



**HAL**  
open science

# Les réseaux de la coopération intellectuelle. La Société des Nations comme actrice des échanges scientifiques et culturels dans l'entre-deux-guerres

Martin Grandjean

► **To cite this version:**

Martin Grandjean. Les réseaux de la coopération intellectuelle. La Société des Nations comme actrice des échanges scientifiques et culturels dans l'entre-deux-guerres. Histoire. Université de Lausanne, 2018. Français. NNT: . tel-01853903

**HAL Id: tel-01853903**

**<https://theses.hal.science/tel-01853903>**

Submitted on 20 Aug 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des lettres

FACULTÉ DES LETTRES

SECTION D'HISTOIRE

**Les réseaux de la coopération intellectuelle**  
La Société des Nations comme actrice des échanges  
scientifiques et culturels dans l'entre-deux-guerres

THÈSE DE DOCTORAT

présentée à la  
Faculté des lettres  
de l'Université de Lausanne

pour l'obtention du grade de  
Docteur ès lettres

par

Martin Grandjean

2018

**Directeurs de thèse**

M. François Vallotton

Professeur en Faculté des lettres, Université de Lausanne

M. Bertrand Müller

Chargé de cours à l'Université de Genève et Directeur de recherche CNRS

**Jury**

Mme Madeleine Herren-Oesch

Professeure à l'*Institute of European Global Studies*, Universität Basel

Mme Claire Lemercier

Directrice de recherche CNRS

M. Sean Takats

Directeur de recherche au Roy Rosenzweig Center for History and New Media  
et Professeur associé à la George Mason University



# IMPRIMATUR

Le Décanat de la Faculté des lettres, sur le rapport d'une commission composée de :

**Directeurs de thèse :**

Monsieur François Vallotton

Professeur, Faculté des lettres, Université de Lausanne

Monsieur Bertrand Müller

Chargé de cours, Université de Genève, Directeur de recherche CNRS

**Membres du jury :**

Madame Madeleine Herren

Professeure, Institute for European Global Studies, Université de Bâle

Madame Claire Lemercier

Directrice de recherche CNRS, France

Monsieur Sean Takats

Directeur de recherche au Roy Rosenzweig Center et Professeur associé d'histoire à la George Mason University (Virginie), USA

autorise l'impression de la thèse de doctorat de

**MONSIEUR MARTIN GRANDJEAN**

intitulée

## **Les réseaux de la coopération intellectuelle**

**La Société des Nations comme actrice des échanges scientifiques et culturels dans l'entre-deux-guerres**

sans se prononcer sur les opinions du candidat / de la candidate.

La Faculté des lettres, conformément à son règlement, ne décerne aucune mention.



Alain Boillat  
Doyen de la Faculté des lettres

Lausanne, le 15 juin 2018

## Remerciements

Ce travail doit beaucoup à mes deux directeurs de thèse, François Vallotton et Bertrand Müller qui, en 2010 déjà, ont réussi à me donner le goût de la recherche académique en canalisant mon souhait de rédiger un mémoire alliant les deux disciplines suivies pendant mes études, l'histoire et la philosophie, au travers d'une exploration des *Davoser Hochschulkurse*. À l'issue de ce premier aperçu de l'histoire des sciences et des organisations intellectuelles dans l'entre-deux-guerres, ce sont eux qui m'ont encouragé à poursuivre ma démarche : à l'automne 2012 s'ouvrait donc une période aussi riche qu'incertaine et qui aboutit aujourd'hui à cette thèse de doctorat sous leur direction. Qu'ils soient remerciés pour leur encadrement, leur patience, leurs encouragements et leur tolérance à ma passion envahissante pour la représentation graphique de données.

Mes remerciements vont également aux trois membres de mon jury, Madeleine Herren, Claire Lemerrier et Sean Takats, qui sont pour moi autant de références dans les disciplines au sein desquelles je m'inscris et dont les relectures minutieuses ont fait de mon manuscrit initial un texte alliant beaucoup plus intimement questionnements historiques et méthodologiques.

Pendant les premières années de cette recherche, j'ai passé le plus clair de mon temps dans la salle de consultation des archives de la SDN, à l'Office des Nations Unies de Genève. Travailler sous le regard du portrait de Woodrow Wilson et au son des paons du parc du Palais des Nations fut un privilège. Merci à Jacques Oberson, côtoyé quasiment quotidiennement, ainsi qu'à Blandine Blukacz-Louisfert et Colin Wells pour avoir facilité mes recherches dans ces fonds. J'ai une pensée toute particulière pour Lee Robertson à qui mes visites et mon importante consommation d'archives ont occasionné des centaines d'allers-retours dans les dépôts.

S'il est impossible de lister ici et de remercier comme il se doit toutes les personnes rencontrées à l'Université de Lausanne, qu'il me soit tout de même permis de mentionner quelques-unes d'entre elles dont l'impact a été particulièrement significatif pendant ces années. Mes travaux et mon enthousiasme pour les méthodes mathématiques appliquées aux sciences humaines doivent beaucoup aux très nombreux cafés pris en compagnie de Yannick Rochat, qui m'a fait découvrir l'analyse de réseau et avec lequel j'ai eu la chance de faire vivre le projet « Pegasus Data ». Pendant ces premières années de thèse, ma participation à deux ateliers doctoraux, l'un en DH partagé entre UNIL et EPFL et l'autre en méthodes quantitatives pour l'histoire entre Genève et Lausanne, m'ont offert un cadre méthodologique riche et une communauté accueillante. J'ai ensuite eu la chance d'être adopté par mes collègues modernistes de la section d'histoire, Nathalie Dahn-Sing, Jasmina Cornut, Damien Savoy, Lucas Rappo, Aline Johner, Damiano Bardelli et Maïla Kocher Girinshuti, pas effrayés par l'irruption d'un contemporainiste. Merci pour votre soutien constant, les cafés du lundi, cette équipe amicale qui part en excursion alpine ou sillonne les métropoles européennes. Je n'oublie pas non plus mes collègues d'histoire contemporaine,

parmi lesquels Nicolas Chachereau et Thibaud Giddey. Toujours à l'Université de Lausanne, je remercie également toutes les personnes qui, de près ou de loin s'affairent autour du LADHUL et cherchent à faire vivre une communauté grandissante autour des « humanités numériques ». Merci en particulier aux « malades imaginaires » Aris Xanthos, Isaac Pante et Yannick Rochat avec lesquels j'ai eu la chance de découvrir de nouvelles façons de mettre ce concept en pratique. D'ailleurs, mon immersion dans ce champ en pleine définition est une très belle expérience de ces années de doctorat. Depuis le THATCamp de Saint-Malo, où je rejoins un groupe de travail chargé de créer une association à cette année où « Humanistica » est désormais un acteur reconnu des humanités numériques francophones, lance sa propre revue et est représentée internationalement, que d'heures passées à organiser, coordonner, discuter, publier, négocier, présenter, contacter, etc. ! Si je ne peux que remercier tout le comité de l'association, j'ai une pensée particulière pour Johann Holland et Björn-Olav Dozo, avec lesquels nous formions une excellente équipe comme premier bureau d'Humanistica. Merci également à Frédéric Clavert en la compagnie duquel j'ai traversé ces années, en présence ou à distance.

J'adresse également mes chaleureux remerciements aux institutions qui ont rendu cette thèse possible par leur soutien financier : la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne et sa section d'histoire, bien sûr, mais également le Fonds national suisse de la recherche scientifique pendant mes trois premières années ainsi que la Société Académique Vaudoise et la Fondation Me J.-J. van Walsem pro Universitate qui m'ont permis de mettre un point final à ce travail dans de bonnes conditions.

Si l'on sort du domaine purement académique, mentionnons également sans pouvoir les nommer les milliers de personnes qui, sur les réseaux sociaux ou par le biais de mon blog personnel, m'ont apporté leur soutien, leurs conseils, leurs remarques. Si envahissante qu'elle puisse être parfois, cette présence a été un moteur et un catalyseur puissant. #followerpower.

Enfin, cette thèse doit beaucoup à ma famille. Mes remerciements vont tout d'abord à ma maman, Corinne Grandjean, toute première lectrice de ces pages, attentive à chaque ponctuation, intraitable avec les majuscules et experte à simplifier mes phrases enchâssées. Merci également aux familles Cherix, Favre et Plumettaz pour leur accueil aux « Grangettes » près de Vers-l'Église dans les Ormonts et au « Durnand » dans le vallon de Champex d'en Bas. C'est pendant de longs mois d'isolement dans ces deux chalets que la plupart de ces pages ont été rédigées.

Merci à mon épouse, Céline, sans laquelle rien de tout cela n'aurait été possible.

## Table des matières

Remerciements.....	1
Table des matières.....	3
Table des abréviations.....	7

## **Une autre histoire de la coopération intellectuelle..... 9**

1. Introduction .....	9
Préambule.....	9
Perspective historiographique.....	16
À propos de la visualisation de données en histoire.....	27
Articulation du travail.....	37
2. Le réseau des archives de la CICI .....	41
2.1 La « mise en données » du fonds.....	42
Les archives de la coopération intellectuelle.....	42
Méthode d'indexation.....	54
Une liste de 3200 acteurs.....	61
1919-1927 : observer l'évolution des grands dossiers de la CICI.....	66
2.2 Analyser le réseau des archives de la SDN.....	69
Usages de l'analyse de réseaux en histoire.....	70
Un index est un réseau : questions de modélisation.....	84
Processus et logiciels : faire émerger le réseau des archives de la CICI.....	92

## **La définition d'un périmètre..... 105**

3. 1919-1922 Donner une place aux questions scientifiques et culturelles à la SDN.....	105
3.1 Émulation autour des questions intellectuelles.....	107
Avant 1919, les prémisses d'une coordination des affaires de l'esprit.....	107
Les « universités internationales », réminiscences de l'internationalisme d'avant-guerre.....	110
L'Union des associations internationales et la Conférence de la Paix de Paris (1919).....	115
Paul Otlet, Henri La Fontaine et la Société des Nations.....	121
Une première rencontre à Bruxelles avec ceux qui font l'UAI.....	126
Un projet concret pour l'UAI : l'Université internationale de Bruxelles.....	135
Un foisonnement de propositions pour la coordination des sciences, de l'éducation et des arts.....	140
3.2 La coopération intellectuelle discutée à la Société des Nations.....	145
La première Assemblée.....	145
Quelle structure : une organisation technique ou un bureau international ?.....	150
La SDN se réapproprie le projet.....	152
3.3 Organiser une commission temporaire et consultative.....	156
La cristallisation des débats dans la résolution Bourgeois.....	156
Composer et convoquer la nouvelle commission.....	161
Échos de la première session de la Commission.....	166
Quelles conséquences pour l'UAI ?.....	169

4. 1922-1926 Les débuts de la CICI.....	175
4.1 La Section des bureaux internationaux .....	175
Les « Bureaux internationaux ».....	176
L'exemple du Bureau hydrographique international .....	180
L'activité administrative de la Section .....	188
4.2 La mise en place de la CICI .....	192
Les premières séances .....	192
Des sous-commissions thématiques .....	198
Mesurer l'activité des sous-commissions par leurs archives.....	203
Premiers débats et premières critiques.....	217
4.3 Des organes auxiliaires.....	224
L'Office international de renseignements universitaires.....	224
Les commissions nationales de coopération intellectuelle.....	229
4.4. La Commission face aux sollicitations extérieures.....	236
Des projets systématiquement écartés par la Commission.....	237
Des structures souples plutôt que des institutions démesurées.....	243
L'UAI face à la CICI, l'entente impossible .....	254
Crise ouverte et déclin de l'UAI.....	259
5. Qui réunir ? La composition de la CICI et ses experts.....	271
5.1 Le processus de nomination .....	272
Les premières candidatures recommandées, une préfiguration de la CICI .....	272
Une commission représentative ?.....	275
Agrandir la commission plénière, un enjeu pour les « petites » nations .....	280
5.2 Les membres de la commission plénière.....	286
Une commission en constante évolution.....	286
L'influence de l'absentéisme sur la représentativité.....	290
Les premiers « piliers » de la coopération intellectuelle.....	296
5.3 Un autre visage de la CICI .....	309
Les acteurs moins visibles .....	309
Le « réseau » de la commission plénière .....	312
5.4 Les acteurs du réseau des archives la coopération intellectuelle.....	318
Qualifier la position des composantes du réseau les unes vis-à-vis des autres.....	319
Mesure du voisinage direct : la centralité de degré.....	322
Repérer les intersections : la centralité d'intermédiarité.....	325
Le centre « géographique » : centralités de proximité et de vecteur propre.....	329

## **La bureaucratisation d'une organisation technique..... 335**

6. 1926-1931 Quand la France investit le champ de la coopération intellectuelle .....	335
6.1 L'institut parisien, un don intéressé .....	337
La France revient à la charge .....	337
L'Institut devant l'Assemblée .....	343
La mise en place de l'IICI.....	351
6.2 Les instituts italiens, une réponse à la manœuvre française.....	363
L'unification du droit privé.....	364
Le cinématographe éducatif.....	371

6.3 L'organisation de l'IICI .....	380
Assurer le lien avec Genève.....	380
Une structure qui répond à celle de la Commission .....	384
Un personnel nombreux et des finances fragiles .....	386
S'organiser autour de la question des « travailleurs intellectuels » .....	390
Le contact avec la « base » : les États et les commissions nationales.....	392
6.4 Appréhender l'institutionnalisation par l'analyse de réseau .....	398
Rendre compte de plans superposés dans un graphe .....	398
La « topographie institutionnelle » des archives de la coopération intellectuelle.....	404
À la recherche du bon niveau : analyser des groupes d'acteurs .....	408
6.5 La structure comme « signature » de l'évolution temporelle du réseau et de ses subdivisions thématiques .....	418
C'est l'écoulement du temps qui fait le réseau.....	419
Un cadre fixe pour comprendre l'évolution de la structure.....	426
La structure, une « signature » .....	432
Appréhender la périphérie.....	439
 7. 1931-1939 De nouvelles formes d'organisation .....	 447
7.1 Les erreurs de jeunesse d'une instance trop indépendante.....	448
L'inflation bureaucratique remise en question .....	448
L'IICI en danger ?.....	453
7.2 Reprendre les rênes de l'IICI, la réforme de 1929-1931 .....	459
Vers une gouvernance plus centralisée .....	459
Définir les contours de la réforme : les travaux du « comité d'études » .....	463
Une organisation permanente qui préserve les intérêts français .....	473
La bureaucratisation de la coopération intellectuelle par ses organigrammes.....	485
7.3 Vers l'indépendance (1938-1940) .....	499
Préparer l'après-SDN .....	499
Un acte international pour s'affranchir de l'Assemblée.....	503
 8. Conclusion .....	 513
La « Société des esprits » face à la bureaucratisation .....	513
L'apport de l'analyse du réseau des archives .....	519
 Index.....	 529
 Table des illustrations .....	 535
 Annexes .....	 539
A. Liste des personnalités proposées pour siéger dans la CICI en 1922 .....	539
B. Liste des membres de la CICI.....	542
C. Liste des personnes ayant assisté à des séances de la CICI .....	551
D. Données sources du réseau des archives .....	556
E. Version interactive du réseau des archives .....	556
F. Liste complète des mesures de centralité .....	556
G. Transformation du graphe en groupes.....	557
H. Liste des acteurs « externes » les mieux connectés à la CICI.....	559
 Références .....	 563
Archives.....	563
Bibliographie (sources).....	565
Bibliographie (littérature secondaire).....	568
Bibliographie (groupes Zotero).....	600



## Table des abréviations

BHI	Bureau hydrographique international (Monaco)
BIT	Bureau international du travail (Genève)
CICI	Commission internationale de coopération intellectuelle (Genève)
CICR	Comité international de la Croix-Rouge (Genève)
CPC	Commission permanente consultative pour les questions militaires navales et aériennes de la Société des Nations
IIB	Institut international de bibliographie (Bruxelles)
IICE	Institut international du cinématographe éducatif (Rome)
IICI	Institut international de coopération intellectuelle (Paris)
IIUDP	Institut international pour l'unification du droit privé (Rome)
OCI	Organisation de coopération intellectuelle (CICI+IICI)
OIM	Office international des musées (Paris)
SDN	Société des Nations (Genève)
UAI	Union des associations internationales (Bruxelles)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Paris)
UNOG	Office des Nations unies à Genève

Dans ce travail, « le Secrétariat », « l'Assemblée » et « le Conseil » font référence aux organes de la Société des Nations.





# Une autre histoire de la coopération intellectuelle

---

## 1. Introduction

### Préambule

Le souhait de créer un lieu de dialogue et de coordination internationale des affaires culturelles, scientifiques ou éducatives n'est pas à proprement parler une nouveauté au sortir de la Première Guerre mondiale puisque cela fait déjà plus d'un demi-siècle que des congrès, des organisations techniques internationales et bien sûr des universités et sociétés savantes expérimentent des modalités d'échange en la matière. Or, le contexte de 1919 modifie considérablement la situation qui prévaut jusqu'alors et qui voit surtout le développement d'un internationalisme semi-privé autour de structures dans lesquelles des représentants d'États partenaires se rassemblent ponctuellement : la signature du pacte de la Société des Nations (SDN) lors de la Conférence de paix de Paris instaure un cénacle unique où se réunissent désormais les délégations nationales pour traiter toutes les questions nécessitant un règlement international. Cette nouvelle gouvernance mondiale centralisée ne fait pas pour autant table rase de tous les acquis de la première génération d'initiatives internationalistes, mais elle impose un modèle parlementaire et une administration dont la vocation à couvrir tous les champs de l'activité humaine ne va pas faciliter l'intégration de problématiques qui s'expriment généralement dans un contexte moins politisé et bureaucratique.

Pour autant, le concept de « coopération intellectuelle » semble bénéficier d'une certaine popularité auprès des diplomates réunis à l'automne 1921 dans les travées de l'Assemblée de la Société des Nations, à Genève. Dans son rapport sur « l'organisation du travail intellectuel », du

2 septembre 1921, le président du Sénat français et premier président du Conseil de la SDN Léon Bourgeois se fait l'apôtre de la complémentarité entre les avancées matérielles que l'organisation cherche à réaliser et sa mission plus spirituelle, proposant ainsi une des premières définitions de cette notion encore vague et volontairement très englobante :

*Nous avons tous le sentiment que, pour la Société des Nations, il n'est pas de tâche plus urgente que de s'occuper de ces grands facteurs d'opinion internationale que sont les systèmes et les méthodes d'éducation, les recherches scientifiques et philosophiques. On ne comprendrait vraiment pas que la Société s'intéressât à l'amélioration des moyens d'échange des produits matériels et se désintéressât des moyens d'accélérer les échanges d'idées de nation à nation. Sans un esprit de mutuelle intelligence internationale, une association de nations ne peut vivre.<sup>1</sup>*

Ce faisant, il propose la création d'une commission consultative chargée d'étudier la possibilité pour la SDN de mettre en place une institution chargée de prendre à bras-le-corps cette dimension scientifique et intellectuelle de son action. Or, il est tout à fait intéressant de noter que l'absence d'une définition claire – qui permet du coup de voir l'instance proposée tantôt comme un lieu de réflexion sur les enjeux éducatifs internationaux, tantôt comme une instance de coordination des sciences meurtries par le conflit mondial ou comme un parlement des idées et de la culture – explique probablement autant le consensus politique poli qui entoure la création de la Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI) que les moyens toujours marginaux qui seront attribués à cette thématique pendant les presque deux décennies d'activité de l'organisation. Au-delà de la nécessité de comprendre les processus et les équilibres diplomatiques qui entraînent la mise en place d'une instance chargée de prendre à bras-le-corps les problématiques scientifiques et culturelles dans un contexte politique où l'on se préoccupe surtout de la relance économique d'une Europe exsangue et de sécurité collective, il s'agit de mettre en évidence que la coopération intellectuelle consiste avant tout en une poignée de femmes et d'hommes qui se réunissent pour tenter de montrer qu'un dialogue entre les communautés scientifiques nationales est possible. Cette hypothèse nous invite à dépasser une histoire purement politique pour privilégier les acteurs qui, hors des aréopages et parfois sans bénéficier d'une exposition publique ou d'une réputation scientifique particulière, sont les rouages effectifs et nécessaires d'une organisation qui tente de lutter contre sa propre tentation bureaucratique.

Cette perspective est d'autant plus importante que la coopération intellectuelle bénéficie alors d'un effet de mode extrêmement précoce qui rend son étude difficile à dissocier des grandes déclarations des personnalités politiques qui rivalisent d'arguments pour vanter les bienfaits d'une concorde internationale basée sur la compréhension mutuelle. La médiatisation de personnalités scientifiques et du monde des arts qui, au faîte de leur carrière, consacrent une partie de leur temps à ces idéaux élevés et offrent ainsi à la Société des Nations une partie de leur visibilité personnelle

---

<sup>1</sup> Quatorzième session du Conseil de la Société des Nations (du 30 août au 2 septembre 1921), Journal officiel, 2<sup>e</sup> année n°10-12 (décembre 1921), p. 1105.

participe également à rendre l'activité réelle de la CICI difficilement lisible, tant est grand l'écart entre ces déclarations d'intention optimistes et les travaux quotidiens de la Commission, autant techniques et précis que de faible envergure. La présence du philosophe français Henri Bergson, de la physicienne franco-polonaise Marie Sklodowska Curie ou du physicien néerlandais Hendrik Antoon Lorentz, mais plus encore celle du physicien allemand Albert Einstein, qui ne participe que très rarement aux séances mais que l'on tente à tout prix de retenir lorsqu'il fait mine de revenir sur sa nomination ou qu'il démissionne par la suite<sup>2</sup>, est autant justifiée par l'expertise pointue de ces personnalités et leur grande expérience du monde académique que par le rayonnement mondial et le gage de sérieux qu'ils apportent à la Commission. Mais ces individus sont-ils pour autant les catalyseurs dont les milieux intellectuels ont besoin ? Ou sont-ils les instruments politiques d'une organisation internationale d'un genre nouveau qui cherche à se faire une place dans un domaine jusqu'ici dominé par des logiques nationales ou disciplinaires ? Ces questions, d'autant plus complexes que la CICI doit aussi bien convaincre à l'intérieur de la Société des Nations qu'au niveau des principaux interlocuteurs du monde scientifique, confrontent donc le chercheur à des enjeux et des stratégies de communication qui se déploient sur plusieurs niveaux. Pourtant, jamais cette complexité n'est abordée de face par les thuriféraires de la coopération intellectuelle, qu'ils en soient les défenseurs de toujours, utopistes d'une « Belle Époque » des sciences qui abroge petit à petit les frontières, ou défenseurs d'un jour seulement, ministres désireux d'augmenter l'influence de leur État dans le champ naissant de la diplomatie culturelle, ou délégués à l'Assemblée profitant d'une occasion de faire valoir leurs compétences oratoires sur un sujet plus élégant que les habituels points budgétaires.

Il n'est par exemple pas rare que l'on compare les objectifs de cette dynamique à l'édification d'une « République générale des intelligences »<sup>3</sup>, comme le fait le haut-fonctionnaire français Julien Luchaire, jusqu'ici inspecteur général de l'instruction publique, en janvier 1926 lors de l'inauguration de l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI) que son gouvernement offre à la SDN et dont il prend la direction. Inspiré de Fénelon, qui écrit que les États doivent « pour leur sûreté particulière autant que pour leur intérêt commun, faire une espèce de société et de république générale », Luchaire s'inscrit parfaitement dans la continuité très politique du rapport Bourgeois de 1921 que nous citons plus haut et qui justifie la coopération intellectuelle comme un contrepoids logique aux autres activités de la Société des Nations. Le philosophe Henri Bergson lui-même, après avoir quitté la Commission dont il assure la présidence pendant les quatre premières années, fait usage du terme « république des esprits » dans sa lettre

---

<sup>2</sup> Nous détaillons l'engagement d'Einstein auprès de la CICI au chapitre 5.2. Voir aussi CANALES Jimena, « Einstein, Bergson, and the Experiment that Failed: Intellectual Cooperation at the League of Nations », *MLN Comparative Literature Issue* 120 (5), 2005, pp. 1168-1191. et WONSCH Danielle, « Einstein et la Commission internationale de coopération intellectuelle », *Revue d'histoire des sciences* 57 (2), 2004, pp. 509-520.

<sup>3</sup> Discours de Julien Luchaire, directeur de l'IICI, 16 janvier 1926, Archives SDN 13C/37637/48765, p. 5.

de remerciement à l'Académie suédoise qui lui a attribué le prix Nobel de littérature, en décembre 1928<sup>4</sup>. Cette conception – mais avant tout sa popularisation – trouve son paroxysme dans les mots de l'écrivain français Paul Valéry, qui déclare à la sous-commission des Lettres et des Arts de la CICI en 1930 qu'« une Société des Esprits est la condition d'une Société des Nations »<sup>5</sup>. Dès lors, et en particulier parce que le concept est utilisé trois ans plus tard dans le titre du premier volume de la nouvelle collection de *Correspondances* éditée par l'Institut<sup>6</sup>, cette « société des esprits », concept certainement encore plus difficile à définir que celui de « coopération intellectuelle » mais ô combien plus approprié à une communication publique flatteuse, ne manque pas de figurer dans la plupart des publications de la SDN<sup>7</sup> et occupe une place de choix dans les études sur celle-ci jusqu'à aujourd'hui<sup>8</sup>. L'expression est d'ailleurs largement adoptée au sein de la Commission puisqu'on la trouve sous la plume de plusieurs de ses membres dans le courant des années 1930, chez le philologue britannique Gilbert Murray en 1938 par exemple<sup>9</sup> (alors qu'il préside la CICI), et jusqu'en 1953 chez le professeur de littérature suisse Gonzague de Reynold<sup>10</sup>, rapporteur de la Commission.

Au-delà des déclarations générales, des expressions consacrées pour décrire vaguement un programme qui évite les objectifs démesurés, les attentes impossibles à satisfaire et les frayeurs des grands argentiers de la Société des Nations, une définition plus concrète pourrait émerger d'une étude précise des réalisations de la Commission de coopération intellectuelle et de la mise en application de ce concept si difficile à déchiffrer. Or, entre 1922 et 1939, il n'est pas une seule session annuelle de la CICI pendant laquelle on ne se demande pas si les projets en cours respectent bien le cahier des charges. À coup de restructurations et de réformes, les experts de la Commission remodelent en effet constamment leur petit écosystème, à tel point qu'il est difficile

---

<sup>4</sup> « Henri Bergson - Banquet Speech », *The Official Web Site of the Nobel Prize*, 2014, <[https://www.nobelprize.org/nobel\\_prizes/literature/laureates/1927/bergson-speech.html](https://www.nobelprize.org/nobel_prizes/literature/laureates/1927/bergson-speech.html)>. Extrait de HORST Frenz (éd.), *Nobel Lectures, Literature 1901-1967*, Elsevier, Amsterdam, 1969.

<sup>5</sup> Rapport présenté par Paul Valéry à la sous-commission des lettres et des arts, adopté le 21 juillet 1930, annexe 2 du procès-verbal de la douzième session de la CICI (23-29 juillet 1930), document C.428.M.192.1930.XII, p. 108.

<sup>6</sup> Voir IICI, *Pour une société des esprits, lettres de Henri Focillon, Salvador de Madariaga, Gilbert Murray, Miguel Ozorio de Almeida, etc.*, Paris, Institut international de coopération intellectuelle, 1933 (Correspondance 1). À ce sujet, lire HYTIER Jean, *Questions de littérature, études valéryennes et autres*, Genève, Droz, 1967. p. 144. À noter que deux des lettres de Paul Valéry et Salvador de Madariaga issues de ce volume ont récemment été rééditées dans VALÉRY Paul et MADARIAGA Salvador de, *Correspondance pour une société des esprits*, Ajaccio, Albiana, Università di Corsica, 2016 (Estru Mediterraniu).

<sup>7</sup> Elles se comptent par dizaines, voir en particulier les publications de l'IICI. Notons également qu'on la retrouve dans le titre de DAVIS Malcolm, « The League of Minds », in: DAVIS Harriet Eager (éd.), *Pioneers in World Order. An American Appraisal of the League of Nations*, New York, Columbia University Press, 1944, pp. 240-249.

<sup>8</sup> Voir par exemple HEERIKHUIZEN A. VAN, « Paris 1933: A "Société des Esprits" Chaired by Paul Valéry », *European studies* 32, 2014, pp. 139-154.

<sup>9</sup> Lettre de Murray à Smuts, 8 décembre 1938, reproduite dans SMITH Jean, « The Committee for Intellectual Co-operation in Gilbert Murray's Papers », in: SMITH Jean et TOYNBEE Arnold (éds), *Gilbert Murray, An Unfinished Autobiography*, London, George Allen and Unwin Ltd, 1960, p. 200.

<sup>10</sup> Lettre-rapport de Reynold à Tewksbury, 27 avril 1953, Archives SDN LO 004 R 46, p.3.

de considérer leurs projets, toujours ponctuels, et leurs réalisations comme des éléments représentatifs d'une certaine « coopération intellectuelle ». Sans pour autant faire l'économie d'une étude de ces réalisations, des questions de droits d'auteur aux échanges de professeurs et d'étudiants en passant par des harmonisations bibliographiques, la facilitation de la circulation internationale des publications ou l'entraide à destination des universités les plus touchées par le conflit mondial, s'y limiter pour établir une définition de la coopération intellectuelle risque de donner trop de poids à l'un ou l'autre épiphénomène. Face à ce constat, la tentation de se borner à une histoire purement institutionnelle et diplomatique est d'autant plus grande que la riche documentation produite par la Société des Nations, la multiplication des procès-verbaux, comptes-rendus et autres rapports, donne une tranquillisante impression de simplicité et de stabilité qui tranche avec la réalité plus organique de la Commission de coopération intellectuelle. Bien sûr, une telle approche descriptive est particulièrement susceptible d'être noyée par le déluge de papier d'une administration pléthorique<sup>11</sup> et donc de ne rendre compte que des manœuvres politiques qui, si elles sont consubstantielles de la SDN et de ses instances, rendent peu justice aux « petites mains » d'une telle organisation. Et si nous n'échapperons pas à ce travers monographique, nécessaire à bien des égards pour rendre compte de la dimension administrative et diplomatique de la CICI et en particulier de sa création, nous pensons, comme nous l'écrivons en titre, qu'une « autre histoire de la coopération intellectuelle » est possible et même souhaitable. Une autre histoire de la coopération intellectuelle, c'est d'abord au sens trivial du terme une analyse qui a conscience d'être « une » parmi les autres. Singulariser cette histoire-là par rapport aux études précédentes, dont nous évoquons dans les pages qui suivent les principales références, ne signifie pas pour autant qu'elle les remplace. Au contraire, l'effet est cumulatif puisque, bien que la coopération intellectuelle ait déjà fait l'objet de publications, il reste beaucoup de facettes à explorer, de documents à exhumer et de phénomènes à observer. Ce constat sur la richesse de l'objet est d'ailleurs renforcé par le fait que l'historiographie de la Société des Nations en général et de la coopération intellectuelle en particulier a beaucoup évolué depuis les années 1920 et que cette évolution de l'approche historique renouvelle à elle seule les possibilités d'analyse et de narration. Dans cette première acception, une « autre histoire » est donc tout simplement une « histoire nouvelle » (plus qu'une « nouvelle histoire ») qui s'appuie sur les précédentes sans prétendre s'y substituer.

Une autre histoire de la coopération intellectuelle, c'est ensuite dans un sens plus radical considérer que ce qui est autre n'est pas seulement l'étude elle-même par rapport aux précédentes mais l'objet étudié, la coopération intellectuelle elle-même. Ce que nous proposons, c'est donc

---

<sup>11</sup> À ce propos, nous renvoyons à GARDEY Delphine, *Ecrire, calculer, classer. Comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines (1800-1940)*, Paris, La Découverte, 2008 (TAP/Anthropologie des sciences et des techniques). Voir aussi GARDEY Delphine, « La standardisation d'une pratique technique : la dactylographie (1883-1930) », *Réseaux. Communication - Technologie - Société* 16 (87), 1998, pp. 75-103.

une autre histoire parce que c'est l'histoire d'autre chose. Si le terme de « coopération intellectuelle » désigne effectivement la même institution, on peut sans jouer sur les mots affirmer que le souhait de l'appréhender sous la forme d'un regroupement d'acteurs plutôt que comme une organisation uniforme, par exemple, fait porter cette « autre histoire » sur un objet différent. Ce n'est pas nécessairement un parti pris fondamental, basé sur l'observation réductrice que la coopération intellectuelle ne serait pas ce qu'on a cru qu'elle était, et qu'il s'agirait aujourd'hui de révéler sa vraie nature. Mais c'est tout simplement un constat fondé sur le matériel sollicité pour écrire cette histoire : une histoire écrite sur la base de procès-verbaux officiels et d'archives diplomatiques porte sur un objet foncièrement différent qu'une histoire écrite sur la base d'un fonds de correspondance. Cela ne signifie pas pour autant que ces deux objets soient inconciliables, qu'ils ne puissent être articulés de manière à montrer l'adéquation ou au contraire les frottements entre les différents niveaux qui constituent la coopération intellectuelle dans sa globalité.

Une autre histoire de la coopération intellectuelle, c'est finalement un travail qui, sans prétendre révolutionner les études historiques, se donne les moyens de tirer parti de méthodes assez peu répandues pour diversifier les hypothèses et les axes de recherche. Cette perspective pluriméthodologique, qui consiste dans notre cas à développer une analyse quantitative et structurelle mobilisant conjointement des théories mathématiques, un outillage informatique et des questionnements archivistiques, est d'ailleurs une façon de questionner le rapport qu'entretiennent les sciences humaines et sociales avec les technologies numériques qui s'y font petit à petit leur place. Cette composante technique n'est pas une fin en soi, pas plus que cette « autre histoire » ne souhaite être une démonstration de l'efficacité universelle de ces méthodes. De fait, c'est surtout parce que les archives de la coopération intellectuelle représentent un volume important de documents qu'une indexation précise de ses contenus et une analyse de données à grande échelle sont des outils qu'il est intéressant de mettre en œuvre. Bien sûr, ces dispositifs conditionnent l'interprétation historique de notre objet et nécessitent donc l'établissement d'une critique des sources appropriée. Or, si la nouveauté relative de ce type de processus justifie une réflexion approfondie sur les enjeux qui sous-tendent de tels usages, ces précautions particulières à l'égard de la « mise en données »<sup>12</sup> mettent surtout en évidence que la discussion sur la notion de corpus et de ses biais est une pratique tout aussi nécessaire lors d'analyses plus traditionnelles.

---

<sup>12</sup> Pour emprunter une expression de Frédéric Clavert qui s'inspire du concept de *dataification* de Mayer-Schönberger et Cukier. Voir CLAVERT Frédéric, « Mise en données du monde, mise en données de l'histoire? », *L'histoire contemporaine à l'ère numérique*, 2013, <<https://histnum.hypotheses.org/1718>>. et MAYER-SCHÖNBERGER Viktor et CUKIER Kenneth, *Big Data: a Revolution That Will Transform How We Live, Work, and Think*, Boston, Houghton Mifflin Harcourt, 2013. Clavert fait remarquer que la traduction « mise en données » est du *Monde Diplomatique*, voir CUKIER Kenneth et MAYER-SCHÖNBERGER Viktor, « Mise en données du monde, le déluge numérique », *Le Monde diplomatique*, 07.2013, pp. 20-21. Il en précise la définition dans CLAVERT Frédéric, « Une histoire par les données? Le futur très proche de l'histoire des relations internationales », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin* 44 (2), 2016, pp. 119-130.

Notre étude vise donc à comprendre le fonctionnement de la Commission internationale de coopération intellectuelle sur la base d'une analyse de la circulation de l'information au sein de la Section des bureaux internationaux, soit la subdivision de la SDN sous la tutelle de laquelle elle développe son activité. Au-delà des quelques dizaines d'experts qui participent aux sessions de la CICI, qu'il s'agisse de personnalités scientifiques, politiques ou des arts, nous formulons l'hypothèse qu'il existe une catégorie d'acteurs qui, parce qu'ils occupent une position à l'interface entre les organes politiques de la SDN et la Commission, sont les véritables artisans de la coopération intellectuelle, les « faiseurs de lien » qui ont la maîtrise de l'information, de la relation avec les autres organisations internationales et, in fine, une influence considérable sur les grandes orientations du système qui se met progressivement en place. À cette fin, nous nous concentrons sur le premier tiers de l'entre-deux-guerres, plus précisément les années 1919 à 1927, pendant lesquelles la Commission trouve petit à petit son rythme de croisière. Même s'il s'agit de la période pendant laquelle la composante diplomatique est la plus lourde, puisque les trois premières années pendant lesquelles se crée la CICI ont pour théâtre principal l'Assemblée de la SDN, la routine administrative n'a pas encore pu prendre le dessus sur les aspirations et les activités scientifiques à proprement parler. Comme toute l'organisation n'est pas encore figée en ces années-là, c'est le moment idéal à étudier pour tenter de comprendre les mécanismes qui président à l'équilibrage de ses différentes composantes. Cette périodisation se justifie par ailleurs en raison de deux contraintes pratiques qui influencent les travaux de la CICI d'une part et la possibilité d'exploitation systématique de ses archives d'autre part. Tout d'abord, la fin de ce cadre chronologique correspond à l'entrée en jeu d'un nouvel acteur appelé à se développer très rapidement dans les années qui suivent : l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI), à Paris. L'irruption de ce qui deviendra l'organe exécutif de la Commission restée à Genève change considérablement la distribution des responsabilités et le rythme de travail, sans toutefois modifier fondamentalement les orientations générales de ce qui deviendra dès le début des années trente l'« Organisation de coopération intellectuelle » (OCI). Mais ce nouvel arrivant implique surtout une dispersion des documents témoins de l'activité quotidienne de la coopération intellectuelle, car malgré le fait que la plupart des archives officielles, accompagnées des principales pièces de correspondance, soient dupliquées de Genève à Paris et inversement, la montée en puissance de l'IICI à la fin des années vingt interdit de facto d'écrire l'histoire de la coopération intellectuelle sur la seule base des archives genevoises<sup>13</sup>. Ce constat nous amène à notre seconde contrainte temporelle, dictée par l'organisation physique des archives de la Société des Nations, par ailleurs extrêmement bien conservées grâce à un système de classement et de conditionnement rigoureux. En effet, comme il se trouve que le fonds est segmenté en trois

---

<sup>13</sup> Les archives de l'IICI (conservées à l'UNESCO), elles, souffrent comme on va le voir de lacunes importantes dues à des déménagements successifs pendant l'Occupation. Elles sont donc encore moins propices à une étude systématique. Voir chap. 2.1.



grandes périodes, entre lesquelles tous les dossiers de correspondance sont clôturés définitivement pour être archivés et indexés (si la correspondance continue, le secrétariat ouvre un nouveau dossier au début de la période suivante), notre approche archivistique en est fortement conditionnée. Dès lors, comme la première période, de 1919 à 1927<sup>14</sup>, recouvre quasiment exactement les années de mise en place de la CICI, il nous semble opportun de nous en servir pour délimiter un corpus d'une grande cohérence.

Ainsi, le cadre chronologique de notre étude nous permet de nous concentrer sur la période de l'émulation initiale, celle des grands espoirs que suscite malgré elle la Société des Nations auprès d'acteurs variés des milieux intellectuels qui voient en cette nouvelle forme de gouvernance mondiale l'avènement d'une société pacifiée, mais celle aussi du retour au réalisme puisque toutes ces initiatives finissent par se briser telles des vagues sur le récif implacable du consensus parlementaire de l'Assemblée, qui ne consent qu'à créer une petite commission consultative en 1922. Dans quelles conditions cette dernière s'est-elle finalement développée ? Comment expliquer sa structuration progressive complexe ? Qui sont les acteurs de son éclat, mais également ceux qui voient leurs projets remis en question par l'arrivée d'un nouveau modèle d'organisation savante ? Et surtout, face à une dynamique dont on comprend bien qu'elle est nourrie à des niveaux divers qui s'enchâssent par un mécanisme apparemment inextricable, comment mener conjointement une analyse des tendances institutionnelles et des mouvements géopolitiques globaux tout en rendant compte de la responsabilité et de la marge de manœuvre de quelques individus dans le « réseau » de la coopération intellectuelle ?

## Perspective historiographique

La composante méthodologique très forte de ce travail le place dans une situation un peu particulière vis-à-vis des principaux repères historiographiques concernant la coopération intellectuelle. Afin de clarifier les choses, nous ne discuterons donc dans ces pages que de son inscription dans le champ de l'histoire de la SDN, la séparant de la discussion des apports de la visualisation de données que nous proposons à la suite de cette section et en nous plongeant plus particulièrement sur les questions de méthode liées à l'analyse de réseau au chapitre 2<sup>15</sup>.

Le traitement de la CICI dans la littérature historique est à l'image des différentes phases par lesquelles passe l'historiographie de la Société des Nations, même si le nombre d'études à vocation exhaustive sur la coopération intellectuelle est très limité en comparaison avec la riche production d'ouvrages sur l'organisation dans son ensemble ou sur ses aspects plus politiques et

---

<sup>14</sup> Les trois périodes sont les suivantes : 1919-1927, 1928-1932 et 1933-1946.

<sup>15</sup> Comme on le verra, nous proposons également un axe d'étude parallèle autour de l'Union des associations internationales et de ses fondateurs Henri La Fontaine et Paul Otlet. La revue de littérature à ce sujet est directement intégrée au chapitre 3.1.

souvent plus visibles. Le traitement de l'objet « SDN » est en effet très variable dans le temps<sup>16</sup> : pendant ses années d'activité et les premières décennies qui vont suivre la fin de la SDN, c'est surtout l'histoire institutionnelle, juridique et diplomatique de l'institution qui reçoit l'attention des historiens, avec le développement d'un discours condamnant les erreurs à répétition d'une Société des Nations incapable de réagir aux bouleversements des années trente. En réaction, on voit émerger dans les décennies suivantes toute une littérature prenant le contre-pied de cette approche politique et critique, mettant en évidence les espaces dans lesquels des réalisations techniques ponctuelles ont pu avoir lieu malgré un bilan général décevant. Constatant le regain d'intérêt que suscite la SDN ces dernières années, on ne peut s'empêcher de penser que la focale extrêmement resserrée de ces études techniques suscite aujourd'hui une redécouverte de l'organisation internationale sous des formes plus larges, d'une histoire culturelle aux études transnationales en passant par des contextualisations globales ou une histoire sociale des organisations internationales<sup>17</sup>. À ce sujet, nous renvoyons au récent ouvrage de Susan Pedersen qui propose un aperçu historiographique très complet<sup>18</sup>, ainsi qu'aux travaux de Marieke Louis qui interroge la notion de représentativité au sein de l'Organisation internationale du travail<sup>19</sup> et auxquels notre démarche à propos de la composition de la CICI fait écho. Cette diversification des approches s'accompagne également de la mise à profit d'infrastructures numériques collectives réunissant équipes de recherches et grand public autour de ressources. Le projet de *League of Nations Search Engine* (LONSEA)<sup>20</sup> dirigé par Madeleine Herren, qui compile les

---

<sup>16</sup> La première partie de l'historiographie est couverte par le manuel de Victor-Yves Ghebali, à qui on doit également le répertoire des documents officiels, une référence. Voir GHEBALI Victor-Yves, *Bibliographical handbook on the League of Nations*, Provisional edition, Geneva, United Nations Library, 1980. et GHEBALI Victor-Yves et GHEBALI Catherine, *A Repertoire of League Serial Documents, 1919-1947*, New York, Dobbs Ferry, Oceana for the Carnegie Endowment for International Peace, 1973. Sur les archives de la SDN, on se référera à HABERMANN-BOX Sigrun, « From the League of Nations to the United Nations: The Continuing Preservation and Development of the Geneva Archives », in: HERREN Madeleine (éd.), *Networking the International System. Global Histories of International Organizations*, Switzerland, Springer, 2014, pp. 15-30.

<sup>17</sup> Voir par exemple KOTT Sandrine et DROUX Joëlle (éds), *Globalizing social rights: The international labour organization and beyond*, Houndmills, Palgrave Macmillan, 2013 (International Labour Organization (ILO) century series). et son introduction, ainsi que KOTT Sandrine, « Internationalism in Wartime. Introduction », *Journal of Modern European History* 12 (3), 2014, pp. 317-322., HERREN Madeleine, *Networking the International System. Global Histories of International Organizations*, Switzerland, Springer, 2014., DAVID Paul, *Histoire de la Société des Nations : l'esprit de Genève, vingt ans d'efforts pour la paix*, Genève, Slatkine, 2000., SAUNIER Pierre-Yves, « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses* 57, 2004, pp. 110-126. ou encore DAVIES Thomas Richard, « A "Great Experiment" of the League of Nations Era: International Nongovernmental Organizations, Global Governance, and Democracy Beyond the State », *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations* 18 (4), 2012, pp. 405-423.

<sup>18</sup> PEDERSEN Susan, *The Guardians: The League of Nations and the Crisis of Empire*, Oxford, Oxford University Press, 2015.

<sup>19</sup> Sa thèse, LOUIS Marieke, *La représentativité : une valeur pratique pour les organisations internationales : le cas de l'Organisation internationale du travail de 1919 à nos jours*, Paris, Institut d'études politiques, 2014. et sa version publiée : LOUIS Marieke, *Qu'est-ce qu'une bonne représentation ? L'Organisation internationale du travail de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 2016.

<sup>20</sup> Voir HERREN Madeleine et SIBILLE Christiane, « League of Nations Search Engine (LONSEA) », <<http://www.lonsea.de>>. ainsi que SIBILLE Christiane, « LONSEA – Der Völkerbund in neuer Sicht. Eine

données des *Handbook of International Organisations* avec celles des fiches du personnel de la SDN en est un excellent exemple, de même que le projet *Transnational Intellectual Cooperation* (TIC-Collaborative)<sup>21</sup> de Christophe Verbruggen, portant sur l'histoire de la réforme sociale en Belgique et aux Pays-Bas. Récemment, le service des archives de l'Office des Nations Unies à Genève (UNOG) a également procédé au lancement d'un portail pilote réunissant les documents officiels de la SDN<sup>22</sup> et étoffe en ce moment des guides multimédias plus détaillés<sup>23</sup>.

Évoquant la « dilatation de l'espace de référence » de l'historien aux prises avec des objets aussi complexes et globaux que les organisations internationales, Sandrine Kott fait remarquer qu'on assiste aujourd'hui à un renouvellement des approches. Si les unités traditionnelles (nation, région, village) demeurent pertinentes, celles-ci doivent désormais être « saisies dans leurs relations avec d'autres espaces, sur la base d'une attention renouvelée aux connexions et aux circulations, traditionnellement négligées dans un cadre strictement monographique »<sup>24</sup>. Nous prenons au mot cette injonction en la poussant jusqu'à formaliser et sérialiser ces « connexions » et cette « circulation ». Par sa vocation à mettre en évidence l'importance des acteurs impliqués dans les rouages fondamentaux de ces échanges, notre étude s'inscrit en effet dans une démarche qui vise à comprendre comment cette institution (dont le secrétariat, plus que l'assemblée de représentants d'États encore, fabrique consciemment ou inconsciemment un certain internationalisme) crée elle-même les ponts et l'agencement d'acteurs qui la placent au centre de la régulation mondiale. Notre méthode consistant à cartographier l'activité d'une des sections de la Société des Nations sur la base de plusieurs dizaines de milliers de documents a d'ailleurs comme conséquence de nous donner les moyens techniques de passer des paroles aux actes en montrant formellement la création de cette structure et de son évolution.

Mais avant d'aborder plus concrètement les principaux travaux consacrés à la coopération intellectuelle à proprement parler, rappelons que cette thématique s'insère tout naturellement dans le champ de l'histoire intellectuelle. Sans oublier les travaux de Christophe Charle sur les

---

Netzwerkanalyse zur Geschichte internationaler Organisationen », *Zeithistorische Forschungen (Online-Ausgabe)* 8 (3), 2011, pp. 475-483. Le projet entretient sa propre bibliographie sur la Société des Nations, à laquelle nous renvoyons à titre de complément :

[https://www.zotero.org/groups/875957/lonsea\\_bibliography/](https://www.zotero.org/groups/875957/lonsea_bibliography/). Nous revenons sur ce projet dans le chapitre 7.2.

<sup>21</sup> VERBRUGGEN Christophe et VAN GOETHEM Geert, « Transnational Intellectual Cooperation (TIC-Collaborative) », <[www.tic.ugent.be](http://www.tic.ugent.be)>.

<sup>22</sup> « United Nations Search Engine », <[search.un.org](http://search.un.org)>. Par ailleurs, un grand projet de numérisation des archives de la SDN est en cours.

<sup>23</sup> Par exemple, sur la coopération intellectuelle, voir NINNO Marco, « Research Guides: League of Nations: Intellectual Cooperation: Introduction », <[libraryresources.unog.ch/lonintellectualcooperation/intro](http://libraryresources.unog.ch/lonintellectualcooperation/intro)>.

<sup>24</sup> KOTT Sandrine, « Les organisations internationales, terrains d'étude de la globalisation. Jalons pour une approche socio-historique », *Critique internationale* 52 (3), 2011, p. 9. Nous renvoyons également aux repères bibliographiques cités dans sa note 5, à propos des différentes approches, et en particulier le n° 52/4 de *International Organization* (1998).

universités et les universitaires<sup>25</sup> ou de Jean-François Sirinelli sur l'histoire des intellectuels<sup>26</sup>, on compte de nombreuses publications couvrant la période qui nous intéresse, comme chez Michel Leymarie<sup>27</sup>, François Chaubet<sup>28</sup> ou Tomás Irish<sup>29</sup>, qui vient tout juste de coéditer un ouvrage collectif sur les universités pendant la Première Guerre mondiale<sup>30</sup>. Toujours sur la période s'étendant entre la fin de la Belle Époque et 1939, on trouve bien sûr les travaux de Nicole Racine et Michel Trebitsch sur les intellectuels engagés<sup>31</sup>, précédés par ceux de Brigitte Schröder-Gudehus, dont la thèse publiée en 1966 sur le cas allemand pendant la période d'ostracisme<sup>32</sup> ainsi que ses nombreux travaux ultérieurs sur le même sujet<sup>33</sup> sont particulièrement intéressants pour comprendre le décalage entre le contexte politique idéalisé par les milieux internationalistes et la

---

<sup>25</sup> En particulier CHARLE Christophe, *La République des universitaires 1870-1940*, Paris, Seuil, 1994.

<sup>26</sup> Avec Michel Leymarie : LEYMARIE Michel et SIRINELLI Jean-François, *L'histoire des intellectuels aujourd'hui*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003. ou Pascal Ory : ORY Pascal et SIRINELLI Jean-François, *Les intellectuels en France, de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2002.

<sup>27</sup> LEYMARIE Michel, « Les Intellectuels et l'Europe (1919-1939) », in: GUILLAUME S. (éd.), *Penser et construire l'Europe de 1919 à 1992*, Paris, Ellipses, 2007, p. 303.

<sup>28</sup> CHAUBET François, *Histoire intellectuelle de l'entre-deux-guerres*, Paris, Nouveau Monde, 2006., mais aussi CHAUBET François, « Les décades de Pontigny (1910-1939) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* (57), 1998, pp. 36-44.

<sup>29</sup> IRISH Tomás, « “The aims of science are the antitheses to those of war”: The debate about Academic Science in Britain and France during the First World War », in: *Other Combatants, Other Fronts: Competing Histories of the First World War*, Cambridge Scholars, 2011, p. 29., IRISH Tomás, *The University at War 1914-25: Britain, France, and the United States*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2015. ou encore IRISH Tomás, « Scholarly identities in war and peace: the Paris Peace Conference and the mobilization of intellect », *Journal of Global History* 11 (3), 2016, pp. 365-386.

<sup>30</sup> CHAGNON Marie-Eve et IRISH Tomás, *The Academic World in the Era of the Great War*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2018. Voir aussi à ce sujet DMITRIEV Aleksandr N., « La mobilisation intellectuelle. La communauté académique internationale et la Première Guerre mondiale », *Cahiers du Monde russe* 43 (4), 2002, pp. 617-644.

<sup>31</sup> RACINE Nicole et TREBITSCH Michel (éds), *Intellectuels engagés, d'une guerre à l'autre*, Paris, CNRS Editions, 1994 (Cahier de l'IHTP). ou RACINE Nicole et TREBITSCH Michel, « L'Europe des intellectuels entre les deux guerres », *Equinoxe. Revue de sciences humaines* (17), 1997, pp. 23-36.

<sup>32</sup> SCHROEDER-GUDEHUS Brigitte, *Deutsche Wissenschaft und internationale Zusammenarbeit 1914-1928. Ein Beitrag zum Studium kultureller Beziehungen in politischen Krisenzeiten*, Genève, Dumaret & Golay, 1966.

<sup>33</sup> SCHROEDER-GUDEHUS Brigitte, *Les scientifiques et la paix : la communauté scientifique internationale au cours des années vingt*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1978., SCHROEDER-GUDEHUS Brigitte, « Pas de Locarno pour la science. La coopération scientifique internationale et la politique étrangère des Etats pendant l'entre-deux-guerres », *Relations internationales* (46), 1986, pp. 173-194., SCHROEDER-GUDEHUS Brigitte, « Internationale Wissenschaftsbeziehungen und auswärtige Kulturpolitik 1919-1933. Vom Boykott und Gegen-Boykott zu ihrer Wiederaufnahme », in: VIERHAUS Rudolf et VOM BROCKE Bernhard (éds), *Forschung im Spannungsfeld von Politik und Gesellschaft. Geschichte und Struktur der Kaiser-Wilhelm-/Max-Planck-Gesellschaft*, Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt, 1990, pp. 858-885., SCHROEDER-GUDEHUS Brigitte, « Les congrès scientifiques et la politique de coopération internationale des académies des sciences », *Relations internationales* (62), 1990, pp. 135-148., SCHROEDER-GUDEHUS Brigitte, « La science ignore-t-elle vraiment les frontières ? Les relations franco-allemandes dans le domaine des sciences », in: BOCK Hans Manfred (éd.), *Entre Locarno et Vichy : les relations culturelles franco-allemandes dans les années 1930*, Paris, CNRS Editions, 1993, pp. 393-403., SCHROEDER-GUDEHUS Brigitte, « Die Akademie auf internationalem Parkett. Die Programmatik der internationalen Zusammenarbeit wissenschaftlicher Akademien und ihr Scheitern im Ersten Weltkrieg », in: KOCKA et JÜRGEN (éds), *Die Königlich Preussische Akademie der Wissenschaften zu Berlin im Kaiserreich*, Berlin, Akademie Verlag, 1999, pp. 175-195. Signalons également sur un sujet connexe l'ouvrage cosigné avec Anne Rasmussen : SCHROEDER-GUDEHUS Brigitte et RASMUSSEN Anne, *Les fastes du progrès : Le guide des Expositions Universelles, 1851-1992*, Paris, Flammarion, 1992.

réalité vécue par les perdants du conflit. Elle signe également un article directement sur la coopération intellectuelle<sup>34</sup>.

Champs connexes aux questions liées aux milieux intellectuels pendant l'entre-deux-guerres<sup>35</sup>, signalons également les études des milieux pacifistes internationaux<sup>36</sup>, du mouvement espérantiste, ainsi que de la très centrale préoccupation au sujet du statut du « travailleur intellectuel », pour laquelle on se référera aux travaux de Gisèle Sapiro sur la professionnalisation<sup>37</sup>, mais aussi d'Alain Chatriot sur le chômage des intellectuels<sup>38</sup> et de Christophe Verbruggen sur la relation avec l'Organisation internationale du travail<sup>39</sup>. Et s'il est une dynamique qu'il est particulièrement important d'intégrer dans une étude de la coopération intellectuelle, c'est celle des congrès internationaux et des organisations qui en sont issues. Nous verrons en effet que la Société des Nations va difficilement s'intégrer dans ce milieu qui s'organise déjà à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle selon une logique complètement différente. À ce sujet, s'il ne nous semble pas pertinent de renvoyer ici à la très nombreuse littérature concernant les congrès et organisations internationales<sup>40</sup>, mentionnons toutefois l'ouvrage de Madeleine Herren et Sacha Zala sur le cas de la Suisse<sup>41</sup> et les travaux d'Isabella Löhr sur la propriété

---

<sup>34</sup> SCHRÖDER-GUDEHUS Brigitte, « Collaboration scientifique et coopération intellectuelle - Un chapitre dans les déboires de la Société des Nations », *Revue d'Allemagne* 20 (4), 1988, pp. 357-377.

<sup>35</sup> Voir également à ce sujet BARROT Olivier et ORY Pascal, *Entre-deux-guerres*, Paris, François Bourin, 1990.

<sup>36</sup> GROSSI Verdiana, « Une paix difficile : le mouvement pacifiste international pendant l'entre-deux-guerres », *Relations Internationales* (53), 1988, pp. 23-35.

<sup>37</sup> SAPIRO Gisèle, « L'internationalisation des champs intellectuels dans l'entre-deux-guerres : facteurs professionnels et politiques », in: *L'espace intellectuel en Europe*, La Découverte, 2010, pp. 111-146. mais aussi plus généralement SAPIRO Gisèle, « Les professions intellectuelles entre l'État, l'entrepreneuriat et l'industrie », *Le Mouvement Social* no 214 (1), 2006, pp. 3-18. et SAPIRO Gisèle, *L'espace intellectuel en Europe, de la formation des États-Nations à la mondialisation XIXe-XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 2009.

<sup>38</sup> CHATRIOT Alain, « La lutte contre le « chômage intellectuel » : l'action de la Confédération des Travailleurs Intellectuels (CTI) face à la crise des années trente », *Le Mouvement Social* 214 (1), 2006, pp. 77-91.

<sup>39</sup> VERBRUGGEN Christophe, « 'Intellectual workers' and their search for a place within the ILO during the interwar period », in: *Essays on the International Labour Organization and its impact on the world during the twentieth century*, Peter Lang, 2010, pp. 271-292.

<sup>40</sup> Nous proposons un état des lieux plus complet dans un article à paraître : GRANDJEAN Martin et VAN LEEUWEN Marco, « Mapping Internationalism: Congresses and Organisations in the Nineteenth and Twentieth Centuries », in: LAQUA Daniel, VAN ACKER Wouter et VERBRUGGEN Christophe (éds), *International Organizations and Global Civil Society: Histories of the Union of International Associations*, London, Bloomsbury, 2019.

<sup>41</sup> HERREN Madeleine et ZALA Sacha, *Netzwerk Aussenpolitik, Internationale Organisationen und Kongresse als Instrumente der Schweizerischen Aussenpolitik 1914-1950*, Zürich, Chronos, 2002.

intellectuelle<sup>42</sup> (dont sa thèse<sup>43</sup>) ainsi que les publications d'Anne Rasmussen<sup>44</sup> (et sa thèse<sup>45</sup>), de Christophe Prochasson<sup>46</sup>, et l'ouvrage de John Boli et George Thomas qui est une référence en matière d'approche sérielle des organisations non gouvernementales<sup>47</sup>.

Si l'on en vient maintenant aux études portant directement sur la CICI ou l'IICI, il faut d'abord distinguer les travaux des observateurs extérieurs de l'activité de la SDN de ceux provenant de ses acteurs, avant de signaler des thèses et des publications ultérieures. Dans la première catégorie, qui regroupe surtout des ouvrages qui se bornent à une description institutionnelle, on trouve par exemple les textes de Robert Richter en 1930<sup>48</sup>, d'Henri Galabert en 1931<sup>49</sup>, et de Charles André en 1938<sup>50</sup>, dont l'analyse est probablement la plus complète de cette période et celle qui a le plus influencé les études suivantes puisqu'on en retrouve des extraits quasiment inchangés dans plusieurs travaux majeurs édités dans l'après-guerre, et finalement d'Isaac Kandel en 1944<sup>51</sup>. Du côté des acteurs, notons que les deux directeurs de l'Institut de coopération intellectuelle laissent des traces de leur passage dans l'institution parisienne outre leurs textes dans les innombrables publications de l'IICI : Henri Bonnet, encore en place, publie un cours en 1937<sup>52</sup>, puis un article sur le sujet en 1942<sup>53</sup> depuis son exil aux États-Unis et un texte plus tardif

---

<sup>42</sup> LÖHR Isabella, *Die Globalisierung geistiger Eigentumsrechte: neue Strukturen internationaler Zusammenarbeit, 1886-1952*, Göttingen, Germany, Vandenhoeck & Ruprecht, 2010 (Kritische Studien zur Geschichtswissenschaft).

<sup>43</sup> LÖHR Isabella, *Auf dem Weg zu einer global governance kultureller Güter: die Globalisierung geistiger Eigentumsrechte in neuen Strukturen internationaler Zusammenarbeit (1886-1952)*, Leipzig, Germany, Universität Leipzig, 2008.

<sup>44</sup> Voir par exemple RASMUSSEN Anne, « Jalons pour une histoire des congrès internationaux au XIXe siècle : Régulation scientifique et propagande intellectuelle », *Relations internationales* (62), 1990, pp. 115-133., RASMUSSEN Anne, « Tournants, inflexions, ruptures : le moment internationaliste », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle* (19), 2001, pp. 27-41. et RASMUSSEN Anne, « Réparer, réconcilier, oublier : enjeux et mythes de la démobilisation scientifique, 1918-1925 », *Histoire@Politique* (3), 2010, pp. 1-14.

<sup>45</sup> RASMUSSEN Anne, *L'internationale scientifique (1890-1924)*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 1996.

<sup>46</sup> Par exemple PROCHASSON Christophe, « Les Congrès : lieux de l'échange intellectuel. Introduction », *Cahiers Georges Sorel* 7 (1), 1989, pp. 5-8., voir aussi PROCHASSON Christophe et RASMUSSEN Anne, *Au nom de la patrie: Les intellectuels et la Première Guerre mondiale (1910-1919)*, Paris, La Découverte, 1996.

<sup>47</sup> BOLI John et THOMAS George M., *Constructing World Culture. International Nongovernmental Organizations since 1875*, Stanford, Stanford University Press, 1999.

<sup>48</sup> RICHTER Robert, *Die internationale geistige Zusammenarbeit im Rahmen des Völkerbundes*, Würzburg, Handelsdruckerei G.m.b.H Würzburg, 1930.

<sup>49</sup> GALABERT Henri, *La commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations*, Toulouse, Lion and fils, 1931.

<sup>50</sup> ANDRE Charles, *L'organisation de la coopération intellectuelle*, Rennes, Impr. provinciale de l'Ouest, 1938.

<sup>51</sup> KANDEL Isaac Leon, *Intellectual cooperation: national and international*, New York, Bureau of publications, Teachers college, Columbia university, 1944.

<sup>52</sup> BONNET Henri, « L'oeuvre de l'Institut international de coopération intellectuelle », in: *Recueil des cours de l'Académie de droit international, tome 61*, vol. III, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1937, pp. 457-539.

<sup>53</sup> BONNET Henri, « Intellectual Cooperation », in: *World Organisation. A Balance Sheet of the First Great Experiment*, Washington, American Council of Public Affairs, 1942, pp. 189-210.

en 1966<sup>54</sup>. Ce geste mémoriel est à mettre en lien avec le deuxième volume de l'autobiographie de Julien Luchaire, qui « se confesse » en 1965<sup>55</sup>. Le professeur de littérature français Jean-Jacques Mayoux, très temporaire directeur de l'Institut à la fin de la Seconde Guerre mondiale, est également l'auteur d'une publication en 1947<sup>56</sup>. Parmi les autres acteurs, le politologue britannique Alfred Zimmern<sup>57</sup>, qui dirige une section de l'Institut, publie une étude sur la SDN en 1935 déjà, alors que le diplomate autrichien Egon Ranshofen-Wertheimer, membre du Secrétariat, relate l'organisation de celui-ci en 1945<sup>58</sup>, suivi du « capitaine » Francis Paul Walters, bras droit du secrétaire général, le diplomate britannique Eric Drummond, en 1952<sup>59</sup>, puis du secrétaire de la CICI, l'historien de l'art roumain Georges Oprescu en 1969<sup>60</sup>.

Les premiers travaux complets et véritablement critiques sur la coopération intellectuelle apparaissent après la dissolution de la SDN, dès les années 1950, avec la thèse d'Alvin Leroy Bennett<sup>61</sup> et celle de Frederick Northedge<sup>62</sup>, à qui on doit également une histoire de la Société des Nations<sup>63</sup>. Puis vient la thèse de Pham-Thi-Tu, publiée en 1962<sup>64</sup>, qui, en plus de son étude de cas sur la Chine, nous semble être le travail le plus complet à ce stade et un bon représentant des ouvrages focalisés sur des réalisations techniques de la SDN. Elle est suivie en 1978 par la thèse de Stanley Pycior<sup>65</sup>. Mais c'est surtout l'ouvrage de Jean-Jacques Renoliet en 1999<sup>66</sup> qui fait aujourd'hui encore office de référence et auquel nous aurons plusieurs fois recours. Celui-ci représente une masse d'informations d'un très haut niveau de détail et d'une qualité qui le rend incontournable, mais il est important de noter que cet ouvrage étant adapté de la thèse de l'auteur, soutenue quelques années plus tôt sur l'historique de l'IICI<sup>67</sup>, il n'englobe donc pas toujours la

---

<sup>54</sup> BONNET Henri, « La Société des Nations et la coopération intellectuelle », *Cahiers d'histoire mondiale*, 1966, pp. 198-209.

<sup>55</sup> LUCHAIRE Julien, *Confession d'un Français moyen*, vol. II (1914-1950), Florence, Leo S. Olschki, 1965.

<sup>56</sup> MAYOUX Jean-Jacques, *L'Institut international de coopération intellectuelle 1925-1946*, Paris, IICI, 1947.

<sup>57</sup> ZIMMERN Alfred, *The League of Nations and the Rule of Law 1918-1935*, London, Macmillan, 1936.

<sup>58</sup> RANSHOFEN-WERTHEIMER Egon Ferdinand, *The International Secretariat: A Great Experiment in International Administration*, Washington, D.C., Carnegie Endowment for International Peace, 1945.

<sup>59</sup> WALTERS Francis Paul, *A History of the League of Nations*, London, Oxford University Press, 1952.

<sup>60</sup> OPRESCU G., « Souvenirs de la Ligue des Nations: la CICI », *Revue roumaine d'études internationales* (6), 1969, pp. 61-74.

<sup>61</sup> BENNETT Alvin Leroy, *The Development of Intellectual Cooperation under the League of Nations and United Nations*, Urbana, University of Illinois, 1950.

<sup>62</sup> NORTHEGE Frederick Samuel, *International Intellectual Co-operation Within the League of Nations: Its Conceptual Basis and Lessons for the Present*, London, University of London, 1953.

<sup>63</sup> NORTHEGE Frederick Samuel, *The League of Nations: Its Life and Times 1920-1946*, New York, Holmes & Meier, 1986.

<sup>64</sup> PHAM Thi-Tu, *La coopération intellectuelle sous la Société des Nations*, Genève, Droz, 1962.

<sup>65</sup> PYCIOR Stanley William, *The Most Ineffectual Enterprise: The International Committee on Intellectual Cooperation of the League of Nations, 1922-1931*, South Bend (Indiana), University of Notre Dame, 1978.

<sup>66</sup> RENOLIET Jean-Jacques, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999. Voir également son article RENOLIET Jean-Jacques, « La genèse de l'Institut international de Coopération intellectuelle », *Relations Internationales* (72), 1992, pp. 387-398.

<sup>67</sup> RENOLIET Jean-Jacques, *L'Institut International de Coopération Intellectuelle (1919-1940)*, Paris, Université de Paris I, 1995.

coopération intellectuelle dans son ensemble. On verra que ce détail n'est pas du tout anodin puisque Renoliet écrit une histoire diplomatique et institutionnelle de la coopération intellectuelle « à la française », en ne sollicitant par ailleurs que les archives de l'Institut<sup>68</sup> : cette spécificité et le recours aux archives du Quai d'Orsay en fait un ouvrage d'un très grand intérêt pour comprendre le contexte politique de l'État qui va accaparer une grande partie de la dynamique portée initialement par la Société des Nations. Mais cette focale et une approche quasiment finaliste considérant que l'IICI est un organe qui prépare la venue de l'UNESCO et qui s'exprime jusque dans le titre lui-même (« L'UNESCO oubliée ») a comme conséquence un effacement de la diversité des acteurs de la coopération intellectuelle, minimisant par exemple le rôle que conserve la CICI une fois l'Institut créé et produisant parfois des effets anachroniques ou apologétiques<sup>69</sup>. Ainsi, cet ouvrage fondamental sera complété en de nombreux aspects par notre étude, qui fait un usage très différent du fonds de correspondance de la Société des Nations et propose une approche qui tente de clarifier la structure plutôt que de la considérer comme un acquis, tout en questionnant la place des acteurs dans celle-ci.

Alors que les mémoires de Katia Verhoeven sur les questions d'éducation liées à la CICI<sup>70</sup>, de Pascale Demeulenaere sur les relations avec la Belgique<sup>71</sup> et de Nicolas Lanza sur le parcours du sous-secrétaire général en charge de la coopération intellectuelle, le professeur de droit, auteur et diplomate japonais Inazo Nitobe<sup>72</sup> retiennent également notre attention, deux thèses très récentes doivent également être signalées. Le travail de Maria Bumbaca d'abord, achevé en 2011<sup>73</sup> et qui, sans renouveler l'étude de la coopération intellectuelle apporte quelques éclairages sur le cas italien, mais surtout celui de Takashi Saikawa en 2014<sup>74</sup> qui, en plus de documenter les cas chinois et japonais (déjà abordés dans des publications antérieures du même auteur<sup>75</sup>), propose une

---

<sup>68</sup> De fait, il fait référence aux archives de la Commission, à Genève, mais ne les cite que dans des termes très vagues.

<sup>69</sup> En considérant par exemple que l'« Organisation de coopération intellectuelle » (OCI) correspond à une réalité vécue avant son officialisation en 1931, ou que la période de 1919 à 1926 est la période de formation de l'IICI, qui en est l'aboutissement. Il partage par ailleurs à plusieurs reprises les doutes du Ministère des affaires étrangères français à l'égard du Secrétariat de la SDN comme s'ils étaient des critiques incontestables.

<sup>70</sup> VERHOEVEN Katia, *La Société des Nations et la coopération intellectuelle: l'éducation au service de la paix*, Grenoble, France, Université de Grenoble II, 1993.

<sup>71</sup> DEMEULENAERE Pascale, *L'Organisation internationale de coopération intellectuelle et la Belgique, 1922-1939*, Louvain, Université catholique de Louvain, 1994.

<sup>72</sup> LANZA Nicolas, *Inazô Nitobe au Secrétariat de la Société des Nations : entre patriotisme japonais et « esprit de Genève » (1919-1926)*, Genève, Université de Genève, 2003.

<sup>73</sup> BUMBACA Maria Pia, *Lo spirito e le idee. L'organizzazione della cooperazione intellettuale nella Società delle Nazioni*, Doctoral Thesis, Rome, Università di Roma (Sapienza), 2011.

<sup>74</sup> SAIKAWA Takashi, *From Intellectual Co-operation to International Cultural Exchange: Japan and China in the International Committee on Intellectual Co-operation of the League of Nations, 1922-1939*, Heidelberg, Universität Heidelberg, 2014.

<sup>75</sup> SAIKAWA Takashi, « China's Challenge to the International Committee on Intellectual Co-operation: Transformation of the Idea of International Culture in the Interwar Period », *Waseda Study of Politics and Public Law* 85, 2007, pp. 211-245., SAIKAWA Takashi, « Nationalism of International Cultural Exchange: The case of Japan's Intellectual Co-operation with the League of Nations », *Journal of Next Generation Asia Forum* 1, 2008, pp. 11-30. et SAIKAWA Takashi, « From Intellectual Co-operation to International



analyse sous un angle tout à fait différent des travaux précédents puisqu'il s'intéresse à l'évolution du concept de coopération intellectuelle et sa perception culturelle. Impliquant, comme son titre l'indique, des considérations multiculturelles, son travail a le mérite de se focaliser, en tout cas dans ses chapitres sur les premières années de développement du concept, sur la Commission elle-même et l'influence des projets belges de l'Union des associations internationales sur la définition de ses missions. En définitive, notre travail dialogue donc principalement avec l'ouvrage de Renoliet ainsi qu'avec les études plus anciennes d'André et de Pham-Thi-Tu qui présentent un caractère factuel très complémentaire.

En complément à ces travaux d'ensemble, une littérature variée et pour la plupart récente développe également des aspects particuliers directement liés à la coopération intellectuelle. Des articles biographiques, tout d'abord<sup>76</sup>, comme par exemple Julien Cain sur Henri Bergson<sup>77</sup>, Jean Smith et Arnold Toynbee sur Gilbert Murray, troisième président de la CICI<sup>78</sup>, Laszlo Dobossy sur le compositeur hongrois Bela Bartók<sup>79</sup>, qui est membre de la commission nationale hongroise de coopération intellectuelle, George Oshiro sur Inazo Nitobe<sup>80</sup>, Nadine Lubelski-Bernard sur Marie Curie-Sklodowska<sup>81</sup>, Danielle Wonsch sur Albert Einstein<sup>82</sup>, Jimena Canales sur Einstein et Bergson<sup>83</sup>, Simone Guilia sur Alfredo Rocco<sup>84</sup>, ministre de la justice italien et membre de la CICI, Anne-Isabelle Richard sur l'historien Johan Huizinga<sup>85</sup>, également membre de la Commission et Andrzej Brzezinski sur l'historien polonais Oscar Halecki<sup>86</sup>, qui joue un rôle central au Secrétariat. Ensuite, en ce qui concerne les études de la coopération intellectuelle dans des champs particuliers, on se référera en particulier aux travaux de Daniel Laqua, dont la thèse

---

Cultural Exchange: Japan and China in the International Committee on Intellectual Cooperation », *Asian Regional Integration Review* 1, 2009, pp. 83-91.

<sup>76</sup> Nous ne citons que les articles qui portent directement sur l'investissement de la personnalité en question dans la coopération intellectuelle.

<sup>77</sup> CAIN Julien, « Bergson Président de la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle », *Proceedings of the American Philosophical Society* 104 (4), 1960, pp. 404-407.

<sup>78</sup> SMITH Jean et TOYNBEE Arnold (éds), *Gilbert Murray, An Unfinished Autobiography*, London, George Allen and Unwin Ltd, 1960.

<sup>79</sup> DOBOSSY Laszlo, « Bartók and Capek in the League of Nations », *New Hungarian Quarterly* 25 95, 1984, pp. 199-202.

<sup>80</sup> OSHIRO George Masaaki, *Internationalist in prewar Japan: Nitobe Inazo, 1862-1933*, Vancouver, University of British Columbia, 1985.

<sup>81</sup> LUBELSKI-BERNARD Nadine, « Marie Curie et la coopération internationale », in: *Marie Sklodowska Curie et la Belgique*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 1990, pp. 79-89.

<sup>82</sup> WONSCH, « Einstein et la Commission internationale de coopération intellectuelle », *art. cit.*, 2004.

<sup>83</sup> CANALES, « Einstein, Bergson, and the Experiment that Failed: Intellectual Cooperation at the League of Nations », *art. cit.*, 2005.

<sup>84</sup> GUILIA Simone, « Il Ruolo di Alfredo Rocco alla Società delle Nazioni », *Clio* 48 (1), 2012, pp. 29-48.

<sup>85</sup> RICHARD Anne-Isabelle, « Huizinga, Intellectual Cooperation and the Spirit of Europe, 1933-1945 », in: HEWITSON Mark et D'AURIA Matthew (éds), *Europe in Crisis, Intellectuals and the European Idea, 1917-1957*, New York, Oxford, Berghahn Books, 2012, pp. 243-256. Elle est également l'auteure de RICHARD Anne-Isabelle, « Competition and complementarity: civil society networks and the question of decentralizing the League of Nations. », *Journal of Global History* 7 (02), 2012, pp. 233-256.

<sup>86</sup> BRZEZIŃSKI Andrzej M., « Oskar Halecki – the advocate of Central and Eastern European countries in the International Committee on Intellectual Cooperation of the League of Nations (1922-1925) », *Studia z Dziejów Rosji i Europy Środkowo-Wschodniej* 48, 2013.

porte sur l'internationalisme bruxellois<sup>87</sup> et qui est l'auteur de plusieurs excellentes publications qui questionnent la place de la coopération intellectuelle dans le champ de l'internationalisme<sup>88</sup>. On trouve également un accent sur les questions muséales<sup>89</sup>, artistiques<sup>90</sup> ou musicales<sup>91</sup>, ainsi que plusieurs travaux d'un très grand intérêt chez Corinne Pernet, entre autres sur l'Amérique latine et les dernières années de la coopération intellectuelle<sup>92</sup>. Toujours à propos d'approches thématiques ou très circonscrites de la coopération intellectuelle, signalons également des travaux sur le Brésil<sup>93</sup>, l'implication des milieux féminins<sup>94</sup>, la convention sur la propriété scientifique<sup>95</sup>, la relation au mécénat américain<sup>96</sup>, la réforme de l'enseignement de l'histoire<sup>97</sup>, les questions

---

<sup>87</sup> LAQUA Daniel, *European Internationalism(s), 1880-1930 Brussels as a Centre for Transnational Cooperation*, London, University College London, 2009.

<sup>88</sup> LAQUA Daniel, « Transnational intellectual cooperation, the League of Nations, and the problem of order », *Journal of Global History* 6 (2), 2011, pp. 223-247., LAQUA Daniel, *Internationalism reconfigured transnational ideas and movements between the World Wars*, London, New York, I.B. Tauris, 2011. et LAQUA Daniel, « Internationalisme ou affirmation de la nation? La coopération intellectuelle transnationale dans l'entre-deux-guerres », *Critique internationale* n° 52 (3), 2011, pp. 51-67.

<sup>89</sup> CAILLOT Marie, *La Revue Mousseion (1927-1946): les musées et la coopération culturelle internationale*, 2 vol., Paris, Ecole Nationale des Chartes, 2011.

<sup>90</sup> DUCCI Annamaria, « Europe and the Artistic Patrimony of the Interwar Period: The International Institute for Intellectual Cooperation at the League of Nations », in: HEWITSON Mark et D'AURIA Matthew (éds), *Europe in Crisis, Intellectuals and the European Idea, 1917-1957*, New York, Oxford, Berghahn Books, 2012, pp. 227-242.

<sup>91</sup> SIBILLE Christiane, « La musique à la Société des Nations », *Relations internationales* 155 (3), 2014, pp. 89-102.

<sup>92</sup> PERNET Corinne, « Culture as Policy: Cultural Exchanges between Europe and Latin America in the Interwar Period », *Puente@Europa* (5(3/4)), 2007, pp. 121-126., PERNET Corinne, « Twists, Turns and Dead Alleys: The League of Nations and Intellectual Cooperation in Times of War », *Journal of Modern European History* 12 (3), 2014, pp. 342-358. mais aussi PERNET Corinne, « Les échanges d'informations entre intellectuels : La conférence comme outil de coopération intellectuelle à la Société des Nations », in: VALLOTTON François (éd.), *Devant le verre d'eau. Regards croisés sur la conférence comme vecteur de la vie intellectuelle 1880-1950*, Lausanne, Editions Antipodes, 2007, pp. 91-106.

<sup>93</sup> DUMONT Juliette, *L'institut international de coopération intellectuelle et le Brésil (1924-1946): le pari de la diplomatie culturelle*, Paris, IHEAL-CREDAL, 2008 (Collection Chrysalides). Mais aussi DUMONT Juliette, « De la coopération intellectuelle à la diplomatie culturelle : le parcours du Brésil dans l'entre-deux-guerres », *Caravelle* (99), 2012, pp. 217-238. et DUMONT Juliette, « Un panaméricanisme à la brésilienne ? Le projet d'Institut Interaméricain de Coopération Intellectuelle (1926-1930) », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos. Nouveaux mondes mondes nouveaux - Novo Mundo Mundos Novos - New world New worlds*, 2016.

<sup>94</sup> GOODMAN Joyce, « Women and international intellectual co-operation », *Paedagogica Historica* 48 (3), 2012, pp. 357-368. La question féminine est également abordée plus généralement dans MARBEAU Michel, « Les femmes et la Société des Nations (1919-1945). Genève, la clé de l'égalité ? », in: DELAUNAY J.-M. et DENECHERE Y. (éds), *Femmes et relations internationales au XXe siècle*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2007, pp. 163-176.

<sup>95</sup> MILLER David Philip, « Intellectual Property and Narratives of Discovery/Invention: The League of Nations' Draft Convention on 'Scientific Property' and its Fate », *History of Science* 46 (3), 2008, pp. 299-342.

<sup>96</sup> TOURNES Ludovic, *Les États-unis et la Société des Nations (1914-1946): le système international face à l'émergence d'une superpuissance*, Bern, Peter Lang, 2016. et TOURNES Ludovic, « Comment devenir une superpuissance intellectuelle ? La fondation Rockefeller et la documentation scientifique », in: HAUSER Claude, LOUE Thomas, MOLLIER Jean-Yves et al. (éds), *La diplomatie par le livre. Réseaux et circulation internationale de l'imprimé de 1880 à nos jours*, Lausanne, Nouveau Monde, 2011, pp. 165-180.

<sup>97</sup> OSBORNE Ken, « Creating the "International Mind": The League of Nations Attempts to Reform History Teaching, 1920-1939 », *History of Education Quarterly* 56 (2), 2016, pp. 213-240.

éducatives<sup>98</sup>, la relation avec le Comité d'entente des grandes associations internationales auquel participe l'IICI<sup>99</sup>, la relation entre l'Institut et les intellectuels allemands fuyant le nazisme<sup>100</sup>, le cas du Japon<sup>101</sup> et l'Institut du cinématographe éducatif<sup>102</sup> auquel nous consacrons également quelques pages (chapitre 6.2).

Avant de clore cet état des lieux historiographique, nous mentionnons également quelques travaux relevant de thématiques annexes mais suffisamment proches de la coopération intellectuelle pour en enrichir l'étude. C'est par exemple le cas des recherches de Hans Manfred Bock sur les relations franco-allemandes<sup>103</sup>, en particulier pendant la courte période d'ouverture et d'espoir entre les accords de Locarno et la crise économique<sup>104</sup>. Signalons également l'ouvrage de Christine Manigand sur les Français au service la SDN<sup>105</sup>, les travaux de Michael Riemens sur la Conférence permanente des hautes études internationales<sup>106</sup>, ceux de Taeko Shibahara sur les mouvements féministes asiatiques<sup>107</sup>, de Manuela Tortora sur le rapport entre SDN et Organisation internationale du travail<sup>108</sup>, et l'article de Madeleine Herren sur la question du genre<sup>109</sup>. Et pour conclure sur des publications qui, comme l'ouvrage de Renoliet, ouvrent sur le futur de la coopération intellectuelle incarné par l'UNESCO, on trouve par exemple Jo-Anne

---

<sup>98</sup> GIUNTELLA Maria Cristina, *Cooperazione intellettuale ed educazione alla pace nell'Europa della Società delle nazioni*, Padua, Cedam, 2001.

<sup>99</sup> HERMON Elly, « Le Comité d'entente des grandes associations internationales. Un chapitre de l'histoire du mouvement transnational d'éducation pour la paix et la coopération intellectuelle internationale », *Associations Transnationales* 4, 1987, pp. 68–78, 208–217. Nous n'abordons pas ce comité en tant que tel dans ce travail, mais il est représenté sur notre fig. 6.4

<sup>100</sup> LEMKE Ute, « Das Pariser Völkerbundinstitut für geistige Zusammenarbeit und die aus Deutschland geflüchteten Intellektuellen », in: SAUVEUR-HENN Anne Saint (éd.), *Fluchtziel Paris. Die deutschsprachige Emigration 1933-1940*, Berlin, 2002, pp. 51–59.

<sup>101</sup> MILLET Lauriane, « “Esprit japonais” et prémices du multiculturalisme: Le Japon et l'Organisation de coopération intellectuelle dans l'entre-deux-guerres », *Relations internationales* 162 (3), 2015, pp. 31–44.

<sup>102</sup> TAILLIBERT Christel, *L'Institut international du cinématographe éducatif: regards sur le rôle du cinéma éducatif dans la politique internationale du fascisme italien*, Paris, Editions L'Harmattan, 1999.

<sup>103</sup> BOCK Hans Manfred, MEYER-KALKUS Reinhart et TREBITSCH Michel, *Entre Locarno et Vichy: les relations culturelles franco-allemandes dans les années 1930*, Paris, CNRS Editions, 1993 (De l'Allemagne)., BOCK Hans Manfred, « Les associations de germanistes français. L'exemple de la Ligue d'Etudes Germaniques », in: ESPAGNE Michel et WERNER Michael (éds), *Histoire des études germaniques en France (1900-1970)*, Paris, CNRS Editions, 1994, pp. 267-285., BOCK Hans Manfred et KREBS Gilbert, *Echanges culturels et relations diplomatiques. Présences françaises à Berlin au temps de la République de Weimar*, Paris, PIA, 2004.

<sup>104</sup> BOCK Hans Manfred, « Die Deutsch-Französische Gesellschaft 1926 bis 1934, Ein Beitrag zur Sozialgeschichte der deutsch-französischen Beziehungen der Zwieschenkriegszeit », *Francia* 17 (3), 1990, pp. 57-102.

<sup>105</sup> MANIGAND Christine, *Les Français au service de la Société des Nations*, Bern, Peter, 2003.

<sup>106</sup> RIEMENS Michael, « International academic cooperation on international relations in the interwar period: the International Studies Conference », *Review of International Studies* 37 (02), 2011, pp. 911-928.

<sup>107</sup> SHIBAHARA Taeko, « “The Private League of Nations”. The Pan-Pacific Women's Conference and Japanese Feminists in 1928 », *U.S.-Japan Women's Journal* 41, 2011, pp. 3-24.

<sup>108</sup> TORTORA Manuela, *Institution spécialisée et organisation mondiale : étude des relations de l'OIT avec la SDN et l'ONU*, Bruxelles, Bruylant, 1980.

<sup>109</sup> HERREN Madeleine, « Gender and international relations through the lens of the League of Nations (1919-1945) », in: SLUGA Glenda et JAMES Carolyn (éds), *Women, diplomacy and international politics since 1500*, London; New York, NY, Routledge, Taylor & Francis Group, 2016, pp. 182–201.

Pemberton<sup>110</sup>, Chikh Bekri<sup>111</sup>, qui consacre une introduction assez conséquente à la coopération intellectuelle mais très largement inspirée de travaux antérieurs, Chloé Maurel<sup>112</sup>, Jan Kolasa<sup>113</sup> et un grand nombre d'autres auteurs<sup>114</sup> en raison de l'importance que la nouvelle institution prend rapidement et de la propension des chercheurs qui en font l'étude de remonter à ses origines, historiques ou fantasmées.

## À propos de la visualisation de données en histoire

S'il nous semble que la « visualisation de données » est un axe qui mérite également un état des lieux en introduction de cette étude, c'est non seulement parce que nous y faisons un recours intensif mais également et surtout parce qu'elle est entièrement partie prenante de notre processus de recherche. Cette conception de la visualisation comme un outil exploratoire étant désormais largement partagée par la communauté des chercheurs en sciences humaines et sociales (SHS), en particulier lorsque l'usage de méthodes numériques y est généralisé, ces pages n'ont donc pas la prétention d'expliquer aux historiens comment s'en servir mais a plutôt vocation à exprimer quelques conceptions personnelles sur l'historique, les usages et la réception de la représentation graphique de données statistiques dans nos disciplines en général et dans ce travail tout particulièrement.

Tout d'abord, notons qu'il s'agit d'un champ de pratiques d'une très grande vivacité aujourd'hui. Pratique transdisciplinaire prenant sa source dans les sciences exactes et les méthodes statistiques, sa récupération en sciences humaines et sociales est largement inspirée de l'utilisation précoce, au sein des sciences expérimentales, d'outils produisant des résultats statistiques ou des représentations visuelles à interpréter : sinusoïdale explicitant une fréquence, graphe d'une fonction en analyse mathématique, bande colorée du spectre électromagnétique d'un corps céleste, simulation de molécules ou de génomes, calcul de la trajectoire de particules élémentaires après collision, etc. Or encore récemment, la visualisation de données en SHS prenait une forme

---

<sup>110</sup> PEMBERTON Jo-Anne, « The Changing Shape of Intellectual Cooperation: From the League of Nations to UNESCO », *Australian Journal of Politics & History* 58 (1), 2012, pp. 34-50.

<sup>111</sup> BEKRI Chikh, *L'UNESCO : Une entreprise erronée ?*, Paris, Publisud, 1990.

<sup>112</sup> MAUREL Chloé, « Le rêve d'un « gouvernement mondial » des années 1920 aux années 1950. L'exemple de l'Unesco », *Histoire@Politique* 10 (1), 2010, p. 9. et entre autres également MAUREL Chloé, « L'Unesco : une plate-forme pour les circulations transnationales de savoirs et d'idées (1945-1980) », *Histoire@Politique* (15), 2011, pp. 42-59.

<sup>113</sup> KOLASA Jan, *International Intellectual Cooperation: the League Experience and the Beginnings of UNESCO*, Wrocław, Zakład Narodowy im. Ossolinskich, 1962.

<sup>114</sup> Par exemple MYLONAS Denis, *La conférence des ministres alliés de l'éducation (Londres 1942-1945). De la coopération éducative dans l'Europe en guerre à la création d'une organisation internationale*, Bruxelles, Bruylant, 1976., CONIL-LACOSTE Michel, *Chronique d'un grand dessein: UNESCO, 1946-1993: les hommes, les événements, les accomplissements*, Paris, Unesco, 1993., HOGGART Richard, *An idea and its servants: UNESCO from within*, New York, Oxford university press, 1978., ARCHIBALD Gail, *Les États-Unis et l'UNESCO: 1944 - 1963; les rêves peuvent-ils résister à la réalité des relations internationales?*, Publications de la Sorbonne, 1993.

toute particulière puisqu'elle ne consistait pas en la représentation graphique du résultat d'une manipulation expérimentale, d'une observation au moyen d'un appareillage ou d'un processus mathématique conceptuel, mais qu'elle traduisait visuellement un jeu de données préalablement récoltées et encodées par le chercheur. De l'enquête sociologique dont on tire des distributions statistiques à la compilation d'événements historiques récurrents sur une carte, en passant par les analyses économiques de l'évolution de la valeur de certaines marchandises ou le comptage d'occurrences de termes dans de grandes concordances littéraires ou religieuses, les méthodes quantitatives en SHS nous ont habitués à la production de visualisations de données qui nécessitent un travail considérable pour passer de la source à la donnée, puis de la donnée à la représentation graphique.

Mais, comme pour confirmer la transversalité de la visualisation, on observe depuis quelques années le développement d'outils et de méthodologies qui témoignent de l'évolution de ces pratiques : les milieux des chercheurs en sciences sociales, historiques, économiques, en études littéraires ou artistiques, rejoints par les milieux du journalisme<sup>115</sup> et du design graphique, se projettent désormais dans des analyses et des représentations visuelles qui dépassent largement la simple démarche de présentation de résultats qu'elles pratiquaient jusqu'ici pour embrasser des démarches beaucoup plus exploratoires<sup>116</sup>. Mais si l'automatisation des processus et la massification des corpus en sont en effet des conséquences bienvenues pour le renouvellement des approches et le développement de nouvelles manières de communiquer la recherche, cette évolution d'une visualisation illustrative à une visualisation faisant partie intégrante du déroulement de la recherche nous semble également porteuse en puissance de sérieux inconvénients qui sont susceptibles de faire du tort à la démarche.

Tout d'abord, la place de plus en plus grande qu'occupe la computation, le calcul informatique, dans la recherche ravive la tension entre approches qualitatives et quantitatives. Présentant le vaste éventail des possibilités offertes par les technologies numériques (dont la visualisation de

---

<sup>115</sup> Le journalisme de données, ou *data journalism* est aujourd'hui un des principaux moteurs d'innovation en matière de visualisation, initialement autour des rédactions du *New York Times* et du *Guardian*, mais beaucoup plus largement aujourd'hui.

<sup>116</sup> Nous n'aborderons ici que les questions liées aux pratiques académiques. Des publications innombrables provenant des champs du journalisme et du design d'information on retiendra les travaux de chercheurs et de graphistes comme John Tukey (TUKEY John W., *Exploratory Data Analysis*, Reading, Pearson, 1977.), Edward Tufte (TUFTE Edward R., *The visual display of quantitative information*, Cheshire, Graphics Press, 1983.), Hans Rosling et son *GapMinder* (voir MAXMEN Amy, « Three minutes with Hans Rosling will change your mind about the world », *Nature* (540), 2016, pp. 330-333.). Alberto Cairo (CAIRO Alberto, *The Functional Art: an introduction to information graphics and visualization*, Indianapolis, New Riders, 2012.), Mike Bostock et D3 (BOSTOCK Michael, OGIEVETSKY Vadim et HEER Jeffrey, « D3: Data-Driven Documents », *IEEE Trans. Visualization & Comp. Graphics*, 2011.) ou encore Nathan Yau (YAU Nathan, *Visualize This: The FlowingData Guide to Design, Visualization, and Statistics*, Indianapolis, Wiley, 2011.) et son blog de référence "Flowing Data" (<http://flowingdata.com>). De nouveaux traités sortent chaque mois, pour la plupart des compilations d'exemples ou des guides pratiques. Mais il ne s'agit pas ici de tenter un panorama exhaustif des apports de chacun puisque nous nous concentrerons sur un type de visualisation bien précis, le réseau, qui est d'ailleurs moins prisé de ces domaines puisque difficilement utilisable dans des publications grand public.

données est souvent et logiquement l'un des éléments les plus visibles), la tentation de considérer celles-ci comme une « révolution » laisse souvent entendre en creux que les méthodes préexistantes sont ou seront à terme remplacées. Les facultés esthétiques et heuristiques de la visualisation renforcent d'ailleurs souvent volontairement ou involontairement cette impression : un projet présenté au moyen d'un site web, d'un poster ou d'un article de presse tire généralement largement parti d'une iconographie attrayante. La visualisation, avec son pouvoir totalisant qui laisse croire qu'on peut saisir d'un seul coup tout un sujet historique, va donc y être privilégiée et donner ainsi l'impression que le projet en question se résume à ces aspects techniques. De fait, un département qui se concentre sur le développement d'outils, une activité jusqu'ici réservée à des acteurs que le cloisonnement des disciplines universitaires et la stricte division entre le monde académique et ce qui l'entoure ne prédisposaient pas à travailler avec des chercheurs en histoire, risque de susciter la méfiance de collègues craignant un abandon du terrain aux sciences « dures ». Ces critiques ne sont pas toutes des fantasmes basés sur un mélange de malentendu et d'aigreur, elles rappellent la nécessité de conserver à la visualisation de données sa fonction de serviteur de la recherche et de maintenir toujours explicitement le lien entre les sources historiques et leur représentation graphique pour que cette dernière ne se substitue pas au matériau fondamental. Ce rappel est d'autant plus important que l'aspect innovant et extrêmement spécifique de certaines technologies oblige ceux qui les pratiquent à s'isoler dans des communautés qui les coupent parfois de leur discipline et rendent ainsi leurs résultats et leurs publications peu intelligibles pour leurs collègues. Paradoxalement, l'inscription d'un chercheur dans un champ transversal comme les « humanités numériques », la visualisation de données ou la *Text Encoding Initiative*<sup>117</sup> peut en effet amener celui-ci à ne plus participer qu'à des congrès dédiés aux défis techniques transversaux, par exemple. Cette dynamique s'observe dans tout domaine de spécialisation, même à l'interne des sciences historiques, mais lorsque les compétences requises par le domaine de spécialisation s'éloignent à ce point des méthodes habituelles on perd beaucoup plus vite le langage commun, la *lingua franca* qui permet à chacun de comprendre ses collègues de retour dans le « lieu » central de la communauté d'origine.

Une autre conséquence à double tranchant des récents développements de l'« histoire numérique » et en particulier de son volet d'analyse et de visualisation de données nous semble découler de la démocratisation de l'accès aux outils. S'il est évidemment précieux que les ressources logicielles ne soient pas accaparées par une caste de spécialistes, les compétences personnelles font parfois défaut pour en comprendre le fonctionnement et en tirer une valeur ajoutée. Et si l'absence de compétences liées à des aspects techniques comme la maîtrise de fonctionnalités avancées, la gestion d'une interface en ligne de commande (CLI) ou le design graphique fait parfois grincer des dents les spécialistes de ces outils qui voient de nouveaux

---

<sup>117</sup> L'« Initiative pour l'encodage du texte » est une communauté scientifique créée en 1987 autour du développement et du maintien d'un schéma d'encodage universel. Voir <http://www.tei-c.org/index.xml>.

arrivants piétiner les logiciels dont ils sont les « gardiens du temple », le savoir-faire qui manque le plus cruellement est celui qui touche d'une part à la compréhension globale de ce que la visualisation peut apporter à un objet d'étude et d'autre part aux règles statistiques fondamentales. Par exemple le nombre d'articles scientifiques prenant des courbes de *Ngram* de l'outil de Google<sup>118</sup> comme sources sans avoir paramétré la langue, la sensibilité à la casse ou qui ne discutent pas l'opacité du corpus est considérable<sup>119</sup>. Il n'est sans doute égalé que par le nombre des couvertures de livres sur lesquelles trône fièrement un « *word cloud* » des mots les plus utilisés, généralement sans reconnaissance d'expressions, de sélection de mots vides (*stop words*) à exclure et de réflexion autour de ce que signifie la fréquence d'apparition d'un terme dans un texte, les biais du corpus et le problème visuel induit par le fait de faire varier la taille de la police en fonction du nombre d'occurrences sans tenir compte de la longueur des mots. Le monde du journalisme n'est d'ailleurs pas épargné puisque c'est dans les colonnes de nos quotidiens que l'on trouve le plus souvent des axes tronqués sans avertissement, des bulles dont la taille est calculée sur le diamètre plutôt que sur la surface et des cartes choroplèthes qui ne sont pas pondérées en fonction de la population des régions étudiées. Ces exemples très simples expliquent partiellement que le processus de normalisation de l'usage de la visualisation de données dans les sciences humaines et sociales soit ralenti par une partie de la communauté universitaire qui, confrontée à de tels usages, refuse de considérer certaines méthodes comme valables dans ce contexte. Il va toutefois sans dire que les cas les plus problématiques concernent l'usage de procédés de visualisation plus avancés : l'analyse de réseau, dont nous verrons plus loin les possibilités et les limites, est un classique des outils complexes parfois utilisés avec légèreté dans des projets qui souhaitent bénéficier de l'aspect impressionnant et compliqué d'un graphe inextricable pour prouver la sophistication d'une méthode et l'intrication relationnelle d'un objet. À ceci s'ajoute, dans ce domaine des visualisations plus complexes que les usages de représentations statistiques descriptives évoquées plus haut, que la plupart des outils spécifiques n'ont pas été directement conçus pour des analyses historiques : les détourner de leur usage premier est une tâche enrichissante et fascinante mais les utiliser sans discerner la nécessité d'adaptation peut mener à des analyses peu pertinentes.

Finalement, le troisième écueil qui force à notre avis les producteurs de visualisations de données à la plus grande vigilance est la réception très variable de la part de leur public. Même s'il est désormais courant de rencontrer des représentations graphiques de données statistiques dans la presse, l'usage de tels objets est encore relativement peu développé dans les publications

---

<sup>118</sup> Google Books Ngram Viewer : <https://books.google.com/ngrams>

<sup>119</sup> Il ne s'agit pas ici de citer les articles en question. À noter que le *Ngram Viewer* de Google n'a pas été mis à jour depuis des années et propose toujours le même exemple trompeur sur son écran d'accueil. Voir GRANDJEAN Martin, « Et si Google n'avait pas compris son propre outil de "Ngram" ? », *Martin Grandjean*, 2014, <<http://www.martingrandjean.ch/bigdata-litteraire-et-si-google-navait-pas-compris-le-ngram/>>.

scientifiques en histoire et se limite souvent à des formes très simples et intuitives : histogrammes, courbes ou cartes géographiques. En conséquence, la présentation d'une visualisation issue d'un traitement de données complexe, comme une analyse des correspondances multiples (ACM) ou d'une représentation graphique dont les codes ne sont pas familiers au plus grand nombre suscite des réactions souvent mitigées. Alors que certains refusent ces visualisations comme moyen de preuve parce qu'ils soupçonnent qu'elles ne sont qu'une façon de chercher à impressionner, à pallier une faiblesse argumentative ou à cacher l'absence d'explication derrière une analyse quantitative vide de sens, d'autres peuvent au contraire être tellement fascinés par l'objet, son esthétique séduisante et l'impression de totalité qu'il dégage, qu'ils en acceptent l'interprétation sans remettre en question les choix de modélisation, l'analyse et les données sur lesquelles elle se fonde. Dans le fond, ces deux réactions sont le produit d'une même cause, une forme d'« analphabétisme visuel », une incapacité à lire ces graphiques et à comprendre les enjeux de visualisation qui les sous-tendent. Pour autant, il ne s'agit pas pour le chercheur de se dédouaner de sa responsabilité en rejetant la faute sur le lecteur. Au contraire, il est crucial de prendre en compte le fait que celui-ci n'est pas éduqué à la lecture de tels objets et qu'il doit donc être accompagné dans le décryptage du visuel proposé.

Au-delà des questions de support, ces constats rappellent que la visualisation n'est qu'une étape du traitement d'un jeu de données et, plus largement, de l'étude d'un objet historique. Si c'est naturellement ce produit visuel qui permet de constater le changement de méthodes et d'outils, une représentation graphique est rarement le point final d'une démonstration puisqu'elle procède d'une simplification et ne peut donc se suffire à elle-même pour exprimer la richesse de l'objet qu'elle décrit. Or cette simplification, qui prouve son utilité dans de nombreuses situations (pensons au plan de métro dont les codes visuels facilitent la lecture en tordant la réalité physique), n'a rien d'une pratique récente et n'a bien sûr pas attendu le développement de l'informatique. À tel point que la représentation du territoire sous la forme d'une carte augmentée de marqueurs indiquant des éléments de géographie physique ou humaine est une forme de visualisation qui préexiste à l'écriture puisqu'on trouve par exemple des chaînes de montagnes sur des peintures rupestres. Suivra la cartographie symbolique et politique, l'objectivation de la « frontière », par exemple, qui fera du plan cadastral une visualisation performative. La cartographie céleste, dont on soupçonne qu'elle soit plus ancienne encore que sa consœur terrestre, est d'ailleurs un exemple parfait de représentation d'informations simplifiées à but pratique : même si dès l'Antiquité certains atlas astronomiques cherchent l'exhaustivité (la plus ancienne carte à proprement parler est antérieure au premier millénaire de notre ère et contient plus d'un millier de corps célestes<sup>120</sup>), la plupart sont des cartes simplifiées des astres les plus lumineux et des constellations majeures à

---

<sup>120</sup> BONNET-BIDAUD Jean-Marc, PRADERIE Françoise et WHITFIELD Susan, « The Dunhuang Chinese sky: A comprehensive study of the oldest known star atlas », *Journal of Astronomical History and Heritage* 12, 2009, pp. 39-59.



destination des marins et des voyageurs. Dans le registre des représentations visuelles hautement codifiées, on trouve également les arbres généalogiques médiévaux : sur une ou plusieurs faces du cénotaphe d'un gisant, par exemple, la représentation en bas-relief des blasons organisés selon les mariages et les parentés, explicitant parfois même le tronc et les branches de l'arbre de Jessé dont nos arbres actuels reprennent sans le savoir la symbolique, permet au visiteur d'embrasser d'un coup d'œil la généalogie du monarque, d'en comprendre les alliances et de reconstituer l'histoire récente du pouvoir sans pour autant avoir besoin de savoir lire. Plus proche de nous, et si l'on se concentre spécifiquement sur les visualisations de données historiques, on cite généralement comme première occurrence de représentation graphique de données statistiques l'« Atlas politique et commercial » de William Playfair, publié en 1786<sup>121</sup>. Inspiré par les *timelines* de Joseph Priestley, qui visualisent vingt ans plus tôt pour la première fois la durée de vie de deux milliers de personnalités sur un axe du temps couvrant presque trois millénaires<sup>122</sup>, Playfair propose de nombreuses séries chronologiques documentant la balance du commerce extérieur britannique et est dès lors considéré comme l'inventeur de l'histogramme, le graphique en barres. Presque un siècle plus tard, et sortant du cadre purement statistique pour adopter des codes graphiques qui font désormais référence, la « Carte figurative des pertes successives en hommes de l'armée française dans la campagne de Russie 1812-1813 » réalisée par Charles Joseph Minard en 1869, décrite par Robinson<sup>123</sup> mais surtout popularisée par Tufte dès 1983<sup>124</sup> est un exemple de visualisation simplifiée<sup>125</sup> qui inspire aujourd'hui encore beaucoup de graphistes d'information lors de la réalisation de cartographies « de flux ».

Plus proche de notre sujet, les représentations produites par le bibliographe belge Paul Otlet pour décrire les institutions internationales et réfléchir au futur de la documentation sont également des visualisations qui procèdent d'une volonté de clarifier la pensée de leur auteur ou d'expliquer un

---

<sup>121</sup> PLAYFAIR William, *Commercial and Political Atlas: Representing, by Copper-Plate Charts, the Progress of the Commerce, Revenues, Expenditure, and Debts of England, during the Whole of the Eighteenth Century*, London, 1786. Récentement réédité par WAINER Howard et SPENCE Ian (éds), *The Commercial and Political Atlas and Statistical Breviary*, New York, Cambridge University Press, 2005. Cité par FRIENDLY Michael, « A Brief History of Data Visualization », in: CHEN C., HÄRDLE W. et UNWIN A. (éds), *Handbook of Computational Statistics: Data Visualization*, Heidelberg, Springer, 2007, <http://www.datavis.ca/papers/vita/Friendly06hbook.html>, pp. 1-34.

<sup>122</sup> PRIESTLEY Joseph, *A chart of biography*, London, British Library 611.I.19, 1765.

<sup>123</sup> ROBINSON Arthur H., « The thematic maps of Charles Joseph Minard », *Imago Mundi* 21 (1), 1967, pp. 95-108.

<sup>124</sup> TUFTE, *The visual display of quantitative information*, *op. cit.*, 1983.

<sup>125</sup> Le trajet est symbolisé par des segments assez grossiers, agrégeant les corps d'armée et se basant sur des données reconstituées. Minard lui-même mentionne que « pour mieux faire juger à l'œil la diminution de l'armée, j'ai supposé que les corps du Prince Jérôme et du Maréchal Davout qui avaient été détachés sur Minsk et Mobilow et ont rejoint vers Orscha et Witebsk, avaient toujours marché avec l'armée. » Nous proposons une version entièrement vectorielle de la carte de Minard ainsi que deux versions complémentaires, l'une calquée sur une carte moderne et l'autre représentant les trajets des différents corps d'armée. Voir GRANDJEAN Martin, « Historical Data Visualization: Minard's map vectorized and revisited », *Martin Grandjean*, 2014, <<http://www.martingrandjean.ch/historical-data-visualization-minard-map>>.

concept ou une situation plus simplement que par un texte alambiqué<sup>126</sup>. Certains graphiques, pourtant, sont plus que cela : par la synthèse de nombreuses informations, ils participent eux-mêmes à la réflexion. Si en ce début de XX<sup>e</sup> siècle le recours à ce genre de schémas mêlant données statistiques, plans conceptuels et cartes géographiques se développe, la pratique est loin d'être généralisée en sciences humaines et reste principalement l'apanage de savants originaux. De l'essor des atlas statistiques et leurs fascinantes cartes thématiques dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à la « sémiologie graphique » de Jacques Bertin<sup>127</sup>, les codes évoluent et se stabilisent mais les pratiques demeurent relativement descriptives et les visualisations de données heuristiques y sont encore rares.

Or, dans le sillage de l'« analyse de données exploratoire » thématisée par John Tukey dans son ouvrage de 1977<sup>128</sup>, se développe une distinction entre l'approche illustrative et une approche plus expérimentale rendue possible par le traitement de données statistiques à plus grande échelle. Cette distinction entre la visualisation que nous qualifierons de « démonstration » et la visualisation de « recherche » est au cœur de notre travail et est fondamentale pour comprendre l'intérêt de l'analyse et de la visualisation de réseau en histoire<sup>129</sup>. C'est pourquoi nous proposons ici une typologie générale de ces représentations graphiques<sup>130</sup> afin de rendre explicite le cadre de notre réflexion personnelle et le rôle des exemples pratiques qui ne manqueront pas de faire irruption dans les chapitres qui suivent. Si elle rejoint évidemment ce que d'autres auteurs ont pu écrire sur la question, la majorité des travaux qui utilisent des visualisations de données dans le domaine de l'histoire n'en détaillent pas toujours tous les enjeux et il nous semble donc important de clarifier le rôle de ces objets dans notre processus de création et de diffusion de connaissance. Cette typologie se déploie donc selon deux axes principaux, représenté sur la figure 1.1 comme un tableau à double entrées : un classement en fonction des sources, qui distingue les représentations issues de la collecte d'informations de celles issues de la collecte de données et un classement en fonction des usages, qui différencie les représentations destinées à décrire une situation de celles qui sont susceptibles d'apporter une nouvelle connaissance sur l'objet étudié.

---

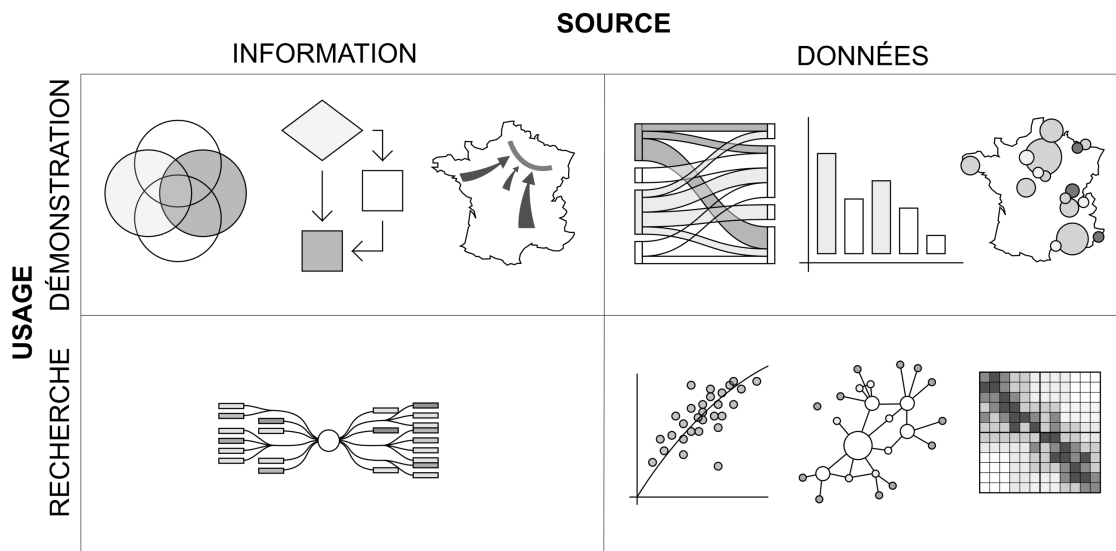
<sup>126</sup> Voir VAN ACKER Wouter, « Seeing the network for the trees of knowledge: Paul Otlet's (1868-1944) Universal Network of Documentation », in, Universal Publishers, 2009, pp. 396-403. et HEUVEL Charles van den, « Building Society, Constructing Knowledge, Weaving the Web: Otlet's Visualizations of a Global Information Society and His Concept of Universal Civilization », in: RAYWARD W. Boyd (éd.), *European Modernism and the Information Society*, London, Ashgate, 2008, pp. 127-153.

<sup>127</sup> BERTIN Jacques, *Sémiologie graphique. Les diagrammes. Les réseaux. Les cartes*, Paris, Mouton et Gauthier-Villars, 1967.

<sup>128</sup> TUKEY, *Exploratory Data Analysis*, *op. cit.*, 1977.

<sup>129</sup> Nous préférons la notion de visualisation de « recherche » puisque « exploratoire » (Tukey) peut créer la confusion avec les visualisations interactives permettant de naviguer dans une base de données en ligne, que ce soit un outil du chercheur ou à destination du grand public. Ces visualisations « interfaces » étant donc une catégorie intermédiaire entre « démonstration » et « recherche » pure.

<sup>130</sup> Cette typologie est esquissée dans GRANDJEAN Martin, « Introduction à la visualisation de données : l'analyse de réseau en histoire », *Histoire et Informatique* (18), 2015, pp. 107-126. et sera développée dans GRANDJEAN Martin, « Data Visualization for History », in: NOIRET Serge et TEBEAU Mark (éds), *Handbook Digital Public History*, Berlin, De Gruyter, (sous presse 2019).



**Figure 1.1 Typologie des représentations graphiques**

Tableau croisé selon les deux axes proposés : les sources (informations ou données) et les usages (démonstration ou recherche). En haut à gauche, un diagramme de Venn, un organigramme de programmation et une carte historique. En bas à gauche, une carte heuristique (*mind map*). En haut à droite, une distribution catégorique, un histogramme et une cartographie statistique. En bas à droite, un nuage de points avec courbe de tendance, une visualisation de réseau et une matrice en *heat map*. Ces exemples sont indicatifs et non exclusifs.

### Axe 1 (sources) : infographie ou visualisation de données

La nuance entre ce que recouvrent ces deux termes est d'autant plus difficile à percevoir que l'un est souvent utilisé pour l'autre, ou qu'on en fait un usage indifférencié, en particulier dans les médias qui emploient de plus en plus de tels supports visuels, souvent sous le titre d'« infographie ». Mais la différence nous semble pourtant importante : produire une représentation en se basant sur une compilation d'informations est un acte qui implique une « mise en page » graphique et manuelle alors que la visualisation d'un jeu de données est une opération qui peut être effectuée automatiquement par un logiciel. C'est précisément selon le type de source utilisée qu'on distingue l'« infographie » de la « visualisation de données » puisque leur produit est parfois visuellement très proche. Pour prendre un des exemples schématisés de la figure 1.1, la littérature historique est pleine de cartes dont la réalisation est parfois basée sur des informations et parfois sur des données : une carte de mouvements globaux de populations, de champs de bataille ou de réseaux de chemin de fer est un objet qui est « dessiné » par son auteur sur la base d'informations schématisées, alors qu'une carte avec des marqueurs de production industrielle, de densité de population ou de position de monuments n'est pas un dessin mais le produit d'une procédure formalisée se basant sur une liste de coordonnées géographiques et de valeurs. Alors que l'usage d'un logiciel n'est pas un critère suffisant pour discriminer à coup sûr une visualisation de données par rapport à une infographie – par exemple l'écolier qui reporte l'emplacement de points sur du papier millimétré est bien en train de produire une visualisation de données même s'il n'utilise qu'un crayon, et l'illustrateur qui dessine un schéma en coupe

d'une automobile fait certainement appel à un logiciel –, se demander si la représentation graphique que l'on a devant les yeux peut être l'« obtenu » d'un logiciel statistique est un moyen assez fiable pour distinguer la visualisation de données des représentations « dessinées » sur la base d'informations.

Au rayon des infographies, on trouve en effet toutes les représentations qui ne se basent pas sur des données chiffrées ou encodées. Un diagramme qui clarifie la hiérarchie de plusieurs éléments, un organigramme décrivant la structure d'une institution ou un arbre généalogique sont donc des « dessins » qui n'impliquent pas de tableau de données. Alors que ce premier axe de notre typologie laisse penser que la visualisation de données est un art plus noble que celui du *design* d'information, cet entremêlement nous rappelle que ces deux types de représentations graphiques sont complémentaires puisqu'ils expriment des sources de nature différente. On notera que notre étude sollicite aussi bien des visualisations de données que des infographies.

## **Axe 2 (usages) : Visualiser pour montrer ou pour rechercher**

Alors que notre premier axe distingue les visualisations selon leur source et propose donc une typologie triviale pour le chercheur qui sait précisément sur quel genre de matériel il travaille, ce deuxième axe introduit une typologie souvent beaucoup moins évidente. En effet, si la différence entre une visualisation produite pour expliquer ou illustrer un phénomène (qu'on observe dans les données) et celle qui est réalisée sur la base d'un jeu de données (dont on n'est pas capable à première vue de comprendre l'organisation ou les tendances) semble assez claire en théorie, elle ne l'est souvent plus au moment de la confrontation pratique. Suis-je en train de produire ce graphique pour moi-même ou pour mon lecteur ? M'apporte-t-il réellement une connaissance ou des questions nouvelles sur mon objet ou m'aide-t-il simplement à exprimer et résumer mon jeu de données pour que mon lecteur y voie plus clair en un coup d'œil ? Dans les faits, il n'est pas rare que, partant du principe que la visualisation va nous aider à comprendre notre objet, on se lance dans une visualisation « de recherche » avant de se rendre compte que celle-ci n'apporte finalement rien de particulier. À l'inverse, il se peut également que la représentation graphique d'un jeu de données apparemment simple fasse apparaître un pic insoupçonné qui nous donne matière à réflexion, ou que ce processus de visualisation permette de repérer des erreurs dans un fichier mal encodé. Derrière cette typologie des usages apparaît donc une gradation de complexité implicite : plus le jeu de données est complexe, plus l'utilisation d'un logiciel de traitement statistique ou de visualisation est susceptible d'axer la démarche dans une dimension exploratoire. Décrivant l'évolution de la cartographie géographique, la discipline qui a été la plus rapidement aux prises avec la visualisation d'informations ou de données, Éric Guichard met très bien en évidence en quoi le quotidien du chercheur est transformé par le fait de penser la représentation graphique comme faisant partie du processus :

*Cette « démocratisation » de la vitesse a changé la nature de la cartographie en lui donnant une dimension méthodologique et heuristique qu'elle n'avait pas quand la carte était l'aboutissement de mois de travail. [...] Cette démarche rappelle une attitude scientifique qui s'appuie sur l'expérimentation, et induit des pratiques que l'on peut détailler : intellection visuelle des distributions statistique et spatiale des variables, recherche de formes et de structures géographiques associées, production de nouvelles cartes pour mettre en évidence des frontières, pôles et gradients, rectification des données, voire modification ou changement du fond de carte. Parfois ces allers-retours entre sources et cartes produites invitent à reformuler la problématique à l'origine de la démarche cartographique<sup>131</sup>.*

Un des paradoxes de la visualisation « de recherche » – que l'on constatera d'ailleurs fort bien en présence de plusieurs des visualisations proposées dans les chapitres qui suivent – c'est qu'elle produit des représentations graphiques qui ne sont parfois lisibles que par leur auteur, qui s'est plongé suffisamment dans les données et a tourné et retourné l'objet suffisamment longtemps pour le déchiffrer. La conséquence est qu'il arrive donc fréquemment que la publication du résultat ne soit pas souhaitable puisque trop complexe, peu esthétique, et finalement inutile pour le lecteur si ce n'est afin de comprendre le cheminement de l'auteur ou du moins en avoir une idée. Il n'est donc pas rare que des articles incluent des visualisations de données inintelligibles qui servent uniquement à prouver que le sujet est complexe et que la recherche en question est innovante et/ou a nécessité le déploiement d'efforts particuliers. Dans notre cas, on verra donc plusieurs façons de « démêler » le réseau en multipliant les angles d'approche pour tenter d'en tirer de nouvelles observations, tout en admettant que le simple produit visuel est souvent moins utile que le travail sur les données qui se cachent derrière.

Pour finir sur une note plus optimiste, notons que la visualisation « de recherche » n'aboutit pas forcément à un résultat difficile à lire. Un nuage de points (voir fig. 1.1), s'il est le produit d'un jeu de données très important – et donc impossible à « comprendre » pour le chercheur confronté à un fichier comptant des milliers de lignes – est généralement facilement lisible et se prête bien à des calculs de tendances, distributions, repérages de positions sortant de la moyenne, etc. De leur côté, les visualisations de réseaux, exemple parfait de la représentation complexe mettant au jour des structures difficiles à concevoir sans les cartographier, peuvent s'avérer être des visualisations « de démonstration » efficaces lorsque le corpus est limité ou qu'il s'agit de comparer plusieurs réseaux les uns avec les autres<sup>132</sup>. On comprend donc que le deuxième axe de notre typologie est indicatif, mais il n'en demeure pas moins un compagnon qui nous permet d'être très au clair sur le type de résultat que l'on cherche à obtenir lorsque l'on fait son choix dans le très vaste éventail de représentations graphiques de données statistiques.

---

<sup>131</sup> GUICHARD Éric, « L'internet : retrouvailles de l'écriture et de la cartographie », *Revue de la Bibliothèque nationale de France* (24), 2006, p. 51.

<sup>132</sup> Voir par exemple GRANDJEAN Martin, « Network visualization: mapping Shakespeare's tragedies », 2015, <<http://www.martingrandjean.ch/network-visualization-shakespeare/>>.

## Articulation du travail

L'articulation de ce travail est basée sur un dilemme : faut-il commencer par présenter les archives de la coopération intellectuelle, leur indexation et leur exploitation sous la forme de réseau pour montrer ensuite comment l'étude de l'évolution structurelle et circulatoire de ces documents est utile pour aborder l'histoire de la CICI, ou faut-il commencer par une approche plus qualitative du fonctionnement de la Commission pour la compléter ensuite par notre démarche expérimentale sur le réseau des archives ? Le choix est d'autant plus cornélien qu'une présentation des archives et de leur exploitation semble importante pour faire comprendre en quoi l'approche qualitative est renouvelée par cette systématisme. Mais à l'inverse, une étude très technique de ces archives sans avoir au préalable compris les enjeux qui entourent la structuration progressive de la Commission est certainement vouée à n'être qu'une sorte d'exercice déconnecté de son objet. Face à cette situation, et pour contourner ce dilemme, nous avons pris la décision de ne pas organiser notre narration en deux parties opposant trop frontalement l'approche qualitative et les développements plus structurels mais de tirer parti de ce que ces deux axes pouvaient apporter l'un à l'autre. En conséquence, tous les chapitres de ce travail couvrent une période particulière ou une analyse historique de la CICI tout en incluant systématiquement un développement méthodologique ou quantitatif qui nourrit l'étude en question. Cette organisation cherche par ailleurs à faire comprendre à quel point la coopération intellectuelle et ses archives s'interpénètrent : bien sûr, l'archive n'est pas elle-même l'institution mais elle est plus qu'un témoignage lointain de son existence puisqu'elle est physiquement l'activité principale d'une administration qui crée de la relation et de l'information par le papier et sa circulation. Ainsi, si certains développements plus techniques peuvent donner l'impression que l'on analyse l'archive pour elle-même, ceux-ci s'inscrivent entièrement dans une démarche qui vise à comprendre la machinerie bureaucratique qui se met en place autour de la Commission de coopération intellectuelle.

Cette partition à l'intérieur même des chapitres en deux grands types de contenus, l'un historique et l'autre résolument technique, ne signifie pas pour autant que le travail se divise entre une approche qualitative et une démarche quantitative. À ce sujet, et comme nous l'expliquerons plus en détail, l'analyse de réseau n'est d'ailleurs pas uniquement une méthode purement quantitative, de la même manière qu'il est possible de développer des analyses ayant trait à des structures institutionnelles dans un cadre plus traditionnel pour décrire l'évolution de l'organisation de la coopération intellectuelle, par exemple. Ainsi, et malgré les deux parties principales qui témoignent de l'articulation globale de ce travail, notre développement suit volontairement une logique d'aller-retour entre approches qualitatives et techniques, dans l'espoir que ces deux tendances s'hybrident et se nourrissent mutuellement. Cette démarche s'exprime aussi par une intégration maximale des illustrations et des tableaux dans le corps du texte lui-même, réservant

les annexes pour des documents définitivement trop longs pour figurer dans les chapitres ou pour les données sources elles-mêmes, dans une optique de libre accès aux données de la recherche encourageant sa reproductibilité<sup>133</sup>.

De fait, et après une nécessaire introduction aux archives de la CICI, à leur indexation et à leur modélisation sous forme de graphe, le travail se structure en deux grandes périodes que nous souhaitons distinguer. La première période, qui couvre les années 1919 à 1926, voit la coopération intellectuelle petit à petit et assez modestement définir son périmètre d'activité au sein de la SDN. La seconde, concernant 1926 à 1939, voit la bureaucratisation de cette dynamique sous la forme d'un grand système qui, s'il va subir des modifications dans l'équilibre de ses instances, se structure en particulier autour de l'institut de Paris (IICI). Plus que l'antagonisme apparent entre approches qualitatives et techniques, ce sont donc surtout ces deux dynamiques qui semblent devoir être mises en évidence. En termes de types de contenus, après un chapitre qui pose les bases des analyses de réseau qui accompagneront tous les suivants (2), la première partie de cette thèse est donc composée de deux chapitres à forte composante historique (3 et 4) ainsi que d'un chapitre mixte et transversal aux accents biographiques et techniques (5). La seconde partie s'ouvre sur un chapitre qui s'attache à décrire le moment clé de l'institutionnalisation, tant de manière qualitative que sur la base d'un nouveau développement méthodologique (6). Il est suivi par un dernier chapitre qui poursuit le fil rouge chronologique (7).

Plus précisément, le chapitre 2 – que nous avons choisi de placer dans une section introductive pour clarifier l'articulation entre nos deux principales parties – pose les bases techniques sur lesquelles repose notre étude des archives de la CICI, questionnant par exemple les différentes façons d'utiliser des sources historiques sous forme de réseau. À la présentation détaillée du fonds d'archives et des possibilités d'analyse statistique et structurelle qui sont rendues possibles par sa nature très particulière, succèdent des pages qui détaillent notre processus de recherche. Sous des apparences assez modestes, ces développements détaillent les enjeux liés à l'indexation, à la « mise en données » et à la visualisation. Il s'agit donc du cœur du travail puisqu'il conditionne tout ce qui vient ensuite. Nous y mettons par exemple en pratique une analyse statistique globale du fonds au moyen d'une analyse des thématiques des dossiers qui permet de qualifier les différentes étapes de développement de la CICI entre 1919 et 1927. Mais ce chapitre est principalement axé autour des enjeux de modélisation, c'est-à-dire de la série de décisions qui conduisent à la formalisation d'une analyse de réseau globale du résultat de l'indexation de plus de 3000 individus dans les quelque 3000 dossiers du fonds.

---

<sup>133</sup> Les données sont publiées en licence libre à l'adresse suivante : GRANDJEAN Martin, « The Network of Intellectual Cooperation », *Data Set*, 2018. <https://github.com/grandjeanmartin/intellectual-cooperation> (DOI 10.5281/zenodo.1257288). Une version de ce dépôt est définitivement archivée sur Zenodo (répertoire de données H2020/CERN) : <https://zenodo.org/record/1257288>.

Le chapitre 3, pour sa part, nous fait entrer dans le vif du sujet puisqu'il aborde la préhistoire de la coopération intellectuelle. Sans proposer un panorama complet de l'internationalisme scientifique d'avant-guerre, il revient sur les initiatives privées qui précèdent la réappropriation de la thématique par la Société des Nations et montre comment la question finit par s'imposer au sein de celle-ci. C'est le temps des propositions tous azimuts, de l'émulation, et nous en profitons pour y ouvrir un axe transversal qui nous poursuivra pendant quatre chapitres, à savoir la relation fluctuante entre l'Union des associations internationales (UAI) et la nouvelle organisation de coopération intellectuelle, par l'intermédiaire de ses deux secrétaires généraux, le bibliographe et pacifiste belge Paul Otlet et son compatriote le sénateur Henri La Fontaine, fondateur du Bureau international de la paix puis prix Nobel de la Paix en 1913. Un accent particulier est mis sur le moment de bascule entre les projets parfois démesurés et le rapport de Léon Bourgeois cité au début de cette introduction : souvent considéré comme une évolution logique, ce processus exclut petit à petit les porteurs individuels des propositions initiales pour remodeler une coopération intellectuelle compatible avec l'organisation du Secrétariat et le système de parlement international qui vit alors ses premiers instants. Le chapitre 4, qui couvre les années suivantes, interrompt temporairement cette approche chronologique pour clarifier l'inscription institutionnelle de la Commission de coopération intellectuelle nouvellement créée. C'est en effet l'un des aspects les moins souvent explorés, mais la CICI est hébergée par le secrétariat d'une section dont l'attribution originelle – la coordination des « bureaux internationaux » – va peu à peu perdre de l'importance au profit de la coopération intellectuelle. La suite du chapitre est consacrée aux premières années d'activité et à la rapide mise en place d'une série d'outils complémentaires à la commission plénière : plusieurs sous-commissions, un petit office de renseignements universitaires et, une fois un certain rythme de croisière atteint, des commissions nationales qui sont autant de relais auprès des communautés savantes de quelques dizaines d'États. L'étude de la structuration et de l'activité de ces premières années est également l'occasion de s'interroger sur le comportement de la nouvelle commission vis-à-vis des sollicitations extérieures.

Dans une approche plus transversale, le chapitre 5 met l'accent sur le visage de la CICI. Après nous être interrogé sur le principe de nomination et la question de la représentativité des membres de la Commission, nous proposons un panorama global de l'engagement de ces personnalités scientifiques et politiques selon plusieurs axes, dont celui de leur participation réelle aux séances. Cette analyse, qui trouve sa place parmi les premiers chapitres en raison des modifications assez précoces que subit la composition de la CICI mais qui couvre l'entier de l'entre-deux-guerres, est un premier moyen de mettre en évidence les individus qui, sans être des personnalités médiatiques de premier plan, font preuve d'une assiduité particulière. Elle permet également de rappeler que les membres de la Commission ne sont pas les seuls à participer à ces travaux puisqu'ils y sont épaulés par les secrétaires de la Section des bureaux internationaux et plusieurs experts et



délégués d'autres institutions. Cette hypothèse se vérifie largement par une mise à contribution du réseau des archives : l'analyse et la comparaison de différentes mesures de centralité des acteurs de documents de la coopération intellectuelle pendant ses premières années permet de différencier plusieurs classes d'individus.

Reprenant le fil chronologique en 1926, mais remontant à 1924 pour établir précisément la genèse de cette étape décisive vers la bureaucratisation de la coopération intellectuelle, le chapitre 6 met en évidence le retour de la France sur le devant de la scène. Si l'on verra que l'Italie répond coup sur coup à cette manœuvre politique en proposant la création de deux instituts à Rome, c'est bien l'institut inauguré à Paris qui va révolutionner l'écosystème mis en place par la CICI, lui donnant un nouveau souffle grâce aux moyens mis à disposition par le gouvernement français pour s'assurer le leadership de toute la dynamique. Cette irruption modifie considérablement l'organigramme connu jusqu'alors, créant une situation de double-emploi d'autant plus problématique que l'IICI prend progressivement de plus en plus de liberté vis-à-vis de la Commission dont il est toujours censé dépendre. Ici encore, l'analyse de réseau et ses jeux d'échelle permettent d'apporter un regard inattendu sur la complexification de l'organisation dès le milieu des années vingt. On y verra en particulier comment conjuguer l'analyse structurelle avec l'organisation hiérarchique officielle de toutes les instances qui composent la coopération intellectuelle tout en faisant apparaître la « signature » temporelle et thématique du réseau.

Le chapitre 7 poursuit l'étude de la relation entre l'Institut et la CICI pendant les années trente, nous amenant ainsi à dépasser les bornes chronologiques des données récoltées de manière systématique dans les archives de la SDN. Cette extension se justifie pleinement par la tournure conflictuelle que prennent les événements, avec une première réforme entre 1929 et 1931 suite au constat que l'IICI devient un organisme incontrôlable et démesuré. La tentative plus ou moins couronnée de succès de le refondre de manière à le rendre plus efficace est un épisode que nous souhaitons pouvoir aborder parce qu'elle est la conséquence directe des années de tâtonnements et de mise en place entre 1924 et 1927. Il s'agit également d'une excellente occasion de mettre en évidence le rôle de plusieurs acteurs, le directeur Julien Luchaire en tête, mis en cause sur plusieurs plans, mais également plusieurs membres de la Commission de coopération intellectuelle qui s'illustrent par leur détermination à réformer l'organisation et montrent ainsi à quel point une institution de ce type est fragile et ne doit pas être étudiée comme un tout monolithique. À partir de la seconde moitié des années trente, l'organisation de coopération intellectuelle tente de revenir petit à petit à un modèle plus traditionnel en amorçant sa désolidarisation de la Société des Nations, mais cette nouvelle réforme arrive trop tard pour être opérationnelle avant la Seconde Guerre mondiale.

## 2. Le réseau des archives de la CICI

Les archives de la Commission internationale de coopération intellectuelle forment un ensemble d'une très grande richesse pour documenter l'activité scientifique tout comme la réalité fortement administrative de celle-ci. Dans la mesure où l'analyse systématique de ce fonds constitue la colonne vertébrale de notre étude de la coopération intellectuelle, il nous semble important de présenter les enjeux qui entourent ce matériel ainsi que notre méthode d'analyse dès les premières pages de ce travail. Ces pages anticipent donc naturellement la présentation de la CICI et de ses organes ainsi que la présentation d'une partie de ses acteurs, mais il nous semble que comprendre la matérialité, l'organisation physique et intellectuelle de ces collections ou encore la distribution des contenus dans le temps est une phase nécessaire à l'établissement d'une approche archivistique telle que nous la proposons dans les chapitres qui suivent. Ces développements ont donc une vocation introductive puisqu'ils posent le cadre méthodologique dans lequel s'inscrit le travail, raison pour laquelle nous le plaçons en amont de la première partie proprement historique. Ils ne sont toutefois rien de moins qu'une première plongée dans l'activité de la Commission de coopération intellectuelle puisqu'une telle archive n'est pas seulement une trace du passé mais c'est l'administration elle-même. Ou du moins une partie de celle-ci puisqu'il ne s'agit ici que des archives papier, l'institution n'ayant pas conservé d'archives sonores de ses activités radiophonique et ne disposant que d'un fonds photographique relativement partiel.

Après avoir présenté les archives et leur principe de conservation et de classement, nous présenterons donc notre propre méthode d'indexation et ses conséquences sur les possibilités d'étude ainsi que quelques enseignements statistiques immédiats qu'elle produit pour décrire la globalité du fonds d'archives et en tirer les premières analyses en termes de contenu. Ce n'est que dans un deuxième temps que nous aborderons la question de la modélisation, c'est-à-dire la procédure qui permet de transformer les données brutes en un objet analysable avec les outils de la théorie des graphes. À cette fin, nous entamons notre réflexion par un rapide état des lieux des pratiques d'analyse de réseau en histoire. Ce passage de la source historique à la visualisation de réseau, qui ne peut être qu'unique puisqu'il dépend de la nature des sources comme d'une série de décisions basées sur des hypothèses de recherches individuelles, est au cœur de nos travaux et

mérite d'être questionné avec précision. Comme on l'a rappelé en introduction, il nous semble que c'est en effet lorsque le traitement des données donne lieu à de telles réflexions que la visualisation peut être le vecteur d'une nouvelle connaissance sur l'objet d'étude et pas seulement une illustration ou un exercice. Le codage du fonds comme la modélisation des données de l'indexation sont donc des étapes où interviennent des décisions techniques mais également et surtout scientifiques qui conditionnent fondamentalement le réseau des archives auquel nous aboutissons ici ainsi que toutes les utilisations et interprétations qui en seront faites dans les parties suivantes. À la fin de ce chapitre, nous présentons donc le « réseau des archives » de la CICI, un résultat forcément intermédiaire qui sera mobilisé et raffiné à de nombreuses reprises par la suite pour en tirer des enseignements généraux ou ponctuels qui nourriront les différents axes d'analyse abordés.

## 2.1 La « mise en données » du fonds

### Les archives de la coopération intellectuelle

Fondamentalement, les archives de la Société des Nations fonctionnent selon un modèle hérité du système en place dans l'administration britannique. Sigrun Habermann-Box, de la bibliothèque des Nations-Unies à Genève, fait d'ailleurs remarquer que cette inspiration découle surtout de la situation de l'institution qui, en juin 1919, crée son service de *registry* à Londres avant de se déplacer au bord du Léman<sup>134</sup>. D'ailleurs, pendant ses premières années le service sera dirigé par D. A. Leak, détaché du *Foreign Office*. Le haut fonctionnaire britannique aura la tâche complexe d'uniformiser les pratiques du secrétariat, composé de personnalités de nationalités très diverses, afin de garantir l'efficacité de celui-ci en matière de circulation d'information. Avant tout traitement par la section concernée, un courrier entrant à la SDN passe donc invariablement devant le *Central registry* pour conditionnement et indexation avant d'être transmis plus loin, une procédure nécessaire pour mettre de l'ordre dans les dizaines de milliers de documents traités annuellement<sup>135</sup>. Pendant cette circulation, tout matériel produit par le Secrétariat est classé dans la chemise du document originel, dans l'ordre chronologique et en veillant à joindre les copies de lettres tout en n'omettant aucune note interne ou procès-verbal de discussion relative à l'objet du courrier. Comme on peut s'en douter, l'augmentation rapide de cette masse de documents pendant les premières années et les modifications périodiques de la structure de l'institution au fil du temps

---

<sup>134</sup> HABERMANN-BOX Sigrun, « From the League of Nations to the United Nations: The Continuing Preservation and Development of the Geneva Archives », in: HERREN Madeleine (éd.), *Networking the International System. Global Histories of International Organizations*, Switzerland, Springer, 2014, p. 17.

<sup>135</sup> De 52185 en 1923 à plus de 90000 en 1937, d'après le rapport de l'archiviste Vallery-Radot cité par Ibid. p. 19.

impliquent rapidement une remise en cause du système d'archivage. Et même si le processus ne va pas être considérablement modifié pendant les deux décennies d'activité de la Société des Nations, deux réorganisations en 1928 et 1933 vont avoir pour conséquence une segmentation du fonds en trois périodes : 1919-1927, 1928-1932 et 1933-1946 (les deux premières périodes correspondent avec le long mandat du premier secrétaire général, le diplomate britannique Eric Drummond). Or, il arrive que des secrétaires, par omission ou pour se simplifier la tâche, court-circuitent le *registry* ou conservent du matériel hors du système de classement globalisé. C'est la raison pour laquelle le fonds de la Société des Nations comprend une subdivision intitulée *Section files* qui rassemble en vrac tous les documents isolés qu'on a trouvés dans les bureaux des sections lors des archivages périodiques de 1928, 1933 puis lors de la dissolution de l'institution. Mais cette pratique semble toutefois limitée, les *section files* ne représentant qu'une portion minime des documents conservés dans les archives du secrétariat de la SDN<sup>136</sup>. En ce qui concerne le fonds de la Section des bureaux internationaux, qui, en plus de s'occuper de la relation avec les institutions tierces, héberge la Commission de coopération intellectuelle et sera donc notre matériel principal tout au long de ce travail, on compte 10 boîtes de *section files* pour 304 boîtes de *registry*. À ces archives de correspondance s'ajoutent enfin les documents et les publications officielles produites par la Société des Nations. Les documents du Conseil et de l'Assemblée, en particulier, forment des séries très structurées et bien décrites<sup>137</sup>, une partie de ceux-ci sont désormais numérisés et disponibles sur une plateforme en ligne<sup>138</sup>.

Les archives de la Société des Nations sont dans un état de conservation idéal en raison d'un *records management* (processus de gestion des archives) qui laisse un fonds parfaitement classé dans des chemises récapitulant les métadonnées des dossiers et permettant ainsi une navigation très agréable entre les grands ensembles de la collection. Comme ce matériel n'a en grande partie pas été reconditionné depuis bientôt un siècle, à l'exception du changement de la majorité des boîtes que les manipulations successives avaient fragilisées, le chercheur travaille véritablement sur les éléments ayant circulé d'un secrétariat à l'autre<sup>139</sup> : les chemises sont le témoignage

---

<sup>136</sup> Nous nous concentrons en effet sur les archives du Secrétariat (1440 mètres linéaires). Les archives de la SDN contiennent également deux autres principaux groupes d'archives, le *Refugees Mixed Archival Group* (fonds Nansen, 85 mètres linéaires) et les fonds externes des organisations rattachées à la SDN, en particulier les commissions administratives (650 mètres linéaires). Voir Ibid. pp. 25-26.

<sup>137</sup> GHEBALI Victor-Yves et GHEBALI Catherine, *A Repertoire of League Serial Documents, 1919-1947*, New York, Dobbs Ferry, Oceana for the Carnegie Endowment for International Peace, 1973. Voir en particulier les pp. 531-568 pour les documents de la coopération intellectuelle.

<sup>138</sup> Celle-ci contient tous les documents du Conseil, produits par celui-ci ou communiqués à celui-ci par des États membres. Ce projet est en cours de développement, l'indexation et le moteur de recherche ne sont aujourd'hui pas complètement fonctionnels. Voir <https://search.un.org/index.php?lang=en&tpl=lon>.

<sup>139</sup> À noter qu'une petite proportion du fonds a été détruite ou perdue, en particulier pendant la Seconde Guerre mondiale. Le service des archives estime que 90% des archives du Secrétariat sont dans leur état original (United Nations Archives in Geneva, « League of Nations Secretariat, 1919-1946 » (description du fonds), <http://biblio-archives.unog.ch/detail.aspx?ID=245>). La sous-section de la coopération intellectuelle ne fait pas partie des fonds touchés par ce problème : la majorité des archives manquantes concernent principalement la Section politique à partir de 1933 (HABERMANN-BOX, « From the League of

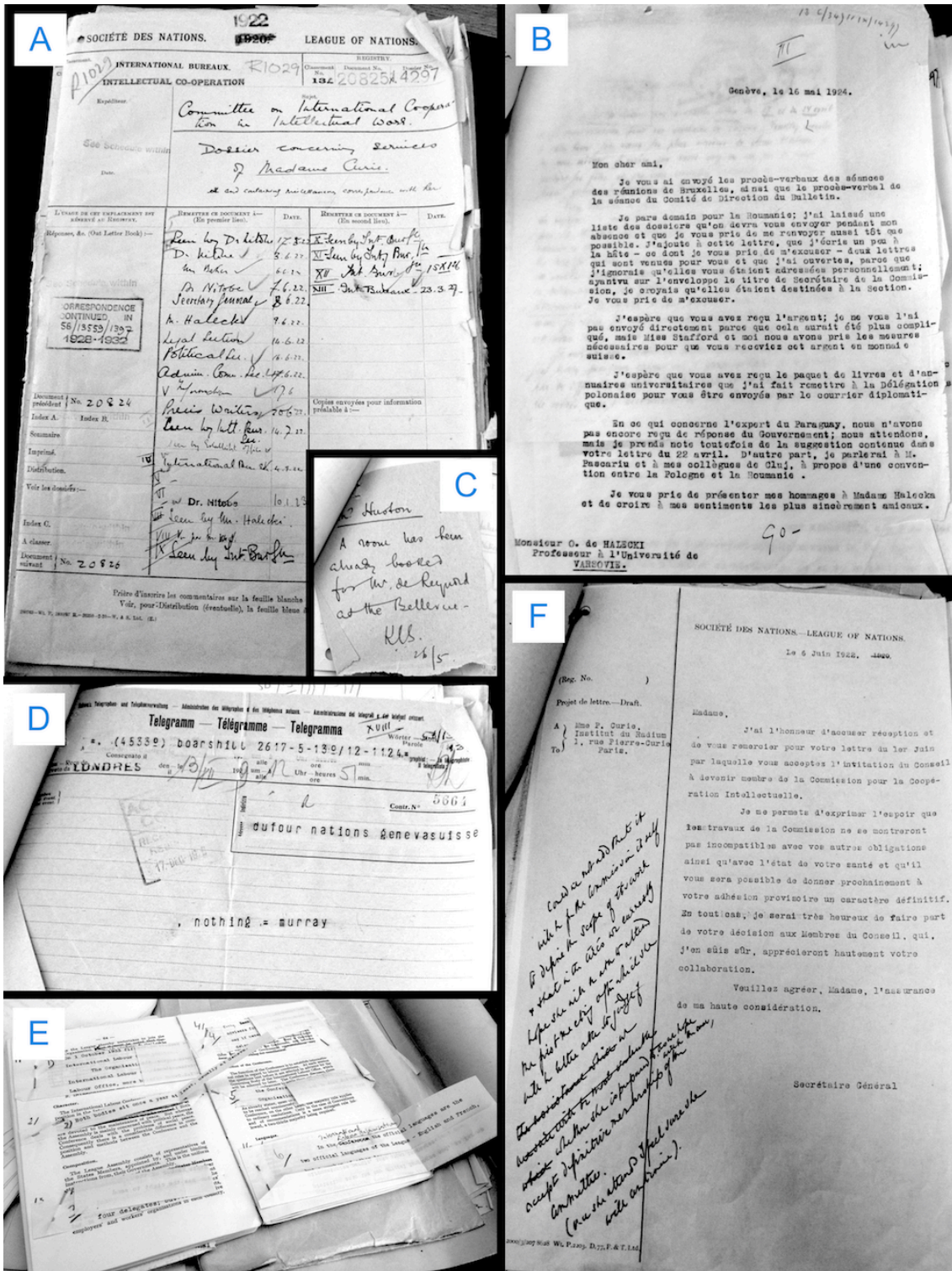
rigoureux du travail de distribution et portent la trace du labeur de cette grande administration. Le champ « à remettre à », en particulier, permet de reconstituer l'évolution d'un dossier qui se constitue petit à petit, chaque service consulté y ajoutant une note ou un document et y laissant son visa.

La fig. 2.1 A, choisie à titre d'exemple entre mille, montre que si le dossier en question a été ouvert suite à une correspondance de 1922 relative à la nomination de la physicienne franco-polonaise Marie Sklodowska Curie à la CICI, la chemise et son contenu toujours plus étoffé a circulé jusqu'en 1927 au sein de la Société des Nations, avant d'être remplacée par une nouvelle chemise en 1928 lors de la remise à zéro de l'archivage. À l'intérieur de cette enveloppe cartonnée, les pièces (une dizaine en moyenne, même si ce nombre est sujet à de larges variations) sont perforées dans leur coin supérieur gauche et parcourues d'un lacet qui les attache à la chemise.

Ceci étant dit sur l'organisation physique des archives, leur organisation intellectuelle n'est pas très compliquée non plus puisque le fonds n'est divisé qu'en un nombre limité de sections dont la logique ne change que légèrement au cours du temps. Pendant la première période, si la section 13 contient les séries des Bureaux internationaux de 1919 à 1927, les sous-sections 13A, 13B et 44 sont des reliquats des incertitudes qui entourent la définition de la Section des bureaux internationaux entre 1919 et 1922 et contiennent des questions économiques, sociales et d'éducation qui seront ensuite intégrées à la grande sous-section 13C « *Intellectual Cooperation* », qui regroupe la majeure partie des archives. Dès la deuxième période, le classement est plus définitif au sein d'une section 5 qui regroupe toutes les archives : la relation avec les divers bureaux internationaux en 5A, les travaux de la CICI en 5B et les questions liées à la jeunesse en 5C. Cette classification est reproduite telle qu'elle pour la troisième période, ce qui facilite l'identification des dossiers mais demande une vérification supplémentaire quant à leur date puisque la cote ne suffit dès lors plus à deviner la période concernée.

---

Nations to the United Nations: The Continuing Preservation and Development of the Geneva Archives », *art. cit.*, 2014. p.25).



**Figure 2.1 Exemples de documents d'archive**  
 Exemple de plusieurs types de pièces fréquentes dans le fonds de la coopération intellectuelle : A chemise (13C/14297/20825), B lettre dactylographiée (13C/14297/34711), C note interne (13C/14297/20827), D télégramme (5B/13977/13977), E rapport amendé (5C/5286/8119) et F brouillon de lettre (13C/14297/20825).

De fait, la simplicité de l'arborescence se reporte sur le système de cotation, avec comme conséquence que les cotes des dossiers sont très peu parlantes puisque l'absence de hiérarchie outre les cotes des sous-sections ne permet pas d'attribuer une série ou un dossier à une thématique ou un segment particulier de la collection. À ceci s'ajoute une difficulté supplémentaire : la nomenclature de la Société des Nations n'est pas calquée sur la pratique habituelle des institutions patrimoniales puisque chaque chemise s'y trouve être un « document » classé dans un « dossier », alors que ces chemises contiennent elles-mêmes un certain nombre de pièces bien distinctes. Cette particularité découle de la procédure de traitement des documents entrant au *registry* : ce service considère en effet que seul l'élément justifiant l'ouverture d'une nouvelle entrée est un document à proprement parler, les autres n'étant que ses annexes ultérieures :

*Initially, the whole system was based on the "document" concept. This particular meaning of the term "document" must not be confused with another special meaning, that of the "documents" of the League of Nations. The word "document" is used, both in French and English, in a very special sense: the "document" was then the basic unit, the small sub-file created by the receipt in the Secretariat of any written paper, to which were then attached items of correspondence, relevant observations ("minutes") and any available reports on the question. It was the registering of the original item which gave rise to the opening of a special jacket and the assignment of a Registry "document" reference number. This procedure was relatively simple: in the main entry book, where the numbers followed each other from one to infinity, the item constituting the essential matter of the "document" was briefly analysed and received a number.<sup>140</sup>*

Ce système, conçu pour l'efficacité du Secrétariat mais problématique a posteriori, a pour résultat que les pièces contenues dans les chemises ne sont pas numérotées, à l'exception de quelques dossiers pour lesquels un secrétaire a annoté chaque page au crayon. Dès lors, la conséquence en apparence anodine de ce fonctionnement est qu'il n'est pas possible de citer précisément une pièce individuelle autrement que par la cote du dossier auquel elle appartient. Pour reprendre l'exemple de la fig. 2.1 A de 1922, dont on remarque par ailleurs que le numéro de sous-section « 13 » datant de la chemise originale de 1920 a été amendé en « 13C », les cotes se présentent en effet de la manière suivante :

REGISTRY		
Classement No.	Document No.	Dossier No.
13 C	20825	14297

**Tableau 2.2 En-tête de dossier**

Exemple d'en-tête présent sur les chemises des archives de la SDN.

<sup>140</sup> United Nations Archives in Geneva, « League of Nations Secretariat, 1919-1946 » (description du fonds), <http://biblio-archives.unog.ch/detail.aspx?ID=245>.

Alors que nous ferons systématiquement référence à ces « documents » sous le titre de « dossiers » dans notre étude, remplaçant en conséquence le terme original de « dossier » par « série » pour rendre cette organisation compréhensible aux lecteurs peu familiers de ces fonds, remarquons également que nous avons méthodiquement inversé ces cotes pour les exprimer dans l'ordre hiérarchique « Sous-section/Série/Dossier ». Ici, nous ferons référence au dossier 13C/14297/20825. Ceci nous amène d'ailleurs à considérer une particularité du système de numérotation du Secrétariat de la Société des Nations, qui justifie l'ordre original faisant passer la cote des dossiers avant celle des séries : le numéro de la chemise (du dossier) est attribué à celle-ci bien avant le numéro de la série à laquelle elle appartient. Les premières années, les chemises sont en effet numérotées à l'avance, c'est l'administration qui les regroupera ensuite en séries qu'elle identifiera par la cote du premier dossier ouvert sur la thématique en question. Le premier dossier de la série à laquelle appartient la chemise utilisée ici comme exemple aura donc pour cote 13C/14297/14297.

Le *registry* de la Société des Nations a la particularité d'avoir été archivé deux fois avant 1946, créant donc trois périodes segmentées à chaque fois par une remise à zéro des dossiers. Fort heureusement, cette partition physique des archives correspond très bien avec les grands moments de la coopération intellectuelle. La première, de 1919 à 1927 constitue en quelque sorte la période de mise en place de la commission temporaire et de la préparation de sa pérennisation avec l'irruption de l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI) à Paris. La deuxième, de 1928 à 1932 colle parfaitement à l'âge d'or de la coopération intellectuelle en Europe, une courte période de paix entre les accords de Locarno et les bouleversements économiques et politiques du début des années 1930. Au niveau de la Société des Nations, c'est également la période d'essor de l'IICI, auquel la Commission n'a pas encore repris la bride lors de la fastidieuse réforme que nous décrivons au chapitre 7.2. La troisième, enfin, de 1933 à 1946<sup>141</sup> couvre le lent déclin de l'organisation dont l'autonomie de l'Institut est limitée par la réforme et la Commission refroidie par les tensions politiques. Cette particularité physique des archives a pour conséquence d'inciter le chercheur à s'en tenir à cette périodisation pour toute analyse quantitative globale. En effet, comme la remise à zéro provoque un pic de création de nouveaux dossiers l'année suivante, le comptage des dossiers est fortement perturbé puisque leur nombre est ainsi artificiellement gonflé lorsque l'administration produit une activité qui semble nouvelle alors qu'elle n'est que la poursuite des affaires courantes.

Les archives de la Section des bureaux internationaux, conservées aux Archives de la Société des Nations, au siège de l'UNOG (*United Nations Organization in Geneva*), ne sont pas les seules ressources documentaires mobilisables pour une étude de la CICI. Elles sont d'ailleurs souvent moins exploitées que leurs homologues parisiennes, soit les archives de l'Institut international de

---

<sup>141</sup> Comme l'institution s'est figée en 1939, on trouve évidemment peu d'archives après cette date.



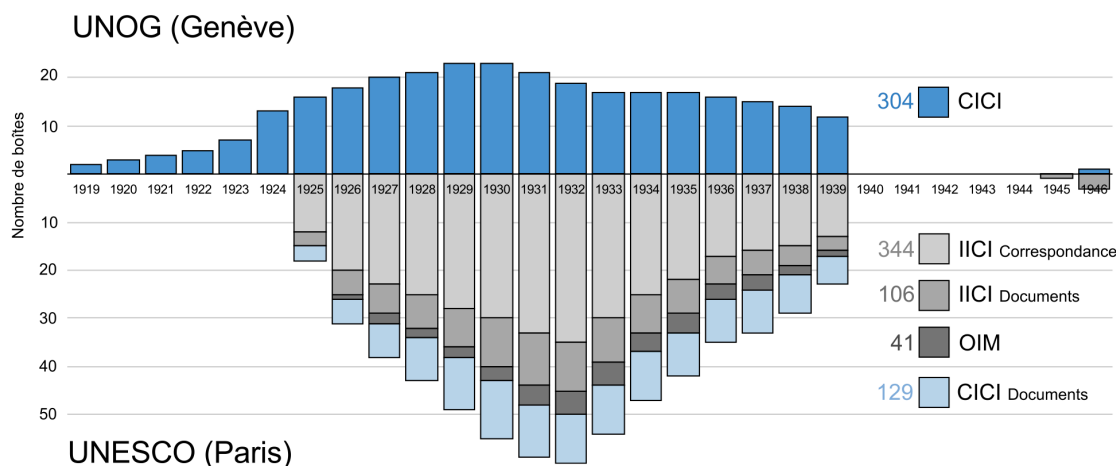
coopération intellectuelle, conservées au siège de l'UNESCO (*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*). Plus nombreuses que les archives genevoises, les archives parisiennes sont d'une très grande richesse puisqu'elles contiennent également une partie importante des documents produits par la SDN et la CICI transmis par ces dernières à l'IICI lors de sa création puis au fil des années. Elles peuvent donc être utilisées de manière relativement autonome lorsque l'on étudie des projets mis en œuvre par l'Institut. Malheureusement, l'histoire mouvementée de celui-ci pendant l'occupation allemande a eu raison d'une partie de ces fonds : l'évacuation de l'institut et de ses archives à Guérande en juin 1940 puis le déménagement à Bordeaux<sup>142</sup>, avant un retour à Paris mi-juillet<sup>143</sup> dans des locaux barricadés, a entraîné la disparition d'une partie importante des documents de l'Institut. Malgré ces pertes qui se chiffrent à environ un tiers du matériel, la grande taille de l'IICI, en comparaison aux effectifs du secrétariat genevois affecté à la CICI, son fonctionnement très bureaucratique et sa proactivité à créer de la relation explique largement qu'il laisse derrière lui un volume d'archives supérieur à la Commission.

Pourtant cette différence n'est pas disproportionnée. Comme le synthétise la figure 2.3, le nombre total de boîtes d'archives de correspondance de l'IICI ne dépasse que légèrement le nombre de boîtes de la CICI. Les archives de cette dernière couvrent évidemment une période plus longue, mais elle ne produit que peu de « papier » pendant ses premières années. Plusieurs éléments nous amènent à penser que cette comparaison est valable : tout d'abord, il faut faire la part des choses entre les dossiers de correspondance et les autres ensembles conservés à l'UNESCO et qui contiennent les documents officiels de l'Institut, les archives de l'Office international des musées (OIM, correspondances et documents) et les documents transmis par la CICI. À Genève, ces derniers sont conservés avec le reste des documents officiels et n'apparaissent donc pas dans les totaux du fonds de la CICI. Comme ils représentent dans le fonds de l'IICI un nombre relativement comparable aux propres documents officiels de l'Institut, il semble fondé de considérer qu'ils se valent en nombre.

---

<sup>142</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, *op. cit.*, 1999, p. 151.

<sup>143</sup> Inventaire des Archives de l'Institut international de coopération intellectuelle, Archives UNESCO, 1990, UIS.90/WS/1, p. 8.



**Figure 2.3 Evaluation du volume d'archives de la CICI et de l'IICI**

Évaluation du volume d'archives des fonds de la CICI (UNOG Genève) et de l'IICI (UNESCO Paris) en nombre de boîtes par année<sup>144</sup>. Seul le *registry* est compté pour la CICI, ses documents officiels étant mêlés à ceux de toute l'institution genevoise. Ses *section files* ne représentant que 10 boîtes entre 1920 et 1933, ils ne sont pas affichés ici. Outre cela, les fonds de l'UNESCO contiennent également 32 boîtes de documents du Comité français de l'IICE que nous n'incluons pas ici.

Ensuite, cette comparaison du volume physique des archives doit prendre en compte le fait que les boîtes de l'UNESCO sont environ 30% plus petites que celles utilisées par les archives de l'UNOG. Malgré cette pondération, la parité entre le volume de correspondance de l'IICI et de la CICI est tout de même valable puisque 35% des documents de l'Institut sont manquants et doivent donc être ajoutés au total de celui-ci<sup>145</sup>. Même si en apparence la nature de ces deux collections – parfois redondantes, souvent très proches et complémentaires – donne l'impression qu'elles sont interchangeables pour thématiser la coopération intellectuelle, il n'en est rien puisqu'elles témoignent chacune à leur manière du point de vue de leur institution et de ses acteurs. Faire le choix de nous concentrer sur les archives genevoises – à la différence de Renoliet qui n'exploite quasiment que les fonds parisiens par exemple – n'a rien d'une décision prise à la légère : il s'agit d'une raison pratique tout d'abord puisque l'IICI n'est créé qu'après plusieurs années et que l'étude de l'immédiat après-guerre n'y est donc possible qu'au travers des documents officiels transmis a posteriori. Ensuite, notre souci de dépasser l'écriture d'une histoire uniquement

<sup>144</sup> Il n'est pas aisé de rendre compte précisément de la production documentaire de la CICI et de l'IICI puisque l'un et l'autre ne sont pas inventoriés de la même façon. La nature des séries et des dossiers étant différente d'une institution à l'autre, nous en sommes réduits à comparer le volume physique des archives plutôt que leur quantité en termes de nombre de pièces. De fait, et parce que nous ne disposons que du nombre de boîtes par période pour la CICI et pour l'ensemble des quinze années d'existence de l'IICI, nous avons procédé à une évaluation de l'évolution du volume de matériel produit sur la base de moyennes. Comme nous l'évoquons dans le texte, ces valeurs absolues doivent être pondérées pour être comparées : les boîtes de l'UNESCO ont en effet une contenance un tiers plus faible que les boîtes de l'UNOG.

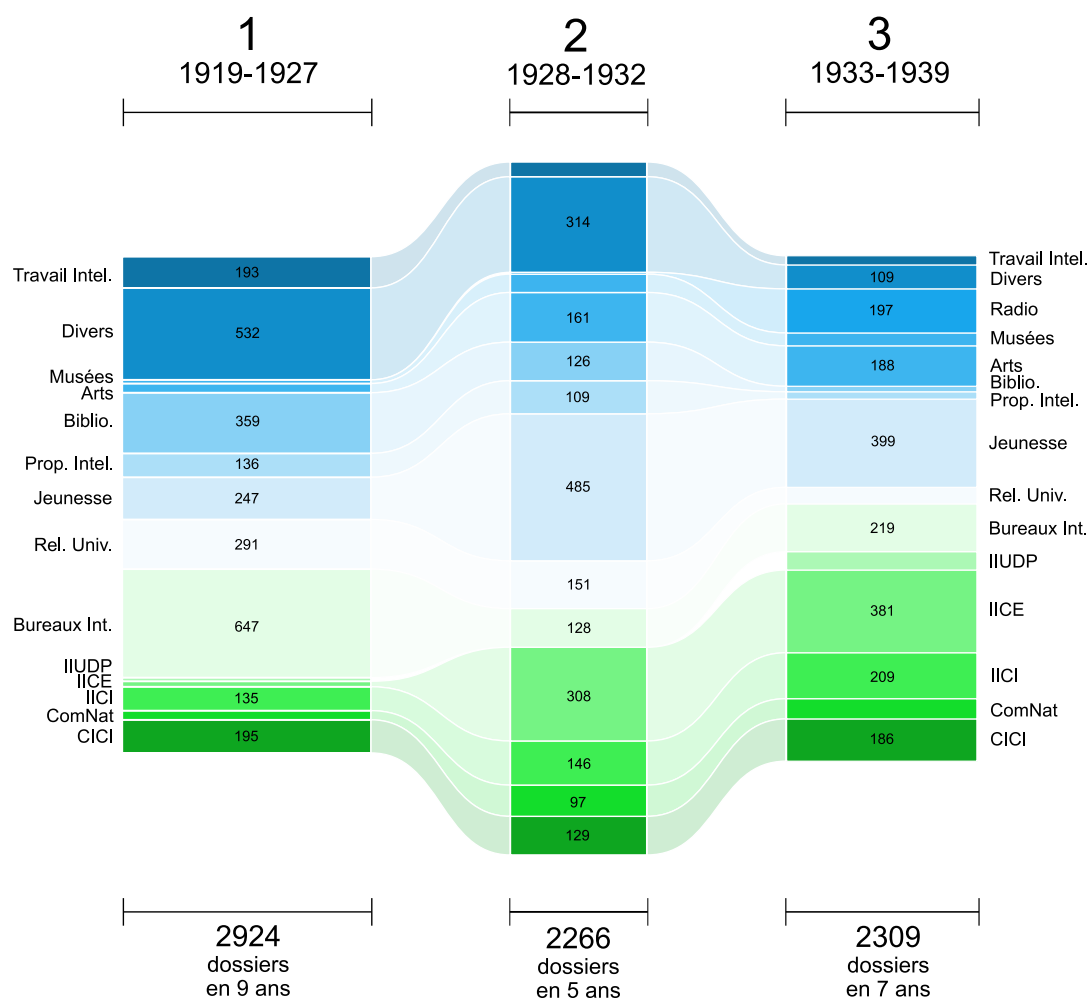
<sup>145</sup> Sur 3541 dossiers à l'inventaire, 1137 sont manquants et ne sont donc pas comptés dans le répertoire du nombre de boîtes de l'IICI qui devrait donc être augmenté d'autant pour être comparable à celui de la CICI. Mais comme ses boîtes sont plus petites dans la même proportion, la comparaison de volume reste valide. À noter d'ailleurs que sur la même période, la CICI produit environ 5000 dossiers, ce qui signifie qu'ils sont en moyenne un peu moins denses que ceux de Paris puisqu'ils occupent le même volume.

institutionnelle – même si celle-ci est en partie incontournable – nous invite à nous focaliser sur le lieu des premiers balbutiements dont les prémisses précèdent largement les procès-verbaux mais laissent des traces dans les correspondances personnelles. Enfin, quoi de mieux que s'intéresser aux années pendant lesquelles la structure n'est pas encore définitive pour observer le foisonnement d'initiatives et la mise en place progressive de lieux de sociabilité intellectuelle en marge du « centre » qui se dessine petit à petit entre Genève et Paris ?

Mais c'est probablement l'exhaustivité du fonds genevois qui en est l'atout fondamental pour une approche quantitative. En administration très rigoureuse, la Société des Nations nous livre ici des archives très propres, documentées avec précision et qui contiennent toutes les copies de documents envoyés en plus de la correspondance reçue. De fait, cette collection constitue le réseau égocentré cumulé des centaines de personnes qui participent aux travaux de la Commission de coopération intellectuelle. Elle crée une sorte d'« espace documentaire », un corpus bien défini et homogène, prérequis pour une visualisation de réseau qui permette une critique des sources en même temps que leur analyse, et ceci d'autant plus que la périodisation du fonds correspond parfaitement à un moment de la coopération intellectuelle pendant lequel les acteurs principaux sont relativement bien définis. Sous la présidence du philosophe français Henri Bergson puis du physicien néerlandais Hendrik Antoon Lorentz, alors que l'IICI n'a pas encore pris la place quasiment hégémonique qu'on lui connaîtra dès l'année suivante, modifiant considérablement les équilibres, la CICI est un objet dont les archives constituent un « petit monde » bien délimité.

Or, avant même de commencer l'indexation rigoureuse de tous les dossiers de la période qui nous intéresse en premier lieu, à savoir les années de mise en place de la coopération intellectuelle au sein de la Société des Nations, un premier aperçu de la nature et de l'évolution des contenus du fonds de la Section des bureaux internationaux est rendu possible par un examen de son inventaire. Si ce répertoire ne décrit le fonds qu'au niveau de la série, quelque 7500 dossiers y sont tout de même comptabilisés puisque chaque série est assortie du nombre de dossiers qu'elle contient. Dès lors, nous proposons un rapide classement de ces séries en une quinzaine de grands ensembles qui découlent directement de l'organisation de l'institution : du côté des documents administratifs, on distingue les dossiers de la CICI, des commissions nationales, des trois instituts et des bureaux internationaux, alors que parmi les grandes thématiques dont se saisissent les sous-commissions puis les comités d'experts, on peut classer les dossiers selon qu'ils concernent les relations universitaires, l'enseignement à la jeunesse, la propriété intellectuelle, la bibliographie, les arts et lettres, les musées, la radiodiffusion et le travail intellectuel. À ces ensembles s'ajoute finalement la catégorie des dossiers divers contenant les propositions spontanées faites à la CICI et la correspondance qui ne concerne que des projets ponctuels. Travaillant au niveau de la série, et ne pouvant nous fier qu'aux intitulés de l'inventaire, ce rapide état des lieux des grands ensembles du fonds n'est qu'un outil de défrichage, mais les catégories sont suffisamment larges et le répertoire suffisamment structuré malgré quelques différences selon les périodes pour que

cette répartition ait une cohérence qui en permette une analyse globale<sup>146</sup>. La fig. 2.4 illustre ce classement et met en évidence l'importance respective de chacune de ces catégories pendant les trois périodes.



**Figure 2.4 Répartition des dossiers par sujet**

Évolution de la répartition des dossiers pendant les trois périodes d'archivage des documents du *Registry* de la Société des Nations. En bleu, les ensembles qui regroupent des dossiers de fond sur lesquels la Commission fait travailler des sous-commissions. En vert, les ensembles administratifs. Comme les trois périodes n'ont pas la même durée, la surface de chaque rectangle est fonction du nombre total de dossiers pour l'ensemble en question alors que leur hauteur est leur moyenne annuelle. Pour des questions de lisibilité, seuls les totaux des ensembles dépassant 20 dossiers par an sont affichés.

Ce tableau global appelle plusieurs remarques. Tout d'abord, on constate que le rapport entre dossiers administratifs (en vert) et questions appliquées (en bleu) n'évolue pas entre 1919 et 1932

<sup>146</sup> Ces grands ensembles ne sont donc pas des unités de classement du fonds de la coopération intellectuelle mais bien des regroupements que nous proposons ici pour comprendre dans leurs grandes lignes les évolutions des contenus. Dans la plupart des cas, ces grands ensembles correspondent à des subdivisions du fonds (bureaux internationaux, sous-commissions, administration de la Commission elle-même), mais des ensembles tels que « divers » regroupent des séries éparpillées. La création de ces ensembles se justifie pour permettre la comparaison à travers le temps puisque le fonds et certains de ses intitulés varient légèrement d'une période à l'autre (voir la description des sous-sections quelques pages plus haut).

puisqu'il stagne à un tiers/deux tiers pendant les deux premières périodes, mais que la part de dossiers administratifs grimpe à plus de 50% pendant la dernière période<sup>147</sup>. À l'intérieur des ensembles regroupant des dossiers administratifs (en bleu), la très nette diminution de l'activité vis-à-vis des bureaux internationaux dès la fin de la première période est très largement compensée par l'irruption des trois instituts internationaux qui entrent pleinement en fonction dès la fin des années 1920.

Si la prise d'importance progressive des instituts par rapport aux bureaux internationaux est explicite dans les procès-verbaux de la CICI qui ne couvrent que rarement les questions liées à ces bureaux dont elle laisse la gestion au secrétariat de la Section, il est intéressant de constater que la modification du rapport entre ces deux ensembles n'est pas uniquement due à l'entrée en fonction de l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI, à Paris), de l'Institut international pour l'unification du droit privé (IIUDP, à Rome) et de l'Institut international du cinématographe éducatif (IICE, à Rome également) mais également à une diminution très nette du nombre de dossiers de correspondance entre la SDN et ces organisations internationales. La dynamique n'est pas anecdotique et ce changement d'équilibre peut être considéré comme le produit de la réorientation de la « Section des bureaux internationaux » en « Section des bureaux internationaux et de la coopération intellectuelle » dès 1925 pour finir implicitement en « Section de la coopération intellectuelle et des bureaux internationaux » quelques années plus tard. Conjointement au fait que les trois instituts (et en particulier l'IICI) deviennent des sortes de bureaux internationaux privilégiés<sup>148</sup>, le tâtonnement des premières années qui a amené le sous-secrétaire général Inazo Nitobe, professeur de droit et diplomate japonais, à entrer en contact avec le plus grand nombre d'organisations possible a laissé place à des relations plus systématiques avec un nombre restreint d'entre elles. Étonnamment, le petit Institut du cinématographe éducatif occupe quasiment deux fois plus de place que l'institut parisien entre 1928 et 1939. Mais sa petite taille est peut-être justement une partie de l'explication : puisqu'il ne bénéficie pas d'un secrétariat pléthorique comme celui des français Julien Luchaire puis Henri Bonnet<sup>149</sup> à l'IICI, une partie plus importante de sa gestion est prise en charge par l'administration genevoise. En particulier, la préparation puis la signature de la Convention pour faciliter l'échange de films éducatifs fait l'objet de pas moins de 219 dossiers entre 1929 et 1938<sup>150</sup>, soit un tiers des archives concernant l'IICE dans le fonds de la CICI.

---

<sup>147</sup> Précisément, la proportion d'ensembles de dossiers administratifs est de 37.1%, 35.6% puis 50.9%.

<sup>148</sup> D'ailleurs, la correspondance avec l'Institut international pour l'unification du droit privé est classée dans le sous-fonds des bureaux internationaux pendant la troisième période. Les relations avec cette institution se sont limitées au strict minimum.

<sup>149</sup> Bonnet, diplomate et membre du service français auprès de la SDN, prend la direction de l'Institut en 1931.

<sup>150</sup> Archives SDN, séries 5B/15136, 5B/15137, 5B/15507, et 5B/25938 pour la deuxième période et séries 5B/19056, 5B/1470, 5B/720, 5B/633, 5B/1471, 5B/7379 et 5B/7715 pour la troisième période.

Plus encore que pour les réorganisations administratives et politiques de la Section des bureaux internationaux, cette approche globale des grands dossiers mis en œuvre par la Commission de coopération intellectuelle au travers de sous-commissions ou de comités d'experts ad hoc nous renseigne sur l'évolution des priorités. Alors que parmi ce corpus elles représentent presque la moitié du volume d'archives au début des années 1920, les questions de bibliographie, de relations universitaires et de propriété intellectuelle sont rapidement délaissées par la CICI puisqu'elles ne comptent plus que pour un quart des dossiers thématiques de la deuxième période et moins d'un huitième de la troisième. Avec le temps, la problématique du travail intellectuel perd elle aussi de l'importance après avoir été au centre de plusieurs grandes enquêtes dès les tous premiers instants de la Société des Nations. À l'inverse, la thématique initialement marginale des relations artistiques et littéraires, dont la sous-commission est créée plusieurs années après les sous-commissions originelles, voit son nombre de dossiers augmenter puis se stabiliser avec le temps. C'est également le cas des « *Youth Questions* », traduit en français par « enseignement à la jeunesse des buts de la Société des Nations » et qui monopolisent une grande part de l'attention de la Commission autour de questions comme la révision des manuels scolaires, générant une correspondance nourrie avec de nombreuses institutions éducatives. Mais ce qui frappe le plus lors de la compilation de ces informations, ce n'est pas les variations de quantité d'un grand ensemble de séries à l'autre mais plutôt la raréfaction des correspondances isolées et des projets ponctuels, les « divers » de la fig. 2.4. Comme il s'agit généralement d'échanges très limités, les dossiers en question ne forment pas des séries très volumineuses et sont en conséquence distribués dans un très grand nombre d'entre elles, qui ne contiennent d'ailleurs souvent qu'un seul dossier. Elles sont donc particulièrement visibles dans l'inventaire mais peu fréquemment sollicitées par l'historien qui se concentre généralement sur les ensembles qui ont donné lieu à des suivis plus réguliers que de simples échanges avec des particuliers qui soumettent leurs diverses propositions sans suite. Entre 1919 et 1927, ces dossiers ponctuels, correspondances individuelles et échanges inclassables représentent 18% de tous les dossiers du fonds de la coopération intellectuelle. Cette proportion passe à 14% pour la période suivante pour tomber en-dessous des 5% pendant la troisième période. Cette diminution conséquente nous en dit beaucoup du fonctionnement de la CICI et de son inscription dans le contexte politique. Tout d'abord, le très grand nombre de sollicitations extérieures pendant les premières années s'explique très largement par l'effet de nouveauté : l'apparition de cette nouvelle institution suscite beaucoup d'espoirs parmi la communauté intellectuelle européenne et nombreux sont ceux qui y voient – à tort comme nous le verrons au chapitre 4.4 – un moyen de relancer des projets interrompus par la guerre, de soutenir des initiatives déjà existantes ou d'en mettre de nouvelles sur les rails. La diminution du nombre de correspondants spontanés dans les années qui suivent est donc directement liée à cet effet puisque le réservoir de porteurs de projets indépendants n'est pas illimité. Ceux-ci se voyant quasi systématiquement rejetés par la SDN, le rythme décélère. Cette diminution du nombre de dossiers

de correspondance avec des tiers accompagne d'ailleurs clairement le refroidissement des relations scientifiques et intellectuelles consécutives à la crise économique et à la montée des nationalismes en Europe. Du côté de la CICI d'autre part, le temps apporte comme nous le verrons une structuration progressive des activités autour de pôles de mieux en mieux définis, une dynamique qui se renforce d'autant plus dès le début des années 1930 que l'éparpillement est une critique souvent formulée à son encontre et particulièrement à l'attention de l'IICI. Le nombre d'initiatives ponctuelles diminue alors au bénéfice d'un renforcement des projets liés aux axes forts qui font petit à petit de la coopération intellectuelle une organisation technique autonome qui s'organise à plus long terme et est volontairement moins perméable aux sollicitations extérieures afin de se maintenir au-dessus de la mêlée politique. Cet aperçu de la coopération intellectuelle « par ses données » permet dans un premier temps d'en comprendre les contours généraux avant de se plonger dans une indexation fine des dossiers de la période 1919-1927.

## Méthode d'indexation

La « mise en données » des archives de la CICI<sup>151</sup>, n'obéit pas d'emblée à une logique d'analyse de réseau. De fait, on ne commence pas à consulter un fonds d'archives en se disant dès l'ouverture de la première boîte qu'il y a matière à une analyse de réseau. D'ailleurs, une telle analyse ne se justifie pas en elle-même et c'est la pratique intensive d'un corpus qui amène le chercheur à conclure qu'elle apporterait une plus-value suffisamment significative pour rendre l'investissement en temps et en auto-formation rentable. Tout d'abord, une fois qu'il apparaît qu'une indexation fine pourrait s'avérer intéressante, une phase d'observation est évidemment nécessaire avant de décider une fois pour toutes des informations à retenir. À la différence de grands projets de recherche qui incluent souvent ces phases d'évaluation et ont formalisé un tel principe itératif, les projets personnels ou à envergure limitée n'y accordent pas toujours de l'importance. Ces derniers sont toutefois beaucoup plus facilement ré-orientables, puisqu'à taille humaine, cette agilité compensant donc une planification rigide.

Dans notre cas, vu la grande diversité du fonds et notre souhait de ne pas reproduire une approche centrée sur quelques documents remarquables mais de privilégier un point de vue global sur l'activité et les relations tissées par la Commission de coopération intellectuelle, une indexation précise des dossiers contenus dans les 88 boîtes concernées par notre périodisation s'est assez rapidement révélée intéressante. Mais une fois passé le temps des bonnes intentions<sup>152</sup> et des

---

<sup>151</sup> Voir CLAVERT, « Mise en données du monde, mise en données de l'histoire? », *art. cit.*, 2013. Cité en introduction (chap. 1, voir la note).

<sup>152</sup> Dans un premier temps, nous pensions par exemple focaliser le projet autour de la constitution d'une base de données relationnelle comprenant non seulement tous les documents du fonds et les individus qui en sont les acteurs, mais également des lieux et des institutions. Voir GRANDJEAN Martin, « L'analyse de

modèles de données proches de la perfection, les contraintes du terrain – en particulier la nécessité de travailler à deux sur l’indexation<sup>153</sup> – nous ont poussé à trouver une solution technique la plus légère possible, loin des bases de données relationnelles à plusieurs tables envisagées dans un premier temps. C’est donc au moyen de tableurs en ligne, qui permettent à plusieurs personnes de travailler simultanément et dont l’export aux formats XLS(X) et CSV garantissent une très grande facilité de réutilisation dans des logiciels de traitement et de visualisation comme R<sup>154</sup> ou Gephi<sup>155</sup>, ou par des langages et outils de base de données plus avancés, que nous avons procédé dans un premier temps à la construction d’un répertoire des 2924 dossiers de notre corpus. Ce répertoire ne sort pas de nulle part puisque les fonds du *registry* de la Société des Nations sont déjà décrits par un inventaire remarquablement précis. C’est en s’appuyant sur cette description qui descend jusqu’au niveau de la série que nous établissons notre répertoire en déployant l’inventaire au niveau du dossier<sup>156</sup> (fig. 2.5). Cette liste est très descriptive puisqu’elle se contente de reprendre les informations qui figurent sur les chemises des dossiers (celles-ci priment sur les informations figurant dans l’inventaire officiel lorsque les deux diffèrent, l’inventaire simplifiant et harmonisant parfois les intitulés a posteriori). Pour chaque dossier, en plus de sa propre cote et de sa date d’ouverture, on y trouve donc le numéro de la section puis la cote de la série à laquelle il appartient ainsi que le numéro du carton dans lequel il se trouve. Le titre du dossier et son sous-titre, qui en décrit souvent le contenu, sont également reportés dans leur langue originale, français ou anglais, ce qui a pour conséquence que plusieurs dossiers de la même série peuvent avoir des titres sensiblement différents même si ceux-ci sont censés être hérités hiérarchiquement de la même entité<sup>157</sup>. Le but de ce répertoire étant de conserver aussi fidèlement que possible les informations inscrites par le personnel de la Société des Nations lors de la mise en circulation des documents à l’interne, ce n’est que dans un deuxième temps, et dans une nouvelle version de ce répertoire produite à cet effet, que nous procéderons à une harmonisation. Lorsque le nom du correspondant ayant initié le dossier n’apparaît pas dans le titre ou le sous-titre, nous le rajoutons entre crochets.

---

réseau comme nouveau répertoire d’archives », 2013, <<http://www.martingrandjean.ch/lanalyse-de-reseau-comme-nouveau-repertoire-darchives-poster/>>.

<sup>153</sup> Le projet étant initialement bicéphale, l’indexation s’est faite avec l’aide d’un collègue, Panayotis Papaevangelou, pendant les deux premiers mois de ces travaux aux Archives SDN.

<sup>154</sup> R est un langage de programmation implémenté dans un logiciel (<https://www.r-project.org>) en licence libre issu du Projet GNU (<https://www.gnu.org>). Voir <https://www.r-project.org> et IHAKA Ross et GENTLEMAN Robert, « R: A Language for Data Analysis and Graphics », *Journal of Computational and Graphical Statistics* 5 (3), 1996, pp. 299-314.

<sup>155</sup> Voir <https://gephi.org> et BASTIAN, HEYMANN et JACOMY, « Gephi: an open source software for exploring and manipulating networks », *art. cit.*, 2009.

<sup>156</sup> Respectivement « dossier » et « document » dans la nomenclature de ces archives.

<sup>157</sup> C’est d’ailleurs le cas pour l’exemple de la fig. 2.15 où tous les dossiers appartiennent à la même série 23131, nommée « *International exchange of publications* » dans l’inventaire officiel mais qui apparaît ici sous quatre formes différentes.



1	A	B	C	D	E	F	G	H	I
		Cote Dossier	Titre Dossier	Cote Carton	Cote Document	Date ouverture	Contenu Document (sous-titre du document)	Remarques (infos personnelles, etc.)	Carton traité entièrement
1412	13C	23131	Reply of Latvia to enquiry on the Brussels Conventions (1886) on international exchanges of publications	1048	35154	1924	Dossier concerning		Oui (MG)
1413	13C	23131	Les échanges internationaux de publications	1048	33224	1924	Adopte , le 5 décembre 1923, la résolution proposée par Melle Bonnevie relative à la subdivision des publications des sociétés et corps scientifiques en séries particulières correspondant aux diverses branches des sciences, des lettres et des arts, pour faciliter l'échange des documents scientifiques.		Oui (MG)
1414	13C	23131	Les échanges internationaux de publications	1048	33223	1924	Proposition de la Commission Nationale polonaise, présentée à la session de novembre-décembre 1923 de la commission de coopération intellectuelle, relativement à l'entraide intellectuelle internationale par l'échange des publications.		Oui (MG)
1415	13C	23131	International Exchanges of Publications	1048	43248	1925	[Smithsonian Institute] Transmits copy of a report on the operations of the International Exchange Service for the fiscal year ended June 30, 1924.		Oui (MG)
1416	13C	23131	Conventions Internationales pour l'Echange des Publications: Bruxelles, 15 mars 1886	1048	40471	1924	[Hymans] Fait connaître la suite donnée par le Gouvernement Belge à la Résolution du Conseil du 30 septembre 1924, en vue d'assurer des adhésions partielles à la convention générale de 1886.		Oui (MG)
1417	13C	23131	Conventions Internationales pour l'Echange des Publications : Bruxelles, 15 mars 1886	1048	39512	1924	XXXe Session du Conseil : Août-septembre 1924. Adopte une résolution invitant le gouvernement belge à prêter ses bons offices en vue d'assurer les adhésions partielles à la convention générale de Bruxelles de 1886.		Oui (MG)

**Figure 2.5 Capture d'écran du répertoire des dossiers**

Extrait du répertoire des dossiers des archives de la SDN (tableur *Google Sheets* en ligne). À l'exception de la colonne « remarques » et de celle servant de visa (à droite), toutes les colonnes contiennent des informations directement extraites des chemises des dossiers.

Une colonne de texte libre permet d'ajouter des remarques, informer que les documents contenus dans le dossier ont été partiellement ou complètement photographiés, attirer l'attention sur un problème rencontré pendant l'indexation ou signaler des documents particulièrement intéressants. Suivent d'autres colonnes « de contrôle » permettant de vérifier si le dossier a été traité entièrement selon la procédure mise en place, de retrouver le nom de la personne qui a effectué le travail, etc. Cet exposé un peu banal à propos d'un tableur finalement extrêmement conventionnel est pourtant important pour comprendre en quoi les décisions qui se prennent au moment de la description puis l'indexation du fonds conditionnent les analyses futures. C'est d'ailleurs une bonne occasion de rappeler que les méthodes quantitatives et l'« histoire à l'ère numérique »<sup>158</sup> ne se résument pas seulement à l'application de modèles mathématiques ou l'usage d'outils spécifiques mais consistent également en un processus parfois fastidieux de préparation du corpus. Dans notre cas, le travail de dépouillement a duré deux ans et il ne s'agit pas que d'une activité sérielle puisqu'elle est le théâtre de choix qui ont un impact sur l'exploitation du matériel récolté. Le fait de conserver les intitulés originaux, par exemple, permet de retracer l'évolution des pratiques du Secrétariat en matière de terminologie mais ne permet pas immédiatement d'y appliquer un traitement statistique indépendant du langage de la source, qui devra donc attendre un codage humain ou une analyse lexicométrique. Certaines décisions relèvent d'ailleurs d'un parti pris : le fait de ne pas relever la liste de noms ou de services qui figurent, sur chaque chemise, dans le champ « remettre ce document à » et qui pourrait servir à produire une analyse de la circulation des dossiers à l'intérieur du secrétariat, conduit à un appauvrissement des perspectives futures mais contribue à rendre l'indexation plus facilement systématique tout en focalisant notre attention sur

<sup>158</sup> Pour reprendre le titre de NOIRET Serge et CLAVERT Frédéric (éds), *L'histoire contemporaine à l'ère numérique*, Bern, Peter Lang, 2013. Pour autant, on préférera le terme d'« histoire numérique » pour décrire le champ plutôt que faire référence à une « ère » qui peut sous-entendre que toute l'histoire devient numérique.

les acteurs des documents eux-mêmes plus que sur les acteurs du traitement administratif ultérieur de ces correspondances<sup>159</sup>.

Comme on l'a évoqué, l'archivage très particulier du fonds du Secrétariat, qui qualifie de « document » un ensemble de pièces décrites généralement comme un « dossier », a comme conséquence que les lettres, rapports et télégrammes contenus dans une chemise n'ont pas de cote individuelle. Dans quelques dossiers particuliers toutefois, on observe une numérotation au crayon dans le coin des pages, mais cette pratique est loin d'être généralisée et concerne probablement des ensembles de documents dont le Secrétariat faisait un usage particulier ou intensif. Procéder à une nouvelle cotation serait un exercice complexe : prenant pour acquise l'impossibilité technique de rajouter directement sur les documents une étiquette individuelle, deux caractéristiques physiques de ces archives interdisent une numérotation des pièces pour le besoin d'une telle indexation. Tout d'abord, distinguer les pièces les unes des autres est une tâche qui nécessiterait un protocole tellement plein d'exceptions que l'analyse formelle des données issues d'un tel découpage serait sujette à caution. En effet, il n'est par exemple pas rare qu'un dossier contienne plusieurs versions successives d'un brouillon de rapport ou de lettres, puis une copie de la version définitive. Dans ce cas-là, les brouillons sont-ils le même « document » que leur version définitive ? Les petites notes qui y sont attachées par le personnel du secrétariat – recommandant telle modification ou demandant l'expertise de tel collègue sur un point particulier – sont-elles des pièces à part ? Le rapport transmis par un correspondant en pièce jointe de son courrier doit-il être numéroté séparément de ce dernier ? La copie d'un document archivé dans un autre dossier, ou l'extrait de procès-verbal du Conseil, ajoutés dans une chemise pour éviter au secrétaire de devoir joindre deux ou trois autres dossiers lors de la circulation interne doit-elle recevoir une nouvelle cote et constituer ainsi un doublon ? Le deuxième problème qui découle de l'absence de cote individuelle est celui de l'absence de pérennité d'un système mis en place a posteriori : pour autant qu'il soit possible de prendre une décision quant au processus permettant de distinguer les pièces les unes des autres, la numérotation de celles-ci pourrait bien, à terme, n'être d'aucune utilité pour les chercheurs puisque l'ordre des pièces à l'intérieur des dossiers est facilement modifiable<sup>160</sup>. De plus, dans le cadre d'un usage traditionnel de ces archives, cette numérotation n'est pas nécessaire puisqu'il est assez facile de retrouver un document dont on ne cite que la date et la cote du dossier, ces derniers contenant généralement entre 5 et 20 pièces. Enfin, la raison pratique l'emporte également sur le projet « total » lorsqu'il s'agit de choisir de

---

<sup>159</sup> Ici, nous faisons donc le choix de cette sélection. Il s'explique par le souhait de s'intéresser aux dynamiques internes-externes plus qu'aux circulations internes. C'est également une question pratique : face à une telle quantité de sources, nous avons choisi un certain nombre de métadonnées à retenir en fonction de nos questions de recherche pour rendre la « mise en données » plus efficace. C'est un choix parmi beaucoup d'autres et toutes les analyses qui en découlent en sont impactées.

<sup>160</sup> Sans altération du document par étiquetage à la pièce, tampon, etc., on ne peut pas garantir la stabilité de l'ordre des pièces. Elles sont en effet attachées par une ficelle facile à dénouer et qui déchire fréquemment le papier très fin, créant beaucoup de feuilles volantes.

reporter une petite dizaine de champs de métadonnées de 3000 dossiers ou d'effectuer le même travail pour dix fois plus de pièces.

Dans l'immédiat, cette décision de créer un répertoire s'arrêtant au niveau du dossier et d'indexer à l'intérieur de ces ensembles d'une dizaine de documents tous les individus qui en sont les acteurs est un procédé relativement classique qui ne pose pas de problème majeur tant que son utilisation est documentaire : il permet une navigation très rapide dans les archives et le manque de finesse de l'indexation (qui ne va donc pas jusqu'à la pièce) est largement compensé par le fait que les dossiers sont des unités thématiques de petite taille au sein desquelles tous les documents sont de toute façon intimement liés les uns avec les autres. De plus, la comparaison avec la collection de fiches cartonnées qui ne vont largement pas aussi loin, ni dans le niveau de classement ni dans le nombre d'occurrences par individu ou thématique, rend l'indexation au dossier beaucoup plus performante. Mais les conséquences seront nombreuses dès qu'il s'agira d'utiliser ces données pour une analyse de réseau, comme nous le verrons plus bas.

En parallèle à cette reconstitution du répertoire, nous procédons donc également à la création d'un fichier d'individus. Il ne s'agit pas ici de recenser tous les noms propres apparaissant dans les documents conservés dans le fonds de la coopération intellectuelle mais de noter scrupuleusement le nom de tous les « acteurs » des documents en question. Par acteur, nous entendons les personnes qui font partie des métadonnées de circulation de ces pièces. Pour faire simple, ses expéditeurs et destinataires. Dans le rapport d'un expert au secrétaire général, ce qui nous intéresse, c'est l'identité de ces deux individus, et non pas celle de toutes les personnes citées dans le document et dont le nom apparaît pour toutes sortes de raisons (en référence à une discussion ou à un autre courrier, dans une liste de membres, etc.). En l'absence d'une numérisation systématique des centaines de milliers de pages concernées, qui permettrait ainsi un codage et une analyse du contexte d'apparition de tous ces individus dans le contenu des rapports, lettres, notes et autres télégrammes, leur indexation est techniquement compliquée (rappelons que tout ce processus est manuel) et l'intérêt d'une telle démarche finalement très limité dans notre contexte puisque nous nous intéressons à ces documents comme témoins d'une relation entre ses acteurs. Cette décision de n'indexer que les acteurs se justifie d'ailleurs pleinement dans le cadre d'une étude qui cherche à montrer la circulation de l'information plutôt que le contenu de débats déjà bien étudiés.

1	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
	IDENTIFIANT UNIQUE	Nom	Prénom	Description SDN	Automne 2014	Ete 2014	Printemps 2014			
2663	SchmidtOtt	Schmidt-Ott		Staatsminister, Notgemeinschaft der deutschen Wissenschaft, Berlin	55959					
2664	SchmidtLB	Schmidt	Louis Bernard	The Iowa State College of Agriculture and Mechanic Arts, Ames (USA)	37064					
2665										
	Schmiedien	Schmiedien	W. Von	Membre de la Section des Bureaux internationaux [signe parfois WvS]	58532, 59932, 25688, 33861, 62688, 38613, 59675, 55959, 58770, 55240, 58534, 63534, 61109	31719, 56593, 56538, 80161, 58009, 53324, 59622, 62930, 58537, 58919, 24054, 61809, 58012, 58873, 58791, 52514				45865
2668	Schmieglow	Schmieglow		Prof. Université de Copenhague		57954				
2667	Schmitz	Schmitz		Rue de Condé, Paris	55959					
2668	Schnabel	Schnabel	Fritz	Directeur de la Section d'information et du Service des publications, SDN	55959, 56524, 61585, 63349, 60072, 42321	58782, 62615, 63144, 62594, 62351				37140, 23334, 35221, 8249, 8119, 8118, 13259, 17574, 32938
2669	Schneider	Schneider		Presses Universitaires de France, Paris	55959, 63349					
2670	Schneyder	Schneyder	Alfred	Président du Deutscher Pazifistischer Studentenbund, Berlin						
2671	Schnurer	Schnurer	Josef	(Schnürer) Rektor Wien	45009					

**Figure 2.6 Capture d'écran de l'index des acteurs des dossiers**

L'identifiant unique est stabilisé à la fin du processus pour distinguer les doublons. Le champ de description est un champ libre. La liste des dossiers dans lesquels apparaissent les individus est divisée en plusieurs colonnes (« automne 2014 », « été 2014 », etc.) dans cet affichage pour un meilleur confort de saisie (il est plus facile de travailler en archives avec des champs de saisie de taille raisonnable, les cellules sont ensuite réunies).

Dans un fichier du même genre que le répertoire, (fig. 2.6), on liste donc au fur et à mesure les acteurs de tous les documents contenus dans les dossiers du corpus. Comme précédemment, il s'agit d'un document collaboratif en ligne qui n'est qu'une première étape de la mise en données et qui reflète les informations disponibles dans les documents : on ne cherche pas à établir une biographie complète des individus recensés mais à noter les éléments qui les décrivent dans les sources, à partir de leurs adresses, leurs signatures ou les en-têtes de documents. Cette attention donnée aux occurrences d'acteurs dans les documents trouve toutefois ici une de ses limites : en alimentant un seul champ biographique (en plein texte) par individu, on se coupe de la possibilité d'étudier l'évolution de l'affiliation de ceux-ci. Comme on le verra lorsqu'il s'agira de comparer le réseau des circulations à l'organisation institutionnelle de la SDN et de ses partenaires (chap. 6.4), la question de l'affiliation est évidemment centrale et une saisie plus rigoureuse de ces informations biographiques aurait été nécessaire pour l'étudier plus finement. À ces fiches biographiques d'une extrême simplicité on associe ensuite les identifiants de tous les dossiers dans lesquels ces individus apparaissent en tant qu'acteurs. Dans ce fichier, les données sont beaucoup plus flexibles que dans le répertoire puisqu'il arrive souvent qu'il faille corriger l'orthographe d'un patronyme, lui ajouter des initiales de prénoms ou un prénom complet et enrichir sa biographie. *In fine*, une colonne d'« identifiant unique » est ajoutée au fichier de manière à distinguer les homonymes et à éviter les caractères spéciaux en vue de traitements ultérieurs. Toutefois, la désambiguïsation n'est pas une tâche facile car, pour les individus apparaissant peu dans les archives, la découverte de prénoms ou d'affiliations susceptibles de distinguer les homonymes (ou les personnes ayant des noms de familles proches ou dont la graphie manuscrite était difficile à déchiffrer) est généralement un long processus de croisement des sources et d'encyclopédies biographiques. Comme cet index n'est pas un « produit » mais plutôt un « outil » quotidien du chercheur face aux archives de la Société des Nations, il est

optimisé pour cette usage<sup>161</sup> : les orthographes concurrentes des noms propres sont par exemple ajoutées aux champs biographiques des individus dont le nom est souvent déformé (en particulier les personnalités non occidentales). Il en va de même pour les signatures et abréviations du personnel du Secrétariat : cette pratique courante à l'interne doit être documentée dans ce fichier pour, par exemple, pouvoir y rechercher « WvS » et tomber immédiatement sur la ligne du diplomate allemand Werner von Schmieden, du secrétariat de la Section des bureaux internationaux. Parfois, on crée dans un premier temps une entrée « IN » ou « ED » avant de la fusionner avec « Inazo Nitobe » ou « Eric Drummond » une fois que leur identité a été confirmée. Encore plus que pour le répertoire, dont les données sont déjà quasiment formalisées par la rigueur du travail du service de *registry* de la SDN, la prise d'un certain nombre de décisions s'avère nécessaire. Principalement, il est décidé de ne pas indexer les institutions comme des acteurs à part entière mais de se concentrer sur les individus qui les représentent. Il arrive qu'un document soit par exemple adressé à une institution sans qu'il soit mentionné si le courrier est destiné à son président, son secrétaire général, etc. Dans ce cas, en l'absence d'un nom propre, l'acteur n'est pas indexé. Toutefois, dans la très grande majorité des cas, le dossier contenant le document en question contient également la réponse de l'institution, qui sera, elle, signée personnellement : l'individu en question sera finalement bien indexé avec la cote du dossier complet. Mais, comme dans tout codage de sources historiques, arrivent également des situations dans lesquelles l'identification d'un acteur est rendue impossible par une signature peu lisible ou une abréviation inconnue. Si l'affiliation, l'adresse ou le sujet du courrier permettent en général de mettre un nom sur ces individus avec l'aide d'encyclopédies, on épuise parfois toutes les ressources à disposition pour finalement créer un identifiant temporaire, associé à une description la plus complète possible du contexte et d'une photographie de la signature. Ces informations seront confrontées ensuite aux données récoltées dans les dossiers de la même série ou de la même thématique. Si, en fin de compte, cette indexation ne peut pas être attribuée, elle est mise de côté pour l'analyse, ce qui n'a que des répercussions minimales puisqu'il s'agit dès lors d'individus très marginaux qui n'apparaissent qu'une fois.

Enfin, comme notre répertoire s'arrête au niveau du dossier, les acteurs qui apparaissent plusieurs fois à l'intérieur de l'un d'eux ne sont pas indexés plusieurs fois. Cela peut sembler trivial dans le cadre d'un index traditionnel, mais cela a son importance car ainsi, si l'on compte le nombre d'apparitions d'un individu sur l'entier du fonds, cela reflète sa présence dans les dossiers et non pas dans les pièces. Cette méthode contribue donc à diminuer le nombre d'occurrences totales des acteurs les plus présents, soit les membres du Secrétariat.

---

<sup>161</sup> Cette pratique simplificatrice engendre une perte d'information, puisqu'il n'est dès lors plus possible de connaître les orthographes de chaque occurrence précise, elle devrait donc être évitée dans la mesure du possible. Voir les « 10 commandements de la saisie » proposés dans LEMERCIER Claire et ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008, chapitre III.

## Une liste de 3200 acteurs

Comme souvent dans ce genre de jeux de données, la distribution des individus indexés suit une courbe en « longue traîne », où un petit nombre seulement de personnes sont très présentes dans les documents alors qu'une très large majorité n'apparaît que quelques fois. Sur le tableau 2.7, qui contient les 50 individus que l'on retrouve le plus souvent dans les dossiers, ce phénomène est bien visible quand bien même on n'y affiche qu'à peine plus d'1% des 3203 personnes indexées : Il n'y a qu'une douzaine d'individus qui dépassent la centaine d'indexations, puis le nombre d'apparitions diminue rapidement. Si bien qu'on trouve 2508 personnes n'apparaissant qu'une seule fois, 257 deux fois et 121 trois fois. Seul un individu sur dix est indexé plus de trois fois dans les dossiers de la coopération intellectuelle entre 1919 et 1927.

Que signifie cette répartition, et en particulier les valeurs assez faibles d'indexation ? On peut en effet remarquer que sur 2911 dossiers, seul un individu apparaît dans plus d'un tiers de ceux-ci (le principal secrétaire de la CICI, l'historien de l'art roumain George Oprescu, avec 902 indexations), quatre dans plus de 10% (Inazo Nitobe, Eric Drummond et l'historien de l'art polonais Oscar de Halecki, qui occupe la place de secrétaire avant Oprescu) et une quarantaine sont présents dans plus d'1% des dossiers. Tout d'abord, notons qu'un nombre significatif de dossiers ne contiennent aucun document « indexable » puisqu'ils regroupent des rapports non nominatifs, des extraits de résolutions de l'Assemblée ou du Conseil, des procès-verbaux de séances ou des brouillons non signés. Cet état de fait diminue d'autant le nombre maximal d'indexations possible pour un individu. Ensuite, il faut se rappeler que l'indexation au dossier et pas à la pièce rend compte de l'implication des individus dans un certain nombre de discussions sans pondérer cette implication en fonction du nombre de messages échangés à l'intérieur de ces correspondances. Si les deux présidents, Henri Bergson et Hendrik Lorentz, apparaissent tous deux environ une centaine de fois, cela ne signifie donc pas qu'ils n'ont écrit ou reçu qu'une centaine de lettres mais qu'ils ont été impliqués dans une centaine d'échanges. Pour des experts dont l'engagement se limite à une session d'une semaine par année, participer à une quinzaine de conversations épistolaires entre chacune de ces rencontres physiques représente un investissement qui n'est pas anecdotique (entre une vingtaine et une centaine de courriers par an).

Nom	Index	Catégorie	Nom	Index	Catégorie
Georges Oprescu	902	Section	Francesco Ruffini	43	CICI
Inazo Nitobe	584	Section	Aloysio de Castro	42	CICI
Eric Drummond	471	SDN	Bernardo Attolico	39	SDN
Oscar de Halecki	361	Section - IICI	Marcel Godet	35	SousCom
Julien Luchaire	248	SousCom - IICI	Giuseppe Prezzolini	35	IICI
Ken Harada	159	Section	Alfredo Rocco	35	CICI
Jules Destrée	130	CICI	Herbert Ames	34	SDN
Gonzague de Reynold	109	CICI	Henri Hoffer	33	Section
Henri Bergson	104	CICI	Werner von Schmieden	33	Section
Armi Hallsten-Kallia	103	Section	Julio Casares	31	CICI
Gilbert Murray	100	CICI	Pierre Comert	31	SDN
Hendrik Lorentz	96	CICI	Alfons Dopsch	31	ComNat
Frank P. Walters	77	SDN	Gabrielle Radziwill	31	Section
Gerard Spicer Simson	71	Externe	Vernon Kellogg	31	Externe
Albert Dufour-Féronce	68	SDN	Alfred Zimmern	29	IICI
Joost Adrian Van Hamel	58	SDN	Debendra Nath Bannerjea	28	CICI
Paul Otlet	58	EXT	Albert Einstein	28	CICI
Kristine Bonnevie	55	CICI	L.Torres Quevedo	27	CICI
Marie Curie	53	CICI	Rachel Crowdy	26	SDN
Joseph Avenol	52	SDN	Charles Hagberg Wright	26	Externe
J. E. Vos. v. Steenwijk	49	IICI	Katherine I. Stafford	26	Section
Henri La Fontaine	48	Externe	David Thompson	26	Externe
John Parry	46	Externe	Henri Costermans	25	Externe
Richard Dupierreux	44	IICI	Hugo Krüss	24	SousCom
Robert A. Millikan	43	CICI	Albert Thomas	24	OIT

**Tableau 2.7 Individus les plus souvent indexés**

Liste des 50 individus les plus souvent indexés comme acteurs des pièces d'un dossier du fonds de la CICI entre 1919 et 1927.

Du point de vue de la répartition, on constate que le secrétariat de la Section des bureaux internationaux apparaît au sommet du tableau. Cette information peu surprenante est d'ailleurs un des seuls enseignements quantitatifs qui était déjà immédiatement perceptible lors de l'indexation, dossier après dossier, et qui n'avait donc pas besoin de ce tableau pour se manifester. En-dessous d'une cinquantaine d'occurrences, diluées sur plus de vingt mois de travail en archives, le chercheur peut difficilement faire d'autres prédictions de ce type. D'ailleurs, le nombre d'indexations d'un acteur nous dit finalement assez peu sur son implication précise dans les travaux de la CICI, c'est pourquoi nous ne nous arrêtons pas à cette étape très descriptive mais poursuivrons vers une analyse de réseau susceptible de renverser ce classement : une personne très présente dans les documents pourrait bien s'avérer être peu connectée si ces pièces ne la lient qu'à un petit nombre d'individus. À l'inverse, on verra que certains acteurs, tout en étant moins présents, cultivent un « réseau » plus étendu.

Sans surprise, on trouve parmi les cinquante personnes les plus indexées le « cœur » de la coopération intellectuelle : la Commission dans son entier, l'état-major de l'Institut, et les directeurs des sections voisines à la Société des Nations. Mais cet échantillon n'est pas du tout représentatif de la richesse de cette liste de plus de 3200 personnes. Parmi celle-ci, et comme la proportion très importante d'individus peu récurrents le montre de manière évidente, les membres

du Secrétariat de la SDN et les experts de la CICI ne sont qu'une petite minorité. En effet, on ne compte que 396 individus affiliés à la Société des Nations et à la Commission de coopération intellectuelle, face à 566 représentants de gouvernements et 2166 membres d'organisations non gouvernementales, d'institutions culturelles ou académiques, etc. Mise en évidence par la colonne de gauche de la fig. 2.8, cette répartition très inégale a le mérite de rappeler un fait qui pourrait échapper à l'historien : même si lors de la consultation du fonds la régularité de la présence dans les sources d'Inazo Nitobe ou de Georges Oprescu pourrait donner l'impression qu'on n'y voit que le personnel de la SDN, l'écrasante majorité des individus qui apparaissent au moins une fois dans ces documents sont des personnes qui sont extérieures à l'organisation internationale.

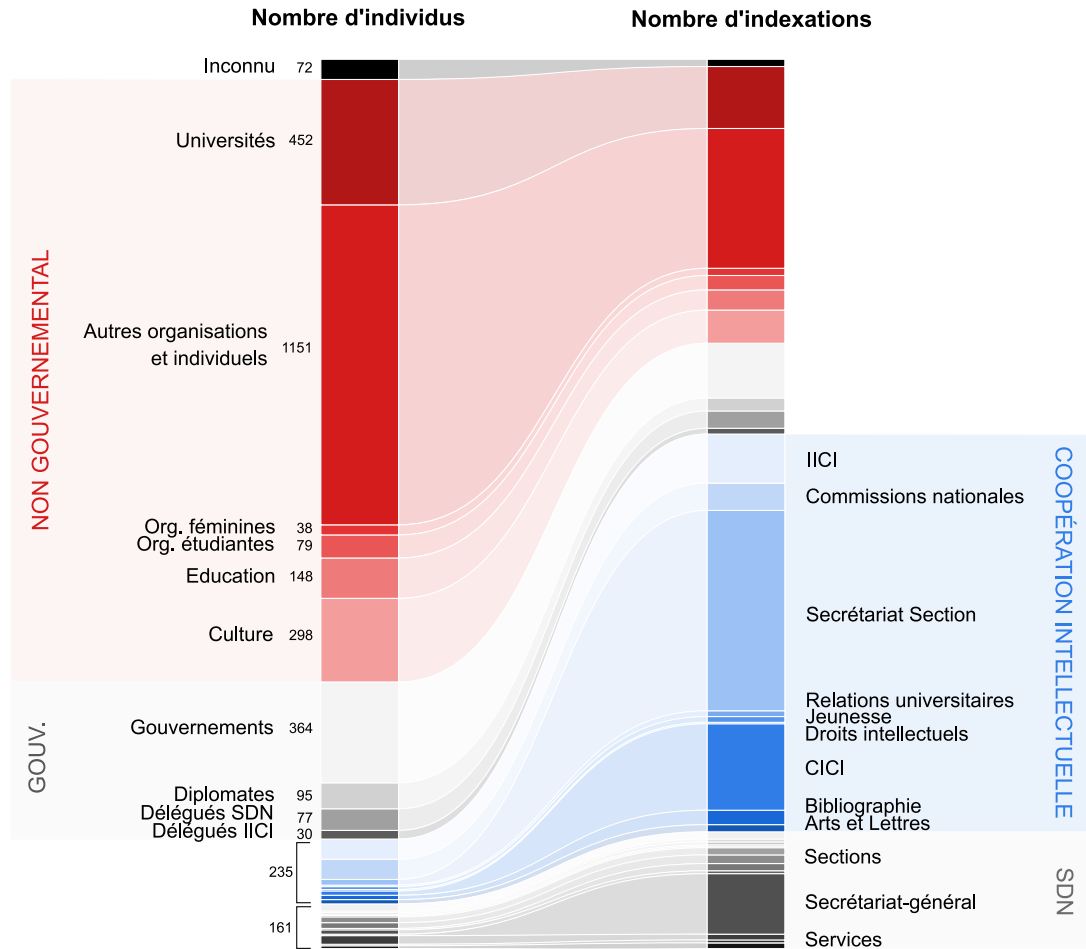
La nature des informations récoltées sur les individus de notre liste ne nous permettant pas une catégorisation d'une très grande finesse<sup>162</sup>, le découpage de ces trois mille personnes en une quarantaine de sous-ensembles nous permet tout de même de qualifier ces externes un peu plus précisément. Parmi les acteurs non gouvernementaux, en plus d'une bonne moitié d'organisations diverses et de personnes qui entrent en contact avec la CICI à titre individuel, on trouve bien sûr de nombreux acteurs du monde universitaire, d'institutions culturelles et patrimoniales, d'institutions éducatives ou de représentants d'organisations estudiantines ou féminines<sup>163</sup>.

---

<sup>162</sup> Comme plus des deux tiers n'apparaissent qu'une ou deux fois, nous n'avons pas toujours dans les sources de quoi renseigner leur biographie complète. Par ailleurs, s'ils apparaissent peu, c'est qu'il s'agit de personnalités qui jouent un rôle mineur dans la coopération intellectuelle – de la SDN du moins – ce qui a pour conséquence qu'une étude biographique complète de chacun n'a pas beaucoup d'intérêt dans le cadre de notre étude. Les informations qui nous permettent de les placer dans des catégories générales sont donc généralement tirés des en-têtes, de leurs adresses et de leurs signatures. Elles représentent donc souvent un instantané plus qu'une description exhaustive. Dans les faits, ce qui pourrait apparaître comme un inconvénient pour une analyse de parcours ou une base de données prosopographique est plutôt un avantage ici : comme chacun a souvent plusieurs affiliations, celle qu'ils utilisent ici pour se présenter nous renseignent plus précisément sur le titre auquel ils correspondent avec la SDN que leur titre professionnel ou officiel. Par exemple, si un professeur d'université correspond avec la CICI au titre de secrétaire d'une société savante, cette deuxième affiliation est plus intéressante dans notre cadre. Autre exemple, une personnalité politique membre d'un gouvernement, d'une administration ou délégué auprès de l'ICI par exemple, sera catégorisé selon sa charge politique ou représentative même s'il est par ailleurs chargé de cours dans une université. De la même manière, certaines catégories sont englobantes : un ministre qui représente son gouvernement au sein du Conseil sera classé dans « délégués SDN » plutôt que dans « gouvernements », qui contient du coup les « autres » membres de gouvernements ou d'administrations officielles.

<sup>163</sup> Les catégories assignées aux individus n'étant ni des représentants gouvernementaux, ni des personnes impliquées dans la coopération intellectuelle ou la SDN, en rouge sur la fig. 2.8, sont donc à prendre à titre indicatif puisqu'elles sont une construction a posteriori qui ne nous sert qu'à tenter d'organiser ce grand nombre de personnalités externes. « Universités » regroupe les enseignants, chercheurs et représentants d'institutions académiques ; « Education » le personnel enseignant et administratif d'écoles ou de lycées ; « Culture » les individus impliqués dans une institution patrimoniale (musée, bibliothèque, etc.). Les correspondants ne sont classés que si les informations biographiques à disposition rendent une telle affiliation cohérente, raison pour laquelle un milieu d'entre eux ne sont pas catégorisés et peuplent l'ensemble « Autres » (ce qui ne signifie pas pour autant que leur identité n'a pas pu être établie, auquel cas ils figureraient parmi les « Inconnus »).



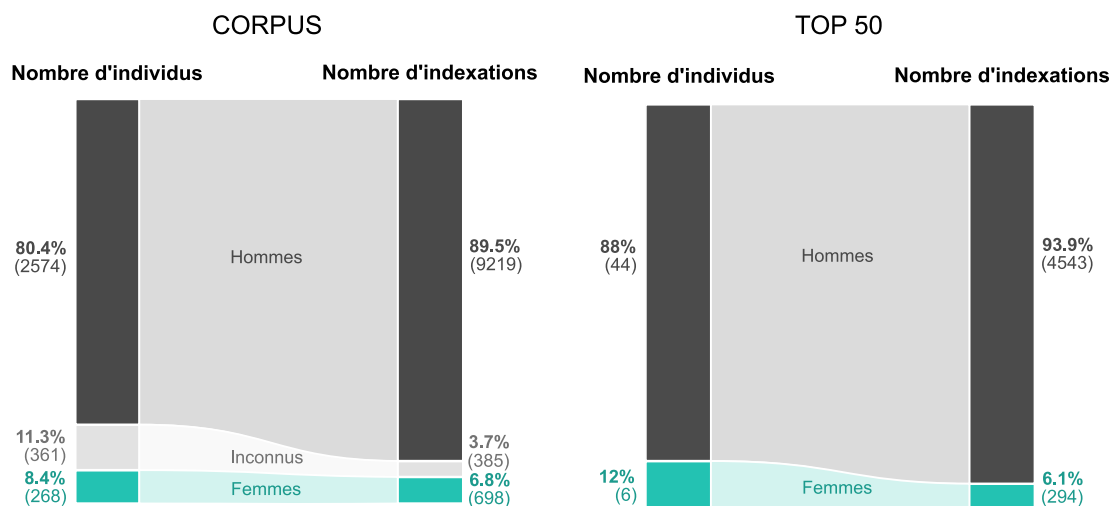


**Figure 2.8 Indexation des individus par catégorie**

Comparaison entre le nombre d'individus par catégorie et le nombre d'occurrences de ces individus dans le corpus (nombre de fois qu'ils sont indexés dans un dossier).

Mais au-delà de ce rapide inventaire, nous retiendrons surtout la très forte différence entre la représentation de ces catégories selon qu'on compte le nombre d'individus qui y figurent et le nombre de fois qu'ils apparaissent en tant qu'acteurs dans les dossiers de la coopération intellectuelle. La colonne de droite de la fig. 2.8, qui montre la répartition pondérée de notre quarantaine de catégories en fonction du nombre d'indexations des personnes qui y sont listées, donne en effet une image qui diverge largement de la répartition initiale. Le secrétariat de la Section des bureaux internationaux, alors qu'il ne compte que 20 personnes indexées, est la catégorie la mieux représentée en nombre absolu d'indexations (116 indexations/personne en moyenne). Oprescu et Nitobe comptent d'ailleurs pour plus de la moitié des occurrences, une situation tout à fait normale puisque nous étudions le fonds de leurs propres archives. La CICI (50 indexations/personne) et le secrétariat général (44 indexations/personne) sont les autres catégories à faire état de la même disproportion entre leur nombre de membres et la présence effective de ceux-ci dans les documents. Globalement, la coopération intellectuelle (en bleu) représente donc 7% des acteurs du fonds, mais ceux-ci comptent pour 44% des indexations.

Partant du constat de cette omniprésence, qui s'explique, comme l'exemple des deux fonctionnaires internationaux cités plus haut, par le fait que les archives étudiées tournent justement autour de ces personnalités, l'analyse de réseau sera justement l'occasion de tenter, si ce n'est d'en faire abstraction du moins de ne pas se focaliser sur le cœur de la coopération intellectuelle qui sera inévitablement bien documenté dans les chapitres qui viennent.



**Figure 2.9 Proportion de femmes**

Proportion de femmes dans le corpus (à gauche) et parmi la liste (8.15) des 50 personnes les plus indexées (à droite). Comme dans la fig. 2.8, pour chaque graphique la colonne de gauche représente la proportion d'individus uniques et la colonne de droite le nombre d'occurrences dans les archives.

À ces catégories qui nous seront d'une grande aide dans les pages qui suivent pour « détricoter » le réseau archivistique qui se cache encore sous ce corpus et lui donner de la profondeur, s'ajoute la catégorie de genre, évidemment transversale aux délimitations institutionnelles établies dans la fig. 2.8. Déterminer pour chaque individu indexé comme acteur des 30 000 pièces d'archives s'il s'agit d'un homme ou d'une femme va de soi dans la majeure partie des cas, en particulier lorsqu'il s'agit de personnes qui signent plusieurs documents. Mais pour une partie des correspondants du secrétariat de la Section des bureaux internationaux qui ne font qu'une apparition fugace, les informations manquent parfois pour établir un verdict définitif, en particulier lorsqu'en tant qu'expéditeurs ils ne signent que par leur nom de famille (les destinataires de courriers de la SDN, eux, ont généralement des adresses complètes). Sur l'ensemble des 3203 acteurs des documents de la CICI entre 1919 et 1927, 11.3% ne peuvent pas être identifiés avec certitude alors que 80.4% sont des hommes et 8.4% sont des femmes (fig. 2.9). Vu que les marques de féminité sont plus nombreuses que celles qui nous permettent d'affirmer qu'un individu est masculin, parce qu'on note plus spontanément « Mme » ou « Mlle » que « M. » lorsque l'on paraphe une lettre pour signifier une identité souvent liée à la thématique de la correspondance (c'est particulièrement le cas des documents émis par les organisations féminines, ou dans le milieu de l'éducation) et qu'il est facile de déduire que la correspondante

est une femme aux marques de féminin utilisées dans le texte (alors que leur absence ne signifie pas nécessairement qu'il s'agit d'un homme), il est probable que la proportion totale de femmes dans notre corpus reste au-dessous de la barre des 10% une fois les inconnus documentés. On verra que, pendant la même période, la proportion de femmes siégeant dans la Commission de coopération intellectuelle varie entre 12% et 15% (voir chap. 5.2, elle diminuera par la suite). Elles y sont donc mieux représentées que parmi les acteurs du fonds de la Section des bureaux internationaux, ceci d'autant plus si on ne tient pas uniquement compte du nombre de correspondantes uniques (268, soit 8.4%) mais également du nombre d'indexations de celles-ci dont la proportion est plus basse (698, soit 6.8%). Non seulement les femmes sont très peu nombreuses, mais elles sont en moyenne indexées dans 2.6 dossiers contre 3.6 pour les hommes<sup>164</sup>. Et si les femmes sont plus nombreuses dans le top 50 (tableau 2.7) que dans le corpus total puisqu'elles y représentent 12% des acteurs les plus indexés, leur présence dans les documents est divisée par deux puisqu'elles ne représentent que 6% des indexations de cette liste<sup>165</sup>. La très rapide diminution du nombre d'indexations en est la cause : la secrétaire finlandaise Armi Hallsten-Kallia, la biologiste norvégienne Kristine Bonnevie, la princesse lithuanienne Gabrielle Radziwill, l'infirmière britannique et directrice de la Section sociale Rachel Crowdy, la secrétaire de Nitobe Katherine Stafford, britannique également, ou encore Marie Curie ne font pas partie de la poignée d'individus ultra-présents du corpus, en tout début de liste (tableau 2.7) : leur moyenne en souffre donc largement. En conséquence, la différence hommes-femmes est d'autant plus grande dans cette population que les inégalités d'indexation sont importantes : une femme du top 50 est indexée dans 49 dossiers en moyenne alors qu'un homme y apparaît en moyenne 103 fois. Non seulement les hommes y sont 9 fois plus nombreux que les femmes, mais ils y sont chacun deux fois plus indexés.

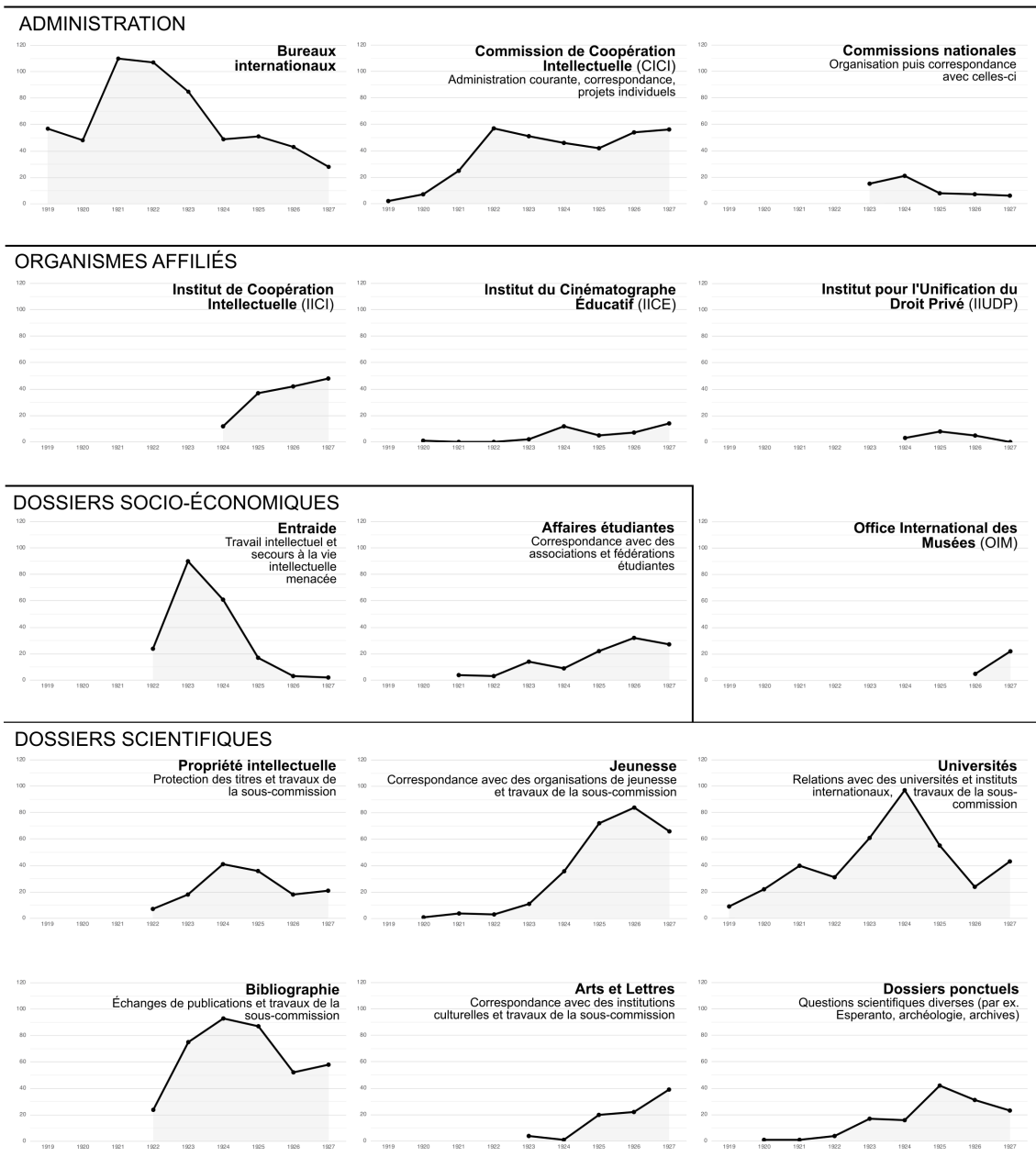
## 1919-1927 : observer l'évolution des grands dossiers de la CICI

Avant de passer à une analyse structurelle de la façon dont les acteurs du fonds de la coopération intellectuelle apparaissent dans ses archives, l'inventaire détaillé de ces dernières pour la période de mise en place permet lui aussi de procéder à une forme de lecture panoramique. Complétant l'état des lieux dressé très rapidement ci-dessus (fig. 2.4), il est désormais possible de retracer l'activité de la Section des bureaux internationaux par ses données.

---

<sup>164</sup> Les « inconnus » sont en moyenne indexés dans 1.1 dossiers. Cette valeur ne peut pas être comparée aux deux autres puisqu'il est logique que les individus apparaissant peu soient plus difficiles à identifier que les autres.

<sup>165</sup> Il n'y a plus d'« inconnus » dans le graphique de droite de la fig. 2.9 puisque s'agissant des personnes les plus souvent indexées dans le fonds de la CICI, toutes sont facilement identifiées.



**Figure 2.10 Distribution des dossiers de la coopération intellectuelle**  
Distribution des dossiers du fonds dans le temps et ventilés par ensemble thématique.

Il ne s'agit donc pas de se fier à la documentation produite par l'institution, ses procès-verbaux et la correspondance saillante entre personnalités de premier plan, pour dresser un portrait officiel de la CICI, mais de compter sur la mesure des masses d'archives pour comprendre l'évolution des problématiques et des projets qui animent la Commission pendant cette courte décennie. Si cette approche peut sembler renverser le processus habituel hypothèses → données en une approche données → hypothèses, nous ne la situons pas dans le champ des analyses d'un prétendu « big data », une expression qui ne se limite pas à décrire la gestion de grands volumes de données mais qui se caractérise en théorie non seulement par l'abondance de données à analyser mais également par l'hétérogénéité de leur provenance et leur disponibilité à être analysées en temps

réel. Ici, la catégorisation des dossiers du fonds de la coopération intellectuelle est une opération qui, même si elle porte sur près de 30 000 documents totalisant environ un demi-million de pages, demeure un procédé classique et simplement quantitatif. À la différence de l'aperçu global précédent, l'indexation précise de cette partie du fonds permet de ne pas se baser uniquement sur les ensembles prédéfinis par le répertoire d'archives – et donc par le *registry* de la SDN – pour classer les dossiers dans des catégories plus pointues. Elle offre surtout au chercheur qui conduit une telle indexation une perspective globale sur l'activité de l'institution avant même de s'être plongé en détail dans une analyse qualitative des contenus. Ce panorama est par ailleurs beaucoup plus fin que les premières observations statistiques menées sur la base de l'inventaire (fig. 2.4).

La figure 2.10 visualise le nombre de dossiers ouverts chaque année pour quinze grands ensembles qui sont eux-mêmes composés de dizaines d'ensembles plus précis<sup>166</sup>. En premier lieu, on trouve les dossiers touchant à l'administration de la Section, celle de la Commission de coopération intellectuelle et de ses commissions nationales (fig. 2.10 en haut). À l'intérieur de cet ensemble, qui rassemble près d'un cinquième des dossiers, on constate que si la gestion de la commission et sa correspondance restent relativement stable après avoir progressé entre 1919 et 1922, période pendant laquelle elle est instituée, c'est surtout le déclin de l'activité de la Section autour des bureaux internationaux qui est remarquable dès 1922. Comme nous l'avons vu (fig. 2.4), cette tendance se poursuit pendant la décennie suivante et l'on verra en effet au chap. 4.1 que cette mission pourtant fondamentale pour l'organisation (elle représente la quasi-totalité de l'activité entre 1919 et 1921) ne répond plus à un cahier des charges qui évolue lentement et est considérablement conditionné par la CICI puis l'IICI. Pour la période qui nous intéresse ici, l'activité des organismes affiliés à la Commission est assez prévisible : les instituts italiens traitant du cinématographe éducatif et de l'unification du droit privé (voir chap. 6.2) commencent tout juste leurs travaux alors que l'IICI amorçe un démarrage plus rapide en raison de sa taille en constante augmentation pendant ces premières années (voir chap. 6.3, l'Office international des musées est un organe rattaché à l'institut parisien).

Parmi les ensembles documentaires qui marquent ce premier tiers de la CICI (1919-1927), on trouve ce que nous nommerons les « dossiers socio-économiques », à savoir les questions d'entraide envers les travailleurs intellectuels et les échanges liés à la condition des étudiants. Alors que la correspondance avec des fédérations étudiantes est un sujet dont l'intérêt augmente régulièrement avec le temps, la grande enquête sur les conditions du travail intellectuel et la prise de conscience de la précarité de la « vie intellectuelle » dans certains pays sont des problématiques très passagères dont on observe clairement le pic entre 1923 et 1924 (en 1923, elles représentent 20% des dossiers ouverts par la Section). Ces activités, parce qu'elles consistent en particulier à

---

<sup>166</sup> Ceux-ci ne sont pas représentés dans la fig. 2.10 mais les principaux sont utilisés en complément des graphes thématiques des chapitres 4 et 6.

dresser un état des lieux, déclineront par la suite ou verront leurs conclusions reprises plus précisément par l'une ou l'autre sous-commission.

Du côté des activités scientifiques, il apparaît que celles-ci se développent en particulier pendant la deuxième moitié de la période. Entre 1919 et 1923, la majeure partie de la correspondance est en effet consacrée aux affaires institutionnelles, à la relation avec les organisations existantes et aux grandes enquêtes, autant d'éléments qui préparent le terrain d'une action plus autonome pour la CICI. C'est à partir de 1924 que le nombre de dossiers produits par les sous-commissions (que nous qualifions ici de « dossiers scientifiques » parce qu'ils nécessitent le recours à des experts sur le moyen ou le long terme) dépasse en quantité les autres ensembles documentaires. Les questions universitaires sont très tôt les principaux chantiers de la Commission, rejoints quelques années plus tard par la coordination bibliographique puis l'enseignement à la jeunesse. À l'inverse, les problématiques de propriété intellectuelle restent un axe mineur pour la CICI alors que la sous-commission des Arts et Lettres, créée après les autres (chap. 4.2), ne deviendra un pilier de la coopération intellectuelle que quelques années plus tard.

## 2.2 Analyser le réseau des archives de la SDN

Le « réseau » est un type de représentation qui est d'un degré de complexité tel qu'un état des lieux des usages et une réflexion sur son apport nous semble nécessaire avant de mettre en pratique notre cartographie des archives de la Société des Nations<sup>167</sup>. Si notre cas, et plus généralement les sujets d'histoire des organisations internationales, se prêtent aussi bien à l'analyse de réseau, c'est très certainement parce que la Commission internationale de coopération intellectuelle laisse déjà entrevoir les prémises d'une intrication de relations lorsqu'elle se revendique dès ses premiers instants d'une mission de mise en contact d'individus et d'institutions. Une organisation, n'est-ce pas un élément bien structuré, dont la hiérarchie des comités, conseils, groupes et affiliations se prête à une représentation en réseau, sinon visuelle ou du moins symbolique ? Et la perspective internationale n'est-elle pas également le terrain de toutes les conceptions globalisantes, propices à une théorisation des échelles, ou alors à de complexes histoires croisées ?

Mais ce qui est très manifestement vrai pour une histoire des organisations internationales n'est-il pas de la même manière dans toutes les autres spécialités de l'histoire ? En effet, ne trouve-t-on pas toujours une possibilité de voir un réseau derrière n'importe quel sujet historique, comme

---

<sup>167</sup> Cette question est au centre d'une publication récente en italien dont nous reprenons et développons ici les principaux points clés : GRANDJEAN Martin, « Analisi e visualizzazioni delle reti in storia. L'esempio della cooperazione intellettuale della Società delle Nazioni », *Memoria e Ricerca* 55 (2), 2017, pp. 371-393.

un moyen d'appliquer une méthode sèchement quantitative à un objet qui ne s'y prête pas a priori ? S'agissant d'analyser des réseaux dans le cadre de l'histoire de la Société des Nations, on se rend rapidement compte que le terrain est fertile et que, quand bien même le réseau n'est pas toujours évident au premier abord, son analyse – qui n'a dès lors plus pour vocation d'expliquer une situation « en réseau » mais d'être un outil de recherche dans cette situation – peut s'avérer judicieuse pour porter un nouveau regard sur un corpus. D'ailleurs, le fréquent reproche de quantitativisme est simpliste : un réseau n'est pas seulement un objet quantifiable. La façon dont des personnes et des institutions structurent leur organisation est une information qualitative de premier plan pour l'historien, une information « morphologique<sup>168</sup> » qui ne se résume pas à une série d'indicateurs quantifiés, puisque ces derniers permettent justement de qualifier l'agencement des relations<sup>169</sup>. Et plus encore, nous verrons que l'analyse de réseau et sa visualisation n'est pas – ou ne devrait pas être – le résultat d'un processus de recherche mais une de ses étapes : dans le cas de l'étude de la coopération intellectuelle d'entre-deux-guerres, il permet de s'affranchir d'une perspective traditionnellement centrée sur le discours produit par l'institution pour dégager un panorama des relations dont les milliers de courriers conservés dans les archives de la Société des Nations sont le témoignage. Analyser le réseau de ces documents n'est dès lors pas une fin en soi, mais une façon de contextualiser l'activité individuelle dans la structure globale.

## Usages de l'analyse de réseaux en histoire

Alors que notre étude se focalise sur des analyses formelles<sup>170</sup>, il est important de se rappeler que le terme « analyse de réseau » est également utilisé en histoire de manière métaphorique. Si cette utilisation imagée de la notion de « réseau » et des différents éléments de vocabulaire qui y sont associés rencontre un accueil généralement mitigé de la part des tenants de conceptualisations plus formelles, souvent issues de la théorie des graphes, il ne faut pas perdre de vue qu'en plus d'être l'utilisation la plus répandue en sciences humaines et sociales, elle ne fait pas honte à l'étymologie du terme en question. Car fondamentalement, l'utilisation de *retis*, filet, pour parler d'un agencement de personnes, de voies de communication ou de connexions informatiques est une utilisation imagée qui précède sa formalisation. Venant de l'objet textile, filet du *rétiaire* ou coiffe en tissu *résille*, le terme est d'abord utilisé pour qualifier ce qui partage cette particularité

---

<sup>168</sup> MORETTI, *Atlas of the European Novel 1800-1900*, op. cit., 1999. p. 68.

<sup>169</sup> Voir également le compte-rendu de HOLLSTEIN Betina et STRAUS Florian, *Qualitative Netzwerkanalyse, Konzepte, Methoden, Anwendungen*, Wiesbaden, VS Verlag, 2006. par DIAZ-BONE Rainer, « Gibt es eine qualitative Netzwerkanalyse? », *Historical Social Research / Historische Sozialforschung* 33 (4/126), 2008, pp. 311-343.

<sup>170</sup> À propos de la formalisation de l'analyse de réseau en histoire, voir LERMERCIER Claire, « Formal network methods in history: why and how? », 2011.

morphologique d'entremêlement – réseau sanguin ou réseau de fortifications – avant que les grands réseaux de routes et de chemin de fer n'y associent durablement la notion de circulation. Ce n'est en effet qu'en 1954 que John Barnes introduit la notion de « réseau social » dans le champ des études de relations interpersonnelles au sein d'une petite communauté norvégienne<sup>171</sup> et la récupération de théories mathématiques en sciences sociales n'empêche pas la conservation (et prolifération, aujourd'hui encore) de l'usage non formel de ce terme dans des travaux historiques.

En histoire, la métaphore du réseau est souvent utilisée lorsque l'objet étudié est manifestement un regroupement plus ou moins complexe de personnes ou d'institutions, ou alors qu'on se doute qu'un réseau est à l'œuvre derrière la dynamique étudiée, parfois avec une connotation assez négative. « Métaphore un peu floue<sup>172</sup> », souvent cantonné au rang de mot clé bien pratique et au bénéfice d'une certaine mode<sup>173</sup> ou confusion anachronique avec des médias sociaux numériques actuels<sup>174</sup>, le réseau n'en est pas moins un concept opératoire lorsqu'il s'agit de décrire de manière générale le fonctionnement d'une organisation. Évoquant les méthodes de l'histoire croisée, Werner et Zimmermann ont par exemple recours à la métaphore du réseau lorsqu'ils montrent que « *far from being limited to a macroscopic reduction, the study of the transnational level reveals a network of dynamic interrelations whose components are in part defined through the links they maintain among themselves and the articulations structuring their positions.* »<sup>175</sup> Réseaux d'organisations internationales<sup>176</sup> ou de congrès<sup>177</sup>, de correspondance<sup>178</sup>, théorisation de

---

<sup>171</sup> Barnes John A., « Class and Committees in a norwegian Island Parish », *Human Relations* (7), 1954, pp. 39-58. Lire à ce propos MERCKLE Pierre, « La " découverte " des réseaux sociaux », *Réseaux* 2/13/6 (182), 2013, pp. 187-208. et de manière générale à propos de l'analyse de réseaux et son histoire, MERCKLE Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2011.

<sup>172</sup> BERTRAND Michel, GUZZI-HEEB Sandro et LEMERCIER Claire, « Introduction : où en est l'analyse de réseaux en histoire ? », *REDES Revista hispana para el analisis de redes sociales* 21 (1), s. d., p. 16.

<sup>173</sup> Ce phénomène de « mode » est discuté dans COLLAR Anna, COWARD Fiona, BRUGHMANS Tom *et al.*, « Networks in Archaeology: Phenomena, Abstraction, Representation », *Journal of Archaeological Method and Theory* 22 (1), 2015, pp. 1-32.

<sup>174</sup> BRUGHMANS Tom, « Facebooking the Past: a Critical Social Network Analysis Approach for Archaeology », in: CHRYSANTHI Angeliki, FLORES Patricia Murrieta et PAPADOPOULOS Constantinos (éds), *Thinking beyond the Tool. Archaeological computing and the interpretive process*, Oxford, British Archaeological Reports International Series, 2012, pp. 191-203.

<sup>175</sup> WERNER Michael et ZIMMERMANN Bénédicte, « Beyond Comparison: Histoire Croisée and the Challenge of Reflexivity », *History and Theory* 45 (1), p. 43.

<sup>176</sup> HERREN Madeleine, *Networking the International System. Global Histories of International Organizations*, Switzerland, Springer, 2014.

<sup>177</sup> HERREN Madeleine et ZALA Sacha, *Netzwerk Aussenpolitik, Internationale Organisationen und Kongresse als Instrumente der Schweizerischen Aussenpolitik 1914-1950*, Zürich, Chronos, 2002.

<sup>178</sup> PASSERON, SIGRIST René et BODENMANN, « La république des sciences. Réseaux des correspondances, des académies et des livres scientifiques », *Dix-huitième siècle* 40, 2008, pp. 5-27.



l'Empire romain comme réseau global<sup>179</sup> ou utilisation plus locale et sociologique de la notion<sup>180</sup>, les exemples de bon usage de la métaphore ne manquent pas en histoire. Plus finement, et toujours dans le même registre de l'utilisation imagée, de nombreuses recherches ne proposant pas d'analyses formelles adoptent pourtant le vocabulaire sociologique de l'analyse de réseau pour décrire leurs objets, entre qualification des différents types de relations sous la forme de sommets et d'arêtes<sup>181</sup>, pondérations de ces arêtes en fonction de leur importance en termes de capital social<sup>182</sup>, et mise à profit du concept de *weak ties*<sup>183</sup> qui font le pont entre des communautés peu connectées<sup>184</sup>.

Mais un réseau, c'est beaucoup plus qu'une analogie textile ou une expression qui permet de parler globalement des individus qui gravitent autour de la personnalité qu'on étudie. Vingt ans avant que Barnes ne popularise la notion, en 1934, c'est à Jacob Moreno que l'on doit la première représentation de relations sociales sous la forme de nœuds et d'arêtes (de points et de traits) : il parle alors de *sociometric diagrams* ou *sociograms*<sup>185</sup>. Dans une enquête célèbre où il s'intéresse aux affinités à l'intérieur de classes d'école, il visualise le choix de chaque enfant à qui il a été demandé de nommer les deux camarades avec lesquels il souhaite partager un pupitre. Répétant cette opération pour des classes de tous les degrés, il en tire des conclusions générales sur les rapports entre filles et garçons (dans les petites classes, une grande mixité est observée alors que les affinités filles-garçons diminuent ensuite au début de l'adolescence pour réapparaître à la fin du cursus scolaire) mais met surtout au point quelques mesures qui préfigurent les *metrics* locales<sup>186</sup> de la théorie des graphes et de l'analyse de réseaux sociaux. Il distingue par exemple les *stars* très courtisées des *unchosen* qui ne font partie des choix de personne et mesure la distribution de ces catégories dans le temps. Moreno mesure également l'évolution de la proportion de choix réciproques, de triangles ou de chaînes. Il est tout à fait important de noter que la mise à profit de ces informations ne nécessite pas d'analyse visuelle. Pour autant, l'auteur

---

<sup>179</sup> COLLAR Anna, *Religious Networks in the Roman Empire: The Spread of New Ideas*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013. En particulier le chapitre 3 (pp. 79-145), où la réflexion autour du réseau global est suivie par des analyses de réseau formelles et précises.

<sup>180</sup> Voir par exemple GUZZI-HEEB Sandro et PAYOT Christine, « Conflits politiques et réseaux sociaux au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (57-4), 2011, pp. 72-96.

<sup>181</sup> HARLAND Philip A., « Connections with Elites in the World of the Early Christians », in: BLASI A. J., DUHAIME J. et TURCOTTE P.-A. (éds), *Handbook of Early Christianity*, Walnut Creek, Altamira Press, 2002, pp. 385-408.

<sup>182</sup> TAYLOR Claire, « Women's Social Networks and Female Friendship in the Ancient Greek City », *Gender & History* 23 (3), 2011, pp. 703-720.

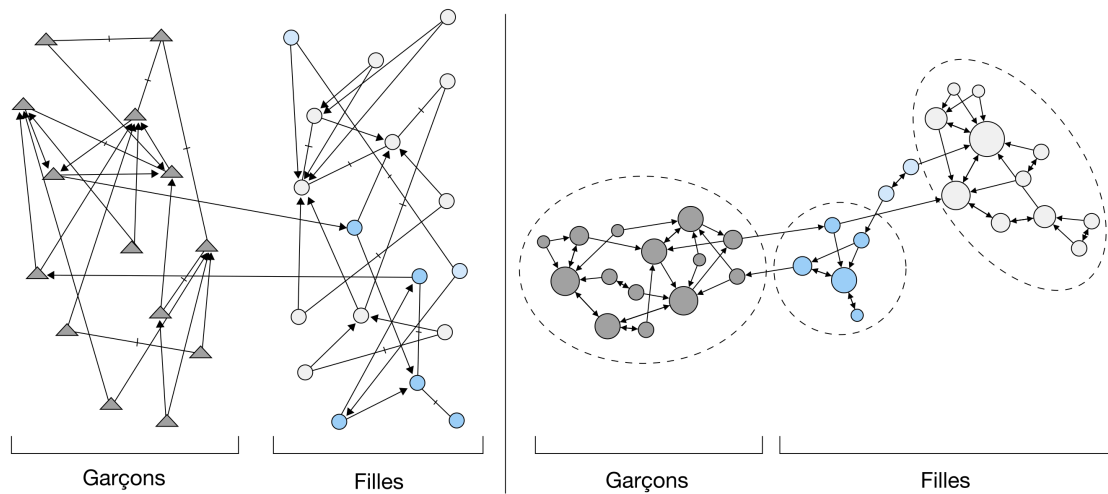
<sup>183</sup> Une notion élaborée par GRANOVETTER Mark S., « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology* (78), 1973, pp. 1360-1380.

<sup>184</sup> MEADOWS R. Darrell, « Engineering Exile: Social Networks and the French Atlantic Community, 1789-1809 », *French Historical Studies* 23 (1), 2000, pp. 67-102.

<sup>185</sup> MORENO J. L., *Who Shall Survive? A New Approach to the Problem of Human Interrelations*, Washington, D.C., Nervous and Mental Disease Publishing Co., 1934.

<sup>186</sup> C'est-à-dire qui concernent les propriétés de chacun des nœuds, pris individuellement, pas des propriétés globales du graphe. Le nombre de voisins, par exemple, est une mesure qui s'applique au nœud alors que la densité est une mesure qui rend compte de la situation globale du réseau.

produit des dizaines de sociogrammes qui schématisent les affinités des classes étudiées (voir fig. 2.11 gauche).



**Figure 2.11 Sociogramme de Moreno**

Sociogramme d'une classe de 7<sup>e</sup> année. À gauche, la version de Jacob Moreno<sup>187</sup>, réalisée à la main au moyen de triangles (garçons) et de cercles (filles) reliés par des flèches (un enfant souhaitant s'asseoir à côté d'un autre, sans réciproque) et des segments barrés (les deux enfants souhaitent s'asseoir à côté l'un de l'autre). À droite, une version réalisée strictement sur le même jeu de données mais visualisée au moyen d'un logiciel utilisant un algorithme *force-directed* qui met en évidence les groupes (les relations réciproques sont exprimées au moyen d'un segment avec deux flèches)<sup>188</sup>. Les couleurs (gris foncé pour les garçons, gris clair pour les filles et bleu pour les filles qui forment le groupe intermédiaire) ne figurent pas sur la visualisation originale de Moreno mais sont ajoutées ici pour permettre le repérage des individus particuliers mis en évidence à droite.

Et c'est là que le processus de Moreno est du plus grand intérêt pour comprendre en quoi la visualisation de réseau est une science qui repose sur des bases théoriques désormais relativement stables mais est dépendante de la technologie quant à la réalisation de sa représentation graphique. Le résultat est clairement une visualisation de données puisqu'il travaille sur un fichier homogène et que toutes les relations ont la même signification, mais la production de la représentation est manuelle. S'il ne documente pas la réalisation de ses sociogrammes, il apparaît nettement que l'auteur a commencé par répartir les nœuds en les dessinant sur une feuille ou en répartissant des morceaux de papier sur une table pour ensuite les relier en suivant la liste établie avec les enfants. Conséquence : la position de ces derniers n'est pas du tout optimisée et certaines arêtes traversent parfois le plan d'un bord à l'autre. Pire, comme il part avec l'hypothèse de tester la mixité de ses cohortes, il sépare artificiellement les garçons des filles pour rendre les arêtes « mixtes » bien visibles entre les deux groupes. Évidemment, il s'agit là d'une contrainte technique qui ne modifie

<sup>187</sup> MORENO, *Who Shall Survive? A New Approach to the Problem of Human Interrelations*, op. cit., 1934, p. 41.

<sup>188</sup> GRANDJEAN Martin, « Social network analysis and visualisation: Moreno's Sociograms revisited », 2015, <[www.martingrandjean.ch/social-network-analysis-visualization-morenos-sociograms-revisited/](http://www.martingrandjean.ch/social-network-analysis-visualization-morenos-sociograms-revisited/)>.

pas la nature des données elles-mêmes, deux individus restent connectés de la même façon qu'ils soient spatialement proches ou éloignés dans la représentation graphique. Mais le fait de n'avoir pas pu multiplier les itérations – faire un premier brouillon, modifier la position des points une première fois, puis la remodifier pour tenir compte des nouveaux déplacements, etc. – a comme effet que l'auteur se prive de la possibilité de « lire » le graphe visuellement. Sur la figure 2.11, à droite de la représentation de Moreno, nous en proposons une version revisitée au moyen d'un logiciel plus récent qui procède, lui, à une optimisation des positions des nœuds de manière à réduire la distance entre ceux qui sont connectés entre eux<sup>189</sup>. Le résultat est tout à fait étonnant et est indétectable dans la représentation de 1934 : en fait, il n'y a pas deux groupes mais trois puisque les filles sont séparées en deux « communautés ». En effet, il existe une poignée de filles (en bleu) qui ne sont pas plus connectées avec le groupe principal des filles qu'avec celui des garçons (2 chemins de part et d'autre). Dans le graphe original, elles sont disséminées sans que leur regroupement soit facilement discernable. Ces élèves ne font par ailleurs pas partie des filles les plus courtisées par leurs camarades du même sexe, ce qui signale leur rôle d'intermédiaires entre les communautés masculines et féminines. Ce petit exemple d'une extrême simplicité témoigne de l'importance de conjuguer les approches sans sectarisme : oui, la visualisation n'est pas toujours une étape fondamentale dans une analyse statistique comme dans une analyse de réseau, mais s'en priver fait courir le risque de passer à côté d'une particularité structurelle majeure. Ici, le problème de cette analyse « à l'aveugle » de l'évolution du nombre de relations « mixtes » d'une classe à l'autre rappelle l'exemple du « Quartet d'Anscombe », fameux dans le milieu de la statistique. Dans un article publié en 1973, Francis Anscombe, déplorant que les manuels endoctrinent les étudiants en insinuant que « *numerical calculations are exact, but graphs are rough* » ou encore que « *performing intricate calculations is virtuous, whereas actually looking at the data is cheating* »<sup>190</sup>, montre que quatre jeux de données différents peuvent partager exactement les mêmes caractéristiques statistiques (moyenne en x ou y, équation de la courbe de régression, etc.) et que leur visualisation est le seul moyen de se rendre compte de leur dissemblance.

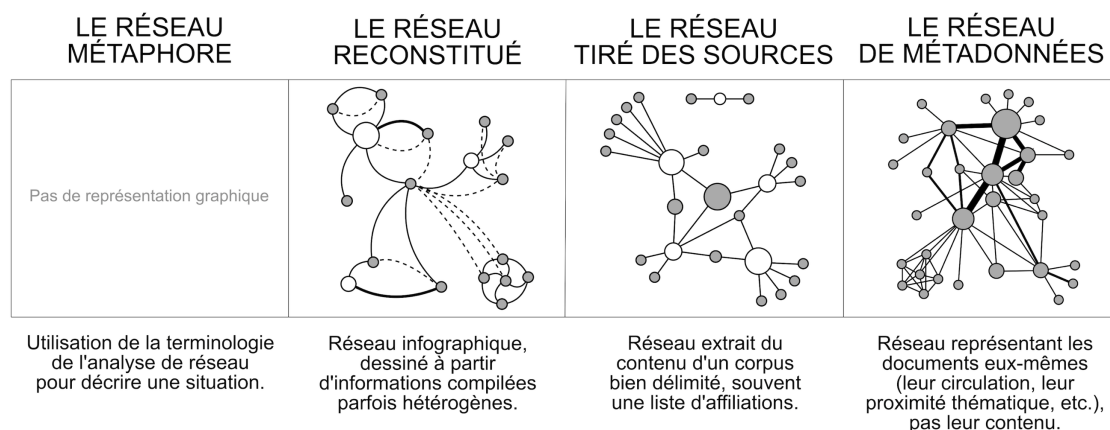
Alors que nous avons maintenant établi que l'analyse de réseau ne se limite pas à une métaphore et que son analyse – et sa visualisation – est un processus susceptible de faire émerger une connaissance qui complète les informations qualitatives collectées par l'historien d'une part mais également les données statistiques calculées à partir de ce matériau d'autre part, se limiter à une opposition entre usage imagé et usage formalisé ne rend que trop partiellement compte des différentes manières d'intégrer l'analyse de réseau dans une recherche historique. D'ailleurs, face

---

<sup>189</sup> Il s'agit du logiciel Gephi, que nous décrivons plus loin, et de l'algorithme *force directed* « Force Atlas 2 ». JACOMY *et al.*, « ForceAtlas2, a Continuous Graph Layout Algorithm for Handy Network Visualization Designed for the Gephi Software », *art. cit.*, 2014.

<sup>190</sup> ANSCOMBE Francis John, « Graphs in Statistical Analysis », *The American Statistician* 27 (1), 1973, p. 17.

à une très grande diversité d'approches, élaborer une nouvelle typologie est moins une façon d'enfermer le chercheur dans des catégories que de questionner les usages et permettre de faire un choix raisonné parmi la palette de possibilités. Ci-dessous, nous ferons donc état de trois gradations dans la conceptualisation et la visualisation<sup>191</sup> d'un objet historique en réseau, qui complètent donc le premier usage métaphorique déjà abordé (voir fig. 2.12).



**Figure 2.12 Typologie de l'analyse de réseau en histoire**

Les graphes illustrant les paliers ne sont que des propositions et n'impliquent pas nécessairement qu'on ne trouve par exemple des réseaux *2-mode* que dans la catégorie des « réseaux tirés des sources ».

Cette typologie explicite des pratiques de recherche basées sur des méthodologies, des sources et des hypothèses très variées, raison pour laquelle un tel classement empirique ne sous-entend pas un jugement de valeur mais met en évidence des processus complémentaires. On verra d'ailleurs plus loin que ces différents types d'analyses peuvent être conjugués dans le cadre d'une visualisation de réseau qui les mettra tous à profit pour produire une analyse complexe sur plusieurs niveaux (voir chapitre 6.4). Notons d'emblée que la distinction que nous proposons entre ces quatre différentes approches porte moins sur le type de réseau qui se tisse sous une problématique ou un objet historique que sur le travail auquel on soumet les sources qui vont servir à documenter ces réseaux. En soi, si les propriétés mathématiques d'un réseau *one-mode* sont effectivement bien différentes des propriétés d'un réseau *two-mode*<sup>192</sup>, c'est bien la nature, le contenu et le processus d'exploitation des sources qui conditionnent le choix de l'historien pour

<sup>191</sup> On verra que la démarche visuelle accompagne très fréquemment l'analyse de réseau formelle en histoire, raison pour laquelle une place importante lui est accordée ici. Il est toutefois évident que l'analyse de réseau ne se limite pas à un exercice de visualisation. À propos du développement de ces visualisations en histoire, on lira P. Cristofoli, *Principes et usages des dessins de réseaux en SHS*, in « Revue Histoire et Informatique », 18, 2015, pp. 23-57.

<sup>192</sup> Les réseaux *one-mode* sont des réseaux où il n'existe qu'un seul type de noeuds, comme un graphe dans lequel sont représentés des individus qui s'écrivent des lettres, par exemple. Les réseaux *two-mode* sont constitués de deux types de noeuds, à l'image d'un graphe où des personnes sont connectées à des institutions auxquelles elles sont affiliées (il ne peut dès lors pas y avoir d'arêtes entre deux personnes directement, mais uniquement entre des sommets de type différent, personnes et institutions).

l'une ou l'autre modélisation, pas l'inverse. On verra toutefois qu'il existe une corrélation forte entre certains types de sources et certains types de réseaux.

Du réseau utilisé comme métaphore diffuse pour qualifier un objet historique manifestement relationnel au réseau complexe de métadonnées d'archives, en passant par le réseau dessiné sur la base de d'informations grappillées dans des sources hétérogènes et le réseau extrait du contenu des documents eux-mêmes, cette typologie décrit quatre paliers de formalisation. À l'exception de la première catégorie, celle du réseau « métaphore » dans laquelle on ne trouve pas d'analyse formelle, les deux premiers paliers seront illustrés par un exemple de visualisation de réseau basé sur les archives de la Société des Nations et documentant l'organisation et l'activité de la Commission internationale de coopération intellectuelle. Le quatrième et dernier type de réseau, celui de métadonnées, sera plus amplement développé dans les pages qui suivront puisqu'il constitue le cœur de notre méthode et n'est donc abordé ici que sous la forme d'un état des lieux.

### **Le réseau reconstitué, pour rassembler des informations hétérogènes**

Après l'usage métaphorique, le premier type d'usage de l'analyse de réseau en histoire ne fait pas tout à fait le pas d'une formalisation complète. Le réseau que nous nommerons « reconstitué » ou « dessiné » est une infographie, une information traduite sous la forme d'une image ayant les caractéristiques visuelles d'un réseau. Il ne s'agit donc pas d'une visualisation de données – puisqu'il n'y a pas de travail systématique sur les données et que l'obtenu n'est pas le produit d'une computation – mais d'un dessin qui va servir à rendre plus facilement et/ou rapidement compte d'une situation, parfois complexe. Le résultat est donc le produit d'une interprétation de sources multiples, généralement secondaires et hétérogènes, dont on tire des bribes d'informations complémentaires que la mise en relation et la représentation graphique vont rendre plus compréhensibles. Souvent, il s'agit d'une mise en image volontairement simplificatrice à vocation explicative, à l'image des autres types de représentations que nous classions précédemment dans cette vaste catégorie des infographies. Mais parfois, la nature des informations récoltées en permet déjà une analyse qui va au-delà de constatations visuelles. En termes de structure, le réseau dessiné est souvent une arborescence, un organigramme où les éléments hiérarchisés ont plus de relations verticales qu'horizontales. Dans la catégorie des réseaux très hiérarchisés, en plus des incontournables arbres généalogiques – dont les entremêlements, lorsque l'on s'intéresse à des familles nobles qui multiplient les mariages d'alliance, sont parfois beaucoup plus complexes qu'imaginés – on trouve par exemple des

réseaux d'événements successifs<sup>193</sup>, des organigrammes d'institutions complexes ou des graphes de flux<sup>194</sup>.

Un tel réseau, dessiné à partir des sources, est parfois également une extension du domaine de la métaphore : on dessine ce que l'on sait des relations de la personnalité dont on fait la biographie, en traçant des traits entre des points, en dessinant des cercles regroupant des individus membres d'un même groupe, etc. C'est dans ce champ qu'on trouve bon nombre d'analyses d'*ego-networks*, de réseaux personnels dont l'étude des propriétés mathématiques est très limitée par le fait qu'ils sont construits de toutes pièces par le chercheur autour de la personnalité sur laquelle il se focalise. Très fréquentes en sociologie dans le cadre d'enquêtes comparatives où il est demandé à un certain nombre d'individus de reconstituer « leur réseau » de relations<sup>195</sup>, ce type d'analyse se généralise également en histoire, ne se limitant généralement pas à des réseaux centrés sur une seule personne mais autour de plusieurs<sup>196</sup>. Les travaux de Marten Düring sur les réseaux d'entraide mis en place en Allemagne sous le Troisième Reich<sup>197</sup> montrent bien que malgré une apparente simplicité, cette approche de reconstitution est tout à fait efficace.

On comprend dès lors que ce type de réseau reconstitué est souvent le produit de la volonté d'un chercheur de rendre intelligible un objet vis-à-vis de son public. La visualisation elle-même n'étant pas nécessaire à celui qui analyse, ou à la personne interrogée dans le cas d'enquêtes sociologiques. Mais malgré la vocation démonstrative de la plupart des exemples de réseaux reconstitués il peut également s'agir d'une étape dans un processus de recherche<sup>198</sup>, où l'on étale des notes sur une table de travail, les reliant par des vecteurs pour organiser une pensée, tel un *mind map* qui, n'étant pas en soi un objet destiné à être montré au public, va servir à l'historien, par la compilation d'un grand nombre d'informations, à découvrir de nouvelles implications (et plus souvent encore de nouvelles questions à poser à son objet d'étude). Deux problèmes sont

---

<sup>193</sup> BEARMAN Peter, MOODY James et FARIS Robert, « Networks and history », *Complexity* 8 (1), 2002, pp. 61-71.

<sup>194</sup> Par exemple, une étude de la circulation d'une technique artisanale, dans MIZOGUCHI Koji, « Nodes and edges: A network approach to hierarchisation and state formation in Japan », *Journal of Anthropological Archaeology* 28 (1), 2009, pp. 14-26.

<sup>195</sup> Voir par exemple TUBARO Paola, RYAN Louise et D'ANGELO Alessio, « The Visual Sociogram in Qualitative and Mixed-Methods Research », *Sociological Research Online* 21 (2), 2016, p. 1., HERZ Andreas et OLIVIER Claudia, « Transnational Social Network Analysis », *Transnational Social Review* 2 (1), 2012, p. O-7-O-27., et MCCARTY Christopher, MOLINA José Luis, AGUILAR Claudia *et al.*, « A Comparison of Social Network Mapping and Personal Network Visualization », *Field Methods* 19 (2), 2007, pp. 145-162.

<sup>196</sup> Pour un exemple d'analyse et de visualisation de plusieurs *ego-networks* dans un même graphe, voir BREJON DE LAVERGNEE Matthieu, « Sociabilités catholiques. L'apport de l'analyse de réseaux à l'histoire religieuse », *Revue d'Histoire Ecclésiastique* 104 (1), 2009, pp. 138-171.

<sup>197</sup> DÜRING Marten, *Verdeckte soziale Netzwerke im Nationalsozialismus: Die Entstehung und Arbeitsweise von Berliner Hilfsnetzwerken für verfolgte Juden*, Berlin, De Gruyter, 2015. Voir aussi DÜRING Marten, « The dynamics of helping behaviour for Jewish refugees during the Second World War. The importance of brokerage », in: GAMPER M., RESCHKE L. et DÜRING M. (éds), *Knoten und Kanten III. Soziale Netzwerkanalyse in Geschichts- und Politikwissenschaften*, Bielefeld, Transcript, 2015, pp. 321-338.

<sup>198</sup> Nous utilisons à dessein une carte heuristique dans la case information/recherche de la fig. 1.1.

toutefois inhérents à ce processus, qui part d'un corpus souvent très hétérogène pour produire une visualisation d'informations compilées dont l'apparence donne une impression d'homogénéité : premièrement, les réseaux reconstitués sont rarement complets<sup>199</sup>, dans la mesure où la définition du corpus ne permet pas d'assurer que d'autres relations n'existent pas par ailleurs entre les acteurs. C'est effectivement le cas lorsque l'on cherche à cartographier les relations « sociales » d'individus, où les relations intangibles, d'amitié par exemple, ne peuvent être transcrites qu'à partir de témoignages évidemment parcellaires. En particulier, dans le cas d'*ego-networks* de nature biographique, on en sait toujours plus sur les relations tissées par le sujet avec ses contacts que sur les relations entre les contacts eux-mêmes. Ensuite, les réseaux reconstitués sont susceptibles de contenir des arêtes de nature trop différentes pour pouvoir être analysées conjointement. Comment mesurer la centralité d'un acteur dans un réseau si toutes les relations ne peuvent pas être qualifiées de la même façon ? Des relations d'affaires ne signifient pas la même chose que des relations familiales, sont-elles néanmoins toutes deux réductibles à la même unité dans un graphe ? Précurseurs en matière d'analyse de réseau en histoire, les travaux de John Padgett et Christopher Ansell sur les réseaux des Medici dans la Florence de la Renaissance<sup>200</sup> mettent bien en évidence la complexité d'un réseau dessiné sur la base de sources nombreuses et variées incluant des relations interfamiliales de neuf types : mariage, patronage, amitié, garantie, prêts personnels, copropriété, commerce, banque et immobilier, certaines étant réciproques d'autres dirigées<sup>201</sup>.

### **Le réseau « tiré des sources »**

Encore plus que dans son analyse et sa visualisation, même s'il produit généralement des représentations graphiques plus complexes, c'est dans la relation de l'historien aux archives que le réseau « tiré des sources » se distingue selon nous du réseau « reconstitué ». Il ne s'agit plus de collecter des informations diverses pour reconstituer petit à petit un réseau mais de tirer le réseau directement du contenu des documents, des sources souvent sérielles ou des corpus homogènes : listes de membres de mouvements politiques<sup>202</sup> ou d'organisations locales<sup>203</sup>, comités de revues<sup>204</sup>,

---

<sup>199</sup> À propos des réseaux complets, voir ELOIRE Fabien, PENALVA-ICHER Elise et LAZEGA Emmanuel, « Les réseaux complets en question: Apports et limites de l'analyse des réseaux sociaux en milieu interorganisationnel », *Terrains & Travaux* (19), 2011, pp. 77-98.

<sup>200</sup> PADGETT John F. et ANSELL Christopher K., « Robust Action and the Rise of the Medici, 1400-1434 », *American Journal of Sociology* 98 (6), 1993, pp. 1259-1319.

<sup>201</sup> Réciproque si la relation implique les deux entités de la même façon (une relation d'amitié, par ex.), et dirigée si la relation ne va que dans un sens (l'un vend un bien que l'autre achète, par ex.).

<sup>202</sup> ROSENTHAL Naomi, McDONALD David, ETHIER Michele *et al.*, « Structural tensions in the nineteenth century women's movement », *Mobilization* 2 (1), 1997, pp. 21-46.

<sup>203</sup> DUIJVENDAK Maarten, « Where the twain meet again: New results of the Dutch-Russian project on regional development 1750-1917 », 2004.

<sup>204</sup> LAQUA Daniel et VERBRUGGEN Christophe, « Beyond the Metropolis: French and Belgian Symbolists between the Region and the Republic of Letters », *Comparative Critical Studies* 10 (2), 2013, pp. 241-258.

registres de patronage<sup>205</sup>, tables de valeurs boursières<sup>206</sup>, annuaires de sociétés philanthropiques<sup>207</sup>, etc. Cette démarche implique un important travail de modélisation, un choix dans le type de relations que l'on souhaite analyser. Il ne s'agit plus de collecter tous les types de relations imaginables entre un groupe d'individus (quitte à ne pas avoir l'information pour chacun d'entre eux), mais de se focaliser sur un type de relation bien défini, qui va permettre une analyse formelle. Bien sûr, le dénominateur commun des réseaux « tirés des sources » est bien la nature et l'homogénéité des données et pas l'unicité des types d'arêtes, puisqu'on trouve parfois des analyses qui prennent en compte plusieurs types<sup>208</sup>.

Dès lors, le réseau est une construction qui dépend d'une part de la source – et ce processus abouti souvent à une forme de nouvelle critique des sources puisque des résultats étonnants peuvent être produits par un biais insoupçonné jusqu'alors – et d'autre part d'une décision unilatérale que le chercheur justifiera en fonction de ses hypothèses de travail. On étudiera la composition de comités d'administration (et donc le cumul des mandats de ses membres) mais pas, par exemple, les relations personnelles qui s'y tissent par ailleurs, puisque l'information sur ces dernières est trop lacunaire et que leur nature en fait des éléments qui ne peuvent être comparés avec des données factuelles sur les postes occupés par les personnes en question. Et quand bien même les réseaux de contenu sont fréquemment plus massifs que la plupart des réseaux reconstitués puisqu'ils ne nécessitent généralement pas une collecte manuelle qui en limiterait l'ampleur, rappelons encore une fois que ce n'est pas l'utilisation de logiciels sophistiqués qui marque la différence entre ces deux usages, mais bien la nature du corpus de sources étudié. À ce titre, les graphes qu'esquisse Jacob Moreno en 1934<sup>209</sup> sont des réseaux formels bien que dessinés à la main puisque leur source est un jeu de données homogènes : le corpus est complet et toutes les arêtes sont de nature équivalente puisqu'elles répondent à la même consigne.

Moins fréquents en histoire que dans des champs plus littéraires, les réseaux extraits de corpus textuels sont également à classer dans cette catégorie de réseaux de contenu. C'est ainsi qu'on peut tirer parti des résultats de *text mining* sur des corpus numérisés de textes biographiques<sup>210</sup>,

---

<sup>205</sup> GOULD Roger V., « Patron-Client Ties, State Centralization, and the Whiskey Rebellion », *American Journal of Sociology* 102 (2), 1996, pp. 400-429.

<sup>206</sup> FLANDREAU Marc et JOBST Clemens, « The Ties That Divide: A Network Analysis of the International Monetary System, 1890-1910 », *The Journal of Economic History* 65 (4), 2005, pp. 977-1007.

<sup>207</sup> GINALSKI Stéphanie et HEINIGER Alix, « Les réseaux de la réforme sociale à Genève autour des années 1900 », *Histoire & mesure* XXXI (1), 2016, pp. 85-121.

<sup>208</sup> MORRISSEY Robert Michael, « Archives of Connection », *Historical Methods: A Journal of Quantitative and Interdisciplinary History* 48 (2), 2015, pp. 67-79.

<sup>209</sup> MORENO, *Who Shall Survive? A New Approach to the Problem of Human Interrelations*, op. cit., 1934.

<sup>210</sup> VAN DE CAMP M. et VAN DEN BOSCH A., « A Link to the past: Constructing Historical Social Networks », in: *Proceedings of the 2nd Workshop on Computational Approaches to Subjectivity and Sentiment Analysis ACL-HLT*, 2011, pp. 61-69.



d'actes notariés<sup>211</sup> ou encore de papyrus antiques<sup>212</sup>. Mais à l'image des réseaux de comités et d'individus<sup>213</sup>, les réseaux « tirés des sources » en histoire sont souvent des réseaux d'affiliation *two-mode*, ou tout simplement le produit *one-mode* d'une projection<sup>214</sup> d'un réseau qui contenait deux types de sommets. Cela est bien sûr dû au fait qu'une liste ou une compilation est toujours un réseau biparti en puissance puisqu'on peut l'exprimer sous la forme de deux colonnes contenant chacune un type de nœud différent. Dans notre cas, on verra au chapitre 5.3 que l'on peut présenter sous la forme d'un réseau les personnes ayant participé simultanément aux séances plénières de la CICI. Il s'agit d'un cas typique du réseau de liste, projeté à partir d'une compilation des index de présences codé initialement comme un réseau d'affiliation des personnes aux sessions.

### **Le réseau de métadonnées : cartographier les sources elles-mêmes**

Ce que nous considérons être la quatrième étape de notre typologie (fig. 2.12) est une catégorie que regroupe les réseaux qui ne sont plus issus du contenu des sources mais qui cartographient la circulation des sources elles-mêmes. S'intéresser aux métadonnées d'un document, c'est considérer qu'il est possible de partir du principe que celui-ci, peu importe son contenu, est le témoignage d'une relation entre des individus. Par « métadonnées », nous entendons toutes les informations qui accompagnent une source historique, qui la décrivent, comme par exemple sa date, son expéditeur et son destinataire, son type, sa cote en archives, etc. Les réseaux « de métadonnées » sont donc bien des réseaux de documents, mais ce n'est pas leur contenu en tant que tel qui est utilisé comme élément analysé et cartographié. Les réseaux de métadonnées

---

<sup>211</sup> ROSSI Fabrice, VILLA-VIALANEIX Nathalie et HAUTEFEUILLE Florent, « Exploration of a Large Database of French Notarial Acts with Social Network Methods », *Digital Medievalist* 9, 2014.

<sup>212</sup> BROUX Yanne et DEPAUW Mark, « Developing Onomastic Gazetteers and Prosopographies for the Ancient World Through Named Entity Recognition and Graph Visualization: Some Examples from Trismegistos People », in: AIELLO Luca Maria et MCFARLAND Daniel (éds), *Social Informatics*, Springer International Publishing, 2014 (Lecture Notes in Computer Science 8852), pp. 304-313.

<sup>213</sup> Très fréquents en histoire. Voir par exemple, en plus des exemples donnés aux pages suivantes, FELLMAN S., PIILAHITI K.-M. et HÄRMÄLÄ V., « From Dense to Loose? Corporate Networks and Interlocks in Finnish Business in the Twentieth Century », in: DAVID Thomas et WESTERHUIS G. (éds), *The Power of Corporate Networks. A Comparative and Historical Perspective*, New York, Routledge, 2014, pp. 233-253. Même si le recours à la visualisation de réseau n'est pas toujours nécessaire, comme dans MEEUSEN Wim et CUYVERS Ludo, « The Interaction Between Interlocking Directorships and the Economic Behaviour of Companies », in: STOKMAN Frans N., ZIEGLER Rolf et SCOTT John (éds), *Networks of Corporate Power. A Comparative Analysis of Ten Countries*, London, Polity Press, 1985, pp. 45-72. qui utilise beaucoup le vocabulaire de l'analyse de réseau dans le cadre de régressions linéaires ou dans GINALSKI Stéphanie, DAVID Thomas et MACH André, « From National Cohesion to Transnationalization. The Changing Role of Banks in the Swiss Company Network, 1910-2010 », in: DAVID Thomas et WESTERHUIS G. (éds), *The Power of Corporate Networks. A Comparative and Historical Perspective*, New York, Routledge, 2014, pp. 107-124.

<sup>214</sup> Voir par exemple p. 274 une projection d'un réseau *two-mode* de comités de direction vers un réseau *one-mode* de membres : STROGATZ Steven H., « Exploring complex networks », *Nature* 410 (6825), 2001, pp. 268-276. Nous revenons plus précisément sur le mécanisme de projection et ses conséquences lors de l'analyse du réseau des archives de la coopération intellectuelle, quelques pages plus bas.

permettent par exemple de replacer un échange de correspondance entre deux individus dans le contexte de tous les échanges que ces personnes entretiennent par ailleurs avec d'autres correspondants, entendu que cette vision panoramique est un moyen de comprendre non plus la structure apparente et officielle qui régit hiérarchiquement ou symboliquement les relations entre ces individus mais de comparer celle-ci avec la structure réelle de leurs échanges. Cette faculté de donner du contexte à un échange épistolaire permet de donner un deuxième souffle aux études d'*ego-networks*, pour autant que ces données soient disponibles, puisque la particularité des archives personnelles est bien sûr la grande dispersion du matériel. Évidemment, cette démarche est particulièrement intéressante quand elle est menée sur des corpus d'une certaine taille, puisque ce n'est qu'au-delà d'une certaine quantité de documents qu'il devient justifiable de marginaliser l'analyse de leurs contenus pour se concentrer sur leur circulation, et il n'est donc pas étonnant de constater qu'on trouve ce genre de démarche en particulier dans des grands projets comme *Mapping the Republic of Letters*<sup>215</sup>, *Cultures of Knowledge*<sup>216</sup> ou *Circulation of Knowledge*<sup>217</sup> qui s'attachent à cartographier les échanges de la communauté des humanistes de l'Europe de la Renaissance<sup>218</sup>. L'ampleur de ces projets a d'ailleurs une conséquence toute pratique sur le type d'analyses qui y sont conduites : comme il s'agit généralement d'un travail d'équipe s'appliquant à des fonds conséquents, le recours à des analyses très formalisées s'impose tout naturellement puisqu'il n'est pas possible de travailler sur des réseaux dont la « reconstitution » dépendrait de décisions personnelles et rendrait la mise en commun bancable. À la différence de nombreux projets individuels, il semble donc peu approprié dans ces cas-là de se lancer dans un codage des données sans s'être au préalable mis d'accord sur des procédures et un langage commun qui faciliteront ensuite l'analyse. Il n'est toutefois pas rare de trouver des études portant sur des réseaux de correspondances qui se focalisent sur de petits corpus<sup>219</sup>, ou qui ne passent tout simplement pas par l'analyse formelle<sup>220</sup>. Outre les graphes que nous présenterons ci-après, la cartographie des échanges de correspondance de l'ICI avec les commissions nationales de coopération intellectuelle que nous proposons au chapitre 6.3 est un exemple de réseau de métadonnées particulièrement simple. Dans la pratique, les analyses de réseaux d'échanges de

---

<sup>215</sup> *Mapping the Republic of Letters*, [republicofletters.stanford.edu](http://republicofletters.stanford.edu), Stanford University.

<sup>216</sup> *Cultures of Knowledge*, *Networking the Republic of Letters (1550-1750)*, [www.culturesofknowledge.org](http://www.culturesofknowledge.org), University of Oxford.

<sup>217</sup> *Circulation of Knowledge and Learned Practices in the 17th-century Dutch Republic*, [ckcc.huygens.knaw.nl](http://ckcc.huygens.knaw.nl), Huygens ING et Universiteit Utrecht.

<sup>218</sup> Voir par exemple HEUVEL Charles van den, WEINGART Scott B., SPELT Nils *et al.*, « Circles of Confidence in Correspondence », *Nuncius* 31 (1), 2016, pp. 78-106.

<sup>219</sup> Voir par exemple les *ego-networks* de SCHOR Adam M., « Becoming Bishop in the Letters of Basil and Synesius: Tracing Patterns of Social Signaling across Two Full Epistolary Collections », *Journal of Late Antiquity* 7 (2), 2014, pp. 298-328., les réseaux de AHNERT Ruth et AHNERT Sebastian E., « Protestant Letter Networks in the Reign of Mary I: A Quantitative Approach », *ELH* 82 (1), 2015. ou les très petits réseaux de *Horace Walpole and his correspondents: Social network analysis in a historical context*, s. d.

<sup>220</sup> CANDAUX J.-D., « Typologie et chronologie des réseaux de correspondance de Georges-Louis le Sage 1744-1803 », *Dix-huitième siècle* (40), 2008, pp. 105-113.

documents sont souvent les plus astreignantes puisqu'elles nécessitent un très grand travail en amont. Elles posent également des questions de modélisation qui lui sont propres, comme le fait de devoir rendre compte de documents n'ayant pas circulé uniquement entre deux personnes (impossibles à représenter par un trait reliant deux points), et que l'on abordera plus précisément sur la base de l'exemple des archives de la SDN dans les pages qui suivent. Mais comme c'est souvent le cas en méthodes quantitatives, une contrainte de codage est également un bienfait pour l'analyse elle-même puisqu'elle permet de contrôler de A à Z la nature du corpus et l'intégrité des données.

À l'issue de l'exposé de cette typologie, qui, au-delà d'être un moyen de décrire les usages se veut surtout un outil simple qui permette aux chercheurs en histoire de mener une réflexion en amont lorsqu'apparaît la tentation de l'analyse de réseau, force nous est de constater que les frontières entre les quatre catégories décrites dans les pages précédentes (fig. 2.12) font preuve d'une certaine porosité. C'est par exemple le cas lorsque l'utilisation métaphorique est tellement poussée que, même si elle ne se traduit pas par une représentation graphique qui constituerait alors un réseau « reconstitué », elle produit un discours qui explique concrètement les liens qui se tissent entre des acteurs. Sommes-nous dès lors au-delà de la métaphore ? La problématique du chevauchement est la même lorsqu'un réseau dessiné sur la base d'informations hétérogènes est suffisamment complexe pour être traduit sous la forme d'une liste de relations formalisées en vue d'être représenté au moyen d'un logiciel qui en permettra une meilleure visualisation. Ainsi, et même si l'on n'est pas encore dans un réseau « tiré des sources », le chercheur en est déjà à visualiser une liste. D'ailleurs, il n'est pas impossible qu'une partie des informations qui lui ont servi à dessiner son réseau se présentent déjà sous la forme d'une liste dans ses sources mais que l'usage d'informations provenant d'autres documents ou de littérature secondaire l'empêche de considérer cette analyse comme statistiquement exploitable. Et finalement, la frontière est également parfois difficile à marquer définitivement entre les deux dernières étapes de notre typologie puisqu'il arrive que la distinction entre donnée et métadonnée soit rendue floue lorsque les documents sont eux-mêmes une compilation de métadonnées. C'est par exemple le cas du journal d'un comptoir de commerce dont les entrées décrivant les allées et venues de vaisseaux et leurs cargaisons sont les métadonnées de la circulation de marchandises et de personnes mais deviennent, dès leur inscription au registre, le contenu d'une liste<sup>221</sup>. Une certaine souplesse est donc de mise, puisqu'on se rappelle que cette typologie n'a pas de vocation normative.

On retrouve d'ailleurs cette souplesse dans d'autres classifications. Dans une typologie thématique, qui séparerait par exemple les réseaux de correspondance, d'affiliation, généalogiques, sociaux, de similarité, de coprésence, de flux, etc., on trouvera toujours un exemple à cheval sur deux catégories. De la même façon, dans une typologie structurelle, plus

---

<sup>221</sup> Voir par exemple ROCHAT Yannick, FOURNIER Melanie, MAZZEI Andrea *et al.*, « A Network Analysis Approach of the Venetian Incanto System », in: *Digital Humanities 2014*, Lausanne, 2014.

mathématique qui ferait la différence entre des graphes orientés, dirigés, non dirigés, des multigraphes avec plusieurs types d'arêtes, des graphes bipartis, simples, etc., il est certain qu'un grand nombre d'applications de la théorie des graphes à un objet historique seraient sujettes à un classement simultané dans plusieurs catégories. Un graphe d'affiliation *2-mode* étant toujours un graphe projeté en puissance, par exemple.

Avant de passer plus concrètement à la visualisation des données de la CICI, terminons notre survol de l'analyse de réseau en histoire en abordant, si ce n'est ses limites du moins quelques questions qui se posent lors de l'utilisation de ces méthodes. Fondamentalement, traduire les notions de la théorie des graphes dans le cadre d'une analyse historique<sup>222</sup> pose toute une série de problèmes, par exemple liés au fait que la nature des relations qui sont généralement cartographiées est le produit d'une modélisation de telle façon que les résultats de calculs de mesures de centralité ne peuvent que difficilement être interprétés. C'est d'autant plus le cas lors d'analyses de réseaux reconstitués, puisque la nature fragmentaire du jeu de données rend souvent les mesures statistiques inconsistantes<sup>223</sup>. Dans notre cas, on verra que la complétude des données nous évite une partie de ces limitations, mais les décisions prises pendant l'indexation auront des conséquences immédiates sur l'applicabilité de certains concepts généralement courants en théorie des graphes. Les notions de centre et de périphérie, entre autres, sont chères à l'historien et bien sûr évidentes dans un graphe visualisé, mais elles sont très intimement liées au choix du jeu de données, en particulier si le graphe est égocentré. Par ailleurs, comme toutes les relations ne peuvent pas être formalisées<sup>224</sup>, nous sommes parfois poussés à n'analyser que celles qui peuvent l'être de manière évidente, conduisant à une réduction des hypothèses et, souvent, à une réduction de notre objet historique à sa part analysable en série. Quand on procède par exemple à la projection d'un réseau de comité et d'individus, les arêtes du graphe *2-mode* d'origine changent de qualité en *one-mode* puisque d'affiliations hiérarchiques elles deviennent relations interpersonnelles. Il ne s'agit pour autant pas de relations « sociales » à proprement parler puisqu'elles découlent d'une liste qui ne décrivait qu'un état de fait administratif. Elles ne pourront donc pas être analysées avec le même vocabulaire qu'un sociogramme de Moreno. Et surtout, elles risquent de faire oublier que nous disposons d'autres données – peut-être éparses et

---

<sup>222</sup> Dans sa recension de l'ouvrage fondamental de WASSERMAN Stanley et FAUST Katherine, *Social Network Analysis: Methods and Applications*, London, Cambridge University Press, 1994. Bonnie Erickson tente d'appliquer ces concepts à l'histoire : ERICKSON Bonnie H., « Social Networks and History: A Review Essay », *Historical Methods* 30 (3), 1997, pp. 149-157.

<sup>223</sup> Voir par exemple DURING Marten, « How reliable are centrality measures for data collected from fragmentary and heterogeneous historical sources? A case study », in: BRUGHMANS Tom, COLLAR Anna et COWARD Fiona (éds), *The Connected Past. Challenges to Network Studies in Archaeology and History*, Oxford, Oxford Publishing, 2016, pp. 85-102.

<sup>224</sup> À propos du sens des arêtes : GONDAL Neha et MCLEAN Paul D., « Linking tie-meaning with network structure: Variable connotations of personal lending in a multiple-network ecology », *Poetics* 41 (2), 2013, pp. 122-150.

non complètes mais toujours qualitativement intéressantes – pour discuter des relations sociales au-delà de cet élément de quantification.

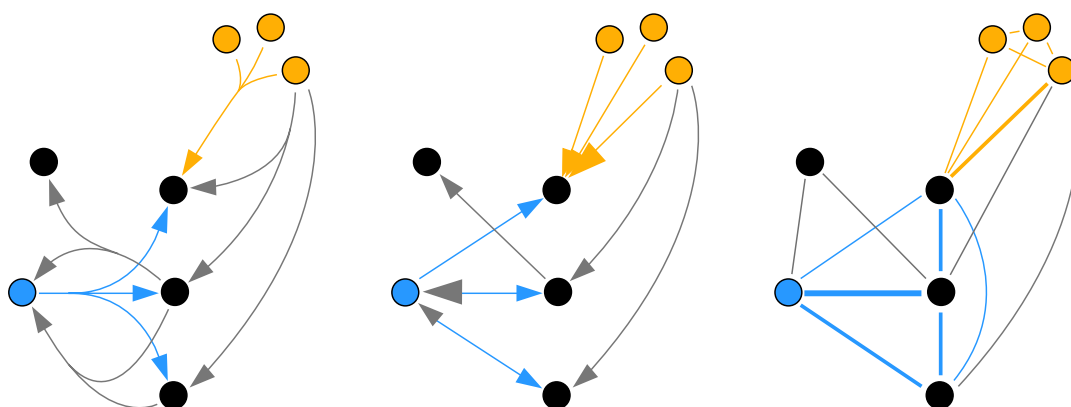
Finalement, souvent décrite comme l'inconvénient majeur de l'analyse de réseau, sa faculté de donner l'impression d'un corpus « total » est peut-être un avantage en histoire : il rappelle à l'historien qu'il travaille dans un « espace documentaire » formalisé et borné par un corpus bien défini. Cela n'empêche pas d'enrichir une analyse de réseau avec une approche transversale, bienvenue et souvent absolument nécessaire pour rendre intelligible la première, mais cette particularité de créer un monde clos autour d'une collection de sources a le mérite de la transparence : il ne s'agit pas d'interpréter librement une poignée de documents sélectionnés pour leur intérêt individuel en les extrayant de leur contexte, leur voisinage immédiat dans un dossier comme leur rôle dans la globalité du fonds, mais de mettre au point une procédure sérielle sur un grand ensemble de pièces pour en tirer une information structurelle.

## Un index est un réseau : questions de modélisation

Les données récoltées pendant notre processus d'indexation sont-elles de nature à être analysées puis représentées sous la forme d'un réseau ? Et, comme nous le faisons remarquer plus haut, en admettant que l'on puisse trouver un réseau dans tout objet historique, ou que l'on puisse utiliser l'analyse de réseau pour l'éclairer, où est-il dans les archives de la coopération intellectuelle ? Ces questions sont en partie rhétoriques puisqu'on ne récolte pas autant de données sans avoir une idée claire de leur exploitation future, mais elles se posent dès la première rencontre avec le corpus. Et bien sûr, alors que la définition du « modèle » doit être défini en amont de la collecte, la moindre décision a un impact fondamental sur la possibilité d'en changer par la suite, ou d'en infléchir même légèrement les paramètres. Dans notre cas, se diriger vers l'étude d'un réseau de métadonnées est une évidence basée sur la nature du matériel à disposition : analyser le contenu des documents étant impossible vu les centaines de milliers de pages très hétérogènes (fig. 2.1) à numériser, s'intéresser aux expéditeurs et destinataires est plus réaliste. Pour autant, il ne s'agit pas d'une décision par défaut puisque notre démarche se présente d'emblée avec l'objectif de mettre la focale sur les acteurs de la coopération intellectuelle, notre choix d'indexation est donc pensé en ce sens. Vient dès lors la question fondamentale : qu'est-ce qui fait la relation entre deux acteurs ? Alors qu'on voudrait reproduire une analyse de correspondances digne des grands projets de cartographie des échanges savants des Lumières, notre matériel ne se prête que très imparfaitement à un tel exercice puisqu'une administration telle que la Société des Nations produit des documents qui n'ont pas tous la même forme que des échanges épistolaires traditionnels. L'analyse de réseaux, qui porte initialement sur des relations exprimées sous la forme de couples (un élève en choisit un autre pour voisin, un expéditeur écrit à un destinataire),

n'est elle-même pas outillée pour représenter parfaitement une lettre-circulaire signée par deux secrétaires de la SDN et adressée aux douze membres de la CICI, par exemple.

La seule modélisation parfaitement fidèle à ce genre de documents complexes consisterait à proposer des arêtes d'un genre nouveau, qui pourraient partir de plusieurs nœuds (les expéditeurs multiples), se rejoindre puis se scinder à nouveau pour relier plusieurs autres nœuds (les destinataires multiples). Or, s'il est possible de coder les données de cette façon en créant un fichier dont les colonnes permettraient de lister plusieurs nœuds de part et d'autre et que sa représentation pour de petits jeux de données est réalisable (fig. 2.13 gauche), cette modélisation ne nous semble pas pouvoir être généralisée à de grands corpus. Non seulement son produit visuel serait complètement illisible, pour autant qu'un logiciel soit capable de mettre en œuvre une telle consigne, mais son analyse statistique serait rendue problématique, car se focaliser sur la relation entre deux nœuds serait impossible par le fait que certaines des arêtes les relieraient immédiatement alors que d'autres solliciteraient conjointement un ou plusieurs autres nœuds (toutes les relations n'auraient pas la même valeur).



**Figure 2.13 Solutions de modélisation d'un réseau de documents complexes**

Trois façons de représenter des relations issues de documents comprenant plus d'un expéditeur/destinataire. À gauche, des arêtes qui se scindent ou se rejoignent (on pourrait aussi imaginer des arêtes qui se rejoignent puis se scindent). Au centre, des arêtes séparées, dont le marqueur de direction est pondéré. À droite, des arêtes non directionnelles qui relient tous les nœuds concernés par le document, dont l'épaisseur est pondérée. Sur ces exemples à la base strictement identique, 6 documents sont représentés, dont 2 sont mis en évidence : en bleu, un document avec un expéditeur et trois destinataires ; en jaune un document avec trois expéditeurs et un destinataire.

Utiliser un modèle plus conforme aux pratiques habituelles et qui consisterait à relier par des flèches distinctes les acteurs d'un document (fig. 2.13 centre) résout apparemment le problème des arêtes multiples. Mais il s'éloigne beaucoup de la réalité du document ainsi modélisé puisque dès lors que les arêtes ne sont plus identifiables comme issues du même document, l'usage d'un tel réseau comme moyen de revenir aux sources n'est plus envisageable. Par ailleurs, cette simplification ne rend pas compte du fait qu'il existe bel et bien une relation entre les trois destinataires d'une même lettre (notre exemple bleu), cette solution évacue donc l'essence de la

relation en la réduisant à un échange entre plusieurs binômes indépendants. La solution finalement adoptée ici est probablement la plus éloignée des exemples canoniques de visualisation de réseaux de correspondances puisqu'elle prend le contre-pied d'une démarche de représentation d'un document comme un flux directionnel en considérant plutôt celui-ci comme le témoignage d'une relation entre plusieurs individus. Il ne s'agit alors plus de représenter la circulation d'un document, trop complexe dans notre cas, mais la coprésence d'acteurs dans celui-ci : du réseau d'échanges on passe au réseau documentaire. Concrètement, on considère que ce qui fait la relation entre deux acteurs d'un document n'est pas la trajectoire de celui-ci mais leur propre indexation, et donc de le représenter graphiquement sous la forme d'arêtes non dirigées qui lient toutes les personnes concernées (fig. 2.13 droite). Finalement, il s'agit surtout de faire un choix entre plusieurs modèles possibles afin de produire un résultat qui puisse éclairer l'objet « coopération intellectuelle » de manière à pouvoir en tirer des informations enrichissant notre étude. Comme pour les autres modèles, cette troisième façon de retranscrire un document sous la forme d'un réseau procède elle aussi à une réduction, une simplification de l'information, mais sur un plan différent puisqu'on perd la direction de la relation tout en conservant cette fois-ci l'information de co-action/co-présence. À première vue, la perte de la direction de l'arête, une information fondamentale pour qualifier les relations, peut sembler être un affaiblissement majeur de l'intérêt du jeu de données. Or, il faut replacer ce choix de modélisation dans le contexte d'une analyse qui porte potentiellement sur des dizaines de milliers de relations : non seulement les dossiers contiennent très fréquemment plusieurs allers-retours entre les correspondants concernés, ce qui garantit dans la majeure partie des cas que les arêtes ne seront pas unidirectionnelles, mais en plus la quantité d'arêtes et la densité du graphe auront pour conséquence que cette mesure très locale de la relation entre deux individus sera noyée dans la structure globale. En clair, à partir du moment où, comme dans tous les réseaux « de métadonnées », on quitte l'analyse proprement sociale pour une analyse documentaire, on postule d'emblée que les interprétations qui pourront en découler seront d'ordre archivistique et pas interpersonnelles. Nous évoquions déjà ce changement de perspective plus haut, faisant remarquer que ce genre de modélisation permet de rappeler qu'un fonds d'archive n'est toujours qu'un témoignage parmi d'autres d'une réalité historique, et que ce sont bien ces documents que nous analysons et pas les relations individuelles elles-mêmes.

Un nouveau défi retarde pourtant la création définitive du graphe de la coopération intellectuelle : quelle que soit la modélisation finalement adoptée, si on s'en tient à prendre le document comme unité d'indexation, beaucoup d'acteurs resteront solitaires puisqu'il est très fréquent qu'un rapport, une note interne ou un télégramme ne contiennent que l'indication de l'expéditeur lorsqu'ils sont destinés à toute l'administration. Il en va de même pour une lettre adressée à un expert mais qui n'a jamais été signée ou dont la signature n'a pas été reportée sur la copie conservée dans le fonds de la SDN. Sans parler de tous les documents qui sont tout simplement

dépourvus d'acteurs et que l'on trouve en grand nombre dans les chemises d'archives ; quant aux documents à un seul acteur, ils représentent une proportion importante des 30 000 documents de notre corpus. Analyser ainsi le réseau des coprésences de personnes indexées, c'est donc ne pas tenir compte de ces milliers d'indexations solitaires. Une solution consisterait à créer des identifiants « fantômes » pour les correspondants inconnus ainsi que des identifiants collectifs lorsqu'un document est adressé à tout le secrétariat, par exemple. Or, dans le premier des cas cela signifie ajouter un grand nombre de nœuds périphériques (puisque'ils ne seront connectés qu'à un seul acteur) et dans le second à créer des groupes difficiles à définir et à historiciser puisque la composition des instances concernée est extrêmement évolutive.

Pour concilier d'une part la contrainte d'intégrer les individus indexés dans des documents ne comptant qu'un seul acteur et d'autre part la nécessité de rendre compte le plus efficacement possible des situations complexes où de nombreux individus apparaissent comme acteurs d'un même document, nous proposons de nous focaliser sur le niveau supérieur : le dossier. Comme nous l'avons expliqué précédemment, l'indexation au dossier règle également le problème de la séparation des documents en l'absence de système de cotation précis : en effet brouillons, pièces-jointes, versions successives, notes au statut parfois difficile à établir, sont autant de formats qui posent problème si on les prend individuellement mais dont l'intégration est au contraire très simple s'il ne s'agit que d'en retenir les acteurs. Très concrètement, considérer que le réseau est formé d'individus indexés dans 3000 dossiers plutôt que dans 30 000 pièces en modifie considérablement les caractéristiques puisque ce choix de modélisation entraîne une densification importante du graphe. Il s'agit d'une densification de structure puisque le nombre de relations uniques entre deux acteurs va être grandement augmenté. Par contre, le nombre total de relations (il peut y avoir plusieurs relations entre les deux mêmes acteurs) sera lui moins élevé puisque l'indexation au dossier ne tient pas compte des apparitions répétées des acteurs qu'ils contiennent, en ne faisant donc pas de doublons. Mais encore une fois, à partir du moment où la signification de la relation est explicitée, l'interprétation n'en est pas moins possible. D'ailleurs, ce passage à l'échelle supérieure permet de clarifier le sens de ces arêtes puisqu'on peut désormais éviter toutes les questions liées aux arêtes multiples (comme il est clair qu'un dossier contient plusieurs pièces, il n'y a plus de risque de malentendu) tout en montrant que le dossier est une unité généralement très homogène et que deux personnes y apparaissant en tant qu'acteurs de documents différents sont dans la très grande majorité des cas très directement liées par la correspondance en question. Avant d'appliquer systématiquement cette modélisation à tout notre corpus, nous en développons ici les caractéristiques<sup>225</sup>.

---

<sup>225</sup> Les grandes lignes de cette modélisation ont déjà été présentées dans GRANDJEAN Martin, « Introduction à la visualisation de données : l'analyse de réseau en histoire », *art. cit.*, 2015. p. 121, et sont également détaillées dans GRANDJEAN Martin, « Intellectual Cooperation after the First World War: Multi-Level Network Analysis of an International Organization », in: *Historical Network Research Conference*, Ghent, 2014. et reprises par la suite dans GRANDJEAN Martin, « Social Network Analysis of the League of Nations' »



Prenons pour exemple les dossiers contenant les documents qui font suite à la proposition française de créer un institut à Paris et dont nous ferons un usage intensif au chapitre 6<sup>226</sup>. Parmi les douze dossiers concernant l'année 1924 (table 2.14), on observe une distribution très variable du nombre d'individus indexés, entre zéro dans le cas d'un dossier qui ne contient que la copie d'un compte-rendu officiel<sup>227</sup> et dix-sept lors de la négociation des termes précis de la lettre du gouvernement français et des statuts du futur IICI<sup>228</sup>. Mais la plupart du temps, le nombre d'acteurs se situe entre deux et quatre par dossier, ce qui laisse d'ailleurs penser que l'unité « dossier » n'est finalement pas si éloignée de l'unité « document ». Cet index est un réseau en puissance. Un réseau de métadonnées exprimé ici sous la forme d'une liste DOSSIER ↔ ACTEUR qu'il est possible de représenter sous la forme d'un graphe *2-mode* (fig. 2.15), qui contient des nœuds pour les dossiers (blancs) comme pour les acteurs (noirs). Ici, et c'est le fondement du modèle biparti, les nœuds ne sont donc reliés qu'avec des nœuds de la catégorie opposée : un acteur n'est jamais lié à un autre acteur puisque la relation modélisée est une relation d'indexation.

Section	Série	Dossier	Contenu (résumé)	Acteurs indexés
13C	37637	<b>37637</b>	Projet de rapport au Conseil	Drummond, Comert, Walters
13C	37637	<b>37645</b>	Lettre de François Albert	Bergson, Albert
13C	37637	<b>38108</b>	Mise à l'ordre du jour	Drummond, Herriot, Albert
13C	37637	<b>38321</b>	Rapport Jouvenel au Conseil	Jouvenel
13C	37637	<b>38431</b>	Correspondance UAI	Nitobe, Drummond, Walters, La Fontaine, Otlet
13C	37637	<b>38717</b>	Correspondance <i>Concilium Bibliographicum</i>	Nitobe, Strohl
13C	37637	<b>38883</b>	V <sup>e</sup> Assemblée	Oprescu, Murray, Bonnevie
13C	37637	<b>39514</b>	Résolution du Conseil pour préparation avec gouv. Fr.	-
13C	37637	<b>39694</b>	Correspondance Natalini	Natalini, Oprescu, Somigliana
13C	37637	<b>39813</b>	Questions financières	Oprescu, Bergson, Van Hamel, Luchaire
13C	37637	<b>40277</b>	Projet d'accord et statuts	Attolico, Bergson, Briand, Bonnet, Van Hamel, Drummond, Lorentz, Harada, Clauzel, Luchaire, Walters, Mello-Franco, Herriot, Oprescu, Jouvenel, Salter, Destrée
13C	37637	<b>42010</b>	Questions financières	Oprescu, Bieler

**Table 2.14 Exemple de résultat d'indexation d'une série**

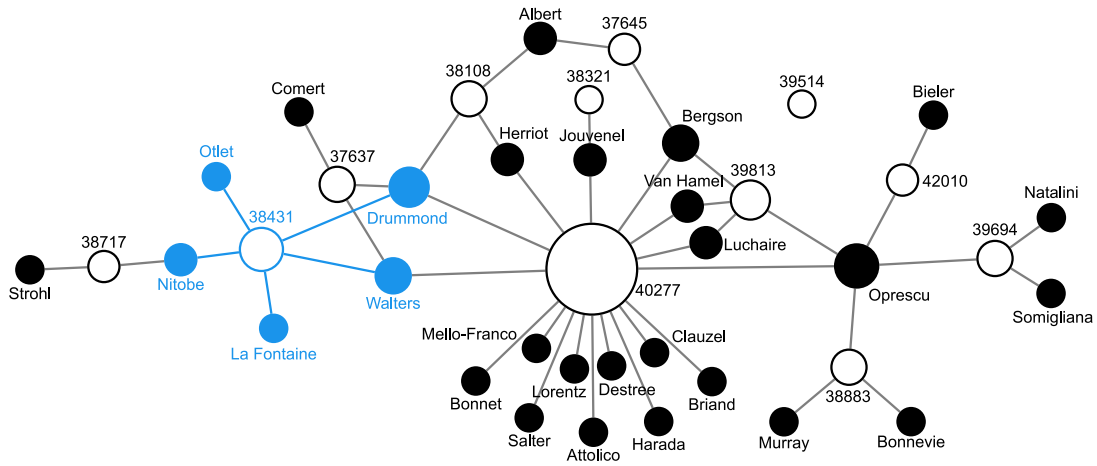
Indexation des douze dossiers de 1924 de la série 37637 concernant la création de l'Institut international de coopération intellectuelle.

Intellectual Cooperation, an Historical Distant Reading », in: *DH Benelux*, Luxembourg, 2016. et GRANDJEAN Martin, « Archives Distant Reading: Mapping the Activity of the League of Nations' Intellectual Cooperation », in: *Digital Humanities*, Krakow, 2016, pp. 531-534.

<sup>226</sup> La série 13C/37637, une des plus volumineuses du fonds pendant la période 1919-1927, contient au total 135 dossiers qui couvrent tous les développements de la mise en place de l'IICI entre 1924 et 1927. Il s'agit donc ici d'une sélection.

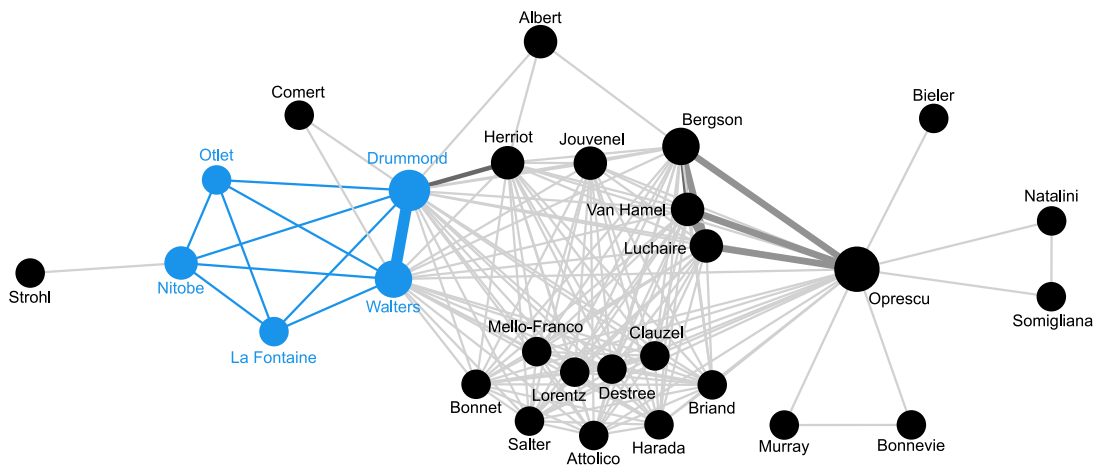
<sup>227</sup> Archives SDN 13C/37637/39514.

<sup>228</sup> Archives SDN 13C/37637/40277.



**Figure 2.15 Réseau 2-mode**

Réseau *2-mode* des dossiers (en blanc) et des acteurs des documents qu'ils contiennent (en noir). Données de la table 2.14. Le dossier 13C/37637/38431 est mis en évidence (en bleu) avec les individus qui y sont indexés. La taille des nœuds est calculée sur leur centralité de degré (nombre de connexions).



**Figure 2.16 Réseau 1-mode (après projection)**

Réseau *1-mode* des acteurs des documents, reliés s'ils sont indexés dans le même dossier. Les arêtes plus épaisses signalent plusieurs cooccurrences dans les dossiers (ici, deux ou trois). Données de la table 2.14. Comme dans la fig. 2.15 précédente, les acteurs du dossier 13C/37637/38431 sont mis en évidence (en bleu). La taille des nœuds est conservée depuis l'étape *2-mode* car elle exprime le nombre de fois que les acteurs sont indexés dans le jeu de données. La position des nœuds est également conservée pour permettre la comparaison.

Si cette représentation se prête bien à la visualisation d'un graphe issu d'une douzaine de dossiers, elle pourrait s'avérer plus difficile à lire avec plus de données, puisqu'il faudrait rendre bien compréhensible la différence entre les deux types de nœuds. Mais c'est encore une fois un choix lié aux questions que l'on souhaite poser au graphe, la visualisation en tant que telle n'étant qu'une façon de représenter un jeu de données. Dans notre cas, comme les individus sont toujours reliés entre eux par l'intermédiaire d'un ou plusieurs dossiers dans lesquels ils apparaissent ensemble, il nous semble difficile d'y compter les cooccurrences multiples, raison pour laquelle

nous portons notre choix sur une visualisation qui fasse directement le lien entre les individus en excluant les dossiers. Nous calquons donc sur la modélisation proposée dans la fig. 2.13 (droite), nous proposons de simplifier la relation ACTEUR ↔ DOSSIER ↔ ACTEUR du graph *2-mode* en une relation ACTEUR ↔ ACTEUR qui est la « projection » en *1-mode* (fig. 2.16).

Concrètement, et en prenant l'exemple du dossier mis en évidence en bleu dans ces deux illustrations, on part du principe que si cinq acteurs sont reliés au même dossier, on peut se focaliser sur une seule des deux catégories de nœuds (ici les acteurs) pour les relier entre eux. Les dossiers disparaissent donc du graphe mais sont en fait toujours présents dans les arêtes puisque ce sont eux qui causent la cooccurrence et qu'on pourra en tout temps retourner dans le jeu de données bipartites pour retrouver la trace des dossiers qui créent la relation entre deux acteurs et, de là, retourner aux archives elles-mêmes. La projection d'un tel index entraîne plusieurs conséquences. Tout d'abord, les dossiers ne contenant aucun acteur sont évacués du réseau puisqu'ils ne créent pas de lien<sup>229</sup>. Il en va de même pour les dossiers dans lesquels ne sont indexés qu'un seul acteur. Ensuite, le nombre de liens augmente massivement, et avec eux la densité du graphe<sup>230</sup>. Cette complexification du graphe n'est bien sûr qu'apparente puisque les données qui sont à la base du réseau n'ont pas changé, mais il est vrai que le produit graphique s'en trouve fondamentalement modifié : les graphes projetés donnent souvent l'impression au premier coup d'œil qu'il existe une arête entre chaque nœud. Même si c'est loin d'être le cas, cette nouvelle situation doit nous amener à réfléchir aux nouvelles contraintes d'interprétation qu'elle engendre. Si la nature de la relation a été altérée (il ne s'agit plus de relations entre des acteurs et des dossiers mais des relations de coindexation entre acteurs), c'est aussi pour nous permettre d'entrer dans une nouvelle dimension de l'analyse de réseau. Comme le font remarquer Martin Everett et Steve Borgatti, si l'approche « directe » (qui analyse les graphes *2-mode* directement) est rassurante par le fait que toutes les données sont effectivement sur la table, l'approche « de conversion » (qui projette le *2-mode* vers du *1-mode*) permet de conduire des analyses très complémentaires qui valent largement la potentielle perte d'information<sup>231</sup>. Cette remarque n'est certainement pas valable dans tous les cas et de nombreuses analyses de réseaux historiques s'en tiennent à des graphes *2-modes* parce qu'ils sont plus proches de la nature de l'objet étudié (un réseau

---

<sup>229</sup> D'où l'importance de ne pas procéder uniquement à une analyse de réseau mais également à un comptage des dossiers par thématiques, etc., pour s'assurer qu'on ne se focalise pas uniquement sur un type de documents au détriment du reste du corpus dont la nature n'est pas propre à cette analyse particulière. Les deux approches seront conjuguées de manière complémentaire au chapitre 6.4.

<sup>230</sup> La densité est calculée en proportion d'une situation où il existe une arête entre chacun des nœuds. Le graphe de la fig. 2.16, avec 28 nœuds, comprend donc 378 couples possibles. Ses 158 relations représentent 41.8% de ce maximum. Cette densité est extrêmement élevée parce que le jeu de données choisi pour cet exemple est particulièrement riche. Au final, et comme la majorité des plus de 3000 acteurs n'apparaissent qu'une seule fois dans le fonds, la densité du graphe complet s'élève à moins de 1%.

<sup>231</sup> EVERETT M. G. et BORGATTI S. P., « The dual-projection approach for two-mode networks », *Social Networks* 35 (2), 2013, pp. 204-210. Voir également leur article plus ancien BORGATTI Stephen P. et EVERETT Martin G., « Network analysis of 2-mode data », *Social Networks* 19, 1997, pp. 243-269.

d'affiliation, par exemple), mais il nous semble qu'elle s'applique bien à de grands réseaux de métadonnées comme le nôtre. Dans la fig. 2.15, le nombre d'arêtes reliant un nœud à son voisinage n'était qu'une valeur triviale qui découlait immédiatement de l'index puisqu'il s'agit tout simplement du nombre de fois qu'il apparaît dans les dossiers de la coopération intellectuelle. Or, dans la fig. 2.16, cette valeur prend un sens tout différent car elle permettra de pondérer cette présence dans les dossiers avec le nombre d'individus qui partagent le même engagement sur des thématiques données. On verra plus loin que cette modélisation permet également de calculer des mesures structurelles qui ne dépendent pas que de l'entourage direct d'un nœud mais prennent en compte la topographie complète du graphe. Autre caractéristique du réseau *I-mode* projeté, certaines relations peuvent désormais être redondantes : dans notre exemple, le secrétaire général Eric Drummond et son secrétaire le capitaine Frank Walters apparaissent à trois reprises dans les mêmes dossiers<sup>232</sup>. L'arête qui les lie est donc trois fois plus épaisse que les autres. Finalement, la projection est susceptible de modifier la structure générale du réseau en profondeur : dans notre exemple très simple, la fig 2.16 se calque fidèlement sur la fig. 2.15 pour faciliter la comparaison, mais la modification des arêtes peut entraîner un changement des équilibres globaux du graphe et faire apparaître des *clusters* (des amas de nœuds très connectés entre eux) difficiles à circonscrire dans une représentation polluée par la présence de deux types de nœuds. L'effet va particulièrement se faire sentir dans le cas de dossiers comprenant de nombreux acteurs eux-mêmes rarement indexés. Puisque tous les acteurs d'un dossier sont liés entre eux par la projection, ceux-ci vont rapidement emmagasiner de nombreuses relations, alors que des acteurs de dossiers moins riches en indexations vont collectionner des relations fortes mais moins nombreuses dans l'absolu. C'est la raison pour laquelle on aura soin de comparer la centralité des nœuds du graphe en fonction de valeurs pondérées, c'est-à-dire qui tiennent compte non seulement du nombre de relations mais également de leur intensité. D'ailleurs, vu la distribution très inégale de l'indexation des individus dans le fonds, il y a fort à parier que les représentants du secrétariat de la SDN et les membres de la CICI occuperont de toute manière une position centrale dans le graphe, malgré l'effet de la projection que nous décrivons.

---

<sup>232</sup> Les dossiers 38431, 37637 et 40277.

## Processus et logiciels : faire émerger le réseau des archives de la CICI

La mise en œuvre de cette procédure sur l'entier de l'index 1919-1927 du *registry* de la Section des bureaux internationaux n'est pas d'une très grande complexité puisque, comme on l'a vu, l'index est déjà lui-même un réseau en puissance et il a été codé de manière à pouvoir être rapidement mobilisable en tant que tel. La richesse du jeu de données n'est pas non plus un obstacle particulier à ce stade : elle est un facteur de ralentissement certain pour l'indexation, le codage et le nettoyage des fichiers, mais elle n'a qu'un impact marginal sur l'analyse et la visualisation à partir du moment où ces étapes préliminaires ont été achevées avec précision. Mais alors que la masse de données à manipuler n'a pas de quoi effrayer des logiciels spécialisés, c'est le maillon « humain » de la chaîne de traitement qui pourrait, lui, ne pas être infallible (ne serait-ce qu'en préparant la procédure et en programmant l'algorithme lui-même). En effet, cette massification et cette complexification peuvent entraîner une perte de la conscience globale du jeu de données, avec pour conséquence qu'une erreur bénigne ne sera pas forcément décelable ensuite. Même avec une parfaite maîtrise des outils, les logiciels conservent toujours leur part de « boîte noire » : si cette dernière procède d'une systématique sans faille, il suffit d'une irrégularité dans l'*input* pour que l'*output* soit tronqué sans que le problème, perdu dans la masse, ne puisse être toujours visible. Cette problématique est particulièrement importante lorsqu'on travaille sur des jeux de données dont on n'a pas une connaissance intime, comme c'est le cas par exemple lors d'analyses d'occurrences de mots clés dans des grands corpus numérisés (journaux, *Google Books*, etc.), d'analyses de réseaux de médias sociaux (*tweets*, etc.), ou tout simplement d'analyses de corpus indexés par un tiers. Or, dans notre cas, le fait d'avoir pratiqué des années durant les archives de la Société des Nations ainsi que la possibilité de retourner à ces documents offre des garanties quant à une détection plus rapide de ces possibles irrégularités.

Au commencement du réseau est la relation. Et plus précisément, la relation par couple d'entités. Que ce soit au moyen d'une matrice d'adjacence, dont chacune des cases signale (et parfois qualifie) la présence ou l'absence d'une relation entre l'élément horizontal et l'élément vertical qui s'y croisent, ou par une liste d'adjacence en deux colonnes d'origine et de destination, tous les logiciels d'analyse de réseau requièrent de formuler le jeu de données sous la forme de couples. Dans notre cas, il s'agit de transformer notre fichier d'indexation (fig. 2.6), qui a été conçu pour rendre le travail en archives le plus efficace possible et ne permet pas immédiatement de créer des couples DOSSIER ↔ ACTEUR. Cela dit, cette transformation n'est pas compliquée puisque les identifiants de dossiers sont séparés par une virgule : un export en format CSV<sup>233</sup> puis un

---

<sup>233</sup> *Comma-separated values*, un format qui traduit sous forme textuelle – et donc très facilement lisible par n'importe quel logiciel – un tableur en présentant les données en ligne, les colonnes signifiées par des points-virgules (selon les versions du tableur et les préférences géographiques, puisque les systèmes anglais utilisent des virgules pour séparer les colonnes).

remplacement des points-virgules permet de créer autant de colonnes qu'il y a de dossiers attribués à un acteur. À partir de là, il est possible d'isoler toutes les colonnes contenant les identifiants de dossiers et d'attribuer chaque ligne à l'identifiant d'acteur original, en créant autant de lignes supplémentaires (voir table 2.17). L'opérationnalisation de cette tâche, nécessaire puisqu'elle consiste à créer automatiquement une dizaine des milliers de lignes supplémentaires, peut être réalisée au moyen de quelques lignes de script R<sup>234</sup>. Le résultat est désormais utilisable par la majeure partie des logiciels d'analyse et de visualisation de réseau.

Identifiant	Automne 2014	Été 2014
Acteur 1	Dossier 8, Dossier 10	Dossier 1, Dossier 2, Dossier 3, Dossier 5, Dossier 6
Acteur 2	Dossier 8, Dossier 9, Dossier 10	Dossier 1, Dossier 4, Dossier 7

→

Dossier	Acteur
Dossier 1	Acteur 1
Dossier 1	Acteur 2
Dossier 2	Acteur 1
Dossier 3	Acteur 1
Dossier 4	Acteur 2
Dossier 5	Acteur 1
Dossier 6	Acteur 1
Dossier 7	Acteur 2
Dossier 8	Acteur 1
Dossier 8	Acteur 2
Dossier 9	Acteur 2
Dossier 10	Acteur 1
Dossier 10	Acteur 2

**Tableau 2.17 Transformation des données pour exploitation en réseau**

Exemple de transformation à partir du fichier issu de l'indexation (fig. 2.6), à gauche. À droite, le résultat sous la forme d'une table de couples, une « liste d'adjacence ». Cette dernière est un graphe *2-mode* puisqu'il ne contient que des relations entre nœuds de catégorie différente. À noter que cette transformation est rendue nécessaire par le choix de saisie initial et qu'il aurait été possible de saisir directement les données dans un tableau de couples de dossiers et d'acteurs (le gain de temps dans le processus d'analyse étant compensé par le risque de mal saisir un identifiant puisque ceux-ci doivent être répétés de nombreuses fois).

Le choix du logiciel d'analyse de réseau à utiliser pour traiter cette nouvelle liste d'adjacence dépend de plusieurs facteurs. Tout d'abord, il est important de préciser que le graphe lui-même est un objet mathématique qui ne dépend pas du logiciel utilisé pour l'analyser ou le représenter graphiquement. Le graphe est déjà contenu dans le jeu de données et même si chaque logiciel a sa palette de fonctionnalités et produira donc des résultats graphiquement très variés, l'obtenu sera fondamentalement composé des mêmes éléments : les mêmes nœuds reliés par les mêmes arêtes. Les outils se divisent en trois catégories principales : les logiciels d'analyse autonomes, qu'ils soient en licence libre ou propriétaires, les *packages* qui reposent sur un langage de programmation et une interface en script (R, Python) et les technologies qui permettent l'affichage

<sup>234</sup> Mes profonds remerciements vont à mon collègue Yannick Rochat (UNIL) qui m'a introduit, entre autres, à la logique et au fonctionnement de R et m'a fait le cadeau de son temps et de sa patience en m'écrivant la base du script utilisé pour procéder à cette transformation. Entre autres publications, sa thèse est une référence pour l'application de la théorie des graphes à l'analyse de réseaux de personnages littéraires : ROCHAT Yannick, *Character Networks and Centrality*, Lausanne, Université de Lausanne, 2014.

de graphes en ligne, parfois de manière interactive, mais généralement limitées à de la visualisation sans possibilité d'analyse à proprement parler. De fait, le choix est souvent plus fortement conditionné par les usages de l'entourage du chercheur et de la discipline dans laquelle il s'inscrit que par les fonctionnalités du logiciel. Ce constat n'est pas particulièrement problématique dans la mesure où c'est un comportement que l'on observe pour tout logiciel, à commencer par tel ou tel traitement de texte utilisé dans telle aire géographique en raison de sa propre origine et de considérations politiques, économiques ou culturelles. En fait, si tous les logiciels sont loin de se valoir, tous travaillent sur des formats très similaires (parce que très simples, voir l'exemple de liste d'adjacence de la table 2.17) qui garantissent une bonne interopérabilité. La prise en mains rapide d'un outil étant souvent la condition d'une appropriation définitive, on préfère généralement utiliser un logiciel qui est déjà pratiqué par des collègues susceptibles d'apporter leur expérience, favorisant ainsi la diffusion d'une technologie par bouche-à-oreille dans un département donné. Évidemment, la filière institutionnelle et les compétences techniques de référence de la discipline vont largement orienter le choix en termes d'interface : alors que l'utilisation de *packages* sera plébiscitée dans les institutions dont les étudiants et chercheurs pratiquent couramment les langages de programmation et les interfaces en ligne de commande, les logiciels autonomes disposant d'une interface graphique (GUI *graphical user interface*) sont plus faciles d'accès pour les utilisateurs n'ayant jamais été confrontés au code. De fait, et parce que les logiciels GUI sont prévus pour un usage accompagné qui se limite parfois à des opérations basiques, les bibliothèques comme *Igraph*<sup>235</sup> pour R sont généralement plus puissantes et offrent une palette d'analyses statistiques plus large<sup>236</sup>. Toutefois, l'investissement en temps nécessaire à la maîtrise de tels langages est souvent rédhibitoire pour la plupart des chercheurs en sciences humaines et sociales. Ces derniers privilégient donc des logiciels plus abordables comme UCINET<sup>237</sup>, Pajek<sup>238</sup> ou Gephi<sup>239</sup>, pour ne citer que quelques exemples. Dans tous les cas, il est important de porter son choix sur un logiciel ou une technologie qui bénéficie d'une large communauté d'utilisateurs et qui est maintenu à jour par un cercle de développeurs actifs. Si ces outils ont rarement plus d'une vingtaine d'années, les systèmes d'exploitation ont évolué très rapidement pendant cette période et nombre de logiciels ne sont

---

<sup>235</sup> CSARDI Gabor et NEPUSZ Tamas, « The igraph software package for complex network research », *InterJournal Complex Systems*, 2006, p. 1695. Voir <http://igraph.org>.

<sup>236</sup> Voir par exemple cette comparaison : COMBE David, LARGERON Christine, EGYED-ZSIGMOND Elod *et al.*, « A comparative study of social network analysis tools », in: *Web intelligence and virtual enterprises*, Saint-Etienne, France, 2010. À noter toutefois que l'étude est déjà bien datée, tous les logiciels en question ont subi des améliorations majeures depuis.

<sup>237</sup> BORGATTI Stephen P., EVERETT Martin G. et FREEMAN Linton C., *Ucinet 6 for Windows: Software for Social Network Analysis*, Harvard, Analytic Technologies, 2002. Voir <https://sites.google.com/site/ucinetsoftware/home>.

<sup>238</sup> BATAGELJ Vladimir et MRVAR Andrej, « Pajek - Program for Large Network Analysis », *Connections* 21 (2), 1998, pp. 47-57. Voir <http://mrvar.fdv.uni-lj.si/pajek/>

<sup>239</sup> BASTIAN, HEYMANN et JACOMY, « Gephi: an open source software for exploring and manipulating networks », *art. cit.*, 2009. Voir <https://gephi.org>

désormais plus utilisables. Et à plus court terme, il n'est pas rare qu'un saut technologique mineur nécessite l'adaptation de certains outils qui voient parfois une partie de leurs fonctionnalités interdites par le nouveau système. Par ailleurs, une large communauté apporte également l'assurance de pouvoir trouver de l'aide en cas de problème, des exemples d'utilisations innovantes ou originales ainsi que, pour les logiciels libres, un vivier de personnes prêtes à donner de leur temps pour développer de nouveaux *plugins*, *packages* et autres améliorations à greffer sur l'outil de base.

Dans notre cas, notre préférence va au logiciel *open-source* français Gephi. Développé depuis une dizaine d'années, il s'agit d'un logiciel autonome à interface graphique qui ne fait pas partie de la première génération d'outils d'analyse de réseau. Réputé pour être facile d'accès et pour produire des visualisations souvent esthétiquement plus sophistiquées que ses concurrents, Gephi est un logiciel très répandu dans la communauté des « humanités numériques », en partie parce qu'il en est l'un des produits. Mais ces avantages ont également leur revers : on lui reproche parfois de rendre trop faciles d'accès des fonctionnalités avancées dont le débutant pourrait mal comprendre le principe, de trop démocratiser l'analyse de réseau de sorte que n'importe qui peut désormais produire des visualisations dénuées de sens ou graphiquement flatteuses. On retrouve ici la tension qui sous-tend l'usage de représentations graphiques en sciences humaines et sociales : le beau peut servir la lecture et l'exploration, mais il n'est pas un but en soi. Fondamentalement, Gephi est un choix en adéquation avec l'usage que nous nous proposons de faire ici. L'interface utilisateur plutôt intuitive ne l'empêche pas de receler de nombreuses fonctionnalités avancées qui permettent de traiter les données sans avoir besoin de compétences en programmation. Son fonctionnement *what you see is what you get*<sup>240</sup> se base sur un principe très visuel d'affichage du graphe en temps réel, ce qui ralentit parfois le processus mais permet au chercheur d'exploiter à fond la dimension exploratoire, encourageant à « jouer » avec le réseau, chercher son équilibre et expérimenter ses caractéristiques en direct<sup>241</sup>.

Les données une fois transformées en liste d'adjacence, nous procédons de la même manière que dans l'exemple présenté plus haut pour représenter graphiquement le réseau de nos 2791 dossiers et 3203 acteurs. Ces 5994 nœuds y sont désormais reliés par 11 727 arêtes : malgré des caractéristiques apparemment massives, le graphe est relativement peu dense puisqu'il existe en moyenne deux arêtes par nœud. On se rappelle la répartition très inégale du nombre d'indexations par individu, la majeure partie d'entre eux n'apparaissant qu'à une ou deux reprises. À ceci

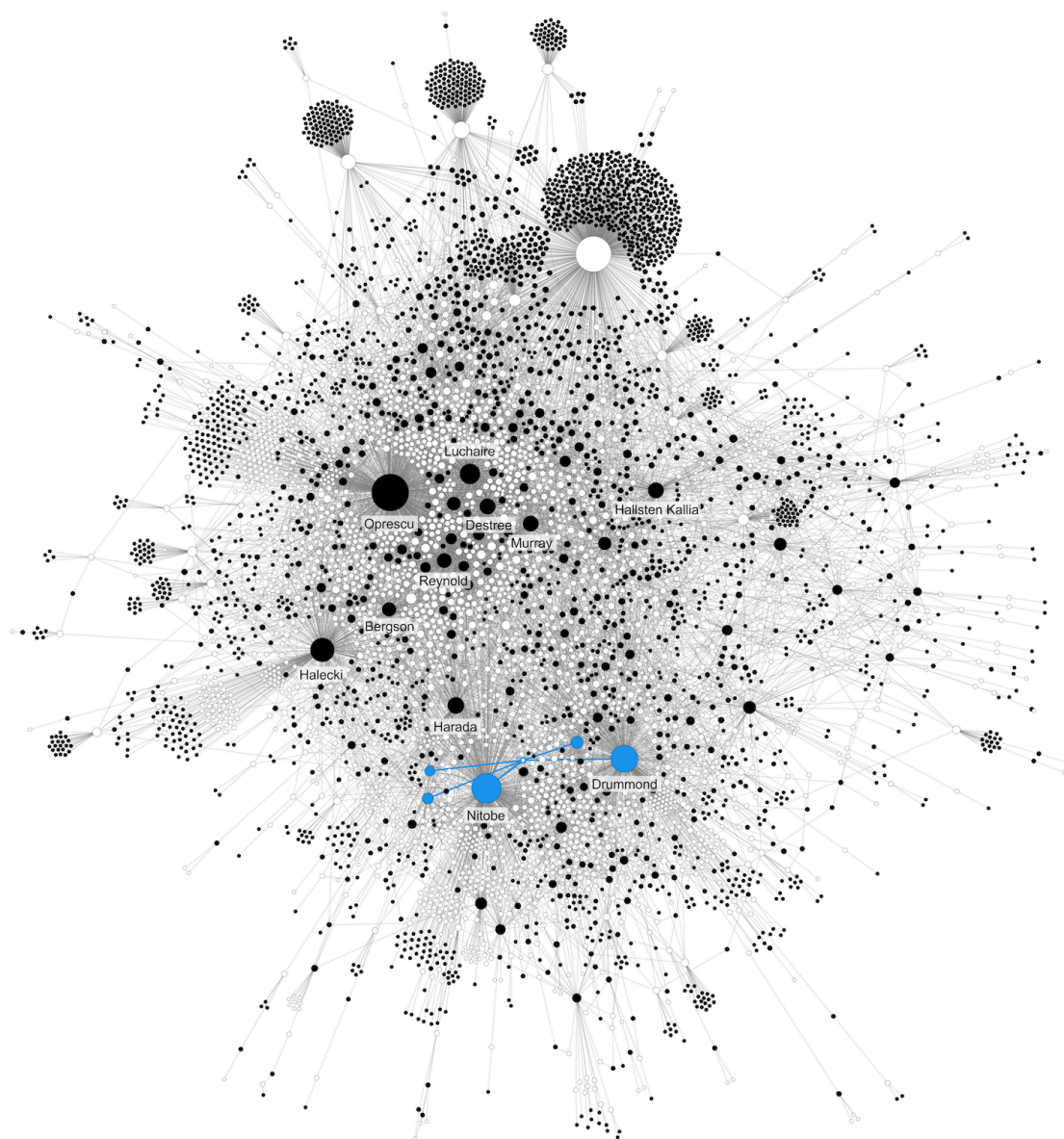
---

<sup>240</sup> Ou WYSIWYG, se dit des programmes qui affichent directement le résultat de l'opération en cours, tel un éditeur de texte qui traduit instantanément l'ordre de mettre en gras un mot en l'épaississant plutôt qu'en affichant des balises `<b></b>`, par exemple.

<sup>241</sup> Nous ne proposons pas ici de descriptif complet des fonctionnalités et de l'interface de Gephi. On se référera par exemple à ce tutoriel : GRANDJEAN Martin, « GEPHI – Introduction to Network Analysis and Visualization », 2015, <http://www.martingrandjean.ch/gephi-introduction/>.



s'ajoute le fait qu'une partie des dossiers ne contiennent aucun acteur et sont donc dès le début exclus de la liste d'adjacence (ils ne sont tous simplement pas adjacents).



**Figure 2.18 Réseau 2-mode des dossiers et des acteurs du fonds de la CICI**

Principale « composante connexe » du réseau *2-mode* des dossiers (en blanc) et des acteurs (en noir) du fonds de la coopération intellectuelle 1919-1927. Les éléments mis en évidence en bleu sont les mêmes que pour notre exemple (fig. 2.15), à savoir le dossier 13C/37637/38431 et les cinq individus qui y figurent (Drummond, Nitobe, Walters, Otlet et La Fontaine). La taille des nœuds est basée sur leur centralité de degré (nombre de relations de chaque nœud). Seuls les acteurs indexés dans plus de 100 dossiers sont identifiés.

La figure 2.18 présente la principale « composante connexe » du réseau obtenu, c'est-à-dire le plus grand groupe de nœuds connectés les uns aux autres. Dans notre cas, il s'agit quasiment du graphe complet puisque ce groupe comprend 97.2% des nœuds et 99.2% des arêtes : seuls une soixantaine de couples DOSSIER ↔ ACTEUR ne sont pas connectés au reste du graphe. Ces

éléments isolés, qui consistent concrètement en des individus apparaissant seuls dans des dossiers ne contenant aucun autre acteur indexé, ne sont pas retranchés à l'analyse, mais ils n'apportent pas d'information – autre que leur propre existence – sur la structure globale. Afin de rendre le processus le plus compréhensible possible, nous avons utilisé les mêmes codes graphiques dans la fig. 2.18 que dans la fig. 2.15 : les acteurs (en noir) y sont liés aux dossiers dans lesquels ils apparaissent (en blanc). La taille des nœuds est fonction du nombre de relations de chaque nœud, ce qui signifie que pour les acteurs, c'est une mesure de leur nombre d'apparitions alors que pour les dossiers cela nous donne une idée de leur richesse et de leur taille. Pour que le parallèle soit parfait, nous avons également mis en évidence le dossier 13C/37637/38431, sous la forme d'un dossier blanc cerclé de bleu et de ses cinq acteurs, en bleu.

Néanmoins, cette représentation visuelle est très peu propice à l'analyse. Tout d'abord, si elle rend bien, comme toutes les visualisations de réseau, l'aspect « complexe » du jeu de données, elle est submergée par cette complexité : le noyau central est tellement saturé de nœuds, dossiers ou acteurs, qu'il est impossible d'y discerner une logique structurelle. Ou, au contraire, la logique est justement celle d'un tapis de relations de densité moyenne, plutôt homogène malgré quelques acteurs très connectés (identifiés par leur nom sur la figure). Dans les marges toutefois, certains éléments peuvent être décrits avec plus de précision<sup>242</sup>. Deux cas de figure retiennent en particulier notre attention et nous fournissent des informations importantes sur la constitution de notre corpus<sup>243</sup> : tout d'abord, si on observe plus attentivement l'entourage des trois membres du Secrétariat, Nitobe, Oprescu et Halecki, sur la gauche de l'image, on se rend compte que ces nœuds sont connectés à des chapelets de dossiers (en blanc) reliés à un nombre similaire d'individus (en noir) projetés en périphérie parce qu'ils ne sont indexés qu'une seule fois. Il s'agit donc de dizaines de dossiers de correspondances individuelles ou concernant une institution qui n'entretiendra pas de relations avec la SDN ultérieurement. Le fait qu'il n'y ait qu'un seul secrétaire impliqué signifie que le dossier ne contient certainement qu'un seul document, ou une correspondance très courte, sans quoi d'autres acteurs internes à la Société des Nations y seraient indexés. La plupart du temps, ces cas concernent des dossiers créés pendant les premières années de la Section des bureaux internationaux, une période pendant laquelle les propositions personnelles affluent sur le bureau d'Inazo Nitobe et de ses subordonnés. Le deuxième cas de figure s'observe principalement en haut du graphe : une poignée de dossiers impliquent des grappes d'acteurs, parfois plusieurs centaines. Quels sont ces dossiers massifs dans lesquels sont indexés autant d'individus ? Et pourquoi ces derniers ne sont-ils indexés dans aucun autre dossier (une partie d'entre eux le sont, et n'apparaissent donc pas dans les grappes mais dans le

---

<sup>242</sup> Ce n'est pas parce que ces phénomènes apparaissent dans les marges qu'ils sont plus facilement lisibles, c'est plutôt parce qu'ils ont des caractéristiques particulières qu'ils se retrouvent dans les marges.

<sup>243</sup> Encore une fois, il est important de toujours garder en tête qu'un tel graphe est la représentation d'un jeu de données archivistiques et pas le « réseau » des personnes en question. On en tire donc des conclusions sur la nature du corpus plus que sur la position des individus.

dense réseau central) ? Plus que dans le premier cas, qui constitue une situation relativement habituelle dans les archives, nous sommes ici en présence d'une forme d'anomalie. Si celle-ci est parfois repérable pendant l'indexation (le document 13C/37637/55959 compte par exemple pas moins de 860 acteurs), la représentation visuelle permet de mettre rapidement en évidence ces quelques dossiers d'un genre différent des documents habituels de la CICI. En l'occurrence, il s'agit de dossiers contenant des copies de lettres transmises en vrac par l'Institut de coopération intellectuelle en 1926 et 1927. Dès sa création, l'IICI fait en effet parvenir pour information au secrétariat de la SDN des chemises regroupant les échanges épistolaires pouvant concerner les travaux de la Commission. Intitulés « *Various correspondance of the International Institute of Intellectual Cooperation communicated to the secretariat* », ces quelques dossiers ne sont donc pas du tout comparables avec le reste du matériel conservé dans le fonds de la Section. Heureusement, leur contenu n'est pas complètement disparate puisque les correspondances sont regroupées autour des grands chantiers qu'elles concernent, généralement des lettres-circulaires envoyées à une ou plusieurs centaines d'institutions.

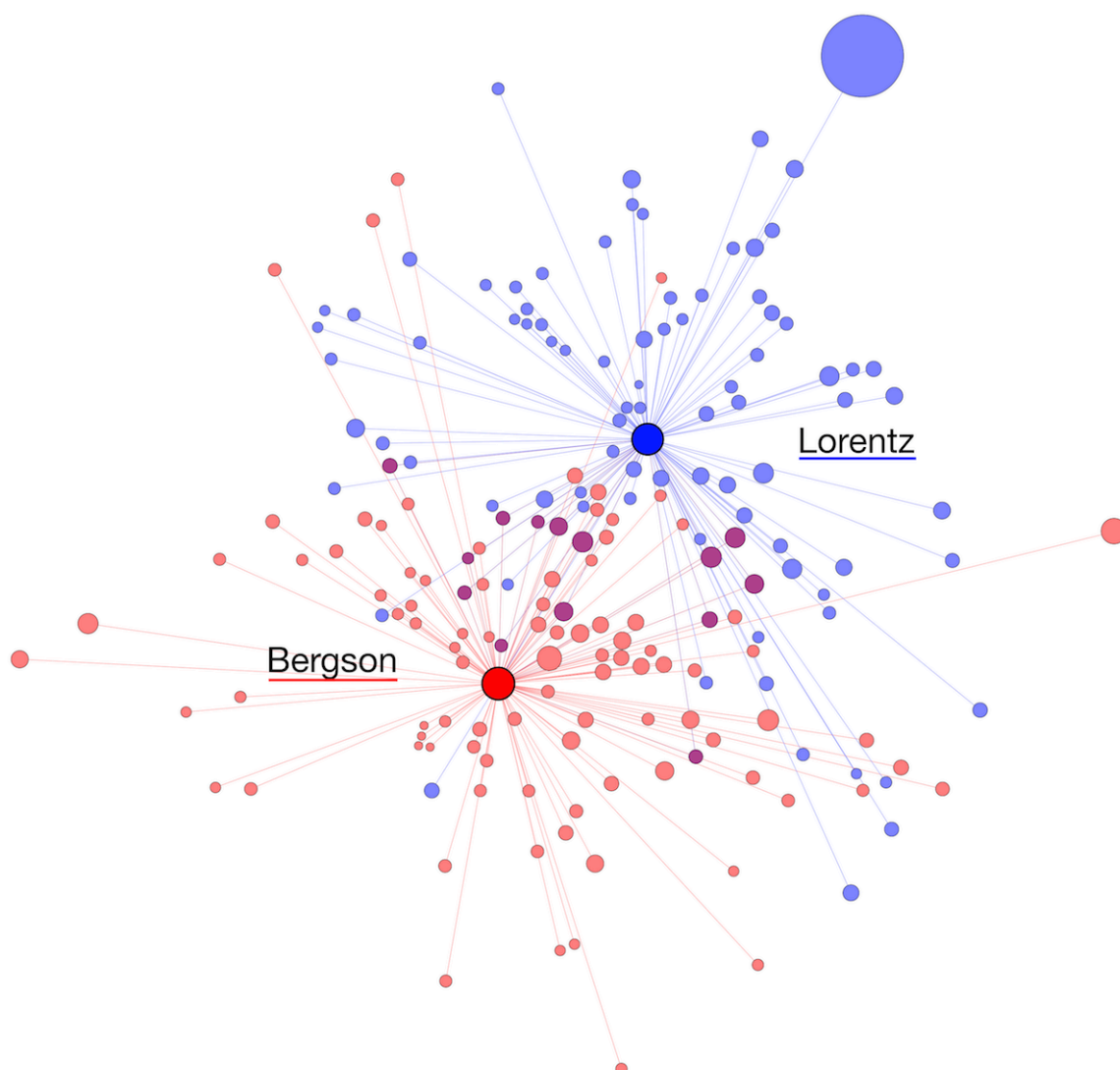
Constatant que ces dossiers ne peuvent pas être traités de la même façon que les autres mais étant conscient que les exclure signifierait prendre une décision qui irait à l'encontre de la nature du corpus (qui doit justement rendre compte de cette diversité), nous avons décidé de réserver une procédure particulière aux cinq d'entre eux qui consistent uniquement en des copies de lettres sérielles et répétées des dizaines ou des centaines de fois<sup>244</sup>. Concrètement, il s'agit surtout d'éviter une multiplication des arêtes pendant l'étape de « projection » du graphe *2-mode* vers le futur graphe *1-mode* du fonds complet : comme cette projection a comme conséquence la création d'une arête entre chaque acteur d'un dossier, le simple dossier 55959 en créerait à lui seul 370 000 (une arête entre chacun des 860 individus indexés). Cette disproportion est non seulement dommageable pour l'analyse du graphe final mais l'application de cette modélisation à ces cinq dossiers ne rend pas bien compte de leur vraie nature. Dans leur cas, il est en effet délicat de considérer que les centaines de destinataires de ces lettres sérielles sont effectivement « connectés » les uns aux autres par cette correspondance, ce que nous avons justifié dans le cas des dossiers traditionnels. Il a donc été décidé de ne créer des relations qu'entre ces destinataires et les expéditeurs réels de ces circulaires, bien identifiés parmi les secrétaires de l'IICI<sup>245</sup>. Cette entorse nécessaire au processus de projection produira comme on le verra une augmentation artificielle de l'influence de ceux-ci, mais l'effet sur la structure du graphe est infiniment moindre que si l'on n'en avait pas tenu compte. Encore une fois, et pour toutes les analyses de réseau, le

---

<sup>244</sup> Il s'agit des dossiers 13C/31393/59328, 13C/37637/55959, 13C/52514/56850, 13C/53929/55960 et 13C/57954/57954, tous très visibles sur la fig. 2.18.

<sup>245</sup> Il s'agit de Weiss pour le dossier 59328, Prezzolini, Vos, Luchaire, Rothbarth et Picht pour le dossier 55959, Dupierieux pour les dossiers 56850 et 55960 et Folkierski, Thorkildssen et Vos pour le dossier 57954.

tout est de ne pas oublier le processus de modélisation et de création du graphe lors de son interprétation.



**Fig. 2.19 Réseaux égo-centrés d'indexation d'Henri Bergson et Hendrik Lorentz**

Il s'agit d'un extrait de la fig. 2.18. Bergson (rouge foncé) est indexé dans 104 dossiers (rouge clair), dont 14 dans lesquels Lorentz l'est également (violet). Ce dernier (bleu foncé) est indexé dans 96 dossiers (bleu clair). La position et la taille des nœuds sont conservées depuis la fig. 2.18.

Cet épisode nous montre en particulier que la fig 2.18 est plus une interface de consultation du fonds de la Section des bureaux internationaux qu'un réseau permettant l'élaboration d'un discours historique sur cette organisation. Sa représentation graphique est en effet impropre à la lecture et les mesures se feront une fois que la projection vers un graphe *1-mode* permettra effectivement de comparer la situation des acteurs de ces archives sans l'intermédiaire des dossiers. Mais ce réseau n'en est pas moins d'un très grand intérêt pour l'exploration des métadonnées du fonds : il s'agit tout simplement d'une base de données relationnelle explicitée de manière visuelle. Une interface interactive très simple, directement dans le logiciel, permet de naviguer entre les individus en affichant les dossiers dans lesquels ils apparaissent, de faire des

requêtes multiples pour sélectionner en particulier les dossiers dans lesquels plusieurs acteurs sont indexés (voir fig. 2.19, qui est une sélection des dossiers d'Henri Bergson et Hendrik Lorentz, montrant là où ces deux corpus se croisent) ou de sélectionner un groupe de dossiers appartenant à la même série pour lister les individus qui y sont actifs. Même si on se dirige à terme vers des représentations plus épurées, c'est bien ce réseau-là qui est l'outil de tous les jours de l'historien remuant ses archives pour documenter avec précision et exhaustivité le développement de la Commission de coopération intellectuelle. Vu sous cet angle, le réseau *2-mode* (DOSSIER ↔ ACTEUR) est un immense diagramme de Venn<sup>246</sup> fait de milliers d'ensembles qui se chevauchent et dont on peut sélectionner certains pour en mesurer les intersections.

Le passage au réseau ACTEUR ↔ ACTEUR, cette « projection » d'un réseau *2-mode* à un réseau *1-mode*, est une opération qui se situe dans le prolongement des transformations déjà effectuées sur le fichier d'index. Il est en effet nécessaire de coder les données sous la forme d'une liste d'adjacence (table 2.17), et donc de créer le graphe biparti, avant de passer à un objet dans lequel tous les dossiers sont évacués, ou plutôt transformés en relation entre les acteurs. Sur un principe assez simple, la transformation qui consiste pour chaque dossier à créer des couples avec les acteurs qui y sont indexés est une opération relativement lourde puisque qu'elle nécessite la mise en mémoire d'une matrice massive avant la réécriture d'une nouvelle liste d'adjacence. Alors que ce processus est généralement appliqué aux données au moyen, par exemple, de la fonction *bipartite.projection* d'*igraph* dans R<sup>247</sup>, il existe une extension de Gephi qui se charge de faire ce travail sans quitter le logiciel<sup>248</sup>.



**Fig. 2.20 Réseau du fonds de la coopération intellectuelle 1919-1927**

Réseau *1-mode* du fonds de la CICI 1919-1927 (2864 nœuds, 26527 arêtes). Deux individus sont liés s'ils sont indexés comme acteurs dans un même dossier. La taille et la couleur des nœuds est proportionnelle au nombre d'indexations, l'épaisseur des arêtes augmente si les deux nœuds connectés sont indexés ensemble dans plusieurs dossiers. N'est affichée que la composante connexe principale (89.42% des nœuds, 99.97% des arêtes), les 339 acteurs solitaires n'y apparaissent pas. Les acteurs nommés sont les 50 acteurs les plus indexés (voir table 2.7). Voir l'annexe D pour les données sources du graphe ainsi que l'annexe E pour accéder à une version interactive en ligne.

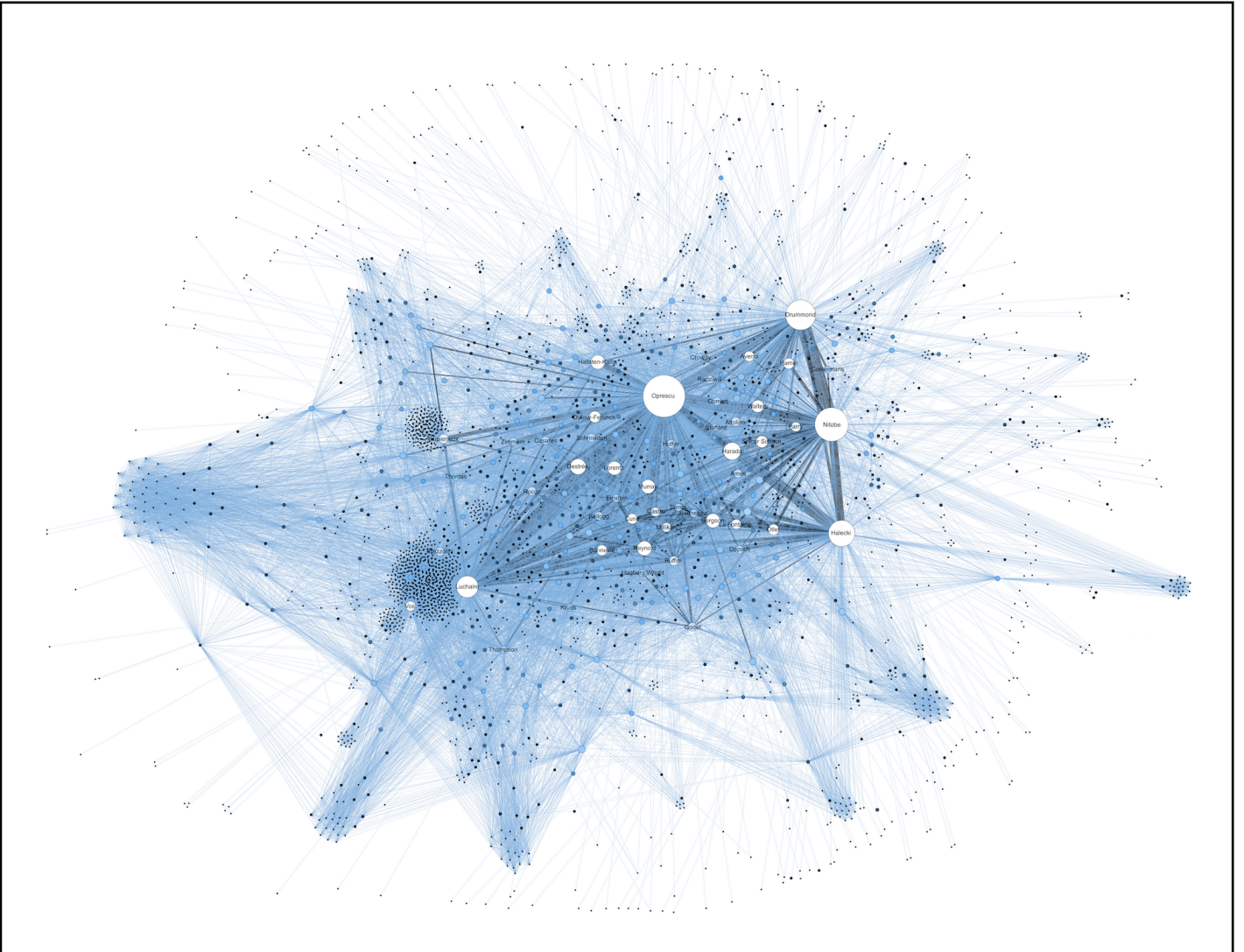
<sup>246</sup> VENN John, « On the diagrammatic and mechanical representation of propositions and reasonings », *The London, Edinburgh, and Dublin Philosophical Magazine and Journal of Science* 5, 1880, pp. 1-18.

<sup>247</sup> « Project a bipartite graph », *R igraph manual pages*, <[http://igraph.org/r/doc/bipartite\\_projection.html](http://igraph.org/r/doc/bipartite_projection.html)>.

<sup>248</sup> KUCHAR Jaroslav, « Multimode Networks Transformation Plugin », <<https://gephi.org/plugins/#/plugin/multimode>>. Nous ne détaillons pas ici la marche à suivre, on la trouvera dans la deuxième section de notre tutoriel GRANDJEAN, « GEPHI – Introduction to Network Analysis and Visualization », *art. cit.*, 2015.



[Double-page]



La morphologie du réseau est complètement bouleversée par la projection, comme dans notre exemple de modélisation des fig. 2.15 et 2.16 : alors que le graphe *2-mode* était composé de 5994 nœuds (2791 dossiers et 3203 acteurs) et 11 727 arêtes, le graphe *1-mode* voit son nombre de nœuds réduit à la portion concernant les acteurs. Mais cette diminution de la taille du graphe engendre une nette augmentation de sa densité puisque ces 3203 nœuds sont désormais reliés par 26 535 arêtes (les données sources du graphe sont disponibles dans l'annexe D)<sup>249</sup>.

Assez typique des grands graphes de cooccurrences ou de coaffiliations (en *1-mode*), l'obtenu (fig. 2.20) est ce qu'on appelle parfois avec une pointe de sarcasme un *hairball*, une « boule de poils » en apparence difficilement lisible. Si tout l'enjeu des chapitres suivants sera de « détricoter » ce réseau pour en extraire des informations pertinentes pour compléter une étude plus qualitative de la CICI, nous pouvons déjà en décrire ici les caractéristiques principales. Tout d'abord, notons que la distribution en « longue traîne » de l'importance des individus dans le jeu de données (table 2.7) est tout à fait visible : la taille des nœuds étant proportionnelle au nombre de fois que ces individus sont indexés comme acteurs des dossiers du fonds, on saisit au premier coup d'œil que les acteurs très présents (grands cercles) sont beaucoup moins nombreux que ceux qui sont représentés par la myriade de nœuds de moyenne ou de petite taille. Or, cette information importante ne dit rien sur la position structurelle de ces acteurs très souvent indexés. Il se peut en effet qu'un individu participant à une poignée de dossiers de correspondances très nourries soit finalement mieux connecté qu'une personne indexée dans des dizaines de dossiers pauvres en cooccurents. Alors que cette relation entre indexation et coindexation sera abordée en détail plus loin, on remarque toutefois déjà qu'il existe – au moins visuellement – une corrélation assez prévisible entre ces deux valeurs, les nœuds principaux du graphe étant par la force des choses aussi généralement les plus connectés. De son côté, la distribution de l'intensité des arêtes suit également une « longue traîne » : les arêtes les plus épaisses (en noir), signalant plusieurs coindexations des deux acteurs qu'elles relient, sont beaucoup moins nombreuses que les arêtes simples ou de faible intensité.

Parmi les couples les plus souvent indexés dans les mêmes dossiers (table 2.21), on trouve quasiment toutes les combinaisons possibles de secrétaires de la Commission et secrétaires généraux de la SDN, de la Section des bureaux internationaux et de l'IICI. Suivent ensuite les présidents et vice-présidents de la CICI qui, parmi les membres de la Commission, sont sans conteste les individus les plus souvent concernés par la correspondance de la Société des Nations. On notera que seules deux relations parmi les cinquante couples les plus fréquents impliquent des personnes qui se situent hors du « système » genevois ou parisien : le capitaine Gerard B. Spicer-Simson, secrétaire du Bureau hydrographique international préparant avec Inazo Nitobe

---

<sup>249</sup> Sont comptés dans ces valeurs les nœuds et les arêtes concernés par les cinq documents exceptionnels décrits plus haut et dont la projection a été effectuée de manière à éviter la création de centaines de milliers de relations de peu d'intérêt.

l'intégration de son organisation dans le giron de la SDN (chap. 4.1), et les indissociables Paul Otlet et Henri La Fontaine, qui signent très fréquemment leurs courriers à deux plumes lorsqu'il est question de collaboration avec l'Union des associations internationales (UAI) ou l'Institut international de bibliographie (chap. 3.1 et 4.4).

Couple			Arêtes	Couple			Arêtes
Oprescu	-	Luchaire	175	Oprescu	-	Dupierreux	39
Drummond	-	Nitobe	137	Halecki	-	Reynold	37
Nitobe	-	Oprescu	115	Halecki	-	Destrée	36
Halecki	-	Oprescu	111	Nitobe	-	Spicer Simson	36
Drummond	-	Oprescu	84	Nitobe	-	Murray	35
Lorentz	-	Oprescu	82	Nitobe	-	Reynold	35
Halecki	-	Nitobe	81	Lorentz	-	Luchaire	35
Destrée	-	Oprescu	79	Nitobe	-	Destrée	34
Murray	-	Oprescu	65	Drummond	-	Walters	33
Oprescu	-	Reynold	60	Destrée	-	Bonnevie	33
H.-Kallia	-	Oprescu	57	Oprescu	-	Bonnevie	33
Oprescu	-	Harada	57	Oprescu	-	V. v. Steenwijk	33
Oprescu	-	Bergson	56	Oprescu	-	Curie	33
Destrée	-	Luchaire	52	Halecki	-	Murray	32
Destrée	-	Murray	46	Nitobe	-	Walters	31
Halecki	-	Luchaire	45	Nitobe	-	Van Hamel	31
Luchaire	-	Reynold	45	Otlet	-	La Fontaine	31
Nitobe	-	Luchaire	43	Destrée	-	Bergson	30
Nitobe	-	Harada	43	Destrée	-	Curie	30
Nitobe	-	Bergson	42	Murray	-	Bonnevie	30
Destrée	-	Reynold	41	Drummond	-	Halecki	29
Halecki	-	Bergson	40	Murray	-	De Castro	29
Murray	-	Luchaire	40	Oprescu	-	Rocco	29
Murray	-	Reynold	39	Drummond	-	Luchaire	28
Oprescu	-	Dufour-Féronce	39	Drummond	-	Avenol	28

**Tableau 2.21 Principales arêtes du graphe de la coopération intellectuelle**

Les 50 arêtes les plus répétées (les arêtes ne sont pas dirigées, l'ordre à l'intérieur du couple n'a pas de sens particulier).

Finalement, quelle vision panoramique une telle représentation graphique (et les mesures qui en découlent ensuite) permet-elle ? En réalité, le but d'une telle méthode n'est pas nécessairement de montrer quelque chose d'immédiatement flagrant et « nouveau » en matière de connaissance pure mais de s'insérer dans un processus de recherche de manière à tester et confirmer des hypothèses et faciliter l'émergence de questions qui prennent les approches traditionnelles à rebours et permettent un changement de perspective. Dans notre cas, la surreprésentation des acteurs institutionnels de la Société des Nations par rapport aux experts des milieux scientifiques est une information triviale pour le chercheur qui pratique ces archives<sup>250</sup>, mais établir précisément le rôle de chacun dans la structuration des échanges au fil des années est un moyen de dépasser

<sup>250</sup> Ce n'est pas toujours le cas pour les historiens qui ne travaillent que sur les documents officiels ou ceux qui abordent les travaux de la CICI lorsqu'ils écrivent l'histoire d'une institution tierce : les personnalités scientifiques y sont souvent beaucoup plus visibles que le personnel administratif.



le réflexe assez naturel qui consiste à prendre leur présence pour acquise et à s'en détacher pour ne s'intéresser qu'aux brillantes personnalités politiques ou académiques. Ici, et même si la perspective de pouvoir s'offrir une vision globale est déjà un résultat digne d'intérêt, ce n'est donc pas tant la visualisation elle-même que l'amoncellement de données très formalisées et analysables qui en sont le produit. Par ailleurs, tout ou partie de cette représentation graphique sera fréquemment sollicitée dans les chapitres qui suivent pour accompagner notre étude de la structuration progressive de la coopération intellectuelle au sein de la SDN. On verra par exemple qu'elle permet de se focaliser sur quelques années ou sur une thématique particulière pour mettre en évidence l'agencement de quelques acteurs spécifiques. Il s'agira également de mettre au point des stratégies pour comparer l'organisation officielle des instances de la Société des Nations et de ses partenaires à un niveau macro avec ce que ces échanges de documents nous disent de ces relations au niveau individuel ou méso-institutionnel.



1919-1926

## **La définition d'un périmètre**

---

### **3. 1919-1922 Donner une place aux questions scientifiques et culturelles à la SDN**

La genèse de la Commission internationale de coopération intellectuelle de la Société des Nations se divise en deux parties dont l'articulation est parfois difficile à cerner. Dès la fin de la guerre et alors que la SDN n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière, on assiste à une première phase de foisonnement d'idées et de projets liés à l'internationalisation des enjeux intellectuels, proposés parfois à titre individuel et souvent à titre institutionnel (associations, académies ou gouvernements). Dans un second temps, quand bien même de nouveaux projets continuent à se manifester, c'est sur les bancs de l'Assemblée de la Société des Nations que se met en place le volet parlementaire de cette dynamique. Et si le lien de causalité entre ces deux étapes peut sembler évident, le processus qui a mené à la cristallisation de toutes ces propositions dans une série de rapports et de résolutions des instances de la SDN doit être questionné. En effet, si l'« air du temps » est à la coopération dans le domaine de l'esprit, les propositions soumises à la SDN, en plus d'être de natures très diverses, sont portées par des intérêts politiques bien distincts et reposent sur des conceptions de l'internationalisme ou de la coopération intellectuelle parfois divergentes. L'aspect apparemment désordonné de la mise en place de la Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI) est d'autant plus fort que l'immédiat après-

guerre est une période très ouverte, tant sur le plan des rapports de forces à la Société des Nations que sur celui des grands axes stratégiques de celle-ci. Un tel contexte est donc propice à des décisions qui ne seraient pas issues de calculs politiques à long terme mais provoquées par un concours de circonstances très local, une personnalité qui formule une proposition au bon moment et au bon endroit, par exemple. C'est particulièrement le cas en matière de coopération intellectuelle : comme on va le voir dans les chapitres qui suivent, la création puis le développement des activités de la Commission de coopération intellectuelle sont plus influencés par les individus qui la composent ou qui, de l'extérieur, la sollicitent, que par des tendances politiques globales. Le rôle de l'Union des associations internationales (UAI), portée par les belges Paul Otlet et Henri La Fontaine, est d'ailleurs tout à fait décisif et justifie à nos yeux de l'isoler des autres dynamiques en lui consacrant un développement plus circonstancié. Cette focale implique donc parfois quelques allers-retours chronologiques entre 1919 et 1921 pour éviter de devoir analyser cette relation bien particulière avec l'institution belge conjointement avec toutes les autres sollicitations auxquelles est confrontée la SDN dans ces quelques années. On retrouvera naturellement l'UAI et ses deux secrétaires généraux à plusieurs reprises dans les chapitres qui suivent tant est grand leur investissement autour des thématiques concernant la coopération intellectuelle une fois la Commission créée.

Dans ces pages, nous proposons donc d'adopter un point de vue interne, de tenter de comprendre les aléas de la création de la CICI au moyen de ses archives genevoises qui permettent de mettre en évidence le rôle primordial des premiers secrétaires et secrétaires généraux de la section de la SDN qui sera chargée de la question. Même s'il peut sembler simpliste de ne se focaliser que sur la documentation produite par l'institution et ses acteurs, rendant apparemment impossible une analyse qui saisisse la globalité de cette problématique, cette perspective interne et proche des sources est particulièrement nécessaire pour dépasser l'analyse purement diplomatique de la Société des Nations à laquelle nous sommes habitués. Bien sûr, les documents officiels, procès-verbaux de l'Assemblée et comptes rendus du Conseil forment la colonne vertébrale du matériel que nous sollicitons dans les chapitres 3 et 4, puisque ces pages sont notre porte d'entrée dans les travaux de la CICI et sont nécessaires pour en comprendre les développements futurs. Mais on y fait également un recours intensif aux nombreux dossiers de correspondance qui permettent de rappeler que les décisions officielles sont le fruit de nombreux échanges préliminaires et de discussions personnelles. Ce facteur humain, cette contingence forcément masquée par le caractère lisse des procès-verbaux, est bien sûr un élément qui nous accompagne et qui est tout particulièrement mis en évidence par le recours fréquent aux données issues de l'analyse structurelle du fonds. Mentionner cette continuité entre étude qualitative au plus proche de sources et analyse structurelle globale, c'est surtout rappeler que c'est justement ce travail d'indexation qui permet d'identifier les documents utilisés dans ces chapitres, même s'il ne s'exprime pas toujours par des visualisations de données

## 3.1 Émulation autour des questions intellectuelles

### Avant 1919, les prémises d'une coordination des affaires de l'esprit

S'il est vrai que faire une « histoire longue » de l'internationalisation des sciences est possible et que les auteurs contemporains de la CICI remontent volontiers à la scolastique ou à l'humanisme des Lumières (quand ce n'est pas à la bibliothèque d'Alexandrie<sup>251</sup>) pour ancrer leurs propos dans un courant de fond propre à légitimer une telle entreprise, le concept de travail intellectuel est relativement récent. On trouve des exemples de cet usage anachronique – et souvent apologétique – du terme de « coopération intellectuelle » dans les textes de l'UAI<sup>252</sup>, dont André reprend et enrichit l'historique dans sa synthèse de 1938<sup>253</sup>, citant lui-même Deschamps comparant en 1925 le « lien de solidarité intellectuel et moral » voulu par l'Assemblée révolutionnaire lors de la création de l'Institut national de France en 1795 à « ce qu'on appelle aujourd'hui la coopération intellectuelle »<sup>254</sup>.

Mais si c'est effectivement l'effervescence de l'après-guerre qui va porter des fruits auprès de la SDN, le souhait de mettre sur pied une instance de coordination internationale remonte au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Dans les années vingt, cela fait en effet déjà plusieurs décennies que sont thématisées les notions d'éducation pacifiste pour le rapprochement des peuples ou de travail intellectuel, au travers de projets au succès toutefois mitigé. On trouve de tels germes précoces de l'esprit de la coopération intellectuelle dans des cercles assez divers, à l'image des contours relativement flous de cette notion en évolution permanente : les milieux de l'éducation sont précurseurs, mais des projets sont également élaborés par des associations techniques, alors que des conventions impliquant les sciences ainsi que les lettres voient le jour. Dans son historique élargi de l'UNESCO, Chikh Bekri en recense plusieurs exemples<sup>255</sup>. En 1885, le juriste et enseignant néerlandais Herman Molkenboer propose la création d'un « Conseil permanent et international d'éducation » en publiant un journal de correspondance dans lequel il présente cette institution sous la forme d'une institution intergouvernementale rassemblant des experts reconnus pour leurs compétences et nommés par leurs gouvernements. Cette particularité de faire coïncider à ce point le politique et le scientifique est assez originale puisque les propositions émanant des milieux intellectuels sont généralement réfractaires à l'irruption d'une composante

---

<sup>251</sup> Chez GALABERT, *La commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations*, op. cit., 1931. p. 22 et PHAM, *La coopération intellectuelle sous la Société des Nations*, op. cit., 1962. p. 7.

<sup>252</sup> Par exemple dans *L'Université Internationale*, Bruxelles, 1920.

<sup>253</sup> ANDRE, *L'organisation de la coopération intellectuelle*, op. cit., 1938.

<sup>254</sup> DESCHAMPS Gaston, « L'Institut National et la Coopération Intellectuelle », *Revue Politique et Parlementaire* 123, 1925, p. 23.

<sup>255</sup> BEKRI, *L'UNESCO : Une entreprise erronée ?*, op. cit., 1990.

gouvernementale explicite. Lorsque la CICI verra le jour, elle cherchera à éviter de donner à ses membres un tel caractère de « représentants ». Molkenboer abandonnera toutefois son projet, constatant que « dans l'état actuel des choses, les gouvernements attendent que les éducateurs prennent l'initiative, les éducateurs en attendent autant des gouvernements »<sup>256</sup>. En 1904, le pédagogue allemand Kurnig rend public son projet de « Centre consultant pédagogique international »<sup>257</sup>, et déplore que les gouvernements qui « approuvent annuellement des budgets énormes pour le militarisme » ne dépensent pas quelques centaines de francs pour « arriver à une paix durable »<sup>258</sup>. Dans les années qui suivent, d'autres projets s'enchaînent, à l'image de l'« Institut international pédagogique » proposé en 1905 par le hongrois Franz Kemény, le « Bureau international de documentation éducative » fondé en 1909 par le Belge Edouard Peeters et qui a la particularité d'être une entreprise purement privée, l'« American School Peace League » (1908) et le « Conseil international d'éducation » (1910) de l'éducatrice américaine Fannie Fern Andrews, ou encore le projet d'organisation internationale d'éducation que W. Scott propose en 1912 au Congrès américain.

Il est par ailleurs fréquent que les observateurs contemporains de la création de la CICI dans les années 1920 rappellent les deux conventions à caractère scientifique signées en 1886<sup>259</sup>. D'une part la Convention de Bruxelles du 15 mars 1886 concernant l'échange international des publications<sup>260</sup>, qui prévoit la création de bureaux ad hoc dans tous les pays signataires (Art. 1) chargés de dresser la liste et de mettre à la disposition des autres bureaux tous les documents officiels et les « ouvrages exécutés par ordre et aux frais des gouvernements » (Art. 2). Cette dernière définition n'englobant que très vaguement les publications scientifiques, il y est précisé plus loin que les bureaux servent d'« intermédiaires officieux entre les corps savants et les sociétés littéraires, scientifiques, etc., des États contractants », étant entendu que ce service n'est pas pro-actif dans la création de liens puisqu'ils « ne prendront aucunement l'initiative de provoquer l'établissement de ces relations » (Art. 7). D'autre part la Convention de Berne du 9 septembre 1886 concernant la protection des œuvres littéraires et artistiques<sup>261</sup>, plus ample et dont

---

<sup>256</sup> MOLKENBOER Herman, *Journal de Correspondance*, n°12, 1888. Cité par BEKRI, *L'UNESCO : Une entreprise erronée ?*, op. cit., 1990. p. 35.

<sup>257</sup> ROSSELLO Pedro, *Les précurseurs du Bureau International d'Education. Quelques pages inédites de l'histoire de l'éducation*, Genève, Bureau international de l'éducation, 1943.

<sup>258</sup> KURNIG, *Correspondance* n°25, 1910. Cité par BEKRI, *L'UNESCO : Une entreprise erronée ?*, op. cit., 1990. p. 37.

<sup>259</sup> C'est par exemple le cas chez LUCHAIRE Julien, « Principes de la coopération intellectuelle internationale », in: *Recueil des cours de l'Académie de droit international*, tome 9, vol. IV, Paris, 1925, pp. 60-61.

<sup>260</sup> « Convention concernant les échanges internationaux pour les documents officiels et pour les publications scientifiques et littéraires », conclue à Bruxelles le 15 mars 1886 entre les représentants de la Belgique, du Brésil, d'Espagne, des USA, d'Italie, du Portugal, de Serbie et de Suisse, Archives SDN C.732.M.444.1922.XII.

<sup>261</sup> « Convention concernant la création d'une union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques », conclue à Berne le 9 septembre 1886 entre les représentants de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne, de la France, de la Grande-Bretagne, d'Haïti, de l'Italie, du Libéria, de la Suisse et de la

la postérité nous est mieux connue puisqu'elle constitue le fondement du droit actuel sur la « propriété intellectuelle ». Placé sous la haute autorité de la Confédération suisse (Art. 16), le Bureau de l'union ainsi créée est dès lors certainement l'office international qui va le plus inspirer les projets d'organisations techniques de coopération intellectuelle. Ces projets nous rappellent la filiation implicite existant entre les premiers congrès internationaux (qui se généralisent dès le milieu du XIXe siècle), les bureaux progressivement mis en place pour en assurer la continuité puis les organisations créées pour tenter de donner à ce champ une unité qui va beaucoup inspirer la Société des Nations lors de la création de la CICI. Ici encore, l'UAI fait figure de pont entre ce que l'on pourrait qualifier d'internationalisme d'avant-guerre et l'internationalisme d'après-guerre plus concentré autour du nouveau lieu de gouvernance globale qu'offre la SDN.

La Première Guerre Mondiale est très clairement un moment charnière pour les milieux internationalistes. Elle marque une coupure nette dans les activités de congrès internationaux et dans les relations scientifiques. Or, s'il faudra attendre la fin de la guerre pour voir ressurgir des projets concrets, on assiste déjà dans les années 1916-1918 aux prémices des discussions qui se tiendront lors de la Conférence de la Paix de Paris en 1919 : Parmi les représentants des milieux intellectuels et politiques qui appellent déjà à former un parlement mondial, on retrouve les artisans de l'Union des associations internationales. Alors qu'Henri La Fontaine propose en 1916, trois ans après sa nomination au Prix Nobel de la paix, sa grande charte pacifiste *The Great Solution: Magnissima Charta, Essay on Evolutionary and Constructive Pacifism*<sup>262</sup>, Paul Otlet publie ses réflexions sur *Les Problèmes internationaux et la guerre* puis sa fameuse *Constitution mondiale de la Société des Nations* en 1917. Dans ces textes, la question de la coopération intellectuelle occupe évidemment une place de choix. Dans les pages qui précèdent sa proposition de Société des Nations de 1916 (datée d'un triste « 87<sup>e</sup> semaine de la Guerre »), Otlet affirme par exemple qu'« une organisation adéquate de la science doit envisager trois grandes fonctions intellectuelles : la recherche scientifique, la conservation des connaissances, la diffusion des connaissances »<sup>263</sup>, afin de lutter contre une des principales causes du conflit, une « formation morale défectueuse éduquant l'individu dans l'exaltation d'un patriotisme primitif, fait de la haine de peuples voisins et non pas de l'amour de son pays »<sup>264</sup>. En 1917 (« le 1146<sup>e</sup> jour de la Guerre »), il appelle à ce que « le dixième au moins des budgets publics nationaux, à tous les degrés de

---

Tunisie, elle a été révisée, complétée et modifiée à huit reprises et est disponible en ligne sur le site de l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) :

[http://www.wipo.int/wipolex/fr/treaties/text.jsp?file\\_id=278701](http://www.wipo.int/wipolex/fr/treaties/text.jsp?file_id=278701) (consulté le 10 janvier 2017).

<sup>262</sup> LA FONTAINE Henri, *The Great Solution: Magnissima Charta, Essay on Evolutionary and Constructive Pacifism*, Boston, World Peace Foundation, 1916.

<sup>263</sup> OTLET Paul, *Les Problèmes internationaux et la guerre*, Genève, Kundig, 1916. p. 279.

<sup>264</sup> Ibid. p. 493.

l'organisation administrative, [soit] affecté au développement intellectuel et moral des populations (instruction, éducation, religion, sciences, lettres et arts) »<sup>265</sup>.

Dès l'armistice, en novembre 1918, Kurnig, dont nous avons vu ci-dessus les projets avant-guerre, rappelle également la nécessité de construire l'avenir de la Société des Nations sur des bases éducatives communes lorsqu'il écrit « pas de Ligue des Nations imaginable sans que, avant tout, les éducateurs partout ne se soient mis d'accord sur leurs principes d'éducation et notamment sur une interprétation conciliante de l'histoire du passé »<sup>266</sup>.

## Les « universités internationales », réminiscences de l'internationalisme d'avant-guerre

Le 13 octobre 1920, le sculpteur norvégien Hendrik Christian Andersen fait parvenir au Secrétariat une petite brochure décrivant son projet intitulé « *The University of the Nations* », dont sont extraites les lignes ci-dessous qui sont assez représentatives de l'état d'esprit des nombreuses initiatives privées qui émergent dans l'immédiat après-guerre<sup>267</sup> :

*Existing educational institutions are either so nationalistic or so much crystallized in organization and traditions that they are not the best instruments for developing the leadership and type of mind which will make practical and successful any kind of a « League of Nations ». Hence the need of a truly international university.*<sup>268</sup>

Ce projet, pourtant très peu élaboré, concentre trois des principales caractéristiques des « universités internationales » qui sont proposées à la Société des Nations pour combler ses lacunes en matière d'enseignement supérieur (la Commission de coopération intellectuelle ne verra le jour que deux ans plus tard). Tout d'abord, ces projets sont excessivement internationalistes et très souvent détachés de la réalité politique de l'Europe et de la politique des petits pas de la SDN qui, bien qu'elle soit elle aussi fondée sur de telles bases idéales, doit très vite composer avec le gigantesque puzzle des nations. Ensuite, ils n'émanent pas des institutions en place. En conséquence, ils prévoient rarement un budget réaliste, ne disposent pas de soutiens officiels au sein des gouvernements et sont souvent le fait de personnalités qui ne sont pas impliquées au plus haut niveau des institutions universitaires de leur pays. Finalement, ces universités internationales, souvent pour « éviter d'empiéter sur le terrain des universités nationales »<sup>269</sup>, ne sont en fait que des écoles d'été, moins coûteuses et dépendantes d'une

---

<sup>265</sup> OTLET Paul, *Constitution mondiale de la Société des Nations: Le nouveau droit des gens*, Genève, Atar, 1917, p. 215.

<sup>266</sup> « Ce qui doit nécessairement précéder toute formation d'une Ligue des Nations », par Kurnig, 1918, cité par BEKRI, *L'UNESCO : Une entreprise erronée ?*, op. cit., 1990, p. 38.

<sup>267</sup> À propos d'Andersen et d'Otlet, voir PEETERS Benoît, « Paul Otlet », *Revue de la BNF* (42), 2012, p. 9.

<sup>268</sup> Archives SDN 13/7480/7480.

<sup>269</sup> « L'Académie de droit international de La Haye établie avec le concours de la Dotation Carnegie pour la paix internationale », La Haye, 1920, p. 3. Archives SDN 13/6551/8859.



infrastructure qui peut être affectée à une autre utilisation le reste de l'année. Sous un titre avantageux, le projet d'Andersen propose par exemple de constituer son université autour de cycles de conférences qui se transformeraient petit à petit en cours de vacances de plus en plus longs, puis, si le contexte le permet, en une institution partenaire d'universités bien implantées. Toutefois, en plus d'un caractère confessant affirmé qui s'exprime par exemple dans une organisation en confrérie (*fellowship*) à laquelle les membres contribuent financièrement en fonction de leurs revenus, le projet d'Andersen se distingue de la majorité des initiatives de son époque en ce qu'il propose une structure complètement et concrètement affiliée à la Société des Nations. Dans la plupart des cas, les « universités internationales » reposent plutôt sur un lieu physique bien défini qui se propose d'ouvrir son recrutement à des étudiants étrangers et demandent pour cela le patronage et le soutien financier de la Société. Le projet d'Andersen ne retient pas l'attention du secrétariat de la SDN, mais le genevois Henri Hoffer, consignait cette documentation, note toutefois que « *this subject seems to be very actual, for hardly a few minutes before receiving the enclosed I had a call for the very same object from a Dr. Friedrich Hertz, Hofrat from Vienna, who will forward his plans to us [...]* »<sup>270</sup> Le temps des universités internationales est venu.

Que le temps soit venu ne signifie pas pour autant que les premiers projets aient attendu la création de la Société des Nations pour voir le jour, ni que cette « mode<sup>271</sup> » des universités internationales n'est lancée pour s'installer durablement. Et c'est d'ailleurs ce qu'il y a de fascinant dans ce début des années 1920 : d'une part, la nouvelle configuration politique apparemment très ouverte, qui s'explique largement comme contre-coup de cinq années de conflit mondial, est interprétée par beaucoup d'intellectuels comme un appel à des projets innovants, internationaux et pacifistes. Et d'autre part, l'institutionnalisation de la gouvernance mondiale est suffisamment rapide pour que la « fenêtre » pendant laquelle on observe ce foisonnement d'initiatives individuelles dans le domaine des sciences et de la culture ne s'ouvre que quelques années. Comme si la création de la CICI puis la mise en œuvre plus systématique de son programme par l'IICI ont pour conséquence de rendre caducs les projets échafaudés par des tiers.

L'Académie de droit international, fondée à La Haye en 1913 et qui se définit comme un « centre de hautes études de droit international (public et privé) et des sciences connexes » ayant pour but de « faciliter l'examen approfondi et impartial des questions se rattachant aux rapports juridiques internationaux »<sup>272</sup>, fait par exemple partie des initiatives antérieures à la Société des Nations qui

---

<sup>270</sup> Note de Hoffer, 15 octobre 1920, Archives SDN 13/7480/7480.

<sup>271</sup> Halecki écrit que « l'idée d'une Université internationale était pour ainsi dire dans l'air au moment actuel » dans « Le problème de l'université internationale », rapport préliminaire soumis à la Commission de coopération intellectuelle (sous-commission universitaire) par Oscar de Halecki, 20 mars 1924, Archives SDN 13C/28370/34984, p. 12.

<sup>272</sup> « Statuts de l'Académie de droit international de La Haye, établie avec le concours de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale », article 2, Archives SDN 13/6551/6551.

ont su profiter de la nouvelle dynamique des années 1920 sans faire l'erreur de trop s'attacher à l'organisation genevoise. L'« académie » connaît des débuts modestes et n'est pas taillée pour concurrencer les autres institutions universitaires des Pays-Bas puisqu'elle ne dispense pas ses enseignements pendant l'entier de l'année mais uniquement entre juillet et octobre. Malgré une entrée en fonction retardée par la guerre, elle est très rapidement appelée à faire partie de l'écosystème des institutions réunies au Palais de la Paix de la capitale néerlandaise, aux côtés de la Cour permanente d'arbitrage et de la Cour permanente de justice internationale (CPJI) puisqu'au début de l'été 1920 le Comité consultatif de juristes chargé d'élaborer le statut de la CPJI formule le vœu de voir ce projet mené à terme<sup>273</sup>. Il est particulièrement intéressant de noter que, lors des discussions qui précédèrent la création de l'Académie en 1911<sup>274</sup>, le modèle d'une institution prévue par traité international et donc subventionnée par les gouvernements partenaires est écarté au profit d'un modèle de subventionnement public-privé de la Dotation Carnegie en partenariat avec l'Institut de droit international et le gouvernement néerlandais<sup>275</sup>.

Or, malgré le souhait exprimé par le Conseil de la Société des Nations d'encourager cette institution à reprendre ses activités là où le conflit les avait interrompues, les relations entre les deux organisations ne sont pas simplifiées par l'irruption d'un autre acteur dans le domaine, l'École internationale de droit international fondée à l'automne 1920 à Paris par l'Union juridique internationale. Celle-ci sollicite en effet le président du Conseil, Léon Bourgeois, qui figure d'ailleurs parmi les membres du « comité de patronage » de la future école<sup>276</sup>, afin d'obtenir le haut patronage de la SDN et de bénéficier de son réseau pour se rendre visible auprès des États membres susceptibles de lui accorder une aide matérielle<sup>277</sup>. Le président fait bien plus que d'y donner suite puisqu'il propose avec le diplomate grec Nikolaos Politis d'accorder une subvention de 100 livres sterling à l'école « pour marquer l'intérêt que le Conseil de la Société des Nations porte à cette institution »<sup>278</sup>.

Comme toujours, afin d'éviter de créer un précédent en favorisant un partenaire au détriment d'un autre et donc d'ouvrir la porte à des demandes en cascade, la SDN adopte une stratégie prudente : mieux vaut n'accorder patronage et moyens à personne plutôt que de risquer de devoir soutenir un nombre grandissant d'acteurs. Et bien sûr, même si cela serait la solution idéale<sup>279</sup>, une fusion

---

<sup>273</sup> Lettre de l'ambassade néerlandaise à Londres au secrétaire-général de la SDN, 2 septembre 1920, Archives SDN 13/6551/6551.

<sup>274</sup> « L'Académie de droit international de La Haye établie avec le concours de la dotation Carnegie pour la paix internationale », La Haye, 1920, p. 5. Archives SDN 13/6551/8859.

<sup>275</sup> « Record of interview » entre Jonkheer van Karnebeek et Eric Drummond, 26 novembre 1920, Archives SDN 13/6551/8859.

<sup>276</sup> Union Juridique Internationale, « Ecole internationale de droit international », mémorandum non daté mais transmis le 11 octobre 1920 et concernant les années 1920-1921, Archives SDN 13/9637/10302.

<sup>277</sup> Lettre d'Alvarez et Fauchille à Bourgeois, 11 octobre 1920, Archives SDN 13/9637/10302.

<sup>278</sup> Extrait du Procès-verbal de la 9<sup>ème</sup> séance de la 11<sup>ème</sup> session du Conseil, 14 décembre 1920, Archives SDN 13/9637/9637.

<sup>279</sup> Lettre d'Anzilotti à Drummond, 26 octobre 1920, Archives SDN 13/6551/8859.

des initiatives est rarement possible puisque chacune d'elles est fortement ancrées dans un réseau local qui n'a aucune raison de pousser la collaboration au point d'être dessaisi d'un projet. D'ailleurs, une telle centralisation n'a pas de sens dans le cadre d'institutions susceptibles de proposer des enseignements, en plus de mener des recherches et d'agir en catalyseurs de relations internationales : la globalisation des études et la mobilité étudiante n'est réservée qu'à une élite et il semble donc clair que la popularisation de l'étude du droit international dans le monde doit passer par une inscription progressive de cette nouvelle discipline dans les universités de référence et pas uniquement dans des institutions privées ad hoc. Comme l'explique Inazo Nitobe au *commendatore* Dionisio Anzilotti, sous-secrétaire général comme lui, en attendant que le Conseil se soit déterminé à apporter son patronage à au moins une institution par pays membre de la SDN il faudrait certainement éviter de leur donner trop d'espoirs<sup>280</sup>. Dans un contexte de mise en place de la Section des bureaux internationaux, ces réflexions qui entourent les premières sollicitations conduisent le directeur de la Section légale à exprimer très pratiquement ce qui deviendra tacitement la ligne de conduite de la Société des Nations en la matière :

*The difficulties for the League to give official support and patronage for the purpose are the following: it will be hard to distinguish between serious, and superficial or crank-work. [...] Moreover, as soon as it would be known that the League is ready to give financial support, demands would be made upon it from all sides. There would be no control whatever on the kind of work which might be done in various institutions. Beautiful and comprehensive programmes are very easily drafted and printed – the execution is quite another thing. [...] I do not think that the money of the Members could be spent in that way, and even the moral support and prestige of the League must only very carefully be given.*<sup>281</sup>

Même portés par des personnalités « *of established reputation* » (le ministre van Karnebeek et les experts juristes pour l'académie de La Haye ou la longue liste de soutiens à l'école de droit international de Paris, comprenant par exemple et en plus de Léon Bourgeois déjà cité plus haut, l'ancien président de la République Raymond Poincaré et l'ancien ministre des Affaires étrangères Gabriel Hanotaux), les projets d'universités internationales sont difficiles à évaluer. Et même si les arguments de Van Hamel sont ici jetés pêle-mêle, il en ressort très distinctement que la question n'est pas uniquement financière : la réputation de la Société des Nations est en jeu lorsqu'elle accorde son patronage. Mais derrière ces motifs symboliques, l'enjeu budgétaire reste probablement la principale préoccupation du Secrétariat. Au tout début des années 1920, on aurait en effet pu imaginer que la SDN soit au contraire désireuse d'offrir sa « labellisation » à un vaste nombre d'institutions qui seraient autant de moyens de rayonner au-delà de la sphère politique et de s'inscrire plus localement. Le souci, c'est qu'il est clair que si ces projets sont en manque de financement c'est parce que les États qui les hébergent ne les soutiennent pas suffisamment, voire

---

<sup>280</sup> Lettre de Nitobe à Anzilotti, 7 décembre 1920, Archives SDN 13/6551/8859.

<sup>281</sup> Note de Van Hamel à Drummond, 29 décembre 1920, Archives SDN 13/6551/8859.

tout simplement ne voient pas leur existence comme profitable ni même souhaitable. Du coup, proposer d'utiliser le « pot commun » de la Société à cet effet n'a pas de sens : soit l'initiative trouve ses financements de manière privée, soit elle est vouée à l'échec puisque le soutien de son propre État est nécessaire pour obtenir la confiance de l'hémicycle. Parmi tous les projets d'« institutionnalisation » de la coopération intellectuelle internationale, peu nombreux sont ceux qui réunissent toutes les conditions du succès. L'ICI elle-même doit son acceptation en Assemblée au soutien financier indéfectible du gouvernement français.

À la différence des deux exemples sur lesquels nous nous arrêterons plus en détail ci-dessous, justement choisis parce qu'ils illustrent bien la situation très particulière qu'ont à affronter les porteurs de projets qui sont peu ou mal soutenus par leurs institutions officielles, l'Académie de droit international de La Haye fait partie des « universités internationales » les plus remarquables puisqu'elle perdure jusqu'à aujourd'hui. Si elle n'est finalement inaugurée qu'en 1923, elle contourne les obstacles financiers grâce à son financement par la fondation Carnegie et les obstacles symboliques vis-à-vis de la SDN du fait qu'elle est formellement reconnue par le gouvernement néerlandais. En conséquence, la Société des Nations ne peut que se réjouir de n'avoir qu'à faire la publicité de ses activités<sup>282</sup> et de la mettre en relation avec la toute nouvelle sous-commission des relations universitaires de la CICI, particulièrement concernée par la question des cours de vacances internationaux<sup>283</sup>. Et même si l'Académie ne manque pas de proposer, sans succès, à la SDN des solutions de soutien financier sous la forme de bourses d'études pour étudiants étrangers<sup>284</sup>, les relations avec l'institution néerlandaise s'installent dans la durée de manière assez similaire à certains bureaux internationaux : chaque année, elle fait parvenir son rapport d'activité au Secrétariat ainsi que son programme de cours pour l'année suivante<sup>285</sup>.

Mais toutes les initiatives antérieures à la création de la Société des Nations ne bénéficient pas des facilités officielles et financières de l'Académie de La Haye, et le fait de pouvoir se targuer d'une telle ancienneté ne semble pas être un facteur expliquant un accueil plus favorable auprès de la CICI et encore moins la pérennité d'un projet. Même s'il est transmis à la SDN par la Légation d'Autriche à Londres,<sup>286</sup> au même moment qu'est discutée la situation des futures institutions focalisées autour du droit international, le projet viennois d'*Institut für Kulturforschung* du géographe Erwin Hanslik et de l'écrivain et peintre Oskar Kokoschka ne fait pas long feu. Il faut dire que leur *Society for World Culture*, parfois également mentionnée sous le titre de *Society for the Study of Civilization*, fondée pendant la guerre, a un profil plutôt

---

<sup>282</sup> Lettre de Lyon-Caen au secrétaire-général, 21 mai 1923, Archives SDN 13/6551/28467.

<sup>283</sup> Lettre d'Halecki à Lyon-Caen, 8 juin 1923, Archives SDN 13/6551/28467.

<sup>284</sup> Lettre de Lyon-Caen au secrétaire-général, 12 décembre 1925, Archives SDN 13/6551/48338.

<sup>285</sup> Voir par exemple, pour la période qui nous intéresse, Archives SDN 13/6551/34019, 13/6551/35790 et 13/6551/42489.

<sup>286</sup> Lettre de la Légation d'Autriche au secrétaire-général, 13 octobre 1920, Archives SDN 13/7521/7521.

atypique, mêlant éducation universelle, union spirituelle mondiale et expressions artistiques, tout cela réuni sous l'appellation de « science mondiale »<sup>287</sup>. Projet examiné parmi plusieurs autres, même s'il n'est jamais question de prendre concrètement l'institut viennois sous les auspices de la SDN, ce genre d'initiative contribue néanmoins à la prise de conscience de l'importance de la thématique en cet automne 1920. Suggérant à Eric Drummond de s'en tenir à un accusé de réception poli, Inazo Nitobe ne note pas moins que « *attempts to standardize world education have been made in many countries by many organisations. I believe that they will come to a lead in the near future* »<sup>288</sup>. Quelques mois plus tard, le projet d'« université supernationale » du député français Gustave-Adolphe Hubbard<sup>289</sup> participe de la même dynamique, relativement précoce d'ailleurs puisqu'on observera une multiplication de ce genre de courriers seulement deux ans plus tard, une fois que la création de la Commission de coopération intellectuelle aura donné un nouvel espoir à une poignée d'autres initiants. Nous aborderons donc le cas spécifique de l'université internationale de Bruxelles, portée par l'UAI, lorsque nous nous intéresserons plus précisément au chap. 4.4 à l'évolution de la relation entre la Société des Nations et cette dernière au milieu des années 1920.

## L'Union des associations internationales et la Conférence de la Paix de Paris (1919)

S'ils sont typiques de cette période de grands espoirs internationalistes, les projets d'universités internationales ne sont toutefois qu'une petite partie des projets échafaudés dans le direct après-guerre. Parmi ces derniers, la catégorie qui retiendra ici notre attention est évidemment celle des propositions visant à donner naissance à une véritable organisation de coordination des questions scientifiques et intellectuelles.

Quelques mois après la fin de la guerre, en janvier 1919, ce sont les délégués de l'Union des associations internationales (UAI), les internationalistes belges Paul Otlet et Henri La Fontaine en tête, qui mettent la question à l'ordre du jour en tentant de donner un tour plus concret aux propositions formulés pendant le conflit. C'est à cette occasion qu'ils adressent à la Conférence de la Paix leur *Charte des intérêts intellectuels et moraux*<sup>290</sup>. On considère effectivement que c'est lors de la Conférence de la Paix de Paris que la question de la coordination des affaires

---

<sup>287</sup> Voir plusieurs mémorandums et publications contenus dans le dossier 13/7521/7521. À noter que cette documentation contient deux cartes fascinantes signées d'Hanslik (1917) et tentant de prouver que la civilisation mondiale organise ses mégapoles de manière linéaire sur les latitudes et longitudes terrestres. Nous les avons reproduites ici : GRANDJEAN Martin, « Archives cartographiques : Un exemple de mégalomanie géopolitique et urbanistique », 2013, <<http://www.martingrandjean.ch/archives-cartographique-geopolitique-megalo-organisation>>.

<sup>288</sup> Note de Nitobe, 19 octobre 1920, Archives SDN 13/7521/7521.

<sup>289</sup> Lettre du service français de la SDN, 30 mars 1921, Archives SDN, 44/12193/12193.

<sup>290</sup> UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES, *La Charte des Intérêts Intellectuels & Moraux: Mémorandum adressé à MM. les Délégués de la Conférence de la Paix, à Paris, Bruxelles, 1919.*

intellectuelles est officiellement abordée pour la première fois, grâce à une intervention de la délégation belge. Mais le résultat de cet épisode est à l'image des traces qu'il a laissé puisque, si le 24 mars 1919 lors de la treizième session de la Commission chargée de la rédaction de la version préliminaire du Pacte de la SDN, Paul Hymans, ministre des affaires étrangères belge, dépose effectivement un amendement en ce sens, celui-ci ne sera pas traité parce que retiré entre-temps pour une raison que nous ignorons. Il est donc délicat de suivre l'interprétation de Georges Patrick Speeckaert lorsqu'il écrit en 1970 en qualité de secrétaire général de l'UAI que « Paul Hymans [...] a été le premier à présenter la coopération intellectuelle comme un élément important des travaux à accomplir par la Société des Nations »<sup>291</sup>. L'article figurant sur le brouillon d'amendement belge contient les deux dispositions suivantes :

*Les États associés assureront, dans la plus large mesure possible, le développement des relations internationales, morales, scientifiques et artistiques entre les divers peuples et prouveront, par tous les moyens, la formation d'une mentalité internationale. Il est créé, à cet effet, une Commission internationale de relations intellectuelles*<sup>292</sup>.

David Hunter Miller, le juriste qui rapporte en 1928 la rédaction du Pacte, ajoute qu'« il semble n'y avoir eu aucune discussion sur la proposition ; le procès-verbal ne la mentionne pas du tout, même si le premier brouillon du procès-verbal en anglais dit qu'il a été présenté et retiré »<sup>293</sup>. Quand bien même on peut raisonnablement soupçonner que cette proposition de la délégation belge soit coordonnée avec les efforts de l'UAI d'imposer ce thème sur la scène diplomatique (leur « charte » n'ayant pas été particulièrement relayée), il ne semble pas exister de trace qui permette d'établir définitivement que Paul Hymans, qui sera personnellement en contact avec Paul Otlet l'année suivante, agit ici en porte-parole de ses intérêts<sup>294</sup>. La personnification de cet amendement autour d'Hymans<sup>295</sup> apparaît d'ailleurs exagérée puisqu'il n'est pas fait explicitement mention de son nom chez Miller et que si l'on part du principe que les délégués qui ont rédigé les premières versions du Pacte sont les auteurs au sens fort des centaines de propositions qu'ils ont amené au nom de leurs délégations, on pourrait alors en conclure trop hâtivement qu'une petite dizaine de personnes portent sur leurs épaules la paternité de tout

---

<sup>291</sup> SPEECKAERT Georges Patrick, « A Glance at Sixty Years of Activity (1910-1970) of the Union of International Associations », in: *Sixtieth Anniversary, Union of International Associations, 1910-1970, Past, Present, Future*, Bruxelles, UAI Publications, 1970, p. 30.

<sup>292</sup> MILLER David Hunter, *The Drafting of the Covenant*, New York, London, G. P. Putnam's Sons, 1928. p. 350.

<sup>293</sup> Ibid.

<sup>294</sup> Dans sa thèse portant justement sur l'implication de la Belgique dans la coopération intellectuelle, P. Demeulenaere, qui a eu accès aux archives Hymans, est très laconique sur l'amendement de ce dernier. Voir DEMEULENAERE, *L'Organisation internationale de coopération intellectuelle et la Belgique, 1922-1939, op. cit.*, 1994. p. 151. On verra dans notre chapitre 4.4 que les relations entre l'UAI et le gouvernement belge sont très fluctuantes et qu'il est donc hasardeux de postuler une causalité immédiate entre les prises de position publiques d'Otlet et La Fontaine et les manœuvres diplomatiques Belges.

<sup>295</sup> Qu'on retrouve également chez PHAM, *La coopération intellectuelle sous la Société des Nations, op. cit.*, 1962. p. 17.

l'édifice. Ce serait oublier les bataillons d'experts et de diplomates qui les assistent. On notera que, si le projet internationaliste et les termes utilisés dans la rédaction de l'amendement correspondent en effet aux schémas de l'UAI, la proposition de créer une commission est, elle, largement moins ambitieuse. Toujours est-il que l'amendement est retiré de l'ordre du jour de la Conférence, principalement préoccupée par les questions économiques et politiques liées à la création de la Société des Nations. Or, si l'objectif principal de la Conférence est de créer une institution capable de maintenir la paix mondiale, l'objectif sous-jacent est bel et bien d'amener les futurs Etats membres à coopérer dans un vaste éventail de domaines. Près de quinze ans plus tard, alors qu'il deviendra clair que la Société des Nations n'est pas capable de remplir son premier objectif, le second deviendra d'autant plus important, redonnant de l'importance à l'organe technique de coopération intellectuelle qui aura été mis en place entretemps. Mais en avril 1919, le Pacte de la SDN est finalisé sans allusion aux domaines des sciences, de l'éducation ou du travail intellectuel<sup>296</sup>. Les enjeux intellectuels étant également absents des « quatorze points » du fameux discours du président Woodrow Wilson, les défenseurs de cette cause se verront dès lors fréquemment rappeler que cette question est marginale pour l'institution.

Or, il est très important de comprendre que les efforts déployés par l'UAI auprès de la Conférence de la Paix de Paris s'inscrivent dans une conception du rôle de l'Union beaucoup plus large que simplement limité aux questions intellectuelles. Alors qu'au printemps 1919 tout reste encore à construire, cet engagement vise de manière beaucoup plus générale à faire reconnaître la paternité de Paul Oltet et Henri La Fontaine sur le concept de « Société des Nations » et à imposer la candidature de Bruxelles comme capitale de la future organisation internationale (permettant ainsi implicitement d'y adosser l'UAI, voire de l'y intégrer complètement). Un an plus tard, et malgré le résultat mitigé de cette stratégie, Henri La Fontaine rappelle cette paternité au moins symbolique lors de la première Assemblée de la SDN au matin du samedi 10 novembre 1920 :

*Messieurs, vous excuserez un vétéran de l'idée dont cette Assemblée est l'aboutissement, de vous dire l'émotion profonde qu'il a ressentie en pénétrant dans cette salle. L'idée qui est enfin une réalité date de loin et mes premières paroles doivent être des paroles de reconnaissance envers ceux qui ont lutté en des temps où nul ne voulait croire à la possibilité d'une Société des Nations [...].<sup>297</sup>*

Ce ne sont pas pour autant de vaines et arrogantes paroles, tant le sénateur socialiste est en effet un coureur de fond de l'internationalisme dont l'organisation est le produit. Personnalité incontournable des milieux pacifistes du début du XX<sup>e</sup> siècle, et surtout connu pour sa longue présidence du Bureau international de la paix, de 1907 à sa mort en 1943, et pour son prix Nobel

---

<sup>296</sup> De fait, l'implication la plus tangible de la Conférence de la paix dans les travaux futurs de la CICI est la nomination d'Inazo Nitobe comme sous-secrétaire général, le Japon faisant partie du conseil supérieur des Alliés avec les USA, la Grande-Bretagne, la France et l'Italie.

<sup>297</sup> Société des Nations, Actes de la première Assemblée, huitième séance plénière, 10 novembre 1920, p. 162.

de la Paix de 1913, La Fontaine n'en est évidemment pas à sa première confrontation avec la Société des Nations. S'il l'a appelée de ses vœux pendant plusieurs années, le délégué belge aura été dans les deux années précédentes, à plusieurs reprises et à plusieurs titres, en relation avec l'embryon de secrétariat dont cette première Assemblée marque le début officiel des activités à Genève. Or, orientant ici son discours sur la nécessité de venir en aide au peuple d'Arménie persécuté, le sénateur ne rappelle pas précisément en quoi l'historique des projets belges justifie à ses yeux cette paternité pas plus qu'il n'aborde les tractations passées et présentes entre la SDN et l'UAI.

Il faut dire que cette dernière, créée en 1910, ne se limite pas à regrouper les organisations chargées du maintien des conventions techniques mais intègre dans son programme la création d'un « Centre International » à vocation plus vaste et qui consiste en 1914 en cinq services : un Musée international, une Bibliothèque collective internationale, le Répertoire bibliographique universel, les Archives documentaires internationales et un service de librairie<sup>298</sup>. Cette large palette d'activités s'explique par le fait que l'UAI regroupe les initiatives précédentes de ses deux fondateurs et premiers secrétaires généraux. Né de la passion dévorante de Paul Otlet et Henri La Fontaine pour la documentation, l'Institut international de bibliographie est en effet créé en 1895 déjà, sur une résolution de la toute première Conférence de bibliographie. Cette fondation intervient quatre ans après la rencontre des deux juristes, qui commencent alors leur cartothèque et raffinent petit à petit la classification décimale universelle. Il est d'ailleurs tout à fait intéressant que la science de l'information soit à l'origine de l'UAI. On aurait très bien pu imaginer qu'une telle union soit d'abord créée pour rassembler les associations puis mette ensuite en place des services de documentation à l'attention de ses membres. Mais c'est au contraire la documentation qui précède les raisons associatives lorsque l'Office central des associations internationales est créé en 1907 avant que le premier Congrès mondial des organisations internationales ne le transforme formellement en Union en 1910. En conséquence, il n'est pas étonnant que l'UAI soit non seulement très fortement identifiée à la personnalité de ses fondateurs mais comporte également une composante bibliographique très forte. À tel point d'ailleurs qu'elle n'est pas réellement une organisation proprement politique ou de coordination associative et technique mais plutôt un grand service centralisé dont la mission principale est d'éditer l'*Annuaire de la vie internationale*.

Et c'est encore une fois l'attachement des fondateurs de l'UAI aux idéaux pacifistes plus que l'engagement de l'Union elle-même en faveur de la paix mondiale qui en fait un important jalon de la conceptualisation d'une « société des nations », si possible centrée en Belgique. Préfigurant

---

<sup>298</sup> « L'Union des Associations Internationales », Brochure UAI n°216, Bruxelles, 1914, Archives SDN 13/1139/1139.



un siège à Bruxelles, l'UAI vantait déjà la vocation internationale de la capitale belge en 1913<sup>299</sup> (la ville est alors un des principaux lieux de congrès internationaux<sup>300</sup>), mais c'est surtout dans les essais successifs de ses deux principaux protagonistes que nous en trouvons les germes : dans « La fin de la guerre<sup>301</sup> » (1914), « Les problèmes internationaux et la guerre<sup>302</sup> » et la « Magnissima Charta<sup>303</sup> » (1916), ou encore la « Constitution mondiale de la Société des Nations<sup>304</sup> » (1917). À ces textes s'ajoutent, comme nous le faisons remarquer en introduisant les prémisses de la coopération intellectuelle dans les pages qui précèdent, la « Charte internationale des intérêts intellectuels et moraux<sup>305</sup> », qui présente en 1919 la Société des Nations comme « gardienne du patrimoine » des peuples et demande à ce qu'elle entretienne à ses frais « des établissements et des services internationaux destinés à faire progresser les sciences »<sup>306</sup>. Ce texte condense toutes les aspirations d'Otlet et La Fontaine, de manière presque caricaturale puisqu'à côté des questions de première importance, on trouve également des points plus anecdotiques comme la mise en place d'un système universel d'unités. Mais si tout ce matériel indique que les fondateurs de l'UAI cherchent en effet à peser dans la balance et à positionner Bruxelles dans la course au siège de la Société des Nations, ils ne sont pas les seuls et rien n'indique que leurs publications aient bénéficié d'une publicité suffisante pour qu'elles influencent en quoi que ce soit les décideurs alliés au sortir de la Grande Guerre.

Le 28 avril 1919, alors que la Conférence de la Paix de Paris a commencé ses travaux plus de trois mois auparavant et qu'elle les poursuivra jusqu'à la fin de l'année, la création de la Société des Nations est officiellement ratifiée par l'Assemblée plénière de la Conférence et avec elle, la décision concernant son siège. Mais s'il ne s'agit pas ici de décrire une fois de plus toutes les étapes qui conduisent à l'attribution de celui-ci à la Suisse, et en particulier à la ville de Genève, il faut d'une part rappeler qu'il s'agit d'une décision qui se situe à un niveau politique beaucoup trop élevé pour que Paul Otlet et Henri La Fontaine puissent y avoir joué un rôle autre que d'être un des arguments indirects pour la candidature concurrente de Bruxelles, et d'autre part bien comprendre que ce 28 avril ne voit pas le dernier acte du ballet diplomatique concernant

---

<sup>299</sup> « La Vie Internationale », n°10, 1913, p. 136, cité par DEMEULENAERE, *L'Organisation internationale de coopération intellectuelle et la Belgique, 1922-1939*, op. cit., 1994, p. 152.

<sup>300</sup> GRANDJEAN Martin et VAN LEEUWEN Marco, « Mapping Internationalism: Congresses and Organisations in the Nineteenth and Twentieth Centuries », in: LAQUA Daniel, VAN ACKER Wouter et VERBRUGGEN Christophe (éds), *International Organizations and Global Civil Society: Histories of the Union of International Associations*, London, Bloomsbury, (sous presse 2019).

<sup>301</sup> OTLET Paul, *La fin de la guerre, Traité de paix générale basé sur une charte mondiale déclarant les droits de l'humanité et organisant la confédération des états*, Bruxelles, O. Lamberty, 1914.

<sup>302</sup> OTLET, *Les Problèmes internationaux et la guerre*, op. cit., 1916.

<sup>303</sup> LA FONTAINE, *The Great Solution: Magnissima Charta, Essay on Evolutionary and Constructive Pacifism*, op. cit., 1916.

<sup>304</sup> OTLET, *Constitution mondiale de la Société des Nations: Le nouveau droit des gens*, op. cit., 1917.

<sup>305</sup> UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES, *La Charte des Intérêts Intellectuels & Moraux: Mémoire adressé à MM. les Délégués de la Conférence de la Paix, à Paris*, op. cit., 1919.

<sup>306</sup> « Charte internationale des intérêts intellectuels & moraux », Union des Associations Internationales, Bruxelles, février 1919, Archives SDN 13/1139/1139.

l'attribution du siège. Comme le montre Antoine Fleury<sup>307</sup>, l'influence de William Rappard dans ce dossier, les relations personnelles qui se tissent en coulisses jusqu'à la dernière minute et un discret lobbying en faveur de la cité de Calvin expliquent en tout cas autant l'issue du vote que les grands équilibres géopolitiques ou la position du gouvernement suisse qui ne participe pas activement à la Conférence de la Paix. Et c'est justement parce que l'attribution du siège à Genève est une affaire de personnes et pas du Conseil fédéral lui-même<sup>308</sup> que celle-ci, bien qu'apparemment définitive, n'est pas assurée : la Suisse n'est pas membre de la Société des Nations et l'arrivée imminente de l'organisation sur son sol neutre provoque une controverse dès l'été 1919. Adhérer n'est pas une condition formelle à l'installation de l'institution à Genève, mais le refus de la Suisse à participer à cette grande œuvre commune aurait très certainement pour conséquence une prudence accrue des principaux États membres de la SDN à l'égard du pays hôte et, peut-être, un revirement de leur part. Or, du côté suisse, et en particulier dans les régions germanophones, on craint qu'une telle adhésion ne ternisse les relations avec l'Autriche et l'Allemagne et ne contrevienne au principe de neutralité dont le pays se félicite au sortir de cinq années d'une guerre extrêmement meurtrière pour l'Europe. En attendant l'installation effective à Genève, tous les espoirs belges sont donc permis et, parmi eux, l'intention d'Otlet et La Fontaine de faire d'une pierre deux coups : attirer la Société des Nations à Bruxelles et redynamiser du même coup l'Union des associations internationales qui deviendrait quasi mécaniquement un interlocuteur privilégié de la nouvelle organisation. Et si pour l'observateur ces aspirations semblent vaines, la fragilité de l'offre genevoise due à une opinion publique locale très divisée apparaît très certainement comme une aubaine pour l'offre concurrente du printemps 1919. C'est d'ailleurs Jules Destrée, ministre des sciences et des arts et futur membre de la CICI, que l'on entend le 8 août au Parlement belge se plaindre de ce que « le traité nous refuse injustement la satisfaction morale qu'eût été pour nous l'établissement à Bruxelles du siège de la SDN »<sup>309</sup>. De plus, la non-ratification de l'adhésion des États-Unis en fin d'année est également un élément qui joue en faveur de la Belgique puisque la SDN se voit reconfigurée en alliance franco-britannique. Un an plus tard, le résultat du référendum sur l'arrêté fédéral « concernant l'accession de la Suisse à la Société des Nations » nous permet de mesurer à quel point le jeu est en effet encore ouvert à l'automne 1919 et à l'hiver 1920 : le 16 mai 1920, l'entrée de la Suisse dans la SDN est acceptée par 56.3% des votants avec moins de cent mille voix d'écart et surtout une majorité de cantons

---

<sup>307</sup> À ce propos, voir FLEURY Antoine, « L'enjeu du choix de Genève comme siège de la Société des Nations », in: FREYMOND J., FRIEDLÄNDER S., KAPUR H. *et al.* (éds), *L'historien et les relations internationales*, Genève, Institut universitaire de hautes études internationales et du développement, 1981, pp. 251-278. Voir également DAVID Paul, *Histoire de la Société des Nations : l'esprit de Genève, vingt ans d'efforts pour la paix*, Genève, Slatkine, 2000. p. 98 ss.

<sup>308</sup> Celui-ci n'officialise la candidature de la Suisse que le 20 mars 1919, après les candidatures belges et néerlandaises.

<sup>309</sup> *Annales parlementaires, Chambre des représentants, Compte-rendu analytique, 8 août 1919, p. 491, cité par DEMEULENAERE, L'Organisation internationale de coopération intellectuelle et la Belgique, 1922-1939, op. cit., 1994. p. 152.*

qui ne tient qu'à un fil puisqu'elle se joue à 11,5 contre 10,5<sup>310</sup>. En novembre 1920, la Société des Nations est définitivement déplacée de Londres à Genève.

## Paul Otlet, Henri La Fontaine et la Société des Nations

L'étude de la relation qui s'esquisse dès 1919 entre l'Union des associations internationales et la Société des Nations constitue une sorte d'étude parallèle à notre développement sur la période de mise en place de la coopération intellectuelle (1919-1926). Parallèle, elle l'est parce que l'on verra que même si les deux secrétaires généraux de l'UAI font partie des personnes qui contribuent à lancer les premières étincelles de la CICI, leur activité bruxelloise sera quasi systématiquement délaissée par la Commission.

Le rapport entre Paul Otlet, Henri La Fontaine et la Société des Nations est un sujet non seulement trop vaste pour être abordé en ces quelques pages mais également particulièrement complexe : il ne s'agit en effet pas d'une relation bilatérale entre deux institutions bien définies mais plutôt de la confrontation de deux « systèmes ». D'une part, la SDN n'est pas du tout un ensemble homogène, ce qui se passe au sein de son secrétariat (dont l'organigramme compliqué ne facilite pas les choses) n'a pas nécessairement de rapport direct avec ce qui se dit en Assemblée ou au Conseil. Interagir « avec la Société des Nations » ne signifie donc pas grand-chose, tant il est difficile pour un acteur externe de savoir à qui adresser un courrier dont on voudrait qu'il ait le plus de chances possibles d'atteindre la bonne personne parmi les centaines qui composent cet organisme. Ceci est d'autant plus vrai durant les premières années d'activité de l'institution, qui s'exprime d'abord sous la forme d'une Conférence, d'un secrétariat transitoire à Londres puis d'une structure plus durable à Genève. D'autre part, les deux intellectuels belges n'agissent de leur côté quasiment jamais en leur nom propre mais jonglent constamment avec leur statut d'intermédiaires des institutions dont ils sont les instigateurs : Institut international de bibliographie (IIB), Union des associations internationales, Centre international, Union pour la documentation, Musée international, Congrès des associations internationales, etc. Cette galaxie dont les contours sont toujours très difficiles à établir, en particulier pendant l'après-guerre où une partie de ces organisations ne sont que les fantômes de ce qu'elles étaient – ou étaient censées être – avant le conflit mondial, ne se maintient que grâce aux efforts personnels de La Fontaine et Otlet (qui en finance lui-même une bonne partie des activités). Mais même s'il semble que l'on peut raisonnablement résumer leurs lignes de conduite à la personnalité même de leurs fondateurs (qui en occupent toujours la direction), toutes ces institutions adoptent une identité propre qui cause auprès de la Société des Nations une situation assez similaire à celle des deux Belges devant la SDN : comme manifestement tous ces organismes concourent quasiment au même but et

---

<sup>310</sup> Votation populaire n°83 du 16.05.1920, Chancellerie fédérale : <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/19200516/det83.html>

s'expriment toujours par la voix ou la plume des mêmes interlocuteurs, on ne sait finalement plus à qui on s'adresse, ni à quel sujet, lorsque les correspondances se croisent.

Cet entremêlement d'instances rend l'étude de la relation entre projets bruxellois et institution genevoise d'autant plus compliquée que Paul Otlet et Henri La Fontaine lancent des initiatives quasiment simultanées sur plusieurs fronts, et avec plusieurs casquettes, comme pour maximiser l'impact de leurs entreprises. Entre premières suggestions concernant la SDN en général et ses aspects intellectuels en particulier, projets de publications, université internationale, questions de bibliographie et surtout mise en place de ce qui deviendra la CICI, les dossiers de correspondance avec ces acteurs belges sont nombreux et ne forment pas une suite linéaire. Ce constat, ainsi qu'une littérature déjà foisonnante sur les réalisations des deux Belges<sup>311</sup>, nous amène à penser que si une étude approfondie des relations entre la SDN et l'Union des associations internationales (au sens large, puisque les autres projets y sont liés) serait la bienvenue pour en détailler les enjeux et dépasser les approches qui, soit décrivent la Société des Nations sans montrer l'apport d'Otlet et La Fontaine, soit participent à l'apologie de ces figures perdues et retrouvées<sup>312</sup>, ce travail dépasse largement l'ambition de notre analyse<sup>313</sup>. Nous nous proposons plutôt de persévérer dans

---

<sup>311</sup> En particulier de Paul Otlet. Tout d'abord, citons les travaux de Boyd Rayward, bien sûr : RAYWARD W. Boyd, *The universe of information: the work of Paul Otlet for documentation and international organization*, Moscou, Viniti, 1975., RAYWARD W. Boyd, « The case of Paul Otlet, pioneer of information science, internationalist, visionary », *Journal of Librarianship and Information Science* 23, 1991, pp. 135-145., RAYWARD W. Boyd, « Visions of Xanadu: Paul Otlet (1868-1944) and Hypertext », *Journal of the American Society for Information Science* 45 (4), 1994, pp. 235-250., RAYWARD W. Boyd, « The Origins of Information Science and the International Institute of Bibliography/International Federation for Information and Documentation (FID) », *Journal of the American Society for Information Science* 48 (4), 1997, pp. 289-300. et RAYWARD W. Boyd, « Knowledge organisation and a new world polity: the rise and fall and rise of the ideas of Paul Otlet », *Transnational Associations* 1 (2), 2003, pp. 4-15. Mais également les travaux de Wouter Van Acker : VAN ACKER, « Seeing the network for the trees of knowledge », *art. cit.*, 2009., VAN ACKER Wouter, *Universalism as utopia: a historical study of the schemes and schemas of Paul Otlet (1868-1944)*, dissertation, Ghent University, 2011., VAN ACKER Wouter, « Hubris or utopia: Megalomania and imagination in the work of Paul Otlet », *Cahiers de la Documentation* 2 (6), 2012, pp. 58-66. et VAN ACKER Wouter et SOMSEN Geert, « A Tale of Two World Capitals: The Internationalisms of Pieter Eijkman and Paul Otlet », *Revue belge de philologie et d'histoire* 90 (4), 2012, pp. 1389-1409. Voir aussi LAQUA Daniel, « Transnational endeavours and the "totality of knowledge": Paul Otlet and Henri La Fontaine as "integral internationalists" in fin-de-siècle Europe », in: BROCKINGTON Grace (éd.), *Internationalism and the Arts in Britain and Europe at the Fin de Siècle*, Oxford, Peter Lang, 2009, pp. 247-271., LEVIE Françoise, *L'homme qui voulait classer le monde : Paul Otlet et le Mundaneum*, Bruxelles, Les Impressions nouvelles, 2006., PYENSON Lewis et VERBRUGGEN Christophe, « Ego and the International », *ISIS: Journal of the History of Science in Society* 100 (1), 2009, pp. 60-78., MANFROID Stéphanie, « Innover ou anticiper. Singularité du Belge Paul Otlet (1868-1944) », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* (1), 2012, pp. 6-11. et WRIGHT Alex, *Cataloging the World: Paul Otlet and the Birth of the Information Age*, Oxford University Press, 2014.

<sup>312</sup> Il est par exemple tout à fait intéressant de constater que le site web de l'actuelle UAI signale dans la biographie d'Henri La Fontaine que le Centre mondial a été « later merged into the League of Nations Institute for Intellectual Cooperation ». Voir « Henri La Fontaine », *Union of International Associations*, <<https://uia.org/henri-la-fontaine-1854-1943>>.

<sup>313</sup> Signalons bien sûr la récente thèse de Takashi Saikawa, que nous avons déjà eu l'occasion de citer plus haut et qui concentre son premier chapitre sur cette question sous l'angle de l'influence de l'UAI sur la définition même de la « coopération intellectuelle » : SAIKAWA, *From Intellectual Co-operation to International Cultural Exchange: Japan and China in the International Committee on Intellectual Co-*

notre conception de la CICI comme une entité en constante recherche de repères sur une mer agitée, assaillie de courants et de lames de fond qui la forcent petit à petit à trouver un cap et à s'y tenir. Les pressions puis les sollicitations belges y sont des vagues parmi d'autres, un ressac irrégulier auquel nous consacrons ici une étude de cas pour tenter de comprendre les mécanismes de réaction de la SDN, puis plus directement de la Commission de coopération intellectuelle.

En plus des personnalités très différentes des deux fondateurs de l'UAI, c'est donc surtout leur positionnement dans le « réseau » de la coopération intellectuelle, au sens métaphorique comme au sens formel, qu'il s'agit d'étudier pour comprendre les stratégies successivement mises en œuvre pour se faire une place auprès de la Société des Nations. Paul Otlet, le prolifique visionnaire du monde de l'information d'une part et Henri La Fontaine, qui tout en partageant la même passion fait surtout dans le contexte de la SDN figure de personnalité politique et publique, cultivent tous deux des relations souvent parfaitement distinctes l'un de l'autre vis-à-vis de l'organisation internationale. La place qu'ils occupent dans les archives de la CICI nous montre d'ailleurs bien en quoi leur réseautage personnel est différent et souvent complémentaire, Otlet remplissant généralement le rôle de l'administrateur infatigable mais toujours tenu à distance de Genève par ses activités et La Fontaine celui du diplomate qui sait arrondir les angles, trouver des compromis et profiter de sa tâche de délégué à l'Assemblée pour participer en personne à des discussions ou des séances.

Archivistiquement parlant, le document 14297, qui est à la base de la série très fournie concernant la création de la Commission de coopération intellectuelle, est un témoin de l'importance des projets d'Otlet et La Fontaine pour la CICI puisqu'il concerne les vœux soumis à la Société des Nations par l'Union des associations internationales. Sans nécessairement présumer que cet indice soit une preuve de la paternité de l'UAI sur la CICI, c'est un élément tout à fait remarquable pour comprendre le fonctionnement du Secrétariat, qui pour des raisons documentaires fait hériter aux dizaines de dossiers contenant les centaines de pièces de correspondance liées à la mise en place d'une « organisation du travail intellectuel » l'identifiant attribué à un document reçu de Belgique (toute la série est donc numérotée 13/14297/...). Avant de procéder à l'étude de la relation entre l'UAI et la SDN, que nous développerons également dans le chapitre suivant en ce qui concerne la période qui suit directement les années de création, un aperçu global des archives documentant cette rencontre faite de multiples rebondissements est nécessaire pour en saisir la matérialité. En effet, c'est non seulement grâce à une indexation précise du fonds d'archives que l'on peut en écrire une histoire qui ne se limite pas à des sources secondaires ou à des procès-verbaux, mais c'est également dans les caractéristiques structurelles du réseau de cooccurrences

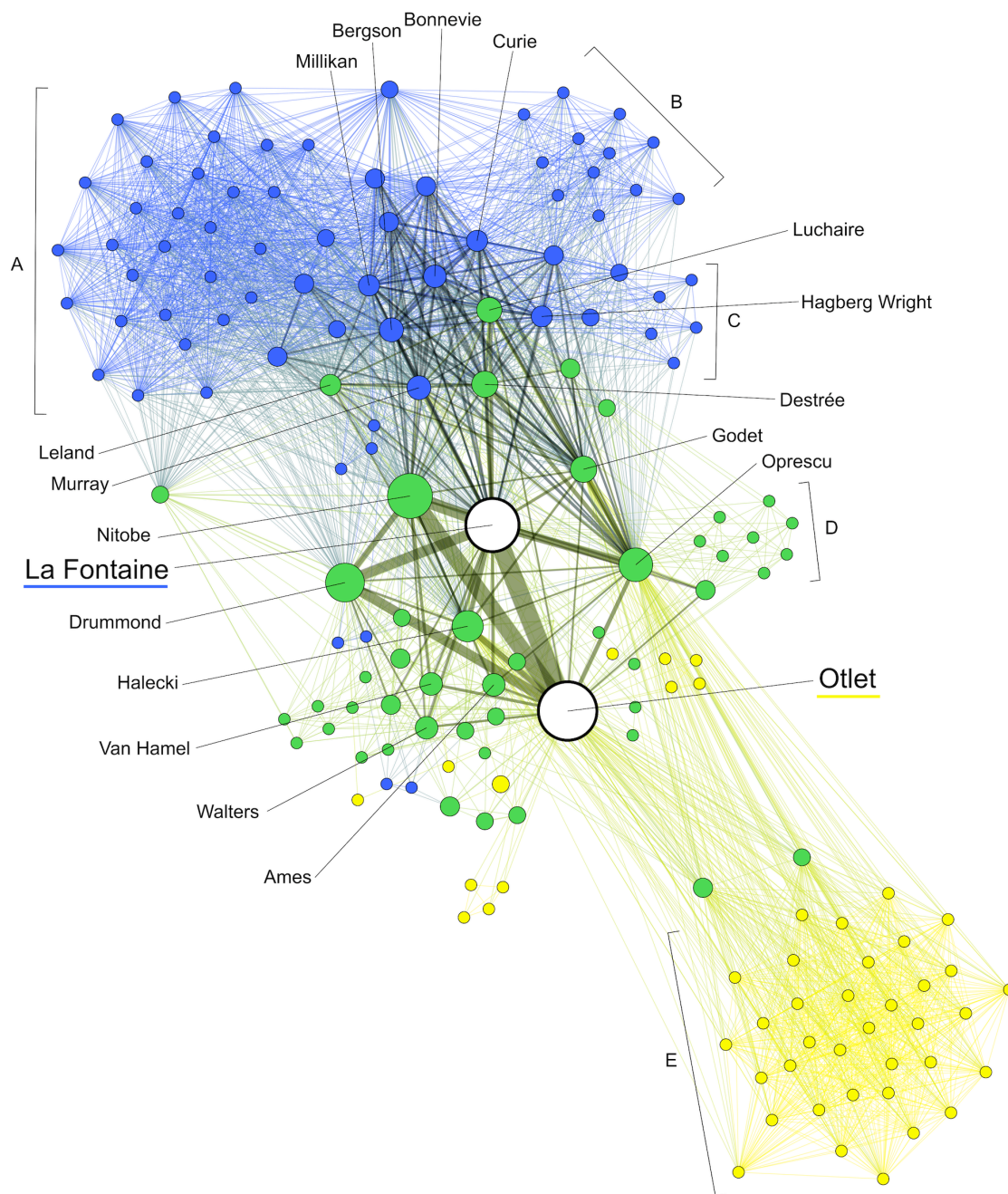
---

*operation of the League of Nations, 1922-1939, op. cit.*, 2014. Il prend assez frontalement le contre-pied de Jean-Jacques Renoliet, qui présente les initiatives françaises comme fondatrices de la CICI, en affirmant dès la première phrase de son texte que « *The idea of intellectual co-operation derived from the Union des Associations Internationales* » (p. 14).

que l'on trouve des informations sur la bipartition des tâches dans le couple de secrétaires généraux de l'Union des associations internationales. À eux deux, les fondateurs de l'UAI apparaissent donc dans 78 dossiers du fonds de la coopération intellectuelle pendant la période allant de 1919 à 1927, qui est aussi la seule pendant laquelle leurs institutions bruxelloises sont en activité<sup>314</sup>. À noter qu'il ne s'agit pas que des dossiers dont le titre ou la classification font explicitement référence à l'UAI mais aussi et surtout de dossiers dans lesquels les deux Belges interviennent pour des raisons variées indépendantes de leur affiliation personnelle et des affaires officielles de l'Union. Souvent cosignataires de courriers informant la SDN des développements de leurs travaux, chacun entretient également une correspondance indépendante de l'autre puisque La Fontaine participe fréquemment comme on le verra aux sessions de la sous-commission de bibliographie à partir de 1923 et qu'Otlet fait parfois parvenir de la documentation au Secrétariat sans nécessairement se concerter avec son collègue. Par ailleurs, leur nombre d'apparitions n'est pas directement proportionnel au nombre d'acteurs des dossiers dans lesquels ils sont indexés. En effet, si Otlet est indexé dans 58 dossiers il n'est connecté qu'à 90 personnes, contre 118 pour La Fontaine qui n'apparaît pourtant que dans 48 dossiers. Or, ces chiffres ne sont que des indicateurs très grossiers de la « connectivité » des deux individus puisque dans la majeure partie des cas, les dossiers ne contiennent que très peu d'acteurs : les deux Belges et bien sûr Nitobe, Drummond, Oprescu ou Halecki, pour ne citer que leurs cooccurents les plus fréquents. Mais ce rapport inversé entre nombre d'apparitions et nombre de correspondants est déjà un élément qui doit participer à nous rendre attentif à la nature ou à la qualité des relations qu'entretiennent les responsables de l'UAI avec la SDN : Otlet fait preuve d'une activité supérieure à La Fontaine mais est limité dans le nombre de personnes qu'il « touche » avec ses correspondances. À l'inverse, La Fontaine est moins actif mais est potentiellement en contact avec un plus grand nombre d'individus au travers des dossiers dans lesquels il apparaît. Pour l'instant, il ne s'agit que d'une caractéristique quantifiable, mais dans le chapitre qui suit on s'efforcera de montrer que celle-ci est également le produit d'un « style » de réseautage différent, qui produit d'ailleurs aussi des effets distincts, parfois complémentaires, parfois sensiblement divergents.

---

<sup>314</sup> Il existe une poignée d'échanges de correspondance entre les deux Belges et la SDN après 1927, mais comme on le verra ces dossiers ont une portée tout à fait marginale puisque la relation formelle entre les deux parties est rompue cette même année.



**Figure 3.1 Réseau d'Otlet et La Fontaine dans les archives CICI**

Cooccurrents d'Henri La Fontaine et de Paul Otlet dans le réseau des archives de la CICI (1919-1927). En bleu, ceux qui n'apparaissent qu'avec La Fontaine et en jaune ceux qui n'apparaissent qu'avec Otlet. En vert leurs cooccurrents communs. La taille des nœuds est fonction du nombre d'apparitions (indexations) des individus. Ne sont nommés que ceux qui apparaissent 4 fois ou plus dans les dossiers sélectionnés. Les arêtes foncées signalent les relations de valeur 3 ou plus. Légende des groupes : A = Préparatifs de la session CICI de décembre 1923 (représentants de commissions nationales), B = Préparatifs de la session CICI de juillet 1924, C = Sous-commission de bibliographie de mai 1924, D = *Index Bibliographicus* 1925, E = Personnes concernées par le questionnaire envoyé en 1923 aux principales bibliothèques pour l'établissement de l'*Index Bibliographicus*.

Si l'on extrait du graphe global (fig 2.20) le réseau issu des 78 dossiers incluant Otlet et La Fontaine (fig. 3.1), on constate très rapidement que les deux secrétaires généraux de l'UAI ne partagent pas le même réseau de relations. Ou plutôt qu'autour d'un groupe commun de cooccurents (en vert), s'organisent les petites communautés de correspondants de l'un et de l'autre. Celle de Paul Otlet (en jaune) se résume à un groupe d'individus indexés simultanément parce que tous concernés par le questionnaire de 1923 relatif à l'établissement d'un index des principales ressources bibliographiques (*cluster* E), ainsi qu'à quelques correspondants plus isolés. La communauté d'Henri La Fontaine (en bleu) est plus développée et compte, outre un noyau composé de personnalités proches de la CICI, trois groupes bien distincts (*clusters* A, B et C) qui sont formés en raison de leur participation aux préparatifs de trois sessions de la Commission ou de sa sous-commission de bibliographie. Ils se détachent en particulier parce que ces personnalités n'apparaissent par ailleurs pas dans d'autres dossiers puisqu'il s'agit de membres ponctuels de ces sessions, des experts externes ou des représentants de commissions nationales de coopération intellectuelle. Sur les 164 personnes qui forment ce réseau, seules une soixantaine (en vert) sont présentes dans des dossiers qui impliquent conjointement Otlet et La Fontaine. Or, ce que cette analyse montre, c'est qu'au-delà d'une différence de taille, le « réseau » de nos deux protagonistes n'est pas composé de personnes qui interagissent avec la SDN pour la même raison. S'y dessine d'ailleurs une caractéristique qui sera mise en évidence et discutée au chapitre 4.4 : La Fontaine est sensiblement plus souvent en relation avec les membres de la CICI eux-mêmes qu'Otlet dont les principaux interlocuteurs sont les membres du Secrétariat.

## Une première rencontre à Bruxelles avec ceux qui font l'UAI

L'épisode de la Conférence de la Paix de Paris, l'attribution du siège de la SDN à Genève et la non-entrée en matière des parties contractantes sur les questions intellectuelles, n'est bien sûr qu'une étape dans le développement de la relation entre l'UAI et la nouvelle organisation internationale. Il en faudrait plus pour décourager les secrétaires généraux belges qui, dès mai 1919 prennent contact avec le secrétaire général de la Société des Nations nouvellement créée, le diplomate britannique Eric Drummond, pour l'inviter à visiter leurs bureaux bruxellois et à considérer une collaboration avec leur Union. Ce faisant, et comme pour appuyer cette invitation, Paul Otlet rend public son programme de *Centre intellectuel mondial au service de la Société des Nations*, qui s'attache à développer les propositions formulées dans l'amendement Hymans :

*Il y a lieu de posséder un organe supérieur qui concrétise en quelque sorte les aspirations de l'humanité vers une vie intellectuelle commune. Sa composition doit être élective et tous les grands corps internationaux doivent y être représentés. Agissant en véritable Parlement des affaires de l'intelligence, sa mission est de donner une impulsion continue*



*au mouvement de l'esprit général et d'harmoniser constamment l'activité des institutions particulières*<sup>315</sup>.

Le 24 août suivant, le sous-secrétaire général de la SDN en charge de la Section des bureaux internationaux, le diplomate japonais Inazo Nitobe, fait le voyage de Londres à Bruxelles accompagné de deux collaborateurs, le Belge Georges S. F. C. Kaeckenbeeck de la Section juridique (détaché du ministère belge des Affaires étrangères) et le Britannique Edward Mayow Hastings Lloyd de la Section économique dont le rapport nous éclaire sur cette première rencontre entre celui qui dirige le département qui hébergera la coopération intellectuelle quelques années plus tard et l'UAI.

Cette visite nous semble importante pour deux raisons : tout d'abord, il s'agit pour Nitobe de faire connaissance avec le monde des « bureaux internationaux » dont sa section va devoir très rapidement prendre la coordination en vertu du Pacte (voir chap. 4.1). Au travers de ses différents projets et de ses publications synthétisant un champ dont les activités fleurissaient avant le conflit, l'UAI a en effet développé une expertise qui pourrait permettre au Secrétariat de la SDN de se mettre plus rapidement et efficacement au travail. La seconde raison qui nous incite à penser que cette rencontre est un moment fondamental dans la relation entre les deux organisations, c'est qu'il s'agit de la première rencontre en personne de Nitobe et des secrétaires généraux de l'UAI<sup>316</sup>. C'est donc l'occasion pour le Secrétariat de se faire une idée plus précise et très subjective de la personnalité de ses deux interlocuteurs, perception qui va considérablement influencer la tonalité de leurs échanges par la suite.

En ce qui concerne la prise de contact formelle entre l'UAI et la Section des bureaux internationaux, le principal point de discussion (au-delà des questions touchant à l'échange d'information) porte sur l'intérêt d'accorder à l'Union des associations internationales le patronage de la Société des Nations. Comme on le verra au chapitre suivant, cette problématique fait partie des premières grandes épreuves de la Section confrontée à de nombreuses organisations privées ou semi-officielles désireuses de rejoindre la nouvelle organisation. Elle est d'autant plus importante dans le cas de l'UAI que cette dernière, si elle se maintient en effet en activité à son niveau d'avant-guerre, ferait très clairement double-emploi avec la SDN en matière de centralisation des informations concernant les bureaux et congrès internationaux.

Sans présager de l'avis des instances politiques de la Société des Nations à ce sujet, la conclusion du rapport de Lloyd suggère « *that a special committee should be formed to consider and*

---

<sup>315</sup> OTLET Paul, *Centre Intellectuel Mondial au service de la Société des Nations*, Bruxelles, Union des Associations Internationales, 1919. p. 24-25. À noter que la notion de « parlement de » est fréquemment utilisée dans le cadre de propositions émanant de personnalités participant aux mouvements internationalistes d'avant-guerre.

<sup>316</sup> Il n'est pas impossible que Nitobe ait rencontré La Fontaine par le passé, par exemple en marge de la Conférence de la Paix. Mais le rapport, dont nous citons des extraits dans les pages qui suivent, montre clairement que c'est à cette occasion que ces trois protagonistes font pleinement connaissance.

*formulate the general principles according to which recognition should be given to private international bodies*<sup>317</sup> ».

Confrontés à plusieurs propositions de collaborations ponctuelles, par exemple relatives aux publications de l'UAI, et en particulier à une demande de reconnaissance officielle de celle-ci par la SDN, il apparaît manifestement que le futur directeur de la Section des bureaux internationaux et ses collègues n'ont pas encore réfléchi à une procédure permettant de traiter ces demandes, qui ne cesseront désormais d'affluer au Secrétariat. Ici, Lloyd suggère que soit créé une sorte de comité spécial chargé de jeter les bases d'un tel processus de reconnaissance et lister les conditions d'entrée en matière. Alors qu'il est vrai que le but très spécifique et administratif de cette proposition de comité n'en font de loin pas un équivalent de la future CICI, il est intéressant de noter que la question des missions, de l'organisation interne et de la complexification de la future Section se pose dès 1919. Ceci étant, la note qui accompagne le rapport laisse peu de doutes sur l'avenir de cette proposition. Le 22 septembre, Drummond discute le rapport Lloyd en présence de son assistant, le capitaine Frank P. Walters, et de Nitobe :

*The formulation of the general principles that should guide us in recognising different associations is better left to the Section of International Bureaux than to be given over to a committee, though the Director will, of course, consult with and obtain the advice of such members of the International Secretariat as he may wish*<sup>318</sup>.

Si la création d'une commission au sein de la Section d'Inazo Nitobe n'est pas à l'ordre du jour en septembre 1919, on remarque dans cette note que le secrétaire général, tout en étant favorable à une collaboration avec l'UAI sur la question des publications, ne reconnaît pas à celle-ci une quelconque exclusivité lorsqu'il statue que « les bourses faites à toute association internationale privée par la Société des Nations doivent être données directement et pas à travers l'Union ». Et si on peut considérer qu'en signant une convention de subvention de publications avec la SDN, l'Union des associations internationales met un pied dans la porte de cette grande institution, on peut se demander s'il ne s'agit pas au contraire d'un moyen de calmer les ardeurs belges. Il ne faut en effet pas oublier que les demandes principales de l'UAI sont en particulier liées au Centre intellectuel mondial et à sa future université internationale et que la question des publications n'est qu'un point bien négligeable du mémorandum que La Fontaine enverra à Nitobe en septembre, à la suite de sa visite<sup>319</sup>. Confier à l'Union la responsabilité de s'occuper d'annuaires comme *La Vie internationale*, c'est peut-être bien l'enfermer dans une position de mandataire et

---

<sup>317</sup> E.M.H. LLOYD, « Report on visit to Brussels and the Hague », 6 septembre 1919, Archives SDN 13/1139/1154, citation tirée de la page 11.

<sup>318</sup> Note du 23 septembre 1919 listant les décisions prises lors de la séance du 22 septembre entre le secrétaire général, Walters et Nitobe. Archives SDN, 13/1139/1154.

<sup>319</sup> « Mémorandum des réunions qui ont eu lieu à Bruxelles, les 25, 26 et 27 août 1919, entre les délégués de la Société des Nations et les secrétaires généraux de l'Union des associations internationales », Archives SDN, 13/1139/1139.

entériner le nouvel ordre hiérarchique entre une SDN qui prend la direction des affaires et des associations privées qui se contentent d'un rôle d'exécutantes.

Mais comme nous l'avons évoqué, cette visite n'a pas pour seul objet un arrangement institutionnel. Au-delà des questions liées à la reconnaissance des associations internationales et des acteurs privés, cette rencontre est une prise de température très instructive sur la première impression que laisse l'UAI. Bien sûr, la relation entre deux institutions passe par des individus dont la personnalité, de part et d'autre, est un élément crucial pour la construction d'une entente constructive. Le secrétaire britannique de la Section économique Edward Mayow Hastings Lloyd, qui tient le journal de bord de la délégation de la SDN, rapporte à propos de leurs interlocuteurs belges que « *they are both remarkable men* ». Il ajoute que, malgré leur âge, ils semblent physiquement et mentalement très actifs et décrit Paul Otlet comme ayant « *to a high degree, the lucid, logical intellect associated with French culture* », tout en rapportant qu'Henri La Fontaine « *has vigour and driving force* »<sup>320</sup>. Et au-delà des nombreuses propositions concrètes faites par les deux Belges qui saisissent très bien l'importance de profiter de cette belle occasion d'influencer les orientations de la Société des Nations avec leur propre agenda, leurs intentions globales sont synthétisées par Lloyd en ces termes :

*With regard to their plans for the future, they would like most of all for the seat of the League of Nations to be established near Brussels. If the seat of the League is at Geneva or elsewhere, they still hope that the Office Central will remain the centre of private Internationalism.*<sup>321</sup>

On ne sait pas si ces conclusions sont explicitées par Otlet et La Fontaine, si elles se révèlent implicitement dans leurs discussions ou s'il ne s'agit que de l'interprétation du secrétaire, mais ce plan en deux temps est très caractéristique du fonctionnement des secrétaires généraux de l'Union des associations internationales. Il illustre d'abord une certaine pugnacité puisque leur rêve de voir la SDN s'établir à Bruxelles n'est pas complètement éteint par la décision prise quatre mois plus tôt de l'installer à Genève. Il montre ensuite que même si leur souhait est de voir se confirmer le statut acquis par leur ville au cours des décennies précédentes à grand renforts d'expositions internationales, de dizaines de congrès et d'une politique de petit État neutre au croisement du trio des grandes puissances françaises, allemandes et britanniques, ils se réservent toujours un plan B centré autour du cœur de leurs activités. Ici, il s'agit de faire accepter l'UAI comme centre des initiatives privées en matière d'internationalisme. Plus tard on observera la même faculté à rebondir très rapidement d'une vision générale à un projet plus spécifique, à tel point qu'on pourrait résumer ces quelques années d'interaction entre l'UAI et la SDN comme une

---

<sup>320</sup> E.M.H. Lloyd, « Report on visit to Brussels and the Hague », 6 septembre 1919, Archives SDN 13/1139/1154, p. 7.

<sup>321</sup> Idem, p. 7.

suite de rebondissements dont l'amplitude ne cesse de diminuer pour se resserrer autour de projets que les deux Belges peuvent porter de manière plus réaliste.

Même si la visite n'a lieu qu'en août 1919 et qu'une telle lecture finaliste pourrait faire manquer les potentialités foisonnantes que cette première rencontre n'a pas manqué de faire surgir, on trouve déjà dans le rapport de la SDN des éléments qui laissent penser assez froidement que, malgré leur énergie, Paul Otlet et Henri La Fontaine sont à titre personnel les éléments risquant de compromettre à moyen terme la relation entre leurs différentes initiatives et la Société des Nations. À première vue, cette visite est pleinement rentabilisée par les Belges qui déroulent une stratégie de communication consistant à étaler leur réussite et ses riches perspectives en baladant leurs invités à travers les nombreuses salles du Palais mondial, leur présentant les travées du gigantesque répertoire de fiches bibliographiques et leur faisant réaliser l'étendue remarquable de leurs publications. Mais, pour les secrétaires de la Société des Nations, faire ainsi connaissance sur place élimine partiellement l'effet favorable de toute cette publicité à laquelle ils sont confrontés puisqu'ils peuvent, dans le même temps, tirer parti des conversations pour creuser au-delà de ce vernis brillant. De ce face-à-face, les représentants de la Société des Nations ne manquent par exemple pas de relever la situation ambiguë des deux Belges vis-à-vis de leur gouvernement :

*At the present moment, however, we gather that neither M. La Fontaine nor M. Otlet are looked upon with very great favour by the Belgian Government. This is no doubt partly due to the fact that M. La Fontaine is a prominent Socialist Senator. In general, it is fair to say, while MM. La Fontaine and Otlet are enthusiasts for scientific universality and international cooperation, they are none the less enthusiasts on behalf of Belgium and Brussels. The pamphlets which they presented to us, illustrate the manner in which the founders of the Union have identified themselves with the Belgium claim to have the seat of the League at Brussels and are excellent pieces of propaganda.<sup>322</sup>*

Encore une fois, nous ne sommes qu'en 1919, alors que Otlet et La Fontaine n'ont pas encore déployé tous leurs efforts de lobbying auprès de la Société des Nations. Il est donc tout à fait significatif que les secrétaires de cette dernière puissent déjà faire une telle analyse, qui se révélera effectivement correcte par la suite, car bien que La Fontaine fasse partie de la délégation belge à l'Assemblée, son gouvernement traînera systématiquement les pieds pour soutenir les activités de l'UAI. Deux hypothèses sont envisageables pour expliquer au moins en partie cette lucidité : tout d'abord, il est possible que les deux remuants intellectuels aient eux-mêmes parlé de cette situation conflictuelle à leurs visiteurs, ce qui aurait été probablement, et avec le recul, une erreur tactique (mais pas totalement improbable puisqu'on verra qu'Otlet n'hésite pas à dramatiser les décisions belges à leur égard et à s'en ouvrir au Secrétariat de la SDN), mais qui aurait pu être une stratégie visant à montrer à la Société des Nations à quel point les projets bruxellois ont besoin de son soutien en l'absence d'appui gouvernemental. Erreur tactique, bien sûr, parce qu'Inazo

---

<sup>322</sup> Idem, pp. 8-9.

Nitobe est le représentant d'une organisation qui a la forme d'un parlement international, un rendez-vous d'États, pas une structure indépendante qui pourrait prendre la décision de passer outre la volonté d'un de ses membres souverains. La seconde explication serait que les visiteurs aient eux-mêmes constaté la mésentente ou qu'ils en aient entendu parler, que celle-ci soit de notoriété publique dans les cercles politiques belges ou qu'elle soit déductible d'un certain nombre d'indices, comme par exemple le fait que le gouvernement ne finance que très modestement les activités de l'UAI et n'accorde son soutien qu'aux projets liés à la bibliographie. Toujours est-il que cette seconde hypothèse n'est pas plus réjouissante que la première parce que le calendrier très précoce de cette rencontre aurait pu permettre, si ce n'est d'éviter cette situation tendue, du moins de la cacher à ces nouveaux partenaires potentiels pour maximiser les chances d'une collaboration. Mais quelle que soit la raison de cette précision dans le rapport de Lloyd, ses conséquences sont faciles à imaginer : Paul Otlet et Henri La Fontaine ne peuvent être que des coéquipiers instables pour la Société des Nations. C'est d'ailleurs leur position de pionniers de l'internationalisme qui explique en partie le décalage dans lequel ils se trouvent face à la SDN : ayant structuré leur écosystème avant l'avènement de ce nouvel ordre mondial multilatéral, leur incapacité à prendre en compte cette nouvelle configuration les empêche de repenser et d'adapter l'Union des associations internationales de fond en comble. Comme le fait remarquer Daniel Laqua, les deux Belges sont un facteur de continuité important en matière d'internationalisme entre l'avant et l'immédiat après-guerre<sup>323</sup>, mais il signale également que le contexte des années 1920 a subi des transformations qui rendent les codes de la décennie précédente vétustes. La globalisation au-delà de l'Europe de l'Ouest en est un bon exemple, à la différence des congrès du début du siècle – dont Londres, Paris et Bruxelles forment le triangle névralgique – qui pouvaient donner l'impression que l'internationalisme était une réalité fondamentalement occidentale.

Mais l'UAI ne peine pas qu'à s'adapter à la situation politique de l'après-guerre, elle peine tout simplement à se reconstruire elle-même autour d'autre chose que la personnalité de ses leaders. Comme nous l'évoquons, toute la nébuleuse d'institutions du Palais mondial est tellement dépendante de ces deux intellectuels passionnés qu'il est parfois difficile de savoir si ces instances s'expriment indépendamment d'eux ou si ceux-ci sont à la fois son cerveau, ses yeux et ses mains. Cette particularité, qui en est d'autant plus renforcée que l'Union des associations internationales n'a pas recouvré ses forces d'avant-guerre et ne dispose donc pas d'un secrétariat permettant de soulager Otlet et La Fontaine d'une partie de leurs responsabilités, n'échappe pas aux représentants de la Société des Nations. Reconnaisant que l'Office central de l'UAI fait un travail

---

<sup>323</sup> LAQUA, « Transnational intellectual cooperation, the League of Nations, and the problem of order », *art. cit.*, 2011, pp. 227-228.

intéressant, Lloyd rapporte que si la SDN a à cœur de pérenniser son activité, elle sera peut-être obligée de prendre elle-même la direction des opérations en cas de défaillance des fondateurs :

*The organisation is at present bound up with the personality of its two founders; when their influence is removed and no worthy successors can be found to continue the work, the League should be prepared to take a more direct interest in it, and possibly to transfer it to the seat of the League.*<sup>324</sup>

Que la possibilité de transférer les travaux de l'UAI au (futur) siège de la Société des Nations soit évoquée a au moins le mérite de montrer que celle-ci n'a pas complètement fermé la porte à une telle solution. Cette remarque est toutefois à remettre dans le contexte de prises de contact tous azimuts d'Inazo Nitobe qui lance sa section et peut se permettre d'envisager de telles éventualités sans en préciser immédiatement les modalités pratiques.

Or, les discussions d'août 1919 ouvrent au moins partiellement les yeux des secrétaires généraux de l'UAI sur la nouvelle donne. Dans le document qu'ils produisent à la suite de la visite de Nitobe, ils semblent conscients que l'irruption de la Société des Nations modifie le statut des associations internationales : jusqu'ici elles servaient de lieu de rencontre entre des États qui s'associaient en signant une convention administrative ou technique, mais depuis que l'article 24 du Pacte demande à la SDN de se charger de cette mission, Otlet et La Fontaine font remarquer que « celle-ci doit donc prendre vis-à-vis des Associations internationales l'attitude et le rôle qui ont été jusqu'ici ceux des États associés »<sup>325</sup>. C'est bien le signe d'une période de bouleversement pour ces associations internationales qui n'ont pas encore eu le temps de parachever leur organisation commune (leur fédération centralisée au sein de l'UAI compromise par la guerre) et qui se voient confrontées à un nouveau modèle dont on verra avec le recul qu'il n'est finalement pas plus efficace : très peu d'entre elles deviendront véritablement des « bureaux internationaux » sous patronage de la Société des Nations et les États ne seront jamais supplantés par celle-ci dans le maintien de la majeure partie des conventions internationales qui les concernent. Mais toute la question est de savoir si ces acteurs, tant à Bruxelles qu'à Londres (puis Genève), sont conscients de cette évolution, s'ils réalisent d'une part que l'UAI de 1919 n'a effectivement plus les moyens et le réseau de l'UAI de 1910, et d'autre part que les associations internationales sont en train de changer ou, du moins, de changer leur rapport aux organisations de coordination en adoptant des stratégies plus empiriques. Sur le plan personnel et considérant que Paul Otlet est resté ancré dans sa « Belle Époque » positiviste, Rayward écrit que « *The First World War marked the end of the intellectual as well as sociopolitical era in which Otlet had functioned hitherto with remarkable success* ». Pour lui, après l'exil en France du visionnaire de l'hypertextualité pendant le conflit

---

<sup>324</sup> E.M.H. Lloyd, « Report on visit to Brussels and the Hague », 6 septembre 1919, Archives SDN 13/1139/1154, p. 10.

<sup>325</sup> UAI, « Memorandum des réunions qui ont eu lieu à Bruxelles les 25, 26 et 27 août 1919 entre les délégués de la Société des Nations et les secrétaires généraux de l'Union des Associations Internationales », 12 septembre 1919, p. 4. Archives SDN 13/1139/1139.

mondial et le changement de contexte politique, « *he and his schemes were never taken seriously except with the circle of his disciples* »<sup>326</sup>. Dans leur mémorandum faisant suite à la visite des trois hauts fonctionnaires de la Société des Nations<sup>327</sup>, Paul Otlet et Henri La Fontaine semblent pourtant prendre acte du nouvel ordre mondial et listent donc en conséquence une douzaine de demandes adressées à la SDN, principalement orientées vers une facilitation des échanges et une reconnaissance de l'UAI comme interlocuteur principal. Le document conservé à Genève est d'un très grand intérêt puisqu'il comporte en marge les remarques de Nitobe ou Van Hamel à propos de ces demandes, montrant d'ailleurs que le Secrétariat semble disposé à entrer en matière dans la plupart des cas n'impliquant pas une collaboration formalisée<sup>328</sup>, une impression confirmée par le sous-secrétaire général qui écrit quelques jours plus tard à l'UAI que Drummond est « *sympathetically inclined to the various Demandes* »<sup>329</sup>.

Commentant la position de Nitobe après sa visite, Saikawa conclut que le sous-secrétaire général nourrit des sentiments favorables aux projets de l'UAI<sup>330</sup>. Pourtant, le fait d'envisager une subvention à la publication de *La Vie internationale*, un engagement très concret mais également très minimal par rapport aux projets belges, peut aussi être lu comme un moyen d'apaiser les ambitions de ce partenaire. Sans en faire une lecture nécessairement manipulatrice, puisque Nitobe a des raisons évidentes d'être intéressé par la dynamique qu'essayent de relancer Otlet et La Fontaine – ne serait-ce que parce que le fait qu'elle soit dans l'air du temps est un indicateur sur lequel il peut s'appuyer à l'intérieur de la Société des Nations pour donner du sens à ses propres travaux – il est tout à fait évident que placer un interlocuteur dans une situation de mandataire permet subtilement de mettre au clair la hiérarchie : l'institution politique dirige, l'institution technique exécute.

Les secrétaires généraux de l'Union des associations internationales ne se reposent toutefois pas sur leurs lauriers et se hâtent de reprendre contact avec la SDN pour l'informer de la tenue prochaine du Congrès mondial des associations internationales, agendé pour 1920. Pour ce faire, ils rebondissent adroitement sur la récente lettre du président du Conseil des ministres français Georges Clémenceau au premier ministre britannique David Lloyd George et au diplomate américain et conseiller de Woodrow Wilson le « colonel » Edward House, qui déclare en septembre 1919 que la Société des Nations ne peut être efficace qu'après une « préparation morale

---

<sup>326</sup> RAYWARD, « Visions of Xanadu: Paul Otlet (1868-1944) and Hypertext », *art. cit.*, 1994. p. 248.

<sup>327</sup> Transmis en septembre 1919, voir lettre de La Fontaine et Otlet à Drummond, 11 septembre 1919, Archives SDN 13/1139/1139.

<sup>328</sup> UAI, « Memorandum des réunions qui ont eu lieu à Bruxelles les 25, 26 et 27 août 1919 entre les délégués de la Société des Nations et les secrétaires généraux de l'Union des Associations Internationales », 12 septembre 1919, pp. 5-6. Archives SDN 13/1139/1139.

<sup>329</sup> Lettre de Nitobe à Otlet et La Fontaine, 23 septembre 1919, Archives SDN 13/1139/1139.

<sup>330</sup> SAIKAWA, *From Intellectual Co-operation to International Cultural Exchange: Japan and China in the International Committee on Intellectual Co-operation of the League of Nations, 1922-1939*, *op. cit.*, 2014. p. 19.

des peuples »<sup>331</sup>. Mais à la proposition de faire des associations internationales le partenaire privilégié de cette préparation et de reconnaître l'UAI comme le canal de communication entre celles-ci et la Société des Nations, Inazo Nitobe répond que, si la fonction de « pont » de l'organisation bruxelloise peut en effet être mise à profit par la SDN, elle ne peut en aucun cas être exclusive et empêcher des relations directes avec l'une ou l'autre association<sup>332</sup>. Il renvoie d'ailleurs délicatement les deux intellectuels face à leur tentative de court-circuiter leur propre canal de communication officiel avec la Société des Nations en les invitant à demander à la délégation belge de soumettre au Conseil une résolution appelant à la tenue du Congrès mondial. Eric Drummond semble en effet considérer que ce n'est pas au secrétariat de prendre ce genre d'initiative mais bien aux organes politiques de la Société<sup>333</sup>. Tout comme Nitobe, il s'inquiète surtout du fait que ces démarches puissent se révéler être des manœuvres destinées à obtenir du Congrès une résolution appelant à rediscuter le choix du siège de la SDN<sup>334</sup>. Or, deux éléments portent à croire que les craintes du Secrétariat sont probablement infondées. Tout d'abord, la correspondance liée au Congrès mondial a surtout un objectif d'information et procède à notre sens de cette stratégie d'occupation du terrain évoquée plus haut : maintenant que Nitobe s'est déplacé en personne auprès de l'Union des associations internationales il faut profiter de cet état de grâce en évitant que l'attention de la Section des bureaux internationaux ne soit retenue par d'autres préoccupations. D'ailleurs, le jour même de l'envoi du courrier informant la SDN de la convocation prochaine d'un Congrès mondial, Paul Otlet et Henri La Fontaine font parvenir à Londres une autre missive rappelant leur projet de créer une Union internationale pour la bibliographie et la documentation<sup>335</sup>. Ce projet avait déjà été communiqué à la Conférence interalliée des Académies, en novembre 1918 à Paris, puis développé dans une brochure adressée à la Société des Nations sous le titre d'« entente » ou d'« union » internationale pour la documentation, se proposant de devenir un bureau international placé sous l'autorité de la SDN<sup>336</sup>. Ensuite, dans leurs correspondances les secrétaires généraux de l'UAI, fidèles à leurs idéaux élevés et excessivement confiants en leurs projets, semblent plus pécher par excès de transparence que dissimuler un agenda caché. Suite à la sollicitation concernant le Congrès mondial, Paul Otlet écrit par exemple à Nitobe que l'UAI ne souhaite pas être l'« intermédiaire obligé » et exclusif vis-à-vis des associations internationales, et donc « une sorte d'organisme officiel de la Société des Nations », mais réaffirme que « l'Union est une Confédération et elle doit le rester »<sup>337</sup>. Cette

---

<sup>331</sup> Lettre d'Otlet et La Fontaine à Drummond (1), 27 octobre 1919, Archives SDN 13/1139/1885. Une copie de la lettre de Clémenceau est jointe.

<sup>332</sup> Lettre de Nitobe à Otlet et La Fontaine, 13 novembre 1919, Archives SDN 13/1139/1885.

<sup>333</sup> Note de Drummond, 13 novembre 1919, Archives SDN 13/1139/1885.

<sup>334</sup> Note de Nitobe, 5 novembre 1919, Archives SDN 13/1139/1885.

<sup>335</sup> Lettre d'Otlet et La Fontaine à Drummond (2), 27 octobre 1919, Archives SDN 13/1139/1885.

<sup>336</sup> « Union Internationale pour la Bibliographie et la Documentation », Institut International de Bibliographie, Publication n°127, Bruxelles, 1919, p. 2. Archives SDN 13/1139/1139.

<sup>337</sup> Lettre d'Otlet à Nitobe, 20 novembre 1919, Archives SDN 13/1139/2150.



réaction montre donc bien que les deux Belges sont encore persuadés que l'UAI va reprendre prochainement son rythme de croisière d'avant-guerre et se poser sans difficulté majeure comme la réunion naturelle des associations internationales. Plus ancienne que la Société des Nations, l'Union considère probablement que même si cette nouvelle organisation devait déplacer son siège à Bruxelles son destin demeure indépendant. C'est une position réaliste, puisque malgré des espoirs tangibles, les chances de modifier la décision d'avril 1919 sont ténues, mais c'est surtout une position de principe : même si la venue de la SDN placerait Otlet et La Fontaine et leurs divers projets dans une position extrêmement favorable (l'UAI, mais également l'Institut de bibliographie, l'Université internationale, le musée, etc.), ces derniers n'ont pas vocation à être formellement englobés. Ainsi, et alors que les relations entre les deux entités se poursuivront par la suite sur le terrain plus spécifique des questions intellectuelles, universitaires et bibliographiques, l'automne 1919 signe la fin d'un premier chapitre qui aura servi à clarifier les intentions des deux intellectuels vis-à-vis de la SDN. C'est en quelque sorte le premier « goulot d'étranglement » des ambitions belges, le moment où il devient clair qu'il ne s'agit plus de réclamer la présence de la Société des Nations à Bruxelles mais de travailler à faire reconnaître les enjeux intellectuels et scientifiques au sein de celle-ci.

## Un projet concret pour l'UAI : l'Université internationale de Bruxelles

En amont de l'Assemblée de 1920, deux éléments de nature financière font figure de signes avant-coureurs de l'accueil limité que la Société des Nations est prête à ménager aux projets belges et qui auraient pu alerter Otlet et La Fontaine à propos des ressources très limitées de celle-ci en la matière : les négociations autour d'un soutien à la publication du « Code des Vœux » des associations internationales et la question de l'« Université internationale » de Bruxelles. Discutée lors de la visite à Bruxelles de l'été 1919, la question de la subvention par la Société des Nations de certaines publications de l'UAI revient sur la table lorsque Nitobe annonce en mai 1920 à ses interlocuteurs belges qu'une somme de 1500 livres sterling pourrait être mise à leur disposition<sup>338</sup>. C'est une aubaine pour l'Union qui pressait le Secrétariat d'accorder une subvention au plus vite pour profiter d'un taux de change très favorable vers le franc belge<sup>339</sup>, potentiellement suffisant pour couvrir plusieurs publications d'un seul coup. Il faut dire que le « Code des Vœux » est une publication imposante puisqu'il s'agit d'y faire figurer toutes les résolutions prises par les congrès internationaux depuis 1840 (évalués à 3500 en ouverture du premier volume qui contient lui-même 1216 résolutions sur un peu moins d'un millier de

---

<sup>338</sup> Lettre de Nitobe à Otlet et La Fontaine, 1<sup>er</sup> mai 1920, Archives SDN 13/1139/4122.

<sup>339</sup> Lettre de La Fontaine à Nitobe, 27 janvier 1920, Archives SDN 13/1139/4122.

pages<sup>340</sup>). C'est également une publication qui présente un intérêt direct pour la Société des Nations puisqu'une telle synthèse est un outil de travail de premier ordre, et c'est en ce sens que Léon Bourgeois, qui reconnaît que « cette documentation, tout à fait indispensable [au] Secrétariat, [...] aurait dû être entreprise par lui si l'Union des associations internationales ne s'en était pas chargé »<sup>341</sup>, invite le Conseil à approuver cette dépense le 3 août 1920. Et si la SDN et l'UAI signent effectivement une convention le 25 août 1920 portant théoriquement sur un volume de 2000 à 2500 pages en 1000 à 1500 exemplaires<sup>342</sup>, nous permettant de juger au passage qu'il ne s'agit pas d'un investissement insignifiant (la subvention couvre une petite moitié des frais de publication), la Société des Nations dépêche au préalable un expert financier au Palais mondial pour évaluer la santé des comptes de l'UAI. Le rapport de l'auditeur italien Frédéric A. de Morpurgo est un document d'un grand intérêt pour comprendre les difficultés financières bruxelloises<sup>343</sup>, mais comme nous nous limitons ici à rendre compte des relations entre les deux organisations, nous n'en proposerons pas une analyse détaillée. Symboliquement, ce rapport et cette convention sont les deux faces d'un même constat : alors que l'UAI parvient enfin à obtenir un soutien concret de la Société des Nations, assorti de la signature d'un document officiel dont Otlet et La Fontaine se targueront à de nombreuses reprises, celui-ci est non seulement limité à une mission très secondaire et ponctuelle, mais il est assorti d'une procédure assez humiliante pour l'UAI qui doit préalablement faire la preuve de sa respectabilité financière.

Le second projet (dont on rappelle qu'il est antérieur à la CICI) à recevoir un accueil poli mais financièrement limité est celui de l'Université internationale, principal produit d'appel « scientifique » de l'Union des associations internationales à partir de 1920. Comme les autres réalisations de l'UAI, l'Université internationale de Bruxelles, sorte d'université d'été impliquant une dizaine d'institutions partenaires et dont seules trois sessions ont lieu entre 1920 et 1922 (un chant du cygne aura lieu en 1927), est un sujet qui est déjà traité dans les travaux cités plus haut et dont nous ne ferons pas ici une présentation exhaustive pour nous intéresser en particulier au rôle de ce projet dans la stratégie de réseautage d'Otlet et La Fontaine auprès de la Société des Nations. Et sur ce point, la stratégie belge rompt au moins partiellement avec les tentatives précédentes puisque la question de l'Université internationale n'est pas immédiatement soumise à la SDN pour approbation ou soutien, mais est d'abord présentée au Secrétariat comme un fait accompli indépendant. Plutôt que de demander à la SDN de créer ou de financer une structure, on

---

<sup>340</sup> Union des Associations Internationales, « Code des vœux internationaux. Codification générale des vœux et résolutions des organismes internationaux, associations, instituts, congrès, conférences, commissions, comités, bureaux, etc. », vol. 1, Bruxelles, 1923, publication UAI n°104, p. I.

<sup>341</sup> Procès-verbal de la huitième session du Conseil de la Société des Nations, première séance du 3 août 1920 publié au Journal officiel n°6 de septembre 1920, pp. 306-307.

<sup>342</sup> Convention entre l'Office Central de l'Union des Associations Internationales et la Société des Nations, 25 août 1920, p. 2, Archives SDN 13/1139/6395.

<sup>343</sup> Lettre de Morpurgo à Ames, 31 mai 1920 et ses deux rapports, l'un général (26 mai 1920) l'autre financier (27-29 mai 1920), Archives SDN 13/1139/4559.

lui propose un projet déjà assumé. Cette tactique anticipe le fait maintes fois vérifié que la SDN n'a ni la marge de manœuvre politique ni les moyens pour mener des projets de ce type : les secrétaires généraux de l'UAI cherchent donc plutôt à l'attirer avec un projet tiers de bonne facture. Profitant de la visite de Morpurgo au Palais mondial, Otlet glisse donc un message à Nitobe pour l'informer de la tenue de la première session de sa nouvelle université internationale à l'automne 1920 et lui proposer d'y déléguer un membre du secrétariat afin d'y donner un cours sur la SDN. Consignant cet échange, le sous-secrétaire général note que « *it is premature to judge of the value of this first attempt at an International University, but according to information thus far received, it promises to be quite an affair* »<sup>344</sup>. L'intérêt précoce de Nitobe pour ce projet, qui se distingue par sa rapidité à en informer ses collègues alors qu'aucune demande officielle n'est encore parvenue au secrétariat, est un signe important. Mais deux semaines plus tard, il constate à Bruxelles que le projet « *is in a very early stage of incipency and we can well afford the time to wait perhaps a month longer before deciding who should go to lecture* »<sup>345</sup>, ajoutant que Marie Curie aurait accepté d'y participer et qu'il faudra dès lors être prêt à adapter le choix du délégué en fonction de la réputation des intervenants confirmés. Or, plutôt que de capitaliser sur cette première impression positive, qui aura effectivement pour conséquence de voir Inazo Nitobe se déplacer en personne en septembre 1920 pour une intervention portant sur les premiers pas de la Société des Nations, les organisateurs brûlent d'un seul coup toutes leurs cartouches en sollicitant également le haut patronage du Conseil. Cette erreur de *timing* se paie cher : alors que l'été 1920 est le moment adéquat pour montrer au Secrétariat le dynamisme retrouvé de l'UAI et prendre de vitesse les nombreux autres projets d'universités internationales qui lui parviendront, comme nous l'avons vu, les semestres suivants, c'est le pire moment pour le Conseil puisque le sujet lui est soumis avant même la première sollicitation officielle d'un gouvernement (la motion du ministre belge Prosper Pouillet et consorts, quelques mois plus tard, puis celle du gouvernement espagnol) et bien avant que les rapports de la Section des bureaux internationaux sur la question ne puissent lui servir de base de travail. Devant le Conseil, Léon Bourgeois « ne peut se défendre de penser que c'est la première expérience qui est tentée dans cet ordre d'idées et que, comme toute création, elle comporte des risques »<sup>346</sup>. Malgré toute la documentation que Paul Otlet se fait un plaisir de lui transmettre, le Conseil ne peut donc que constater que « l'Université internationale n'étant pas encore créée », il est « prématuré » de « lui accorder dès aujourd'hui le patronage que demande pour elle l'Union des Associations Internationales »<sup>347</sup>. Finalement, il se borne donc à faire part de sa sympathie et de ses vœux de succès à l'UAI.

---

<sup>344</sup> Note de Nitobe, 4 juin 1920, Archives SDN 13B/4646/4646.

<sup>345</sup> Note de Nitobe à Comert, 17 juin 1920, Archives SDN 13B/4646/4646.

<sup>346</sup> Rapport Bourgeois adopté par le Conseil le 3 août 1920, Procès-verbal de la huitième session du Conseil de la Société des Nations, publié au Journal officiel n°6 de septembre 1920, p. 306.

<sup>347</sup> Idem.

Si l'on peut voir dans ce soutien moral un patronage implicite de l'institution naissante<sup>348</sup>, celui-ci nous apparaît surtout comme le « service minimum » de la SDN qui ajourne aux calendes grecques une reconnaissance officielle et un soutien concret au projet. Dans les faits, à l'exception de la participation physique de membres du Secrétariat aux sessions de l'Université internationale, la marque de soutien la plus tangible est exprimée par Eric Drummond l'année suivante. En prévision de la deuxième session de l'Université internationale, prévue du 20 août au 15 septembre 1921, et d'entente avec le Conseil sur sollicitation de l'UAI, le secrétaire général fait parvenir fin mai 1921 une note aux gouvernements les encourageant à participer au projet bruxellois. À cette occasion, sa présentation des attentes de l'Union des associations internationales nous permet d'apprécier leur intention de monter en puissance avec un fonctionnement moins centralisé :

*[Le Comité directeur de l'Université internationale] voudrait que les différents gouvernements coopèrent à son œuvre d'une manière effective, d'une part en créant des chaires nationales dont les titulaires seraient chargés d'exposer la situation propre à chaque pays et de montrer notamment en quoi leur nation a collaboré au développement de la civilisation et pourra collaborer à l'évolution prochaine du monde, d'autre part en demandant à leurs universités nationales de s'associer, ainsi qu'elles y ont été invitées, à l'effort désintéressé poursuivi par l'Université internationale et en facilitant la participation de leurs ressortissants, professeurs et étudiants, aux sessions de celle-ci.<sup>349</sup>*

Les raisons économiques y sont à peine voilées et les contreparties en matière de promotion nationale tout à fait explicites, tranchant avec la nature « désintéressée » et internationaliste de l'entreprise. Or, la diffusion de l'appel aux gouvernements à contribuer à l'université internationale, qui évite à la SDN d'entrer en matière sur les demandes financières de l'UAI qu'elle ne peut accorder « *unless they can offer some direct and if possible tangible service* »<sup>350</sup>, ne suffit pas à convaincre un nombre suffisant de gouvernements et d'universités pour assurer la viabilité de cette école d'été multi-nationale : à la session de 1921 ne succède qu'une troisième et dernière session en 1922. Évoquant le fait que la session projetée pour 1923 n'a pas eu lieu, Oscar de Halecki écrit dans son rapport de 1924 – avant de biffer le paragraphe – que les complications éprouvées par l'UAI concernant l'utilisation des locaux du Palais mondial sont « entrées dans une phase particulièrement aiguë »<sup>351</sup>. Il ajoute que cette crise de confiance avec le gouvernement

---

<sup>348</sup> Saikawa écrit que cette collaboration est la preuve que la relation entre SDN et UAI se renforce, SAIKAWA, *From Intellectual Co-operation to International Cultural Exchange: Japan and China in the International Committee on Intellectual Co-operation of the League of Nations, 1922-1939*, op. cit., 2014, p. 25.

<sup>349</sup> « Projet d'établissement d'une Université internationale à Bruxelles », note du secrétaire général à destination des gouvernements, 25 mai 1921, *Journal officiel de la Société des Nations*, Année 2 n°5-6, juillet-août 1921, p. 621.

<sup>350</sup> Note de Nitobe, 22 mars 1921, Archives SDN 13/1139/11677.

<sup>351</sup> « Le problème de l'université internationale », rapport préliminaire soumis à la Commission de coopération intellectuelle (sous-commission universitaire) par Oscar de Halecki, 20 mars 1924, Archives SDN 13C/28370/34984, p. 7.

belge n'est pas la seule raison de cette interruption mais que « les difficultés les plus graves résultaient<sup>352</sup> du manque, à peu près absolu, de ressources financières ». Le secrétaire signale également l'absence quasi totale de soutiens, tant du côté des universités et des organismes inter-universitaires nationaux qui « observent une réserve plutôt sceptique » que des gouvernements dont seuls quelques-uns ont répondu à l'appel lancé par le secrétaire général en « n'exprimant, en général, que des sympathies de principe »<sup>353</sup>.

Comme on va le voir, le conflit avec le gouvernement belge est un élément qui va durablement handicaper l'Union des associations internationales. Mais le manque de soutien local en faveur de l'Université internationale frappait déjà Nitobe lors des préparatifs de juin 1920 : « *it is greatly to be regretted that the Universities of Belgium do not take a more pronounced interest in it*<sup>354</sup> », écrit-il tout en rapportant d'une discussion avec Destrée que la situation universitaire en Belgique est fortement marquée par la guerre et la réouverture des universités, assaillies d'étudiants trop nombreux pour laisser le temps aux enseignants de se consacrer à ce genre de projets. Il conclut : « *The fact that Belgian Universities do not participate may, I am afraid, give an impression that this scheme is not sanctioned in its own country ; or is it another instance of a prophet without honour etc?* »<sup>355</sup>

Mais même si l'édifice semble se fissurer dès 1923, les secrétaires généraux de l'UAI ne perdent pas l'espoir de voir leur université internationale refaire surface quelques années plus tard. Lorsqu'un projet d'université internationale porté par la délégation espagnole est soumis à l'Assemblée à l'automne, Paul Otlet écrit de toute urgence au président de la session pour s'étonner de ne pas avoir été prévenu<sup>356</sup>. Rappelant l'ancienneté de leur projet et tentant de montrer que le soutien déjà exprimé par la SDN lui confère un caractère exclusif (« l'Université internationale a été créée... »), le Belge prie le président de « nous protéger éventuellement contre tout ce qui serait proposé à l'encontre de nos droits antérieurs ». Dix jours plus tard, une lettre de la Confédération internationale des étudiants, sise au Palais mondial de Bruxelles, est également adressée au président de l'Assemblée pour lui demander « d'éviter toute décision qui conduirait à une dispersion des forces alors que leur concentration apparaît au contraire de toute nécessité »<sup>357</sup> et appelle à un soutien financier clair de la part de la Société des Nations. La question sera finalement réglée lors de la session de décembre de la Commission de coopération

---

<sup>352</sup> Son utilisation d'un temps au passé s'explique parce qu'il ne lui semble pas que l'Université internationale de Bruxelles ne soit jamais susceptible de revoir le jour.

<sup>353</sup> Idem, p. 8.

<sup>354</sup> Nitobe, « Report on International University », 17 juin 1920, p. 1, Archives SDN 13/4646/4920.

<sup>355</sup> Idem, p. 2 (citation de Marc 6:4).

<sup>356</sup> Lettre d'Otlet au président de l'Assemblée, 7 septembre 1923, Archives SDN 13/28370/30886.

<sup>357</sup> Lettre de la Confédération Internationale des Etudiants (cinq signatures) au président de l'Assemblée, 17 septembre 1923, Archives SDN 13/28370/31268.

intellectuelle<sup>358</sup> qui décide de traiter le projet belge en même temps que la sollicitation espagnole, avec peu de succès (voir chap. 4.4). Mais dans l'immédiat, il est tout à fait intéressant de noter que le traitement du courrier d'Otlet amène Nitobe et Halecki à faire usage d'un court-circuit en consultant informellement La Fontaine à ce sujet. Ils notent que « *Senator La Fontaine agrees that it is wiser not to publish the letter in the Journal. He will himself explain the reasons to his friend M. Otlet* »<sup>359</sup>. Un indice de plus pour étayer l'hypothèse de la grande polarisation des rôles au sein du couple de secrétaires généraux de l'UAI.

Au final, le bilan de l'Université internationale est mitigé. Si ses trois sessions de quelques semaines ont en effet fait se rencontrer quelques centaines d'étudiants et de professeurs d'une dizaine d'universités européennes, elles n'ont pas su dépasser le format plébiscité par les autres projets contemporains présentés au début de ce chapitre, celui d'une école d'été trop composite pour créer une vraie offre de formation cohérente. Alors que Jules Destrée dira en 1925 que « le titre d'université internationale n'était guère qu'une étiquette pompeuse sur une réalité modeste »<sup>360</sup>, on ne peut que conclure avec Boyd Rayward que cette entreprise est « *no more than a glorified summer school that met in the Palais Mondial three times in the early 1920s before disappearing from sight* »<sup>361</sup>.

## Un foisonnement de propositions pour la coordination des sciences, de l'éducation et des arts

Mais les projets belges, s'ils sont effectivement précoces et particulièrement développés, ne sont pas les seules propositions qui sont faites à la SDN avant même la création de la CICI. Dès 1920, la Société des Nations entre en effet pleinement en fonction, et alors que sa subvention en faveur des publications de l'UAI se précise dès la première session du Conseil, d'autres initiatives atteignent son Secrétariat. Une partie de celles-ci ont précisément trait à la création d'une instance chargée de coordonner les affaires intellectuelles. Dans un rapport établi quelques jours avant la première session de la CICI, en août 1922, les secrétaires reviennent sur les quarante-sept propositions reçues pendant ces deux années<sup>362</sup>, années cruciales pour la Commission puisqu'elles seront le théâtre d'une série de va-et-vient parlementaires qui vont en définir les contours et les bases légales. Toutes n'ont pas l'ampleur des projets de l'UAI, ni ne sont portées par des

---

<sup>358</sup> Lors de la discussion du projet espagnol, Henri La Fontaine qui remplace Jules Destrée « signale qu'une expérience a déjà été faite à Bruxelles en 1920-21-22 ». CICI, Procès-verbaux de la troisième session, Paris 5-8 décembre 1923, huitième séance du 8 décembre 1923, p. 29.

<sup>359</sup> Note d'Halecki à Walters et Teixidor, 11 septembre 1923, Archives SDN 13/28370/30886.

<sup>360</sup> CICI, Procès-verbaux de la sixième session, troisième séance du 29 juillet 1925, Document C.445.M.165(1925.XII), p. 9

<sup>361</sup> RAYWARD, « Visions of Xanadu: Paul Otlet (1868-1944) and Hypertext », *art. cit.*, 1994, p. 239.

<sup>362</sup> « Rapport du Secrétariat de la S.D.N. sur les propositions qui lui ont été soumises en matière de coopération intellectuelle par diverses organisations et personnalités », non daté (entré au Registry le 29 juillet 1922), Archives SDN 13C/14297/22167.

institutions ou des personnalités de renommée internationale, mais elles contribuent à encourager les travaux de l'Assemblée qui sera sollicitée, on va le voir ci-après, dès sa première session de décembre 1920. On notera que ces propositions ne sont pas toutes formulées en amont des premiers travaux des instances de la SDN mais que la majeure partie d'entre elles sont transmises en réaction à ceux-ci, en particulier à partir de 1921. Alors que les milieux des sciences et de la culture commencent à se rendre compte de l'activité de la Société des Nations sur de telles questions, personne ne veut rater l'occasion de prendre le train en marche.

Parmi ces propositions, en plus de la documentation fournie par l'UAI, le Secrétariat de la SDN met en évidence cinq propositions générales. En premier lieu, le dossier français, composé de la lettre du mathématicien Paul Appell, recteur de l'Université de Paris et président du comité exécutif de l'Association française pour la SDN, qui écrit le 8 juillet 1920<sup>363</sup> pour appeler de ses vœux la création d'un « Bureau international pour les relations intellectuelles et l'éducation », à laquelle est assorti le « Projet de Convention créant un organisme permanent pour l'entente et la collaboration internationales dans les questions d'enseignement et dans les sciences, lettres et arts » de Julien Luchaire, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique (et futur directeur de l'Institut international de coopération intellectuelle). La lettre d'accompagnement du comité directeur de l'Association française pour la SDN est particulièrement optimiste en concluant qu'elle prie le Secrétariat « de s'en inspirer dans la mesure qu'il jugera opportune, lorsqu'il s'agira de créer le Bureau des Relations intellectuelles et de l'Education ». Le procès-verbal de la décision de l'association du 21 juin 1920 est plus réaliste puisqu'il fait état du rapport Luchaire « à titre d'exemple et sans prétendre dicter des solutions »<sup>364</sup>.

Le projet, particulièrement concret et abouti, est formalisé par Luchaire en 21 articles très circonstanciés s'étalant sur de nombreuses pages. Y sont détaillées les différentes structures affiliées, dont un Office des relations scolaires, un Office des livres et œuvres d'art et un Office des recherches scientifiques dont les missions se détaillent entre autres comme suit :

*[...] Contribuer à éviter les pertes de temps et d'efforts résultat des recherches poursuivies séparément et à l'insu les uns des autres, par les savants de tous pays, notamment par la création d'un Bureau scientifique international, centre d'informations statistiques et documentaires sur les recherches scientifiques en cours ; D'organiser par la voie d'accords internationaux la collaboration des savants de tous pays, pour les grandes recherches particulièrement importantes, difficiles ou coûteuses ; De constituer*

---

<sup>363</sup> Archives SDN, 13B/5381/5381. Sa lettre est publiée au Journal officiel de la Société des Nations, n°7, octobre 1920, p. 445.

<sup>364</sup> « Vœu en faveur de la création d'un Bureau international des relations intellectuelles et de l'éducation », Association française pour la Société des Nations, Conseil directeur, séance du 21 juin 1920, Archives SDN, 13B/5381/5381.

*et d'assurer la gestion et l'emploi d'une Caisse internationale des recherches scientifiques ; [...]*<sup>365</sup>

Le dossier français, qui s'avère être l'alternative la plus sérieuse aux plans belges, décrit très pratiquement les contours d'une nouvelle institution, composée d'une conférence générale de délégués des États membres et d'un bureau international, à établir à Genève ou Paris<sup>366</sup>. On remarquera en particulier l'investissement personnel précoce de Luchaire, qui sera quelques années plus tard la cheville ouvrière de la mainmise française sur les activités de la coopération intellectuelle, ainsi que la coloration « éducative » de ces textes, une dimension négligée dans les projets de l'UAI<sup>367</sup>. Drummond répond le 18 août à Appell en l'assurant de son intérêt et en lui affirmant qu'il est « tout à fait d'accord [...] pour reconnaître que la pleine réalisation de l'idée de la Société des Nations n'est possible que dans un monde où tous les pays seraient plus étroitement unis par des liens intellectuels et moraux »<sup>368</sup>. Mais cette réponse tardive intervient après une note de Nitobe qui, le 15 juillet déjà, reconnaît que l'ampleur de la proposition française en fait « le schéma le plus complet » qui a été soumis à la SDN mais qu'il « craint qu'elle ne soit aujourd'hui prématurée ». Il poursuit avec une série de questions :

*But are we ready to take this grand step? [...] Has not the League of Nations enough on hand to perform the duties explicitly required of it by the Covenant, without having a new task imposed upon it? I do not doubt the power of the League to inaugurate any kind of work without being bound by the letter of the Covenant, if the world's public opinion demands it*<sup>369</sup>.

L'« opinion publique mondiale » est-elle suffisamment mobilisée autour de cette question pour qu'un tel projet ait une chance de réussir ? Et le sous-secrétaire général d'évoquer le semi-échec de l'Union académique internationale et du Conseil international de recherche, qui ne sont pas capables d'imaginer une coopération avec les anciens ennemis<sup>370</sup>.

Les autres propositions classées dans cette première catégorie de « projets d'ordre général » par le Secrétariat de la SDN sont de moindre envergure : un projet viennois relatif à « l'organisation

---

<sup>365</sup> « Projet de Convention créant un Organisme permanent pour l'Entente et la Collaboration internationales dans les Questions d'Enseignement et dans les Sciences, Lettres et Arts », par Julien Luchaire. Journal officiel de la Société des Nations, n°7, octobre 1920, pp. 446-451.

<sup>366</sup> Le texte de Luchaire contient une disposition très particulière à ce sujet : « Le Bureau international de l'Instruction et des Sciences, Lettres et Arts sera établi au siège de la Société des Nations ; toutefois, dans le cas où d'autres organismes annexes de la Société des Nations [...] auraient leur siège sur le territoire d'une des Puissances membres de la Société, le Bureau [...] sera établi à Paris. » (Journal officiel de la Société des Nations, n°7, octobre 1920, p. 447-448).

<sup>367</sup> Dans sa thèse, Saikawa propose une analyse comparative des propositions belges et françaises qui montre bien en quoi elles diffèrent sensiblement : SAIKAWA Takashi, *From Intellectual Co-operation to International Cultural Exchange: Japan and China in the International Committee on Intellectual Co-operation of the League of Nations, 1922-1939*, Heidelberg, Universität Heidelberg, 2014, pp. 25-33

<sup>368</sup> Eric Drummond à Paul Appell, lettre du 18 août 1920, p.1, Archives SDN, 13B/5381/5381.

<sup>369</sup> Note d'Inazo Nitobe à Eric Drummond, 15 juillet 1920, p. 1, Archives SDN, 13B/5381/5381.

<sup>370</sup> À ce propos, lire REINBOTHE Roswitha, « L'exclusion des scientifiques allemands et de la langue allemande des congrès scientifiques internationaux après la Première Guerre mondiale », *Revue germanique internationale* (12), 2010, pp. 193-208.



internationale du travail intellectuel », établi par Franz Matsch et présenté d'abord à titre personnel le 31 mai 1921, puis par l'intermédiaire du chancelier fédéral de la République d'Autriche le 23 juin 1921<sup>371</sup> ; Une série de suggestions de l'Académie polonaise (28 décembre 1921) relatives au fonctionnement de la future organisation, dont la première, « que la Commission [...] nomme des membres correspondants dans tous les pays », qui rappelle ce qui sera mis en œuvre au travers des commissions nationales de coopération intellectuelle ; Un rapport de MM. Émile F. Chavanne, président de la Fédération suisse des travailleurs intellectuels, et S. Kaidanovsky, daté de juillet 1922<sup>372</sup> ; Et de la documentation que le professeur Gilbert Murray envoie le 19 juillet 1922 en prévision de la séance de la CICI à laquelle il participera en août, relative à la « Ligue des intellectuels » fondée par le prince Charles de Rohan (Karl Anton Rohan). Le projet de ce dernier, qui ne manque pas d'ésotérisme, est tout à fait original puisqu'il se base sur une organisation décentralisée : susciter la création de « salons » littéraires dans tous les pays pour les faire ensuite entrer en relation<sup>373</sup> :

*Sein Ziel [au Kulturbund] is es, eine Plattform zu bilden, auf der sich geistige Menschen aller Richtungen und Bestrebungen zusammenfinden, um in anregendem Verkehr über ihr eigenes, persönliches Wollen hinaus mit dem Teil ihrer in keiner Form gebundenen, sondern sozusagen latenten Kraft sich gegenseitig zu binden und dadurch geistig zu befruchten*<sup>374</sup>.

S'il contacte la SDN, ce n'est donc pas pour lui proposer de créer une nouvelle organisation mais pour obtenir des lettres de recommandations pour l'aider à convaincre des partenaires locaux et des mécènes. Dans une note au secrétaire général, Inazo Nitobe informe qu'il n'a pas accédé à la demande : « *I hope I was not too impolite or too shy in dodging this request, and I was glad he did not insist.* »<sup>375</sup> La crainte de voir le nom de la SDN instrumentalisé pour des demandes de fonds l'a emporté sur la bonne volonté du sous-secrétaire général.

S'il nous semble également important de prendre en compte les quarante-et-une autres propositions plus spécifiques réunies dans ce rapport de 1922, c'est parce que l'historiographie de la coopération intellectuelle de la SDN a souvent tendance à simplifier les prémisses de la CICI en la résumant en une opposition entre propositions belges et françaises. Alors qu'on constatera ci-après que les développements ultérieurs de cette dynamique tournent en effet autour des efforts de diplomatie culturelle de ces deux acteurs, mettre en évidence une poignée d'autres

---

<sup>371</sup> Lors des premiers échanges, l'accueil réservé par le Secrétariat est assez formel et on lui fait bien comprendre que sa proposition va être traitée comme un projet individuel (voir Archives SDN, 13C/13321/13321), il sollicite donc ensuite les bons offices du chancelier pour donner à son projet un caractère officiel (Archives SDN, 13C/13321/14678). Matsch est par ailleurs attaché au Bureau pour la SDN au Ministère fédéral des affaires étrangères autrichien.

<sup>372</sup> Archives SDN, 13C/14297/21054, voir aussi 13C/14297/21055.

<sup>373</sup> Vienne et Paris accueillent de tels salons, avec une ouverture prévue à Munich, d'après la note du secrétaire général de juillet 1922, Archives SDN, 13C/14297/22005.

<sup>374</sup> « Gründungsschrift des Kulturbund » par Karl Anton Rohan, 1921, Archives SDN, 13C/14297/22005.

<sup>375</sup> Note d'Inazo Nitobe au secrétaire général, 2 décembre 1922, Archives SDN, 13C/14297/22005.

interventions permet de mieux saisir le caractère international et diversifié de l'émulation et des attentes produites par les premières discussions de 1919.

Dans le domaine universitaire, on y trouve par exemple le mémoire de George Nasmyth, de la Fédération internationale d'étudiants « Corda Fratres », qui propose le 21 juin 1919 la création d'un « Bureau international des universités » dans le cadre de la SDN<sup>376</sup>. Mais si les projets des cercles académiques sont nombreux, ils ne rivalisent pas en nombre avec ceux des milieux de l'éducation desquels ont émané pas moins de dix propositions de bureaux, centres ou comités de coordination des affaires éducatives<sup>377</sup>, à l'image de la proposition de la *Japanese Association of Teachers* qui soumet le 27 septembre 1920 à l'Assemblée de la SDN son projet de « Bureau permanent d'éducation internationale »<sup>378</sup>. Dans la même lignée, la *Society for World Culture* fait transmettre par l'Ambassade d'Autriche à Londres le 30 septembre 1920 son invitation à créer un « Institut international de culture universelle »<sup>379</sup> (des professeurs Erwin Hanslik et Oskar Kokoschka). Et le 18 juillet 1922, c'est au tour de A. F. Folkersma, directeur de l'Office de littérature populaire des Indes néerlandaises, de soumettre son projet littéraire de « Maison de l'humanité »<sup>380</sup>. Mais la création de nouvelles structures n'est pas la seule préoccupation des interlocuteurs de la Société des Nations pendant cette période puisqu'on trouve également dans la synthèse du Secrétariat plus de dix offres de collaboration ou demandes de patronage de la part d'institutions variées. Le soutien à des congrès est également très prisé, comme le montrent la demande de l'Union pour la Société des Nations du 18 mai 1922 pour une « Conférence internationale d'éducation », le projet de « Conférence universelle d'éducation » de la *National Education Association of America* transmis le 19 juin 1922 par le *State Superintendent of Public Schools d'Augusta* (USA), celui de « Conférence bibliographique internationale » exprimé le 13 juillet 1922 par Florence Wilson<sup>381</sup>, bibliothécaire de la SDN, ou encore celui de « Conférence internationale des universités » du professeur de l'Université de Varsovie Oscar de Halecki (20 juillet 1922), que l'on retrouvera au secrétariat de la Section des bureaux internationaux par la suite. Et concernant plus directement l'insertion de la future commission dans le tissu institutionnel académique du direct après-guerre, on remarquera également deux prises de contact d'acteurs désireux de se voir représentés au sein de la CICI une fois celle-ci créée : d'une part la Confédération internationale des étudiants qui, ayant établi dès 1921 un contact avec le Secrétariat, rappelle le 8 juillet 1922 son souhait de voir les étudiants « associés très directement aux travaux de la Commission de coopération intellectuelle »<sup>382</sup>, et d'autre part un courrier de

---

<sup>376</sup> Archives SDN, 13/1219/1476.

<sup>377</sup> Voir par exemple : Archives SDN, 44/15867/15867, 44/16313/16313, 44/22814/22814 et 44/23074/23074.

<sup>378</sup> Archives SDN, 44/15689/15689.

<sup>379</sup> Archives SDN, 13/7521/7521.

<sup>380</sup> Archives SDN, 13C/14297/21980 et 13C/14297/21346.

<sup>381</sup> Archives SDN, 13C/14297/21864.

<sup>382</sup> Archives SDN, 13C/14297/21827.

*l'International Research Council*, adressé au Secrétariat par l'intermédiaire de Lord Arthur Balfour, alors président du Conseil britannique, le 14 mars 1922 et signé des Américains George W. Hale et Robert A. Millikan<sup>383</sup>, qui exprime le vœu d'être représentés dans la Commission. L'astronome et le physicien se succéderont d'ailleurs à la CICI quelques mois plus tard.

## 3.2 La coopération intellectuelle discutée à la Société des Nations

### La première Assemblée

Le 3 août 1920 à 11h, sous les arches du *Palacio de la Diputación* de San Sebastián (Espagne), se tient la première séance publique de la huitième session du Conseil de la Société des Nations<sup>384</sup>. La séance est présidée par José Quiñones de León, délégué de l'Espagne, et l'on y retrouve Hymans et Balfour, auxquels s'ajoutent les délégués du Brésil, de la France, de la Grèce, de l'Italie et du Japon, ainsi que le secrétaire général. Et s'il est une personnalité que l'hagiographie de la coopération intellectuelle va ériger en père fondateur suite à cette session, c'est le délégué français Léon Bourgeois, président du Sénat français après avoir été plusieurs fois ministre, et premier président du Conseil de la SDN. Si on ne sait pas encore lors de cette session qu'il recevra quelques mois plus tard le prix Nobel de la Paix (1920) pour son investissement dans les fondations de la Société des Nations, l'engagement de l'homme d'État radical et sa philosophie de la solidarité<sup>385</sup> en font un des acteurs incontournables de ce Conseil. Et c'est donc en qualité de représentant de la France que Léon Bourgeois présente, en ouverture de la séance, son rapport concernant une demande de patronage provenant de l'Union des associations internationales en faveur de l'Université internationale de Bruxelles. Après avoir décrit dans les grandes lignes l'institution belge et son historique, Bourgeois ne cache pas un certain scepticisme pour le projet d'université :

*Votre rapporteur reconnaît toute l'utilité que présente l'Union ; il sait quels grands services elle a rendus aux Associations internationales privées ; il connaît la diligence avec laquelle elle a su faire aboutir nombre de rapports ; il apprécie les motifs très élevés dont s'inspire le projet [d'Université Internationale], mais il ne peut se défendre de penser que c'est la première expérience qui est tentée dans cet ordre d'idées et que, comme toute création, elle comporte des risques. [...] Aussi, serait-il prématuré, l'Université internationale n'étant pas encore créée, et ne possédant que des promesses*

---

<sup>383</sup> Archives SDN, 13/14297/19588.

<sup>384</sup> La session commence le 30 juillet et se terminera le 5 août 1920.

<sup>385</sup> Théorisée en particulier dans BOURGEOIS Léon, *Solidarité*, Paris, A. Colin, 1896.

*de coopération, de lui accorder dès aujourd'hui le patronage que demande pour elle l'Union des Associations Internationales.*<sup>386</sup>

Mais s'il trouve la proposition centrale prématurée, il préavise tout à fait positivement sur la demande de soutien financier concernant les publications du « Code des vœux et résolutions des congrès internationaux » de l'UAI :

*La publication de cette documentation, tout à fait indispensable à votre Secrétariat Général, et qui doit comprendre de 2000 à 2500 articles, aurait dû être entreprise par lui, si l'Union des Associations Internationales ne s'en était pas chargée. Cet ouvrage sera un instrument de premier ordre et l'expression des vœux formulés par les diverses organisations internationales.*<sup>387</sup>

Le rapport, qui se termine par la recommandation d'attribuer 1500 livres sterling à ce projet, est accepté sans discussion par le Conseil. Le 18 août, Otlet et La Fontaine remercieront chaleureusement et officiellement Drummond pour cette décision « en faveur de l'Université internationale dont l'Union des associations internationales a pris l'initiative ». Ils ajoutent :

*Il est inutile de vous dire combien ce haut encouragement nous est précieux. Il est non seulement un réconfort au milieu des difficultés inévitables dans une œuvre aussi vaste que la nôtre, mais il en est une consécration à laquelle nous sommes particulièrement sensibles*<sup>388</sup>.

Si la réponse peut sembler trop explicitement enthousiaste vis-à-vis d'une résolution plutôt timide d'une SDN qui peine à définir les critères pour attribuer son patronage à des initiatives privées, c'est sans doute parce qu'il s'agit, malgré un résultat mitigé, de la première étape dans l'officialisation des relations entre l'UAI et la Société. Alors qu'ils ont enfin réussi à se faire une place sur l'ordre du jour du Conseil, Otlet et La Fontaine ne manquent donc pas de le faire savoir publiquement pour occuper un terrain dont ils sentent qu'il pourrait tourner en leur défaveur : un mois plus tôt le Secrétariat recevait la proposition d'Appell et de Luchaire, et celle-ci est publiée dans le même numéro du *Journal officiel* que les remerciements belges. Plus loin, dans ce même numéro du *Journal officiel* de septembre 1920, on trouve le message du président Woodrow Wilson convoquant en grande pompe la première Assemblée de la SDN pour le 15 novembre de la même année<sup>389</sup>.

C'est lors de cette toute première Assemblée, dont les travaux s'étendent sur plus d'un mois, qu'une motion est déposée par les délégués belges, roumains et italiens, le ministre Prosper Poullet, le juge Demetre Negulesco (qui siégera à la Cour permanente de justice internationale) et le sénateur Maggiorino Ferraris, intitulée « Organisation internationale du travail intellectuel ».

---

<sup>386</sup> Journal officiel de la Société des Nations, n° 6, septembre 1920, p. 306

<sup>387</sup> Idem, p. 307.

<sup>388</sup> La lettre des secrétaires généraux est publiée au Journal officiel de la Société des Nations, n°7, octobre 1920, p. 452.

<sup>389</sup> Idem, p. 351.

La résolution, traitée à la fin de la vingt-et-unième séance plénière est immédiatement envoyée en commission, non sans que le président ait communiqué son contenu à l'Assemblée :

*L'Assemblée de la Société des Nations, approuvant l'aide accordée par le Conseil aux œuvres qui ont pour objet le développement de la coopération internationale dans le domaine intellectuel et notamment l'appui moral et matériel donné à l'Union des associations internationales, à l'occasion de la session inaugurale de l'Université internationale et de la publication du code des vœux et résolutions des Congrès internationaux.*<sup>390</sup>

On constate que la motion est constituée d'une proposition de résolution qui commence par un rappel de la teneur des échanges entre le Conseil et l'UAI. Il semble assez évident que cette dernière est l'instigatrice de la motion, même si la raison de la signature des délégués italiens et roumains n'est pas documentée. Quelques jours auparavant, le 23 novembre 1920, Paul Otlet écrivait en effet à Paul Hymans, président de l'Assemblée, pour lui demander « que la SDN s'occupe des intérêts intellectuels et que les institutions de l'UAI servent de noyau à cette nouvelle organisation »<sup>391</sup>. La délégation belge n'étant composée que de Hymans, La Fontaine et Pouillet, on peut imaginer que c'est à ce dernier que la mission est échue en raison de la trop grande implication personnelle de ses deux compatriotes à ce sujet. La suite de la résolution est plus prospective, mais également moins concrète que le premier paragraphe puisqu'elle ne fait qu'encourager le Conseil en des termes généraux :

*[...] que le Conseil persévère dans cette voie et participe dans la plus large mesure possible aux efforts tendant à réaliser l'organisation internationale du travail intellectuel. Et [...] à suivre avec une bienveillante attention les travaux actuellement en cours dans ce but, à leur accorder éventuellement son haut patronage et à présenter à l'Assemblée, lors de sa prochaine session, un rapport circonstancié sur l'influence éducative qu'ils ont appelés à exercer dans la formation d'un large esprit d'entente et de coopération mondiales, et sur l'utilité qu'il pourrait y avoir à les constituer en un organisme technique à rattacher à la Société des Nations.*<sup>392</sup>

Entre les lignes, l'appel au soutien des travaux de l'Union des associations internationales est évident. Dans sa douzième séance du 16 décembre 1920, la Deuxième Commission de l'Assemblée, présidée par l'anatomiste Thomas Jonnesco (délégué de la Roumanie), adopte la résolution telle qu'elle et nomme Henri La Fontaine pour la rapporter au plénum<sup>393</sup>. Sans traces de débats internes à la Deuxième Commission, il n'est pas possible d'établir avec certitude comment le Belge en arrive à se retrouver dans une telle situation (être rapporteur d'une motion qu'il aurait lui-même suscitée), même s'il apparaît évident qu'il est la personne la mieux placée

<sup>390</sup> Actes de la première Assemblée de la Société des Nations, Genève 1920, Séances plénières, p. 501.

<sup>391</sup> AGR, Fonds Hymans, A35, n°196, Lettre de Paul Otlet à Paul Hymans, 23 novembre 1920, cité par DEMEULENAERE, *L'Organisation internationale de coopération intellectuelle et la Belgique, 1922-1939*, op. cit., 1994. p. 152.

<sup>392</sup> Actes de la première Assemblée de la Société des Nations, Genève 1920, Séances plénières, p. 501.

<sup>393</sup> Actes de la première Assemblée de la Société des Nations, Genève 1920, Séances des commissions, pp. 167-168.

pour rapporter sur ce sujet. On notera qu'il s'agit évidemment d'une situation très favorable aux intérêts des projets de l'UAI, qui tire très efficacement parti du trio de délégués belges. La Fontaine en profite donc pour exposer toutes les réalisations de l'Union, mentionnant l'Office international de bibliographie et l'Université internationale, pour terminer sur quelques propos d'ordre plus général. Il explicite en particulier la conception « en réseau » de tout l'outillage mis en place à Bruxelles au sein du « Centre mondial » en préparation :

*Il sera possible avec les éléments ainsi coordonnés de créer un vaste réseau éducatif qui enveloppera toutes les contrées rattachées à la Société des Nations ; on pourra créer notamment des types d'ouvrages qui envisageront toutes les matières inscrites aux programmes des divers degrés d'enseignement à un point de vue largement humain. Toutes les sciences exactes sont déjà internationales par essence. Une tendance identique pourra prévaloir peu à peu dans les domaines des sciences morales, politiques, historiques, économiques et sociales, trop souvent encore imprégnées d'un esprit étroitement local.<sup>394</sup>*

Lors de la trente-et-unième séance plénière de l'Assemblée du 18 décembre 1920, ne se contentant pas de lire son rapport, le délégué belge se livre à un discours très enlevé où il multiplie les métaphores. Portant un regard rétrospectif sur les premières années de la SDN, et sur cette Assemblée en particulier, Inazo Nitobe écrira en 1922 qu'il a « *since learned from a number of Assembly delegates that they had very little idea of what the resolution meant* »<sup>395</sup>. Cette note de la part d'un des principaux acteurs du dossier tranche avec le ton des comptes-rendus officiels. Elle nous permet d'ailleurs de relativiser l'impression de continuité lisse que l'enchaînement de procès-verbaux pourrait faire croire : dans les faits, le fonctionnement parlementaire a pour conséquence que les sujets s'enchaînent très rapidement en assemblée, faisant référence à des débats de commission et aux nombreux rapports préliminaires, sans jamais impliquer la totalité des délégués qui ne peuvent porter un regard de spécialiste sur toutes les thématiques. Cette dilution des orientations fondamentales de la Société des Nations dans une myriade de petites décisions est autant un avantage qu'un inconvénient pour les porteurs d'un projet particulier comme La Fontaine : le risque d'être mal compris ou de voir ses arguments balayés par un orateur n'ayant pas connaissance de tous les paramètres est contrebalancé par la technicité d'une thématique et l'absence de grands enjeux politiques et financiers qui sont autant d'éléments qui peuvent permettre à une résolution d'être par chance validée sans grand débat.

Prenant la parole à la suite du rapporteur, le délégué de l'Empire britannique, l'ancien ministre travailliste George Nicoll Barnes commence par faire remarquer qu'« il est bien fâcheux que l'on

---

<sup>394</sup> « L'organisation du travail intellectuel », rapport La Fontaine au nom de la 2<sup>e</sup> Commission de l'Assemblée, Archives SDN 13/1139/9720 (document de l'Assemblée 254), p.3.

<sup>395</sup> « Observations on the international committee on intellectual cooperation », Mémoire d'Inazo Nitobe du 18.8.1922, Archives SDN 13/14297/22652, p. 3. Dans son préambule, il note « *In writing this report, I confine myself only to what may be called « internal » facts, leaving the « public » facts to reports and procès-verbaux* ». Le document est manifestement adressé à Eric Drummond, qui note à la fin « *Most instructive and satisfactory* » et qui recommande qu'il circule auprès des directions.

fasse une distinction entre le travail manuel et le travail intellectuel »<sup>396</sup>, ajoutant que « la proposition qu'on nous apporte vise à perpétuer cette frontière, et c'est pour cette raison que je la réprovoque ». Mais sa critique s'articule fondamentalement autour de deux axes : d'une part la Société a déjà une organisation technique susceptible de pouvoir traiter les questions soulevées par la motion et d'autre part il juge que le subventionnement du travail intellectuel va à l'encontre des initiatives individuelles et pourrait s'avérer contre-productif. Vantant les mérites des organisations techniques déjà mises au point par la Société, il tempère :

*Mais il ne faut pas abuser des meilleures choses, et j'incline à croire que nous avons maintenant très suffisamment d'organisations techniques, sinon trop ; en établir une autre serait simplement faire double emploi : la nécessité ne s'en présente donc pas. Bien plus, si l'on doit apporter une aide au travail intellectuel, j'ose déclarer que l'organisme tout indiqué à cet effet, c'est le Bureau international du travail. Si tant est que le travail intellectuel ait besoin d'assistance, et si, lorsque le moment viendra de la lui fournir, il existe encore une différence entre le travail intellectuel et le travail manuel, je trouve que ce sera alors le moment d'envisager un développement naturel et logique de la tâche dévolue au Bureau du travail.*<sup>397</sup>

Alors que la réaction de Barnes est largement explicable par un souci de rationalisation des activités de la SDN, et en particulier une crainte financière liée à une potentielle explosion du nombre d'organisations techniques, il convient également de rappeler que le diplomate britannique fait partie, dès la Conférence de la Paix, des grands architectes du Bureau international du travail (BIT). Il est assez cohérent qu'un politicien qui a passé les deux années précédentes à plaider pour que la cause des travailleurs manuels soit reconnue par la Société soit touché par l'argumentaire de La Fontaine qui plaide la jalousie des travailleurs intellectuels sur ceux-ci. Son deuxième argument est plus politique et est le reflet d'une idéologie libérale qui caractérise souvent la position britannique à ce sujet :

*Tout le monde sait qu'on a déjà fait beaucoup pour aider le travail intellectuel dans de nombreuses branches de son activité, et si le monde vient à connaître que la Société des Nations se met de la partie pour subventionner le travail intellectuel, il y a des chances - c'est à mon sens plus que probable - pour que l'on voie se tarir les autres sources d'assistance. Enfin, pourquoi encourager le travail intellectuel à demander l'aumône ?*<sup>398</sup>

Les grandes fondations philanthropiques arrêteront-elles de financer la science et la culture si une organisation du travail intellectuel voyait le jour ? Dans sa réponse, Henri La Fontaine ne revient pas sur ce dernier point, comme s'il s'était lui-même déjà suffisamment exprimé sur la relation entre organisations officielles et initiatives privées en présentant les travaux de l'UAI. Il cherche plutôt à rassurer Barnes sur la complémentarité de la motion avec le BIT, déclarant que « des

---

<sup>396</sup> Actes de la première Assemblée de la Société des Nations, Genève 1920, Séances plénières, p. 756.

<sup>397</sup> Ibid.

<sup>398</sup> Ibid.

travailleurs intellectuels comme tels peuvent s'organiser en syndicats, comme les ouvriers manuels et, dans ce cas [...], ils dépendent du Bureau du travail établi à Genève »<sup>399</sup>. Et pour montrer en quoi le projet en discussion ne risque pas de faire double emploi avec le BIT, il s'attache à lui donner un caractère moins technique et rappelle « la vie de misère des grands inventeurs ». Sous de vifs applaudissements<sup>400</sup>, la recommandation est adoptée par la majorité de l'Assemblée, malgré une opposition des délégués britanniques suivis par quelques-uns des dominions.

Cet épisode met en évidence un front politique qui se dessinait déjà lors de la signature du Pacte. D'un côté, la Grande-Bretagne et ses dominions attachés à une Société des Nations qui, se gardant d'une folie des grandeurs, s'en tiennent à ses principes fondateurs pour respecter les contraintes financières qui lui servent de cadre<sup>401</sup>. De l'autre, des pays latins, souvent francophiles, qui pensent la SDN en des termes beaucoup plus larges, parfois philosophiques, parfois utopiques, et qui sont donc plus réceptifs aux questions culturelles. En arrière-fond de cette tension qui s'exprime particulièrement sur des sujets périphériques comme la coopération intellectuelle, une lutte d'influence évidente entre un empire qui voit son prestige international diminuer à vue d'œil et un réflexe de protectionnisme linguistique anglophobe. On notera que le délégué Barnes siégeait dans la Deuxième Commission, qui a pourtant adopté sans débat la résolution à laquelle il s'est opposé par la suite. Le délégué britannique en était peut-être absent ou n'avait-il pas encore saisi la portée de la résolution dans le cadre de ce bras de fer diplomatique. Sa prise de parole à l'Assemblée pourrait donc être considéré comme une forme de rapport de minorité.

## Quelle structure : une organisation technique ou un bureau international ?

La balle est donc désormais dans le camp du Conseil, qui prépare, dès sa 12<sup>e</sup> session, la réponse à apporter à la résolution de l'Assemblée. Présidée par Miguel Gastão da Cunha, représentant du Brésil, la séance du 1<sup>er</sup> mars 1921 à Paris a pour objet le rapport préparatoire de Quiñones de León J. sur la question, avec pour titre « Organisation du travail intellectuel ». Dans son rapport, le représentant de l'Espagne rappelle que même si « le Pacte passe sous silence les relations de la Société avec ce que l'on pourrait appeler les associations dues à l'initiative privée [...] l'esprit général qui anime le Pacte nous induit à penser que la Société devrait exercer ses bons offices dans l'intérêt de toutes les entreprises internationales qui peuvent favoriser les manifestations de

---

<sup>399</sup> Idem, p. 757.

<sup>400</sup> Les actes de l'Assemblée précisent que les deux interventions de La Fontaine sont saluées par des applaudissements, de même que l'adoption de la résolution pour laquelle ils ajoutent le qualificatif « vifs », p. 758.

<sup>401</sup> Pas totalement souverains, ces Etats qui composent en partie l'Empire britannique ne suivent pas toujours pour autant les décisions de Londres.



bonne volonté et de compréhension mutuelle entre peuples »<sup>402</sup>. Point culminant d'un texte qui fait le bilan de la première session de l'Université internationale de Bruxelles tout en invitant le Secrétariat à continuer les efforts dans cette direction et produire de nouveaux rapports, le quatrième point est le plus immédiatement politique :

*Le Conseil est invité par la Résolution à présenter un rapport, à la prochaine Assemblée, sur l'opportunité de créer une organisation du travail intellectuel relevant de la Société des Nations. [...] Deux conceptions sont possibles 1° Faut-il transformer l'Union des Associations internationales, qui existe déjà, en une organisation semblable aux autres organisations techniques et la rattacher à la Société 2° Ou bien créer une organisation entièrement nouvelle ?<sup>403</sup>*

La question est lâchée : l'UAI sera-t-elle amenée à devenir une entité directement affiliée à la SDN ? Le rapporteur, conscient que le terrain est miné et que les enjeux dépassent le cadre d'une simple consultation, ajoute que ces questions sont « si sérieuses que le Conseil pourra hésiter à recommander à l'Assemblée de poursuivre actuellement l'étude de la question », tout en ne sachant pas « si les nations sont mûres pour une entreprise semblable à l'institution du Bureau International du Travail ». Se ravisant donc dans les paragraphes qui suivent, et craignant des coûts insupportables pour une SDN dont l'Assemblée cherche à maîtriser les dépenses, Quiñones de León J. termine par une pirouette assez peu élégante en louant les initiatives privées (et donc sans impact financier pour l'institution) :

*Les résultats obtenus par l'Union des Associations internationales montrent tout ce que peuvent faire les efforts privés. Nous espérons encore plus de l'avenir. Ne serait-ce pas une erreur que d'entraver ces initiatives privées en voulant leur conférer un caractère officiel ?<sup>404</sup>*

C'est un coup dur pour les ambitions de l'UAI, une reconnaissance officielle amère puisque louer l'effort privé, c'est aussi prendre acte de la non-nécessité d'agir dans le dossier. Alors que jamais un rapport n'avait été aussi explicite sur le projet de faire de l'Union une organisation technique de la Société des Nations, celui-ci brise dans le même mouvement les espoirs belges de voir une telle solution s'imposer. Difficile par ailleurs d'imaginer une solution où le patronage moral de la SDN à une institution tierce assorti d'un financement régulier serait telle qu'elle puisse remplacer à efficacité égale une organisation technique interne : les services financiers de la Société s'opposent irrévocablement à de tels mandats pour limiter les dépenses extraordinaires. Ce désaveu pousse d'ailleurs Léon Bourgeois, qui assiste à la séance, à rappeler à ses collègues du Conseil le projet français tout en montrant soigneusement en quoi il est différent du plan de l'UAI et en soulignant « l'importance qu'il y aurait à établir une distinction bien nette entre

---

<sup>402</sup> « Organisation du travail intellectuel », Quiñones de León J., Journal officiel de la Société des Nations, vol. 2 n°2, mars/avril 1921, p. 177.

<sup>403</sup> Idem, p. 178.

<sup>404</sup> Idem, p. 178. En anglais, on trouve « voluntary efforts » pour « initiatives privées ».

l'Organisation du Travail intellectuel et du Bureau international d'Education »<sup>405</sup>. De son côté, le Belge Hymans ajoute également un élément au rapport en signalant le souhait de l'Union des associations internationales, exprimé par une lettre lui ayant été adressée auparavant, de voir la SDN convoquer une conférence internationale chargée d'organiser le travail intellectuel, « vœu relayé par Drummond en mai 1921 » selon Renoliet<sup>406</sup>.

Lors de sa session suivante, la 13<sup>e</sup>, le Conseil adopte le 27 juin 1921 un rapport Hanotaux relatif aux « principes généraux à observer pour placer les bureaux internationaux sous l'autorité de la SDN ». Comme on l'a vu précédemment, il s'agit d'une question importante pour le sous-secrétaire général en charge de la Section des bureaux internationaux. Le rapport montre encore une fois que la Société souhaite éviter une surenchère administrative et financière et penche pour un patronage relativement léger et symbolique, sans réelle contrainte sur les bureaux concernés :

*On peut donc conclure que l'autorité de la Société n'aura réellement à s'exercer, en dehors de la force morale que donnera au Bureau son affiliation officielle, que dans les cas où des abus seraient révélés, lorsque par exemple un Bureau empiéterait sur les attributions de quelque autre organe international, lorsqu'il se refuserait à une juste coopération, lorsque son activité serait insuffisante. [...] Il serait stipulé dans toute décision plaçant un Bureau sous l'autorité de la Société, que le patronage de celle-ci ne l'engage nullement à fournir au Bureau un appui financier<sup>407</sup>.*

## La SDN se réapproprie le projet

Mais le temps passe et, indépendamment des questions d'organisation de la Section des bureaux internationaux, les discussions sur l'organisation du travail intellectuel doivent dépasser le stade de la réflexion : la première Assemblée a demandé au Secrétariat de préparer un rapport et la deuxième Assemblée approche déjà à grands pas.

Dans son premier rapport<sup>408</sup>, Eric Drummond tresse des lauriers à l'œuvre accomplie par l'Union des associations internationales, qui « ne saurait être séparée de la personnalité de ses fondateurs », qu'il qualifie plus loin d'« éminents protagonistes de la solidarité internationale ». Pour autant, ce rapport purement informatif se termine sans proposition de résolution. Il est intéressant de constater que le fait de proposer un rapport très complet sur les mérites de l'UAI procède de la même stratégie que le rapport de Quiñones de León J., à savoir valoriser les

---

<sup>405</sup> Idem, p. 179.

<sup>406</sup> RENOLIET Jean-Jacques, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999. p. 16.

<sup>407</sup> « Principes généraux à observer pour placer les Bureaux internationaux sous l'autorité de la Société », rapport Hanotaux approuvé le 27 juin et publié au Journal officiel de la Société des Nations, vol.2 n°7, septembre 1921, p. 759-763. (citation de la p. 760)

<sup>408</sup> « L'Oeuvre de l'Union des Associations internationales en matière d'éducation et d'organisation du travail intellectuel », mémorandum du secrétaire général approuvé par le Conseil le 2 septembre 1921 et publié au Journal officiel de la Société des Nations, vol. 2 n°10/12, décembre 1921, pp. 1106-1110.

initiatives privées (et montrer en creux qu'il n'est pas nécessaire de les officialiser) et s'en tenir à les considérer comme des partenaires :

*Dans le domaine des principes, elle doit à la force logique des conceptions qu'elle a mise en évidence, une influence des plus fécondes pour préparer les esprits aux idées de solidarité et d'organisation internationale. Dans celui des faits, elle a prouvé son efficacité par ses créations. L'Union des Associations internationales, ses congrès, les publications qui s'y rattachent, et l'Université internationale constituent des moyens particulièrement efficaces d'assurer « la diffusion d'un large esprit d'entente et de coopération mondiale ». La Société des Nations doit aujourd'hui les regarder comme des organes de collaboration très précieux. C'est ce que l'Assemblée a voulu affirmer, en approuvant l'aide morale et matérielle donnée par le Conseil [...]<sup>409</sup>.*

Et alors que l'Assemblée avait donné mandat de produire un rapport, on notera que le secrétaire général a fait le choix de scinder celui-ci en deux, séparant distinctement les louanges des considérations pratiques. Son deuxième rapport, très mesuré sur l'utilité d'un organisme technique, a tout de la désillusion pour qui aurait vu dans le premier une déclaration d'amour entre la SDN et l'UAI :

*Le Conseil aurait désiré présenter à l'Assemblée, dès sa présente session, un plan d'action qui, semble-t-il, aurait dû s'inspirer des mêmes méthodes qui ont permis à la Société des Nations d'engager progressivement son œuvre dans d'autres domaines techniques, mais le Conseil s'est rendu compte que, précisément parce que ce domaine était particulièrement susceptible d'une action internationale et qu'en conséquence il a déjà été l'objet – selon des méthodes diverses – d'un grand nombre d'activités privées et donne lieu à un grand nombre d'efforts, il faut, avant tout, faire le bilan de la situation présente pour que l'action de la Société des Nations s'ajoute à celle des entreprises déjà constituées, mais ne fasse, en aucun cas, double emploi avec elles. La première tâche est donc une tâche d'études [...].<sup>410</sup>*

Il est frappant de constater la différence de ton entre les deux textes rédigés simultanément par Eric Drummond et son secrétariat en cet été 1921. Mais s'il semble paradoxal de louer d'une part la nécessité d'une action en matière de coopération intellectuelle et d'annoncer d'autre part que cette action pourrait ne pas être compatible avec les activités de la Société des Nations, c'est que les deux rapports se répondent à leur manière : pour justifier sa prudence, le secrétaire général laisse entendre que c'est justement parce que l'UAI existe qu'une telle organisation n'est pas possible, pour cause de double emploi ! Le rapport sur les mérites des projets belges met-il volontairement l'accent sur leurs réalisations concrètes pour introduire un second rapport plutôt timide ? Alors que l'année précédente personne ne semblait savoir de quoi il était question lorsque le terme de « travail intellectuel » a fait irruption dans les débats de l'Assemblée, il est intéressant

---

<sup>409</sup> Idem, p. 1110.

<sup>410</sup> « De l'utilité d'un organisme technique pour le travail intellectuel », mémorandum du Secrétaire général approuvé par le Conseil le 2 septembre 1921 et publié au Journal officiel de la Société des Nations, vol. 2 n°10/12, décembre 1921, pp. 1110-1112.

que le discours officiel consiste désormais à mettre en évidence la foule de projets et d'initiatives privées reçus entre-temps pour réfréner les ardeurs de la SDN et inviter à soupeser le bien-fondé d'une organisation technique officielle. Évidemment, même si ces rapports peuvent être lu comme autant de nouvelles ruptures entre le Secrétariat de la Société et l'Union bruxelloise, il s'agit de se rendre compte que la modération dont fait preuve Drummond sur ce dossier a des causes qui dépassent largement l'échange de correspondance avec Otlet et La Fontaine. Alors que la SDN n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière, les questions budgétaires sont d'ores et déjà source de tensions entre les délégations et le secrétaire général a toutes les raisons de souhaiter éviter un choc frontal lors de la prochaine Assemblée. Choc qu'il sait inévitable s'il préavise la création d'un organisme technique coûteux pour la Société.

Remettant à plus tard une résolution favorable à une nouvelle structure permanente, il clôt donc son rapport en appelant de ses vœux la création d'une commission consultative, qu'il décrit en ces termes :

*L'Assemblée invite le Conseil à procéder à la désignation d'une Commission pour l'étude des questions internationales de coopération intellectuelle et d'éducation. Cette Commission comprendra un maximum de douze membres désignés par le Conseil. Elle présentera à la prochaine Assemblée un rapport sur les mesures que la Société pourrait prendre en vue de faciliter l'échange intellectuel entre les peuples, notamment en ce qui concerne la communication des informations scientifiques et des méthodes d'éducation. En attendant l'examen de ce rapport par l'Assemblée, cette Commission servira d'organe consultatif au Conseil qui pourra lui soumettre toute question technique de cet ordre qui se présenterait jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée. L'étude d'un projet de Bureau international de l'éducation, mentionné dans le rapport du Conseil du 1<sup>er</sup> mars 1921, sera également confiée à ladite Commission<sup>411</sup>.*

À la fin de l'été, et seulement quelques jours avant l'ouverture de la deuxième Assemblée, le Conseil tient sa 14e session<sup>412</sup> à Genève sous la présidence du représentant de la Chine, Wellington Koo. Les documents de Drummond y sont introduits le 2 septembre 1921 par un commentaire de Léon Bourgeois qui propose d'emblée d'adopter les rapports tout en ouvrant son propre commentaire par une remarque qui illustre bien le compromis minimal de Drummond : « À première vue, ils déçoivent un peu notre attente, mais à la réflexion, je les crois plus opportuns que d'autres projets plus ambitieux. »<sup>413</sup> Après les paragraphes de rigueur louant la nécessité de se poser en cadre non contraignant des échanges intellectuels et scientifiques internationaux, et avant de reprendre mot à mot la proposition de résolution de Drummond (ci-dessus), Bourgeois aborde plus concrètement l'abandon de l'idée d'une organisation technique du travail intellectuel :

---

<sup>411</sup> Idem, pp. 1111-1112.

<sup>412</sup> La session, divisée en deux parties pour encadrer l'Assemblée, se tient du 30 août au 3 septembre, puis du 12 septembre au 12 octobre).

<sup>413</sup> « L'organisation du travail intellectuel », rapport de Léon Bourgeois adopté par le Conseil le 2 septembre 1921 et publié au Journal officiel de la Société des Nations, vol. 2 n°10/12, décembre 1921, p. 1104.

*Nous avons laissé de côté toute une face du problème dont a cependant été saisie la Société des Nations : celle qui touche à la défense des intérêts et à l'amélioration de la condition des travailleurs intellectuels. Mais il nous a paru, d'après les délibérations du congrès qui s'est tenu tout dernièrement à Bruxelles, que cette question spéciale aux yeux mêmes des promoteurs de l'idée, ressortissait plus directement de la compétence du Bureau international du Travail<sup>414</sup>.*

C'est donc acté, le document qui sera proposé à l'Assemblée tire un trait sur le projet belge tout en laissant une (maigre) chance à la proposition française puisque le dernier point de la résolution laisse planer le doute sur la création d'un hypothétique Bureau international de l'éducation. Si on peut observer que plusieurs composantes de fond des propositions françaises et belges se retrouvent effectivement dans le texte de Bourgeois, il est clair que le Secrétariat, puis à sa suite le Conseil, s'est réapproprié le dossier « coopération intellectuelle » pour en extraire un produit compatible avec les exigences de l'institution. « Cette Commission [...] n'était pas l'aboutissement du projet de l'Union des Associations, ni la réalisation du vœu de l'Association Française pour la SDN », conclut Charles André en 1938<sup>415</sup>. La CICI est en effet une structure dont l'esprit est largement inspiré de ces projets mais dont la forme est bien différente puisqu'elle s'inscrit complètement dans les schémas de fonctionnement de la Société des Nations : une instance subsidiaire au service du travail parlementaire de l'Assemblée et du Conseil, pas une organisation indépendante. Dans sa note de 1922, Nitobe reconnaît que le rapport de La Fontaine est l'élément concret qui fait entrer la coopération intellectuelle dans la Société, mais il poursuit en effet en précisant que c'est à cause des sollicitations conjuguées de l'*Association of League of Nations Unions*, de l'Association française pour la SDN et de l'UAI, que le Conseil a persévéré dans l'étude de la question malgré des finances qui ne permettaient pas une organisation technique<sup>416</sup>.

Avec ce rapport, c'est une page qui se tourne, celle du foisonnement de propositions qui laisse sa place à un temps d'institutionnalisation progressive. Et si pendant cette période de mise en place plusieurs personnes impliquées dans les propositions initiales se retrouvent à nouveau à la manœuvre, c'est dans le cadre du processus parlementaire et administratif de la SDN et plus en leurs titres et fonctions extérieures.

---

<sup>414</sup> Idem, p. 1105.

<sup>415</sup> ANDRÉ, *L'organisation de la coopération intellectuelle*, op. cit., 1938, p. 46.

<sup>416</sup> « Observations on the international committee on intellectual cooperation », op. cit.

### 3.3 Organiser une commission temporaire et consultative

#### La cristallisation des débats dans la résolution Bourgeois

Lors de sa première séance du 8 septembre 1921, la Cinquième Commission, présidée par le Canadien Charles Joseph Doherty, se met en devoir de préavis sur le rapport Bourgeois et ses annexes, les deux rapports Drummond. Comme dans toutes les commissions de l'Assemblée, les premières minutes de la séance sont consacrées à l'organisation et à l'ordre du jour, et La Fontaine, qui y représente la Belgique, « rappelle à la Commission qu'une seule des questions qui lui sont soumises présente une certaine complexité : c'est celle de l'organisation du travail intellectuel. Il propose donc de la renvoyer à une sous-commission »<sup>417</sup>. Ne jugeant pas la complexité suffisante pour déployer une sous-commission ad hoc, et reconnaissant les compétences du délégué belge en la matière, la Cinquième Commission renonce à un surplus de bureaucratie et prie La Fontaine, sur proposition du délégué chilien Manuel Rivas-Vicuna, de faire un exposé sur la question du travail intellectuel. Il s'exécute en ouverture de la séance suivante, le 10 septembre, et fait longuement état des réalisations de l'Union des associations internationales avant de commenter rapidement les conclusions du rapport Bourgeois. Sa conclusion est assez étonnante, car là où on aurait pu penser qu'Henri La Fontaine allait jouer une dernière carte en faveur des projets bruxellois, en s'opposant au moins partiellement à la résolution dont on a mesuré ci-dessus la prudence, il propose une adoption sans modification :

*L'orateur termine en exprimant l'ardent espoir que la Société des Nations pourra se construire sur les fondations déjà existantes, de manière que les ressources matérielles et les ressources intellectuelles de chaque pays soient mises en commun et réparties à l'avantage mutuel de tous les travailleurs intellectuels du monde. Il propose dans ce but que la Commission adopte la résolution contenue dans le rapport de M. Léon Bourgeois [...].<sup>418</sup>*

Alors que l'invitation à « construire sur les fondations déjà existantes » est un appel manifeste à fonder la dynamique sur les travaux de l'UAI, La Fontaine semble s'être converti à une stratégie moins agressive : finalement, selon le principe qu'« un tien vaut mieux que deux tu l'auras », il est peut-être préférable de ne pas porter atteinte au rapport Bourgeois, en passe d'être accepté, pour s'attirer ensuite les faveurs de la commission qui sera créée en application de la résolution. La discussion qui suit son exposé montre l'intérêt que les délégués portent à cette question. Ils sont en effet nombreux à s'exprimer sur le sujet, souvent sur le fond plus que sur le rapport Bourgeois lui-même, dont parmi eux deux personnalités qui vont être largement impliquées dans

---

<sup>417</sup> Actes de la deuxième Assemblée de la Société des Nations, Genève 1921, Commissions (II), p. 330.

<sup>418</sup> Idem, p. 333.

la CICI : Kristine Bonnevie (Norvège) et Gilbert Murray (Empire britannique, représentant de l'Afrique du Sud). Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'un et l'autre font preuve d'un enthousiasme assez modéré vis-à-vis des buts de la Commission de coopération intellectuelle, dans laquelle ils seront invités à siéger moins d'une année plus tard. La biologiste norvégienne fait par exemple remarquer qu'« une centralisation poussée à un trop grand degré serait dangereuse, particulièrement si on l'établissait d'une manière trop hâtive »<sup>419</sup>. De son côté, Gilbert Murray, anticipant que la délégation d'Afrique du Sud allait le placer dans la Cinquième Commission écrit à sa femme que l'organisation du travail intellectuel est « *a subject that bores me stiff*<sup>420</sup> » et lui conte théâtralement la séance de la manière suivante :

*The afternoon from 3 to 7 was spent in a devastating and drivelling discussion on Intellectual Labour. A Serb... spoke twenty times, each time worse than the last. A Greek was mad, and Hennessy, the Frenchman, spoke about fifteen times.*<sup>421</sup>

Bien sûr, le Britannique ne manque certainement pas de rajouter une couche de pathos à sa correspondance personnelle, mais ces lignes participent tout de même à nous faire relativiser l'apparente quiétude des sessions telle que nous les présentent les documents officiels.

C'est au cours de cette discussion, et alors que les questions se focalisent plutôt sur l'intérêt de mettre sur pied une sous-commission chargée de préparer le terrain de la Commission de coopération intellectuelle (proposition finalement rejetée), que le président Doherty demande à la Cinquième Commission « de décider si le mot “ éducation ” qui se trouve dans la résolution ne peut pas prêter à malentendu, en ce sens qu'il pourrait impliquer que la Société des Nations se propose de prendre en mains la direction de l'enseignement »<sup>422</sup>. La proposition ne soulève pas d'oppositions au sein de la commission et est acceptée sans débat, mais ce détail en apparence anodin aura des conséquences, au moins symboliques, nombreuses pour les travaux de la CICI puisque d'une part l'omission de la notion d'éducation éloigne la résolution des plans français et que d'autre part cette prudence face à la peur d'une critique d'ingérence dans les programmes scolaires va être répercutée dans toutes les décisions de la future commission. Et ce n'est pas complètement un hasard si une telle proposition de limiter le champ d'action de la future commission est formulée par un Canadien : les représentants du Commonwealth s'illustrent depuis les travaux préparatoires de la SDN dans leur zèle à contenir le budget et la capacité d'ingérence de la Société auprès de ses membres (on se souvient de l'intervention de Barnes lors

---

<sup>419</sup> Idem, p. 334.

<sup>420</sup> Lettre du 8 septembre 1921 à Lady Mary Murray, cité par Salvador de Madariaga dans SMITH Jean et TOYNBEE Arnold (éds), *Gilbert Murray, An Unfinished Autobiography*, London, George Allen and Unwin Ltd, 1960. p. 189.

<sup>421</sup> Lettre du 10 septembre 1921 à Lady Mary Murray, Ibid., pp. 189-190. Les personnes citées sont Ranislav Avramovitch (Serbie), Dendramis (Grèce, suppléant d'Antoine F. Frangulis) et Jean Hennessy (France, suppléant de Gabriel Hanotaux).

<sup>422</sup> Actes de la deuxième Assemblée de la Société des Nations, Genève 1921, Commissions (II), pp. 334-335.

de la première Assemblée). Deux autres propositions de modification sont également acceptées durant la séance, l'introduction d'une clause limitant la commission à douze membres (Jonas Eliel Loefgren, Suède) et que l'« on insérera entre parenthèses après les mots “ douze membres ” contenus dans la résolution [...], les mots “ hommes et femmes ” »<sup>423</sup> (Bonnevie). Le procès-verbal ne fait pas mention d'une quelconque discussion de la résolution de la déléguée norvégienne, mais on peut juger de son originalité dans le fait qu'elle n'est adoptée que par 9 voix contre 8 et aura donc pour conséquence qu'une femme siègera systématiquement dans la CICI jusqu'en 1939. L'année suivante, Nitobe expliquera qu'assurer la présence de femmes s'explique par la coloration « éducative » des missions de la commission. Il relève l'incohérence de retirer le terme « éducation » simultanément à cet ajout féminin :

*[...] this draft resolution, carefully omitting any mention of education and adding that women should be included in the Committee. [...] the condition that it should include some women was actuated chiefly by the consideration that the Committee would discuss the question of education. When later the word « education » was eliminated from M. Bourgeois' original resolution, due to the fear expressed by some Assembly delegates that its presence might give an impression that the League would interfere with the national educational systems, the provision for women members really lost its raison d'être, for it is well known that among specialists in science the percentage of women is exceedingly small*<sup>424</sup>.

L'engagement politique de Kristine Bonnevie, son soutien répété aux activités d'associations féminines proches de la SDN et son statut de pionnière du professorat féminin en Norvège nous permettent toutefois de nuancer l'analyse du sous-secrétaire général : sa motion visant à améliorer la diversité de la commission dépasse probablement largement le simple calcul de Nitobe.

Chargé d'établir un rapport à présenter à l'Assemblée, Gilbert Murray fait part à sa femme d'une certaine lassitude lorsqu'il écrit, le matin même du plénum : « Now I must go to the Assembly again, to report on Intellectual Work. This subject is almost a joke... I hate reporting to that indifferent Assembly on Int. Work! »<sup>425</sup> Le jour précédent, lors de la septième séance de la Cinquième Commission qui valide son texte, le délégué français lui a d'ailleurs fait remarquer son manque d'enthousiasme en regrettant que le rapport « ne reflète pas suffisamment les sentiments de la Commission et l'intérêt tout particulier qu'un grand nombre de membres prennent à cette question »<sup>426</sup>. Le rapport sera donc retouché suite à une discussion entre Jean Hennessy et Murray.

Ce 21 septembre 1921, lorsqu'il s'adresse à l'Assemblée qui siège dans sa quinzième séance, Murray fait remarquer que le texte de la résolution « contient à la fois une omission et une

---

<sup>423</sup> Idem, p. 335.

<sup>424</sup> « Observations on the international committee on intellectual cooperation », Inazo Nitobe, 18.8.1922, Archives SDN 14297/22652, p. 3.

<sup>425</sup> Lettre du 21 septembre 1921 à Lady Mary Murray, SMITH et TOYNBEE (éds), *Gilbert Murray, An Unfinished Autobiography, op. cit.*, 1960., p. 190.

<sup>426</sup> Actes de la deuxième Assemblée de la Société des Nations, Genève 1921, Commissions (II), p. 365.



addition » par rapport à la proposition Bourgeois. Il livre ensuite son propre commentaire personnel, en commençant par rassurer les délégués dont il devine que le sujet ne leur est pas familier :

*Cette question de l'organisation internationale du travail intellectuel reste, je crois, un peu vague ; tout au moins, sa signification exacte n'est pas claire pour certains esprits. C'est là une des raisons, et peut-être la principale, pour lesquelles nous avons estimé nécessaire de recommander la nomination d'une commission d'experts.<sup>427</sup>*

Et avant de se lancer dans un monologue sur la nécessité pour les États de ne pas s'emmurer dans une éducation nationaliste, Murray énumère les trois grands champs d'action de la future commission : 1) la protection des travailleurs intellectuels, « réduits à un état de dénuement et de détresse » ; 2) assurer le progrès des connaissances humaines, en favorisant l'échange de résultats « interrompu en raison de la guerre et de la situation économique qui a suivi » et 3) développer l'esprit international et la conscience de la fraternité humaine.

La réaction de l'Assemblée ne se fait pas attendre. Le secrétaire d'État à l'Instruction publique d'Haïti, Dantès Louis Bellegarde, prend la parole pour déplorer la suppression du terme « éducation » et propose de le rétablir :

*Que voulons-nous, en instituant cette Commission qui sera chargée de s'occuper de toutes les questions internationales de coopération intellectuelle ? Nous voulons réunir et porter à la connaissance de tous les pays les résultats acquis par l'esprit humain. Or, si vous voulez réunir les résultats acquis, comment voulez-vous, comment pouvez-vous vous désintéresser de la formation même de l'esprit humain<sup>428</sup> ?*

Murray explique qu'il s'agit d'un malentendu et que l'éducation, entrant bien dans le champ de la commission, n'en est retirée de son titre que pour ménager la susceptibilité des États, et éviter de « donner l'impression que la Société des Nations désire élaborer un plan d'éducation et l'imposer aux différentes nations<sup>429</sup> ». On a vu que la question avait déjà été abordée en commission, mais il est intéressant de voir que cela fait également réagir l'Assemblée. Le délégué d'Haïti, satisfait des explications de Murray, retire son amendement et la résolution est adoptée à l'unanimité lors d'un vote « par assis et levé<sup>430</sup> » avant que le président ne lève la séance sur le coup des 13 heures. On la retrouve en ces termes dans le Journal officiel :

#### *ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL INTELLECTUEL*

*L'Assemblée approuve le projet de résolution présenté, au nom du Conseil, par M. Léon Bourgeois, à savoir la nomination par le Conseil d'une Commission chargée de l'étude*

<sup>427</sup> Actes de la deuxième Assemblée de la Société des Nations, Genève 1921, Séances plénières p. 309.

<sup>428</sup> Idem, p. 311.

<sup>429</sup> Idem, p. 312.

<sup>430</sup> Le vote comptabilise les chefs de délégations qui se lèvent de leur siège pour approuver la résolution (ou restent assis pour la rejeter).

*des questions internationales de coopération intellectuelle ; cette Commission se composera de douze membres au plus, et comptera des femmes.*<sup>431</sup>

On notera que le titre de la résolution reprend bien la terminologie de « travail intellectuel », pourtant abandonnée dans la résolution elle-même au profit de « coopération intellectuelle ». La traduction anglaise y est fidèle puisqu'on y trouve le terme de « *intellectual co-operation* », mais on notera une petite différence sur la dernière phrase qui est plus descriptive lorsqu'elle stipule « *and to contain both men and women* ». Comme le débat sur la notion d'éducation nous l'a clairement explicité, la dénomination de la commission est un élément symbolique important. Inazo Nitobe, dans sa note interne de 1922 rappelle les errements terminologiques des premières années :

*In French the term « Organisation internationale du Travail intellectuel » was consistently used ; but in English this Committee has been called by various names, giving rise to a good deal of misunderstanding. In the Assembly resolution the term « International Organisation (sometimes « Coordination ») of Intellectual Work » was used, and this title was adopted in the earlier documents relating to it. It naturally led to a mistaken idea that the object of the Committee was to start an organisation something like the International Labour Office for intellectuals, and in fact Mr. Barnes' opposition to it in the Assembly was based on that assumption. This notion has continued long and spread widely. Then it was also believed by outsiders that the Committee would deal with questions of education, and hence terms such as « Committee on International Education », « Intellectual Intercourse and Education », and « Intellectual Development Committee » were used by correspondents*<sup>432</sup>.

Il ajoute que le Secrétariat a pris un rôle actif dans la stabilisation de cette nouvelle nomenclature. Afin d'éviter les malentendus, et pour « mieux affirmer le caractère de la commission », il avoue dans cette note avoir systématisé l'utilisation du terme « coopération intellectuelle » dans la correspondance du Secrétariat. De son côté, Eric Drummond fait également remarquer que la focalisation autour de la nouvelle commission a fait oublier les autres éléments présents dans la résolution du conseil :

*La seconde Assemblée n'a donc fait aucune allusion aux points mentionnés dans le troisième et le quatrième paragraphe de la résolution du Conseil [relatifs au projet de création d'un Bureau international de l'éducation] ; elle ne s'est occupée que de la nomination d'une Commission, chargée d'étudier la question de la coopération intellectuelle*<sup>433</sup>.

Le titre de la Commission est un élément plus que symbolique puisqu'il participe à définir ses attributions. Et la question de la définition ne se limite pas aux débats de 1921 puisqu'elle

---

<sup>431</sup> Journal officiel de la Société des Nations, vol. 2 supplément spécial n°6, Résolutions et vœux adoptés par l'Assemblée au cours de sa deuxième session », octobre 1921, p. 34.

<sup>432</sup> « Observations on the international committee on intellectual cooperation », Inazo Nitobe, 18.8.1922, Archives SDN 14297/22652, p. 1.

<sup>433</sup> « Nomination d'une commission pour l'étude des questions de coopération intellectuelle » Mémoire du secrétaire général en date du 7.12.1921, p.2., Archives SDN 13/14297/17927.

poursuivra la CICI jusqu'à sa dissolution. En témoigne par exemple la proposition formulée par Gilbert Murray lors de la session de 1928 de changer la version anglaise du nom de la Commission, faisant remarquer que « *The Academic Committee* » ou « *The Committee on Science and Arts* » serait plus adaptés pour les anglophones<sup>434</sup>. Sa proposition soulève des réactions contrastées : si le physicien japonais Aikitu Tanakadate fait remarquer que la commission nationale japonaise de coopération intellectuelle parle déjà de la CICI sous le titre de « Commission des sciences et des arts », le directeur de la *Preussischen Staatsbibliothek* de Berlin Hugo Krüss estime que ce terme ne couvre pas toutes les dimensions de la Commission et le philologue madrilène Julio Casares que le terme « coopération » décrit plutôt bien la manière dont celle-ci est censée travailler. Devant la diversité d'avis, Murray revient sur sa proposition.

Financièrement, la création de la Commission de coopération intellectuelle a des conséquences directes sur les travaux de l'Assemblée et de ses commissions. Et la question est d'autant plus pressante que lors de la quatorzième séance de la Quatrième Commission en charge des finances (le 27 septembre, une semaine après le vote de la résolution créant la CICI), le délégué de l'Inde, Sir William Meyer<sup>435</sup>, propose une diminution de moitié d'un crédit demandé par la Section des bureaux internationaux<sup>436</sup>. Heureusement pour la Commission, qui n'aurait peut-être pas vu le jour en l'absence de ces moyens, la décision est ajournée au lendemain pour permettre à Inazo Nitobe d'expliquer les nouvelles missions que sa Section est appelée à remplir, mentionnant que « la moitié [du crédit de 100 000 francs or] est réservée à l'Organisation du travail intellectuel »<sup>437</sup>. Le crédit ne sera finalement pas amputé.

## Composer et convoquer la nouvelle commission

La tâche de préparer la première réunion de la nouvelle commission incombe au secrétariat de la Section des bureaux internationaux. Le 22 décembre 1921, Inazo Nitobe a déjà des idées assez claires sur la procédure de nomination et a eu l'occasion de sonder une partie des personnes impliquées dans le processus législatif des mois précédents, dont Murray et La Fontaine. Il lui apparaît que « le comité devrait être aussi petit que possible, pour des questions d'économies et d'efficacité »<sup>438</sup> et préconise que celui-ci ne soit composé que de sept ou huit membres, alors que la résolution permet la nomination de douze experts. Dans cette même note, il juge « hautement désirable qu'un Américain et un Allemand soient invités », si possible par le Conseil directement

---

<sup>434</sup> CICI, Procès-verbal de la dixième session, Genève 25 juillet-30 juillet 1928, C.533.M.160.1928.XII, huitième séance, 30 juillet 1928, pp. 49-50.

<sup>435</sup> W. Meyer était également membre de la Deuxième commission de la première Assemblée de 1920 qui a préavisé sur la motion à l'origine du rapport La Fontaine.

<sup>436</sup> Actes de la deuxième Assemblée de la Société des Nations, Genève 1921, Commissions (II), p. 124.

<sup>437</sup> Idem, p. 126.

<sup>438</sup> Note d'Inazo Nitobe au Secrétaire général, 22 décembre 1921, p.1, Archives SDN, 13/14297/18183.

comme marque de bonne volonté vis-à-vis de ces deux nations qui ne sont pas membres de la Société (il ajoute que si le Conseil hésite, la commission peut toujours les coopter en dernier recours). Ce souci très précoce d'intégrer des représentants de ces deux pays clés est tout à fait remarquable et illustre le soin tout particulier du sous-secrétaire général à créer une dynamique qui s'affranchisse d'un formalisme diplomatique strict. Très concrètement, il envisage la participation de personnalités des pays suivants : Grande-Bretagne, France, Italie, Belgique, Colombie, Inde et Norvège (en précisant pour ce dernier qu'il s'agirait d'une femme, il a donc déjà des noms en tête), portant donc à neuf l'effectif de la future commission, avec en réserve des places pour l'Espagne, la Tchécoslovaquie et l'Autriche.

Le matin du 14 janvier 1922, lors de la 12<sup>e</sup> séance de la 16<sup>e</sup> session du Conseil, celui-ci prend connaissance d'un rapport de Gabriel Hanotaux, qui a pour principal objet de rappeler que « *if the Council desires to be in position to inform the Third Assembly of the action taken in accordance with the resolution of September last, it is very important that the creation of this Committee should be decided upon forthwith* »<sup>439</sup>. Proposant donc de fixer la composition de la commission dès la session suivante, la résolution se conclut donc par « *The Council shall decide at a subsequent session the composition of the Committee and the date on which it is to be convened* ». Le rapport, présenté à un Conseil présidé par Paul Hymans, soulève une remarque du délégué italien, le marquis Guglielmo Imperiali, qui s'inquiète du temps très restreint que la nouvelle commission aurait à disposition pour produire son rapport en vue de la troisième Assemblée si elle n'était pas nommée dès la prochaine session du Conseil. La réponse d'Eric Drummond, qui annonce qu'il va dresser une liste et la faire circuler auprès du Conseil avant la prochaine session rassure le rapporteur et le délégué italien. Le secrétaire général en profite d'ailleurs pour ajouter qu'il « est d'avis qu'il est de la plus grande importance que tous les candidats soient de la plus haute qualité »<sup>440</sup>. Or, Nitobe dispose déjà, dès le 12 janvier, d'une première liste confidentielle de candidats recommandés par des associations<sup>441</sup> : l'Union internationale des associations pour la SDN avance 10 propositions<sup>442</sup>, alors que le Conseil pour la représentation des femmes à la SDN fait la promotion de sa présidente, Ogilvie (Maria Matilda) Gordon. Cette liste ne va pas cesser de s'étoffer dans les mois qui suivront puisque fin mars, un recensement de pas moins de

---

<sup>439</sup> « Appointment of a committee for the consideration of questions of intellectual co-operation », Rapport présenté par M. Hanotaux et adopté par le Conseil le 14 janvier 1922, publié en annexe 310 au Journal officiel de la Société des Nations, vol. 3 n°2, février 1922, pp. 174-175.

<sup>440</sup> « Appointment of a committee for the consideration of questions of Intellectual Co-operation », minutes de la séance du Conseil, publiées au Journal officiel de la Société des Nations, vol. 3 n°2, février 1922, p. 111.

<sup>441</sup> « Candidats recommandés par des associations pour les fonctions de membres de la commission de coopération intellectuelle », 12 janvier 1922, Archives SDN 13/14297/18183.

<sup>442</sup> Il s'agit des personnalités suivantes : Gilbert Murray (Grande-Bretagne), Gustave Lanson, Paul Appell, Paul Painlevé et Emile Borel (France), Henri La Fontaine (Belgique), André Mercier et Paul Moriaud (Suisse), Francesco Ruffini (Italie) et Josef Redlich (Autriche).

cinquante-huit noms circulera au Conseil<sup>443</sup> et qu'il sera suivi d'encore une dizaine d'autres propositions éparses.

Deux mois plus tard, le 15 mai 1922, le Conseil tient à Genève la 7<sup>e</sup> séance de sa 18<sup>e</sup> session sous la présidence de Quiñones de León J. lors de laquelle il adopte le rapport de Léon Bourgeois<sup>444</sup>. Celui-ci résume le choix du Conseil, à savoir la désignation de onze personnalités invitées à siéger dans la Commission de coopération intellectuelle : « *The Council decided to ask the following persons to be members of the Committee*<sup>445</sup> », tout en mentionnant que le Conseil se réserve la possibilité de nommer un douzième membre par la suite. Dans la décision du Conseil, la Commission est intitulée « *a Committee to examine questions concerning Intellectual Co-operation* » alors que le titre du rapport Bourgeois est bien « *Committee on Intellectual Co-operation* ».

Sont donc nommés, dans l'ordre alphabétique : D. N. Bannerjea, professeur d'économie politique à l'Université de Calcutta (Inde) ; H. Bergson, professeur honoraire de philosophie au Collège de France (France) ; K. Bonnevie, professeure de zoologie à l'Université de Christiania (Norvège) ; A. de Castro, directeur de la Faculté de médecine de l'Université de Rio de Janeiro (Brésil) ; M. Curie-Sklodowska, professeure de physique à l'Université de Paris (France, Pologne) ; J. Destrée, ancien ministre des sciences et des arts (Belgique) ; A. Einstein, professeur de physique à l'Université de Berlin (Allemagne) ; G. Murray, professeur de philologie grecque à l'Université d'Oxford (Grande-Bretagne) ; G. de Reynold, professeur de littérature à l'Université de Berne (Suisse) ; F. Ruffini, professeur de droit ecclésiastique à l'Université de Turin (Italie) ; et L. de Torres Quevedo, directeur du Laboratoire d'électro-mécanique de Madrid (Espagne)<sup>446</sup>. Si on compare cette liste à la note du directeur de la Section des bureaux internationaux, on constatera qu'il n'y a finalement pas de représentants de la Colombie, de la Tchécoslovaquie ou de l'Autriche, remplacés par un Brésilien, une Franco-Polonaise et un Suisse. On verra dans le chapitre 5 que la question de savoir si les personnalités sont désignées en premier lieu en raison de leurs compétences personnelles ou de leur nationalité est un sujet qui va évoluer avec le temps, mais on ne peut s'empêcher de constater que les négociations privées du Conseil ont abouti à un compromis relativement équilibré en termes d'origine des experts. Débute alors une course contre la montre pour désigner un représentant de la science américaine avant l'été, de façon à ce qu'il puisse participer à la première session de la commission en août. Sur la liste des candidats

---

<sup>443</sup> « Liste des noms proposés pour la commission pour la coopération intellectuelle », mars 1922, Archives SDN 13/14297/19608. On étudiera plus en détail le contenu de cette liste au chapitre 5.1. La liste elle-même est reproduite dans l'annexe A.

<sup>444</sup> « Nomination of a committee on intellectual co-operation », Rapport présenté par Léon Bourgeois et adopté par le Conseil le 15 mai 1922, publié en annexe 354 au Journal officiel de la Société des Nations, vol. 3 n°6, juin 1922, pp. 679-680.

<sup>445</sup> « Appointment of a Committee to examine questions concerning Intellectual Co-operation », Journal officiel de la Société des Nations, vol. 3 n°6, juin 1922, pp. 535-536.

<sup>446</sup> Le processus de nomination est détaillé au chapitre 5. La liste complète des membres est en annexe B.

potentiels, le professeur d'astrophysique George E. Hale figure en première place, il est donc la première personne que contacte le Secrétariat qui obtient une réponse négative de la part de son frère le 22 mai<sup>447</sup>, lui-même étant en mauvaise santé. Celui-ci a tout de même l'occasion de leur glisser le nom de Robert Millikan, perturbant grandement les plans de Nitobe qui avoue cinq jours plus tard n'avoir pas pensé à cette candidature « *I wished we had known of Millikan before* », un sentiment partagé par Drummond qui répond à la note du sous-secrétaire général en ces termes : « *In my view , prof. Millikan is a very good choice and would be welcomed in the U.S.* »<sup>448</sup> (Millikan sera d'ailleurs honoré du prix Nobel de physique l'année suivante). Mais, craignant de ne pas respecter l'esprit de la décision du Conseil, le Secrétariat est contraint de contacter les candidats américains dans l'ordre de la liste discutée avec celui-ci, Millikan passe donc après Arthur T. Hadley, professeur d'économie politique à Yale, James T. Shotwell, professeur d'histoire à Columbia, Carey M. Thomas, présidente du Bryn Mawr College et Vernon L. Kellogg, professeur d'entomologie à la Leland Stanford University. Le 12 juin, c'est donc certainement avec soulagement qu'est accueilli un télégramme de Hale qui annonce que sa santé s'est améliorée et qu'il est disposé à siéger dans la commission malgré tout<sup>449</sup>. Mais tout se complique lorsque, confirmant sa détermination le 16 juin<sup>450</sup>, il propose que Millikan soit nommé comme remplaçant dans le cas où il ne serait pas en mesure de se déplacer à Genève un mois plus tard ! Les échanges internes au Secrétariat montrent bien à quel point les secrétaires sont empruntés de constater que, quand bien même ils semblent trouver à Millikan toutes les qualités, celui-ci pourrait bien entrer par la petite porte dans la Commission sans y avoir été officiellement désigné par le Conseil. Mais la raison l'emporte, et Drummond confirme à Hale sa nomination le 21 juin<sup>451</sup> après avoir reçu le conseil du juriste américain Arthur Sweetser :

*It would seem to me that if we could announce his acceptance and could proceed on the assumption that he intends to be present in Geneva, our situation is quite good. Should it eventuate later that he cannot come, that would after all be an unforeseen difficulty, the seriousness of which could be largely mitigated by the presence of Professor Millikan*<sup>452</sup>.

Et alors qu'on envoie à Hale la convocation officielle et les documents préparatoires pour la session du 1<sup>er</sup> août, de nombreux courriers sont encore échangés pour aboutir finalement à une présence alternée des deux Américains à la première session, suite à quoi Hale donnera sa démission le 2 septembre<sup>453</sup>. La nomination d'Albert Einstein, l'autre représentant d'un pays non membre de la SDN n'est pas non plus dépourvue de rebondissements : après avoir accepté de

---

<sup>447</sup> Télégramme de W. Hale au Secrétaire général, 22 mai 1922, Archives SDN 13/14297/21013.

<sup>448</sup> Notes de Nitobe et Drummond sur le télégramme Hale, 27 mai 1922, Archives SDN 13/14297/21013.

<sup>449</sup> Télégramme de Hale à Sweetser, 12 juin 1922, Archives SDN 13/14297/21013.

<sup>450</sup> Télégramme de Hale au secrétariat, 16 juin 1922, Archives SDN 13/14297/21013.

<sup>451</sup> Télégramme de Drummond à Hale, 21 juin 1922, Archives SDN 13/14297/21013.

<sup>452</sup> Lettre de Sweetser à Nitobe, 19 juin 1922, Archives SDN 13/14297/21013.

<sup>453</sup> Lettre de Hale au Conseil de la Société des Nations, 2 septembre 1922, Archives SDN 13/14297/21013.

siéger le 30 mai<sup>454</sup>, il annonce le 4 juillet à Drummond qu'il revient sur sa décision<sup>455</sup> ! C'est le branle-bas de combat au Secrétariat, tant ses secrétaires comptent sur une personnalité comme Einstein pour garantir une certaine visibilité aux travaux de la Commission. Sur le conseil de Bergson, Bernardo Attolico, sous-secrétaire général, informe le physicien que sa démission ne prendra effet que lorsque la commission aura pu effectivement la recevoir, à savoir dès le 1<sup>er</sup> août. Mais il l'encourage vivement à revoir son jugement qui provoquera à coup sûr un « vif désappointement » auprès des membres et du public<sup>456</sup>. Quelques jours et quelques télégrammes plus tard, on apprend que si Einstein renonce, c'est parce que « l'assassinat du ministre [Walther] Rathenau, dont il fut un ami personnel, l'attriste à ce point qu'il préfère s'abstenir désormais à toute action politique »<sup>457</sup>. Heureusement, le 28 juillet un télégramme de Pierre Comert, directeur de la Section d'information, informe le Secrétariat que « notre ami retire démission et promet entière collaboration avenir mais circonstances empêchant sa venue réunion août il écrira lettre commission expliquant absence [sic] »<sup>458</sup>.

Toutes les nominations n'ont pas donné lieu à de tels marchandages, par ce qu'elles participaient d'une dynamique largement publique au sein des délégations présentes lors de la session du Conseil. Dans sa lettre du 19 mai 1922, Gonzague de Reynold, qui accepte sa nomination, ajoute : « et si j'ai un vœu à formuler, c'est celui de ne pas me trouver trop au dessous de ma tâche et de ne pas trop décevoir tous ceux qui m'ont témoigné leur confiance. »<sup>459</sup> Il est en effet le plus jeune membre de la CICI et probablement celui dont la personnalité est la moins internationale. Inazo Nitobe aura d'ailleurs pour lui quelques mots affectueux trois mois plus tard :

*M. de Reynold had evidently studied all the subjects on the provisional agenda. At any rate he showed familiarity with them at least from the Swiss point of view. I understood him to say that as he is the youngest and the least prominent member, he would make up for this by hard work. And he certainly did.*<sup>460</sup>

Avide de prouver sa valeur, le Suisse, comme d'autres membres fraîchement nommés, prend l'initiative de communiquer au Secrétariat une série de suggestions en vue de la première session de la Commission. Celles-ci sont distribuées aux membres, qui font parfois part de leurs réactions, à l'image de cette remarque de Gilbert Murray qui montre bien que chacun monte dans la barque avec ses propres attentes et conceptions de l'œuvre à accomplir :

---

<sup>454</sup> Lettre d'Einstein au Secrétaire général, 30 mai 1922, Archives SDN 13C/14297/20823.

<sup>455</sup> Lettre d'Einstein au Secrétaire général, 4 juillet 1922, Archives SDN 13C/14297/20823.

<sup>456</sup> Lettre d'Attolico à Einstein, 12 juillet 1922, Archives SDN 13C/14297/20823.

<sup>457</sup> Dépêche du 21 juillet 1922, Archives SDN 13C/14297/20823.

<sup>458</sup> Télégramme de Comert à Attolico, 28 juillet 1922, Archives SDN 13C/14297/20823.

<sup>459</sup> Lettre de Reynold au secrétaire général, 19 mai 1922, Archives SDN 13/14297/20827.

<sup>460</sup> « Observations on the international committee on intellectual cooperation », Mémorandum d'Inazo Nitobe du 18.8.1922, Archives SDN 13/14297/22652, p. 8.

*M. de Reynold's suggestions seem to me very important, and I hope the Committee will take them seriously into consideration. Bannerjea's proposals, on the other hand, seem to be founded on a misconception of the powers and functions of the Committee*<sup>461</sup>.

## Échos de la première session de la Commission

Le 29 juin 1922, une note du secrétaire général est communiquée au Conseil et aux membres de la Société des Nations pour les informer de la composition définitive de la CICI<sup>462</sup>. Un mois plus tard, les douze membres de la Commission reçoivent les derniers documents<sup>463</sup>, dont en particulier son règlement intérieur. Approuvé dès la première séance, celui-ci fixe le cadre des activités en rappelant d'emblée que « la commission est constituée et fonctionne conformément aux dispositions de la résolution de l'Assemblée en date du 21 septembre 1921 » (Art. 1). Le procès-verbal de la première session, ouverte par Nitobe le 1<sup>er</sup> août 1922, montre que les enjeux soulevés par les projets belges et français sont bien présents dans le cahier des charges de la CICI, malgré l'absence de leurs principaux protagonistes : on y retrouve la bibliographie ainsi que la question du travail intellectuel, en particulier dans son volet d'aide aux chercheurs en situation de précarité. Les questions éducatives, elles, sont manifestement moins urgentes. Dans le tout premier rapport rendu par la Commission au Conseil, on apprend que celle-ci a immédiatement procédé à la nomination de son bureau : Henri Bergson président, Gilbert Murray (dont on rappelle qu'il n'y entre qu'en traînant les pieds, « I could not refuse »<sup>464</sup>) vice-président et Gonzague de Reynold rapporteur<sup>465</sup>. D'emblée, la CICI reconnaît que la mise en place de ses travaux est une tâche à part entière :

*It was clearly impossible for the Committee, during the five days of its first session, to make any very great progress in the immense field of work assigned to it. For this reason it confined itself, in general, to establishing principles and deciding on its method of work and to defining the limits of its activity. Its first concern, however, was to obtain information with a view to placing its work on a scientific basis.*<sup>466</sup>

---

<sup>461</sup> Lettre de Murray à Halecki, 25 juillet 1922, Archives SDN 13/14297/20826.

<sup>462</sup> « Commission de coopération intellectuelle », 29 juin 1922, Archives SDN 13C/14297/21549.

<sup>463</sup> « Liste des membres de la Commission pour la Coopération Intellectuelle », 29 juillet 1922, Archives SDN 13C/14297/22230. R. A. Millikan figure également dans la liste, en qualité de suppléant de G. Hale.

<sup>464</sup> Cité par Jean Smith dans son chapitre « The committee for intellectual co-operation in Gilbert Murray's papers », SMITH et TOYNBEE (éds), *Gilbert Murray, An Unfinished Autobiography, op. cit.*, 1960. p. 198.

<sup>465</sup> Renoliet rappelle que le duo présidentiel Bergson/Murray respecte l'usage consistant à nommer conjointement un français et un britannique, dans les organes de la SDN et au BIT, témoignage s'il en est de la relation conflictuelle entre les deux puissances dominantes. Voir RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946), op. cit.*, 1999. p. 28.

<sup>466</sup> « The work of the committee on intellectual co-operation », rapport de la Commission du 13 septembre 1922, publié en annexe 416a au Journal officiel de la Société des Nations, vol. 3 n°11, novembre 1922, pp. 1303-1313 (extrait de la p. 1305).



Afin de mener à bien ses missions, la CICI cherche donc à s'associer le concours d'experts externes et introduit donc dans son rapport une proposition de création de trois sous-commissions thématiques, tout en concluant sur des implications financières rassurantes :

*The appointment of three Sub-Committees, which the Committee considered to be indispensable in order to attain the end in view, will mean less frequent meetings of the Plenary Committee, which are much more costly. These Sub-Committees will, moreover, be able to conduct much of their work by correspondence and with the assistance of experts.*<sup>467</sup>

Préavisant sur le rapport de la Commission, Hanotaux fait remarquer que « *the Commission has carefully refrained from interfering in the sphere of education*<sup>468</sup> » et liste les (nombreuses) résolutions qui s'y trouvent. Ce texte est lu lors de la 7<sup>e</sup> séance de la 21<sup>e</sup> session du Conseil, à Genève l'après-midi du 13 septembre 1922 sous la présidence de Domicio da Gama, représentant du Brésil. La séance a lieu en la présence d'Henri Bergson, qui partage un certain nombre d'observations suite à la lecture du rapport Hanotaux. Il provoque d'ailleurs une réaction intéressante de Lord Balfour, délégué britannique, qui reconnaît qu'il était sceptique quant à l'intérêt de créer la Commission mais qu'il a désormais changé de camp :

*Lord Balfour remembered that he had been one of those who, at the second Assembly, had voted against the establishment of a Committee on Intellectual Co-operation. If, however, the resolution of the second Assembly had produced no other valuable results than the address which M. Bergson had just given, those who had voted in favour of that resolution had been amply justified. In Austria, for example, intellectual life was in tragic condition, and the German universities also were in great difficulties. All original research work had ceased in these former great centres of research. Only such work as would produce immediate pecuniary results attracted students. Lord Balfour had doubts whether any international discussion could remedy this deplorable state of affairs, but it was essential that the attention of the whole intellectual world should be called to the fact, if fact it were.*<sup>469</sup>

Le rapport Hanotaux, ainsi que les cinq résolutions très circonstanciées qu'il contient, est accepté par le Conseil. Celui-ci statue d'ailleurs également sur la nomination de Robert A. Millikan, en remplacement de George Hale, trop malade pour assumer son rôle dans la Commission. L'ancien remplaçant acceptera cette nomination définitive le 13 octobre<sup>470</sup>. Le dossier passe dès lors entre les mains de la Deuxième Commission de l'Assemblée qui ne peut que constater que la CICI n'en est qu'à son balbutiement :

---

<sup>467</sup> Idem, pp. 1310-1311.

<sup>468</sup> « The work of the committee on intellectual co-operation », rapport Hanotaux du 13 septembre 1922, publié en annexe 416 au Journal officiel de la Société des Nations, vol 3. N°11, novembre 1922, pp. 1301-1303 (extrait de la p. 1302).

<sup>469</sup> « Committee on Intellectual Co-operation », Minutes de la 7<sup>e</sup> séance du Conseil, publiées au Journal officiel de la Société des Nations, vol. 3 n°11, novembre 1922, pp. 1182-1184 (extrait des pp. 1182-1183).

<sup>470</sup> Lettre de Millikan à Drummond, 13 octobre 1922, Archives SDN 13/14297/21013.

*It may be said that in general the Committee has so far restricted its efforts to the definition of the programme which the second Assembly instructed it to draw up and, in the course of the coming year, it proposes to investigate the possibilities of carrying this programme into effect.<sup>471</sup>*

Il existe donc toujours une tension qui pousse certains délégués à faire remarquer prudemment à quel point la Commission s'en tient, financièrement et thématiquement, aux décisions assez restrictives qui la fondent. On notera que le rapport ajoute un élément qui n'était pas présent dans les textes soumis au Conseil et qui rappelle les négociations antérieures :

*[...] the Committee's activities in this respect should not result in the substitution of the Committee for private or semi-official bodies which have undertaken the work of developing scientific relations between countries and of drawing universities and learned bodies into closer contact.<sup>472</sup>*

Le 28 septembre 1922, l'Assemblée adopte finalement les cinq résolutions en question non sans avoir félicité le nouveau président de la Commission :

*[L'Assemblée] apprécie hautement les travaux accomplis par cette Commission au cours de sa première session, ainsi que la méthode judicieuse et précise avec laquelle elle s'est fixé le programme de ses travaux ultérieurs ; elle félicite le président de la Commission, M. Bergson, ainsi que tous ses collègues, de leur œuvre considérable et utile et elle exprime l'espoir que la Commission continuera sa tâche avec la collaboration des hommes les plus compétents de tous les pays, dans les limites des crédits disponibles tels qu'ils seront votés par l'Assemblée.<sup>473</sup>*

Encore une fois, aux encouragements succèdent les mises en garde budgétaires. Il faut signaler que, simultanément aux discussions de la Deuxième Commission, la Quatrième Commission examine attentivement la situation financière de la CICI ainsi que les conséquences budgétaires de la création de trois sous-commissions. La remarque trouve donc son explication dans une lettre du président de la Deuxième Commission, Witold Chodzko, à son homologue de la Quatrième, à propos des dépenses supplémentaires non planifiées :

*Il résulte de ce Rapport que la Commission, tout en reconnaissant la nécessité de la plus stricte économie, considère néanmoins comme indispensable et urgent d'entreprendre certains travaux qui exigeront des dépenses dépassant la somme assignée à la Commission dans les prévisions budgétaires pour l'année 1923.<sup>474</sup>*

---

<sup>471</sup> « The work of the international committee on intellectual co-operation », Rapport présenté par la Deuxième Commission à l'Assemblée, publié en annexe 416b au Journal officiel de la Société des Nations, vol. 3 n°11, novembre 1922, pp. 1313-1315 (extrait des pp. 1313-1314).

<sup>472</sup> Idem, p. 1314.

<sup>473</sup> « Les travaux de la Commission de Coopération intellectuelle », Journal officiel de la Société des Nations, vol. 3 supplément spécial n° 9, Résolutions et voeux adoptés par l'Assemblée au cours de sa troisième session (du 4 au 30 septembre 1922), octobre 1922, pp. 22-23.

<sup>474</sup> Lettre du président de la Deuxième Commission au président de la Quatrième Commission de l'Assemblée du 21 septembre 1922, Archives SDN, 13/14297/23876.

Le Conseil prendra acte de la décision de l'Assemblée lors de la 18<sup>e</sup> séance de sa 21<sup>e</sup> session, le 4 octobre suivant, relevant en particulier l'effort que souhaite fournir la nouvelle commission en faveur d'un appel à l'aide de l'Autriche<sup>475</sup>. Mais l'important, en cet automne 1922, c'est certainement que la Commission ait désormais les coudées franches pour désigner « trois sous-commissions pour développer les questions de bibliographie, de relations inter-universitaires et de propriété intellectuelle »<sup>476</sup> et donc clarifier petit à petit ses missions et sa structure en se focalisant sur des questions concrètes.

Concluant une année bien remplie, Léon Bourgeois, dans sa communication au Comité Nobel de décembre 1922 (il ne pouvait être présent lors de la remise de son prix en décembre 1920), rend un hommage appuyé à cette dynamique porteuse de tant d'espoirs :

*Une des dernières créations de la Société des Nations porte, d'ailleurs, ce nom significatif: la coopération intellectuelle. Un Comité composé des savants les plus éminents, des intelligences les plus vastes et les plus hautes, a été constitué à une de nos dernières sessions. Son nom est plein de promesses. Qu'est-ce que la coopération intellectuelle, sinon la mise en commun de toutes les forces de l'intelligence, comme sont mis en commun les intérêts matériels et politiques, associés dans un mutuel et équitable échange. À des organismes vivants, il faut un moteur, il faut une âme. De toutes les âmes diverses qui sont celles des Nations et des races, est-il impossible de faire naître une âme commune, une science commune de la vie commune, associant sans les confondre, dans un même élan vers la justice, les tendances, les aspirations de chaque Patrie ?<sup>477</sup>*

## Quelles conséquences pour l'UAI ?

À l'issue de ce long processus de création, quel bilan intermédiaire tirer pour l'Union des associations internationales ? Plus de trois ans se sont en effet écoulés entre les premières propositions bruxelloises et l'ouverture des travaux de la nouvelle Commission, qui ne semble pourtant n'avoir aucun comptes à rendre à ses instigateurs de la première heure. Cette nouvelle configuration implique-t-elle pour l'UAI de revoir sa stratégie ? Permet-elle par ailleurs d'en déduire plus précisément les objectifs personnels de Paul Otlet et Henri La Fontaine ?

Si l'on se focalise désormais sur le point de vue des deux Belges face à tout ce processus de création de la CICI, faisant donc un premier bilan de ces trois années, on observe clairement un recentrage de l'UAI autour des questions intellectuelles en 1920, une fois que la première prise de contact de 1919 a montré que les structures bruxelloises n'intéressent pas la Société des Nations au point que cette dernière en fasse un partenaire privilégié ou une de ses propres agences. Ce recentrage s'observe comme on l'a vu dans deux dynamiques parallèles: la proposition de

---

<sup>475</sup> « Committee on Intellectual Co-operation », Compte-rendu du Conseil publié au Journal officiel de la Société des Nations, vol.3, n°11, pp. 1210-1211.

<sup>476</sup> Résolutions et vœux adoptés par l'Assemblée au cours de sa troisième session, op cit. pp 22-23.

<sup>477</sup> HABERMAN Frederick W., *Nobel Lectures, Peace 1901-1925*, Amsterdam, Elsevier Publishing Company, 1972., en ligne : [http://www.nobelprize.org/nobel\\_prizes/peace/laureates/1920/bourgeois-lecture.html](http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/peace/laureates/1920/bourgeois-lecture.html) (consulté le 10 janvier 2017).

créer un organe chargé de la coopération intellectuelle, future CICI, et la création de l'Université internationale à Bruxelles.

Comme nous l'avons montré dans les pages qui précèdent, la genèse de la Commission de coopération intellectuelle – sa partie belge du moins – remonte à l'essai « Centre intellectuel mondial au service de la Société des Nations » de Paul Otlet (1919), texte dans lequel il appelle de ses vœux un « véritable Parlement des affaires de l'intelligence » au service de la naissante SDN<sup>478</sup>. La même année, l'amendement belge à la Conférence de la Paix porté par le ministre des Affaires étrangères Paul Hymans constitue également une tentative de donner de la visibilité à la thématique, avec le manque de succès que nous avons vu. Mais c'est véritablement l'année suivante, à l'occasion de la première Assemblée de la Société des Nations que l'on se saisit définitivement des affaires de l'esprit sur la base de la motion Pouillet-Negulesco-Ferraris, qui mentionne nommément l'Union des associations internationales et son Université internationale<sup>479</sup>. Pendant cet épisode décisif pour l'avenir de la coopération intellectuelle, les deux secrétaires généraux belges se répartissent implicitement la tâche dans une configuration où on les retrouvera quasi systématiquement dans les années qui suivent. Henri La Fontaine, en qualité de délégué de son gouvernement à l'Assemblée, s'occupe d'obtenir l'avis favorable de la commission chargée du traitement des questions techniques et d'utiliser sa stature internationale et sa réputation de pacifiste pour haranguer efficacement le plénum. Paul Otlet joue le rôle de l'idéologue et de l'organisateur de l'ombre, loin de Genève mais toujours prompt à saisir sa plume et inonder le Secrétariat de requêtes et de documentation détaillant les projets bruxellois. Or, il ne faut pas oublier que l'UAI, dont le Congrès des associations internationales a renouvelé en 1920 son appel à créer une structure chargée des relations scientifiques et intellectuelles, n'est désormais plus seule puisque la France avance aussi ses pions sur cet échiquier. C'est donc pour s'assurer une partie de la paternité qu'Otlet écrit pendant la session de l'Assemblée en cours à Hymans, qui la préside, pour lui demander d'aiguillonner la Société des Nations de manière à ce que le sujet atterrisse sur l'ordre du jour, constatant qu'« il devient choquant de voir la société s'occuper de tout, excepté des intérêts scientifiques »<sup>480</sup>.

Mais alors qu'Otlet propose à Hymans que la nouvelle organisation prenne l'UAI comme noyau, le rapport de La Fontaine suite à la motion de son collègue Pouillet prend des accents sensiblement différents. Même si le sénateur belge y fait de très nombreuses références aux travaux de l'Union des associations internationales et de l'Office international de bibliographie, il termine sur une recommandation sibylline directement inspirée de la motion. La différence d'approche entre les deux secrétaires généraux de l'UAI est patente : d'un côté, Otlet est dans une logique du tout ou

---

<sup>478</sup> OTLET, *Centre Intellectuel Mondial au service de la Société des Nations*, op. cit., 1919. p. 24.

<sup>479</sup> Actes de la première assemblée de la Société des Nations, Genève 1920, Séances plénières, p. 501.

<sup>480</sup> Lettre d'Otlet à Hymans, 23 novembre 1920, AGR, Fonds Hymans, A35, n°196, cité par DEMEULENAERE, *L'Organisation internationale de coopération intellectuelle et la Belgique, 1922-1939*, op. cit., 1994. p. 152.

rien, prêt à porter à bout de bras ses projets si la Société des Nations ne les intègre pas dans son dispositif, et de l'autre La Fontaine est dans une logique du compromis, désireux de trouver un moyen d'influencer l'élaboration de la future CICI sur la base des réflexions menées depuis plusieurs décennies à Bruxelles. Dans son rapport intitulé « L'organisation du travail intellectuel », adressé par la Deuxième commission de l'Assemblée à cette dernière, Henri La Fontaine fait remarquer que « la Société des Nations a assuré au Travail manuel une situation privilégiée » et ajoute en conséquence qu'il « n'est que juste qu'elle assure son appui au Travail intellectuel »<sup>481</sup>. Puis, après avoir présenté les mérites des réalisations de l'UAI, il lie ces travaux à l'« esprit international » qui prédomine pour lui dans les milieux scientifiques :

*Par ses publications et par l'Université Internationale, l'Union des Associations Internationales s'efforce de créer un esprit international, non pas inspiré par le sentiment, mais basé sur les réalités tangibles de la vie de plus en plus internationalisée.*<sup>482</sup>

Or, de quelles « réalités tangibles » de la vie parle-t-il ? Et pourquoi s'efforcer de « créer » un esprit international si celui-ci est déjà une réalité vécue ? Cette rhétorique assez habituelle dans les écrits de Paul Otlet et Henri La Fontaine comme dans ceux d'autres intellectuels qui constatent comme eux l'internationalisation de la société au tournant du XX<sup>e</sup> siècle mérite d'être interrogée de la sorte. Dans le cas de l'UAI, elle se révèle en effet n'être finalement qu'un discours un peu creux : les projets de ses deux secrétaires généraux sont en effet tellement spécialisés ou tellement peu réalistes, réalisables et réalisés en cet automne 1920, qu'il est difficile d'y voir un ancrage dans la « réalité tangible » dont ils se réclament. Ces considérations illustrent donc surtout le décalage qui existe entre le microcosme internationaliste bruxellois qu'expérimentent Otlet et La Fontaine et le concert des nations qui trouve alors son parlement multilatéral à la Société des Nations. D'ailleurs, le peu de résultats des entreprises de l'UAI a pour conséquence que le rapport se contente d'inviter le Conseil à continuer l'étude de la question :

*[L'Assemblée] émet le vœu que le Conseil persévère dans cette voie et participe dans la plus large mesure possible aux efforts tendant à réaliser l'organisation internationale du Travail intellectuel ; Et l'invite à suivre avec une bienveillante attention les travaux actuellement en cours dans ce but, à leur accorder éventuellement son haut patronage et à présenter à l'Assemblée, lors de sa prochaine session, un rapport circonstancié sur l'influence éducatrice qu'ils sont appelés à exercer dans la formation d'un large esprit d'entente et de coopération mondiales et sur l'utilité qu'il pourrait y avoir de les constituer en un organisme technique à rattacher à la Société des Nations.*<sup>483</sup>

---

<sup>481</sup> « Rapport sur l'organisation du travail intellectuel », présenté par la deuxième Commission à l'Assemblée par H. La Fontaine, Annexe E des Actes de la première Assemblée de la Société des Nations, séances plénières, 15 novembre au 18 décembre 1920, p. 769.

<sup>482</sup> Idem, p. 770.

<sup>483</sup> Idem, p. 771.

À noter que « les travaux » font implicitement référence aux « œuvres qui ont pour objet le développement de la coopération internationale dans le domaine intellectuel » parmi lesquelles figure « notamment » l'Union des associations internationales, citée nommément parce que bénéficiant d'un petit subside pour la publication du « Code des Vœux », et uniquement pour cette raison (du moins en apparence). Cette formulation probablement volontairement vague laisse à chacun le soin d'interpréter si l'organisme technique dont il est question à la fin de la recommandation est directement issu de l'UAI, d'une autre œuvre ou s'il est constitué *ex nihilo* en s'inspirant des projets existants.

Le rapport La Fontaine aura les effets que nous avons déjà décrits, à savoir l'opposition britannique en Assemblée puis la récupération par le Conseil dans un projet de bien plus faible envergure finalisé dans le rapport de Léon Bourgeois et qui marque la fin des ambitions belges en matière de coordination privée des affaires intellectuelles. Si l'on analyse désormais a posteriori la situation en nous focalisant sur la relation entre l'UAI et le secrétariat de la SDN (qui est pour Otlet encore plus que pour La Fontaine l'interlocuteur principal), on en retire qu'il s'agit d'un moment charnière puisque les positions sont désormais échangées : Le pôle bruxellois, initialement à la manœuvre, a cédé au pôle genevois son emprise sur le calendrier. Si les premiers peuvent encore espérer que les seconds suivent fidèlement leur plan d'« organisation internationale du travail intellectuel », ils n'en maîtrisent plus la mise en place et ne peuvent évidemment pas s'assurer que d'autres intérêts ne viennent parasiter celle-ci. En jouant le jeu parlementaire, ceux qui se considéraient jusqu'ici comme le « centre » de l'internationalisme acceptent la nouvelle configuration, ils deviennent un exemple, mais un exemple qui, s'il survit, demeurera en périphérie des activités de la SDN et de son futur organe de coopération intellectuelle.

Ce nouvel état de fait n'est de toute évidence pas du tout du goût de Paul Otlet. Retraçant deux ans plus tard les décisions qui ont mené à la création de la CICI dans un pamphlet amer, il déplore que, alors que la constitution de la Commission est selon lui le produit des « démarches de l'Union », cette dernière en soit « tenue systématiquement à l'écart »<sup>484</sup>. Partial et feignant de ne pas comprendre que la réduction du projet d'organisation internationale du travail intellectuel à une commission consultative était probablement le seul moyen d'obtenir les faveurs d'une Assemblée craignant les dépenses inconsidérées, il jalouse ceux qui reprennent avec apparemment plus de succès que lui « l'idée mère »<sup>485</sup> de l'UAI et fait remarquer que pendant la période de création de la CICI « on vit s'agiter extraordinairement des groupements et des personnalités qui jusque-là, non seulement n'avaient pas pensé à formuler aucun projet, ni à

---

<sup>484</sup> « La Société des Nations et l'Union des Associations Internationales, Rapport aux Associations sur les premiers actes de la Commission de Coopération Intellectuelle, par M. Paul Otlet, secrétaire général de l'Union », publication de l'UAI n°107, janvier 1923, p. 1 (Archives SDN 13C/22158/25270).

<sup>485</sup> Idem, p. 15.

prendre aucune initiative, mais qui, au contraire, n'avaient pas ménagé l'expression de leur scepticisme »<sup>486</sup>. Mais au-delà de la rancœur personnelle qui s'exprime également comme on va le voir vis-à-vis des premières actions de la CICI, ce texte a le grand intérêt d'être le seul document à décrire explicitement le dilemme du « tout ou rien » qui agite Paul Otlet et dont nous devinions les contours en 1919 et 1920. Sans faire apparemment mine de regretter d'avoir suivi la voie diplomatique tracée par Henri La Fontaine, il montre en effet que ses deux solutions plus radicales auraient été plus désirables :

*Certes, si les vues égoïstes avaient prévalu dans les Conseils de l'Union [des Associations Internationales], il eût mieux valu pour elle agir tout autrement vis-à-vis de la Société des Nations. C'est ainsi qu'elle aurait pu demander simplement à celle-ci la reconnaissance de ses propres institutions sans se soucier de présenter le projet libéral, d'une organisation au bénéfice de toutes les Associations. Elle aurait évité ainsi la création d'une Commission.*<sup>487</sup>

Or, en ce qui concerne cette première configuration, qui aurait consisté à transformer le Centre mondial en une institution dépendant directement de la SDN, Otlet semble oublier qu'elle a effectivement été de nombreuses fois l'objet d'appels du pied de l'UAI auprès de la Société des Nations. Et alors qu'il propose plusieurs fois la comparaison avec l'Organisation internationale du travail, il ne rappelle pas que celle-ci est le fruit des négociations du traité de Versailles et qu'elle n'a donc pas été créée en « demandant simplement la reconnaissance de la SDN » mais qu'elle lui est consubstantielle. La deuxième solution, celle de l'indépendance totale est moins improbable mais tout aussi peu réalisable dans le contexte d'une UAI qui peine à se reconstruire :

*Forte de sa situation grandissante et du monopole de fait que ses œuvres se sont acquies, l'Union aurait pu aussi ne jamais mêler à ses affaires la Société des Nations. Elle aurait eu simplement à se développer en affirmant avec force que la politique et la diplomatie, représentées à Genève, n'ont rien à voir avec les intérêts de l'ordre intellectuel.*<sup>488</sup>

Bien qu'il soit transmis à la SDN, le document a été rédigé à destination des associations internationales membres de l'Union en 1923, ce qui explique cette volonté de justification et un ton très confiant en l'avenir. Mais difficile de voir un quelconque « monopole de fait » des œuvres de l'UAI après la guerre. À l'activité de l'Union à proprement parler, financée par le gouvernement belge et épisodiquement par la fondation Carnegie, s'ajoute le fait que la fortune familiale des industries de la famille Otlet s'est tarie et ne permet plus de maintenir les projets scientifiques installés au Palais mondial. En creux, ces remarques montrent donc que la position (et probablement la personnalité) plus consensuelle d'Henri La Fontaine a au moins permis à quelque chose d'exister, alors que les deux extrêmes du « tout ou rien » semblent irréalisables

---

<sup>486</sup> Idem, p. 7.

<sup>487</sup> Idem, p. 15.

<sup>488</sup> Idem, p. 15.

sans un financement externe massif et donc condamnés d'avance, tant pour une SDN qui ne peut faire appel à ses États membres dans une telle mesure que pour une UAI exsangue.



## 4. 1922-1926 Les débuts de la CICI

La première séance de la toute nouvelle Commission internationale de coopération intellectuelle, le 1<sup>er</sup> août 1922, n'est qu'une étape dans le processus de réorganisation de la Section des bureaux internationaux. Il ne faut en effet pas perdre de vue que la CICI est une réalisation postérieure de cette section et d'abord pensée comme marginale : si la relation avec les bureaux internationaux est généralement peu traitée lorsqu'il s'agit d'écrire l'histoire de la coopération intellectuelle, elle n'en est pas moins le terreau fertile. C'est pourquoi avant de décrire en détail l'organisation de la Commission, de ses sous-commissions et de ses relais nationaux, un petit détour par les bureaux internationaux, témoins d'un modèle d'organisation que la Société des Nations va rendre progressivement obsolète, est nécessaire. Une fois l'organisation initiale de la Commission et de ses différentes instances décrite, nous nous plongerons plus précisément sur une analyse du suivi des relations entre la CICI et les diverses institutions qui la sollicitent pendant ses premières années. On reviendra donc par exemple sur le cas de l'Union des associations internationales qui multiplie pendant cette période les occasions de collaboration, avant de disparaître définitivement du champ de vision de la SDN.

### 4.1 La Section des bureaux internationaux

Sous la direction du professeur de droit et diplomate japonais Inazo Nitobe, cette section a pour délicate mission d'assurer le lien entre la Société des Nations et tous les organismes internationaux, qui lui préexistent ou qui sont créés dans le direct après-guerre, en particulier les bureaux techniques garants de conventions internationales. Et si cette mission est délicate, c'est bien parce qu'Inazo Nitobe, en plus de devoir créer de toutes pièces les modalités de la relation entre la Société des Nations et ces entités, joue l'équilibriste entre les intérêts de ces bureaux internationaux dont certains sont hostiles à l'ingérence de la SDN dans leurs affaires alors que d'autres, soit parce qu'ils sont affaiblis par plusieurs années de jachère due au conflit, soit parce que fondés récemment et parfois en manque de reconnaissance, se réjouissent d'obtenir un tel soutien. Les bureaux internationaux, qui sont souvent le secrétariat d'une conférence

diplomatique réunissant plusieurs États autour d'une question technique, sont en effet dans une situation complexe vis-à-vis de ce nouveau parlement qui pourrait bien se substituer, si ce n'est formellement du moins dans les faits, à leur modèle décentré.

C'est donc pour mieux faire comprendre en quoi les tâches de la CICI se différencient des autres tâches de la Section que nous proposons ici, en plus d'un aperçu des activités de l'organe dirigé par Nitobe, une petite étude de cas sur le Bureau hydrographique international (BHI) qui se crée quelques années avant la Commission et est un bon exemple de ce qu'est un « bureau international » et des limites de son intégration dans la SDN. De 1919 à 1921, alors que l'activité de la section n'est pas encore massivement concernée par les questions universitaires, étudiantes ou bibliographiques qui constitueront plus tard le cœur de son activité grâce à la CICI, les 80% des documents archivés concernent ces institutions internationales. On se souvient que, par la suite, les questions liées aux bureaux internationaux se verront minorisées au sein de la Section (fig. 2.4) en faveur des travaux de coopération intellectuelle à proprement parler puisque cette proportion de documents concernant les bureaux internationaux passe à 50% en 1922, 15% en 1923, puis ne dépasse plus les 5 à 10% les années suivantes.

## Les « Bureaux internationaux »

Dès juillet 1919, le Secrétariat cherche à recenser les bureaux internationaux de première importance. Nous sommes alors dans une dynamique de prise de contact et d'évaluation de l'ampleur de la tâche à venir, un tâtonnement qui tranche avec la montée en puissance administrative des années qui suivront. Si le *Foreign Office* transmet une liste d'une trentaine d'institutions intergouvernementales<sup>489</sup>, c'est sur le foisonnant annuaire de « La Vie internationale » qu'Inazo Nitobe va appuyer ses recherches. Cette liste, éditée par l'Union des associations internationales, comptait, en 1910-1911, plus de 400 instituts, congrès, commissions, comités, fédérations, bureaux et autres unions, dont 41 publiques. Elle fait partie des efforts de l'UAI de rendre visible et tangible l'internationalisme dont elle est s'est proclamée l'ambassadrice. Mais en plus d'être un service rendu aux associations membres de l'union, elle participe également à rendre cette dernière crédible vis-à-vis du champ qu'elle cherche à unifier : être le lieu de coordination d'une telle ressource, c'est se poser en centralisateur incontournable. Sans développer elle-même sa propre activité technique, l'UAI a ainsi vocation à produire de l'internationalisme par la création de lien et la promotion de l'activité de ses membres. L'étendue et l'hétérogénéité de la liste des bureaux internationaux (« *a few have fantastic names and they are mostly of no great importance* », note Nitobe<sup>490</sup>) en fait un matériau difficile à travailler pour le secrétariat, dont un collaborateur note ironiquement, en réalisant l'ampleur de la tâche : « *Great*

---

<sup>489</sup> Lettre de John W. Fields à D.A. Leaks, 10 juillet 1919, Archives SDN 13/299/299.

<sup>490</sup> Note de Nitobe du 16 octobre 1919, Archives SDN 13/299/1434.

*Scott! Must we coordinate all these? I am sorry for Dr. Nitobe!* »<sup>491</sup> Le directeur de la Section des bureaux internationaux cherche donc dès septembre 1919 à obtenir une éventuelle mise à jour auprès d'Henri La Fontaine et de Paul Otlet<sup>492</sup>, puis leur demande leur accord pour en faire circuler plusieurs centaines d'exemplaires<sup>493</sup>. Dans la préface de ces derniers, tout en rappelant les méfaits de la guerre sur le développement du tissu associatif et institutionnel, le sous-secrétaire général pointe l'article 24 du Pacte de la SDN et signale qu'« en règle générale, seules les associations publiques seront placées sous la direction de la Société des Nations »<sup>494</sup>, laissant ensuite la porte entrouverte à des organisations privées d'importance et d'utilité reconnues mais sans définir avec précision où se situe la nuance entre public et privé. Il s'agit donc bien de susciter des candidatures et d'inviter les institutions internationales à s'annoncer au secrétariat de la SDN pour compléter la liste. Notons par ailleurs que le qualificatif de « privé » est directement tiré de l'annuaire et nous renseigne plus sur le vocabulaire et les principes de classification des milieux internationalistes d'avant-guerre que sur la nature précise de ces organisations qui ont malgré tout souvent un caractère semi-officiel. Difficile donc pour le secrétariat de partir à priori du principe qu'il se limitera aux organisations classées comme « publiques » par l'UAI.

Détailler ici, une à une, les 457 organisations qui composent ce répertoire n'a pas beaucoup de sens, ceci d'autant plus que nombre d'entre elles ne sont en fait plus en activité en 1919 ou au contraire n'y sont pas répertoriées car trop récentes. Mais faire un tour d'horizon rapide permet, alors que l'objet de la Section des bureaux internationaux est encore peu clair en 1919, de comprendre un peu plus précisément le champ d'activité que Nitobe projette pour son secrétariat et la nature de ces « bureaux ». De l'Union monétaire scandinave au Bureau maritime international de Zanzibar pour la lutte contre la traite d'esclaves en passant par la *World's Young Women's Christian Association*, l'Office international des œuvres d'éducation populaire, l'Union astronomique internationale, la Fondation Nobel ou la Commission permanente des congrès internationaux de médecine, la liste est variée. La fig. 4.1 détaille la répartition de ces organisations selon l'arborescence de classement mise en place par l'UAI et reprise par la Société des Nations dans sa publication. Qu'on ne s'y trompe pas, si les « sciences » semblent tenir le haut du pavé, c'est en grande partie parce que la classification thématique y range également toutes les fédérations de travailleurs. Il ne s'agit donc pas toujours à proprement parler d'organisations scientifiques.

---

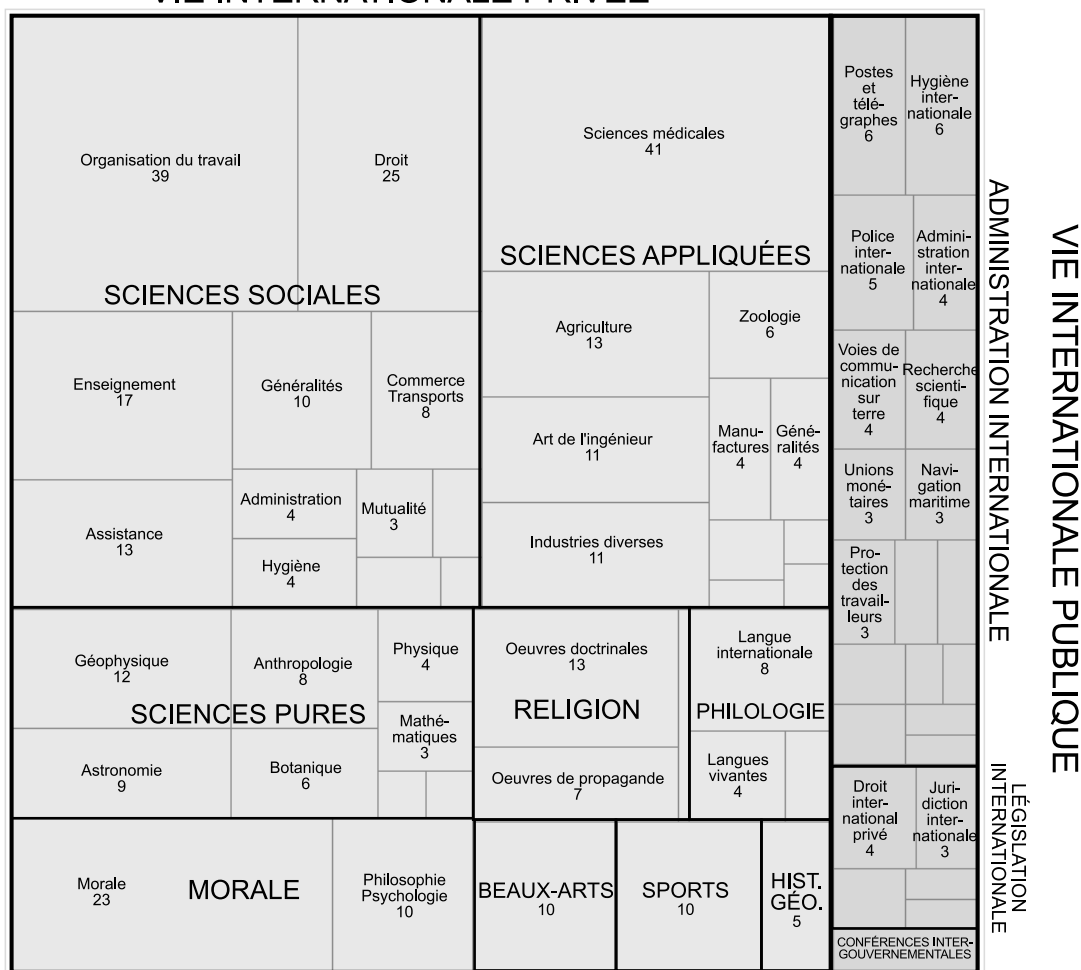
<sup>491</sup> Commentaires à l'échange Nitobe/La Fontaine-Otlet, 10 septembre 1919, Archives SDN 13/299/1039.

<sup>492</sup> Lettre de Nitobe à La Fontaine et Otlet, 6 septembre 1919, Archives SDN 13/299/1039.

<sup>493</sup> 500 exemplaires sont prévus initialement. Leur nombre est rapidement porté à 1000. Lettres de Nitobe à La Fontaine et Otlet, 11 et 18 octobre 1919, Archives SDN 13/299/1434.

<sup>494</sup> Préface de Nitobe à la liste des associations internationales (portera le titre de « Mémoire » dans la version imprimée), 4 novembre 1919, Archives SDN 13/299/1434.

## VIE INTERNATIONALE PRIVÉE



**Figure 4.1 Classement des organisations internationales recensées en 1919**

Classement des 457 unions, associations, institutions, commissions et bureaux recensés dans la liste publiée par la SDN en 1919 sur la base de « La Vie internationale » (édition 1912, par l'Union des associations internationales). Le document distingue organisations publiques (gris foncé, à droite) et privées (gris clair), puis subdivise celles-ci en grands ensembles (titres en majuscules) puis en groupes thématiques (titres en minuscules). Seuls les groupes qui contiennent plus de trois éléments sont nommés.

Concrètement, cela signifie-t-il que les bureaux qui seraient amenés à demander une reconnaissance officielle de la part de la Société des Nations devraient déplacer (ou installer) leur siège auprès de celle-ci ? La question se pose dès les premiers jalons posés et les premières sollicitations spontanées d'organisations reçues, en novembre 1919<sup>495</sup>. L'idée séduit le Secrétariat, en particulier parce que les avantages que pourrait offrir la SDN en termes de prêt de locaux et de personnel administratif serait susceptible d'attirer de nombreux bureaux sous son influence. Mais Nitobe tempère les ardeurs de ses collègues, rappelant que le lieu d'implantation d'un bureau est parfois la principale raison de son succès :

<sup>495</sup> Note de Baker à Nitobe et au Secrétariat général, 21 novembre 1919, Archives SDN 13/299/2093.

*In Japan gardeners transplant big trees, even flowering trees, but a preparative process takes a year! Even when the spirit is not local, personal convenience of the leading spirits closely identified with the work will forbid removal. In such cases the natural date for the operation will depend upon the natural life of the leaders*<sup>496</sup>.

Il conclut, usant de la métaphore du vin nouveau dans les outres neuves, qu'il sera plus facile de convaincre des bureaux naissants à s'établir au siège de la SDN et qu'il forme donc le vœu que les « bénéfiques évidents » de leur situation attirera naturellement les plus anciens.

Mais la Section des bureaux internationaux ne peut pas compter que sur les candidatures spontanées, ni cartographier le champ qui lui est imparti sans aller à la rencontre de ses acteurs. C'est pourquoi, en mars 1920, Inazo Nitobe prend son bâton de pèlerin et se fixe un « itinéraire » de deux semaines qui le mènera de Genève à Berne, puis à Bâle, pour se terminer à Paris. À Genève, il s'entretient avec le psychologue Edouard Claparède, de l'*International Association for the Protection of Natives*, Edouard Naville, du CICR, Henri Hoffer, très impliqué dans les organisations philanthropiques, l'espérantiste Edmond Privat, le pasteur Frank Thomas, de la Croix Bleue, Mme Emily Greene Balch, de l'*International Congress of Women* et Mme Clara Guthrie d'Arcis, de l'Union mondiale de la femme pour la concorde internationale. Ses pas le guident ensuite dans la capitale de la Confédération helvétique où sont installées plusieurs unions publiques, comme l'Union télégraphique dont il rencontre le vice-directeur A. Crescitz, celle du Droit d'auteur et de la propriété industrielle, où il est accueilli par Ernst Röthlisberger, ou encore l'Union postale où l'attend le vice-directeur E. Rottner. De Berne il part visiter Stephan Bauer, directeur du Bureau international du travail à Bâle. Il y croise également Paul Sarasin, président de la Commission internationale de protection de la nature, avant de gagner Paris où il rencontre Henry Sagnier, secrétaire-général du bureau du Congrès international d'agriculture, Emile Gouault, de l'Institut international de réfrigération et le physicien Charles Edouard Guillaume, directeur du Bureau international des poids et mesures. Dans le volumineux rapport qui suit cette expérience<sup>497</sup> et dans lequel il récapitule une série d'impressions générales forgées au cours de l'année écoulée, Nitobe fait remarquer que les bureaux internationaux publics sont généralement de petites structures, aux finances réduites et souvent dirigées par des personnalités qui s'y consacrent après avoir occupé une fonction officielle (« *It is quite a usual thing for a retired member of the Swiss Bundesrath [sic.] to hold the post of Director* »<sup>498</sup>). Par ailleurs, une rapide statistique lui permet d'établir que parmi les 459 bureaux internationaux dont il dispose de

---

<sup>496</sup> Note de Nitobe, 25 novembre 1919, Archives SDN 13/299/2093.

<sup>497</sup> Rapport Nitobe, *Itinerary et General Impressions regarding Public International Bureaux*, 3 juin 1920, Archives SDN 13/299/4630 (52p.).

<sup>498</sup> Idem, p.4.

L'adresse, plus de la moitié ont leur siège dans les trois pays les plus représentés : la Belgique (95, dont 78 à Bruxelles), la France (76, dont 70 à Paris) et l'Allemagne (73, dont 39 à Berlin)<sup>499</sup>.

Et c'est après avoir renouvelé son marathon en visitant quinze bureaux parisiens début juillet 1920<sup>500</sup> en compagnie de sa secrétaire Miss Katherine Stafford, que le Dr Nitobe en vient à exposer au secrétaire général une idée qui va considérablement accélérer et modifier les travaux de la Section des bureaux internationaux :

*I am very anxious to compile a small Handbook on International Bureaux, as so very little is known about them generally. My idea is to devote five to ten lines to each bureau, and in order to obtain up-to-date information I propose writing to the bureaux and asking them to fill up a questionnaire [...].<sup>501</sup>*

L'idée est brillante puisqu'elle permet d'atteindre, pour un effort minimum, trois objectifs qui sont au cœur des missions de la section. Premièrement, c'est un moyen efficace et rapide de collecter des informations utiles et mises à jour. Deuxièmement, la correspondance engendrée par ce questionnaire va permettre à la SDN de créer du lien avec ces organisations, de maintenir un échange épistolaire, parfois anodin, parfois porteur de collaborations. Et troisièmement, une telle publication place *de facto* son éditeur en position de force dans un champ très morcelé : être le lieu de coordination d'un tel *handbook* qui se placerait dans la continuité de la liste établie par l'UAI, c'est devenir le lieu incontournable pour toute institution désireuse de se faire connaître. On va voir que la rédaction de ce volume, publié en 1921<sup>502</sup> et plusieurs fois réédité et mis à jour, va être au centre de tout un pan de l'activité de la Section. C'est d'ailleurs probablement en cela que l'on peut la considérer comme une héritière de l'intuition des fondateurs de l'Union des associations internationales, qui vont être personnellement associés à ce chantier pendant les années qui suivront.

## L'exemple du Bureau hydrographique international

Dans les premières années, la question des modalités d'application de l'article 24 du Pacte se pose en premier lieu lorsque des cas pratiques rendent une décision nécessaire. De 1919 à 1921, la longue procédure d'affiliation du Bureau hydrographique international (BHI) force le secrétariat de la Société des Nations à improviser, puis fixer, ses procédures. Prendre le BHI comme exemple, c'est prendre le parti de montrer que l'évolution et la structuration de la Section des

---

<sup>499</sup> Suivent la Grande-Bretagne (45), la Suisse (41), les Etats-Unis (23), les Pays-Bas (20), l'Italie (15) et la Suède (10). Il précise également que si l'on ne s'intéresse qu'aux bureaux publics, le classement des villes est le suivant : Berne (10), Paris (6), Bruxelles (6), Londres (4) et La Haye (4). Rapport Nitobe, op. cit. p.6.

<sup>500</sup> « *Report on International Bureaux* », Rapport Nitobe, 26 juillet 1920, Archives SDN 13/299/5750.

<sup>501</sup> Lettre de Nitobe à Drummond, 21 août 1920, Archives SDN 13/299/6233.

<sup>502</sup> « Répertoire des organisations internationales (associations, bureaux, commissions, etc.) », 1921, Archives SDN 13/299/19568.

bureaux internationaux a été dictée par des enchaînements de décisions et n'est pas le produit d'une volonté politique ou administrative mécanique.

Fait original, dans le cas du Bureau hydrographique international, c'est Sir Eric Drummond qui est à la manœuvre. Ayant été informé par la presse de la tenue d'une rencontre internationale d'hydrographie et du projet de créer un institut international d'études à ce sujet, il adresse spontanément, le 5 juillet 1919<sup>503</sup>, une lettre à Sir Oswyn A. R. Murray, de l'Amirauté britannique pour lui proposer de suggérer aux personnes concernées d'inclure la Société des Nations dans leur projet. La réponse des organisateurs de la rencontre, sollicités par Sir Murray (qui participait manifestement à la conférence) ne se fait pas attendre : le 8 juillet, le *rear admiral* Sir John Parry, en qualité de président, fait preuve de beaucoup d'intérêt pour une telle collaboration et propose au secrétaire général d'en discuter aussi vite que possible<sup>504</sup>. Ne perdant pas une seconde, celui-ci prend rendez-vous pour le 10 juillet. Nous sommes en été 1919, les travaux de la Section des bureaux internationaux viennent à peine de commencer. Comment expliquer que le secrétaire général soit aussi proactif sur un dossier apparemment marginal ? Profite-t-il de l'occasion et de relations dans ce milieu pour lancer un ballon d'essai en terrain connu, l'hydrographie étant une science dans laquelle l'Empire britannique excelle ?

D'emblée, le futur Bureau hydrographique comprend tout l'intérêt qu'il a à jouer le jeu de la SDN. Dans un entretien téléphonique avec Nitobe en octobre, l'amiral Parry propose que son institution ait son siège à Genève pour profiter de la présence et des services de la Société des Nations<sup>505</sup>. Celui-ci précisera quelques jours plus tard qu'il s'agit en particulier de s'implanter dans un lieu qui n'abrite pas déjà une institution hydrographique, pour garantir sa neutralité<sup>506</sup>, échange qui fera dire à Drummond que « *Admiral Parry's plans seems very sound* »<sup>507</sup>.

Comme dans le cas de l'Union des associations internationales, la question du Bureau hydrographique force le Secrétariat de la Société des Nations à mettre au point ses conditions d'admission et les procédures qui y sont liées. Favorable à la création de ce bureau, Joost Adriaan van Hamel, directeur de la section juridique sollicité par le secrétaire général pour juger des aspects légaux liés à cette affaire, rappelle que le bureau doit être porté par des gouvernements membres de la SDN, soit par un traité international soit par un arrangement moins formel, pour pouvoir être considéré comme tel. Pour inciter le Secrétariat à conseiller à Parry la voie gouvernementale, il rappelle que les initiatives fondamentalement privées ne jouissent pas des mêmes prérogatives :

---

<sup>503</sup> Lettre d'Eric Drummond à Sir Oswyn A. R. Murray, 5 juillet 1919, Archives SDN 13/122/122.

<sup>504</sup> Lettre de F. P. Parry à Eric Drummond, 8 juillet 1919, Archives SDN 13/122/122. La date du rendez-vous est annotée sur la lettre.

<sup>505</sup> « International Hydrographic Bureau », Compte-rendu de la conversation du 15 octobre 1919 entre l'amiral John Parry et Inazo Nitobe, Archives SDN 13/122/1729.

<sup>506</sup> Lettre de Parry à Nitobe, 22 octobre 1919, Archives SDN 13/122/1729.

<sup>507</sup> Note de Drummond à Nitobe en réponse à une note de Nitobe à Walters, 23 octobre 1919, Archives SDN 13/122/1729.

*Only Bureaux not established by Governments, but by private Associations, I think do not come under Art. 24. They may, of course, be recognised by the Governments and by the League, and given an official character*<sup>508</sup>.

Le Secrétariat suit de près les avancements du dossier hydrographique. En décembre, Van Hamel, considérant que « *the time has now arrived for drafting a provisional constitution for submission [...] to the Governments interested* »<sup>509</sup>, invite le capitaine H. P. Douglas de la Royal Navy et Gerard B. Spicer Simson, tous deux membres de l'*International Hydrographic Conference Committee*, à aller de l'avant en rédigeant des statuts et en définissant les principes financiers du futur bureau. Dès la prise de contact par Eric Drummond, le Secrétariat semble avoir été particulièrement réactif sur cette question. Faut-il y voir une volonté de montrer que la Section des bureaux internationaux n'est pas une coquille vide ? Ou tout simplement d'accélérer sa mise en route ? Commentant les conseils fournis par le directeur de la section juridique, Drummond semble se raviser et écrit : « *I presume we shall not be held to have given official advice on the subject.* »<sup>510</sup>

Alors qu'à deux exceptions près (l'Italie et les Etats-Unis), les membres de la Conférence hydrographique internationale ont formellement adhéré au Bureau hydrographique<sup>511</sup> dont les statuts ont été rédigés à l'été 1920, la question de la reconnaissance de celui-ci par la Société des Nations est mise à l'ordre du jour du Conseil de juin 1921. Entre-temps, Inazo Nitobe s'est employé à consolider la proposition de l'amiral Parry et de son comité : en mai, il se rend à Paris pour tâter le terrain auprès de Léon Bourgeois, trop malade pour le recevoir. Il en profite pour entrer en contact avec Don Fabrizio Ruspoli, attaché au représentant italien dans la Commission permanente consultative pour les questions militaires navales et aériennes (CPC) de la Société des Nations, pour éclaircir la position italienne à ce sujet<sup>512</sup>. Il défend en effet une position de principe selon laquelle les organisations affiliées à la SDN doivent avoir leur siège auprès de cette dernière. Or, alors que Genève était évoquée dans les premières discussions, le Bureau hydrographique a reçu une proposition intéressante du prince de Monaco<sup>513</sup>. Parmi la liste d'arguments fournis par le diplomate italien pour justifier son opposition à cette reconnaissance, plusieurs tournent autour du déséquilibre supposément manifeste en faveur des « *victorious powers* », en particulier dans la nature des décisions et dans le poids des Britanniques et des Français dans les instances de l'organisation. Nitobe termine sa note en exprimant son désappointement : « *My greatest regret is that one government, however important, should be so*

---

<sup>508</sup> Note de Van Hamel, 10 novembre 1919, Archives SDN 13/122/1729.

<sup>509</sup> « Notes of conversation with Doctor Van Hamel » envoyées par Douglas à Van Hamel le 10 décembre 1919, Archives SDN 13/122/2461.

<sup>510</sup> Note de Drummond du 16 décembre 1919, Archives SDN 13/122/2461. Van Hamel le rassure, le 17 décembre, en ajoutant « *The conversation has been quite non-committal and unofficial* ».

<sup>511</sup> Lettre de Parry à Nitobe, 16 février 1921, Archives SDN 13/122/11015.

<sup>512</sup> Note de Nitobe au secrétaire général, 18 mai 1921, Archives SDN 13/122/12788.

<sup>513</sup> Les conditions précises sont détaillées dans la lettre de Parry à Nitobe du 14 juin 1921, Archives SDN 13/122/13456.



*tenacious in magnifying minor points.* »<sup>514</sup> Si Nitobe est préoccupé par la position italienne, c'est qu'il se trouve que la CPC a émis deux mois plus tôt une série de recommandations basée sur des remarques du même ordre. Dans sa réunion du 1<sup>er</sup> mars 1921, elle a en effet été saisie par son président, le vice-amiral français et ancien ministre de la Marine Lucien Lacaze, qui demandait une discussion sur le siège du BHI. Malgré un rapport de l'amiral Parry, qui rappelle les nombreux échanges de 1920 autour de la question du siège et la quasi-unanimité pour Monaco (19 des 20 Etats concernés, la France faisant exception)<sup>515</sup>, celle-ci débouche sur une décision unanime : « le siège du Bureau hydrographique international doit être établi au siège même de la Société des Nations. »<sup>516</sup> Si cette décision semble relever du bon sens, elle n'en est pas moins le produit d'un calcul politique (la France et l'Italie sont deux grandes nations maritimes, et la neutre Suisse leur convient mieux que la solution monégasque) et met en évidence les failles de la jeune SDN, parmi laquelle personne ne semble savoir précisément à quelle instance il revient de trancher des questions qui relèvent, comme celle-ci, de plusieurs sections. En l'occurrence, la CPC s'est auto-saisie d'une question dont la thématique lui semblait entrer dans son champ de compétences, mais elle n'est pas légitime au sein de la Société. Réagissant à ce rapport, le sous-secrétaire général en charge de la Section des bureaux internationaux propose que des exceptions soient possibles : « *the principle is sound in itself and should be followed in all cases unless special reasons dictate an exceptional treatment.* »<sup>517</sup> Et des raisons, dans le cas d'une implantation du BHI à Monaco, Inazo Nitobe en dénombre plusieurs : d'une part l'accès à la mer est un avantage qui dépasse « de loin » les avantages pratiques d'un siège à Genève, d'autre part la disponibilité d'équipements hydrographiques et la générosité princière sont des éléments que la SDN pourra difficilement compenser en Suisse. Cette réaction de Nitobe, entrant dans le jeu politique de la Commission et s'impliquant très personnellement dans la défense du « premier » projet de sa section, montre bien en quoi les équilibres internes de l'administration de la Société des Nations n'en sont encore qu'à leurs balbutiements en 1921.

Fondamentalement, la SDN (et plus encore la CPC) est-elle compétente pour imposer une telle condition à un bureau international ? Certainement pas, répond Van Hamel à Nitobe et à Drummond<sup>518</sup>, dont le secrétaire personnel résume la situation quelques jours plus tard par ces mots :

*We have been forced into a situation in which the only alternatives seem to be either: 1) to throw over the recommendations of the naval sub-commission, or, 2) to sever*

---

<sup>514</sup> Note de Nitobe au secrétaire général, 18 mai 1921, Archives SDN 13/122/12788, p. 3.

<sup>515</sup> « Siège du bureau international hydrographique », Rapport Parry du 25 février 1921, Archives SDN 13/122/14118.

<sup>516</sup> Rapport de la Commission permanente consultative pour les questions militaires navales et aériennes au Conseil de la Société des Nations, 1<sup>er</sup> mars 1921, Archives SDN 13/122/14118, p. 9.

<sup>517</sup> Note de Nitobe au secrétaire général et au commandant Jackman, 17 mars 1921, Archives SDN 13/122/14118.

<sup>518</sup> Note de Van Hamel à Nitobe et au secrétaire général, 15 avril 1921, Archives SDN 13/122/14118.

*connections between the League and the hydrographic bureau; Both on the merits of the case and from the general point of view of the advantage of the League, it seems clear that we should do the first, and the question is how it can best be done.*<sup>519</sup>

Les quatre résolutions de la Commission permanente consultative pour les questions militaires navales et aériennes sont donc transmises à l'amiral Parry, mais uniquement à titre d'information. Dans un mémorandum rédigé pour préparer la prochaine session du Conseil, le secrétariat général clarifie en mai 1921 l'« application de l'article 24 du Pacte concernant les bureaux internationaux » et commence par faire remarquer qu' « il est difficile de définir les termes “ Bureaux internationaux... établis par traités collectifs ” ; il semble toutefois que ces Bureaux doivent présenter un intérêt général et être établis par des traités ou autres accords entre Gouvernements<sup>520</sup> ». Deux ans après les premières sollicitations, l'article 24 reste donc toujours difficile à appliquer, à tel point que le texte de Drummond prie le Conseil de fixer des principes généraux permettant de préciser ce que signifie être « placé sous l'autorité » de la Société des Nations. Si celle-ci fournit une aide financière ou matérielle à un bureau en particulier, il va de soi qu'elle se réservera un droit de regard sur la comptabilité et les nominations, mais en l'absence de cas concrets (aucun bureau international déjà existant n'a sollicité la SDN alors), la notion reste très vague. Un mois plus tard, à la fin de sa treizième session, le Conseil approuve un rapport présenté par Hanotaux en réponse aux préoccupations du secrétariat. Celui-ci, faisant état de l'existence de plus de trente bureaux internationaux et présumant de la création de nombreux autres dans un futur proche, définit l'autorité de la SDN en des termes très généraux. Par ailleurs, le Conseil n'adopte pas de critères de patronage, « étant donné la variété des Bureaux existants ou susceptibles d'être créés<sup>521</sup> », mais il statue sur la situation des trois nouveaux bureaux entrés en relation avec la SDN : s'il recommande de placer le Bureau international d'assistance sous son autorité, il réserve sa décision pour le Bureau hydrographique, qui est en attente d'une réponse concernant la ratification par le Congrès américain de l'adhésion des Etats-Unis, tout comme il renvoie l'étude de la situation de l'Institut international de commerce à la Commission économique et financière.

Quelques jours auparavant, la SDN recevait un télégramme annonçant enfin la constitution définitive du Bureau hydrographique à Monaco et l'élection de son comité<sup>522</sup>, trop tard

---

<sup>519</sup> Note du capitaine Walters à Drummond (qui signe « *I agree* » le jour même), 20 avril 1921, Archives SDN 13/122/14118.

<sup>520</sup> Mémorandum du Secrétaire Général (C.48 1921), 21 mai 1921, Archives SDN 13/122/1729, p. 2.

<sup>521</sup> « Principes généraux à observer pour placer les Bureaux internationaux sous l'autorité de la Société », rapport Hanotaux approuvé le 27 juin et publié au Journal officiel de la Société des Nations, vol.2 n°7, septembre 1921, p. 759-763.

<sup>522</sup> Télégramme de Parry au sous-secrétaire général, 21 juin 1921, Archives SDN 13/122/13497. La direction du nouveau bureau est composée de l'amiral Parry (GB), du capitaine Phaff (Pays-Bas), du capitaine Mueller (Norvège) et du capitaine Spicer-Simson (secrétaire britannique).

malheureusement pour que Nitobe<sup>523</sup>, qui avait déjà discuté avec Hanotaux de son rapport<sup>524</sup>, puisse intégrer cette information dans les documents soumis au Conseil et orienter ainsi le vote des délégués vers une reconnaissance immédiate et définitive. Toujours est-il que la prudence du Conseil envers l'intégration du nouveau Bureau hydrographique provoque à Monaco une forte incompréhension :

*It is obviously impossible for us to understand the various influences acting adversely against the interests of the I.H.B. as we have no knowledge whatever on which to base our opinions, but it seems to be a thousand pities that the Council is still unable to come to any definite conclusion, and only tends to strengthen the American contention that national politics and jealousies are certain to prove disturbing factors even in the most trivial cases. The weakness of the Council in officially forwarding the resolution adopted by the P.A.C [la CPC] without remark of any kind appears lamentable to me [...]*<sup>525</sup>.

Un peu plus de trois semaines après la décision du Conseil, l'amiral Parry revient vers Nitobe avec le sentiment que ce n'est que partie remise et que les retards sont dus aux lenteurs du Secrétariat international et à des aléas politiques :

*The conditions required for official affiliation to the League under the terms of the Report are, apparently, applicable in every respect to the I.H.B. and the Directing Board will be glad, therefore, of an assurance that the League of Nations does not consider either the late International Hydrographic Conference Committee or this Bureau to be responsible in any way for the unexpected delay in obtaining a decision by the League respecting the formal affiliation of this Bureau*<sup>526</sup>.

Cette situation est particulièrement inconfortable pour Nitobe, qui écrit le 12 août : « [...] *the question of its affiliation to the League is still undecided for no really good reason that can be stated. It will be exceedingly awkward if in the Assembly some one is moved to ask questions about it* »<sup>527</sup>. Mais Parry ne se doute pas que le chemin vers l'affiliation est encore pavé d'embûches. En déplacement, Nitobe ne répond que tardivement à sa lettre, le 23 août, alors que la prochaine session du Conseil approche à grands pas et qu'un dénouement rapide, ou du moins une décision lors de cette session, devient de plus en plus illusoire. Dans son message, titré « *Private and Personal* » et dont la première phrase évoque le fait de « *to put the case before you with complete frankness* »<sup>528</sup>, le sous-secrétaire général invite le directeur du Bureau hydrographique à se rendre à Genève pour reprendre les discussions de vive voix. Il se trouve que

---

<sup>523</sup> Celui-ci rapporte en effet, dans une note du 27 août 1921, que le temps a manqué pour transmettre le rapport du Bureau hydrographique au Conseil, Archives SDN 13/122/14118.

<sup>524</sup> « [...] *some preliminary work was necessary in order to enlighten the Rapporteur, M. Hanotaux, on several points connected with the Bureau* », Lettre de Nitobe à Parry, 1<sup>er</sup> juillet 1921, Archives SDN 13/122/13497.

<sup>525</sup> Lettre de Parry à Nitobe, 9 juillet 1921, Archives SDN 13/122/14971.

<sup>526</sup> Lettre de Parry au Secrétariat général, 19 juillet 1921, Archives SDN 13/122/14118.

<sup>527</sup> Note de Nitobe au secrétaire général, 12 août 1921, Archives SDN 13/122/14118.

<sup>528</sup> Lettre de Nitobe (signée de son secrétaire Ken Harada) à Parry, 23 août 1921, Archives SDN 13/122/14118.

le secrétariat soupçonne que les démarches que le BHI entreprend auprès du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pourraient retarder l'intégration du bureau dans la SDN, voire rendre celle-ci définitivement caduque (et inversement, l'affiliation pourrait empêcher le bureau d'intégrer les USA). La situation est la suivante : alors que le BHI était jusqu'alors considéré comme un bureau établi sur la base de ses seuls statuts et pas par une convention générale, la demande américaine de rédiger un « *formal agreement* » à faire ratifier par les gouvernements participants par les canaux diplomatiques officiels modifie le statut du bureau vis-à-vis de la SDN. Comme le fait remarquer Nitobe le 1<sup>er</sup> septembre, si toutes les parties doivent légaliser ainsi leur accord, le Bureau hydrographique n'est plus une institution établie mais une institution provisoire (en attente de la ratification de tous les Etats, et donc « non établie »)<sup>529</sup>. Dès lors, il ne peut plus être reconnu par la Société des Nations ! L'ambiguïté de la situation est mis en évidence par Walters le lendemain : « *I don't quite see that the fact that one Govt., which has not adhered to the Statutes, asks for a formal agreement to be drawn up for its considerations renders the establishment of the Bureau any less definitive than before?* »<sup>530</sup> Consécutivement à une réunion à Genève, la lettre de Parry du 13 septembre informe donc Eric Drummond que le Bureau hydrographique souhaite remettre à plus tard les négociations avec le gouvernement américain<sup>531</sup> et le prie de porter l'affiliation du bureau à la SDN devant le Conseil<sup>532</sup>. Comme l'espérait Nitobe lorsqu'il invitait le directeur du BHI en Suisse, cette rencontre a largement participé à la bonne compréhension mutuelle et au déblocage de ce malentendu. Et s'il n'existe pas de compte-rendu de ces échanges, on peut juger de leur efficacité au vu du résultat : le 2 octobre 1921, dans sa quatorzième session, le Conseil approuve à l'unanimité un rapport de Léon Bourgeois qui, reconnaissant que le Bureau hydrographique est « un Bureau international public qui [...] tombe automatiquement sous les dispositions de l'art. 24 du Pacte », contient la résolution suivante :

*Le Secrétariat, ayant obtenu les renseignements les plus précis sur la constitution complète du Bureau hydrographique international, son caractère public et son utilité internationale, le Conseil décide que ce Bureau soit placé sous l'autorité de la Société, conformément à l'art. 24 du Pacte*<sup>533</sup>.

Jusqu'à la dernière minute, Nitobe aura été à la manœuvre pour faire aboutir cette reconnaissance. Dix jours auparavant il recevait de Don Ruspoli l'assurance que le gouvernement italien, et son délégué au Conseil le marquis Imperiali, n'allait pas s'opposer à l'affiliation du Bureau

---

<sup>529</sup> Note de Nitobe au secrétaire général, au capitaine Walters et au Dr Hudson (Section légale), 1<sup>er</sup> septembre 1921, Archives SDN 13/122/14118.

<sup>530</sup> Note de Walters à Nitobe, 2 septembre 1921, Archives SDN 13/122/14118.

<sup>531</sup> Parry n'informerait son correspondant américain, le vice-amiral Niblack (US Navy), que lorsque le Conseil aura effectivement statué sur l'affiliation du Bureau. Lettre de Parry à Niblack, 4 octobre 1921, Archives SDN 13/122/16547.

<sup>532</sup> Lettre de Parry (à Genève) à Drummond, 13 septembre 1921, Archives SDN 13/122/15733.

<sup>533</sup> Rapport Bourgeois « Bureau hydrographique international », adopté par le Conseil le 2 octobre 1921, Archives SDN 13/122/16162, p.2.

hydrographique<sup>534</sup>, tout en rappelant leur attachement aux recommandations de la Commission permanente consultative pour les questions militaires navales et aériennes<sup>535</sup>. Lors de la préparation des documents du Conseil, le sous-secrétaire général porte d'ailleurs une attention particulière à la position française – « *I wish, however, once more to ascertain the French attitude*<sup>536</sup> » – et s'enquiert de l'identité du futur rapporteur.

Si ces événements peuvent sembler anecdotiques, et ce résultat finalement d'un éclat tout relatif, il ne s'agit pas moins d'un vrai succès pour la Section des bureaux internationaux. Cette dernière est loin d'avoir atteint son rythme de croisière en cet automne 1921 (on a vu qu'elle préparait activement la création de la CICI), mais elle vient de faire ses preuves. Et si quelques questions d'interprétation et de traduction (la notion d'« autorité » en français est-elle équivalente à celle de « direction » en anglais ?) se poseront encore avec le Bureau hydrographique en février 1922<sup>537</sup>, celui-ci est bien le premier bureau international public créé depuis l'entrée en vigueur du Pacte.

Dans les faits, quels bénéfices le BHI tire-t-il de cette affiliation officielle ? Celle-ci se traduit-elle par une modification profonde de la jeune organisation ou ne s'agit-il que d'une marque de prestige ? En l'absence d'un statut réglant formellement ces cas de figure, on est tenté de répondre qu'il s'agit surtout d'explicitier un lien symbolique et de se renforcer mutuellement : d'une part le bureau quel qu'il soit peut se targuer d'une reconnaissance officielle de la part d'une organisation réunissant la plupart des Etats de la planète et donc se prémunir d'éventuels concurrents et d'autre part la Société des Nations montre qu'elle est en effet le lieu de rencontre principal de ces enjeux scientifiques et techniques. Pour le BHI, les courriers échangés pendant les années qui suivent son affiliation ne se résument toutefois pas à un simple échange d'informations : le bureau soumet chaque année ses comptes à la Société des Nations<sup>538</sup> et n'hésite pas à solliciter cette dernière lorsqu'une question touchant à une autre institution internationale apparaît<sup>539</sup> ou lorsqu'un Etat membre ne s'acquitte pas de sa cotisation<sup>540</sup>. Parfois, et malgré le fait que la situation du siège du Bureau hydrographique ne lui permette pas de profiter de nombre de facilités administratives offertes par le secrétariat de la SDN aux bureaux sis à Genève, la coopération est toute pratique,

---

<sup>534</sup> Note de Nitobe à Walters, 23 septembre 1921, Archives SDN 13/122/16162.

<sup>535</sup> Imperiali prend d'ailleurs la parole lors de la séance du Conseil pour rappeler leur soutien à ces recommandations, tout en se gardant la possibilité de remettre la question sur la table lors de la prochaine Conférence hydrographique internationale. Lettre du secrétaire général à Parry, 5 octobre 1921, Archives SDN 13/122/16162.

<sup>536</sup> Note de Nitobe à Walters, 23 septembre 1921, Archives SDN 13/122/16162.

<sup>537</sup> Voir la correspondance à ce sujet dans Archives SDN 13/122/18928. De longues discussions sur le terme « *direction* » avaient déjà agité le Secrétariat un an auparavant, voir Archives SDN 13/299/10948.

<sup>538</sup> Audit 1921, Archives SDN 13/122/19254 ; Audit 1922, Archives SDN 13/122/26473 ; Audit 1923, Archives SDN 13/122/34000 ; Audit 1924, Archives SDN 13/122/42072 ; Audit 1925, Archives SDN 13/122/49938 ; Audit 1926, Archives SDN 13/122/56593 ; Audit 1927, Archives SDN 13/122/56693.

<sup>539</sup> Voir par exemple la relation entre le BHI et le Congrès international de géographie et d'ethnologie (1923), Archives SDN 13/29944/29944.

<sup>540</sup> Comme c'est le cas pour la Belgique en 1927, Archives SDN 13/122/56531.

consistant en de petits services, par exemple lorsqu'en 1927 le BHI sollicite les conseils du Secrétariat pour l'aider à trouver une banque de dépôt genevoise<sup>541</sup>.

## L'activité administrative de la Section

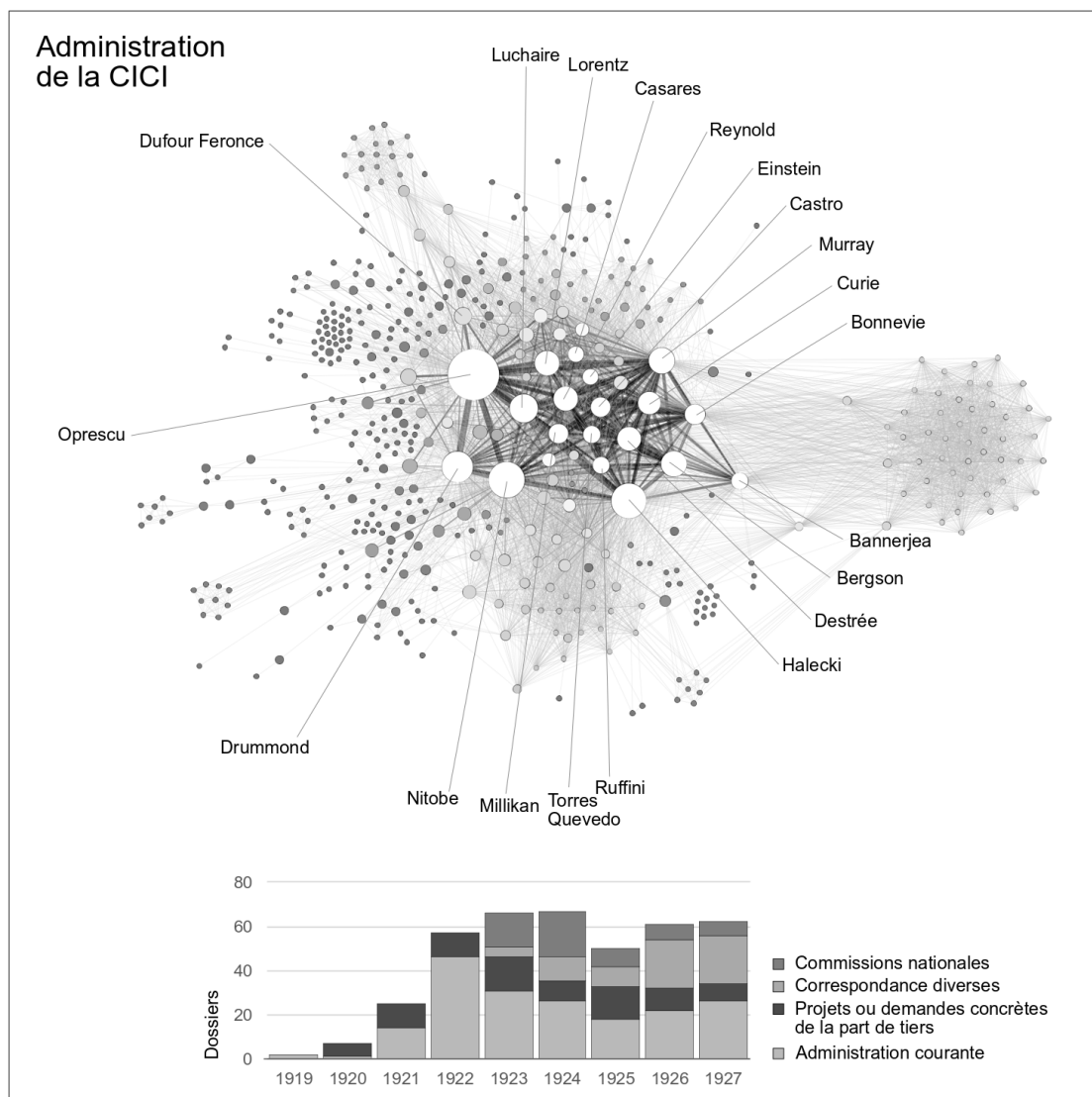
Cette ouverture sur un domaine d'activité souvent peu représenté dans les études portant sur la coopération intellectuelle nous amène tout naturellement à nous interroger sur la place que prennent les échanges administratifs dans le fonds de correspondance de la Section des bureaux internationaux. Si l'on se souvient que les activités liées à la coordination des bureaux internationaux sont en nette diminution une fois la Commission créée et que la production d'archives liée à l'activité quotidienne de la Section et de la CICI est, elle, relativement stable pendant les années 1920, ces statistiques descriptives ne rendent que très partiellement compte de la multiplicité des thématiques et des acteurs concernés par ces questions. Dès lors, une analyse structurelle des deux grands ensembles documentaires « administration de la commission » et « bureaux internationaux » désignés dans notre chapitre 2.1 (voir fig. 2.10) nous semble être une façon intéressante de rendre plus finement compte de la nature de ces travaux et de l'implication de leurs acteurs.

Tout d'abord, l'ensemble concernant la commission plénière et la gestion de la Section, dont le réseau est représenté dans la fig. 4.2<sup>542</sup>, est principalement composé des séries d'administration courante, contenant tous les documents liés aux sessions de la CICI, à la nomination de ses membres et à la discussion de son actualité quotidienne. À ces séries, dont le volume est relativement constant une fois la Commission créée s'ajoutent trois ensembles moins formalisés (représentés par des séries différentes dans l'histogramme présent sous le réseau de la fig. 4.2), : en premier lieu, l'ensemble des correspondances consistant en des demandes de soutien, des propositions de projets ou des partenariats est relativement stable pendant cette période, mais en diminution après 1927. On le distingue ici de l'ensemble du reste de la correspondance qui, elle, est en nette progression pendant notre période. Finalement, la correspondance relative aux commissions nationales de coopération intellectuelle, est assez inégale d'une année à l'autre : nombreuse pendant les premières années qui voient la création de la plus grande partie de ces instances locales et plus faible dès que l'IICI reprend au moins partiellement à son compte la relation avec les États.

---

<sup>541</sup> Archives SDN 13/122/57638.

<sup>542</sup> Pour rappel, il s'agit bien du même ensemble que celui qui porte le même nom dans la fig. 2.10. Il ne contient donc pas toutes les activités scientifiques de la CICI, ventilées par sous-commissions.



**Figure 4.2 CICI (réseau)**

Réseau de cooccurrence des acteurs des dossiers concernant directement la CICI (1919-1927) et distribution de ces dossiers dans le temps.

	<b>Acteur</b>	<b>Indexations</b>	<b>Degré pondéré</b>		<b>Acteur</b>	<b>Indexations</b>	<b>Degré pondéré</b>
1	Oprescu	156	665	11	Curie	27	431
2	Nitobe	75	458	12	Bonnevie	21	399
3	Halecki	71	451	13	Castro	19	363
4	Drummond	55	346	14	Millikan	19	344
5	Luchaire	45	403	15	Dufour Féronce	14	89
6	Murray	37	484	16	Torres Quevedo	14	256
7	Bergson	36	393	17	Ruffini	13	236
8	Lorentz	33	308	18	Bannerjea	13	204
9	Reynold	32	390	19	Einstein	11	194
10	Destrée	30	436	20	Casares	11	181

**Tableau 4.3 CICI (indexation)**

Liste des 20 acteurs les plus fréquemment indexés dans l'ensemble concernant la CICI. Les membres du secrétariat de la SDN sont grisés. Le degré pondéré indique pour chaque acteur son nombre de connexions (le nombre d'autres individus rencontrés dans les dossiers dans lesquels il est indexé).

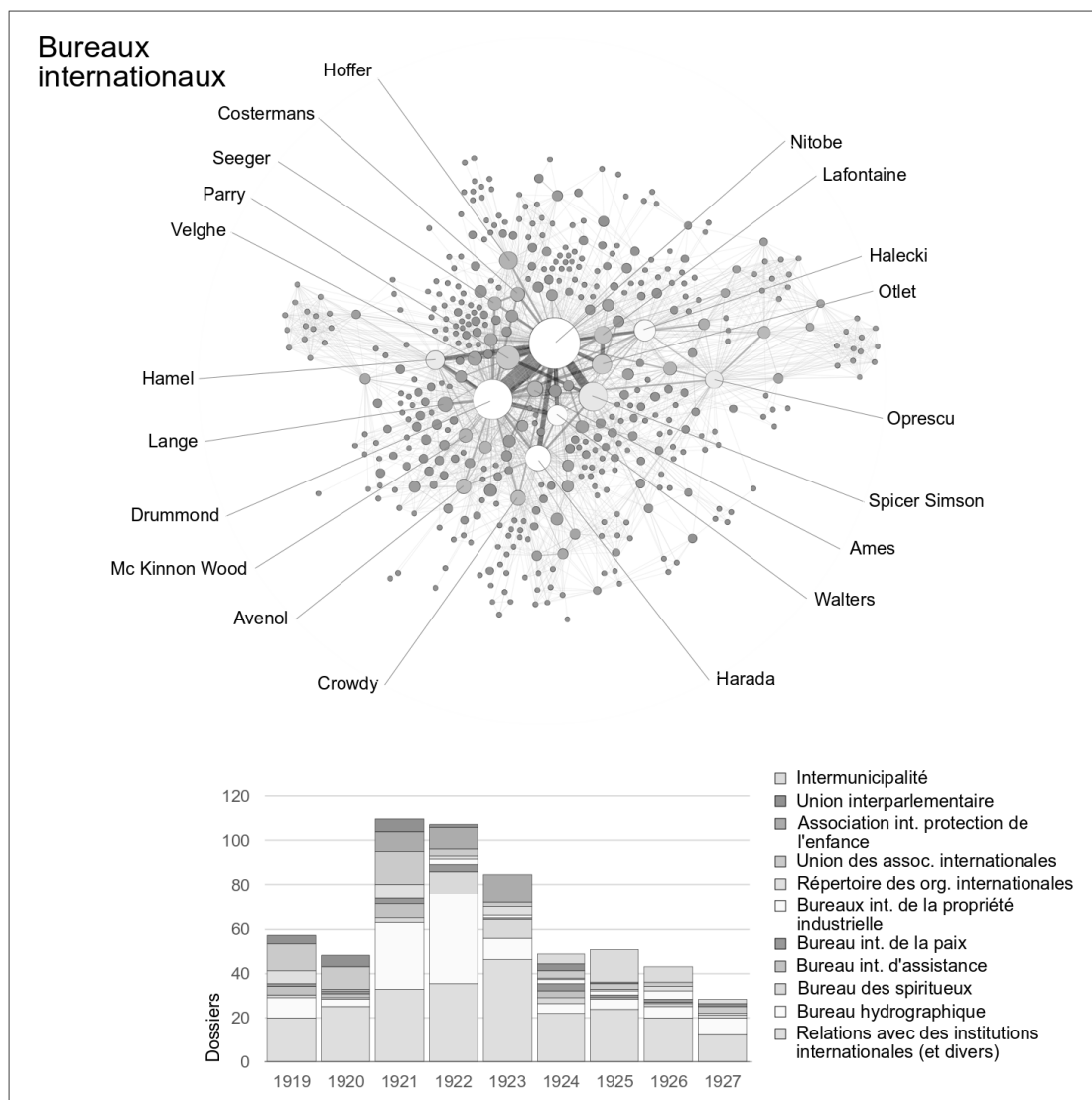
Globalement, la structure du graphe de ces près de 400 dossiers ressemble beaucoup à celle du graphe complet (fig. 2.20). Entourés des quatre administrateurs « habituels », Georges Oprescu, Inazo Nitobe, Oscar de Halecki et Eric Drummond, qui occupent les quatre premières places du classement des acteurs les plus souvent indexés dans cet ensemble (table 4.3)<sup>543</sup>, les membres de la CICI occupent une place centrale. Sans surprise, cette sélection permet, de la même façon que le graphe complet, de mettre en évidence la hiérarchie interne implicite à la Commission : après les trois présidents Gilbert Murray, Henri Bergson et Hendrik Lorentz, les membres les plus actifs sont Gonzague de Reynold, Jules Destrée et Marie Curie-Sklodowska. Cœur du réseau, c'est probablement l'ensemble sur lequel il y a le moins à dire structurellement parlant en raison justement de cette situation centrale (les ensembles liés aux sous-commissions seront abordés plus loin) : à l'exception de quelques individus très engagés dans des commissions nationales et du directeur de l'IICI qui siège de principe à la CICI dès la création de l'Institut et y participait moins formellement auparavant, personne ne peut y sortir du lot sauf s'il est membre de la commission plénière.

Structurellement parlant, le graphe des dossiers concernant l'administration des bureaux internationaux (fig. 4.4) est très centré autour du personnel du secrétariat. Parmi tous les ensembles thématiques délimités lors de l'indexation (fig. 2.10), c'est celui dont la distribution du nombre d'occurrences est la plus inégale entre ceux-ci et les acteurs du fonds n'étant pas secrétaires (tableau 4.5). Cette situation s'explique par deux facteurs : tout d'abord, à la différence des autres ensembles sur lesquels nous mettrons l'accent dans les pages qui viennent, celui-ci est le seul à ne pas impliquer la CICI. Les acteurs à l'interne de la Société des Nations sont donc beaucoup moins nombreux, mais proportionnellement beaucoup plus impliqués pour cette même raison. Ils sont d'ailleurs sensiblement différents de ceux que l'on observera dans les ensembles concernant les sous-commissions thématiques : Georges Oprescu y est beaucoup moins présent qu'Inazo Nitobe (dix fois moins, Nitobe est directement connecté avec plus de la moitié du graphe) ou Eric Drummond alors qu'il joue souvent le rôle d'acteur le plus présent des autres ensembles, loin devant les secrétaires et sous-secrétaires généraux. Ensuite, il s'agit d'une activité qui est directement dirigée vers des partenaires extérieurs qui ont peu de raisons d'être par ailleurs connectés les uns avec les autres. Les représentants du Bureau hydrographique international, l'amiral John Parry et son secrétaire général Gerard Spicer Simson, traitent en effet directement avec le Secrétariat indépendamment des échanges impliquant Henri Costermans et Charles Seeger (pour le Bureau des spiritueux), Paul Otlet et Henri La Fontaine (pour l'Union des associations internationales, également présents dans cet ensemble pour leur participation au répertoire des organisations internationales) ou l'historien norvégien Christian Lange (pour l'Union interparlementaire).

---

<sup>543</sup> Ce sont également les quatre premiers du classement global, avec inversion entre Halecki et Drummond.





**Figure 4.4 Bureaux internationaux (réseau)**

Réseau de cooccurrence des acteurs des dossiers concernant les bureaux internationaux (1919-1927) et distribution de ces dossiers dans le temps.

Acteur	Indexations	Degré pondéré	Acteur	Indexations	Degré pondéré
1 Nitobe	244	622	11 La Fontaine	22	73
2 Drummond	144	476	12 Oprescu	22	127
3 Spicer Simson	71	123	13 Ames	16	54
4 Harada	55	168	14 Avenol	14	66
5 Parry	46	83	15 Crowdy	14	66
6 Halecki	36	145	16 Lange	14	32
7 Walters	33	148	17 Costermans	12	50
8 Otlet	29	88	18 Velghe	12	33
9 Hamel	26	126	19 McKinnon W.	11	52
10 Hoffer	23	52	20 Seeger	11	50

**Tableau 4.5 Bureaux internationaux (indexation)**

Liste des 20 acteurs les plus fréquemment indexés dans l'ensemble concernant les bureaux internationaux. Les membres du Secrétariat de la SDN sont grisés. Le degré pondéré indique pour chaque acteur son nombre de connexions (le nombre d'autres individus rencontrés dans les dossiers).

À l'inverse, du côté de la Société des Nations, plusieurs sections sont étroitement impliquées. Parmi les acteurs les plus présents on trouve donc en effet, en plus des représentants du secrétariat général et du secrétariat de la Section des bureaux internationaux, Joost Adriaan van Hamel et McKinnon Wood de la Section légale, Herbert Ames du contrôle financier ou encore Rachel Crowdy de la Section sociale.

## 4.2 La mise en place de la CICI

### Les premières séances

Instituée sous la forme d'un organe consultatif, la Commission internationale de coopération intellectuelle est pensée comme complémentaire aux activités de coordination développées par le Secrétariat de la SDN. Elle va pourtant prendre une importance considérable, dont témoigne le glissement sémantique du titre de l'unité qui l'héberge, la Section « des bureaux internationaux », qui se verra adjoindre plus ou moins officiellement « et de la coopération intellectuelle » puis sera parfois simplement officieusement appelée Section « de coopération intellectuelle ».

On a vu dans le chapitre précédent que la première session de la Commission, en août 1922, s'attelle à la définition de ses objectifs en des termes généraux et en présence d'experts dont la plupart ont encore tout à découvrir du fonctionnement de la grande machinerie de la Société des Nations. Et si parmi les experts convoqués au Palais Wilson beaucoup sont en effet des novices et participent pour la première fois à une telle rencontre, il ne faut pas sous-estimer leur expérience dans leurs champs respectifs. Les nouveaux membres de la CICI n'en sont effectivement pas moins bien préparés, si l'on en croit le rapport du sous-secrétaire général qui constate que leur apparent handicap est également une des plus grandes richesses de la Commission :

*The meetings, both from the character of the participants and from that of the subjects discussed, gave one an impression quite different from other Committee meetings of the League. As a Secretariat member, who had much experience in Committee meetings, said: « This is the funniest meeting I have ever seen! » What struck me most was not only the seriousness but the fervour and even the animation with which the members went to work. It seemed as though each one of them had his or her peculiar role to play and contribution to make. [...] The unity of spirit in which the Committee met and the ardour with which it worked, surpasses the most sanguine expectations, giving the lie to the proverbial saying that “philosophers never agree”.<sup>544</sup>*

À propos de la qualité des débats, frappé par la complémentarité des personnalités en présence, le sous-secrétaire général en charge de la Section des bureaux internationaux ne peut s'empêcher

---

<sup>544</sup> « Observations on the international committee on intellectual cooperation », Mémoire d'Inazo Nitobe du 18.8.1922, Archives SDN 13/14297/22652, pp. 7 et 9.

de noter les compétences individuelles de certains des participants. Comme l'ancien ministre Jules Destrée, « dont la connaissance des procédures parlementaires était inestimable pour cristalliser les discussions » ou le sénateur Ruffini, qui met à profit sa longue expérience administrative pour « éclairer des questions plus ou moins obscures et qui paraissaient impraticables ». Il ajoute : « *what surprised me profoundly was Madame Curie's common sense. In discussing any subject, it seemed as though she had her foot planted in solid reality* », et se félicite également de ce que la Commission puisse bénéficier des décennies d'expérience du professeur Hale en matière d'échanges scientifiques internationaux. D'autres se font plus discrets, comme Aloysio de Castro qui, « bien qu'il prît une place moins proéminente dans la discussion, montra un grand intérêt »<sup>545</sup>. Mais de telles séances ne réunissent pas que les douze experts ; ceux-ci sont également accompagnés des éventuels représentants d'autres organes de la SDN concernés par les questions abordées ou par des spécialistes convoqués pour une occasion particulière, des correspondants de différents pays et, les années suivantes, des experts convoqués aux séances des sous-commissions qui se tiennent souvent en même temps, sans parler du personnel du secrétariat et, plus tard, de représentants des commissions nationales de coopération intellectuelle. Ainsi, lors de cette première session d'août 1922, William Martin y représente le Bureau international du travail<sup>546</sup> (la question des travailleurs intellectuels n'est pas encore formellement attribuée au BIT ou à la CICI), Julien Luchaire y assiste Henri Bergson en sa qualité d'inspecteur général de l'instruction publique française et Inazo Nitobe y prend part en tant que directeur de la Section. Si le fonds photographique des archives de la SDN contient surtout des clichés datant des années 1930 où l'on voit un commission nombreuse<sup>547</sup>, une rare photographie d'une séance de cette première session de 1922 (fig. 4.6) nous renseigne sur le contexte immédiat de celle-ci. Dans un salon de l'hôtel National (qui deviendra le « Palais Wilson » deux ans plus tard), devant une glace dans laquelle se reflète un lustre imposant, une table en U au centre de laquelle siège Bergson entouré de son vice-président Murray et du secrétaire de la Section des bureaux internationaux Halecki. À l'exception de Luchaire, présent en qualité d'assistant de Bergson et dont la position en bout de table semble témoigner de la situation subalterne, la répartition des experts ne suit pas une logique hiérarchique (pas plus que linguistique). Les américains Millikan et Hale sont côte à côte et les deux femmes présentes se font face.

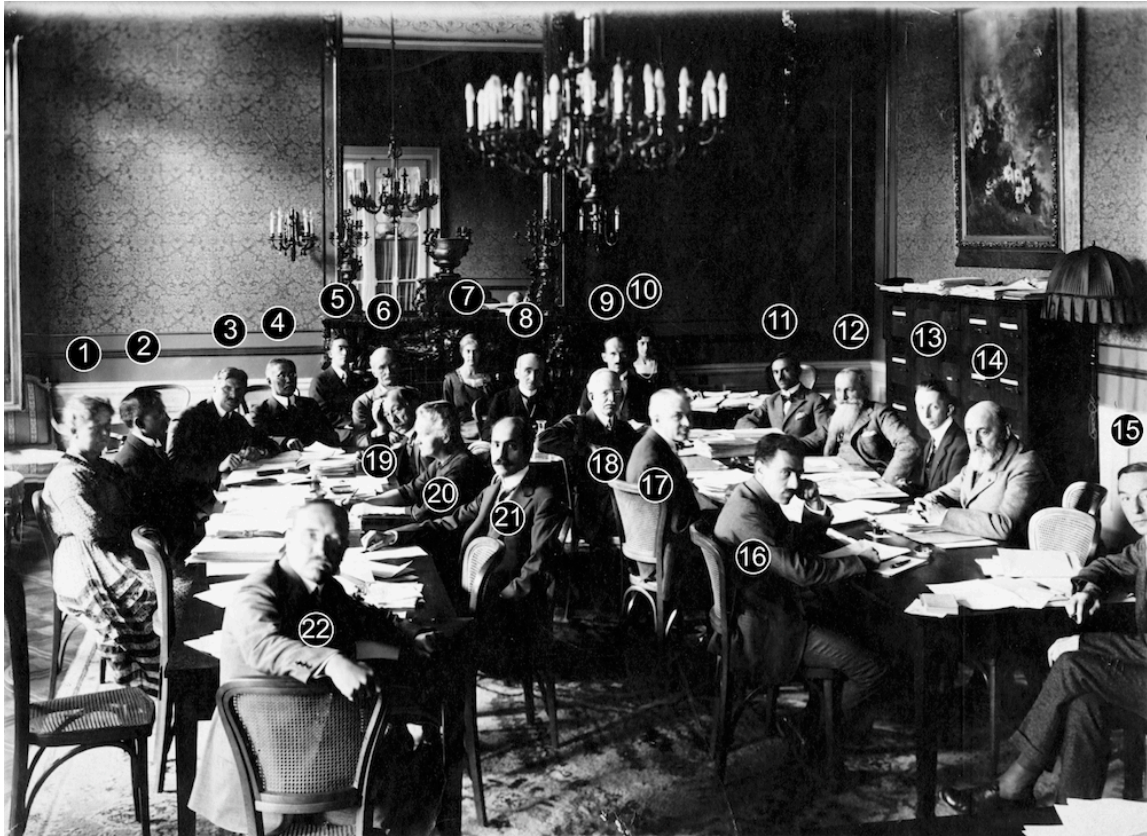
---

<sup>545</sup> « Observations on the international committee on intellectual cooperation », Mémoire d'Inazo Nitobe du 18.8.1922, Archives SDN 13/14297/22652, pp. 7-8.

<sup>546</sup> Lettre de G. Fleury au secrétariat général, 27 juillet 1922, Archives SDN 13/14297/21759.

<sup>547</sup> Exemple de 1936 :

[http://www.indiana.edu/~librcsd/nt/db.cgi?db=ig&do=search\\_results&details=2&ID=209&ID-opt==](http://www.indiana.edu/~librcsd/nt/db.cgi?db=ig&do=search_results&details=2&ID=209&ID-opt==), League of Nations photo archive.



**Figure 4.6 : Photographie d'une séance de la CICI, 1922**

Genève, août 1922<sup>548</sup>. Personnalités identifiées dans le tableau ci-dessous :

1. Bonnevie	7. Stafford	13. Reynold	18. Hale
2. -	8. Bergson	14. Torres Quevedo	19. Destrée
3. -	9. Halecki	15. Luchaire	20. Curie
4. Nitobe	10. -	16. -	21. Castro
5. Harada	11. -	17. Millikan	22. -
6. Murray	12. Ruffini		

Parmi les inconnu(e)s se trouvent probablement Bannerjea, Martin (BIT) et Toledano (*recording secretary*), dont on sait qu'ils participent à cette session.

Toujours pour comprendre le contexte matériel des activités de la CICI, notons qu'en vue de cette première séance, le Secrétariat envoie début juillet une circulaire aux membres de la Commission pour clarifier l'ordre du jour et se mettre à disposition pour réserver des chambres d'hôtel. Dans sa réponse, Gilbert Murray, qui est désormais un habitué de l'exercice puisqu'il fait partie des rares à être familiers des rouages de la Société, signale qu'il a demandé à Miss Stafford de procéder à une réservation<sup>549</sup>. D'ailleurs, les épouses des experts accompagnent régulièrement ceux-ci dans leurs déplacements, comme lors de la session de Paris en 1923 où le secrétaire s'enquiert de la présence de Mmes Bannerjea, de Reynold et Lorentz<sup>550</sup>. Un comité d'experts, ce n'est donc pas juste une boîte noire d'où sortent documentation et rapports mais avant tout une

<sup>548</sup> Fonds photographique de la Société des Nations, CM078.

<sup>549</sup> Lettre de Murray à Halecki, 17 juillet 1922, Archives SDN 13/14297/20826.

<sup>550</sup> Télégrammes de Halecki à Bannerjea, Reynold, Lorentz et Murray (pour son remplaçant), 28 novembre 1923, Archives SDN 13/14297/31491.

réunion d'individus qui, s'ils échangent un courrier intense, n'en sont pas moins soumis à des contingences physiques et sociales lorsqu'ils se rencontrent physiquement. S'adressant à Gonzague de Reynold en juillet 1922, Inazo Nitobe décrit le cadre de la session du mois suivant en ces termes :

*La réunion aura lieu, comme vous le savez, le 1<sup>er</sup> août, dans une des salles du Secrétariat. Elle sera précédée de quelques mots de bienvenue par un membre du Secrétariat, moi-même probablement. Puis, le président sera élu et l'ordre du jour et les règlements de procédure seront discutés. La première réunion durera probablement 5 ou 6 jours et la date de la 2<sup>ème</sup> réunion sera décidée par la Commission.<sup>551</sup>*

Alors que l'on retrouve un contenu en tous points similaire dans les circulaires figurant dans les dossiers des autres experts, la lettre à Reynold fait mention d'une discussion tenue « lors de notre rencontre à Berne ». Si celle-ci ne laisse pas d'autres traces que cette allusion dans les archives de la Société des Nations, elle montre toutefois que le professeur suisse a bénéficié d'un traitement particulier. Nitobe souhaitait-il spécifiquement un entretien avec lui ou l'a-t-il rencontré lors d'une série de visites d'institutions internationales ? Alors qu'on verra que la renommée internationale de certains experts aura pour conséquence de laisser des traces explicites de leur recrutement dans la CICI, la raison de la sélection de Gonzague de Reynold, dont l'envergure internationale moins évidente et l'âge relativement plus jeune que la plupart des autres membres de la Commission ne semblent pas immédiatement plaider en sa faveur, demeure passablement mystérieuse : le sous-secrétaire général a-t-il profité de cette entrevue pour lui proposer de rejoindre la Commission ? Ou au contraire l'a-t-il provoquée pour évaluer la pertinence de sa candidature ?

Dans l'inventaire des détails pratiques qui permettent de mieux saisir, si ce n'est la nature du moins les conditions concrètes des échanges qui se tissent lors des premières réunions de la CICI, la question de la langue figure en bonne place. Des discussions fluides impliquent un recours minimal aux interprètes, et donc une ou plusieurs *lingua franca* dont l'usage est suffisamment répandu parmi les experts pour s'éviter des malentendus coûteux en temps et en énergie. Comme il est d'usage dans la Société des Nations, le français et l'anglais s'imposent dès la première réunion et c'est, outre son éminente réputation, le bilinguisme d'Henri Bergson qui qualifie celui-ci face au Belge Jules Destrée pour la présidence de la CICI, comme le relève Nitobe : « *This proved the more important in this Committee because most of the time no chance was given to the interpreter and French and English were used promiscuously*<sup>552</sup> ». Dans le cadre d'une telle commission consultative, l'engagement de personnel est d'ailleurs soumis à une évaluation financière stricte et c'est comme nous l'avons vu en « reconnaissant la nécessité de la plus stricte

---

<sup>551</sup> Lettre de Nitobe à Reynold, 7 juillet 1922, Archives SDN 13/14297/21759. Notons l'imprécision quant à la durée de la réunion (qui durera finalement 5 jours).

<sup>552</sup> « Observations on the international committee on intellectual cooperation », Mémoire d'Inazo Nitobe du 18.8.1922, Archives SDN 13/14297/22652, p. 6.

économie » que le délégué polonais Witold Chodzko, président de la Deuxième Commission de l'Assemblée, soumet le 21 septembre 1922 au président de la Quatrième Commission une proposition d'engager deux personnes en renfort du « membre de section catégorie A » (21 600 fr./an) déjà au travail au sein de la Section des bureaux internationaux et ayant fait office de secrétaire lors de la première session de la CICI. Il s'agirait d'un « membre de section catégorie B » (13 700 fr./an) et d'un « secrétaire sténo-dactylographe bilingue » (7500 fr./an)<sup>553</sup>.

Témoignage de l'effervescence intellectuelle qui règne lors des premières rencontres de la CICI, mais aussi chez plusieurs membres d'une certaine méfiance vis-à-vis d'une commission dont les attributions sont encore peu claires, les experts entament ou poursuivent volontiers les débats dans de riches échanges de correspondance avec le Secrétariat. C'est évidemment particulièrement le cas pendant les jours qui précèdent la première session d'août 1922 où le Secrétariat doit procéder à des arbitrages pour déterminer quelles informations en provenance des membres de la CICI doivent être redistribuées à leurs collègues. En réaction à la convocation, l'économiste indien Debendrah Nath Bannerjea rédige plusieurs courriers pour faire part de ses propositions quant aux missions de la Commission et à l'ordre du jour de la session : étudier la possibilité d'organiser une grande conférence internationale pour discuter des problèmes de la coopération intellectuelle, mettre en place un système qui permette de faciliter les échanges de professeurs (inspiré de la situation de la recherche en Inde qui a peu accès aux professeurs européens), créer un bureau qui centralise les informations sur les formations<sup>554</sup>, publier au nom de la SDN ou de la Commission les dernières découvertes scientifiques ou encore favoriser les échanges d'étudiants<sup>555</sup>. De son côté, Gilbert Murray propose de mettre sur la table la question de la rémunération des travailleurs intellectuels et celle de la coopération dans les milieux de la presse<sup>556</sup> alors que Gonzague de Reynold souhaite mettre l'accent sur un état des lieux de la vie intellectuelle dans un certain nombre de pays<sup>557</sup> et Torres Quevedo, directeur du *Laboratorio electro-mechanico* de Madrid, sur la question d'une langue internationale<sup>558</sup>. Coordonner la circulation de toutes ces propositions et de la réaction de chacun sur celles-ci relève de la gageure dans un calendrier aussi serré, et le secrétariat a du mal à démêler les fils des discussions à tel point qu'Halecki rédige parfois plusieurs lettres aux mêmes destinataires à la même date.

Après la première session, les échanges continuent, discutant tant le fond que la forme des travaux de la CICI : à l'image de Robert A. Millikan qui dresse le bilan de la première session, les membres de la Commission ne se gênent pas pour tenter d'en influencer les contours :

---

<sup>553</sup> Lettre du Président de la Deuxième Commission au Président de la Quatrième Commission de l'Assemblée du 21 septembre 1922, Archives SDN, 13/14297/23876.

<sup>554</sup> Lettre de Bannerjea à Nitobe, 28 juin 1922, Archives SDN 13/14297/21759.

<sup>555</sup> Lettre de Bannerjea à Nitobe, 17 juillet 1922, Archives SDN 13/14297/21759.

<sup>556</sup> Lettre de Murray à Halecki, 17 juillet 1922, Archives SDN 13/14297/20826.

<sup>557</sup> Lettre du secrétariat aux membres de la CICI, 19 juillet 1922, Archives SDN 13/14297/21759.

<sup>558</sup> Lettre du secrétariat aux membres de la CICI, 19 juillet 1922, Archives SDN 13/14297/21759. Il s'agit d'une lettre différente de la précédente.

*[...] Si, dans ce qui suit, je semble, à certains égards, faire preuve de conservatisme, c'est parce que j'estime que l'influence de la Société, et même l'influence de la Commission de Coopération intellectuelle, se mesurera au caractère pratique et au succès des projets dont elle est l'auteur. La Société et la Commission elle-même verront leur influence décroître dans la mesure où elles adopteront des projets inutiles ou utopiques.<sup>559</sup>*

Le physicien américain tient beaucoup à ce que la Commission s'en tienne à son rôle de facilitatrice, qu'elle se fixe des objectifs raisonnablement circonscrits sans empiéter sur les activités des acteurs historiques des champs concernés, confiant à Bergson qu'il « ne croit pas qu'une solution générale soit possible »<sup>560</sup>. Cette vision terre-à-terre très libérale, en partie héritée de ses fonctions au Conseil international de recherche qui peut apparaître comme un concurrent de la CICI sur les questions de coopération en matière de recherche scientifique, se manifeste dans sa détermination à pousser la commission à « agir par l'intermédiaire d'institutions déjà existantes »<sup>561</sup> et à ne pas dédaigner le concours et le financement d'acteurs privés. Mais plus fondamentalement, cette position peut être comprise comme une réaction non pas à la première session mais à la genèse de la coopération intellectuelle de la SDN : Millikan craint que la Commission, sous l'influence d'une partie de ses membres séduits par les projets de l'UAI, n'ait pas complètement enterré le rêve de créer une nouvelle, coûteuse et inutile institution académique internationale. Et si la situation rappelle les débats et les rapports de force qui ont présidé à la création de la CICI, on ne saurait en conclure hâtivement qu'il s'agit d'une simple opposition entre les tenants d'une politique de non-intervention typiquement anglo-saxonne et ceux d'une vision par grands projets, souvent latins. L'imbrication des enjeux est plus complexe puisque Millikan se montre en effet, dans la même lettre, en faveur d'un processus d'encouragement et de validation par la CICI de manuels scolaires internationalistes dans les Etats membres de la SDN, une revendication qui ne fait l'unanimité dans aucun des deux blocs en question.

Mais si l'on en croit le rapport informel que dresse Inazo Nitobe quelques jours après la clôture de la première session, les craintes de Millikan sont infondées. Il rapporte en effet le tour très pratique pris par les discussions de la Commission :

*In speaking of the meetings, I must emphasis the practical trend of opinions running through the discussions. It was only too well-known that in some quarters this Committee was looked at askance, as it was thought that nothing would come of its deliberations. It was therefore a great satisfaction to watch with what practical common sense various questions were attacked. Some of the most inconvenient or controversial questions were speedily disposed of. [...] Most of his [Destrée] big schemes were adroitly eliminated from the agenda<sup>562</sup>.*

---

<sup>559</sup> Lettre de Millikan à Bergson, 2 novembre 1922 (transmise aux membres de la CICI le 27 novembre), Archives SDN 13/14297/24297, p. 1.

<sup>560</sup> Idem, p. 3

<sup>561</sup> Idem, p. 4.

<sup>562</sup> « Observations on the international committee on intellectual cooperation », Mémoire d'Inazo Nitobe du 18.8.1922, Archives SDN 13/14297/22652, pp. 8-9.

La question de la langue internationale, qui inquiète particulièrement les représentants français expressément mandatés par leur gouvernement pour éviter qu'une langue ne vienne concurrencer la prééminence de la leur au sein de la Société des Nations<sup>563</sup>, est par exemple mise de côté sous prétexte que le Secrétariat, sur mandat de l'Assemblée, s'est déjà chargé de rapporter au sujet de l'esperanto. D'autre part, Nitobe est satisfait de constater que la tentative de Destrée de remettre à l'ordre du jour la création d'un centre intellectuel international sur le modèle des propositions belges et françaises n'a pas fait long feu, « *if the subjects had been taken up in the Committee there was no knowing where they might end* »<sup>564</sup>. Il semble donc bien que cette première session de la Commission internationale de coopération intellectuelle entérine son rôle de commission temporaire consultative, concentrée sur un mandat raisonnable et une politique des petits pas.

## Des sous-commissions thématiques

Pourtant, et si le foisonnement d'idées et de projets parfois contradictoires prévalent en ce début d'août 1922, c'est dès cette première rencontre que la CICI se propose de structurer son activité autour de trois sous-commissions thématiques. Si avec le temps on peut considérer que cette décision témoigne d'une montée en puissance d'une commission qui va connaître une inflation administrative jusqu'au tournant des années 1930, la principale motivation de ses auteurs est inverse : alléger le cahier des charges et les finances de la CICI. Convoquer ponctuellement des groupes plus restreints et plus spécialisés autour d'une problématique serait en effet plus efficace et reviendrait moins cher que de réunir la commission en de longues sessions nécessairement fixées longtemps à l'avance pour s'accorder avec les nombreux agendas personnels de ses experts. En s'affranchissant de cette contrainte temporelle, la commission espère également un gain de réactivité sur des sujets prioritaires ou des sujets susceptibles d'émerger entre deux sessions plénières. Elle va surtout instaurer un système permettant un engagement à plusieurs vitesses : certains experts cumuleront des responsabilités dans plusieurs organes spécialisés alors que d'autres se contenteront de siéger lors des rendez-vous plus généralistes, avec comme conséquence une grande variété d'appropriation de la CICI et de ses principes fondateurs par ses membres. Par ailleurs, la création des sous-commissions n'allège pas du tout les sessions de la Commission plénière puisqu'il apparaît vite qu'il est plus pratique de convoquer les séances des sous-commissions en marge de celles de la CICI. Les sessions de cette dernière, annuelles pour la plupart, sont donc constituées autour d'un ordre du jour qui fait s'intercaler des séances

---

<sup>563</sup> Cet exemple est très bien documenté chez Renoliet, qui accorde une importance toute particulière aux archives du Ministère des affaires étrangères et à la relation entre celui-ci et Bergson. RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999, pp. 29-30 (en particulier).

<sup>564</sup> « Observations on the international committee on intellectual cooperation », Mémoire d'Inazo Nitobe du 18.8.1922, Archives SDN 13/14297/22652, p. 9.



plénières et des séances de sous-commissions de manière à ce que la Commission puisse déléguer l'étude d'une question précise au fil de ses séances, puis statuer quelques jours plus tard sur le rapport de la sous-commission concernée à ce sujet.

Dans sa séance du 13 septembre 1922, en adoptant le rapport de la Commission<sup>565</sup>, le Conseil valide la création des trois premières sous-commissions thématiques. Il est intéressant de noter que la CICI présente ces trois nouveaux organes de manière hiérarchisée : la sous-commission de bibliographie est prioritaire et ne nécessite pas de travaux préparatoires alors que la sous-commission des relations universitaires est proposée dans un second temps pour évaluer les moyens à mettre en œuvre dans ce domaine. La sous-commission sur la propriété intellectuelle vient en dernier ; elle n'a initialement pas d'autre mission que de faire un état des lieux de cette problématique qui n'a pas droit à un chapitre particulier dans le rapport de la CICI mais est listée dans les divers.

Sous le titre d' « *International Organisation of Scientific Documentation* », la sous-commission de bibliographie est instituée pour s'occuper, non pas de la bibliographie des ouvrages publiés par le passé, mais de l'harmonisation des processus de circulation des nouvelles publications et de leur référencement au moyen de résumés synthétiques (*abstracts*) :

*In order to study methods for improving periodical bibliography, the Committee therefore proposes to appoint a Sub-Committee consisting of two of its members, who should have the assistance of experts, that is to say, of both scientists and bibliographical specialists*<sup>566</sup>.

Elle est la seule sous-commission à être prévue dès le début comme une instance réunissant des membres de la CICI, Curie et Destrée, et des experts externes, sous la présidence de Bergson. Elle se propose en particulier de rafraîchir les deux conventions de Bruxelles (1886), un objectif ambitieux puisqu'une telle démarche, si elle aboutit, consisterait à créer un nouveau bureau. La coopération entre les universités est un concept moins technique que la bibliographie, mais dont les contours sont également moins concrets et permettent des digressions humanistes remarquables :

*At a time when the gap between the intellectual aristocracy and the masses appears to be widening – a fact which constitutes a real danger – it is absolutely necessary to maintain or to re-establish contact between the aristocracy of intellect and the people, to establish between them the greatest possible number of channels for intercourse and approach. This is another requirement of modern civilisation. The purely scientific aspects of education must not be lost sight of, for it is mainly upon the universities that the duty falls of forming the teaching personnel in every country*<sup>567</sup>.

---

<sup>565</sup> « The work of the committee on intellectual co-operation », rapport de la Commission (13 septembre 1922), publié en annexe 416a au Journal officiel de la Société des Nations, vol. 3 n°11, novembre 1922, pp. 1303-1313.

<sup>566</sup> Idem, p. 1307.

<sup>567</sup> Idem, p. 1309.

Marchant sur des œufs pour éviter le reproche d'ingérence centralisatrice, la Commission liste les projets de bureau international des universités, d'université internationale, de cours de vacances internationaux, d'échanges de professeurs et d'étudiants ou encore d'harmonisation des programmes d'études et des diplômes, mais conclut que la sous-commission, composée de Castro, Destrée, Millikan, Murray et Reynold et présidée par Bergson, va se mettre en devoir d'évaluer la pertinence d'organiser un *International Congress of State and Free Universities*. Par ailleurs, constatant que la propriété intellectuelle scientifique n'est pas suffisamment garantie par la législation actuelle, la CICI propose, pendant le dernier après-midi de sa session, de déléguer l'approfondissement de cette question à une troisième sous-commission :

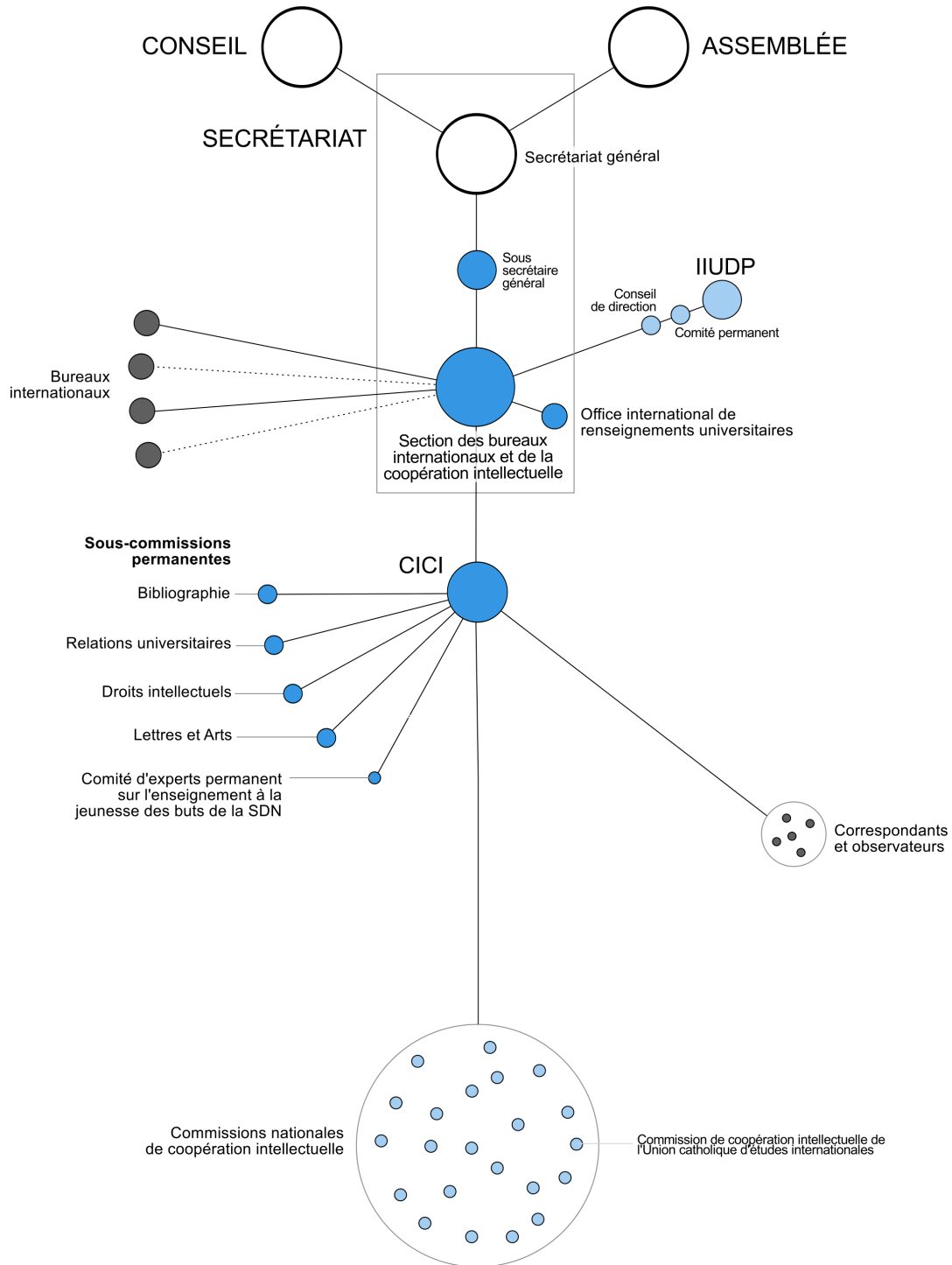
*In the matter of scientific discoveries it should be held that the idea itself is entitled to be safeguarded and not merely the application of the idea. Accordingly, the Committee decided to appoint from among its members a Sub-Committee to study this question*<sup>568</sup>.

À la différence des deux premières, et alors qu'il est mentionné dans le texte des résolutions adoptées par la Commission que Destrée, Millikan, Ruffini et Torres Quevedo sont volontaires pour y siéger, il n'est pas fait mention de la présidence de cette sous-commission. Si on part du principe qu'il ne s'agit pas d'une omission et que Bergson, malgré sa qualité de président de la CICI et de président des deux autres sous-commissions, ne participe pas aux travaux de la sous-commission sur la propriété intellectuelle, Destrée est donc le seul à siéger dans les trois instances. Millikan, pour sa part, cumule deux mandats comme Bergson tandis que Bonnevie, Bannerjea et Einstein ne s'engagent dans aucune sous-commission (Einstein n'est pas présent lors de la session en raison d'une mission scientifique au Japon).

L'irruption des sous-commissions ne modifie pas fondamentalement l'organisation de la CICI puisque celle-ci n'en est encore qu'à ses débuts et que les trois instances ainsi créées s'appuient presque uniquement sur des forces déjà identifiées. Une quatrième sous-commission, celle des Lettres et des Arts sera créée en 1925, selon le même principe. Cette configuration (voir fig. 4.7) n'évoluera notablement que dès la constitution de l'Institut international de coopération intellectuelle à Paris en 1926 (voir chap. 6). Elle consiste en une arborescence assez simple et témoigne d'une très grande proximité entre la Commission et le Secrétariat dont elle dépend et qui conserve la relation avec les bureaux internationaux. Dans cette « première phase » d'activité de la Commission, sa relation avec des instances extérieures à la SDN est limitée par son statut provisoire : elle entretient une correspondance avec de nombreuses institutions mais se concentre sur son travail d'évaluation. Elle s'adjoint d'ailleurs ponctuellement les services d'« observateurs » et de « correspondants » dans certains pays et voit petit à petit éclore des commissions nationales de coopération intellectuelle dans une vingtaine de pays (voir chap. 4.3).

---

<sup>568</sup> Idem, p. 1310.



**Figure 4.7 Organigramme de la coopération intellectuelle 1922-1926**

Organigramme de la coopération intellectuelle de la SDN pendant ses premières années d'activité (1922-1926). Cette figure, comme celles qui décrivent l'organisation ultérieure de la Section des bureaux internationaux (fig. 6.4 et 7.2), s'imbrique dans l'organigramme général de la SDN (fig. 7.4). Codes graphiques : en blanc, les grandes subdivisions du Secrétariat, l'Assemblée et le Conseil ; en gris foncé, les institutions tierces ; en bleu foncé, la Section des bureaux internationaux et ses subdivisions ; en bleu clair, les institutions affiliées à la coopération intellectuelle de la SDN mais extérieures à celle-ci. Sont regroupés dans des ensembles les éléments qui n'entretiennent pas une relation individuelle régulière avec l'organisation (ici, les commissions nationales).

Financièrement parlant, et malgré la promesse d'économies formulée lors de la création des trois sous-commissions, la complexification de l'organigramme s'accompagne d'une augmentation immédiate des ressources. Dès l'automne 1922, l'Assemblée est appelée à allouer des moyens à la hauteur des nouvelles attributions de la commission : alors que 75.000 francs étaient budgétés pour la section des bureaux internationaux (dont 50.000 pour la seule commission), le président de la Deuxième Commission de l'Assemblée propose d'augmenter le budget de la CICI de 159 000 francs pour l'année 1923 (indépendamment de l'augmentation du budget du Secrétariat évoquée plus haut)<sup>569</sup>. Son raisonnement est le suivant : si les frais moyens d'un expert pour une session s'élèvent à 2000 francs et que les 12 experts se réunissent à deux reprises chaque année, le budget initial est déjà quasiment atteint. Il faut donc y ajouter trois réunions de la sous-commission de bibliographie, trois pour celle des relations universitaires et deux pour celle de propriété intellectuelle. À ces frais de réunion s'ajoutent pour chacune des instances, plénière ou sous-commissions, des rémunérations pour des « travaux » ponctuels commandés individuellement aux experts et variant entre 1000 et 5000 francs selon l'importance du rapport, des recherches et des déplacements à effectuer pour ceux-ci. Le budget 1923, ventilé par instance, est donc le suivant :

- La commission plénière, composée de 12 membres se réunissant à deux reprises (48 000 fr.), chargée d'une étude par la Cinquième Commission de l'Assemblée (7000 fr.), rémunérant ponctuellement ses experts pour trois rapports (9000 fr.) et centralisant les frais d'impression et de publications (30 000 fr.), pour un total de 94 000 francs.
- La sous-commission de bibliographie, composée de 7 membres se réunissant à trois reprises (42 000 fr.) et rémunérant ponctuellement ses experts pour trois rapports (9000 fr.), pour un total de 51 000 francs.
- La sous-commission des relations universitaires, composée de 6 membres se réunissant à trois reprises (36 000 fr.) et rémunérant ponctuellement ses experts pour trois rapports (9000 fr.), pour un total de 45 000 francs.
- La sous-commission sur la propriété intellectuelle, composée de 4 membres se réunissant à deux reprises (16 000 fr.) et rémunérant ponctuellement ses experts pour trois rapports (3000 fr.), pour un total de 19 000 francs.

Sans parler du traitement du personnel du Secrétariat, les ressources de la CICI sont donc multipliées par quatre par rapport aux anticipations préalables. Par ailleurs, 60% de cette augmentation est directement imputable aux frais de réunion des sous-commissions, on est loin de la rationalisation escomptée puisque ce budget est plutôt le reflet d'une nette extension des

---

<sup>569</sup> Lettre du président de la Deuxième Commission au président de la Quatrième Commission de l'Assemblée du 21 septembre 1922, Archives SDN, 13/14297/23876, pp. 5-7.

activités de la Commission de coopération intellectuelle par rapport à la résolution Bourgeois de l'année précédente. On notera que la hiérarchisation implicite des sous-commissions transparaît également dans leur budget et dans le nombre d'experts et de sessions qui leur sont accordées, la propriété intellectuelle étant deux fois moins dotée que les autres.

## Mesurer l'activité des sous-commissions par leurs archives

Comme dans le cas de la Commission plénière et des bureaux internationaux au début de ce chapitre, un recours au réseau des archives nous offre un regard transversal sur l'activité des sous-commissions thématiques. C'est également un moyen de cerner les préoccupations quotidiennes de la CICI autour de ces questions d'une autre manière qu'en décrivant sa structure, son budget ou en analysant les rapports d'activité officiels. Or, dans le cadre de notre analyse systématique des archives du fonds de la coopération intellectuelle, la frontière entre ce qui relève des sous-commissions et les dossiers ponctuels traités par la commission plénière est particulièrement poreuse. C'est pourquoi la distinction dans le classement qui structure les ensembles mis en évidence dans la fig. 2.10 est le fruit d'une pesée d'intérêt. Conçues pendant la première période d'activité de la CICI comme des organes permanents<sup>570</sup> d'analyse et de conseil se réunissant en marge des sessions principales, les sous-commissions n'ont pas toujours d'agenda précis car, en plus de se saisir des questions ponctuelles soumises à la Commission et se rapprochant de leur domaine d'expertise, elles mènent elles-mêmes un travail proactif sur la base de propositions individuelles ou collectives de leurs membres, produisant parfois des résolutions à destination de l'Assemblée de la SDN. Il est donc ardu de distinguer, parmi les séries qui composent le fonds de la section, quels ensembles de dossiers sont effectivement des objets traités formellement par une sous-commission donnée. Dans les pages qui suivent, on a donc intégré aux dossiers des cinq instances spécialisées<sup>571</sup> les dossiers de correspondance traitant de sujets pouvant être directement rattachés à leur domaine<sup>572</sup>. Cette décision nous amène donc à considérer les analyses qui suivent non pas comme des aperçus de l'activité formelle des sous-commissions mais comme autant d'aperçus thématiques<sup>573</sup>.

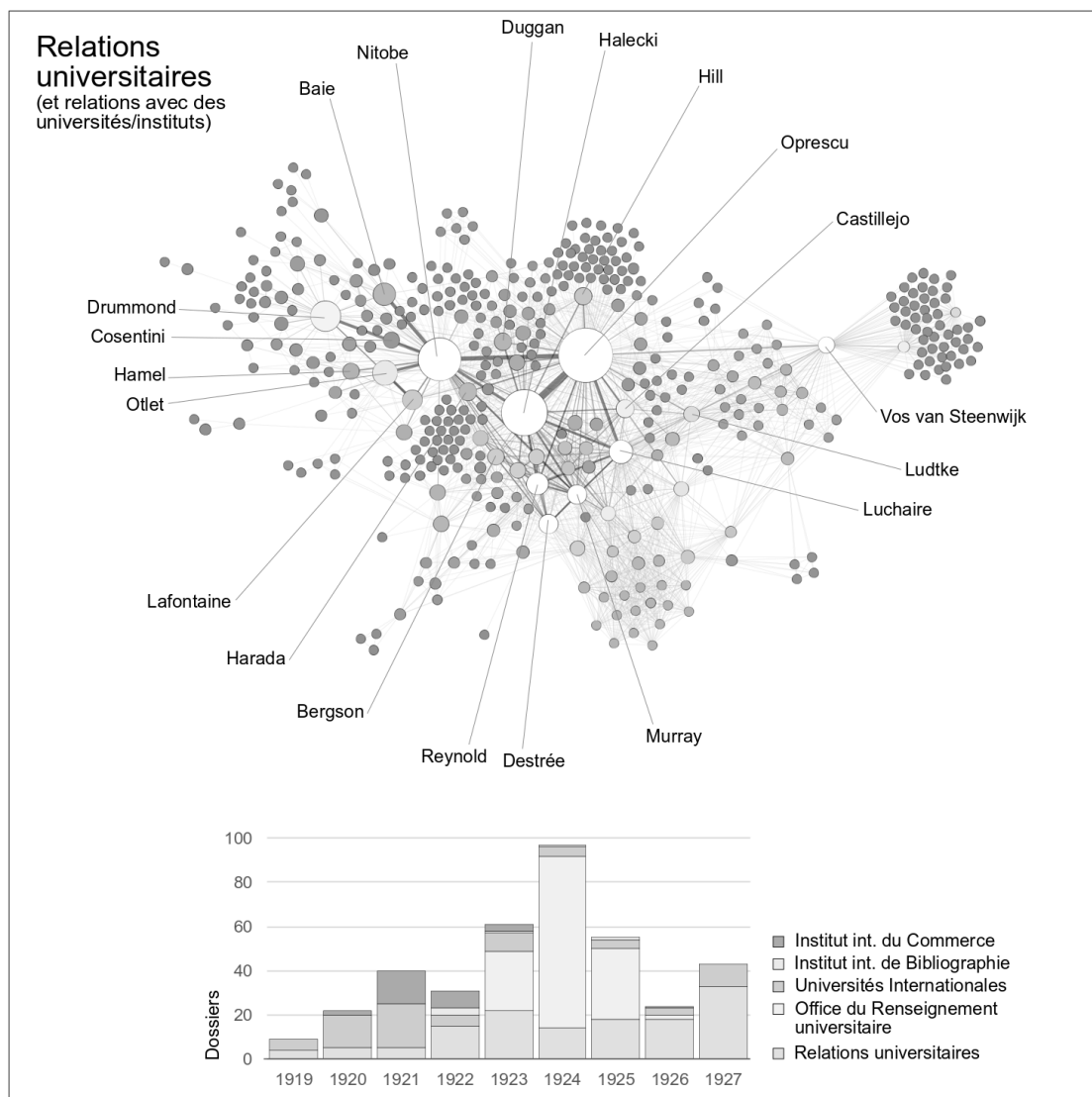
---

<sup>570</sup> La CICI elle-même n'est pas initialement permanente, cette notion est donc toute relative et exprime surtout le fait que ces sous-commissions ne sont pas convoquées pour répondre à une problématique soumise à la Commission mais se réunissent quel que soit l'ordre du jour.

<sup>571</sup> Formellement, il s'agit comme on a vu de quatre sous-commissions et d'un comité d'experts permanent, les *Youth Questions* (enseignement à la jeunesse des buts de la SDN). Dans les faits, ce dernier est généralement considéré comme une sous-commission et produit d'ailleurs un volume d'archives supérieur à plusieurs d'entre elles.

<sup>572</sup> Les grandes séries d'activités ponctuelles ne pouvant pas être rattachées à ces 5 sous-commissions sont analysées conjointement aux questions socio-économiques. Les correspondances éparses n'ayant pas donné lieu à de telles séries font partie des « divers » de l'ensemble « CICI ».

<sup>573</sup> Notons que dans chacun des histogrammes qui accompagnent les visualisations de réseau qui suivent, la première série (la plus basse) représente *stricto sensu* les dossiers de la sous-commission concernée alors que les autres lui sont ajoutées parce qu'elles participent de la même thématique.



**Figure 4.8 Relations universitaires (réseau)**

Réseau de cooccurrence des acteurs des dossiers concernant les questions universitaires (1919-1927) et distribution de ces dossiers dans le temps.

Acteur	Indexations	Degré pondéré	Acteur	Indexations	Degré pondéré
1 Oprescu	117	340	11 Destrée	11	86
2 Halecki	82	256	12 Castillejo	9	73
3 Nitobe	71	217	13 Harada	9	35
4 Drummond	33	75	14 Hill	8	44
5 Otlet	21	68	15 Duggan	8	31
6 Luchoire	18	148	16 Vos van S.	7	113
7 Baie	16	33	17 Bergson	7	49
8 Reynold	15	98	18 Hamel	7	29
9 La Fontaine	12	47	19 Cosentini	7	9
10 Murray	11	119	20 Ludtke	6	60

**Tableau 4.9 Relations universitaires (indexation)**

Liste des 20 acteurs les plus fréquemment indexés dans l'ensemble concernant les questions universitaires. Les membres du Secrétariat de la SDN sont grisés. Le degré pondéré indique pour chaque acteur son nombre de connexions, (le nombre d'autres individus rencontrés dans les dossiers).

## Les relations universitaires

La relation avec les universités et instituts, et surtout entre les universités elles-mêmes, est au fondement de l'action de la CICI. Très vite, cette dernière conçoit sa responsabilité sous la forme d'une plateforme de services à disposition de la communauté académique pour organiser le « renseignement universitaire » au moyen de l'Office du renseignement universitaire dont nous dessinerons la genèse et les contours au chap. 4.3 ou favoriser des programmes d'échanges d'étudiants et de professeurs. Dès 1919, et alors que la Commission n'est pas encore en activité, la Section reçoit déjà beaucoup de sollicitations de la part d'institutions académiques, d'universités mais également d'instituts privés, qui souhaitent contribuer au bon fonctionnement d'un enseignement supérieur européen sérieusement mis à mal par le conflit mondial. C'est également comme on l'a vu une période propice aux projets d'« universités internationales ».

Alors que la thématique universitaire fait partie des sujets les plus fréquemment concernés par la correspondance adressée à la Commission de coopération intellectuelle, la sous-commission des relations universitaires n'est pas particulièrement active pendant ses premières années. En conséquence, le réseau de cet ensemble de près de 400 dossiers (fig. 4.8) ne gravite pas autour d'un centre bien défini au-delà du personnel du secrétariat de la section. On constate d'ailleurs que les acteurs du secrétariat général, Drummond en tête, sont moins présents dans les réseaux des ensembles caractérisés par une problématique scientifique forte que dans les ensembles plus politisés : universités, arts et bibliographie restent des domaines de faible implication alors qu'enseignement à la jeunesse et propriété intellectuelle sont des problématiques qui les concernent beaucoup plus directement. Parmi les acteurs principaux de la thématique universitaire, Paul Otlet et Henri La Fontaine figurent en bonne place en raison de leurs efforts pour recevoir le soutien de Genève à leur université internationale et à faire reconnaître leur Institut international de bibliographie en tant que service de documentation de la Société des Nations à destination des milieux universitaires. Le président de l'Institut international du commerce de Bruxelles, Eugène Baie, est dans une situation proche puisqu'il fait une offre similaire au secrétariat en 1921, appuyé par le Ministère des affaires étrangères de Belgique qui propose que l'Institut devienne « l'organe de documentation économique de la Société »<sup>574</sup>. Alex Hill, directeur de l'*University Bureau of the British Empire*, participe aux discussions accompagnant la création de l'Office international des renseignements universitaires, tout comme Stephen Pierce Duggan, directeur de l'*Institute of International Education* de New York. De son côté, le professeur Francesco Cosentini, directeur de l'*Istituto internazionale di Sociologia* de Turin apparaît à plusieurs reprises dans les dossiers de cet ensemble thématique en raison d'une

---

<sup>574</sup> Archives SDN 13A/5315/12628.

volonté appuyée de faire connaître son institution à la Société des Nations, l'invitant à plusieurs de ses congrès et allant jusqu'à nommer Eric Drummond à sa présidence honorifique<sup>575</sup>.

### Questions concernant la jeunesse

Le comité d'experts sur l'enseignement à la jeunesse des buts de la Société des Nations n'est pas créé pour apporter de solutions à une question à proprement parler scientifique mais a pour mission de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour préparer intellectuellement la relève européenne à l'internationalisme. La tâche est éminemment politique et tient particulièrement à cœur au secrétaire général, qui confie volontiers qu'il est intimement convaincu que la SDN est un exemple d'entente internationale qui doit être intégré dans les cursus scolaires pour l'édification des nouvelles générations :

*As you know, it is my conviction that the growth of the League in its essential character, as the guardian of world peace, depends in a very high degree on the success of the efforts which are being made in many directions to secure that its constitution, its history and its purpose should be regularly taught in all the schools of the countries which belong to it [...].*<sup>576</sup>

Mais le comité d'experts, officiellement créé en 1926, n'est pas doté de beaucoup de moyens (son noyau n'est composé que de trois membres de la CICI : Gilbert Murray, Julio Casarès et Jules Destrée) et traite d'une question tellement politique qu'il implique quasiment plus de membres du secrétariat que d'experts externes (voir table 4.11). Il faut dire que la thématique est impopulaire au sein de la Commission, caractérisée par de fortes divisions. C'est par exemple le cas lorsqu'il s'agit de discuter du bien-fonder d'encourager la propagation d'un esprit international dans les manuels d'histoire, une proposition de Robert Millikan qui, en mars 1923, provoque une vive réaction de Gonzague de Reynold<sup>577</sup>. Trop « artificiels et inefficaces », les efforts déployés par le comité d'experts ne portèrent jamais de fruits concrets dans les écoles.<sup>578</sup> Pendant la période qui nous intéresse, le comité d'experts compte parmi ses membres les plus actifs la philanthrope américaine Laure Dreyfuss-Barney, de l'*International Council of Women*, W. Lewis Bailey, l'historien Peter Munch, président de la commission danoise de coopération intellectuelle et futur ministre des Affaires étrangères, ou encore Giuseppe Gallavresi, professeur de l'Université de Milan. On distingue à peine le *cluster* du comité d'experts à droite des nœuds les plus connectés du graphe, les représentants du secrétariat monopolisant la thématique.

---

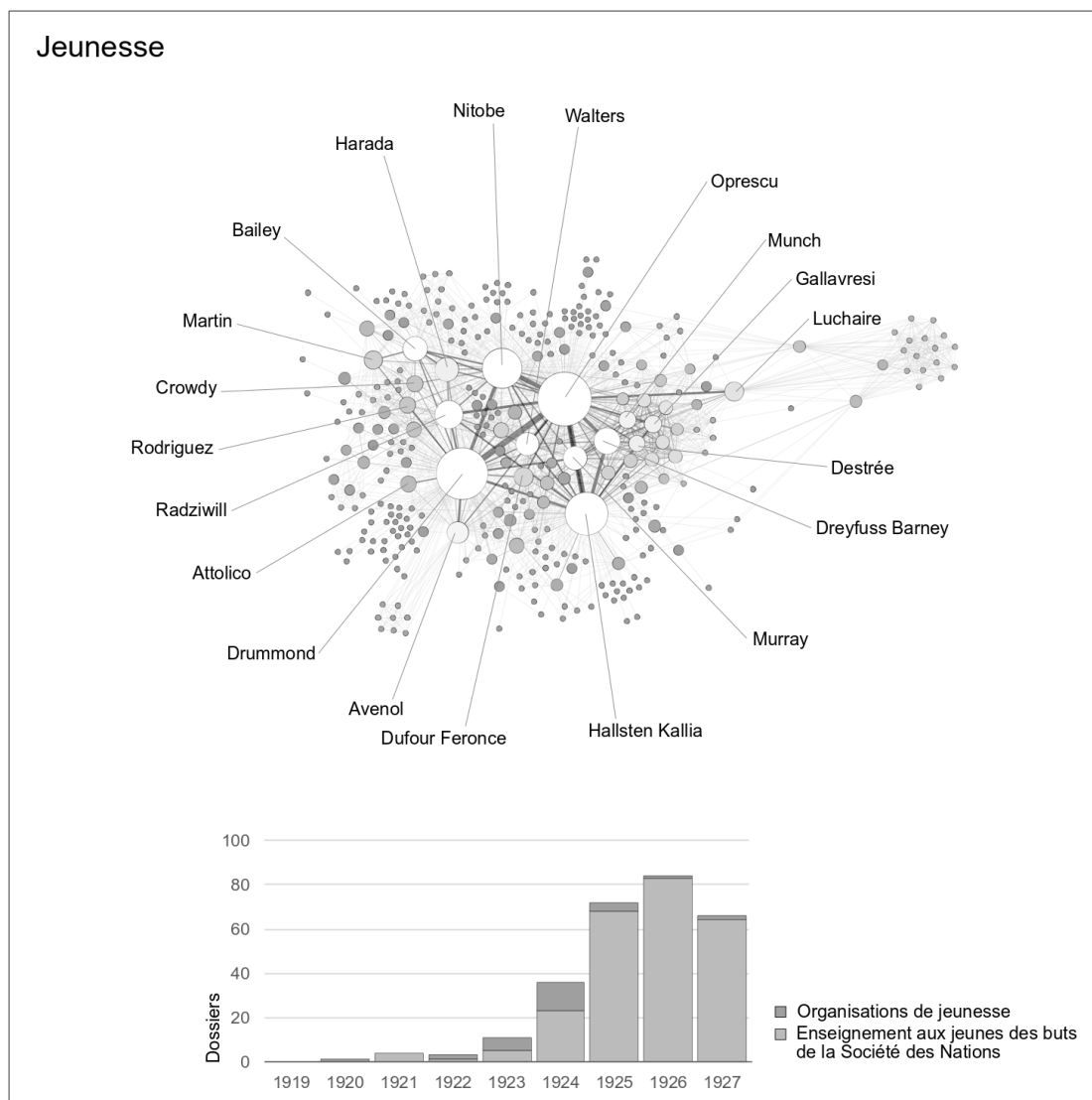
<sup>575</sup> Archives SDN 13/14576/16437.

<sup>576</sup> Note de Drummond à Opreescu, 1<sup>er</sup> mars 1927, Archives SDN 13/57547/41815.

<sup>577</sup> « Note du professeur de Reynold sur les suggestions de M. Millikan relatives aux manuels d'histoire », mars 1923, Archives SDN 13C/22413/27505.

<sup>578</sup> PHAM, *La coopération intellectuelle sous la Société des Nations*, op. cit., 1962. p. 150.





**Figure 4.10 Jeunesse (réseau)**

Réseau de cooccurrence des acteurs des dossiers concernant les questions liées à la jeunesse (1919-1927) et distribution de ces dossiers dans le temps.

Acteur	Indexations	Degré pondéré	Acteur	Indexation	Degré pondéré
1 Oprescu	86	342	11 Avenol	12	75
2 Drummond	79	262	12 Luchaire	9	60
3 Hallsten Kallia	54	227	13 Dufour Féronce	9	48
4 Nitobe	46	184	14 Martin	8	43
5 Radziwill	22	123	15 Munch	7	73
6 Dreyfuss-Barney	19	131	16 Gallavresi	7	71
7 Bailey	16	83	17 Destrée	6	69
8 Murray	15	99	18 Rodriguez	6	35
9 Harada	15	70	19 Crowdy	6	34
10 Walters	14	111	20 Attolico	6	34

**Tableau 4.11 Jeunesse (indexation)**

Liste des 20 acteurs les plus fréquemment indexés dans l'ensemble concernant la jeunesse. Les membres du Secrétariat de la SDN sont grisés. Le degré pondéré indique pour chaque acteur son nombre de connexions, (le nombre d'autres individus rencontrés dans les dossiers dans lesquels il est indexé).

Mais les questions de jeunesse attirent également d'autres acteurs et créent des synergies avec la Section sociale de la SDN en la personne de la princesse Gabrielle Radziwill qui coordonne avec la Section des bureaux internationaux et le le diplomate britannique Hubert S. Martin, directeur du *Boy Scouts International Bureau*, des « facilités de transport » à accorder aux groupements scouts et d'étudiants.<sup>579</sup>

### **Propriété intellectuelle**

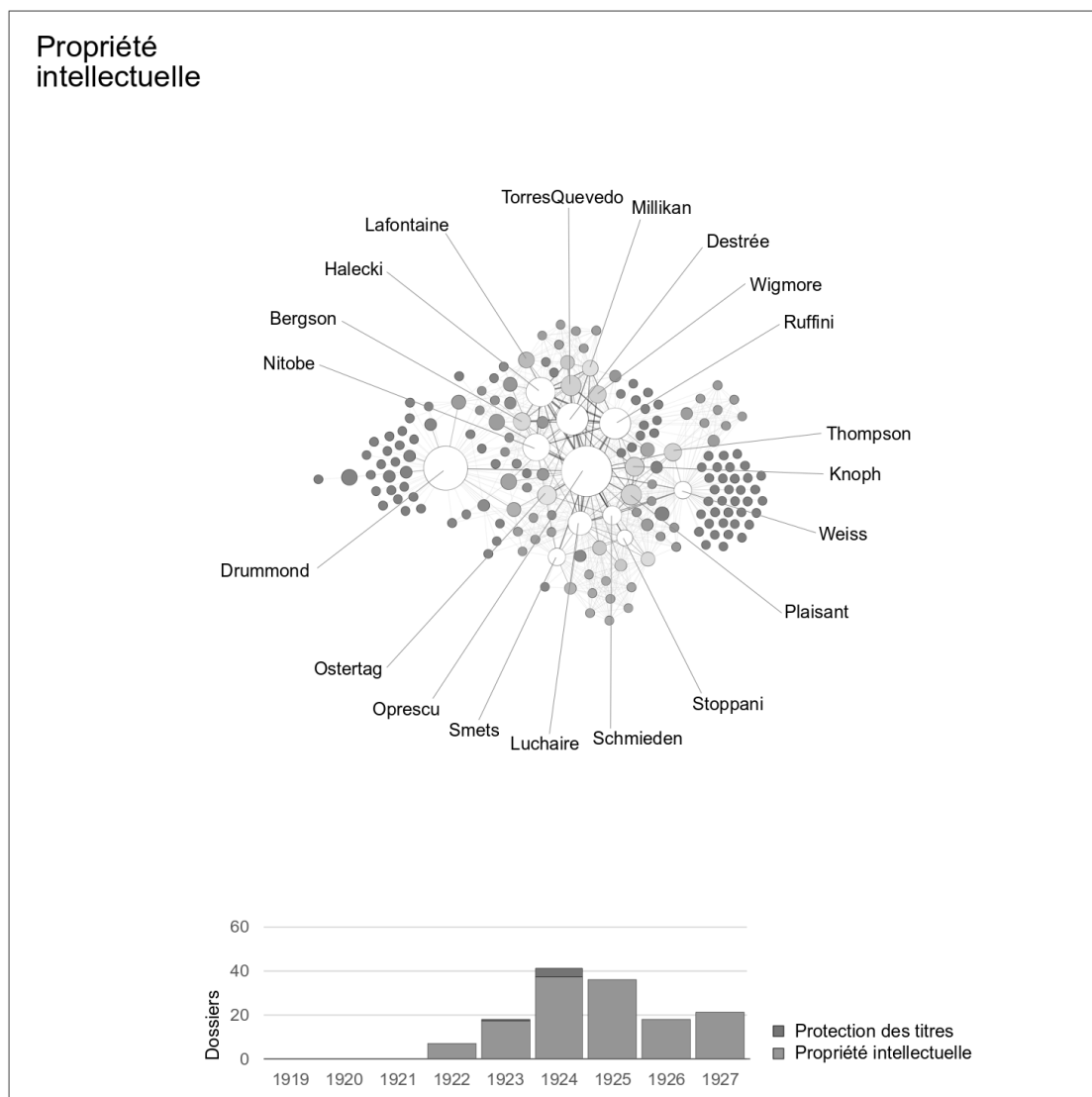
La thématique de la propriété intellectuelle, surtout déclinée de manière à protéger les découvertes scientifiques et les œuvres artistiques, est un axe mineur de l'activité de la CICI. Lors de la création des trois premières sous-commissions, le budget du groupe chargé de cet objet est deux à trois fois moins élevé que les sommes allouées à la bibliographie ou aux relations universitaires<sup>580</sup>. Pourtant, le sujet aurait pu être porteur de collaborations intéressantes, le BIT y participe d'ailleurs activement et plusieurs organisations concernées sont approchées, comme le Bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques de Berne dont le directeur, l'ancien juge fédéral Fritz Ostertag, est membre adjoint de la sous-commission. Mais l'activité de la sous-commission se résume trop souvent à celle de quelques individus remarquablement engagés, comme le sénateur italien Francesco Ruffini ou l'ancien ministre belge Jules Destrée. Déjà très réduite, la sous-commission voit ses travaux ralentis dès la démission de Ruffini de la Commission de coopération intellectuelle. Son remplaçant Alfredo Rocco est dès lors plus occupé à préparer son institut de droit comparé et les forces attribuées aux questions légales initialement mises à contribution sur la propriété intellectuelle se redirigent vers ce nouveau projet tout en thématisant ensuite plus largement la question des « droits des intellectuels » au sein de l'IICI.

L'ensemble de 141 dossiers visualisé par la fig. 4.12 doit donc sa relative homogénéité au faible volume d'archives sur la question. Aux dossiers concernant directement la propriété intellectuelle est ajoutée une petite série plus ponctuelle portant sur la protection des titres universitaires. Parmi les membres de la CICI les plus impliqués sur ces questions, on trouve en plus des juristes déjà mentionnés qui forment avec Nitobe, Halecki et Oprescu le cœur du réseau, deux personnalités qui représentent plus le volet technique et sont directement concernées par la protection des découvertes scientifiques, le physicien Robert Millikan et Leonardo de Torres Quevedo, du laboratoire électro-mécanique de Madrid.

---

<sup>579</sup> Voir les séries 13/22650 et 13C/32403.

<sup>580</sup> Lettre du président de la Deuxième Commission au président de la Quatrième Commission de l'Assemblée du 21 septembre 1922, Archives SDN, 13/14297/23876, pp. 5-7.



**Figure 4.12 Propriété intellectuelle (réseau)**

Réseau de cooccurrence des acteurs des dossiers concernant les questions liées à la propriété intellectuelle (1919-1927) et distribution de ces dossiers dans le temps.

	Acteur	Indexations	Degré pondéré		Acteur	Indexations	Degré pondéré
1	Oprescu	45	159	11	Ostertag	6	32
2	Drummond	34	64	12	Knoph	6	28
3	Destrée	18	90	13	Weiss	5	94
4	Ruffini	17	78	14	Smets	5	40
5	Halecki	15	70	15	Bergson	5	29
6	Nitobe	13	51	16	Thompson	5	28
7	Luchaire	10	73	17	Wigmore	5	27
8	Plaisant	7	28	18	Stoppani	4	41
9	Torres Quevedo	7	27	19	Millikan	4	31
10	Schmieden	6	51	20	La Fontaine	4	21

**Tableau 4.13 Propriété intellectuelle (indexations)**

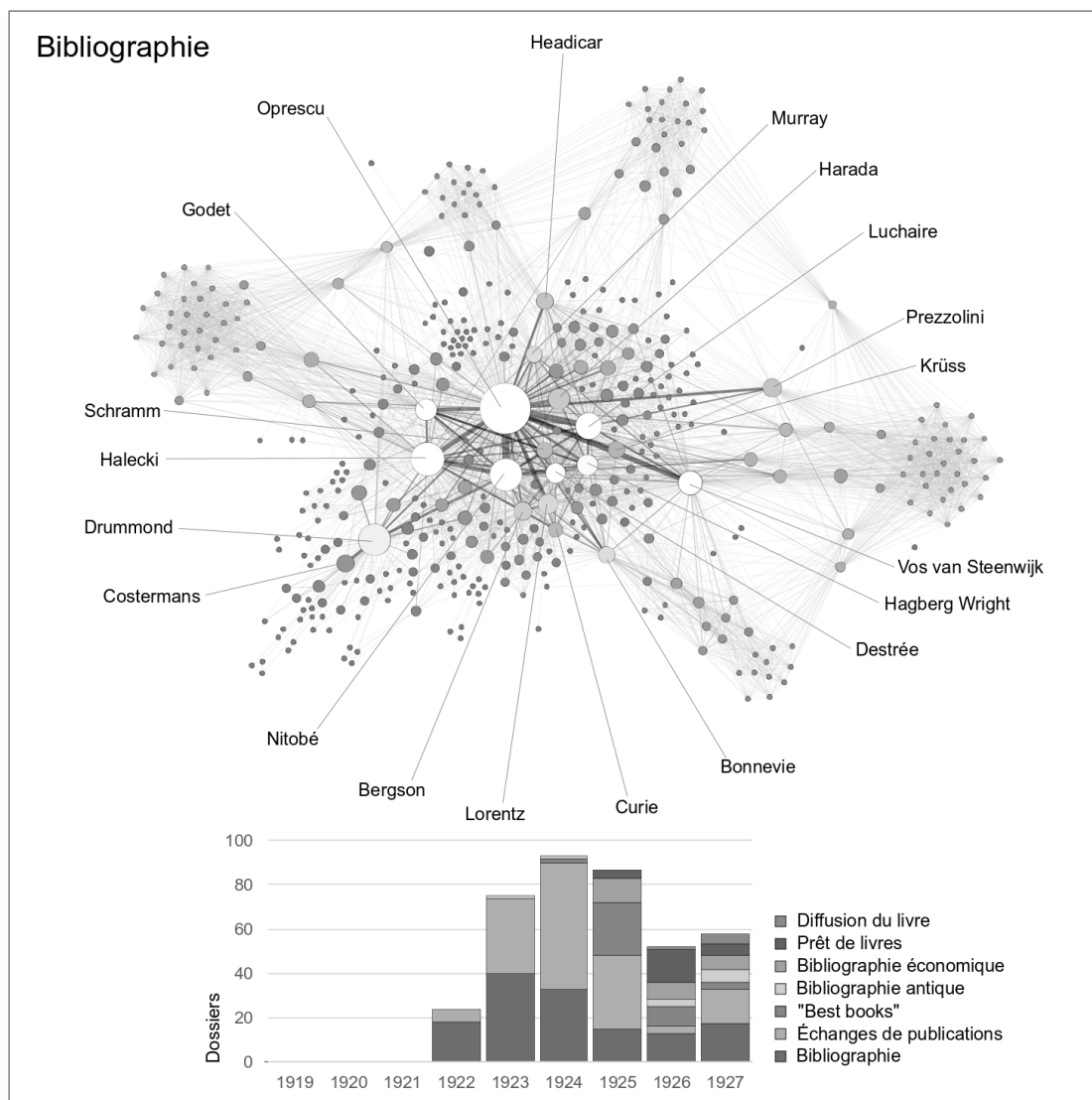
Liste des 20 acteurs les plus fréquemment indexés dans l'ensemble concernant la propriété intellectuelle. Les membres du Secrétariat de la SDN sont grisés. Le degré pondéré indique pour chaque acteur son nombre de connexions, (le nombre d'autres individus rencontrés dans les dossiers dans lesquels il est indexé).

Les autres experts sont très majoritairement issus du domaine du droit, comme Ragnar Knoph, professeur de droit à l'Université d'Oslo, John Henry Wigmore, doyen de la Northwestern University School of Law de Chicago, J. David Thompson, secrétaire exécutif de la commission nationale américaine de coopération intellectuelle ou encore Marcel Plaisant, député du Cher et représentant de la France auprès de la SDN. Aux deux extrémités gauche et droite du graphe, deux personnalités se démarquent par de petites constellations de correspondants : Eric Drummond, qui communique personnellement avec les gouvernements sur la question et Raymond Weiss chef du service juridique IICI qui reprend petit à petit le flambeau au nom de l'Institut dès la création de celui-ci.

### **Bibliographie**

La question de la bibliographie prend très rapidement une place importante dans les activités de la CICI une fois celle-ci créée. C'est d'ailleurs la seule sous-commission à être formée sur la base d'une mission précise, rafraîchir les conventions de Bruxelles de 1886 sur les échanges de publications et s'atteler à l'harmonisation des pratiques en matière de référencement des périodiques. À ces deux grands pôles s'ajouteront ponctuellement des questionnements liés à la constitution de collections bibliographiques spécifiques, par exemple aux sciences de l'Antiquité ou aux sciences économiques, à la facilitation du prêt et du transport de livres par-delà les frontières et à la création de répertoires des « meilleurs livres » publiés dans l'année. Après plusieurs années de travail sur des questions purement bibliographiques, on notera que les activités se déplaceront petit à petit sur le terrain des bibliothèques avec plusieurs enquêtes menées par l'IICI au tournant des années 1930 sur l'aménagement de celles-ci ou le dépôt légal ainsi qu'une ouverture au monde des archivistes avec lesquels sont discutées des questions d'unification terminologique.

Le graphe de cet ensemble thématique (fig. 4.14) témoigne bien dans sa structure de la multiplicité des chantiers conduits par la sous-commission et la CICI en général autour des questions bibliographiques : alors qu'on retrouve comme toujours les représentants du secrétariat au centre, le réseau n'est pas seulement organisé autour d'eux mais se développe en petites communautés. Il faut dire que les quelque 400 dossiers qui constituent cet ensemble en font un jeu de données d'une taille importante par rapport aux autres ensembles thématiques, et même s'il connecte un nombre d'acteurs similaire au graphe des relations universitaires, le graphe de la bibliographie est plus de deux fois plus dense que celui-ci.



**Figure 4.14 Bibliographie (réseau)**

Réseau de cooccurrence des acteurs des dossiers concernant les questions de bibliographie (1919-1927) et distribution de ces dossiers dans le temps.

Acteur	Indexations	Degré pondéré	Acteur	Indexations	Degré pondéré
1 Oprescu	144	602	11 Lorentz	18	110
2 Halecki	60	276	12 Prezzolini	16	89
3 Nitobe	56	261	13 Bergson	15	99
4 Drummond	54	133	14 Costermans	13	34
5 Luchoire	36	229	15 Bonnevie	12	114
6 Vos van S.	28	202	16 Headicar	12	90
7 Godet	22	168	17 Krüss	12	73
8 Harada	22	95	18 Murray	11	113
9 Hagberg Wright	21	142	19 Schramm	11	83
10 Destrée	18	147	20 Curie	9	79

**Tableau 4.15 Bibliographie (indexations)**

Liste des 20 acteurs les plus fréquemment indexés dans l'ensemble concernant la bibliographie. Les membres du Secrétariat de la SDN sont grisés. Le degré pondéré indique pour chaque acteur son nombre de connexions, (le nombre d'autres individus rencontrés dans les dossiers dans lesquels il est indexé).

Cinq petits groupes se détachent, constitués des correspondants sollicités par des lettres circulaires, adressées par exemple à des bibliothèques à propos de l'*Index Bibliographicus* en 1923<sup>581</sup>, aux professeurs de l'Université de Cluj pour comprendre leurs besoins en échanges de publications<sup>582</sup>, ou regroupant des suggestions de livres à ajouter à l'*annual list of best books*<sup>583</sup>. Il est également tout à fait remarquable que les membres de la commission plénière se fassent dépasser en nombre d'indexations par certains de leurs experts externes (table 4.15). Le directeur de la Bibliothèque nationale suisse, qui fait également partie des membres les plus actifs de la Commission nationale suisse de coopération intellectuelle, Marcel Godet, est en effet l'acteur le plus présent si l'on excepte les secrétaires. Il est suivi de près par Charles Theodore Hagberg Wright, directeur de la *London Library*. Parmi les autres experts actifs, on trouve Bertie Mason Headicar, bibliothécaire à la *London School of Economics and Political Science* et qui préside l'*Universities Library for Central Europe*, ainsi qu'Hugo Krüss qui rejoindra la CICI après y avoir suppléé Albert Einstein, mais qui siège dans la sous-commission au titre de directeur général de la *Preussischen Staatsbibliothek* de Berlin et J. R. Schramm, biologiste à l'Université de Pennsylvanie, qui représente l'*Union of American Biological Societies* sur la question des *abstracts* en biologie. La présence de Henri Costermans s'explique par les travaux sur la remise à jour des conventions de Bruxelles, discussions pendant lesquelles il représente son Ministère des affaires étrangères.

### **Arts et Lettres**

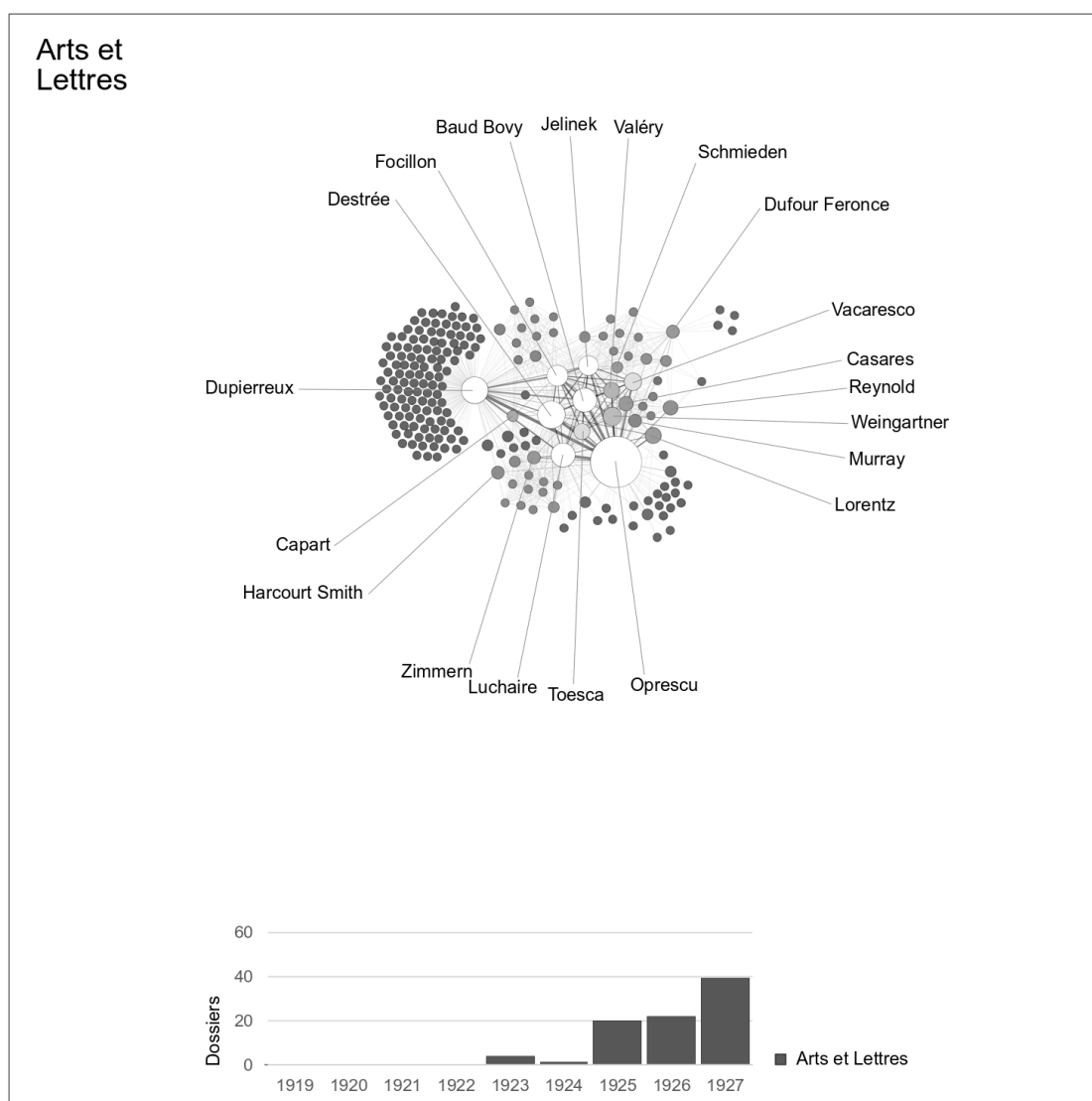
La sous-commission des Arts et Lettres a une genèse singulière puisqu'elle est créée tardivement en 1925 pour offrir un équivalent genevois aux deux sections correspondantes au sein du tout nouvel Institut de coopération intellectuelle. D'ailleurs, cette correspondance avec la structure parisienne a comme conséquence une division implicite de la sous-commission en deux pôles. Organe mineur, elle se révélera pourtant être porteuse de l'une des dynamiques les plus riches de l'organisation, tant par le regroupement de personnalités du monde des beaux-arts ou de la littérature bien connues du grand public que par ses réalisations plus concrètes et dont l'Office international des musées en est la plus visible. Mais si ces mouvements sont bien impulsés autour de 1925, c'est plus tardivement qu'ils prendront réellement de l'ampleur : l'ensemble que nous étudions ici est donc d'un volume très limité puisqu'il tient en moins d'une centaine de dossiers. Il n'est pas remarquable que par sa petite taille, mais également par la très faible implication du Secrétariat de la SDN, et donc proportionnellement par la forte implication de Jules Destrée, très versé dans la littérature, et de la poignée de personnalités des arts qu'il réunit autour de lui.

---

<sup>581</sup> Archives SDN 13C/29089/29089.

<sup>582</sup> Archives SDN 13C/26839/38927.

<sup>583</sup> Archives SDN 13C/37403/59973.



**Figure 4.16 Arts et Lettres (réseau)**

Réseau de cooccurrence des acteurs des dossiers concernant les questions littéraires et artistiques (1919-1927) et distribution de ces dossiers dans le temps.

Acteur	Indexations	Degré pondéré	Acteur	Indexations	Degré pondéré
1 Opreescu	55	167	11 Valéry	5	40
2 Destrée	16	94	12 Lorentz	5	29
3 Dupierreux	15	223	13 Casares	4	28
4 Baud Bovy	12	102	14 Reynold	4	24
5 Luchaire	12	85	15 Dufour-Féronce	3	28
6 Focillon	9	96	16 Zimmern	3	27
7 Jelinek	8	75	17 Harcourt Smith	3	22
8 Weingartner	7	43	18 Murray	3	19
9 Vacaresco	6	56	19 Capart	2	36
10 Toesca	5	55	20 Schmieden	2	28

**Tableau 4.17 Arts et Lettres (indexations)**

Liste des 20 acteurs les plus fréquemment indexés dans l'ensemble concernant les Arts et Lettres. Les membres du Secrétariat de la SDN sont grisés. Le degré pondéré indique pour chaque acteur son nombre de connexions, (le nombre d'autres individus rencontrés dans les dossiers dans lesquels il est indexé).

Entre Georges Oprescu et Robert Dupierreux, chef de la Section des relations artistiques de l'IICI, le réseau de cet ensemble (fig. 4.16) met bien en évidence le groupe d'acteurs fortement connectés, composé d'experts plus que de membres de la commission plénière puisqu'à l'exception de l'ancien ministre belge Hendrik Lorentz, Julio Casarès, Gonzague de Reynold et Gilbert Murray sont moins souvent indexés dans les dossiers concernant cette thématique (table 4.17).

Pour représenter le monde des arts, on trouve bien sûr Henri Focillon, professeur d'histoire de l'art à la Sorbonne à qui l'on doit la proposition de fonder l'OIM en 1926<sup>584</sup>. Il est accompagné de l'historien de l'art et écrivain Daniel Baud-Bovy, président de la Commission fédérale des beaux-arts (Suisse) et qui s'investit particulièrement dans les Congrès d'art populaire, du chef d'orchestre autrichien Felix Weingartner, directeur du Conservatoire de musique de Bâle, de Pietro Toesca, professeur d'histoire de l'art aux universités de Florence puis Rome, de l'égyptologue belge Jean Capart, conservateur du Musée du Cinquantenaire de Bruxelles et de l'archéologue Cecil Harcourt Smith, tout juste retraité de la direction du *Victoria and Albert Museum* de Londres. Le groupe des littéraires est moins fourni et prendra véritablement son essor sous la présidence de Paul Valéry dès le début des années 1930. Celui-ci assiste pourtant déjà aux séances de la sous-commission dès sa nomination en 1925<sup>585</sup>, tout comme l'écrivaine Hélène Vacaresco, déléguée de la Roumanie à l'Assemblée et l'écrivain et poète tchèque Hanus Jelinek qui figurent tous deux parmi les acteurs bien visibles de ce petit ensemble thématique.

### **Les dossiers socio-économiques et questions ponctuelles**

L'importance des deux grands chantiers des premières heures de la CICI (et donc indépendants des sous-commissions), l'« enquête sur les conditions du travail intellectuel » et l'organisation du « secours à la vie intellectuelle menacée » ne va cesser de décroître à partir de 1923. La guerre s'éloignant et les solutions multilatérales ne s'imposant pas facilement pour régler de manière globale les conditions de vie dans les universités des pays ruinés par le conflit sont autant de facteurs expliquant la dégradation de ces dossiers dans l'ordre des priorités de la Commission de coopération intellectuelle dès le milieu de la décennie. Il est d'ailleurs intéressant de constater que lors de la rédaction du règlement de l'IICI, en juillet 1925, Oscar de Halecki propose que l'article 28 soit modifié de manière à ne plus décrire les pays susceptibles de bénéficier de cette activité d'entraide comme « les pays où la vie de l'esprit est menacée » mais comme « les pays où la vie de l'esprit rencontre des difficultés particulières »<sup>586</sup>. Est-ce que la menace s'est

---

<sup>584</sup> « Travaux de la sous-commission des Lettres et des Arts », Annexe 7 au procès-verbal de la 8<sup>e</sup> session de la CICI, 26-29 juillet 1926, C. 462. M. 181. 1926. XII, Archives SDN 13C/14297/52904, p. 72.

<sup>585</sup> Archives SDN 13C/45160/45379.

<sup>586</sup> Procès-verbal de la première séance de la première session du Conseil d'administration de l'Institut International de Coopération intellectuelle à Paris, Genève, 27 juillet 1925, Archives SDN 13C/37637/45565, p.8.



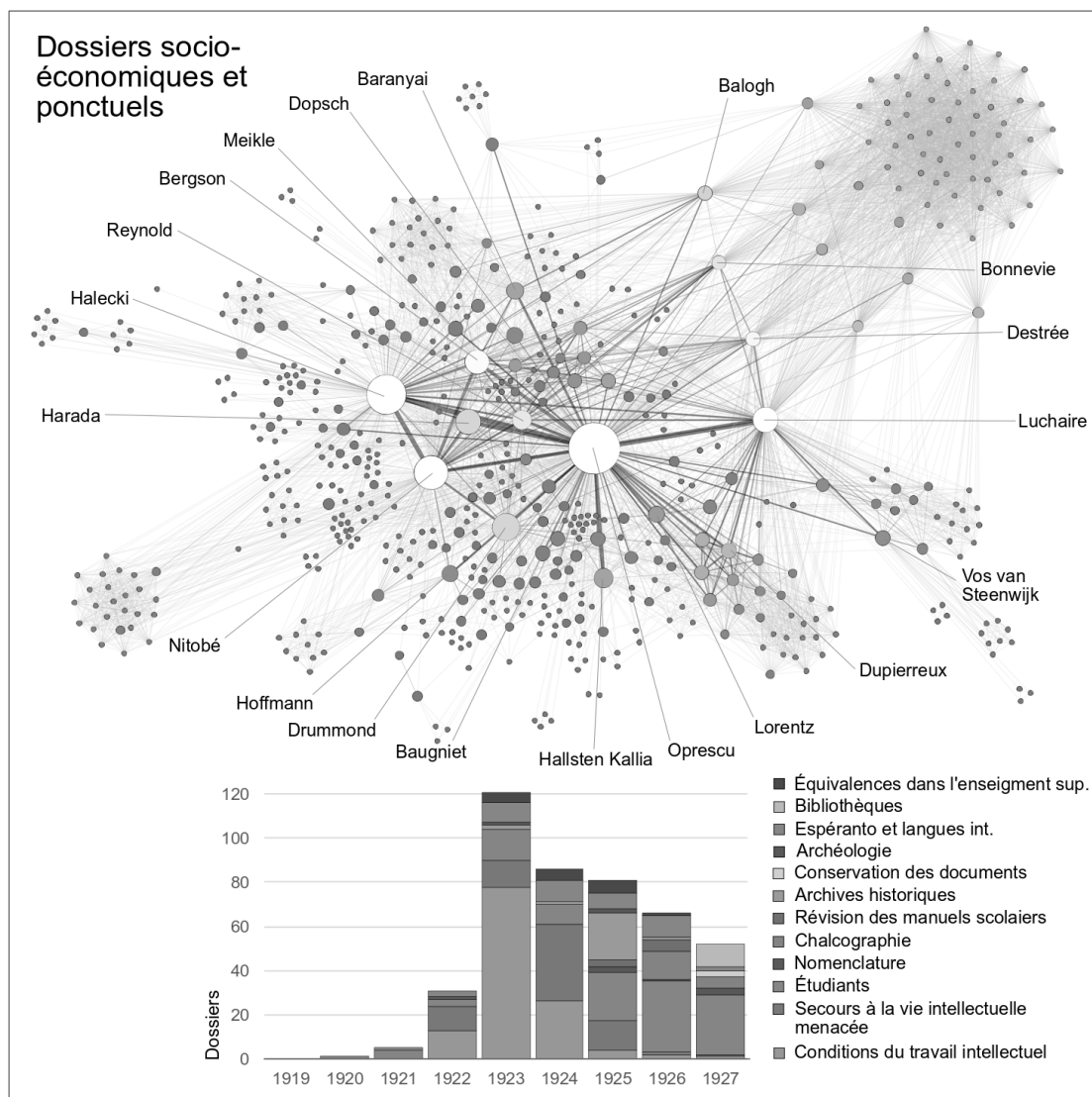
progressivement écartée ou simplement que la Société des Nations cherche à atténuer le jugement de valeur qu'implique une telle dénomination vis-à-vis des États concernés ? On verra dans les pages qui suivent la réaction courroucée du gouvernement hollandais suite à un rapport de Gonzague de Reynold<sup>587</sup> : l'envoi de questionnaires demandant aux États de faire leur auto-évaluation en matière de santé intellectuelle n'est pas toujours vu d'un très bon œil.

Ce n'est toutefois pas leur nature thématique qui regroupe les séries documentaires de ce dernier ensemble mais plutôt la façon dont la CICI a été amenée à les traiter hors des quatre puis cinq grandes thématiques de ses sous-commissions. Ces séries de dossiers socio-économiques, ainsi que celles touchant aux conditions de vie étudiantes et une myriade de petits groupes de correspondances, peuvent être considérés comme des « questions ponctuelles » au regard de l'évolution des préoccupations de la Section des bureaux internationaux pendant ses presque vingt ans d'activité. Ensemble « fourre-tout », toutes les séries regroupées ici sont donc les inclassables, les projets qui n'ont pas donné lieu à la création d'une instance permanente pour les prendre en charge.

Le graphe produit sur la base de ce regroupement (fig. 4.18) ne peut donc pas être pleinement utilisé pour tirer des enseignements sur l'évolution d'une thématique ou d'une instance particulière. Il sert néanmoins à mettre en évidence des parcours individuels qu'il aurait été difficile de repérer sur une vue globale telle que la figure 2.20. Ici, même si les sujets ponctuels arrivent pour la plupart à se frayer un chemin jusqu'à l'ordre du jour des sessions de la CICI, seuls cinq membres de la Commission sont fréquemment indexés dans ces dossiers (table 4.19), les trois présidents auxquels s'ajoutent Gonzague de Reynold et Kristine Bonnevie. Parmi les autres acteurs qui sortent du lot se dessinent les deux groupes concernés par les principales actions de cet ensemble d'actions ponctuelles, les correspondants de pays demandeurs de soutien et les représentants d'organisations étudiantes. Ce n'est d'ailleurs probablement pas tout à fait un hasard si les trois premiers acteurs issus des séries concernant l'entraide proviennent tous de l'ancien empire austro-hongrois : Zoltan Baranyai, directeur du secrétariat royal hongrois auprès de la SDN, historien de la littérature, est en première ligne avec l'historien Alfons Dopsch, recteur de l'Université de Vienne et président de la commission nationale autrichienne de coopération intellectuelle, qui a rédigé en 1923 le rapport sur les conditions du travail intellectuel dans son pays et fait depuis office de « correspondant » pour la CICI. Le troisième étant Eugène de Balogh, secrétaire général de l'Académie hongroise des sciences, à Budapest. Du côté des étudiants, on trouve l'humanitaire chrétien Conrad Hoffmann, secrétaire exécutif de la *World's Student Christian Federation* et membre de l'*European Student Relief* ainsi que Jean Baugniet, administrateur de l'Office central de la Confédération internationale des étudiants, à Bruxelles.

---

<sup>587</sup> Archives SDN 13C/29604/33424.



**Figure 4.18 Dossiers socio-économiques et ponctuels (réseau)**

Réseau de cooccurrence des acteurs des dossiers concernant les questions socio-économiques et les dossiers ponctuels (1919-1927) et distribution de ces dossiers dans le temps.

Acteur	Indexations	Degré pondéré	Acteur	Indexations	Degré pondéré
1 Opreescu	155	718	11 Hoffmann	12	56
2 Halecki	89	375	12 Dopsch	12	50
3 Nitobe	64	318	13 Lorentz	11	75
4 Drummond	41	136	14 Dupierreux	10	106
5 Luchoire	34	312	15 Destrée	9	167
6 Harada	33	136	16 Vos van S.	9	59
7 Bergson	30	171	17 Bagniet	9	28
8 Reynold	18	154	18 Meikle	9	23
9 Hallsten Kallia	18	84	19 Bonnevie	8	149
10 Baranyai	13	84	20 Balogh	8	133

**Tableau 4.19 Dossiers socio-économiques et ponctuels (indexations)**

Liste des 20 acteurs les plus fréquemment indexés dans l'ensemble concernant les questions socio-économiques et ponctuelles. Les membres du Secrétariat de la SDN sont grisés. Le degré pondéré indique pour chaque acteur son nombre de connexions, (le nombre d'autres individus rencontrés dans les dossiers dans lesquels il est indexé).

## Premiers débats et premières critiques

Avant de clore cet état des lieux concernant la mise en place de la Commission, notons que cette période d'installation n'est pas sans créer certaines frictions. L'état de grâce de l'année 1923 passé, l'année 1924 est en effet celle des premières critiques publiques. La machine semble pourtant bien lancée, le Conseil et l'Assemblée de la Société des Nations, même s'ils ne votent que des budgets très limités à la CICI, accordent leur bénédiction aux projets de celle-ci, et le gouvernement français se propose de financer une extension de la Commission à Paris.

Même si les critiques sont parfois constructives, elles sont toujours plus difficiles à encaisser lorsqu'elles proviennent de l'intérieur : le 16 février 1924, le remplaçant de Gilbert Murray lors de la deuxième session de la CICI, qui s'est tenue à l'été 1923, envoie à la rédaction d'un journal britannique une lettre ouverte fustigeant le récent appel en faveur des universités ruinées par la guerre. Le philosophe pacifiste et précurseur de la Société des Nations Goldsworthy Lowes Dickinson, qui avait lui-même appelé de ses vœux un tel communiqué, s'insurge publiquement que l'Allemagne ne soit pas explicitement mentionnée dans le texte de celui-ci, accusant frontalement la Commission – et la Société des Nations dans son ensemble – de sélectionner les destinataires de son aide en fonction de critères politiques :

*What I wish to do is to call the attention of your readers to what seems to me a scandalous omission on the part of the Committee on Intellectual Cooperation set up at Geneva by the League of Nations. [...] I can imagine no action better calculated to strengthen the strong feeling in Germany, and I believe in many other countries, that the League, as at present organised, is a mere committee of victorious Powers to propagate, under new forms, the vendetta against Germany*<sup>588</sup>.

Ses critiques sont étonnantes pour deux raisons. Sur le fond, l'appel ne contient pas de mention d'autres destinataires potentiels de l'aide ; y parler explicitement de l'Allemagne serait en faire un cas particulier. Et même si le texte de la CICI spécifie qu'elle encourage ses commissions nationales à faire circuler l'information, le fait qu'il n'y ait pas (encore) de commission allemande de coopération intellectuelle peut difficilement être imputé à la Commission. Par ailleurs, Lowes Dickinson ayant participé aux réunions de la Commission, il sait que Reynold prépare un rapport sur la situation allemande et est très favorable à la création d'une telle commission nationale malgré l'invitation de Bergson à temporiser. Sur la forme, le professeur de Cambridge était une semaine plus tôt en communication avec Halecki à propos de ces questions<sup>589</sup> : ce n'est qu'après que ce dernier lui ait clarifié le contenu de l'appel<sup>590</sup> que Lowes Dickinson a publié sa lettre ouverte. Il est donc difficile d'y voir autre chose qu'une posture politique, partagée par une partie

---

<sup>588</sup> « The League of Nations and the German Universities », lettre de Lowes Dickinson à la rédaction du *Times*, 16 février 1924, Archives SDN 13/33877/33877.

<sup>589</sup> Lettre de Lowes Dickinson à Halecki, 6 février 1924, Archives SDN 13/33877/33877.

<sup>590</sup> Lettre de Halecki à Lowes Dickinson, 8 février 1924, Archives SDN 13/33877/33877.

de l'opinion britannique et probablement consécutive aux revendications françaises en matière de réparation de guerre vis-à-vis de l'ancien ennemi et à l'occupation de la Ruhr, qui vise à forcer la SDN à adopter une attitude ouvertement pacifique et conciliante à l'égard de l'Allemagne.

Alors qu'il informe Halecki qu'il enverra sa lettre au *Times*, Lowes Dickinson fait publier son pamphlet dans le *Manchester Guardian*, engendrant une certaine confusion au Secrétariat : plusieurs lettres y font à tort référence au *Times*<sup>591</sup>. S'ensuit un dialogue de sourds entre le Secrétariat et le professeur, et, alors que Gonzague de Reynold transmet début mars au Secrétariat une proposition de réponse reprenant les éléments principaux de son enquête en Allemagne, on apprend que Gilbert Murray a – cette fois-ci effectivement dans le *Times* – surenchéri sur les propos de son remplaçant. Revenant sur l'incompétence de la SDN à entrer en relation avec l'Allemagne et à l'inclure explicitement dans son appel, il souligne l'absence de membres allemands dans la CICI. D'après les réactions du Secrétariat, de Reynold et de Bergson, il semble clair que la lettre de Lowes Dickinson, même si elle est directement une charge à l'encontre de la Commission et qu'elle est le déclencheur de l'« affaire », n'est pas une cible prioritaire, et que c'est bien celle de Murray, « certainement la pièce la plus grave et la plus navrante [de tous les articles publiés sur le sujet] »<sup>592</sup>, qui atteint la CICI au cœur. Bergson écrit en effet le 9 mars 1924 qu'il estime « qu'il ne faut pas répondre à la lettre de Mr. Dickinson et aux articles qui ont suivi ». Mais il ajoute que la lettre de son collègue britannique nécessite une autre stratégie : « pour ce qui est de la lettre de Mr. Murray, qui a une tout autre importance, je me demande si je ne ferais pas bien d'y répondre, moi, par une lettre également adressée au *Times*. »<sup>593</sup> Il évoque également la possibilité de demander au secrétaire général de répondre en personne (« cela vaudrait mieux qu'une lettre de moi »), mais après consultation de celui-ci, le secrétariat lui propose plutôt de soutenir la réaction de Gonzague de Reynold :

*[...] si cependant Sir Eric pouvait répondre, il le ferait exactement dans le sens dans lequel avait été conçue la réponse de M. de Reynold [...] J'ajouterais ici en parenthèses que le Secrétaire Général craint que l'opinion publique américaine ne cesse de donner son appui à la Commission de Coopération Intellectuelle si les accusations de M. Murray restaient sans réponse ou si une distinction de principe était faite par la Commission entre les pays membres ou non membres de la Société des Nations.*<sup>594</sup>

Les Etats-Unis d'Amérique étant formellement, vis-à-vis de la SDN, dans une situation proche de celle de l'Allemagne, l'institution doit veiller à ne pas froisser les uns en jetant la pierre aux autres. Mais que contient le brouillon de Reynold ? Si lui-même considère qu'il a « laissé parler les faits sans commentaires »<sup>595</sup>, il prend le parti original de renverser la situation en exposant ses

---

<sup>591</sup> Clarification dans la lettre du secrétariat à Bergson, 3 mars 1924, Archives SDN 13/33877/33877, p. 1.

<sup>592</sup> Lettre de Halecki à Bergson, 7 mars 1924, Archives SDN 13/33877/33877.

<sup>593</sup> Lettre de Bergson au Secrétariat, 9 mars 1924, Archives SDN 13/33877/33877, p. 1.

<sup>594</sup> Lettre du Secrétariat à Bergson, 11 mars 1924, Archives SDN 13/33877/33877, p. 1.

<sup>595</sup> Note manuscrite accompagnant la lettre de Reynold au Secrétariat, sans date (probablement 3 mars 1924), Archives SDN 13/33877/33877

efforts auprès des institutions allemandes et en montrant que si l'Allemagne est aujourd'hui peu intégrée dans les travaux de la Commission, c'est qu'elle n'a pas, pour l'instant, répondu à l'appel de celle-ci. Dans son texte, plusieurs fois remanié avec l'aide du Secrétariat, puis par Bergson convaincu par Luchaire qu'une telle réponse était adéquate (le président de la Commission s'opposait à une telle lettre ouverte trop clairement germanophile), il fait remarquer malicieusement que si Murray n'a pas saisi les intentions de la CICI, c'est peut-être parce qu'il n'a assisté qu'à une seule de ses sessions, il y a plus d'un an et demi. Jouant de sa situation de professeur helvétique, « doyen d'une Faculté de Lettres de langue allemande »<sup>596</sup>, Reynold rappelle que la Commission entretient des contacts fructueux avec d'autres nations alliées de l'Allemagne (Autriche, Hongrie, Bulgarie) et que, si Albert Einstein a récemment quitté la CICI – dont il n'avait par ailleurs assisté à aucune des séances pour des raisons professionnelles (il y reviendra quelques mois plus tard, voir chap. 5.2) – il n'en était pas moins un « illustre représentant de la science germanique » membre de la première heure. Drummond applaudit le projet de lettre ouverte et encourage le Secrétariat à aller de l'avant : « *it seems likely that further publications will appear on the subject in the Press. Therefore, as far as British and American opinion is concerned, it can only be advantageous for Professor de Reynold to send his letter.* »<sup>597</sup>

Un mois plus tard, la situation semble s'être pacifiée. Nitobe, relatant une « franche discussion » avec Murray, rapporte la réaction de celui-ci :

*He seemed to be aware that his letter was not liked by us – « us » including Bergson, who, I know, was very deeply hurt, and Madame Curie, who was even caustic when I saw here yesterday afternoon. Professor Murray emphasised the difference between his own attitude and that of Mr. Lowes-Dickinson, by saying that whereas Lowes Dickinson threw the blame on the C.I.C., he (Murray) blamed nobody, but attributed the difficulty to the general trend of affairs*<sup>598</sup>.

Comment interpréter cette première tempête médiatique dans l'histoire de la Commission de coopération intellectuelle ? Jean-Jacques Renoliet, centré sur la réaction de Bergson et focalisé sur la lettre de Murray (il ne fait aucune mention de Lowes Dickinson) y voit une « attaque implicite contre la France » et une « entreprise de sape de l'influence française en Europe menée par Londres »<sup>599</sup>. Si l'historien en arrive à ces conclusions et va jusqu'à titrer son paragraphe « La grogne de l'Angleterre », c'est que Bergson lui-même avoue y voir une manœuvre qui, si elle n'est pas nécessairement anti-française, est susceptible de « soulever en France les plus vives

---

<sup>596</sup> Projet de lettre de Reynold à la rédaction du *Times*, sans date (probablement 17 mars 1924), Archives SDN 13/33877/33877, p. 1.

<sup>597</sup> Note de Drummond à Halecki, 18 mars 1924, Archives SDN 13/33877/33877.

<sup>598</sup> Note de Nitobe au secrétaire général et à Cummings, 30 avril 1924, Archives SDN 13/33877/33877.

<sup>599</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999. pp. 41-43.

protestations »<sup>600</sup>, rappelant dans quasiment tous ses courriers que la Commission a été créée « sur l'initiative » des délégués français<sup>601</sup>. Pour Daniel Laqua, cet épisode est surtout un exemple de la non-neutralité de la démarche de la coopération intellectuelle, qui, même si elle n'a probablement pas fauté dans cette affaire, est basée sur un *post-war order* et est donc trop calquée sur la sphère politique pour penser échapper à ce genre d'instrumentalisation<sup>602</sup>. On en gardera surtout le sentiment, au-delà des interprétations politiques qui pourraient bien aussi se résumer à des conflits ou des combats personnels, que Murray, qui présidera la CICI pendant plus de dix ans dès 1928 et en deviendra un ambassadeur zélé, n'a pas encore trouvé sa place dans la Commission. Un an plus tard, quittant sa charge de président pour des raisons de santé, Bergson lui écrira :

*Vous devinez le regret que j'éprouve à quitter une Commission à laquelle j'étais attaché par tant de liens. Laissez-moi vous dire, cher Professor [sic] Murray, qu'aucun de ces liens n'était plus fort que ma sympathie pour vous, et que mon chagrin est grand de penser que les occasions de vous rencontrer ne vont plus s'offrir d'elles-mêmes. Si vous le voulez bien, nous tâcherons de les faire naître, et de continuer à nous voir et à causer ensemble le plus possible*<sup>603</sup>.

Chaque année de sa présidence jusqu'en 1939, Murray enverra d'ailleurs personnellement à Bergson le rapport d'activité de la CICI<sup>604</sup>.

Mais, comme pour donner raison à l'adage qui rappelle que les ennuis ne viennent jamais seuls, le secrétaire général reçoit le 5 mars 1924, alors que l'excitation est à son comble autour de la lettre ouverte de Murray, un courrier de la Légation royale des Pays-Bas en Suisse qui transmet les récriminations de son gouvernement à propos de la dernière brochure de la CICI consacrée à la vie intellectuelle des Pays-Bas<sup>605</sup>. Ces « observations de nature diverse » – euphémisme qui ne suffit pas à cacher l'agacement néerlandais – s'ouvrent par une question de principe : « il est hautement indésirable que la Société des Nations fasse paraître des documents sur les pays des Membres de la Société des Nations à l'insu du Gouvernement intéressé. »<sup>606</sup> À la vexation de n'avoir pas été consultés pour la réalisation de cette brochure, réalisée par Reynold dans la deuxième moitié de l'année 1923, s'ajoutent des interrogations sur son contenu, manifestement très lacunaire et truffé d'imprécisions et de fautes grossières. Remarquant que le texte contient

---

<sup>600</sup> Lettre de Bergson au Secrétariat, 13 mars 1924, Archives SDN 13/33877/33877, p. 3 de la transcription.

<sup>601</sup> Lettre de Bergson au Secrétariat, 9 mars 1924, Archives SDN 13/33877/33877, p. 2. (par exemple)

<sup>602</sup> LAQUA Daniel, « Transnational intellectual cooperation, the League of Nations, and the problem of order », *Journal of Global History* 6 (2), 2011, pp. 223-247. (en particulier sur cette question pp. 235-236)

<sup>603</sup> Lettre de Bergson à Murray, 21 août 1925, retranscrite dans SMITH, Jean, « The Committee for Intellectual Co-operation in Gilbert Murray's Papers », in SMITH et TOYNBEE (éds), *Gilbert Murray, An Unfinished Autobiography*, op. cit., 1960. p. 201.

<sup>604</sup> Voir par exemple le dernier télégramme de Bergson à Murray, reçu le 11 octobre 1939, Archives SDN 5B/5681/5023.

<sup>605</sup> Lettre de la Légation des Pays-Bas à Berne au Secrétariat général, 5 mars 1924, Archives SDN 13C/29604/33424.

<sup>606</sup> Mémoire du gouvernement des Pays-Bas, sans date (attaché à la lettre du 5 mars 1924), Archives SDN 13C/29604/33424, p. 1.

des critiques à peine voilées de la politique du gouvernement néerlandais, celui-ci ne manque pas de faire remarquer que de tels jugements de valeur ne devraient pas faire partie des attributions de la CICI ; il conclut :

*Le Gouvernement de la Reine, se réserve le droit de soulever à la prochaine Assemblée la question de savoir si les méthodes poursuivies par la commission de coopération intellectuelle correspondent à la mission qui lui a été confiée et si l'utilité de ses publications justifient les dépenses qu'elles entraînent*<sup>607</sup>.

Lorsque le 20 mars 1924 le diplomate italien Bernardo Attolico, secrétaire général par interim, répond au ministre des Pays-Bas à Berne pour décharger la SDN de sa responsabilité<sup>608</sup>, il ne se doute pas que paraît le jour même un article acerbe dans un des plus grands quotidiens néerlandais. Reprenant l'argumentaire du gouvernement, le professeur van Vollenhoven y bat en brèche la méthodologie de Reynold et met en évidence ses contradictions, sa mauvaise information et ses intentions peu claires.

*Il donne son opinion sur nos difficultés économiques ; celles-ci proviennent moins de la crise économique que du nombre d'étudiants qui va croissant, et il en déduit « que la vie intellectuelle n'est pas menacée ». On est enclin à ajouter à cette conclusion « Dieu merci », mais on doute pourtant que la collaboration intellectuelle n'ait été mieux servie si cette publication, dans laquelle on a fait si peu ressortir les foyers intellectuels dans notre pays, n'aurait pas paru.*<sup>609</sup>

Critiquant les sources citées par la brochure, qui mentionne des données transmises par l'écrivain et professeur d'histoire Johan Huizinga, président du comité néerlandais des relations académiques internationales et futur membre de la CICI, l'auteur de l'article incendiaire note : « nous ne pensons pas que le professeur Huizinga sera très honoré des remerciements qui lui sont adressés, lorsqu'il aura pris connaissance de la brochure. »<sup>610</sup> Le professeur de Leiden confirme effectivement cet état d'esprit dans l'édition du lendemain en se désolidarisant de l'entreprise de Reynold, dont « le résultat dépasse ses suppositions les plus sombres »<sup>611</sup>.

L'affaire agite le Secrétariat, à l'image du directeur de la Section juridique, le Néerlandais Van Hamel, qui se plaint de cette mauvaise publicité et menace que « si l'on laisse passer la chose en silence ou si on la traite avec plus de ménagement, la Commission en souffrira à la prochaine Assemblée »<sup>612</sup>. Cela tombe particulièrement mal pour le professeur suisse qui est en

---

<sup>607</sup> Idem, p. 3.

<sup>608</sup> Lettre d'Attolico au ministre des Pays-Bas à Berne, 20 mars 1924, Archives SDN 13C/29604/33424.

<sup>609</sup> « Une publication bizarre » (*Een zonderling geschrift*), article de M. van Vollenhoven paru dans le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* le 20 mars 1924, traduit du néerlandais par le Secrétariat, Archives SDN 13C/29604/33424, pp. 5-6.

<sup>610</sup> Idem, p. 1.

<sup>611</sup> « Une publication bizarre » (*Een zonderling geschrift*), réponse de Huizinga parue dans le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* le 21 mars 1924, traduit du néerlandais par le Secrétariat, Archives SDN 13C/29604/33424.

<sup>612</sup> Note de Van Hamel au Secrétaire Général, 28 mars 1924, Archives SDN 13C/29604/33424, p. 2.

convalescence à Lugano<sup>613</sup>. Revenant sur les difficultés de l'exercice, un travail de synthèse sur la base d'informations forcément lacunaires en raison du peu de temps et de moyens, Gonzague de Reynold fait toutefois remarquer que le but de ces brochures n'est pas de décrire la situation globale mais de « faire connaître l'influence que la guerre et les circonstances d'après-guerre ont eue sur la vie intellectuelle »<sup>614</sup>. Si c'est effectivement sous cet angle-là que sont orientées les lettres-questionnaires envoyées au printemps 1923 à ses correspondants néerlandais<sup>615</sup>, il est vrai que le titre de la publication prête largement à confusion. Il en fait son mea culpa auprès du secrétaire général début juin :

*Je m'empresse d'ailleurs de reconnaître que les passages de la brochure qui constituent une critique des Actes et Gestes du Gouvernement des Pays-Bas auraient dû être omis. Il est vrai que tous ces passages ont été empruntés soit à des correspondants hollandais soit à des articles de journaux qui ont paru dans les Pays-Bas, mais je constate moi-même qu'ils ne sont pas moins déplacés dans une publication provenant de la Commission de Coopération intellectuelle.*<sup>616</sup>

Le retard que prend Reynold dans sa réponse au secrétaire général contribue à une certaine temporisation : de l'eau a coulé sous les ponts et plusieurs échanges et rencontres entre des membres néerlandais du secrétariat ont entre-temps contribué à une réévaluation de la portée de l'affaire. Dans une note, le directeur de la section d'information, Pierre Comert, fait le constat suivant : « l'article [...] n'ayant suscité dans la presse hollandaise aucun commentaire, et étant de date déjà ancienne, M. de Jong van Beek en Donk estime avec moi qu'il ne serait pas sans danger de publier des explications et des rectifications qui pourraient rouvrir l'affaire. »<sup>617</sup> Il propose plutôt de s'entretenir officieusement avec la presse et de montrer au gouvernement néerlandais la volonté de la Commission de réformer son système de brochures en adoptant une motion spécifiant que les publications seront soumises à des personnalités compétentes des pays en question. Dès lors, et parce que Nitobe considère « qu'il est de l'intérêt de la Commission de coopération intellectuelle qu'on fasse le moins de bruit possible autour de cette question », le secrétariat s'assure le concours du physicien néerlandais Hendrik Antoon Lorentz, Prix Nobel de physique 1902, récemment introduit à la CICI, pour jouer les intermédiaires, « donner satisfaction au gouvernement hollandais » et communiquer personnellement la réponse de Reynold aux universités et professeurs intéressés, pour « éviter toute polémique inutile »<sup>618</sup>. Quelques jours plus tard, Drummond valide cette stratégie prudente et invite la Commission à préparer une

---

<sup>613</sup> Note de Nitobe à Van Hamel, 29 mars 1924, Archives SDN 13C/29604/33424.

<sup>614</sup> Lettre de Reynold à Drummond, 16 juin 1924, Archives SDN 13C/29604/33424, p. 1.

<sup>615</sup> Lettre de Reynold à Huizinga, 14 mai 1923, Archives SDN 13C/29604/33424 (en annexe au dossier sur l'affaire).

<sup>616</sup> Lettre de Reynold à Drummond, 16 juin 1924, Archives SDN 13C/29604/33424, p. 1.

<sup>617</sup> « Affaire Reynold-Nieuwe Rotterdamsche Courant », note de Comert du 7 avril 1924, Archives SDN 13C/29604/33424, p. 1.

<sup>618</sup> Lettre du secrétaire de la Commission à Lorentz, 14 avril 1924, Archives SDN 13C/29604/33424.



motion en vue de sa session de juillet<sup>619</sup>. L'incident est clos, mais le rappel à la réalité est sévère pour Reynold, qui s'est beaucoup investi dans plusieurs projets de la CICI, et pour la Commission elle-même qui doit prendre petit à petit conscience des conséquences politiques de ses activités. Le mérite de cette affaire aura certainement été de mettre en évidence le rôle solitaire des experts mandatés par la Commission pour réaliser ces petits travaux d'enquête et de collecte d'informations. En effet, conjointement à la brochure sur les Pays-Bas, sont édités pas moins de trente-cinq fascicules sous la plume d'une quinzaine d'experts, certains avec une vocation similaire, d'autres plus centrés sur un domaine de recherche particulier ou une problématique culturelle<sup>620</sup>.

Ces épisodes médiatiques douloureux ont une conséquence très directe sur la session de juillet de la Commission de coopération intellectuelle : celle-ci décide de ne pas y tenir de séances publiques alors que l'habitude qui prévalait jusqu'alors était d'alterner, au sein d'une session, des séances privées et des séances publiques. Le 24 juillet 1924, à la veille de la première séance, l'Association internationale des journalistes accrédités auprès de la Société des Nations s'en inquiète par l'intermédiaire de son délégué à Genève, le journaliste du *Temps* Jean-François Laya. Entrée préalablement en contact avec Oprescu à ce sujet, la presse s'étonne de ne pas être admise, attirant la « bienveillante attention [du président] sur les difficultés d'ordre professionnel » qu'une telle situation engendre, alors que « l'extrême complexité des problèmes [que la commission traite] demande plus de détails »<sup>621</sup>. La question avait justement été mise à l'ordre du jour de la Commission, qui, alors qu'elle n'a pas encore connaissance de la réclamation de l'Association des journalistes, apparaît divisée sur la question : si Gilbert Murray – rejoint par Leopoldo Lugones lui-même journaliste – déplore que les travaux de la CICI soient trop peu connus et pense que la présence de la presse permettrait de s'offrir une publicité bienvenue, Marie Curie émet des réserves au nom de la tranquillité des discussions. Gonzague de Reynold abonde dans le sens de la chimiste, déclarant qu'il est « souhaitable que les membres de la Commission continuent à travailler dans une atmosphère d'intimité et évitent la tentation de parler pour un public »<sup>622</sup>. Le Suisse réaffirmera d'ailleurs la nécessité d'« éviter toute manifestation tapageuse et toute publicité trop voyante » trente ans plus tard dans un document récapitulatif, regrettant toutefois « qu'avec Bergson et Mme Curie, on a poussé cette modestie jusqu'à l'extrême, au point que le

---

<sup>619</sup> Note du secrétaire général, 19 avril 1924, Archives SDN 13C/29604/33424.

<sup>620</sup> Les brochures concernent les pays suivants (auteurs entre parenthèses) : Albanie (Blinishti), Allemagne (Reynold), Autriche (Dopsch), Belgique (Luchaire), Brésil (Castro), Bulgarie (gouvernement bulgare), États-Unis (Reverdin), France (Luchaire), Grèce (Andreades), Hongrie (Halecki), Indes (Bannerjea), Italie (Luchaire), Japon (Nitobe), Lituanie (Balogh), Luxembourg (Castella), Mexique (Rodriguez), Norvège (Bonnievie), Pays-Bas (Van Eysinga et Reynold), Pologne (Caisse Mianowski), Russie (Reynold), Suisse (Castella) et Tchécoslovaquie (Halecki). Liste tirée du volume de « Questions générales » de Julien Luchaire, 1923, Archives SDN 13C/14297/33049.

<sup>621</sup> Lettre de Laya à Bergson, 24 juillet 1924, Archives SDN 3C/14297/37583.

<sup>622</sup> CICI Procès-verbal de la Quatrième Session, 25 juillet 1924, p. 13, Archives SDN 13C/14297/37560.

public ignorait ce que nous faisons »<sup>623</sup>. Ce point de vue prudent étant également partagé par Jules Destrée, la Commission décide de ne pas tenir de séances ouvertes au public. Le lendemain, la réception du courrier du journaliste genevois remet la question sur la table et invite au compromis. La CICI décide donc de faire savoir à la presse qu'elle sera admise à la fin de chaque séance, pendant quelques minutes<sup>624</sup>. Bergson répond deux jours plus tard au journaliste en ce sens, déplorant qu'une telle publicité n'ait effectivement pas été possible pour la session en cours. Il se justifie en ces termes :

*Veillez noter que nos discussions, peu intelligibles pour ceux qui n'ont pas sous les yeux les rapports qui les ont préparées, doivent garder le caractère de conversations cordiales, d'autant plus que certains de nos collègues étrangers n'employant que par courtoisie la langue française ou la langue anglaise, pourraient se trouver gênés s'ils avaient à appréhender que leurs interventions ne fussent pas exactement comprises.*<sup>625</sup>

S'il réaffirme le principe de confidentialité des débats, il assure toutefois que la Commission fera tout son possible pour qu'il y ait au moins une séance publique lors de la prochaine session. Les craintes de Bergson et de la CICI n'en sont pas moins explicites ; ils s'évitent volontiers un nouveau « malentendu » médiatisé.

## 4.3 Des organes auxiliaires

### L'Office international de renseignements universitaires

S'il est un bon exemple d'idée lancée lors des premiers instants de la CICI qui a su faire son chemin dans les ordres du jour par la suite, c'est bien la proposition de Bannerjea de créer, selon ses termes de juillet 1922, un « *Bureau of Information (and publicity ?) where the necessary knowledge of tutorial work, conduct of examinations etc will be received and coordinated* »<sup>626</sup>. Préparant la première rencontre de la sous-commission des relations universitaires, agendée au 22 décembre 1922, Halecki relance le professeur d'économie indien à propos de son projet d'*International Universities' Bureau*<sup>627</sup>. Mais, visiblement submergé par des impératifs professionnels et familiaux, celui-ci ne saisit pas l'occasion de transformer l'essai en transmettant à la sous-commission un plan plus détaillé puisqu'il ne répond qu'après un mois au secrétaire<sup>628</sup>, qui a déjà terminé le rapport qu'il soumettra une semaine plus tard, à la veille de Noël, aux experts

---

<sup>623</sup> Lettre-rapport de Reynold à Tewksbury, 27 avril 1953, Archives SDN LO 004 R 46, p. 6.

<sup>624</sup> CICI Procès-verbal de la Quatrième Session, 26 juillet 1924, p. 18, Archives SDN 13C/14297/37560.

<sup>625</sup> Lettre de Bergson à Laya, 28 juillet 1924, Archives SDN 3C/14297/37583.

<sup>626</sup> Lettre de Bannerjea à Nitobe, 28 juin 1922, Archives SDN 13/14297/21759, p. 3.

<sup>627</sup> Lettre de Halecki à Bannerjea, 14 novembre 1922, Archives SDN 13/25762/25762.

<sup>628</sup> Lettre de Bannerjea à Halecki, 15 décembre 1922, Archives SDN 13/25762/25762.

réunis à Paris pour discuter de la question. Ceux-ci semblent suffisamment intéressés par l'idée pour inviter son auteur à proposer un avant-projet décrivant plus concrètement les contours d'un tel bureau<sup>629</sup> en prévision de la prochaine session de la sous-commission, prévue fin mars 1923 à Bruxelles<sup>630</sup>. Mais ces travaux préparatoires ne sont pas sans aiguïser la curiosité des institutions sollicitées à titre d'information par la sous-commission des relations universitaires ou de celles qui, sans avoir été contactées, apprennent, non sans surprise, que d'autres l'ont été. C'est particulièrement le cas du *Universities Bureau of the British Empire* (créé en 1913 pour servir de bureau d'information commun à la cinquantaine d'universités concernées) qui, transmettant l'information à l'*Institute of International Education* de New York<sup>631</sup>, entretient un malentendu – vite dissipé par le secrétaire de la commission<sup>632</sup> – quant à l'officialité et au caractère définitif du projet de la SDN. Cet épisode montre encore une fois à quel point les activités de la CICI entrent régulièrement en conflit avec les intérêts, au moins symboliques, des institutions dont elle entend s'occuper de la « coopération ». Il met ainsi en évidence les réactions épidermiques d'acteurs du champ universitaire qui présument très rapidement des velléités centralisatrices de l'institution genevoise, craignant la concurrence d'une organisation internationale. La très grande diversité de ces institutions rend le travail de la sous-commission compliqué : dans le cas américain, Inazo Nitobe avait déjà été approché à ce sujet par Paul van Dyke, le directeur de l'*American University Union in Europe* à Paris<sup>633</sup>, ce dont l'institut new-yorkais n'avait probablement pas connaissance. Ces premières expériences seront déterminantes pour les travaux de la sous-commission, lui permettant de clarifier les contours de son projet en communiquant d'avantage sur le développement de services aux pays n'ayant pas déjà de tels bureaux, pour éviter l'impression de double emploi et d'ingérence vis-à-vis des institutions en place. Le projet changera d'ailleurs de nom pour passer de « Bureau universitaire international » à « Bureau international de renseignements universitaires », une formulation plus descriptive qui donne suite au constat de la séance bruxelloise de la sous-commission universitaire, le 22 mars 1923 : « pour éviter toute apparence de s'ingérer dans la vie même des hautes écoles, son activité devrait se borner à des échanges de renseignements »<sup>634</sup>. Quelques mois plus tard, la dénomination de la future entité sera amendée une nouvelle fois, le « bureau » devenant un « office », plus modeste.

Le 23 juillet 1923, sur demande de Gonzague de Reynold, le directeur de l'Office central universitaire suisse, le juriste E. de Waldkirch propose à la Commission internationale de coopération intellectuelle un projet de règlement correspondant aux résolutions adoptées

---

<sup>629</sup> Lettre de Halecki à Bannerjea, 23 décembre 1922, Archives SDN 13/25762/25762.

<sup>630</sup> Lettre de Halecki à Bannerjea, 18 janvier 1923, Archives SDN 13/25762/25762.

<sup>631</sup> Lettre de Duggan à Fatio et son annexe, 2 février 1923, Archives SDN 13/25762/25762.

<sup>632</sup> Lettre de Halecki à Fatio, 22 février 1923, Archives SDN 13/25762/25762.

<sup>633</sup> Lettre de van Dyke à Nitobe, 21 décembre 1922, Archives SDN 13/25762/25762.

<sup>634</sup> « Rapport sur l'Office International de Renseignements Universitaires », CICI, août 1924, Archives SDN 13/32689/37605, p. 2.

précédemment par la sous-commission universitaire<sup>635</sup>. Dans son article premier, il souligne que « la création de cet office laisse intacte l'autonomie des hautes écoles »<sup>636</sup>, puis il précise la hiérarchie des instances en proposant la création d'un comité de direction d'une part, destiné à « débarrasser la Commission des détails et de la "cuisine" du Bureau »<sup>637</sup> et chargé d'élire son propre président, et d'un poste de directeur de l'Office d'autre part. Ce projet est adopté dans ses grandes lignes par la CICI dans sa session du 26 juillet au 2 août 1923 à Genève et est donc soumis à la quatrième Assemblée de la SDN qui valide sa mise en œuvre :

*L'Assemblée, prenant acte des déclarations de la Commission et de son président sur l'impossibilité de poursuivre leurs travaux sans la création d'un office international de renseignements universitaires, autorise la Commission à transformer son Secrétariat en Office de renseignements universitaires*<sup>638</sup>.

La résolution se poursuit en détaillant les premières actions auxquelles le nouvel Office international de renseignements universitaires (OIRU) pourrait se consacrer : prise de contact avec les offices nationaux pour les informer des vœux de la CICI en la matière, publication des informations transmises par ces offices, prise de contact avec les associations internationales d'étudiants et les organisations d'échanges de professeurs pour développer ces activités. Mais le détail saillant de ce texte, c'est qu'en portant cet office sur les fonds baptismaux l'Assemblée ne crée pas un nouvel organe mais transforme le Secrétariat existant : élément auxiliaire de la section des bureaux internationaux et de la coopération intellectuelle, l'OIRU est condamné à rester une structure de petite taille.

Sans perdre de temps, le Secrétariat engage les premières démarches de réorganisation. Après avoir réglé les éléments pratiques liés à son installation, comme par exemple établir avec la bibliothèque de la SDN une convention permettant à l'OIRU de compiler et conserver les publications reçues des universités et offices nationaux dans ses propres locaux, le Secrétariat lance une campagne de communication auprès des institutions concernées par la résolution de l'Assemblée<sup>639</sup>. Une circulaire est adressée aux offices universitaires nationaux existant (Allemagne, Empire britannique, France, Suisse), à toutes les institutions poursuivant des buts

---

<sup>635</sup> Lettre de Waldkirch à Halecki, 23 juillet 1923, Archives SDN 13/25762/25762.

<sup>636</sup> « Bureau international de renseignements universitaires », Projet de règlement par Reynold et Waldkirch, 23 juillet 1923, Archives SDN 13/25762/25762.

<sup>637</sup> Idem, Exposé des motifs, p. 10.

<sup>638</sup> « Résolutions adoptées par l'Assemblée dans sa séance du jeudi 27 septembre 1923 (matin)(à la suite du rapport de la cinquième Commission) », Résolution III, 28 septembre 1923, Archives SDN 13/31394/31394.

<sup>639</sup> « Rapport du secrétariat sur l'organisation de l'Office international de renseignements universitaires », 26 novembre 1923, Archives SDN 13/25762/32293.

similaires<sup>640</sup> ainsi qu'à tous les rectorats dans les pays qui n'en disposent pas<sup>641</sup>. À l'automne 1923 se dessinent par ailleurs les contours du futur « Bulletin » de l'OIRU, une publication trimestrielle d'une cinquantaine de pages diffusant les informations reçues par l'Office selon la clé de répartition suivante : les dix premières pages exposent les actualités de la sous-commission universitaire, suivies des renseignements universitaires transmis à l'Office (annonces de cours, de conférences, d'écoles d'été, etc., représentant une bonne moitié du fascicule), puis se succèdent cinq pages dédiées aux associations étudiantes, cinq pages consacrées à la vie universitaire et finalement cinq pages de bibliographie analytique et critique sur le sujet. Si, avec le temps, le bulletin deviendra la face visible de l'activité de l'OIRU, il ne fera pas mentir l'avertissement de Waldkirch : « Renseigner sera pour le bureau une tâche aussi lourde que se renseigner. »<sup>642</sup>

De la même manière que les grandes enquêtes sur l'état de la vie intellectuelle, la circulaire annonçant la création de l'OIRU et invitant toutes les bonnes volontés à se signaler est d'abord un moyen de faire plus amplement connaissance avec les acteurs du champ universitaire et d'en mesurer la diversité. C'est par exemple l'occasion d'entrer en contact avec l'*International Federation of University Women*, dont Inazo Nitobe, Kristine Bonnevie et Miss Stafford visiteront les quartiers généraux à Paris sur invitation de Theodora Bosanquet, secrétaire de la fédération<sup>643</sup>. Mais conjointement à ces projets et prises de contact, les contours de l'Office deviennent plus concrets dès la troisième session plénière de la sous-commission universitaire à Paris, puisque celle-ci procède, lors de sa séance du 8 décembre 1923, à la désignation du comité de direction. Gonzague de Reynold en est nommé président, accompagné dans le comité par MM. Algernon Coleman (de l'*American Universities Union in Europe*), Oscar de Halecki et Julien Luchaire. Il est prévu par ailleurs qu'Inazo Nitobe y jouisse d'une place d'observateur, en tant que représentant du secrétaire général de la Société des Nations, et que le secrétaire de la CICI officie également en tant que secrétaire du comité de direction de l'OIRU. La composition du comité, et surtout la présence de Luchaire et Coleman, reflète bien la culture du compromis à laquelle la SDN est désormais habituée.

Si de nombreux ajustements restent encore à faire et une abondante correspondance à traiter, le comité de direction, et bien sûr le secrétariat nouvellement réaffecté à l'Office de renseignements universitaires, n'attend pas une minute pour mettre en production le « Bulletin ». Imprimé à 1500

---

<sup>640</sup> Fondation universitaire (Belgique), *Junta para Ampliacion de Estudios* (Espagne), *Institute of International Education* et *American University Union* (USA), *Istituto Inter-Universitario Italiano* (Italie), Commission générale des questions universitaires internationales (Pays-Bas), Secrétariat du chancelier des Universités (Suède).

<sup>641</sup> Dans les pays suivants, la circulaire est transmise par l'intermédiaire des commissions nationales de coopération intellectuelle : Autriche, Finlande, Grèce, Hongrie, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, et Tchécoslovaquie.

<sup>642</sup> « Bureau international de renseignements universitaires », Projet de règlement par Reynold et Waldkirch, 23 juillet 1923, Archives SDN 13/25762/25762, Exposé des motifs, p. 8.

<sup>643</sup> Correspondance entre la CICI et l'*International Federation of University Women*, Archives SDN 13/25762/31553. On y apprend qu'Oprescu a également été reçu au siège londonien de la fédération.

exemplaires pour sa version en français et 1300 exemplaires pour sa version en anglais, la première livraison du fascicule, regroupant les numéros I/1924 et II/1924 paraît dès le premier trimestre de 1924 : 885 exemplaires en anglais et 916 en français sont envoyés spontanément et gratuitement aux institutions correspondant avec la CICI<sup>644</sup>. Le service des publications de la SDN annonce pour sa part vendre en moyenne une centaine d'exemplaires de chaque numéro (90 anglais, 10 français) en 1924 et 1925, ce qui signifie qu'au-delà des institutions identifiées par la sous-commission universitaire, d'autres s'intéressent également à ces publications et s'y abonnent ou les achètent au numéro.

Quelques années plus tard, le fonctionnement de l'OIRU sera considérablement influencé par la création de l'Institut international de coopération intellectuelle qui reprendra à son compte la rédaction du bulletin. Mais la publication de ce dernier, tout en assurant une publicité importante aux travaux de la Commission de coopération intellectuelle, met une fois encore la Société des Nations dans une situation délicate vis-à-vis d'acteurs qui ne manquent pas de faire remarquer en quoi le projet international est susceptible de faire de l'ombre aux éléments déjà en place. Dès 1923, la sous-commission universitaire est en relation avec le rédacteur en chef de l'*Index Generalis*, l'« Annuaire international des universités », Robert de Montessus de Ballore<sup>645</sup>. S'il est tout d'abord question de faire connaître la CICI et d'ajouter ainsi une notice à l'annuaire récemment créé, l'éditeur propose, dès la création de l'OIRU, de placer son index sous le patronage de la SDN. C'est sans compter la réaction du concurrent direct de l'*Index Generalis*, l'annuaire *Minerva*, une publication qui compte déjà sur une expérience de plusieurs décennies et une réputation avérée dans les milieux académiques, qui, par la voix de son éditeur, Gerhardt Lüdtke, s'insurge des sentiments anti-allemands de son concurrent français. La collaboration entre la CICI et ces deux éditeurs, puis le projet de fusion des deux titres<sup>646</sup>, dès 1926, est probablement le dossier politique le plus intense que l'Office international de renseignements universitaires aura à traiter pendant ses premières années d'activité. Il entraîne une correspondance importante, faite de nombreux allers-retours, que le transfert d'une partie des compétences de la CICI à l'Institut parisien ne contribue pas à simplifier.

---

<sup>644</sup> « Memorandum du Secrétariat sur les frais d'impression et la distribution du Bulletin de Renseignements universitaires », 30 mars 1925, Archives SDN 13/32689/43402. Ces chiffres sont relativement stables pour les 5 premières éditions. Il faut noter que le nombre de destinataires est évidemment largement inférieur puisque plusieurs exemplaires sont généralement envoyés à une seule institution. Version en anglais : 885 (I/II 1924), 890 (III 1924), 929 (IV 1924), 894 (I 1925), 635 (II 1925). Version en français : 916 (I/II 1924), 817 (III 1924), 818 (IV 1924), 763 (I 1925), 863 (II 1925)

<sup>645</sup> Archives SDN 13/14297/31485.

<sup>646</sup> Archives SDN 13/25762/33684.

## Les commissions nationales de coopération intellectuelle

Le Conseil, en acceptant le rapport Hanotaux dans sa septième séance du 13 septembre 1922, autorise la Commission de coopération intellectuelle à mettre en œuvre une « enquête sur les conditions de la vie intellectuelle dans divers pays », lui permettant de contacter « *through the good offices of the various Governments all organisations and associations which are interested in the problem and are able to furnish any useful information* »<sup>647</sup>. Cette enquête visant en particulier les « nations, en partie nouvelles, qui s'étendent de la Baltique à la mer Noire et à la mer Egée », c'est en Europe de l'Est qu'on verra émerger les premières commissions nationales de coopération intellectuelle. En effet, lors de sa deuxième session, la CICI constate qu'une douzaine de pays a organisé la réponse à l'enquête au moyen d'une commission ad hoc, regroupant généralement les différentes institutions sollicitées :

*L'assistance aux pays où la vie intellectuelle est menacée est donc une nécessité : telle est la première conclusion pratique de l'enquête. La Commission, et sans doute aussi la Société des Nations tout entière, la considère comme un devoir. Or, nous constatons que cette aide s'organise d'une façon toute spontanée et toute naturelle par le moyen des « commissions nationales de coopération intellectuelle ». [...] Ces commissions ne sont pas toutes composées de la même manière : tantôt, c'est un comité dans lequel sont représentés les principaux établissements et les principales associations scientifiques, comme c'est le cas pour l'Autriche ; tantôt, c'est une fondation déjà existante, comme c'est le cas pour la Pologne ; tantôt, c'est une académie, comme celle de Roumanie, ou une université, comme celle de Kovno, en Lituanie.*<sup>648</sup>

Il s'agit de la première apparition du terme « commission nationale de coopération intellectuelle » dans les documents de la CICI. Et si à l'été 1923 seules l'Autriche, la Bulgarie, l'Estonie, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes et la Tchécoslovaquie comptent une commission nationale, ce type d'organisation va être appelé à se généraliser, en particulier dans les pays membres de la SDN puisque plus de quarante d'entre elles verront le jour (voir fig. 4.20 et le tableau qui suit). En Lettonie, pour répondre au questionnaire envoyé par la CICI, l'Université de Riga « a convoqué au mois d'août dernier [1923] une réunion au cours de laquelle une commission spéciale de collaboration avec la Commission de coopération intellectuelle a été nommée<sup>649</sup> ». Souvent, c'est en effet une université qui est à l'origine d'une telle création ou qui héberge la commission nationale, comme en Grèce (Université d'Athènes) ou en Lituanie (Université de Kaunas, sur mandat du gouvernement). Dans d'autres cas, la fondation d'une commission nationale de

---

<sup>647</sup> « The Work of the Committee on Intellectual Co-operation », Compte-rendu du Conseil (citant le rapport Hanotaux) publié au Journal officiel de la Société des Nations, Vol. 3, n° 11, p. 1183.

<sup>648</sup> Rapport de la Commission de coopération intellectuelle (2<sup>e</sup> session), 15 août 1923, Archives SDN 13/14297/30243, p. 4.

<sup>649</sup> Lettre de la Légation de Lettonie à Rome (Walters) au président de la CICI, 12 octobre 1923, Archives SDN 13/31595/31642, p. 2.

coopération intellectuelle est plutôt du ressort des académies, à l'exemple de la Hongrie (Académie hongroise des sciences), de la Finlande (Société des sciences et Académie des sciences) de la Roumanie (Académie Roumaine) ou de la Tchécoslovaquie (Académie tchèque des sciences et des arts, Société royale de sciences et Académie Masaryk du travail). En Bulgarie, c'est l'Université de Sofia et l'Académie des sciences bulgare qui fondent de concert la commission nationale alors qu'en Pologne l'initiative est prise en 1923 par l'Institut Mianowski, une fondation privée. En Autriche et dans le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, ce sont des initiatives personnelles qui conduisent à la création de commissions nationales avant que celles-ci ne réunissent plus formellement des représentants des institutions scientifiques. En raison de l'aspect spontané de cette structuration, on notera que la composition de ces instances varie beaucoup d'un pays à l'autre : certaines comptent un nombre de membres très réduit, d'autres réunissent des dizaines de personnalités.

Prenant acte de cette floraison d'initiatives et y voyant une bonne occasion de se rapprocher du « terrain », la CICI décide d'encourager la création de telles commissions et d'inviter régulièrement les délégués de ces instances nationales à ses séances. L'Assemblée de septembre 1923, qui suit la deuxième session de la Commission, adopte le rapport Jacques Bardoux dont la deuxième résolution s'articule en deux points :

*L'Assemblée a) Exprime l'espoir que la Commission de coopération intellectuelle, profitant du concours des délégués des commissions nationales, imprimera, au cours de sa prochaine session, une activité nouvelle à l'œuvre urgente de l'entr'aide intellectuelle ; b) Estime que des comités nationaux devront être également créés dans les pays qui ont déjà organisé, sur des terrains précis et d'une manière différente, la coopération intellectuelle<sup>650</sup>.*

L'Assemblée prie donc les gouvernements de donner leur appui à de telles initiatives et invite la CICI à poursuivre cette enquête. De fait, cet appel et la pro-activité des experts de la commission dans leurs propres pays va accélérer la création de commissions nationales dans « ce que l'on appelait alors les pays favorisés », selon les mots de Gonzague de Reynold<sup>651</sup>. Afin de faciliter cette tâche, d'uniformiser la nature de ces nouvelles instances nationales et de rendre leur mission intelligible pour leur public, la CICI fixe le 5 décembre 1923 le cadre général de l'activité des commissions nationales par une série de suggestions décrivant les activités de celles-ci ainsi que leur composition<sup>652</sup>.

Si les raisons de créer de telles commissions dans les pays concernés en premier lieu par les efforts de la CICI – les « pays où la vie intellectuelle est menacée » – semblent aller de soi, celles-ci sont

---

<sup>650</sup> « Travaux de la Commission de coopération intellectuelle », Rapport présenté à l'Assemblée par la Cinquième Commission (rapporteur Jacques Bardoux), 26 septembre 1923, Archives SDN 13C/31595/31902, p. 3.

<sup>651</sup> LEAGUE OF NATIONS, *Les commissions nationales de coopération intellectuelle*, Genève, 1937 (C.I.C.I 461), p. 7.

<sup>652</sup> Archives SDN 13C/31595/32180.



moins évidentes dans les pays engagés depuis longtemps dans la coopération intellectuelle. Jules Destrée, sollicité par le Secrétariat pour réunir des collègues belges, confie à Halecki en octobre 1923 « ne pas bien comprendre l'utilité d'une Commission nationale belge » et craint de déranger « tous ces Messieurs [...] très occupés et [qu'] il ne conviendrait pas de [...] réunir sans objet précis »<sup>653</sup>. La réponse du secrétaire nous éclaire sur sa stratégie : si de telles commissions sont nécessaires, c'est pour être mises en relation avec les commissions nationales d'Europe Centrale et de l'Est, qui sont avides d'échanges avec les pays dont les milieux universitaires bénéficient de meilleures conditions de travail. Avec ce raisonnement, la CICI met en place un système de balancier en catégorisant officieusement les commissions nationales selon qu'elles sont potentiellement demandeuses de l'aide d'une telle structure internationale ou qu'elles peuvent au contraire lui servir de ressource. Le professeur Halecki ajoute qu'en matière de soutien belge à ces commissions nationales peu favorisées « il serait tout à fait impossible que vous-même, comme membre belge de la Commission, vous chargiez personnellement de toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette entreprise d'entraide », il justifie ainsi qu' « il serait extrêmement désirable que, sur votre initiative, et sous votre présidence une Commission belge puisse se former »<sup>654</sup>. La création de ces commissions nationales est donc moins spontanée que ce que la documentation de la CICI veut bien le présenter, et Destrée n'est pas le seul membre à qui le secrétariat suggère de telles initiatives. Mais il est efficace : trois semaines plus tard, la commission nationale belge est créée. Elle réunit une quinzaine d'acteurs des milieux scientifiques et politiques du Royaume, dont par exemple l'ancien ministre Ernest Mahaim, directeur de l'Institut Solvay et futur président du BIT, le médiéviste Henri Pirenne, l'évêque Paulin Ladeuze, recteur de l'Université catholique de Louvain, ou encore trois personnalités qui se sont particulièrement illustrées dans leur engagement pour la Société des Nations, Henri La Fontaine et Prosper Pouillet, délégués à l'Assemblée, et Paul Hymans, délégué au Conseil<sup>655</sup>. Il faudra encore attendre quelques mois pour que le gouvernement belge signifie officiellement son « appui moral » à la commission présidée par Destrée<sup>656</sup>, mais celle-ci n'a pas attendu cette reconnaissance pour se mettre au travail, formulant ses premières recommandations dès sa première séance.

Plus encore que l'exemple belge, la situation de l'Empire britannique est très parlante : comme de nombreuses institutions entretiennent déjà une correspondance avec la Commission internationale de coopération intellectuelle et à plus forte raison avec la Société des Nations, la

---

<sup>653</sup> Lettre de Destrée à Halecki, 10 octobre 1923, Archives SDN 13/31595/31595.

<sup>654</sup> Lettre de Halecki à Destrée, 15 octobre 1923, Archives SDN 13/31595/31595.

<sup>655</sup> Procès-verbal de la séance du 3 novembre de la commission nationale belge et liste de membres communiqués par Destrée à Halecki le 12 novembre 1923, Archives SDN 13/31595/31595.

<sup>656</sup> Lettre du Ministère belge des affaires étrangères à Drummond, 6 mars 1924, Archives SDN 13/31595/31595. La commission nationale belge ne sera financée par son gouvernement que dès 1928, voir SOCIÉTÉ DES NATIONS, *Les Commissions nationales de coopération intellectuelle*, Genève, Société des Nations, 1932 (CICI 274), p. 21.

création d'une commission nationale n'est pas une priorité. Tout d'abord, il ne semble pas utile de créer une instance redondante avec les comités déjà existants. Ensuite, ces derniers sont concrètement en concurrence pour héberger cette nouvelle commission et seraient susceptibles de s'opposer à la création d'un nouvel acteur si celui-ci n'est pas issu de leurs rangs. Comme dans les autres pays représentés au sein de la CICI, c'est l'expert « local » qui est chargé de jouer le rôle d'intermédiaire et de donner un coup de pouce à l'organisation spontanée d'une telle commission nationale. C'est donc Gilbert Murray qui se charge de sonder ses confrères britanniques et d'approcher, dès l'automne 1923, l'*University Bureau of the British Empire* et l'*Universities' Library for Central Europe*, deux entités qu'il s'agit de fédérer, selon les termes d'Halecki : « *if it were possible to establish regular relations between these two bodies the British Committee would be practically in existence.* »<sup>657</sup> Sollicité, le secrétaire de l'*Universities' Library for Central Europe*, Bertie Mason Headicar de la *London School of Economics*, met son institution à la disposition de la SDN<sup>658</sup> (on notera que Murray en est un des *trustee*). De son côté, l'*Universities Bureau* met la question à l'ordre du jour de sa séance de mars 1924<sup>659</sup> avec comme conséquence que le *Foreign Office* signifiera trois mois plus tard au Secrétariat général de la Société des Nations que « *His Majesty's Government do not see their way to take the initiative in forming a national committee in this country or to afford financial support to such a committee when it has been formed* »<sup>660</sup>, rappelant toutefois que l'*Universities Bureau* est l'organe compétent en la matière. Face à la tiédeur du gouvernement britannique, le projet prend beaucoup de retard et ce n'est que trois ans plus tard que Gilbert Murray relance les négociations en essayant de créer une commission nationale qui soit vraiment indépendante de l'*Universities Bureau* :

*I have at last convinced some responsible members of our Government of the need of forming a more representative and important National Committee. This may take a little time and will involve some delicate dealings with the Universities' Bureau. We must gradually convince the Universities' Bureau that it is not the proper body. The great thing will be to convince public opinion here that we have done and are doing something practical. We have a good deal of prejudice to overcome*<sup>661</sup>.

Il faudra finalement attendre novembre 1928 pour que Murray, sur proposition du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, puisse enfin former la commission nationale britannique de coopération intellectuelle<sup>662</sup>.

À la fin de l'été 1924, et après avoir pris connaissance du rapport de la Deuxième Commission sur les travaux de la CICI, l'Assemblée de la SDN « constate avec plaisir que le réseau des

---

<sup>657</sup> Lettre de Halecki à Murray, 2 novembre 1923, Archives SDN 13C/31595/31910.

<sup>658</sup> Lettre de Headicar à Halecki, 10 décembre 1923, Archives SDN 13C/31595/31910.

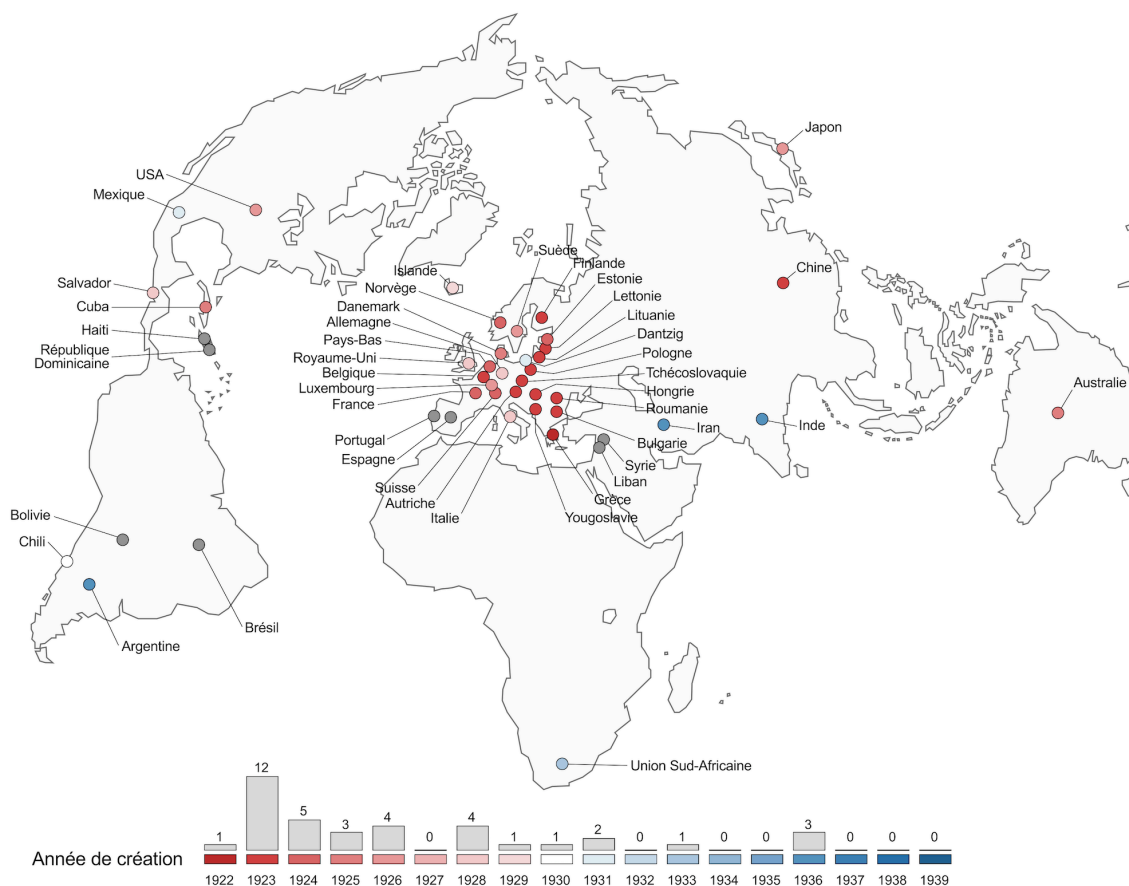
<sup>659</sup> Lettre de Hill à Halecki, 12 février 1924, Archives SDN 13C/31595/31910.

<sup>660</sup> Lettre de Villiers au secrétaire général, 11 juin 1924, Archives SDN 13C/31595/31910.

<sup>661</sup> Lettre confidentielle de Murray à Oprescu, 25 février 1927, Archives SDN 13C/31595/31910.

<sup>662</sup> SOCIÉTÉ DES NATIONS, *Les Commissions nationales de coopération intellectuelle*, op. cit., 1932. p. 22.

Commissions nationales de coopération intellectuelle devient de plus en plus complet »<sup>663</sup> et demande au Conseil de relancer l'appel aux gouvernements pour encourager la création de nouvelles commissions nationales, ce que celui-ci ratifiera lors de sa séance du 30 septembre 1924 avec envoi aux gouvernements concernés le 19 novembre<sup>664</sup>.



**Figure 4.20 Carte des commissions nationales**

Localisation des commissions nationales de coopération intellectuelle avec distribution des dates de création.

Comme on le constate dans la fig. 4.20 et au moyen du tableau 4.21, la création de commissions nationales de coopération intellectuelle est un phénomène très européen : l'Europe de l'Est se distingue particulièrement, c'est le foyer d'une dynamique que ne rejoignent la majeure partie des Etats extra-européens<sup>665</sup> qu'à partir de la fin des années vingt et qui sera considérablement renouvelée lorsque l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI) reprendra à son compte la coordination des travaux des commissions nationales dès 1926 (voir chap. 6.3). C'est

<sup>663</sup> « Travaux de la Commission de Coopération intellectuelle », 5<sup>e</sup> Assemblée, 23 septembre 1924, Archives SDN 13C/31595/39194.

<sup>664</sup> Archives SDN 13C/31595/39511.

<sup>665</sup> Le cas de la Chine et du Japon a été largement exposé dans SAIKAWA, *From Intellectual Co-operation to International Cultural Exchange: Japan and China in the International Committee on Intellectual Co-operation of the League of Nations, 1922-1939*, op. cit., 2014.

en effet sous la direction de Julien Luchaire, premier directeur de l'IICI, que se développent d'une part une volonté de systématisme dans la représentation des nations (la commission nationale allemande, par exemple, est mise en discussion dès l'adhésion de l'Allemagne à la SDN<sup>666</sup> et est instituée par un décret de Hindenburg et Stresemann en mars 1928<sup>667</sup>) et d'autre part un souci d'intégrer les commissions nationales dans les travaux de l'Institut et de susciter des interactions entre elles.

En ce sens, certaines ne manquent pas d'initiative et n'attendent pas la mise en place de l'IICI à Paris pour entamer des relations bilatérales. En effet, en mars 1924, Halecki et Reynold s'entendent pour organiser un « rapprochement intellectuel helvético-polonais »<sup>668</sup> sous la forme d'une réunion conjointe de leurs deux commissions nationales. Ce projet se concrétise en juillet 1927 à Zurich et Rapperswil et donne lieu à un accord formel entre les deux parties<sup>669</sup>.

Mais établir un panorama global de l'activité des commissions nationales est une tâche compliquée par l'effort d'uniformisation du Secrétariat de la SDN qui, s'il ne cherche pas à grossir systématiquement les chiffres qu'il annonce dans ses rapports et dans ses publications, produit des informations souvent contradictoires. Pour de nombreuses commissions nationales, la date de création mentionnée dans les brochures qu'elle édite en 1932 et 1937<sup>670</sup> ne correspond pas avec celle qui figure dans les rapports annuels (qui mentionnent d'ailleurs souvent des commissions en gestation) et encore moins avec la date que l'on peut déduire des correspondances conservées dans les archives de la CICI ou de l'IICI. D'ailleurs, à l'instar de la Commission britannique de coopération intellectuelle, la création de certaines commissions nationales prend parfois plusieurs années. C'est par exemple le cas dans la ville libre de Dantzig, pour laquelle il apparaît en 1925 qu'il est compliqué de susciter une telle instance sans froisser le gouvernement polonais<sup>671</sup> : la création attendra 1931. Dans le cas de l'Estonie, pourtant mentionnée dans les rapports de la CICI comme ayant hébergé une commission nationale dès décembre 1922, celle-ci n'est officiellement fondée qu'en 1924 et n'entrera réellement en fonction qu'en 1929. De son côté, le Ministère des affaires étrangères de Lituanie parle d'un « coup d'essai » en 1922, concrétisé en 1923 mais officialisé en 1934 seulement<sup>672</sup>.

---

<sup>666</sup> Archives SDN 13C/31595/62444.

<sup>667</sup> « Décret concernant la fondation d'une Commission allemande de coopération intellectuelle », 22 mars 1928, Archives UNESCO AG 1-A-III-42.

<sup>668</sup> Lettre de Halecki à Reynold, 17 mars 1924, Archives SDN 13C/35151/35151.

<sup>669</sup> Archives SDN 13C/35151/60259.

<sup>670</sup> SOCIÉTÉ DES NATIONS, *Les Commissions nationales de coopération intellectuelle*, op. cit., 1932. et LEAGUE OF NATIONS, *Les commissions nationales de coopération intellectuelle*, op. cit., 1937.

<sup>671</sup> Archives SDN 13C/31595/47555.

<sup>672</sup> Lettre du Ministère des affaires étrangères lituanien au secrétariat de l'Organisation de coopération intellectuelle, 22 juin 1936, Archives UNESCO AG 1-A-III-1.

## États membres de la SDN

---

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| - Allemagne (1928-)               | - Italie (1928-1937)  |
| - Argentine (1936) <sup>673</sup> | - Japon (1926-1939)   |
| - Australie (1925)                | - Lettonie (1923)   |
| - Autriche (1923-1938)            | - Lituanie (1923)   |
| - Belgique (1923)                 | - Luxembourg (1926)   |
| - Bolivie (1925*)                 | - Mexique (1931)  |
| - Brésil (1925*) <sup>674</sup>   | - Norvège (1924)  |
| - Bulgarie (1923)                 | - Pays-Bas (1924)   |
| - Chili (1930)                    | - Perse/Iran (1936)   |
| - Chine (1923)                    | - Pologne (1923)  |
| - Cuba (1925)                     | - Portugal (1925*)  |
| - Danemark (1925)                 | - République Dominicaine ()                                     |
| - Dantzig (1931-1937)             | - Roumanie (1923)   |
| - Espagne (-)                     | - Royaume-Uni (1928)  |
| - Estonie (1924)                  | - Royaume des Serbes, Croates et<br>Slovènes/Yougoslavie (1923) |
| - Finlande (1923)                 | - Salvador (1925*)  |
| - France (1924)                   | - Suède (1926)  |
| - Grèce (1922)                    | - Suisse (1924)   |
| - Haïti ()                        | - Tchécoslovaquie (1923)  |
| - Hongrie (1923)                  | - Union Sud-Africaine (1933)                                    |
| - Inde (1936)                     |   |

## États non membres de la SDN

---

- |                                |                  |
|--------------------------------|------------------|
| - États-Unis d'Amérique (1926) | - Islande (1929) |
| - Liban () <sup>675</sup>      | - Syrie ()       |

## Autres commissions

---

- |  |  |
|--|--|
| - Commission de coopération intellectuelle de l'Union catholique d'études internationales (1923) | - Union des groupes académiques russes à l'étranger (1921-1934) <sup>676</sup> |
| - Commission interparlementaire permanente pour les relations intellectuelles (1936)             | - Comité académique ukrainien (1925-1934)                                      |
| - Commission évangélique de coopération intellectuelle (1937)                                    |  |

## Pays dans lesquels il est question de créer une commission nationale

---

- |                                 |                    |
|---------------------------------|--------------------|
| - Canada                        | - Irlande          |
| - Catalogne                     | - Nouvelle Zélande |
| - Colombie                      | - Palestine        |
| - Costa Rica                    | - Pérou            |
| - Égypte                        | - Siam             |
| - Équateur                      | - Turquie          |
| - Indes néerlandaises/Indonésie | - Venezuela        |

### Tableau 4.21 Liste des commissions nationales de coopération intellectuelle

Certaines dates de création ou de dissolution sont manquantes.

[\* Apparaissent dans une liste de 1925 mais ont peut-être été créées avant.]

---

<sup>673</sup> Après que l'Argentine ait réintégré la SDN en 1933 (auparavant membre de 1920 à 1921).

<sup>674</sup> Le Brésil quitte la SDN en 1926, la Commission poursuit ses activités.

<sup>675</sup> Le Liban et la Syrie ne sont pas à proprement parler membres de la SDN puisqu'il s'agit de territoires administrés par la France sur mandat de la SDN.

<sup>676</sup> Les commissions des Russes émigrés et ukrainienne ne sont plus reconnues par la SDN dès lors que l'URSS y fait son entrée.

Il arrive également que des commissions nationales interrompent leurs travaux, voire soient purement et simplement dissoutes par leurs gouvernements, par exemple lorsque ceux-ci décident de se retirer de la Société des Nations. Quoi qu'il en soit, ces commissions nationales, qui s'organisent parfois autour d'un secrétariat permanent et adoptent un fonctionnement très bureaucratique, permettent de pallier partiellement la fragilité et le manque de moyens de la Commission de coopération intellectuelle en lui offrant une caisse de résonance et un ancrage local et symbolique non négligeable.

## **4.4. La Commission face aux sollicitations extérieures**

S'il est difficile de savoir si le lancement de la CICI entraîne à elle seule une multiplication de propositions en provenance des milieux académiques, on note toutefois que le nombre de sollicitations reçues est particulièrement élevé dès 1922 et pendant ses toutes premières années d'activité. Alors que nous avons détaillé au chapitre 3.1 les projets élaborés avant la création de la SDN, puis les projets soumis à celle-ci avant la mise en place de la Commission de coopération intellectuelle, il s'agit désormais d'étudier le comportement de la CICI elle-même confrontée à ces demandes de soutien plus ou moins sérieuses. Dans les pages qui suivent, nous nous concentrerons donc sur les plus concrètes d'entre elles, à savoir des propositions de création d'universités ou d'institutions académiques internationales, qui sont également comme on l'a vu dans le chapitre précédent des projets qui font complètement partie du champ de la coopération intellectuelle telle que conceptualisée par les milieux internationalistes qui sont également à l'origine de la Commission.

Abordant les relations toujours compliquées entre la CICI et les organisations tierces, ces pages sont également l'occasion de poursuivre notre fil parallèle autour de l'Union des associations internationales. Entre 1922 et 1926, et alors qu'il n'est plus question d'intégrer l'UAI dans la SDN mais plutôt de tenter de profiter de synergies, la situation se tend considérablement : d'une part les deux intellectuels belges de plus en plus isolés et en conflit avec leur propre gouvernement voient leur organisation progressivement s'éteindre, et de l'autre la CICI s'autonomise et caresse le rêve de créer son propre institut sur proposition de l'ancienne concurrente de la Belgique, la France, entretemps revenue à la charge.

## Des projets systématiquement écartés par la Commission

Inspirée par les projets antérieurs à sa création, la Commission internationale de coopération intellectuelle se penche sur la question des universités internationales dès sa première session. Et malgré le fait qu'elle soit très claire à propos de l'étendue des travaux qu'elle cherche à mettre en œuvre en la matière, désireuse de se concentrer sur les échanges de professeurs et d'étudiants ainsi que sur l'équivalence des études et des diplômes, Jules Destrée confie le 4 août 1922 à ses collègues qu'il est très favorable à la création d'une université internationale qui, selon lui, « rentrerait absolument dans le cadre de la Société des Nations » et « formerait le personnel dont la Société des Nations aura un jour besoin dans tous les pays pour propager ses idées »<sup>677</sup>. Se défendant de prendre parti pour les projets bruxellois de l'UAI (voir chapitre 3.1) « dont les plans grandioses n'ont eu qu'une réalisation insuffisante », l'ancien ministre belge reconnaît toutefois, en réponse aux objections de Bergson et Reynold, que son vœu est aujourd'hui irréaliste mais qu'il souhaite néanmoins que le rapport sur cette question prenne acte « pour la postérité que, en 1922, quelqu'un a pensé à l'Université internationale »<sup>678</sup>. Son intervention suscite l'intérêt de Debendra Nath Bannerjea qui soumet à la CICI l'année suivante un rapport sur la question<sup>679</sup>, rappelant les mérites de l'université internationale établie par le prix Nobel de littérature indien Rabindra Nath Tagore à Shantiniketan, petite cité créée de toutes pièces au tournant du XX<sup>e</sup> siècle par le poète autour de son école, élargie plus tard aux études académiques. Mais ce rapport, qui ne contient pas d'autre proposition concrète que de demander au Conseil de la Société des Nations de se prononcer sur le principe d'une université internationale, ne fait l'objet que d'une courte discussion en plénum<sup>680</sup>, vu qu'une proposition similaire a été entre-temps soumise aux membres de la SDN par le gouvernement espagnol. Deux semaines plus tôt, l'ambassadeur d'Espagne à Paris, Quiñones de León J., approche en effet à titre privé le sous-secrétaire général Bernardo Attolico pour lui faire part du projet de sa délégation de soumettre à l'Assemblée un trio de résolutions concernant la reconnaissance internationale des diplômes de l'enseignement supérieur, la création d'une « Université internationale autonome avec juridiction et franchise académiques, dans une des quatre universités du Monde Catholique<sup>681</sup>, Paris, Salamanca, Oxford ou Bologne », et la mise en place d'un cursus commun dans une université de chacun des États

---

<sup>677</sup> CICI, Procès-verbaux de la première session (Genève, 1-5 août 1922), septième séance, 4 août 1922, Document C.711.M.423.1922.XII, p. 27.

<sup>678</sup> Idem.

<sup>679</sup> « Rapport de M. Bannerjea sur la création d'une université internationale, sous les auspices de la Société des Nations », annexe 6 aux Procès-verbaux de la deuxième session de la CICI (26 juillet-2 août 1923), Document C.570.M.224.1923, pp. 69-71. Voir également Archives SDN 13/28370/28370.

<sup>680</sup> CICI, Procès-verbaux de la deuxième session de la CICI (26 juillet-2 août 1923), huitième séance, 30 juillet 1923, Document C.570.M.224.1923, p. 35.

<sup>681</sup> Dans certaines versions du texte, ces quatre universités sont aussi désignées comme « grandes universités européennes », « grandes universités chrétiennes », ou « universités de la chrétienté ». Voir par exemple Archives SDN 13/27880/30065.

membres<sup>682</sup>. Or, le sous-secrétaire général, s'il ne voit pas d'inconvénient en termes de procédure puisque tout membre est libre de proposer des objets à l'ordre du jour de l'Assemblée, ne cache pas son scepticisme vis-à-vis du projet d'université internationale en confiant à Quiñones de León : « il me semble douteux, je dois l'avouer très franchement, que l'on puisse espérer, dans les circonstances actuelles, aboutir à des résultats pratiques. »<sup>683</sup> Il prédit en effet que l'Assemblée n'aura pas assez de matière pour traiter directement ce point et renverra la question à la CICI dont il sait qu'il y a peu de chances qu'elle émette un préavis positif à court terme, ce qui n'empêche pas son interlocuteur de confirmer l'intention de son gouvernement, quelques jours plus tard<sup>684</sup>. Dans un rapport plus complet, le diplomate Emilio de Palacios y Fau présente donc l'ambition de l'Espagne à la Cinquième Commission, puis à l'Assemblée, en inscrivant la création de l'université internationale dans la longue liste des universités créées par son pays : en plus des douze institutions situées sur le territoire ibérique, il cite également une quinzaine d'universités en Amérique latine et en Océanie ainsi que celles d'Utrecht, Groningue, Cagliari et Catane, rappelant la glorieuse expansion politique et culturelle de l'Espagne<sup>685</sup>. Cette précision, alors que les plans espagnols ne sont que des déclarations d'ordre très général, pose la question de savoir si cette intervention est réellement fondée sur l'intention désintéressée de faire avancer la coopération intellectuelle ou si elle n'est qu'une façon d'occuper officiellement un terrain. La résolution qui conclut le rapport et qui est acceptée telle quelle à l'unanimité et sans discussion par l'Assemblée de la Société des Nations le 27 septembre 1923<sup>686</sup> est d'une telle insignifiance – elle prie simplement le Conseil de demander à la CICI de se pencher sur la question – que l'on voit mal en quoi elle pourrait être autre chose qu'un geste politique. Geste qu'il faut d'ailleurs replacer dans le contexte de cette quatrième Assemblée pendant laquelle le débat principal concernant la coopération intellectuelle tourne autour de la représentation des États au sein de la Commission. L'Espagne cherche-t-elle à prouver qu'elle est toujours dans la course ? Trois mois plus tard, le Conseil approuve le rapport Hanotaux qui fait la synthèse des résolutions votées par l'Assemblée en matière de coopération intellectuelle et renvoie donc la balle à la Commission de coopération intellectuelle<sup>687</sup>. Or, celle-ci n'a pas attendu la décision du Conseil pour se préoccuper

---

<sup>682</sup> Lettre de Quiñones de León J. à Attolico (et son annexe), 17 juillet 1923, Archives SDN 13/27880/29660.

<sup>683</sup> Lettre d'Attolico à Quiñones de León J., 20 juillet 1923, Archives SDN 13/27880/29660.

<sup>684</sup> Lettre de Quiñones de León J. à Attolico, 9 août 1923, Archives SDN 13/27880/30065. La demande officielle d'ajout à l'ordre du jour est antdatée au 30 juillet, la lettre de l'ambassadeur étant parvenue six jours après le délai.

<sup>685</sup> « Validité réciproque, dans tous les États, de certains diplômes de l'enseignement secondaire ; création d'une université internationale ; institution d'un degré d'enseignement supérieur dans chacun des pays membres de la Société des Nations, dont les diplômes seraient valables pour chacun d'eux », Rapport présenté à l'Assemblée par la Cinquième Commission (Rapporteur M. de Palacios), 25 septembre 1923, Document A.96.(I).1923.XII, Archives SDN 13/27880/31905.

<sup>686</sup> SDN, Actes de la quatrième Assemblée, publiés au Journal officiel, supplément spécial n°20, seizième séance plénière du 27 septembre 1923, p. 111.

<sup>687</sup> « La coopération intellectuelle », Rapport de M. Hanotaux, adopté par le Conseil le 13 décembre 1923, Document C.802.1923.XII, Archives SDN 13/27880/31905, p. 4.



de la question, mais devant le peu d'éléments concrets contenus dans le rapport Palacios Bergson est forcé de constater le 8 décembre 1923 que la CICI ne « dispose pas de toutes les précisions nécessaires » et qu'il serait opportun de solliciter un ou plusieurs experts espagnols, en plus de Torres-Quevedo qui ne semble pas être particulièrement au courant des intentions de son gouvernement, pour obtenir plus de renseignements<sup>688</sup>. Sur le conseil de ce dernier, qui encourage le Secrétariat à contacter la *Junta para Ampliacion de Estudios* de Madrid, c'est son secrétaire, José Castillejo (qui siégera par ailleurs à la table de la Commission de coopération intellectuelle dès 1931), qui est l'invité de la sous-commission des relations universitaires dans sa session des 29 et 30 avril 1923 à la Fondation universitaire belge, à Bruxelles<sup>689</sup>. Il est par ailleurs à noter que cette troisième session de la CICI est largement ouverte aux commissions nationales qui sont invitées à partager leurs suggestions quant à l'organisation des travaux de la Commission et que parmi les délégués, Georges Remoundos, professeur de mathématiques à l'Université d'Athènes et représentant la commission nationale hellénique de coopération intellectuelle, inclut dans les communications de cette dernière le souhait de voir se créer une université internationale « dans un pays neutre »<sup>690</sup>.

Le rapport que le professeur de droit espagnol livre à la sous-commission quelques mois plus tard est tout sauf un feuillet faisant l'apologie du projet de son gouvernement. Au contraire, même s'il n'y rassemble pas toutes les pistes de réflexion en une conclusion formelle, il en ressort clairement qu'il juge la création d'une université internationale compromise par le contexte politique et académique européen. Expliquant que le projet est « l'écho de l'esprit qui domine dans les cercles scientifiques de l'Espagne pendant le cours des vingt dernières années »<sup>691</sup>, il déplore que les frontières nationales soient « toujours une barrière » et qu'il faille admettre que la guerre économique est un « fait réel » qu'un tel esprit ne peut faire disparaître<sup>692</sup>. Rejoignant les avis réalistes qui s'expriment déjà depuis quelques années au sein de la Commission et au-delà, il rappelle également que les conditions matérielles de la création d'une telle université internationale seraient grandement compromises par l'organisation actuelle du champ académique, ne serait-ce qu'au niveau du recrutement des enseignants puisqu'il note qu'« à l'heure présente, il est douteux que les nations consentiraient à céder à la nouvelle Université les

---

<sup>688</sup> CICI, Procès-verbaux de la troisième session, huitième séance, 8 décembre 1923, Document C.3.M.3.1924.XII, Archives SDN 13C/14297/32663, p. 29.

<sup>689</sup> Archives SDN 13C/27880/34616 Tout le dossier concerne les arrangements liés à cette session, de la désignation de l'interlocuteur à son rapport final.

<sup>690</sup> « Organisation de l'entraide intellectuelle internationale : propositions de la commission nationale hellénique », en Annexe 7 des Procès-verbaux de la troisième session CICI, décembre 1923, Document C.3.M.3.1924.XII, Archives SDN 13C/14297/32663, p. 42.

<sup>691</sup> « Propositions du Gouvernement espagnol sur les questions de l'équivalence des diplômes et la création d'une Université internationale », Rapport présenté par M. J. Castillejo, 25 avril 1924, Archives SDN 13C/27880/35774, p. 2.

<sup>692</sup> Idem, p. 3.

plus illustres de leurs professeurs »<sup>693</sup>. Il est vrai que les universités sont les grandes absentes des débats sur la création d'une telle institution académique internationale. Cette absence s'explique d'une part par le fait qu'elles n'ont pas l'autonomie politique nécessaire pour intervenir dans ces délibérations puisque tant que celles-ci ont lieu au sein de la Société des Nations, elles sont représentées par leurs gouvernements qui sont censés prendre soin de leurs intérêts. D'autre part, elles ont assez peu de souci à se faire à propos d'une potentielle concurrence : pour la plupart bien installées dans leurs traditions pluriséculaires, elles ont toutes les raisons de penser qu'une institution issue de la SDN ne bénéficierait jamais de budgets très conséquents de la part des États membres dont la première préoccupation à l'Assemblée est la réduction des dépenses communes, sans parler de leur prestige et la qualité de leurs recherches, acquis sur le long terme, qui ne peuvent être rattrapés en quelques années. La cohabitation avec les universités nationales est également au centre des préoccupations exprimées dans le rapport qu'Oscar de Halecki adresse à la sous-commission des relations universitaires en prévision de cette même session d'avril 1924<sup>694</sup>. Quel que soit le cas de figure, que l'université internationale soit fondée de toutes pièces en créant donc une situation de concurrence avec les universités géographiquement proches ou qu'elle soit, comme le propose le gouvernement espagnol, hébergée par une université célèbre ou particulièrement ancienne (dont on ne peut d'ailleurs pas postuler, « fière de ses traditions », qu'elle « se montrerait disposée à transformer entièrement son caractère et à devenir une institution internationale »<sup>695</sup>), le choix du lieu serait un tel casse-tête diplomatique qu'il amènerait rapidement à l'abandon du projet. Mais comme le relève le professeur de Varsovie, la question du lieu ne serait qu'un élément pratique à régler dans un second temps si le monde universitaire était prêt à trouver un consensus sur le principe même de l'université internationale, or, c'est loin d'être le cas. « Il est à peine nécessaire de rappeler », écrit-il, « qu'à côté des partisans chaleureux de ce projet, qu'on rencontre dans des pays et dans des milieux très différents, [et à côté des indifférents qui, comme toujours sont les plus nombreux] (biffé) il y a un nombre beaucoup plus considérable d'adversaires de cette idée. »<sup>696</sup>

Afin de contourner ces problèmes, José Castillejo penche donc plutôt en faveur de solutions basées sur les universités existantes : plutôt que de créer une nouvelle instance, pourquoi ne pas encourager l'« internationalisation graduelle des universités actuelles »<sup>697</sup> par des échanges de professeurs, de publications et d'étudiants ? Ce faisant, le professeur espagnol s'inscrit

---

<sup>693</sup> Idem, p. 4.

<sup>694</sup> Dans son rapport, Halecki traite la question plus globalement que Castillejo puisqu'il englobe également le projet d'Université internationale de Bruxelles, que nous verrons plus en détail plus loin.

<sup>695</sup> « Le problème de l'université internationale », rapport préliminaire soumis à la Commission de coopération intellectuelle (sous-commission universitaire) par Oscar de Halecki, 20 mars 1924, Archives SDN 13C/28370/34984, p. 14.

<sup>696</sup> Idem, pp. 14-15.

<sup>697</sup> « Propositions du Gouvernement espagnol sur les questions de l'équivalence des diplômes et la création d'une Université internationale », Rapport présenté par M. J. Castillejo, 25 avril 1924, Archives SDN 13C/27880/35774, p. 5.

complètement dans le programme prudent de la Commission de coopération intellectuelle. Après délibérations, la sous-commission des relations universitaires conclut donc qu'« après avoir pris connaissance des rapports de MM. Halecki et Castillejo sur les questions soulevées par le Gouvernement espagnol, la Sous-Commission estime avec eux que des obstacles actuellement insurmontables s'opposent à la création immédiate d'une Université officielle internationale »<sup>698</sup>. Cette résolution est adoptée par la commission plénière le 29 juillet 1924, elle signe la fin des tâtonnements de la CICI en la matière.

Cette décision n'est pas pour autant un coup d'arrêt définitif aux projets d'universités internationales. Le projet de l'UAI nourrit toujours l'espoir de trouver, avec ou sans la SDN, une vitesse de croisière qu'il peine à atteindre, et plusieurs autres projets atterrissent sur le bureau du secrétaire de la Section des bureaux internationaux dans les mois et années qui suivent le verdict de la Commission de coopération intellectuelle. Simultanément aux discussions qui occupent la sous-commission des relations universitaires, un projet retient en particulier notre attention. Il s'agit du plan du financier polonais Henryk Doktorowicz qui présente des caractéristiques qui tranchent avec les propositions émises par des acteurs institutionnels ou gouvernementaux. Le 16 décembre 1923, il écrit au président de l'Assemblée pour lui soumettre son projet d'*Academia Judaica*, une université internationale financée par des donations privées destinée à accueillir la « jeunesse israélite » d'Europe de l'Est<sup>699</sup>. Même si elle a une vocation universelle parce qu'elle se propose d'accueillir tout étudiant sans distinction, cette institution est donc explicitement conçue pour répondre aux besoins d'un public cible bien défini. C'est une spécificité que l'on retrouvera plus loin dans des projets suisses spécialement destinés aux étudiants souffrant de problèmes de santé, à Davos ou à Leysin, mais qui s'exprime ici sans être directement focalisée sur un lieu où la concentration d'une telle population justifierait l'entreprise. C'est même l'inverse dont il s'agit puisque, constatant que les étudiants juifs ont de la peine à suivre des cursus universitaires, Doktorowicz se met en recherche d'un lieu dans lequel ceux-ci ne seraient pas victimes de ségrégation antisémite explicite ou implicite. Et c'est là que la Société des Nations peut être d'un certain intérêt pour cette initiative dont on comprend bien que l'aspect privée en fait un objet de nature diamétralement opposée aux institutions soutenues par un ou plusieurs États. Garantissant qu'il financera personnellement l'achat d'un terrain et qu'il trouvera les ressources nécessaires à l'édification des bâtiments, Doktorowicz propose que son université internationale s'implante sur le territoire de la ville libre de Dantzig, elle-même sous protection de la SDN depuis 1920. Sa situation, proche de l'Autriche, de la Hongrie, de l'Allemagne et surtout de la Pologne, importants foyers de minorités juives, en fait un lieu idéal et le financier

---

<sup>698</sup> Résolution proposée par la sous-commission, reproduite dans : CICI, Procès-verbal de la quatrième session, huitième séance, 29 juillet 1924, Document A.20.1924.XII, Archives SDN 13C/14297/37560, p. 40.

<sup>699</sup> Lettre de Doktorowicz à Salandra, 16 décembre 1923, Archives SDN 13/32839/32839.

polonais annonce un mois plus tard qu'il a d'ores et déjà négocié un terrain dans la ville d'Oliwa, à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de Dantzig<sup>700</sup>. Accusant réception en mentionnant que la question des universités internationales fait partie des dossiers en cours, et engendrant du même coup un premier malentendu à propos de la proposition du gouvernement espagnol que leur correspondant interprète comme une initiative concurrente, le Secrétariat ne perd pas une minute pour contacter le haut-commissaire de la SDN à Dantzig, le Britannique Mervyn Sorley MacDonnell pour obtenir des renseignements sur le projet, à titre informel<sup>701</sup>. On peut s'étonner qu'une telle vérification ait lieu puisqu'il s'agit d'une initiative privée qui n'implique la Société des Nations que parce que son patronage est une fois de plus sollicité. La question de savoir si cette vérification auprès du haut-commissariat est bien fondée et s'il ne faudrait pas attendre une décision de la Commission de coopération intellectuelle fait d'ailleurs l'objet d'un débat entre l'Américain Huntington Gilchrist, de la Section des mandats, son collègue Vladimir Miselj, de la Section des minorités et Oscar de Halecki, qui rappelle que la CICI ne prendra position qu'à l'été et tranche donc en faveur d'une prise de contact<sup>702</sup>. Bien leur en prend, la réponse de Dantzig est cinglante dans son désaveu du projet de Doktorowicz. Elle contient en particulier une lettre du sénateur conservateur Ernst Ziehm qui informe MacDonnell que « *der Gedanke des Herrn H. Doktorowicz in Warschau ist abwegig unausführbar und den Interessen der Freie Stadt abträglich* »<sup>703</sup>. On y constate le décalage entre le projet et sa réception de la part des représentants d'une ville qui voit d'un très mauvais œil l'implantation d'une initiative hors-sol qui, en plus de risquer de faire double emploi avec l'université déjà installée à Dantzig, véhicule une dimension politique et religieuse qui n'a pas l'air d'être la bienvenue. Le sénateur rappelle plusieurs fois la nature israélite du projet et s'il émet des doutes sur la volonté réelle de la commune d'Oliwa de mettre un terrain à disposition, ses arguments principaux mettent l'accent sur la proportion déjà importante de juifs parmi ses étudiants et le déséquilibre qu'une telle université apporterait à l'« homogénéité » de la population, proposant par exemple aux juifs polonais de s'occuper de la question de leur légitimité dans leur propre pays plutôt que de s'exporter. La conclusion de celui qui présidera quelques années plus tard le Sénat de Dantzig au sein d'un parti populiste laisse assez peu de doutes sur les chances du projet de Doktorowicz :

*Ich bitte Euer Exzellenz ganz ergebenst, im Interesse Danzigs schon jetzt bei dem Auftauchen des Projekts dahin wirken zu wollen, daß es nicht weiter verfolgt wird, da die gesamte Bevölkerung der Freien Stadt ein solches Experiment ablehnen und mit allen Mitteln bekämpfen würde.*<sup>704</sup>

---

<sup>700</sup> Lettre de Doktorowicz à Halecki, 22 janvier 1924, Archives SDN 13/32839/32839.

<sup>701</sup> Lettre de Gilchrist à MacDonnell, 1<sup>er</sup> février 1924, Archives SDN 13/32839/32839.

<sup>702</sup> Notes de Gilchrist, Miselj et Halecki, 29 et 30 janvier 1924, Archives SDN 13/32839/32839.

<sup>703</sup> Lettre de Ziehm à MacDonnell, 15 mars 1924, Archives SDN 13/32839/32839.

<sup>704</sup> Idem, p. 2.

Il est d'ailleurs rejoint dans ses conclusions par le haut-commissaire de la SDN à Dantzig qui écrit à Gilchrist que « *the sooner this proposal is smartly squashed the better* »<sup>705</sup>. Sans faire de généralisations à propos du contexte qui entoure ce projet singulier à plusieurs titres, ces réactions très vives doivent nous amener à relativiser la portée pratique de ces initiatives hors du microcosme internationaliste genevois. Elles nous rappellent que cet internationalisme n'est toujours qu'un équilibre d'intérêts nationaux et que les décisions et prises de positions flamboyantes qui en émanent ne sont pas forcément suivies d'effets sur le terrain. Dans ce cas précis, le projet (renommé plus tard « Académie israélite des sciences universelles »<sup>706</sup>) est desservi par un antisémitisme diffus, mais plusieurs de ses caractéristiques plus techniques, le fait d'être une ébauche encore peu claire ou de ne pas émaner d'un lieu ou d'une institution précise, par exemple, sont des facteurs qui ont le même effet rédhibitoire pour d'autres universités internationales. Après une entrevue avec Doktorowicz pendant laquelle Oprescu constate que son interlocuteur avait en effet l'air de tâter le terrain plus que de proposer un programme solide et définitif, le secrétaire conclut lui aussi que « le projet de M. Doktorovicz a très peu d'avenir et [qu']il faut le laisser tomber »<sup>707</sup>. C'est également le sentiment de la sous-commission des relations universitaires qui n'aborde que très rapidement la question. Et alors qu'Oprescu après un dernier rebondissement en juin laisse une fois de plus entendre qu'il a « l'impression qu'il ne sortira rien de la proposition Doktorovics »<sup>708</sup>, la Commission de coopération intellectuelle en la personne de son président Henri Bergson établit définitivement qu'elle « n'a pas qualité pour donner son approbation ou son appui à la fondation d'une université quelle qu'elle soit. »<sup>709</sup>

## Des structures souples plutôt que des institutions démesurées

L'exemple de ce projet d'université juive peut paraître anecdotique. Peut-être l'est-il réellement d'ailleurs, comme toutes les initiatives individuelles qui, prises séparément, laissent une impression d'insignifiance, de projets utopiques sans influence et portés par des personnalités dont on pourrait avoir le sentiment que cet épisode est le seul qui va laisser une trace, si infime soit-elle, dans l'histoire mondiale des sciences. Or, cette impression est très fortement conditionnée par le point de vue qu'offrent ces archives, la lorgnette globalisante de la Société des Nations qui efface les trajectoires personnelles derrière son vernis administratif. Mais si ce point de vue nous interdit d'analyser ces projets dans leur ensemble, alors comprenons bien qu'il nous permet une autre étude, celle du fonctionnement de cette administration elle-même. Ici, ce

---

<sup>705</sup> Lettre de MacDonnell à Gilchrist, 3 avril 1924, Archives SDN 13/32839/32839.

<sup>706</sup> Lettre de Doktorowicz à la CICI, 20 mai 1924, Archives SDN 13/32839/32839.

<sup>707</sup> Note d'Oprescu à Miselj, 15 avril 1924, Archives SDN 13/32839/32839.

<sup>708</sup> Note d'Oprescu, 23 juin 1924, Archives SDN 13/32839/32839.

<sup>709</sup> CICI, Procès-verbal de la quatrième session, huitième séance, 29 juillet 1924, Document A.20.1924.XII, Archives SDN 13C/14297/37560, p. 41.

qui est tout à fait frappant, c'est l'absence totale, de bout en bout, d'experts de la CICI dans les échanges de correspondance concernant Dantzig. Si ceux-ci se prononcent, lors de sessions d'une sous-commission ou d'une plénière, c'est toujours pour reprendre les conclusions d'un rapport établi par le Secrétariat, et sans jamais être les acteurs des correspondances. Et on l'a vu, le fait de créer des concertations entre trois sections différentes de l'institution, puis avec un haut-commissaire, dénote d'une indépendance absolue des secrétaires, ceci d'autant plus que dans le cas que nous venons de décrire, ces échanges et les décisions importantes qui y sont prises n'impliquent à aucun moment Inazo Nitobe, chef de la Section. La situation est quasiment similaire au sujet de l'épisode espagnol : si la procédure, beaucoup plus politique, passe par l'Assemblée et le Conseil et qu'elle implique donc des discussions au sein de la Commission de coopération intellectuelle, toutes les relations avec le gouvernement à l'origine de la proposition et avec les personnes sollicitées pour étudier cet objet en détail sont le fait des secrétaires de la Section des bureaux internationaux, ici aussi avec une implication du sous-secrétaire général Nitobe réduite à sa portion congrue.

Il n'est pas le lieu ici de décrire en détail toutes les propositions individuelles ayant trait à la création d'institutions académiques internationales, mais nous mentionnerons encore quelques projets qui sont autant d'exemples de la très grande diversité des sollicitations auxquelles est confrontée la Société des Nations pendant ses premières années d'activité. Dans le registre des universités internationales, le projet du professeur suédois Robert Barany, directeur de l'*Otolaryngologiska Universitetskliniken* d'Upsala et Prix Nobel de médecine 1914, de créer une institution chargée de la formation « d'hommes d'État, de diplomates, d'hommes politiques, de rédacteurs politiques, de professeurs dans les écoles supérieures de sciences politique, etc. »<sup>710</sup>, communiqué en juin 1925, est assez représentatif d'une tendance qui se développe parallèlement aux travaux de la SDN : l'irruption des « études internationales » dans le panorama des formations universitaires. Elle se présente ici sous la forme d'un projet d'université, mais ce n'est pas toujours le cas car un certain nombre d'universités à travers le monde pratiquent déjà les sciences politiques et y incluent l'étude de questions internationales. D'ailleurs, la réponse de la Commission de coopération intellectuelle au projet pharaonique de Barany (il établit un budget de 300 millions de dollars) va dans le sens d'une récupération de cette thématique que tous considèrent de première importance sous une forme plus simple, par exemple de cursus organisés conjointement par plusieurs écoles de sciences politiques<sup>711</sup>. Il est tout à fait intéressant d'observer que le projet suédois reçoit un accueil beaucoup plus favorable que plusieurs des projets antérieurs détaillés ci-dessus. On pourrait faire l'hypothèse que les experts de la Commission sont par défaut plus facilement séduits par de tels projets que leurs secrétaires, qui cherchent l'efficacité de la

---

<sup>710</sup> Voir tout le dossier 13C/28370/45163.

<sup>711</sup> Il s'agit d'une proposition de Jules Destrée. Voir CICI, Procès-verbaux de la sixième session, deuxième séance, 28 juillet 1925, Document C.445.M.165.1925.XII, p. 9.

CICI et prennent parfois l'initiative d'écarter les propositions farfelues en amont des sessions. Ici, le *timing* est parfait puisque le dossier parvient à peine un mois avant la session suivante, un délai trop court pour que le Secrétariat ait le temps de s'en charger et, peut-être, de l'écarter. Pendant les discussions de la Commission, Oscar de Halecki attire l'attention de ses collègues sur les cours que le professeur Alfred Zimmern a initiés à Genève même sous les auspices de la Fédération universitaire internationale et pour la Société des Nations<sup>712</sup>. Cette « école Zimmern », ainsi que le projet de Barany – renvoyé par la Commission auprès de l'IICI pour qu'on y étudie l'intérêt de créer « dans des conditions plus modestes, une ou des institutions ou mesures capables de former une élite au courant des questions internationales<sup>713</sup> » –, forment le terreau fertile qui verra naître en 1927 à Genève l'Institut universitaire de hautes études internationales. Sous la direction de Luchaire<sup>714</sup>, puis de son successeur, la coordination des études internationales deviendra un chantier toujours plus important pour l'IICI, qui crée dès 1928 la Conférence permanente des hautes études internationales<sup>715</sup>.

Parmi les exemples de sollicitation originales en matière de questions universitaires on trouve également quelques projets plus exotiques puisqu'ils ne proposent pas de créer d'universités internationales mais par exemple une résidence d'artistes – un projet offert en 1923 par la Municipalité de Capri<sup>716</sup> qui souhaite mettre son ancienne Chartreuse à disposition et sur lequel Jules Destrée va personnellement s'investir auprès de Mussolini<sup>717</sup> – ou encore une revue scientifique internationale, selon les vœux du juriste Pierre Struve<sup>718</sup>, délégué de la commission des Russes émigrés en 1924<sup>719</sup>. Et l'on ne conclura pas ce rapide état des lieux sans évoquer le passionnant feuilleton qui agite le Secrétariat et les milieux scientifiques et diplomatiques belges dès l'automne 1922<sup>720</sup> autour de la donation de l'Institut de sociologie Solvay à la Société des Nations après le décès de son fondateur, l'industriel Ernest Solvay. Pendant six mois, entre janvier 1923 et l'été, les négociations entre Armand Solvay et la SDN semblent à bouts touchants. Les allers-retours entre Bruxelles et Genève se succèdent, ainsi que les différentes versions de statuts et d'accords. Or, en juin, on se rend compte que si généreuse qu'elle soit, l'offre des héritiers Solvay entraînerait des dépenses importantes pour la Société des Nations, les revenus du capital de la fondation n'étant pas suffisants pour faire fonctionner l'institution. En juillet 1923, Armand

---

<sup>712</sup> Idem, p. 10.

<sup>713</sup> Idem, p. 11.

<sup>714</sup> Pour la période qui nous intéresse, voir par exemple le dossier 13C/28370/60236.

<sup>715</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, *op. cit.*, 1999, p. 315.

<sup>716</sup> CICI, Procès-verbaux de la deuxième session, neuvième séance, 31 juillet 1923, Document C.570.M.224.1923, pp. 35-36.

<sup>717</sup> Archives SDN 13C/32821/32821.

<sup>718</sup> Piotr Bergardovitch Struve.

<sup>719</sup> Archives SDN 13C/32859/35773.

<sup>720</sup> Lettre d'Hymans à Drummond, 21 octobre 1922, Archives SDN 13/25756/25756. Voir tout ce conséquent dossier à ce propos.

Solvay prend acte des conclusions auxquelles sont parvenues ses représentants et les secrétaires généraux genevois : l'Assemblée de la SDN n'étant certainement pas disposée à un tel entretien financier, l'Institut de sociologie ne sera pas transféré sous l'autorité et la sauvegarde de celle-ci<sup>721</sup>. C'est l'Université libre de Bruxelles qui en héritera finalement quelques mois plus tard.

Enfin, notre dernier exemple de projet d'« université internationale » soumis à la Société des Nations, les *Davoser Hochschulkurse*<sup>722</sup>, des cours universitaires dont quatre sessions annuelles se tiendront entre 1928 et 1931 dans les Alpes grisonnes, en Suisse, est plus tardif. Il n'en est pas moins intéressant car, malgré un succès mitigé et un héritage qui se limite aujourd'hui à la célèbre *disputatio* ayant opposé les philosophes allemands Ernst Cassirer et Martin Heidegger lors de la session de 1929<sup>723</sup>, il est très représentatif de la réaction typique de la CICI d'au moins trois façons : comme on va le voir, il est d'abord un cas d'école de la nécessité de communiquer adroitement et d'éviter de partir d'emblée du principe que le soutien de la Société des Nations est acquis. Ensuite, il montre encore une fois que la portée politique d'un projet, en particulier lorsque ses initiants proposent un modèle impliquant des États sans s'être eux-mêmes concertés avec leur propre gouvernement, pose définitivement problème à la Société des Nations. Et finalement, que l'implication personnelle des membres de la Commission ou de personnalités proches, ici Albert Einstein et Gonzague de Reynold, ne garantit pas que ceux-ci plaident automatiquement sa cause devant la CICI le jour venu.

La particularité des Cours universitaires de Davos est de reposer sur la rencontre de deux dynamiques dans un lieu autant décentré qu'inattendu. D'une part, ces cours sont le fruit de

---

<sup>721</sup> Lettre de Solvay à Drummond, 19 juillet 1923, Archives SDN 13/25756/25756.

<sup>722</sup> Les cours universitaires de Davos ont déjà fait l'objet d'une étude de notre part dont nous tirons ici la majeure partie des sources locales : GRANDJEAN Martin, *Les cours universitaires de Davos 1928-1931. Au centre de l'Europe intellectuelle*, Lausanne, Université de Lausanne, 2011. C'est pourquoi nous nous contentons d'une description rapide pour nous concentrer sur la relation de ce projet avec la CICI.

<sup>723</sup> Il existe une littérature abondante à ce sujet, qui n'aborde malheureusement jamais les conditions pratiques de cette rencontre. Voir par exemple CASSIRER Ernst, *Débat Sur Le Kantisme Et La Philosophie: Davos, Mars 1929, Et Autres Textes De 1929-1931*, Paris, Beauchesne, 1972., AUBENQUE Pierre, « Le débat de 1929 entre Cassirer et Heidegger », in: SEIDENGART Jean (éd.), *Ernst Cassirer : De Marbourg à New York. L'itinéraire philosophique*, Paris, Cerf, 1990, pp. 81-96., AUBENQUE Pierre et ALII, « Philosophie und Politik : Die Davoser Disputation zwischen Ernst Cassirer und Martin Heidegger in der Retrospektive », *Internationale Zeitschrift für Philosophie* (2), 1992, pp. 290-312., BOLLNOW Otto-Friedrich, « Gespräche in Davos », in: NESKE Günther (éd.), *Erinnerung an Martin Heidegger*, Pfullingen, Verlag Günther Neske, 1977, pp. 25-29., COSKUN Deniz, « Cassirer in Davos, an intermezzo on magic mountain (1929) », *Law and Critique* (17), 2006, pp. 1-26., FRIEDMANN Michael, « The Davos Disputation and Twentieth-Century Philosophy », in: HAMLIN Cyrus et KROIS John Michael (éds), *Symbolic Forms and Cultural Studies : Ernst Cassirer's Theory of Culture*, New Haven, Yale University Press, 2004, pp. 227-243., GORDON Peter E., *Continental Divide: Heidegger, Cassirer, Davos*, Harvard University Press, 2010., GRÜNDER Karlfried, « Cassirer und Heidegger in Davos, 1929 », in: BRAUN Hans-Jürg, HOLZHEY Helmut et ORTH Ernst Wolfgang (éds), *Über Ernst Cassirers Philosophie der Symbolischen Formen*, Frankfurt am Main, Suhrkamp Verlag, 1988, pp. 290-302., JACKSON Ronald Lee, *The Cassirer-Heidegger debate : a critical and historical study*, Emory, Department of Philosophy, 1990., KAEGI Dominic, « Die Legend von Davos », in: *Annah Arendt : Verborgene Tradition, unzeitgemässe Aktualität ?*, Berlin, Akademie Verlag, 2007, pp. 75-86. et LYNCH Dennis, « Ernst Cassirer and Martin Heidegger: The Davos Debate », *Kantstudien* (81), 1990, pp. 360-370.



l'imagination du docteur J. Kollarits, médecin hongrois installé à Davos, qui propose dès 1926 de créer une structure universitaire permettant aux étudiants tuberculeux, résidant temporairement dans la station climatérique réputée pour son air salvateur, de poursuivre leurs études à la montagne malgré leur convalescence<sup>724</sup>. D'autre part, ces cours reposent sur la détermination de personnalités académiques allemandes familières de Davos, qui fait dans l'entre-deux-guerres figure de véritable lieu de villégiature et de sociabilité allemand puisque cette nationalité est partagée par la moitié des curistes étrangers (un tourisme encouragé par le succès de la récente publication de *La Montagne magique* de Thomas Mann<sup>725</sup>). Ces personnalités s'associent en 1927 à des notables du village pour réorienter le projet tout en se chargeant de ses aspects scientifiques. Suivant un principe déjà observé dans d'autres propositions arrivées sur la table de la CICI, particulièrement évident dans le cas de l'Union des associations internationales, les plans davosiens procèdent en deux temps, de l'utopisme au pragmatisme, en évoluant d'une « académie des cimes » à des cours de vacances plus classiques. C'est alors également en deux temps que la Commission de coopération intellectuelle est saisie du projet puisqu'elle reçoit en mars 1927 un long mémorandum de présentation qui vante « la nécessité de fonder à Davos [...] une Université de haute altitude alpine et de caractère polynationale »<sup>726</sup> afin de venir en aide aux quelque 15 000 étudiants tuberculeux que compterait l'Europe<sup>727</sup>. La station grisonne n'est pas dénuée d'arguments pour accueillir une structure aussi complète : elle est déjà un lieu de conférences prisé par les milieux de la santé ainsi que les chercheurs en climat, elle bénéficie d'infrastructures généralement luxueuses dignes d'une petite ville et est très bien desservie par des voies de chemin de fer qui la placent au carrefour géographique de toute l'Europe malgré sa situation en apparence inaccessible. Le plan financier de cette organisation très lourde, capable d'accueillir simultanément des centaines d'étudiants dans une université-sanatorium qui permet l'alternance dans une même journée de sessions de cure et d'heures de cours, compte beaucoup sur la générosité d'un large consortium d'États. Kollarits prévoit en effet que les coûts soient pris en charge par une trentaine de pays<sup>728</sup>, sous la surveillance de la SDN qui se chargerait de la supervision de la constitution par ces États partenaires d'un *curatorium* d'enseignants. À la différence de plusieurs autres initiatives plus précoces, le projet davosien, bien que principalement porté par son fondateur, ne repose pas exclusivement sur les épaules d'une seule personnalité. La réalisation du dossier soumis par Kollarits à la CICI passe en effet plusieurs fois devant les

---

<sup>724</sup> *Davoser Revue*, 15 avril 1926, n°7, pp. 5-7.

<sup>725</sup> MANN Thomas, *Der Zauberberg*, Berlin, S. Fischer Verlag, 1924.

<sup>726</sup> Kollarits, « Mémoire », 1<sup>er</sup> mars 1927, p. 1, Archives UNESCO, IICI C.VII.5. Version originale en allemand dans le fonds Paul Müller (06.04.02-45) de la Dokumentationsbibliothek de Davos.

<sup>727</sup> Ce chiffre est le produit du croisement de deux statistiques : le nombre d'étudiants en Europe d'une part, calculé sur la base de l'annuaire *Minerva* (env. 500 000), et une extrapolation de la proportion d'étudiants atteints de tuberculose basée sur une étude berlinoise de 1926 (3%) d'autre part.

<sup>728</sup> Il évalue le budget total à 1 million de francs suisses (5 millions dans un brouillon antérieur, voir GRANDJEAN, *Les cours universitaires de Davos 1928-1931. Au centre de l'Europe intellectuelle, op. cit.*, 2011, p. 27 et la note.

autorités de la commune de Davos qui en soutiennent financièrement la traduction (et se félicitent de cette diversification économique et culturelle)<sup>729</sup> et le document s'appuie sur le soutien de près de 80 personnalités médicales, scientifiques et politiques. Si un quart d'entre elles sont de nationalité allemande, dix-sept autres nationalités y sont également représentées. Parmi les signataires les plus proches de la commission genevoise, on trouve Alexandre de Koranyi, membre de la sous-commission universitaire mais surtout Thomas Mann et Gonzague de Reynold, qui écrit le 11 novembre 1926 que le projet l'a « beaucoup intéressé » et qu'il « le tient pour très utile »<sup>730</sup>. Lorsque le projet arrive auprès de la CICI en 1927, certains de ses membres en ont donc déjà eu connaissance. C'est également le cas d'Hendrik Lorentz qui, sollicité par le médecin davosien en tant que président en octobre 1926, l'invite à deux reprises à faire parvenir des informations à la Commission<sup>731</sup>. Julien Luchaire, pour sa part, en est aussi alerté par le doyen de la Faculté de médecine de Paris, Georges Henri Roger, qui lui demande à titre confidentiel ce qu'il en pense<sup>732</sup>. Le directeur de l'IICI lui confie qu'il n'a pas entendu parler de Kollarits et de son projet mais ajoute, fort de l'expérience d'une partie des projets dont nous avons décrit les contours précédemment, « que si le projet comporte une mise de fonds ou une subvention annuelle sur le budget de la Société des Nations, il n'aura aucune chance d'être agréé actuellement »<sup>733</sup>. L'accueil de la part du Secrétariat n'est en effet guère enthousiaste puisqu'à la réception du courrier de Kollarits, Oprescu fait savoir à celui-ci qu'il semble « que l'aspect médical de la question est de beaucoup plus important que son aspect intellectuel » et qu'il croit donc que « la Section d'Hygiène de la Société des Nations est beaucoup plus compétente que la Section de Coopération intellectuelle pour s'occuper de cette question »<sup>734</sup>. Mais malgré un certain manque de bonne volonté (faire suivre une correspondance d'une section à une autre n'est pas très compliqué), la question est très rapidement traitée par la sous-commission des relations universitaires qui fait savoir que la CICI « n'est pas en mesure de prêter son patronage à une institution qui n'a pas encore été fondée »<sup>735</sup>. En plus de cette réponse tout à fait prévisible pour qui connaît le fonctionnement de la Commission, et d'autant plus compréhensible qu'en 1927 ce genre de sollicitations n'est plus traitée avec autant d'attention que pendant les premières années d'activité de la SDN, le secrétaire ajoute une note qui en dit long sur l'hyper-sensibilité de la CICI face à l'usage des médias dans un tel processus :

*Permettez-moi d'ajouter à ce sujet que la Sous-Commission des Relations Universitaires a été un peu étonnée de voir qu'avant même qu'elle ait donné son avis, beaucoup de*

<sup>729</sup> IBID. pp. 22-23. Voir les procès-verbaux du Kleiner et du Grosser Landrat, dès le 11 juillet 1924.

<sup>730</sup> Kollarits, « Mémoire », 1<sup>er</sup> mars 1927, p. 17, Archives UNESCO, IICI C.VII.5.

<sup>731</sup> Les 16 octobre et 25 décembre 1926, Lettre de Kollarits à la sous-commission des relations universitaires, 20 août 1927, Archives UNESCO, IICI C.VII.5.

<sup>732</sup> Lettre de Roger à Luchaire, 8 octobre 1926, Archives UNESCO, IICI C.VII.5.

<sup>733</sup> Lettre de Luchaire à Roger, 18 octobre 1926, Archives UNESCO, IICI C.VII.5.

<sup>734</sup> Lettre d'Oprescu à Kollarits, 19 mars 1927, Archives SDN 13C/28370/55097.

<sup>735</sup> Lettre d'Oprescu à Kollarits, 17 août 1927, Archives SDN 13C/28370/55097.

*journaux suisses et étrangers se sont occupés de cette question en donnant force détails ne correspondant pas à la réalité et laissant entendre que la Commission de Coopération Intellectuelle avait déjà donné un avis favorable.*<sup>736</sup>

Une remarque très similaire avait été adressée à Doktorowicz, dont nous avons vu le projet plus haut, suite à des articles établissant à tort un lien trop étroit entre la SDN et son université juive de Dantzig<sup>737</sup>. Il semble donc que se vanter d'entretenir des échanges avec la CICI auprès de journalistes lorsque les discussions sont encore en cours est définitivement un facteur très aggravant pour l'avenir d'un projet auprès de la Commission. Bien sûr, il s'agit d'un malentendu puisque Kollarits n'a fait que communiquer sur le fait qu'il avait transmis son mémoire à la CICI à l'invitation de Lorentz et émettait le souhait que celle-ci puisse lui être d'un quelconque secours<sup>738</sup>. Mais le mal est fait, la sous-commission universitaire ne se réunira pas à nouveau avant l'été 1928 et le projet est de toute façon beaucoup trop ambitieux pour que la Société des Nations entre en matière.

Mais à l'été 1927, la deuxième phase se prépare déjà à Davos. Fin août, une délégation de personnalités allemandes parmi lesquelles le philosophe Ernst Cassirer et le sociologue Franz Oppenheimer est accueillie sur les terrasses panoramiques d'un grand hôtel davosien. Le projet est désormais porté par un trio composé d'Erhard Branger, maire de Davos, du professeur de sociologie francfortois Gottfried Salomon<sup>739</sup> et du docteur Paul Müller, dentiste de la station et mécène du développement sportif et culturel de celle-ci. Et c'est accompagné des mélodies de Julius Weismann et Béla Bartók en personne (ce dernier étant lui-même membre de la commission nationale hongroise de coopération intellectuelle) qu'un nouveau plan se met en place en l'absence du docteur Kollarits, indisposé<sup>740</sup>. Et si l'entreprise d'université alpine perd de l'ampleur, le redimensionnement sous la forme de sessions annuelles de trois ou quatre semaines lui fait gagner beaucoup en crédibilité internationale. Sa particularité est d'impliquer largement une population académique délaissée, voire ostracisée<sup>741</sup>, par les organisations scientifiques

---

<sup>736</sup> Idem.

<sup>737</sup> « La Sous-commission s'est montrée très étonnée d'apprendre par des communiqués publiés dans un grand nombre de journaux de tous pays que votre œuvre se réclamait d'une décision de la Commission de coopération intellectuelle. Jamais la Commission n'avait envisagé la création d'une université juive à Dantzig et jamais, par conséquent, elle ne vous avait confié le rôle de vous en occuper, ainsi que le laisseraient entendre les communiqués précités. Je ne vous cacherai pas que les inexactitudes contenues dans lesdits communiqués ont assez mal disposé la sous-commission. » Lettre d'Oprescu à Doktorowicz, 8 mai 1924, Archives SDN 13C/32839/32839.

<sup>738</sup> Lettres de Kollarits à Oprescu et à la sous-commission universitaire, 20 août 1927, Archives SDN 13C/28370/55097.

<sup>739</sup> {Citation}

<sup>740</sup> GRANDJEAN, *Les cours universitaires de Davos 1928-1931. Au centre de l'Europe intellectuelle*, op. cit., 2011, pp. 34-38.

<sup>741</sup> Voir par exemple SCHROEDER-GUDEHUS Brigitte, « La science ignore-t-elle vraiment les frontières ? Les relations franco-allemandes dans le domaine des sciences », in: BOCK Hans Manfred (éd.), *Entre Locarno et Vichy : les relations culturelles franco-allemandes dans les années 1930*, Paris, CNRS Editions, 1993, pp. 393-403. et REINBOTHE, « L'exclusion des scientifiques allemands et de la langue allemande des congrès scientifiques internationaux après la Première Guerre mondiale », art. cit., 2010.

internationales depuis le conflit mondial : comme ce sont les Allemands qui sont désormais à la manœuvre, profitant de la neutralité helvétique pour faire des *Davoser Hochschulkurse* un projet parfaitement international, nombreux sont ceux qui voient dans l'inauguration un signe de la détente consécutive aux accords de Locarno du 16 octobre 1925. Le rédacteur des *Basler Nachrichten* rapportant la cérémonie d'ouverture du 18 mars 1928, illuminée par la conférence inaugurale d'Albert Einstein, qualifie d'ailleurs l'événement de « *wissenschaftliches Locarno* »<sup>742</sup>, un « Locarno scientifique », « Locarno intellectuel », « Locarno des intellectuels », pour reprendre des expressions qui seront largement utilisées pour décrire les cours universitaires de Davos, ou encore comme Jean Cavaillès l'écrira, un « Locarno de l'intelligence »<sup>743</sup>.

C'est par l'intermédiaire de l'économiste allemand Friedrich von Gottl-Ottlilienfeld que les *Davoser Hochschulkurse* refont leur apparition à la CICI en juillet 1928. Devant la sous-commission universitaire, celui-ci tient à y « citer comme exemple pratique de coopération intellectuelle les cours de vacances de Davos organisés en 1928 par le Docteur Müller de Davos et le Professeur Salomon de Francfort ». Détaillant les effectifs, 49 professeurs pour une audience de près de 400 personnes (les professeurs choisissant trois ou quatre étudiants « représentant une élite » pour les accompagner), il ajoute qu'« il serait souhaitable qu'un tel exemple soit suivi, mais [que] la commune de Davos ne peut de nouveau assumer les très gros frais de l'organisation (près d'une centaine de mille francs suisses) »<sup>744</sup>. Son intervention ne suscite pas d'autres commentaires qu'une remarque de Julien Luchaire qui informe la sous-commission que l'IICI y était représenté<sup>745</sup>. L'année suivante, le rapport de la 11<sup>e</sup> session de la sous-commission des relations universitaires mentionne le compte-rendu fait par Gottl-Ottlilienfeld sur les *Davoser Hochschulkurse*. À cette occasion, la sous-commission note qu'elle « a appris avec plaisir que cette œuvre de coopération internationale se développait avec tout le succès désirable et serait continuée dans l'avenir »<sup>746</sup>, montrant bien que la CICI n'est qu'une lointaine observatrice des activités davosiennes (l'expert allemand mentionne lui-même qu'il y assiste « en qualité d'observateur »<sup>747</sup>). La situation se répète d'ailleurs l'année suivante : le 11 juillet 1930, von Gottl rapporte que les cours universitaires de Davos ont désormais entériné leur rythme annuel et s'inquiète de ce que la Commission ne fasse qu'aligner les résolutions sans donner de l'importance à ce genre de « fait accompli qui est tout à fait dans l'esprit de la coopération internationale universitaire telle que l'entend la Société des Nations ». La sous-commission se

---

<sup>742</sup> Reproduit dans le journal local, voir *Davoser Blätter* du 30 mars 1928, n°13, version germanophone.

<sup>743</sup> Cité dans SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle : khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 1998. p. 542.

<sup>744</sup> Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance de la 10<sup>e</sup> session de la Sous-commission des relations universitaires, 9 juillet 1928, Archives SDN 5B/2975/5907, p. 9.

<sup>745</sup> Idem, p. 10.

<sup>746</sup> Travaux de la Sous-commission des relations universitaires, Rapport sur la Onzième session (Genève, 4-6 juillet 1929), Archives SDN 5B/2975/13146, p. 13.

<sup>747</sup> Procès-verbal de la 5<sup>ème</sup> séance de la 11<sup>ème</sup> session de la Sous-commission des relations universitaires, 6 juillet 1929, Archives SDN 5B/2975/13170, p. 1.

borne à accueillir unanimement « avec beaucoup de sympathie ce dont M. von Gottl vient de lui faire part »<sup>748</sup>, reprenant son ordre du jour là où elle l'avait laissé et se limitant à saluer le « succès tout à fait remarquable » de cette entreprise dans son rapport final<sup>749</sup>. Mais ce succès ne dure pas. Pour des raisons essentiellement économiques, en particulier les difficultés des institutions allemandes qui subissent la crise de plein fouet et ne peuvent pas financer les déplacements de leurs professeurs à l'étranger, la session de 1932 qui devait être la cinquième est reportée à l'année suivante mais n'aura finalement jamais lieu<sup>750</sup>. La situation politique de l'Allemagne après le 30 janvier 1933 ayant bien sûr des conséquences immédiates sur ce genre d'activités, la période 1928-1931 apparaît donc comme une petite et paisible parenthèse d'échanges pour les scientifiques qui en sont les ressortissants<sup>751</sup>.

Ce qui frappe, dans le cas de Davos, c'est le traitement très distant de la Commission de coopération intellectuelle à l'égard d'un projet qui semblait avoir fait la preuve de son réalisme et offert des gages de pérennité (indépendamment de l'imprévisibilité des bouleversements économiques et politiques de l'Europe du début des années 1930). Une reconnaissance même symbolique n'aurait pas engagé la CICI à des dépenses inconsidérées. Elle aurait toutefois eu la valeur d'un geste emblématique en faveur de la science allemande, un bon point pour la Société des Nations mais probablement pas pour la Commission dont l'apolitisme revendiqué freine comme on l'a constaté toutes les initiatives sortant du cadre purement administratif des attributions de l'Assemblée. Par ailleurs, si on fait la liste des personnalités proches de la CICI à avoir participé à l'expérience davosienne (tableau 4.22), on peut s'étonner du peu de soutien de celles-ci lorsque les cours universitaires sont cités en plénum par Gottl-Ottlilienfeld à plusieurs reprises. En plus de Reynold, Einstein, Bartók et Koranyi dont nous avons déjà explicité le lien avec le projet, on trouve par exemple Alfred Zimmern, directeur adjoint de l'Institut de coopération intellectuelle ainsi que trois de ses experts (Célestin Bouglé, Gustave Glotz et Paul Langevin) parmi les conférenciers de Davos. Les institutions internationales genevoises y sont également bien représentées, avec William Rappard, William Martin et Karl Pribram (tous les deux du BIT), ou encore Jean Piaget et Pierre Bovet (du Bureau international de l'éducation).

---

<sup>748</sup> Procès-verbal provisoire de la 3<sup>e</sup> séance de la 12<sup>e</sup> session de la Sous-commission des relations universitaires, 11 juillet 1930, Archives SDN 5B/2975/21038, pp. 13-14.

<sup>749</sup> Sous-commission des relations universitaires, Rapport sur les travaux de la 12<sup>e</sup> session (Genève, 10-11 juillet 1930), Archives SDN 5B/2975/21231, p. 12.

<sup>750</sup> GRANDJEAN, *Les cours universitaires de Davos 1928-1931. Au centre de l'Europe intellectuelle*, op. cit., 2011, pp. 86-91.

<sup>751</sup> Daniel Laqua observe également la détente post-Locarno à l'IICI, voir LAQUA Daniel, « Internationalisme ou affirmation de la nation ? La coopération intellectuelle transnationale dans l'entre-deux-guerres », *Critique internationale* n° 52 (3), 01.06.2011, p. 63. À propos de l'Allemagne, voir également HERREN Madeleine, « 'Outwardly... an Innocuous Conference Authority': National Socialism and the Logistics of International Information Management », *German History* 20 (1), 2002, pp. 67-92. et LAQUA, « Transnational intellectual cooperation, the League of Nations, and the problem of order », *art. cit.*, 2011.

Nom	Rapport à la SDN	Rapport aux cours de Davos
En rapport direct avec la Société des Nations (membres d'une instance)		
Béla Bartók	Commission nationale hongroise de CI	Participe aux préparatifs (1927)
Célestin Bouglé	Expert IICI (il décline la direction de l'IICI après Luchaire)	Conférencier (1928)
Pierre Bovet	International Bureau of Education	Conférencier (1931)
Albert Einstein	Membre CICI	Conférencier (1928)
Gustave Glotz	Expert IICI	Conférencier (1930)
Friedrich von Gottl-Ottlilienfeld	Sous-commission universitaire CICI	Conférencier (1928) et Observateur (1929 et 1930)
Alexandre de Koranyi	Sous-commission universitaire CICI	Signataire (1927)
Paul Langevin	Expert IICI	Conférencier (1931)
William Martin	Bureau International du Travail	Conférencier (1930)
Robert Michels	Sous-commission bibliographie CICI	Conférencier (1928)
Jean Piaget	International Bureau of Education	Conférencier (1928)
Karl Pribram	Bureau International du Travail	Conférencier (1928)
William Rappard	Section des Mandats SDN	Conférencier (1928)
Gonzague de Reynold	Membre CICI	Signataire (1927) et Conférencier (1929)
Théodore Ruysen	Union Internationale des Associations pour la SDN	Conférencier (1931)
Alfred Zimmern	Directeur adjoint IICI	Conférencier (1930)
Inconnu	Fonctionnaire de l'IICI	Représentant (1928)
En rapport indirect avec la Société des Nations (apparaissent dans les archives de la coopération intellectuelle)		
Robert Barany	-	Signataire (1927)
Gertrud Bäumer	-	Conférencière (1931)
Léon Brunschvicg	-	Conférencier (1929)
Gilbert Gidel	-	Signataire (1927)
Emile de Grosz	-	Signataire (1927)
Henri Lichtenberger	-	Conférencier (1929)
Albrecht Mendelssohn-Bartholdy	-	Conférencier (1928)
Boris Mirkin-Getzevich	-	Signataire (1927)
Georges Scelle	-	Conférencier (1930)
Hugh A. Smith	-	Conférencier (1930)
Hans Sperl	-	Signataire (1927)
Karl Strupp	-	Conférencier (1928)
Albert Thibaudet	-	Conférencier (1928)
Arnold Wölfers	-	Conférencier (1931)

**Tableau 4.22 Personnalités ayant participé aux Cours universitaires de Davos**

Croisement entre les listes de personnes impliquées dans la coopération intellectuelle et de personnes impliquées dans les cours universitaires de Davos<sup>752</sup>.

<sup>752</sup> Liste complète des signataires et participants dans GRANDJEAN, *Les cours universitaires de Davos 1928-1931. Au centre de l'Europe intellectuelle, op. cit.*, 2011.

Et à ces dix-sept personnalités impliquées de près dans les affaires de la Société des Nations s'ajoutent encore quatorze acteurs du réseau des archives de la CICI, des personnes qui correspondent avec celle-ci sans y être officiellement impliqués de quelque manière que ce soit et qui auraient pu servir de relais puisqu'elles n'ignorent pas le projet davosien pour y avoir participé en personne ou par leur signature.

Le manque de soutien de la CICI s'explique peut-être simplement par l'absence de demande formelle après la première phase pilotée par Kollarits. Dès 1928, le nouveau comité est suffisamment autonome ou trop peu informé de l'existence de la Commission : il n'y recourt effectivement pas. Quoi qu'il en soit, les Cours universitaires de Davos apparaissent bien trop tard dans le paysage de la coopération intellectuelle pour que la CICI ait encore la « plasticité » nécessaire pour entrer en matière sur une potentielle intégration à son système. C'est donc surtout en termes de temporalité que ce projet diffère des autres propositions reçues, pour une issue finalement très comparable : même allégé, un tel plan ne peut formellement être ni reconnu ni soutenu par la Commission, celle-ci se gardant de dépasser son rôle de lieu de réflexion.

En définitive, il semble que la solution la plus viable pour un projet individuel est paradoxalement d'éviter un attachement trop formel avec la Société des Nations. Il n'est pas anodin que l'Académie de droit international de La Haye soit la seule « université internationale » à avoir perduré : c'est également le projet qui a le moins cherché à reposer sur le soutien de la SDN en raison de conditions locales très favorables.

Ce constat est corroboré par la stabilisation de la CICI autour de questions plus générales que l'implantation d'une institution dans un lieu donné dès le milieu des années 1920. Alors qu'il devient clair que la Commission elle-même ne peut être porteuse de tels projets, celle-ci se fixe des objectifs plus diffus qui consistent plutôt à se poser en facilitatrice plutôt qu'en organisatrice. Ce glissement est explicite dans le rapport préparé par Halecki en 1924 suite à la proposition du gouvernement espagnol. Il y signale que si le but recherché par l'université internationale est de favoriser les collaborations, « ce résultat peut être obtenu plus facilement, et même dans une mesure plus large, par le développement des échanges de professeurs et d'étudiants entre les universités existantes<sup>753</sup> ». Le professeur de l'Université de Varsovie plaide très largement pour une décentralisation de l'université internationale, évoquant, en plus de la mise en place d'un réseau de coopération à l'échelle nationale puis internationale, la possibilité de concevoir une institution composée de départements répartis sur toute la surface du globe en fonction d'affinités thématiques ou historiques<sup>754</sup>, rappelant la proposition de Castillejo de « favoriser la fondation ou

---

<sup>753</sup> « Le problème de l'université internationale », rapport préliminaire soumis à la Commission de coopération intellectuelle (sous-commission universitaire) par Oscar de Halecki, 20 mars 1924, Archives SDN 13C/28370/34984, p. 16.

<sup>754</sup> Idem, pp. 30-39.

le développement d'Instituts internationaux de recherches scientifiques »<sup>755</sup>. Mais Halecki ne s'attribue pas toute la paternité de cette réflexion sur la décentralisation puisqu'il montre dans son rapport que cette tendance est déjà sensible une année auparavant sous la plume de Kristine Bonnevie qui écrivait alors que « les cours de vacances internationaux avaient, sur une université internationale cet avantage incontestable qu'ils ne doivent pas avoir lieu toujours dans la même localité ni dans le même pays »<sup>756</sup>. Le rapport de la zoologiste norvégienne, rédigé au printemps 1923 avec la participation du secrétaire, est une commande de la sous-commission des relations universitaires<sup>757</sup>. Portant principalement sur les *summer courses* qui cumulent les trois caractéristiques de s'adresser à des étudiants de plusieurs pays mais également d'être internationaux dans leur corps professoral et dans leurs sujets, les réflexions de Bonnevie englobent donc, parmi d'autres, certains projets d'universités internationales et fait remarquer à quel point les offres sont déjà nombreuses et gagneraient à être plus efficacement relayées par la CICI, qui édicterait au passage quelques critères de qualité<sup>758</sup>. Pas besoin de créer du nouveau, donc, mais d'harmoniser ce qui existe.

Petit à petit, on comprend qu'on se dirige vers une « université internationale » qui n'est plus une institution à proprement parler mais un concept assez souple pour englober toutes les initiatives de collaboration déjà existantes et futures. Un concept qui laisse une grande marge de manœuvre à la Commission de coopération intellectuelle et qui surtout lui évite de devoir trancher puisqu'elle délègue la responsabilité aux organismes inter-universitaires nationaux en se bornant à émettre des recommandations.

## L'UAI face à la CICI, l'entente impossible

L'entrée en fonction de la Commission de coopération intellectuelle marque une nouvelle étape dans la relation entre la Société des Nations et l'Union des associations internationales. Dès 1922, on assiste en effet au passage d'un palier supplémentaire dans le redimensionnement à la baisse des activités de l'organisation belge qui n'a désormais ni les forces ni l'intérêt de tenter de se maintenir comme un lieu pouvant concurrencer la SDN, et qui cherche alors à être associée à ses travaux. Cet état de fait sera évidemment renforcé dès 1924 avec la proposition française de financer un institut (voir chapitre 6), puis en 1926 avec l'inauguration de celui-ci, qui intervient

---

<sup>755</sup> « Propositions du Gouvernement espagnol sur les questions de l'équivalence des diplômes et la création d'une Université internationale », Rapport présenté par M. J. Castillejo, 25 avril 1924, Archives SDN 13C/27880/35774, p. 8.

<sup>756</sup> « Le problème de l'université internationale », rapport préliminaire soumis à la Commission de coopération intellectuelle (sous-commission universitaire) par Oscar de Halecki, 20 mars 1924, Archives SDN 13C/28370/34984, p. 17.

<sup>757</sup> Lettre d'Halecki à Bonnevie, 20 avril 1923, Archives SDN 13/27944/27944.

<sup>758</sup> « Rapport sur les cours de vacances internationaux, présenté à la Commission par Mlle Christine Bonnevie, avec une introduction préparée par les soins du secrétariat », 17 juillet 1923, Archives SDN 13/27944/27944.



alors que l'UAI et l'Institut international de bibliographie n'ont définitivement plus les moyens de leurs prétentions d'avant-guerre. Même si Paul Otlet est très affecté par ce qu'il juge être une exclusion de la CICI, l'UAI poursuit tout de même ses échanges avec la Société des Nations sous la forme de petits mandats. Mais l'irruption de l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI), dont le rôle est justement d'être un bureau à disposition de la Commission, rend cette configuration caduque et la collaboration n'est pas poursuivie.

Comme on le verra plus en détail lors de l'étude du processus de nomination de la première volée d'experts de la CICI dans le chapitre suivant, Henri La Fontaine fait d'emblée partie des personnalités citées pour figurer parmi les membres de la Commission. Sur la toute première liste, il est même le seul représentant belge<sup>759</sup>, mais il est rejoint ensuite par Jules Bordet, président de la Faculté de médecine de l'Université libre de Bruxelles, le médiévaliste Henri Pirenne et bien sûr le ministre Jules Destrée qui est finalement désigné (voir annexe A). Parmi les trois personnes s'étant exprimées en Assemblée sur l'organisation du travail intellectuel et la création de la Commission qui sont également présentes sur la liste soumise au Conseil en vue de cette nomination, La Fontaine est le seul à ne pas être choisi puisque Bonnevie et Murray sont les deux appelés à siéger dans la CICI. Il semble évident, dans le cadre d'une nomination qui revenait aux pouvoirs politiques (les délégués des États au Conseil), que sa candidature n'a pas été retenue pour des raisons stratégiques. Internes d'une part car son propre gouvernement préférerait probablement pourvoir le siège belge avec une personnalité plus sûre. Et plus générales d'autre part car tout l'enjeu de ce que nous avons appelé la « réappropriation » du projet d'organe de coordination intellectuelle est justement de s'affranchir des expériences précédentes dont l'UAI est une bonne mais encombrante représentante. Mais qu'à cela ne tienne, il est encore possible de faire de Jules Destrée un allié, un porte-parole des intérêts de l'Union des associations internationales. C'est pourquoi Paul Otlet invite l'ancien ministre à visiter le Palais mondial quelques jours avant le début de la toute première session de la CICI, en juillet 1922. Il s'en félicite d'ailleurs auprès de Nitobe à qui il explique que Destrée s'est rangé à ses vues et s'engagera au sein de la Commission pour que celle-ci ne se limite pas à son rôle d'instance consultative :

*Il est revenu à ma demande visiter en détail le Palais Mondial et j'ai pu lui exposer notre point de vue, celui de l'utilité de voir préparer une grande organisation et non pas une commission aux fonctions réduites. M. Destrée est d'accord sur ce point. Il estime qu'on ne peut sérieusement faire appel au concours de premières personnalités pour faire besogne secondaire ou déjà faite. Je l'ai laissé dans les meilleures dispositions. Il a accueilli avec attention ma suggestion formulée ainsi : « Inutile que la Commission se donne beaucoup de peines pour établir un programme et des suggestions si l'Assemblée n'est pas disposée à lui fournir des moyens d'exécution. En conséquence, avant d'orienter les travaux, la Commission doit connaître les intentions de l'Assemblée. Qu'elle demande*

---

<sup>759</sup> « Candidats recommandés par des associations pour les fonctions de membres de la commission de coopération intellectuelle », 12 janvier 1922, Archives SDN 13/14297/18183.

*donc à celle-ci, dès septembre prochain, de manifester clairement son intention en votant, à titre préliminaire et provisoire, un crédit de un million de francs<sup>760</sup> qui serait mis à la disposition du Secrétariat pour commencer à travailler dans les lignes que dira la Commission ». En effet sans argent il n'y a rien à faire, sinon faire croître et entretenir des espérances sans fondement.<sup>761</sup>*

La franchise de la stratégie d'Otlet peut sembler naïve. Or, Inazo Nitobe est probablement le membre du Secrétariat dont il a été le plus proche pendant les deux années précédentes, celui qui s'est toujours efforcé de ménager si ce n'est les intérêts du moins la susceptibilité du Belge. Il n'est donc pas étonnant que ce dernier tente auprès de lui un dernier coup pour promouvoir son grand projet, sa lettre étant également un moyen d'explicitier la position de Destrée et donc de peser à l'avance sur les rapports de force tout en contraignant poliment l'ancien ministre à ne pas faillir. Simultanément, Paul Otlet fait parvenir à tous les membres de la CICI une note intitulée « Introduction aux travaux de la commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations »<sup>762</sup>. Long et dense réquisitoire invitant ceux-ci à privilégier une solution générale aux problèmes particuliers de la coopération intellectuelle, le document a surtout pour objectif de rappeler la paternité de l'Union des associations internationales sur les travaux de la SDN. (Ré)écrivant l'histoire de l'« origine de la commission », il fait la part belle à l'UAI et utilise des formulations équivoques pour parler « des Belges » sans se citer lui-même (« les Belges prirent une première initiative », ou « sur la proposition des Belges... »<sup>763</sup>). Mais au-delà de cet historique sélectif, le document est intéressant puisqu'il détaille le « système » Otlet en l'adaptant à la nouvelle configuration et en concluant sur la nécessité de fonder des « établissements scientifiques internationaux » dont on comprend en sous-texte que Bruxelles pourrait être le lieu idéal d'implantation :

*Reconnaître ou appeler à l'existence des centres internationaux matériellement installés et équipés (comme grands établissements scientifiques) à l'intermédiaire des quels soient rattachés les établissements nationaux de même nature formant les stations de réseaux d'une même catégorie de services intellectuels. Ces divers établissements seraient autant que possible et sauf raison spéciale concentrés en un même lieu de manière à constituer le Centre Intellectuel.<sup>764</sup>*

La note de Paul Otlet est tellement fournie qu'on peut se demander s'il a réellement compris le nouveau cadre dans lequel s'inscrit la Commission de coopération intellectuelle. Si c'est le cas et qu'il se rend donc bien compte que ses propositions sont irréalisables à court comme à moyen terme, le soin avec lequel il décrit cette future organisation des sciences est alors un moyen de faire comprendre que la seule solution réaliste en 1922 est de tirer parti de ce que l'UAI a déjà

---

<sup>760</sup> Cette somme est environ dix fois plus élevée que le budget de la CICI.

<sup>761</sup> Lettre d'Otlet à Nitobe, 28 juillet 1922, Archives SDN 13/14297/22204, pp 1-2.

<sup>762</sup> « I[n]troduction aux travaux de la commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations », Note de Paul Otlet, juillet 1922, Archives SDN 13/14297/22204.

<sup>763</sup> Idem, p. 2.

<sup>764</sup> Idem, p. 15.

réalisé. C'est d'ailleurs l'objet d'une autre lettre qu'Otlet et La Fontaine adressent à la Commission à la même période pour leur présenter leurs vœux de succès pour la première session. Ils y rappellent que leur souhait est que l'« organisation » que ne manquera pas de mettre en place la CICI prenne « comme élément tangible [...] l'ensemble des services qui ont été créés par les Associations Internationales unies en un Centre international à Bruxelles au Palais Mondial »<sup>765</sup>. Or, comme on l'a expliqué au chap. 3.3, l'objet de la première session de la Commission est justement de délimiter le champ d'action de manière à ne pas paraître trop gourmands vis-à-vis des finances de la Société. Ces propositions sont donc très vite écartées par le Secrétariat, malgré l'intention de Jules Destrée qui agit en conséquence de sa visite du mois précédent de les faire figurer à l'ordre du jour. Nitobe, qui est d'ailleurs explicite sur ses préoccupations à cet égard, rapporte que constatant que l'ancien ministre « *had therefore a strong backing, [...] if the subjects had been taken up in the Committee there was no knowing where they might end* »<sup>766</sup>. Mais indépendamment du climat général qui interdit à la CICI de présenter à l'Assemblée un rapport par trop dispendieux, la charge la plus forte à l'encontre du système d'Otlet – et de tout système de ce type – vient de Robert Millikan. Pragmatique et très libéral, l'Américain insiste dans une lettre à Bergson transmise à la Commission pour que cette dernière ne s'ingère pas dans le fonctionnement des disciplines. Il écrit par exemple à propos de la bibliographie, « que l'on obtiendra les meilleurs résultats en laissant chacune des sciences organiser ses propres analyses sommaires conformément à ses propres besoins », mais revient plus largement sur les grands projets utopiques des Bruxellois :

*Personnellement, je ne crois pas qu'une solution générale soit possible. À mon avis, l'éventualité la plus désastreuse qui pourrait se présenter à ce point de vue serait que le Conseil ou que la Commission missent en œuvre, à grands frais, un projet général ressemblant à celui qui a été expérimenté au Palais Mondial, à Bruxelles. Un projet de cette nature est terriblement coûteux et, pour autant que je sache, les résultats ne sont pas utilisés dans une proportion qui corresponde aucunement aux dépenses encourues.*<sup>767</sup>

La vision du physicien est diamétralement opposée à celle d'Otlet. Sans nier la nécessité d'agir pour dégripper les rouages de la science, il propose de ne pas ajouter un niveau supplémentaire dans cette coordination mais d'agir en améliorant la circulation de l'information entre les institutions déjà existantes. Et au contraire des secrétaires généraux de l'UAI, il ne fait pas là référence à des organisations comme la leur mais aux universités directement. Commentant la centralisation à l'extrême du projet bruxellois, il écrit :

---

<sup>765</sup> Lettre d'Otlet et La Fontaine à la CICI, juillet 1922 (reçue le 12 juillet), Archives SDN 13/14297/21779.

<sup>766</sup> « Observations on the international committee on intellectual cooperation », Mémoire d'Inazo Nitobe du 18.8.1922, Archives SDN 13/14297/22652, p. 9.

<sup>767</sup> Lettre de Millikan à Bergson, 2 novembre 1922, transmise à la CICI le 27 novembre 1922, Archives SDN 13/14297/24927, pp. 2-3.

*À mon avis, aucune de ces propositions ne correspond à un besoin réel. Le monde n'a pas besoin d'une université internationale ou d'une bibliothèque internationale, mais au moins d'une centaine de chaque.*<sup>768</sup>

Mais Millikan n'a pas besoin de se montrer très insistant : la raison pratique est avec lui puisqu'il est infiniment plus facile de trancher en faveur d'une solution qui délègue la responsabilité aux institutions nationales que de proposer une structure très centralisée. Et même si cette réflexion est surtout valable dans des États privilégiés dont les universités n'ont pas souffert de la guerre, elle est largement partagée pour des raisons financières et politiques au sein de l'Assemblée : à l'automne 1922, la CICI qui se dessine est une instance très légèrement dotée et dont la mission principale est de défricher le terrain et faire le point sur ses propres missions avant d'entreprendre la moindre initiative de grande envergure.

Même si ce dénouement était largement prévisible sur la base de la résolution Bourgeois qui a définitivement porté la Commission sur les fonds baptismaux, Paul Otlet fulmine. Dans le rapport qu'il livre à l'UAI en janvier 1923 et auquel nous avons déjà fait référence plus haut pour documenter la philosophie du « tout ou rien » du Belge, il s'insurge de ce que la Commission ne fasse pas justice aux réalisations de l'Union et ne l'ait pas invité à y siéger. Pourtant, la Belgique y est représentée, « assurément ce ne pouvait être qu'à raison des travaux poursuivis à Bruxelles », écrit-il avant de regretter que Destree n'ait pas accédé à la présidence de la CICI pour la convoquer dans la capitale belge<sup>769</sup>. Il se montre également blessé qu'à l'exception du discours d'ouverture, aucune mention ne soit faite du nom de l'UAI. « Voici une Commission chargée de provoquer la coopération qui commence par écarter un groupe de coopérateurs actifs et prélude à ses travaux par un acte de non-coopération !! »<sup>770</sup>, écrit-il en disséquant le procès-verbal de la première session pour y lister tous les éléments qui montrent l'ostracisme dont le Centre mondial ferait l'objet. Ce rapport, destiné aux associations membres de l'Union édité sous la forme d'un feuillet et transmis au secrétariat de la SDN, donne l'impression que la relation est consommée. À moins bien sûr que la Société des Nations ne tienne pas rigueur à Otlet d'un tel étalage public de sa fierté contrariée et de ses piques amères. « Il faut se féliciter, peut-être, de l'arbitraire dont l'Union vient d'être victime parce qu'ainsi est donnée l'occasion « expérimentale » de mettre en lumière la fausse voie où s'engage la Société »<sup>771</sup>, note-t-il dans sa conclusion.

Manifestement aveuglé par des décennies de lutte pour la survie de son grand œuvre, Paul Otlet ne semble pas réussir à observer la scène autrement que du point de vue très limité de la chronologie de sa propre organisation. Or, comme nous l'avons vu, La Fontaine et lui ne sont pas

---

<sup>768</sup> Idem, p. 3.

<sup>769</sup> « La Société des Nations et l'Union des Associations Internationales, Rapport aux Associations sur les premiers actes de la Commission de Coopération Intellectuelle, par M. Paul Otlet, secrétaire général de l'Union », publication de l'UAI n°107, janvier 1923, p. 7 (Archives SDN 13C/22158/25270).

<sup>770</sup> Idem, p. 15.

<sup>771</sup> Idem, p. 16.

du tout les seules personnalités à avoir échafaudé de tels systèmes et ils s'inscrivent eux-mêmes dans un contexte politique et une succession de décisions diplomatiques qui dépassent largement cette chronologie bruxelloise. Toutefois, son analyse d'une Commission « peut-être bien malgré elle [...] entraînée par l'ambiance des autres organismes de la Société des Nations »<sup>772</sup> n'est pas fautive. Pas plus que son constat sur le financement misérable de celle-ci<sup>773</sup>, ou sa prévision d'une Commission impuissante à terme. Mais son attachement inconditionnel à une solution maximale, une infrastructure lourde dirigée par un « large corps représentatif de toutes les forces intellectuelles »<sup>774</sup>, est en décalage total avec la réalité économique de la Société des Nations qu'il semble considérer comme un coffre-fort bien garni mais jalousement gardé par une garnison d'administrateurs sans ambitions.

## Crise ouverte et déclin de l'UAI

Sur de telles bases, la collaboration entre l'Union des associations internationales et la SDN ne peut qu'être tendue. Mais malgré la vexation d'avoir été très manifestement écartés de la CICI, Otlet et La Fontaine ne manquent pas de s'inviter dans ses travaux, et ceci dès la deuxième session de la Commission en décembre 1922 à Paris. Atterrés de constater que celle-ci a procédé à la nomination d'une sous-commission de bibliographie, qui plus est composée de personnalités dont aucune « n'a attaché son nom à un projet connu d'organisation bibliographique » et « encore moins à une œuvre de bibliographie internationale »<sup>775</sup>, les secrétaires généraux de l'UAI expriment leur « surprise, éventuellement [leur] protestation » à Eric Drummond. Dans ce télégramme envoyé à la hâte en pleine session de la sous-commission, ils lui font remarquer que « l'ancien et unique Institut International de Bibliographie [n']est pas représenté [dans] votre Commission Bibliographique [de] Paris, malgré votre rapport si favorable qui depuis deux ans nous amena [à] suspendre toute négociation avec Gouvernements »<sup>776</sup>. Si l'ancienneté et l'unicité de l'IIB sont effectivement des éléments qui permettent de contester valablement l'absence de délégation dans la sous-commission de bibliographie (puisque la CICI est censée ne pas créer de situation de double-emploi et tirer parti des initiatives antérieures), l'argument qui consiste à dire que l'UAI s'est abstenue de toute activité en attendant une réaction de la SDN est assez clairement

---

<sup>772</sup> Idem.

<sup>773</sup> Citant le rapport de la CICI contenant la phrase suivante : « En élaborant ce programme, la commission s'est d'ailleurs préoccupée d'épargner à la Société des Nations toute dépense inutile et d'observer le principe de la plus stricte économie », il répond, sarcastique, qu'« un Ministre des Finances compresseur ne saurait dire mieux ». Idem, p. 19.

<sup>774</sup> Idem, p. 17.

<sup>775</sup> « La Société des Nations et l'Union des Associations Internationales, Rapport aux Associations sur les premiers actes de la Commission de Coopération Intellectuelle, par M. Paul Otlet, secrétaire général de l'Union », publication de l'UAI n°107, janvier 1923, p. 14 (Archives SDN 13C/22158/25270).

<sup>776</sup> Télégramme du 19 décembre 1922, répété dans la lettre d'Otlet au secrétaire général, 20 décembre 1922, Archives SDN 13/22158/25270.

exagéré. Si ces « négociations » n'ont pas eu lieu, c'est très probablement parce que l'Union a mis du temps à tenter de reprendre son rythme de croisière. L'impatience d'Otlet ne lui aurait probablement pas permis d'attendre deux années sans rien faire uniquement pour favoriser le dialogue avec la Société des Nations. Toujours est-il que ce coup de pression a pour conséquence que la session suivante de la sous-commission de bibliographie est convoquée à Bruxelles, que La Fontaine et Otlet y sont exceptionnellement invités et qu'une visite du Palais mondial est organisée en marge de ses travaux. Mais malgré ce témoignage de bonne volonté, le 20 mars 1923 en ouverture de la séance du matin, Otlet prie la sous-commission de clarifier à quel titre son collègue et lui-même ont été invités. Lui emboîtant le pas, La Fontaine regrette qu'ils n'aient pas été convoqués au même titre que les autres experts, ce que Halecki explique rapidement par le fait que Destrée ayant été nommé par la CICI dans cette sous-commission, celle-ci compte déjà un membre belge<sup>777</sup>. Décidé à ne pas laisser passer une si belle occasion, Otlet se fend le lendemain d'une longue note à l'attention de la sous-commission, redisant la valeur du trésor bibliographique qu'il garde jalousement et évoquant la « désillusion » qu'ont été pour beaucoup les premiers actes de la SDN dans le domaine intellectuel : « C'est un commencement, direz-vous. Nous pensons que c'est un faux départ. »<sup>778</sup>

Mais la préoccupation des deux Belges est entendue par la sous-commission, qui comptera bientôt Henri La Fontaine parmi ses experts occasionnels. Celui-ci remplace en effet temporairement Jules Destrée quelques mois plus tard lors de la session d'été de la CICI et de ses sous-commissions<sup>779</sup>. Il s'y fait dès lors l'apôtre discret de l'IIB et aura pendant les années qui suivent des occasions de rappeler les réalisations bruxelloises d'autant plus nombreuses que l'agenda de l'ancien ministre est particulièrement chargé. Mais cette situation officieuse et très instable ne permet pas à l'UAI de participer en tant que telle aux discussions de la Commission puisque La Fontaine ne remplace Destrée qu'en tant qu'expert belge. Financièrement et logistiquement, cette instabilité complique également parfois l'organisation personnelle de ce remplaçant qui, si la session de la CICI n'a pas lieu juste avant celle de la SDN à laquelle il est de toute façon convié en tant que délégué à l'Assemblée, est souvent convoqué à la dernière minute. Ceci sans parler du fait que Destrée et La Fontaine sont deux personnalités qui sont loin d'être interchangeables puisqu'ils représentent des intérêts parfois divergents, en particulier lorsqu'il s'agit de questions touchant à la Belgique ou à l'Institut international de bibliographie. La demande de clarification qu'adresse La Fontaine à Oprescu en prévision de la session de l'été 1924 exprime bien la zone grise dans laquelle il se trouve :

---

<sup>777</sup> Sous-commission de bibliographie, Procès-verbal de la deuxième session, 5<sup>e</sup> séance tenue à Bruxelles le 20 mars 1923, Document CICI/B/2<sup>e</sup> Sessions/PV3, Archives SDN 13/22158/28420, pp. 1-3.

<sup>778</sup> « Déclaration de M. Otlet », Annexe au procès-verbal de la 6<sup>e</sup> séance de la sous-commission de bibliographie, pp. 11-14, Archives SDN 13/22158/30838.

<sup>779</sup> Archives SDN 13/22158/30838.

*J'ai bien reçu les divers documents que vous m'avez fait parvenir [...]. Mais je n'ai pas reçu une invitation formelle à assister à ces délibérations ou tout-au-moins à celles de la sous-commission de bibliographie. J'ignore aussi si l'état de santé de notre collègue, M. Destrée, lui permettra de suivre tous les débats. [...] Pour éviter tout malentendu, je vous serais donc fort obligé de me faire savoir par retour de courrier si ma présence à Genève est désirée [...].*<sup>780</sup>

En apparence, on se dirige donc vers une solution qui ménage les intérêts de part et d'autre : sans avoir un accès officiel à la Commission, l'Institut international de bibliographie y est fréquemment représenté tout en accomplissant de petits mandats de publication. Or, cet état de grâce dans la relation entre l'UAI et la SDN voit ses perspectives obscurcies par la dégradation rapide de la capacité d'action des institutions du Palais mondial.

En février 1924, les secrétaires généraux de l'UAI sont en effet rattrapés par l'éclatement d'un conflit latent avec le gouvernement belge autour de mise à disposition du Palais du Centenaire. Pendant l'hiver 1922 déjà, alors que le cabinet qui avait installé l'Union dans ces locaux en 1920 a depuis laissé la place à un nouveau gouvernement, ce dernier signifiait à l'Union que le Palais serait loué pour quinze jours à une foire commerciale, puis en 1924 à une exposition coloniale sur le caoutchouc, impliquant le déménagement temporaire de dizaines de salles du musée<sup>781</sup>. Il faut dire que la mise à disposition d'une aile du Palais (10 000 m<sup>2</sup>), construit comme son nom l'indique à l'occasion du jubilé de 1880 et surtout connu en raison de l'Exposition universelle qui s'y tient en 1897, n'était à l'origine prévue que comme une solution transitoire en attendant que « des dispositions concertées par les Gouvernements ou adoptées par la Société des Nations » ne permettent « la construction à frais communs des édifices définitifs ayant la même destination »<sup>782</sup>. Bien qu'impuissante en matière d'affaires intérieures belges mais encouragée par Oscar de Halecki qui fit remarquer à quel point la SDN a des obligations si ce n'est légales du moins morales vis-à-vis de l'UAI<sup>783</sup>, la Société des Nations en la personne de Bernardo Attolico était intervenue auprès du gouvernement belge pour leur rappeler la « sympathie » plusieurs fois exprimée par l'Assemblée et le Conseil « pour l'œuvre entreprise par l'Union des Associations internationales »<sup>784</sup>. Et alors qu'en l'absence d'une intervention formelle de la Société des Nations et après un premier déménagement temporaire, le conflit continuait de nourrir une correspondance nombreuse avec le Secrétariat pendant toute l'année 1923 au sujet d'épineuses questions légales posées par le statut international incertain de l'UAI, il trouve une issue radicale au matin du 11 février 1924. « Notre expulsion violente palais mondial est accomplie », dit le télégramme

---

<sup>780</sup> Lettre de La Fontaine à Oprescu, 15 juillet 1924, Archives SDN 13C/14297/36120.

<sup>781</sup> Otlet et La Fontaine, « Mémoire adressé au Conseil des Ministres afin d'obtenir que le Palais Mondial ne soit pas détruit », 6 février 1922, Archives SDN 13/1139/19097.

<sup>782</sup> Actes de fondation du Palais Mondial, cité dans « Mémoire sur les rapports du Gouvernement belge avec l'Union des Associations internationales et le Palais Mondial » de Paul Otlet, 19 juin 1923, p. 3, Archives SDN 13/1139/19097.

<sup>783</sup> Note d'Halecki à Attolico, 16 février 1922, Archives SDN 13/1139/19097.

<sup>784</sup> Lettre d'Attolico à Hymans, 17 février 1922, Archives SDN 13/1139/19097.

laconique, au sens dramatique bien pesé, presque évangélique, qu'adresse Otlet à la SDN<sup>785</sup>. Il est complété plus tard par une note qui, si elle ne manque pas non plus du pathos caractéristique du Belge et d'une certaine mise en scène, nous permet de saisir la gravité de la situation telle qu'elle est vécue par le fondateur de l'UAI :

*Le Gouvernement a rompu les négociations avec l'Union des Associations Internationales. Ce matin, à 9 heures 1/2, une troupe de trente agents est entrée par la force dans le Palais Mondial et en a occupé les locaux. Les dirigeants et le personnel ont été refoulés dans six bureaux. Toutes les issues ayant été barricadées, ils n'ont plus eu accès aux collections, aux archives et aux ateliers de travail. Les services du Musée International, de l'Institut International de Bibliographie, de la Bibliothèque Internationale, de l'Université Internationale et de l'Union des Associations Internationales, ainsi que ceux des organismes qui coopèrent avec eux, sont complètement interrompus. Le Palais Mondial a vécu. Vive le nouveau Palais Mondial ! Bruxelles, le 11 février 1924.<sup>786</sup>*

S'ensuivent deux années de paralysie quasiment totale de l'UAI, deux années de mobilisation locale et internationale pour tenter en vain de trouver des alliés pour « venir en aide à la détresse »<sup>787</sup> du Palais mondial. Privée de ses locaux et de ses collections, l'Union n'est dès lors plus en mesure de s'acquitter correctement des mandats reçus de la part de la Commission de coopération intellectuelle, ni d'ailleurs de l'accueillir pour l'une de ses sessions dans les murs de l'IIB comme prévu<sup>788</sup>. Et comme s'il fallait que cette année 1924 soit définitivement l'*annus horribilis* de l'Union des associations internationales, rappelons que c'est à l'automne de celle-ci que survient la proposition française de créer un institut de coopération intellectuelle à Paris. L'IICI, c'est un projet que tout oppose à l'UAI : son soutien et son financement gouvernemental massif, son compromis entre ouverture internationale et mainmise française qui lui garantit la stabilité matérielle tout en pouvant se présenter comme un espace généreux vis-à-vis des États membres de la SDN, ses soutiens diplomatiques dans l'Assemblée, et surtout, son absence de programme défini. Pas de « système », pas d'ambitions mondiales et totales, pas de personnalités qui conditionneraient d'avance ses attributions, mais une coquille vide qui n'attend – au moins en apparence – que d'être remplie par la Société des Nations. Mais l'IICI, c'est surtout le triomphe des « meilleurs ennemis » de l'UAI, ceux qui comme Luchaire se sont efforcés depuis 1919 à minimiser l'influence de la Belgique dans le dossier intellectuel pour garantir à la France l'exclusivité des « affaires de l'esprit ». Et même si les secrétaires généraux de l'Union, apprenant la nouvelle, ne peuvent pas manquer de rappeler leur existence et souhaiter que la Société des

---

<sup>785</sup> Télégramme d'Otlet à la Société des Nations, reçu le 14 février 1924, Archives SDN 13/1139/19097.

<sup>786</sup> Feuillet cartonné sans titre, manifestement destiné aux associations internationales, 11 février 1924, Archives SDN 13/1139/19097.

<sup>787</sup> Otlet et La Fontaine, « Appel des Instituts du Palais Mondial à leurs Amis, connus et inconnus », décembre 1925, p. 2, Archives SDN 13/1139/19097.

<sup>788</sup> Archives SDN 13/22158/36050.



Nations ne se laisse pas séduire par un projet trop vague<sup>789</sup>, ils ne sont plus en position de dicter quoi que ce soit au Conseil pour éviter la concurrence de l'IICI. Quelques années plus tard, le secrétaire belge de la Section d'information Frédéric Blondeel, rapportera d'une conversation avec Otlet que celui-ci « s'est à plus d'une reprise plaint de la Société des Nations et en particulier de l'Institut de Coopération intellectuelle, auquel il reproche avec aigreur d'avoir marché sur les brisées des organisation groupées à Bruxelles »<sup>790</sup>.

Mais encore une fois, alors que la relation entre la SDN et l'UAI semble au plus bas, Otlet et La Fontaine parviennent à redonner du sens à leur action auprès de la Commission de coopération intellectuelle. Au début de l'été 1924 se précisent les contours d'une nouvelle convention portant spécifiquement sur des chantiers bibliographiques tels que l'établissement d'un catalogue collectif de grandes bibliothèques, la création et la publication d'un bulletin qui servirait d'organe de la CICI en matière de bibliographie et, très concrètement, la poursuite de l'édition des volumes de l'*Index Bibliographicus*, un « répertoire international des sources de bibliographie courante » publié sous la direction de Marcel Godet<sup>791</sup>. Si le texte met presque une année à être avalisé par les parties, il entre effectivement en vigueur en 1925 et la Commission désigne en son absence Destrée pour la représenter au sein du Conseil d'administration de l'IIB<sup>792</sup>. La réaction de celui-ci nous en dit assez long sur la situation délicate qui est la sienne, entre le gouvernement, la CICI et l'IIB :

*Je suis très honoré que la Commission m'ait choisi comme son délégué à l'Institut de Bibliographie ; mais outre ma parfaite incompétence, je vous signale que M. M. La Fontaine et Otlet se sont montrés assez irrités contre moi, et je préfère espacer mes relations avec eux.*<sup>793</sup>

Ce n'est que face à l'insistance d'Oprescu, à qui il semble « impossible que la Commission soit représentée par une autre personne qu'un de ses membres, et évidemment le membre belge est le plus indiqué »<sup>794</sup>, que l'ancien ministre accepte finalement la charge, assuré par le secrétaire que ses relations avec les autres membres du Conseil d'administration « seront aussi peu fréquentes que possible ». Or, un an plus tard, la sous-commission ne peut que constater que la subvention allouée à l'IIB n'a pas porté de fruits et que celui-ci a été incapable de faire avancer les dossiers qui lui ont été confiés. De l'avis d'Hendrik Lorentz, qui préside la sous-commission de bibliographie au titre de président de la CICI, « il semble que l'Institut lui-même ne soit pas très satisfait de l'arrangement existant et peut-être, dans ces conditions, le mieux serait-il de

---

<sup>789</sup> Lettre de La Fontaine et Otlet au président du Conseil, 3 septembre 1924, Archives SDN 13C/37637/38431.

<sup>790</sup> Note de Blondeel à Comert, 18 juin 1927, Archives SDN 13/1139/58009, p. 2.

<sup>791</sup> La convention est reproduite dans le procès-verbal de la quatrième session de la CICI, 25-29 juillet 1924, document A.20.1924.XII, pp. 26-29, Archives SDN 13C/14297/37560.

<sup>792</sup> Lettre d'Oprescu à Destrée, 26 mai 1925, Archives SDN 13C/32725/44162.

<sup>793</sup> Lettre de Destrée à Oprescu, [s.d.] (mai 1925), Archives SDN 13C/32725/44162.

<sup>794</sup> Lettre d'Oprescu à Destrée, 28 mai 1925, Archives SDN 13C/32725/44162.

considérer cet arrangement comme ayant pris fin »<sup>795</sup>, mais Jules Destrée rappelle la situation difficile dans laquelle se trouve l'IIB. Il est rejoint par Gilbert Murray qui insiste pour tenter une fois de plus de sauver la relation avec La Fontaine et Otlet. Il faut dire que tous les espoirs sont à nouveau permis : un mois plus tôt, le 14 juin 1926, Otlet et La Fontaine ont la « vive satisfaction », et c'est probablement peu dire, d'apprendre à Drummond « qu'il vient d'être mis fin au long conflit » entre l'UAI et le gouvernement belge et que dans l'attente de l'édification de nouveaux locaux les salles du Palais du Cinquantenaire sont à nouveau à leur disposition<sup>796</sup>. Le rapport de la sous-commission note donc qu'« il a été généralement reconnu que cet Institut n'avait pas exécuté sa part de l'Accord conclu avec la Société des Nations »<sup>797</sup> mais, ayant pris connaissance des nouvelles de Bruxelles tendant à indiquer que la situation de l'IIB était en voie d'amélioration, ne statue pas définitivement sur la question. Jules Destrée en profite toutefois pour exprimer à ses collègues « le désir d'abandonner ses fonctions » au Conseil de l'IIB, sur quoi le rapport de la sous-commission conclut qu'« il n'a pas été jugé nécessaire de le remplacer, dans les conditions actuelles ».

Transmettant le résultat des discussions de la CICI à Otlet et La Fontaine, le secrétaire de la Commission les informe que le Comité de contrôle de la SDN « n'a pas cru devoir renouveler pour l'année 1927 la subvention » accordée à l'IIB mais que l'*Index Bibliographicus* est toujours attendu<sup>798</sup>. Mais alors que le chef adjoint de la Section des relations scientifiques de l'IICI, le baron et astronome J. E. de Vos van Steenwijk, rapporte en novembre 1926 qu'à son avis « *direct co-operation between the I.I.B. and the C.I.C.I is impossible, if only for personal motives. Too much ill-feeling has been stored up* »<sup>799</sup>, l'Institut international de bibliographie mène tout de même la publication du supplément à l'Index à son terme en février 1927. Or, le résultat est catastrophique, « un monstre d'ignominie » dont « seul le papier en est de belle qualité »<sup>800</sup>. Le document contient une erreur de typographie par ligne, ignorant tout des règles de l'anglais et affiche un incroyable « *Ligue of Nations* » sur sa première page<sup>801</sup>. Et il ne s'agit pas d'une épreuve mais bel et bien d'un volume imprimé et relié dont deux pleines caisses sont tout juste parvenues au Secrétariat. Constatant « les conditions défectueuses dans lesquelles cette publication a été faite par [l'] Institut et les allusions plutôt désobligeantes à la Société des Nations

---

<sup>795</sup> Procès-verbal de la huitième session de la sous-commission de bibliographie, troisième séance, 24 juillet 1926, p. 8, Archives SDN 13C/22158/52989.

<sup>796</sup> Lettre d'Otlet et La Fontaine à Drummond, 14 juin 1926, Archives SDN 13/1139/52207.

<sup>797</sup> « Travaux de la sous-commission de bibliographie », rapport annexé au procès-verbal de la huitième session de la CICI, 26 au 29 juillet 1926, document C.462.M.181.1926.XII. p. 69, Archives SDN 13C/14297/52904.

<sup>798</sup> Lettre d'Oprescu à La Fontaine et Otlet, 19 octobre 1926, Archives SDN 13C/32725/44162.

<sup>799</sup> « Report of Mr. De Vos van Steenwyk on the Brussels Institute of Bibliography », [s.d.] (novembre 1926), Archives SDN 13C/32725/44162.

<sup>800</sup> Note de Ferrier à Oprescu, 4 mars 1927, Archives SDN 13C/29089/46742.

<sup>801</sup> « Index Bibliographicus », First Supplement, League of Nations, 1925.

se trouvant dans l'introduction de ce supplément »<sup>802</sup>, Oprescu s'empresse de suspendre la distribution du document, une décision définitive étant reportée par la CICI à sa session d'août 1928<sup>803</sup>, date à laquelle les volumes sont définitivement envoyés au pilon. Avec cet épisode se termine abruptement le chapitre des relations entre la Commission de coopération intellectuelle et l'Union des associations internationales (ou ses composantes), puisque les quelques correspondances qui se poursuivront les années suivantes ne consistent qu'en des informations et des invitations qui ne seront pas suivies d'effets. Quant à la relation entre l'UAI et le Secrétariat lui-même, elle vivra encore quelques soubresauts en 1927.

Cette année-là a en effet lieu le septième et dernier Congrès mondial des associations internationales. L'UAI tente alors de se relever du triste conflit l'ayant opposé au gouvernement belge, mais avec tellement peu de succès qu'à compter de cette date l'Union se résume presque à ses deux protagonistes principaux, Otlet et La Fontaine, isolés mais toujours déterminés. D'ailleurs, si la Société des Nations est effectivement invitée à participer au Congrès ainsi qu'à une 4<sup>e</sup> session de l'Université internationale, elle semble avoir le souhait de tourner la page d'une relation en dents de scie. Dans une note à Albert Dufour-Féronce, le secrétaire Werner von Schmieden lui déconseille de donner suite :

*Si l'Union était en réalité ce qu'elle prétend être, il n'y a pas de doute qu'une participation du Secrétariat à ces délibérations serait non seulement utile mais peut-être même nécessaire. [...] En outre, vu l'attitude de l'Union vis-à-vis du Secrétariat, il serait peut-être plus prudent de ne pas se faire représenter au Congrès pour ne pas se mêler de choses d'une valeur secondaire, et ne pas s'exposer à des critiques probables.*<sup>804</sup>

À l'issue d'une conversation avec Otlet à ce sujet, Blondeel écrit qu'il est « absolument convaincu que le fonctionnaire qui irait assister au congrès des Associations courrait grand risque de se trouver dans une situation difficile, et même pénible »<sup>805</sup>. Mais même dans ce contexte difficile, et alors que la situation semble empirer toujours plus irrémédiablement, il invite le directeur de sa section à « soigneusement éviter tout ce qui pourrait froisser MM. La Fontaine et Otlet, qui sont très ulcérés et auxquels nous devons, je crois, témoigner de la sympathie jusqu'à l'extrême limite »<sup>806</sup>. Il est donc décidé qu'un fonctionnaire se rendra bel et bien dans la capitale belge pour donner une conférence dans le cadre de l'Université internationale mais que celui-ci, en plus de voir ses disponibilités calculées pour lui éviter d'être présent lors du Congrès lui-même, sera choisi parmi les membres d'une section qui n'est pas concernée par la coopération intellectuelle pour qu'il n'ait pas à en répondre.

---

<sup>802</sup> Note d'Oprescu à Van Asch Van Wijck, 9 février 1927, Archives SDN 13C/32725/44162.

<sup>803</sup> Note d'Oprescu au service de distribution, 2 août 1928, Archives SDN 13C/29089/46742.

<sup>804</sup> Note de Von Schmieden à Dufour-Féronce, 26 mars 1927, Archives SDN 13/4646/58010, pp. 3-4.

<sup>805</sup> Note de Blondeel à Comert, 18 juin 1927, Archives SDN 13/1139/58009, p. 4.

<sup>806</sup> Idem.

Mais penser que Paul Otlet et Henri La Fontaine ont déposé les armes pour se consacrer uniquement à leurs travaux personnels serait sous-estimer leur détermination. Non seulement les deux intellectuels belges n'abandonnent pas leur projet de cité mondiale, mais ils sont toujours déterminés, à l'automne 1927, à y impliquer la Société des Nations. Constatant le manque de coopérativité de leur propre gouvernement, ils font part à Eric Drummond de leur souhait de déplacer leur activité à Genève pour y faire naître une « féconde collaboration »<sup>807</sup>. Qu'il est loin le temps où l'installation de la SDN à Bruxelles semblait être une nécessité absolue ! Évacué également le ton militant et revendicateur qui fait si souvent la marque de fabrique d'Otlet : ici, il semble que tous les compteurs aient été remis à zéro, que le projet de déménagement ne soit justifié que par l'inconfort des locaux actuels<sup>808</sup> et qu'il ait été pensé de longue date comme une troisième étape, un « établissement définitif » consécutif à une « phase de préparation d'avant-guerre » puis « d'élargissement d'après-guerre »<sup>809</sup>. Si, avec le recul, cette tentative n'est pas étonnante, Otlet et La Fontaine voyant probablement dans la Société des Nations la seule instance ayant suffisamment d'envergure pour apporter son patronage à rien de moins que la construction d'une nouvelle ville, elle demeure très inattendue dans le contexte de 1927. La Commission de coopération intellectuelle atteint en effet petit à petit son paroxysme avec un Institut qui prend son envol sous la direction ambitieuse de Julien Luchaire, et les sollicitations d'une UAI décrédibilisée ne semblent être désormais plus que le chant d'un cygne marginalisé que l'on entend à peine dans le vacarme d'une période faste. Si nous ne revenons pas ici sur les détails du projet genevois, pour nous concentrer encore une fois sur la relation que celui-ci implique entre les deux Belges et la SDN, rappelons toutefois qu'il va les occuper plusieurs années et impliquer des grands noms de l'architecture comme Le Corbusier et son cousin Pierre Jeanneret<sup>810</sup>. Paul Otlet rêvant depuis plus de dix ans de la création d'une cité mondiale regroupant des bâtiments de prestige et de culture comme des habitations modèles, les projets de nouveau siège pour la SDN dans un quartier dédié aux institutions internationales à Genève lui font miroiter la possibilité d'une réalisation conjointe. Sans demander immédiatement à la Société des Nations d'entrer dans une telle démarche, le courrier de novembre 1927 en appelle à la bienveillance du secrétaire général et l'invite à réfléchir à accorder, encore une fois, le patronage de son organisation sur le projet.

---

<sup>807</sup> Lettre d'Otlet et La Fontaine à Drummond, 7 novembre 1927, Archives SDN 13/1139/62930.

<sup>808</sup> « Inappropriés à leur destination, impossibles à chauffer, ils sont en bois et récemment un commencement d'incendie s'y est déclaré. », Idem, p. 1.

<sup>809</sup> Idem, p. 2. On observe d'ailleurs un mouvement inverse : l'établissement apparemment stable de l'avant-guerre, puis une période incertaine, puis l'abandon.

<sup>810</sup> Voir COURTIAU Catherine, « La cité internationale 1927-1931 », in: *Le Corbusier à Genève, 1922-1932*, Lausanne, Payot, 1987, pp. 53-69. Ainsi que VAN ACKER Wouter, « Architectural Metaphors of Knowledge: The Mundaneum Designs of Maurice Heymans, Paul Otlet, and Le Corbusier », *Library Trends* 61 (2), 2012, pp. 371-396.

Or, la SDN ne semble pas prête à entrer une nouvelle fois dans le jeu des fondateurs de l'UAI. Préparant la réponse de Drummond, Blondeel confie à von Schmieden qu'« en écrivant ce projet j'ai eu un peu l'appréhension que certaines parties de la lettre pourraient plus ou moins froisser les destinataires, mais à la réflexion il m'est apparu qu'en somme il faut bien en finir par mettre les points sur les i car la lettre de MM. La Fontaine et Otlet montre clairement que des malentendus subsistent »<sup>811</sup>. Le secrétaire général approuve ce constat et signe donc quelques jours plus tard une longue lettre particulièrement formelle dans laquelle il informe ses interlocuteurs qu'il n'est que l'exécutant des volontés de l'Assemblée et du Conseil : « Vous voulez bien me demander si votre projet général [l'installation à Genève] ne rencontrerait aucune objection de ma part. Je ne puis que vous répondre qu'il ne peut pas y avoir de ma part une objection à un projet qui n'est pas de mon ressort »<sup>812</sup>. En parallèle, le Secrétariat de la SDN informe le gouvernement belge des démarches de l'UAI et lui fait parvenir des copies des lettres échangées<sup>813</sup>. Or, ne se contentant pas d'accuser réception, Otlet lance une dernière tentative et apporte à la connaissance de Dufour-Féronce, qui a entre-temps remplacé Nitobe à la tête de la Section des bureaux internationaux, un feuillet « Sur l'organisation générale des Forces Internationales et leur concentration à Genève », assorti d'un tract présentant son « Mundaneum »<sup>814</sup>, dont c'est d'ailleurs la première apparition sous cette dénomination. Il ne recevra en retour qu'un accusé de réception signé de Georges Oprescu<sup>815</sup>, en l'absence des sous-secrétaires généraux, qui hésitaient d'ailleurs à laisser la lettre sans réponse<sup>816</sup>. Ultime témoignage de la bipartition que nous nous sommes efforcés à mettre en lumière dans ces pages, une note de von Schmieden au bas de la dernière lettre d'Otlet montre bien le rôle de médiateur que joue La Fontaine, présent en personne à Genève, entre la Société des Nations et l'UAI :

*MM. Dufour et Blondeel ont eu des conversations avec le Sénateur La Fontaine au sujet de la question de transférer les Instituts de Bruxelles à Genève. M. La Fontaine n'a pas été encouragé à suivre le programme exposé dans les feuilles ci-jointes. Une réponse écrite paraît donc superflue.*<sup>817</sup>

Ce dossier 62930 est le dernier de la série 13/1139 « *Union of International Associations* », l'une des plus fournies du fonds de la coopération intellectuelle et surtout l'une des seules à avoir une amplitude aussi large (1919-1927). Ce constat archivistique sonne comme un point final. Si un échange de correspondance aura encore lieu avec Paul Otlet entre 1930 et 1932 au sujet d'un

---

<sup>811</sup> Note de Blondeel à von Schmieden, 11 novembre 1927, Archives SDN 13/1139/62930.

<sup>812</sup> Lettre de Drummond à Otlet et La Fontaine, 17 novembre 1927, Archives SDN 13/1139/62930, p. 3.

<sup>813</sup> Note de Blondeel à von Schmieden, 8 décembre 1927, Archives SDN 13/1139/62930.

<sup>814</sup> Lettre d'Otlet à Von Schmieden (pour Dufour-Féronce), 30 novembre 1927, Archives SDN 13/1139/62930. À noter que la publication UAI, en plus de l'adresse du Palais Mondial, indique également un « siège local » à la rue Charles-Bonnet 8 à Genève, probablement une étude d'avocats.

<sup>815</sup> Lettre d'Oprescu à Otlet, 13 décembre 1927, Archives SDN 13/1139/62930.

<sup>816</sup> Note de Blondeel à Von Schmieden, 8 décembre 1927, Archives SDN 13/1139/62930.

<sup>817</sup> Note de Von Schmieden, 9 décembre 1927, Archives SDN 13/1139/62930.

hypothétique Congrès des associations internationales<sup>818</sup>, il s'agit bien d'un chapitre qui se referme définitivement. Le 1<sup>er</sup> juin 1934, le gouvernement ordonne la fermeture du Palais mondial pour le réattribuer au Musée royal d'art et d'histoire. Après un dernier baroud d'honneur consistant à rester impassiblement assis devant la porte close du bâtiment pendant la lecture de l'ordre d'évacuation par les autorités, Paul Otlet, qui publie la même année son *Traité de documentation*<sup>819</sup>, annonce qu'il déplace l'Institut international de bibliographie à la rue Fétis, son propre domicile, à quelques centaines de mètres du parc du Cinquantenaire où se dressait le Palais mondial<sup>820</sup>.

Globalement, on notera que la détérioration de la relation entre UAI et SDN n'a rien de linéaire. Elle est le produit de plusieurs processus, parfois successifs mais souvent plus ou moins simultanés, qui dépendent pour une part non négligeable de la personnalité et de la pugnacité des secrétaires généraux de l'Union. Bien sûr, le manque de soutien du gouvernement belge est un facteur fondamental de l'échec de l'institutionnalisation et de la régularisation à long terme des projets d'Otlet et La Fontaine, tout comme l'incapacité de ces derniers à adopter un agenda réaliste qui aurait permis de susciter la confiance d'une fondation philanthropique et ainsi redresser le bilan financier catastrophique de leur entreprise. Or, il faut relativiser l'impact de cette tragédie personnelle sur la Commission de coopération intellectuelle : elle-même n'est que très peu affectée des déboires de l'UAI puisqu'elle décide dès sa création et la mise au point de son programme en 1922 qu'elle n'est pas concernée par les utopies et les grands systèmes. Malgré ses moyens très limités et la constante nécessité de prouver son utilité, elle est installée dans une certaine stabilité garantie par l'institution gigantesque et – au moins au début des années 1920 – apparemment créée pour durer. C'est probablement ce confort, l'effervescence de projets puis les perspectives de développement assurées par l'IICI, qui amènent la CICI à considérer les sollicitations des remuants bruxellois comme des épiphénomènes sans grande importance.

Le périple d'après-guerre des institutions du Palais mondial semble finalement bien se résumer à une suite de renoncements, comme si à partir d'ambitions immenses et très générales comme l'accueil de la Société des Nations à Bruxelles, chaque étape avait petit à petit contribué à réduire l'étendue des activités. De précurseurs au début du siècle, les deux Belges deviennent les rêveurs d'un autre temps dès les années 1920. Créateurs d'un nouveau mode de réunion des associations internationales, annonceurs de la SDN, fondateurs d'une université d'été, inspireurs de la CICI, partenaires de celle-ci avant d'en devenir simplement les mandataires et de faillir à leurs obligations, Otlet et La Fontaine voient donc par la force des choses l'amplitude de leur activité et de leur responsabilité décliner rapidement en l'espace d'une courte décennie pour en finir

---

<sup>818</sup> Archives SDN 5A/18760/18760.

<sup>819</sup> OTLET Paul, *Traité de documentation. Le livre sur le livre*, Bruxelles, Editions Mundaneum, 1934.

<sup>820</sup> WRIGHT, *Cataloging the World*, op. cit., 2014., p. 204.

réduits au silence, à terminer le *Traité de documentation*, une somme finalement publiée dans l'isolement.





## 5. Qui réunir ? La composition de la CICI et ses experts

Avant de poursuivre notre étude de la structuration de la CICI en nous focalisant sur le développement de ce qui deviendra l'« Organisation de coopération intellectuelle » (OCI) une fois la Commission dotée d'un pôle exécutif à Paris (chap. 6 et 7), nous interrompons l'approche chronologique pour nous concentrer sur une question plus transversale : les individus qui font la coopération intellectuelle. Ce développement est rendu nécessaire par un paradoxe historiographique tout à fait intéressant : alors qu'on décrit souvent la CICI en évoquant les grands noms qui y sont associés, Curie, Einstein, Bergson ou encore Valéry, aucun recensement complet des personnes ayant participé à ses travaux n'est disponible, et encore moins une analyse des principes de nomination ou de la présence et de l'implication réelle de ces personnalités. Si on verra que les principaux travaux dressent généralement une liste des membres et se livrent parfois à des analyses sur l'équilibre global de la Commission, on oublie que la majeure partie des personnes qui participent à ses sessions sont des acteurs secondaires et que les scientifiques « nobélisés » ne représentent qu'une petite minorité des individus impliqués et n'en sont par ailleurs pas les membres les plus actifs.

Dans les pages qui suivent, nous proposons donc un état des lieux du processus de nomination et de l'évolution de la notion de représentativité de la Commission (5.1), avant d'aborder plus frontalement la composition elle-même de la CICI au moyen de plusieurs axes statistiques et de quelques repères biographiques concernant quelques-uns des « piliers » de la Commission (5.2). Ensuite, nous développons deux perspectives éclairant la position des individus dans le tout : tout d'abord, nous élargissons le spectre d'étude aux personnes qui, sans être officiellement des membres de la CICI, participent à ses séances avec parfois plus d'assiduité que ceux qui y sont désignés (5.3), puis nous tirons parti de l'analyse de réseau des archives de la Commission pour qualifier la position des principaux acteurs du fonds par rapport à l'ensemble en introduisant un niveau d'analyse qui dépasse la simple représentation visuelle : les mesures de centralité issues de la théorie des graphes (5.4).

## 5.1 Le processus de nomination

### Les premières candidatures recommandées, une préfiguration de la CICI

Alors que l'on a vu que la désignation des membres de la Commission internationale de coopération intellectuelle est fondée sur une logique officieuse d'équilibre entre les intérêts nationaux, en particulier entre les membres permanents du Conseil, le processus de sélection reste obscur parce très peu documenté. Si le Journal officiel de la SDN ne mentionne pas les nécessaires tractations du Conseil, c'est tout simplement parce que celui-ci, au matin du 15 mai 1922, ne fait qu'entériner un choix déjà arrêté auparavant. En effet, le rapport Bourgeois<sup>821</sup> qui y est adopté contient déjà la liste des onze personnalités à convoquer (on se rappelle que le douzième membre, américain, est nommé par la suite). D'ailleurs la séance ne dure qu'une heure et demie et est partagée entre trois sujets, trop peu pour permettre un débat, sans parler du fait qu'elle est publique : une discussion aussi sensible ne peut pas se dérouler dans un tel cadre.

On peut donc penser que le Secrétariat s'est entendu avec le rapporteur sur la sélection finale. Et si celle-ci est acceptée sans modification, c'est probablement qu'elle a été établie après qu'ait été recueilli l'avis des principales délégations sur la longue liste mise à jour depuis janvier déjà. Très en amont, Nitobe cherche en effet à rassembler une liste de « papables », à laquelle Drummond participe activement. Le processus de désignation n'est d'ailleurs pas déconnecté des travaux des autres instances de la SDN, une réalité mise en évidence par l'intervention du secrétaire général, fin novembre 1921, pour orienter la sélection de manière à contrebalancer les nominations en cours dans d'autres organes. Après une pesée d'intérêts diplomatiques, il intervient donc personnellement en faveur du Chili et de la candidature de M. Alvarez :

*If possible I should very much like to give satisfaction to Chile on the point, because the disappointment she experienced with M. Alvarez failed to be elected as one of the judges to the Permanent Court.*<sup>822</sup>

Toujours animé du désir de rassembler une commission d'experts et pas de « représentants », Nitobe répond à Drummond que le parcours d'Alvarez le qualifie plutôt dans le domaine juridique<sup>823</sup>. Toutefois, bien conscient du souhait de Sir Eric de donner satisfaction au Chili, il s'arrange pour que la section légale propose sa candidature à la commission de consultation.

---

<sup>821</sup> « Nomination of a committee on intellectual co-operation », Rapport présenté par Léon Bourgeois et adopté par le Conseil le 15 mai 1922, publié en annexe 354 au Journal officiel de la Société des Nations, vol. 3 n°6, juin 1922, pp. 679-680.

<sup>822</sup> Note de Drummond à Nitobe, 29 novembre 1921, Archives SDN, 13/14297/17758.

<sup>823</sup> Note de Nitobe à Drummond, 6 décembre 1921, Archives SDN, 13/14297/17758.

Les milieux féminins, en particulier l'*International Council of Women* par la voix de Lady Ishbel Hamilton-Gordon, *Marchioness of Aberdeen and Temair* et de l'ancienne diaconesse de Reuilly et féministe genevoise Pauline Chaponnière-Chaix, soutiennent très tôt la candidature de la géologue Maria Ogilvie Gordon, ancienne présidente du *British National Council of Women*<sup>824</sup>. Il semble toutefois qu'elles n'aient pas très bien saisi la nature de la commission à pourvoir puisqu'elles s'y réfèrent en des termes qui laissent entendre qu'elles y voient une commission portant sur les questions d'éducation. Mais cette candidature n'en paraît pas moins recevable pour Nitobe, qui ajoute : « *If Great Britain would send a woman as her representative in the Comm[ittee] she may be a right person* »<sup>825</sup>, sous-entendant que cette nomination se ferait au détriment d'un candidat britannique masculin. Alors que débute la période des candidatures, il en profite donc pour rappeler au secrétaire général que si la CICI fonctionne bien avec un quota minimal de femmes, celles-ci n'en sont pas moins toujours considérées comme représentant leur pays. Sur la table du Conseil, cette candidature – qui reçoit également le soutien du *Council for the representation of women in the League of Nations*<sup>826</sup> – est donc directement en concurrence avec celle de Gilbert Murray, bien connu de ce cénacle (à ces deux choix s'ajoutent ensuite deux nouvelles candidatures britanniques<sup>827</sup>). C'est plus tardivement que la *Danish Union for Woman Suffrage* porte devant le Conseil la candidature de deux de ses membres, Henni Forchhammer et Elna Munch<sup>828</sup>. Mais toutes ces candidatures féminines très politiques ne font pas le poids devant le profil scientifique et international des deux femmes qui seront effectivement retenues quelques jours plus tard. Prenant acte de la nomination de Marie Curie Sklodowska et de Kristine Bonnevie, le comité du *Council for the representation of Women in the League of Nations* ne cache toutefois pas sa déception de ne pas être représenté au sein de la commission :

*While rejoicing at the nomination of these ladies, my Committee desire me to express their regret that their President, Mrs. Ogilvie Gordon has not been nominated and trust that her name will be borne in mind in event of a vacancy occurring on the Committee.*<sup>829</sup>

Évidemment, la proactivité apparente des associations féminines procède en partie d'un effet grossissant de l'étude des archives de la SDN : comme elles ne bénéficient pas d'un accès direct au sous-secrétaire général en charge de la Section des bureaux internationaux, leur « lobbying » laisse des traces beaucoup plus évidentes que le travail de fond que mène Nitobe auprès des délégations et des membres du Conseil.

<sup>824</sup> Lettre de Hamilton-Gordon à Drummond, 24 octobre 1921, Archives SDN 13/14297/17039.

<sup>825</sup> Note de Nitobe consécutive à l'échange entre le secrétaire général et l'*International Council of Women*, 31 octobre 1921, Archives SDN 13/14297/17039.

<sup>826</sup> Lettre de Mme Picton-Turvervill au Conseil, 6 janvier 1922, Archives SDN 13/14297/17039. Ogilvie Gordon est d'ailleurs la présidente de cette organisation.

<sup>827</sup> Lettre du secrétariat du Cabinet britannique au secrétariat, 26 avril 1922, Archives SDN 13/14297/20384.

<sup>828</sup> Lettre de Orth à Drummond, 3 mai 1922, Archives SDN 13/14297/17039.

<sup>829</sup> Lettre de Alberti à Nitobe, 20 juin 1922, Archives SDN 13/14297/17039.

Après réception de ces premières propositions, auxquelles s'ajoutent les dix candidats de l'Union internationale des associations pour la Société des Nations et celui du Secrétariat permanent hellénique à Genève, Inazo Nitobe fait circuler une première liste confidentielle<sup>830</sup> qui va créer un appel d'air et nécessiter l'établissement d'une nouvelle liste augmentée à destination du Conseil<sup>831</sup>, que nous reconstituons en annexe A et qui contient plus de 70 noms. La grande hétérogénéité de cette compilation et l'absence de hiérarchisation des candidatures en fait un document difficile à appréhender. Ceci en particulier parce que le statut des candidatures n'est pas précisé : si certains noms sont des propositions ou des suggestions qui n'engagent pas la personne concernée (qui n'est d'ailleurs pas forcément au courant), d'autres sont des candidatures formalisées, comme c'est le cas pour Henri Bergson, dont Renoliet rapporte qu'il donne explicitement son accord au Ministère des affaires étrangères qui le sollicite<sup>832</sup>.

Mais si toutes les personnalités qui y figurent n'apparaissent pas pour les mêmes raisons, certaines ayant été inscrites suite aux prospections du Secrétariat et d'autres parce qu'elles sont parachutées par un gouvernement qui y voit une bonne occasion de peser dans les décisions culturelles, on peut considérer a posteriori que cette liste est un document fondamental pour Nitobe. Une analyse détaillée de ces profils montre en effet qu'au-delà des 12 scientifiques nommés en 1922, au moins 13 autres participeront aux travaux de la Commission de coopération intellectuelle, dont 8 très directement comme membres ou remplaçants. Cette liste est donc un réservoir, une ressource que mobilisera le secrétariat pendant plusieurs années lorsqu'il s'agira de réunir des expertises autour de l'activité de la CICI. La France, pays le plus représenté dans la liste avec 8 candidat(e)s, y est suivie par les États-Unis (6), la Norvège et la Suisse (5), la Grande-Bretagne, l'Italie, la Belgique et le Danemark (4), la Pologne et l'Espagne (3), la Suède, le Japon, les Indes, le Brésil, les Pays-Bas, le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, l'Autriche et l'Allemagne (2), alors que la Grèce, le Paraguay, la Finlande, la Tchécoslovaquie, le Portugal, l'Uruguay, l'Argentine, la Roumanie et la Colombie n'y sont représentés que par 1 candidat(e). L'intérêt des pays scandinaves, Norvège en tête, est manifeste, de même que la surreprésentation de l'Europe de l'Ouest. Le grand nombre de personnalités américaines s'explique certainement en grande partie par l'effort particulier entrepris par le Secrétariat pour s'assurer le concours de cette grande nation scientifique, restée en marge de la SDN jusque-là. Mais l'équilibre des nationalités, bien que central, n'est pas le seul objectif de Nitobe qui veille par exemple à ce que les diverses disciplines universitaires soient représentées. Si l'histoire de la CICI montre que les disciplines des humanités sont largement surreprésentées dans la commission et dans ses activités, elles ne sont pas

---

<sup>830</sup> « Candidats recommandés par des associations pour les fonctions de membres de la commission de coopération intellectuelle », 12 janvier 1922, Archives SDN 13/14297/18183.

<sup>831</sup> « Liste des noms proposés pour la commission pour la coopération intellectuelle », mars 1922, Archives SDN 13/14297/19608.

<sup>832</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999, p. 23.

majoritaires dans cette sélection préparatoire : 26 personnalités sont présentées comme menant des recherches dans ce champ, en particulier en histoire, alors qu'on en compte 14 dans les sciences et 14 en économie et droit pour 7 profils purement politiques<sup>833</sup>. Pour compléter le tableau, notons que la liste ne contient que 8 femmes sur 71, une proportion qui correspond à la place limitée qui leur sera effectivement laissée dans la composition de la CICI pendant les deux décennies qui suivront (à savoir 0, 1 ou 2 femmes pour 12 à 20 membres).

Mais alors que la représentation très inégale des nations dans cette liste pourrait laisser penser que la future commission sera elle-même composée de la même manière, il ne faut pas oublier que la règle implicite des quotas nationaux (un seul représentant par pays) pourrait au contraire préteriter les pays qui présentent un grand nombre de candidat(e)s, de fait en concurrence les uns avec les autres. Il faut donc davantage voir cette liste comme un témoignage de l'intérêt des nations pour la coopération intellectuelle que comme une estimation de leur influence immédiate sur la décision de nomination. D'ailleurs, la très grande variété de parcours des personnalités sélectionnées et en particulier la réputation internationale d'un petit nombre d'entre elles, facilite la décision du Conseil, comme le rappelle Nitobe quelques mois après la nomination : « *As the list contained names very well-known in each country, there was little difficulty in the Council making a choice.* »<sup>834</sup>

## Une commission représentative ?

Le principe d'une commission désintéressée des enjeux politiques et réunissant des experts sélectionnés pour leurs seuls accomplissements scientifiques personnels et pour poursuivre la quête sans trêve d'une instance représentative de toutes les cultures, nationalités, disciplines scientifiques et organisations académique est un des plus grands paradoxes de la Commission internationale de coopération intellectuelle :

*In the nomination of members, nationality was to be ignored in principle, and only the personal merits of individual candidates were to count. Such an ideal principle of appointment was hard to follow.*<sup>835</sup>

Dès 1922, Inazo Nitobe reconnaît que l'articulation de ces deux intentions ne résiste pas au fonctionnement représentatif de la grande machine qu'est déjà la SDN. Et cette tension n'est pas qu'un transfert des enjeux globaux qui s'expriment à l'Assemblée, mais elle prend une forme bien à elle dans le cadre de la Section des bureaux internationaux puisqu'elle se traduit comme on l'a

---

<sup>833</sup> S'ajoutent 10 inclassables, voir liste en annexe A.

<sup>834</sup> « Observations on the international committee on intellectual cooperation », Mémoire d'Inazo Nitobe du 18.8.1922, Archives SDN 13/14297/22652, p. 4.

<sup>835</sup> « Observations on the international committee on intellectual cooperation », Mémoire d'Inazo Nitobe du 18.8.1922, Archives SDN 13/14297/22652, p.3.

vu par des conceptions relativement différentes de la notion de « coopération intellectuelle » selon qu'on soit un tenant d'une vision française, belge, scandinave ou anglo-saxonne. À l'automne 1923, la CICI, consciente de cette problématique, tente de préciser le principe de représentativité qui la fonde :

*Il est désirable, ainsi que l'a indiqué l'Assemblée, que la Commission comprenne autant que possible des représentants des principales branches de l'activité intellectuelle et en même temps, des représentants non pas des nationalités, mais des principaux groupes de culture.*<sup>836</sup>

Ce faisant, et parce qu'elle ne propose que des notions vagues dont l'interprétation ne pourra être que très volatile, elle ne fait qu'ajouter un écran de fumée. Nommer un si petit nombre de personnes (rappelons que le Secrétariat souhaitait au départ une commission formée de seulement sept à neuf experts) en pondérant des paramètres culturels, scientifiques et de genre est un sac de nœuds qu'une telle définition n'aide pas à démêler. Par ailleurs, en introduisant cette notion de « principaux groupes de culture », on postule donc que les Etats membres de la Société des Nations sont regroupables en ensembles plus ou moins homogènes et que leurs représentants pourraient être facilement interchangeables. Or, on comprend vite que cette notion est taillée sur mesure pour des nations qui ne sont pas déjà représentées dans la Commission puisqu'il apparaît impossible qu'un intellectuel français se fasse remplacer par un belge, un anglais par un australien ou un allemand par un autrichien : c'est donc en particulier l'Amérique latine et l'Europe de l'Est qui sont visées par cette proposition.

Analysant la composition de la CICI lors de sa toute première session, Renoliet reprend à son compte cette notion de culture et conduit son analyse de manière à mesurer l'équilibre en les principaux groupes. Il estime par exemple que « la France semble être en position de force : elle est le seul État à avoir deux ressortissants [Bergson et Curie] et elle peut espérer former une majorité avec les cinq nations francophones ou latines »<sup>837</sup> (7 membres sur 12). Mais les nations latines sont-elles automatiquement en phase avec le *leadership* d'un Bergson plutôt conservateur à l'égard de l'Allemagne ? Si ce dernier, comme le montre avec beaucoup de détail Renoliet, est largement épaulé par son gouvernement, il est difficile de partir du principe que les six autres personnalités francophones ou latines partagent cette caractéristique et sont effectivement formellement des représentants de leurs États au sein de la commission. Parmi eux, Francesco Ruffini, Jules Destrée et Aloysio de Castro bénéficient d'un profil politique qui justifie peut-être au moins en partie leur nomination et font d'eux des représentants évidents de leurs pays d'origine, mais c'est nettement moins le cas pour Leonardo Torres y Quevedo, Gonzague de Reynold ou la franco-polonaise Marie Curie Sklodowska, dont la personnalité très indépendante

---

<sup>836</sup> Vœux adoptés par la commission, le 8 décembre 1923, Archives SDN 13C/14297/32690.

<sup>837</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, *op. cit.*, 1999, p. 26.

donne plutôt à croire qu'elle est tout sauf une représentante de la France. Dans le cas de cette dernière, on notera par exemple que lorsqu'elle informe le Secrétariat de son absence à la session de 1925 par télégramme à Georges Oprescu, elle ne propose pas d'être remplacée par un Français mais par un Polonais : « suis trop fatiguée pour aller geneve professeur halecki pourrait il me remplacer »<sup>838</sup>. Membre du Secrétariat, expert de la Commission puis chef de la Section des relations universitaires de l'IICI, le professeur de l'Université de Varsovie a acquis une expérience internationale qui interdit de le considérer comme un simple représentant du gouvernement polonais, mais ce détail est d'un grand intérêt pour comprendre en quoi les équilibres sont plus complexes qu'on voudrait bien le croire.

D'ailleurs, en ce qui concerne les membres non « latins », la situation n'est pas plus évidente. Alors que Gilbert Murray et Kristine Bonnevie, tous deux délégués à l'Assemblée (on se souvient que le professeur britannique y représente l'Afrique du Sud et pas la Grande-Bretagne) en 1921, représentent leurs pays respectifs en toute transparence, George Hale et Albert Einstein occupent une position inédite puisque leurs nations ne sont pas membres de la Société des Nations. En ce qui concerne le membre américain de la Commission, celle-ci ne semble pas tenir compte de l'absence de relation formalisée entre les États-Unis d'Amérique et la Société des Nations : lorsqu'il n'est pas certain que Millikan, succédant à Hale, puisse se déplacer à Genève à l'été 1923, le Secrétariat cherche à s'assurer « la représentation des États-Unis par un savant américain qui se trouverait en Europe »<sup>839</sup> sans remettre en question le principe de la représentation américaine. Le physicien sera en effet remplacé pendant cette session par MM. J.H. Wigmore, doyen de la Faculté de droit de la North-Western University de Chicago, et M.P. Périgord, professeur d'économie politique à l'Institut de technologie de Californie<sup>840</sup>, nous permettant au passage de constater que la nationalité – et probablement la disponibilité – prime sur la discipline académique.

À l'inverse, la situation de l'Allemagne vis-à-vis de la Société des Nations (et encore plus, en ce qui concerne la coopération intellectuelle, vis-à-vis de la France) est loin d'être normalisée. Si la présence d'une personnalité allemande ou autrichienne est acquise dès les premières discussions et que le nom d'Albert Einstein est rapidement retenu en raison du rayonnement considérable dont bénéficient ses recherches, nommer ouvertement un « représentant de l'Allemagne » dans la Commission est difficile à envisager. Conscient de son parcours atypique et de son changement de nationalité, il conteste lui-même sa représentativité lorsqu'on lui propose le siège au printemps 1922, argumentant qu'il n'a pas la confiance de ses collègues allemands. Commentant la persistance d'Einstein à refuser sa nomination en juillet 1922, Murray comprend la difficulté de

---

<sup>838</sup> Télégramme de Curie à Oprescu, 15 juillet 1927, Archives SDN 13C/14297/44142.

<sup>839</sup> « Questions relatives aux personnes qui pourraient être convoquées aux séances du mois de juillet », Note du secrétariat, s.d. (1923), Archives SDN 13/14297/28108, p.3.

<sup>840</sup> CICI, « Procès-verbaux de la deuxième session », 26 juillet-2 août 1923, Archives SDN C.570.M.224.1923, p.6.

la situation du physicien allemand, tout en relativisant l'enjeu : « *I did not think that we ever intended him to be a national representative. Surely, we none of us are that, but I daresay he finds the position difficult.* »<sup>841</sup> Bien que le Secrétariat cherche à dépolitiser la nomination d'Einstein, allant jusqu'à envisager qu'il ne soit pas membre de droit mais coopté a posteriori par la Commission de coopération intellectuelle, les scrupules d'Einstein l'amènent plusieurs fois à adopter des positions de nature à connoter politiquement son adhésion aux travaux de la SDN. On verra plus loin que son mandat au sein de la Commission subit une interruption consécutive aux manœuvres françaises dans la Ruhr allemande : à son retour en 1924, le Conseil, sur le préavis de Murray, Bergson et Bourgeois, trop heureux de retrouver le fils prodigue, décide « que le Professeur Einstein siégera à la Commission comme Représentant de la Science allemande »<sup>842</sup>. Cette formulation, qui admet la notion de « représentant » mais évite soigneusement de faire référence à la « nation allemande », est tout à fait originale. Elle permet en particulier de régler, au moins symboliquement, la question de la nationalité d'Einstein, qui a renoncé à la citoyenneté wurtembourgeoise en 1901 au profit de la bourgeoisie du canton de Zurich mais qui reste dans les esprits un ressortissant allemand, comme le fait remarquer la Division des Affaires étrangères du Département politique suisse à William Rappard en mai 1922<sup>843</sup> après vérification auprès de la légation suisse à Berlin. Un mois plus tard à Berne, une note interne consécutive à la nomination de la Commission vient toutefois relativiser l'importance de la nationalité du physicien :

*Si la Commission comprend effectivement deux membres de nationalité suisse, MM. Einstein et de Reynold, il est trop évident que, dans l'esprit du Conseil, elle n'en contient qu'un, le fameux théoricien de la relativité, quoique Zurichois, étant plus connu, à Genève, nous rapporte-t-on, par ses attaches avec Berlin ou Jérusalem qu'avec la grande cité de la Limmat. Le fait en lui-même n'est toutefois pas de grande importance, les membres de la Commission n'étant pas des délégués de leur Gouvernement, mais agissant du moins en principe, sous leur propre responsabilité et selon leurs inspirations personnelles.*<sup>844</sup>

Mais si elle semble bien exprimer cette situation d'entre-deux, de cohabitation du formel (il faut montrer à Einstein que l'Allemagne est intégrée dans la SDN et n'est pas le souffre-douleur du concert des nations) et de l'informel (plusieurs États membres, dont la France, ne sont pas encore prêts à faire une place à un « représentant de l'Allemagne » dans une instance de la Société), cette formulation du Conseil n'est pas nécessairement intelligible pour le néophyte. Un mois plus tard en effet, la réaction d'un inconnu, Franz Flury (Berne), qui demande si Einstein a effectivement

---

<sup>841</sup> Lettre de Murray à [s.n.], 17 juillet 1922, Archives SDN 13/14297/20826.

<sup>842</sup> Extrait du P.V. de la 4<sup>e</sup> séance de la 29<sup>e</sup> session du Conseil, 16 juin 1924, Archives SDN 13/14297/20823.

<sup>843</sup> Lettre de Gorgé à Rappard, 12 mai 1922 (E 2001 (B) 8/30), reproduite dans le vol. 8 des *Documents diplomatiques suisses* (DODIS), document 194. En ligne : <http://db.dodis.ch/document/44836#>.

<sup>844</sup> Lettre du Département politique au Département fédéral de l'Intérieur, 26 juin 1922 (E 2001 (B) 8/30), reproduite en note dans le vol. 8 des *Documents diplomatiques suisses* (DODIS), document 194. En ligne : <http://db.dodis.ch/document/44836#>.



été nommé comme représentant de l'Allemagne<sup>845</sup>, permet au Secrétariat d'apporter une énième clarification :

*[...] I beg to inform you that the members of that Committee were appointed by the Council of the League of Nations, not as representatives of their respective countries but on account of their personal achievements. At the same time, the Council endeavoured as far as possible to give representation in the Committee to the big cultural groups in the world. In this sense, therefore, each member may be said to represent a certain culture, though he does not sit in the Committee as the official representative of any country in particular.*<sup>846</sup>

Représenter les principaux « groupes culturels » du monde par une commission dont les trois quarts des membres proviennent d'Europe occidentale ? À l'exception d'un Brésilien, d'un Américain et d'un Indien, toutes les personnalités convoquées en 1922 proviennent d'une région du globe qui n'abrite que deux dixièmes de la population mondiale. Et si cette répartition n'est pas étonnante comparée aux principaux foyers d'activité scientifique du début du XXe siècle et qu'elle est le reflet du manque de diversité des membres de la SDN dans ses premières années, l'Extrême-Orient est le grand absent de la CICI. Pourtant, à la différence de l'Afrique, de l'Europe de l'Est et de l'Amérique latine, le continent asiatique est plutôt bien représenté au Conseil de la Société des Nations puisque les délégués chinois (les diplomates Tang Tsai-Fou puis Wellington Koo) et japonais<sup>847</sup> (le vicomte Ishii Kikujiro, ambassadeur en France), en occupent deux des huit sièges en 1922<sup>848</sup>. Tout en déplorant cette situation, Inazo Nitobe, lui-même Japonais, explique ce choix difficile en ces termes :

*Practically all the nationalities composing the Council were represented in the Committee, except Japan and China. Why these exceptions? As to China, because her universities are yet so little developed; as to Japan [...] it was thought that the presence of a Japanese (myself) in the capacity of secretary, would actually though not officially represent the Far East [...]*<sup>849</sup>

Ces considérations rationnelles sur la participation d'experts provenant des pays lointains ne sont pas sans rappeler celles qui ont prévalu lors du choix du représentant des Indes, Debendra Nath Bannerjea. Généralement présenté comme « professeur d'économie politique à l'Université de Calcutta »<sup>850</sup>, celui-ci enseigne en fait dans la capitale allemande et réside à Baden-Baden, une disponibilité et des perspectives d'économies qui ont largement participé à sa nomination : « *So far as a Hindu was concerned, the very practical consideration of residence in Europe was taken*

---

<sup>845</sup> Lettre de Flury au secrétariat, 1<sup>er</sup> août 1924, Archives SDN 13/14297/20823.

<sup>846</sup> Lettre de Nitobe à Flury, 5 août 1924, Archives SDN 13/14297/20823.

<sup>847</sup> À propos de la présence japonaise à la CICI, voir MILLET Lauriane, « Esprit japonais et prémices du multiculturalisme », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin* 1 (39), 2014, pp. 79-90.

<sup>848</sup> Le Brésil bénéficie également d'un siège non permanent au Conseil en 1922.

<sup>849</sup> « Observations on the international committee on intellectual cooperation », Mémoire d'Inazo Nitobe du 18.8.1922, Archives SDN 13/14297/22652, pp. 3-4.

<sup>850</sup> Voir procès-verbaux de la CICI, sessions 1, 2.

*into account, and hence Professor D.N. Bannerjea was proposed* »<sup>851</sup>. Encore une fois, cette situation questionne l'« étiquetage » et met en évidence l'intrication des enjeux : l'économiste représente-t-il l'Inde ou la science indienne (si ce n'est la science allemande ou l'Empire britannique) ? En termes de représentation, le décalage entre l'affiliation officielle de Bannerjea à l'Université de Calcutta et son domicile allemand entraîne d'ailleurs un événement cocasse dès l'annonce de sa nomination : consécutivement à la propagation de cette annonce, un professeur de l'Université de Calcutta, Pramathanath Bannerjea, écrit au Secrétariat pour le remercier de cette nomination surprise et s'étonner de n'en avoir été informé que par une dépêche Reuters<sup>852</sup> ! Déplorant l'imprécision du journaliste en question, Inazo Nitobe est dans une position inconfortable pour informer son correspondant que, malgré les grandes compétences de celui-ci – *« knowing that Professor D. N. Bannerjea also of the Calcutta University, happened to be residing in Europe, and as he was highly recommended by an Oxford professor, the Council decided to invite him to serve on the Committee »*<sup>853</sup> – le choix s'est fait pour des raisons pratiques. Debendra Nath Bannerjea sera remplacé deux ans plus tard par Jagadis Chandra Bose<sup>854</sup>, dont la renommée internationale dans les domaines de la physique et de la botanique et l'ancrage à Calcutta<sup>855</sup> ne prêtent pas à malentendu. Il était manifestement pressenti depuis un certain temps par le Secrétariat pour représenter l'Inde<sup>856</sup> et avait déjà été sollicité, sans succès, pour remplacer Bannerjea lors de la 3<sup>e</sup> session de la Commission, en décembre 1923<sup>857</sup>.

## Agrandir la commission plénière, un enjeu pour les « petites » nations

Moins d'un an après la nomination de la Commission, la question de la représentation devient un enjeu de politique interne puisque l'Assemblée de la Société des Nations est saisie de « légitimes demandes formulées par les délégués roumain, serbe-croate-slovène et tchécoslovaque, les délégués américains de langue espagnole, les délégués asiatiques, ainsi que les délégués irlandais et finno-ougriens<sup>858</sup> » remettant en question la diversité de la CICI et proposant d'y intégrer des

<sup>851</sup> « Observations on the international committee on intellectual cooperation », Mémoire d'Inazo Nitobe du 18.8.1922, Archives SDN 13/14297/22652, p.4.

<sup>852</sup> Lettre de P. Bannerjea au secrétariat général, 19 juillet 1922, Archives SDN 13/14297/20830.

<sup>853</sup> Lettre de Nitobe à P. Bannerjea, 6 août 1922, Archives SDN 13/14297/20830.

<sup>854</sup> À ne pas confondre avec l'indépendantiste Subhas Chandra Bose.

<sup>855</sup> À l'Institut Bose, ce qui ne l'empêche toutefois pas de beaucoup voyager. Il est également affilié à la *Royal Society of London*.

<sup>856</sup> Annonçant sa nomination à Reynold, Halecki le décrit comme « le grand savant hindou Bose, dont il avait été question depuis assez longtemps », Lettre de Halecki à Reynold, s.d. (février 1924), Archives SDN 13C/33877/33877.

<sup>857</sup> Lettre de Bannerjea à Halecki, 28 novembre 1923, Archives SDN 13/14297/31491.

<sup>858</sup> Résolution 1 du rapport Bardoux à la quatrième Assemblée de la SDN, Seizième séance plénière du jeudi 27 septembre 1923, Actes de la quatrième Assemblée au Journal officiel (supplément spécial n°13), p. 109. Notons que dans la bouche de certains orateurs de la Cinquième Commission qui discute cette résolution, ces nations sont regroupées : on parle d'un représentant pour les roumains/serbes-croates-

représentants des nations ou groupes de nations concernées. Les débats nourris de la Cinquième Commission de l'Assemblée à ce sujet ne débouchent pas sur des mesures concrètes – en effet, intégrer d'un coup des représentants des dizaines États désireux de participer à la coopération intellectuelle n'est pas réaliste – mais montrent l'intérêt grandissant de nations jusqu'ici laissées pour compte<sup>859</sup>. Synthétisant ces discussions, le rapporteur français Jacques Bardoux, écrivain et futur sénateur, ne manque pas de poésie pour exprimer le souhait de la Cinquième Commission de voir la CICI tirer parti de ces complémentarités culturelles :

*Le comité international de coopération intellectuelle sera-t-il une sorte de comité des dix de l'internationalisme intellectuel ? Nullement. Dans la pensée de votre Commission, ce comité doit être une sorte de miroir dans lequel se reflétera la pensée humaine et je dirai presque un miroir à facettes, pour que la lumière en soit plus éclatante. Il convient que les diverses méthodes intellectuelles y soient représentées ; il convient aussi que les diverses cultures nationales y soient représentées.*<sup>860</sup>

Faisant valoir les candidatures des « vieilles nations et [des] jeunes États », le rapporteur détaille plus loin qu'un moyen d'atteindre cet objectif passe par l'organisation d'un roulement « et peut-être aussi en élargissant légèrement, très légèrement, le nombre des membres du comité »<sup>861</sup>. L'écrivaine Elena Vacaresco, dans un discours au lyrisme exalté, se fait la porte-parole de l'Amérique du Sud, de l'Asie, du Portugal, de la Tchécoslovaquie, du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes et de la Roumanie, le pays dont elle est la déléguée. Elle est rejointe dans son concert de louanges au rapport de la Cinquième Commission de l'Assemblée par le délégué du Venezuela, l'historien et diplomate Caracciolo Parra-Perez, qui rappelle « l'intérêt croissant que plusieurs pays [américains de langue espagnole] accordent au développement des rapports intellectuels entre les peuples »<sup>862</sup>. La discussion se poursuivant dans l'après-midi, le délégué du Portugal, João Pinheiro Chagas, diplomate et journaliste, met plus particulièrement le doigt sur le principe de représentation lorsqu'il avoue être « un peu surpris d'avoir à constater que l'on fasse dépendre la question de savoir si un État possède une culture lui permettant de figurer dans une Commission intellectuelle d'un jugement plus ou moins bienveillant du Conseil »<sup>863</sup>. Mais dans la mesure où la première résolution ne mandate le Conseil que pour « examiner la possibilité d'augmenter le nombre des membres de la Commission en introduisant en même temps un

---

slovènes/tchécoslovaques, et ainsi de suite. Ceci justifie que certains pays soient désignés en des termes généraux dans la résolution (« les délégués asiatiques ») et que d'autres y soient groupés.

<sup>859</sup> Procès-verbaux de la Cinquième Commission, 8<sup>e</sup> séance (17 septembre 1923) et 13<sup>e</sup> séance (22 septembre 1923), Actes de la quatrième Assemblée au Journal officiel (supplément spécial n°18), pp. 34-38 et 53-57.

<sup>860</sup> Rapport de la Cinquième Commission (Bardoux) à la quatrième Assemblée de la SDN, Quinzième séance plénière du jeudi 27 septembre 1923, Actes de la quatrième Assemblée au Journal officiel (supplément spécial n°13), p. 102.

<sup>861</sup> Idem.

<sup>862</sup> Quinzième séance plénière de la quatrième Assemblée SDN du jeudi 27 septembre 1923, Actes de la quatrième Assemblée au Journal officiel (supplément spécial n°13), p. 104.

<sup>863</sup> Seizième séance plénière de la quatrième Assemblée SDN du jeudi 27 septembre 1923, Actes de la quatrième Assemblée au Journal officiel (supplément spécial n°13), p. 107.

système de roulement à déterminer », de telles considérations techniques semblent prématurées et l'Assemblée donne unanimement son aval à la poursuite des travaux.

Toutefois, augmenter la représentativité de la Commission sans mettre à mal son fragile budget est un projet rendu d'autant plus difficile que les déplacements sont un poste de dépense proportionnel à l'éloignement des pays concernés. Et ceux-ci sont quasiment tous géographiquement lointains puisque les principaux pays d'Europe de l'Ouest dont déjà représentés à la CICI. Cette question budgétaire est une source de grande préoccupation pour le Secrétariat et plusieurs nominations d'experts ou de membres extra-européens seront liées à des questions financières, comme lors des discussions concernant l'intégration d'un représentant chinois en 1926 : « *the nomination of a Chinese member in the ICIC would be possible if the Chinese government refrained from inciting other countries to make the same demands at the Assembly* »<sup>864</sup>.

Prenant acte du souhait de l'Assemblée de faire de la CICI une instance plus inclusive et après avoir invité douze représentants de commissions nationales de coopération intellectuelle<sup>865</sup> lors de la session de décembre 1923, le Secrétariat propose en juillet 1924 de contourner le problème en créant une nouvelle catégorie de représentants, les correspondants, personnalités scientifiques qui serviraient de canal de diffusion entre leur pays et la commission. Comme il l'explique à un membre du secrétariat qui le met en garde contre des dépenses en augmentation, Inazo Nitobe propose une distinction claire entre le statut d'« expert », un individu rémunéré par la Commission pour mener à bien un travail ponctuel, rendre un rapport et assister à une session de la Commission, et celui de « correspondant », moins nomade et donc moins coûteux (« *the I.C.I.C. does not anticipate paying for the services of the correspondents* »<sup>866</sup>), qui serait désigné « non seulement là où il existe des commissions nationales, mais surtout dans les autres pays où autrement il n'y aurait pas de rapports entre la culture nationale et la Commission de coopération intellectuelle »<sup>867</sup>.

Deux mois plus tard et suite à la recommandation du rapport du sénateur français Henry de Jouvenel, le Conseil dans sa 30<sup>e</sup> session autorise le CICI « à augmenter le nombre de ses membres correspondants, suivant les règles proposées par elle »<sup>868</sup>. C'est une aubaine pour le Conseil qui, n'ayant pas donné suite à la recommandation de l'Assemblée d'augmenter officiellement le

---

<sup>864</sup> Lettre de Drummond à Oprescu, 30 août 1926, rapportée par SAIKAWA, *From Intellectual Co-operation to International Cultural Exchange: Japan and China in the International Committee on Intellectual Co-operation of the League of Nations, 1922-1939, op. cit.*, 2014. p. 153.

<sup>865</sup> Les pays concernés sont les suivants : Autriche, Bulgarie, Finlande, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Tchécoslovaquie et Russes émigrés.

<sup>866</sup> Réponse de Nitobe à une note d'un membre du Secrétariat, 24 juillet 1924, Archives SDN 13C/14297/37404.

<sup>867</sup> Memorandum du Secrétariat sur la nomination des correspondants de la Commission, 14 juillet 1924, Archives SDN 13C/14297/37404, p. 2.

<sup>868</sup> Extrait du Procès-verbal de la 4<sup>e</sup> séance de la 30<sup>e</sup> session du Conseil, le 9 septembre 1924, Archives SDN 13C/14297/38320, p. 3.

nombre de membres de la Commission de coopération intellectuelle et de mettre en place un roulement, trouve là un moyen d'améliorer la représentativité de la CICI sans mettre en danger son budget. Pourtant, ce même été 1924, la Commission compte déjà 14 membres, soit deux de plus qu'à sa création ! Il se trouve en effet que le retour inespéré d'Einstein, dont le siège a entre-temps été attribué à son ancien professeur Lorentz, pousse le Conseil à le réintégrer sans attendre le départ d'un membre de la Commission. Cet exemple inspirant le délégué de l'Uruguay, le Conseil décide dans la même séance du 16 juin de nommer un représentant des nations américaines de langue espagnole, entraînant la nomination de Leopoldo Lugones, rédacteur en chef de *La Nacion* (Buenos Aires) et professeur d'esthétique à l'Université nationale de La Plata. Peu à peu, ce fonctionnement par petits pas fait ses preuves et les premiers renouvellements montrent qu'il devient évident que l'on cherche à maintenir un certain équilibre en termes de nationalités : lorsqu'un membre démissionne ou termine son mandat, il est remplacé par un ressortissant du même pays ou d'un pays voisin. C'est le cas au printemps 1926 lorsqu'il s'agit de statuer sur la succession de Torres-Quevedo : l'ambassadeur d'Espagne Quiñones de León J. prend les devants et insiste pour qu'il soit remplacé par quelqu'un qui apportera « le reflet de l'intellectualité espagnole »<sup>869</sup>. Tout ceci participe à l'établissement d'un certain « rythme de croisière » pour la Commission qui, à l'été 1926, quitte son statut de commission temporaire pour devenir un organe permanent<sup>870</sup> de la Société des Nations et qui voit au passage la durée de son mandat fixée à cinq ans<sup>871</sup>. Dans son rapport, l'avocat socialiste Joseph Paul-Boncour, qui remplace Aristide Briand, exprime bien cette évolution lorsqu'il affirme : « *In the course of the last few years [...] experience has constantly proved the usefulness of the Committee on Intellectual Co-operation, and I feel that we have reached a point where the claims which it has acquired as a result of its work cannot be denied.* »<sup>872</sup> La Commission passe quelques mois plus tard à 15 membres, en intégrant le physicien japonais Aikitu Tanakadate, professeur émérite de l'Université de Tokyo en décembre 1926<sup>873</sup> (il siège pour la première fois lors de la session suivante en juillet 1927). Le vicomte Ishii, qui siège au Conseil comme représentant du Japon, stipule explicitement à cette occasion que cette candidature est justifiée par le retrait d'Inazo

---

<sup>869</sup> Lettre de Quiñones de León J. au secrétaire général, 14 mai 1926, reproduite dans une note à destination du Conseil le 1<sup>er</sup> juin 1926, Archives SDN 13C/14297/51451, p.1.

<sup>870</sup> « Regulations defining the Duties of the Secretariat of the Committee on Intellectual Co-operation », Appendice VI du rapport de la 8<sup>e</sup> session de la CICI, publié en annexe 898a du Journal officiel de la Société des Nations, 7<sup>e</sup> année n°10 octobre 1926, 41<sup>e</sup> session du Conseil, p. 1305.

<sup>871</sup> Journal officiel de la Société des Nations, 7<sup>e</sup> année n°7 juillet 1926, 14<sup>e</sup> session du Conseil, 3<sup>e</sup> séance (9 juin 1926), p. 869.

<sup>872</sup> Rapport Paul-Boncour, Annexe 880 au Journal officiel de la Société des Nations, 7<sup>e</sup> année n°7 juillet 1926, 14<sup>e</sup> session du Conseil, p. 949.

<sup>873</sup> « Appointment of a Japanese Member on the Committee on Intellectual Co-operation », Journal officiel de la Société des Nations, 8<sup>e</sup> année n°2 février 1927, 43<sup>e</sup> session du Conseil, 2<sup>e</sup> séance (7 décembre 1926), p. 129.

Nitobe de sa charge de directeur de section<sup>874</sup>. Le nombre de membres passera à 17 en mai 1930, une année importante pour la CICI qui se réorganise considérablement sous la direction d'un « comité d'étude » ad hoc. qui procède en particulier à un remaniement en profondeur de l'Institut de coopération intellectuelle de Paris. Contemporain de ce remaniement, Charles André écrit en 1938 que « jusqu'en 1930, le Conseil désignait de façon assez arbitraire les représentants à la Commission, lorsque le Comité d'études, soucieux d'apporter de réelles réformes, formula des vœux tendant à minimiser les pouvoirs du Conseil dans le mode d'élection et à retirer tout caractère politique à la Commission. »<sup>875</sup> L'objectif est en effet de soumettre les nouvelles nominations au président de la Commission, pour limiter la politisation de celles-ci, tout en instaurant un roulement plus rapide. À ce stade, il s'agit de bien faire la différence entre la politisation des nominations et la politisation de la Commission elle-même. Donner un tel droit de regard au président de la CICI permet en effet de diminuer partiellement la politisation du processus de nomination mais n'a que peu d'effet sur le curriculum des personnalités finalement nommées, qui, comme on le verra ci-dessous, ont fréquemment une expérience en politique (si ce n'est un mandat actif). Acté le 9 septembre 1930 sur la base d'une recommandation de la 12<sup>e</sup> session de la CICI<sup>876</sup>, ce nouveau système prévoit que le remplacement se fasse par tiers chaque année, réduisant *de facto* le mandat des membres de la Commission à trois ans et forçant au départ plusieurs membres de longue date. Alors que le premier renouvellement est effectif dès le 22 janvier 1931, les suivants seront espacés de manière à se calquer sur l'agenda de la Commission, les 27 septembre 1932 et 17 janvier 1934, où le nombre de membres est porté à 18, un chiffre qui ne variera désormais plus qu'en 1937 pour atteindre 19 membres.

Réagissant au souhait de la délégation polonaise de remplacer Marie Curie par un de leurs ressortissants (et mettant une fois de plus en évidence la délicate question de la représentation nationale à géométrie variable) et de l'intention de Titulesco de renouveler son mandat dans la CICI, Murray s'inquiète de la difficulté pour la Commission de se tenir écartée des enjeux politiques et évoque en octobre 1934 une nouvelle étape dans la sophistication du processus de nomination :

*The insistence of Poland and Roumania on keeping always a representative on the C.I.C. is just the sort of thing that repels British opinion. I would much sooner see a general system of roulement than have certain countries maintain permanent positions by mere diplomatic pressure*<sup>877</sup>.

---

<sup>874</sup> Lettre de Ishii au secrétaire général, reproduite en annexe au Journal officiel de la Société des Nations, 8<sup>e</sup> année n°2 février 1927, 43<sup>e</sup> session du Conseil, 2<sup>e</sup> séance (7 décembre 1926), p. 217.

<sup>875</sup> ANDRE, *L'organisation de la coopération intellectuelle*, op. cit., 1938. p. 67.

<sup>876</sup> Journal officiel de la Société des Nations, 11<sup>e</sup> année n°11 novembre 1930, 60<sup>e</sup> session du Conseil, 2<sup>e</sup> séance (9 septembre 1930), p. 1306. Les recommandations et rapports de la CICI se trouvent en annexe 1230, pp. 1374ss.

<sup>877</sup> Lettre de Murray à Montenach, 8 octobre 1934, Archives SDN 5B/585/13285, p.2.

Mais ce projet de roulement, beaucoup trop compliqué à mettre en œuvre, ne serait-ce que parce qu'il suppose une hiérarchie explicite entre des nations bénéficiant d'un siège permanent et d'autres représentées seulement épisodiquement ou par groupe d'États, n'est pas remis sur la table par le Britannique. La lutte pour la dépolitisation des nominations, elle, ne cessera qu'avec la fin des activités de la Commission elle-même puisqu'en 1939, lorsqu'il s'agit de nommer un représentant letton, Murray tente vainement de faire obstruction au Conseil<sup>878</sup> qui le met devant le fait accompli sans se soucier de son avis sur la candidature. Néanmoins heureux de la nomination du professeur de chimie de Riga Martin Primanis, dans le contexte d'un fort engagement de la commission nationale lettone de coopération intellectuelle, il fait remarquer au secrétariat la légèreté du Conseil dans l'application du principe entériné huit ans plus tôt :

*[...] there has been too much laxity about the consultations, and I think you will agree too great a tendency in the Council to consider the Council's own diplomatic convenience in the appointments rather than the intellectual effectiveness of the Committee.*<sup>879</sup>

Jusqu'au bout, le processus de désignation des membres de la CICI n'aura donc été qu'une sorte de rafistolage, où chaque nouvelle vague de nominations se fait plus en réaction à la volée précédente et sous l'impulsion d'une poignée de délégués au Conseil que par obéissance à une logique à moyen terme. Finalement, on constate que la Commission est paradoxalement composée avec moins de soin lorsqu'elle est pérennisée et accumule de l'expérience que lorsqu'elle n'était encore qu'une commission temporaire et balbutiante.

---

<sup>878</sup> Télégramme de Murray à Abraham, 17 ou 18 janvier 1939, Archives SDN 5B/5884/5884.

<sup>879</sup> Lettre de Murray à Abraham, 21 janvier 1939, Archives SDN 5B/5884/5884.

## 5.2 Les membres de la commission plénière

### Une commission en constante évolution

Faire la liste des membres de la CICI est un passage obligé auquel se plient la majeure partie des auteurs qui se sont attelés à en décrire les contours sans se limiter à la composition de la Commission de 1922. Ainsi, si Bekri<sup>880</sup> et Löhr<sup>881</sup> reprennent sans la modifier la liste établie par Pham-Thi-Tu<sup>882</sup>, probablement sur la base des documents du Conseil, Renoliet<sup>883</sup> en fait un tableau dont les données sont plus fidèles aux minutes de la Commission. Égrener le chapelet des noms des 51 personnalités ayant siégé dans la CICI ne doit pas avoir pour seul but de servir de ressource documentaire annexe, mais c'est un matériel qui permet de dresser un portrait global des ambitions de la Commission en matière de représentativité. Basé sur les procès-verbaux des 21 sessions, qui décrivent avec précision les présences et les absences des participants, la figure 5.1 visualise les mandats des membres de la Commission. Elle nous confronte à une réalité que les études statistiques rapides<sup>884</sup> ne prennent généralement pas en compte lors des très attendus calculs de proportion d'Occidentaux, de femmes ou de physiciens : les absences répétées de certains modifient considérablement les rapports de forces et rendent caduques les conclusions basées sur la présence « officielle » des experts. Alors qu'on verra plus loin qu'essayer de dessiner le visage de la CICI passe également par une mise en évidence des participants « mineurs » de ces séances, les nombreux remplaçants, secrétaires, délégués de commissions nationales ou d'institutions tierces, faire état du taux de présence des membres de la commission plénière donne une information quantitative très utile pour qualifier l'investissement de chacun, si ce n'est dans l'œuvre globale de coopération intellectuelle du moins dans ces séances annuelles qui en sont la colonne vertébrale.



#### Figure 5.1 Tableau de présence des membres de la CICI

Membres de la commission plénière seulement. Le tableau affiche la durée officielle du mandat et les présences/absences aux 21 sessions des 51 personnalités y ayant été nommés. Les présences des futurs ou anciens membres de la CICI en tant que remplaçants ou délégués d'une autre instance y sont également représentées mais n'entrent pas en compte dans les calculs de présence des pages suivantes.

---

<sup>880</sup> BEKRI, *L'UNESCO : Une entreprise erronée ?*, op. cit., 1990. pp. 245-248.

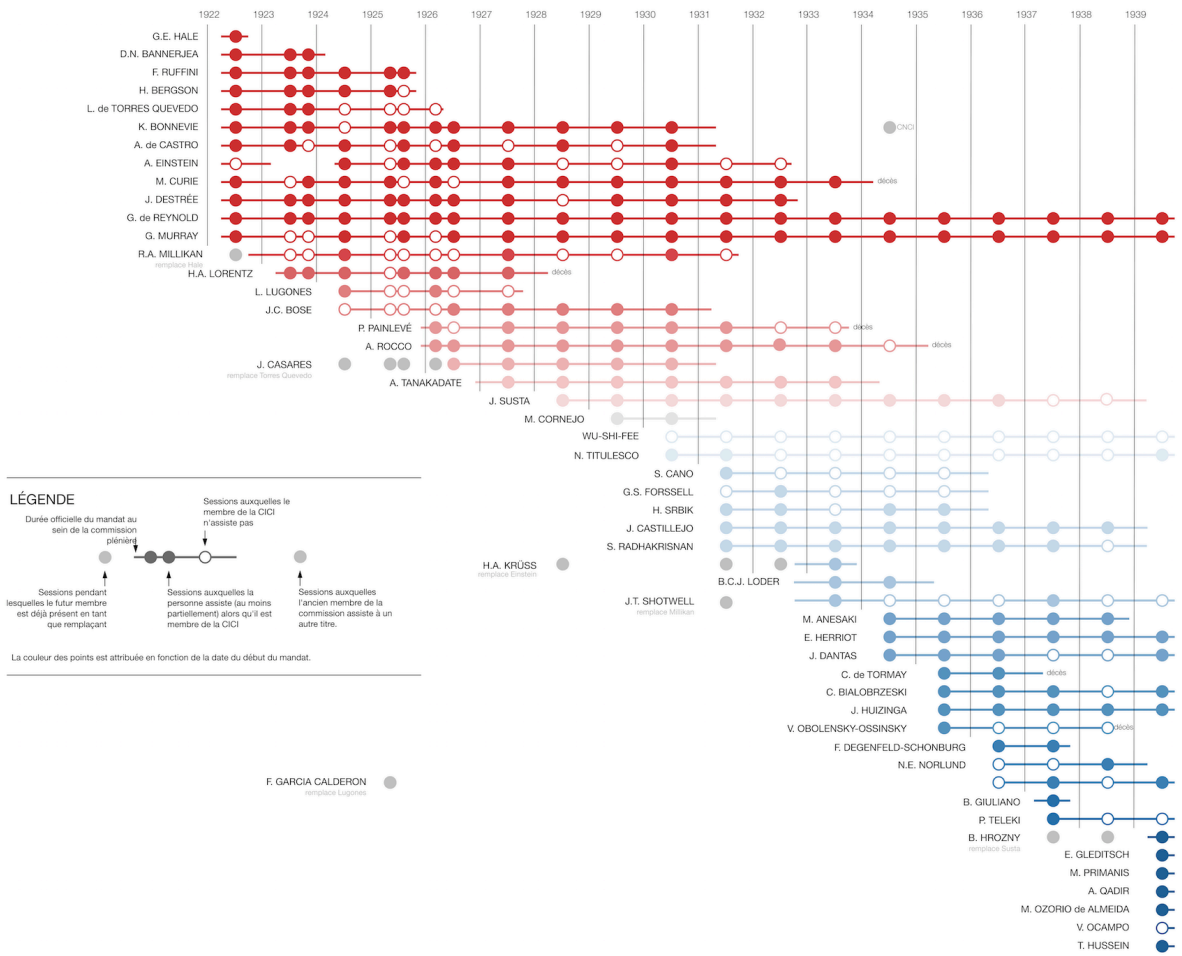
<sup>881</sup> LÖHR Isabella, *Die Globalisierung geistiger Eigentumsrechte: neue Strukturen internationaler Zusammenarbeit, 1886-1952*, Göttingen, Germany, Vandenhoeck & Ruprecht, 2010 (Kritische Studien zur Geschichtswissenschaft). pp. 286-288.

<sup>882</sup> PHAM, *La coopération intellectuelle sous la Société des Nations*, op. cit., 1962.

<sup>883</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999. pp. 184-185.

<sup>884</sup> Ibid. p. 181ss.





Premier constat, la durée des mandats est très variable : alors que la moitié des membres de la commission initiale de 1922 sont toujours en poste après 10 sessions, seuls deux, Murray et Reynold, résisteront à tous les renouvellements pour y figurer encore en 1939. On remarque également que la règle du mandat de trois ans, dont on aurait pu attendre qu'elle soit rendue très visible par un tel tableau dès son entrée en vigueur en 1931, est noyée sous les démissions ponctuelles et les remplacements qui leur sont consécutifs. Il est toutefois clair que le renouvellement de la Commission est accéléré dès le tournant des années trente, avec 2 à 7 nouveaux entrants à chaque session<sup>885</sup> contre 1 à 2 auparavant, avec des mandats qui sont évidemment raccourcis par l'interruption brutale de l'activité de la CICI à l'aube du second conflit mondial.

Mais siéger pendant de nombreuses années ne signifie pas toujours être effectivement présent lors des sessions : parmi les 12 personnalités qui bénéficient d'un mandat de 10 sessions ou plus, seules 5 participeront concrètement à au moins 10 sessions (voir tableau 5.2). Sur le plan des présences effectives se dessine en effet une Commission à deux vitesses entre les membres qui assistent à la quasi-totalité des sessions pour lesquelles ils sont élus et ceux qui sont absents la plupart du temps. Parmi les absentéistes de la première heure, Albert Einstein n'est pas en reste puisque, si l'on exclut les 2 sessions de 1923 qu'il rate suite à sa démission temporaire, il ne participe qu'à une séance sur deux jusqu'à sa démission définitive en 1932. C'est toutefois le remplaçant de George Hale, Robert A. Millikan, qui détient la palme de l'absentéisme pendant la première décennie de la CICI puisqu'il n'assiste qu'à un quart des séances.

La représentation des États-Unis d'Amérique en est d'autant plus diminuée au sein de la Commission de coopération intellectuelle que le compatriote qui le remplace en 1933, James T. Shotwell, professeur d'histoire à la *Columbia University*, n'est pas plus assidu puisqu'il n'assiste qu'à 2 sessions sur 7 jusqu'en 1939. Signe d'un désintérêt ou contraintes matérielles et temporelles ? S'il est vrai qu'il est plus simple pour le Suisse Gonzague de Reynold d'assister à des séances à Genève ou Paris que pour un scientifique sud-américain ou asiatique, le tableau que nous dressons ne montre pas de corrélation probante entre distance et absentéisme (les scientifiques résidant en Inde ou au Japon sont très présents, par exemple) et laisse penser que les absences sont donc justifiées par l'emploi du temps des personnes concernées ou par des priorités différentes. D'autres, au contraire, sont des participants actifs des sessions de la CICI, à l'image du philologue madrilène Julio Casares qui, parce qu'il fait partie de la délégation diplomatique espagnole auprès de la SDN, remplace son compatriote Leonardo de Torres Quevedo à quatre reprises avant de siéger en son nom propre pendant les 5 sessions suivantes, sans aucune absence. Il n'est d'ailleurs pas rare qu'un remplaçant temporaire prenne la place de son compatriote après la démission de celui-ci : si nous avons déjà évoqué le trio américain Hale/Millikan/Shotwell,

---

<sup>885</sup> L'augmentation progressive du nombre de sièges explique que l'augmentation du nombre de nouveaux membres soit plus importante que celle du nombre de démissions.

c'est aussi le cas d'Hugo Andres Krüss, *Generaldirektor der Preussischen Staatsbibliothek*, qui remplace Einstein lors de 3 sessions avant d'être lui-même nommé à la CICI, juste avant que le III<sup>e</sup> Reich ne se retire de la Société des Nations et le contraigne à démissionner. Le professeur d'histoire tchécoslovaque Joseph Susta, ancien ministre de l'instruction publique, qui participe à 9 sessions de la Commission (un record pour une personnalité qui ne fait pas partie des membres initiaux), est également remplacé pendant ses deux dernières sessions par celui qui prendra finalement sa place en 1939, l'orientaliste Bedřich Hrozný. De leur côté, l'Italien Francesco Ruffini et le Belge Jules Destrée sont également des membres assidus de la Commission, tout comme Marie Curie et Kristine Bonnevie qui, même si elles s'absentent parfois, font partie du noyau dur des premières années de la CICI.

De Reynold	21/21	100 %	Torres Quevedo	3/7	43 %
Murray	17/21	81 %	Bannerjea	3/3	100 %
Destrée	13/14	93 %	Shotwell	2/7	29 %
Curie	12/15	80 %	Lugones	2/6	33 %
Bonnevie	11/12	92 %	Garcia Calderon	2/4	50 %
Susta	9/11	82 %	Cornejo	2/2	100 %
Rocco	9/10	90 %	Loder	2/2	100 %
Castillejo	8/8	100 %	De Tormay	2/2	100 %
De Castro	7/12	58 %	Degenfeld-Schonburg	2/2	100 %
Lorentz	7/8	88%	Cano	1/5	20 %
Radhakrisnan	7/8	88 %	Forssell	1/5	20 %
Tanakadate	7/7	100 %	Obolenski-Ossinsky	1/4	25 %
Einstein	6/12	50 %	Norlund	1/3	33 %
Painlevé	6/9	67 %	Teleki	1/3	33 %
Ruffini	6/6	100 %	Hale	1/1	100 %
Herriot	6/6	100 %	Krüss	1/1	100 %
Bose	5/9	56 %	Giuliano	1/1	100 %
Bergson	5/6	83 %	Hrozný	1/1	100 %
Casares	5/5	100 %	Gleditsch	1/1	100 %
Anesaki	5/5	100 %	Primanis	1/1	100 %
Huizinga	5/5	100 %	Qadir	1/1	100 %
Dantas	4/6	67 %	Ozorio de Almeida	1/1	100 %
Srbik	4/5	80 %	Hussein	1/1	100 %
Bialobrzski	4/5	80 %	Wu-Shi-Fee	0/10	0 %
Millikan	3/12	25 %	Ocampo	0/1	0 %
Titulesco	3/10	30 %			

**Tableau 5.2 Taux de présence des membres de la CICI**

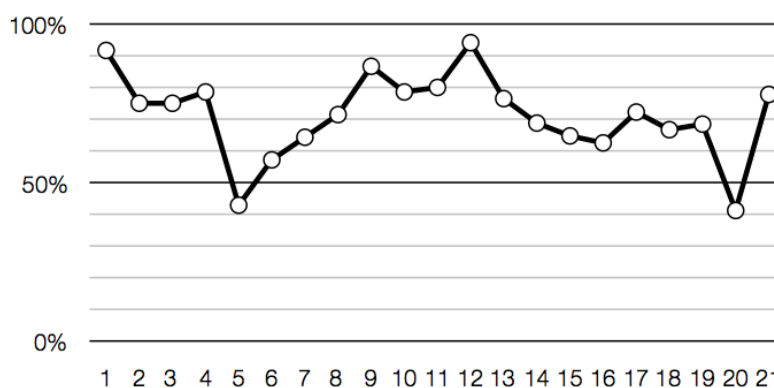
Les membres sont classés selon le nombre total de présences. Ne sont pas prises en comptes les présences de celles et ceux qui siègent avant/après leur mandat en remplacement d'un membre absent ou en raison de leur participation à une commission nationale / une sous-commission.

Globalement, l'augmentation du nombre de membres, de 12 au minimum à 19 au maximum, ne modifie pas le taux de présence total aux sessions de la CICI (voir fig. 5.3). Celui-ci varie généralement entre 60 % et 80 %, avec deux occurrences en dessous de la barre des 50% : la 5<sup>e</sup>

session, « convoquée assez rapidement »<sup>886</sup> en mai 1925 où seuls 6 membres sur 14 sont présents et la 20<sup>e</sup> session de juillet 1938, où 7 membres sur 17 siègent effectivement et qui fait se demander à Gilbert Murray s'il ne doit pas s'en féliciter « puisque cela permet à la Commission d'entrer en relations avec d'autres personnalités remarquables qui les remplacent »<sup>887</sup>.

**Figure 5.3 Évolution du taux de présence**

Taux de présence des membres de la CICI pour chacune des 21 sessions. Le nombre total (100%) augmente avec le temps, passant de 12 à 14 pour la 4<sup>e</sup> session, puis à 15 pour la 13<sup>e</sup>, 17 pour la 12<sup>e</sup>, et 18 dès la 17<sup>e</sup>.



Cette grande souplesse dans le remplacement des membres absents temporairement a également son désavantage : elle n'aide pas la CICI à se désolidariser de la sphère politique puisque les remplaçants sont très souvent des personnalités déjà présentes à Genève en raison de leur appartenance à des délégations nationales siégeant à l'Assemblée. Ce sont donc pour la plupart des politiciens ou des scientifiques depuis longtemps exercés à la diplomatie et très proches de leurs gouvernements, amplifiant donc la tendance déjà évoquée plus haut que le nouveau mode de renouvellement était censé endiguer. Or, si on a pu constater que Nitobe, dès la première session de la Commission, se félicite de la présence de politiciens aguerris comme Destrée ou Ruffini pour structurer les échanges, cette attitude va rapidement changer face à l'afflux de personnalités politiques à la CICI. Revenant sur le fonctionnement de la Commission, Gonzague de Reynold attribue d'ailleurs à cette « intrusion progressive » une responsabilité dans l'échec de leur entreprise commune :

*La quatrième cause [de l'entravement du développement de l'œuvre de Coopération intellectuelle] fut l'intrusion progressive de la politique dans la Commission elle-même. C'est la tendance naturelle des hommes politiques et des diplomates de s'emparer de tout organisme qui a l'air de réussir. Et il était si facile de camoufler en professeurs ou en écrivains des diplomates et des hommes politiques ! De fait, il n'y avait même pas besoin de les camoufler : ils étaient eux aussi des écrivains ou des professeurs.<sup>888</sup>*

C'est en particulier le renouvellement de décembre 1925, qui concerne les postes de Bergson et Ruffini, qui va mettre le sujet sur le devant de la scène. Francesco Ruffini est certes un ancien

<sup>886</sup> CICI, Procès-verbal de la cinquième session (25 juin 1925), 11-14 mai 1925, C. 286. M. 104. 1925. XII, p. 4.

<sup>887</sup> CICI, Procès-verbal de la vingtième session (17 août 1938), 11-16 juillet 1938, p. 2.

<sup>888</sup> Lettre-rapport de Reynold à Tewksbury, 27 avril 1953, Archives SDN LO 004 R 46, pp. 4-5.

sénateur italien, mais il ne partage pas avec son successeur, le ministre de la Justice Alfredo Rocco<sup>889</sup> de douze ans son cadet, son goût pour le fascisme de Benito Mussolini. La nomination de celui qui rédigera cinq ans plus tard le code pénal du fascisme italien soulève les protestations d'Albert Einstein et de Marie Curie<sup>890</sup>, néanmoins elle est validée par le Conseil le 11 décembre 1925<sup>891</sup>. Et la candidature française du mathématicien Paul Painlevé<sup>892</sup>, en remplacement d'Henri Bergson, n'est pas pour arranger les partisans d'une commission strictement séparée du monde politique puisque celui-ci est également ministre en exercice, après avoir essuyé une défaite à la présidentielle de 1924.

L'exemple de Rocco, loup nationaliste parmi les brebis pacifistes n'est pas un exemple isolé à la CICI. Si l'on verra plus en détail le cas de Gonzague de Reynold ci-dessous, on notera que l'écrivaine Cécile de Tormay (entrée en 1935) est une activiste anticommuniste et antisémite fascinée par Mussolini, de même que la femme de lettres argentine Victoria Ocampo, nommée en 1939 mais n'ayant jamais siégé dans la Commission. Par ailleurs, c'est sous le gouvernement de Paul Teleki (qui succède à Cécile de Tormay comme représentant de la Hongrie au sein de la CICI) que sont adoptées en 1920 une série de lois antisémites. En Amérique latine également, Leopoldo Lugones apporte son soutien de propagandiste au coup d'État fasciste du 6 septembre 1930. Du côté des germanophones, le remplaçant d'Einstein, Hugo Andres Krüss, signe en 1934 le tristement célèbre manifeste « *Deutsche Wissenschaftler hinter Adolf Hitler* » avec Martin Heidegger, alors que l'Autrichien Heinrich von Srbik siégera au *Grossdeutschen Reichstag* sous l'étiquette du NSDAP après l'*Anschluss* (1938).

## L'influence de l'absentéisme sur la représentativité

Il est vrai que la proportion d'hommes et de femmes nommés pour siéger dans la Commission de coopération intellectuelle ayant un mandat politique ou diplomatique officiel avant ou pendant leur engagement au sein de la CICI augmente pendant les années 1920 pour se stabiliser à partir de la 10<sup>e</sup> session autour de 50% (voir surface grise de la fig. 5.4). Cette classification est toutefois sujette à caution puisque la simple participation d'un expert aux activités de la Société des Nations pourrait être considérée comme un indicateur de son engagement politique. On excluera donc de ce comptage tous ceux qui prennent position publiquement sur un ou plusieurs sujets politiques dans ce cadre (auquel cas, quasiment tous les membres de la CICI seraient concernés).

---

<sup>889</sup> Archives SDN, 13C/14297/47689.

<sup>890</sup> WONSCH Danielle, « Einstein et la Commission internationale de coopération intellectuelle », *Revue d'histoire des sciences* 57 (2), 2004, p. 516.

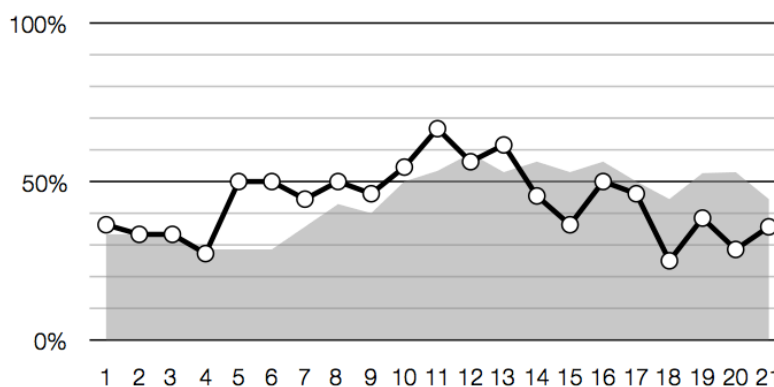
<sup>891</sup> Journal officiel de la Société des Nations, 7<sup>e</sup> année n°2 février 1926, 37<sup>e</sup> session du Conseil, 9<sup>e</sup> séance (11 décembre 1925) p. 162.

<sup>892</sup> Archives SDN, 13C/14297/47690.

Pour autant, la présence réelle de ces personnalités est bien différente de cette statistique préliminaire : dans les faits, si on observe effectivement un pic de présence politique dans les années 1928-1931 (les sessions 10 à 13), on constate que la proportion de politiciens atteignait déjà 50% des personnes réellement présentes au milieu des années 1920 et décroît sensiblement après le pic (voir courbe noire de la fig. 5.4 : la proportion de politiciens qui assistent en personne aux séances est plus élevée que leur proportion officielle pendant les sessions 5 à 13 puis plus basse ensuite).

**Figure 5.4 Évolution de la proportion de personnalités politiques dans la CICI**

**Surface** : proportion de membres nommés, par rapport au total des nommés de la CICI.  
**Courbe** : proportion de membres nommés effectivement présents, par rapport au total de membres effectivement présents.



Ces changements s'expliquent au moins en partie par l'évolution de la Commission : dans ses premières années elle est surtout un laboratoire où tout reste à faire et qui voit l'irruption de politiciens – français et italiens par exemple – qui vont beaucoup s'investir pour aider à en définir les actions et tirer la couverture à eux, puis elle atteint une vitesse de croisière où les politiciens nommés par la suite le sont plus à titre officiel que pour assister réellement aux séances. C'est par exemple le cas du diplomate roumain et ancien ministre des affaires étrangères Nicolae Titulescu qui entre à la CICI la même année qu'il préside l'Assemblée de la Société des Nations, en 1930. Il assistera également à la session de 1931, année de sa deuxième présidence, puis n'y reviendra qu'en 1939. Laissant entre-temps la place libre à son remplaçant, Georges Oprescu, bien connu de la Commission, qui y gagnait probablement en efficacité.

D'ailleurs, il n'est pas étonnant que, lorsqu'en 1929 il s'agit de nommer le premier intellectuel chinois à la CICI, le choix soit très politique : alors que le Secrétariat de la SDN établit sa propre liste de candidats potentiels, le gouvernement du Parti nationaliste chinois nomme le philosophe et linguiste Wu Shi-Fee<sup>893</sup>, proche du pouvoir et du leader nationaliste Tchang Kaï-chek<sup>894</sup>. Encore une fois, l'ambition initiale de rassembler une commission composée de personnalités scientifiques choisies pour leurs compétences laisse place à un certain réalisme politique qui n'est

<sup>893</sup> Les documents de la SDN ne donnent que cette orthographe, mais il s'agit de Wu Zhi-hui.

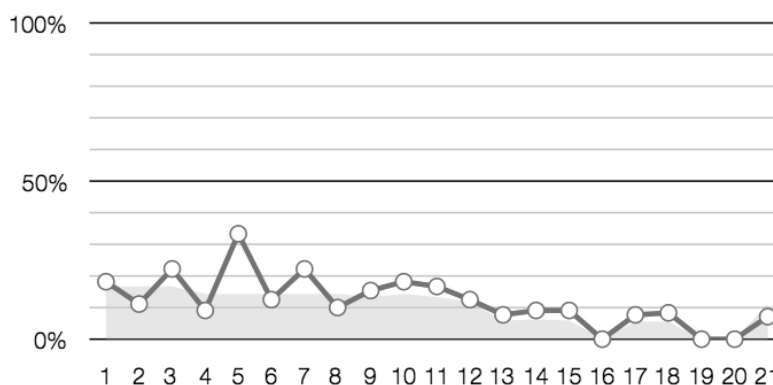
<sup>894</sup> SAIKAWA, *From Intellectual Co-operation to International Cultural Exchange: Japan and China in the International Committee on Intellectual Co-operation of the League of Nations, 1922-1939*, op. cit., 2014. p. 158 et la note.

pas sans conséquences : Wu Shi-Fee ne siégera pas une seule fois à la Commission de coopération intellectuelle, porté absent ou remplacé à dix reprises ! Si les membres désignés pendant les dernières années de la CICI ont un taux d'absence similaire aux membres ayant rejoint la Commission au début des années 1920, le renouvellement de 1930-1931 est assez catastrophique puisqu'on y procède à la désignation de pas moins de 4 membres fantômes. De quoi se demander si la réforme n'a pas été contre-productive.

La présence d'au moins une femme dans la Commission est également une caractéristique statutaire de la Commission de coopération intellectuelle. Quelle n'est donc pas la surprise de Kristine Bonnevie, artisanne de cette spécificité lors de la discussion de la résolution Bourgeois à l'Assemblée en 1921, de constater que la CICI n'en compte plus aucune lorsqu'elle assiste en tant que déléguée de la commission nationale norvégienne à la 16<sup>e</sup> session, en juillet 1934 ! Dans son message de bienvenue, Gilbert Murray déplorant le récent décès de Marie Curie qui, depuis le départ de Bonnevie restait la seule femme, estime qu'elle doit être remplacée par une « femme de science de premier plan »<sup>895</sup>. Toujours est-il que le secrétariat n'a pas fait preuve d'autant de diligence pour trouver cette perle rare que pour remplacer son compatriote Paul Painlevé, lui aussi décédé, par Édouard Herriot, ancien président du Conseil des ministres et homme de lettres.

**Figure 5.5 Évolution de la proportion de femmes dans la CICI**

**Surface :** proportion de femmes nommées, par rapport au total des membres nommés à la CICI.  
**Courbe :** proportion de femmes effectivement présentes, par rapport au total de membres effectivement présents.



Estimant que la liste des membres de la CICI « prête à des critiques »<sup>896</sup>, Kristine Bonnevie exhorte la Commission à corriger cette situation malheureuse. Depuis 1922, il est vrai que si les femmes sont très peu nombreuses, elles pallient ce déficit en faisant preuve d'une présence et d'une activité exemplaire. Bien qu'elles ne soient jamais plus de deux en même temps, l'absence systématique de plusieurs hommes aux douze premières sessions fait plusieurs fois monter la proportion de femmes réellement présentes à plus de 20 % du total (fig. 5.5). Dès le départ de Bonnevie toutefois, leur présence devient quantitativement marginale et la participation de l'écrivaine hongroise Cécile de Tormay puis, après deux ans de vide, de la chimiste Ellen Gleditsch, élève de Marie Curie, ne renverse pas la tendance (Victoria Ocampo n'ayant pas siégé

<sup>895</sup> CICI, Procès-verbal de la seizième session (11 octobre 1934), 16-21 juillet 1934, première séance p. 4.

<sup>896</sup> CICI, Procès-verbal de la seizième session (11 octobre 1934), 16-21 juillet 1934, deuxième séance p. 26.

malgré sa nomination en 1939, comme nous l'avons vu). Par ailleurs, il se trouve qu'à chacune de leurs absences, Curie et Bonnevie se sont fait remplacer par des hommes : Olivier de Halecki pour la première et Ragnar Knoph, professeur de droit à Christiania, pour la seconde.

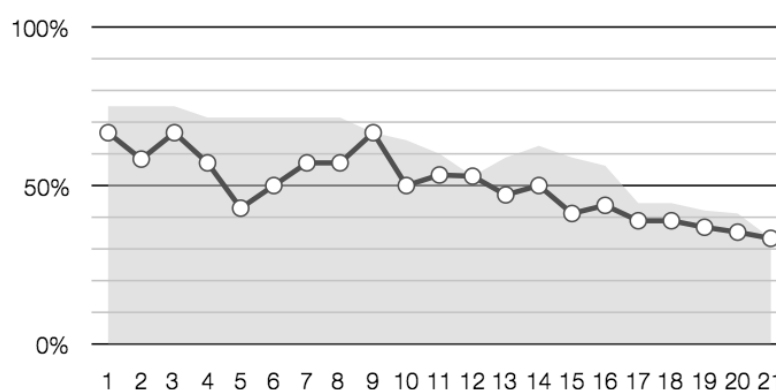
Mais alors que la diversité de genre et de spécialité scientifique sont en recul pendant la deuxième moitié de l'existence de la Commission de coopération intellectuelle, la représentation des nations périphériques et extra-européennes s'améliore avec les années. Si Renoliet parle en effet d'une augmentation du nombre de membres non européens<sup>897</sup>, on constate qu'il s'agit surtout d'un remplacement d'Européens de l'Ouest (fig. 5.6) par des ressortissants d'Europe de l'Est (fig. 5.7), le solde pour l'Europe restant relativement stable pendant toute l'existence de la CICI, constituant toujours environ deux tiers de l'effectif.

C'est avec Joseph Susta<sup>898</sup> que l'Europe de l'Est accède en effet pour la première fois à la Commission en 1928. C'est également lors de cette dixième session que la présence effective de ressortissants d'Europe de l'Ouest se réduit à 50%, ceux-ci cumulant par ailleurs un fort taux d'absentéisme (la courbe de proportion de présence réelle est systématiquement inférieure à leur proportion officielle, fig. 5.6).

**Figure 5.6 Évolution de la proportion de membres d'Europe de l'Ouest dans la CICI**

**Surface :** proportion d'Européens de l'Ouest nommés, par rapport au total des membres nommés à la CICI.

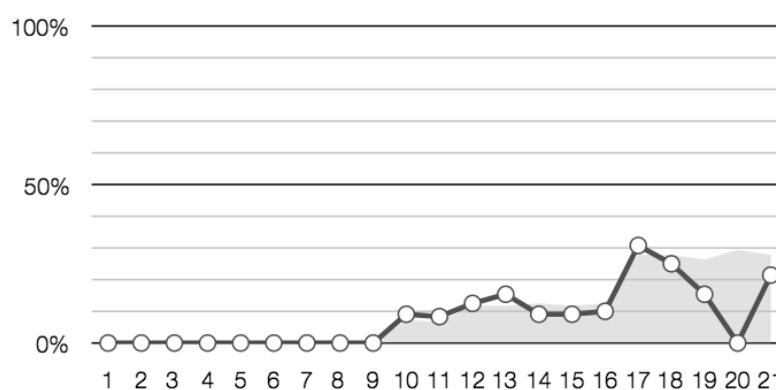
**Courbe :** proportion d'Européens de l'Ouest effectivement présents, par rapport au total de membres effectivement présents.



**Figure 5.7 Évolution de la proportion de membres d'Europe de l'Est dans la CICI**

**Surface :** proportion d'Européens de l'Est nommés, par rapport au total des membres nommés à la CICI.

**Courbe :** proportion d'Européens de l'Est effectivement présents, par rapport au total de membres effectivement présents.



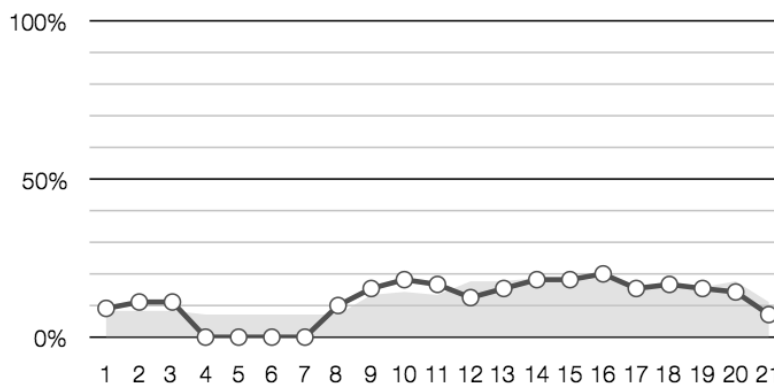
<sup>897</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999, p. 183.

<sup>898</sup> Archives SDN 5B/1397/4886.



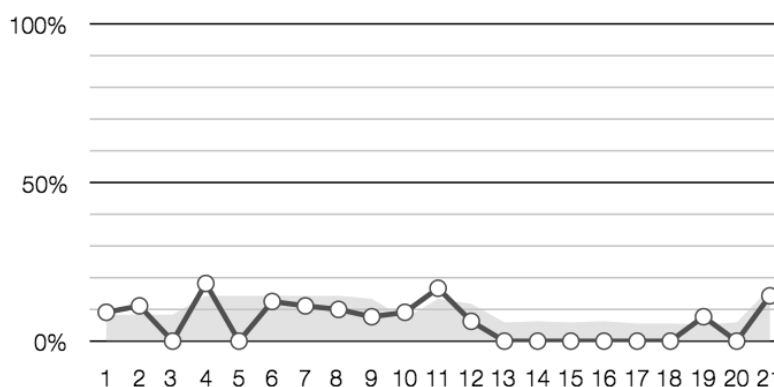
**Figure 5.8 Évolution de la proportion de membres d'Asie dans la CICI**

**Surface :** proportion d'Asiatiques nommés, par rapport au total des membres nommés à la CICI.  
**Courbe :** proportion d'Asiatiques effectivement présents, par rapport au total de membres effectivement présents.



**Figure 5.9 Évolution de la proportion de membres d'Amérique latine dans la CICI.**

**Surface :** proportion de Latino-Américains nommés, par rapport au total des membres nommés à la CICI.  
**Courbe :** proportion de Latino-Américains effectivement présents, par rapport au total de membres effectivement présents.



De leur côté, les Latino-Américains (fig. 5.9) sont plutôt mal représentés : leurs 7 délégués ne leur permettent que rarement d'assurer une présence qui dépasse les 10% de l'effectif de la CICI (51 personnes au total), ceux-ci démissionnant rapidement ou n'assistant que peu aux sessions. La situation des délégués asiatiques (fig. 5.8) est bien différente puisqu'à l'exception du représentant chinois, le physicien Aikitsu Tanakadate et l'historien des religions Masaharu Anesaki, tous deux japonais et les Indiens Jagadish Chandra Bose, biophysicien, et Sarvepalli Radhakrishnan, philosophe et futur chef d'État, ne ratent que rarement les rendez-vous genevois. Finalement, il faut attendre 1939 et l'arrivée du doyen de la Faculté des lettres du Caire Taha Hussein pour que l'Afrique et le monde arabe rejoignent enfin la Commission et que tous les continents – à défaut de toutes les cultures – y soient représentés<sup>899</sup>.

Au chapitre de la représentation, et en échos aux analyses qui cherchent (en particulier dès les années 1930) à catégoriser les Etats en « groupes culturels », remarquons que l'opposition entre latins et germaniques/anglo-saxons qui demeure – dans les débats de l'Assemblée comme dans l'historiographie<sup>900</sup> – un axe fort d'analyse symbolique des équilibres à la SDN, est facilement intégrable dans notre démarche prosopographique. Très nettement majoritaires pendant les sept

<sup>899</sup> L'Afrique et l'Amérique du Nord ne sont pas illustrées dans les figures de ce chapitre en raison du très faible nombre de leurs représentants.

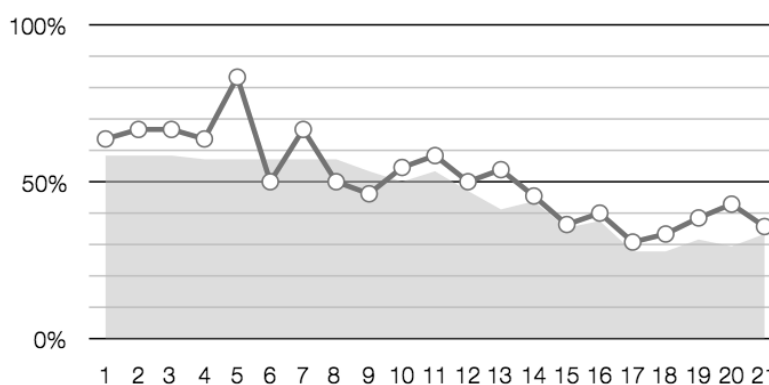
<sup>900</sup> Pham-Thi-Tu y consacre un développement important, partiellement repris par Renoliet, voir PHAM, *La coopération intellectuelle sous la Société des Nations*, op. cit., 1962. En particulier chap. II p. 29ss.

premières années d'activité de la Commission de coopération intellectuelle (sessions 1-10), les locuteurs d'une langue d'origine latine<sup>901</sup> voient leur nombre et leur proportion décroître fortement dès le tournant des années 1930, passant de 6-7 représentants (env. 66%) au milieu des années 1920 à 4-5 (env. 40%) au milieu des années 1930 (fig. 5.10). Mais cette perte d'influence ne se fait pas au bénéfice de représentants de pays de langue germanique<sup>902</sup> (fig. 5.11) dont la proportion reste relativement stable pendant les deux décennies concernées (entre 20% et 35%) : la CICI s'ouvrant petit à petit à d'autres territoires, c'est la proportion d'autres langues et cultures qui augmente, se stabilisant autour de 45% dès 1935 (fig. 5.12).

**Figure 5.10 Évolution de la proportion de représentants de la « culture latine »**

**Surface :** proportion de représentants de la culture latine, par rapport au total des membres nommés à la CICI.

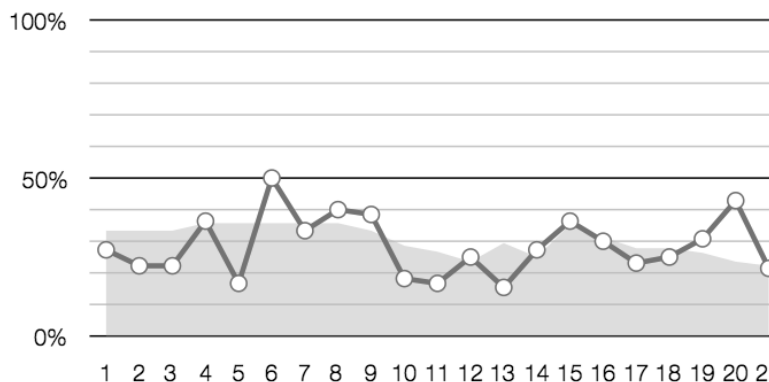
**Courbe :** proportion de représentants de la culture latine effectivement présents, par rapport au total de membres effectivement présents.  
(Sans locuteurs du roumain)



**Figure 5.11 Évolution de la proportion de représentants de la « culture germanique »**

**Surface :** proportion de représentants de la culture germanique, par rapport au total des membres nommés à la CICI.

**Courbe :** proportion de représentants de la culture germanique effectivement présents, par rapport au total de membres effectivement présents.  
(Sans Indiens locuteurs de l'anglais)



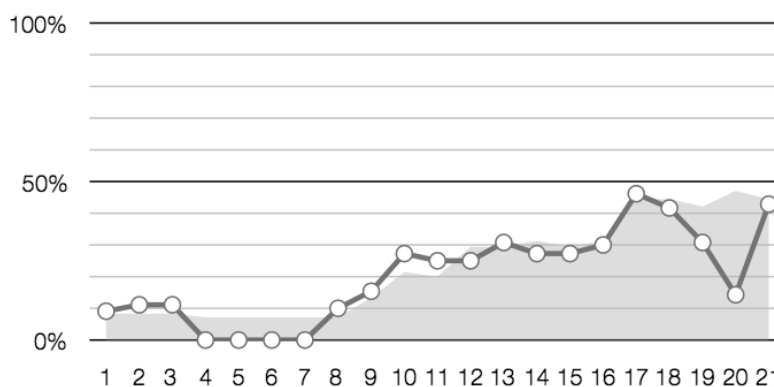
<sup>901</sup> Nous exceptons les ressortissants de Roumanie de cette catégorie puisque les reproches qui sont faits aux « latins » concernent très clairement la culture latine plus que la langue romane elle-même.

<sup>902</sup> Pays germanophones, anglo-saxons, néerlandais et scandinaves. Nous exceptons les ressortissants de pays de l'Empire britannique (ici, les Indiens) et les locuteurs de l'anglais dans des pays non-anglophones, parce que l'opposition entre latins et anglo-saxons/germaniques est plus pour ses acteurs une question culturelle que linguistique.

**Figure 5.12 Évolution de la proportion de représentants d'un autre groupe culturel**

**Surface :** proportion de représentants d'une autre culture par rapport au total des membres nommés à la CICI.

**Courbe :** proportion de représentants d'une autre culture effectivement présents, par rapport au total de membres effectivement présents.



Ici encore, le différentiel entre présence officielle et présence réelle des membres nommés n'est pas une donnée anodine : les latins, en plus d'être nettement plus nombreux, sont proportionnellement beaucoup plus assidus que leurs collègues anglo-saxons et germaniques. Faut-il pour autant en déduire que la CICI est une instance verrouillée par la France et ses alliés ? Avec un fonctionnement par consensus (la commission ne vote pas) et des présidences hollandaises (Lorentz) et britanniques (Murray) pendant 14 années sur 18, rien n'est moins sûr.

## Les premiers « piliers » de la coopération intellectuelle

Si tenter d'évaluer l'influence de chacun des membres de la CICI sur l'activité et le développement de celle-ci est un exercice périlleux, il n'en demeure pas moins que la variété des personnalités et l'engagement très différent de celles-ci permettent, si ce n'est de classer les individus sur une échelle d'importance qui serait nécessairement très subjective du moins de mettre en évidence quelques parcours saillants. On peut relativement facilement établir des typologies distinguant les politiciens des scientifiques, les personnalités de renommée internationale des inconnus, ou encore les internationalistes des patriotes, mais celles-ci décrivent probablement plus l'image globale et symbolique que nous projetons aujourd'hui sur ces personnalités que ce que leur entrée dans les salles de réunion de la SDN à Genève devait laisser comme impression à celles et ceux qui s'y trouvaient. Dès lors, il s'agit moins de retracer les biographies de ces individus, paraphrasant une littérature abondante pour les plus illustres d'entre eux, que de tenter de faire remarquer en quoi leur participation aux travaux de la coopération intellectuelle s'inscrit dans un contexte personnel et comment celui-ci conditionne la position de ces acteurs dans l'institution.

De très loin, Albert Einstein est la personnalité dont l'investissement dans la CICI a été le plus commenté. Et la variété des interprétations est à l'image de la qualité et du niveau de détail également très variable des publications retraçant la vie et l'œuvre du grand physicien : si on y considère souvent que son engagement va quasiment de soi en raison de son profil pacifiste, on

relèvera l'intérêt particulier des travaux de Jimena Canales qui montrent de manière très convaincante que la situation politique et institutionnelle d'Einstein est très intimement liée aux débats qui ponctuent ses recherches et leur réception dans un monde scientifique bouleversé par la théorie de la relativité<sup>903</sup>. De son côté, laissant peu de place à la nuance en annonçant de manière simpliste que « l'action d'Einstein à la CICI montre la conviction avec laquelle ce célèbre scientifique fut toujours prêt à mettre en pratique ses idéaux pacifistes »<sup>904</sup>, Danielle Wunsch rappelle toutefois avec raison ses projets d'« États-Unis d'Europe » établis avec le *Bund neues Vaterland* dès 1914 et évoqués en 1920 dans un courrier à Hendrik Lorentz<sup>905</sup>. Mais en 1922, cet engagement de la première heure ne signifie pas pour autant une adhésion inconditionnelle aux activités de la toute nouvelle Commission de coopération intellectuelle. Au contraire, alors que nous avons déjà pu constater que l'entrée d'Einstein dans la CICI a donné lieu à un feuilleton animé, les premières années de collaboration sont passablement tumultueuses. Ceci en particulier en raison du revirement brutal du professeur qui, en mars 1923, annonce à Pierre Comert, diplomate français dirigeant la Section d'information de la SDN, qu'il démissionne de la Commission :

*In der letzten Zeit bin ich zu der Überzeugung gelangt, dass der Völkerbund weder die Kraft noch den guten Willen zur Erfüllung seiner grossen Aufgabe hat. Als ernsthafter Pazifist halte ich es deshalb nicht für richtig, mit demselben irgendwie verbunden zu sein. Ich bitte Sie, aus der Liste der Mitglieder der Kommission meinen Namen zu streichen.*<sup>906</sup>

Si cette explication ne cible pas la coopération intellectuelle en particulier mais l'ensemble de l'institution internationale incapable de s'opposer à l'occupation militaire française dans la Ruhr<sup>907</sup>, les mots sont durs et leurs conséquences d'autant plus grandes que ceux-ci sont simultanément transmis par Einstein aux médias zurichois<sup>908</sup>. Absent de Genève, Comert – à qui le courrier est adressé probablement parce que c'est lui qui s'était chargé, un an plus tôt, de se rendre à Berlin pour convaincre Einstein d'intégrer la CICI – ne répond que trois semaines plus tard au physicien allemand. Déplorant la publicité dont ce dernier a jugé bon d'entourer sa démission, « avant même qu'elle ait atteint le Secrétariat à Genève »<sup>909</sup>, le directeur de la Section d'information prend la plume pour exprimer son désarroi dans une longue lettre très personnelle.

---

<sup>903</sup>Voir CANALES Jimena, « Einstein, Bergson, and the Experiment that Failed: Intellectual Cooperation at the League of Nations », *MLN Comparative Literature Issue* 120 (5), 2005, pp. 1168-1191. et CANALES Jimena, *The Physicist and the Philosopher: Einstein, Bergson, and the Debate that Changed Our Understanding of Time*, Princeton, Princeton University Press, 2015.

<sup>904</sup> WUNSCH, « Einstein et la Commission internationale de coopération intellectuelle », *art. cit.*, 2004, p. 510.

<sup>905</sup> Lettre de Einstein à Lorentz, octobre 1920, Einstein Archives Jerusalem EA 16-521, cité dans *Ibid.* pp. 511-512.

<sup>906</sup> Lettre d'Einstein à Comert, 21 mars 1923, Archives SDN 13C/14297/20823.

<sup>907</sup> WUNSCH, « Einstein et la Commission internationale de coopération intellectuelle », *art. cit.*, 2004, p. 514.

<sup>908</sup> Lettre de Harada à Nitobe, 22 mars 1923, Archives SDN 13C/14297/20823.

<sup>909</sup> Lettre de Comert à Einstein, 10 avril 1923, Archives SDN 13C/14297/20823. p. 1.

Il y retrace leurs échanges d'alors et l'engagement pris par Einstein, avant de regretter un jugement « porté sans avoir suivi les travaux de votre Commission, sans avoir assisté à une seule de ses réunions »<sup>910</sup>, centrant en particulier son propos sur la bonne volonté de la CICI et jouant sur la corde pacifiste de son interlocuteur :

*Cette volte-face soudaine et retentissante aura à coup sûr douloureusement étonné ceux qui, comme nous, visant à un idéal modeste, réalisable, humain, poursuivent péniblement, obstinément, dans une Europe dévastée, l'œuvre de paix internationale que symbolise pour eux la Société des Nations. Ils avaient espéré que votre collaboration permettrait d'orienter dans le sens le plus utile les travaux de la Commission de Coopération Intellectuelle. Ils s'étaient particulièrement félicités du concours d'une autorité aussi éminente que la vôtre. Leur espoir est aujourd'hui déçu. Mais leur foi en cette grande œuvre a été suffisamment endurcie par la lutte quotidienne pour supporter ce choc sans en être ébranlée. Ils continueront donc, cher Professeur Einstein, l'effort commencé avec le souhait sincère et, j'ose dire, la conviction que le chemin qui vous éloigne d'eux aujourd'hui vous ramènera un jour vers eux.*<sup>911</sup>

Le départ d'Einstein, s'il ne laisse pas un grand vide puisqu'il n'avait pas encore eu l'occasion de siéger à la Commission, porte atteinte à l'image de cette dernière et ne laisse pas indifférents les membres du Secrétariat et les délégués à l'Assemblée et au Conseil. Sur les bancs de la 4<sup>e</sup> Assemblée de la SDN, par exemple, Vacaresco (déléguée de la Roumanie), tout en listant les membres éminents de la CICI lors de la discussion du rapport Bardoux, décrit Einstein sans le nommer et non sans humour : « un homme, très grand, lui aussi, et qui, nous traitant avec une certaine relativité, nous a, depuis, quittés brusquement »<sup>912</sup>.

Mais la concrétisation de l'épilogue heureux prophétisé par Comert dans sa conclusion est en passe d'être réalisée au printemps 1924. Luchaire rapporte en effet « avoir causé longuement [...] avec le publiciste allemand bien connu Monsieur [Hellmut] de Gerlach », journaliste et politicien membre du comité du Bureau International de la paix à qui Einstein, ami intime, aurait dit « combien il regrettait profondément le geste précipité par lequel il avait donné sa démission » et qui propose que la SDN trouve « une occasion qui permettrait à Einstein de renouveler publiquement et d'une façon pour ainsi dire officielle des regrets qu'il a déjà exprimés d'une façon privée »<sup>913</sup>. Cette nouvelle est très bien accueillie par le Secrétariat : à la lecture du rapport, Eric Drummond confie à Inazo Nitobe : « *I wish we could get the lost sheep back.* »<sup>914</sup> La commission comptant toujours plusieurs personnalités proches d'Einstein susceptibles de servir d'intermédiaires, dont Marie Curie, Hendrik Lorentz ou Gilbert Murray, c'est ce dernier qui va satisfaire au plan informel dressé par Gerlach et amorcer le processus de réintégration du

---

<sup>910</sup> Idem, p. 4.

<sup>911</sup> Idem, pp. 4-5.

<sup>912</sup> Quinzième séance plénière de la quatrième Assemblée SDN du jeudi 27 septembre 1923, Actes de la quatrième Assemblée au Journal officiel (supplément spécial n°13), p.103.

<sup>913</sup> Extrait d'une lettre de Luchaire à Oprescu, 16 avril 1924, Archives SDN 13C/14297/20823.

<sup>914</sup> Note de Drummond à Nitobe (sur une note de ce dernier rapportant les propos de Luchaire), 23 avril 1924, Archives SDN 13C/14297/20823.

physicien allemand en lui écrivant le 16 mai 1924. Einstein, auquel le courrier de Murray a « procuré un véritable plaisir », se fend le 30 mai d'une réponse « absolument franche » :

*A year ago I resigned my seat on the Committee on Intellectual Co-Operation, giving as my reason that I lacked confidence, not in the Committee on Intellectual Co-Operation in particular, but in the League of Nations as a whole. I must admit that my best and most far-seeing friends greatly regretted my action, and I myself eventually came to the conclusion that I had allowed myself to be influenced more by a passing mood of despondency than by mature reflexion. [...] I should like to say, therefore, that should I be elected I would gratefully accept a seat on the Committee and would do everything in my power to contribute to the success of its work.*<sup>915</sup>

Cette réaction conciliante arrive à point nommé pour être intégrée aux débats de la 29<sup>e</sup> session du Conseil, qui se tient quelques jours plus tard. Mais, même si l'instance exécutive de la Société des Nations est souveraine pour nommer les membres d'une telle commission consultative, Nitobe contacte Bergson pour s'assurer de ses intentions : « *Though it is entirely in the power of the Council to appoint or to release [...] a member, I am sure that they will be gratified to know whether the President of the Committee on Intellectual Cooperation approves of the new members or not.*<sup>916</sup> » La réponse du président de la CICI – « Je n'élève aucune objection sur le premier »<sup>917</sup> (il s'agit de nommer deux personnes) – arrive certainement trop tard pour que le Conseil puisse en tenir compte, mais Léon Bourgeois s'étant entretenu avec son compatriote rapporte que « M. Bergson estime qu'il y a tout avantage à ce que le professeur Einstein redevienne membre de la Commission »<sup>918</sup>. La réintégration (ou l'intégration) d'Albert Einstein au sein de la Commission internationale de coopération intellectuelle est donc définitivement acquise.

Selon les termes de Drummond, qui informe Einstein de la décision du Conseil, ce dernier « *decided to renew their invitation to you to serve* »<sup>919</sup>, une formulation qui vise encore une fois à ménager la liberté du physicien de se considérer invité et non pas nommé dans cette instance, et qui établit implicitement que l'absence d'Einstein lors des deux premières sessions de la CICI pourrait être considérée comme un problème de disponibilité passager.

Il est tout à fait intéressant de noter que l'attitude apparemment bienveillante de Bergson vis-à-vis d'Einstein et le rôle d'intermédiaire joué par son compatriote Luchaire contrastent avec la controverse philosophique majeure qui oppose le Français et l'Allemand en cette même année 1924. Comme le met très bien en évidence Jimena Canales, on ne saurait en effet dissocier l'épisode de 1923-1924 de la relation très tendue qu'entretiennent Henri Bergson et Albert Einstein depuis leur rencontre à Paris en 1922 à l'invitation de la Société française de philosophie

---

<sup>915</sup> Lettre d'Einstein à Murray, 30 mai 1924, Archives SDN 13C/14297/20823.

<sup>916</sup> Lettre de Nitobe à Bergson, 12 juin 1924, Archives SDN 13C/14297/20823.

<sup>917</sup> Télégramme de Bergson à Nitobe, 16 juin 1924, Archives SDN 13C/14297/20823.

<sup>918</sup> Extrait du P.V. de la 4<sup>e</sup> séance de la 29<sup>e</sup> session du Conseil, 16 juin 1924, Archives SDN 13C/14297/20823.

<sup>919</sup> Lettre de Drummond à Einstein, 21 juin 1924, Archives SDN 13C/14297/20823.

et la publication par le philosophe de son ouvrage *Durée et Simultanéité*<sup>920</sup> la même année. Au centre du débat, la question du temps, à propos du paradoxe des jumeaux, et la nécessité d'intégrer une démarche philosophique (et pas uniquement physique) pour permettre l'appréhension de celui-ci. Le paradoxe des jumeaux est bien connu, développé dès 1911 par Paul Langevin<sup>921</sup> et Albert Einstein sous des formes qui se raffineront au fur et à mesure qu'il est utilisé pour vulgariser la relativité restreinte. Il consiste à dire qu'un homme voyageant dans l'espace à une vitesse proche de la lumière aura moins vieilli que son frère jumeau lorsqu'il reviendra sur terre et que leurs horloges et calendriers indiqueront des valeurs différentes. Si Bergson ne remet pas en cause la théorie de la relativité restreinte, il émet des doutes quant à la validité de cette démonstration, dans laquelle il considère que dans la mesure où les deux situations ne sont pas soumises aux mêmes contraintes d'accélération, la perception de l'intervalle vécu par chacun des jumeaux peut varier. D'où la nécessité de ne pas réduire la question à une théorie physique mais de laisser une place à la philosophie. Mais s'il ne s'agit pas ici de retracer dans toute sa complexité les enjeux intellectuels d'une controverse qui a marqué le parcours des deux hommes, il est important de considérer que ce débat ne se déroule pas que sur le terrain des idées et a des implications politiques et personnelles très tangibles. La conséquence la plus navrante pour le physicien, qui subit directement, et à tort<sup>922</sup>, les foudres du philosophe de vingt ans son aîné, est certainement la friosité du Comité Nobel à lui attribuer un prix pour une découverte soumise à une telle critique<sup>923</sup>. Dès les premiers mots de son discours, le président du Comité Nobel, Svante Arrhenius (Nobel de chimie 1903), n'hésite pas à rendre cette précaution explicite et à considérer, comme Bergson, que les questions que soulèvent la relativité restreinte sont autant de nature philosophique que physique :

*There is probably no physicist living today whose name has become so widely known as that of Albert Einstein. Most discussion centres on his theory of relativity. This pertains essentially to epistemology and has therefore been the subject of lively debate in philosophical circles. It will be no secret that the famous philosopher Bergson in Paris has challenged this theory, while other philosopher have acclaimed it wholeheartedly. The theory in question also has astrophysical implications which are being rigorously examined at the present time.*<sup>924</sup>

<sup>920</sup> BERGSON Henri, *Durée et simultanéité*, Paris, Alcan, 1922. L'ouvrage sera réédité de nombreuses fois avec, en particulier dans sa deuxième édition (1923), trois appendices contenant des clarifications quant à la physique d'Einstein.

<sup>921</sup> LANGEVIN Paul, « L'évolution de l'espace et du temps », *Scientia* (10), 1911, pp. 31-54.

<sup>922</sup> CANALES montre que, déjà à l'époque, on considère que Bergson n'a pas compris la relativité. Voir CANALES, « Einstein, Bergson, and the Experiment that Failed: Intellectual Cooperation at the League of Nations », *art. cit.*, 2005. Notes 3, 4 et 5, et en particulier SOKAL Alain et BRICMONT Jean, « Un regard sur l'histoire des rapports entre science et philosophie : Bergson et ses successeurs », in: *Impostures intellectuelles*, Paris, Odile Jacob, 1997, pp. 165-184.

<sup>923</sup> Le prix Nobel de physique 1921 est annoncé le 9 novembre 1922, raison pour laquelle le débat Einstein-Bergson a pu peser dans la balance de cette nomination en apparence antérieure.

<sup>924</sup> ARRHENIUS Svante, « Nobel Prize in Physics 1921, Award Ceremony Speech, December 10 1922 », *Nobel Lectures, Physics 1901-1921*, 1967.

C'est donc pour son explication de l'effet photoélectrique qu'Einstein est récompensé, une contribution mineure en comparaison des théories qui font déjà son succès au début des années vingt. Entre 1922 et 1924 vont se succéder lettres et publications, et si elles ne semblent pas influencer la décision d'Einstein de réintégrer la CICI, leur calendrier s'entremêle largement avec les négociations qui entourent son retour<sup>925</sup>. Pourtant, la rivalité entre les deux savants, manifestement irréconciliables, n'empêche pas le physicien d'accepter l'offre de la SDN et de faire preuve d'humilité lorsqu'il écrit à Eric Drummond : « *Nach meinem frueheren Verhalten bedeutet diese Wahl einen Akt besonderer Grosszuegigkeit der Gesinnung und erfuehlt mich darum mit besonderer Freude.* »<sup>926</sup> Alors qu'on a vu que Bergson accepte sa réintégration, il semble en effet que des deux côtés on cherche à cultiver un apaisement susceptible de ne pas hypothéquer la qualité des travaux de la coopération intellectuelle. Dans son discours de bienvenue, en ouverture de la quatrième session de la Commission de coopération intellectuelle le matin du 25 juillet 1924, Henri Bergson salue en Einstein « un membre à la fois ancien et nouveau », précisant qu'il a été « nommé membre de la Commission, comme tous les autres, sans l'avoir demandé » et qu'il « y est rentré sur sa demande, ayant voulu en être : il lui appartient donc doublement »<sup>927</sup>. Mais plutôt que de revenir trop lourdement sur ses travaux, le président émet le vœu que l'engagement pacifiste d'Einstein, « une conception qui ne devait pas être très éloignée de l'idéal de la Société des Nations », « convertisse » l'humanité aussi efficacement que sa théorie physique.

Par la suite, Einstein fera partie des membres les moins présents de la Commission (il n'assiste qu'à 5 sessions sur 10 entre 1924 et 1932) et restera assez souvent en retrait des discussions, mais il est tout à fait certain qu'il fait bénéficier symboliquement la CICI de sa réputation internationale. En septembre 1932, prenant acte de sa décision de démissionner, Eric Drummond le remerciera d'ailleurs en particulier pour avoir prêté « l'autorité de votre nom à l'une des activités de la Société »<sup>928</sup>. Absorbé par ses recherches et goûtant peu à la vie politique, Luchaire – lui-même étant l'antithèse du scientifique de laboratoire puisque forgé à la diplomatie internationale – en fera dans ses mémoires un portrait peu amène : « Son inexpérience dans toutes les questions pratiques était aussi complète que ses opinions étaient extrêmes en matière politique et sociale : une condition doublement fâcheuse pour manoeuvrer sur notre terrain. »<sup>929</sup>

---

<sup>925</sup> Les échanges entre Bergson, Metz et Einstein sont publiés en juillet 1924 dans un numéro de la *Revue de philosophie*, un mois après sa réintégration. Voir CANALES, « Einstein, Bergson, and the Experiment that Failed: Intellectual Cooperation at the League of Nations », *art. cit.*, 2005. p. 1180.

<sup>926</sup> Lettre d'Einstein au secrétaire général, 25 juin 1924, Archives SDN 13C/14297/20823.

<sup>927</sup> CICI, Procès-verbal de la quatrième session, 25 juillet 1924, p. 9. Archives SDN 13C/14297/37560.

<sup>928</sup> Lettre de Drummond à Einstein, 27 septembre 1932, Archives SDN 5B/1397/6953.

<sup>929</sup> LUCHAIRE Julien, *Confession d'un Français moyen*, vol. II (1914-1950), Florence, Leo S. Olschki, 1965. p. 89, cité par WONSCH, « Einstein et la Commission internationale de coopération intellectuelle », *art. cit.*, 2004. p. 513.



Rétrospectivement, peut-on affirmer avec Canales que « *disagreements between Bergson and Einstein plagued the Commission until it was informally dissolved in 1939* »<sup>930</sup> ? C'est donner beaucoup d'importance à cette relation qui, dans ce contexte, ne s'est concrétisée que par une seule rencontre à Genève dans le cadre de la CICI : Bergson, malade et fatigué<sup>931</sup>, quitte son poste en 1925, peu après le retour du physicien qui, lui, quitte définitivement la Commission en 1932, peu avant que l'Allemagne ne se retire définitivement de la SDN et de ses instances (auparavant, il sera remplacé par Krüss, qui assure sa suppléance en 1928, 1931 et 1932 mais ne siège pleinement que lors de la session de 1933). Difficile donc de conclure que cette controverse ait eu un effet structurant sur l'activité de la CICI, ceci d'autant plus que les deux présidents qui suivront, Lorentz et Murray, entretiennent avec Einstein des relations amicales et partagent une vision commune de la coopération intellectuelle.

Personnalité très proche d'Einstein, le parcours d'Hendrik Lorentz, fameux pour ses découvertes en électromagnétisme qui lui valent le prix Nobel de physique 1902 aux côtés de Pieter Zeeman, est également digne d'intérêt. Si l'on excepte la situation très particulière de Robert A. Millikan, qui accompagne déjà George Hale qu'il remplacera quelques mois plus tard lors de la première session de la Commission, Lorentz est le premier scientifique à entrer à la CICI à la suite de la première volée de 1922. Son arrivée est un soulagement pour la Société des Nations qui vient de recevoir la démission d'un des plus éminents membres et se préoccupe du dégât d'image engendré par cette situation, comme en témoigne le télégramme de Bergson au directeur de la Section des bureaux internationaux :

*Nomination du grand physicien hollandais Lorentz célébrité mondiale comme Einstein me paraît absolument nécessaire pour prestige et avenir de notre commission.*<sup>932</sup>

Prix Nobel de physique en 1902, le Hollandais entre dans sa 70<sup>e</sup> année lorsqu'il rejoint la CICI pour y remplacer son brillant ancien étudiant, Albert Einstein. Cette situation étonnante de filiation inversée entre ces deux grandes figures de la physique du tournant du XX<sup>e</sup> siècle, où le maître remplace l'élève, sera rapidement remise à zéro par le retour d'Einstein dans la CICI en 1924, mais on notera à cette occasion que le scientifique allemand n'est pas remplacé par un compatriote. Ceci s'explique sans peine par le fait que la Commission n'a pas encore dû faire face à une telle situation de renouvellement et, qu'étant dans une phase de tâtonnement, elle s'inquiète plus pour sa crédibilité que pour sa représentativité. Par ailleurs et comme on l'a déjà vu, Einstein est un « électron », libre d'attache nationale dans un contexte où l'Allemagne n'a pas un siège de droit dans la CICI. Participant assidu, Lorentz devient rapidement un pilier de la Commission et

---

<sup>930</sup> CANALES, « Einstein, Bergson, and the Experiment that Failed: Intellectual Cooperation at the League of Nations », *art. cit.*, 2005. p. 1169

<sup>931</sup> CAIN Julien, « Bergson Président de la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle », *Proceedings of the American Philosophical Society* 104 (4), 1960, p. 407.

<sup>932</sup> Télégramme de Bergson à Nitobe, 20 avril 1923, Archives SDN 13/14297/27987.

assure la suppléance de Bergson lors de la 6<sup>e</sup> session plénière en juillet 1925<sup>933</sup>. « Président d'âge »<sup>934</sup> de la 7<sup>e</sup> session de 1926, il est formellement proposé à la présidence par Painlevé et élu par acclamation. Toutefois, son mandat est de courte durée : il décède le 4 février 1928 après une courte maladie et n'aura donc présidé la Commission qu'à trois reprises. Alors qu'il revient aux physiciens Paul Ehrenfest, successeur de Lorentz à l'Université de Leyde, Paul Langevin, Ernest Rutherford et Albert Einstein de prononcer les discours célébrant l'œuvre d'Hendrik Lorentz lors de ses funérailles<sup>935</sup>, Gilbert Murray met l'accent, lors de la 10<sup>e</sup> session de la CICI qu'il préside désormais, sur les qualités humaines de leur collègue :

*[...] J'ai admiré et envié l'impeccable maîtrise qu'il avait d'au moins quatre langues, sa rapidité de compréhension, sa courtoisie, sa patience et son esprit, ainsi que la simplicité limpide et l'honnêteté foncière qui lui gagnèrent l'affection en même temps que le respect de nous tous. On avait l'impression que c'était apprendre que de le connaître. [...] Il cherchait instinctivement à panser les blessures, il voulait la réconciliation, le bon sens. Il croyait à la purification de l'esprit par la science. Il croyait que la commune poursuite des secrets de la nature, le commun dévouement aux grandes conceptions objectives de l'intelligence, avaient le pouvoir de mener l'humanité vers quelque fraternité spirituelle où ne se feraient pas entendre les clameurs des partis et des nationalismes en lutte et où même les chuchotements obstinés de l'égoïsme devraient finalement être réduits à l'impuissance.*<sup>936</sup>

Des trois présidents de la Commission, Lorentz est celui dont le passage est généralement le moins mis en évidence : entre un Bergson fondateur et un Murray omniprésent, il assure la transition entre les styles français et britanniques, avec une touche probablement plus neutre et apaisée, comme la *laudatio* ci-dessus semble l'indiquer.

Complétant le quatuor de nobélisés que l'on cite généralement comme pour prouver le prestige de la Commission, Marie Curie-Sklodowska y est également la femme la plus active. Et alors que les femmes seront peu nombreuses à siéger dans la CICI<sup>937</sup>, elle est la seule dont la présence n'est pas justifiée par une position politique officielle (Kristine Bonnevie est déléguée suppléante de la Norvège à l'Assemblée de la SDN).

Si elle devient rapidement un pilier de la Commission, beaucoup plus présente qu'Einstein et allant y siéger plus longtemps que Lorentz, elle n'y entre pas sans appréhensions. Intellectuelle à l'engagement public en demi-teinte, elle n'est pas friande de publicité. Son exposition médiatique lors de l'affaire Dreyfus et ses recherches couronnées de succès tranchent en effet avec son souci de discrétion face à l'instrumentalisation de sa personnalité à des fins de promotion scientifique

---

<sup>933</sup> En l'absence d'Henri Bergson, Gilbert Murray (vice-président) préside la première séance puis Hendrik Lorentz les quatre séances suivantes (en l'absence de Murray). CICI, Procès-verbaux de la sixième session, 27-30 juillet 1925, C. 445. M. 165 (1925 XII).

<sup>934</sup> CICI, Procès-verbaux de la septième session, 14-18 janvier 1926, C. 87. M. 43 (1926 XII), p. 5.

<sup>935</sup> Note biographique d'Hendrik Lorentz, [s.d.] (mars 1928), Archives SDN 13C/14297/27987

<sup>936</sup> CICI, Procès-verbal de la dixième session, 25 juillet 1928, pp. 9-10. Archives SDN C.533.M.160.1928.XII.

<sup>937</sup> À propos des femmes et de la coopération intellectuelle, GOODMAN Joyce, « Women and international intellectual co-operation », *Paedagogica Historica* 48 (3), 2012, pp. 357-368.

et aux remous consécutifs à sa deuxième nomination au Nobel entachée d'une polémique sur sa relation avec Paul Langevin<sup>938</sup>. Forte de cette expérience de personnalité publique, elle est manifestement consciente du rôle politique et symbolique de la présence d'Albert Einstein et d'elle-même dans la toute nouvelle CICI. Invitée à y siéger, elle réserve sa décision pour contacter le physicien allemand, lui confiant que « l'acceptation de votre part comme de la mienne, serait sans doute nécessaire, si nous avons le ferme espoir de rendre quelques services réels »<sup>939</sup>. Elle accepte finalement de participer à la Commission suite à des visites de Halecki<sup>940</sup> puis de Nitobe à Paris dont ce dernier rapporte que Marie Curie « *was somewhat afraid that this Committee would take too much time from her other work* »<sup>941</sup> et fait donc connaître le 1<sup>er</sup> juin son « adhésion provisoire, en attendant de mieux comprendre les moyens d'action et les méthodes de travail »<sup>942</sup> de la nouvelle Commission. Suite à la première session de la Commission, Nitobe consigne sa réticence :

*Madame Curie was inclined to accept membership only provisionally. Her reasons were that she could not see what such a Committee could really do ; she did not wish to be disturbed in her laboratory work, and the vacations were the only time when she could be with her family. She was also afraid of publicity of any kind.*<sup>943</sup>

Son investissement finalement considérable dans la CICI, pour laquelle elle renouvelle son engagement en acceptant un nouveau mandat en 1932<sup>944</sup>, montrera que participer à la coopération intellectuelle constitue un entre-deux viable entre ses obligations publiques ou mondaines de scientifique internationale et son souci de préserver un maximum de son temps pour le développement de l'Institut du radium, « une forme d'engagement qui lui convenait »<sup>945</sup>, écrit Pinault.

Dans la bouche et sous la plume de ses collègues, elle est le plus souvent décrite comme un être intouchable dont l'aura est plus rayonnante encore que l'élément chimique dont elle est la découvreuse. Ces remarques sur la personnalité bienveillante de Marie Curie Sklodowska et le respect manifestement sincère que lui vouent ces messieurs sont rarement dissociables de sa condition de femme dans un cercle très masculin. Si bien que lorsqu'on la présente, c'est plus

---

<sup>938</sup> À propos de l'engagement public de Marie Curie, voir PINAULT Michel, « Marie Curie, une intellectuelle engagée ? », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* (24), 2006, pp. 211-229.

<sup>939</sup> Lettre de Curie à Einstein, 27 mai 1922, citée par IBID. pp. 5-6.

<sup>940</sup> Fin mai, d'après la note de Halecki au secrétaire général du 7 juin 1922, Archives SDN 13/14297/20825.

<sup>941</sup> « Minutes of the directors meeting held in the secretary-general's room on June 14th 1922 », 19 juin 1922, p.3, Archives SDN 40/854/55026. Nitobe évoque déjà l'indécision de Curie lors de la précédente séance des directeurs, le 1<sup>er</sup> juin 1922.

<sup>942</sup> Lettre de Curie au secrétariat, 1<sup>er</sup> juin 1922, Archives SDN 13/14297/20825.

<sup>943</sup> « Observations on the international committee on intellectual cooperation », Mémoire d'Inazo Nitobe du 18.8.1922, Archives SDN 13/14297/22652, p.5.

<sup>944</sup> Lettre de Curie à Drummond, 18 octobre 1932, Archives SDN 5B/1397/13559.

<sup>945</sup> PINAULT, « Marie Curie, une intellectuelle engagée ? », *art. cit.*, 2006. p.5 de la version OpenEdition.

souvent pour évoquer sa personnalité réservée et sa féminité discrète que pour lister son palmarès scientifique, comme dans cet extrait des mémoires de Gilbert Murray :

*Mme Curie was certainly a great woman, entirely unpretentious and simple. Her luggage for three weeks or so at Geneva was one bag, which she easily carried in her hand. [...] On the Committee we treated her with special deference. We recognized that women of genius are not born for committee work, and we listened respectfully to whatever she had to say, whether it was strictly relevant to the agenda or not. It was always Mme Curie. The municipal authorities evidently felt the same. She was a fine swimmer, and when we went bathing she sometimes went outside the fence to part of the lake which was forbidden and marked « Dangerous ». Indignant official rushed to stop the intruder, but when they heard who it was – well, that was different; Mme Curie must not be interfered with. They contented themselves with having everything ready to rescue her in case of need.<sup>946</sup>*

Entre deux remarques un brin condescendantes sur son absence de maquillage et ses convictions politiques idéalistes, l'apparente poésie de ces considérations ne réussit pas à cacher le fossé qui sépare les scientifiques femmes de leurs homologues masculins, comme étonnés de découvrir en elles de telles figures d'autorité. On relativisera toutefois ce constat en faisant remarquer que le commentaire de Murray sur « les femmes de génies pas nées pour le travail de comité » a certainement moins pour signification une remise en question des compétences politiques et administratives de Marie Curie qu'un rappel de la passion de cette dernière pour le travail de laboratoire. Un engagement désintéressé pour la recherche pure de la physicienne qui, avec son mari, refuse de breveter le processus de fabrication du radium et s'engage résolument pour une science ouverte, faite d'échanges et s'affranchissant des frontières nationales.

Mais comment faire état des individus qui ont marqué les années d'existence de la CICI sans mentionner le seul à avoir participé, au moins partiellement, à toutes les 21 sessions de la Commission pendant ses 18 années d'activité ? Son profil tranche radicalement avec les célébrités scientifiques évoquées jusqu'ici, mais son engagement au sein de la Commission de coopération intellectuelle démontre que les honneurs internationaux ne sont pas nécessaires pour y prendre une place de premier plan. Gonzague de Reynold, historien fribourgeois et professeur de littérature française à l'Université de Berne, est le plus jeune des membres de la CICI lorsqu'il y entre. Les raisons de sa désignation à ce poste n'ont pas laissé d'autres traces dans les documents de la CICI que la réponse du Suisse au secrétaire général suite à sa nomination<sup>947</sup> et la lettre d'Inazo Nitobe citée plus haut qui mentionne leur rencontre en juin ou juillet 1922<sup>948</sup>, dans la capitale fédérale. Or, une très récente étude du lobby catholique au sein de la SDN montre qu'il faut aller chercher au-delà du fonds de la Commission pour comprendre la présence de Reynold :

---

<sup>946</sup> Propos de Gilbert Murray rapportés dans SMITH Jean, « The Committee for Intellectual Co-operation in Gilbert Murray's Papers », in: SMITH Jean et TOYNBEE Arnold (éds), *Gilbert Murray, An Unfinished Autobiography*, London, George Allen and Unwin Ltd, 1960, pp. 201-202.

<sup>947</sup> Lettre de Reynold au secrétariat général, 19 mai 1922, Archives SDN 13/14297/20827.

<sup>948</sup> Lettre de Nitobe à de Reynold, 7 juillet 1922, Archives SDN 13/14297/21759.

dans son mémoire<sup>949</sup>, Cormac Shine montre en quoi l'investissement du professeur suisse au sein de l'Union catholique d'études internationales de Genève lui a attiré la sympathie d'Oscar de Halecki et d'Eric Drummond, deux fervents catholiques manifestement désireux d'assurer une certaine représentativité à leur confession<sup>950</sup>. Dans son autobiographie, Reynold attribue également sa nomination au Conseiller fédéral Giuseppe Motta et au fils de son propre cousin, Jean-Daniel de Montenach (qui travaille au Secrétariat), tous deux catholiques<sup>951</sup>.

Le choix d'inclure un scientifique suisse francophone dans la Commission de coopération intellectuelle est questionnable : n'aurait-il pas été plus intéressant – pour autant qu'on reconnaisse à la Suisse le droit à y être représentée, ce qui n'est pas le cas dans les documents préparatoires – de sélectionner des candidats issus de Suisse germanophone pour s'éviter adroitement les débats qui suivront sur les experts autrichiens et allemands ? Si Reynold est absent de la première liste rassemblée par Nitobe, où figurent deux autres Suisses romands proposés par l'Union internationale des associations pour la Société des Nations, André Mercier, ancien doyen de la Faculté de droit de l'Université de Lausanne et Paul Moriaud, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Genève<sup>952</sup>, il est intégré dans le document soumis au Conseil quelques mois plus tard<sup>953</sup>, en compagnie du professeur de droit public, administratif et ecclésiastique de l'Université de Zurich Fritz Fleiner et du directeur du Bureau international de la propriété industrielle et artistique Ernest Röhli (Berne). Professeur de littérature française à l'Université de Berne, Reynold n'a alors pas la carrure scientifique de la plupart des premiers membres de la CICI, un jugement qu'il partage lors de sa nomination mais qu'il ne remet évidemment pas en évidence lorsqu'il décrit a posteriori le principe de désignation qui consiste à « ne composer la Commission elle-même que de personnes désignées par leur valeur intellectuelle et par le prestige de leur nom et de leurs oeuvres. La première Commission, celle de 1922, était l'application assez rigoureuse de ce principe. »<sup>954</sup>

Aristocrate réputé pour son conservatisme et son engagement catholique militant<sup>955</sup>, son parcours d'avocat de l'internationalisme scientifique à la SDN étonne. Son identification personnelle avec

---

<sup>949</sup> SHINE Cormac, *La contre-Eglise des humanitaristes et des internationalistes: Vatican Multilateral Diplomacy and Catholic Internationalism at the League of Nations, 1917-1939*, Genève, Institut de hautes études internationales et du développement, 2017.

<sup>950</sup> Voir en particulier l'article tiré du mémoire : SHINE Cormac, « Papal Diplomacy by Proxy? Catholic Internationalism at the League of Nations' International Committee on Intellectual Cooperation, 1922-1939 », *Journal of Ecclesiastical History*, 2018, p. 9.

<sup>951</sup> REYNOLD Gonzague de, *Mes Mémoires*, 3 vol., Genève, Editions générales, 1960. vol. III, 1963, p.386, cité par SHINE Cormac, « Papal Diplomacy by Proxy? Catholic Internationalism at the League of Nations' International Committee on Intellectual Cooperation, 1922-1939 », *Journal of Ecclesiastical History*, 2018, p. 9.

<sup>952</sup> « Candidats recommandés par des associations pour les fonctions de membres de la commission de coopération intellectuelle », 12 janvier 1922, Archives SDN 13/14297/18183.

<sup>953</sup> « Liste des noms proposés pour la commission pour la coopération intellectuelle » (C.129 (a) 1922 XII), mars 1922, Archives SDN 13/14297/19608.

<sup>954</sup> Lettre-rapport de Reynold à Tewksbury, 27 avril 1953, Archives SDN LO 004 R 46, p. 5.

<sup>955</sup> MICHAUD Marius, « Reynold, Gonzague de », in: *Dictionnaire Historique de la Suisse*, 2010.

les milieux patriotiques suisses est antérieure à son entrée dans la Commission. Ses engagements internationaux dans le début des années 1920, par exemple ses activités au sein de l'Union catholique d'études internationales, participent par ailleurs à son évolution personnelle et n'excluent pas un ou plusieurs revirements. On a d'ailleurs pu constater qu'il n'a pas été le seul membre de la CICI à avoir conjugué ce mandat internationaliste avec des prises de position fascisantes plus tardives. En 1929 Reynold publie *La démocratie et la Suisse*<sup>956</sup>, un ouvrage dans lequel il appelle de ses vœux un gouvernement autoritaire<sup>957</sup>, thèse qui pousse l'Université de Berne à le contraindre à la démission. Par ailleurs, à l'occasion d'un déplacement à Rome en 1933 pour la coopération intellectuelle, il rend visite à Benito Mussolini à titre personnel<sup>958</sup>.

Dès ses premiers pas dans la Commission, ses interventions sont teintées de ce paradoxe : la coopération intellectuelle doit être un effort décentralisé, pas une doctrine imposée par la SDN. Critique face aux Anglo-Saxons dont la conception très vague de la coopération intellectuelle et imprégnée d'un « romantisme internationaliste qui sévit en ce moment dans certains milieux généreusement intentionnés mais insuffisamment documentés »<sup>959</sup> en font à ses yeux des vecteurs d'utopies globalisées, il s'oppose plusieurs fois à Murray<sup>960</sup> et Millikan sur les missions et les moyens de la CICI, se faisant l'apôtre d'une approche plus concrète et proche du terrain. En réaction à une proposition de Robert A. Millikan de lancer une réflexion sur l'enseignement et la diffusion d'un esprit international au moyen d'un manuel d'histoire commun à toutes les nations, Reynold, piqué dans sa fierté d'humaniste par l'initiative d'une « personnalité peu au courant des disciplines historiques », donne un exemple de cet entremêlement entre intérêts nationaux et vocation internationale :

*On ne peut donc d'emblée exposer à des enfants, – et il s'agit bien d'enfants ou de tout jeunes gens, puisque M. Millikan parle de manuels scolaires, – le point de vue international. Comment expliquer à de [pauvres] jeunes intelligences les grandes idées de la solidarité internationale, si on n'a pas commencé par leur expliquer ce qu'est une nation et comment elle s'est formée ?*<sup>961</sup>

Manifestement très à son aise au sein de la Genève internationale, il est omniprésent sur les questions de coopération intellectuelle en Suisse puisqu'en plus d'être systématiquement le

---

<sup>956</sup> REYNOLD Gonzague de, *La démocratie et la Suisse: Essai d'une philosophie de notre histoire nationale*, Berne, Ed. du Chandelier, 1929.

<sup>957</sup> MATTIOLI Reynold, *Gonzague de Reynold, idéologue d'une Suisse autoritaire*, Fribourg, Editions universitaires, 1997.

<sup>958</sup> Lettre de Wagnière, ministre de Suisse à Rome, à Motta, conseiller fédéral, chef du Département politique, 2 décembre 1933 (J. I.1.1/2), reproduite dans le vol. 10 des *Documents diplomatiques suisses* (DODIS), document 367. En ligne : <http://db.dodis.ch/document/45909#>.

<sup>959</sup> « Note du professeur de Reynold sur les suggestions de M. Millikan relatives aux manuels d'histoire », mars 1923, Archives SDN 13C/22413/27505, p. 1.

<sup>960</sup> Il évoque une opposition avec Murray sur la question du pouvoir de l'Assemblée dans une lettre à Jean Lorotte, secrétaire général de l'IICI, le 14 mai 1945, Archives UNESCO AG 1-A-III-11.

<sup>961</sup> « Note du professeur de Reynold sur les suggestions de M. Millikan relatives aux manuels d'histoire », mars 1923, Archives SDN 13C/22413/27505, p. 3 (Reynold souligne).

rapporteur de la Commission auprès de l'Assemblée, ce qui lui assure une publicité conséquente, il préside la Commission nationale suisse de coopération intellectuelle et siège comme on le verra au Comité exécutif de l'Institut de coopération intellectuelle de Paris. Mais au quotidien de la commission plénière, Gonzague de Reynold est surtout une « petite main » efficace parmi des célébrités moins impliquées. Il participe aux travaux de la Commission par ses nombreux rapports qui, même si on a pu le constater lors de l'épisode néerlandais ne suscitent pas toujours un enthousiasme débordant, lui attirent la bienveillance de ses pairs. En témoigne cette remarque de Bergson en mars 1924, en pleine « affaire Murray » (voir chap. 4.2) :

*Je me hâte de dire que les démarches qu'il a faites en Allemagne émanent d'une pensée généreuse. M. de Reynold voudrait la réconciliation immédiate et complète avec les Allemands ; il avait le droit de manifester son désir et son état d'âme personnels. En renonçant à publier le récit de ses démarches en Allemagne, en s'exposant ainsi au reproche que lui adresseront, me dit-il, ses compatriotes, de n'avoir pas assez travaillé à la réconciliation, il nous fait un sacrifice qui ne m'étonne pas de sa part, mais que nous ne pouvons pas accepter : ce serait mal reconnaître le dévouement infatigable que notre ami a apporté au travail de la Commission depuis le premier jour.*<sup>962</sup>

Ouvrier de la première comme de la dernière heure, Gonzague de Reynold participe à la dissolution de l'IICI à l'automne 1945, suite à l'« épilogue lamentable »<sup>963</sup> de l'Institut sous l'occupation allemande dont il s'agit désormais de transformer si ce n'est l'idéal du moins les locaux en une nouvelle agence des Nations Unies : l'UNESCO<sup>964</sup>.

---

<sup>962</sup> Lettre de Bergson à Halecki, 13 mars 1924, Archives SDN 13C/33877/33877, p. 2.

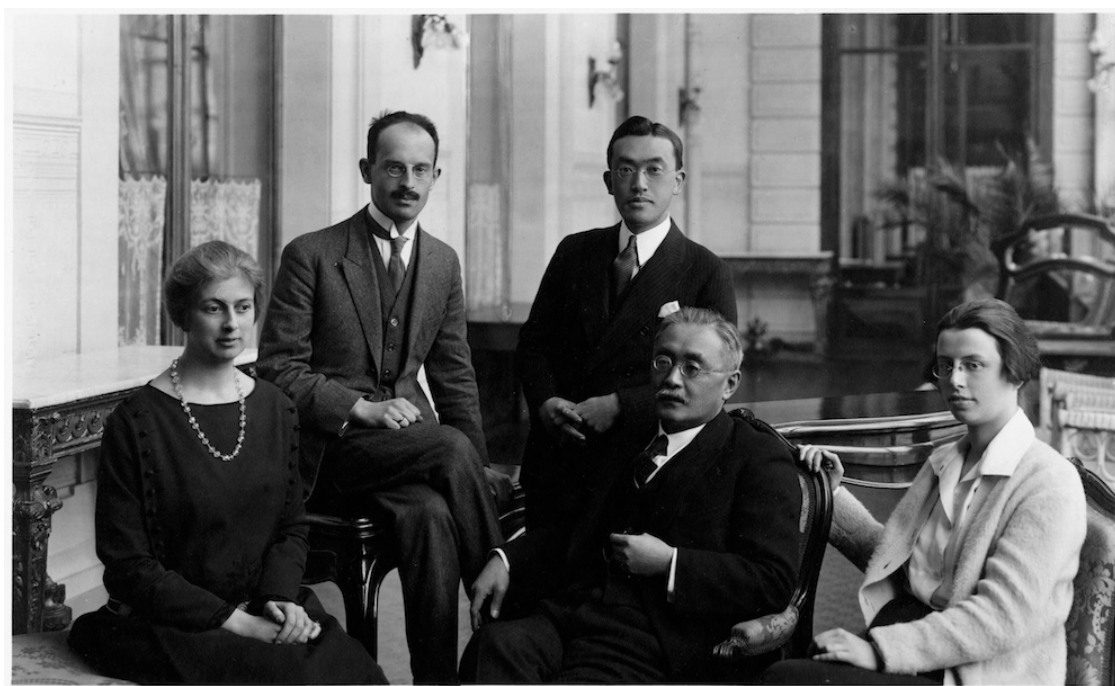
<sup>963</sup> Lettre-rapport de Reynold à Tewksbury, 27 avril 1953, Archives SDN LO 004 R 46, p. 3.

<sup>964</sup> Le processus de transformation est très précisément décrit par RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999. pp. 161ss.

## 5.3 Un autre visage de la CICI

### Les acteurs moins visibles

Après nous être interrogé sur la participation effective des membres de la CICI et avoir mis en évidence certains parcours saillants, poursuivons notre démarche d'éclairage des travaux et de l'organisation de la Commission par ses données. Dans l'ombre des personnalités scientifiques et politiques, dont la grande histoire de l'institution ne manque jamais de rappeler l'éclat, se cache une population au moins trois fois plus nombreuse de remplaçants, secrétaires, délégués d'institutions tierces ou de commissions nationales. Et leur importance est d'autant plus cruciale pour la CICI que ceux-ci, en plus d'assurer le lien avec les autres instances de la SDN et au-delà, sont parfois les garants de la continuité des travaux et de l'esprit de la coopération intellectuelle.



**Figure 5.13 Le visage de la coopération intellectuelle au quotidien**

L'équipe de la Section des bureaux internationaux au début des années 1920<sup>965</sup>. De gauche à droite : Stafford, Halecki, Harada, Nitobe et Marsault.

En premier lieu, les directeurs de la Section des bureaux internationaux jouent un rôle majeur dans la structuration des débats puisque ce sont eux qui préparent l'ordre du jour en collaboration avec le président. Une fonction importante puisque ce dernier, même s'il ne voit jamais sa légitimité remise en question par ses confrères dans les faits, doit être formellement désigné en

---

<sup>965</sup> Fonds photographique des archives SDN, Albums du Secrétariat, photographie S13 [s.d.].



début de chaque session et ne peut donc porter à lui seul le développement de projets à moyen et long terme.

Représentant officiellement le secrétaire général, Inazo Nitobe (sessions 1-8), mais aussi plus tard l'Allemand Albert Dufour-Féronce (sessions 9-14) et l'Italien Massimo Pilotti (sessions 15-19) ne sont toutefois pas les seuls membres du Secrétariat à assister aux séances de la commission plénière et de ses sous-commissions puisque celles-ci nécessitent le concours de plusieurs secrétaires et sténo-dactylographes, que l'on aperçoit parfois attablés derrière le président de séance sur les rares photographies de ces sessions<sup>966</sup>. Bien évidemment, leur rôle ne se réduit pas, une ou deux semaines par année, à produire le procès-verbal des discussions de la Commission : ils accompagnent celle-ci pendant toute l'année et s'assurent du suivi de ses travaux. Principaux acteurs et catalyseurs de la CICI, ce sont en effet ces secrétaires – Oscar de Halecki et Georges Oprescu en tête – qui apparaissent être les individus les plus centraux du complexe réseau de correspondances sur lequel nous reviendrons au chapitre 5.4.

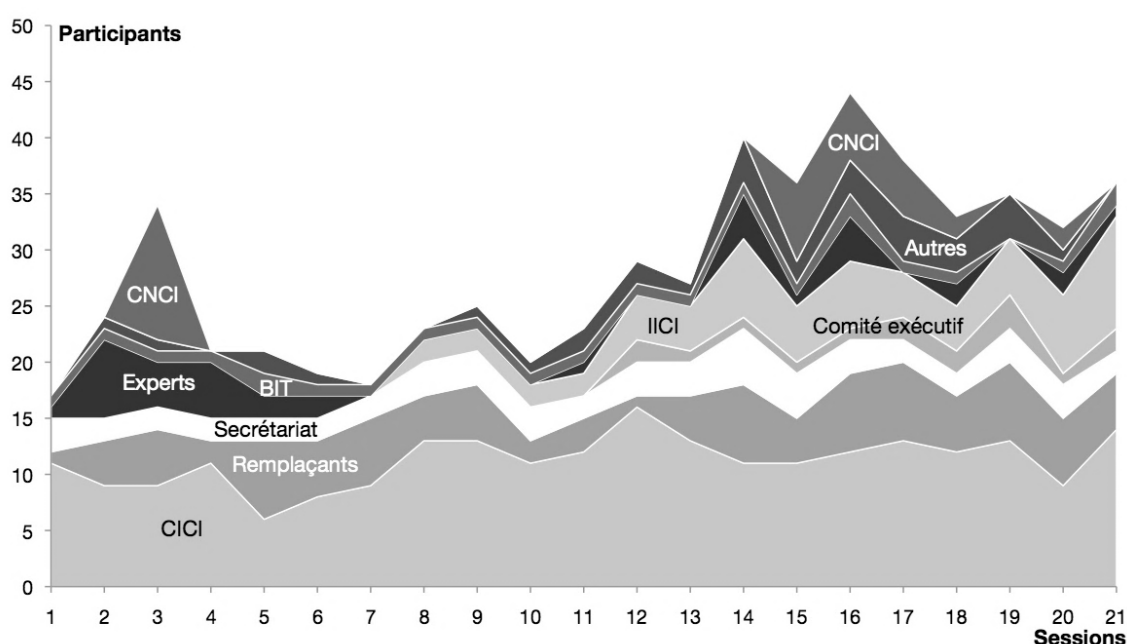
Pour apprécier l'importance de ces personnalités que la fonction au sein de la CICI rend moins visibles que les experts internationalement connus, les procès-verbaux des séances sont une ressource d'une très grande richesse. Ne se limitant pas à un compte-rendu des débats, ils sont assortis d'une liste généralement exhaustive des personnalités siégeant à la Commission<sup>967</sup>, avec leurs titres et fonctions. Une compilation méthodique de ces informations permet de dresser un nouveau portrait de la CICI, une instance au sein de laquelle la proportion de membres officiellement nommés par le Conseil n'atteint pas toujours les 50% de l'effectif (fig. 5.14). En effet, si nous avons déjà eu l'occasion de constater que le nombre de sièges augmente légèrement avec le temps, c'est surtout la part des représentants d'autres organisations qui augmente considérablement, en particulier dès la création de l'Institut de coopération intellectuelle de Paris dont les directeurs, puis les chefs de sections, seront invités à participer aux sessions genevoises. Alors que Julien Luchaire est en effet plusieurs fois accompagné par un ou deux collaborateurs, dont le professeur britannique de sciences politiques Alfred Zimmern, pendant les premières années de l'Institut, la situation change en 1931 avec son successeur Henri Bonnet, auparavant

---

<sup>966</sup> Sur la fig. 4.6, on aperçoit Harada, Stafford et une secrétaire non identifiée derrière Bergson (personnes 5, 7 et 10). Halecki, lui, est assis à la gauche du président de séance, Nitobe se trouvant à la droite du vice-président Murray.

<sup>967</sup> Les analyses qui suivent sont tirées de ces listes mais ne postulent pas qu'elles comprennent toutes les personnes effectivement présentes dans la salle puisque ne sont listés que les individus qui ont une raison officielle d'y participer (pas le public et les éventuels journalistes, par exemple). Par ailleurs, deux principes ont été systématiquement respectés pour s'assurer de la possibilité de comparer ces données d'une session à l'autre. Premièrement, la liste est complétée avec les noms de toute personne prenant la parole dans les *minutes* si celle-ci n'est pas officiellement mentionnée en ouverture du PV (ces oublis sont très rares). D'autre part, certaines années, il arrive que la liste contenue dans les procès-verbaux contienne également les noms de tous les membres des sous-commissions, pour information. Celles-ci se réunissant parfois directement avant ou après la commission plénière, il n'est pas impossible que certains de ses membres et de ses experts externes y assistent également, mais s'ils n'y prennent pas la parole ils ne sont pas inclus dans notre quantification.

directeur de la Section d'information de la SDN, qui emmène avec lui entre 3 et 6 cadres de l'IICI, exceptionnellement 9 en 1939. Que cette évolution des pratiques soit aussi mécaniquement corrélée au changement de directeur de l'Institut est une conséquence évidente de la réforme de l'organisation de coopération intellectuelle au tournant des années 1930 que nous décrivons au chapitre suivant. Face à un Institut tenté de prendre ses distances vis-à-vis de la Commission qui l'a fondé et qui garde sur lui une autorité toute relative, faire siéger dans cette dernière un grand nombre de ses chefs de section est plus un moyen de favoriser les échanges d'informations et de compétences en diminuant l'autonomie de ces derniers que le témoignage d'une prise de contrôle de l'IICI sur la CICI. Le Comité exécutif, créé à cette occasion pour servir d'autorité de surveillance et de coordination, est également présent dès la 12<sup>e</sup> session, en 1930.



**Figure 5.14 Évolution de la composition de l'assistance pendant les 21 sessions de la CICI**

Cette statistique, comme les fig. 5.15 et 5.16 qui suivent, est basée sur les procès-verbaux de la CICI. Les commissions nationales de coopération intellectuelle sont ici abrégées CNCI.

Hors Commission, Secrétariat et Institut, la présence d'invités réguliers ou occasionnels est moins stable. Si une douzaine de délégués des commissions nationales de coopération intellectuelle (CNCI) sont invités lors de la 3<sup>e</sup> session de décembre 1923 à Paris<sup>968</sup>, il faudra attendre 1933 pour qu'une telle représentation se généralise. À l'inverse, l'engagement d'experts ponctuels extérieurs et leur invitation aux séances de la Commission, pratique courante lors des premières années qui voient le professeur viennois Alfons Dopsch, et les Suisses Gaston Castella (Université de Fribourg) et Henri Reverdin (Université de Genève) agir en véritables auxiliaires de la CICI, perd

<sup>968</sup> CICI, « Procès-verbaux de la troisième session », Paris, 5-8 décembre 1923, 1<sup>er</sup> janvier 1924, C.3.M.3.1924.XII, Archives SDN 13C/14297/32663, p.7.

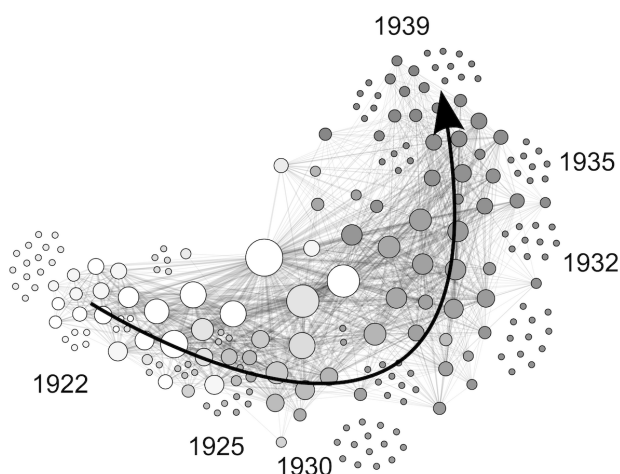
en intensité dès la création de l'IICI. Parmi ces externes, deux composantes maintiennent une représentation relativement stable au fil du temps : le Bureau international du travail, tantôt par l'intermédiaire de William Martin, Fernand Maurette, G. A. Johnston, puis Boisnier, et la Confédération internationale des travailleurs intellectuels, dont le représentant, Louis Gallié, est auditionné le 30 juillet 1923<sup>969</sup> puis à ce titre régulièrement invité dès la 5<sup>e</sup> session, en 1925<sup>970</sup>.

## Le « réseau » de la commission plénière

Mais cette analyse par grandes catégories, si elle permet une simplification bienvenue pour mettre le doigt sur des tendances globales et formuler des pistes interprétatives générales, ne rend pas compte de l'importance individuelle de chacun de ces acteurs dans le « réseau » de la coopération intellectuelle. C'est pourquoi une analyse structurelle du contenu de ces listes est nécessaire pour en faire ressortir une information qui ne qualifie pas seulement la simple présence d'un individu à une ou plusieurs sessions de la Commission mais qui permette de montrer, au niveau individuel, les relations qui se tissent lorsque deux personnes participent aux mêmes séances.

**Figure 5.15 Composante temporelle du réseau des séances**

Schéma explicitant l'importance de la composante temporelle dans le graphe de la CICI. Chaque individu reçoit une couleur indiquant l'année de sa première participation aux sessions de la Commission, du blanc au gris foncé, montrant clairement que le réseau est construit de gauche à droite et se courbe en raison de la présence d'individus qui servent de pont entre les premières et dernières années (Reynold, Murray, Garcia Calderon et Leland en particulier).



Sur le réseau de la fig. 5.15, deux personnes sont reliées par une arête s'ils ont siégé lors de la même session. La taille de cette arête est directement proportionnelle au nombre de co-présences des deux individus qu'elle relie. Ainsi, Gonzague de Reynold y sera par exemple relié par une arête six fois plus épaisse à Kristine Bonnevie qu'à Henri La Fontaine puisqu'il siège douze fois avec la première et seulement deux fois avec le second. De fait, comme on a constaté précédemment que le Suisse est le seul individu à avoir été présent à toutes les sessions, de 1921 à 1939, il est également ici le seul à être connecté à tous les autres (au centre en blanc). Gilbert

<sup>969</sup> CICI, « Procès-verbaux de la deuxième session », Genève 26 juillet-2 août 1923, 1<sup>er</sup> septembre 1923, C.570.M.224.1923, huitième séance p. 29.

<sup>970</sup> CICI, « Procès-verbal de la cinquième session », Paris, 11-14 mai 1925, 25 juin 1925, C.286.M.104.1925.XII.

Murray et Georges Oprescu, tous deux présents à dix-sept reprises sont également très centraux dans ce graphe, avec respectivement 29 et 35 connexions de moins que Reynold<sup>971</sup>. Notons au passage que la taille des nœuds étant proportionnelle au nombre de sessions auxquelles les individus ont assisté, on constate la présence d'une myriade d'individus peu connectés, dans les marges : plus de la moitié (58%) des personnes ayant participé aux travaux de la CICI n'ont assisté qu'à une seule séance. Et si la majeure partie d'entre eux sont des délégués de commissions nationales ou des remplaçants occasionnels, on compte tout de même une dizaine de membres de la CICI parmi eux.

Or, cette visualisation très dense rend la compréhension des co-présences individuelles difficilement lisibles. Si on lui préférera donc la matrice de la fig. 5.16 (page suivante), qui permet d'isoler chaque participant et de comparer ses relations une à une, on notera toutefois que cette représentation en réseau met en évidence l'influence de la temporalité dans les relations qui se tissent lors des séances de la CICI : comme la plupart des membres, experts ou secrétaires y siègent généralement entre 1 et 5 années, le voisinage d'un individu est composé des personnes ayant participé à l'activité de la Commission pendant la même période que lui<sup>972</sup>. Sur la fig. 5.15, on trouve donc à gauche les principaux membres de la première Commission de 1922, autour de leur premier président Bergson et du sous-secrétaire général Nitobe. Ce groupe est densément connecté avec la région du graphe contenant des personnages plus connectés, Destrée, Bonnevie, Casares, et Curie en tête, qui tout en étant membres de la CICI dès sa première session y resteront jusqu'au tournant des années 1930, après le départ des deux premiers présidents. La séparation avec la volée de 1931, comprenant par exemple Radhakrishnan ou Castillejo est assez nette : c'est Reynold, Murray et Susta, ce dernier entré en 1928 et ayant donc côtoyé une bonne partie des membres originels, qui jouent le rôle d'interface entre l'ancienne CICI, à gauche, et la nouvelle à droite. La position centrale de Gonzague de Reynold, qui participe à toutes les sessions, et dans une moindre mesure celles de Gilbert Murray et Georges Oprescu, expliquent que la « ligne du temps » du graphe ne soit pas rectiligne (représentée approximativement par un vecteur). En ouverture de la session de 1936, le Britannique explicite cette fonction de « passeurs » de Reynold et de lui-même en rappelant leur ancienneté :

---

<sup>971</sup> Sur 211 connexions possibles (puisqu'il y a 212 individus). Ces valeurs sont détaillées dans l'annexe C sous le titre « Rencontres », qui correspond également dans le langage de la théorie des graphes à la mesure de centralité de degré, qui compte le nombre de voisins d'un nœud donné. Le « degré pondéré » ajoutant à cette valeur le poids de ces relations, c'est une mesure qui prend moins de sens dans ce contexte et qui, vu la structure de ce réseau, ne ferait que renforcer la position des acteurs ayant déjà une centralité de degré élevée.

<sup>972</sup> D'ailleurs, l'algorithme de spatialisation du logiciel utilisé pour produire cette représentation, c'est-à-dire le calcul qui va assigner à chaque individu une position dans l'espace en fonction de ses connexions, est un algorithme de « force » qui travaille de manière à rapprocher les individus très fortement connectés ensemble et à faire se repousser ceux qui ne le sont pas, à la manière d'un champ gravitationnel.

*C'est pour moi un plaisir de revoir autour de cette table de vieux amis qui ont été de si nombreuses années associés à nos travaux. Deux seulement d'entre nous se trouvent ici depuis le début, M. de Reynold et moi-même. Nous représentons une tradition et, si nous pouvons sembler être des monuments historiques, l'un et l'autre nous nous rendons compte des obligations que cette charge nous impose.*<sup>973</sup>

L'effet de torsion imposé au réseau par ces « monuments historiques » qui traversent les âges est par ailleurs renforcé par une poignée d'individus qui, s'ils ne siègent pas longtemps dans la Commission de coopération intellectuelle, y participent lors de sessions temporellement éloignées les unes des autres et ont donc des relations avec des personnes appartenant à des « temps » différents de la CICI. C'est par exemple le cas du grand écart de Waldo Leland, qui remplace Robert A. Millikan en 1923 pour ne revenir qu'en 1935, 1937 et 1938 afin de remplacer son compatriote Shotwell. Ou encore Garcia Calderon, remplaçant Lugones en 1925 avant de siéger en son propre nom en 1937 et 1939.

Le graphe 5.16, qui visualise sous la forme d'une matrice les relations de co-présence des 212 individus ayant pris part à au moins une des 21 sessions de la CICI (liste complète en annexe C), est plus propice à une exploration précise du réseau de la Commission. Semblable sur la forme à la liste de présence des membres de la Commission (fig. 5.1), on y lit ligne par ligne la présence de chacun aux différentes sessions avec comme information supplémentaire les personnes rencontrées à cette occasion. Ici aussi la temporalité est un élément tout à fait remarquable : comme les individus sont classés selon leur première participation, on distingue nettement le long de la diagonale les groupes de nouveaux arrivants de chaque session. On peut donc d'un seul coup d'œil juger du renouvellement ainsi que mesurer la « fidélisation » de celui-ci : les personnes qui apparaissent dans ces ensembles et dont la ligne contient des cases foncées sont celles qui entretiennent des co-présences multiples et donc reviennent les années suivantes. On observe donc que lors de la troisième session de la Commission, le 100% des personnes qui participent pour la première fois n'y reviendront jamais. Au fil des ans, cette proportion avoisine généralement plutôt les 75%, avec comme exception notable la treizième session de 1931 qui constitue comme on va le voir un moment charnière pour la CICI<sup>974</sup>.



**Figure 5.16 Le réseau des séances de la CICI (matrice)**

Visualisation de réseau des personnes ayant participé aux séances de la CICI sous la forme d'une matrice. La case au croisement de deux individus indique le nombre de fois qu'ils ont siégé simultanément. Les individus sont classés selon leur première participation (puis selon leur nombre de cooccurrences totales).

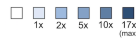
<sup>973</sup> CICI, Procès-verbal de la dix-huitième session (13-18 juillet 1936), p. 2.

<sup>974</sup> La toute première session fait aussi exception mais pour une raison tout à fait simple : comme elle ne réunit quasiment que des membres titulaires et donc très peu d'invités, une forte proportion d'entre eux sont susceptibles de participer aux séances suivantes.

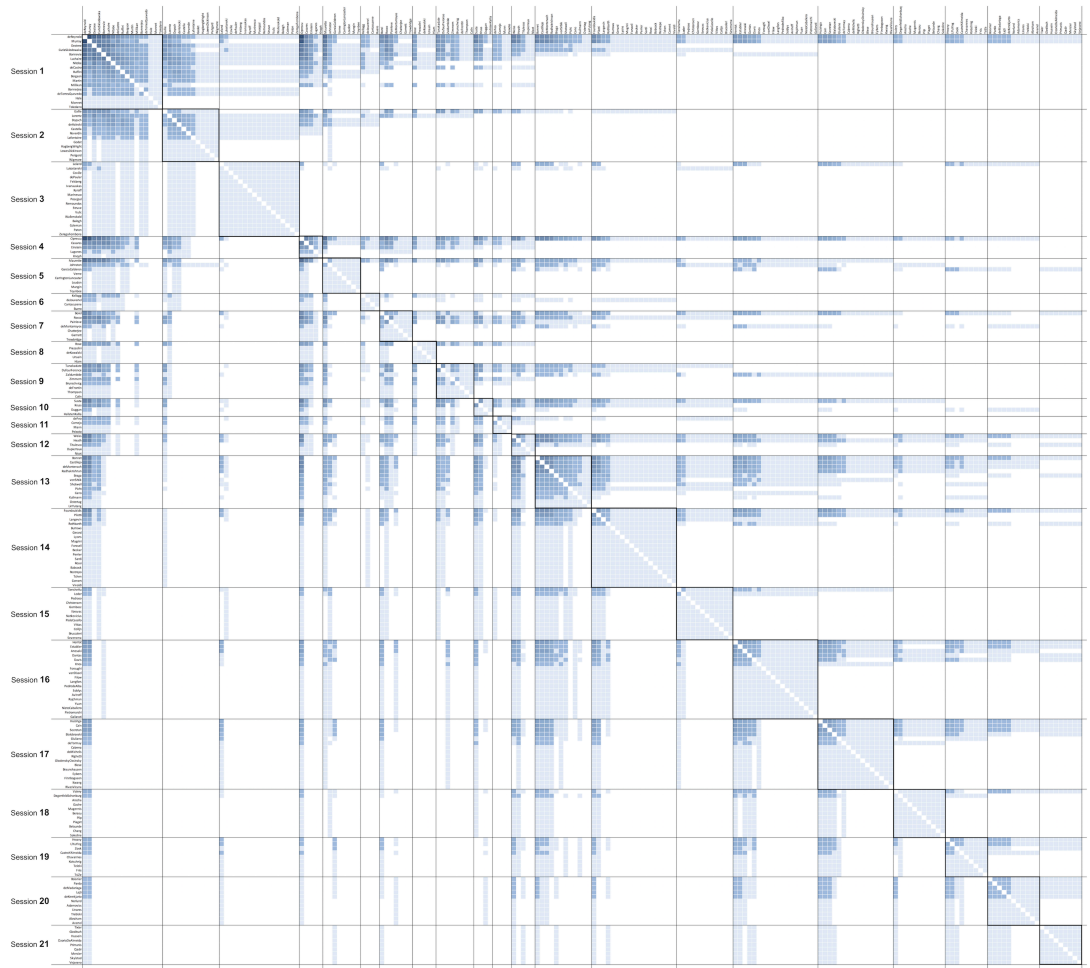
[Double-page]

**LÉGENDE**

La valeur d'une case indique le nombre de fois que les deux individus concernés participent à une session de la CICI en commun.

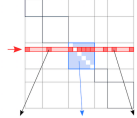


La matrice est volontairement organisée de manière à rendre visible la composante temporelle puisque les individus sont classés par session d'arrivée et, à l'intérieur de celle-ci, par nombre de connexions.



**EXEMPLE DE LECTURE**

Si l'on se concentre sur la ligne d'un individu, on distingue les personnes rencontrées selon qu'elles apparaissent avant, pendant ou après sa propre première session à la CICI.



Personnes rencontrées à une session de la CICI mais qui étaient déjà membres avant

"Cluster" des personnes rencontrées à une session de la CICI lors de cette session (sans connexion entre eux)

Personnes rencontrées à une session ultérieure de la CICI

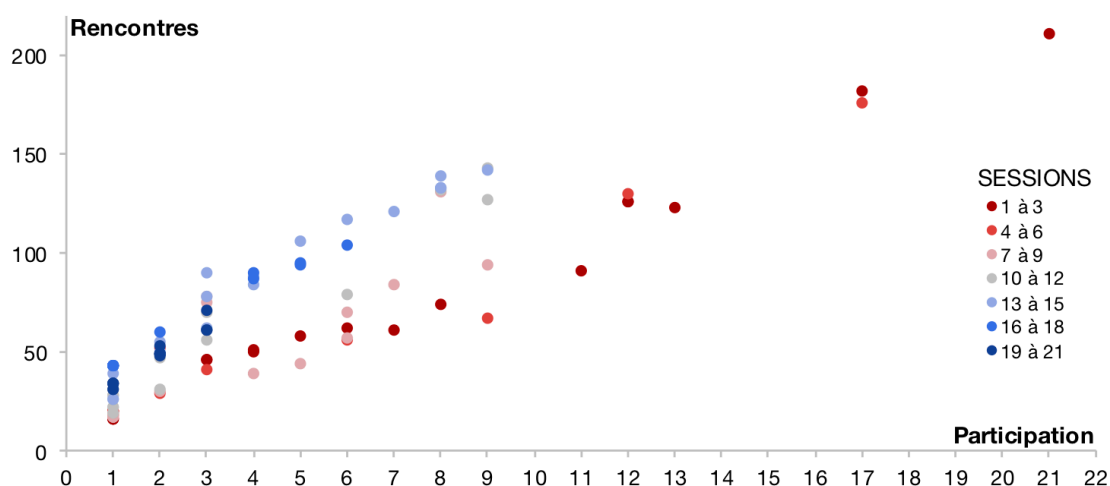
Ce que cette analyse aide en particulier à formaliser, c'est l'importance d'un certain nombre d'acteurs hors CICI dans les séances de celle-ci. En plus de la simple quantification de leur présence, qui montrait déjà une progression de la proportion de membres de l'IICI dans la seconde moitié de l'histoire de la Commission, cette approche permet de qualifier structurellement la position de ces individus dans le réseau des séances plénières de la coopération intellectuelle. Parmi les personnes affiliées à la SDN mais distincte de son Secrétariat (regroupant donc les représentants de la direction de l'Institut de Paris, de son comité exécutif et du Bureau international du travail), on trouve bon nombre d'individus qui, en plus d'être relativement nombreux pendant les années 1930, y figurent à une place très centrale. De fait, le taux de présence et le nombre de relations (cette deuxième valeur étant évidemment très largement dépendante de la première) de personnalités comme Raymond Weiss, Frank Heath, Henri Bonnet ou Euripide Foundoukidis est très largement au-dessus de la moyenne des membres de la CICI pendant la période concernée. Assiste-t-on à une prise de pouvoir du fonctionnariat international sur la science ? Certainement pas en termes d'équilibre pendant les séances, puisque cette petite dizaine d'individus ne pèse pas très lourd face à la centaine d'experts et de délégués qui participent aux sessions de la Commission de coopération intellectuelle dans les années 1930, mais leur assiduité et leur engagement toute l'année sur ces problématiques au sein de l'IICI leur confèrent une expertise et une maîtrise des dossiers sur le long terme avec laquelle les membres officiellement nommés par le Conseil ne peuvent pas rivaliser.

Un coup d'œil sur une autre catégorie de participants, celle des remplaçants réguliers, nous permet également d'éclairer d'une lumière nouvelle le quotidien de la CICI. Dans plusieurs cas, ceux-ci sont plus souvent présents que les personnes qu'ils remplacent, sans parler des personnes qui, comme Krüss ou Garcia Calderon, deviennent membres à part entière après avoir remplacé plusieurs fois un compatriote démissionnaire. Le cas d'Émile Borel est exemplaire : remplaçant Painlevé à trois reprises entre 1926 et 1927<sup>975</sup>, il le supplée encore une fois en 1933 avant de remplacer son successeur Herriot à quatre reprises en 1934, 1935, 1937 et 1939 ! Dès lors, il s'agit de questionner l'autonomie de ces remplaçants vis-à-vis des membres officiellement nommés. Le remplaçant parle-t-il en son nom propre, au nom de la personne qu'il remplace ou au nom de l'État qu'il représente ? La situation est très différente d'une délégation à l'autre, le remplaçant étant tantôt une personne que la disponibilité qualifie pour le poste, un spécialiste choisi particulièrement en fonction des questions à traiter ou un représentant zélé d'un gouvernement qui, s'il ne connaît pas particulièrement l'ordre du jour, fera entendre la voix de son pays lorsque des questions plus politiques seront abordées. Mais généralement, le remplaçant est une personnalité active qui ne s'efface pas face aux membres de droit, à l'exemple de George Zook, qui remplace Shotwell lors des 19<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> sessions en s'impliquant beaucoup dans les débats.

---

<sup>975</sup> Parfois partiellement, Painlevé n'assiste généralement qu'à une partie des sessions en raison de son agenda chargé.

Comme le fait remarquer Tournès<sup>976</sup>, la situation américaine est d'ailleurs assez particulière en matière de remplaçants puisque ceux-ci viennent fréquemment à plusieurs, s'assurant ainsi une représentation confortable. Cette stratégie, qui a l'avantage du nombre mais le désavantage de compliquer le suivi des dossiers, apparaît nettement dans notre analyse puisque parmi les remplaçants « réguliers » figurent plusieurs Américains, Kellogg, Leland, Duggan, tous au moins aussi connectés que les représentants américains officiels.



**Figure 5.17 Participation aux sessions**

Distribution des 212 personnes ayant assisté aux sessions de la CICI en fonction de leur participation (nombre de sessions) et des personnes rencontrées (nombre de personnes ayant participé aux mêmes sessions qu'eux). Basée sur la première session de chaque individu, la couleur des points indique leur ancienneté/la volée à laquelle ils appartiennent (mêmes couleurs que fig. 5.1). Note : comme plus de la moitié des personnes ayant participé à une session de la CICI n'étaient présentes qu'une seule fois, il y a un fort empilement de marqueurs sur la valeur de participation « 1 ». Voir données dans l'annexe C.

La nette augmentation du nombre de participants à partir des années 1930, la moyenne passant rapidement de 20 à 35 personnes présentes, a une conséquence logique sur le nombre de connexions de ces acteurs. Cette tendance est bien visible dans la matrice (5.16) : c'est à partir de la treizième session que le nombre de nouveaux arrivants prend des proportions très importantes au regard des renouvellements des années précédentes. Au niveau individuel, cela signifie qu'une personne qui participe à deux ou trois sessions autour de 1935 y aura rencontré au moins autant de personnes qu'une personne qui assiste à cinq ou six sessions du milieu des années 1920. Ainsi, des figures importantes de la Commission de coopération intellectuelle, comme Nitobe, Lorentz, Bergson ou Millikan ne rencontrent dans la Commission que respectivement 74, 73, 58 et 50 collègues, alors que des participants plus tardifs comme Castillejo, Borel, Radhakrishnan ou Herriot, côtoient à la table de la CICI respectivement 133, 131, 121 et 104 personnes. Si l'on examine précisément les chiffres concernant le nombre de ces « rencontres », on constate que le

<sup>976</sup> TOURNES Ludovic, *Les États-Unis et la Société des Nations (1914–1946): le système international face à l'émergence d'une superpuissance*, Bern, Peter Lang, 2016. pp. 205-206.



changement de régime est en effet brutal (fig. 5.17 où la différence de distribution entre les membres entrés pendant les années 1920 (rouge) et 1930 (bleu) est parfaitement visible). Cette rupture, qui s'exprime ici de manière très quantitative, a-t-elle une influence sur la nature des échanges, et, finalement, sur les travaux de la Commission ?



**Figure 5.18 Photographie d'une séance de la CICI en 1939**

Palais des Nations, août 1939<sup>977</sup>. On y distingue par exemple Paul Valéry (tout à gauche) et Gilbert Murray (table centrale).

Si nous avons vu au chapitre 2.1 que la thématique des questions abordées suit effectivement les différentes étapes de structuration de la Commission, passant de problématiques générales pendant les premiers temps à des questions plus techniques ensuite, il est difficile, sur la base des archives de la CICI, de rendre compte d'une évolution en termes d'ambiance ou de contexte de travail. Les procès-verbaux ne font par exemple jamais état de modifications du fonctionnement des séances dues à l'augmentation du nombre d'intervenants, et même si 38 personnes apparaissent sur une des rares photographies de la 21<sup>e</sup> session de 1939 (fig. 5.18) dont on comparera volontiers l'austérité moderne des murs du nouveau Palais des Nations aux lustres du Palais Wilson (fig. 4.6, où 22 personnes siègent), l'organisation pratique des séances n'est pas fondamentalement bouleversée. Ceci en particulier parce que l'augmentation du nombre de

<sup>977</sup> Fonds photographique des archives SDN, Séances de commissions, photographie CM075 [s.d.].

présents n'implique pas nécessairement une augmentation des prises de parole : c'est une constante depuis les débuts de la Commission, seuls le président et le directeur de l'IICI prennent fréquemment la parole, les membres se contentant de quelques remarques ou d'interventions directement liées à une sous-commission dont ils sont les rapporteurs. Finalement, la transition se formule plutôt en des termes qualitatifs : indépendamment du nombre de participants, on passe d'une commission de grandes personnalités scientifiques internationales choisies par le Conseil pour impulser de nouvelles idées au sein de la SDN et au-delà à une commission composée de représentants du plus grand nombre de nations possible et d'organes variés qu'il s'agit de faire fonctionner de concert, d'en coordonner les petits pas au quotidien. Une institutionnalisation qui ne manque pas de s'accompagner d'une routine assez peu favorable à l'avènement de la tant attendue « Société des esprits » dans un contexte désormais troublé par les échecs politiques de la SDN et la montée des nationalismes.

## **5.4 Les acteurs du réseau des archives la coopération intellectuelle**

Le réseau des archives de la Commission de coopération intellectuelle, développé au chapitre 2, est un excellent outil de contextualisation de l'engagement de ses acteurs pendant les premières années d'activité. Or, si on a vu qu'il est possible d'en sélectionner une portion en fonction d'une thématique particulière (figures 4.2 à 4.19) ou de n'extraire que les relations qui se forment autour d'un ou plusieurs individus (voir l'exemple d'Otlet et La Fontaine, fig. 3.1), il rend également possible une analyse structurelle de la position de chacun par rapport à l'ensemble. Ce faisant, il s'agit donc d'une façon d'aborder le rôle de ces personnalités sans les isoler dans une longue liste mais au contraire en interrogeant leur propre entourage dans le réseau.

S'appuyer sur l'analyse mathématique des propriétés du graphe, en particulier toute une panoplie de « mesures de centralité », n'est pas seulement l'approche la plus classique pour appréhender la complexité d'un réseau mais également probablement une des plus solide. Il n'est d'ailleurs pas rare qu'une analyse de réseau ne débouche pas sur une visualisation mais uniquement sur un commentaire basé sur les résultats de telles mesures, comparées les unes aux autres, permettant de calculer avec le plus de précision possible quel élément du réseau en est le plus « central », le plus « influent » ou le plus « structurant ». Dans notre cas, cette approche nous permet de questionner les catégories développées plus haut et qui consistaient à qualifier les membres de la CICI selon leur fonction ou leur proximité hiérarchique à la Commission plénière. Elle cherche à faire apparaître le caractère central ou périphérique d'individus selon leur position dans le réseau plutôt que d'après des classifications présumées ou observées dans des documents officiels.

## Qualifier la position des composantes du réseau les unes vis-à-vis des autres

Les mesures de centralité ont une histoire qui remonte déjà à plus d'un demi-siècle<sup>978</sup> et qui montre qu'elles ne sont pas figées dans le marbre mais demandent à être constamment adaptées aux usages. Ici, il s'agira d'évaluer dans quelle mesure ces moyens sont applicables à nos données et peuvent, le cas échéant, être « traduits » dans le langage de l'historien pour compléter les analyses structurelles purement visuelles du réseau des archives de la coopération intellectuelle. Si cette démarche se démarque donc passablement de la littérature très théorique qui se base généralement sur des corpus de graphes de très petite taille reproduisant toutes les configurations possibles de relations entre une poignée de nœuds et testant avec systématique l'efficacité de mesures ciselées pour l'occasion, elle se situe plutôt dans une nouvelle tendance appliquée et exploratoire. Cette dernière, souvent nourrie par des recherches se basant sur des données empiriques – plus complexes mais moins propres que les jeux de données générés aléatoirement pour des tests répétés – ne s'appesantit généralement pas sur de longs questionnements à propos de la précision des méthodes de calcul mais prend au contraire les mesures de centralité comme autant de moyens de faire émerger des informations nouvelles du corpus. Peu importe que la formule soit imparfaite, pourvu que la métrique qui en découle permette de mettre en évidence des nœuds aux positions particulières dans le graphe et nourrisse ainsi un questionnement scientifique sous la forme d'un aller-retour entre ces mesures et les caractéristiques qualitatives des données, historiques ou littéraires par exemple, dont le réseau est la modélisation.

Malgré l'impression de légèreté que donne cette approche qui consiste à appliquer aveuglément des concepts à un objet avant de savoir si ces outils pourront apporter des résultats pertinents (c'est le principe d'une méthode exploratoire), il est intéressant de constater que ces mesures ont justement été produites pour répondre à des problématiques concrètes et ne sont encore aujourd'hui pas uniquement développées pour la froide beauté des mathématiques. À vrai dire, même la toute première démonstration formelle de Leonhard Euler en 1736<sup>979</sup> est déjà basée sur un cas concret : résolvant le fameux problème des « ponts de Königsberg », le mathématicien prouve qu'il est impossible au promeneur d'emprunter successivement les sept ponts de la vice-capitale du royaume de Prusse (aujourd'hui Kaliningrad, en Russie) et de revenir à son point de départ sans traverser deux fois le fleuve Pregel sur le même pont. Considérant la topographie de la ville et ses deux îles centrales comme un réseau de points reliés par des ponts, les arêtes, il

---

<sup>978</sup> Voir par exemple FREEMAN Linton C., « Centrality in Social Networks: Conceptual Clarification », *Social Networks* (1), 1979, pp. 215-239., mais aussi les références que sont WASSERMAN et FAUST, *Social Network Analysis : Methods and Applications*, op. cit., 1994. ou KOSCHÜTZKI Dirk, LEHMANN Katharina Anna, PEETERS Leon et al., « Centrality Indices », in: BRANDES Ulrik et ERLEBACH Thomas (éds), *Network Analysis*, Springer Berlin Heidelberg, 2005 (Lecture Notes in Computer Science 3418), pp. 16-61.

<sup>979</sup> EULER Leonhard, « Solutio Problematis ad Geometriam Situs Pertinentis », *Opera Omnia* 7, 1736, pp. 128-140.

montre que les nœuds doivent nécessairement disposer d'un nombre pair de relations<sup>980</sup>, une condition qui n'est pas remplie à Königsberg à l'époque de sa démonstration. Le fait que cette dernière soit généralement considérée comme l'ancêtre de la théorie des graphes doit contribuer à nous faire comprendre que les théorèmes et les formules qui produisent les métriques auxquelles on accorde tant d'attention ne tombent pas de nulle part et sont généralement formulés sur la base d'un cas concret, puis raffinés pour leur donner un caractère d'universalité. Dans son article de 1979, celui qui est aussi un personnage fondateur pour le champ de l'analyse des réseaux sociaux, Linton Freeman, montre bien en quoi la notion de « centralité » est issue de plusieurs conceptions intuitives<sup>981</sup>. Si celles-ci sont bien « intuitives » – et le terme est important dans un contexte où l'on part facilement du principe que l'intuition n'a pas de rôle à jouer lorsqu'il s'agit de méthodes quantitatives – c'est que la présomption d'une organisation particulière, ou de la position d'un nœud par rapport aux autres dans une situation donnée, préexiste à la mesure formelle. Cette dernière sera donc construite de manière à rendre compte du phénomène à observer (mettre en évidence les nœuds isolés, ceux qui ont plus de connexions que les autres, ceux qui relient deux groupes, etc.). Par ailleurs, mettre en évidence que ces métriques sont basées sur une intuition signifie reconnaître qu'elles n'ont pas de sens en soi et que leur signification doit nécessairement être rediscutée à chaque utilisation en fonction du contexte.

Dès lors, le processus que nous proposons ci-dessous et qui consiste à appliquer quatre mesures de centralité (fig. 5.19) au réseau des archives de la coopération intellectuelle<sup>982</sup>, est autant un moyen de faire émerger des nœuds aux caractéristiques remarquables (et donc contribuer à la « plongée » dans le réseau de la CICI) que de discuter de l'applicabilité de tels outils mathématiques sur un matériel historique fortement modélisé. À la différence de mesures de densité ou de *clustering*, qui rendent compte d'un état global du graphe et qui permettent la comparaison entre plusieurs versions du même réseau ou entre plusieurs réseaux du même type, les mesures de centralité sont des métriques locales qui s'appliquent aux nœuds eux-mêmes. Néanmoins, elles ne s'attachent pas toutes à décrire l'entourage direct des éléments composant le graphe puisque si certaines qualifient les nœuds en fonction de leurs voisins, d'autres mesurent certaines caractéristiques de leur position vis-à-vis du graphe entier. Dans notre cas, nous

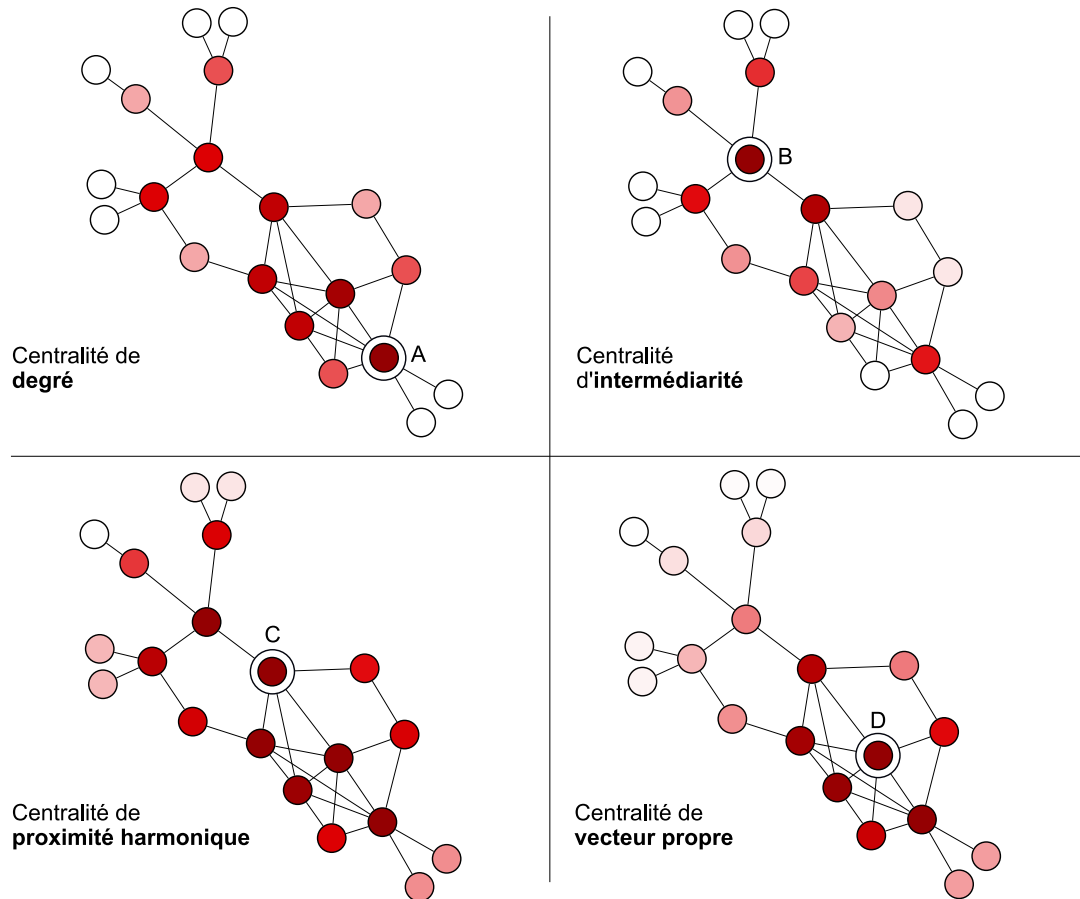
---

<sup>980</sup> C'est une démonstration assez logique : un nœud disposant par exemple de trois relations ne peut pas être visité deux fois sans que le promeneur ne doive emprunter un des trois ponts deux fois. Euler note que si le trajet n'a pas besoin d'être une boucle, alors deux quartiers peuvent disposer de trois relations (le lieu de départ et le lieu d'arrivée), mais cette condition n'est pas non plus remplie à Königsberg. On appelle « eulérien » un graphe qui possède la propriété de pouvoir être parcouru sans utiliser deux fois la même arête (et « semi-eulérien » s'il ne s'agit pas d'une boucle).

<sup>981</sup> FREEMAN, « Centrality in Social Networks: Conceptual Clarification », *art. cit.*, 1979.

<sup>982</sup> Nous avons déjà expérimenté cette démarche dans GRANDJEAN Martin, « Comparing the Relational Structure of the Gospels: Network Analysis as a Tool for Biblical Narratology », in: *Society of Biblical Literature*, St. Andrews, 2013. Passer en revue les résultats des principales mesures de centralité sur un graphe est une pratique relativement courante, mais cette analyse s'inspire en particulier de ROCHAT, *Character Networks and Centrality*, *op. cit.*, 2014. (chap. 7.2 pp. 102-122).

proposons d'utiliser quatre mesures qui répondent à quatre hypothèses liées à nos données et à notre sujet historique : qui sont les acteurs les plus fréquemment connectés (degré) ? qui sont les acteurs qui font le mieux le lien entre plusieurs groupes (intermédiarité) ? qui sont les acteurs qui se situent au centre du réseau (proximité) ? et qui sont les acteurs dont le voisinage est constitué d'autres acteurs très bien connectés (vecteur propre) ?



**Figure 5.19 Résultat du calcul de quatre mesures de centralité sur un même graphe**

La couleur des nœuds est fonction de la mesure de centralité choisie ; le nœud ayant la valeur la plus élevée est mis en évidence. A est donc le nœud qui a le plus de connexions directes, B celui qui se trouve le plus souvent sur le plus court chemin entre les autres nœuds du graphe, C celui qui est en moyenne le plus proche de tous les autres et D celui qui est connecté aux nœuds eux-mêmes les mieux connectés. L'exemple a été volontairement construit de manière à montrer que dans un même réseau, un seul nœud ne cumule pas toujours les premières places.

## Mesure du voisinage direct : la centralité de degré

La mesure de centralité la plus évidente est également la plus locale : la centralité de degré consiste simplement à compter le nombre de relations qu'un nœud entretient avec ses voisins. Freeman fait même remarquer que pour un certain nombre d'auteurs ayant participé aux premiers temps de l'analyse de réseaux sociaux, entre la fin des années 1950 et le début des années 1970, « *centrality means degree* »<sup>983</sup>, soit le degré est la seule métrique permettant de rendre compte de la situation d'un nœud dans un graphe. Or, et comme la figure 5.19 (en haut à gauche) le montre d'ailleurs clairement, un nœud peut très bien avoir une centralité de degré importante (nœud A) sans pour autant être « au centre » du réseau ou y occuper une place particulière en termes de structure ou d'influence. Dans les graphes comprenant des arêtes dont le poids est variable, on pourra ajouter à la mesure de la centralité de degré une mesure complémentaire de « degré pondéré » qui tient compte du poids des arêtes et apporte une information tout à fait primordiale : un nœud peut avoir 10 voisins avec lesquels il est relié une fois chacun (degré de 10, degré pondéré de 10) alors qu'un autre peut avoir 3 voisins avec lesquels il est relié respectivement 8 fois, 4 fois et 1 fois (degré de 3, degré pondéré de 13).

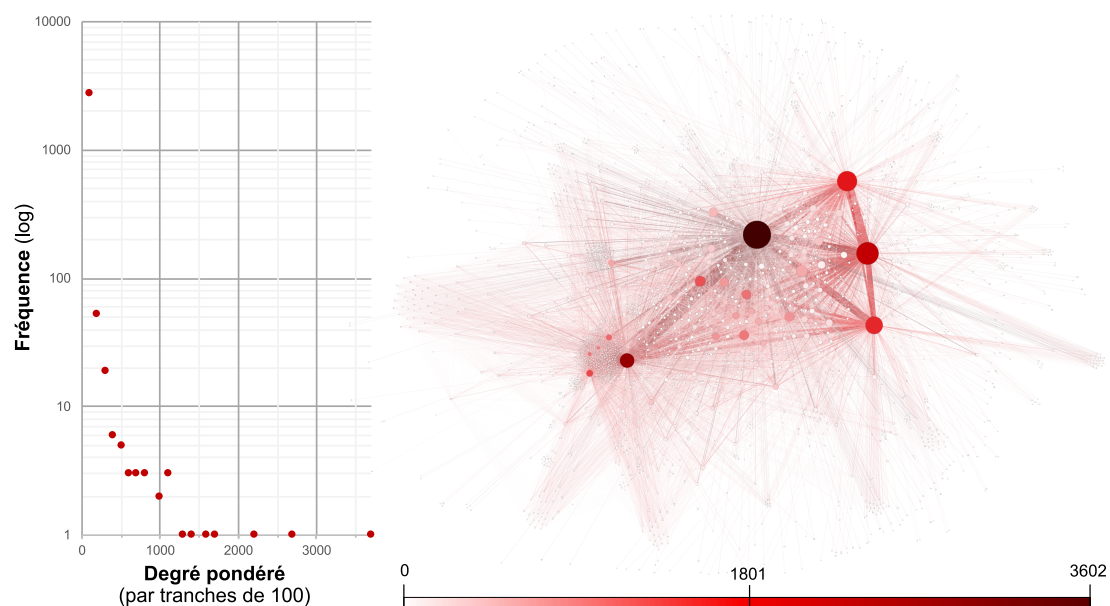
Dans notre cas, l'avantage d'une mesure simple est qu'elle se traduit facilement dans le langage de notre indexation : le degré exprime tout simplement le nombre d'acteurs avec lesquels un individu est cooccurent dans un dossier de la Section des bureaux internationaux, le degré pondéré permettant d'y ajouter les cooccurrences répétées. Un nœud ayant une centralité de degré élevée est donc soit un individu qui apparaît dans des dossiers impliquant beaucoup d'acteurs, soit un individu qui apparaît dans un grand nombre de dossiers (ou la conjonction de ces deux cas de figure).

La distribution du degré pondéré (fig. 5.20)<sup>984</sup>, est donc évidemment très inégale du fait qu'elle dépend assez largement de la distribution du nombre d'indexations des acteurs du fonds. On notera toutefois avec intérêt qu'elle est légèrement moins extrême que cette dernière, un effet qui s'explique par la nature des archives : les grands administrateurs de la coopération intellectuelle à la Société des Nations apparaissent dans un très grand nombre de dossiers mais collectionnent souvent des indexations dans des dossiers de petite taille (des correspondances entre eux, par exemple), ce qui a comme conséquence qu'en moyenne, certains acteurs de second plan impliqués dans des dossiers dans lesquels sont indexés beaucoup d'acteurs rattrapent une partie de leur retard (le rapport entre le premier et le 20<sup>e</sup> acteur indexé, voir table 2.7, est d'un facteur 21 alors qu'il n'est que d'un facteur 6 en ce qui concerne le degré pondéré, voir table 5.21).

---

<sup>983</sup> FREEMAN, « Centrality in Social Networks: Conceptual Clarification », *art. cit.*, 1979. p. 219.

<sup>984</sup> Toutes les mesures de centralité calculées dans ce chapitre ont été effectuées sur la composante géante du graphe, c'est-à-dire sans prendre en compte les quelques nœuds qui ne sont pas connectés au graphe principal. On ne trouvera donc aucun nœud ayant une centralité de degré valant 0.



**Figure 5.20 Centralité de degré pondéré**

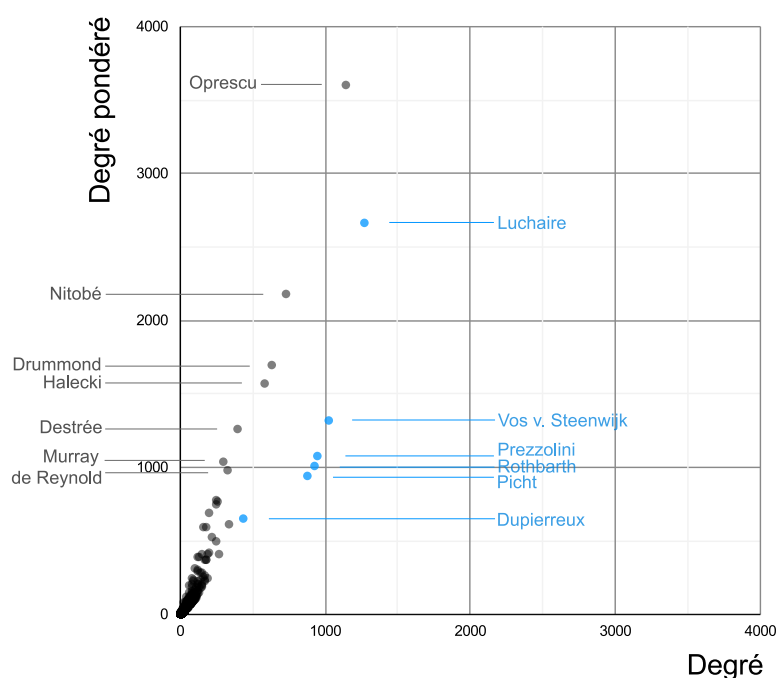
Centralité de degré pondéré mesurée sur le graphe des archives de la CICI (fig. 2.20). La taille des nœuds est toujours fonction du nombre d'indexations de chaque acteur, un rouge foncé indique un nœud bénéficiant d'un haut degré pondéré. À gauche, la distribution de cette mesure (exemple de lecture : le premier point en haut à gauche indique que près de 3000 nœuds ont un degré pondéré qui se situe entre 1 et 100).

Nom	Degré pondéré	Rang	Degré	Rang
Georges Oprescu	3602	1	1141	2
Julien Luchaire	2663	2	1268	1
Inazo Nitobe	2181	3	724	7
Eric Drummond	1695	4	629	8
Oscar de Halecki	1567	5	583	9
J.E. de Vos van Steenwijk	1322	6	1028	3
Jules Destrée	1258	7	392	11
Giuseppe Prezzolini	1078	8	947	4
Gilbert Murray	1038	9	293	14
Margareth Rothbarth	1011	10	925	5
Gonzague de Reynold	985	11	322	13
Werner Picht	939	12	876	6
Henri Bergson	778	13	249	17
Kristine Bonnevie	767	14	261	16
Hendrik Lorentz	747	15	261	19
Marie Curie Sklodowska	692	16	243	22
R. Dupierreux	654	17	431	10
Ken Harada	618	18	338	12
Robert Millikan	593	19	180	25
Aloysio de Castro	590	20	162	32

**Tableau 5.21 Classement du degré pondéré**

Valeur des centralités de degré pondéré des 20 nœuds les mieux classés (et comparaison avec leur rang en termes de degré simple). Il existe 104 nœuds qui possèdent un degré supérieur à 100.

Si on a vu que la traduction de la notion de centralité de degré est relativement évidente dans le cadre de notre analyse d'un réseau de cooccurrence, on notera que c'est en particulier le degré pondéré qui s'avère le plus utile ici puisqu'il permet de rendre compte d'échanges répétés entre un nœud et ses voisins directs. Il permet également de contrebalancer l'effet des correspondances sérielles de l'IICI par rapport aux dossiers moins « connectés » de la CICI et du secrétariat de la SDN. À cet égard, on remarque que, dans le tableau 5.21 qui compare les valeurs de degré et de degré pondéré des principaux acteurs des dossiers du fonds (on trouvera la liste complète en annexe F), le rapport degré/degré pondéré des individus affiliés à l'IICI semble être plus bas que pour les membres du secrétariat genevois.



**Figure 5.22 Comparaison entre degré et degré pondéré**

Comparaison entre les mesures de centralité de degré (axe horizontal) et de centralité de degré pondéré (axe vertical). Ne sont nommés que les nœuds les plus connectés. En bleu, les individus affiliés à l'Institut international de coopération intellectuelle, à Paris.

En effet, alors que Georges Oprescu, Inazo Nitobe, Eric Drummond ou Oscar Halecki ont tous un degré pondéré 2.7 à 3 fois plus élevé que leur nombre de connexions simples (ils ont en moyenne trois co-indexations avec chacun de leurs voisins dans les dossiers), Julien Luchaire, ses secrétaires et les chefs de section de l'institut parisien ont un degré pondéré 1.1 à 2 fois plus élevé que leur degré simple. Cette observation est très largement corroborée à plus large échelle : la figure 5.22 est explicite à ce propos, les représentants de l'IICI, en bleu, se démarquent très largement de leurs collègues de la SDN. Comment expliquer que, malgré une présence dans des dossiers comprenant de nombreux acteurs (leur degré est élevé par rapport à la moyenne globale), ces quelques individus ne cumulent pas également des relations soutenues et répétées ? Ici, les données structurelles du graphe nous permettent de mettre en évidence un phénomène qui s'explique par une conjonction de facteurs : la nouveauté de l'IICI d'une part, qui a pour effet qu'une partie de ces personnes n'arrivent que tard dans le réseau, et d'autre part la volonté de cette nouvelle institution de nouer des contacts tous azimuts dès ses premiers mois d'activité pour



montrer d'emblée son activité pléthorique et justifier une augmentation de ses attributions et de son personnel. Conséquence : ces acteurs ont déjà eu le temps d'entrer en relation avec une multitude d'autres acteurs mais pendant un laps de temps relativement court (2 ans, les acteurs de la SDN entretiennent des relations depuis 5 à 8 ans, pour la plupart) qui les empêche mécaniquement d'avoir multiplié les correspondances répétées, et donc les co-indexations dans plusieurs dossiers. Si l'on verra plus loin que la prise en compte de la temporalité dans l'analyse de réseau est un défi particulièrement crucial pour les sciences historiques, on remarque d'ores et déjà qu'il s'agit d'un facteur structurant. Dans notre cas, on notera que cet effet est renforcé par les cinq dossiers de lettres-circulaires transmis par l'IICI au secrétariat genevois (voir chap 2.2) : les signataires de ces courriers se retrouvent connectés à des centaines d'individus dont une grande partie ne leur rendront pas réponse.

## Repérer les intersections : la centralité d'intermédiarité

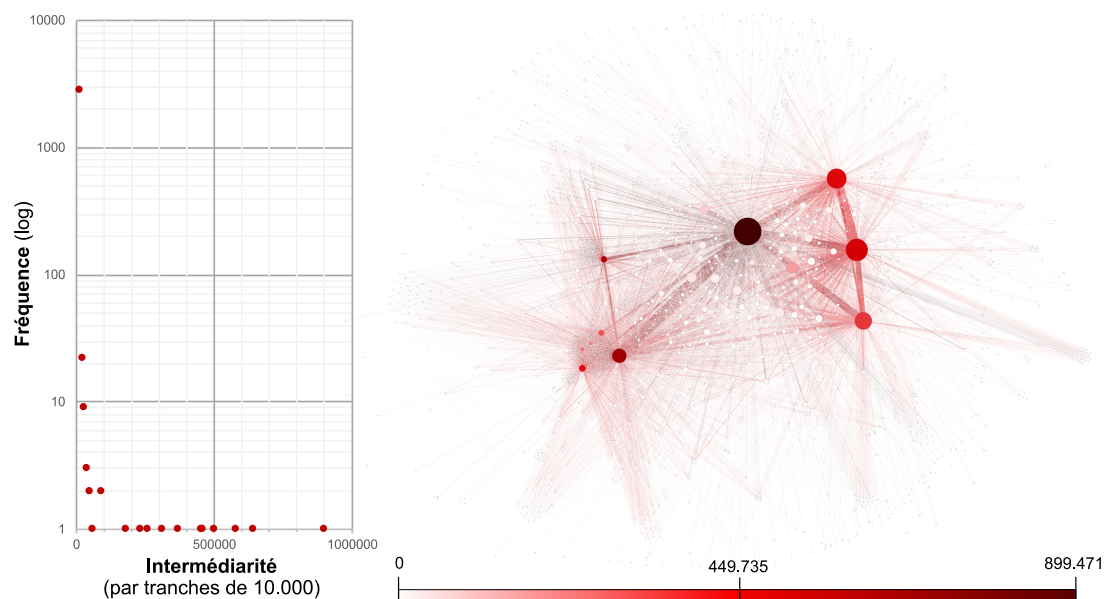
La notion de centralité d'intermédiarité (ou *betweenness*) vient bouleverser la conception de ce en quoi peut bien consister le « centre » d'un réseau. C'est d'ailleurs en raison de sa capacité à faire apparaître des éléments structurels fondamentaux dans les marges des grands groupes immédiatement visibles que ce concept est particulièrement prisé en sciences sociales depuis l'apparition du concept de « liens faibles » que nous évoquions plus haut avec les travaux de Mark Granovetter<sup>985</sup>. Tout comme la centralité de degré, elle n'a en effet rien à voir avec un centre au sens géographique ou topographique du terme. On peut constater en effet dans l'exemple de la fig. 5.19 (en haut à droite, B) que les nœuds pour lesquels on mesure l'intermédiarité la plus forte n'occupent pas une place qu'on qualifierait communément de « centrale ». Cette métrique n'est donc pas une mesure locale puisqu'elle est calculée en fonction de la place des nœuds dans l'ensemble du graphe.

L'intermédiarité mesure la faculté d'un nœud à se trouver à l'intersection de plusieurs groupes distincts. Concrètement, elle est basée « *upon the frequency with which a point falls between pairs of other points on the shortest or geodesic paths connecting them*<sup>986</sup> ». Elle est obtenue en comptant combien de fois un nœud se trouve sur le plus court chemin entre toutes les autres paires de nœuds du graphe.

---

<sup>985</sup> GRANOVETTER, « The Strength of Weak Ties », *art. cit.*, 1973.

<sup>986</sup> FREEMAN, « Centrality in Social Networks: Conceptual Clarification », *art. cit.*, 1979. p. 221.



**Figure 5.23 Centralité d'intermédiarité**

Centralité d'intermédiarité mesurée sur le graphe des archives de la CICI (fig. 2.20). La taille des nœuds est toujours fonction du nombre d'indexations de chaque acteur, un rouge foncé indique un nœud bénéficiant d'une intermédiarité élevée. À gauche, la distribution de cette mesure (exemple de lecture : le premier point en haut à gauche indique que près de 3000 nœuds ont une intermédiarité qui se situe entre 1 et 10 000).

Nom	Intermédiarité	Rang
Georges Oprescu	899 471	1
Julien Luchaire	637 005	2
R. Dupierreux	573 145	3
Inazo Nitobe	494 490	4
Eric Drummond	452 170	5
J.E. de Vos van Steenwijk	445 604	6
Oscar de Halecki	364 123	7
Giuseppe Prezzolini	305 852	8
Margareth Rothbarth	250 832	9
Werner Picht	229 831	10

**Tableau 5.24 Classement de l'intermédiarité**

Liste des 10 acteurs du fonds les mieux classés en termes de centralité d'intermédiarité. Il n'existe que 11 nœuds qui possèdent une intermédiarité supérieure à 100 000 (Ken Harada complète cette liste).

La centralité d'intermédiarité – et son nom est là pour nous rappeler que l'intuition qui l'a forgée est conditionnée par cet usage bien particulier – est très intimement liée à la notion de circulation : calculer les plus courts chemins puis mettre en évidence chacune de leurs étapes pour comprendre qui sont les « ponts » intermédiaires relève du domaine de l'analyse des « passages clés » capables d'ouvrir ou de verrouiller certaines portions du réseau les unes aux autres. Selon les applications, ce sont donc autant des positions de pouvoir que des lieux vulnérables. Freeman

explicite d'ailleurs cette filiation lorsqu'il rappelle que Bavelas<sup>987</sup> et Shaw<sup>988</sup>, vingt ans avant lui, « *suggested that when a person is strategically located on the communication paths linking pairs of others, that person is central*<sup>989</sup> ». Il ajoute que l'intermédialité est « *useful as an index of the potential of a point for control of communication*<sup>990</sup> ».

Qui sont donc les « ponts » du réseau de la coopération intellectuelle ? Et tout d'abord, cette métrique est-elle adaptée à l'analyse d'un graphe de co-indexation ? Rien n'est moins sûr puisqu'elle est conceptuellement fortement empreinte d'une approche d'études sociales ou de circulation que l'on ne retrouve que très partiellement dans le cadre d'une étude de nature plus documentaire comme c'est notre cas. Ici, si un acteur se trouve à l'intersection de deux communautés, c'est qu'il est indexé dans des dossiers traitant de thématiques suffisamment éloignées pour qu'ils ne rassemblent pas la même liste de correspondants. Plus que d'individus « intermédiaires », on parlera donc plutôt de personnalités « généralistes », qui participent à des échanges touchant à des domaines variés, sans être formellement des « passeurs » d'information puisque la nature de notre réseau n'est pas circulatoire. À vrai dire, la notion de « contrôleurs » leur conviendrait mieux : on remarque dans la figure 5.23 que posséder une centralité d'intermédialité élevée est une caractéristique rare que seuls les grands administrateurs de la coopération intellectuelle possèdent. Oprescu apparaît par exemple à près de 900 000 reprises sur le plus court chemin théorique entre deux nœuds du graphe (voir table 5.24, dans un graphe de cette taille il existe 4 millions de couples potentiels). Cette valeur ne reflète pas le nombre de fois qu'il fait transiter un message mais plutôt la potentialité statistique que sa position lui offre. En clair, les secrétaires généraux, sous-secrétaires et secrétaires de section sont les acteurs qui, en raison de leur activité quotidienne de coordination technique et concrète, touchent à tous les domaines de l'organisation. À la différence des experts qui siègent dans la commission plénière et dans quelques sous-commissions, le travail de secrétariat implique tous les domaines sans distinction.

Dès lors, on comprend bien que cette information triviale sur l'importance des secrétaires dans un réseau documentaire n'est pas le seul enseignement de l'utilisation de la centralité d'intermédialité. C'est en effet en creux qu'il faut lire ce résultat : qui sont les acteurs dont on aurait préliminairement eu l'intuition qu'ils forment le centre névralgique des échanges et qui ne sont finalement pas des personnes créatrices de lien ? En apparence très comparables, la version 9.5 du graphe de la coopération intellectuelle entretient une différence fondamentale avec sa version 9.2 : plusieurs dizaines d'acteurs bénéficiant d'une centralité de degré pondéré importante ne sont désormais plus colorés lorsque l'on étudie leur intermédialité, en plein centre de la

---

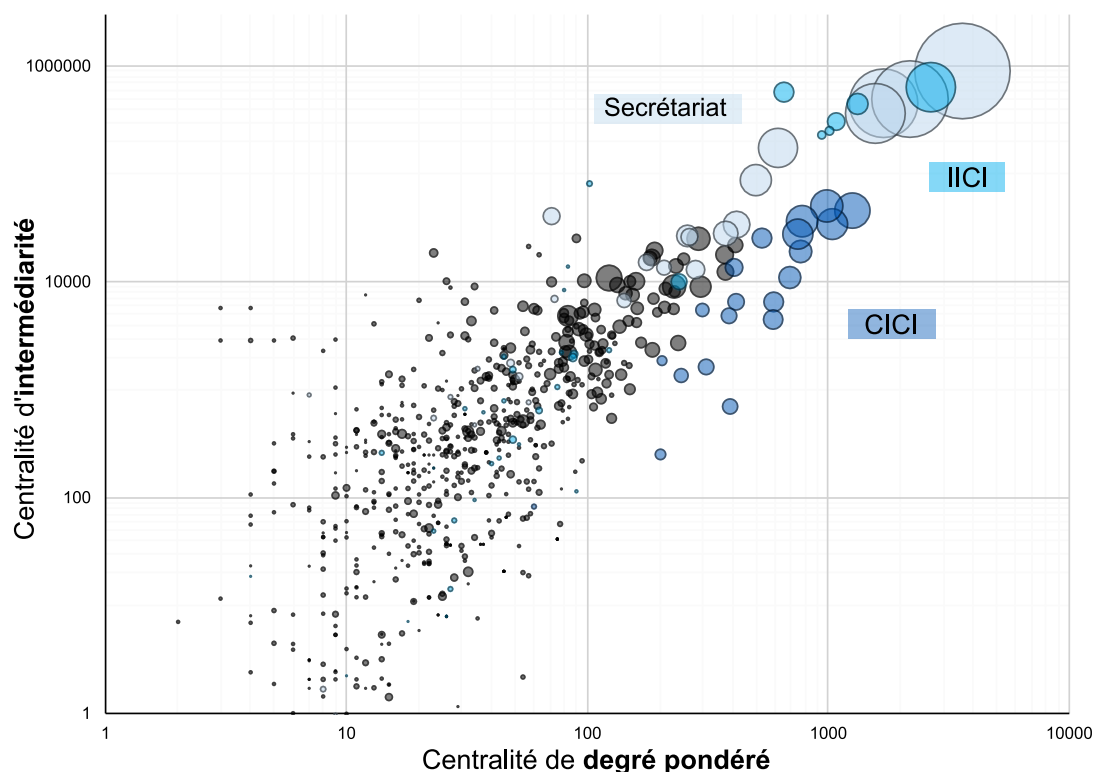
<sup>987</sup> BAVELAS A., « A mathematical model for group structures », *Human Organization* 7, 1948, pp. 16-30.

<sup>988</sup> SHAW M. E., « Group structure and the behavior of individuals in small groups », *Journal of Psychology* 38, 1954, pp. 139-149.

<sup>989</sup> FREEMAN, « Centrality in Social Networks: Conceptual Clarification », *art. cit.*, 1979. p. 221.

<sup>990</sup> *Ibid.* p. 224.

visualisation. Il s'agit bien sûr pour la plupart d'entre eux de membres de la Commission de coopération intellectuelle elle-même.



**Figure 5.25 Comparaison entre degré pondéré et intermédiation**

Comparaison entre les mesures de centralité de degré pondéré (le nombre de cooccurrences d'un acteur avec tous les autres) et de centralité d'intermédiation (le nombre de fois que l'acteur est sur le plus court chemin entre deux autres) des acteurs du réseau de la coopération intellectuelle. La taille des cercles indique le nombre d'indexations, les couleurs mettent en évidence trois catégories d'individus dont la distribution est remarquable. À noter que les axes ne sont pas orthonormés puisqu'ils représentent des données dont l'échelle est très différente. Le graphique ne montre environ qu'un cinquième des nœuds, les quatre cinquièmes restant ont une intermédiation nulle.

La différence entre les membres de la CICI, le secrétariat de la Société des Nations et le personnel de l'Institut est encore plus flagrante lorsque l'on mène la comparaison entre degré pondéré et intermédiation de manière sérielle. Il est en effet frappant de constater (fig. 5.25) que l'interprétation de cette mesure sous la forme d'une opposition entre « experts » et « généralistes » s'applique systématiquement : tous les acteurs identifiés comme faisant partie de la Commission apparaissent en-deçà de la tendance qui traverse le nuage de points. Sur l'ensemble du réseau, un acteur a en moyenne une centralité d'intermédiation 80x plus élevée que son degré pondéré. Ce rapport monte à 130x pour les 500 acteurs les plus connectés. Or, parmi eux, les membres de la CICI ont en moyenne une intermédiation seulement 30x plus élevée que leur degré pondéré<sup>991</sup> ! Ici, et bien qu'ils bénéficient d'un degré pondéré tout à fait comparable à

<sup>991</sup> Cette différence de taille est un peu atténuée sur la figure 5.25 par les échelles logarithmiques des deux axes qui permettent d'afficher plus précisément les valeurs non extrêmes.

celui de Vos van Steenwijk, Prezzolini ou Rothbarth, des individus de premier plan comme Destrée, Murray ou Reynold apparaissent en effet dix fois moins souvent en situation d'« intermédiaires » que les trois chef(fe)s de section de l'institut parisien, qui bénéficient largement de la volonté de leur institution d'entrer en contact le plus rapidement possible avec le plus grand nombre de personnes possible.

Encore une fois, ce résultat ne remet pas en question l'influence des membres de la Commission ni leur présence massive dans les documents, mais il qualifie cette présence en fonction de la présence d'autres acteurs. C'est le propre d'une perspective structurelle, qui met ici très simplement en évidence le fait qu'à l'exception des présidents qui sont en principe amenés à participer épisodiquement aux efforts de coordination du secrétariat, les membres de la CICI, bien que très actifs, ne sont que très peu concernés par la grande diversité des dossiers traités par la SDN en matière de coopération intellectuelle.

## Le centre « géographique » : centralités de proximité et de vecteur propre

Complètement différentes dans leurs caractéristiques fondamentales, ces deux métriques ont pourtant, dans le cas de notre étude, des effets qui peuvent être interprétés de manière relativement similaire. Il se trouve également que leur application au réseau de la coopération intellectuelle s'avère moins utile que pour les mesures précédentes, raison pour laquelle nous les traitons l'une après l'autre ici.

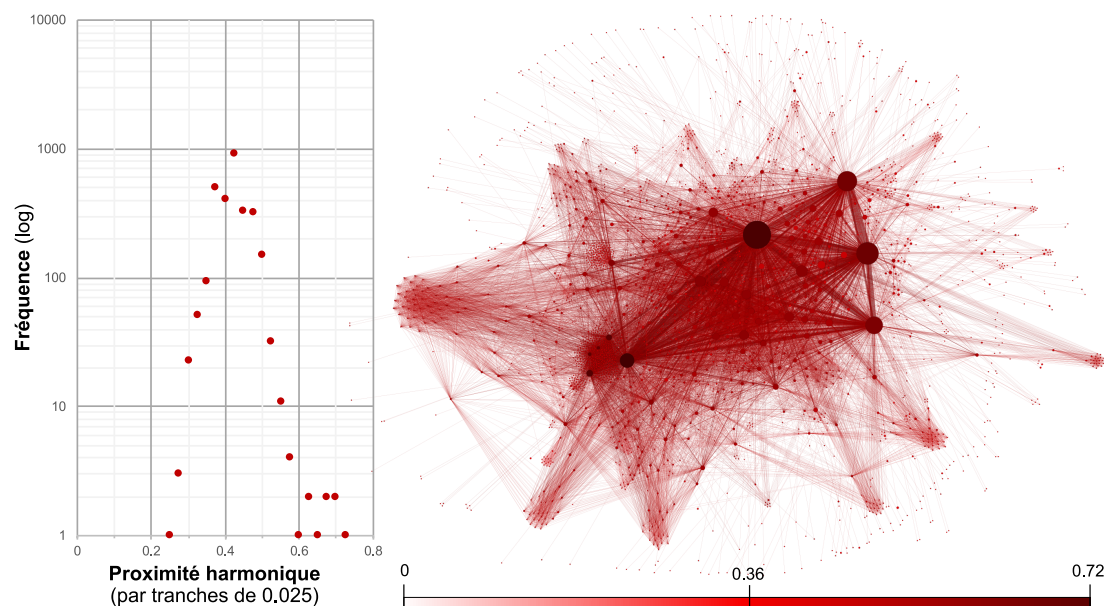
À l'inverse des mesures précédentes, la centralité de proximité (ou *closeness*) est conceptuellement beaucoup plus proche de la notion intuitive de « centre » puisqu'elle permet de mettre en évidence le milieu « géographique » du graphe. Basée sur le souhait de pouvoir détecter la position la plus propice pour diffuser un message dans tout le réseau en un temps minimum<sup>992</sup>, la proximité a donc initialement été mesurée en additionnant la longueur de tous les plus courts chemins d'un nœud à tous les autres nœuds du graphe<sup>993</sup>, le nœud ayant la somme la plus petite étant le plus central parce qu'en moyenne plus proche de tous les autres<sup>994</sup>.

---

<sup>992</sup> BAVELAS, « A mathematical model for group structures », *art. cit.*, 1948. cité par FREEMAN, « Centrality in Social Networks: Conceptual Clarification », *art. cit.*, 1979. p. 225.

<sup>993</sup> C'est donc une mesure de « décentralité » ou de « centralité inverse » puisque les nœuds obtenant le score le plus élevé sont les plus éloignés / les moins centraux. On inversera donc ces résultats en les normalisant pour obtenir une mesure de « centralité » à proprement parler.

<sup>994</sup> SABIDUSSI G., « The centrality index of a graph », *Psychometrika* 31, 1966, pp. 581-603.



**Figure 5.26 Centralité de proximité**

Centralité de proximité harmonique<sup>995</sup> mesurée sur le graphe des archives de la CICI (fig. 2.20). La taille des nœuds est toujours fonction du nombre d'indexations de chaque acteur, un rouge foncé indique un nœud bénéficiant d'une proximité harmonique élevée. À gauche, la distribution de cette mesure (exemple de lecture : le point le plus élevé indique que près de 1000 nœuds ont une proximité harmonique qui se situe entre 0.400 et 0.425).

Nom	Proximité harmonique	Rang
Julien Luchaire	<b>0.719409</b>	1
Georges Oprescu	<b>0.697869</b>	2
J.E. de Vos van Steenwijk	<b>0.676301</b>	3
Giuseppe Prezzolini	<b>0.661573</b>	4
Margareth Rothbarth	<b>0.653219</b>	5
Werner Picht	<b>0.644429</b>	6
Inazo Nitobe	<b>0.624112</b>	7
Eric Drummond	<b>0.608453</b>	8
Oscar de Halecki	<b>0.587583</b>	9
Jules Destrée	<b>0.565083</b>	10

**Tableau 5.27 Classement de la proximité harmonique**

Liste des 10 acteurs du fonds les mieux classés en termes de centralité de proximité. On trouve plus de la moitié des nœuds (1833) dans l'intervalle 0.375-0.450.

Dans les graphes d'une certaine densité et lorsque ceux-ci ne sont pas divisés en plusieurs communautés bien distinctes, la centralité de proximité est généralement assez régulièrement distribuée. C'est par exemple le cas dans notre exemple de la fig 5.19, en bas à gauche, où le score du nœud C ne dépasse que de peu ses voisins. C'est également le cas pour le réseau des archives de la coopération intellectuelle (fig. 5.26) : comme le nombre d'arêtes est très important, cela

<sup>995</sup> ROCHAT Yannick, « Closeness centrality extended to unconnected graphs: the harmonic centrality index », in: *Applied Social Network Analysis*, Zurich, 2009.

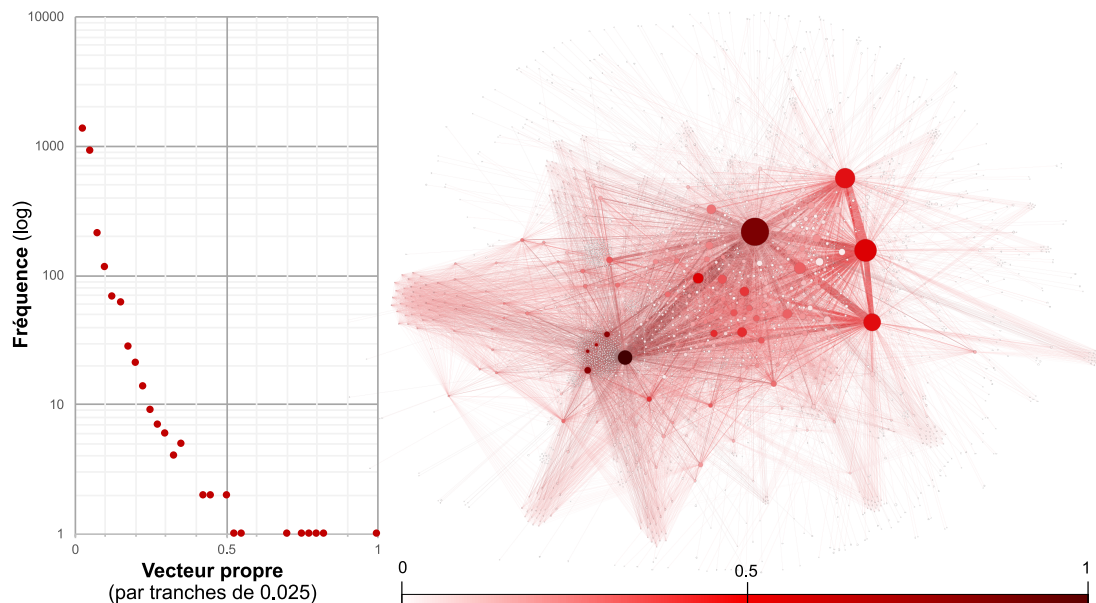
signifie qu'il ne faut que très peu d'étapes à un potentiel message pour circuler dans le graphe (les chemins sont très courts, presque tous les acteurs principaux ne sont séparés des nœuds les plus éloignés que par un voisin). Par conséquent, et même si les acteurs hyper-connectés habituels sortent une fois de plus du lot (table 5.27), cette mesure de centralité a peu à nous apprendre sur la structure dans ce cas de figure, si ce n'est que le graphe est relativement homogène.

En fait, la majorité des nœuds possédant une valeur de proximité harmonique moyenne (voir distribution, fig. 5.26 gauche), on notera que cette mesure de centralité peut tout de même avoir son utilité dans le cadre de notre analyse pour prendre à contre-pied les métriques qui consistent à mettre en évidence les valeurs extrêmes : ici, elle sert au contraire à faire remarquer les acteurs qui ne sont ni au centre ni en périphérie, soit des individus qui collaborent régulièrement avec la CICI sans en être les acteurs principaux mais sans non plus faire figure de correspondants trop occasionnels. Toutefois, notre modélisation et en particulier la projection du graphe *2-mode* à un graphe *1-mode* (voir chap. 2.2 et fig. 2.15 et 2.16), rend l'interprétation difficile en raison de la multiplication des liens produite pendant le processus. Par ailleurs, notre réseau étant tout sauf un réseau de circulation, traduire la notion de proximité, très dépendante de la mesure de distance, n'a pas beaucoup de sens au-delà des voisins immédiats d'un nœud.

De son côté, la centralité de vecteur propre (souvent appelée *eigenvector* quelle que soit la langue), est un moyen assez original de concevoir la notion de « centre » puisqu'elle le définit de manière itérative et en très grande dépendance du contexte structurel à courte et moyenne distance autour du nœud en question. Fondamentalement, l'algorithme reproduit un cheminement aléatoire à travers le réseau et calcule ainsi la probabilité que chaque nœud se trouve sur son chemin. Les nœuds disposant d'un grand nombre de connexions sont donc largement avantagés, mais leur centralité de vecteur propre ne sera élevée que si leurs voisins sont eux aussi bien connectés. Centralité de « prestige », d'« influence » ou de « pouvoir » (nommée *power centrality*, chez son auteur<sup>996</sup>), elle donne donc une indication de la qualité de l'entourage d'un nœud tout en fonctionnant par effet de cascade : un nœud bien connecté confère aux nœuds auxquels il est connecté une partie de son capital de prestige, et ainsi de suite. Chaque recalcul de ce capital pour chacun des nœuds influençant ce que ce nœud va ensuite transmettre à ses voisins, la détermination de la centralité de vecteur propre est donc un processus en plusieurs étapes.

---

<sup>996</sup> BONACICH Philip, « Factoring and weighting approaches to status scores and clique identification », *The Journal of Mathematical Sociology* 2 (1), 1972, pp. 113-120.



**Figure 5.28 Centralité de vecteur propre**

Centralité de vecteur propre mesurée sur le graphe des archives de la CICI (fig. 2.20). La taille des nœuds est toujours fonction du nombre d'indexation de chaque acteur, un rouge foncé indique un nœud bénéficiant d'une centralité de vecteur propre élevée. À gauche, la distribution de cette mesure (exemple de lecture : le premier point en haut à gauche indique que près de 1500 nœuds ont une centralité de vecteur propre qui se situe entre 0 et 0.025).

Nom	Vecteur propre	Rang
Julien Luchaire	1	1
Georges Oprescu	0.819915	2
J.E. de Vos van Steenwijk	0.776979	3
Giuseppe Prezzolini	0.77226	4
Margareth Rothbarth	0.73114	5
Werner Picht	0.683406	6
Inazo Nitobe	0.525902	7
Jules Destrée	0.524585	8
Oscar de Halecki	0.489465	9
Eric Drummond	0.482639	10

**Tableau 5.29 Classement du vecteur propre**

Liste des 10 acteurs du fonds les mieux classés en termes de centralité de vecteur propre. La mesure est normalisée avec 1 comme valeur maximale. Il existe 59 nœuds qui possèdent une centralité d'*eigenvector* de plus de 0.2.

L'utilisation la plus connue de cette mesure de centralité est la version développée par Larry Page et Sergey Brin et qui constitue la colonne vertébrale du moteur de recherche Google : l'algorithme de *PageRank*<sup>997</sup>. Pour le moteur de recherche, ce dernier classe les sites web selon que des hyperliens en provenance de sites de référence pointent vers eux : une page liée depuis un grand

<sup>997</sup> BRIN Sergey et PAGE Lawrence, « The Anatomy of a Large-Scale Hypertextual Web Search Engine », in: *Seventh International World-Wide Web Conference*, Brisbane, 1998.



média ou une université apparaîtra plus haut dans les résultats de recherche qu'une page contenant les mêmes mots clés mais moins bien « référencée ».

En conséquence, les voisins d'un nœud bénéficiant d'un haut score d'*eigenvector* seront eux aussi bien classés, comme dans notre exemple de la fig. 5.19 (en bas à droite). Dans un réseau ne comprenant qu'une grande communauté, cette métrique revient donc à déterminer un ou plusieurs centres d'influence (et un plus grand nombre si le graphe est dispersé en plusieurs *clusters* bien distincts). Dans le cas de la coopération intellectuelle, le petit nombre d'acteurs très connectés laisse peu de chance au développement d'un nombre important de tels centres d'influence et on les trouvera donc en particulier autour de nos grands administrateurs, tant à la SDN qu'à l'IICI. La distribution du score de centralité par vecteur propre (fig. 5.28 gauche) rappelle celle du degré pondéré (fig. 5.20) puisque peu de nœuds bénéficient d'un score élevé (la pente est moins élitiste que pour l'intermédiarité). Ici, Julien Luchaire, qui malgré sa bonne deuxième place avait un degré pondéré bien moins élevé (74%) que Georges Oprescu, prend la tête du classement du score de centralité de vecteur propre, devant le secrétaire de la CICI (82% du score du directeur de l'IICI). Contrairement aux mesures précédentes, les membres de la Commission obtiennent des scores d'*eigenvector* tout à fait remarquables (voir annexe F pour compléter le tableau 5.29). Le fait qu'ils soient quasiment tous connectés de nombreuses fois au Secrétariat comme aux chefs de section de l'Institut en fait des « voisins » influents, en particulier Jules Destrée, Kristine Bonnevie, Gonzague de Reynold et Gilbert Murray. Les deux présidents de la période concernée, Henri Bergson et Hendrik Lorentz n'ont ni l'un ni l'autre participé à l'entier des activités – soit en partant avant 1927 pour le premier, soit en arrivant après la première volée pour le second – ce qui explique qu'ils ne fassent que rarement partie des acteurs les mieux connectés, toutes mesures confondues.

En guise de conclusion à propos de cette tentative de dégager des informations d'un graphe visuellement complexe, on constate à l'usage que les quatre mesures de centralités sont bel et bien des outils d'exploration qu'il s'agit parfois moins d'appliquer que de traduire en des termes qui fassent du sens dans le cadre d'une analyse telle que la nôtre, pour déceler des individus ou des régularités particulières. Par ailleurs, si la manipulation de ces concepts, leur comparaison et leur conjonction peuvent donner l'impression de flotter au-dessus des sources en y perdant nos repères, on reprend pied sur la matière de l'historien dès qu'un croisement, fortuit ou induit, se présente et dévoile la richesse de ces analyses complémentaires : comment aurions-nous pu autrement prédire que la séparation entre administrateurs de la science et experts apparaîtrait avec autant d'évidence dans l'hybridation de l'intermédiarité et du degré pondéré des nœuds du réseau de la coopération intellectuelle ? Il s'agit d'un apport majeur à la compréhension du fonctionnement de la Commission de coopération intellectuelle : même s'il semble entendu que les individus occupant une position administrative sont susceptibles d'être plus fréquemment indexés dans un tel fonds d'archives, non seulement les secrétaires sont rarement mis en évidence

dans les études sur le sujet mais on peut désormais montrer qu'ils remplissent effectivement une fonction de « ponts » entre les différents groupes d'acteurs du réseau de la CICI, à la différence des membres de la Commission plénière qui ne sont pas les « faiseurs de lien » de ce champ.

1926-1939

# **La bureaucratisation d'une organisation technique**

---

## **6. 1926-1931 Quand la France investit le champ de la coopération intellectuelle**

Si nous abordons ici l'irruption de ce nouvel acteur de la coopération intellectuelle, dont la mise en place a déjà pourtant fait l'objet de plusieurs ouvrages<sup>998</sup>, l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI) étant pour de nombreux observateurs la face visible de la coopération intellectuelle de la SDN, c'est premièrement parce qu'il est une forme d'aboutissement, de victoire d'étape pour la Commission de coopération intellectuelle dans ses premières années. Achèvement en demi-teinte toutefois, la création de l'institut va bouleverser durablement l'organisation de la CICI et remettre (du moins partiellement) en question ses attributions tout en justifiant sa pérennisation sous la forme d'une organisation technique permanente. Il s'agit donc d'un moment charnière dans la bureaucratisation de la coopération intellectuelle puisque d'un regroupement d'experts chargés de conseiller la Société des Nations elle devient progressivement une institution à part entière, bien qu'encore pas totalement indépendante pendant la période couverte par ce chapitre.

---

<sup>998</sup> Renoliet y consacre évidemment une très grande partie de son ouvrage, basé sur sa thèse, de même que Bekri dans une moindre mesure, tous deux centrés sur le rôle de la France. De son côté, focalisé sur la notion même de coopération intellectuelle et sur la relation avec la Chine et le Japon, Saikawa prend le parti de ne pas lui accorder de traitement particulier et ne mentionne l'IICI que comme une extension de la CICI.

Solliciter les archives de la SDN pour tenter de comprendre les tensions créées par cette reconfiguration nous semble nécessaire dans la mesure où son histoire a été principalement écrite sur la base des seuls documents officiels de l'IICI<sup>999</sup> et des archives du ministère français des Affaires étrangères, un choix qui a tendance à présenter l'Institut comme une réalisation autonome qui porte déjà en puissance les prémisses de l'UNESCO. L'institut parisien, tout comme les instituts italiens qui seront créés dans la foulée, « organes autonomes [...] ne faisant pas partie de la SDN aux termes du Pacte, mais qui fonctionnent dans son cadre et sous ses auspices »<sup>1000</sup>, est donc à replacer dans le contexte d'une commission qui cherche ses marques. Plus qu'un « donné », il doit sa création à une conjonction de facteurs et bénéficie surtout d'une fenêtre de contexte politique favorable. Remarquer ainsi en quoi ses premiers tâtonnements et ses erreurs montrent que sa création n'avait rien d'évident nous semble d'une grande importance pour comprendre la coopération intellectuelle à la SDN comme un tout continu et pas comme une succession d'institutions. Par ailleurs, décrire le plus précisément possible la structure et les relations qu'entretiennent les pôles genevois et parisien est un moyen de mettre en évidence l'interdépendance de deux organes qui, encore une fois, partagent comme caractéristique principale le fait d'être animés par le même groupe d'individus.

Ainsi, après avoir présenté les enjeux de la proposition française (6.1), la réponse italienne (6.2) puis l'organisation concrète de l'IICI (6.3), nous ouvrirons une nouvelle page de la mise à profit de l'analyse du réseau des archives de la CICI pour tenter de comprendre en quoi l'irruption de l'Institut modifie la structure des relations à l'intérieur de l'organisation qui se met petit à petit en place. On verra en particulier qu'il est possible de naviguer entre plusieurs échelons du graphe pour comparer ce que nous appellerons la « topographie institutionnelle » de la coopération intellectuelle à la structure des échanges de documents et de correspondance (6.4). Enfin, cette réorganisation visuelle et conceptuelle du réseau nous amènera à prendre en compte la notion de temporalité et à conjuguer toutes les approches précédentes de manière à comparer la « signature » structurelle du réseau dans plusieurs cas de figure (6.5).

---

<sup>999</sup> Parfois, il s'agit d'ailleurs de copies d'une sélection de documents de la CICI transmis à l'IICI et donc présents dans les archives de l'UNESCO.

<sup>1000</sup> ANDRE, *L'organisation de la coopération intellectuelle*, *op. cit.*, 1938. p. 49.

## 6.1 L'institut parisien, un don intéressé

### La France revient à la charge

La genèse de l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI) montre bien en quoi il faut parfois savoir faire le deuil d'un projet international trop dépendant de l'inertie du paquebot SDN dont chacun des changements de cap est sujet à débat, pour le reformuler en des termes qui n'engagent qu'un seul Etat membre, vaisseau plus léger, désormais libre de prendre des virages plus serrés. La proposition de créer un organe permanent dans des termes qui rappellent les projets soumis à la Société des Nations dès ses premières heures mais dont la prise en charge des principales dépenses est assurée par un seul Etat – la France – est astucieuse : Si l'on ne peut réduire les enjeux d'une telle entreprise à ce seul élément financier, c'est un point crucial pour lever l'opposition d'une partie d'une Assemblée où les délégués rivalisent de créativité pour se poser en chantres de l'austérité, sous le regard de leurs gouvernements et de leurs opinions publiques nationales. Bien sûr, la délégation de responsabilité qui accompagne une telle organisation, confiant à un seul Etat une mission que tout le monde s'accordait quelques années plus tôt à considérer comme relevant en principe de la SDN, n'est pas sans conséquences quant au redécoupage du champ de la diplomatie culturelle, mais elle se base sur l'espoir qu'un tel volontarisme pratique produise un résultat plus efficace et, pourquoi pas, soit imité dans d'autres domaines par des membres souhaitant s'y profiler et donc augmenter leur contribution financière. L'Institut trouve ses origines dans la progressive montée en puissance de la Commission, un an après la création de celle-ci à la fin de l'été 1923. Le 27 septembre, en marge des débats sur les commissions nationales de coopération intellectuelle et la création de l'Office de renseignements universitaires, l'Assemblée prie le Conseil de demander aux gouvernements de donner leur soutien moral et financier à la CICI et d'autoriser celle-ci à « recevoir de toute institution et de tout particulier qui s'intéresserait à ses efforts, des fonds destinés à cette œuvre »<sup>1001</sup>. Cette petite phrase anodine, noyée dans plusieurs pages de rapports et de résolutions, en plus de signifier une indépendance naissante de la Commission vis-à-vis de la Société des Nations, ouvre formellement la porte à une éventuelle donation. Pour autant, cette recommandation est loin de créer l'appel d'air escompté : la CICI n'en étant encore qu'à ses balbutiements, lui accorder un financement indépendant de la contribution régulière serait signer un chèque en blanc. Les gouvernements désireux de s'engager sur ce terrain optent donc généralement pour la solution la moins coûteuse, encourager la création d'une commission nationale. En France, à la différence d'autres Etats où le processus est orchestré par les milieux académiques, la création d'une telle commission est un

---

<sup>1001</sup> Actes de la quatrième Assemblée, Seizième séance plénière, 27 septembre 1923, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°13 (Compte rendu des débats), p. 109. Voir également rapport Bardoux, Annexe 19, pp. 357-360.

acte très politique. En novembre 1923, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts Léon Bérard demande en effet la création d'une commission nationale française de coopération intellectuelle<sup>1002</sup>. Une organisation qui sera officiellement fondée en janvier 1924 et composée en concertation entre son ministère et le Quai d'Orsay. Cette décision, de la part d'un ministre qui s'était révélé être un adversaire de l'esperanto, signale que la France voit un intérêt diplomatique à jouer le jeu de la coopération intellectuelle. Dans son ministère, le directeur de l'Enseignement supérieur, Alfred Coville, entretient d'ailleurs une correspondance avec Julien Luchaire qui prépare activement le prochain coup français : le 9 janvier 1924 l'inspecteur général de l'Instruction publique lui écrit en effet pour lui présenter un projet d'institution internationale portant sur les questions intellectuelles à Paris. Luchaire n'y cache pas que cette initiative est le fruit d'un calcul de plus longue date avec le président de la CICI :

*Bergson et moi [...] nous préoccuons maintenant, après avoir été très « internationaux » au début (et il le fallait), d'attirer doucement vers Paris, dans la mesure du possible, une bonne partie de l'activité de la Commission internationale, et surtout les organes stables qu'elle créera ou patronnera [...]. Le plan le meilleur serait à notre avis celui-ci. Le Gouvernement français mettrait à la disposition de la Société des Nations un local dans Paris, pour y installer les services et institutions d'ordre intellectuel qu'elle jugerait bon d'y mettre. Il devrait affecter au fonctionnement de ces services une subvention spéciale à titre de don. Il s'agit donc d'un gros effort, mais le résultat en serait considérable.*<sup>1003</sup>

À noter que Coville n'est pas étranger aux travaux de la Commission de coopération intellectuelle : un mois plus tôt il était l'invité de la CICI pour présenter le projet de réorganisation des bibliothèques de Paris, inspiré « des résolutions de la Commission sur la question de la coordination des bibliothèques »<sup>1004</sup>. En ouverture de la même session, le 5 décembre 1923, Henri Bergson faisait remarquer que la Commission était « à un tournant décisif de son histoire ». Après avoir « abordé l'examen de beaucoup de problèmes » elle doit désormais « entrer dans la voie des réalisations »<sup>1005</sup>. S'il n'était pas assez clair, cet encouragement à donner un tour concret aux travaux de la CICI est doublé d'un appel financier de Bergson à tous les Etats, en janvier 1924. Avec un tel calendrier, il apparaît donc clairement que la proposition de Luchaire est directement liée à l'appel lancé par son compatriote. Et parce que l'inspecteur général et expert de la Commission échafaude ce projet depuis plusieurs années déjà, il est probable qu'en plus de précéder l'appel de Bergson, elle le conditionne en partie. Mais pour « attirer doucement vers

---

<sup>1002</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères, SDN 1839, correspondance du 21 novembre 1923 à février 1924, citée par RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999. p. 38.

<sup>1003</sup> Lettre de Luchaire à Coville, 9 janvier 1924, Archives UNESCO, IICI AI.9, boîte 2, citée par RENOLIET Jean-Jacques, « La genèse de l'Institut international de Coopération intellectuelle », *Relations Internationales* (72), 1992, pp. 392-393.

<sup>1004</sup> CICI, Procès-verbaux de la 3<sup>e</sup> session, septième séance, 8 décembre 1923, C.3.M.3.1924.XII, Archives SDN 13C/14297/32663, p. 25.

<sup>1005</sup> CICI, Procès-verbaux de la 3<sup>e</sup> session, première séance, 5 décembre 1923, C.3.M.3.1924.XII, Archives SDN 13C/14297/32663, p. 9.

Paris » l'activité de la CICI, encore faut-il que Paris se saisisse de la question. Et si les historiens partent généralement du principe que la coopération intellectuelle est une obsession française, la partie n'est pas gagnée d'avance en France. Luchaire annonce donc à nouveau discrètement l'Institut lorsqu'il détaille les missions de la nouvelle commission nationale française dans une note de janvier 1924 où il revendique que celle-ci soit « en mesure de pratiquer l'hospitalité à l'égard des institutions intellectuelles internationales dont le siège n'est pas immuablement fixé ailleurs »<sup>1006</sup>. Alors que le gouvernement français n'est pas encore officiellement derrière le projet d'IICI, on peut se demander à ce stade si Julien Luchaire, en plus de songer au rayonnement culturel dont la France ne manquera pas de bénéficier si son plan se réalise, ne lie pas l'utile à l'agréable en se positionnant personnellement comme un élément incontournable du projet afin de s'assurer une perspective de carrière intéressante. D'ailleurs, le fait que ces documents aient été versés aux archives de l'IICI (ils figurent dans les tout premiers dossiers de correspondance de l'Institut) alors qu'ils relèvent de l'activité interne de l'Etat français et pas de l'Institut montre que Luchaire se préoccupe moins de la confidentialité de cette stratégie que de rendre ainsi publique sa paternité sur le projet. À l'approche de sa cinquantième année (il est né en 1876), le brillant normalien est très probablement à un moment charnière de son parcours. Directeur de l'Institut de Florence de 1908 à 1918 après un court professorat à l'Université de Paris, Julien Luchaire embrasse des postes plus politiques dès la fin de la guerre, passant de la direction du Département de l'éducation du ministère des Colonies à l'Instruction publique dès 1920<sup>1007</sup>. Avec son récent positionnement dans le champ de la coopération intellectuelle, la création d'une institution internationale pourrait entraîner une stabilisation professionnelle bienvenue.

À la fin du printemps 1924, à la faveur d'un changement de gouvernement et l'arrivée au pouvoir du Cartel des gauches, le nouveau président du Conseil des ministres Édouard Herriot veut donner à la France une autre image que la réputation militariste qui lui a été attribuée sous Raymond Poincaré lors de l'occupation de la Ruhr. Sensible au pacifisme d'après-guerre, il désire instaurer une politique étrangère basée sur la conciliation. Le 24 juillet, François Albert, ministre de l'Instruction publique, répond donc à l'appel de Bergson. Il écrit :

*La lecture des procès-verbaux et des résolutions de votre Commission m'a bien fait comprendre les raisons impérieuses de votre appel. Depuis plus de deux ans, les penseurs illustres qui vous entourent et vous-même avez étudié, sous tous ses aspects, l'organisation du travail intellectuel dans le monde [...]. Mais vous avez dû vous borner à des suggestions, faute d'avoir à votre disposition les moyens de pousser à fond l'étude de chaque projet et d'en poursuivre la réalisation. Aujourd'hui vous êtes, qu'il me soit permis de le dire, dans la situation d'un inventeur qui aurait achevé le plan d'une admirable machine, dont l'humanité pourrait attendre les plus grands bienfaits, mais qui*

---

<sup>1006</sup> « Note sur le rôle du nouveau Comité national français de coopération intellectuelle » (janvier 1924), citée par RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999, p. 40. (Archives UNESCO, IICI, A.III.8, boîte 21).

<sup>1007</sup> Ibid. p. 47.

*n'aurait ni l'argent ni l'installation matérielles nécessaires pour réaliser son invention.*<sup>1008</sup>

Se mettant au service de l'inventeur désargenté, le gouvernement français feint de laisser à ses soins l'établissement du plan définitif de son « admirable machine », en rappelant, pour ménager les sensibilités de la SDN que « la future institution sera l'instrument de votre Commission ; il lui appartiendra de la diriger »<sup>1009</sup>.

Si pour Renoliet l'offre de la France représente une rupture par rapport à son attitude vis-à-vis de la SDN et de la CICI<sup>1010</sup> (on se rappelle l'opposition française à la création de l'Office de renseignements universitaires, chap. 4.3), la rupture n'est que politique puisque des représentants français avaient déjà eu l'occasion d'émettre un souhait similaire auparavant. De fait, l'élément de continuité c'est Julien Luchaire lui-même, rédacteur du projet français initialement soumis en 1920 par Paul Appell<sup>1011</sup>, avant de devenir agent de liaison entre le gouvernement français et Bergson, président de la CICI.

Mais le courrier du gouvernement français, daté du jour précédent le début de la session d'été de la Commission de coopération intellectuelle, n'est pas transmis à cette dernière à temps pour qu'il en soit question dès le vendredi 25 juillet, lors de l'ouverture de ses travaux. Pourtant, ce même jour, Julien Luchaire n'en profite pas moins pour glisser, en marge de ses rapports sur le recrutement scientifique et les statistiques d'enseignements internationalistes, qu'« il espère que la Commission pourra un jour disposer d'un organisme suffisamment outillé et possédant des ressources matérielles correspondant à ses besoins »<sup>1012</sup>. La référence à l'offre dont il est l'auteur en sous-main n'est probablement pas compréhensible pour ses collègues mais n'en est pas moins rétrospectivement évidente. La proposition du gouvernement français, dont la lettre est lue en intégralité par Henri Bergson le matin du samedi 26 juillet, est très bien accueillie par la Commission de coopération intellectuelle. Les membres latins – Francesco Ruffini, Leopoldo Lugones, Marie Curie, Gonzague de Reynold et Aloysio de Castro – ne tarissent pas d'éloges à l'attention du projet et sont rejoints dans leur concert de louanges par Hendrik Lorentz. Pourtant, quelques réserves se font entendre parmi les autres participants. Faisant partie des membres ayant la plus grande connaissance des rouages de la Société des Nations, Gilbert Murray, tout en rendant hommage au gouvernement français, fait en effet remarquer que la proposition « soulève diverses

---

<sup>1008</sup> Lettre de François-Albert à Bergson, 24 juillet 1924, Archives SDN 13C/37637/37645, pp. 1-2.

<sup>1009</sup> Lettre de François-Albert à Bergson, 24 juillet 1924, Archives SDN 13C/37637/37645, p. 3.

<sup>1010</sup> RENOLIET, « La genèse de l'Institut international de Coopération intellectuelle », *art. cit.*, 1992, p. 388. Et RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, *op. cit.*, 1999, p. 44.

<sup>1011</sup> « Projet de Convention créant un Organisme permanent pour l'Entente et la Collaboration internationales dans les Questions d'Enseignement et dans les Sciences, Lettres et Arts », par Julien Luchaire. Journal officiel de la Société des Nations, n°7, octobre 1920, pp. 446-451.

<sup>1012</sup> CICI, Procès-verbal de la quatrième session, deuxième séance, 25 juillet 1924, A.20.1924.XII, Archives SDN 13C/14297/37560, p. 16.



questions qu'il n'appartient pas à la Commission de trancher »<sup>1013</sup>. Il est rejoint par Jules Destrée, Albert Einstein et Ragnar Knoph, professeur de droit à Christiania qui remplace Kristine Bonnevie, et qui font tous successivement remarquer à leur manière que « la Commission n'a pas qualité pour accepter la proposition »<sup>1014</sup>. L'Américain Robert Andrew Millikan, qui s'inquiète que la proposition puisse avoir « pour conséquence le transfert d'une partie de l'activité de la Société des Nations de Genève à Paris »<sup>1015</sup> (et qui rappelle les termes de la lettre de Luchaire à Coville de janvier, dont les membres de la CICI n'ont évidemment pas connaissance), est donc le premier à émettre une remarque qui ne porte pas uniquement sur la suite à donner à la proposition française mais constitue une potentielle pierre d'achoppement pour les débats de la session comme pour ceux qui pourraient suivre. Si les fronts latin et germanique<sup>1016</sup> sont particulièrement évidents dans ce débat d'entrée en matière, la remarque de Millikan, qui va plus loin que Murray et Knoph, entraîne une réaction similaire d'Einstein, révélant un nouveau bloc, celui des représentants de pays non-membres de la SDN. Pour ceux-ci, la concentration des activités de la Société des Nations à Genève est une garantie de neutralité. Rappelons en particulier que cette année 1924 a été particulièrement chargée en débats de ce type puisqu'elle a été le théâtre de la controverse autour de l'article critique de Murray et de la réintégration tant attendue d'Einstein dans la Commission, dans le contexte d'une querelle scientifique avec le président de la CICI. Dans les deux cas, c'est la prééminence française, en particulier incarnée par Bergson, qui était implicitement dans le viseur. Le projet français va donc devoir faire la preuve de son désintéressement auprès de ses partenaires. Einstein, qui ne manque toutefois pas de montrer qu'il est favorable au projet, rappelle à ses collègues que, même si « beaucoup de personnes en Allemagne » éprouvent le désir « que tous les pays de l'Europe collaborent », il ne faut pas « se dissimuler que beaucoup de personnes aussi se méfient de la Société des Nations, et lui reprochent de n'être pas animée d'un véritable esprit objectif et européen »<sup>1017</sup>. Cette remarque contribue à tempérer l'autosatisfaction et à élaborer non pas seulement un projet mais également une stratégie qui tienne compte des susceptibilités, de « l'état psychologique qui existe dans les différents pays et veiller avec le plus grand soin à ne pas donner prise, même en apparence, aux critiques de ceux qui seraient tentés d'attribuer à des desseins politiques l'action de la Commission de coopération intellectuelle »<sup>1018</sup>. Cette conclusion de Gilbert Murray, rebondissant sur la remarque du physicien

---

<sup>1013</sup> CICI, Procès-verbal de la quatrième session, troisième séance, 26 juillet 1924, A.20.1924.XII, Archives SDN 13C/14297/37560, p. 19.

<sup>1014</sup> CICI, Procès-verbal de la quatrième session, troisième séance, 26 juillet 1924, A.20.1924.XII, Archives SDN 13C/14297/37560, p. 20.

<sup>1015</sup> *Idem*, p. 20.

<sup>1016</sup> Entendu comme au chapitre précédent pour désigner les langues germaniques, anglo-saxonnes et nordiques.

<sup>1017</sup> CICI, Procès-verbal de la quatrième session, troisième séance, 26 juillet 1924, A.20.1924.XII, Archives SDN 13C/14297/37560, pp. 20-21.

<sup>1018</sup> CICI, Procès-verbal de la quatrième session, troisième séance, 26 juillet 1924, A.20.1924.XII, Archives SDN 13C/14297/37560, p. 21.

allemand, résume d'ailleurs parfaitement la stratégie globale, consciente même si pas toujours explicite, de la CICI pour les quinze années à venir.

Élément potentiellement déclencheur de nombreux malentendus, la dénomination de ce projet d'organisation sous le titre d'« institut » n'est pas clarifiée par la Commission et le gouvernement français. Ce « mot mal choisi » pour André<sup>1019</sup>, décrit en effet très mal la nature de l'institution projetée. En fait, l'IICI est une sorte de bureau international généré par la CICI. Il se distingue toutefois des bureaux techniques en ce qu'il ne s'adosse ni à une conférence internationale ni à un traité, bien que la Conférence des commissions nationales puis le tardif Acte international de 1938 montreront que c'est vers ce modèle que se dirigera l'Institut dès les années 1930. On vise donc une relative indépendance vis-à-vis de la Société des Nations en créant petit à petit une structure qui bénéficie de ses propres instances législatives et représentatives : à partir du moment où les Etats sont directement représentés au sein d'une telle organisation, on court-circuite l'Assemblée et le Conseil. Mais en 1924, les promoteurs du projet n'osent pas encore rêver à de tels privilèges. Il est probable que le terme d'« institut » ait été choisi par analogie à l'Institut international d'agriculture fondé à Rome en 1905 par l'Italie, auquel François Albert fait référence dans sa lettre lorsqu'il introduit pour la première fois le terme « Institut international de coopération intellectuelle », dans un « geste analogue à celui du Gouvernement italien »<sup>1020</sup>. Lors de l'examen du projet italien d'Institut international pour l'unification du droit privé, six mois plus tard, Georges Oprescu fait remarquer que le terme signifie un « endroit où on étudie certaines questions »<sup>1021</sup>, tout en l'opposant à une organisation équipée d'une assemblée propre, prenant des décisions. La distinction entre un « institut » et un « bureau » semble donc tout à fait claire, mais sous couvert de correspondre au premier des deux termes, optimisant ainsi ses chances d'être validé par la SDN, l'IICI se révélera être le deuxième, un organe administratif et bureaucratique qui n'a pas grand chose à voir avec un institut de recherche.

Le rapport de la Commission au Conseil, rédigé par de Reynold, Millikan, Lorentz et Luchaire, un groupe de travail dont on remarque qu'il est très paritaire pour ce qui est des disciplines et des nationalités, tente d'éviter un triomphalisme qui nuirait à l'image du projet d'Institut et ne part pas du principe que le Conseil acceptera automatiquement l'offre française. Reprenant du discours de Bergson de la session précédente l'argument financier et l'explication sur la temporalité d'une CICI qui aspire à passer des études au travail concret, le rapport ne cache pas que la question du siège est épineuse :

*[La Commission] estime, en effet, qu'après plus de deux ans d'études et de discussions sur les principaux sujets qui touchent à l'organisation de la coopération intellectuelle internationale, elle est arrivée au point où il lui devient assez difficile de progresser dans son travail, si elle n'a pas à sa disposition des moyens d'action beaucoup plus étendus*

---

<sup>1019</sup> ANDRE, *L'organisation de la coopération intellectuelle*, op. cit., 1938, p. 122.

<sup>1020</sup> Lettre de François-Albert à Bergson, 24 juillet 1924, Archives SDN 13C/37637/37645, p. 3.

<sup>1021</sup> Mémoire d'Oprescu à Attolico, 10 janvier 1925, Archives SDN 13C/39529/40726, p. 1.

*que ceux qu'elle possède actuellement. [...] Cependant, quelque désir que la Commission éprouve de passer de la période des vœux à celle des réalisations, elle doit tout d'abord observer que certaines questions de principe sont d'abord à examiner. La Commission, qui est une Commission consultative du Conseil de la Société des Nations, a son siège à Genève, ainsi que son secrétariat propre ; il ne saurait être question de rien changer à cela.*<sup>1022</sup>

Cette orientation raisonnable n'est pas discutée que lors de séances du groupe de rédaction. Elle fait également l'objet d'échanges de vues au sein de la commission plénière et bénéficie très certainement de l'expérience de Nitobe et Oprescu qui, en tant que membres du secrétariat, ont déjà eu maintes occasions de cerner les attentes des principaux membres du Conseil. Alors que le projet français évoquait par exemple un volet éducatif (et on se souvient que c'était une composante majeure du premier projet de Luchaire, en 1920), la CICI évite de mentionner « la possibilité d'annexer à l'institut projeté un institut d'études pédagogiques internationales, la Commission ayant toujours désiré éviter toute apparence d'ingérence »<sup>1023</sup>. On y pèse également le pour et le contre d'une solution uniquement genevoise, qui n'attirerait certainement pas autant de crédits. Finalement, le rapport entre peu dans les détails et tente de montrer au Conseil que celui-ci à toute latitude pour imposer sa marque à ce projet, « quelle que soit la solution, l'essentiel est qu'une organisation se fasse »<sup>1024</sup>.

## L'Institut devant l'Assemblée

Or, le projet de rapport que dresse la CICI ne convainc que partiellement Eric Drummond, qui « doute que l'Assemblée puisse accepter l'offre du gouvernement français sans un plan plus détaillé »<sup>1025</sup>. Toute la question est de savoir s'il faut présenter au Conseil une offre encore peu concrète pour lui montrer que le gouvernement français ne cherche pas à intervenir sur le contenu et les missions de l'Institut, ou s'il faut au contraire arriver avec un dossier étayé dont on aura étudié les moindres détails pour donner une impression de bonne préparation. François Albert recommande à Édouard Herriot de rappeler au Conseil que l'offre française n'est qu'une réponse aux « déclarations faites à plusieurs reprises par la Commission elle-même »<sup>1026</sup>, sans mentionner

---

<sup>1022</sup> CICI, Procès-verbal de la quatrième session, huitième séance, 29 juillet 1924, A.20.1924.XII, Archives SDN 13C/14297/37560, p. 39.

<sup>1023</sup> CICI, Procès-verbal de la quatrième session, sixième séance, 28 juillet 1924, A.20.1924.XII, Archives SDN 13C/14297/37560, p. 26.

<sup>1024</sup> CICI, Procès-verbal de la quatrième session, huitième séance, 29 juillet 1924, A.20.1924.XII, Archives SDN 13C/14297/37560, p. 39.

<sup>1025</sup> Note de Drummond sur le projet de rapport de la Commission, 15 août 1924, Archives SDN 13C/37637/37637.

<sup>1026</sup> Lettre de François-Albert à Herriot, août 1924, Archives UNESCO, IICI, A.I.9 boîte 2, citée par RENOLLET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999, p. 51.

que les prémisses du projet français étaient déjà prêtes sur le bureau de l'assistant de Bergson, auteur de l'appel.

Le 18 août 1924, Herriot invite donc le Conseil à mettre le sujet à l'ordre du jour<sup>1027</sup>. Or, celui-ci n'est pas traité dès les premiers jours de la session du Conseil (29 et 30 août) à cause d'objections anglaises et suédoises et est donc reporté une semaine plus tard. Ce petit délai donne le temps à l'Union des associations internationales de tenter d'attirer l'attention du Conseil sur ses propres projets, et en particulier sur la Conférence des associations internationales qui se tient à Genève du 8 au 11 septembre et qui a intégré des questions de coopération intellectuelle à son agenda. En substance, la lettre de La Fontaine et Otlet ne contient pas d'autre proposition que d'encourager le Conseil à attendre le résultat de leurs travaux : « on ne peut en de telles matières, sans risquer de commettre des erreurs et des injustices, improviser des solutions hâtives. »<sup>1028</sup>. À noter que l'existence de ce courrier ne conditionne pas nécessairement les débats du Conseil puisque celui-ci n'est distribué à ses membres que si l'un d'entre eux le demande expressément, comme le fait remarquer Eric Drummond aux secrétaires généraux belges<sup>1029</sup>. Mais Nitobe, qui est désormais familier avec les démarches de ces derniers, préconise malgré tout que le Conseil attende les conclusions de la Conférence pour statuer sur l'offre française<sup>1030</sup>. Or, la temporalité de la Conférence des associations internationales ne coïncide pas avec l'agenda du Conseil : le 9 septembre ce dernier se saisit de la question de la coopération intellectuelle et, après avoir approuvé le rapport sur les travaux des deux dernières sessions de la CICI, procède à l'examen du rapport du sénateur français Henry de Jouvenel, ministre de l'Instruction publique pendant deux mois au printemps de la même année, au sein du gouvernement Poincaré. Récapitulant les chantiers ouverts par la Commission ces dernières années, le délégué français reprend les grandes lignes de l'argumentaire de Bergson qui insiste sur la nécessité de passer à l'action avec des moyens adéquats :

*This list of the Committee's activities, though incomplete, will suffice to show that it cannot attain its objects without the assistance of numerous competent collaborators. The distinguished members of the Committee have been able, as a result of their experience, to define the work which will have to be accomplished in each domain [...] But the definition of its aims being completed, it is now necessary to proceed to practical work. This entails protracted research investigations, an enormous amount of documentation, and the maintenance of regular relations with intellectual workers throughout the world [...]. The Secretariat of the Committee, which is only a very small section within the Secretariat of the League, cannot possibly carry out this work.*<sup>1031</sup>

---

<sup>1027</sup> Lettre de Herriot à Drummond, 18 août 1924, Archives SDN 13C/37637/38108.

<sup>1028</sup> Lettre de La Fontaine et Otlet au président du Conseil, 3 septembre 1924, Archives SDN 13C/37637/38431, p.3.

<sup>1029</sup> Lettre de Drummond à Otlet et La Fontaine, 6 septembre 1924, Archives SDN 13C/37637/38431.

<sup>1030</sup> Note de Nitobe à Drummond, 5 septembre 1924, Archives SDN 13C/37637/38431.

<sup>1031</sup> « *Foundation of an international institute of intellectual co-operation offer by the French government* », rapport de Jouvenel adopté par le Conseil le 9 septembre 1924, Annexe 674 au Procès-verbal de la 30<sup>e</sup> session du Conseil, publié au Journal officiel de la SDN, 5<sup>e</sup> année, No. 10, octobre 1924, p. 1550.

Complétant assez habilement son rapport par quelques considérations complémentaires, Jouvenel n'oublie pas de rappeler à ses collègues que le projet présente des garanties d'internationalité et que financer les travaux concrets de la CICI ne peut que faire augmenter cette diversité, citant des projets russes, tchèques, lituaniens et britanniques qui n'attendent que ces moyens pour être réalisés sous ses auspices<sup>1032</sup>. Ces précisions et la perspective de ne pas avoir à augmenter le budget de la Commission pour faciliter sa montée en puissance convainquent facilement le Conseil. Les deux délégués susceptibles de faire preuve d'une certaine hostilité au projet français, puisqu'appartenant aux délégations ayant demandé le report de la question une semaine plus tôt, Hjalmar Branting, co-réceptiendaire du prix Nobel de la Paix en 1921 pour ses efforts en faveur de la Société des Nations en Suède, et le baron Charles Cripps de Parmoor, *Lord President of the Council* de Sa Majesté britannique, prennent chacun la parole pour témoigner leur reconnaissance au gouvernement français, de même que les délégués latins Alberto Guani (Uruguay), Antonio Salandra (Italie) et Quiñones de León J. (Espagne). De son côté, le président du Conseil, le Belge Paul Hymans, se montre lui aussi apaisé par les garanties données par Jouvenel vis-à-vis des institutions internationales installées à Bruxelles, le Conseil international de recherche et l'Union académique internationale.

Ayant passé la rampe du Conseil, qui adopte les résolutions du rapporteur français, le dossier est transmis à l'Assemblée. Le 15 septembre, Henri Bergson est invité par le président de la Deuxième Commission de l'Assemblée, Narciso Garay (Panama), à y présenter le projet d'Institut, en plus du traditionnel rapport d'activité de la commission qu'il préside. Celui-ci met en particulier l'accent sur le volet financier, tout comme Gilbert Murray, qui représente cette fois-ci l'Empire britannique et qui abonde dans le sens de son président en présentant la situation comme une « question de vie ou de mort pour la Commission de coopération intellectuelle » qui « mourra probablement d'inanition »<sup>1033</sup> si elle n'accepte pas la donation du gouvernement français. Pourtant, le Britannique, rejoint d'ailleurs par Kristine Bonnevie, n'oublie pas de conditionner l'acceptation de l'offre à un contrôle renforcé de la CICI sur ce nouvel institut, un point de vue critique qui est relevé et apprécié par ses collègues. Mais sa proposition de placer l'IICI sous la direction directe du Secrétariat de la SDN n'enchanté pas Eric Drummond, auditionné par la Deuxième Commission le lendemain après-midi et qui préfère limiter la responsabilité et les charges en personnel de l'institution<sup>1034</sup>. Ce point de détail n'étant de toute façon pas d'une urgence de nature à reporter le dossier, la discussion se cristallise en particulier autour d'une intervention de l'honorable Matthew Charlton, membre de la délégation australienne

---

<sup>1032</sup> Procès-verbal de la 30<sup>e</sup> session du Conseil, 4<sup>e</sup> séance du 9 septembre 1924, publié au Journal officiel de la SDN, 5<sup>e</sup> année, No. 10, octobre 1924, p. 1297.

<sup>1033</sup> Actes de la cinquième Assemblée, Procès-verbaux de la Deuxième Commission, sixième séance, 15 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°25, p. 19.

<sup>1034</sup> Actes de la cinquième Assemblée, Procès-verbaux de la Deuxième Commission, septième séance, 16 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°25, p. 20.

et peu favorable à l'idée de créer un organe de la SDN hors de Genève. Il propose en effet de se passer de la donation française en augmentant le budget de la CICI<sup>1035</sup>. Cette appréhension ne trouve toutefois aucun écho dans la Deuxième Commission où se succèdent les louanges à l'intention du gouvernement français, qui permet par son offre à tirer une écharde du pied de la Commission de coopération intellectuelle sans influencer les finances genevoises. La résolution, modifiée pour y préciser la nature du contrôle financier exercé par la SDN, est donc adoptée le 18 septembre par vingt-cinq voix contre une, malgré une nouvelle intervention australienne<sup>1036</sup>. Le matin du mardi 23 septembre 1924, Gilbert Murray semble assez confiant bien que grippé lorsqu'il présente le rapport de la Deuxième Commission devant l'Assemblée. Mais s'il évoque les divergences internes en déclarant que « la délégation qui avait formulé les plus vives critiques au sein de la Commission a bien voulu maintenant me donner l'assurance qu'elle n'insisterait pas »<sup>1037</sup>, il pêche par abus de naïveté puisqu'il est sans le savoir sur le point d'ouvrir un débat en plénum qui durera pas moins de trois heures et demie ! Après une intervention du délégué français et professeur de droit René Cassin (que l'on retrouvera parmi les fondateurs de l'UNESCO deux décennies plus tard) qui prend la parole au nom des mutilés de guerre et des anciens combattants en montrant que le projet du gouvernement français est de nature à non seulement « panser les blessures » mais également construire une société de paix, l'Australien Matthew Charlton monte à la tribune. Rompant l'assurance donnée au rapporteur de la Deuxième Commission par les membres de sa délégation, celui-ci n'est pas dupe de la manœuvre du gouvernement français, dont il reconnaît l'« intelligence pénétrante et active »<sup>1038</sup> dans le dossier de la coopération intellectuelle. Évitant la volonté de faire de Paris « le centre intellectuel distribuant la culture et les lumières à toutes les autres parties du monde »<sup>1039</sup>, l'orateur se pose en faux contre le cliché maintes fois répété que la France aurait un droit historique particulier en la matière. Alors que beaucoup d'interventions usaient de ce lieu commun lors des discussions de la Deuxième Commission, on notera que même le ministre de l'Instruction publique accompagnait l'offre française d'une considération de ce type lorsqu'il écrivait que « par une ancienne tradition, les maux qui entravent le travail intellectuel lui sont [à la France] particulièrement sensibles »<sup>1040</sup>. Pour l'Australien, qui se révèle être beaucoup plus incisif devant l'Assemblée que lors des discussions de la Deuxième Commission, la critique ouverte du plan français n'est toutefois qu'un

---

<sup>1035</sup> À noter que Charlton fait des remarques du même ordre lors des séances des Quatrième et Cinquième Commissions, les jours suivants.

<sup>1036</sup> Actes de la cinquième Assemblée, Procès-verbaux de la Deuxième Commission, neuvième séance, 18 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°25, p. 27.

<sup>1037</sup> Actes de la cinquième Assemblée, 18<sup>e</sup> séance plénière, 23 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°23 (compte-rendu des débats), p. 136.

<sup>1038</sup> Actes de la cinquième Assemblée, 18<sup>e</sup> séance plénière, 23 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°23 (compte-rendu des débats), p. 137.

<sup>1039</sup> Actes de la cinquième Assemblée, 18<sup>e</sup> séance plénière, 23 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°23 (compte-rendu des débats), p. 139.

<sup>1040</sup> Lettre de François-Albert à Bergson, 24 juillet 1924, Archives SDN 13C/37637/37645, p.2.

volet marginal de son argumentaire. Pour lui, refuser que la Société des Nations accepte par défaut tous les projets proposés, à plus forte raison si l'organe concerné doit être installé dans un autre lieu que son siège, semble être une question de principe :

*Il est probable que, l'année prochaine, un autre pays fera une offre pour un objet particulier qui devrait rester international. Si ce pays a la générosité d'accompagner son offre d'une certaine somme, allons-nous établir une autre institution dans ce pays et l'appeler internationale ? Si nous agissons ainsi, où cela nous conduira-t-il ? Cela nous mènera-t-il à une conclusion heureuse au point de vue international ?<sup>1041</sup>*

Il s'agit évidemment d'une critique forte, fondamentale, qui porte sur le fonctionnement même d'une SDN dont les perspectives de développement sont bouchées par la frilosité des Etats à investir dans des institutions communes, à Genève, et qui pourrait chercher d'autres formes d'extension. Appelant l'Assemblée à créer l'Institut de coopération intellectuelle (par ailleurs une « idée excellente » pour Charlton) « ici même, sous les yeux de la Société des Nations », l'orateur ajoute que l'argument financier est marginal puisque la SDN finance déjà la coopération intellectuelle et pourrait facilement concurrencer le subside français. En substance, et sous la forme d'une attaque dirigée contre un Conseil qui a été trop rapide à donner un préavis positif à l'offre française, l'intervention de Charlton rompt partiellement avec l'argumentaire auquel nous ont habitués les délégués du Commonwealth. En effet, on notera avec intérêt que face au projet d'Institut, certains parmi eux sont prêts à admettre une augmentation d'un budget auquel ils étaient toujours opposés pour éviter la tentation française.

Mais la position australienne est loin d'être unanime et la longue diatribe de Matthew Charlton, chef de l'opposition travailliste et qui n'est donc pas le représentant officiel de son gouvernement (et ne bénéficie pas du droit de vote en Assemblée), appelle une réponse de Sir Littleton Groom. Le premier délégué australien, plusieurs fois ministre dans des gouvernements libéraux et nationalistes, tente en effet d'éteindre l'incendie allumé par son compatriote et sur les braises duquel leur voisin néo-zélandais l'honorable Sir James Allen s'efforce de souffler, en annonçant que l'Australie votera malgré tout en faveur du rapport :

*Nous cherchons à gagner votre sympathie à tous et nous sommes persuadés que vos cœurs de vieilles nations sont assez généreux pour accepter comme il convient les critiques adressées par une nation plus jeune. Nous sommes ici pour favoriser la coopération intellectuelle, mais en même temps et en toute timidité, nous estimons qu'il est de notre devoir de vous avertir si nous croyons que vous ne suivez pas la bonne route [...].<sup>1042</sup>*

Si cette dernière intervention australienne, qui clôt les débats avant le vote, recueille les applaudissements d'une Assemblée qui donnera unanimement son soutien au rapport quelques

---

<sup>1041</sup> Actes de la cinquième Assemblée, 18<sup>e</sup> séance plénière, 23 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°23 (compte-rendu des débats), p. 138.

<sup>1042</sup> Actes de la cinquième Assemblée, 18<sup>e</sup> séance plénière, 23 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°23 (compte-rendu des débats), p. 146.

instants plus tard, c'est en partie parce qu'il fait suite à des discours très appréciés d'une coalition un peu hétéroclite de nations comme la Pologne, le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, la Belgique ou l'Inde. En effet, en guise de réponse à l'intervention de Charlton, ces délégués montrent très bien en quoi leurs Etats, puissances de deuxième catégorie, ont « fondé sur la Commission de coopération intellectuelle de grands espoirs »<sup>1043</sup> (comme le fait remarquer Halecki pour son pays) et ont donc des raisons de se réjouir d'une extension de ses moyens d'action.

Ces réactions remettent d'ailleurs en question l'analyse qu'André fait de cet épisode lorsqu'il écrit en parlant de l'opposition australienne et néo-zélandaise qu'« il nous paraît que ces critiques, émises par les délégués de petits Etats, étaient dirigées surtout contre la France qui, comme l'Empire britannique, avait acquis une prépondérance et une autorité dont un certain nombre de Nations se montraient jalouses »<sup>1044</sup>. Le contexte de cette interprétation, de la part d'un observateur français qui qualifie volontiers la proposition de son propre gouvernement de « désintéressée<sup>1045</sup> » ou de « généreuse<sup>1046</sup> », en conditionne évidemment les conclusions. Mais dans la mesure où son texte a considérablement influencé les recherches suivantes, il est important de bien comprendre en quoi la réaction océanienne est plus que de la jalousie et que tous les « petits Etats » ne sont pas du côté de ces frondeurs.

Au contraire, rebondissant sur le thème du désarmement, auquel cette cinquième Assemblée consacre le plus clair de son temps en cet automne 1924, le professeur de droit Leonid Pitamic, délégué du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, ne manque par exemple pas de rappeler ce que son pays doit à la France tout en tentant de galvaniser l'assistance par une évocation des principes fondateurs de la coopération intellectuelle :

*On parle beaucoup du problème de la sécurité ; mais il n'existe qu'une sécurité absolue pour la paix du monde : c'est celle qui réside dans l'esprit et dans la bonne volonté des hommes. Ce ne sont ni les traités, ni les pactes, ni les instruments diplomatiques, ni la limitation des armements (je ne veux cependant pas sous-estimer ces moyens), mais seulement l'éducation, l'échange des idées, la connaissance, la compréhension et le respect mutuels, en un mot la coopération intellectuelle et morale, qui peuvent fournir une garantie absolue de paix [...].<sup>1047</sup>*

Le message porté par le représentant yougoslave n'est certainement pas de nature à rassurer les délégués obsédés de rigueur budgétaire, mais sa forme rappelle les débats qui ont présidé à la création de la CICI et encourage l'Assemblée à positiver, tout comme Halecki qui appelle au nom de la Pologne à ne pas faire la fine bouche face à cette situation inédite : « c'est [...] la première

---

<sup>1043</sup> Actes de la cinquième Assemblée, 18<sup>e</sup> séance plénière, 23 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°23 (compte-rendu des débats), p. 140.

<sup>1044</sup> ANDRÉ, *L'organisation de la coopération intellectuelle, op. cit.*, 1938. pp. 98-99.

<sup>1045</sup> Ibid. p. 94

<sup>1046</sup> Ibid. p. 95.

<sup>1047</sup> Actes de la cinquième Assemblée, 18<sup>e</sup> séance plénière, 23 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°23 (compte-rendu des débats), p. 140.



fois qu'un gouvernement, au lieu de venir à cette tribune se plaindre des charges financières que la Société des Nations impose à ses Membres, vient offrir spontanément une collaboration pratique et concrète, qui va au delà de ses obligations contractuelles »<sup>1048</sup>. De son côté, le représentant de l'Inde, Muhammad Rafique, adopte également la stratégie d'interpeller – à grand renfort de poésie hindoue – l'Assemblée sur les avantages du projet français pour les nations périphériques dont la culture peine encore à se faire entendre dans les cercles occidentaux dominants. Pour l'Europe de l'Est comme pour l'Orient, il semble donc que la coopération intellectuelle soit perçue comme une occasion de prendre enfin le train en marche et de rattraper le retard accumulé vis-à-vis des puissances qui dirigent la Société des Nations. Et si on peut s'étonner que cette perception ne soit pas altérée par le fait que le projet émane justement d'une de ces puissances, qui fera d'ailleurs face à la tentation de s'accaparer la coopération intellectuelle, c'est probablement qu'un vent d'espoir souffle encore sur les participants de cette grande expérimentation qu'est la SDN en ce début de décennie.

Prenant directement à partie le premier intervenant australien dans un discours plus offensif que les précédents mais également plus concret, le délégué belge Louis de Brouckère, après avoir fait remonter l'origine de la coopération intellectuelle au mathématicien des Lumières Nicolas de Condorcet, s'attache à montrer que la situation de la France n'est pas nécessairement exclusive lorsqu'il déclare qu'il est « bon de rappeler que la France a quelque titre à avoir, non pas l'Institut de coopération intellectuelle de la Société des Nations, mais le premier Institut de coopération intellectuelle de la Société des Nations »<sup>1049</sup>. Ouvrant ainsi la possibilité de créer plusieurs instituts de ce type, le délégué belge répond point par point à son préopinant australien, lui faisant remarquer que d'autres institutions avec lesquelles la SDN collabore en vertu du Pacte n'ont pas leur siège à Genève : « tous les efforts de la coopération internationale doivent[-ils] nécessairement être concentrés en un seul point du monde ? »<sup>1050</sup>. Assez adroitement, Brouckère retourne ensuite l'argument de l'avantage culturel et scientifique que confèrera à la France la création de l'IICI : oui, ce privilège est indéniable, à tel point que les autres nations « ne pourront pas laisser cet avantage politique à la France<sup>1051</sup> » et entreront dans ce jeu de concurrence pour le plus grand bien de la science et de la pensée ! Quelques instants plus tard, Henry de Jouvenel, dont le pays est directement visé par les récriminations de Charlton, ne prend pas autant de gants dans sa réponse :

---

<sup>1048</sup> Actes de la cinquième Assemblée, 18<sup>e</sup> séance plénière, 23 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°23 (compte-rendu des débats), p. 140.

<sup>1049</sup> Actes de la cinquième Assemblée, 18<sup>e</sup> séance plénière, 23 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°23 (compte-rendu des débats), p. 143.

<sup>1050</sup> Actes de la cinquième Assemblée, 18<sup>e</sup> séance plénière, 23 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°23 (compte-rendu des débats), p. 144.

<sup>1051</sup> Actes de la cinquième Assemblée, 18<sup>e</sup> séance plénière, 23 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°23 (compte-rendu des débats), p. 144.

*[...] J'ai à m'excuser vis-à-vis de M. le délégué de l'Australie si, dans cet instant où tout doit être international, l'argent seul sera français. Ce n'est pas la faute de la France si la coopération intellectuelle n'a pas rencontré jusqu'ici la coopération financière.*<sup>1052</sup>

Et, rappelant que l'obstruction australienne vis-à-vis de la coopération intellectuelle n'est pas nouvelle, le délégué français se souvient que, lors de la demande française d'augmentation du crédit en faveur de la CICI deux ans auparavant, l'Australie lui avait opposé une fin de non recevoir en stipulant que le crédit pouvait être trouvé auprès de particuliers. « Le seul particulier qui se soit trouvé jusqu'à présent est la France. Elle a donc répondu à l'invitation de l'Australie et elle ne le regrette pas », conclut fièrement Jouvenel, sous les vifs applaudissements<sup>1053</sup> de la salle.

En conclusion de son rapport, l'Assemblée, prenant acte que « le Conseil a accepté, en principe, le don généreux auquel l'Assemblée tient à rendre un hommage éclatant », invite donc la CICI à définir les attributions du nouvel institut et le Conseil à établir un accord avec le gouvernement français<sup>1054</sup>. Pour Luchaire, qui en fait le rapport à François Albert en novembre 1924, l'offre française a été acceptée pour trois raisons principales<sup>1055</sup>. Tout d'abord, « l'action tantôt discrète, tantôt claire et vibrante » et la bonne coordination des représentants de la France dans les différentes instances de la SDN a montré son efficacité. Ensuite, le renouvellement gouvernemental français et sa disposition à aborder les grands chantiers internationaux avec plus de souplesse qu'auparavant a largement contribué à crédibiliser ce projet souvent considéré comme mineur. Finalement, l'opposition discrète de la Grande-Bretagne face à l'émergence d'une diplomatie culturelle française qui les prend de court, préférant laisser ses dominions monter au front plutôt que de s'exposer elle-même dans un contexte diplomatique de réchauffement des relations avec la France laisse un boulevard à cette dernière. Édouard Herriot et le premier ministre britannique Ramsay MacDonald présentent en effet le Protocole de Genève « sur le règlement pacifique des différends internationaux » lors de cette même session : les concessions françaises sur le désarmement et la question allemande valent bien un institut.

---

<sup>1052</sup> Actes de la cinquième Assemblée, 18<sup>e</sup> séance plénière, 23 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°23 (compte-rendu des débats), p. 145.

<sup>1053</sup> Les applaudissements et leur intensité sont spécifiés au procès-verbal. On notera que ce dernier ne relève pas d'applaudissements suite aux interventions australiennes et néo-zélandaises mais qu'il les mentionne lors de toutes les autres interventions.

<sup>1054</sup> Travaux de la Commission de Coopération Intellectuelle, Résolutions et vœux adoptés sur le rapport de la Deuxième Commission par l'Assemblée dans sa séance du mardi 23 septembre 1924, cinquième Assemblée SDN, A. 103. 1924. XII, Archives SDN 13C/37637/38883.

<sup>1055</sup> Rapport de Luchaire à François-Albert, novembre 1924, Archives UNESCO, IICI, A.I.3 boîte 1, cité par RENOLLET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999. p. 56.

## La mise en place de l'IICI

Le 30 septembre 1924, le Conseil approuve, au travers d'un rapport dressé par Jouvenel, les résolutions de l'Assemblée de la semaine précédente et mandate Eric Drummond pour préparer les accords nécessaires à « l'établissement, à la continuité et au bon fonctionnement » de l'IICI, tout en étant libre de consulter « deux membres de la Commission de coopération intellectuelle, nommés par son Président »<sup>1056</sup>. S'ensuit donc une période d'échanges tripartites faits de nombreux allers-retours entre le secrétariat, le gouvernement français et un groupe de travail de la CICI composé d'Henri Bergson, Jules Destrée et Hendrik Lorentz.

Début novembre, Henri Bergson fait donc parvenir à Eric Drummond un projet d'accord<sup>1057</sup>. Celui-ci est le fruit d'une séance de travail, à Paris, entre le philosophe français et les deux membres de la CICI désignés pour l'épauler, auxquels s'ajoutent Marie Curie, Georges Oprescu et Julien Luchaire. Ce dernier n'y vient pas les mains vides puisque Bergson rapporte que la séance a été consacrée à « examiner ensemble un avant-projet de ces accords, que M. Luchaire avait préparé avec un juriste compétent en vue de le soumettre au Ministre français de l'Instruction publique »<sup>1058</sup>. La perméabilité entre les instances françaises et celles de la SDN, avec ici un Luchaire qui joue l'équilibriste entre ses différentes attributions, est probablement une clé de la réussite de cet avant-projet qui, s'il va être retouché de part et d'autre, n'en est pas moins la colonne vertébrale. On ne peut d'ailleurs que constater que ce comité restreint est très français : sur six participants, seuls Lorentz et Oprescu ne sont pas de langue maternelle française (langue qu'ils maîtrisent néanmoins tous deux parfaitement).

Lors de la deuxième partie des travaux, alors que le premier projet fait des allers-retours entre Paris et Genève, il apparaît clairement que ce sont les deux administrations qui prennent la main sur l'accord ; les remarques formulées par Lorentz et Destrée, parfois un peu en décalage avec la nature juridique très technique des négociations, ou redondantes, sont rarement prises en considération<sup>1059</sup>. Le contenu des textes (accord et statuts de l'Institut) est au centre de l'attention, mais la forme juridique de l'accord est également discutée puisque même si la SDN a déjà eu plusieurs occasions de signer de tels arrangements (ne serait-ce que les actes de donation ou de location de ses locaux à Genève et à Londres), il ne s'agit pas d'un acte international mais administratif par le fait qu'il ne lie pas plusieurs Etats<sup>1060</sup>. L'accord prend donc la forme d'un

---

<sup>1056</sup> Procès-verbal de la 17<sup>e</sup> séance de la 30<sup>e</sup> session du Conseil SDN, point 1316, 30 septembre 1924, Archives SDN 13C/27637/39514, p. 6.

<sup>1057</sup> Lettre de Drummond à Bergson, 14 novembre 1924, Archives SDN 13C/37637/40277.

<sup>1058</sup> Lettre de Bergson à Drummond, 12 novembre 1924, Archives SDN 13C/37637/40277, p. 2.

<sup>1059</sup> Voir tout le dossier 13C/37637/40277 (Archives SDN), et en particulier les correspondances de novembre entre le secrétariat, le président de la CICI et les deux experts en question.

<sup>1060</sup> Note juridique de Van Hamel, 1<sup>er</sup> décembre 1924, Archives SDN 13C/37637/40277.

échange de lettres officielles, le service français de la Société des Nations s'opposant à en faire une convention bilatérale<sup>1061</sup>.

Juste à temps pour la 32<sup>e</sup> session de l'Assemblée, Herriot fait parvenir les statuts à la SDN le 8 décembre 1924. Alors que ceux-ci sont adoptés le 13 décembre, le marathon semble toucher à sa fin pour les rédacteurs. Ce même jour, le secrétaire de la Commission informe en effet Bergson de l'acceptation du rapport Briand et du texte de la lettre du gouvernement français : « cela n'a pas été sans difficultés, jusqu'à la dernière minute, je ne savais pas s'ils allaient passer ou non pendant cette session. Les difficultés ne provenaient pas de la part du Conseil, mais bien du fait que beaucoup de gens ont pris part à la rédaction des accords, ce qui a compliqué singulièrement les choses »<sup>1062</sup>. Quels sont les termes de l'arrangement ? Le compromis financier, en particulier, est assez instable puisque l'accord stipule que ni la France ni la SDN ne sont financièrement responsables :

*Le Gouvernement français n'entend encourir aucune responsabilité du fait du fonctionnement de l'Institut, et la Société des Nations n'assume de son côté, aucune responsabilité ou charge financière, ou autre quelle qu'elle soit.*<sup>1063</sup>

Le projet ménage donc par avance les parlementaires français qui pourraient s'inquiéter d'un tel blanc-seing, non sans rendre l'arrangement fragile puisque ces mêmes parlementaires ont diminué l'enveloppe accordée par la France à la SDN l'année précédente et pourraient donc sans grande difficulté en faire de même pour la subvention de l'IICI. Comme le fait remarquer Renoliet, cette subvention représente un quart de la contribution française aux activités de la Société des Nations, un montant qui n'est pas négligeable dans un contexte budgétaire tendu à l'automne 1924<sup>1064</sup>. De son côté, la SDN elle-même ne tient pas non plus à assumer de dépenses supplémentaires, c'est d'ailleurs un argument utilisé par le secrétaire général devant le Conseil en réponse aux inquiétudes de l'ambassadeur britannique Sir Ronald Graham, lui donnant « l'assurance que la Société, en acceptant l'accord, sera complètement dégagée de toute responsabilité financière »<sup>1065</sup>. Mais l'engagement du gouvernement français envers la SDN « est pris naturellement sous réserve de l'approbation législative »<sup>1066</sup>. Le 31 décembre 1924, la Chambre des députés, à majorité de gauche, adopte le projet de loi à l'unanimité et sans difficulté, avant même que le président du Conseil de la SDN, le diplomate brésilien Afranio de Mello-Franco n'accuse réception de la

---

<sup>1061</sup> Lettre de Luchaire à Bonnet, 28 novembre 1924, Archives SDN 13C/37637/40277.

<sup>1062</sup> Lettre d'Opreescu à Bergson, 13 décembre 1924, Archives SDN 13C/37637/40277.

<sup>1063</sup> Rapport Briand, adopté par le Conseil le 13 décembre 1924, C.814.(I).M.279.1924.XII (CICI.132), Archives SDN 13C/37637/40277 (point 5).

<sup>1064</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, *op. cit.*, 1999, p. 62.

<sup>1065</sup> Procès-verbal de la 11<sup>e</sup> séance de la 32<sup>e</sup> session du Conseil, Rome le 13 décembre 1924, Archives SDN 13C/37637/40277, p. 1.

<sup>1066</sup> Rapport Briand, adopté par le Conseil le 13 décembre 1924, C.814.(I).M.279.1924.XII (CICI.132), Archives SDN 13C/37637/40277 (point 10).

dernière version de l'accord, le 6 janvier 1925. Le projet de loi est donc soumis au Sénat dès l'approbation des députés, aux dernières heures de l'année 1924. Mais, comme le fait remarquer Renoliet qui détaille précisément le processus parlementaire et les enjeux politiques internes qui l'animent, celui-ci est composé majoritairement de sénateurs de droite opposés à la politique budgétaire du gouvernement et refuse d'entrer en matière, craignant pour les finances et la marge de manœuvre françaises. Le projet est donc suspendu, forçant la Commission à revoir sa copie pour tenter d'obtenir les faveurs du Sénat.

« Personne n'ignore que la demande de création de l'Institut est tombée à un mauvais moment : les finances de la France sont dans une situation difficile »<sup>1067</sup>, expose d'ailleurs Bergson à la CICI en ouverture de sa 5<sup>e</sup> session, le 11 mai 1925 à Paris. Cette session est donc largement consacrée à la mise en place d'un plan de l'IICI qui tient compte des craintes du Sénat français pour en faciliter l'acceptation dès que possible. Rappelons toutefois que la préparation d'un règlement pour l'Institut est antérieure à cette session puisqu'elle remonte à décembre 1924, où Destrée, de Reynold et Luchaire s'emploient déjà à en coucher sur le papier les premiers principes<sup>1068</sup>. L'entrée en matière assez pessimiste du président de la Commission déteint sur ses collègues, dont plusieurs d'entre eux, Lorentz et Curie en tête, proposent que le projet d'Institut soit revu à la baisse pour éviter de paraître trop gourmand dans un contexte financier tendu pour les institutions universitaires françaises. De fait, cette conception inspirée par une humilité de circonstance – qui revient à fixer un nouveau plafond budgétaire à l'IICI pour simplifier ses missions en conséquence – s'oppose au processus entamé par certains experts, dont Gonzague de Reynold, qui ont déjà produit des scénarios d'organisation adaptés à des missions établies à l'avance. Dans une tentative de rappel de l'ordre du jour, Henri Bergson résume la situation en ces termes :

*Il existe deux conceptions assez différentes de l'Institut : les uns conçoivent son progrès sous une forme organique et vivante, la Commission internationale bâtissant sa demeure et l'agrandissant, comme le font certains organismes, au fur et à mesure de son développement ; les autres en ont, si l'on peut dire, une conception mécanique : ils veulent construire d'abord l'édifice complet, en tracer les subdivisions, conformément aux différentes directions qu'ont déjà prises les travaux de la Commission elle-même.<sup>1069</sup>*

Toute la question est évidemment de savoir si le programme de l'Institut doit être conditionné par son budget ou si, au contraire, c'est le règlement financier qui doit être adapté aux missions attribuées à l'Institut. Si la conception « organique » semble être la solution idéale pour éviter de gaspiller des ressources (le cheval de bataille de Marie Curie) et faire petit à petit la preuve de

---

<sup>1067</sup> CICI, Procès-verbal de la Cinquième session, tenue à Paris du 11 au 14 mai 1925, C.286.M.104.1925.XII, p. 7.

<sup>1068</sup> Lettre d'Opreescu à Destrée, 24 décembre 1924, Archives SDN 13C/37637/40277. Voir également toute la correspondance sur le texte de Luchaire, dans la *jacket* 2.

<sup>1069</sup> CICI, Procès-verbal de la Cinquième session, tenue à Paris du 11 au 14 mai 1925, C.286.M.104.1925.XII, p. 10.

l'utilité de l'Institut, elle présente un défaut de taille : elle part du principe que, si les travaux se déroulent comme prévu, la dotation augmentera progressivement à mesure que les missions s'étofferont. Or, il est clairement assez peu sûr de s'en remettre ainsi totalement au bon vouloir du parlement français, qui risque d'en profiter pour plafonner cette dépense annuelle, probablement au-dessous des 2 millions proposés. De son côté, la conception « mécanique » pose le problème de la mise en place d'une structure imposante et bureaucratique qui pourrait bien s'avérer incapable de produire quoi que ce soit d'utile à la Commission puisque enfermée dans un schéma organisationnel trop compartimenté visant plus à dépenser la subvention qu'à servir la coopération intellectuelle. Néanmoins, cette vision mécanique a le grand avantage de s'exprimer plus facilement en des termes susceptibles de placer l'administration française et la Société des Nations en terrain connu. Par ailleurs, et comme le fait remarquer Bergson, il n'est pas impossible de combiner les deux approches : poser un cadre bien défini et n'en remplir les cases qu'il contient que petit à petit. Mais il est difficile pour la CICI de se mettre d'accord sur le cadre, tant les avis divergent sur le nombre, le titre et la nature des sections à mettre en place. Après avoir longuement discuté de la possibilité de ne prévoir qu'une organisation très légère et mobile pour les premiers six ou douze mois, pour permettre aux spécialistes engagés par l'Institut de mener eux-mêmes ce travail de structuration progressive, la Commission est encouragée par son président à prendre une décision. Adoptant majoritairement la conception mécanique, elle décide donc de ne pas reporter sa décision concernant les sections, quitte à n'y nommer qu'un fonctionnaire, son chef, en attendant une extension ultérieure si besoin<sup>1070</sup>. Cette victoire du projet bureaucratique est d'autant plus évidente que la CICI charge Luchaire, de Reynold et Destrée, une sous-commission uniquement francophone, de « fixer d'une manière définitive les titres et les attributions générales qui seront conférés à chacune de ces sections »<sup>1071</sup>.

Une autre concession majeure est faite à la France lors de ces discussions, avec pour but évident de tranquilliser le Parlement français, dans l'immédiat comme dans le futur lorsqu'il aura à voter chaque année la subvention de l'Institut : le jeudi 14 mai 1925, Henri Bergson propose que le président du conseil d'administration de l'IICI soit systématiquement français. Or, comme le fait remarquer Marie Curie, le conseil d'administration n'est rien d'autre que la Commission *in corpore*. Il faudra donc que la personne « qui acceptera de représenter la France à la Commission [soit] implicitement disposée à remplir la fonction de président du Conseil d'administration »<sup>1072</sup>, selon les mots de Bergson qui ne cache pas son embarras puisqu'il est concerné au premier chef. En ce qui concerne le directeur de l'IICI, la Commission propose que le principe de

---

<sup>1070</sup> CICI, Procès-verbal de la Cinquième session, tenue à Paris du 11 au 14 mai 1925, C.286.M.104.1925.XII, quatrième séance, 12 mai 1925, p. 23.

<sup>1071</sup> CICI, Procès-verbal de la Cinquième session, tenue à Paris du 11 au 14 mai 1925, C.286.M.104.1925.XII, quatrième séance, 12 mai 1925, p. 24.

<sup>1072</sup> CICI, Procès-verbal de la Cinquième session, tenue à Paris du 11 au 14 mai 1925, C.286.M.104.1925.XII, septième séance, 14 mai 1925, p. 32.

renouvellement inclue un changement de nationalité. S'il semble évident que le premier directeur doit être de nationalité française, pour faciliter la mise en place de l'Institut et arrondir les angles avec ses futurs hôtes, la CICI adopte dans son projet de règlement intérieur qu'« il est désirable que le successeur d'un directeur décédé, démissionnaire ou non réélu, n'appartienne pas à la même nationalité que celui-ci »<sup>1073</sup>. Toute la subtilité de cette résolution tient bien sûr dans le « il est désirable », qui ne ferme pas la porte à une nouvelle candidature française après les sept années du mandat du premier directeur (renouvelable une fois). Cette formulation est proposée par Gonzague de Reynold et adoptée par toute la Commission.

Après la démission d'Édouard Herriot dans un contexte d'inflation, remplacé par Paul Painlevé en avril 1925, le gouvernement français soumet à nouveau le texte de loi au Sénat, qui l'approuve par 230 voix contre 21 et 47 abstentions le 8 juillet 1925<sup>1074</sup>. Cette nouvelle version du texte retourne à la Chambre des députés qui l'adopte le 10 juillet, inscrivant finalement la subvention annuelle de 2 millions de francs au budget du Ministère de l'instruction publique.

La loi est promulguée le 6 août et transmise le 31 août au secrétaire général de la SDN, mais la Commission n'attend pas cette ultime confirmation pour commencer ses travaux : la première session du conseil d'administration de l'IICI se tient effectivement les 27 et 28 juillet 1925 à Genève. Celle-ci est présidée par son membre français, Henry de Jouvenel qui remplace Henri Bergson malade, et rassemble toute la CICI<sup>1075</sup> à laquelle s'ajoutent Maurette, du BIT, Luchaire<sup>1076</sup> et ponctuellement Jean Bieler, de la Section financière, lors des discussions sur le traitement du personnel de l'IICI. Il faut d'ailleurs préciser que la CICI elle-même tient sa 6<sup>e</sup> session du 27 au 30 juillet et que les séances du Conseil d'administration s'intercalent donc entre des séances de la CICI présidées par Gilbert Murray (vice-président de la Commission). Cette imbrication a comme conséquence logique que les séances de la CICI de juillet 1925 ne traitent pas des questions liées à l'Institut, mais d'objets ponctuels comme le projet de création d'une université internationale de sciences politiques de Zoltan Baranyai, de Bureau international de météorologie du professeur néerlandais Ewoud van Everdingen ou la création d'une sous-commission des lettres et des arts.

---

<sup>1073</sup> CICI, Procès-verbal de la Cinquième session, tenue à Paris du 11 au 14 mai 1925, C.286.M.104.1925.XII, septième séance, 14 mai 1925, p. 33.

<sup>1074</sup> Journal officiel du Sénat, débats parlementaires, séances des 7 et 8 juillet 1925, cité par RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999, p. 69.

<sup>1075</sup> Torres Quevedo, Millikan, Lugones et Curie étant absents, ils sont remplacés respectivement par Casares, Kellogg, Buero et de Halecki.

<sup>1076</sup> Procès-verbal de la première séance de la première session du Conseil d'administration de l'Institut International de Coopération intellectuelle à Paris, Genève, 27 juillet 1925, Archives SDN 13C/37637/45565, p.1.

Mais le Conseil d'administration ne part pas de zéro. Depuis la dernière session de la CICI, en mai, une sous-commission composée de Lorentz, Destrée, Reynold et Luchaire<sup>1077</sup> s'est réunie pendant trois jours à Bruxelles<sup>1078</sup> et a rédigé trois règlements : ordre intérieur, personnel et finances, « une œuvre assez délicate, dont toutes les parties se tiennent et qu'il serait imprudent de modifier à la légère sur tel ou tel point de détail »<sup>1079</sup>. Dans tout le processus de révision dont ces textes feront l'objet en cet été 1925, on remarque la très grande implication de Kristine Bonnevie, qui commente et fait amender un grand nombre d'articles du règlement intérieur, avec un bon sens qui recueille très régulièrement l'unanimité de ses collègues et qui va toujours dans le sens d'un meilleur contrôle du comité de direction sur les activités de l'Institut.

Le comité de direction passe par exemple de cinq à six membres sur proposition de Bergson et Bonnevie<sup>1080</sup>, qui tiennent par ailleurs à ce qu'il soit composé de personnalités de nationalités différentes. On s'apprête donc à élire les cinq membres du comité de direction après s'être mis d'accord sur sa présidence, soit Henri Bergson, sur proposition de Jules Destrée<sup>1081</sup>. Mais, interrompant la désignation, Kristine Bonnevie suggère une discussion approfondie sur le principe de désignation. La Norvégienne souhaite en effet, pour garantir l'aspect international du comité de direction, que celui-ci ne soit pas composé que de membres de la CICI, et qu'on ne choisisse pas par convenance que des représentants d'Etats proches de Paris. Une telle remarque, de la part d'une personnalité cumulant les marqueurs de minorité, femme non-francophone, représentante d'un champ disciplinaire sous-représenté dans la Commission et provenant d'un pays relativement éloigné de Genève et Paris, n'est sur le fond pas étonnante. Par contre, qu'elle s'exprime aussi explicitement est révélateur de la détermination de la zoologue à corriger les biais d'une Commission dont elle n'a de cesse de rappeler le peu de diversité. Suite à une longue discussion, le conseil d'administration entre en matière sur la proposition Bonnevie mais uniquement sous la forme d'un vœu non contraignant<sup>1082</sup> : dans les faits, comme le rappelle l'entomologiste américain Vernon Kellogg, secrétaire général du *National Research Council*, le but immédiat est de désigner un conseil de direction efficace et donc de privilégier les

---

<sup>1077</sup> CICI, Procès-verbal de la Cinquième session, tenue à Paris du 11 au 14 mai 1925, C.286.M.104.1925.XII, huitième séance, 14 mai 1925, p. 35.

<sup>1078</sup> Les 20-22 juin 1925, dans les locaux de la Fondation Universitaire.

<sup>1079</sup> Procès-verbal de la première séance de la première session du Conseil d'administration de l'Institut International de Coopération intellectuelle à Paris, Genève, 27 juillet 1925, Archives SDN 13C/37637/45565, p.4.

<sup>1080</sup> Bergson, absent, en fait part dans son message d'accueil, transmis par Jouvenel, alors que Kristine Bonnevie en propose la formulation précise lors de l'examen des textes. Voir Procès-verbal de la première séance de la première session du Conseil d'administration de l'Institut International de Coopération intellectuelle à Paris, Genève, 27 juillet 1925, Archives SDN 13C/37637/45565, p.5.

<sup>1081</sup> Procès-verbal de la deuxième séance de la première session du Conseil d'administration de l'Institut International de Coopération intellectuelle à Paris, Genève, 27 juillet 1925, Archives SDN 13C/37637/45565, p.13.

<sup>1082</sup> Procès-verbal de la deuxième séance de la première session du Conseil d'administration de l'Institut International de Coopération intellectuelle à Paris, Genève, 27 juillet 1925, Archives SDN 13C/37637/45565, pp.13-18.



candidatures de membres de la CICI, mieux à même d'assurer une certaine continuité. Choisir des personnes ne résidant pas trop loin de Paris pour maximiser leurs chances d'être présents aux séances mensuelles de la direction de l'Institut est également une disposition qui tombe sous le sens pratique. Finalement, Murray, Destrée, Ruffini, Lorentz et Reynold sont nommés : quatre latins, auxquels s'ajoute un cinquième en la personne du président, forcément français. Ces personnalités sont clairement choisies parmi les membres les plus actifs, et probablement aussi parmi les plus disponibles puisque le comité de direction doit se rassembler fréquemment.

« Sans grande surprise<sup>1083</sup> », Julien Luchaire est nommé directeur de l'IICI. Le procès-verbal de la « réunion privée » du conseil d'administration, le matin du 28 juillet<sup>1084</sup>, ne nous renseigne toutefois pas sur d'éventuelles discussions si ce n'est que l'incontournable Français est nommé directeur à l'unanimité des personnes présentes. Il entrera en fonction le 1<sup>er</sup> octobre<sup>1085</sup> et les chefs de section sont nommés dans la foulée, en vue de leur prise de fonction le 1<sup>er</sup> novembre<sup>1086</sup> : le Belge Richard Dupierreux, professeur à l'Académie des beaux-arts d'Anvers et ancien directeur de cabinet de Jules Destrée – qui quittera l'IICI pour se consacrer à la critique d'art au *Soir* en 1929<sup>1087</sup> et dont la réponse de René Magritte à un de ses commentaires acerbe à l'égard du surréalisme belge constitue un monument de poésie toujours fréquemment cité pour discuter la relation entre artiste et critique<sup>1088</sup> –, pour la Section des relations artistiques ; le polonais Olivier de Halecki, bien connu de la CICI, professeur à l'Université de Varsovie, pour la Section des relations universitaires ; l'écrivaine chilienne Gabriela Mistral, directrice de l'École normale de filles de Santiago de Chili et future Prix Nobel de littérature (1945), pour la Section des relations littéraires ; le journaliste italien libéral Giuseppe Prezzolini, pour la Section d'information, malgré l'opposition de Ruffini et de Reynold qui ont « tenu que ce vote fut spécifié au procès-verbal »<sup>1089</sup> et protestent ainsi certainement contre une nomination qui n'a pas reçu l'aval du gouvernement italien ; l'Allemand Gerhart von Schultze-Gaevernitz, professeur d'économie à l'Université de Freiburg im Breisgau, pour la Section de bibliographie et des relations scientifiques au sein de laquelle il ne fera qu'un passage éclair ; l'Espagnol José de Vilallonga, précédemment chef de la

---

<sup>1083</sup> Pour Renoliet, qui ne commente étonnamment pas, voir RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999. p. 71.

<sup>1084</sup> Le procès-verbal note 25 juillet, il s'agit d'une erreur.

<sup>1085</sup> Lettre d'Opreescu à Luchaire, 28 août 1925, Archives SDN 13C/37637/45946.

<sup>1086</sup> Lettre d'Opreescu à Halecki, 28 août 1925, Archives SDN 13C/37637/45949.

<sup>1087</sup> DESTATTE Philippe, « Richard Dupierreux », in: *Encyclopédie du Mouvement wallon*, vol. 1, Charleroi, Institut Destrée, 2000, pp. 529-530.

<sup>1088</sup> Dans sa lettre du 3 mai 1936 à Dupierreux, dont n'est conservée que la copie transmise par le peintre à André Breton, Magritte écrit « La bêtise est un spectacle fort affligeant mais la colère d'un imbécile a quelque chose de réconfortant. Aussi je tiens à vous remercier pour les quelques lignes que vous avez consacrées à mon exposition. Tout le monde m'assure que vous n'êtes qu'une vieille pompe à merde et que vous ne méritez pas la moindre attention. Il va sans dire que je n'en crois rien et vous prie de croire cher monsieur Dupierreux en mes sentiments les meilleurs. »

<sup>1089</sup> Procès-verbal de la troisième séance de la première session du Conseil d'administration de l'Institut International de Coopération intellectuelle à Paris, Genève, 28 juillet 1925, Archives SDN 13C/37637/45565, p.3.

Section juridique du BIT, pour la Section juridique ; et finalement l'historien et politologue anglais Alfred Zimmern, de l'Université d'Oxford, pour la Section des affaires générales. Deux des trois services de l'Institut sont également pourvus d'un responsable, en la personne de Miss Hocking pour le Service des archives, de la distribution des documents et de la bibliothèque (l'Anglaise occupait jusqu'ici le poste de cheffe du Service de distribution de la SDN) et de Maurice Ménier, chef-adjoint du Cabinet du ministre français de l'Instruction publique, au Service intérieur de l'IICI. Avec un futur responsable du Service d'entraide intellectuelle à choisir aux Etats-Unis, la liste des cadres de l'Institut est très équilibrée en matière de nationalité, avec un effort particulier pour intégrer les deux grandes nations absentes de la Société des Nations, comme dans la Commission. Quelques mois plus tôt, Arnold Toynbee, ancien professeur de grec à l'Université de Londres et remplaçant de Gilbert Murray à la CICI, suggérait en effet que l'Allemagne soit représentée parmi les chefs de sections, évoquant la « déception » que provoquerait dans les milieux anglais une telle omission<sup>1090</sup>. Une position partagée par Kristine Bonnevie, au nom des pays scandinaves. On constate toutefois que l'apparente diversité de ces profils, par exemple la présence de deux femmes parmi les chefs de sections et de services, cache une homogénéité du point de vue des parcours : la majorité de ces personnes font partie des « proches » du système SDN et ont déjà fonctionné dans l'une ou l'autre de ses instances.

La suite de la procédure n'est qu'une formalité. Le 31 août 1925, Aristide Briand annonce que, « par une loi en date du 6 août 1925, la lettre [...] du Gouvernement français a été approuvée »<sup>1091</sup>. Lors de la 10<sup>e</sup> séance de la 35<sup>e</sup> session du Conseil, en fin d'après-midi du 9 septembre à Genève, c'est également à Aristide Briand (qui préside le Conseil) qu'il revient de rapporter sur la situation de la coopération intellectuelle. Se félicitant de l'efficacité de la Commission, fonctionnant tour à tour sous la forme de Conseil d'administration et de CICI, il propose sans surprise d'approuver le règlement financier et la désignation des membres du Comité de direction de l'Institut<sup>1092</sup>. Le rapport de la Deuxième Commission de l'Assemblée ne s'étend pas sur la création de l'IICI, mais il ne manque pas de relever, au chapitre du choix du personnel dirigeant de l'Institut que « nous voyons avec plaisir figurer des personnalités appartenant à des pays qui ne sont pas actuellement membres de la Société des Nations »<sup>1093</sup>. De fait, une bonne moitié des discussions qui animent la Commission en marge de cette Assemblée n'est constituée que des nombreuses félicitations des

---

<sup>1090</sup> CICI, Procès-verbal de la Cinquième session, tenue à Paris du 11 au 14 mai 1925, C.286.M.104.1925.XII, sixième séance, 13 mai 1925, p. 30.

<sup>1091</sup> Lettre de Briand à Drummond, 31 août 1925, Archives SDN 13C/37637/40277.

<sup>1092</sup> Extrait du procès-verbal de la trente-cinquième session du Conseil, dixième séance (9 septembre 1925), 10 septembre 1925, A.44, Archives SDN 13C/37637/46330.

<sup>1093</sup> Rapport de la Deuxième Commission à l'Assemblée, A.83.1925.XII, Annexe 9 des Actes de la sixième Assemblée (septembre 1925), séances plénières (compte-rendu des débats), publiés au Journal officiel de la SDN, supplément spécial n°33, p. 391.

délégués au nouveau directeur de l'Institut, Julien Luchaire, qui a ouvert leurs travaux par un exposé sur l'organisation de l'IICI<sup>1094</sup>.

Alors que la première session du comité de direction, qui se tient dans les locaux de la SDN à Paris, rue Vernet<sup>1095</sup>, du 9 au 11 octobre 1925, procède à la nomination des adjoints – en évitant les nationalités déjà représentées chez les chefs –, l'attribution des locaux de l'Institut se précise : « Il faut qu'il soit vaste et beau. Si on avait accordé à l'Allemagne le privilège de loger le centre international des relations intellectuelles, quel palais n'eût-elle pas donné. »<sup>1096</sup> En novembre 1924, François Albert penche en faveur d'un immeuble de prestige. Le projet a donc considérablement évolué depuis l'été, où Julien Luchaire disait à la Commission, juste après la lecture de la lettre de ce même ministre, qu'« il est question d'établir cette maison en dehors de Paris et d'en faire, dans la verdure, une sorte d'îlot international »<sup>1097</sup>. À moins qu'il ne s'agisse que d'une façon de ménager les sensibilités de ceux qui auraient pu s'opposer dès le début à une localisation plus proche des lieux de pouvoir de la capitale française. Ces précautions sont vraisemblablement inutiles puisque la Commission émet le 14 mai 1925 le vœu « que le local destiné à l'Institut ne soit pas trop éloigné des centres intellectuels et universitaires de Paris »<sup>1098</sup>. Mais à l'automne 1924, il était déjà question de locaux plus proches du centre : on évoque l'« Hôtel Reinach, en attendant que des locaux définitifs soient bâtis dans le jardin de l'Ancienne Ambassade d'Autriche »<sup>1099</sup>, avant que Luchaire ne fasse référence à « un très vaste hôtel de la rue du Bac juste à côté du Bon-Marché »<sup>1100</sup> en décembre. C'est une aile du Palais-Royal, rue de Montpensier qui sera finalement attribuée à l'IICI. Ces locaux luxueux, situés entre la Comédie française, le Conseil d'Etat et l'Administration coloniale sont définitivement affectés par décrets des 8 septembre et 22 novembre 1925.

Mais ces locaux prestigieux ne sont pas le seul témoignage de la volonté de faire de l'Institut de coopération intellectuelle une institution qui se démarque de la Société des Nations et qui assure elle seule sa promotion. Dès les premiers mois de l'année 1926, l'IICI se dote d'un emblème et le fait figurer au centre de l'en-tête de tous ses courriers officiels. Monogramme composé sur la base du sigle de l'Institut, ce sceau entrelace le C de « coopération » et le I d'« intellectuelle »

---

<sup>1094</sup> « Organisation de l'Institut international de coopération intellectuelle », Exposé de M. Luchaire, Annexe 5 des Procès-verbaux de la Deuxième Commission, publiés au Journal officiel de la SDN, supplément spécial n°35, pp. 88-90.

<sup>1095</sup> Archives SDN 13C/37637/46142.

<sup>1096</sup> Rapport de François-Albert à Herriot, novembre 1924, Archives UNESCO, IICI, A.I.1, boîte 1, cité par RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999, p. 73.

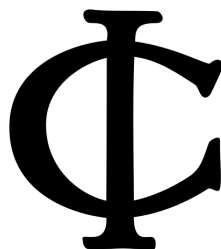
<sup>1097</sup> CICI, Procès-verbal de la quatrième session, troisième séance, 26 juillet 1924, A.20.1924.XII, Archives SDN 13C/14297/37560, p. 21.

<sup>1098</sup> CICI, Procès-verbal de la Cinquième session, tenue à Paris du 11 au 14 mai 1925, C.286.M.104.1925.XII, huitième séance, 14 mai 1925, p. 37.

<sup>1099</sup> « Procès-verbal de la réunion tenue à Paris le 5 novembre 1924 » (Oprescu), Archives SDN 13C/37637/40277, p. 1.

<sup>1100</sup> Lettre de Luchaire à Oprescu, 27 décembre 1924, Archives SDN 13C/37637/40277.

pour un résultat élégant et épuré qui rappelle un *phi* majuscule (fig. 6.1). La communication de l'IICI n'est pas expurgée de toute référence à la SDN, un label qu'il est utile de pouvoir mettre en avant auprès de l'extérieur : des deux côtés de ce nouveau symbole, on lit « *SOCIETE DES NATIONS* » et « *LEAGUE OF NATIONS* ». Mais malgré ce rappel de l'affiliation officielle de l'Institut à la SDN, la mise en place d'un tel outillage graphique montre bien la volonté de la direction de l'IICI de donner un caractère indépendant à cette nouvelle institution. Aujourd'hui encore, la majeure partie des archives de l'Institut portent cette marque qui renforce son identité d'organe autonome.



**Figure 6.1 Monogramme de l'IICI<sup>1101</sup>**

Imprimé au centre de l'en-tête de tous les documents émanant de l'Institut parisien dès 1926.

Cet emblème complète le dispositif symbolique de l'IICI dont l'élément physique le plus visible reste la grande enseigne qui annonce « INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE » (surmonté de « SOCIETE DES NATIONS » en plus petits caractères) au-dessus des colonnades qui marquent l'entrée ouest du Palais-Royal que traversent ses premiers visiteurs le 16 janvier 1926 pour une inauguration en grande pompe.

Les intervenants de la cérémonie officielle, qui se tient dans les grands salons de l'aile Montpensier où se presse une foule nombreuse de « plus de mille personnes »<sup>1102</sup>, présentent un visage bien différent des personnalités auxquelles nous nous étions habitués en suivant le processus de création de l'Institut. De l'eau a en effet coulé sous les ponts depuis les premières négociations et les instances concernées ont subi des modifications, tant du côté français qu'à la SDN : alors que Gaston Doumergue, président de la République, est accompagné d'Édouard Daladier, ancien élève d'Édouard Herriot et nouveau ministre de l'Instruction publique, la Société des Nations est représentée par son secrétaire général, par le président de l'Assemblée, l'ancien ministre italien Vittorio Scialoja et par le nouveau président de la CICI, Hendrik Lorentz, qui vient de remplacer Henri Bergson, « dont l'absence causée par l'état de sa santé jette sur cette cérémonie une ombre que nous regrettons »<sup>1103</sup>. En plus de son directeur, l'IICI donne la parole à son nouveau président du Conseil d'administration, le ministre français Paul Painlevé qui a lui aussi remplacé Bergson

---

<sup>1101</sup> Illustration vectorisée sur la base du papier à lettres de l'IICI. La typographie légèrement irrégulière (empattements non rectilignes) et asymétrique est d'origine.

<sup>1102</sup> « Le président de la République a inauguré hier au Palais Royal l'Institut international de coopération intellectuelle », communiqué du 17 janvier 1926, Archives SDN 13C/37637/48765.

<sup>1103</sup> Discours de M. Lorentz, Président de la CICI, Archives SDN 13C/37637/48765.

en tant que représentant français. Parmi les orateurs, seuls Julien Luchaire et Eric Drummond sont donc des ouvriers de la première heure de la coopération intellectuelle.

Ouvrant la cérémonie, Daladier, tout en rappelant le travail de son prédécesseur François Albert, cherche à montrer que les faits – ou du moins les statuts et règlements, en attendant que l’IICI n’atteigne réellement sa vitesse de croisière – donnent tort à ceux qui craignaient que l’Institut soit un organisme « animé d’un esprit conquérant, dévoré de l’ambition d’exercer sur la vie intellectuelle de tous les peuples [...] une autorité despotique et desséchante »<sup>1104</sup>. Au contraire, l’Institut est une structure qui n’entre pas en conflit avec les organisations préexistantes. Le ministre de l’Instruction publique décrit d’ailleurs très lucidement ce qui sera la grande faiblesse de l’organisation de coopération intellectuelle a posteriori, sa position d’observateur et non pas d’acteur :

*Aussi bien l’activité de l’esprit humain appliquée à la découverte et à la création obéit à des forces mystérieuses que nulle organisation administrative ne saurait prétendre discipliner ou asservir. [...] C’est dire que l’Institut International [...] ne saurait devenir un organe d’action intellectuelle, créer ou répandre une doctrine, porter atteinte à l’autonomie nécessaire des Universités, des Académies, des Sociétés savantes. Son œuvre doit être essentiellement pratique. Assurer la coopération des savants, des écrivains, des artistes du monde, c’est poursuivre une série de tâches d’ordre technique qu[e] rend indispensable le prodigieux élargissement des connaissances humaines.<sup>1105</sup>*

Le vocabulaire utilisé est digne d’intérêt : qu’est-ce qui distingue une telle œuvre « pratique » d’une « action intellectuelle », alors qu’on reproche justement à ce genre d’institutions de coordination leur manque de « pratique » ? Et comment séparer concrètement la création d’une connaissance scientifique et sa diffusion de l’organisation de la science elle-même ? Le manque de clarté dans les missions de l’Institut, conséquence de plus de cinq années de discussions plus politiques que scientifiques ne permet pas à Daladier de faire s’évaporer la brume qui entoure ce programme, ceci d’autant plus qu’il recourt lui-même à l’image du « savant docteur du Moyen Âge », écrivant des lettres « où nous trouvons à la fois des exposés de doctrine, des discussions théoriques mais aussi des renseignements pratiques, des questions sur tel ou tel point de méthode »<sup>1106</sup>, et qui cumule donc toutes les fonctions que l’on cherche ici à séparer. Le discours de Julien Luchaire, à qui il incombe évidemment de présenter les projets de l’IICI ne manque pas de répondre à celui de son ministre mais n’entre pas dans les détails :

*Une institution de liaison entre toutes les bonnes volontés, parmi les hommes qui pensent, qui étudient, qui écrivent et qui enseignent, ne peut pas être une institution inutile. [...] Notre rôle est modeste, mais nous le croyons nécessaire : nous ne sommes ni des savants,*

---

<sup>1104</sup> Discours de M. Daladier, Ministre de l’Instruction publique et des Beaux arts, Archives SDN 13C/37637/48765, p. 1.

<sup>1105</sup> Discours de M. Daladier, Ministre de l’Instruction publique et des Beaux arts, Archives SDN 13C/37637/48765, p. 1.

<sup>1106</sup> Discours de M. Daladier, Ministre de l’Instruction publique et des Beaux arts, Archives SDN 13C/37637/48765, p. 2.

*ni des artistes : nous sommes ceux qui essaieront de débroussailler le chemin où marchent sans regarder assez, parfois, à leurs pieds, ceux dont le métier est de regarder les astres.*<sup>1107</sup>

Ce faisant, il entretient une certaine confusion : sans vouloir jouer sur les mots, la négation « ne peut pas être inutile », formulée comme un argument d'autorité, dit-elle nécessairement en creux que l'Institut sera effectivement utile ?

De son côté, Scialoja, dont le discours a été préparé avec l'aide du secrétariat de la SDN<sup>1108</sup>, rend hommage au « regretté pionnier infatigable des plus nobles idées<sup>1109</sup> », Léon Bourgeois, puis cite Henri Bergson mettant ainsi en évidence à deux reprises le rôle primordial de la France dans cette entreprise.

*C'est [...] un exemple éloquent de voir groupés ici dans cette même administration des fonctionnaires venus de tous les coins du monde, tous attachés à un même idéal. Le travail international ne peut être fécond qu'en s'appuyant sur cette diversité qui contribue au patrimoine commun de l'humanité. La lumière de l'esprit est irisée : chacun de nous en réfléchit une couleur.*<sup>1110</sup>

L'usage de cette image d'une lumière dont le prisme nous révèle qu'elle est composée d'éclats complémentaires n'est pas sans rappeler le rapport Bardoux, présenté deux ans et demi plus tôt à l'Assemblée, qui parlait de la CICI comme d'un miroir à facettes qui rend la lumière plus éclatante<sup>1111</sup>. Vantant l'internationalisme de leur entreprise, Lorentz est plus enthousiaste encore lorsque, citant son compatriote mathématicien et astronome Christiaan Huygens qui « soutient la thèse que fort probablement les autres planètes du système solaire [...] sont habitées comme notre terre »<sup>1112</sup>, il annonce que l'Institut étendra son activité à toutes ces civilisations le jour où l'on parviendra à se mettre en relation avec elles !

---

<sup>1107</sup> Discours de M. Julien Luchaire, Directeur de l'IICI, Archives SDN 13C/37637/48765, p. 3.

<sup>1108</sup> Lettre d'Oprescu à Bonnet, 11 janvier 1926, Archives SDN 13C/37637/48765.

<sup>1109</sup> Discours de S.E. M. Scialoja, Président du Conseil de la Société des Nations, Archives SDN 13C/37637/48765, p. 1.

<sup>1110</sup> Discours de S.E. M. Scialoja, Président du Conseil de la Société des Nations, Archives SDN 13C/37637/48765, pp. 2-3.

<sup>1111</sup> Rapport de la Cinquième Commission (Bardoux) à la quatrième Assemblée de la SDN, Quinzième séance plénière du jeudi 27 septembre 1923, Actes de la quatrième Assemblée au Journal officiel (supplément spécial n°13), p. 102.

<sup>1112</sup> Discours de M. Lorentz, président de la CICI, Archives SDN 13C/37637/48765, p. 2.

## 6.2 Les instituts italiens, une réponse à la manœuvre française

« Le gouvernement italien, imitant le gouvernement français, offrit à la S.D.N. de créer et entretenir deux Instituts. »<sup>1113</sup>, écrit André en 1938. Mais on se souvient que le ministre français de l'Instruction publique fait lui aussi référence à un précédent italien pour justifier son projet, l'Institut international d'agriculture fondé à Rome en 1905. Et même s'il est vrai que l'institut offert par l'Italie immédiatement après l'IICI peut être considéré comme une réponse directe au projet parisien, la genèse du second institut romain montre que celui-ci ne peut être traité de la même façon.

Alors même que la vocation juridique de l'Institut international pour l'unification du droit privé (IIUDP) n'en fait pas un partenaire de tous les instants pour la CICI, il nous semble important d'en détailler l'élaboration en marge de la création de l'IICI, et cela pour plusieurs raisons : en plus d'être fréquemment englobé dans l'activité de la coopération intellectuelle au sens large, comme en témoigne l'exposé d'André, rejoint par la majorité des commentateurs ultérieurs, l'IIUDP est clairement présenté par le gouvernement italien comme étant inspiré de l'Institut français et participe donc à une certaine « mode » semblant encourager la création d'organes décentrés, reconnus par la SDN mais distincts de son siège genevois. À la différence des nombreuses initiatives qu'il nous sera donné d'étudier plus loin, émanant souvent d'organisations privées ou d'individus, la proposition italienne bénéficie d'un caractère officiel qui va être la clé de son succès auprès de la Société, mais peut-être également un certain frein à son développement et à son internationalisation, l'IIUDP restant définitivement un organe très italien et d'envergure limitée. Par ailleurs, le processus d'intégration de ce projet par la SDN nous offre un aperçu sensiblement différent du fonctionnement du secrétariat face à une sollicitation d'un Etat qui bascule vers le fascisme. Finalement, l'intérêt que présente l'IIUDP dans une analyse des enjeux et des rapports de force qui se tissent au milieu des années 1920 à Genève se situe en particulier dans sa vocation implicite à constituer une réponse à l'influence croissante de la politique culturelle française sur la scène internationale. À ce titre, difficile de voir dans la proposition italienne autre chose qu'un pion placé sur l'échiquier de la coopération intellectuelle, tant est maigre l'activité effective de l'IIUDP dans les années qui suivront sa création et jusqu'à l'interruption des relations entre l'Italie et la SDN, en 1937.

À l'inverse, on constatera que, quelques années plus tard, la création de l'Institut international du cinématographe éducatif (IICE) à Rome procède d'une tout autre stratégie. Récupérant une

---

<sup>1113</sup> ANDRÉ, *L'organisation de la coopération intellectuelle*, *op. cit.*, 1938. p. 53.

initiative provenant de la base, le gouvernement italien joue beaucoup plus finement dans un dossier dont les implications à la CICI ne sont pas négligeables.

## L'unification du droit privé

La façon dont la délégation italienne introduit la proposition de son gouvernement, lors de l'Assemblée de septembre 1924, traduit sans détours sa spontanéité : trois jours après le long débat qui a secoué l'Assemblée au sujet de l'offre française, le sénateur Antonio Cippico obtient du conseiller fédéral tessinois Giuseppe Motta, président de l'Assemblée, qu'il interrompe l'ordre du jour de la 21<sup>e</sup> séance plénière du 26 septembre consacrée à une réclamation du gouvernement du Panama, pour communiquer l'offre de l'Italie. L'objet n'ayant pas été intégré à l'ordre du jour, c'est donc que l'idée est apparue à la délégation italienne en cours d'Assemblée. D'ailleurs, quelques jours auparavant, alors qu'il découvrait le projet d'institut parisien lors d'une réunion de la Deuxième Commission, Cippico avait déjà fait remarquer que l'offre française fournissait « aux autres Etats un exemple à suivre »<sup>1114</sup>. Ce 26 septembre, le sénateur italien – par ailleurs également professeur de littérature – saute donc sur l'occasion de montrer que le gouvernement de Mussolini « a déjà manifesté sa bonne volonté dans le domaine de la coopération intellectuelle » et qu'il récidive aujourd'hui en fondant, « pour l'unification du droit privé, un Institut dont le siège sera à Rome et dont les droits et les fonctions seront analogues à ceux du nouvel Institut de coopération intellectuelle que l'on va fonder à Paris sous le contrôle de la Société des Nations »<sup>1115</sup>. La proposition italienne suscite immédiatement une salve de félicitations : comme pour la France dont on vantait l'héritage spirituel, les délégués rivalisent de superlatifs pour saluer « le génie de Rome, continuant sa grande tradition juridique »<sup>1116</sup> (Henry de Jouvenel), la Rome « dont le nom seul est la plus grande des évocations de l'histoire du droit »<sup>1117</sup> (Fernandez y Medina), Rome « la ville éternelle, la grande maîtresse et la mère du droit »<sup>1118</sup> (Giuseppe Motta). De son côté, Brouckère, qui avait prophétisé que l'IICI ne serait pas le seul institut de coopération intellectuelle, explicite la continuité entre les deux offres, faisant remarquer qu'« il était tout indiqué que la nation qui a produit le Dante fût la première à comprendre le geste de la France et à y répondre »<sup>1119</sup>. Et même si Murray fait également remarquer le mérite français d'avoir « dans la lettre où il formulait pour la première fois son offre, exprimé nettement l'espoir qu'un autre pays suivrait son exemple », le Britannique est plus

---

<sup>1114</sup> Actes de la cinquième Assemblée, Procès-verbaux de la Deuxième Commission, septième séance, 16 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°25, p. 21.

<sup>1115</sup> Actes de la cinquième Assemblée, 21<sup>e</sup> séance plénière, 26 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°23 (compte-rendu des débats), pp. 172-173.

<sup>1116</sup> Idem, p. 173.

<sup>1117</sup> Idem, p. 173.

<sup>1118</sup> Idem, p. 174.

<sup>1119</sup> Idem, p. 173.



réservé quant au projet italien dont il relève la nature bien différente : « L'Institut italien est un corps savant qui s'adonne à la recherche scientifique. L'Institut français a un tout autre aspect. C'est une sorte de petit secrétariat attaché à la Commission de coopération intellectuelle. »<sup>1120</sup> Cette remarque à elle seule montre à quel point on ne peut pas dissocier la genèse de l'IIUDP de celle de l'IICI et inversement. Si l'on accorde ici une importance particulière à ce projet italien, qui semblera marginal aux historiens de la coopération intellectuelle, c'est donc bien parce que l'établissement de ses statuts et l'accord qui le fonde sont négociés quasi simultanément avec les textes français et qu'à l'automne 1924 personne ne peut encore savoir que l'un deviendra une organisation d'importance internationale et de taille conséquente alors que l'autre demeurera un bureau de faible envergure. Dans l'immédiat, la session de l'Assemblée se terminant quelques jours plus tard, la SDN fait preuve de beaucoup de diligence pour accélérer le traitement de l'offre italienne. Après avoir fait inscrire l'objet à l'ordre du jour à la dernière minute<sup>1121</sup>, la Deuxième Commission, qui croyait avoir terminé ses travaux une semaine plus tôt, convoque ses membres pour une douzième et ultime séance pour préparer la résolution à renvoyer à l'Assemblée, le matin du dimanche 28 septembre. La cause semble toutefois entendue et les délégués se rangent rapidement derrière le projet de texte de Gilbert Murray, que celui-ci avait déjà communiqué oralement lors de la plénière à titre d'exemple. Mais alors que le juriste néerlandais Willem Van Eysinga ne manque pas de faire remarquer l'importance d'éviter les doubles emplois avec les initiatives d'unification juridique déjà en cours (les Pays-Bas étant concernés en premier lieu), une remarque du conseiller économique du gouvernement britannique, Sir Hubert Llewellyn Smith, fait réagir Kristine Bonnevie. Celui-ci proposant de créer une « puissante commission » pour préparer le programme du futur institut, la Norvégienne rappelle la distinction introduite par Murray lors de l'Assemblée tout en appelant la SDN à se donner les moyens d'un bon encadrement de l'IIUDP :

*L'Institut offert par le Gouvernement italien doit être considéré comme un organisme scientifique ayant son programme propre. Il diffère en cela de l'Institut de Paris, destiné à être l'instrument de la Commission de coopération intellectuelle. Le nouvel Institut devra être rattaché à un organisme juridique compétent de la Société, ou bien, s'il est rattaché à la Commission de coopération intellectuelle, celle-ci devra se voir adjoindre des juristes compétents.*<sup>1122</sup>

On ne peut que regretter que la recommandation de Kristine Bonnevie soit finalement restée lettre morte : l'IIUDP, rattaché par défaut à la CICI puisque se réclamant du même statut que l'IICI,

---

<sup>1120</sup> Idem, p. 174.

<sup>1121</sup> Actes de la cinquième Assemblée, 22<sup>e</sup> séance plénière, 27 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°23 (compte-rendu des débats), p. 185.

<sup>1122</sup> Actes de la cinquième Assemblée, Procès-verbaux de la Deuxième Commission, douzième séance, 28 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°25, p. 38.

n'entretiendra jamais de relations très suivies avec cette dernière, elle-même peu compétente sur les questions juridiques.

Deux jours plus tard, l'Assemblée invite le Conseil à accepter l'offre italienne au nom de la Société des Nations<sup>1123</sup>. Le texte de la résolution, rédigé par Cippico, Van Eysinga, Llewellyn Smith et Bonnet, montre que l'Institut italien bénéficie effectivement du précédent français puisqu'il est stipulé que « conformément au désir du Gouvernement italien, les principes généraux à incorporer aux accords de cette nature seront analogues à ceux qui ont été établis par rapport à l'Institut de coopération intellectuelle qui doit être créé à Paris »<sup>1124</sup>. Tout porte à croire que la référence explicite à l'IICI de la part du gouvernement italien a plus pour but de bénéficier des mêmes conditions que de témoigner d'une filiation ou d'une continuité au moins symbolique entre les deux projets. Quelques jours plus tard, c'est le représentant français au Conseil, Aristide Briand, qui est chargé du rapport qui donne suite au mandat de l'Assemblée. Notant que « la réalisation des mesures visées aux alinéas 2 et 3 [...] demandera un délai assez long »<sup>1125</sup> (il s'agit d'établir les pouvoirs et fonctions de l'Institut, de nommer sa direction et de conclure les accords), il propose d'inviter le gouvernement italien à entrer au plus vite en contact avec le Conseil pour mettre en place un plan plus précis, ce qui suscite l'assentiment de son collègue italien, l'ancien ministre Antonio Salandra.

Mais alors que le processus politique est d'une rapidité remarquable – une semaine seulement s'est écoulée entre la proposition informelle et l'acceptation de l'Assemblée puis du Conseil – l'établissement des statuts du futur institut est beaucoup plus laborieux. Le texte doit en effet non seulement être établi par l'Italie et révisé par la SDN, mais ces questions juridiques étant de nature très transversale elles sont susceptibles d'interférer avec les activités d'un grand nombre d'instances de la SDN et doivent donc être plus largement soumises à expertise. Raison pour laquelle le Secrétariat se prépare à lancer une grande consultation auprès de six de ses comités ou sections : l'Organisation des communications et du transit, le Comité économique, le Comité financier, le Comité d'experts pour la codification progressive du droit international, le Comité d'hygiène et la Commission de coopération intellectuelle.

Toutefois, l'apparente complexité bureaucratique qu'un tel examen implique n'est pas la seule raison du retard que prend le projet. Recevant la première version de statuts à la fin du mois de novembre 1924<sup>1126</sup>, Eric Drummond fait part au chef de la Section juridique de son scepticisme quant à la recevabilité du travail réalisé par les institutions italiennes : remarquant que celui-ci

---

<sup>1123</sup> Actes de la cinquième Assemblée, 24<sup>e</sup> séance plénière, 30 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°23 (compte-rendu des débats), p. 192.

<sup>1124</sup> « Fondation d'un Institut international pour l'unification du Droit privé », résolution adoptée par l'Assemblée dans sa séance du mardi 30 septembre 1924 (après-midi) sur la proposition de la Deuxième Commission, A.134(1).1924.V, Archives SDN 13C/39529/39529.

<sup>1125</sup> « Fondation d'un Institut international pour l'unification du droit privé », extrait du PV de la 19<sup>e</sup> séance de la 30<sup>e</sup> session du Conseil, 3 octobre 1924, Archives SDN 13C/39529/39530, p. 2.

<sup>1126</sup> Lettre de Medici au secrétaire général, 29 novembre 1924, Archives SDN 13C/39529/40726.

devra faire l'objet d'une analyse sérieuse, il ajoute que plusieurs articles le laissent dubitatif. À tel point qu'il penche pour un ajournement de la question, proposant pour justifier ce délai qu'on attende la mise en place du comité d'experts pour la codification progressive du droit international, en cours de composition<sup>1127</sup>. Mais alors que les préparatifs de la session du Conseil de décembre vont bon train, l'irruption d'un nouvel acteur complique encore le processus et va donner au Secrétariat une excuse commode pour se donner le temps de plancher sur la question italienne : le 3 décembre 1924, l'ambassadeur des Pays-Bas à Berne, Doude van Troostwýk communique à Eric Drummond le souhait de son gouvernement – hôte de nombreuses conventions et conférences de droit international privé – de faire bénéficier le Conseil de son expérience en la matière<sup>1128</sup>. Invoquant les résolutions de l'Assemblée, qui stipulent comme dans le cas de l'IICI que l'on aura soin « d'éviter par voie de consultation, tous doubles emplois », le gouvernement néerlandais n'agit donc pas uniquement pour apporter son savoir-faire mais surtout pour garantir l'intégrité de La Haye dans ce domaine.

Saisi de la question, le Conseil, dans sa séance du 13 décembre 1924 (à Rome, le détail n'est pas anodin), entend le rapport du délégué italien Salandra. Celui-ci, soucieux de rendre la procédure aussi rapide que possible, propose de ne pas attendre la première réunion du futur comité juridique mais d'en consulter les membres par courrier. Il ne peut par contre pas s'opposer à la proposition néerlandaise et, sur proposition du Secrétariat<sup>1129</sup>, note que « nous pourrions laisser aux organisations techniques la faculté, si elles le jugent utile, de profiter de l'expérience particulière du gouvernement néerlandais »<sup>1130</sup>. Le rapport accepté, Drummond, dont les doutes sur la validité du brouillon de statuts ne se sont pas estompés, suggère à Attolico de faire quelques remarques informelles à ses auteurs, afin de susciter la rédaction d'une nouvelle version plus conforme avec les textes fondant l'institut français<sup>1131</sup>. Celui-ci s'enquiert donc des avis de Georges Oprescu, Robert Haas et Van Hamel<sup>1132</sup>, qui partagent dans les grandes lignes les observations et les craintes du secrétaire général. Pour Haas, secrétaire général de la Section des communications et de transit, le projet italien « conçoit d'une façon trop large le rôle de l'Institut » en prévoyant « une sorte d'organisation aussi complètement indépendante que l'est, par exemple, l'Institut d'Agriculture »

---

<sup>1127</sup> Note de Drummond à Van Hamel, 2 décembre 1924, Archives SDN 13C/39529/40726.

<sup>1128</sup> Lettre de van Troostwyk à Drummond, 3 décembre 1924, Archives SDN 13C/39529/40840.

<sup>1129</sup> On retrouve la formulation exacte du passage traitant du courrier du gouvernement néerlandais dans une note manuscrite non datée et non signée dans le même dossier. Ce courrier étant parvenu très tard au rapporteur (le 9 décembre, voir Archives SDN 13C/39529/40840), il n'est pas étonnant que le Secrétariat lui ait préparé et proposé un tel amendement.

<sup>1130</sup> « Institut international pour l'unification du droit privé », rapport de M. Salandra, adopté par le Conseil le 13 décembre 1924, C.789.1924,V, Archives SDN 13C/39529/40726, p. 3.

<sup>1131</sup> Note de Walters à Attolico, 2 janvier 1925 (le document indique 1924, par erreur), Archives SDN 13C/39529/40726.

<sup>1132</sup> Lettres d'Attolico à Van Hamel, Oprescu et Haas, 5 janvier 1925, Archives SDN 13C/39529/40726.

(de Rome), alors qu'à l'exemple parisien, son rôle devrait être celui d'un « instrument de travail collectif »<sup>1133</sup>.

De son côté, Oprescu, se basant sur le travail similaire qu'il vient d'effectuer pour l'IICI, livre un vaste mémorandum qui montre lui aussi que « le projet de statut accorde à l'Institut de Rome une indépendance et une initiative beaucoup plus grande »<sup>1134</sup> que dans le cadre parisien. Le directeur de la Section juridique, réagissant en connaissance des notes des deux premiers dont il partage la plupart des conclusions, termine par une remarque dont la nature tranche avec les commentaires exprimés jusqu'ici :

*Je ne verrais pas la nécessité d'établir de rapports entre l'Institut de Droit international privé et la Commission de Coopération Intellectuelle. L'offre italien[ne], si je ne me trompe pas, a été faite à la Société des Nations elle-même et restera sur un terrain différent de celui de la Commission de Coopération intellectuelle.*<sup>1135</sup>

En effet, si l'IIUDP restera attaché à la Section des bureaux internationaux et de la coopération intellectuelle et que l'historiographie de la Commission fait régulièrement mention de la présence des instituts italiens à ses côtés, la CICI elle-même est très peu concernée par une telle activité. Pour autant, le processus de création est tellement inspiré de l'expérience française qu'elles sont difficilement dissociables. Et les statuts de l'IIUDP replacent explicitement l'initiative dans le contexte de la coopération intellectuelle puisqu'ils comportent la mention suivante : « Ces travaux se poursuivront sous la direction de la Société des Nations en connexion avec la Commission de coopération intellectuelle et les organisations techniques de la Société des Nations. »<sup>1136</sup>. Encore une fois, il s'agit certainement pour l'Italie de profiter du précédent français pour exiger un traitement analogue, mais on ne peut pas exclure que les promoteurs de ce projet soient de bonne foi lorsqu'ils considèrent que de telles questions juridiques font partie de la galaxie de la coopération intellectuelle. D'ailleurs, le gouvernement italien, tout comme son homologue français, se plie volontiers aux exigences de la Société des Nations et lui fait parvenir le 13 août 1925 une nouvelle version des statuts qui tient compte de toutes ces remarques<sup>1137</sup>, la consultation peut enfin commencer.

Le processus est si conséquent que Bernardo Attolico attire très vite l'attention du secrétaire général sur la nécessité de cadrer le travail des commissions techniques, craignant que celles-ci, prenant leur mission trop à cœur, s'éloignent de leur mandat de formuler des propositions

---

<sup>1133</sup> Lettre de Haas à Attolico, 8 janvier 1925, Archives SDN 13C/39529/40726.

<sup>1134</sup> Mémorandum d'Oprescu à Attolico, 10 janvier 1925, Archives SDN 13C/39529/40726.

<sup>1135</sup> Note de Van Hamel à Attolico, 30 janvier 1925, Archives SDN 13C/39529/40726.

<sup>1136</sup> « Texte complet du projet de statuts [...] », en Annexe 7 aux documents transmis au Conseil C.41.1926.V « Institut international pour l'unification du droit privé », 5 février 1926, Archives SDN 13C/39529/49632. Dans sa version suivante, l'Organisation Internationale du Travail est ajoutée entre coopération intellectuelle et organisations techniques, sur demande de celle-ci.

<sup>1137</sup> Lettre du Ministère italien des Affaires étrangères à Attolico, 13 août 1925, Archives SDN 13C/39529/40726.

constructives liées aux missions de l'IIUDP en prenant longuement position sur sa constitution formelle<sup>1138</sup>. Les six organes concernés se mettent au travail, mais en raison de leurs calendriers très inégaux, fin décembre 1925, un an après la réception du projet initial de la part du gouvernement italien, toutes n'ont pas encore rendu leur rapport<sup>1139</sup>. Si bien que fin janvier, alors que le Comité d'experts pour la codification progressive du Droit international informe le secrétariat qu'il adopte les amendements proposés par la CICI<sup>1140</sup> et les recommandations du Comité économique sans rien y ajouter, Drummond propose de mettre un terme à la consultation<sup>1141</sup>. Il est encouragé dans sa décision par Attolico qui juge que l'attitude de la SDN vis-à-vis du projet peut désormais être plus favorable qu'une année plus tôt : « *Now that the Italian Government has practically agreed to all the suggestions made by the most competent Committees, I think everything should be done to expedite matters and to show sympathy with the scheme.* »<sup>1142</sup> Ce n'est donc que le 18 février 1926<sup>1143</sup>, plus d'un an après le courrier de l'ambassadeur des Pays-Bas, que Joseph Avenol, secrétaire général par interim, transmet le projet de statuts et les avis des organisations consultées au gouvernement néerlandais, dernière étape avant la décision définitive du Conseil en mars. Tout cela pour quoi ? Alors que le Secrétariat redoute le courroux de La Haye<sup>1144</sup>, qui a toute latitude de saisir l'occasion pour mettre un bâton dans les roues du gouvernement italien qui a déjà fait beaucoup de concessions pendant l'année écoulée, la réponse de Van Troostwijk est laconique et montre bien en quoi la réaction néerlandaise avait tout d'une position de principe : le seul élément « qu'il y aurait peut-être utilité à préciser davantage » est de faire explicitement référence aux « travaux entamés par les Conférences de droit privé de La Haye, afin que tous doubles emplois soient évités »<sup>1145</sup>. Encore une fois, et comme on l'a constaté plus haut pour le projet français qui s'attire une réaction immédiate de l'Union des associations internationales, les intérêts locaux ne manquent pas de se rappeler au souvenir de la Société des Nations lorsqu'elle entreprend de tels projets. Et derrière ces manifestations en apparence symboliques se cache une vraie guerre de positions, une situation faite de multiples équilibres et monopoles dont la SDN vient trop souvent – parfois sans le savoir – brasser les cartes.

Le rapport de Scialoja, adopté par le Conseil dans sa séance du 15 mars 1926, inscrit très clairement l'Institut pour l'unification du droit privé dans la continuité de l'Institut de coopération intellectuelle en faisant plusieurs fois références à la procédure française dont le projet italien

---

<sup>1138</sup> Note de Walters au secrétaire général, de la part d'Attolico, 5 octobre 1925, Archives SDN 13C/39529/40726.

<sup>1139</sup> Note de Righetti à White, 22 décembre 1925, Archives SDN 13C/39529/40726.

<sup>1140</sup> Archives SDN 13C/39529/46537.

<sup>1141</sup> Note de Drummond à Attolico et Van Hamel, 26 janvier 1926, Archives SDN 13C/39529/40840.

<sup>1142</sup> Note d'Attolico à Drummond, 25 janvier 1926, Archives SDN 13C/39529/40840.

<sup>1143</sup> Lettre d'Avenol à Van Troostwijk, 18 février 1925, Archives SDN 13C/39529/40840.

<sup>1144</sup> Note d'Attolico à Drummond, 25 janvier 1926, Archives SDN 13C/39529/40840.

<sup>1145</sup> Lettre de Van Troostwijk à Drummond, 8 mars 1926, Archives SDN 13C/39529/40840.

cherche à bénéficier. Établissant une version définitive des statuts, tenant compte de toutes les remarques adressées lors de la longue consultation et du processus de réécriture mené avec le Secrétariat auparavant, le délégué italien propose que l'accord soit matérialisé par une lettre « s'inspirant des mêmes principes que celle qui fut adressée, le 8 décembre 1924, au Président du Conseil par le Gouvernement français »<sup>1146</sup>. Accélérant encore la procédure, le Conseil est favorable à une intervention de l'ancien ambassadeur italien à Paris le comte Lelio Bonin Longare, qui, trois jours plus tard, soumet à ses collègues une première version de la lettre du gouvernement italien afin d'obtenir pour le président du Conseil, le vicomte Ishii, le droit d'y répondre dès sa réception et sans attendre la prochaine session<sup>1147</sup>. Cette dérogation acceptée, tout semble s'enchaîner à merveille : la lettre officielle parvient effectivement deux semaines plus tard au délégué japonais<sup>1148</sup> qui, après vérification de sa recevabilité auprès du secrétaire général<sup>1149</sup>, confirme au président du Conseil des ministres italien Benito Mussolini l'acceptation de « l'offre généreuse » de son gouvernement<sup>1150</sup>.

À la différence du cas français, il y a une continuité entre la proposition et l'accord. Mussolini est déjà président du Conseil des ministres en 1924 et même si l'Etat italien a considérablement évolué pendant les deux années de la procédure, en particulier depuis l'assassinat du député Giacomo Matteotti et le début de la dictature à l'aube de l'année 1925 (discours du 3 janvier<sup>1151</sup>), aucun élément ne laisse penser que la perception de cette évolution du régime, en place depuis 1922 après la marche sur Rome des chemises noires, n'entre en compte du côté de la SDN pendant les négociations.

Mais quels sont les termes de l'accord ? Le contenu de la lettre du *Duce* de mars 1926 diffère-t-il de la teneur du courrier d'Herriot, en décembre 1924<sup>1152</sup> ? Confirmant de manière définitive la filiation dans laquelle s'inscrit le projet italien par rapport à l'IICI, la lettre de Mussolini, rédigée en français, est une copie quasiment identique du texte du gouvernement français ! Neuf des douze points qu'elle contient sont directement tirés du document soumis par la France au Conseil, avec quelques renumérotations et modifications cosmétiques pour adapter les titres d'institutions à la nouvelle situation. Garantie de la jouissance de la personnalité juridique, attribution de locaux, subvention annuelle (un million de liras), engagement pour sept ans, autant de mesures en tous points similaires à l'accord qui fonde l'Institut international de coopération intellectuelle.

---

<sup>1146</sup> Rapport Scialoja à propos de l'Institut international pour l'unification du droit privé, adopté par le Conseil le 15 mars 1926, 20 mars 1926, C.156.(2).1926.V., Archives SDN 13C/39529/50068, p. 4.

<sup>1147</sup> Extrait du Procès-verbal de la 7<sup>e</sup> séance de la 39<sup>e</sup> session du Conseil, 18 mars 1926, Archives SDN 13C/39529/50068.

<sup>1148</sup> Lettre de Mussolini au Président du Conseil, 31 mars 1926, Archives SDN 13C/39529/50068.

<sup>1149</sup> Lettre d'Ishii à Drummond, 6 avril 1926 et lettre d'Avenol à Ishii, 17 avril 1926, Archives SDN 13C/39529/50068.

<sup>1150</sup> Lettre d'Ishii à Mussolini, 20 avril 1926, Archives SDN 13C/39529/50068.

<sup>1151</sup> FORO Philippe, *L'Italie fasciste*, Paris, Armand Colin, 2006.

<sup>1152</sup> Rapport Briand, adopté par le Conseil le 13 décembre 1924, C.814.(I).M.279.1924.XII (CICI.132), Archives SDN 13C/37637/40277

Trois articles y sont toutefois ajoutés (7 à 9), réglant des points de détail liés à l'éventuelle suppression de l'Institut, de ses règlements et de son rapport annuel.

De la même manière que le texte français, et comme tout acte international, « le présent engagement est pris par le Gouvernement italien, sous réserve d'approbation législative »<sup>1153</sup>. Et c'est là que le bât blesse : après un début fulgurant à l'Assemblée, suivi de longues tractations avec le secrétariat puis d'un accord éclair avec le Conseil, l'affaire traîne définitivement en longueur dans son dernier épisode. Le 15 novembre 1926, en l'absence de nouvelles du gouvernement italien, Georges Oprescu doit rappeler à Alfredo Rocco que « pour que les accords intervenus entre le Gouvernement italien et le Conseil de la Société des Nations soient définitifs, il faut que le Parlement italien les ratifie »<sup>1154</sup>. Ce n'est finalement que le 30 mai 1928, en présence du roi d'Italie et du président du Conseil, que l'Institut pour l'unification du droit privé est inauguré<sup>1155</sup>.

## Le cinématographe éducatif

Si la création de l'IIUDP est un acte éminemment politique et peut être effectivement considérée comme une réponse assez immédiate à la réorientation de l'activité de la coopération intellectuelle de la SDN autour de Paris, il en va tout autrement pour l'Institut international du cinématographe éducatif (IICE), également installé à Rome. Émanation de la « base », récupéré par l'Italie fasciste dans un second temps, l'IICE est le produit d'un congrès qui, même s'il est assez artificiellement mis sur pied par des acteurs proches de l'IICI, lui confère une dimension et une crédibilité internationale beaucoup plus large que l'IIUDP. L'objet étant déjà bien étudié<sup>1156</sup>, nous nous bornerons ici à montrer en quoi le processus de création de ce deuxième institut italien diffère du précédent et comment il s'insère dans le dispositif de la coopération intellectuelle.

En 1924 déjà, Julien Luchaire, en qualité d'expert de la CICI, présentait un rapport sur « le cinématographe dans ses rapports avec la vie intellectuelle », traitant du développement technique de ce nouvel outil, de son utilisation à des fins pédagogiques et de l'organisation de sa communauté d'utilisateurs<sup>1157</sup>. Parmi les résolutions adoptées le 28 juillet (c'est-à-dire deux jours après la réception de l'offre de l'IICI) figurent le projet de publier un catalogue international des films scientifiques, la réunion d'un congrès international et l'organisation d'une exposition. Cette prise de conscience de l'importance du cinéma comme moyen de diffusion et d'enseignement,

---

<sup>1153</sup> Lettre de Mussolini au Président du Conseil, 31 mars 1926, Archives SDN 13C/39529/50068, p. 5.

<sup>1154</sup> Lettre d'Oprescu à Rocco, 15 novembre 1926, Archives SDN 13C/39529/40726.

<sup>1155</sup> RICHTER Robert, *Die internationale geistige Zusammenarbeit im Rahmen des Völkerbundes*, Würzburg, Handelsdruckerei G.m.b.H Würzburg, 1930. p. 57.

<sup>1156</sup> TAILLIBERT Christel, *L'Institut international du cinématographe éducatif: regards sur le rôle du cinéma éducatif dans la politique internationale du fascisme italien*, Paris, Editions L'Harmattan, 1999.

<sup>1157</sup> CICI, Procès-verbal de la quatrième session, cinquième séance, 28 juillet 1924, A.20.1924.XII, Archives SDN 13C/14297/37560, p. 23. Voir également l'annexe 4, pp. 53-60.

mais également a contrario comme pouvant présenter un danger pour les enfants exposés à des contenus moralement inadaptés, n'est pas anecdotique pour la Commission de coopération intellectuelle qui y consacre un chapitre dans sa brochure de 1926<sup>1158</sup>. Elle y explique par exemple qu'elle a invité la Fédération suisse des étudiants, qui lui avait suggéré l'idée, à préparer un projet de « Commission internationale de l'enseignement cinématographique universitaire ».

L'intérêt de Julien Luchaire, haut fonctionnaire du Ministère de l'instruction publique, pour l'utilisation du cinéma à des fins pédagogiques et l'étude de l'impact de ce nouveau média sur les enfants est manifeste. Du 27 septembre au 3 octobre 1926, se tient à l'Institut de coopération intellectuelle un vaste « Congrès international du cinématographe », réunissant 435 délégués à l'invitation de la Commission nationale française<sup>1159</sup>. Manifestation très large, dont les enjeux dépassent évidemment les questions éducatives, le Congrès aboutit à la création d'un comité, présidé par le médecin belge et pionnier du travail social René Sand<sup>1160</sup> et chargé d'étudier la création d'un « Office international du cinéma d'enseignement et d'éducation sociale »<sup>1161</sup>. Tout porte à croire que cette institution prévue pour fonctionner en marge de l'IICI est un projet dont la genèse est antérieure au congrès puisqu'en plus d'être préfiguré dans le rapport de 1924, elle s'inscrit dans une stratégie de l'institut parisien de se profiler sur cette thématique. Avant la manifestation parisienne, le Comité de direction avait en effet validé la création d'un service d'étude sur le cinématographe, composé d'une personne et d'un secrétaire. Mais le mardi 26 juillet 1927, alors que le directeur de l'Institut fait face aux premières critiques de la CICI sur sa gestion très volontariste (voir chapitre 7.1), son rapport sur la question ne suscite pas l'enthousiasme de la Commission. Deux membres en particulier n'hésitent pas à remettre en question l'initiative de Julien Luchaire. Tout d'abord, Alfredo Rocco fait remarquer que le congrès de Paris, peut-être victime de son succès et de sa « composition par trop hétérogène », n'a pas abouti à des résolutions très précises mais qu'il a été suivi d'un congrès plus spécialement consacré aux questions scolaires et éducatives à Bâle, au printemps 1927<sup>1162</sup>. Pas fondamentalement opposé à une structuration de ce champ en pleine progression, l'Italien fait remarquer que la « question du cinématographe scolaire et éducatif soulève des problèmes d'enseignement, de morale, de religion, de prérogatives de l'Etat », et que le terrain est donc délicat pour la SDN. Abondant dans son sens, Gonzague de Reynold défend assez vigoureusement le congrès de Bâle, « plus spécialisé, [...] arrivé à des résultats pratiques, tandis

---

<sup>1158</sup> *La Société des Nations et la coopération intellectuelle*, Genève, League of Nations Information Section, 1926. pp. 29-30 (exemplaire disponible aux Archives SDN 13C/14297/49948).

<sup>1159</sup> CICI, Procès-verbal de la neuvième session, Genève 20-26 juillet 1927, C.424.M.157.1927.XII, huitième séance, 26 juillet 1927, p. 41.

<sup>1160</sup> EILERS Kerstin, « René Sand (1877-1953) and His Contribution to International Social Work, IASSW-President 1946 – 1953 », *Social Work & Society* 5 (1), 2007, pp. 102-109.

<sup>1161</sup> PHAM, *La coopération intellectuelle sous la Société des Nations*, op. cit., 1962. p. 99.

<sup>1162</sup> CICI, Procès-verbal de la neuvième session, Genève 20-26 juillet 1927, C.424.M.157.1927.XII, huitième séance, 26 juillet 1927, p. 41.



que celui de Paris s'est contenté d'émettre des résolutions beaucoup trop diverses et multiples pour constituer une base d'action<sup>1163</sup> ». Le directeur ne peut qu'admettre que la situation est confuse. Toutefois, l'apparente concurrence de ces initiatives naissant simultanément pourrait être une chance pour l'IICI de coordonner la création d'un organisme international sous l'égide de la Société des Nations. Pour autant, en l'absence d'un plan précis et constatant qu' « il résulte des débats que le moment n'en est pas encore venu », le président de la Commission ne peut que recommander de reporter la question tout en encourageant Luchaire à persévérer dans cette voie. Mais à l'automne 1927, l'Italie prend les Parisiens et les Bâlois de vitesse en créant un nouveau front. Le 6 septembre, alors que l'Assemblée ordinaire de la Société des Nations en est à sa huitième session, Antonio Cippico réitère le coup de théâtre dont il avait été l'acteur exactement trois ans plus tôt en annonçant que le gouvernement italien est prêt à offrir à la SDN un « Institut du cinématographe éducatif » ! La proposition reçoit un accueil d'autant plus favorable que le délégué italien ne manque pas de préciser que l'Institut serait placé « sous la direction de la Société des Nations mais entretenu aux frais du gouvernement italien et installé dans un palais offert par ce gouvernement »<sup>1164</sup>. Trois semaines après la proposition italienne, et alors que l'objet a eu le temps de faire un aller-retour par la Deuxième Commission pour être formellement accepté par l'Assemblée le 20 septembre, le Conseil prend acte de cette décision. Le 28 septembre 1927, il approuve les résolutions proposées par son membre italien, Vittorio Scialoja, dont on se souvient qu'il a également été le relais efficace de son gouvernement lors de l'établissement de l'IIUDP et qu'il représentait le Conseil en qualité de président lors de l'inauguration de l'IICI. Sans entrer dans les détails du futur institut, Scialoja propose que le Conseil « *invites the representative of the Italian Government to communicate to it in due course any proposal which he may think fit to make, particularly as regards draft statutes for the new Institute, in order that these may be subsequently discussed* »<sup>1165</sup>. Si l'offre italienne n'oublie pas d'inclure la proposition de coordonner les activités du futur institut avec celles des institutions déjà existantes – IICI en bonne place – l'irruption de ce nouveau paramètre bouleverse considérablement l'équation. La soudaineté de la manœuvre prend les principaux acteurs de court : Luchaire le premier, qui fait remarquer à Painlevé que « [...] la proposition italienne de créer à Rome un Institut international du cinématographe a fait comprendre le danger qui menace immédiatement l'Institut si ses crédits continuent à ne pas lui permettre de faire face aux occasions de remplir entièrement son programme. »<sup>1166</sup> Pour autant, et même s'il apparaît de manière évidente que la

<sup>1163</sup> CICI, Procès-verbal de la neuvième session, Genève 20-26 juillet 1927, C.424.M.157.1927.XII, huitième séance, 26 juillet 1927, p. 42.

<sup>1164</sup> « *Report by the Second Committee to the Assembly relating to the Italian Proposal for the Creation of an Educational Cinematographic Institute* », publié en annexe 997 au Journal officiel de la Société des Nations, 8e année n°10, octobre 1927, p. 1484 (document de l'Assemblée A.65.1927.XII).

<sup>1165</sup> Procès-verbal du Conseil, septième session, 28 septembre 1927, publié au Journal officiel de la Société des Nations, 8e année n°10, octobre 1927, pp. 1450-1451.

<sup>1166</sup> Lettre de Luchaire à Painlevé, 19 septembre 1927, Archives SDN 13C/37637/47074, p. 2.

proposition italienne n'est pas plus désintéressée que celle qui fonde l'institut français, on voit mal comment justifier la crainte du directeur de l'IICI. L'utilisation de termes tels que « danger » ou « menace » laisse surtout penser que Luchaire raisonne plus en termes de conflit territorial que de synergies. Mais elle peut également être interprétée comme un rappel de la nécessité d'augmenter le soutien français au budget de l'Institut parisien. Si toutefois une dynamique de collaboration constructive entre les différents instituts pouvait s'établir, notons que comme l'IICI n'est pas encore aussi engagé sur le thème du cinématographe qu'il ne l'est dans d'autres domaines, le projet italien pourrait justement être considéré comme un bon moyen de faire des économies en réaffectant les budgets concernés vers les autres services. Par ailleurs, l'émergence de ce nouvel acteur dans le contexte d'un duel Bâle-Paris pourrait tout à fait s'avérer favorable aux plans de Luchaire puisque l'IICE est clairement subordonné à la SDN et sera donc très certainement dirigé par un collège d'experts bienveillants à l'égard de l'IICI.

Comme lors de la création de l'IIUDP, on constate que les représentants italiens ne s'encombrent pas de diplomatie et portent immédiatement leurs propositions devant l'Assemblée plutôt que de tâter le terrain auprès de la CICI, une démarche qui risquerait de soulever de nombreuses questions et entraînerait très probablement un arbitrage et de nombreux compromis. Ne laissant aux états-majors que quelques jours pour réagir avant que la démocratie parlementaire de la SDN, trop contente de voir aboutir des projets financés hors du budget commun, ne ratifie quasi automatiquement ces propositions, la stratégie italienne est d'autant plus efficace que les diplomates français n'ont pas nécessairement de position a priori sur un tel sujet. Ces derniers ont donc besoin de beaucoup de temps pour en référer au Quai d'Orsay, attendre que les ministères contactent les personnes concernées puis s'accordent, et finalement préparer leur intervention à la Commission de l'Assemblée concernée. La lettre de Luchaire avertissant Painlevé ne date par exemple que de la veille de la décision définitive.

Nous contentant de rendre compte du processus de création de l'IICE sans détailler tous les enjeux scientifiques et techniques fondamentaux qui font de la question du cinématographe éducatif un thème sur lequel de nombreux acteurs cherchent à se positionner, nous remarquerons ici que si la démarche est clairement inspirée des précédents français et italiens, elle n'en demeure pas moins singulière. Alors que l'Institut international pour l'unification du droit privé est une réponse immédiate à la création de l'Institut international de coopération intellectuelle, l'Institut international du cinématographe éducatif ne cherche plus à créer une simple « coquille vide » dans le seul but d'accaparer une fraction de l'attention internationale et de s'attirer les louanges de l'Assemblée. La visée est plus fine sous plusieurs aspects : d'une part il s'agit de la récupération d'un mouvement qui préexiste et dont les bases étaient déjà suffisamment solides pour que ses acteurs envisagent une certaine institutionnalisation (la création de l'IICE en est donc facilitée et rendue d'autant plus légitime qu'elle semble répondre à une dynamique *bottom-up*), et d'autre part elle permet de s'assurer que les intérêts de l'Italie totalitaire soient préservés

dans un domaine dans lequel on aurait pu s'attendre à ce que les puissances démocratiques tentent d'imposer une conception dépolitisée – ou du moins non propagandiste – de l'usage du film éducatif. Par ailleurs, alors que l'offre de l'IIUDP était une réponse de tac au tac d'un diplomate à un autre, la manœuvre est ici manifestement orchestrée par Alfredo Rocco lui-même. Membre de la CICI, il a assisté aux discussions de juillet et a pu se rendre compte de l'impréparation de Luchaire et des organisations bâloises. Absent du processus diplomatique de septembre, il n'en est pas moins probablement la personne qui a alerté le gouvernement italien de cette belle opportunité de se poser en nation de culture et de modernité. En cela, on notera donc qu'il contredit au moins partiellement son intervention de juillet, dans laquelle il faisait remarquer le problème pour la neutre Société des Nations de s'occuper de questions touchant d'aussi près aux responsabilités des Etats en matière de propagande<sup>1167</sup>. Le cinéma est en effet un outil de communication redoutable et même si l'institut en question ne porte que sur un seul usage de ce média parmi de nombreux autres, la mainmise du gouvernement fasciste sur cette question est un enjeu politique majeur.

Tout cela sans parler de la stratégie qui consiste à damer le pion à Paris, au moins symboliquement. Un objectif entièrement rempli si l'on en juge par la déclaration de Julien Luchaire aux délégués des gouvernements auprès de l'IIICI, le 8 novembre, qui consiste à proposer une hiérarchie entre les instituts pour atténuer l'impact de la participation italienne :

*Il y a lieu seulement de rappeler que l'œuvre de coopération intellectuelle est fondée sur le principe de la coordination, et de la suppression de doubles emplois. Il semble que les instituts spécialisés, du type de celui qu'il est question de créer à Rome, doivent être étroitement reliés à celui de Paris, et que celui-ci doit garder, sous la direction de la Commission Internationale de Coopération intellectuelle la conduite des opérations [...].<sup>1168</sup>*

Mais il faut attendre le début de l'année suivante pour que les préparatifs prennent une tournure plus concrète, avec la lettre de Benito Mussolini au président du Conseil de la SDN, le 7 janvier 1928<sup>1169</sup>. Si son contenu est quasiment similaire aux documents échangés lors de la fondation de l'IIUDP, ce courrier et la lettre d'accompagnement du sous-secrétaire d'Etat italien aux Affaires étrangères Dino Grandi<sup>1170</sup> (futur ministre des Affaires étrangères puis de la Justice, jusqu'en 1943) invitent le Secrétariat de la Société des Nations à une séance de travail à Rome pour établir les textes fondateurs de ce nouvel institut. En février 1928, une délégation de la SDN rend donc visite à Alfredo Rocco à Rome pour élaborer un projet de statut<sup>1171</sup>. La CICI n'y est pas

---

<sup>1167</sup> CICI, Procès-verbal de la neuvième session, Genève 20-26 juillet 1927, C.424.M.157.1927.XII, huitième séance, 26 juillet 1927, p. 41.

<sup>1168</sup> Extrait du procès-verbal de la séance des délégués des gouvernements accrédités auprès de l'Institut, 8 novembre 1927, Archives SDN 5B/439/446.

<sup>1169</sup> Lettre de Mussolini au Président du Conseil, 7 janvier 1928, Archives SDN 5B/439/439.

<sup>1170</sup> Lettre de Grandi au Secrétaire-général, 7 janvier 1928, Archives SDN 5B/439/439.

<sup>1171</sup> Rapporté dans : CICI, Procès-verbal de la dixième session, Genève 25 juillet-30 juillet 1928, C.533.M.160.1928.XII, huitième séance, 30 juillet 1928, p. 51.

directement invitée, mais la présence de Dufour-Féronce et d'Oprescu, représentant le secrétaire général, et de Luchaire pour l'IICI ne laisse pas de doute sur l'implication majeure de la coopération intellectuelle de la SDN dans le processus. D'ailleurs, le document est ensuite transmis à la CICI ainsi qu'au Comité pour la protection de l'enfance (Section d'hygiène) et au Bureau international du travail, pour avis.

Alors qu'elle procède à l'examen des statuts de l'IICE lors de sa 10<sup>e</sup> session, pour s'assurer en particulier du caractère international du futur institut, la CICI apprend le 25 juillet 1928 que le Congrès international de la Chambre du film éducatif de Bâle (*Lehrfilmkammer*) se déclare prêt à collaborer avec le service de l'IICI et avec le nouvel Institut du cinéma éducatif de Rome<sup>1172</sup>. Comme lors des discussions précédentes, c'est le Suisse Gonzague de Reynold qui se fait l'apôtre de l'organisation bâloise : défendant les intérêts de cette dernière, dont il vante l'ancienneté (1922), il relève qu'« il semble qu'on ait ignoré son existence »<sup>1173</sup> lors de la mise en place du projet romain. Au-delà de mentionner l'institution dans les statuts de l'IICE, c'est évidemment la coordination de l'activité des trois organismes parisien, bâlois et romain qu'il va s'agir de clarifier. Et du point de vue de Gonzague de Reynold qui défend une institution qui lui est familière, il s'agit très vraisemblablement là d'une bonne occasion de montrer que l'IICI – et toutes les autres instances liées à la SDN – doivent éviter à tout prix de faire de l'ombre à des projets indépendants. Mais Oprescu et Luchaire s'empressent de le rassurer : « la Chambre de Bâle et la Commission de Paris ont échangé des explications lors de la Conférence de La Haye et leurs relations actuelles sont tout à fait cordiales, rapporte le directeur de l'Institut, qui ajoute qu'à sa connaissance, « certains des membres principaux de la Chambre de Bâle ont accepté de faire partie de la Commission de Paris<sup>1174</sup> ».

Les statuts acceptés, les étapes s'enchaînent avec une rapidité qui tranche avec la lenteur du processus de création de l'IIUDP, inauguré moins de six mois auparavant et dont le projet remonte à 1924. Le 6 septembre 1928, suite à l'approbation législative, l'IICE est créé par décret royal (publié le 14 septembre dans la Gazette officielle). Informant la Société des Nations que son gouvernement a donc assumé ses obligations, Benito Mussolini ajoute que le nouvel institut sera logé dans la Villa Falconieri de Frascati<sup>1175</sup>, un bâtiment de prestige datant du XVI<sup>e</sup> siècle en périphérie de la capitale italienne. La première réunion du Conseil d'administration a lieu le 4 novembre<sup>1176</sup>, veille de l'inauguration. Des « conseillers experts » y sont nommés : l'Américain Carl Elias Milliken, ancien gouverneur du Maine et secrétaire général de la *Motion Picture*

---

<sup>1172</sup> CICI, Procès-verbal de la dixième session, Genève 25 juillet-30 juillet 1928, C.533.M.160.1928.XII, première séance, 25 juillet 1928, p. 10.

<sup>1173</sup> CICI, Procès-verbal de la dixième session, Genève 25 juillet-30 juillet 1928, C.533.M.160.1928.XII, huitième séance, 30 juillet 1928, p. 52.

<sup>1174</sup> CICI, Procès-verbal de la dixième session, Genève 25 juillet-30 juillet 1928, C.533.M.160.1928.XII, huitième séance, 30 juillet 1928, p. 53.

<sup>1175</sup> Lettre de Mussolini à Drummond, 15 septembre 1928, Archives SDN 5B/439/7251.

<sup>1176</sup> Lettre du secrétariat de l'IICI à Oprescu, 2 octobre 1928, Archives SDN 5B/439/446.

*Producers and Distributors Inc.*, l'ingénieur français Louis Lumière, dont le nom est durablement associé avec l'invention du cinématographe, ou encore le réalisateur allemand Hans Cürlis, professeur d'histoire de l'art et directeur de l'*Institut für Kulturforschung* de Berlin et président de l'Association allemande des producteurs de films éducatifs et G.T. Hankin, inspecteur des écoles au *Board of Education* britannique. Ces experts s'ajoutent à un conseil d'administration composé de personnalités issues de la SDN et des différentes sous-commissions de la CICI : Henri Focillon, Vernon Kellogg, Ragnar Knoph, Hugo Krüss, Gabriela Mistral, Gilbert Murray, Inazo Nitobe, R. P. Paranjpye, Gonzague de Reynold et Don Pedro Sangro y Ros de Olano, sous la présidence d'Alfredo Rocco<sup>1177</sup>.

Un des premiers chantiers du nouveau directeur, le journaliste Luciano de Feo, est bien sûr de préciser les missions de son institut, en particulier de manière à ne pas empiéter sur les attributions de l'IICI. Dufour-Féronce l'encourage tout particulièrement à « *prevent not only friction between your institute and the Paris Institute but also double emploi* »<sup>1178</sup>. Le sous-secrétaire général en charge de la Section des bureaux internationaux et de la coopération intellectuelle s'inquiète tout particulièrement de la cohérence de l'ensemble. Se posant en intermédiaire entre Luchaire et de Feo pour encourager leur collaboration et éviter les conflits, il est d'ailleurs lui-même à la source d'un léger malentendu consécutif aux décisions prises par les deux directeurs en janvier 1929 : interprétant trop rapidement les propos rapportés de l'italien à propos de la réorganisation des missions de l'IICI suite à l'irruption de l'IICE, il s'enquiert auprès du Français de la fermeture de son service d'études cinématographiques<sup>1179</sup>. Le démenti de l'IICI<sup>1180</sup> ainsi que le compte-rendu de la rencontre des deux directeurs<sup>1181</sup> montrent que l'institut parisien ne se déleste que de sa mission de documentation et que la répartition des tâches s'articule autour de l'axe technique/intellectuel, l'institut romain prenant à sa charge les questions spécifiques, documentaires, de catalogage ou de contrôle des films alors que l'institut parisien se réserve le droit d'approfondir les questions artistiques ou touchant aux répercussions du cinéma sur la vie intellectuelle. Toujours est-il que Julien Luchaire voit s'éloigner son rêve de centraliser la réflexion sur le cinématographe éducatif au sein de sa propre unité.

Rétrospectivement, bien que l'activité de l'IICE se soit développée dans une plus grande mesure que celle de l'IIUDP, avec comme réalisation phare la signature entre 38 Etats d'une Convention pour faciliter la circulation des films ayant un caractère éducatif (11 octobre 1933), les instituts

---

<sup>1177</sup> « Coopération intellectuelle », point 13 du Rapport sur l'œuvre accomplie par la Société depuis la dernière session de l'Assemblée, publié en annexe aux Actes de la dixième session ordinaire de l'Assemblée (1929), Journal officiel, supplément spécial n°75, p. 304.

<sup>1178</sup> Lettre de Dufour Féronce à de Feo, 19 décembre 1928, Archives SDN 5B/439/446 (c'est lui qui souligne).

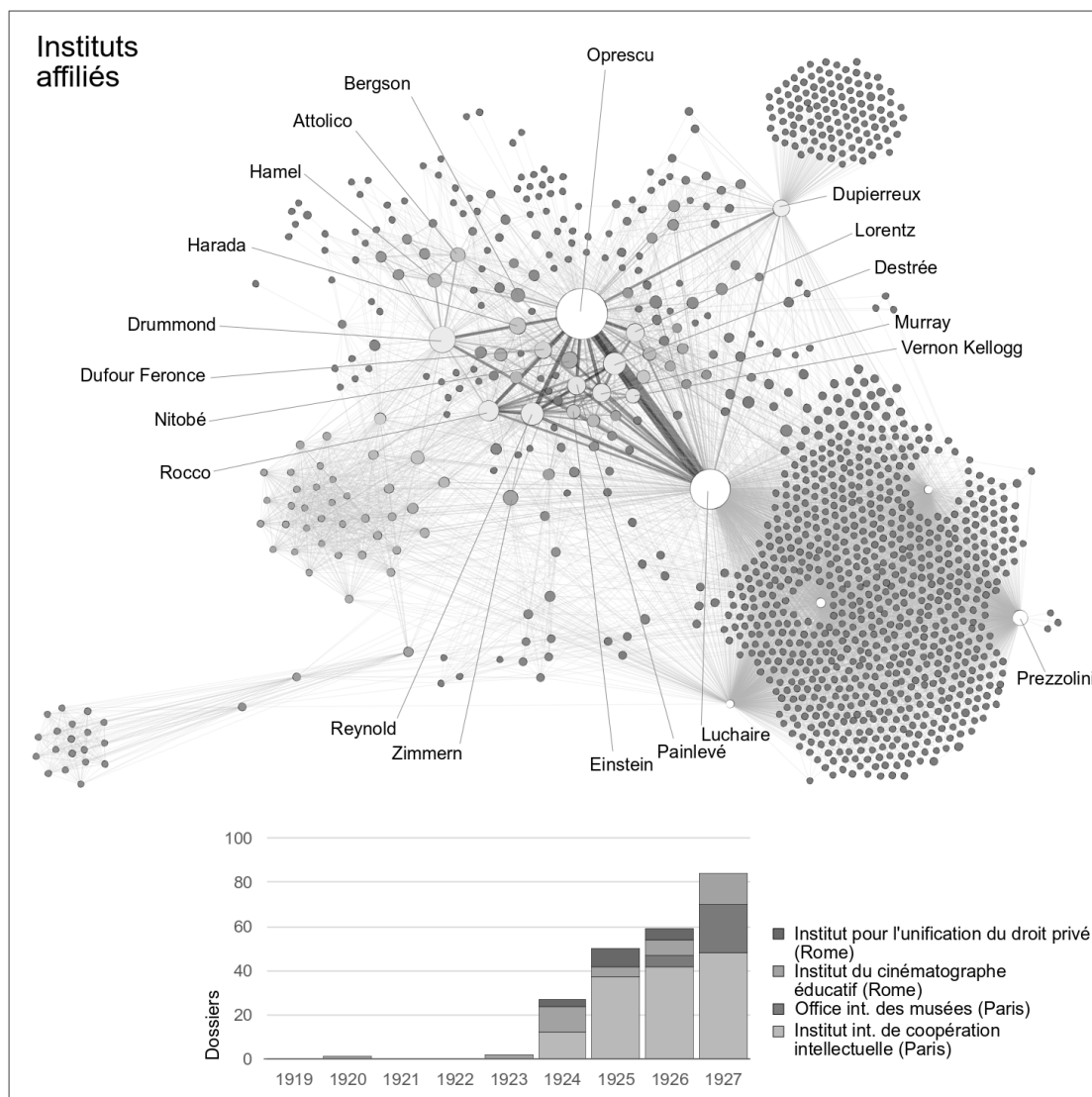
<sup>1179</sup> Lettre de Dufour Féronce à Luchaire, 26 janvier 1929, Archives SDN 5B/439/446.

<sup>1180</sup> Lettre du secrétariat de l'IICI à Dufour Féronce, 7 février 1929, Archives SDN 5B/439/446.

<sup>1181</sup> Lettre de Feo à Luchaire, 22 janvier 1929, transmise par courrier de Feo à Oprescu le 9 mars 1929, Archives SDN 5B/439/446.

romains ne furent jamais de taille à rivaliser avec l'IICI parisien. Limités financièrement et très largement freinés par le contexte politique italien que tout semble séparer des idéaux de la Société des Nations, les deux institutions ne jouèrent qu'un rôle marginal dans l'organisation de coopération intellectuelle, avant que le retrait de l'Italie de la SDN n'entraîne leur fermeture unilatérale en 1937.

Cette situation très marginale des instituts italiens vis-à-vis de l'IICI est également très visible dans les archives de la coopération intellectuelle, du moins en ce qui concerne les années de création couvertes par notre indexation. Si l'on sélectionne uniquement les dossiers concernant les trois instituts affiliés à la coopération intellectuelle entre 1919 et 1927, le réseau (fig. 6.2) est assez peu dense (si l'on fait abstraction des grappes d'acteurs qui ne font que recevoir les circulaires envoyées par les chefs de section de l'institut parisien, en bas et en haut à droite). Ici, les principaux acteurs de cet ensemble assez composite sont les membres du Conseil d'administration de l'IICI (les instituts italiens sont encore en germes et leurs dossiers sont donc marginaux par rapport à la correspondance liée à l'institut de Paris), qui apparaissent tous parmi les dix individus les plus souvent indexés dans les dossiers du fonds, mais largement derrière le couple Georges Oprescu - Julien Luchaire qui, on le voit très bien sur la visualisation, forment vraiment la principale interface entre la SDN et l'IICI. Du côté de Paris, Giuseppe Prezzolini, chef de la section d'information et de documentation, Werner Picht, chef de la section des relations universitaires et Jacob Evert de Vos van Steenwijk, chef-adjoint de la section des relations scientifiques, apparaissent tous à droite de leur directeur et occupent, sans être nécessairement très souvent indexés dans les dossiers, une position de centralité de degré pondéré importante. Parmi l'état-major de l'IICI, seuls Alfred Zimmern, vice-directeur et chef de la section des affaires générales, et Richard Dupierreux, chef de la section des relations artistiques se démarquent : le premier est concerné par les questions cinématographiques alors que le second participe à la mise en place de l'OIM, soit des fonctions plus diversifiées que leurs collègues et qui les connectent à d'autres régions du graphe que celle concernant uniquement l'IICI. Bien sûr, il ne faut pas perdre de vue que cette représentation des relations entre les trois instituts et la Société des Nations n'est que partielle puisqu'elle se base uniquement sur les archives de cette dernière, qui documente donc la relation entre Genève, Paris et Rome et pas l'activité des instituts.



**Figure 6.2 Organes affiliés (réseau)**

Réseau de cooccurrence des acteurs des dossiers concernant les instituts affiliés à la coopération intellectuelle (1919-1927) et distribution de ces dossiers dans le temps.

Acteur	Indexations	Degré pondéré	Acteur	Indexations	Degré pondéré
1 Oprescu	123	461	11 Dupierreux	12	234
2 Luchaire	76	1257	12 Harada	12	66
3 Drummond	33	183	13 Nitobe	12	48
4 Reynold	24	175	14 Prezzolini	10	884
5 Destrée	23	155	15 Vernon Kellogg	9	90
6 Rocco	19	175	16 Attolico	9	63
7 Murray	15	118	17 Zimmern	9	41
8 Painlevé	15	110	18 Einstein	8	69
9 Lorentz	15	108	19 Hamel	8	51
10 Dufour Féronce	13	76	20 Bergson	8	30

**Tableau 6.3 Organes affiliés (indexation)**

Liste des 20 acteurs les plus fréquemment indexés dans l'ensemble concernant les instituts affiliés. Les membres du Secrétariat de la SDN sont grisés.

## 6.3 L'organisation de l'IICI

### Assurer le lien avec Genève

On a vu que malgré les réticences d'une partie des membres de la Commission internationale de coopération intellectuelle, l'institut parisien est d'emblée constitué sous la forme d'un bureau international comprenant plusieurs sections, services et comités. Et bien que chacune de ces subdivisions internes ne soient pas immédiatement peuplées de nuées de fonctionnaires comme elles le seront par la suite, l'arborescence très simple de la Section des bureaux internationaux de la SDN (fig. 4.7) est considérablement bouleversée par l'irruption de l'IICI (fig. 6.4). L'Institut est plus qu'un nouvel outil à disposition de la commission genevoise, il a sa nouvelle ossature, si ce n'est son corps tout entier, sensible et agissant. C'est Hendrik Lorentz qui, dans son discours d'inauguration, propose une telle métaphore organique pour décrire l'IICI :

*Cet Institut devra être, et est déjà notre organe d'action. Il est plus que cela, il est un vrai organisme harmonieux. Car un organe, c'est un œil ou une main, mais l'Institut est la combinaison de ces deux et de bien d'autres encore. Il voit et il entend pour nous ; rien de ce qui se passe au monde, dans son domaine, ne lui échappera. Il pense pour nous, nous suggérant des problèmes et des questions à étudier. Il parle pour nous dans toutes les langues. Il écrit et il tape pour nous ; je ne saurais vous dire à quel numéro il est déjà venu dans la correspondance sortant de l'Institut.<sup>1182</sup>*

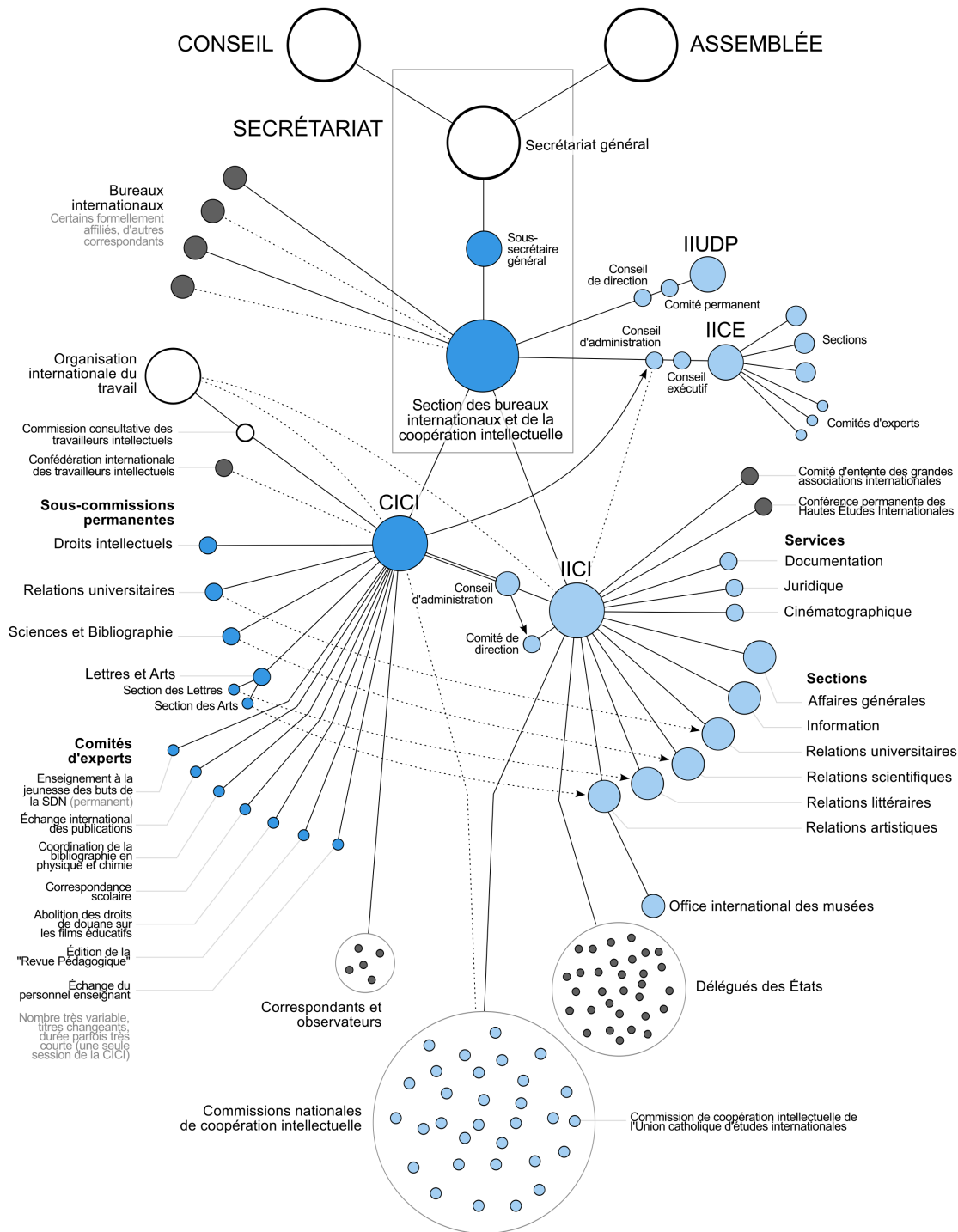
Notons que lors de son exposé à la Deuxième Commission de l'Assemblée, en septembre 1925, Julien Luchaire décrivait la CICI en des termes qui ont pu inspirer l'image du physicien néerlandais puisqu'il considère que « la Commission reste l'âme du complexe organisme que la Société des Nations possède maintenant »<sup>1183</sup>. Cette « âme » est d'ailleurs elle-même également réorganisée pour tenir compte du nouvel équilibre : confirmée dans son rôle de lieu de réflexion et de décision, par contraste avec l'IICI à qui est confié la prospective et l'exécution, la CICI voit son arborescence se complexifier dès 1925. S'ajoutant aux quatre sous-commissions (la dernière, celles des Lettres et des Arts est créée la même année), on procède à l'établissement de « comités d'experts », également appelés « sous-comités » pour éviter la confusion des anglophones avec le *Committee* qui désigne la Commission de coopération intellectuelle elle-même.

---

<sup>1182</sup> Discours de M. Lorentz, Président de la CICI, 16 janvier 1926, Archives SDN 13C/37637/48765.

<sup>1183</sup> « Organisation de l'Institut international de coopération intellectuelle », Exposé de M. Luchaire, Annexe 5 des Procès-verbaux de la Deuxième Commission, publiés au Journal officiel de la SDN, supplément spécial n°35, p. 88.





**Figure 6.4 Organigramme de la coopération intellectuelle 1926-1931**

Cette figure fait suite à la fig. 4.7 qui décrit cette même organisation entre 1922 et 1926, c'est-à-dire avant l'irruption de l'IICI. Elle utilise les mêmes codes graphiques : en blanc, les grandes subdivisions de la SDN ; en gris foncé, les institutions tierces ; en bleu foncé, la Section des bureaux internationaux et ses subdivisions ; en bleu clair, les institutions affiliées mais extérieures. Sont regroupés dans des ensembles les éléments qui n'entretiennent pas une relation individuelle régulière avec l'organisation. Les traits pleins indiquent des relations formalisées alors que les pointillés indiquent des relations de fait. Les flèches indiquent le sens des relations hiérarchiques dont on ne peut déduire la direction par l'arborescence elle-même.

Un (sous-)comité d'experts diffère d'une sous-commission en ce qu'il « ne devrait pas être trop nombreux et qu'il ne s'agit pas d'un comité permanent », comme l'explique le secrétaire de la Commission à Kristine Bonnevie lors des discussions préparant la création du comité d'experts sur l'enseignement à la jeunesse de l'œuvre et des buts de la Société des Nations<sup>1184</sup>. Dans les faits, certains comités d'experts joueront un rôle considérable et rivaliseront largement avec les sous-commissions permanentes les moins actives, alors que d'autres ne seront convoqués que pour régler des questions très ponctuelles liées à un élément d'ordre du jour à développer en amont d'une séance. En 1926, le premier comité d'experts est officiellement constitué. Porté sur « l'enseignement à la jeunesse des buts de la SDN », une thématique jusqu'ici traitée en commission plénière et souvent abrégée « *Youth Questions* », ce nouvel organe est composé de 11 experts et de 3 membres de la Commission, Gilbert Murray, Jules Destrée et Julio Casares<sup>1185</sup>. Rapidement transformé en « comité d'experts permanent », il ne deviendra jamais formellement une sous-commission pour des raisons budgétaires, malgré son intense activité.

Mais les sous-commissions elles-mêmes sont également sujettes à une réorganisation légère. Lors de la 7<sup>e</sup> session de la CICI, qui se tient à Paris les jours précédant l'inauguration de l'Institut, en janvier 1926, Jules Destrée propose en effet une réflexion sur les sous-commissions dans le but d'en pérenniser les missions et d'en réviser la composition. Toutes n'ont effectivement pas le même degré d'activité et, ayant été composées au fur et à mesure que la CICI se renouvelait également, sont inégalement constituées. À l'issue de cette session, les quatre sous-commissions sont dès lors composées comme présenté dans le tableau 6.5.

La modification la plus significative de l'organisation de la commission plénière est très probablement la création des instances de contrôle de l'Institut. Comme on a pu le constater, la CICI fait désormais également office de conseil d'administration de l'IICI. Or, lors des discussions de l'automne 1924 ayant mené à la rédaction de l'accord fondant l'Institut, Lorentz faisait déjà remarquer l'ambiguïté existant entre conseil d'administration et commission plénière : « Bien que les deux sphères d'action soient distinctes l'une de l'autre, il ne sera pas toujours possible de les délimiter nettement et il sera nécessaire qu'une réunion de la Commission de coopération intellectuelle puisse, à chaque instant, se transformer en réunion du Conseil d'administration, et inversement. »<sup>1186</sup>

---

<sup>1184</sup> CICI, Procès-verbal de la septième session, Paris 14-18 janvier 1926, C.87.M.43.1926.XII, Archives SDN 13C/14297/49053, p. 8.

<sup>1185</sup> CICI, Procès-verbal de la huitième session, Genève 26-29 juillet 1926, C.462.M.181.1926.XII, Archives SDN 13C/14297/52904, pp. 13-14.

<sup>1186</sup> Lettre de Lorentz à Bergson, 25 novembre 1924, Archives SDN 13C/37637/40277, p. 2.

	<b>Relations universitaires</b>	<b>Bibliographie</b>	<b>Lettres et Arts</b>	<b>Propriété intellectuelle</b>
Membres (CICI)	Castro Millikan Murray Reynold	Bonnevie Bose Curie Einstein Lorentz Painlevé	Destrée Lugones Murray Reynold	Destrée Rocco Torres-Quevedo
Membres adjoints	Castillejo Kellogg Odhner Thamin Un membre adjoint allemand à déterminer	Godet Krüss Roland-Marcel Schramm Wright	Baud-Bovy Casares Focillon Jelinek Toesca Vacaresco Valéry Weingartner	Knoph Plaisant Ruffini Röthlisberger Maurette

**Tableau 6.5 Composition des sous-commissions en 1926<sup>1187</sup>**

À ce premier étage s'ajoute un autre échelon hiérarchique plus précisément axé sur l'activité de tous les jours de l'Institut et de son directeur : le Comité de direction. Ses membres ne sont pas nécessairement choisis parmi les membres du Conseil d'administration (et donc de la CICI), comme le rappelle Kristine Bonnevie à Arnold Toynbee lors de l'élaboration des règlements de l'Institut<sup>1188</sup>. Mais cette remarque, basée sur les discussions de la Deuxième commission de l'Assemblée, suscite un débat au sein de la CICI : nombreux sont en effet ceux qui avaient compris que l'esprit de la résolution « concevait le Comité de direction comme une émanation du Conseil d'administration<sup>1189</sup> ». Or, comme le soulèvent Curie, Bonnevie et Toynbee, tous favorables à ce que le recrutement puisse être élargi au-delà du Conseil d'administration, se réduire à celui-ci c'est risquer de faire face à un grand absentéisme. Le Conseil d'administration étant composé des mêmes personnes que la CICI elle-même, celles-ci n'ont pas nécessairement la mobilité qu'on devrait pouvoir attendre d'un membre du Conseil de direction, qui se réunit cinq fois par an (contre une fois pour la Commission). Marie Curie propose donc l'adoption d'une formule qui précise « que les membres du Comité de direction seront habituellement recrutés parmi les membres du Conseil d'administration »<sup>1190</sup>, rendant ainsi possible un équilibre différent au Comité de direction que dans la Commission, tout en garantissant une certaine continuité entre ces instances. Par ailleurs, le directeur de *l'American University Union* en Europe Henry Carrington Lancaster, qui remplace Millikan, propose que les membres du Comité de direction qui ne seraient pas membres de la CICI participent néanmoins à ses réunions. Comme on a pu le

<sup>1187</sup> La composition des sous-commissions varie constamment, cette liste est donc fournie à titre d'exemple pour l'année 1926. CICI, Procès-verbal de la septième session, Paris 14-18 janvier 1926, C.87.M.43.1926.XII, Archives SDN 13C/14297/49053, pp. 15-16.

<sup>1188</sup> CICI, Procès-verbal de la Cinquième session, tenue à Paris du 11 au 14 mai 1925, C.286.M.104.1925.XII, septième séance, 14 mai 1925, p. 33.

<sup>1189</sup> CICI, Procès-verbal de la Cinquième session, tenue à Paris du 11 au 14 mai 1925, C.286.M.104.1925.XII, septième séance, 14 mai 1925, p. 34.

<sup>1190</sup> CICI, Procès-verbal de la Cinquième session, tenue à Paris du 11 au 14 mai 1925, C.286.M.104.1925.XII, septième séance, 14 mai 1925, p. 35.

constater au chapitre 5, son vœu se réalise puisque ces externes font preuve d'une grande activité lors des séances de la commission plénière. À noter par ailleurs que le Secrétaire général de la Société des Nations, ou son représentant (généralement le directeur de la Section des bureaux internationaux), bénéficie d'un siège de droit au Comité de direction de l'Institut<sup>1191</sup>.

## Une structure qui répond à celle de la Commission

Pour sa part, l'Institut international de coopération intellectuelle se subdivise en six unités : la Section des affaires générales, celles des relations universitaires, des relations scientifiques, des relations littéraires, des relations artistiques et la Section d'information<sup>1192</sup>. À ces départements de recherche s'ajoutent un service juridique, un service de documentation et le petit service cinématographique, qui ne figure pas sur les plans initiaux mais est créé comme on l'a vu par la volonté du directeur de l'IICI. Toute cette organisation est pensée de manière à répondre à l'organisation de la Commission de coopération intellectuelle. Lors de l'inauguration de l'Institut, Scialoja, président de l'Assemblée, relève d'ailleurs que l'IICI a « été conçu à son image »<sup>1193</sup>. Il est tout à fait intéressant de noter que cette organisation parallèle de l'Institut vis-à-vis de la Commission fait l'unanimité en 1926 et qu'elle participe de l'idée « organique » qu'on se fait du fonctionnement d'une telle institution. Quelques années plus tard, on s'appliquera à briser ce carcan décidément trop rigide et qui n'empêche pas un certain flou sur les attributions de part et d'autre. Il n'est en effet pas rare que ce parallélisme entraîne des malentendus entre la SDN et l'IICI : Luchaire est en effet généralement prompt à faire remarquer jalousement à Oprescu que le sujet technique de telle correspondance prise en charge par le Secrétariat de la Commission aurait dû être du ressort de sa propre administration<sup>1194</sup>.

Cette forme d'organisation a pour origine la discussion de novembre 1924 entre Lorentz et Destrée. Pour rapprocher les sections de la CICI, ceux-ci proposent en effet que « pour chaque section de l'Institut, on pourrait désigner un membre de la Commission de coopération intellectuelle, qui aurait pour tâche de s'intéresser plus spécialement à la section qui lui est assignée<sup>1195</sup> », et servir « en quelque sorte, de « tuteur » à ces sections<sup>1196</sup> ». Cette conception d'un institut dont toutes les composantes ne sont pas uniquement affiliées à une direction centrale (et parisienne) mais également soumises à l'autorité d'un membre de la Commission (genevoise) va

---

<sup>1191</sup> CICI, Procès-verbal de la Cinquième session, tenue à Paris du 11 au 14 mai 1925, C.286.M.104.1925.XII, huitième séance, 14 mai 1925, p. 35.

<sup>1192</sup> L'organisation est décrite dans le rapport du Conseil d'administration au Conseil, Document A-27-1926, XII, p.22.

<sup>1193</sup> Discours de S.E. M. Scialoja, Président du Conseil de la Société des Nations, Archives SDN 13C/37637/48765, p. 2.

<sup>1194</sup> Par ex. : lettre de Luchaire à Oprescu, 28 novembre 1927, Archives SDN 13C/62455/62455.

<sup>1195</sup> Lettre de Lorentz à Bergson, 25 novembre 1924, Archives SDN 13C/37637/40277, p. 3.

<sup>1196</sup> « Procès-verbal de la réunion tenue à Paris le 5 novembre 1924 » (Oprescu), Archives SDN 13C/37637/40277, p. 3. Dans ce document, la paternité de l'idée revient à Jules Destrée seul.

faire son chemin et aboutir à un compromis implicite : si ces sections sont en effet placées sous la direction de Julien Luchaire, elles sont vivement encouragées à entretenir un contact étroit avec les sous-commissions. La notion de « tuteur », difficile à mettre en œuvre et problématique puisqu'elle entraîne la responsabilisation personnelle d'un membre de la CICI susceptible de créer des frictions avec le directeur, n'est pas conservée. Dès lors, le principe d'action s'établit sous la forme d'une circulation entre l'Institut et les sous-commissions de la CICI :

*Quand les sous-commissions auront délibéré, l'Institut international étudiera et préparera les projets. Ceux-ci reviendront alors devant la sous-commission compétente et devant la Commission de coopération intellectuelle, qui décide de leur transmission au Conseil et à l'Assemblée. Après l'approbation du Conseil ou de l'Assemblée, l'Institut peut intervenir de nouveau pour préparer, par des pourparlers officieux, l'adhésion des Etats, des institutions, des associations, aux décisions proposées.<sup>1197</sup>*

Évidemment, le fait que les sections « répondent » à des sous-commissions est une formule d'organisation qui est déjà évoquée dans le rapport que la CICI prépare à l'attention du Conseil, immédiatement après réception du courrier du gouvernement français, qui mentionne par exemple qu'« à la sous-commission de bibliographie répondrait un service des rapports scientifiques » ou qu'« à la sous-commission de la propriété intellectuelle, répondrait un service juridique et économique »<sup>1198</sup>. Mais ce document de l'été 1924 n'est encore qu'un projet qui ne fait qu'appliquer au futur institut une structure inspirée du secrétariat de la SDN. Ce principe est finalement réaffirmé une année plus tard par Jules Destrée qui propose, « d'accord avec M. de Reynold, de diviser l'Institut en sections correspondant aux différentes directions que la Commission a données jusqu'à présent à ses travaux »<sup>1199</sup>. À cette occasion, et pour que l'IICI colle au mieux à l'architecture de la Commission dont il assure les tâches exécutives, Gonzague de Reynold propose que la Section des arts et lettres soit divisée en deux. Une façon de donner plus de poids à ces questions qui lui tiennent probablement à cœur. Prudent, le conseil d'administration, « après une courte discussion [...] décide qu'une Section des Arts et une Section des Lettres seront immédiatement constituées, mais que les Chefs de ces Sections n'entreront officiellement en fonctions que lorsque ces sections auront un travail défini à fournir »<sup>1200</sup>. Petit à petit, la sous-commission permanente des Lettres et Arts opérera un mouvement similaire, se séparant en deux entités quasiment distinctes. À noter que sur proposition de l'historien de l'art

---

<sup>1197</sup> « Organisation de l'Institut international de coopération intellectuelle », Exposé de M. Luchaire, Annexe 5 des Procès-verbaux de la Deuxième Commission, publiés au Journal officiel de la SDN, supplément spécial n°35, p. 88.

<sup>1198</sup> CICI, Procès-verbal de la quatrième session, huitième séance, 29 juillet 1924, A.20.1924.XII, Archives SDN 13C/14297/37560, p. 39.

<sup>1199</sup> CICI, Procès-verbal de la Cinquième session, tenue à Paris du 11 au 14 mai 1925, C.286.M.104.1925.XII, troisième séance, 12 mai 1925, p. 18.

<sup>1200</sup> Procès-verbal de la troisième séance de la première session du Conseil d'administration de l'Institut International de Coopération intellectuelle à Paris, Genève, 28 juillet 1925, Archives SDN 13C/37637/45565, p.2.

français Henri Focillon à la session de janvier 1926, la section des relations artistiques se verra adjoindre un petit Office international des musées (OIM).

Pendant cette même discussion de l'été 1925 se dessine également la distinction entre section et service, la section étant un cadre permanent alors que le service pourrait être transitoire : les chefs de service sont donc des employés d'un niveau moins élevé que les chefs de section, qui se réunissent périodiquement avec le directeur pour discuter des orientations de l'IICI. Les chefs de service, eux, sont soumis à l'autorité directe du directeur de l'Institut pour régler des questions d'administration générale.

Mais de fait, la « corrélation précise entre les différents aspects du travail de l'Institut international et les diverses sous-commissions » est jugée « imparfaite » par le directeur de l'Institut dans son rapport de 1927<sup>1201</sup>. Il prend comme exemple la Section d'information de l'IICI, qui pourrait grandement bénéficier d'une sous-commission « de l'édition et de la circulation des imprimés », et rappelle que la sous-commission des arts et des lettres correspond à deux sections de l'Institut alors que la sous-commission de bibliographie est composée de deux pôles bien distincts, entre sciences mathématiques, physiques et naturelles d'une part et sciences historiques et sociales de l'autre. Ces conclusions sont également partagées par Gonzague de Reynold qui propose même de scinder la sous-commission de bibliographie en trois, pour conserver la dimension technique et documentaire séparée des relations scientifiques et des sciences humaines. Il va sans dire que les finances de la CICI ne lui permettent pas de densifier ainsi l'arborescence de la Commission<sup>1202</sup>.

## Un personnel nombreux et des finances fragiles

Si le volet budgétaire de l'Institut parisien a déjà largement été détaillé dans des études précédentes, comme c'est le cas chez Renoliet, nous nous bornerons ici à évoquer quelques éléments qui font directement écho à la visée de notre travail, à savoir la mise en place de cette nouvelle institution.

Pendant les premières années d'existence de l'IICI, la question du statut du personnel restera un point difficile à régler. S'agit-il de fonctionnaires internationaux bénéficiant des mêmes avantages (traitement ou immunité, par exemple) que les employés de la Société des Nations ? Leurs salaires doivent-ils être indexés sur les organisations françaises, celles de leurs pays d'origine (certains pourraient être détachés de leurs gouvernements) ou sur les standards de la SDN ? Ces questions se posent en particulier pour les postes à responsabilité, où l'on cherche à recruter des

---

<sup>1201</sup> CICI, Procès-verbal de la neuvième session, Genève 20-26 juillet 1927, C.424.M.157.1927.XII, troisième séance, 23 juillet 1927, p. 17.

<sup>1202</sup> CICI, Procès-verbal de la neuvième session, Genève 20-26 juillet 1927, C.424.M.157.1927.XII, cinquième séance, 25 juillet 1927, p. 23.

personnalités qui seraient susceptibles de se voir proposer des engagements plus favorables dans leurs administrations nationales. À l'inverse, certains membres de la CICI sont d'avis que la responsabilité de chef de section de l'Institut pourrait constituer un bon tremplin de début de carrière et ne nécessite donc pas un traitement particulier. C'est par exemple l'avis de Marie Curie, qui évoque lors de la session de mai 1925 que « personnellement, elle aurait été d'avis de recruter surtout des hommes jeunes, sans situation, et qui eussent été heureux de consacrer deux ou trois ans au travail de l'Institut »<sup>1203</sup>. Une façon de ne pas faire de l'IICI un aréopage de grands administrateurs expérimentés qui reproduiraient les schémas de la SDN mais de donner leur chance aux représentants d'une nouvelle génération plus créative ? Ou simplement une façon de réduire leurs prétentions salariales ? Luchaire, lui, préférerait que l'Institut recrute des personnalités ayant « une certaine surface », nommés à plus long terme.

Dès l'été 1926, après six mois d'activité, il apparaît que le budget de l'Institut ne permet pas d'employer autant de fonctionnaires que le plan initial le prévoyait, si bien qu'il est décidé le 29 juillet de ne pas nommer de personnel pour les postes encore libres, ou qui le deviendront au premier janvier 1927, dont parmi eux deux postes de chefs de sections (relations universitaires et les relations littéraires)<sup>1204</sup>. Quelques mois plus tôt, préoccupé par ces questions financières, le directeur de l'IICI évoquait déjà quelques pistes pour faire face à ces dépenses en augmentation, dont le recours à des fondations américaines :

*Our thoughts naturally turn to the remarkable efforts already made in this direction by large private foundations, particularly American ones [...]. [...] We have seen in the Health Organisation of the League of Nations the excellent results obtained by the co-operation of a large official organisation and a large private foundation, i.e., the Rockefeller Foundation.*<sup>1205</sup>

Ces premières questions financières montrent d'ailleurs très vite les limites de la confiance de la CICI envers le gouvernement français : en septembre 1926, les membres non français de la Commission écrivent une lettre privée au président du Conseil pour s'assurer de ce financement<sup>1206</sup>. L'affaire est classée : Briand obtient que la question ne soit pas abordée par le

---

<sup>1203</sup> CICI, Procès-verbal de la Cinquième session, tenue à Paris du 11 au 14 mai 1925, C.286.M.104.1925.XII, cinquième séance, 13 mai 1925, p. 27.

<sup>1204</sup> « Resolution concerning the internal organisation of the International Institute for Intellectual Co-operation, adopted by the Governing Body at its meeting on July 29th, 1926, and the budget of the Institute for the financial period 1927, as approved by the Governing body », Annexe 898a, Appendice I, Journal officiel de la SDN, octobre 1926, p. 1289.

<sup>1205</sup> « Account of the position and work of the International Institute, submitted to the delegates of the States on May 21st, 1926 », par Julien Luchaire, en Annexe 898a, Appendice IV, Journal officiel de la SDN, octobre 1926, p. 1303.

<sup>1206</sup> « Financial Position of the International Institute for Intellectual Co-operation: Letter from the non-French Members of the International Committee on Intellectual Co-operation, communicated by the Acting President of the Council », 41<sup>e</sup> session du Conseil, première séance, 2 septembre 1926, Journal officiel de la Société des Nations, 7<sup>e</sup> année, n°10, octobre 1926, p. 1221.

Conseil, « *France has assumed an obligation which she had decided to fulfil, and she had taken all the necessary steps to do so* ».

D'ailleurs la situation est loin d'être aussi catastrophique que la suspension des nominations pourrait laisser penser : au 1<sup>er</sup> avril 1927, l'IICI ne compte pas moins de 69 fonctionnaires<sup>1207</sup>. Parmi eux, les chefs de section sont évidemment largement dépassés en nombre par le personnel de Secrétariat et les attachés, qui représentent plus des deux tiers de l'effectif. Mais en plus de ces fonctionnaires, les bureaux de l'Institut sont peuplés d'une foule de stagiaires et d'employés temporaires qui sont rarement comptabilisés dans les rapports envoyés à la Société des Nations et offrent, en plus d'économies financières évidentes, une très grande flexibilité au directeur. Jeunes hommes et femmes de toute l'Europe et au-delà<sup>1208</sup>, cette main-d'œuvre à court terme peut très facilement être affectée à des tâches ponctuelles sans faire courir le risque d'une bureaucratisation de l'Institut puisque le roulement est très rapide. Dans les faits, Renoliet constate que 119 personnes travaillent à l'IICI en 1926, puis 143 en 1928<sup>1209</sup>, le double de ce qu'annonce Julien Luchaire à cette même période et trois à quatre fois plus que ce que projetait la CICI lorsqu'elle dessinait les premiers plans de son organe exécutif ! Il calcule également que sur les 258 personnes qui passent par l'Institut entre 1926 et 1930, seules un peu plus de la moitié d'entre elles y sont engagées plus d'une année. Dès lors, dans ce contexte d'augmentation fulgurante de masse salariale, on comprend mieux en quoi la question financière est cruciale dès les premières années. D'ailleurs, si elle s'exprime beaucoup sous la forme de remise en question du nombre de chefs de section et d'adjoints, c'est que la grille salariale très inégale a pour conséquence que les postes à responsabilité pèsent beaucoup plus sur le budget que les stagiaires ou le personnel de secrétariat.

Pendant les premières années, les ressources financières de l'IICI sont quasiment entièrement assurées par les Etats, France en tête avec sa contribution fixe de 2 millions de francs. En octobre 1927, le Conseil des ministres décide, sur proposition d'Herriot, alors ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, « d'inscrire au chapitre 79 du projet de budget de l'Exercice 1928 (Subvention à l'Institut international de Coopération intellectuelle) un relèvement de 1 000 000 de francs »<sup>1210</sup>. Luchaire n'est pas étranger à cette décision puisqu'il engage deux mois plus tôt des démarches pour que Painlevé, président du conseil d'administration de l'IICI, engage auprès du président Poincaré des démarches en ce sens<sup>1211</sup>. Ceci est d'autant plus justifié que, selon le directeur, la CICI a pris « une série de décisions qui comportent pour nous des dépenses nouvelles

---

<sup>1207</sup> IICI, liste des fonctionnaires, 1<sup>er</sup> avril 1927, transmis à la SDN par une lettre de Gilmore à Oprescu, 1<sup>er</sup> avril 1927, document IICI A.VII.4.

<sup>1208</sup> La moitié d'entre eux sont toutefois français. À ce propos, voir MANIGAND Christine, *Les Français au service de la Société des Nations*, Bern, Peter, 2003.

<sup>1209</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, *op. cit.*, 1999, pp. 187-188.

<sup>1210</sup> Lettre de Herriot à Luchaire, 8 octobre 1927, Archives SDN 13C/37637/47074.

<sup>1211</sup> Lettre de Luchaire à Herriot, 3 septembre 1927, Archives SDN 13C/37637/47074.



et nous a ainsi fourni de bons arguments nouveaux pour justifier notre demande de relèvement »<sup>1212</sup>. La Commission des finances ayant voté le relèvement le 6 octobre, Luchaire écrit à Oprescu que « le vote favorable de la Chambre ne fait pas de doute, mais reste à franchir l'obstacle du Sénat »<sup>1213</sup>. La moitié de la somme étant finalement accordée (la contribution française se monte alors à 2.5 millions de francs entre 1928 et 1931), la participation française aux finances de l'IICI représente 80% des subventions étatiques, une proportion qui ne variera pas beaucoup avec le temps : si le nombre d'Etats donateurs augmente, la régularité de leur paiement est toute relative et l'Institut demeure durablement dépendant de la somme allouée par le gouvernement qui l'héberge.

Mais alors que Julien Luchaire se félicite devant la CICI du nombre grandissant d'Etats contributeurs, passant de 11 à 20 en 1929<sup>1214</sup>, Kristine Bonnevie, toujours soucieuse d'un encadrement rigoureux des activités de l'IICI, lui fait remarquer que ces « subventions nationales devraient aller au budget général de l'Institut et ne pas être liées à des conditions spéciales »<sup>1215</sup>. Si le directeur se défend d'entrer dans le jeu d'Etats susceptibles d'utiliser leur subvention comme un levier, il n'en rapporte pas moins qu'« il peut arriver qu'un Etat, en versant une subvention, fasse discrètement allusion au fait qu'aucun de ses ressortissants ne figure parmi le personnel de l'Institut ». Mais dans les faits, ce cas de figure ne semble ni étonnant ni problématique, tant on comprend volontiers qu'un Etat puisse se permettre de faire remarquer de temps en temps le manque de diversité des fonctionnaires si celui-ci est avéré. La question se pose surtout lorsqu'un Etat se propose de subventionner une activité extraordinaire de l'IICI, comme la publication d'une brochure ou un événement organisé conjointement avec celui-ci, par exemple. Dès 1927 en effet, l'Institut gère une série de « comptes spéciaux » qui sont alimentés par des Etats qui financent ainsi des petits travaux. Marginaux pendant une bonne décennie (pas plus de 200 000 francs par an, alors que la subvention des Etats – hors France – représente généralement entre 400 000 et 600 000 francs par ans), ces comptes spéciaux vont exploser dans la deuxième moitié des années 1930, pour dépasser les 3 millions de francs en 1939 et représenter ainsi une bonne moitié des recettes globales de l'Institut. Cette explosion a un nom : Fondation Rockefeller. Dans son récent ouvrage, Tournès montre bien que des collaborations de la SDN avec les grandes institutions philanthropiques américaines ont lieu dès 1923, mais il ne manque pas de souligner le retard de la coopération intellectuelle qui ne prend contact avec la Dotation Carnegie et la Fondation

---

<sup>1212</sup> Lettre de Luchaire à Herriot, 19 septembre 1927, Archives SDN 13C/37637/47074.

<sup>1213</sup> Lettre de Luchaire à Oprescu, 7 octobre 1927, Archives SDN 13C/37637/47074.

<sup>1214</sup> Les comptes de l'IICI, compilés par Renoliet, montrent une augmentation de 10 à 14, entre 1928 et 1929. Il est probable que Luchaire inclut également des promesses de contributions qui ne se réaliseront pas. Voir la compilation : RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999. p. 208.

<sup>1215</sup> CICI, Procès-verbal de la onzième session, 22-26 juillet 1929, Archives SDN document du Conseil C.342.M.121, p. 68.

Rockefeller qu'en 1926<sup>1216</sup>. Les pistes évoquées par Luchaire en 1926 et citées plus haut ne sortent pas de nulle part, mais il faudra attendre encore plusieurs années pour que la philanthropie américaine vienne au secours de l'IICI autrement qu'en soutenant la commission nationale américaine. C'est probablement par l'arrivée de James Shotwell, *director of research* du *Carnegie Endowment for International Peace* dès 1917, dans la Commission de coopération intellectuelle en 1931 (il remplace Millikan pour y siéger en son nom propre dès 1933) que des relations financières durables se créent par delà l'Atlantique. Et c'est finalement principalement la Fondation Rockefeller qui investira le champ de la coopération intellectuelle dès 1932, subventionnant massivement le nouveau « compte spécial » de l'IICI en faveur de la Conférence permanente des hautes études internationales<sup>1217</sup>. Mais que l'on ne s'y trompe pas : il est hasardeux de mesurer l'impact à moyen ou long terme de telles dynamiques sur une organisation dont l'activité sera interrompue par la guerre (les principaux financements figurant au budget de 1937 et surtout de 1938 et 1939). On rappellera par ailleurs que ces millions ne renflouent pas l'Institut mais ne font que transiter par lui.

## S'organiser autour de la question des « travailleurs intellectuels »

Lors de la quatrième séance de la session de mai 1925 de la Commission, pendant laquelle est finalement arrêtée l'organisation de l'Institut en sections, le représentant du Bureau international du travail (BIT) Fernand Maurette fait observer à la Commission que la « section du travail intellectuel » projetée par Gonzague de Reynold dans son document préparatoire est susceptible de faire double emploi avec son institution. Plaidant pour cette dernière, il rappelle que, « la question de principe ayant été tranchée en 1921, le Bureau international du travail s'occupe de tous les travailleurs, y compris les travailleurs intellectuels ». Dans un contexte où la Commission, encore prudente face à un financement qui n'est pas encore assuré, cherche à démontrer au Conseil de la SDN et au Sénat français que l'IICI peut se contenter d'une structure relativement légère, l'intervention du représentant du BIT est très bien accueillie par la CICI qui fait volontiers une croix sur cette section. Pour autant, Maurette fait remarquer « qu'il y aurait lieu, dans l'organisation définitive de l'Institut, d'insérer une disposition indiquant la nécessité d'une collaboration entre le Bureau, qui s'occuperait de toutes les questions relatives au régime des contrats de travail, et l'Institut, dont relèveraient les autres questions d'intérêt matériel touchant les travailleurs intellectuels »<sup>1218</sup>.

---

<sup>1216</sup> TOURNES, *Les États-unis et la Société des Nations (1914–1946)*, *op. cit.*, 2016. pp. 207-210.

<sup>1217</sup> *Ibid.* pp. 291-309.

<sup>1218</sup> CICI, Procès-verbal de la Cinquième session, tenue à Paris du 11 au 14 mai 1925, C.286.M.104.1925.XII, quatrième séance, 12 mai 1925, p. 24.

C'est ainsi que la création d'une « Commission consultative des travailleurs intellectuels », inspirée des projets du BIT de se rapprocher de la CICI, est validée par le Conseil de la SDN en mars 1927. L'intitulé de ce nouvel organe suscite quelques inquiétudes au sein de la Commission, qui craint que le Bureau international du travail n'empiète sur les travaux de son nouvel Institut. Or, si Lorentz fait remarquer que la distinction entre « les ouvriers intellectuels et les ouvriers manuels » est « presque impossible à établir »<sup>1219</sup>, le rapport du BIT montre bien que la Confédération internationale du travail intellectuel cherche depuis sa conférence de Bruxelles en 1921 à structurer cette communauté et à obtenir le soutien du Bureau<sup>1220</sup> indépendamment des relations qu'elle pourrait entretenir avec une CICI qui s'occupe finalement bien peu des conditions économiques et sociales de cette population. Sollicité par son représentant italien en août 1926 et « après avoir affirmé à nouveau le droit imparti au Bureau de s'occuper des conditions [...] des travailleurs intellectuels, dont le sort n'est pas séparé par la Partie XIII du Traité de Paix de celui des autres travailleurs »<sup>1221</sup>, le Conseil d'administration du BIT suscite donc au printemps 1927 la création cette petite commission dont il juge que le rôle consultatif et la vocation transversale ne devrait pas être de nature à faire double emploi avec les activités de la coopération intellectuelle, en particulier de l'IICI. Or, le document que fait parvenir le Bureau international du travail à la CICI réunie à ce sujet lors de sa session de juillet 1927, en mentionnant expressément que celle-ci sera invitée à participer aux travaux de cette nouvelle commission consultative en y déléguant deux de ses membres (sur cinq<sup>1222</sup>), précise à plusieurs reprises que ceux-ci n'y auront qu'une voix consultative. Ce détail attire l'attention d'Alfredo Rocco qui estime « que la Commission des travailleurs intellectuels étant elle-même consultative, les délégués de la Commission de coopération intellectuelle ne peuvent y avoir que voix délibérative, car on ne comprendrait pas un rôle consultatif dans une commission consultative »<sup>1223</sup>. Mais celui-ci se méprend sur les intentions de Maurette, qui introduit lui-même le document du BIT auprès de ses collègues de la CICI : si son bureau propose un tel statut consultatif aux représentants de la coopération intellectuelle, c'est plutôt pour décharger les membres de la Commission d'une fonction administrative supplémentaire puisque « admis à titre consultatif, [...] leur responsabilité

---

<sup>1219</sup> CICI, Procès-verbal de la neuvième session, Genève 20-26 juillet 1927, C.424.M.157.1927.XII, septième séance, 26 juillet 1927, p. 36.

<sup>1220</sup> « Commission consultative des travailleurs intellectuels, créée auprès du Bureau International du Travail », Mémoire du BIT en Annexe 4 du Procès-verbal de la neuvième session de la CICI, Genève 20-26 juillet 1927, C.424.M.157.1927.XII, pp. 62-63.

<sup>1221</sup> « Commission consultative des travailleurs intellectuels, créée auprès du Bureau International du Travail », Mémoire du BIT en Annexe 4 du Procès-verbal de la neuvième session de la CICI, Genève 20-26 juillet 1927, C.424.M.157.1927.XII, p. 63.

<sup>1222</sup> Ces cinq personnes cooptant par la suite d'autres membres. Les trois délégués du BIT représentant les gouvernements (de Michelis), les employeurs (Lambert-Ribot) et les travailleurs (Oudegeest).

<sup>1223</sup> CICI, Procès-verbal de la neuvième session, Genève 20-26 juillet 1927, C.424.M.157.1927.XII, septième séance, 26 juillet 1927, p. 37.

serait minime. Admis à titre délibératif, ils partageront la responsabilité de toutes les décisions prises »<sup>1224</sup>.

Fondamentalement, la proposition du BIT recueille les faveurs de la Commission de coopération intellectuelle mais la place également face à une question qui, si elle n'est évidemment pas inédite, appelle une nouvelle réflexion : qu'est-ce qu'un « travailleur intellectuel » ? Pour Louis Gallié, qui représente depuis plusieurs années (bien qu'épisodiquement) la Conférence internationale des travailleurs intellectuels auprès de la CICI, « la définition du travailleur est difficile si on veut la faire dans l'abstrait. L'unité du travail est absolue. La seule difficulté réside dans le classement des travailleurs en différents groupements et syndicats.<sup>1225</sup> » Alors que de Reynold fait remarquer qu'il existe de nombreux métiers, notaires, employés de banque etc., qui n'entrent pas dans la définition couverte par la CICI, Maurette précise que la Commission consultative des travailleurs intellectuels se propose d'écarter ces professions, envisageant la création d'une commission des « travailleurs non manuels », une nouvelle catégorie qui n'aide pas à établir une définition solide. En l'absence de cette dernière, il semble toutefois qu'on s'orientera vers une conception pragmatique, dictée par les prises de position de la Confédération internationale des travailleurs intellectuels, des associations internationales d'étudiants et des syndicats concernés. Au terme des débats, Jules Destrée et Albert Einstein sont donc finalement désignés pour représenter la CICI dans cette nouvelle instance<sup>1226</sup>, qui peut être considérée comme un lieu de dialogue et d'expérimentations entre le BIT et la Commission de coopération intellectuelle, renouvelant et renforçant la collaboration entérinée dès la nomination d'un représentant du BIT auprès de la Commission. À noter que la CICI ne profite pas de l'occasion pour transférer cette relation de longue durée à son nouvel Institut, conservant ainsi ses prérogatives genevoises sans susciter d'intervention de Julien Luchaire.

## Le contact avec la « base » : les États et les commissions nationales

Comme l'Institut international de coopération intellectuelle a sur sa Commission l'avantage de siéger en permanence, il apparaît rapidement que c'est à lui que revient la tâche ou le privilège de susciter et d'entretenir des relations avec les organisations tierces et les individus qui, localement, sont les acteurs des sciences et de la culture. Dès sa mise en service, l'IICI va donc centraliser la

---

<sup>1224</sup> CICI, Procès-verbal de la neuvième session, Genève 20-26 juillet 1927, C.424.M.157.1927.XII, septième séance, 26 juillet 1927, p. 36.

<sup>1225</sup> CICI, Procès-verbal de la neuvième session, Genève 20-26 juillet 1927, C.424.M.157.1927.XII, septième séance, 26 juillet 1927, p. 37.

<sup>1226</sup> CICI, Procès-verbal de la neuvième session, Genève 20-26 juillet 1927, C.424.M.157.1927.XII, septième séance, 26 juillet 1927, p. 39.

majorité de la correspondance à Paris et reprendre à son compte – au moins symboliquement dans un premier temps – la relation avec les commissions nationales de coopération intellectuelle.

Mais l'appel d'air consécutif à la fondation d'un Institut au moins partiellement indépendant de la SDN suscite l'intérêt des Etats. Si ceux-ci sont de fait parties prenantes des grandes décisions stratégiques concernant la coopération intellectuelle lorsqu'ils participent à l'Assemblée de la Société et qu'ils observent de loin l'activité de leurs propres commissions nationales, nombre d'entre eux s'intéressent de manière plus précise au développement de la nouvelle institution parisienne. Ainsi, lorsque la première demande de représentation d'un gouvernement auprès de l'IICI parvient sur la table de la CICI, sous la forme d'un courrier du ministre de Grèce à Paris et professeur de droit international Nikolaos Politis en mai 1925<sup>1227</sup>, cette dernière se trouve bien empruntée. Tous ses membres s'accordent sur les avantages en matière de communication et d'implication des Etats dans le fonctionnement de l'IICI, mais certains font remarquer que cette fonction entre potentiellement en conflit avec le rôle des commissions nationales et risque également de court-circuiter le secrétariat de la Société des Nations, qui faisait jusqu'ici le lien entre la Commission et le monde politique. Julien Luchaire, qui ne sera nommé directeur que quelques mois plus tard, est le seul à se montrer entièrement favorable à la création de ce statut d'intermédiaires. Mais comme son président, la majorité de la Commission est d'avis que la question doit être reportée à plus tard, une fois que l'IICI sera effectivement en fonction.

Or, le règlement de cette question intervient plus rapidement que prévu : par la force des choses, quelle meilleure occasion que la rédaction des statuts de l'IICI pour y intégrer cette nouvelle fonction ? C'est à Jules Destrée que l'on doit la rédaction du nouvel article 32, introduit dans les documents préparatoires lors de la deuxième séance du tout nouveau conseil d'administration, le 27 juillet 1925. Il y décrit la fonction des représentants des gouvernements en ces termes :

*The Governments may appoint representatives accredited to the Institute. These representatives may submit to the Committee of Directors any suggestions which they consider useful, and keep themselves informed in regard to the work of the Institute. The Institute will endeavour to maintain the most cordial relations with these representatives, and obtain their co-operation in carrying out any projects in which their countries may be interested.*<sup>1228</sup>

Difficile d'être plus vague dans la définition de ce nouveau statut : les représentants d'Etats forment donc une nouvelle courroie de transmission entre l'IICI et les gouvernements, manifestement plus chargés d'entretenir des « relations cordiales » que de participer à la vie de l'Institut. Le double-emploi avec les commissions nationales de coopération intellectuelle est

---

<sup>1227</sup> CICI, Procès-verbal de la Cinquième session, tenue à Paris du 11 au 14 mai 1925, C.286.M.104.1925.XII, cinquième séance, 13 mai 1925, p. 26.

<sup>1228</sup> CICI, Procès-verbal de la deuxième séance de la première session du comité d'administration de l'Institut international de coopération intellectuelle, 27 juillet 1925, Archives SDN 13C/37637/45565, pp. 11-12.

évident, mais en plus de prendre une forme différente, cet échange d'informations plus formelles permet à l'IICI de rêver se prétendre un jour « bureau international » et aux gouvernements de garder un œil sur cette institution sans passer par le filtre de commissions nationales parfois très indépendantes.

Dans la foulée de cette session de juillet 1925, le Conseil d'administration décide d'exonérer le gouvernement français des frais liés à sa délégation<sup>1229</sup>, en signe de remerciement et surtout pour éviter que ces quelques milliers de francs supplémentaires soient compris comme une augmentation de la contribution de la France au-delà des deux millions promis. De fait, cette précaution est symbolique puisque si l'IICI prend à sa charge les frais du délégué de l'Etat français, il le fait sur la subvention annuelle française. Mais pendant cette période d'installation, la prudence appelle en effet à éviter un malentendu avec l'Assemblée nationale.

Le statut nouvellement créé est un succès, on compte 27 représentants d'Etats dès 1926. Parmi eux, de nombreux diplomates, dont Paul Appell, à qui l'on doit la paternité au moins symbolique de l'Institut, mais aussi le Brésilien Elizeu Montarroyos, le ministre de l'Équateur à Paris Gonzalo Zaldumbide et la Portugaise Virginia Castro e Almeida qui participeront à plusieurs sessions de la CICI elle-même, en remplacement de compatriotes ou en leur nom propre. On y trouve également la Roumaine Hélène Vacaresco, dont on se souvient qu'elle s'était illustrée par une éloge de la coopération intellectuelle à l'Assemblée<sup>1230</sup>. Sans surprise, les pays représentés sont ceux dont les commissions nationales de coopération intellectuelle sont les plus vivantes, dont un tiers de pays latino-américains, dont on a déjà constaté la proactivité dans ce domaine. Par contre, pas de délégués des gouvernements d'Allemagne, du Royaume Uni ou des Etats-Unis d'Amérique, alors que l'Autriche et le Canada y sont représentés.

Rapidement, la fonction se pérennise et les représentants de gouvernements les plus actifs s'entourent de véritables « services nationaux », une sorte de secrétariat permanent profitant des locaux de la rue de Montpensier. Bien que le financement de ces services ne soit pas directement lié à la contribution annuelle des Etats en question (certains Etats contribuent au budget de l'IICI sans financer leur propre service national), cette évolution pose des problèmes similaires : une grande disparité de moyens pourrait entraîner une influence également très peu paritaire de certains Etats au sein de l'Institut. Dénonçant cette situation sur la base du rapport du directeur de l'Institut en 1929, Kristine Bonnevie est rejointe par Marie Curie qui fait remarquer qu'« il y a là un avantage pour les pays puissants qui peuvent ainsi acquérir dans l'Institut une importance prépondérante ». Elle ajoute que « ce n'est pas un système démocratique » et, fidèle à l'internationalisme qu'elle défend depuis sept ans au sein de la Commission, qu'il faut « le plus

---

<sup>1229</sup> Lettre de Jouvenel au Président du Conseil des Ministres, 9 octobre 1925, Archives SDN 13C/37637/47074.

<sup>1230</sup> Liste des délégués nationaux de juillet 1926, Archives SDN 13C/37637/49742.

possible, à l'Institut, effacer tout séparatisme entre les pays, et développer leur collaboration »<sup>1231</sup>. Après trois ans d'expérimentations, cette formule semble donc remise en cause. Mais alors que la question est en passe d'être ajoutée au cahier des charges du « comité d'études » chargé de réformer l'IICI, Luchaire confie que « l'expression de « services nationaux » est bien pompeuse » et qu'il « s'en serait fort bien passé », mais explique néanmoins qu'il « n'est pas possible d'envisager un développement sérieux de l'activité de l'Institut sans avoir préalablement créé un réseau de relations très étendu avec les pays »<sup>1232</sup>.

Ce réseau, l'Institut le concrétise en premier lieu avec les commissions nationales. Si la dynamique est déjà bien lancée puisqu'au moins 24 commissions nationales sont formées avant son inauguration (on a vu au chapitre 4.3 qu'une quinzaine d'autres sont créées ensuite), il s'agira surtout pour l'IICI de convaincre de nouveaux Etats de l'intérêt de créer de telles commissions et de tenter de donner un sens à cette galaxie passablement hétéroclite. L'Institut entretient donc une correspondance parfois nourrie avec certaines commissions nationales, les commissions britannique, suisse, allemande, néerlandaise, française et belge en tête, suivies des commissions espagnole, roumaine, brésilienne, italienne, indienne, et américaine. La figure 6.6 visualise ces échanges sur la base du nombre de pièces de correspondance conservées dans les archives de l'Institut. Cette information purement quantitative n'est que d'un faible secours pour comprendre la nature de ces relations, mais elle a le mérite d'explicitier le « réseau » dont se réclame le directeur de l'IICI. En termes de qualité justement, il est important de noter que ces échanges sont généralement assez triviaux : ils se limitent très souvent à des mises à jour de listes de membres, des envois de documentation de part et d'autre ou des suivis de questionnaires d'enquêtes menées dans les pays concernés.

Mais un réseau n'est pas complet s'il ne se structure qu'autour d'un point central<sup>1233</sup>, qu'il s'agisse de Genève ou de Paris : les commissions nationales n'ont-elles pas également intérêt à entretenir des relations les unes avec les autres ? Après une période d'extension et de relations bilatérales, l'IICI suscite la première « conférence générale » des commissions nationales de coopération intellectuelle qui se tient du 18 au 20 juillet 1929 à Genève. Vingt-neuf commissions – toutes européennes à l'exception du Japon, du Brésil et des Etats-Unis d'Amérique<sup>1234</sup> – s'y font

---

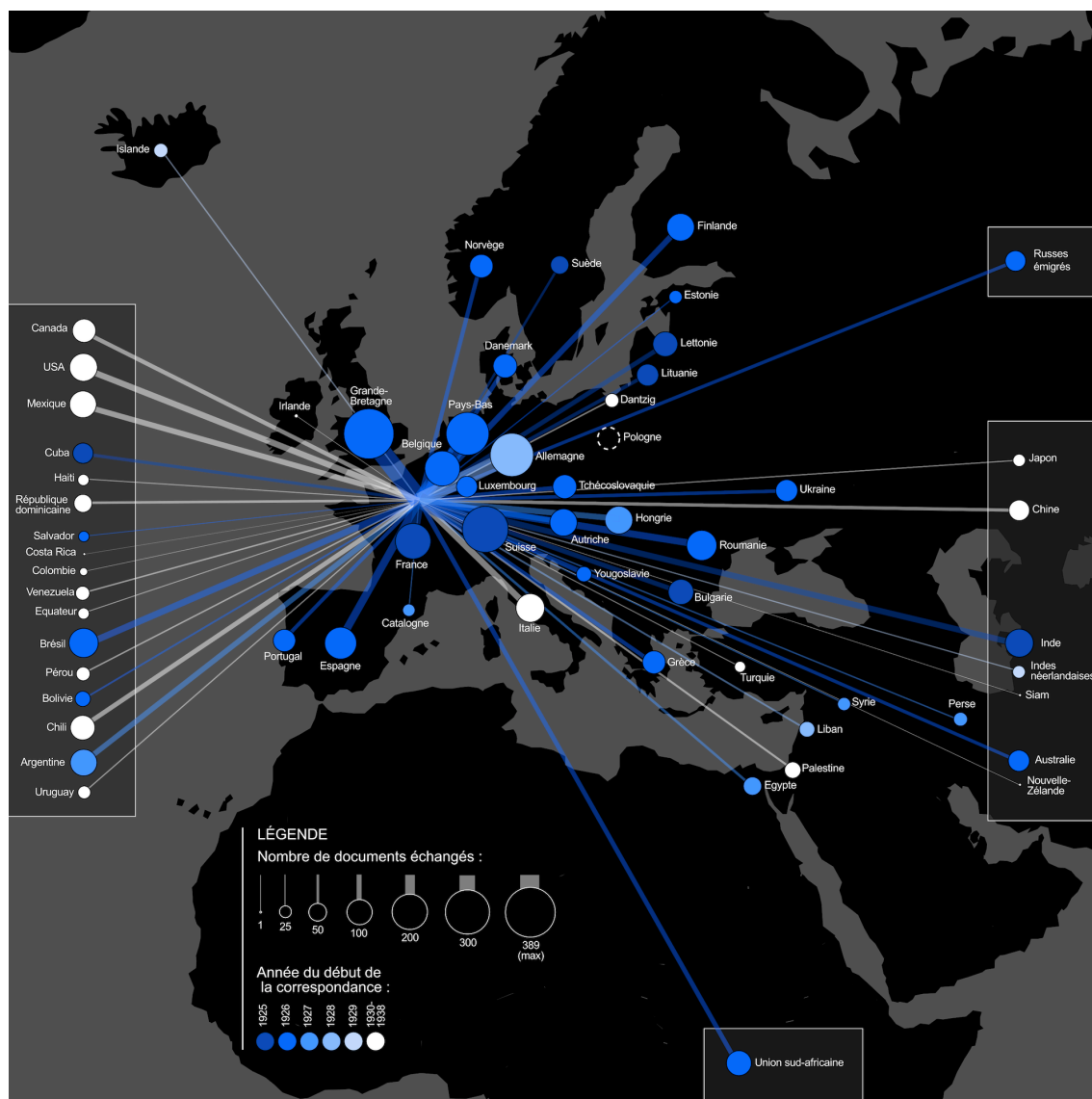
<sup>1231</sup> CICI, Procès-verbal de la onzième session, 22-26 juillet 1929, Archives SDN document du Conseil C.342.M.121, p. 69.

<sup>1232</sup> Idem, p. 69.

<sup>1233</sup> On parle alors de graphe « égo-centré », formant une étoile autour d'un nœud. Comme on l'a vu dans certains exemples listés au chap. 2.2, ce type de réseaux peuvent être combinés pour former des systèmes plus complexes, mais leur analyse est toujours délicate puisqu'ils sont focalisés autour d'un seul acteur et donc structurellement pauvres.

<sup>1234</sup> Il s'agit des commissions suivantes : Autriche, Belgique, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Islande, Japon, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse et le Comité académique ukrainien ainsi que la Commission internationale catholique de coopération intellectuelle. Voir CICI, Réunion des représentants des commissions nationales de coopération intellectuelle, première séance, 18 juillet 1929, Archives SDN 5B/9432/13396, p.1.

représenter et sont accueillies par Gilbert Murray et une dizaine de membres de la CICI et du Secrétariat qui se réunissent deux jours plus tard en séance plénière.



**Figure 6.6 « Réseau » de correspondance de l'ICI avec les commissions nationales**

Concerne la période entre 1925 et 1939. Constituée sur la base des archives de l'Institut (UNESCO), cette carte est formellement un réseau, mais d'une simplicité telle que ce ne sont pas ses caractéristiques structurales qui nous intéresseront ici. Il représente simplement le nombre de pièces de correspondance se trouvant dans le dossier de chacune des commissions (taille des cercles) et indique également la date de début de la correspondance (couleur). À noter que le dossier de la commission polonaise figure à l'inventaire mais a été égaré. Par ailleurs, plusieurs pays présents ici n'ont finalement pas créé de commission nationale (voir tableau 4.21).

Les commissions du Brésil, de l'Espagne, et des Etats-Unis d'Amérique y participent de fait puisque Peixoto, Casares et Mann, tous trois membres de la CICI, sont présents. La Lituanie, également inscrite, n'y participe finalement pas. Voir CICI, Liste des représentants des commissions nationales de coopération intellectuelle qui assisteront à la réunion de Genève, 12 juillet 1929, Archives SDN 5B/9432/13394.



En plus de discuter de la réorganisation de la coopération intellectuelle à la SDN, lançant la première grande réforme de l'organisation (voir chapitre suivant), la Conférence participe à l'harmonisation des pratiques entre les commissions nationales elles-mêmes. En 1929 encore, on compte parmi celles-ci des commissions très peu structurées, quasiment inactives, alors que d'autres sont des organismes d'une taille et d'une activité importantes. Or, pour que les commissions nationales de coopération intellectuelle puissent réellement jouer leur rôle de force de proposition et de relais local pour la CICI, tout le monde s'accorde au travers d'une résolution pour exprimer le vœu « qu'elles aient une organisation assez importante pour permettre de mener à bonne fin les travaux utiles à l'application des recommandations de la Commission internationale de coopération intellectuelle et à la préparation de rapports sur les questions qu'elles désireraient soumettre »<sup>1235</sup> à la CICI. La Conférence précise d'ailleurs que « les commissions nationales auront, autant que possible, un comité exécutif permanent, ou tout au moins un secrétariat permanent », signifiant ainsi que le temps est venu pour ces instances de passer à la vitesse supérieure. En échange, et parce que le rôle de ces commissions nationales ne saurait être à sens unique, elles invitent la Commission à ne pas les oublier lorsqu'elle procède à la nomination d'experts : acteurs du terrain, leur légitimité et leur prestige national dépend assez largement de leur capacité à pouvoir sélectionner de telles candidatures pour la CICI et donc se poser en intermédiaires incontournables.

Cette prise de température est un moment charnière pour la Commission de coopération intellectuelle. Même si cette réunion de représentants ne détient pas de pouvoir particulier et qu'elle ne met donc pas au vote des résolutions contraignantes, elle agit comme une sorte d'assemblée générale. Après deux conférences régionales dans les pays baltes et sud-américains dans le courant des années trente, la conférence générale de 1937, réunissant 39 commissions nationales et sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre suivant, laissera la même impression : seule une réunion de la « base » locale et agissante peut remettre la CICI et son institut sur de nouveaux rails, avec une énergie renouvelée.

---

<sup>1235</sup> « Réunion des représentants des commissions nationales de coopération intellectuelle », Genève 18-20 juillet 1929, Annexe 15 du Procès-verbal de la onzième session de la CICI, Genève 22-26 juillet 1929, C.342.M.121.1929.XII, p. 114.

## 6.4 Appréhender l'institutionnalisation par l'analyse de réseau

L'évolution de l'organigramme de la coopération intellectuelle telle qu'elle se redéfinit au milieu des années 1920 rend bien compte du développement rapide d'une institution qui structure son activité en un nombre grandissant d'instances. Mais cette représentation de l'organisation officielle de l'institution, avec sa hiérarchie claire et ses canaux de communication privilégiés, n'est très probablement qu'une vision très idéalisée du fonctionnement de la CICI et de l'IICI puisque le chevauchement manifeste entre les différents comités de direction de même qu'entre les lieux de réflexion que sont les sous-commissions et les lieux d'exécution à Paris et à Genève rend la structure effective beaucoup moins évidente à comprendre et encore moins à représenter. Dans les pages qui suivent, nous proposons une réflexion autour de cette question de la verticalité ainsi que son application aux archives de la CICI : comment rendre compte du fait que le réseau des acteurs du fonds n'est pas uniquement structuré par ses logiques interpersonnelles mais qu'il dépend également au moins en partie des structures auxquels les individus appartiennent ? Et surtout, observe-t-on des acteurs dont la position structurelle dans le réseau ne s'accorde pas avec la position officielle ou hiérarchique ? Dans une tentative d'offrir une interface permettant d'interroger simultanément ces structures « officielles » supposées et la structure « documentaire » vécue par les acteurs lors de leurs échanges, nous développons ici ce que nous appelons une « topographie institutionnelle ». Cette dernière n'est pas un résultat en soi mais plutôt un outil qui vient s'ajouter au matériel déployé dans les pages précédentes pour questionner la bureaucratisation de la coopération intellectuelle et étudier plus précisément les conséquences de la création de l'IICI entre 1924 et 1927 sur la structure globale du réseau des archives de la CICI.

### Rendre compte de plans superposés dans un graphe

On l'a compris, la visualisation de réseaux complexes est un processus exploratoire : toute représentation dans l'espace de tels corpus est porteuse de biais visuels susceptibles d'en influencer la lecture. L'exploration – telle un jeu où l'on cherche l'angle idéal ou au contraire celui qui, distordant le graphe va mettre au jour des caractéristiques qui n'étaient pas évidentes dans sa version conventionnelle *force-directed* – est aussi un questionnement sur la multi-dimensionnalité du réseau lui-même et de sa représentation graphique. L'idée de représenter des informations structurelles sous la forme d'un réseau à plusieurs niveaux afin de participer à la création de nouveaux axes d'exploration est assez directement inspirée de la tendance dans les sciences historiques à diviser un objet d'étude en plusieurs couches. Que celles-ci interagissent

ensemble ou forment des « mondes » dont les chaînes causales ne se croisent jamais, il est en effet fréquent de proposer un jeu d'échelle entre des micro-interactions qui prendraient place à un niveau individuel, des méso-relations au niveau des groupes d'individus ou des institutions et des macro-tendances lorsque l'on s'intéresse au plus haut niveau de globalité. Or, il arrive souvent que, comme pour l'utilisation de la terminologie du réseau, la distinction entre ces différents niveaux soit plus de l'ordre de la métaphore que de l'analyse formalisée. Et si le champ de l'histoire globale affectionne tout particulièrement de jongler avec les cadrages<sup>1236</sup>, rappelant comme Jacques Revel que « faire varier la focale de l'objectif [...] modifie la forme et la trame<sup>1237</sup> » de l'objet étudié ou comme Paul Ricoeur qu'« à des échelles différentes on ne voit pas les mêmes choses<sup>1238</sup> », on trouve rarement le moyen de naviguer efficacement entre ces niveaux tant ils sont incommensurables.

La manière la plus immédiate de procéder à une analyse multi-plans, celle à laquelle on a d'ailleurs le plus fréquemment recours, est de considérer qu'un graphe d'affiliation *2-mode* est déjà le témoignage de relations qui ont lieu entre deux strates qui s'influencent. Or, ce qui est évident dans un réseau d'affiliations (puisque l'affiliation implique un rapport vertical) ne l'est pas toujours dans d'autres situations, mais un graphe qui contient plusieurs types de nœuds est toujours l'expression d'une forme de réseau s'exprimant sur plusieurs plans, que ces catégories se superposent effectivement verticalement ou pas<sup>1239</sup>.

Dans les faits, la représentation de graphes bipartis n'est pas un défi particulier. Ce qui l'est plus est de passer à une étape supérieure de sophistication pour pouvoir visualiser dans un même espace les relations « verticales » d'affiliation et les relations « horizontales » qui peuvent apparaître entre des nœuds de la même catégorie (les graphes bipartis excluent cette possibilité). Pour prendre un exemple fréquent en histoire, un réseau de comités et d'individus, il existe une hiérarchie implicite entre le niveau des comités et le niveau des individus qui les composent et il est dès lors facile de se représenter de tels réseaux sous la forme de couches superposées, reliées entre elles par les liens d'affiliation. L'analyse en devient d'autant plus intéressante lorsque ces liens verticaux ne sont pas les seuls à influencer la structure du modèle et que les comités, dans la strate supérieure peuvent être eux-mêmes organisés selon leur propre structure horizontale, de la même manière que les individus, dans la strate inférieure, peuvent tisser entre eux des relations indépendantes de la structure des comités auxquels ils appartiennent. Comparer ainsi une macro-

---

<sup>1236</sup> Voir cet état de l'art historiographique (dont est issue la citation de Jacques Revel) : BERTRAND Romain, « Histoire globale, histoires connectées : un "tournant" historiographique ? », in: CAILLE A. et DUFOIX S. (éds), *Le « tournant global » des sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2013, pp. 44-66. Lire également CONRAD Sebastian, *What is Global History?*, Princeton, Princeton University Press, 2016.

<sup>1237</sup> REVEL Jacques, « Microanalyse et construction sociale », in: REVEL Jacques (éd.), *Jeux d'échelles. La microanalyse à l'expérience*, Gallimard, 1996, p. 19.

<sup>1238</sup> RICOEUR Paul, *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Seuil, 2004. p. 204.

<sup>1239</sup> Il n'y a pas de relation verticale explicite dans un réseau de produits et d'acheteurs, par exemple. Il n'en demeure pas moins que ces deux catégories de nœuds sont hermétiques l'une à l'autre et peuvent donc être analysées comme des niveaux différents.

structure à une micro-structure n'est pas nouveau en sciences humaines et sociales : dans le cadre d'approches sociométriques des structures sociales urbaines, on y questionne par exemple l'organisation de communautés métropolitaines conjointement à celle des relations interpersonnelles<sup>1240</sup>. Se pose néanmoins la question de représenter ces réseaux dans les limites d'un plan en deux dimensions, par exemple par des jeux de couleurs et de forme des marqueurs<sup>1241</sup>, ou par une translation artificielle des sommets du niveau supérieur dans une région du graphe qui en permette la lecture<sup>1242</sup>. Lorsque la faible complexité des réseaux le permet, on peut recourir à des représentations en trois dimensions, faisant clairement apparaître les plans superposés<sup>1243</sup>. Mais parfois, et en particulier lors de l'analyse de réseaux de grande taille, il faut se résoudre à simplifier le modèle pour rendre l'intrication des niveaux lisible. Cette simplification passe alors par une réduction du nombre de types de nœuds : on ne garde que les individus, en les colorant en fonction du comité auquel ils appartiennent, dans le cas de notre exemple de graphe d'affiliation, ou on ne garde que les comités, que l'on relie en fonction des affiliations communes. L'inverse est également possible : ne garder qu'un seul type de relation, verticales (entre deux types) ou horizontales (entre des nœuds du même type) pour comparer ensuite en deux tableaux en quoi chaque catégorie de lien influence la structure du réseau. Dans toutes ces situations malheureusement, il est difficile de rendre compte des trois dimensions simultanément. Dans les pages qui suivent, nous proposons une modélisation qui procède à l'aplatissement d'un système de réseaux en trois dimensions dans ce que nous nommerons une « topographie institutionnelle »<sup>1244</sup>. Notre but est de créer une forme de visualisation stable qui permette la comparaison « morphologique<sup>1245</sup> » de plusieurs parties de notre jeu de données : réduire sa

---

<sup>1240</sup> LAUMANN O., *Bonds of Pluralism: The Form and Substance of Urban Social Networks*, New York, Wiley and Sons, 1973.

<sup>1241</sup> WANG Peng, ROBINS Garry, PATTISON Philippa *et al.*, « Social selection models for multilevel networks », *Social Networks* 44, 2016, pp. 346-362.

<sup>1242</sup> ZAPPA Paola et LOMI Alessandro, « The Analysis of Multilevel Networks in Organizations Models and Empirical Tests », *Organizational Research Methods*, 2015.

<sup>1243</sup> Comme par exemple BRAILLY J. et LAZEGA Emmanuel, « Diversité des approches de modélisation statistique en analyse de réseaux sociaux multi-niveaux », *Mathematics and Social Sciences* 198, 2012, pp. 5-28., GAY Brigitte, « How do distinct firm assets and behaviors shape the form of alliance networks and provoke their instability? A multi-level network analysis », *Journal of Innovation Economics & Management* (16), 2015, pp. 73-99., LIU X., STANLEY H. E. et GAO J., « Breakdown of interdependent directed networks », *PNAS* 113 (5), 2016, pp. 1138-1143. ou encore ZHANG Yan, GARAS Antonios et SCHWEITZER Frank, « Value of peripheral nodes in controlling multilayer scale-free networks », *Physical Review E* 93 (1), 2016, 012309.

<sup>1244</sup> Ce système a été présenté à plusieurs occasions, et raffiné avec le temps. Voir GRANDJEAN, « Intellectual Cooperation after the First World War », *art. cit.*, 2014., GRANDJEAN, « Social Network Analysis of the League of Nations' Intellectual Cooperation, an Historical Distant Reading », *art. cit.*, 2016., GRANDJEAN, « Archives Distant Reading: Mapping the Activity of the League of Nations' Intellectual Cooperation », *art. cit.*, 2016. et GRANDJEAN Martin, « Multimode and Multilevel: Vertical Dimension in Historical and Literary Networks », in: *Digital Humanities*, Montreal, 2017. Quelques résultats intermédiaires figurent également dans GRANDJEAN, « Analisi e visualizzazioni delle reti in storia. L'esempio della cooperazione intellettuale della Società delle Nazioni », *art. cit.*, 2017.

<sup>1245</sup> MORETTI, *Atlas of the European Novel 1800-1900*, *op. cit.*, 1999. p. 68.

complexité est une concession incontournable, mais la création d'un cadre invariable possède d'autres avantages puisqu'il permet la comparaison dans le temps et l'isolement de groupes qui n'apparaissent pas comme tels dans un graphe spatialisé de manière traditionnelle (des groupes imposés par le chercheur sur la base d'une étude prosopographique des acteurs du réseau, par exemple).

La figure 6.7 (page suivante) résume un tel système tridimensionnel en une seule image, volontairement simpliste et, dans ce cas, théorique puisque nous ne ferons pas usage de toutes les possibilités d'un tel modèle lors de l'application. La situation est la suivante : cinq institutions, n'entretenant pas de relations entre elles (A, niveau macro), sont subdivisées en dix départements qui, eux, sont parfois liés les uns aux autres<sup>1246</sup> (B, niveau méso). À chacun de ces départements sont affiliés une quarantaine d'individus qui entretiennent entre eux des relations sociales (C, niveau micro). Ils échangent également des documents, dans lesquels ils sont indexés sur le modèle que nous décrivions dans le chapitre 2. Dans notre exemple, ces documents forment un réseau sans aucune relation (D), mais dans une situation différente il serait tout à fait imaginable que ces nœuds soient liés les uns aux autres en fonction de leurs thématiques ou de leur classification dans les mêmes groupes de correspondance, etc. De manière à expliciter tous les réseaux qui sont à l'œuvre derrière ce système, nous avons détaillé à droite les trois graphes *2-mode* qui lient les plans entre eux. La hiérarchie institutionnelle (E) est un réseau d'affiliation très simple alors que la hiérarchie département-employé (F) est un tout petit peu plus complexe mais fonctionne sur le même modèle.

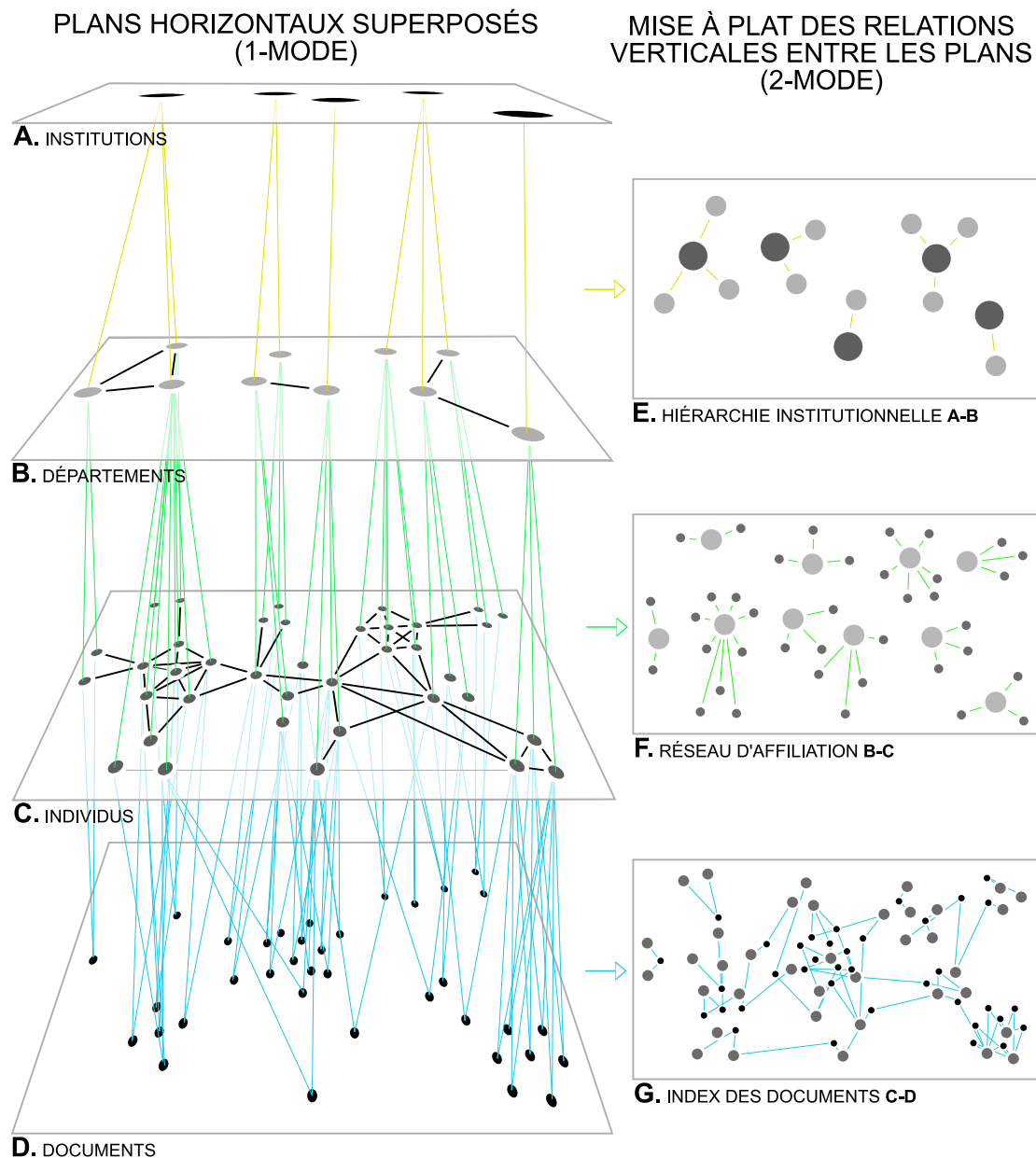
L'index des documents est également un graphe *2-mode* (G), chaque individu y est connecté avec les pièces qu'il échange avec ses collègues. Bien qu'il soit taillé pour un usage inspiré des données de la Commission de coopération intellectuelle ou de toute autre organisation internationale, ce modèle peut facilement être transposé dans d'autres domaines. On pourrait par exemple imaginer qu'il décrit des réseaux familiaux (C) dans des villages médiévaux (B) placés sous l'autorité de seigneurs (A) et s'échangeant des biens ou des propriétés (D), ou qu'il permet d'analyser les personnages d'une pièce de théâtre partageant des relations d'amitié (C), organisés en groupes ou en familles (B) et apparaissant conjointement dans les scènes de la pièce (D).

L'avantage de complexifier ainsi un problème déjà suffisamment compliqué (le réseau des individus et des documents, notre matière première dans cette étude) en ajoutant des informations sur l'affiliation de chacun de ces éléments à des structures supérieures réside dans le fait qu'il est désormais possible de jouer sur le niveau de précision que l'on souhaite explorer, celui des individus (micro), des départements ou des groupes (méso), ou encore des organisations globales

---

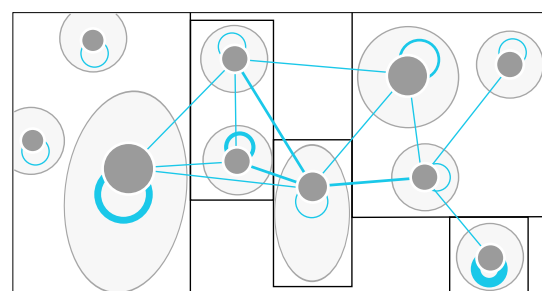
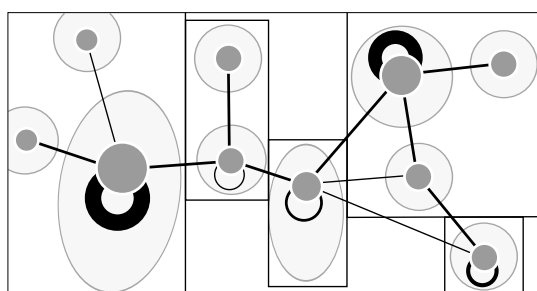
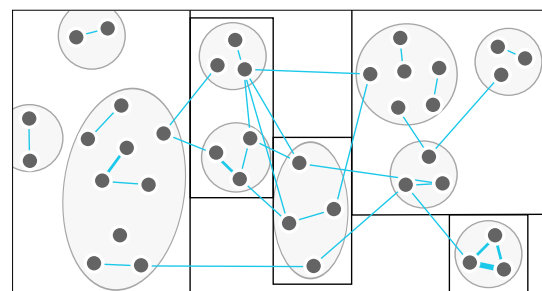
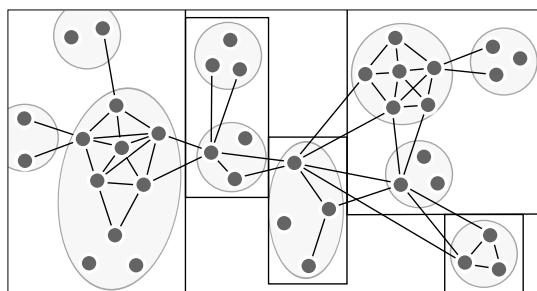
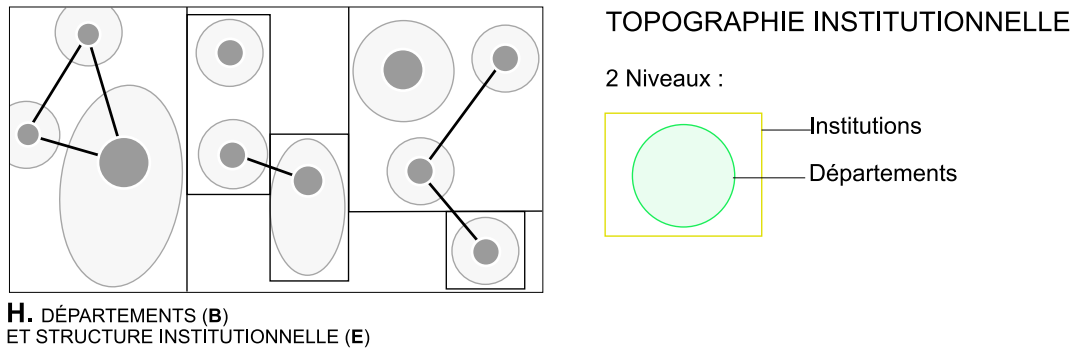
<sup>1246</sup> Pas besoin de décrire la nature de ces relations pour que le modèle fonctionne, mais appliqué aux données de la SDN, on peut imaginer que ces relations entre sous-institutions sont des relations de travail régulier, formelles ou informelles, entre des sections de la Société et des organisations tierces, la collaboration entre la CICI et le BIT, par exemple.

(macro), etc. pour rendre comparable la structure des relations selon leur type. Dans le système présenté à la fig. 6.7, les relations horizontales qu'entretiennent les individus (C) suivent-elles une structure similaire à la logique des relations horizontales des départements auxquels ils appartiennent (B) ou certains d'entre eux court-circuitent-ils l'organisation établie par leur hiérarchie ? La question se pose également au niveau des échanges de documents : est-ce que ceux-ci témoignent d'un agencement que l'on aurait attendu d'un tel organigramme ou montrent-ils des irrégularités ?



**Figure 6.7** Système théorique de réseau sur plusieurs plans

À gauche, quatre réseaux superposés (A, B, C, et D), tous n'incluant pas nécessairement des relations horizontales (en noir), pour coller au mieux aux besoins de notre étude (mais ces relations pourraient être intégrées le cas échéant). Ils sont liés les uns aux autres par des relations verticales. Ces dernières sont explicitées à droite où elles sont aplaties sous la forme de réseaux bipartis (E, F et G) qui reprennent chaque fois les nœuds du plan supérieur et inférieur (les couleurs des arêtes sont conservées pour plus de lisibilité).



**Figure 6.8 Aplatissement de la verticalité dans le plan**

Mise en place de la « topographie institutionnelle » sur la base de l'exemple de système multi-niveaux de la fig. 6.7. Les arêtes individuelles ou issues de la cooccurrence dans les documents sont intégrées dans cette représentation fixe simplifiée pour les rendre comparables (I et J). Il est dès lors possible de les « résumer » au niveau supérieur (K et L) pour les comparer aux relations originales entre les institutions (H). On notera que pour simplifier cet exemple, les individus étaient déjà répartis dans le plan d'origine de manière à coller à la topographie institutionnelle (le réseau I n'est pas différent du réseau C), c'est évidemment rarement le cas sur des données réelles.

Pour répondre à ces questions, il faut se mettre dans une situation qui permette l'interopérabilité de ces différents types de relation. La fig 6.8 propose une topographie institutionnelle basée sur le système de réseaux à plusieurs échelons développé ci-dessus. Le processus est relativement simple : la hiérarchie est résumée sous la forme d'ensembles, des surfaces arrondies pour les départements, regroupées dans les rectangles symbolisant les institutions. La création de cette topographie est clairement dépendante de la nature arborescente de l'agencement de ces niveaux : si les entités supérieures ne contiennent pas systématiquement les entités inférieures ou que ces

dernières peuvent être contenues dans deux entités supérieures simultanément, un choix de modélisation doit être effectué pour fixer la position de chacun des éléments de manière pérenne. La représentation H est l'obtenu le plus intuitif : à cette organisation spatiale s'ajoutent les relations qui se produisent entre les départements (plan B de la fig. 6.7). La réorganisation de tous les nœuds d'individus à l'intérieur de ces ensembles permet de comparer assez rapidement la structure de leurs propres relations horizontales (I) avec celles des départements. De même, on peut également y projeter en *1-mode* les relations entretenues au travers des documents (index *2-mode* à l'origine, comme dans notre cas) et remarquer ici que les échanges de documents (J) ne suivent pas du tout l'organisation des relations sociales (I).

Ce type de représentation n'étant pas forcément adapté à la visualisation de graphes très volumineux, on procédera donc à un changement d'échelle en résumant les relations du niveau individuel au niveau supérieur. Ici, la situation K montre le résultat d'un tel passage à l'échelle des départements des relations individuelles : toutes les arêtes qui relient les nœuds inférieurs sont désormais agrégées. On fera de même avec les relations documentaires (L) pour constater par exemple que l'institution de gauche possède des départements liés entre eux par des relations officielles (H) et dont les individus affiliés sont également liés à leur niveau (K) mais que ceux-ci n'échangent aucune correspondance (L). Notons également que ce passage à l'échelle supérieure permet de tester la cohérence des groupes en question par un comptage des arêtes internes (représentées ici par des boucles, des arêtes qui reviennent directement à leur source) : le fait de résumer les relations au niveau du groupe fait en effet courir le risque de ne se focaliser que sur les relations extérieures visibles en oubliant qu'une partie de celles-ci apparaissent à l'intérieur des groupes eux-mêmes et qu'elles peuvent en dire long sur leur homogénéité.

## La « topographie institutionnelle » des archives de la coopération intellectuelle

L'application de ce modèle topographique au réseau des archives de la coopération intellectuelle nécessite de fixer définitivement les ensembles et sous-ensembles institutionnels dans lesquels seront ensuite classés les 3000 nœuds du graphe. Faut-il créer des ensembles les plus précis – et petits – possibles pour rendre compte au mieux de l'affiliation de chaque acteur ou faut-il choisir une classification suffisamment large pour que la vision globale ait un sens plus immédiat ? Dans notre cas, la réponse dépend de quel côté des murs de la Société des Nations on se place, et ceci pour trois raisons. Tout d'abord, il est évident que l'on dispose d'une granularité d'information beaucoup plus précise lorsqu'on se situe à l'intérieur de la SDN puisque les documents signés ou adressés à l'interne sont plus codifiés que les documents provenant de l'extérieur. Ensuite, la diversité des organisations et des affiliations individuelles hors SDN est telle que procéder à un classement précis de ces milliers d'individus est un travail de tri non seulement titanesque mais



également quasiment impossible pour plus de la moitié d'entre eux puisque leur affiliation ne figure pas sur les documents du fonds. Finalement, il ne faut pas oublier que le fonds concentre *de facto* toute notre analyse autour de la Section des bureaux internationaux de la SDN, il semble donc opportun de considérer les organes internes de l'institution avec plus de précision que la nuée d'éléments externes. Il apparaît donc que la classification mise en place dans notre chapitre 2.1 (fig. 2.8) est un compromis réaliste : seule la Section qui nous intéresse est divisée en sous-ensembles alors que les autres sont considérées comme des tous homogènes. Par ailleurs, les acteurs externes sont ainsi regroupés dans des ensembles thématiques « gouvernements », « universités », etc. qui n'ont pas d'existence réelle en tant que groupes mais qui permettent d'ordonner ces individualités de manière à discerner des tendances liées à ces identités globales. Au fond, cet exercice s'apparente à la mise en commun des trois types de réseaux de notre typologie (fig. 2.12) : le réseau « reconstitué » fixe les contours topographiques de la visualisation, le réseau « tiré des sources » permet de placer les individus à la bonne place dans cette organisation au moyen du graphe de leurs affiliations et le réseau de « métadonnées » lie ces individus entre eux en fonction des documents échangés<sup>1247</sup>. L'application de ce processus de mise en commun de réseaux complémentaires dans le cadre des archives de la coopération intellectuelle donne un résultat (fig. 6.9) dont la lisibilité est grandement augmentée en comparaison avec le graphe présenté à la fin du chapitre 2. L'organisation des principaux groupes est directement issue des organigrammes de la CICI et de la SDN pour la période concernée mais leur répartition dans l'espace, elle, obéit à une logique de lisibilité : la hiérarchie n'est désormais plus exprimée par le lien d'une instance à l'autre mais par des ensembles en contenant d'autres plus petits. Chaque acteur y trouve sa place au moyen d'une classification qui fait la synthèse entre les informations contenues dans le graphe d'affiliation des employés de la SDN présenté plus haut et les informations extraites des documents sur lesquels il est indexé<sup>1248</sup> (la majorité des individus ne sont bien sûr pas présents dans les fiches du personnel de la Société des Nations). Finalement, à ces éléments institutionnels et individuels nouvellement organisés, on ajoute les arêtes de coindexation du graphe des archives de la CICI, dont on reprend strictement les caractéristiques visuelles (taille et couleur) de manière à faciliter la comparaison. Nous disposons

---

<sup>1247</sup> La complémentarité entre ces trois types et leur utilisation conjointe dans ce « système » est l'apport principal de notre article GRANDJEAN, « Analisi e visualizzazioni delle reti in storia. L'esempio della cooperazione intellettuale della Società delle Nazioni », *art. cit.*, 2017.

<sup>1248</sup> Il se peut qu'un individu change d'affiliation avec le temps. Nous discutons de l'impact de ces situations dans les pages concernant plus directement la question de la temporalité. Il arrive également que quelqu'un puisse être classé dans plusieurs ensembles, comme nous l'avons vu lors de l'établissement de la classification au chapitre 2, auquel cas il est là aussi rattaché à son affiliation principale. C'est par exemple le cas des membres de la CICI qui siègent également dans une sous-commission et qui n'y apparaissent donc pas dans la fig. 6.9 mais dans le groupe « CICI ».

Notons également que ce procédé revient à considérer l'affiliation de chaque acteur comme un attribut du nœud. Par la force des choses, le modèle est donc bien plus simple que la proposition de la fig. 6.7 qui est une construction théorique qui se veut plus exhaustive.

désormais de deux représentations du même jeu de données, couvrant toujours la période 1919-1927, l'un visualisé avec un algorithme *force-directed* traditionnel (fig. 2.20) et l'autre spatialisé en fonction de cette nouvelle topographie institutionnelle (fig. 6.9).

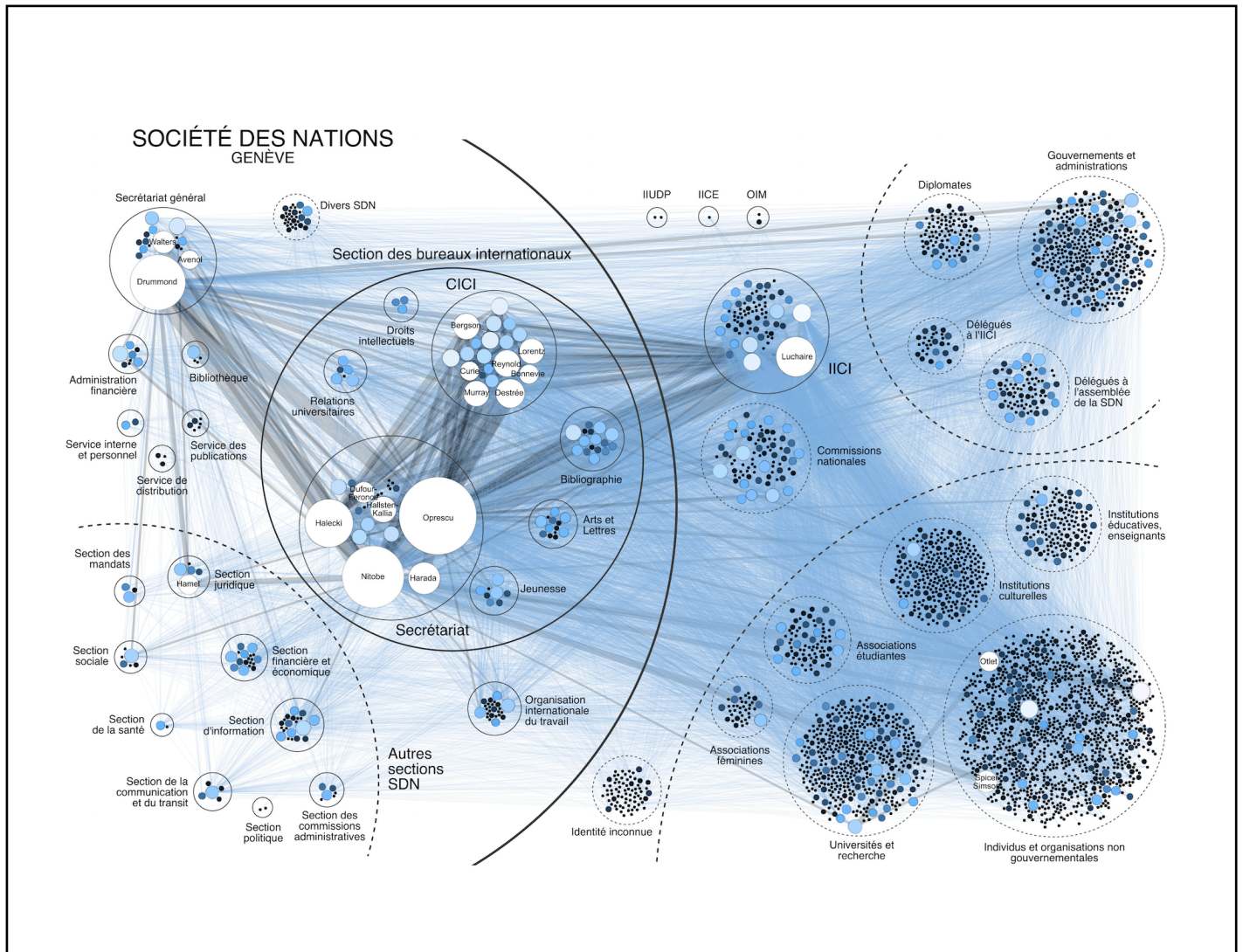
Dans cette topographie institutionnelle, on distingue à gauche les groupes d'acteurs qui sont affiliés à un organe de la Société des Nations et à droite ceux qui se situent à « l'extérieur ». Malgré leur présence à l'extérieur, beaucoup de ces derniers sont très directement concernés par les travaux de l'organisation internationale genevoise et leur présence dans les dossiers du fonds de la coopération intellectuelle en est la preuve. On remarquera que les groupes n'ont pas tous le même statut dans cette visualisation : comme nous l'expliquions plus haut, il faut faire la différence entre les groupes qui rassemblent formellement des individus à l'intérieur d'un service, d'une commission ou d'une institution (cercles avec traits continus) des groupes qui nous servent ici à rassembler des personnes au profil ou à la fonction similaire (cercles avec traitillés). On trouve donc beaucoup plus de regroupements formels à l'intérieur de la SDN qu'à l'extérieur. En haut à gauche, on trouve le cœur du secrétariat genevois, avec le secrétariat-général et les services centraux de l'institution. Plus bas sont regroupées toutes les sections avec lesquelles la Section des bureaux internationaux est en contact. Cette dernière, au centre, bénéficie d'un niveau de détail adapté à la nature des données qui nous concernent ici puisqu'on y fait la différence entre son secrétariat propre, la commission plénière et les sous-commissions thématiques.

On comprend bien qu'un tel niveau de détail n'aurait pas eu de sens en ce qui concerne les autres sections puisque leurs membres n'apparaissent que de manière très épisodique dans les dossiers de la CICI. À droite de l'image, hors de l'institution à proprement parler, on trouve les organes tiers de la coopération intellectuelle, l'IICI, les commissions nationales et instituts italiens, puis les acteurs qui entrent en contact avec la Commission à titre individuel ou collectif, regroupés en deux ensembles très généraux : les personnalités politiques, en haut à droite, et les personnalités du monde des organisations non gouvernementales ou culturelles, en bas à droite. Entre ces blocs, un petit ensemble regroupe nécessairement les quelques inclassables dont il n'a pas été possible de déterminer l'affiliation sur la base des informations contenues dans les dossiers qui les concernent (en bas au centre).



**Figure 6.9 Réseau de la coopération intellectuelle projeté sur sa topographie institutionnelle**

Le réseau des archives de la coopération intellectuelle (1919-1927), spatialisé selon la « topographie institutionnelle » dessinée sur la base des organigrammes de la CICI (fig 4.7 et 6.4) et de la SDN (fig. 7.4). Le graphe est identique à la fig. 2.20 (mêmes codes visuels : la taille des nœuds est fonction du nombre d'indexation des acteurs et leur couleur indique le degré pondéré, du plus foncé au plus clair), seule la disposition des nœuds change. Ne sont nommés que les acteurs dépassant 50 indexations (table 2.7).



Cette nouvelle représentation visuelle – cette réorganisation – appelle d'emblée des remarques de deux ordres. Tout d'abord, on s'intéressera à la répartition des nœuds dans ce nouvel espace : alors que ceux-ci étaient disposés de manière apparemment chaotique dans la fig. 2.20, on observe immédiatement que la distribution des nœuds de grande taille (grand nombre d'indexations dans les dossiers) obéit à une logique tout à fait régulière puisqu'on ne les trouve que dans quatre groupes bien circonscrits. Ce résultat, bien qu'attendu puisqu'il s'agit du secrétariat de la Section des bureaux internationaux, du Secrétariat général, de la commission plénière et de l'Institut de coopération intellectuelle, nous montre toutefois par une distribution très nette en quoi un graphe en apparence inextricable est organisé selon des motifs (ou *patterns*) qui ne demandent qu'à être rendus lisibles par de telles modifications de la disposition des éléments dans l'espace. Constatant que l'on trouve également quelques acteurs bien indexés dans certains autres groupes de cette topographie institutionnelle (dans certaines sections, parmi les membres de commissions nationales ou d'organisations non gouvernementales), on remarquera que cette représentation visuelle est propice à une telle exploration ciblée. Ces acteurs seront étudiés plus en détail dans les pages qui suivent, lorsqu'il s'agira en particulier de mettre en œuvre une approche inversée consistant à utiliser cette topographie pour détecter les individus institutionnellement marginaux mais structurellement bien connectés.

Au-delà de l'observation très immédiate de la distribution des nœuds les plus massifs – une caractéristique qui saute aux yeux dans cette configuration mais dont l'interprétation ne présente pas beaucoup d'intérêt – la seconde remarque qui s'impose dès le premier regard est que cette topographie rend très explicites les différences de connectivité des différents groupes en présence. Après avoir abordé la question des nœuds, dont la disposition est finalement assez triviale puisqu'elle dépend entièrement d'un paramètre d'affiliation que nous leur avons imposé suite à un classement qualitatif, c'est en effet à celle des arêtes que nous devons nous consacrer. Alors que nous avons déjà détecté que les arêtes les plus importantes, c'est-à-dire les cooccurrences les plus fréquentes de deux acteurs dans le même dossier, liaient les principaux protagonistes du fonds (table 2.21), leur distribution globale est désormais beaucoup plus évidente sous cette forme. Ici encore, le choix de la représentation graphique pourrait permettre, au moyen d'un dispositif interactif, d'isoler les arêtes qui sortent du lot, celles qui ne font pas partie de la majorité des relations attendues entre le secrétariat de la Section des bureaux internationaux et la Commission de coopération intellectuelle, par exemple. Il est en effet logique que les membres de la commission plénière soient fréquemment indexés dans les mêmes dossiers que leur secrétariat. Il n'est par contre pas complètement anodin que la plupart des arêtes « importantes » qui lient un acteur de la SDN à un « externe » (IICI excepté) soient des arêtes qui concernent en premier lieu des individus affiliés au secrétariat et pas des experts de la CICI.

Avant d'exploiter plus avant cette topographie institutionnelle, notons toutefois qu'elle souffre du même défaut que la plupart des graphes dont la spatialisation est « forcée » pour se calquer à

un fond de carte, que celui-ci soit géographique ou comme ici organisationnel<sup>1249</sup> : les nœuds qui appartiennent au même groupe voient les arêtes les reliant être quasiment masquées par leur proximité. Cette caractéristique est classique dans les graphes d'échanges de correspondances savantes tels que produits dans des grands projets comme *Mapping the Republic of Letters* de l'Université Stanford<sup>1250</sup> qui est souvent mentionné en raison de ses magnifiques cartes sur fond noir d'une Europe traversée de grands traits orange et rouges : visuellement, l'arête reliant un intellectuel vivant à Paris à un scientifique résidant à Berlin sera beaucoup plus apparente qu'une relation connectant des individus échangeant entre Strasbourg et Stuttgart sur la même carte. Sans parler des correspondances parfois nombreuses et primordiales entre deux individus habitant la même ville : elles ne seront même pas représentées et l'œil se portera sur des relations moins significatives entre des destinations très éloignées. Bien sûr, un tel constat ne doit pas signer l'arrêt de mort de ces pratiques mais plutôt nous rappeler la nécessité de ne pas compter seulement sur la visualisation pour tirer des informations d'un graphe de réseau et celle de varier les points de vue. Ici, c'est l'aller-retour entre la représentation classique et la topographie institutionnelle qui amène à comprendre la nature structurelle de ces relations puis encourage le chercheur à retourner aux sources pour en comprendre la nature qualitative.

## À la recherche du bon niveau : analyser des groupes d'acteurs

Cette topographie permet également de donner de nouveaux outils à l'analyse spatiale de la distribution des mesures de centralité : beaucoup plus que dans la série de graphes présentés plus haut, la fig. 6.10 permet de comparer très efficacement ces métriques les unes avec les autres. Les deux réseaux du haut mettent très bien en évidence le déficit d'intermédiation (en haut à droite) des membres de la CICI vis-à-vis des autres acteurs bénéficiant comme eux d'un haut degré pondéré (en haut à gauche).

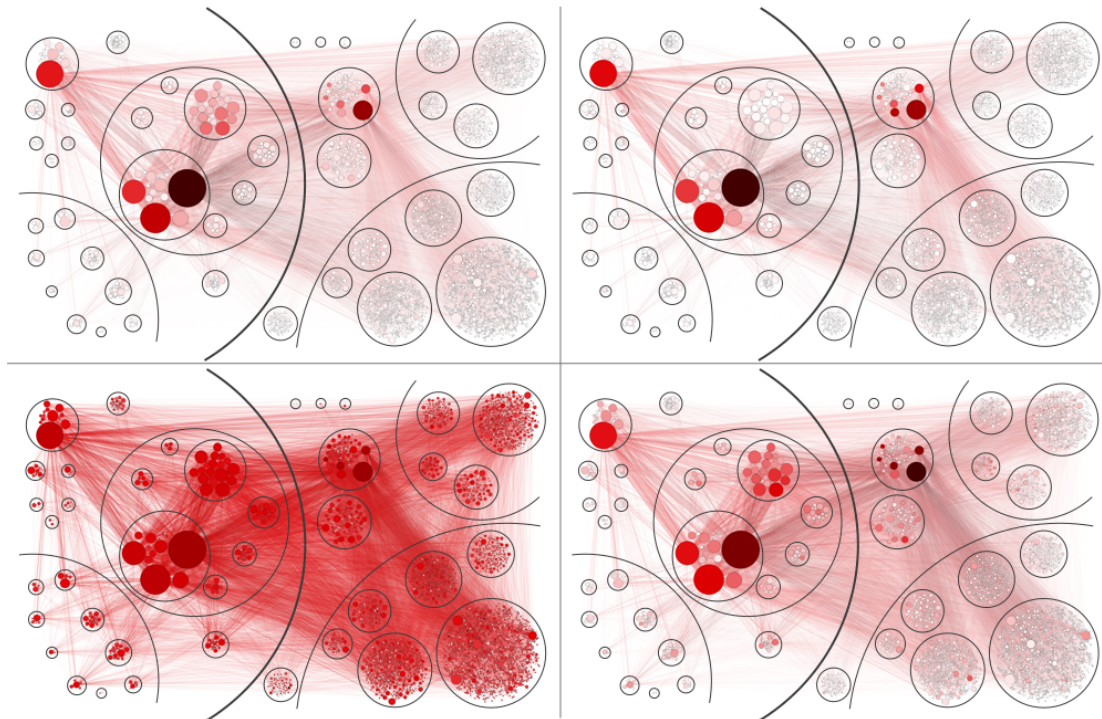
Mais cette approche, qui met bien en évidence l'imbrication des niveaux, est aussi et surtout un moyen de se concentrer sur une portion du réseau pour en discuter la cohérence propre. C'est bien sûr ce genre de changement de focale qui rend cette analyse multi-niveaux conceptuellement proche des « jeux d'échelle » auxquels l'histoire globale fait si fréquemment référence. Est-ce que chacun des groupes constitués sur la base de l'organigramme de la SDN a une homogénéité

---

<sup>1249</sup> Dans les faits, notre fig. 6.9 est bien le produit d'un processus « géographique » puisque pour regrouper les nœuds appartenant au même ensemble on a donné à ces derniers des coordonnées géographiques lat/long pour les spatialiser au moyen du plugin *GeoLayout* de Gephi (JACOMY Alexis, *GeoLayout*, 2011.). Tous les membres d'un même groupe héritent donc des coordonnées de celui-ci et sont localisés sur le même point. On utilise ensuite l'algorithme *Noverlap* (*nodes overlap*) pour donner un peu d'espace aux nœuds afin qu'ils ne se chevauchent pas. Les cercles sont ajoutés dans un second temps.

<sup>1250</sup> *Mapping the Republic of Letters*, [republicofletters.stanford.edu](http://republicofletters.stanford.edu), Stanford University.

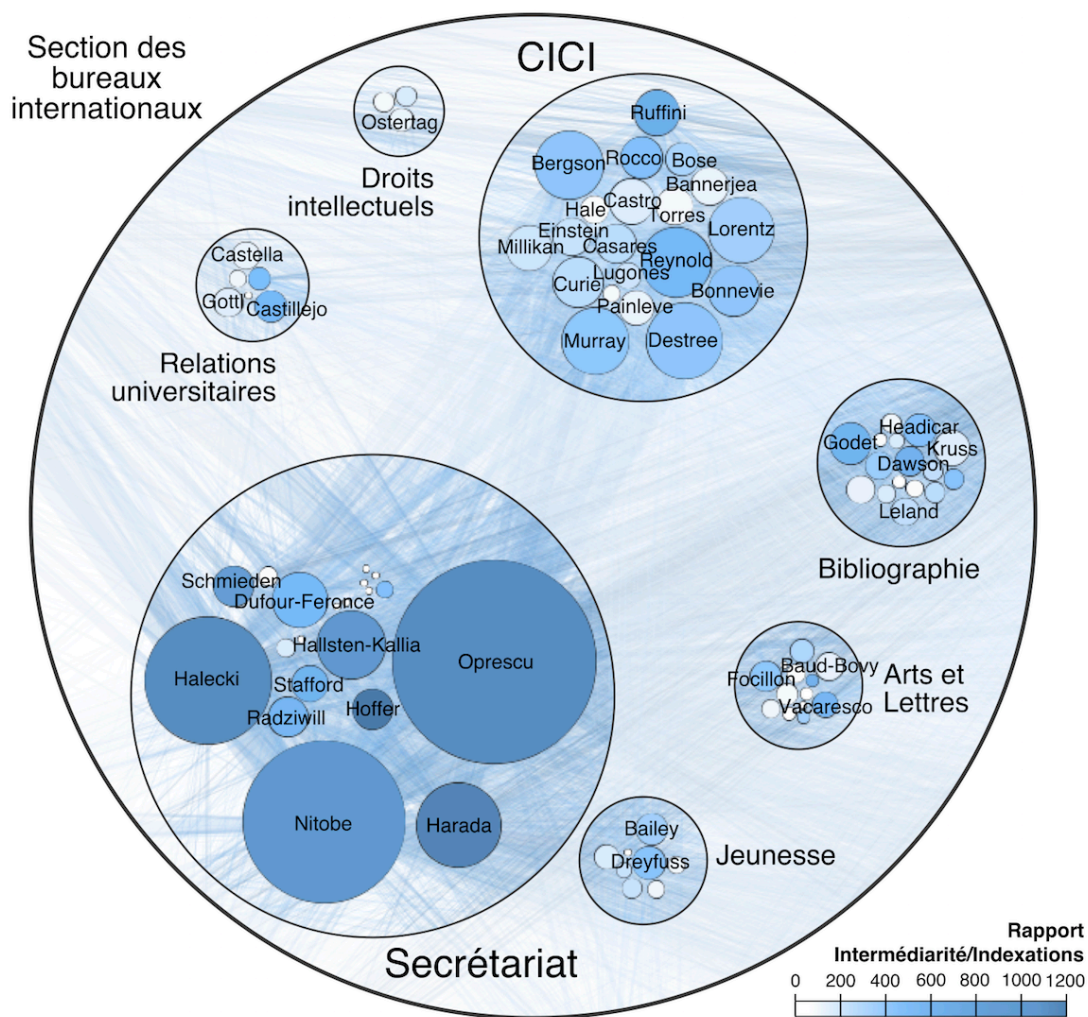
propre ou est-il composé d'acteurs qui n'échangent pas les uns avec les autres et, pour aller encore plus loin, avec les mêmes acteurs extérieurs à leur groupe ?



**Figure 6.10 Distribution des mesures de centralité dans la topographie institutionnelle**  
 Distribution « institutionnelle » des mesures de centralité calculées précédemment, soit centralité de **degré pondéré** (en haut à gauche), centralité d'**intermédiarité** (en haut à droite), centralité de **proximité harmonique** (en bas à gauche) et centralité de **vecteur propre** (en bas à droite).

Bien sûr, il est évident que les membres d'une section tierce, par exemple, ont toutes les raisons d'entretenir des relations les uns avec les autres puisqu'il s'agit de collègues qui partagent les mêmes bureaux et les mêmes missions, mais sont-ils connectés les uns avec les autres au travers des archives de la Section des bureaux internationaux ? Quant aux sous-commissions thématiques, sont-elles des lieux où des experts externes vont et viennent au gré de dossiers ponctuels ou forment-elles des entités qui ont une cohérence au-delà de l'organigramme ? Si nous ne tenterons pas ici de répondre à toutes ces questions, qui pourraient faire l'objet d'études ultérieures et qui nécessiteraient d'entrer encore plus en détail dans les possibilités de telles analyses complexes, intéressons-nous néanmoins aux ensembles qui regroupent les acteurs principaux de la coopération intellectuelle à la Société des Nations.





**Figure 6.11 Focale sur la Section des bureaux internationaux**

Mise en évidence d'une portion du réseau des archives de la coopération intellectuelle sur la base d'une fraction de sa « topographie institutionnelle » (fig. 6.9). Il s'agit d'un zoom, les nœuds concernés n'en sont pas pour autant déconnectés de leur entourage hors Section des bureaux internationaux. La couleur est fonction du rapport entre centralité d'intermédiation et nombre d'indexations des acteurs dans le fonds (voir table 6.12).

En isolant donc le cœur de notre réseau (fig. 6.11), à savoir l'entité qui produit les documents étudiés et qu'il est donc d'autant plus justifié d'utiliser dans cette démonstration, on peut pousser plus loin l'analyse que nous esquissions précédemment à propos de la différence structurelle fondamentale existant entre « experts », bien connectés mais trop spécialisés pour être des catalyseurs de relations, et « administrateurs » suffisamment généralistes pour connecter à eux seuls des groupes entiers. À nombre d'apparitions égal dans les dossiers, les acteurs affiliés au secrétariat ont en effet une centralité d'intermédiation deux fois plus élevée que les membres de la Commission de coopération intellectuelle (table 6.12)<sup>1251</sup>.

<sup>1251</sup> À noter que même si elle a un effet très similaire, nous utilisons ici une mesure différente de la précédente, qui comparait intermédiation et degré pondéré (le nombre total de connexions des nœuds). Il existe toutefois une forte relation de proportionnalité entre le degré pondéré et le nombre d'indexations,

<b>Noeud</b>	<b>Affiliation</b>	<b>Indexations (a)</b>	<b>Intermédialité (b)</b>	<b>Rapport (b/a)</b>
Ruffini	CICI	43	25445	<b>592</b>
Reynold	CICI	109	50503	<b>463</b>
Rocco	CICI	35	13602	<b>389</b>
Destree	CICI	130	45749	<b>352</b>
Bergson	CICI	104	36479	<b>351</b>
Bonnevie	CICI	55	19112	<b>347</b>
Murray	CICI	100	34299	<b>343</b>
Lorentz	CICI	96	27704	<b>289</b>
Bose	CICI	21	5485	<b>261</b>
Casares	CICI	31	6526	<b>211</b>
Curie	CICI	53	10969	<b>207</b>
Einstein	CICI	28	4846	<b>173</b>
Lugones	CICI	12	1859	<b>155</b>
Millikan	CICI	43	6517	<b>152</b>
Castro	CICI	42	4475	<b>107</b>
Painleve	CICI	23	1355	<b>59</b>
Bannerjea	CICI	28	1627	<b>58</b>
Torres Quevedo	CICI	27	699	<b>26</b>
Tanakadate	CICI	4	83	<b>21</b>
Hale	CICI	14	251	<b>18</b>
<hr/>				
Hoffer	Section	33	40635	<b>1231</b>
Harada	Section	159	174344	<b>1097</b>
Halecki	Section	361	364123	<b>1009</b>
Oprescu	Section	902	899472	<b>997</b>
Hallsten-Kallia	Section	103	87661	<b>851</b>
Nitobe	Section	584	494490	<b>847</b>
Schmieden	Section	33	26091	<b>791</b>
Stafford	Section	26	13533	<b>521</b>
Radziwill	Section	31	15174	<b>489</b>
Dufour-Féronce	Section	66	28080	<b>425</b>
Montenach	Section	5	547	<b>109</b>

**Tableau 6.12 Classement des membres de la CICI et du secrétariat de la Section**

Comparaison des valeurs d'indexation (nombre de fois qu'un acteur apparaît dans un dossier) et d'intermédialité (nombre de fois que le noeud est sur le plus court chemin entre deux autres noeuds) des membres de la CICI et du secrétariat de la Section des bureaux internationaux (valeurs arrondies).

Or, le regroupement de tous ces acteurs dans des sous-ensembles bien délimités permet ici de discuter plus finement ce constat. On observe en effet qu'il existe une grande diversité des profils à l'intérieur même de la CICI et que la situation ne se limite pas à une opposition entre ces deux groupes : certains de ses membres ont une centralité d'intermédialité étonnamment haute par rapport à leur nombre d'apparitions dans les dossiers. C'est en particulier le cas des deux experts italiens, le ministre Alfredo Rocco mais surtout le sénateur Francesco Ruffini. L'un et l'autre

---

puisque plus un acteur apparaît dans les dossiers plus il a de chance d'y apparaître conjointement avec d'autres.



n'ont passé que quelques années au sein de la Commission pendant la période concernée par notre analyse, ils apparaissent donc un peu moins que leurs collègues dans les dossiers de celle-ci. Remplaçant son compatriote qui quitte, âgé, la CICI après quatre ans d'activités, Rocco met très rapidement sa nouvelle fonction à profit en multipliant comme on l'a vu les initiatives en faveur de la création en Italie d'instituts rattachés à la Société des Nations. Cette activité fait de lui un nœud exceptionnel dans le graphe de la coopération intellectuelle : puisqu'il organise directement les contacts avec son gouvernement, qu'il représente d'ailleurs largement pendant ces négociations, il occupe effectivement une position de « pont » avec les milieux politiques. Cette haute valeur d'intermédiation « relative<sup>1252</sup> » expliquée pour Rocco, celle de Ruffini est plus complexe à comprendre puisqu'elle est le produit d'un faisceau de facteurs indépendants. Tout d'abord, l'ancien Ministre de l'éducation italien est membre de la sous-commission sur la propriété intellectuelle, un organe avec lequel il continue de collaborer après son départ de la CICI et dont l'activité – bien que limitée – le porte à entrer en contact avec des correspondants qui ne sont pas par ailleurs impliqués par d'autres sphères de la coopération intellectuelle<sup>1253</sup> (la position d'« intermédiaires » de tous les membres de la sous-commission en est donc renforcée). Ensuite, Ruffini fait partie des membres les plus actifs de la CICI, participant à toutes les sessions et s'investissant personnellement dans la vie de la Société des Nations en intervenant auprès de la Commission par un certain nombre de rapports et de propositions de résolutions<sup>1254</sup>. Cet engagement politique, qui se traduit devant l'Assemblée par un grand projet de convention internationale pour la protection de la propriété scientifique<sup>1255</sup>, confère lui aussi à l'Italien un réseau de correspondants et de cooccurrents dans les dossiers du fonds qui le singularise par rapport à ses confrères. Parmi ceux-ci, seul Gonzague de Reynold, qui s'exprime fréquemment devant l'Assemblée en raison de sa fonction de rapporteur de la Commission, peut également se targuer d'un tel réseau auprès des délégations d'États à Genève. Globalement, on notera que cette nouvelle forme de classement des membres de la CICI en fonction de cette caractéristique structurelle bien précise complète utilement les analyses plus traditionnelles qui ne considèrent pas toujours ces acteurs comme des « poids lourds » de la Commission. La position des scientifiques « nobélisés » et des personnalités de premier plan dans ce tableau est d'ailleurs tout à fait intéressante : à l'exception des trois présidents (qui n'apparaissent d'ailleurs pas en tête du classement), tant Marie Curie qu'Albert Einstein ou Robert Millikan font partie des individus qui, si on ne manque jamais de les mentionner lorsque l'on étudie la CICI, n'y « créent pas de lien »

---

<sup>1252</sup> En soi, elle n'a pas une valeur extrêmement élevée, mais elle est remarquable relativement à sa présence dans les dossiers.

<sup>1253</sup> Voir la série 13C/31393 (Archives SDN) et par exemple le dossier 13C/31393/59328.

<sup>1254</sup> Voir par exemple Archives SDN 13C/22384/28926 (recherches archéologiques) ou 13C/22526/28924 et 13C/31393/51899 (propriété scientifique).

<sup>1255</sup> Archives SDN 13C/31393/31393, 13C/31393/36205 ainsi que tous les dossiers de correspondance avec les pays concernés par la convention.

hors des cercles proches de la Commission. Comme pour confirmer les reproches « d’outil de la politique culturelle française » adressés à la coopération intellectuelle, on note que les membres latins y sont de très loin les plus efficaces dans leur rapport entre leur implication et ses effets en termes de mise en relation puisqu’ils occupent les cinq premières places du classement (table 6.12) et se placent en moyenne 265 fois sur le plus court chemin entre deux nœuds du graphe pour chacune de leur indexation dans un dossier du fonds alors que les autres n’atteignent qu’une moyenne de 185 (moyenne globale pour la CICI : 229). Bien sûr, il s’agit d’une mesure complexe qui ne permet pas de conclure que ces acteurs aient mis en place une stratégie particulière mais elle décrit tout simplement une situation statistique : la plupart des membres latins de la Commission, sans être nécessairement plus actifs que leurs collègues ni même connectés à un plus grand nombre de personnes, le sont sur des dossiers qui les placent plus souvent en situation d’« intermédiaires » entre des communautés du réseau.

Mais le jeu d’échelle ne serait pas complet sans un regard sur ce que ces relations personnelles impliquent au niveau supérieur. Entendu que, dans notre situation, une étude macro-institutionnelle n’aurait pas beaucoup d’intérêt puisque nous ne sollicitons les archives que d’une seule grande organisation et qu’elle se limiterait donc à comparer globalement ce qui entre et sort de la Société des Nations prise comme un tout, nous terminerons donc notre tour d’horizon des possibilités d’analyses multi-niveaux avec un point de vue « méso<sup>1256</sup> ». L’enjeu de cette quête de l’échelle méso, c’est celui de la visualisation de données de manière générale : entre un niveau macro qui ne fait que montrer de grandes tendances générales et un niveau micro où les relations sont tellement touffues qu’elles en deviennent illisibles, la mise en place d’un poste d’observation intermédiaire permet parfois de créer une représentation graphique qui peut en elle-même exhumer un motif d’organisation intelligible. Dans notre cas, il ne s’agit bien sûr pas de postuler qu’il existe, à un niveau intermédiaire, des relations d’une nature particulière et encore à qualifier (entre le niveau personnel et le niveau institutionnel) qui conditionneraient la structure du réseau de la coopération intellectuelle. Il est en effet certain que la modélisation de notre analyse montre que c’est au niveau des acteurs que les relations de cooccurrences se développent, quelle que soit l’influence que l’institution peut avoir sur ces individus par ailleurs. Il est donc plutôt question de trouver un niveau de lecture de ces relations individuelles qui les agrège de manière à produire une visualisation directement exploitable et comparable aux organigrammes qui ne descendent

---

<sup>1256</sup> Nous faisons usage de cette terminologie afin de décrire le mieux possible ce qui intervient entre le micro et le macro, entendu que ce « milieu » est toujours relatif à ces bornes extrêmes. Voir SAPIRO Gisèle, « Comparaison et échanges culturels : Le cas des traductions », in: REMAUD Olivier, SCHAUB Jean-Frédéric et THIREAU Isabelle (éds), *Faire des sciences sociales. Comparer*, Paris, Éditions de l’École des hautes études en sciences sociales, 2012, pp. 193-221. et SAPIRO Gisèle, « Champ », *Politika, la politique à l’épreuve des sciences sociales*, 2017, <<https://www.politika.io/fr/notice/champ>>. Ou une application dans le cadre de l’analyse de réseau : ROZENBLAT Céline, « Approches multiplexes des systèmes de villes dans les réseaux d’entreprises multinationales, Multiplex approaches of Urban systems in multinational firms’ networks », *Revue d’Économie Régionale & Urbaine* Août (3), 2015, pp. 393-424.

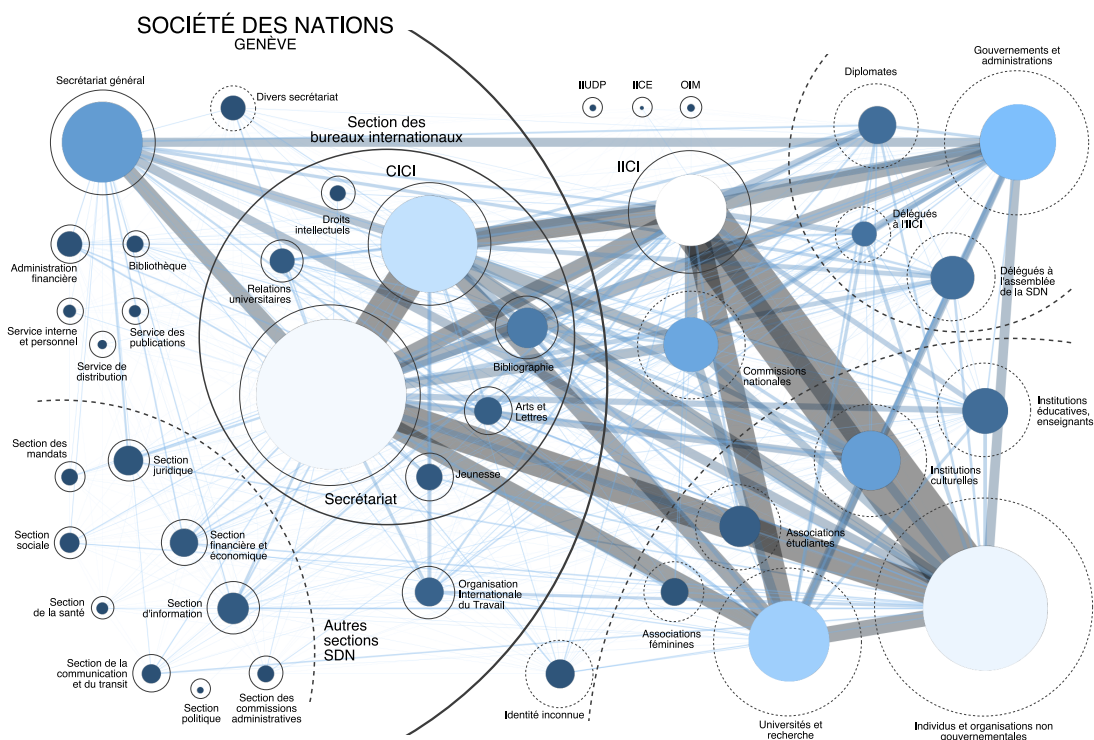
jamais à un niveau de précision micro pour s'en tenir généralement à des structures macro ou méso.

À l'exemple de notre système précédemment exposé, et en particulier la fig. 6.8 L, quelle vue d'ensemble un tel résumé des relations individuelles au niveau du groupe ou de la sous-institution nous propose-t-il donc ? Y observe-t-on les mêmes tendances qu'au niveau « micro » ? Les rôles de chacun de ces groupes y sont-ils conformes à ce qu'on pourrait attendre de cette structure hiérarchique dont nous avons présenté l'élaboration laborieuse dans les premiers chapitres de cette étude ? Si l'on se place ainsi au niveau supérieur, en fusionnant en un seul point tous les acteurs qui forment un même groupe et en agrégeant toutes leurs relations d'individu à individu en des relations de groupe à groupe (fig. 6.13), le panorama du réseau du fonds de la coopération intellectuelle prend une allure bien différente de sa version précédente (fig. 6.9). Projeté sur la même topographie institutionnelle, le réseau méso se présente sous une forme relativement épurée, le faible nombre de nœuds (notre classement compte 40 groupes) impliquant également un faible nombre d'arêtes ce qui rend sa lecture plus facile que la version micro. À l'exception de la couleur des nœuds, qui est calculée sur la base de la nouvelle mesure de centralité de degré pondéré de chacun des groupes, toutes les variables qui composent cette visualisation sont issues du graphe original : la taille des groupes n'est rien d'autre que l'addition de toutes les indexations des acteurs qui les composent tout comme la taille des arêtes est la somme des relations de cooccurrences individuelles, bien que leur calcul soit un processus plus complexe (comme décrit dans l'annexe G, on a recours à une macro *Visual Basic*<sup>1257</sup> puisque Gephi ne peut pas se charger de cette fusion de manière optimale). Un constat net s'impose : cette représentation donne une tout autre image de l'équilibre global des relations dans le petit monde de la coopération intellectuelle. En effet, alors que la fig. 6.9 pouvait donner l'impression que tous les acteurs principaux se trouvaient dans les groupes directement liés à la Commission de coopération intellectuelle, cette visualisation montre un déplacement vers l'extérieur.

Il est évident que ces deux constats en apparence contradictoires ne sont que des preuves de l'importance des artefacts visuels que sont la taille des nœuds et l'épaisseur des liens dans la lecture d'un graphe, et que le jeu de données qui compose ces deux visualisations est bel et bien strictement identique. De fait, le changement de focale nous rappelle une réalité que le niveau micro pourrait nous faire oublier : même si les acteurs majeurs de la coopération intellectuelle se trouvent en effet à l'intérieur de la Société des Nations et de son satellite de la rue de Montpensier, ce n'est pas – ou du moins pas seulement – entre eux que l'on trouve la majeure partie des relations de cooccurrences dans les dossiers de la Commission.

---

<sup>1257</sup> GUPTA Prashant, « Find and replace multiple values at once in Excel using VBA », 2016, <<https://www.youtube.com/watch?v=obzWsD5dk10>>.



**Figure 6.13 Réseau des archives au niveau méso-organisationnel**

Réseau des archives de la coopération intellectuelle résumé au niveau « méso-organisationnel » (1919-1927). Il s'agit de la fig. 6.9 dont on a fusionné tous les nœuds appartenant au même groupe. Les arêtes sont compilées en conséquence. La taille des nœuds est fonction du nombre d'indexations cumulées des acteurs du groupe, leur couleur est fonction de leur centralité de degré pondéré en tant que groupe. La taille et la couleur des arêtes est fonction du nombre et du poids des relations entretenues entre les nœuds qui composaient les groupes avant fusion. Les *self-edges* (relations entre des nœuds d'un même groupe, qui sont désormais des relations du groupe à lui-même) ne sont pas représentées.

Comme notre étude de la distribution des acteurs du fonds nous l'indiquait au chapitre 2 (fig. 2.8), seuls 12% de ceux-ci sont affiliés à la SDN ou à la CICI et à ses sous-commissions. Même si ces acteurs internes sont omniprésents dans les dossiers de correspondance de la Section des bureaux internationaux, les individus qui se situent à l'extérieur de l'organisation constituent la masse principale du réseau en raison de leur supériorité numérique écrasante. En clair, le très grand nombre d'arêtes de faible intensité sur la droite de notre topographie au niveau individuel s'avère être finalement quantitativement plus important que le petit nombre d'arêtes très intenses qu'on y voit à gauche.

Cette nouvelle pondération est un apport majeur pour l'interprétation du réseau des archives de la coopération intellectuelle. Si elle ne change fondamentalement rien à l'analyse une à une des relations individuelles, elle les replace dans un contexte, rappelant l'existence de cette multitude d'acteurs mineurs qui, même si elle ne saute jamais aux yeux de l'historien parcourant les liasses de documents de la CICI, n'y joue pas moins un rôle bien particulier. Si on se penche plus en détail sur les principales arêtes de ce graphe (table 6.14), qui ne sont dès lors plus des « relations » à proprement parler mais qu'on considérera plutôt comme des indicateurs d'une certaine

proximité entre les groupes, on réalise en effet l'importance des liens qui connectent les ensembles situés à l'extérieur (EXT) de la Société des Nations. Ils représentent près de la moitié des liens de cooccurrence entre des acteurs du fonds (45% des arêtes listées dans le tableau 6.14), alors que les relations internes à la SDN ne forment qu'un petit quart de ce total (23%), complétées par les arêtes qui font le lien entre l'intérieur et l'extérieur pour 32%.

Notons que cette analyse rapide du niveau méso-institutionnel est fortement tributaire de décisions de classement qui mettent pêle-mêle dans un même groupe des centaines d'individus, comme pour les organisations non gouvernementales, culturelles ou universitaires, entraînant la formation d'arête extrêmement fortes auprès des groupes concernés. Mais c'est également ces décisions qui favorisaient tant la visibilité des acteurs bien connus de la coopération intellectuelle dans l'analyse du niveau micro... On comprend donc que ces deux représentations visuelles sont à mettre à profit conjointement et qu'elles ne sont pas en tant que telles les seules clés de lecture de l'objet mathématique qui se cache derrière. D'ailleurs, les données elles-mêmes nous permettent de critiquer ce classement : l'analyse des *self-edges*, ou « boucles », les arêtes reliant un groupe à lui-même et consistant donc en l'addition de toutes les relations qui se tissent à l'intérieur de ces groupes au niveau individuel, nous donne une bonne idée de la cohérence interne de ces ensembles. Certaines boucles sont des arêtes d'une taille importante et figurent déjà dans le tableau 6.14 aux côtés des arêtes liant deux groupes, mais ces valeurs sont à pondérer en fonction du nombre d'acteurs que ces ensembles réunissent. À l'intérieur de l'ensemble « CICI », qui est intuitivement le groupe le mieux délimité de notre corpus, on trouve 2199 relations<sup>1258</sup> pour 20 acteurs (109/pers.), un rapport plus de cent fois supérieur à la deuxième plus grande boucle du graphe, qui témoigne de 759 relations à l'intérieur de l'ensemble des organisations non gouvernementales (0.7/pers.). Avec des arêtes internes bien moins nombreuses, les sous-commissions ou les secrétariats de la SDN, qui rassemblent des groupes d'acteurs retroints, font donc proportionnellement bien mieux que les ensembles thématiques mis sur pied pour décrire les correspondants extérieurs de la Commission de coopération intellectuelle.

Toujours est-il que cette représentation permet de questionner les rapports de force qui soutiennent la structure officielle de l'institution, dans l'esprit de notre modèle qui vise à comparer la structure officielle à la structure expérimentée. Dans cette configuration, l'Institut international de coopération intellectuelle se présente comme un acteur incontournable de la future « organisation de coopération intellectuelle » puisqu'il occupe une place particulièrement centrale dans le réseau des archives, réunissant à lui seul une part importante des contacts avec les tiers, comme le montre la fig. 6.13. Cet institut n'étant actif que pendant les deux dernières années de

---

<sup>1258</sup> Il s'agit évidemment de relations multiples, c'est-à-dire que deux acteurs peuvent être reliés par plusieurs cooccurrences en même temps, comme on l'a vu sur la fig. 6.9, raison pour laquelle le total est ici plus grand que le nombre de combinaisons possibles entre les membres de la CICI.

la période étudiée, il nous faudra ajouter une dimension temporelle à cette analyse de réseau pour en observer plus finement l'évolution.

<b>Groupes liés</b>	<b>Relations cumulées</b>	<b>Type</b>	
IICI - Org. non gouvernementales	2471	EXT	
CICI - CICI	2199	INT	<b>Self</b>
Section des bureaux int. - CICI	1509	INT	
Section des bureaux int. - Org. non gouvernementales	1194	MIXTE	
IICI - Universités	1004	EXT	
CICI - IICI	799	MIXTE	
Org. non gouvernementales - Org. non gouvernementales	759	EXT	<b>Self</b>
Section des bureaux int. - Universités	741	MIXTE	
Section des bureaux int. - IICI	691	MIXTE	
Section des bureaux int. - Section des bureaux int.	683	INT	<b>Self</b>
IICI - Institutions culturelles	669	EXT	
CICI - Universités	664	MIXTE	
Org. non gouvernementales - Universités	660	EXT	
Secrétariat général SDN - Section des bureaux int.	585	INT	
IICI - Gouvernements	573	EXT	
CICI - Org. non gouvernementales	542	MIXTE	
Universités - Universités	538	EXT	<b>Self</b>
IICI - Commissions nationales	513	EXT	
Section des bureaux int. - Gouvernements	496	MIXTE	
Institutions culturelles - Institutions culturelles	489	EXT	<b>Self</b>
CICI - Commissions nationales	477	MIXTE	
IICI - IICI	449	EXT	<b>Self</b>
Section des bureaux int. - Commissions nationales	402	MIXTE	
Org. non gouvernementales - Gouvernements	400	EXT	
Universités - Institutions culturelles	391	EXT	
Gouvernements - Gouvernements	385	EXT	<b>Self</b>
Secrétariat général SDN - Org. non gouvernementales	376	MIXTE	
Commissions nationales - Universités	372	EXT	
Secrétariat général SDN - Gouvernements	369	MIXTE	
Org. non gouvernementales - Institutions culturelles	367	EXT	
Secrétariat général SDN - CICI	364	INT	
CICI - Gouvernements	334	MIXTE	
Section des bureaux int. - Institutions culturelles	318	MIXTE	
Commissions nationales - Org. non gouvernementales	315	EXT	

**Tableau 6.14 Arêtes les plus importantes du graphe méso-organisationnel**

Il s'agit des arêtes de plus de 300 cooccurrences cumulées, représentées en noir. *Self-edges* incluses. Les arêtes ne sont pas dirigées, l'ordre gauche/droite dans le couple de groupes liés n'a donc pas d'importance. La colonne « Type » indique s'il s'agit d'une relation interne à la SDN, externe, ou mixte (c'est-à-dire impliquant un groupe interne et un groupe externe).

## 6.5 La structure comme « signature » de l'évolution temporelle du réseau et de ses subdivisions thématiques

Dans la continuité de nos pérégrinations à la recherche de stratégies permettant de démêler la complexité du réseau de la coopération intellectuelle, il est intéressant de constater qu'un problème récurrent de la visualisation de réseau trouve un début de solution avec notre proposition de topographie institutionnelle qui fixe la position des sommets selon leur affiliation : la représentation d'un graphe dans temps, c'est-à-dire l'évolution de la structure pendant une certaine période. Cette question est évidemment centrale en histoire, une discipline qui ne peut pas faire l'impasse d'une approche longitudinale : alors que l'analyse de réseau est souvent un moyen de « résumer » un objet historique sous la forme d'une visualisation totalisante, comment rendre compte des changements progressifs, des ruptures, augmentations ou diminutions des relations, ou encore de la permanence de certaines formes d'organisation ? Face à ces enjeux très présents aujourd'hui dans la communauté de l'analyse de réseaux historiques<sup>1259</sup>, nous devons d'emblée signaler que l'amplitude de notre étude est ici limitée. Le but de ces quelques pages est en effet moins de faire l'état des lieux des récents développements en la matière que d'élaborer quelques conceptions personnelles et de montrer en quoi notre « topographie » rejoint très largement des propositions de réponses à ces questionnements méthodologiques formulées par d'autres chercheurs avant nous. Comme le domaine du développement d'outils et de plateformes de visualisation de réseaux interactives et évolutives connaît aujourd'hui une activité grandissante<sup>1260</sup> sans pour autant être déjà en mesure de proposer de modèles opératoires capables d'analyser dans le temps des réseaux complexes et de grande taille, nous en resterons à des visualisations statiques sans pour autant postuler qu'une solution satisfaisante ne puisse être trouvée dans un proche avenir pour analyser les données de la coopération intellectuelle.

---

<sup>1259</sup> À ce propos, nous nous inspirons en particulier pour ces pages des réflexions exposées par LEMERCIER Claire, « Taking time seriously. How do we deal with change in historical networks? », in: GAMPER M., RESCHKE L. et DÜRING Marten (éds), *Knoten und Kanten III. Soziale Netzwerkanalyse in Geschichts- und Politikforschung*, Bielefeld, Transcript Verlag, 2015, pp. 183-211.

<sup>1260</sup> Beaucoup de logiciels permettent d'exporter les résultats sous la forme d'une visualisation interactive à publier en ligne, voire produisent directement leurs résultats de cette façon. Pour l'instant, il s'agit surtout d'utiliser ces technologies pour de la visualisation de « démonstration ». La librairie SigmaJS ([sigmajs.org](http://sigmajs.org)) développée par Alexis Jacomy est directement compatible avec le format GEXF de Gephi. La librairie la plus utilisée est certainement D3.JS de Mike Bostock (voir BOSTOCK, OGIEVETSKY et HEER, « D3: Data-Driven Documents », *art. cit.*, 2011.). Certains outils sont plus axés sur la gestion de données puis leur visualisation sous forme de graphes, comme NodeGoat du LAB1100 (BREE Pim van et KESSELS Geert, *Noadgoat: a web-based data management, network analysis and visualisation environment*, 2013.) ou HistoGraph (NOVAK Jasminko, WIENEKE Lars, DÜRING Marten *et al.*, « HistoGraph - A Visualization Tool for Collaborative Analysis of Historical Social Networks from Multimedia Collections », in: *Proceedings of 18th International Conference on Information Visualization (IV)*, Paris, 2014.) qui sont tous deux développés à des fins de recherche historique.

Dans un second temps, et sur la base de ces questionnements sur la composante temporelle du réseau des archives de la CICI, nous proposons de mettre également à profit l'approche topographique pour éclairer la « signature » structurelle des subdivisions thématiques de notre réseau ainsi que pour proposer une analyse générale de ce qui en compose la périphérie.

## C'est l'écoulement du temps qui fait le réseau

L'écoulement du temps est à la base de quasiment toute analyse de réseau, et pourtant cette dernière le lui rend très mal, peinant généralement à rendre visible ce paramètre. Il est en effet rare qu'on n'analyse que des relations proprement instantanées. On se base plutôt sur une certaine période pendant laquelle on recueille des informations que l'on traduit ensuite sous la forme d'une structure valable pour l'intervalle choisi (quitte à comparer celle-ci avec la structure observée pendant d'autres intervalles). Souvent, c'est la temporalité elle-même qui crée le réseau. C'est par exemple le cas lorsque l'on s'intéresse à des réseaux d'affiliation professionnelle : comme les individus concernés cumulent rarement plusieurs emplois simultanés, si l'on ne prend pas en compte une période suffisamment longue pour qu'ils aient eu le temps d'en changer, le réseau se limitera à une sorte de champ de « fleurs », de départements entourés de leurs employés, sans aucuns intermédiaires entre ces employeurs. Nous avons expérimenté un questionnaire similaire sur les données du principal outil de financement de la recherche scientifique en Suisse : analyser le réseau des co-requérants de fonds FNS sur une seule année n'a aucun intérêt pour étudier les développements de comportements interdisciplinaires puisqu'il est rare qu'un professeur d'université ait recours plusieurs fois par an à un tel financement. Le réseau ne commence à prendre une certaine densité que lorsque l'on prend en compte une périodisation qui corresponde à la durée d'une étape de carrière académique<sup>1261</sup>. Dans le cas de notre réseau des membres de la CICI (fig. 5.16), analyser la situation année après année revient à produire des petits réseaux (ou des petites matrices composées uniquement des ensembles carrés situés sur la diagonale) où tout le monde serait lié à tout le monde et cela ne permettrait pas de comprendre qui sont les acteurs qui siègent plusieurs années de suite. Il en va de même lorsque l'on analyse des réseaux d'affiliation à des conseils d'administration, comités d'associations ou bureaux d'organisations politiques : pour observer des motifs récurrents, il faut parfois laisser aux acteurs le temps de passer d'un groupe à l'autre, en choisissant une échelle qui soit cohérente avec la fréquence des modifications des relations (par exemple année après année, s'il y a beaucoup de changements, ou par tranche de plusieurs années sinon). Si on se concentre sur un panorama

---

<sup>1261</sup> GRANDJEAN Martin, BENZ Pierre et ROSSIER Thierry, « Complex Network Visualisation for the History of Interdisciplinarity: Mapping Research Funding in Switzerland », in: *Digital Humanities*, Montréal, 2017. Et également BENZ Pierre, GRANDJEAN Martin et ROSSIER Thierry, « Elites académiques et (re)définition des frontières disciplinaires. Collaborations interdisciplinaires et structure du pouvoir académique », in: *7e Congrès de l'Association Française de Sociologie*, Amiens, 2017.



instantané, on se limite à décrire une situation sans pouvoir montrer les parcours passés et sans tenir compte du fait que tous les acteurs du réseau n'en sont pas tous au même niveau d'avancement dans leur processus personnel. Parfois, c'est justement la mobilité des acteurs dans le temps que l'on cherche à représenter. C'est par exemple le cas lorsque l'on s'intéresse à la pratique du « pantouflage » dans une administration, soit le fait pour un haut fonctionnaire de quitter la fonction publique pour rejoindre le conseil d'administration d'une entreprise travaillant dans un domaine où les synergies avec l'administration sont nombreuses (ou le contraire : un cadre du privé qui se fait engager par un département qui faisait appel aux services d'entreprises comme la sienne). Si on choisit une focale temporelle trop courte, on n'observe que très peu de passages d'un côté à l'autre, alors que si on laisse le temps faire son œuvre, ces comportements sont beaucoup plus facilement observables et peuvent être analysés conjointement avec les dépenses des administrations et les mandats octroyés aux entreprises concernées pour mettre en évidence les situations à risque<sup>1262</sup>.

Or, si l'on peut concevoir que la dimension temporelle s'intègre facilement dans de tels réseaux d'affiliation ou « de liste », dont la formalisation est très directement conditionnée par des sources sérielles qui indiquent souvent clairement les dates de début et de fin de la relation, il n'en va pas de même pour tous les types de réseaux. En particulier dans le cas d'analyse de réseaux « sociaux », les relations personnelles parfois fugaces sont toujours difficile à qualifier temporellement : en l'absence de documents on ne sait souvent pas, alors qu'elles sont attestées en 1925, si elles seront toujours valables en 1927. Quand le réseau est la modélisation de relations sociales, la temporalité doit toujours être interrogée, car elle se manifeste différemment selon le type de relations étudiées. Alors que des liens familiaux s'inscrivent généralement dans une temporalité longue (voire même infinie puisque selon les études, on considérera par exemple que lorsqu'un individu décède, les personnes qu'il liait entre elles conservent leurs attaches malgré la disparition du « nœud » en question), l'arbre généalogique étant la visualisation la plus explicite sur le fait que la temporalité « produit » le réseau, est-ce qu'une relation d'amitié ayant duré dix ans est toujours un élément structurant quand on analyse le réseau des relations d'amitié des personnes concernées trente ans plus tard ? Oui, certainement si l'on s'intéresse à reconstituer le « réseau social » d'un individu puisque cette relation en expliquera certainement d'autres, tissées plus tard (des personnes rencontrées par l'intermédiaire de cet ami, un emploi, l'inscription dans un cercle de sociabilité, etc.). Et non, si l'on cherche à décrire la situation présente de cet individu qui, même si elle est le fruit de relations passées, ne peut pas être « polluée » d'informations qui ne sont pas à jour et qui feraient courir le risque d'une interprétation biaisée par ce passif. Le

---

<sup>1262</sup> GRANDJEAN Martin, « The Big Picture, Visualisation of Procurements Volumes », in: *International Symposium on IT-related challenges for external auditing*, Potsdam, 2014. Voir également SCHMIDLI Julian, PLATTNER Titus, GRANDJEAN Martin *et al.*, « Ex-Beamte profitieren vom Filz », *SonntagsZeitung*, Zürich, 25.11.2012, pp. 6-7.

problème devient encore plus insoluble lorsque des relations à très court terme, comme une rencontre, sont analysées sur le même graphe (en général « reconstitué », selon notre typologie du chap. 2.2) que des relations sociales à moyen ou long terme.

Ceci étant, dans un réseau de documents il nous semble que cette question est beaucoup moins importante en termes d'interprétation que dans un réseau de relations interpersonnelles puisque les choix de modélisation sont clairs : on s'intéresse à des métadonnées qui témoignent de l'existence d'un ou plusieurs documents échangés entre des individus ou des institutions. Ces documents existent, et même si leur influence sur le présent et le futur des personnes qui les écrivent ou les reçoivent peut être discutée, le fait qu'ils soient créés à une date précise et qu'il existent ensuite indéfiniment, rangés soigneusement dans d'une chemise en carton ou pêle-mêle au fond d'un tiroir, nous permet de les analyser en les dissociant de leur performativité sociale et inscrite précisément dans le temps. Une information transmise d'un individu à un autre dans le cadre des travaux d'une sous-commission de la CICI est en effet encore valable un an plus tard, et c'est le but d'un système de *record management* que de permettre à une administration d'exploiter ses dossiers archivés. C'est d'ailleurs le propre de ce type d'analyse que de se focaliser sur l'existence et la circulation de ces documents à grande échelle plutôt que sur ce que leur contenu peut nous dire de la relation entre les individus concernés. Et cette méthode nous semble particulièrement défendable lorsqu'il s'agit comme ici d'un corpus d'un très grand nombre de documents administratifs et non pas d'échanges de petits nombres de lettres personnelles ou sentimentales qui nécessiteraient une analyse plus proche du texte.

Pourtant, même lorsque la temporalité est facilement définissable, se pose la question de la prise en compte de la fugacité des arêtes : faut-il représenter côte-à-côte plusieurs états du même graphe ? Utiliser dans ce cas l'unité minimale à disposition (le mois, l'année) ou fonctionner sur la base de périodes (5 ans, 10 ans) ? Ces dernières pouvant fonctionner comme des fenêtres glissantes (1920-1930, 1925-1935, etc.) pour se chevaucher et éviter de faire rater des modifications structurelles apparaissant en tout début ou en toute fin de période. Ou alors tout représenter sur un même graphe qui, au moyen d'un *slider* ou d'une échelle temporelle sur laquelle faire bouger un curseur, évoluerait au gré des envies du chercheur ou du lecteur ? Mais dans ce cas, faut-il cumuler les relations de 1921 avec les relations existant déjà en 1918, 1919 et 1920, par exemple, ou faut-il n'afficher que les arêtes étiquetées « 1921 » ? Toutes ces questions trouvent des réponses très différentes en fonction de la matière première qui constitue le graphe et des hypothèses de travail qu'on lui applique. Ceci d'autant plus que tous les objets historiques ne se prêtent pas à un « découpage » en tranches successives, soit parce que celles-ci n'ont pas de sens par rapport au sujet ou aux données, soit parce que toutes les relations ne peuvent pas être datées avec la même précision ou exhaustivité. Il s'agit dans tous les cas d'une décision qui influence la lecture de cet objet très malléable qu'est le réseau, une façon supplémentaire de tester des suppositions : est-ce que dans ce jeu de données la tendance attendue est visible sur des

tranches de 5 ans en 5 ans ? Le graphe complet pour toute la période n'est-il pas plus explicite pour montrer le regroupement d'acteurs que ses différentes étapes ? Ou encore, même si cela n'a en apparence pas de sens pour des données couvrant par exemple plusieurs décennies, est-ce qu'une granularité au mois près permettrait de détecter les petites irrégularités qui sont généralement noyées lorsqu'on prend une focale plus large ? On comprend donc qu'il s'agit bien d'un processus exploratoire et que l'éventuel choix de découper un réseau en tranches successives ne remplace pas l'analyse de l'objet global mais au contraire la complète. Il faut en effet toujours peser l'intérêt de cette approche temporelle en fonction de l'usage. Si le but est de pouvoir comparer le réseau à d'autres réseaux du même type, comme on comparerait le réseau des personnages de « Hamlet » à celui d'« Othello » et de toutes les autres tragédies de Shakespeare pour déceler les régularités du barde en termes d'organisation de la narration et de ses acteurs<sup>1263</sup>, alors la version définitive et complète du graphe sera préférée. Mais si le but est d'analyser, à l'intérieur de la pièce de théâtre en question, l'agencement des interactions entre les différentes factions de la royauté danoise, alors un découpage acte par acte, scène par scène ou réplique par réplique sera plus approprié<sup>1264</sup>. Ces exemples sont bien sûr transposables à tout objet de recherche.

Mais régler ces questions conceptuelles ne signifie pas encore trouver un moyen de les mettre en œuvre sous la forme d'une visualisation intelligible. Le passage à l'acte est d'ailleurs d'autant plus compliqué que très dépendant des technologies utilisées : comme le fait remarquer Claire Lemerrier, les logiciels que nous utilisons aujourd'hui étant les héritiers des questions de recherches des pionniers de la visualisation anthropologique ou sociologique, la plupart d'entre eux sont surtout adaptés à des réseaux relativement petits, peu complexes, et pas évolutifs<sup>1265</sup>. La représentation du temps nécessite donc souvent un usage détourné de certaines fonctionnalités. Techniquement, si l'analyse de réseaux longitudinaux répond à la seule condition de se baser sur des relations méticuleusement datées<sup>1266</sup>, sa visualisation n'est en effet pas sans obstacles puisque tout apport ou suppression d'arêtes est susceptible de modifier considérablement la structure et donc l'affichage du graphe. De plus, produire de nombreux graphes successifs ou mettre au point une interface de navigation dans le temps où les sommets se réajustent automatiquement en fonction des arêtes activées, sautant d'un côté à l'autre de l'écran, fait courir le risque de perdre

---

<sup>1263</sup> GRANDJEAN, « Network visualization », *art. cit.*, 2015.

<sup>1264</sup> XANTHOS Aris, PANTE Isaac, ROCHAT Yannick *et al.*, « Visualising the Dynamics of Character Networks », in: *Digital Humanities*, Krakow, 2016, pp. 417-419. Voir également le prototype d'interface : <https://maladesimaginaires.github.io/intnetviz>.

<sup>1265</sup> LEMERCIER, « Taking time seriously. How do we deal with change in historical networks? », *art. cit.*, 2015, pp. 184-186.

<sup>1266</sup> Ou de nœuds possédant une date d'apparition et de disparition, mais cela revient finalement exactement au même, cette périodisation peut être appliquée à leurs arêtes en partant du principe qu'un nœud sans arêtes est rendu invisible/enlevé du graphe.

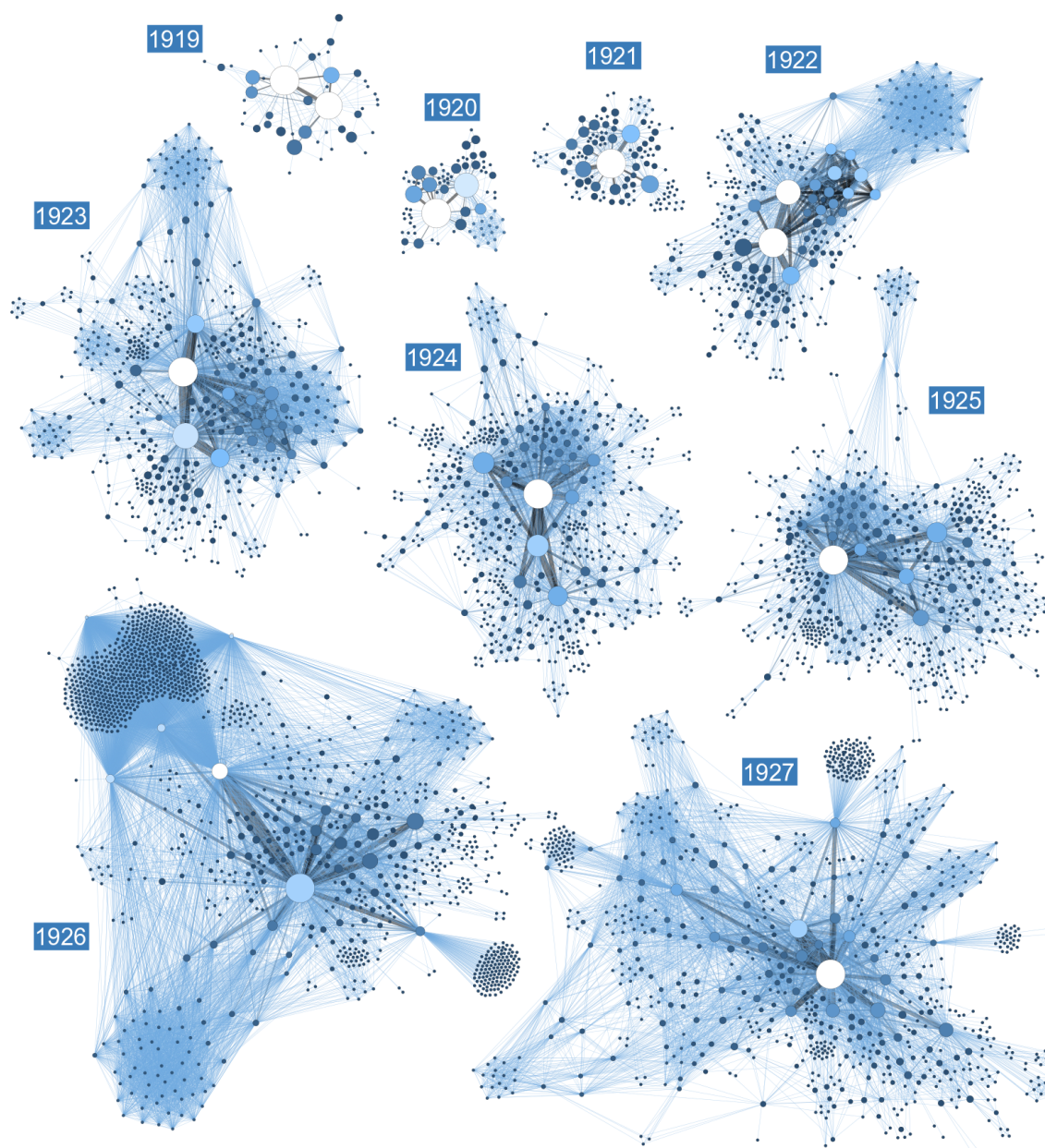
la « carte mentale<sup>1267</sup> », qui permet au lecteur de se repérer dans la visualisation. Bien sûr, le découpage temporel, comme dans toute analyse de réseau qui consiste en l'étude d'un objet mathématique et pas simplement en une visualisation, est avant tout une technique qui va permettre de mesurer l'évolution de certaines mesures dans le temps. Mais il est certain, et ceci d'autant plus lorsque l'on ne fait plus uniquement usage de la représentation visuelle comme un moyen de recherche mais également comme un outil pour communiquer une connaissance à un public ou à des lecteurs, qu'être capable de rendre compte graphiquement de l'évolution temporelle du graphe est d'une grande importance. Et pour en tirer quelque chose de lisible, pour permettre à l'observateur averti de reconnaître les motifs les plus évidents et leur évolution dans le temps, il faut trouver un moyen de rendre les différentes versions du réseau commensurables, comparables les unes avec les autres. Cette notion de *mental map*, qui rappelle le soin de la sémiologie graphique de Jacques Bertin, et avant lui des précurseurs de la visualisation statistique, à choisir les meilleurs symboles pour faciliter la lecture des cartes et autres diagrammes, est aussi fondamentale qu'intuitive : pour que notre cerveau soit capable de passer d'une représentation à l'autre, ou d'un stade à l'autre de cette représentation, il faut que la position des éléments soit aussi peu modifiée que possible ou que les codes graphiques soient suffisamment clairs pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en revenir à la légende entre chaque étape.

La figure 6.15, qui présente l'évolution du réseau des archives de la coopération intellectuelle année après année entre 1919 et 1927 est donc peu propice à une telle lecture pointue. Pour des raisons de lisibilité tous les nœuds ne sont pas nommés, ce qui aurait permis dans ce cas de reconnaître, d'une année à l'autre, les principaux acteurs du réseau<sup>1268</sup>. Mais cette mesure n'aurait dans tous les cas pas rendu possible un passage intuitif et fluide entre les étapes. Ici, plus que l'évolution précise du rôle de chaque individu dans ce graphe de cooccurrences, c'est l'évolution de la structure globale qui se donne à lire. Tout d'abord, c'est surtout l'augmentation de la quantité de nœuds et de relations qui frappe : après trois premières années très limitées, c'est en 1922 que le graphe commence à se complexifier, les nœuds devenant plus abondants et formant des groupes plus distincts (le très faible nombre d'acteurs des archives entre 1919 et 1921 entraînant une centralisation très nette autour de quelques secrétaires de la SDN, ces groupes ne peuvent pas se former).

---

<sup>1267</sup> PURCHASE H. C., HOGGAN E. et GÖRG C., « How Important is the “Mental Map”? - An Empirical Investigation of a Dynamic Graph Layout Algorithm », in: KAUFMANN M. et WAGNER D. (éds), *Graph Drawing*, Berlin, Heidelberg, Springer, 2007, pp. 184-195.

<sup>1268</sup> Les graphes présentés ici ne sont donc pas des versions d'exploration puisqu'il s'agit d'obtenus « finaux ». Pour l'exploration, on travaillera directement dans le logiciel, qui propose une interface interactive, des indicateurs, etc.



**Figure 6.15 Évolution du réseau des archives de la coopération intellectuelle année après année**

Il ne s'agit pas tout à fait de la décomposition du graph 2.20, même si le résultat est similaire, mais du découpage du graphe biparti 2.18 en fonction des dates des dossiers puis leur projection. Comme dans les exemples précédents, la taille des nœuds est fonction du nombre d'indexations de l'acteur dans les dossiers de la période concernée (ici, la taille est relative à la période, le plus « grand » nœud a toujours une taille de 100%) et leur couleur est fonction de leur centralité de degré pondéré.

	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927
Dossiers	58	71	151	233	351	400	441	365	372
<b>Noeuds</b>	<b>53</b>	<b>94</b>	<b>149</b>	<b>307</b>	<b>496</b>	<b>526</b>	<b>591</b>	<b>1368</b>	<b>795</b>
<b>Arêtes</b>	<b>114</b>	<b>344</b>	<b>383</b>	<b>3100</b>	<b>4665</b>	<b>3291</b>	<b>3441</b>	<b>10424</b>	<b>6617</b>
Densité	8.3%	7.9%	3.5%	6.6%	3.8%	2.4%	2.0%	1.1%	2.1%

**Tableau 6.16 Évolution de la taille du réseau par année**

Le nombre d'arêtes ne tiens pas compte du poids de celles-ci. Le nombre de dossiers n'est évidemment pas une mesure du graphe mais est donné à titre de comparaison.

Entre 1923 et 1925, l'activité de la Section des bureaux internationaux semble se stabiliser, il n'y a pas d'augmentation flagrante du nombre de personnes impliquées (tableau 6.16). Le changement d'ordre de grandeur arrive par la suite, en particulier en ce qui concerne l'année 1926 qui, comme on l'a déjà vu plus haut, est une année où l'IICI multiplie les contacts, engendrant également une correspondance nombreuse avec le secrétariat genevois.

Bien sûr, l'augmentation progressive mais pas linéaire du nombre de nœuds et d'arêtes est très fortement corrélée à l'augmentation du nombre de dossiers dans le fonds de la CICI année après année (première ligne du tableau 6.16). On notera toutefois que le rapport entre le nombre de dossiers et, par exemple, le nombre d'acteurs de ceux-ci, est de plus en plus grand et que la nature des archives évolue donc avec le temps vers des ensembles de documents plus riches en indexations. Si on fait abstraction des trois grands dossiers de la correspondance transmise par l'institut parisien en 1926, et qui forment le large groupe d'acteurs très peu connectés en haut à gauche, l'augmentation du nombre d'individus impliqués est relativement régulière : c'est surtout le nombre d'arêtes qui suit une courbe en dents de scie, pour être par exemple multiplié par 8 entre 1921 et 1922 alors que le nombre d'acteurs ne fait que doubler entre les deux tranches. C'est également à partir de 1922 qu'on commence à observer la structuration, en marge du noyau principal du réseau, de petites communautés formées par des groupes de dossiers proches thématiquement et qui impliquent systématiquement les mêmes acteurs. Malgré le nombre d'arêtes parfois très important, la densité du graphe ne fait presque que décroître d'une année à l'autre. Ceci est dû à la nature des sources : comme il y a un nombre limité d'acteurs indexés par dossier et qu'on retrouve finalement très souvent les principales personnalités dans ceux-ci, la multiplication des possibilités d'indexation (du nombre de dossiers) n'entraîne pas une même multiplication des relations entre les individus, la majorité d'entre eux cumulant un nombre d'apparition très faible. La densité d'un graphe exprimant le degré de complétude de celui-ci (une arête entre chaque couple de nœuds donnant une densité de 100%), il est impossible d'obtenir des valeurs très élevées avec un tel nombre d'acteurs périphériques. On notera qu'au-delà d'un exercice qui se rapproche du patient travail de l'entomologiste épinglant de jolis papillons et coléoptères bariolés sur un tableau, la comparaison entre les différents graphes de la fig. 6.15, tout en renseignant sur l'évolution globale de la structure du graphe, reste limitée par sa complexité et est difficilement lisible du premier coup et sans l'aide d'une interface d'exploration interactive. D'autres méthodes peuvent donc être mises en œuvre pour rendre cette dimension temporelle exploitable.

## Un cadre fixe pour comprendre l'évolution de la structure

Le moyen le plus simple de garantir le maintien d'une certaine carte mentale entre plusieurs états du même graphe, qu'il soit découpé en tranches temporelles ou qu'il évolue dans un environnement interactif avec des fenêtres plus ou moins longues, consiste à fixer une fois pour toutes la position des nœuds. Il est en effet assez commun de visualiser le graphe complet, de conserver l'ancrage de chacun des nœuds dans ce plan, puis de ne conserver que les nœuds et les arêtes qui concernent la période que l'on souhaite étudier. On peut même imaginer afficher une version définitive du graphe en arrière-fond, grisé, pour afficher par-dessus des états successifs de manière à montrer quelle est la place de chacun de ces états par rapport à la structure globale. Cette méthode est assez appréciable pour de très petits réseaux, suffisamment peu denses pour que l'on distingue bien chaque arête et qu'il soit facile de faire la différence entre ce qui est grisé et ce qui est « actif »<sup>1269</sup>. Le fait d'afficher conjointement les relations présentes avec les relations passées et futures (dans des tons de gris différents, par exemple), permet de replacer efficacement une action dans un contexte plus global, de faire comprendre le passage du temps et son influence sur le réseau<sup>1270</sup>. Mais cette méthode, bien qu'elle s'applique tout à fait dans certaines situations, nous semble présenter deux désavantages majeurs dans notre cas. Tout d'abord, elle représente une organisation faussement momentanée puisque les nœuds sont arrangés dans le plan selon des principes hérités de la situation globale. Voir ces structures sous l'angle de ce qu'elles deviendront plus tard biaise considérablement les observations, introduisant une perspective finaliste qui limite l'intérêt d'analyser la situation année après année puisque ces tranches ne sont plus spatialisées de manière autonome (lorsque cette méthode est appliquée, il s'agit bien sûr de l'effet désiré, c'est-à-dire de comparer les tranches au tout, ce n'est donc pas un problème en soi si un tel procédé est utilisé expressément à cette fin). Ensuite, le fait de fixer la position des nœuds une fois pour toutes fait perdre l'intérêt des algorithmes de spatialisation utilisés pour représenter le graphe total : les groupes visibles n'ont plus de sens dans une situation donnée, et des groupes structurellement existants pourraient bien ne pas y être visibles parce que finalement peu importants par rapport à de grands *clusters* qui s'établissent avant ou après le moment étudié. Toutes les visualisations « fixées » partagent cet inconvénient, et celle que nous proposerons en souffre également, mais il est ici d'autant plus trompeur que le graphe global est lui-même organisé spatialement au moyen d'un ou plusieurs processus intuitifs, pouvant entretenir un malentendu sur la position des points, en particulier lorsque le graphe est complexe. Dans le cas du réseau des archives de la coopération intellectuelle, même si cet effet serait probablement

---

<sup>1269</sup> Expérience faite dans le cadre de l'analyse dynamique de pièces de théâtre, voir XANTHOS *et al.*, « Visualising the Dynamics of Character Networks », *art. cit.*, 2016.

<sup>1270</sup> C'est par exemple le cas dans LEMERCIER Claire, « Liens privés et régulation de l'économie : la famille et l'institution (Paris, xix<sup>e</sup> siècle) », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle* (33), 2006, pp. 23-53. (graphes en pp. 48-49).

contrebalancé par le fait qu'il ne présente pas de groupes très visibles, le fait d'avoir des individus très centraux et présents dans toutes les tranches annuelles (les membres du Secrétariat) aurait comme conséquence que les seules modifications annuelles visibles seraient des variations de l'apparition d'acteurs périphériques. Le centre du graphe resterait passablement immobile, seules ses marges évolueraient.

Quitte à fixer la position des nœuds une fois pour toutes, faisons en sorte que cet amarrage ait un sens qui dérive d'une propriété extérieure au graphe lui-même. Il existe à notre connaissance deux moyens de procéder à un tel ajout d'information pour conditionner la position des nœuds : soit la temporalité est elle-même un élément structurant le graphe sur une sorte d'« axe du temps », soit on applique au graphe une organisation imposée subjectivement, généralement dérivée des groupes qui le composent, à l'image de notre topographie institutionnelle.

La première solution est particulièrement intéressante lorsque la temporalité, souvent longue, est un élément très présent dans la constitution de ce qu'« est » le réseau avant même sa modélisation. C'est le cas lorsque l'on analyse des réseaux dont les nœuds sont datés et dont les relations vont dans un seul sens, par exemple des réseaux de transmission, qu'ils soient généalogiques au sens propre ou qu'ils expriment une généalogie de concepts, d'influences entre maîtres et disciples<sup>1271</sup>, de chaînes de filiation entre directeurs de thèses et doctorants, de propagation de savoir entre enseignants et étudiants<sup>1272</sup> ou de diffusion d'un certain concept dans des articles qui se citent successivement. On se rapproche alors de la structure arborescente où des relations exprimées à un certain « étage » de l'arbre ne concernent pas la même période que des relations exprimées plus bas ou plus haut. Dès lors, plus besoin de fonctionner en étapes successives puisque tout le réseau est présent en une seule image organisée sur la base d'une abscisse ou d'une ordonnée qui place les nœuds de façon à rendre compte de la temporalité. En conséquence, il n'est plus possible d'y représenter la durée des relations ou la temporalité propre des acteurs, par exemple le fait qu'un échange de lettres se poursuive pendant plusieurs périodes ou tout simplement qu'un individu (dont la date de naissance et de décès sont résumées en un seul point) entretienne des relations différentes d'une période à l'autre. Ces contraintes de modélisation très fortes ainsi que l'aplatissement de cette troisième dimension dans les deux dimensions traditionnelles du plan a pour conséquence que ces graphes sont généralement conceptuellement et visuellement proches de l'arbre généalogique : des groupes se forment généralement dans le sillage d'un nœud influent ou entretenant beaucoup de relations mais ceux-ci n'y sont souvent lisibles que grâce à un classement manuel des nœuds sur l'axe laissé libre.

---

<sup>1271</sup> ANDURAND Anthony, « Maîtres et élèves dans les Vies des sophistes de Philostrate : essai d'approche relationnelle », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale* (18), 01.07.2015.

<sup>1272</sup> SIGRIST René et WIDMER Eric D., « Training links and transmission of knowledge in 18th century botany: a social network analysis », *REDES Revista hispana para el analisis de redes sociales* 21 (7), 2011, pp. 347-387.



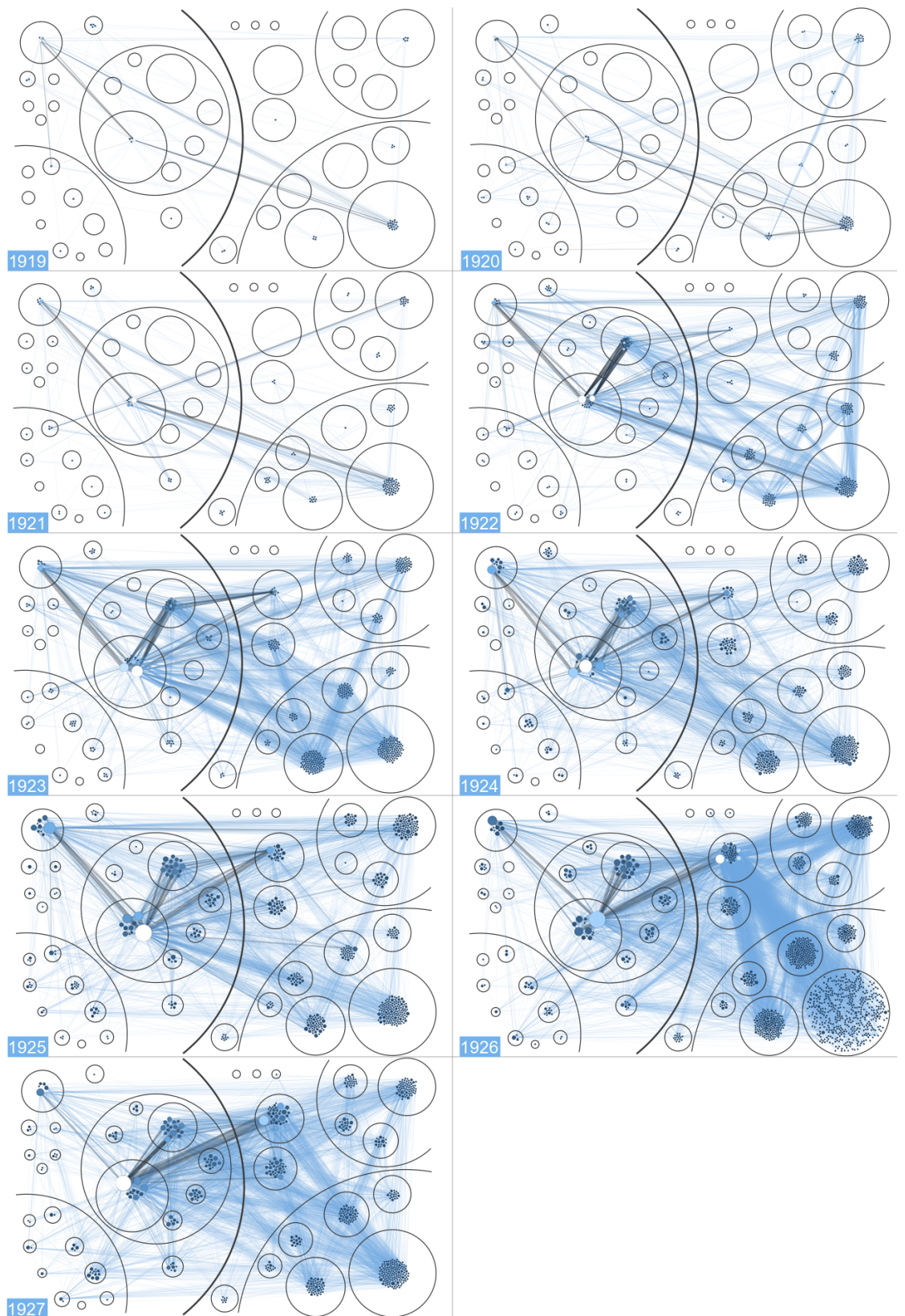
La seconde solution consiste à fixer la position des nœuds selon une topographie qui ne dépende pas de la structure du graphe lui-même mais d'un paramètre imposé d'avance. Les plus simples sont les graphes circulaires, à notre avis souvent difficilement lisibles, qui ordonnent tous les nœuds autour d'un cercle dans un ordre basé sur une caractéristique donnée ou un regroupement ad hoc, ou les graphes dit *hive-plots*<sup>1273</sup>, qui procèdent de la même manière sur des axes concentriques. Bien sûr, si ces « chablon » permettent de comparer facilement des graphes générés aléatoirement, lorsque le réseau est issu d'un objet réel il est plus approprié de trouver dans cet objet même les éléments qui composeront la topographie, ne serait-ce que pour faciliter les allers-retours entre l'interprétation de cet artefact visuel et celle de la source elle-même. C'est par exemple ce que propose Isabelle Rosé lorsqu'elle regroupe les acteurs du réseau de la reine Emma, épouse de Raoul, roi des Francs au début du X<sup>e</sup> siècle, selon leur appartenance familiale ou régionale<sup>1274</sup>. L'agencement de ces groupes n'est pas très fortement formalisé puisque certains individus appartiennent à plusieurs d'entre eux ou sont placés de manière plus ou moins proches de la reine pour refléter au mieux la situation. On n'a donc pas recours ici à un logiciel qui se charge lui-même de procéder à un regroupement optimisé, mais l'attribution de couleurs permet de naviguer entre les étapes temporelles en conservant la lisibilité de cette topographie.

Dans notre cas, l'affiliation des nœuds à des structures organisationnelles est toute trouvée et va permettre de faire d'une pierre deux coups en s'inspirant de ces réflexions et de ces exemples. La mise au point de notre « topographie institutionnelle » ne répond en effet pas qu'à un questionnement sur la multiplicité des plans, elle est également un moyen d'ancrer les acteurs du réseau de manière à permettre une étude de l'évolution de leurs relations sans bousculer la carte globale de l'institution et de ses partenaires. De fait, cette topographie crée sa propre carte mentale, avec ses pôles bien discernables (au-dedans/au-dehors de la SDN), ses groupes centraux ou périphériques, ses éléments issus de la structure officielle et ses regroupements thématiques. La fig. 6.17 visualise la projection des 9 graphes annuels de la fig. 6.15 dans le chablon organisationnel établi pour la fig. 6.9 (la représentation totale du jeu de données). Mêmes données, mêmes codes de taille et de couleur, mais une répartition dans l'espace différente. Pas pour voir mieux ou plus, mais pour voir différemment.

---

<sup>1273</sup> KRZYWINSKI Martin, BIROL Inanc, JONES Steven J. M. *et al.*, « Hive plots - rational approach to visualizing networks », *Briefings in Bioinformatics* 13 (5), 2012, pp. 627-644.

<sup>1274</sup> ROSE Isabelle, « D'un réseau à l'autre ? Itinéraire de la reine Emma († 934) à travers les actes diplomatiques de son entourage familial », in: JEGOU Laurent, JOYE Sylvie, LIENHARD Thomas *et al.* (éds), *Faire lien. Aristocratie, réseaux et échanges compétitifs*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, pp. 131 - 143. Voir en particulier les séries de graphes auxquels il est fait référence en notes.



**Figure 6.17 Évolution du réseau des archives, projeté dans la topographie institutionnelle**  
 À la différence de la fig. 6.15 ci-dessus, la taille des nœuds est ici normalisée sur l'ensemble des graphes, leur addition donne les valeurs du graphe 6.9.

Avant d'aller plus avant dans l'observation de cette nouvelle visualisation, saisissons l'occasion de revenir sur une problématique éludée dans les pages qui précèdent : que faire des individus dont l'affiliation change avec le temps ? Dans les versions antérieures de ces graphes, on pouvait raisonnablement partir du principe que trancher une fois pour toutes sur ce sujet pour chacun des acteurs était une solution raisonnable et facile à mettre en œuvre sur la base du curriculum des personnes en question : chacune d'entre elles a certainement une affiliation « principale », un groupe dans lequel elle a passé plus de temps ou qui fait plus sens par rapport à l'organigramme de la SDN et aux questions que nous souhaitons lui poser. Or, dans cette nouvelle configuration, la granularité de cette information, le niveau de détail des affiliations, pourrait lui aussi être affiné de la même manière que l'on affine le niveau de détail temporel. Si tel est le cas, nous créerions une situation dans laquelle la « carte mentale » serait bien respectée mais uniquement au niveau global puisque localement, d'une année à l'autre, un nœud serait susceptible de sauter d'un groupe à l'autre. Cette solution est facile à appliquer puisque tous les graphes de la fig. 6.17 sont distincts les uns des autres : concrètement, il suffit donc de modifier les coordonnées des nœuds en question pour tenir compte de cette nouvelle donnée.

Mais est-elle souhaitable ? Nous voyons en effet plusieurs raisons de ne pas procéder à un tel affinage. Tout d'abord, il est clair que le niveau de finesse de la description des 3200 acteurs dépend énormément de leur position dans le réseau : seuls les individus faisant partie des cercles les plus proches de la CICI sont décrits avec un maximum de précision. Dès qu'on s'en éloigne, les informations professionnelles ou institutionnelles glanées par exemple dans les en-têtes de leurs lettres sont moins claires quant à la durée à moyen terme de leur affiliation. Ceci est évident pour toutes les personnes classées à l'extérieur de la SDN et qui, parce qu'elles sont regroupées dans des ensembles thématiques seront de toute façon peu impactées par de petites modifications, mais c'est également vrai pour des individus qui sont membres du secrétariat d'une section rarement en lien avec celle des Bureaux internationaux. Hormis les responsables, sur lesquels on dispose d'une documentation généralement assez complète, le personnel de sténodactylographie par exemple est engagé sur des contrats à durée parfois très courte : une fois qu'un tel secrétaire est attribué à une section lors de l'indexation, son affiliation n'est pas révisée de manière systématique. Cette première remarque ne remet pas en cause la précision de la classification – puisqu'il est généralement aisé de reconstituer l'affiliation principale d'un individu – mais porte sur son caractère évolutif. Ensuite, il faut se rappeler que notre périodisation demeure très resserrée : même si en une petite décennie certains acteurs de la coopération intellectuelle auront eu le temps de passer d'un groupe à l'autre, on peut partir du principe que leur affiliation principale, celle dans laquelle ils ont passé le plus de temps, peut être appliquée à toute la période sans créer une distorsion fondamentale. Ce postulat découle en particulier du fait que, parmi les individus les plus connectés du graphe, seuls deux sont dans une telle situation : Oscar de Halecki, qui quitte le secrétariat genevois pour rejoindre l'institut parisien en 1927 et bien sûr Julien

Luchaire, qui accompagne Henri Bergson lors des premiers temps de la CICI pour prendre la tête de l'IICI dès 1926 après en avoir été l'un des principaux architectes dès 1924. Si on attribue définitivement Halecki au secrétariat de la Section des bureaux internationaux où il a passé 8 des 9 années de notre période et Luchaire à l'IICI, il suffit donc d'être conscient de ces transferts pour ne pas risquer d'interprétation hasardeuse des graphes de la fig. 6.17. Finalement, ce qui pourrait apparaître comme un inconvénient est peut-être justement une force de ce type de représentation : voir un nœud apparaître dans le groupe « IICI » alors que celui-ci n'est pas encore officiellement fondé permet de mettre en évidence l'engagement précoce de Julien Luchaire. D'ailleurs, sans pour autant vouloir réécrire l'histoire des premières années de la coopération intellectuelle à l'aune de la création de l'IICI, rappelons que le haut fonctionnaire est à l'origine de la proposition française de 1920 de créer un organisme international<sup>1275</sup> et qu'il affirme lui-même en 1924 être à la manœuvre avec Bergson depuis quelque temps<sup>1276</sup>. Sachant qu'il prendra officiellement la direction de l'IICI l'année suivante, les arêtes « anachroniques » connectant cette région du graphe nous permettent donc de ne pas perdre de vue ce nœud qui aurait été relégué en périphérie pendant les premières années où il n'est qu'un expert ad hoc. Il en va de même pour une poignée de personnages secondaires du réseau de la coopération intellectuelle et qui prendront progressivement place dans les sous-commissions genevoises ou s'engageront dans une commission nationale : parce qu'ils communiquent déjà avec le Secrétariat, lors d'une enquête par exemple, ou avec la jeune Commission, il se peut qu'ils apparaissent déjà à un moment où leur instance n'existe pas encore. Tant mieux, leur présence et leur implication en est d'autant plus remarquable.

Qu'observe-t-on au moyen de cette conjonction de paramètres, spatiaux et temporels, dans les 9 déclinaisons de la fig. 6.17 ? Tout d'abord que les trois premières années, alors que la Commission n'est pas encore en activité, voient l'activité se concentrer autour d'échanges avec des individus et des organisations éparses et des représentants de gouvernements. Dans les faits, on constate qu'Inazo Nitobe met quelques années à prendre la direction des opérations : entre 1919 et 1920, Eric Drummond et ses services prennent une place relativement importante que mettent bien en évidence les relations répétées entre son groupe et les acteurs extérieurs (parfois plus que celles de la Section des bureaux internationaux). L'emprise du secrétariat général sur le réseau ne va cesser de diminuer d'année en année. En proportion du nombre de coindexations, et même si en valeur absolue il reste un acteur important, on observe en effet que les relations de ce groupe avec les groupes d'acteurs situés à l'extérieur de la SDN sont largement moins nombreuses que celles du secrétariat de la section. Le saut quantitatif de 1922, déjà très bien observable sur la fig. 6.15, se double ici d'une dimension qualitative : l'irruption de la CICI, bien que fragile pendant ses premières années, donne le coup d'envoi d'un regain d'activité majeur et surtout de

---

<sup>1275</sup> Archives SDN, 13B/5381/5381. Voir chapitre 3.1.

<sup>1276</sup> Lettre de Luchaire à Coville, 9 janvier 1924, Archives UNESCO, IICI AI.9. Voir chapitre 6.1.

l'implication d'une grande diversité d'acteurs externes. En 1925, l'IICI est déjà en activité mais on voit très bien que ce n'est qu'à partir de son inauguration officielle que celui-ci systématise la relation vis-à-vis de l'extérieur. En 1926 et 1927, il représente en effet une part très importante des cooccurrences avec les grands regroupements thématiques d'acteurs externes, mais ses relations les plus « intenses » restent résolument la correspondance avec le secrétariat de Nitobe et Oprescu. On remarquera d'ailleurs qu'à l'exception de 1922 et 1923, années pendant lesquelles Luchaire sert en qualité d'expert de la Commission, il entretient systématiquement plus de relations avec le Secrétariat qu'avec cette dernière. Dès 1924, la Section des bureaux internationaux est bien le centre du réseau de la coopération intellectuelle, faisant le lien entre un satellite bien présent mais peu connecté, la CICI, et une antenne hyperactive, l'IICI.

Bien sûr, la périodisation choisie pour cette étude ne permet pas de discuter beaucoup plus précisément cet équilibre entre Genève et Paris puisqu'elle s'arrête alors que l'Institut n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière. Mais on comprend bien que la poursuite de ce processus d'indexation pour les deux périodes suivantes, 1928-1932 et 1933-1939, ainsi qu'un traitement similaire des archives de l'Institut lui-même<sup>1277</sup>, permettrait de mieux documenter l'évolution des rapports de force entre les deux institutions et mettre en évidence le décalage progressif du centre de gravité de Genève à Paris. Nous signalons également que l'étude des mesures de centralité et autres métriques locales ou globales, zoom sur un groupe en particulier, etc., peuvent de toute évidence être menées conjointement à ces développements sur l'axe de la temporalité. Nous choisirons toutefois de ne pas nous y appesantir de manière à nous en tenir ici à une présentation de ces moyens de « démêler le réseau » et pour passer ci-après à une dernière focale permettant de rendre compte de l'institutionnalisation de la coopération intellectuelle, la perspective thématique.

## La structure, une « signature »

On vient de le constater, l'usage d'une représentation stable permet de comparer différents états d'un même graphe en rendant très explicite l'évolution d'un état à l'autre. Cet usage de la visualisation de données permet en particulier de montrer de manière globale quelles sont les zones de l'institution « activées » selon les données choisies, une forme de « signature » ou d'« empreinte digitale » globale et structurelle de chaque ensemble. Si nous préférons l'usage de cette notion de « signature » plutôt que « motif » ou « *pattern* », qui sont généralement les expressions consacrées pour ce type de concept, c'est qu'elle nous semble être plus adéquate dans cette situation particulière pour deux raisons : tout d'abord, il s'agit dans notre cas de distinguer

---

<sup>1277</sup> Ce procédé ne peut pas être mis en œuvre tel quel sur le corpus parisien puisque d'une part les archives y sont classées de manière sensiblement différente et d'autre part qu'une part importante d'entre elles sont manquantes.

et de comparer des formes selon une impression visuelle globale et pas de détecter automatiquement une organisation générale ou des structures locales particulières ; ensuite, la notion de « motif » implique parfois une certaine récurrence, l'observation de formes qui se répètent, une conception qui ne nous semble pas correspondre à l'objet étudié. Toujours est-il qu'il ne s'agit que d'une question de terminologie et que notre proposition consiste surtout à donner un sens à la notion difficilement traduisible de *pattern* qui participe à rendre le langage générique et technique cohérent avec le contexte de notre analyse.

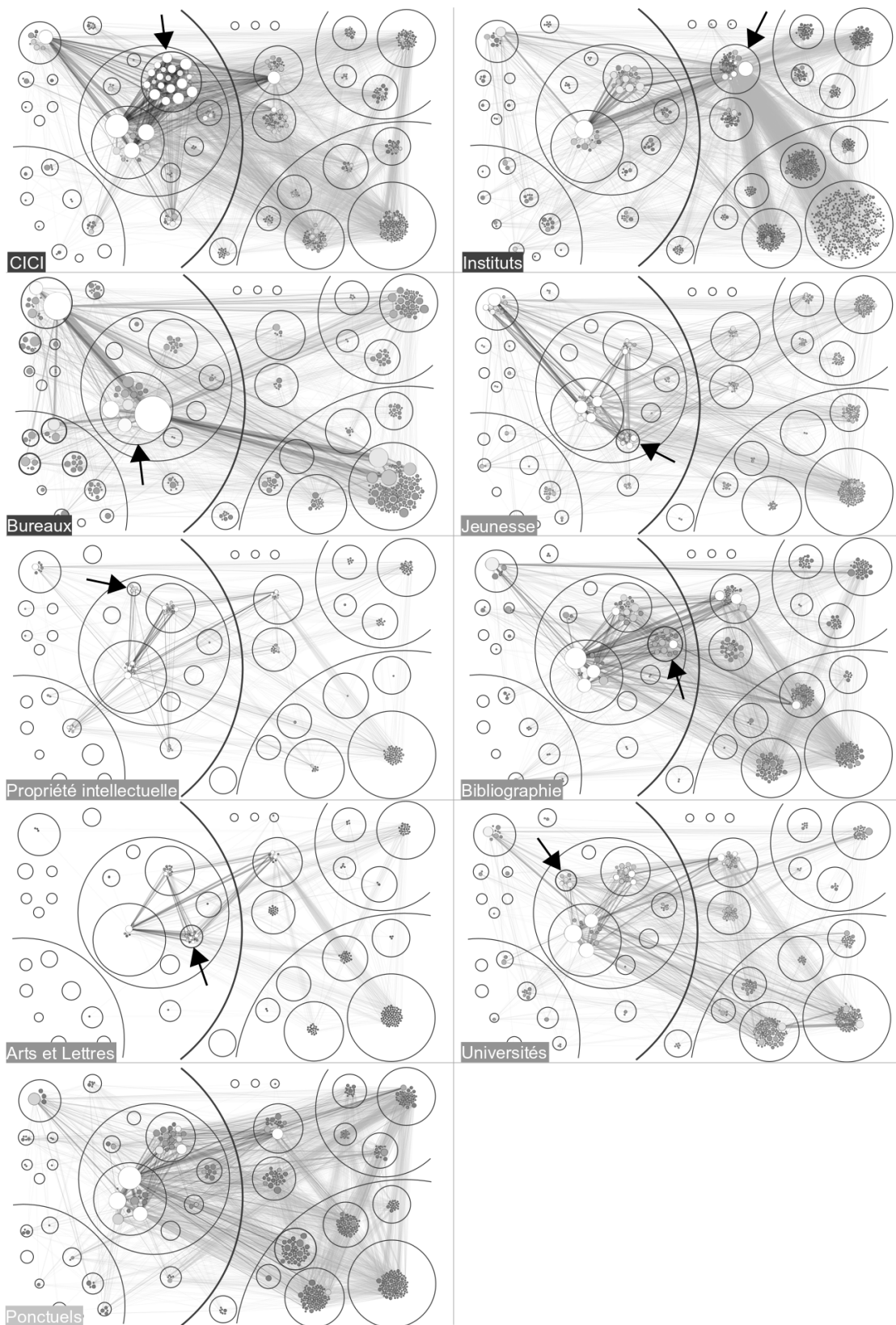
Ainsi, en plus de filtrer le réseau année après année, une même approche peut être réalisée sur la base des réseaux d'ensembles thématiques utilisés dans les chapitres qui précèdent pour mettre en évidence les personnalités les plus actives des principaux dossiers de la Section des bureaux internationaux (voir fig. 4.2 à 4.5, 4.8 à 4.19 et 6.2). Intégrer ces réseaux thématiques dans notre topographie institutionnelle pour tenter de montrer en quoi ils diffèrent se justifie d'autant plus que, dans notre cas précis, une analyse poussée des métriques de ces petits graphes n'a pas beaucoup de sens puisque la réduction de complexité apportée par le découpage thématique laisse entrevoir assez clairement quels sont les acteurs les plus centraux. De plus, comme ces ensembles ont été constitués sur la base de thématiques dont on pourrait discuter les contours, des mesures trop précises ne feraient probablement pas beaucoup de sens. Coupler cette analyse par sous-ensemble à une analyse temporelle n'est pas non plus une priorité ici puisque les histogrammes fournis avec graphes thématiques permettent de se faire une bonne idée générale de la répartition des dossiers – et donc globalement des relations – dans le temps, même s'il est vrai que la structure elle-même n'évolue pas toujours de manière linéaire.

Rappelons que pour isoler ces réseaux thématiques il ne s'agit pas de découper le réseau principal en différents groupes mais seulement d'isoler ses arêtes produites par tel ou tel ensemble : les nœuds eux-mêmes peuvent en effet apparaître dans plusieurs d'entre eux, et c'est d'ailleurs le cas pour la totalité des membres du secrétariat et de la CICI qui sont impliqués dans toutes les activités de l'institution. Le processus est donc très similaire à l'analyse de tranches temporelles.

La structure des neuf graphes, tout comme leur nombre d'acteurs et de relations, est parfois très différente d'un ensemble à l'autre (voir table 6.19). En conséquence, on ne mènera pas ici de mesures comparées de centralité qui nécessiteraient une pondération compliquée. Par ailleurs, cette comparaison est ici facilitée par le fait que les réseaux étant entre trois et quinze fois plus petits que les versions précédentes ils sont plus faciles à lire.

La figure 6.18 présente donc le résultat de la projection des réseaux des 9 ensembles thématiques dans la « topographie institutionnelle » des archives de la coopération intellectuelle. À la différence de la fig. 6.17, il n'y a pas de continuité d'un réseau à l'autre puisque chacun couvre la période 1919-1927. Par contre, les disparités d'une figure à l'autre y sont également beaucoup plus évidentes que dans la comparaison temporelle qui présentait une évolution relativement homogène.





**Figure 6.18** Comparaison des 9 ensembles thématiques sur la topographie institutionnelle  
 Les flèches indiquent l'instance a priori « centrale » pour chaque thématique.

	Administration			Questions scientifiques					Autres
	CICI	Instituts affiliés	Bureaux int.	Universités	Jeunesse	Propri. intel.	Biblio	Arts Lettres	Dossiers ponctuels
Dossiers	397	223	578	382	277	141	389	86	443
<b>Acteurs</b>	<b>506</b>	<b>1216</b>	<b>462</b>	<b>500</b>	<b>353</b>	<b>210</b>	<b>437</b>	<b>238</b>	<b>613</b>
<b>Arêtes</b>	<b>5961</b>	<b>7096</b>	<b>2281</b>	<b>2168</b>	<b>1819</b>	<b>778</b>	<b>4525</b>	<b>858</b>	<b>6483</b>
Densité	4.7%	1.0%	2.1%	1.7%	2.9%	3.5%	4.7%	3.9%	3.5%

**Tableau 6.19 Ensembles thématiques**

Découpage du corpus en 9 ensembles et valeurs des graphes de chacun d'entre eux.

Comme nous le faisons remarquer plus haut, le premier ensemble, « CICI » (fig. 4.2), présente une situation relativement similaire à la représentation globale du réseau des archives : dans des proportions plus faibles que le graphe total bien sûr, l'administration quotidienne de la Commission est une subdivision thématique qui a des répercussions dans l'entier du réseau. Le groupe comprenant les membres de la CICI eux-mêmes y est évidemment particulièrement impliqué, mais ces acteurs ont des cooccurents dans tous les autres groupes en raison de la grande variété de sollicitations venant de l'extérieur. De son côté, le deuxième grand ensemble administratif, celui qui rassemble les trois instituts internationaux et l'Office international des musées, est complètement monopolisé par l'IICI. Bien qu'on ait désormais l'habitude de considérer l'institut parisien comme un acteur central du réseau de la coopération intellectuelle, le fait que les groupes contenant les acteurs des instituts offerts par le gouvernement italien ne soient que très peu reliés au reste du graphe n'était pas un élément directement détectable dans les analyses précédentes : les dossiers concernant ces institutions représentent tout de même plus d'un tiers de l'ensemble des dossiers consacrés aux instituts affiliés. Cette part pourtant importante ne s'exprime pas sur ce graphe pour une raison toute simple : entre 1919 et 1927, les acteurs qui discutent de la mise en place de l'IIUDP et de l'IICE ne sont pas affiliés à ces instituts mais à la SDN, alors que l'IICI a déjà trois ans d'activité au compteur en 1927 et a eu le temps de produire lui-même une activité mesurable ici. En comparant le graphe des instituts à celui de la CICI, on remarque également que les sections de la SDN sont plus souvent sollicitées lorsqu'il s'agit de préparer la création de ces nouveaux organes exécutifs externes que pour la gestion de la commission plénière, une tâche qui concerne en premier lieu le secrétariat de sa propre section et qui ne nécessite pas d'obtenir l'expertise des juristes ou économistes de la Société des Nations. En ce qui concerne le dernier ensemble regroupant des dossiers ayant trait à l'administration de la Section, le réseau des dossiers concernant la gestion des bureaux internationaux a comme particularité logique qu'il implique très peu la Commission de coopération intellectuelle et très ponctuellement l'institut parisien. Structurellement, il apparaît comme l'inverse du réseau concernant l'administration des instituts affiliés. L'implication du secrétariat général est massive, en particulier les toutes premières années pendant lesquelles Inazo Nitobe n'a pas encore de plan de bataille définitif. Mais cette forte implication de la machine administrative ne s'exprime pas



que dans le département d'Eric Drummond puisqu'on observe également la présence de dizaines de membres des différents secrétariats, en particulier de l'administration financière, la Section juridique et la Section sociale qui sont surreprésentées en proportion de leur indexation globale. On constate également qu'il s'agit de l'ensemble au sein duquel les relations avec les gouvernements sont les plus nombreuses.

Les cinq ensembles thématiques comprenant les dossiers impliquant des sous-commissions d'experts se prêtent bien à la comparaison sous cette forme, chacun ayant en effet sa particularité. Les dossiers concernant les relations universitaires, tout comme les questions de bibliographie, impliquent des acteurs répartis dans l'ensemble des groupes de notre topographie. Ces deux unités thématiques partagent beaucoup de similitudes, en particulier le fait d'être les deux grands chantiers à proprement parler scientifiques, avec comme conséquence que dans les deux cas, le secrétariat de la section est fortement mis à contribution ainsi que de nombreuses organisations externes. Quelques exceptions sont toutefois observables, au-delà du fait évident que le « noyau » de ces deux ensembles thématiques passe d'une sous-commission à l'autre, en particulier en ce qui concerne la relation avec l'IICI, qui est beaucoup plus impliqué dans les questions de bibliographie. De son côté, la nature politique de l'ensemble regroupant les questions d'enseignement à la jeunesse apparaît très clairement avec cette représentation. L'implication du secrétaire général et de plusieurs de ses secrétaires est intense et les relations avec le groupe des représentants politiques, en haut à droite, sont proportionnellement plus nombreuses que dans les autres situations. À l'inverse, les relations avec les organisations non gouvernementales sont proportionnellement moins importantes, de même qu'avec l'IICI. On y voit également un engagement nettement moins appuyé de la part des membres de la commission plénière, alimentant la thèse d'une certaine frilosité par rapport à cette thématique risquant d'exposer la CICI à des critiques d'ingérence dont on a vu dans les chapitres précédents qu'elle cherche à tout prix à éviter. Alors que les ensembles réunissant les dossiers concernant la propriété intellectuelle et les questions artistiques et littéraires sont moins fournis que les trois précédents, la structure institutionnelle des relations d'indexation qui s'y forment montre des fonctionnements passablement différents. Dans le cas de la propriété intellectuelle, la majeure partie des dossiers n'impliquent que la CICI et son secrétariat, mais une minorité d'entre eux a tout de même pour acteurs des personnalités provenant de tous les groupes de notre topographie, avec une collaboration appuyée de la Section économique et financière (en bas à gauche). La sous-commission des Arts et Lettres, elle, dessine le graphe le plus étonnant puisque celui-ci ne contient quasiment aucune occurrence de représentants du secrétariat hors de la Section des bureaux internationaux. Très vite récupérées par Dupierreux à l'IICI, ces questions font donc l'objet de relations quadripartites entre la sous-commission, la CICI, le secrétariat de la section et l'institut, sans impliquer beaucoup d'acteurs externes à l'exception notable d'une enquête du chef de la Section des relations artistiques de l'IICI auprès des institutions culturelles.

Le dernier ensemble de notre fig. 6.18, celui qui regroupe les dossiers ponctuels, à savoir les grandes enquêtes sur les conditions du travail intellectuel, les questions étudiantes et toutes les dossiers divers n'ayant pas été développés suffisamment pour justifier la création d'une sous-commission plus ou moins permanente, reflète très bien sa nature extrêmement diverse puisqu'il est l'ensemble qui crée le plus de lien avec l'extérieur. La CICI y est bien représentée, mais elle partage assez équitablement ces dossiers avec son secrétariat et l'Institut, le Secrétariat général de la SDN étant laissé en retrait.

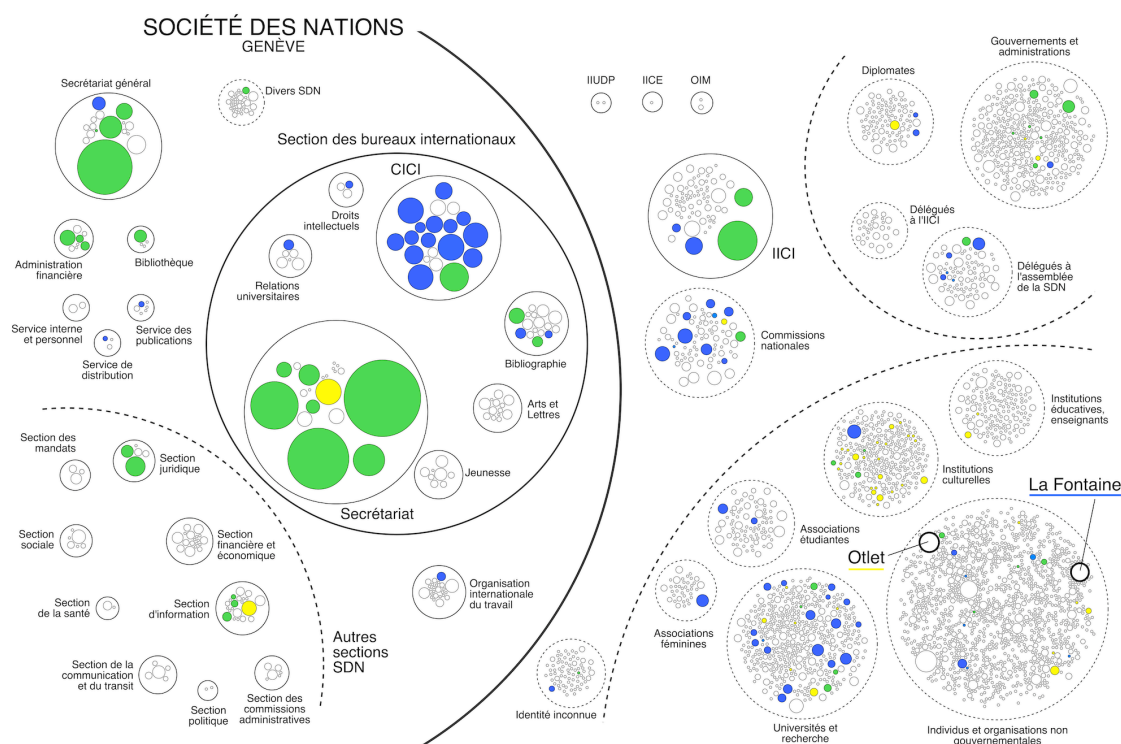
Alors qu'on pourrait avoir l'impression que cette approche ne fait que confirmer les tendances observées sur les graphes et tableaux présentés précédemment, l'intérêt d'avoir recours à cette visualisation « groupée » permet de ne pas se focaliser uniquement sur les personnalités les plus indexées de ces ensembles. À l'inverse de la démarche visant à faire émerger les quelques experts principaux de chacune des thématiques, cette représentation favorise la prise en compte de la masse d'acteurs très peu connectés mais bien présents dans les dossiers concernés. Et c'est en effet en se tournant vers cette multitude – et en particulier les regroupements très approximatifs que nous avons proposé afin de donner un sens à la présence de ces milliers d'individus affiliés à ces centaines d'institutions et d'organisations non gouvernementales – que l'on peut établir une signature de ces graphes uniquement basée sur les relations vis-à-vis de l'extérieur<sup>1278</sup>. La conjonction de la topographie institutionnelle avec l'approche thématique est d'ailleurs un moyen de confirmer cette classification : le réseau des relations universitaires, par exemple, sollicite en premier lieu les institutions académiques, alors que les institutions éducatives sont plus souvent présentes dans les dossiers concernant les questions de jeunesse. Du côté des Arts et Lettres, les institutions culturelles sont les premières sollicitées. Elles le sont également sur les questions de bibliographie, avec les universités. Par ailleurs, les organisations non gouvernementales diverses sont de très loin les plus présentes dans les dossiers des bureaux internationaux, alors que les organisations étudiantes sont surreprésentées dans les dossiers ponctuels où les questions relatives aux échanges d'étudiants est fréquemment abordée.

Cette conception du graphe comme signature des échanges autour d'une période ou d'un sujet donné s'applique par ailleurs également à la comparaison des structures de relations d'un ou plusieurs individus sur lesquels on souhaiterait porter une plus grande attention. L'outillage que nous nous sommes efforcés de développer dans ces pages nous est d'ailleurs très utile pour confronter les hypothèses formulées sur les différents styles de « réseautage », au sens propre comme au sens figuré, des deux fondateurs de l'Union des associations internationales, Paul Otlet et Henri La Fontaine. Pour confronter les cooccurrences de ces deux acteurs avec la structure institutionnelle, il suffit en effet d'appliquer cette topographie à leur propre sous-réseau (fig. 3.1) :

---

<sup>1278</sup> Celle-ci est encore plus visible si l'on procède à une « simplification » de ces neuf graphes à l'échelle supérieure (comme dans le cas de la fig. 6.13). Mais comme la lecture de ce phénomène nous semble déjà possible sur la fig. 6.18, nous n'avons pas multiplié les illustrations.

la fig. 6.20, dont on a volontairement retiré les arêtes parce qu'elles ne présentent pas un intérêt particulier dans cette configuration (comme tout le réseau tourne par définition autour d'Otlet et La Fontaine, quasiment toutes les arêtes pointent vers eux), rend très explicite la distribution des correspondants des deux Belges.



**Figure 6.20 Catégorisation des cooccurents d'Otlet et La Fontaine**

Report des cooccurents sur la « topographie institutionnelle ». Comme dans la figure précédente, les nœuds bleus sont connectés à La Fontaine, les jaunes à Otlet et les verts aux deux. On trouve Otlet et La Fontaine en bas à droite<sup>1279</sup>.

Si l'on se rappelle que les acteurs signalés en jaune sont les cooccurents d'Otlet, les bleus ceux de La Fontaine et les verts ceux qui apparaissent dans les documents du fonds avec les deux secrétaires généraux de l'UAI, on constate en effet une disparité évidente dans la connexion des deux belges, en particulier en ce qui concerne la Commission de coopération intellectuelle. Alors que La Fontaine a pour cooccurents la quasi-totalité des membres de la commission plénière, Otlet n'est connecté qu'à un seul d'entre eux, leur compatriote Destrée. On se trouve donc devant une situation qui est indécidable si on s'en tient à une étude générale des relations entre UAI et CICI sur la base de leur documentation officielle : Otlet n'a pas accès à la Commission mais passe

<sup>1279</sup> À noter que La Fontaine fait partie de ces rares individus dont le classement dans un groupe de la topographie institutionnelle prête à débat. Comme il participe, d'abord de manière informelle, aux sessions de la sous-commission de bibliographie, il aurait pu y figurer. Or, nous nous en tenons à notre décision de placer les individus en fonction de leur affiliation première : comme il participe à la sous-commission en qualité de représentant de l'Institut international de bibliographie et que la majeure partie des correspondances le concernant le sont à ce titre, nous le classons dans le même ensemble qu'Otlet.

systématiquement par le filtre du secrétariat de la Section des bureaux internationaux pour interpellier ses présidents Bergson et Lorentz ainsi que les autres experts. Bien sûr, une partie de la documentation qu'il transmet par ce biais est communiquée à ces derniers, mais c'est surtout le cas lors de rares sessions annuelles. Dès lors, malgré l'impression de très grande activité que laissent les archives au sujet d'un Otlet qui n'a de cesse de rappeler les mérites de l'UAI auprès de la Société des Nations (et dont on rappelle qu'il est globalement plus souvent présent dans les archives que son compatriote), c'est par la personne de La Fontaine que la CICI est informée des *desiderata* bruxellois. Et comme on a pu le constater au chapitre 4.4, si le sénateur partage la passion de son collègue pour la bibliographie, il est surtout beaucoup plus conscient que lui de la nécessité de jouer le jeu diplomatique en acceptant des compromis plutôt qu'en cherchant une confrontation par trop directe. On doit donc garder à l'esprit, lorsque l'on lit les pamphlets exaltés d'Otlet, que ceux-ci n'arrivent pas nécessairement sur la table de la Commission et finissent pour la plupart dans des dossiers qui s'accumulent dans les bureaux du secrétariat genevois.

## Appréhender la périphérie

Finalement, cette « topographie institutionnelle » permet également de revenir sur les hypothèses formulées lors de l'étude de ce que nous nommons les « sollicitations extérieures » (chap. 4.4). Dans les pages qui suivent, nous nous proposons en effet d'utiliser le système mis en place pour « détecter » les personnes qui, s'adressant à la Section des bureaux internationaux de la SDN, sont porteuses d'un projet d'université internationale, d'une demande de soutien ou sont tout simplement des correspondants réguliers de la CICI sur des questions techniques. Il s'agit donc bien d'une démarche qui part des données récoltées pour mettre en évidence des situations justifiant un traitement qualitatif à part. Dans certains cas, comme celui de l'UAI, une telle démarche n'est évidemment pas nécessaire puisque les deux secrétaires généraux sont les personnalités « périphériques » les mieux connectées à la SDN dans le réseau des archives de la coopération intellectuelle et qu'il n'y a donc pas besoin de moissonner ainsi le jeu de données pour les repérer. Mais dans un grand nombre de situations, les correspondances d'un organisateur local à la Société des Nations ne sont pas aussi nombreuses et visibles que les propositions de l'UAI, ceci d'autant plus que l'inventaire des archives n'est que peu explicite sur le contenu des séries en question. Questionner la marge, l'extérieur, au moyen de l'index des dossiers réalisé dans le cadre de ce travail permet donc d'une part de replacer les tentatives de l'UAI – auxquelles nous avons fait une large place dans les chapitres qui précèdent – dans le contexte de toutes les autres sollicitations dont la CICI est la cible et d'autre part de faire apparaître plus clairement ces dernières.

Notre étude qualitative de quelques-unes des principales propositions d'« universités internationales » (chap. 3.1 puis 4.4) confirme très clairement les remarques que nous formulons

au chapitre 5 sur la position centrale des secrétaires dans le quotidien de la coopération intellectuelle à la SDN, en particulier lorsque l'on se concentre sur autre chose que le développement de la Commission elle-même. Leur situation de « monopole » de la relation vis-à-vis des acteurs externes à l'institution genevoise, tout à fait explicite sur les analyses de réseau se retrouve donc lorsque l'on passe de l'approche structurelle à l'approche qualitative. L'omniprésence des « administrateurs » par rapport aux « experts » est telle que l'on pourrait d'ailleurs se demander si la capacité, pour un acteur extérieur ou un porteur de projet, d'entrer en relation directe avec un membre de la CICI ne pourrait pas être considérée comme un indicateur de la singularité ou de la qualité de sa position dans le réseau des correspondances. En effet, réussir à entrer en contact avec un ou plusieurs des douze à dix-huit membres de la Commission plénière est très probablement la marque d'acteurs occupant une position particulière dans le champ de la coopération intellectuelle. Nous l'évoquions déjà lors de la répartition des acteurs externes en plusieurs groupes thématiques, la « périphérie » du réseau de la coopération intellectuelle n'est pas homogène. Mais peut-on distinguer deux niveaux parmi ces nuées d'individus qui entrent en contact avec la Société des Nations, ceux qui correspondent réellement avec la CICI et ceux qui se heurtent au mur administratif du secrétariat<sup>1280</sup> ?

La confrontation de cette hypothèse avec les données issues de l'indexation des archives et notre « topographie institutionnelle » montre en effet que le nombre d'acteurs externes à la Société des Nations qui sont d'une manière ou d'une autre connectés aux membres de la commission plénière sont deux fois moins nombreux que ceux qui apparaissent dans les dossiers où figurent également des membres du secrétariat de la Section des bureaux internationaux pendant la période 1919-1927 (tableau 6.21). Dans les faits, moins d'un quart (23%) seulement de ces personnalités politiques, scientifiques ou impliquées dans des organisations non gouvernementales « atteignent » réellement un ou plusieurs experts de la CICI (fig. 6.22), contre la moitié d'entre eux pour le secrétariat de Nitobe (fig. 6.23)<sup>1281</sup>. À ce premier constat s'ajoute le fait que parmi les 650 individus apparaissant conjointement avec des membres de la CICI, plus de 9 sur 10 apparaissent également avec un ou plusieurs membres du secrétariat, le chevauchement étant à sens unique puisque l'inverse n'est pas vrai dans la même mesure. Mais l'enseignement principal

---

<sup>1280</sup> Dans les faits, on distingue trois couches dans notre jeu de données car, en raison des correspondances transmises par l'Institut de coopération intellectuelle, un tiers des acteurs externes ne sont ni connectés à la CICI ni au Secrétariat de la SDN. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les totaux « CICI » et « Secrétariat » de la table 6.21 n'atteignent pas le 100% (à noter qu'il y a aussi un nombre non négligeable d'acteurs externes connectés uniquement au Secrétariat général).

<sup>1281</sup> Remarquons que parmi les personnes extérieures à la CICI et à la SDN, toutes ne cherchent pas délibérément à « atteindre » la Commission ou son secrétariat puisqu'une petite minorité sont également des personnes ou des institutions qui sont elles-mêmes sollicitées par l'organisation. Par ailleurs, l'hypothèse qui consiste à considérer les acteurs connectés à la CICI comme « mieux » connectés que ceux qui ne sont que cooccurrents avec des membres du Secrétariat ne peut pas, en raison de la nature très panoramique de cette analyse, tenir compte des personnes qui interagissent avec le Secrétariat sans jamais chercher à se connecter à la CICI.

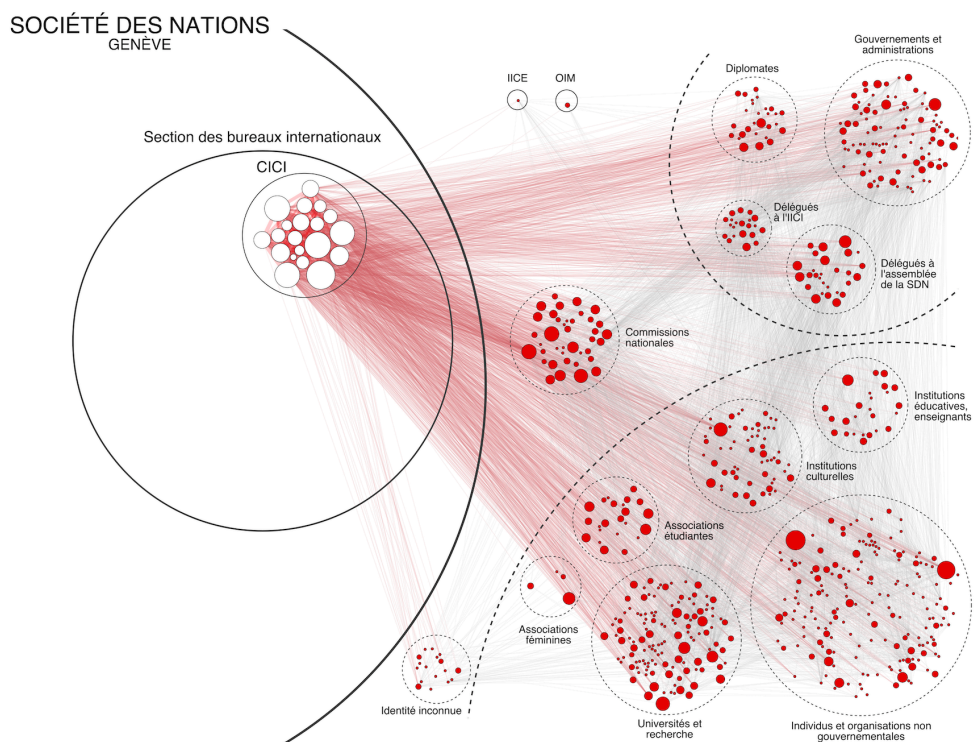
de cette analyse, qui s'exprime encore mieux dans le récapitulatif de la table 6.21 que sur les graphes sur lesquels il est difficile de compter les nœuds et d'en comparer les proportions, c'est la répartition de ces acteurs externes dans les différents groupes. Du côté de la Commission de coopération intellectuelle, il existe une forte différence entre les représentants de commissions nationales, dont 52% apparaissent avec au moins un membre de la CICI, les personnalités politiques (31% en moyenne) et les individus issus des organisations non gouvernementales en général (19% en moyenne).

	<b>Total des acteurs externes</b>	<b>Connectés à la CICI</b>		<b>Connectés au Secrétariat</b>	
<b>Coopération intellectuelle</b>					
Commissions nationales	75	39	52 %	55	73 %
IICE	1	1	100 %	0	0 %
IIUDP	2	0	0 %	0	0 %
OIM	3	1	33 %	1	33 %
<b>Gouvernemental</b>					
Délégués IICI	30	21	70 %	22	73 %
Délégués SDN	77	28	36 %	45	58 %
Diplomates	95	28	29 %	42	44 %
Gouvernements	364	97	27 %	197	54 %
<b>Non gouvernemental</b>					
Institutions culturelles	298	59	20 %	128	43 %
Institutions éducatives	148	25	17 %	95	64 %
Organisations étudiantes	79	23	29 %	64	81 %
Organisations féminines	38	4	11 %	29	76 %
Universités et recherche	452	127	28 %	254	56 %
Autres non gouvernemental	1151	180	17 %	516	45 %
Inconnu	72	17	24 %	19	26 %
	<b>2885</b>	<b>650</b>	<b>23 %</b>	<b>1467</b>	<b>51 %</b>

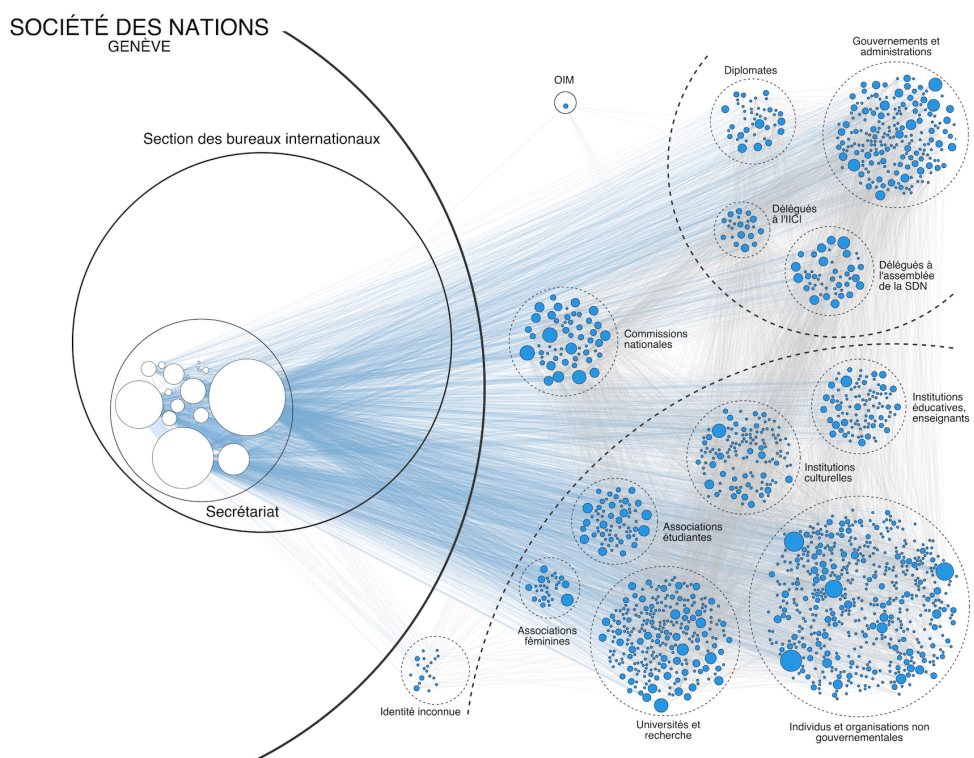
**Tableau 6.21 Statistique des acteurs externes**

Récapitulatif des acteurs « externes » à la Société des Nations (IICI excepté) selon les catégories utilisées pour la topographie institutionnelle et proportion d'entre eux qui sont cooccurents avec un ou plusieurs membres de la CICI ou du secrétariat de la Section des bureaux internationaux dans les dossiers du fonds entre 1919 et 1927.

Que les commissions nationales sortent du lot n'est pas particulièrement étonnant puisqu'elles sont à la limite de ce que l'on pourrait qualifier d'« extérieur » parce qu'une partie de leurs représentants assiste périodiquement à des sessions de la commission plénière ou de ses sous-commissions. Mais que les personnalités politiques soient mieux connectées aux experts que les représentants des organisations culturelles, universités, etc. est étonnant. Ici, cette forme de représentation panoramique permet donc de tirer un enseignement global sur les relations entretenues par la CICI : pendant ses premières années, son activité est au moins autant tournée du côté du versant politique que scientifique, une situation qui s'explique certainement par la mise en place du système et qu'il faudrait comparer à la décennie qui suit pour en étayer l'analyse.



**Figure 6.22 Acteurs extérieurs connectés à la CICI**  
 Réseau des **650** acteurs extérieurs à la SDN (IICI excepté) qui apparaissent avec un ou plusieurs membre(s) de la **Commission de coopération intellectuelle** dans les archives entre 1919 et 1927.



**Figure 6.23 Acteurs extérieurs connectés au secrétariat de la Section**  
 Réseau des **1467** acteurs extérieurs à la SDN (IICI excepté) qui apparaissent avec un ou plusieurs membre(s) du **secrétariat de la Section des bureaux internationaux** dans les archives entre 1919 et 1927.



La différence entre les acteurs externes « gouvernementaux » et « non gouvernementaux » est beaucoup moins nette du côté des correspondants du Secrétariat puisque dans ces deux groupes, une moitié d'entre eux apparaissent une ou plusieurs fois dans les mêmes dossiers qu'un ou plusieurs secrétaires (respectivement 54% et 50%). Mais dans le cas des écoles et autres institutions éducatives, des organisations d'étudiants et des organisations féminines, le différentiel avec la CICI est très marqué, plus que pour les institutions culturelles et universitaires, ce qui laisse penser que ces groupes ont des façons et des raisons différentes d'aborder la Société des Nations ou d'être abordés par elle. Sans vouloir entrer trop dans les détails, qui nécessiteraient de changer d'échelle pour scruter les petites différences « locales », il est clair que les associations étudiantes et féminines comprennent beaucoup de personnalités et d'organisations militantes, qui cherchent à s'inscrire politiquement dans les activités de la SDN. Leurs sollicitations sont plus facilement « filtrées » par le Secrétariat, mais elles s'adressent aussi tout simplement plus souvent au Secrétariat lui-même puisque leurs objectifs ne sont pas scientifiques, à la différence des milieux de la culture ou de la recherche.

Dès que l'on cherche à creuser ce réseau périphérique et à mettre des noms sur ces acteurs extérieurs, on se trouve confronté à une limite de notre exercice. Pas une limite de l'approche, mais une limite de la mise en données, car nos regroupements souffrent d'un manque de précision assez généralisé, dû en grande partie au fait que les plus de deux mille individus peuplant cet espace hors SDN sont les parents pauvres de notre indexation et sont parfois peu documentés. Ceci est d'autant plus problématique que le but est justement de mettre en évidence des personnalités qui ne sont pas les acteurs habituels de la coopération intellectuelle et dont le lien avec celle-ci est parfois suffisamment éloigné pour qu'il soit difficile de comprendre à quel titre ils interagissent avec elle. Toutefois, ce constat, qui devrait mener à modifier le processus d'indexation et d'enrichissement du fichier prosopographique si un tel projet devait être envisagé dans le futur, est atténué de deux manières dans le cas présent. Tout d'abord, nous concentrant sur le réseau « externe » de la CICI seule (fig. 6.22), le corpus se réduit à 650 individus. Comme ceux-ci ont eu « accès » à la commission plénière par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs de ses membres, nombre d'entre eux sont des personnalités mieux connues que la moyenne des 3200 individus que compte notre index. Ensuite, le processus qui nous entraîne à étudier plus en détail ces personnes, pas nécessairement celles qui sont les « plus » connectées mais certainement celles qui sont les « mieux » connectées du point de vue de la CICI, passe par la mise en évidence de celles qui cumulent ces relations, et donc celles qui sont les plus susceptibles d'avoir été rencontrées à plusieurs reprises dans les archives. On se rend donc rapidement compte que sur le 10% d'entre elles qui apparaissent avec le plus grand nombre de membres de la commission plénière (annexe H), rares sont celles dont l'affiliation reste obscure.

Il ne s'agit alors plus d'analyser la proportion de tel type d'acteur par rapport à tel autre – les personnalités politiques face aux scientifiques, par exemple – puisque le corpus n'a pas de



cohérence propre mais consiste plutôt en l'addition d'une multitude de dossiers variés (de propositions d'universités internationales à la gestion administrative du remboursement d'un déplacement), sélectionnés ici parce qu'ils ont la particularité structurelle de mettre en relation des individus n'appartenant pas officiellement à l'institution avec ceux qui forment le « cœur » de celle-ci. L'opposition, ici, se situe plutôt entre les personnalités « attendues » et « inattendues », avec un accent sur ces dernières puisqu'une bonne part des individus listés dans l'annexe H ont déjà été rencontrés dans les chapitres précédents parce qu'ils participent par exemple en tant que remplaçants à une séance de la CICI, qu'ils sont les porte-parole d'une commission nationale de coopération intellectuelle ou les interlocuteurs d'un gouvernement dans une négociation auprès de la Société des Nations.

Trois femmes font partie des personnalités inattendues dont le ratio entre nombre d'indexation et nombre de connexions à des membres de la CICI est anormalement élevé : Mmes Bergson (connectée à 15 membres), Murray (14) et Lorentz (13). La première, Louise Bergson (Neuberger) intervient dans un échange de correspondance dans le cadre des préparatifs de la sixième session de la Commission (1925) à laquelle son époux ne pourra participer et qui sera d'ailleurs la dernière de sa présidence<sup>1282</sup>. Mary Murray (Howard) entretient une correspondance à la place de son mari dans une situation similaire en 1927<sup>1283</sup>. Par contre c'est dans des circonstances plus douloureuses que la CICI s'adresse à Aletta Catharina Lorentz (Kaiser), un peu moins d'un an plus tard, pour lui témoigner sa sympathie lors du décès de son époux<sup>1284</sup>. Une autre femme de l'ombre s'avère être une personnalité très bien connectée de ce corpus : Léonie Razet, collaboratrice de Marie Curie à l'Institut du Radium<sup>1285</sup> et secrétaire irremplaçable pour la chimiste qui manque de temps pour mener de front recherche et activités plus administratives. En relation avec 16 membres de la CICI lors de correspondances qu'elle traite pour sa directrice, elle fait partie de ces personnalités invisibles au premier abord mais qui se révèlent être les « faiseuses de lien » du quotidien de la coopération intellectuelle. À la différence des trois épouses citées auparavant, elle apparaît dans un nombre relativement important de dossiers et cumule surtout un grand nombre de cooccurrences pondérées avec les experts, ce qui nous amène à proposer un nouveau moyen de trier ce jeu de données en distinguant les individus qui sont bien connectés mais à peu de reprises et ceux qui le sont à de nombreuses reprises. Il se peut en effet qu'un acteur externe intervienne une seule fois dans une correspondance impliquant un grand nombre de membres de la Commission, une situation qui, si elle ne se répète pas, n'est pas un indicateur très fiable de la qualité de ses relations avec ce cercle. La figure 6.24, qui compare les deux mesures, permet de mettre en évidence les personnalités qui ne s'en tiennent pas à une seule cooccurrence.

---

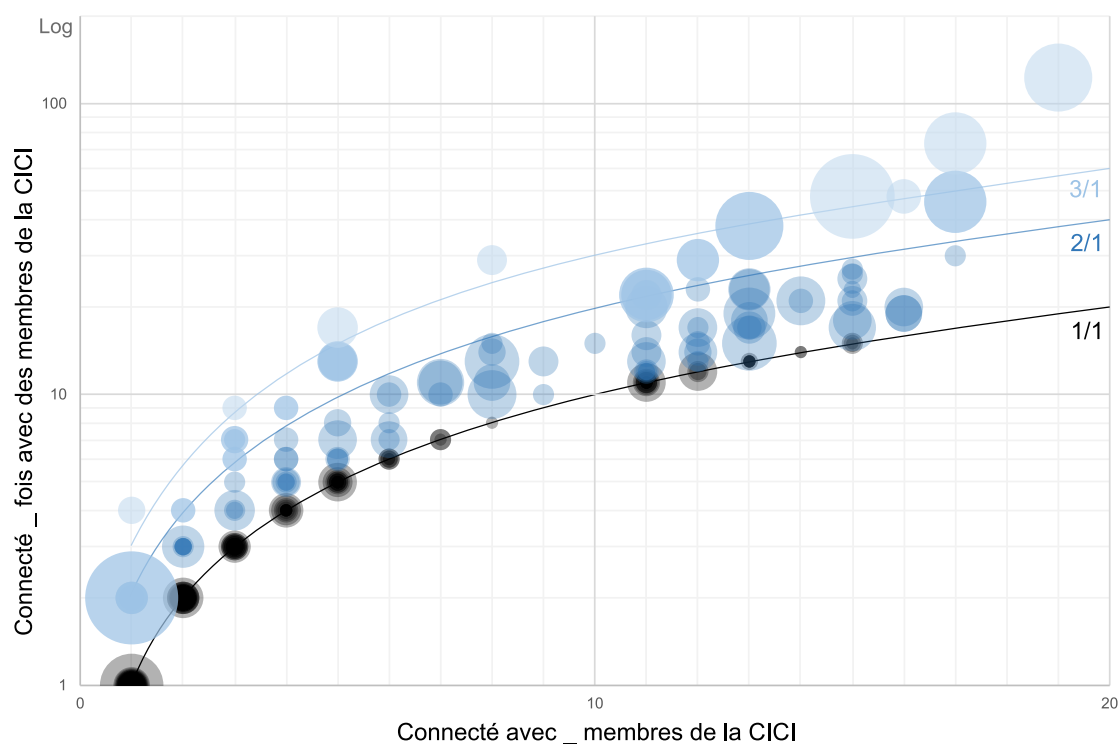
<sup>1282</sup> Archives SDN 13C/14297/44142.

<sup>1283</sup> Archives SDN 13C/14297/58535.

<sup>1284</sup> Archives SDN 13C/14297/27987.

<sup>1285</sup> PIGEARD MICAULT Natalie, « The Curie's Lab and its Women (1906–1934) », *Annals of Science* 70 (1), 2013, pp. 71–100.

Nous n'en proposons pas ici une exploitation très avancée puisqu'une telle visualisation est typiquement un objet « exploratoire » qui doit être manipulé conjointement avec le graphe 6.22, mais nous relevons que rares sont les acteurs externes à apparaître en moyenne plus de deux fois avec les membres de la CICI avec lesquels ils sont connectés : ils ne sont qu'une quinzaine, parmi lesquels Henri La Fontaine, Charles T. Hagberg Wright, Théodora Bosanquet ou Henri Verne, directeur des Musées nationaux.



**Figure 6.24 Connexion des acteurs externes à la CICI**

Distribution des 650 acteurs externes selon le nombre de membres de la CICI avec lesquels ils apparaissent (axe horizontal) et le nombre de fois qu'ils apparaissent avec eux (axe vertical, échelle logarithmique). Les trois courbes explicitent le rapport entre ces deux mesures, les individus apparaissant sur la ligne 1/1 ne sont apparus que dans un seul dossier (la couleur des points est fonction de ce même rapport, du plus foncé au plus clair). Les points affichés sur la droite de la figure (plus de 10 connexions sur l'axe horizontal) sont ceux qui sont listés dans l'annexe H. À noter qu'il y a une très importante superposition de marqueurs sur la coordonnée (1;1) tout en bas à gauche puisque 281 individus ne sont connectés qu'une seule fois avec un seul membre de la CICI.

Bien sûr, la périphérie ne se définit en tant que telle qu'en référence à un centre. Dans le cas de notre jeu de données – un « espace documentaire » formé autour de la Section des bureaux internationaux et de la Commission de coopération intellectuelle – le choix de ce centre n'est pas un exercice arbitraire. Mais on pourrait très bien tirer parti de cette méthodologie dans un autre cas de figure pour « tester » la cohérence d'un centre ou d'une périphérie en prenant comme point de départ un ou plusieurs autres sous-ensembles d'une tel réseau organisé en « topographie institutionnelle » sans forcément que ce choix soit précédé d'une observation sur le centre réel ou supposé. Il ne faut bien sûr pas oublier que ces moyens ne sont que des stratégies mises en œuvre

pour tenter de « démêler » un réseau complexe de grande taille puis d'interroger les sources qui sont à la base de ces relations, sans postuler que le centre des relations scientifiques et intellectuelles pendant l'entre-deux-guerres se situe effectivement dans des salons genevois ou des bureaux parisiens. Tester ces hypothèses et questionner cette notion de périphérie, qui fait un écho tout particulier à la théorie des graphes dont on a vu qu'elle s'attache en particulier à calculer le centre d'un réseau, permet donc *in fine* de diriger les projecteurs sur les personnalités secondaires du fonds d'archives et de mettre ainsi en évidence les tentatives d'entrée en relation, celles par exemple qui ont eu pour but de proposer des « universités internationales ».

À l'issue de ces développements sur plusieurs axes, statistique, vertical, temporel et thématique, qui sont autant de moyens de questionner le produit de ce travail d'indexation du fonds de la coopération intellectuelle, on constate que tous impliquent de se placer dans un état d'esprit expérimental. Ces axes, ces moyens de démêler, presque « détricoter » la pelote de laine inextricable, ne sont jamais des méthodologies « clés en mains » mais toujours le fruit de réflexions conceptuelles sur la nature des données. Dans notre cas, elles permettent en particulier d'interroger la relation entre structure officielle et très hiérarchisée et structure administrative vécue par ses acteurs au travers du « papier » produit par l'institution.

## 7. 1931-1939 De nouvelles formes d'organisation

Le chapitre qui suit dépasse le cadre d'une analyse des enjeux de la mise en place de la coopération intellectuelle pendant les années 1920. Or, comme cette période d'installation imparfaite est elle-même la cause d'une crise de croissance et de deux réformes modifiant considérablement les équilibres, la structure et la pérennité du système inauguré en 1922 de manière encore temporaire, il nous apparaît important d'évoquer ici la décennie suivante. Focalisées sur ces remaniements, et par souci de synthèse, ces pages ne rendent évidemment pas honneur à toutes les réalisations de la période concernée, mais elles permettent de comprendre la fragilité d'une organisation que la masse d'archives, l'accumulation de « papier » propre à toute administration comme celle de la SDN ou de l'IICI, pourrait faire passer pour un colosse inébranlable. D'un lieu de rencontre entre scientifiques – à l'origine tous les acteurs de la CICI tenaient autour d'une table – la coopération intellectuelle est devenue une grande machine bureaucratique en passe de se substituer à la « société des esprits » qu'elle est censée incarner. Et fondamentalement, les réformes peinent à modifier cette situation puisqu'on verra que par deux fois l'État français parvient à protéger les intérêts de l'institut qu'il finance en grande partie des velléités de la Société des Nations d'en faire un outil mieux calibré aux missions originelles de la Commission. Ironie du sort, l'échec inéluctable de la SDN à garantir la paix ainsi que ses propres réformes renforçant son rôle de lieu de coopération technique à partir du milieu des années 1930 pousse finalement la coopération intellectuelle à revenir à un modèle inspiré des conférences diplomatiques et de leurs bureaux internationaux, un regroupement *ad hoc* d'États autour d'un objet technique.

Dans un premier temps (7.1), on observera donc les conséquences de l'irruption de l'IICI sur l'équilibre du système qui se met en place autour de la CICI. Lancé trop vite et trop fort, l'Institut fait l'objet de nombreuses critiques, parfois dirigées nommément à l'encontre de son directeur Julien Luchaire dont les ambitions paraissent démesurées à ceux qui considéraient l'institution parisienne comme une simple antenne de la Commission genevoise. Dans un contexte général de réforme au sein de la Société des Nations, la CICI initie donc un processus d'évaluation et de modification de son organisation que nous décrirons en détail (7.2) pour tenter de montrer au

mieux comment le désir de contrôle de la Commission sur l'Institut se traduit dans un nouvel organigramme. Dans un ultime développement (7.3), nous évoquons les dernières années de la coopération intellectuelle à la SDN, une période où les doutes sur la capacité de l'institution à maintenir un dialogue international l'emportent sur la confiance en une gouvernance centralisée : dès 1938, les acteurs de la CICI et de l'IICI se préparent en effet à couper les ponts avec l'institution genevoise. Trop tard pourtant pour que la nouvelle organisation entre effectivement en action avant le déclenchement de la Seconde guerre mondiale.

## 7.1 Les erreurs de jeunesse d'une instance trop indépendante

### L'inflation bureaucratique remise en question

Conscient de la nécessité de ne pas faire preuve de trop de nonchalance par rapport à la CICI, Julien Luchaire intervient lors de la session de 1927 pour annoncer que la période d'essai et de tâtonnement tous azimuts, pendant laquelle « il convenait de multiplier les tentatives, les sondages, de chercher à éveiller l'attention de tous les pays »<sup>1286</sup> et qui avait occasionné quelques critiques sur sa dispersion et ses ambitions démesurées, va prendre fin pour laisser place à des projets mieux définis. Mais la prudence du directeur de l'Institut international de coopération intellectuelle ne suffit pas à convaincre la Commission qu'elle n'a qu'à se contenter du statu quo : dans un mémorandum transmis à la CICI lors de cette session, Gonzague de Reynold remet en question l'organisation de l'Institut, craignant que l'activité de l'IICI, qui travaille toute l'année, ne le fasse échapper aux instances de contrôle qui se réunissent plus rarement. Dénombrant le nombre élevé de fonctionnaires et de sections et services, le Suisse fait la réflexion suivante :

*Je ne puis m'empêcher de me demander, en faisant d'ailleurs la part de mes responsabilités personnelles, si nous ne sommes pas tombés d'un extrême à l'autre, si, après avoir senti durant trois ans le besoin d'un instrument de travail, d'un organe exécutif, nous n'en possédons pas un aujourd'hui qui soit un peu lourd à manier, un peu difficile à diriger pour notre Commission, telle qu'elle est actuellement constituée.*<sup>1287</sup>

Qu'on ne s'y trompe pas, la démarche de Reynold vise à réformer l'ensemble de l'organisation et n'est donc pas une charge dirigée uniquement sur l'institut parisien. Mais la majeure partie des améliorations qu'il propose pourraient avoir comme conséquence une diminution de la marge de

---

<sup>1286</sup> CICI, Procès-verbal de la neuvième session, Genève 20-26 juillet 1927, C.424.M.157.1927.XII, troisième séance, 23 juillet 1927, p. 17.

<sup>1287</sup> « Certains compléments à apporter dans l'organisation actuelle de la Commission internationale de coopération intellectuelle », Mémoire de G. de Reynold soumis à la Commission le 23 juillet 1927, Annexe 3 du Procès-verbal de la neuvième session de la CICI, C.424.M.157.1927.XII, p. 60.

manœuvre de l'IICI et surtout de son directeur. Dans les faits, le document produit par Reynold est surtout utilisé par la Commission pour alimenter une discussion sur l'organisation des sous-commissions et ne produit donc pas d'opposition ouverte entre son auteur et Luchaire, il n'en montre pas moins que l'enthousiasme apparent de la CICI n'est pas inébranlable. En effet, Reynold pourrait bien modifier sensiblement les équilibres internes qui prévalaient jusqu'alors : cet allié de la France dans le schéma classique latins/germaniques est désormais soutenu par Albert Einstein et Marie Curie, créant un nouveau front transversal anti-bureaucratie. Alors que la session touche à sa fin, les deux éminents physiciens, constatant qu'« on a éprouvé quelques difficultés à la suite de certaines initiatives prématurées » de l'Institut, proposent en effet d'adopter une résolution qui invite l'IICI à « demander l'avis de la Commission avant de conclure des arrangements ou d'entreprendre des travaux qui [...] seraient susceptibles de restreindre la liberté de décision de la Commission »<sup>1288</sup>. Cette « proposition pacifique », « invitation à la prudence », selon les mots de Curie et d'Einstein, est une remise en question assez directe du style de direction de Luchaire. Si, sur l'invitation de Gilbert Murray qui fait remarquer que les récents malentendus sont à attribuer à « une série d'accidents », la résolution n'est pas mise au vote, Hendrik Lorentz n'en conclut pas moins que « la discussion qui vient d'avoir lieu constituera une interprétation autorisée »<sup>1289</sup> du règlement, confirmant qu'une frange de la CICI est préoccupée par la trop grande liberté que prend le directeur de l'Institut. Cette crainte, rejoignant les critiques anglaises qui s'expriment depuis plusieurs années en défendant une conception moins interventionniste et centralisée de la coopération intellectuelle (comme de la Société des Nations dans son ensemble), est également partagée par le professeur de relations internationales d'Oxford Alfred Zimmern, chef de la Section des affaires générales de l'Institut, qui écrivait en mars 1927 à Dufour-Féronce ses divergences avec la gouvernance actuelle. Plaidant pour un Institut plus léger, « *centre of intellectual life and stimulus* » organisé comme une conférence permanente et organique d'intellectuels plutôt que comme un bureau figé dans le marbre, il décrit son IICI idéal en ces termes :

*What the Institute needs is a comparatively small body of officials [...] who will play something the part of the wandering scholars of the age of humanism, maintaining at Paris, and conveying in frequent journeys, both a high intellectual standard and a sense of close association between science and peace. In this way there would gradually be built up throughout the world a network of contacts [...]. Practical projects of every kind would follow and instead of having to be initiated in circles unprepared for them, would find in every country a body of persons ready to understand them and to work for their realisation.*<sup>1290</sup>

<sup>1288</sup> CICI, Procès-verbal de la neuvième session, Genève 20-26 juillet 1927, C.424.M.157.1927.XII, septième séance, 26 juillet 1927, p. 44.

<sup>1289</sup> CICI, Procès-verbal de la neuvième session, Genève 20-26 juillet 1927, C.424.M.157.1927.XII, septième séance, 26 juillet 1927, p. 45.

<sup>1290</sup> Lettre de Zimmern à Dufour-Féronce, 13 mars 1927, Archives SDN 13C/37637/62388, p. 2.

Sa vision plaide donc pour un système décentralisé qui aide les initiatives locales à éclore sans les provoquer artificiellement. Un système dans lequel le « réseau » n'est pas développé à l'infini comme une fin en soi mais est un moyen de créer des synergies concrètes. Dans un rapport annexé, il détaille les premières mesures à prendre pour atteindre un tel but : augmentation du salaire du personnel (les traitements actuels étant insuffisants pour retenir la fine fleur de la jeunesse scientifique européenne), amélioration des conditions de travail et d'hygiène de l'Institut, augmentation du budget de déplacement et d'accueil des visiteurs<sup>1291</sup>. Ces recommandations sont à nouveau et plus explicitement encore mises sur la table du comité de direction de l'Institut quelques jours plus tard. Dans son rapport sur les relations avec les Etats-Unis, Alfred Zimmern ne manque en effet pas de faire remarquer que le manque de rigueur dans les travaux de l'IICI ne facilite pas la recherche de financement auprès du gouvernement américain et des grandes fondations philanthropiques et que celles-ci font régulièrement remarquer « la disproportion entre les buts assignés à l'Institut par le Conseil et l'Assemblée et les résultats concrets obtenus jusqu'à présent »<sup>1292</sup>, craignant par ailleurs que son œuvre ne soit pas complètement indépendante des activités politiques de la Société des Nations.

Qu'un chef de section se confie de la sorte au sous-secrétaire général de la SDN responsable de la Section des bureaux internationaux et de la coopération intellectuelle montre d'une part que l'institution va devoir procéder à des ajustements et d'autre part que celle-ci n'est probablement pas à l'abri des aléas politiques. Pour autant, il ne s'agit pas d'une rupture de collégialité puisque cette lettre intervient après une discussion entre Zimmern et Dufour-Féronce sur demande de ce dernier et que Luchaire en est informé et en reçoit une copie. Le chef de section anglais n'est d'ailleurs pas le seul à faire état de l'explosion du nombre de chantiers dans lesquels se lance l'IICI : le directeur de la Bibliothèque nationale suisse, Marcel Godet, membre de la sous-commission de bibliographie, rapporte également que « le chef de la Section scientifique signale [...] la dispersion du travail et son caractère forcément superficiel »<sup>1293</sup>. Ce constat pousse donc la Commission à adopter une résolution demandant à l'IICI de se limiter au traitement des projets soumis par des commissions nationales ou des institutions, pour le soulager de toutes les sollicitations individuelles.

Les premiers indices d'une volonté de réforme plus en profondeur sont perceptibles dès l'été 1928. Préparant la session de la CICI de juillet, Gilbert Murray rédige une note synthétisant ses

---

<sup>1291</sup> Zimmern, « Note sur les besoins actuels de l'Institut international de coopération intellectuelle, mars 1927, Archives SDN 13C/37637/62388.

<sup>1292</sup> « Rapport par M. le professeur Zimmern sur son voyage aux Etats-Unis », supplément au Procès-verbal de la 9<sup>e</sup> réunion du comité de direction de l'Institut international de coopération intellectuelle, 28 mars 1927, Archives SDN 13C/37637/60553, p. 3.

<sup>1293</sup> Lettre de Godet au président de la CICI, 15 juillet 1927, reproduite dans le Procès-verbal verbal de la neuvième session de la CICI, Genève 20-26 juillet 1927, C.424.M.157.1927.XII, septième séance, 26 juillet 1927, p. 45.

vues sur le fonctionnement de l'Institut et la fait parvenir au sous-secrétaire général en charge de la Section des bureaux internationaux, l'Allemand Alfred Dufour-Féronce, pour bénéficier de ses conseils avant de la faire distribuer à la Commission qu'il préside désormais depuis le décès d'Hendrik Lorentz intervenu quelques mois plus tôt<sup>1294</sup>. Son constat rejoint très largement les arguments développés par Gonzague de Reynold l'année précédente, pointant du doigt les excès bureaucratiques de l'IICI :

*We have [...] to face the fact that, in spite of the tactful and energetic management of the present Director, the Institute is still regarded with a certain lack of sympathy, justified or unjustified, in the Anglo-Saxon countries, and the feeling is not entirely absent in Germany and even in France. [...] The bureaucratic façade, with its complete list of sections, its special Information Service and its meetings of Délégués d'Etat, seems to these critics somewhat too stately for the work done inside [...].*<sup>1295</sup>

Alors que le président de la CICI précise qu'il lui semble que ces critiques sont basées sur « *an impression that too much is made of the ceremonial and diplomatic functions of the Institute in comparison with its actual work* », il apparaît entre les lignes qu'il fait également partie des sceptiques et que la personnalité du directeur, aussi pleine de tact et d'énergie qu'il soit, n'est pas étrangère au mécontentement de certains. Mais Gilbert Murray ne se permet pas de remettre en question la gestion de Julien Luchaire et il esquisse donc dans sa note deux suggestions portant strictement sur le fonctionnement de la machine et étant indépendantes de son conducteur. Premièrement, et pour faire face aux critiques portant sur le tournant mondain de l'Institut, il appelle de ses vœux une réorganisation de celui-ci autour de sa mission première, être un « *centre of genuine research* ». De nombreuses questions ne peuvent en effet pas être approfondies par la CICI ou son secrétariat : mener des études ciblées, sur les questions d'éducation par exemple, permettrait de renouer avec l'esprit de la Première Commission alors qu'elle employait ses experts à rédiger de petits rapports comparatifs. On comprend bien que le souci de Murray est de trouver un moyen d'affecter la force de travail de l'IICI à autre chose qu'à tisser plus ou moins abstraitement des relations avec le plus grand nombre d'organisations internationales possible. En plus du double emploi évident avec le Secrétariat international de la Société des Nations, cette ambition très nette au développement d'une organisation de coordination centralisée fait craindre une double hégémonie à laquelle le Britannique est très attentif : l'hégémonie française sur les affaires intellectuelles et l'hégémonie de l'administration sur la science. Assez de raisons pour qu'il propose que l'IICI se concentre sur ses missions apolitiques. Sa seconde proposition découle de la première : si l'Institut se concentrait sur la coopération intellectuelle à strictement parler<sup>1296</sup>,

---

<sup>1294</sup> Lettre de Murray à Dufour Féronce, 18 juin 1928, Archives SDN 5B/396/5614.

<sup>1295</sup> Note de Murray (à destination de Dufour Féronce), 15 juin 1928, Archives SDN 5B/396/5614, p. 1.

<sup>1296</sup> Murray ne la définit malheureusement pas, ce qui laisse penser qu'il considère que le cœur de la coopération intellectuelle est ce qu'il a abordé dans son premier point. En marge, Dufour-Féronce ne manque pas de noter « *What is meant by this?* ».



alors il serait possible de transférer « *some of the purely routine secretarial work to Geneva* »<sup>1297</sup>. Même s'il nomme la section d'information parisienne en exemple d'instance à fondre dans le Secrétariat de la SDN, Murray reste relativement vague à propos des bénéfices d'une telle mesure, au-delà d'un affaiblissement de l'administration de l'IICI directement profitable à ses organes moins bureaucratiques.

Le sous-secrétaire général rejoint pleinement Murray sur son état des lieux. Il reconnaît que l'IICI fait preuve de trop de dispersion et que le peu de résultats obtenus est couvert par une exagération de ses fonctions cérémonielles et diplomatiques. Il comprend également le désir du président de la Commission de coopération intellectuelle de voir l'Institut limiter le nombre de chantiers menés simultanément pour se saisir de dossiers plus conséquents avec plus de sérieux. Ce faisant, le diplomate allemand fait remarquer que ce projet a peu de chances d'obtenir les faveurs du directeur :

*[...] It will not be easy to carry out such ideas because the Paris Institute is working on the lines laid out by the C.I.C. which, it is true to say, the Director of the Institute now and again oversteps, and because the Director wishes the work of the Institute to encompass all intellectual spheres of action and will, I am sure, put up strong opposition to any plans which might tend to diminish the universality of the Institute. It will be difficult to clip the branches of the tree which has grown too fast but, if you so desire, I will do my best to assist you.*<sup>1298</sup>

Un peu plus de deux ans après l'inauguration de l'Institut, force est de constater que la parole est libérée et que le haut-fonctionnaire de la SDN n'a pas peur de ne pas mâcher ses mots à l'égard de Julien Luchaire. Ceci d'autant plus que si l'échange avec Murray n'est pas public, la note de ce dernier était destinée à être communiquée à la CICI et la réponse du sous-secrétaire général a été rédigée avec le concours de MM. Comert, Walters et Oprescu.

Prenant le parti de Luchaire, Renoliet y voit un « complot contre l'IICI »<sup>1299</sup> d'un Murray qui, accédant à la présidence de la CICI suite au décès de Lorentz, souhaite la faire « sortir de sa léthargie et lui redonner la primauté au sein de l'OCI ». Mais c'est probablement mal interpréter la volonté du Britannique, qui cherche avant tout à rendre la grande entreprise de la coopération intellectuelle viable à long terme puisqu'il explique à Dufour-Féronce que « *if we tackled one of these subjects [de sa note] one of the American foundations would give us the funds* »<sup>1300</sup>. Néanmoins, il est clair que le président réagit face à une situation que certains avaient prédit quelques années auparavant mais dont la probabilité avait été sous-estimée par son prédécesseur : la créature a largement dépassé son créateur. Et la disparité de moyens entre Paris et Genève rend

---

<sup>1297</sup> Note de Murray (à destination de Dufour-Féronce), 15 juin 1928, Archives SDN 5B/396/5614, p. 3.

<sup>1298</sup> Lettre de Dufour-Féronce à Murray, 22 juin 1928, Archives SDN 5B/396/5614, p. 2.

<sup>1299</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, *op. cit.*, 1999, p. 86

<sup>1300</sup> Lettre de Murray à Dufour Féronce, 18 juin 1928, Archives SDN 5B/396/5614.

très peu probable un rétablissement de l'équilibre dans un futur proche. Quel autre choix que de tenter d'affecter cette force de travail à des missions plus en phase avec les besoins de la CICI ? Dans les faits, au-delà de ses réflexions explicites au sujet de la personnalité du directeur, Albert Dufour-Féronce se garde bien d'alimenter une cabale anti-française. S'il traduit un état d'esprit probablement partagé par une partie du Secrétariat de la SDN, le « complot » est loin de la concrétisation. En effet, le sous-secrétaire général, après avoir donné à Murray des gages de son soutien, ne manque pas de lui faire remarquer que ses propositions concrètes sont irréalisables (le Secrétariat de la Société des Nations ne pouvant pas prendre à sa charge les tâches administratives de l'Institut), en désaccord avec l'esprit de la CICI (qui avait par exemple soigneusement écarté la question de l'éducation dès ses débuts), ou contre-productives<sup>1301</sup>. Il apparaît donc plutôt que le président de la Commission est trop impatient de rendre son projet compatible avec les exigences de potentiels bailleurs de fonds outre-Atlantique. Face aux critiques de Dufour-Féronce, Murray il avoue en effet que « *none of my plans would be worth considering unless some definite demand came from America or elsewhere [...]* »<sup>1302</sup>.

## L'IICI en danger ?

Or, Julien Luchaire, face à ce qu'il semble considérer comme un mouvement de fond tendant à un démembrement de l'IICI<sup>1303</sup>, présente à la CICI son rapport sur l'activité de l'Institut lors de la session de juillet 1928. Prévoyant probablement les accusations d'inefficacité et de lourdeur bureaucratique, il pèche par excès de zèle en produisant un rapport beaucoup trop positif qui se heurte d'emblée à Gilbert Murray qui introduit le texte à la Commission en faisant remarquer qu'il « semble être rédigé sous forme d'un appel de l'Institut, comme si c'était une autorité indépendante, à l'opinion publique. Il semble aussi être trop optimiste et, de place en place, répondre aux critiques sur un ton de triomphe qui, peut-être, ne peut pas se justifier dans chaque cas. »<sup>1304</sup> Cette analyse n'est évidemment pas qu'une critique de la forme : si le rapport se présente sous l'aspect d'une brochure de présentation de l'Institut, soigneusement relié avec index et annexes<sup>1305</sup>, celui-ci néglige de s'adresser à la Commission à laquelle il est censé être rattaché pour viser un public plus large et témoigne donc d'une volonté implicite de se démarquer de la tutelle genevoise. Comme le fait remarquer Alfredo Rocco, qui propose de ne pas trop s'attarder sur la forme du texte produit par le directeur de l'IICI même s'il constate également que le rapport

---

<sup>1301</sup> Lettre de Dufour-Féronce à Murray, 22 juin 1928, Archives SDN 5B/396/5614, pp. 2-5.

<sup>1302</sup> Lettre de Murray à Dufour-Féronce, 4 juillet 1928, Archives SDN 5B/396/5614.

<sup>1303</sup> Et avec lui Renoliet, voir en particulier RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999, pp. 86-87.

<sup>1304</sup> CICI, Procès-verbal de la dixième session, Genève 25 juillet-30 juillet 1928, C.533.M.160.1928.XII, troisième séance, 26 juillet 1928, p. 20.

<sup>1305</sup> « Rapport général du directeur à la Commission de coopération intellectuelle sur l'activité de l'Institut en 1927-1928 », Paris, 1928, 51p. Archives SDN 5B/396/5615.

est « trop apologétique et vise plutôt un but de propagande qu'il ne constitue une relation du travail effectué »<sup>1306</sup>, le débat qui s'engage autour de ce texte pose la question du but de l'Institut. Déplorant que « le papier remplace l'argent » dans le fonctionnement bureaucratique de la SDN et défendant Luchaire en faisant remarquer que les mécontentements qui se manifestent et les critiques qu'on lui adresse « relèvent de cette contradiction entre les buts gigantesques assignés à l'Institut et les moyens tout à fait minimes mis à sa disposition », le ministre italien propose que les finances de l'IICI soient adaptées à ses buts. Mais cette remarque est à double tranchant, nombreux sont ceux qui, au sein même de la CICI, souhaiteraient au contraire redimensionner l'Institut en l'adaptant à ses finances. C'est le cas de Gonzague de Reynold qui, se livrant à un réquisitoire contre la gestion de Julien Luchaire, n'oublie pas la responsabilité de la Commission dans cette situation : « il faut que la Commission elle-même procède courageusement à une révision des questions qu'elle a à étudier, avec le sentiment qu'elle va élaguer celles qui n'ont pu être résolues, celles qui ne sont pas urgentes, ou qui constituent des poids morts, ou qui n'aboutissent qu'à une dispersion de ses activités, celles-ci devant se concentrer sur deux ou trois buts précis. »<sup>1307</sup> Ne se bornant pas à répéter les arguments déroulés l'année précédente au sujet du risque de dispersion de l'Institut face à la multiplication de ses missions, le Suisse formule une série de recommandations pour alléger la structure de l'IICI : s'associer à des organismes tiers pour réaliser les projets qui pourraient faire double emploi, se concentrer sur l'activité des sections, nommer à leur tête des personnalités scientifiques plutôt que des administrateurs, instaurer un contact plus intime entre le directeur et ses chefs de section, etc<sup>1308</sup>.

Mais l'heure des grands remaniements n'est pas encore arrivée, et si on verra que ces propositions anticipent assez précisément la réforme qui sera mise en œuvre quelques années plus tard et qui engendrera une diminution de la complexité des structures de l'Institut, le président Murray rappelle à la CICI que l'objet de ses discussions est le rapport de Luchaire et pas l'organisation de l'IICI lui-même. À ce titre, le sous-secrétaire général, Dufour-Féronce, fait remarquer que « ce rapport [est] plutôt de nature à provoquer de l'incertitude dans l'esprit du lecteur » et qu'« il a de la peine à s'imaginer ce document comme un rapport, au vrai sens du mot, sur l'activité de l'Institut pendant les douze derniers mois »<sup>1309</sup>, raison pour laquelle il s'inquiète de sa réception auprès du Conseil et de l'Assemblée. Bien que chacun ait donc son mot à dire à propos de l'organisation de l'Institut, la discussion se réoriente donc sur le rapport du directeur de l'Institut. Faut-il le conserver tel quel et s'en désolidariser ou faut-il au contraire lui apporter des

---

<sup>1306</sup> CICI, Procès-verbal de la dixième session, Genève 25 juillet-30 juillet 1928, C.533.M.160.1928.XII, troisième séance, 26 juillet 1928, p. 21.

<sup>1307</sup> CICI, Procès-verbal de la dixième session, Genève 25 juillet-30 juillet 1928, C.533.M.160.1928.XII, troisième séance, 26 juillet 1928, p. 22.

<sup>1308</sup> CICI, Procès-verbal de la dixième session, Genève 25 juillet-30 juillet 1928, C.533.M.160.1928.XII, quatrième séance, 26 juillet 1928, pp. 26-28.

<sup>1309</sup> CICI, Procès-verbal de la dixième session, Genève 25 juillet-30 juillet 1928, C.533.M.160.1928.XII, troisième séance, 26 juillet 1928, p. 24.

modifications en profondeur pour que la Commission puisse en assumer la responsabilité ? Sur la proposition de Rocco, qui fait remarquer que « si la Commission n'approuve pas le rapport du directeur de l'Institut, elle sera amenée à le dire dans son propre rapport au Conseil et à formuler des critiques ou des réserves »<sup>1310</sup>, la CICI finit par nommer un sous-comité chargé d'amender le rapport. Avec l'accord de Luchaire, qui jusqu'ici supportait la pénible discussion sans intervenir, ce sous-comité composé de Painlevé, Reynold, Curie, Krüss et le secrétaire de la Commission<sup>1311</sup> a donc jusqu'à la fin de la session pour modifier le rapport qui, selon les mots de Painlevé, paraîtra « sous la responsabilité de M. Luchaire après avoir subi des modifications de nature à apaiser les susceptibilités de certains membres de la Commission »<sup>1312</sup>.

Faut-il voir dans cet épisode une remise en question fondamentale de l'activité de l'Institut, voire une menace pour son existence ? N'est-ce pas simplement l'illustration que chaque membre cherche le bien commun, peut-être par un autre biais que les représentants français ? À plusieurs reprises, Gilbert Murray fait preuve de beaucoup de courtoisie envers Julien Luchaire, répétant que « les critiques formulées durant la séance ne touchent qu'à la forme du rapport en discussion et nullement au travail de l'Institut<sup>1313</sup> » et que la Commission ne discute pas des mérites de celui-ci mais du rapport à présenter au Conseil. D'ailleurs, plusieurs voix au sein de la Commission s'élèvent pour féliciter Luchaire pour ses résultats, comme Aloysio de Castro qui constate « qu'une somme de travail considérable a été fournie et qu'une œuvre remarquable a été accomplie par l'Institut »<sup>1314</sup>. De son côté, Kristine Bonnevie, qui fait pourtant généralement partie des membres critiques de l'IICI, relève que « c'est à la Commission que doit principalement incomber la responsabilité de l'état de choses actuel », ajoutant qu'« il est hors de doute que la Commission a adopté dans le passé trop de résolutions et qu'elle n'a pas su les avoir toujours présentes à l'esprit ou en surveiller l'exécution »<sup>1315</sup>.

Mais le président de la CICI, qui n'a pas obtenu de celle-ci une impulsion concrète en faveur d'une remise en ordre de la gouvernance de l'Institut revient à la charge peu de temps après la session de juillet de la Commission. Dans une démarche qui rappelle son courrier de juin, il écrit

---

<sup>1310</sup> CICI, Procès-verbal de la dixième session, Genève 25 juillet-30 juillet 1928, C.533.M.160.1928.XII, quatrième séance, 26 juillet 1928, p. 26.

<sup>1311</sup> Dans les faits, ce premier comité, après avoir passé en revue le rapport ligne par ligne, passera la main à un deuxième pour la mise au point définitive quelques jours plus tard. Ce dernier est composé de Murray, Bonnevie, Krüss, Dufour-Feronce, Luchaire et Oprescu. Voir CICI, Procès-verbal de la dixième session, Genève 25 juillet-30 juillet 1928, C.533.M.160.1928.XII, septième séance, 30 juillet 1928, p. 47.

<sup>1312</sup> CICI, Procès-verbal de la dixième session, Genève 25 juillet-30 juillet 1928, C.533.M.160.1928.XII, quatrième séance, 26 juillet 1928, p. 29.

<sup>1313</sup> CICI, Procès-verbal de la dixième session, Genève 25 juillet-30 juillet 1928, C.533.M.160.1928.XII, troisième séance, 26 juillet 1928, p. 25.

<sup>1314</sup> CICI, Procès-verbal de la dixième session, Genève 25 juillet-30 juillet 1928, C.533.M.160.1928.XII, quatrième séance, 26 juillet 1928, p. 25.

<sup>1315</sup> CICI, Procès-verbal de la dixième session, Genève 25 juillet-30 juillet 1928, C.533.M.160.1928.XII, troisième séance, 26 juillet 1928, p. 24.

le 18 septembre au secrétaire général de la SDN pour lui soumettre la mise en place d'un nouveau moyen de pression sur Paris :

*Would there be any objection from your point of view to subjecting the finance of the Paris Institute to the League Commission of Control? I think if that could be done it would be a great practical help to the work of Intellectual Cooperation, and it could hardly, I think, be considered disrespectful to the Institute considering that the ILO [International Labour Organisation] and the International Court both have their finances examined by that Commission.*<sup>1316</sup>

Sous ses apparences de routine administrative, la suggestion de Murray est loin d'être anodine puisqu'il semble avoir enfin trouvé un moyen de réaffirmer la prééminence de son organisation sur celle de Luchaire et Painlevé (qui en préside le comité de direction). Alors qu'il justifie sa démarche en indiquant qu'elle soulagera le directeur de l'IICI soumis à des pressions politiques françaises, il fait également remarquer que le comité de direction – qu'il qualifie de « *weak* » – n'étant composé que de personnalités scientifiques, celles-ci ne sont pas « *the sort of people to be really effective in such a technical matter as financial control* »<sup>1317</sup>. Quelle est la préoccupation du britannique ? Montrer symboliquement à l'IICI que la Société des Nations garde le contrôle ou chercher plus concrètement à rendre public un rapport financier potentiellement accablant pour l'Institut de manière à pouvoir justifier des mesures d'encadrement plus strictes ? Livrant « en passant » deux remarques supplémentaires à son interlocuteur, Murray précise sa pensée et nous donne une clé de lecture. Tout d'abord, si le volet financier l'inquiète, c'est en particulier parce que l'irruption de l'Institut dans la galaxie de la CICI a drainé plusieurs subventions étatiques en direction de celui-ci, privant d'autant le budget de la Commission : « *now if the Institute has practically all the funds and the CIC none, in the end there is danger that the Institute will control the CIC and not vice versa* »<sup>1318</sup>. Il propose donc de remédier à ce problème en instaurant un système de redistribution où la SDN recevrait l'argent en premier lieu avant de l'affecter à des tâches précises de l'Institut. Moins lié à la question financière, mais tout aussi explicite sur la tension qui se renforce de plus en plus entre les deux pôles de la coopération intellectuelle, son deuxième point se présente plutôt sous la forme d'une doléance : la montée en puissance de l'IICI et sa relative hégémonie dans le système mis en place par la Commission (les deux instituts italiens ne sont alors pas encore actifs, et ils ne contrebalanceront jamais l'effectif parisien) amènerait Luchaire à considérer que l'Institut est le seul organe exécutif et, à ce titre, à renverser le rapport de parallélisme en s'arrogeant un droit de regard sur l'organisation de la CICI et de ses sous-commissions.

---

<sup>1316</sup> Lettre de Murray à Drummond, 18 septembre 1928, Archives SDN 5B/396/10498, p. 1. Il écrit également à Dufour-Féronce, voir lettre du 18 septembre également, dans le même dossier.

<sup>1317</sup> Idem, pp. 1-2.

<sup>1318</sup> Idem, p. 2.

Mais le Secrétariat, Drummond et Oprescu en tête, se montre très mesuré face à la missive du président de la Commission. L'analyse d'un Luchaire persuadé que le Secrétariat est jaloux de son Institut n'est pas dénuée de sens mais ne doit pas nous faire oublier que le Secrétariat n'a certainement aucun intérêt à faire chuter l'IICI trop lourdement. Cela serait porté au crédit d'une CICI qui manque de réalisations majeures et la marge de manœuvre des éventuels intrigants serait de toute façon réduite par l'influence de la France dans toutes les instances de la SDN et la nécessité d'entamer de longues négociations avec celle-ci en cas de démembrement de l'Institut, avec le risque que celle-ci décide de le rendre complètement autonome de la Société des Nations. La lettre de Murray est donc prudemment transmise à la Section légale, dont l'analyse juridique est sans appel : les propositions du professeur britannique ne peuvent être mises en pratique que dans « le cas hypothétique d'une réforme de l'acte qui est à la base de la constitution de l'Institut »<sup>1319</sup>. Fondamentalement, la SDN n'est pas compétente pour contrôler les finances de l'IICI puisque la convention, on s'en souvient, stipule explicitement qu'elle n'assume aucune responsabilité financière vis-à-vis de l'Institut. Joseph Nisot, de la Section juridique, fait d'ailleurs remarquer qu'« il est de toute importance qu'aucune entorse ne soit faite à ces principes », craignant qu'un précédent soit « susceptible des répercussions les plus lointaines, d'autant plus que les groupements de la catégorie en cause, déjà au nombre de trois, sont appelés à se multiplier »<sup>1320</sup>. C'est donc fort de ces considérations, et après une discussion avec Georges Oprescu, qu'Albert Dufour-Féronce invite Eric Drummond à répondre à Gilbert Murray sans donner suite à ses suggestions. Le directeur de la Section des bureaux internationaux, autorité de tutelle de la CICI, se livre d'ailleurs à une analyse de la situation bien différente de celle du professeur britannique puisqu'il confie au secrétaire-général sa confiance dans la fermeté de la Commission vis-à-vis de l'IICI :

*I think that Professor Murray is rather pessimistic when he believes that the CICI could become dependent on the Paris Institute. The latter is, on the contrary, entirely dependent on the CICI if it cares to make use of its authority. From my experience of the last two years I find that the CICI is exercising more authority than formerly and I believe that within the next few months this authority will be felt more strongly than even heretofore.*<sup>1321</sup>

Cette prémonition tout à fait remarquable montre que le diplomate allemand a bien senti l'évolution de la position des membres de la Commission à l'égard de l'institut de Paris et qu'il réalise que la réforme est imminente. Il semble en effet considérer que la CICI ne risque pas de tomber sous la domination parisienne et qu'elle contient en elle-même suffisamment de ressources pour imposer sa direction. De son côté, Drummond s'inspire de la réponse de son collègue pour glisser à Murray qu'il ne dépend que de lui-même d'affirmer l'autorité de la

---

<sup>1319</sup> Note de Buero à Oprescu, 27 septembre 1928, Archives SDN 5B/396/10498.

<sup>1320</sup> Note de Nisot à Buero, 27 septembre 1928, Archives SDN 5B/396/10498.

<sup>1321</sup> Note de Dufour-Féronce à Drummond, 3 octobre 1928, Archives SDN 5B/396/10498.

Commission sur l'Institut : « *I cannot really see how there can be a danger that the Institute will control the C.I.C.I and not vice-versa. The control of the latter is surely complete whenever it resolves to make use of its authority.* »<sup>1322</sup> Faut-il y voir un encouragement à hausser le ton ou n'est-ce qu'un moyen de tranquilliser son compatriote, atteint dans sa fierté de président sans pouvoir ? Le peu d'importance de cette question en regard des grands chantiers qui occupent la Société des Nations en cette fin d'année 1928 (réduction des armements, questions économiques, réfugiés russes ou arméniens, etc.) nous incite à penser que le secrétaire général n'a pas de raison de s'impliquer particulièrement dans une démarche potentiellement conflictuelle vis-à-vis du gouvernement français. Toujours est-il que Drummond glisse à Murray un moyen détourné d'arriver à ses fins : « *To my mind, there would be nothing to prevent the Supervisory Commission from examining the budget of the Institute if this proposal were made by the French Government, and accepted by the Council.* »<sup>1323</sup> Même si le président n'en fera pas usage, cette stratégie a le mérite de jouer sur la division du camp français : il y a fort à parier qu'une partie du Parlement français serait disposée à demander un tel audit pour rationaliser les dépenses de cet Institut qui tarde à faire ses preuves.

Il est en effet tout à fait intéressant de noter, encore une fois, que les fronts habituels se compliquent d'autant plus qu'il s'agit non seulement d'une question politique mais également d'un problème de personne. Sans nous étendre ici sur les négociations qui sont à l'œuvre dans l'enceinte des ministères français, bien décrites par Renoliet qui fait un usage intensif et bienvenu des archives du Quai d'Orsay<sup>1324</sup>, il est à relever que malgré le soutien de Painlevé lors de la session de juillet 1928, la position française n'est de loin pas unanime et que Luchaire, jouant son poste et sa réputation, n'hésite pas à intensifier le rapport de force avec son gouvernement. Tout en cherchant à obtenir l'intransigeance de ce dernier face aux éventuelles critiques des autres délégations, il en profite pour lui suggérer d'augmenter sa contribution matérielle aux travaux de l'Institut. Ce faisant, il ne tient pas compte de l'avis pourtant collectif, clair et répété de la CICI en faveur d'une simplification des processus et d'une réduction de l'envergure de l'IICI, une fuite en avant qui va précipiter la fin d'un « modèle Luchaire » de tous les superlatifs.

---

<sup>1322</sup> Lettre de Drummond à Murray, 15 octobre 1928, Archives SDN 5B/396/10498, p. 2.

<sup>1323</sup> Idem.

<sup>1324</sup> Voir en particulier RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999. pp. 89-91 et 93-94.

## 7.2 Reprendre les rênes de l'IICI, la réforme de 1929-1931

### Vers une gouvernance plus centralisée

La conférence des représentants de commissions nationales de coopération intellectuelle de juillet 1929 peut être considérée comme le point de départ officiel de la réforme qui tiendra la CICI – et son Institut concerné au premier chef – en haleine pendant les deux années à venir. Du 18 au 20 juillet, les délégués au nombre d'une trentaine sont donc invités à formuler leurs critiques sur l'organisation de la Commission « dont il eût été miraculeux qu'elle atteignît la perfection du premier coup »<sup>1325</sup>, selon les mots du président de la CICI qui ouvre la première séance. La réunion a en effet pour but d' « essayer de comprendre ce qu'est et ce que doit être l'organisation de la coopération intellectuelle »<sup>1326</sup>. Mais cette attente très générale donne lieu à un résultat tout aussi général : l'unique résolution adoptée par la Conférence des commissions nationales de coopération intellectuelle à l'issue de ses délibérations ne contient qu'une recommandation très floue invitant la Commission à « examiner à la lumière de l'expérience acquise le fonctionnement pratique et le but ultérieur de l'organisation entière de la coopération intellectuelle »<sup>1327</sup>. Fruit d'un consensus minimal, cette résolution qui reprend quasiment mot pour mot la mission de la conférence telle qu'exprimée par Gilbert Murray quelques jours auparavant ne remet en cause ni les travaux de la CICI, ni l'organisation de l'IICI. Et les suggestions qui lui sont assorties pêle-mêle à titre de mémoire des discussions dans la synthèse rédigée par le Dr von Morsbach, rapporteur de la Conférence à laquelle il assiste en qualité de secrétaire de la commission allemande, sont très inégales et ne sont manifestement pas représentatives de tous les échanges transcrits dans les procès-verbaux des séances. Cette synthèse montre que certains proposent de créer un « bureau permanent » à Genève pour restreindre l'activité de l'Institut à ses missions scientifiques en en reprenant les missions administratives, alors que plusieurs recommandations vont dans le sens d'une diminution du nombre de tâches par la réduction du nombre d'activités inutiles ou secondaires<sup>1328</sup>. Dans le détail des procès-verbaux, on trouve en effet surtout des remarques touchant au rôle des commissions nationales dans le grand écosystème de la CICI : doléances liées à des prérogatives mal définies, problèmes de correspondance, manque d'information, souhait de voir les commissions nationales prendre une place plus importante sous

---

<sup>1325</sup> CICI, « Réunion des représentants des commissions nationales de coopération intellectuelle », Première séance, Genève, 18 juillet 1929, Archives SDN 5B/9432/13396, p. 5.

<sup>1326</sup> Idem, p. 3.

<sup>1327</sup> « Réunion des représentants des commissions nationales de coopération intellectuelle », Genève 18-20 juillet 1929, Annexe 15 du Procès-verbal de la onzième session de la CICI, Genève 22-26 juillet 1929, C.342.M.121.1929.XII, p. 113.

<sup>1328</sup> Idem.



la forme d'une assemblée, etc. Dans les faits, ces quelques jours sont surtout l'occasion pour les délégations de faire plus amplement connaissance avec la CICI et se présenter les unes aux autres. Le débat s'anime pourtant un peu lorsque le directeur du *British Museum*, Sir Frederic Kenyon (par ailleurs également président de la commission nationale britannique de coopération intellectuelle), dans une intervention qui rappelle l'argumentaire de son compatriote Gilbert Murray, propose d'aiguiller l'IICI vers une institution plus scientifique. Déplorant le « manque de direction » dont souffre toute l'organisation et les choix peu judicieux des chantiers entrepris qui en découlent, il suggère la création d'un nouvel étage hiérarchique dans l'organigramme :

*Il faudrait qu'un organisme fût chargé de décider de la priorité à accorder à certaines questions. Cet organisme devrait distinguer entre les questions qui sont mûres pour une décision, celles qui ne sont mûres que pour un examen et, finalement, celles qui ne présentent pas de réelle utilité. Il [Kenyon] préconise la création d'un Comité exécutif, avec un Secrétariat qui serait chargé de sérier les questions avant tout examen. [...] De cette façon, [l'IICI] deviendra une institution scientifique de grande importance, une pépinière d'idées, à quoi Paris offrirait un domicile très approprié.<sup>1329</sup>*

Proposant la création d'un « comité d'enquête » chargé d'examiner la possibilité de mettre en place un tel comité exécutif, qui réduira mécaniquement la marge de manœuvre de l'IICI, Kenyon n'oublie pas de flatter les représentants français en réaffirmant son soutien à l'ancrage de l'Institut à Paris. Mais créer un organe supplémentaire pour simplifier le fonctionnement de l'organisation ne va pas de soi : Kristine Bonnevie ne partage pas l'avis du Britannique, rappelant que le travail d'un tel comité exécutif est déjà accompli par les sous-commissions, qui sont censées se charger de sélectionner les projets à mettre en œuvre avant de les transmettre à l'Institut<sup>1330</sup>. Mais la proposition reçoit les faveurs de plusieurs autres participants. Reconnaisant comme Bonnevie qu'il est bon que ce soient les experts concernés qui émettent des propositions de projets plutôt que des administrateurs, Julio Casares constate tout de même que les initiatives devraient « subir un premier triage » de la part d'un organisme qui n'a pas besoin d'attendre une année pour statuer sur le bien-fondé de chaque proposition<sup>1331</sup>. Le philologue madrilène est rejoint dans son soutien à la proposition britannique par l'ancien ministre estonien Ants Piip et le professeur bâlois August Simonius, et on constatera avec intérêt que même le représentant de la commission nationale française, Louis Gallié, se range avec un certain enthousiasme derrière cette suggestion, faisant remarquer qu'il ne s'agit finalement pas d'une proposition révolutionnaire puisque d'autres commissions de la SDN se sont dotées de tels comités permanents<sup>1332</sup>.

---

<sup>1329</sup> CICI, « Réunion des représentants des commissions nationales de coopération intellectuelle », Première séance, Genève, 18 juillet 1929, Archives SDN 5B/9432/13396, pp. 12-13.

<sup>1330</sup> Idem, p. 14.

<sup>1331</sup> CICI, « Réunion des représentants des commissions nationales de coopération intellectuelle », Deuxième séance, Genève, 18 juillet 1929, Archives SDN 5B/9432/13396, p. 5.

<sup>1332</sup> CICI, « Réunion des représentants des commissions nationales de coopération intellectuelle », Deuxième séance, Genève, 18 juillet 1929, Archives SDN 5B/9432/13396, pp. 10-11.

Même si les débats de la Conférence sont très largement orientés par la CICI et son président, qui rappelle lui-même que « la Commission internationale ne constitue pas vraiment une institution représentative »<sup>1333</sup> (les commissions nationales n'ont qu'une voix consultative), c'est une étape importante du développement de la coopération intellectuelle en tant qu'« organisation » puisqu'elle donne enfin une place à sa base. La réaction française ne se fait pas attendre : le 23 juillet, alors que la Conférence des commissions nationales a laissé place à la session annuelle de la CICI, Paul Painlevé informe Gilbert Murray par télégramme que « le Gouvernement est d'accord pour augmenter d'un million la subvention française à l'Institut »<sup>1334</sup>. Dans un tel calendrier, un jour avant que la Commission ne discute des conséquences des résolutions des commissions nationales sur l'organisation de l'IICI, l'effet d'annonce de cette augmentation éventuelle est tout à fait calculé (le Parlement français devra voter cette loi, plusieurs mois plus tard).

Mais si l'impact de cet événement est fondamental pour la coopération intellectuelle, il ne s'agit pas pour autant d'une révolution, ni d'un désaveu complet de l'activité de la CICI et de ses instituts. En ouvrant la session de la Commission qui suit directement la Conférence des commissions nationales, Gilbert Murray s'efforce de présenter les propositions de réforme comme n'ayant rien de surprenant, tout en faisant remarquer qu'« il y a sept ans que fonctionne la Commission et il est normal qu'après ce délai, on passe en revue l'expérience faite pour en tirer les enseignements nécessaires »<sup>1335</sup>. Si la lecture de l'événement au travers du prisme de l'étude du développement de l'IICI (ou de la carrière de son directeur) peut donner l'impression que l'année 1929 est un point de rupture mettant en danger la coopération intellectuelle à la SDN, on remarquera que la CICI a plus d'une quarantaine d'autres points à l'ordre du jour cet été-là et que la discussion des conséquences des réflexions amorcées par les commissions nationales occupe moins d'un cinquième de la session. Il va sans dire que le discours d'ouverture de Murray respire la neutralité et la retenue qu'on attend du sage président de la Commission internationale de coopération intellectuelle et que son avis personnel sur la réorganisation de l'organisation est certainement plus partagé, mais nous avons cherché à montrer dans les pages précédentes qu'il s'agit d'une conséquence somme toute assez logique de plusieurs années de préoccupations de la CICI vis-à-vis de son principal organe exécutif. Le 24 juillet, après deux journées consacrées aux affaires courantes et aux rapports des sous-commissions, la CICI prend enfin la question de la « révision générale des travaux de l'Organisation de coopération intellectuelle »<sup>1336</sup> à bras-le-

---

<sup>1333</sup> CICI, « Réunion des représentants des commissions nationales de coopération intellectuelle », Première séance, Genève, 18 juillet 1929, Archives SDN 5B/9432/13396, p. 4.

<sup>1334</sup> Télégramme de Painlevé à Murray, 23 juillet 1929, cité dans CICI, Procès-verbal de la onzième session, Genève 22-26 juillet 1929, C.342.M.121.1929.XII, sixième séance, 24 juillet 1929, p. 44.

<sup>1335</sup> CICI, Procès-verbal de la onzième session, Genève 22-26 juillet 1929, C.342.M.121.1929.XII, première séance, 22 juillet 1929, p. 12.

<sup>1336</sup> CICI, Procès-verbal de la onzième session, Genève 22-26 juillet 1929, C.342.M.121.1929.XII, sixième séance, 24 juillet 1929, p. 44.

corps. Soucieux d'arrondir les angles face à une question épineuse qui pourrait tourner ouvertement en défaveur de Luchaire, Murray ouvre la discussion en revenant sur les critiques émises lors de la Conférence des commissions nationales et fait remarquer qu'il est frappé qu'aucune n'ait « été formulée contre l'influence prépondérante française qu'il y avait lieu de craindre dans l'œuvre de l'Institut », ajoutant que « cette constatation est à l'honneur du Directeur de l'Institut »<sup>1337</sup> qui a su faire de l'IICI un organisme parfaitement international. Il est pourtant évident que le style de gouvernance du directeur et la liberté qu'il a prise en orchestrant la dilatation bureaucratique de son institut est indirectement montrée du doigt par de nombreux acteurs de la coopération intellectuelle et va le forcer à avaler d'autres couleuvres pendant les séances qui suivront. Confirmant sa position inconfortable, Renoliet décrit la situation en ces termes : « le vent des critiques souffle trop fort et Luchaire doit faire contre mauvaise fortune bon cœur et accepter la réforme [...] tout en essayant d'en limiter la portée. »<sup>1338</sup>

C'est Kristine Bonnevie qui ouvre les feux. Ne suivant pas le président dans sa recommandation de se concentrer sur la procédure à mettre en place pour discuter la réforme, la Norvégienne aborde frontalement le problème organisationnel principal, rappelant les critiques exprimées à l'encontre d'un Institut qu'elle accuse – comme Murray un an plus tôt – de se substituer à son organe de contrôle :

*[L'IICI] s'est constitué des organes que l'on n'avait pas envisagés au début et qui ont pris des proportions imprévues. Or, cet énorme Institut est administré par la Commission de coopération intellectuelle au cours d'une unique session annuelle et par un Comité de direction dont les membres sont très souvent remplacés par des suppléants. Son impression [à Bonnevie] est que ce n'est pas la Commission de coopération intellectuelle et le Comité de direction qui imposent leur volonté à l'Institut, mais qu'au contraire ils subissent la volonté de l'Institut. Il leur serait difficile, en conséquence, d'assumer la responsabilité de ce qui s'y fait. Si l'on veut éviter l'incohérence et les doubles emplois, il devient indispensable de refondre l'organisation tout entière.*<sup>1339</sup>

Aussi dure que soit la critique à l'encontre de l'Institut, relevons qu'elle ne présente pas le directeur comme responsable de cet état de fait, puisque la situation est la conséquence du faible investissement de la CICI et du Comité de direction. Rejoignant les conclusions de la zoologue, Krüss fait lui aussi remarquer que « l'Institut et le directeur de l'Institut ont fait tout ce qu'il leur était possible de faire, vu les circonstances »<sup>1340</sup>. Rocco se joint lui aussi à cette analyse, déplorant que la CICI « ne joue en somme qu'un rôle réceptif et n'a[it] pratiquement aucune initiative » face à un Institut trop complet, sorte de « cadre actuellement un peu vide, mais prêt », et que le

---

<sup>1337</sup> CICI, Procès-verbal de la onzième session, Genève 22-26 juillet 1929, C.342.M.121.1929.XII, sixième séance, 24 juillet 1929, p. 44.

<sup>1338</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999, p. 94.

<sup>1339</sup> CICI, Procès-verbal de la onzième session, Genève 22-26 juillet 1929, C.342.M.121.1929.XII, sixième séance, 24 juillet 1929, p. 45.

<sup>1340</sup> CICI, Procès-verbal de la onzième session, Genève 22-26 juillet 1929, C.342.M.121.1929.XII, sixième séance, 24 juillet 1929, p. 46.

Comité de direction « constitue [...] une sorte de Commission de coopération intellectuelle restreinte »<sup>1341</sup>, d'autant plus problématique que la présidence de celui-ci n'est pas assurée par la même personne que la CICI. Le front favorable à une nette diminution de l'influence de l'Institut est sans surprise complété par Murray, Curie et Reynold, qui portent tous trois le projet de réforme depuis plus de deux ans.

Mais la possibilité évoquée par Gilbert Murray de créer une nouvelle instance de coordination entre les différents pôles de l'organisation (et donc de limitation de la marge de manœuvre de l'IICI) s'attire les critiques de représentants de pays latins jusqu'ici relativement marginalisés dans les débats liés à la réorganisation. Julio Casares et l'ambassadeur péruvien Mariano Cornejo émettent en effet des doutes sur le bien-fondé d'atteindre une « simplification par la multiplication des organes »<sup>1342</sup>. Casares ne contredit pas pour autant son intervention de la réunion des commissions nationales, il exprimait alors l'avis que c'était au comité de direction de l'Institut de se voir ajouter une mission de coordination supplémentaire, une solution qui a l'avantage de ne pas ajouter de nouvelle instance mais qui se heurterait nécessairement aux statuts de l'IICI. Le député brésilien Júlio Afrânio Peixoto, professeur à l'Université de Rio de Janeiro, vole lui aussi au secours de l'Institut parisien, au nom de la solidarité américaine en faveur d'une décentralisation des activités de la SDN : « il importe de déclarer nettement que la concentration à Genève de tous les organes de la Société des Nations est totalement contraire aux principes de la Société des Nations »<sup>1343</sup>. Alors que le Brésil a quitté la SDN en juin 1926, il apparaît clairement que l'existence même d'une antenne de la coopération intellectuelle à Paris constitue pour les représentants latino-américains un espoir de voir d'autres institutions se développer sur leur sol. Mais la nécessité d'une réforme semble d'ores et déjà aller de soi pour la Commission, qui n'a dès lors plus qu'à définir le cahier des charges du comité provisoire qui se chargera d'en dresser les contours.

## Définir les contours de la réforme : les travaux du « comité d'études »

La création de ce « comité d'études », directement inspiré de la proposition de Kenyon, est donc soumise à l'approbation de l'Assemblée de la Société des Nations à l'issue de la 11<sup>e</sup> session de la CICI, après un passage au Conseil le 31 août 1929. La résolution de la Commission, assez ferme sur le fond vis-à-vis de l'IICI, ne laisse pas moins une large part au compromis puisqu'elle mentionne que les nominations seront visées par son président, le secrétaire général et le président

---

<sup>1341</sup> CICI, Procès-verbal de la onzième session, Genève 22-26 juillet 1929, C.342.M.121.1929.XII, sixième séance, 24 juillet 1929, p. 47.

<sup>1342</sup> CICI, Procès-verbal de la onzième session, Genève 22-26 juillet 1929, C.342.M.121.1929.XII, sixième séance, 24 juillet 1929, p. 48.

<sup>1343</sup> Idem.

du comité de direction de l'Institut, en ajoutant que les décisions s'y prendront par accord et non par vote. Ce fonctionnement est proposé par le président de la Commission, qui estime que « dans ce petit Comité le point de vue français devra être pleinement représenté. En outre, il ne devra pas être possible dans ce Comité de passer outre par un vote, soit au point de vue du membre français, soit au point de vue de tout autre membre. »<sup>1344</sup> La France a donc un droit de veto à tous les étages, même s'il est difficile d'imaginer qu'elle s'oppose frontalement à la future réforme. Aucun obstacle majeur ne s'oppose à la création du comité d'études, la Deuxième Commission de l'Assemblée est d'ailleurs unanime pour considérer qu'un tel désir de réforme est un témoignage de maturité. Affirmant que « la crise subie par l'Organisation de coopération intellectuelle aura des résultats salutaires », l'ancien premier ministre belge Henry Carton de Wiart fait d'ailleurs remarquer à la Commission que « la seule maladie mortelle pour les institutions comme pour les individus est le refus ou l'impossibilité de s'améliorer »<sup>1345</sup>. Et signe que la présidence de Murray a rassuré ses compatriotes, on voit même la représentante britannique, la parlementaire Mary Agnes Hamilton, appuyer les demandes de crédits additionnels présentées pour couvrir les frais de ce nouveau comité<sup>1346</sup>. Elle sera d'ailleurs imitée par son collègue le baron Hugh Dalton qui, suite au rapport du délégué chilien Jorge Valdés-Mendeville qui recommande d'approuver les résolutions rédigées par la CICI, prend la parole devant l'Assemblée pour encourager la création du comité d'études<sup>1347</sup>. Le délégué anglais recommande d'autant plus un examen « approfondi et complet » des activités de l'IICI qu'il fait remarquer publiquement – et c'est là, au-delà du soutien à la résolution, le but de son intervention – que le directeur de l'Institut s'est offert trois jours plus tôt la première page du *Journal de Genève* avec un message passablement équivoque. En effet, réagissant à la résolution adoptée par la Deuxième Commission de l'Assemblée, Julien Luchaire en a profité pour vanter les mérites de la coopération intellectuelle et de son institution en des termes apologétiques qui rappellent ses précédents rapports où il tentait d'expliquer que la période d'essai était enfin terminée, etc. Présument des travaux du comité d'études, il écrit qu'« il est donc probable que l'on continuera dans la voie suivie jusqu'à présent, avec les corrections de détail que l'expérience aura suggérées, et surtout en choisissant certains objets particulièrement importants où l'on voudra obtenir, non plus des commencements de résultats, mais un succès en profondeur »<sup>1348</sup>. Commentant la

---

<sup>1344</sup> CICI, Procès-verbal de la onzième session, Genève 22-26 juillet 1929, C.342.M.121.1929.XII, septième séance, 25 juillet 1929, p. 56.

<sup>1345</sup> Actes de la dixième session ordinaire de l'Assemblée, Procès-verbaux de la Deuxième Commission, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°77, 1929, p. 10.

<sup>1346</sup> Actes de la dixième session ordinaire de l'Assemblée, Procès-verbaux de la Deuxième Commission, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°77, 1929, p. 34.

<sup>1347</sup> Actes de la dixième session ordinaire de l'Assemblée, Séances plénières, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°75, Seizième séance, 21 septembre 1929, p. 137.

<sup>1348</sup> Julien Luchaire, « La coopération intellectuelle », *Journal de Genève*, 18 septembre 1929, n°255, p. 1. En ligne :

[http://www.letempsarchives.ch/page/JDG\\_1929\\_09\\_18/1/article/6601993/coopération%20intellectuelle](http://www.letempsarchives.ch/page/JDG_1929_09_18/1/article/6601993/coopération%20intellectuelle)

stratégie hasardeuse de Luchaire, qui semble considérer que le comité d'études n'est qu'une formalité passagère ne remettant pas en question sa gouvernance, Dalton laisse clairement entendre que la délégation britannique n'en fait pas la même interprétation :

*Il est possible que le Directeur se soit légèrement mépris sur le sens de la résolution qui est actuellement soumise à l'Assemblée. Cette résolution n'implique pas nécessairement un vote de confiance à l'égard de tous ceux qui s'occupent de l'œuvre de la coopération intellectuelle ; elle souligne la nécessité d'une enquête et j'estime qu'il eût été préférable que le Directeur réservât ses observations pour plus tard, afin de les communiquer au Comité qui va être créé.*

La menace, froide, transparente et personnelle, est à la hauteur du déni de Julien Luchaire qui ne se rend probablement pas compte que le temps ne joue plus en sa faveur et qu'il est désormais vain de bâtir sur des promesses en positivant malgré les nuages qui s'accumulent à l'horizon.

Conformément à la résolution, le comité d'études est donc composé en décembre 1929 de cinq membres de la CICI, Kristine Bonnevie, Julio Casares, Hugo Krüss, Gonzague de Reynold et Alfredo Rocco, et de trois experts externes, le secrétaire de l'*Universities Bureau of the Empire* et secrétaire de la commission nationale britannique Frank Heath, l'Américain Stephen P. Duggan, fondateur et directeur de l'*Institute of International Education*<sup>1349</sup>, et Pierre-René Roland-Marcel, administrateur général de la Bibliothèque nationale de Paris qui découvrira après avoir accepté sa nomination que sa qualité de membre français le destine à la présidence<sup>1350</sup>. Si Renoliet y voit une composition « sans surprise »<sup>1351</sup> où figurent les « membres importants de la CICI », on remarque que ni Marie Curie ni Jules Destrée n'y siègent, alors qu'ils font également partie des membres les plus actifs. Il faut dire que Jules Destrée s'est déjà permis d'apporter une « première contribution à l'enquête<sup>1352</sup> », comme il l'explique à Georges Oprescu en lui faisant suivre deux articles de sa plume publiés dans *Le Soir* de Bruxelles les 10 et 16 août. Le titre de ses tribunes, « La crise de la Commission internationale de Coopération intellectuelle », ne résume que très imparfaitement les thèses de l'ancien ministre qui développe un propos plutôt consensuel qui rappelle les rapports de la CICI. Déplorant que « les réalisations tangibles de cette énorme dépense d'intelligence ou d'argent soient malaisément perceptibles »<sup>1353</sup>, le Belge montre surtout que la « crise » (de croissance, espère-t-il) est un produit du décalage entre les attentes du grand public et la réalité des pouvoirs limités de la Commission et de son Institut. Au final, ces textes, s'ils portent évidemment la marque de Destrée dans les observations qu'il formule sur une

---

<sup>1349</sup> Vernon Kellogg était pressenti par Murray, mais peu disponible. Lettre de Duggan à Murray, 25 novembre 1929, Archives SDN 5B/13977/13977, Lettre de Duggan à Oprescu, 3 janvier 1930, Archives SDN 5B/13977/13977

<sup>1350</sup> Lettre de Roland-Marcel à Oprescu, 29 janvier 1930, Archives SDN 5B/13977/13977.

<sup>1351</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, *op. cit.*, 1999. p. 96.

<sup>1352</sup> Lettre de Destrée à Oprescu, 14 août 1929, Archives SDN 5B/13977/13977.

<sup>1353</sup> Jules Destrée, « La crise de la Commission internationale de Coopération intellectuelle », *Le Soir*, 10 août 1929, Archives SDN 5B/13977/13977.

CICI formée de spécialistes trop pointus – « les montagnes ne se touchent pas par leurs sommets, mais par la vallée et la plaine » – témoignent surtout de la généralisation d'un point de vue majoritaire au sein de la Commission. On croirait en effet lire Zimmern ou Murray lorsque Destrée décrit les employés de l'IICI : « Là où il eût fallu une équipe d'apôtres, enflammés du désir de contribuer à former un monde nouveau, on n'a abouti qu'à constituer une administration, où règne, comme dans toutes les bureaucraties, le souci du moindre effort. »<sup>1354</sup> D'ailleurs, le Belge reprend la terminologie anglophone quand il parle de « l'enquête » à venir puisque le comité d'« études » est traduit par « *enquiry* » dans la langue de Shakespeare, avec toute la nuance que cela implique et qui transparaît bien dans l'intervention de Dalton, par exemple. Finalement, il semble que le nouveau président de la Commission soit arrivé à ses fins : le point de vue britannique s'y imposant en douceur, les anglo-saxons font également preuve de moins d'opposition lors des débats en Assemblée. L'absence de Murray du comité d'études est également remarquable, mais logique puisque c'est à lui et Painlevé (en tant que président du comité d'administration de l'Institut) que revient la tâche de nommer le comité, même si tout porte à croire qu'en tant que principal initiateur de la réforme il aurait volontiers participé à ces réflexions<sup>1355</sup>. Painlevé lui-même, absent lors de la session de juillet, pensait d'ailleurs que les deux présidents siègeraient d'office<sup>1356</sup>. Mais si le comité d'études semble paritaire dans sa composition, puisqu'il contient le même nombre de membres latins qu'anglo-saxons, germaniques et nordiques, Murray a peu de soucis à se faire sur l'équilibre puisque c'est lui-même qui a suggéré le nom des membres de la CICI à y inclure à l'ancien ministre français, qui s'est contenté d'y ajouter la candidature de Roland-Marcel. Et parmi eux, il sait que Gonzague de Reynold se pose systématiquement en opposition à Julien Luchaire et que la participation d'un Américain au comité d'études, ce pays que la Commission et l'Institut rêvent d'impliquer (financièrement) plus intensivement dans leurs travaux, garantit qu'il ne s'agit pas d'une instance francophile. La nomination du directeur de la Bibliothèque d'Etat de Berlin, Hugo Krüss, est la seule à faire débat entre les deux présidents, mais la raison en est toute pratique : bien que ne participant plus aux sessions de manière très suivie, Albert Einstein est toujours membre de la CICI et nommer son remplaçant au nombre des « membres de la CICI » et pas des « experts externes » peut sembler problématique<sup>1357</sup>. Mais, Einstein déclinant l'invitation<sup>1358</sup>, la raison pratique l'emporte et le désir de composer le comité d'études de personnalités bien au courant des enjeux de la Commission rendent la candidature de Krüss recevable. Comme ce dernier,

---

<sup>1354</sup> Jules Destrée, « La crise de la Commission internationale de Coopération intellectuelle », *Le Soir*, 16 août 1929, Archives SDN 5B/13977/13977.

<sup>1355</sup> CICI, Procès-verbal de la onzième session, Genève 22-26 juillet 1929, C.342.M.121.1929.XII, septième séance, 25 juillet 1929, p. 56.

<sup>1356</sup> Lettre de Painlevé à Murray, 14 novembre 1929, Archives SDN 5B/13977/13977, Murray lui clarifie leur situation fin novembre (brouillon non daté).

<sup>1357</sup> Lettre de Painlevé à Murray, 26 novembre 1929, Archives SDN 5B/13977/13977.

<sup>1358</sup> Lettre de Murray à Painlevé, 4 décembre 1929, Archives SDN 5B/13977/13977.

Duggan et Roland-Marcel sont en effet des habitués de la Commission puisque les deux directeurs de bibliothèque allemand et français siègent ensemble dans la sous-commission de bibliographie alors que l'Américain a participé aux travaux de la CICI l'année précédente.

Alors qu'une session de trois semaines est prévue en avril et mai 1930, la moisson des avis, mémorandums et rapports commence dès l'automne 1929 au moyen d'un questionnaire et se poursuivra jusqu'au printemps 1930. Elle concerne en particulier les membres de la CICI qui ne participeront pas au comité d'études (même si certains s'adonnent également à l'exercice) ainsi que les commissions nationales. Neuf d'entre elles font parvenir leurs suggestions au Secrétariat avant la fin de l'année, suivies d'une poignée d'autres pendant l'hiver, accompagnant les remarques transmises par Bonnevie, Mann<sup>1359</sup>, Tanakadate, Brunschvicg<sup>1360</sup>, Destrée, Roland-Marcel, Curie, Madariaga<sup>1361</sup>, Murray et Reynold<sup>1362</sup>, qui livre comme à son habitude un mémoire très circonstancié<sup>1363</sup>.

Parmi ces propositions – de taille et de qualité très variables mais qui ont toutefois toutes en commun le fait de s'inspirer des conclusions de la dernière session de la CICI –, la réponse de la commission nationale allemande est particulièrement intéressante puisque des mots mêmes de son président, elle propose une « transformation radicale de l'organisation actuelle »<sup>1364</sup>. Les Allemands proposent en effet la suppression de l'IICI, à remplacer par des instituts spécialisés sous l'égide d'une commission qui fonctionnerait par projets précis et pas par grands domaines d'études. Même si elle semble extrême dans ce contexte et représente plus une posture qu'une proposition à mettre en œuvre dès l'été 1930, c'est une suggestion finalement assez empirique – qui rejoint la position britannique – que de proposer de décentraliser les différentes questions dans des instituts dédiés pour profiter de dynamiques locales et de synergies avec des institutions déjà en place. L'IICI faisant clairement double emploi avec le Secrétariat à cause de sa vocation à être un lieu de croisement institutionnel dans tous les domaines intellectuels, il a des visées beaucoup trop générales pour être un lieu d'expertise pointue. Mais on notera que si les propositions qui touchent à l'institut parisien sont les plus spectaculaires, et qu'elles peuvent donc donner à penser que le rapport allemand constitue une charge anti-française, elles ne font que découler d'un principe d'organisation plus global : « renoncer, en principe, à faire exécuter les travaux projetés

---

<sup>1359</sup> Charles R. Mann, directeur de l'*American Council on Education* à Washington, a participé en tant que remplaçant à la 11<sup>e</sup> session de la CICI.

<sup>1360</sup> Au titre de suppléant de Painlevé.

<sup>1361</sup> Salvador de Madariaga ne participe pas à la consultation en tant que membre de la sous-commission des Lettres et des Arts mais sur demande de Julio Casares. N'entrant pas dans le cadre de la consultation, son mémoire n'est donc pas transmis au comité d'études. Voir « Note sur la réforme de l'organisation de coopération intellectuelle », annexe à la lettre de Casares à Oprescu, 4 avril 1930, ainsi que la réponse d'Oprescu à Casares, 8 avril 1930, Archives SDN 5B/13977/13977.

<sup>1362</sup> « Liste des documents présentés aux membres du Comité d'études », transmis le 14 janvier 1930 à Roland-Marcel, Rocco, Casares, de Reynold et Krüss, Archives SDN 5B/13977/13977.

<sup>1363</sup> « Memorandum de Monsieur le professeur G. de Reynold », 7 mars 1930, 50 p., Archives SDN 5B/13977/13977.

<sup>1364</sup> Lettre de von Harnack, 12 février 1930, Archives SDN 5B/13977/17297, p. 2.



par des organes permanents propres. L'exécution est confiée à des comités d'experts [...] institués pour un laps de temps délimité et en vue de l'exécution de tâches nettement spécifiées »<sup>1365</sup>. La commission nationale allemande dessine donc une CICI composée comme initialement de sommités scientifiques représentatives, mais dont on supprime les sous-commissions pour faire de la place à des comités d'experts ponctuels et très spécialisés, tout en dotant l'organisation d'un comité exécutif permanent chargé de la gestion de l'ensemble. Les comités d'experts ne pouvant pas toujours se charger eux-mêmes de la réalisation concrète des chantiers qu'ils mettent en œuvre, l'existence d'instituts n'est pas remise en question, pour autant que leurs attributions soient bien délimitées :

*Dans le cadre et à côté de cette organisation, il reste de la place pour des instituts spéciaux constitués sur le modèle de l'Institut international du Cinématographe éducatif de Rome. Des instituts spéciaux de ce genre pourront être fondés lorsqu'il sera possible de détacher de l'ensemble du domaine des intérêts intellectuels internationaux, un champ d'activité nettement délimité [...].*<sup>1366</sup>

Ce faisant, la commission nationale allemande ne propose donc pas la suppression pure et simple de l'IICI mais sa reconversion en un institut spécial pour autant qu'on lui trouve une activité bien circonscrite (autour de l'Office international des musées, par exemple). La Commission est-elle prête à opérer un changement aussi fondamental ? En matière d'organisation interne, les suggestions allemandes sont efficaces et rappellent les premiers débats qui entouraient la création des sous-commissions puis de l'IICI : créer des organes (ou des sections) pour couvrir tous les domaines quitte à ce que certains restent vides ou qu'on leur trouve des activités prétextes, ou créer des organes parce qu'un besoin bien défini se fait sentir, quitte à ne se concentrer que sur certaines régions du champ des affaires intellectuelles ? Et au-delà de la Commission, une telle proposition est-elle recevable pour le gouvernement français, qui verrait l'influence de son Institut nettement diminuée ?

Difficile d'anticiper la réaction du principal bailleur de fonds de la coopération intellectuelle en ce printemps 1930. Alors que la procédure de réforme est en marche depuis près d'une année et qu'il apparaît de plus en plus clairement que la gestion de l'IICI focalise sur elle les critiques, le soutien français se fissure petit à petit sous les pieds de Julien Luchaire. En effet, lorsque le Parlement français se fait l'écho des critiques de la SDN au moment de voter la subvention annuelle, le directeur de l'Institut semble perdre le soutien du chef du service de la SDN au Quai d'Orsay, René Massigli<sup>1367</sup>, et du Ministère des affaires étrangères lui-même où l'opinion se

---

<sup>1365</sup> « La coopération intellectuelle internationale sous les auspices de la Société des Nations », Memorandum soumis par la Commission nationale allemande de Coopération intellectuelle, en annexe d'une lettre de von Harnack, 12 février 1930, Archives SDN 5B/13977/17297, p. 6. Termes soulignés dans le texte original.

<sup>1366</sup> Idem, p. 9 Termes soulignés dans le texte original.

<sup>1367</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999. pp. 99-100.

répand que pour sauver l'influence française sur l'IICI, un changement de tête s'impose. En prévision de la première séance du comité d'études, lors d'une séance au Ministère à laquelle le directeur de l'Institut n'est pas convié, Roland-Marcel reçoit donc pour instruction de lâcher du lest.

Le comité d'études tient séance du 14 avril au 2 mai 1930 à Genève, incluant un bref aller-retour à Paris du 20 au 24 avril pour visiter Julien Luchaire et entendre les chefs de section. D'emblée, on comprend qu'il ne s'agit pas seulement de discuter des mesures à prendre pour assurer l'avenir de la CICI mais également de mener un audit de la gestion de l'Institut. Dès le premier jour de la session, Albert Dufour-Féronce expédie en effet un télégramme au Ministère des affaires étrangères français pour le prier de mettre à la disposition du comité d'études un expert-comptable chargé d'assister le commissaire aux comptes adjoint de la Société des Nations, F. Vivaldi, dans son examen des pièces comptables de l'IICI<sup>1368</sup>. Le formalisme glacial du message de Roland-Marcel informant Luchaire de cette procédure peu agréable<sup>1369</sup> et l'ordre de mission quasi immédiat délivré à Vivaldi<sup>1370</sup> – qui n'a que le temps de sauter dans le premier train pour Paris dans une précipitation telle qu'il en oublie une partie de son matériel et de s'adjoindre une secrétaire-dactylographe<sup>1371</sup> – témoignent de la détermination du président du comité d'études à s'acquitter de sa tâche avec efficacité. Ce travail d'audit impromptu, décidé lors de la première séance du comité d'études, doit en effet être accompli dans les meilleurs délais pour qu'il puisse être discuté pendant la troisième semaine de la session : Vivaldi, assisté dans son marathon par l'inspecteur des finances français Jean Appert, rend donc son rapport dix jours plus tard<sup>1372</sup>. Ce document de vingt-quatre pages, qui va beaucoup plus loin qu'une vérification des comptes puisqu'il porte un jugement sévère sur l'administration de l'Institut, conclut que « l'intégrité de M. Luchaire ne nous paraît pas pouvoir être mise en doute » mais souligne qu'« il n'est pas douteux néanmoins qu'une certaine fantaisie et une grande prodigalité aient inspiré la plupart des actes de sa gestion »<sup>1373</sup>. Mené à charge, le rapport d'audit se focalise sur les importants excédents de dépenses de déplacements et de réceptions ainsi que sur les incohérences de la grille salariale de l'IICI, donnant une impression de grand amateurisme dans la gestion de son directeur (Vivaldi juge toutefois que « le mot de “ gabegie ” qui a été prononcé à son sujet » n'est pas approprié<sup>1374</sup>). Le rapport financier, qui pointe explicitement les manquements de Luchaire, bouleverse les travaux du comité d'études. À la réception de ce texte, le directeur de l'Institut s'empresse d'écrire

---

<sup>1368</sup> Télégramme de Dufour-Féronce au Ministère des Affaires étrangères, 14 avril 1930, Archives SDN 5B/13977/19193.

<sup>1369</sup> Télégramme de Roland-Marcel à Luchaire, 14 avril 1930, Archives SDN 5B/13977/19193.

<sup>1370</sup> Lettre de Roland-Marcel à Vivaldi, 15 avril 1930, Archives SDN 5B/13977/19193.

<sup>1371</sup> Lettre de Vivaldi à Dufour-Féronce, 16 avril 1930, Archives SDN 5B/13977/19193.

<sup>1372</sup> Lettre de Vivaldi au comité d'études, 25 avril 1930, Voir également la note d'Oprescu au secrétaire général du 12 mai 1930 où il apparaît que les auditeurs ont travaillé pendant des jours fériés et parfois de nuit pour tenir le délai. Archives SDN 5B/13977/19193.

<sup>1373</sup> Rapport Vivaldi, 25 avril 1930, Archives SDN 5B/13977/19193, pp. 23-24.

<sup>1374</sup> Idem, p. 23.

à Roland-Marcel pour s'insurger contre les « appréciations générales fort graves » qu'il contient, et lui promet de répondre point par point à toutes les allégations, dont certaines seraient « nettement diffamatoire[s] à l'égard d'un fonctionnaire qui serait, s'il restait sous le coup d'une pareille accusation, disqualifié à jamais »<sup>1375</sup>. Luchaire rédigea donc deux documents en réponse à ces critiques<sup>1376</sup>. En outre, le rapport financier est tellement explosif que le comité d'études décide par pudeur de se contenter de l'annexer à son propre texte en mentionnant expressément auprès de la CICI que les conclusions de ce dernier avaient été « adoptées à l'unanimité [...] avant qu'il ait étudié le rapport de M. Vivaldi »<sup>1377</sup>. Faisant suivre ce dernier à Eric Drummond le 2 mai – et probablement pour ménager une porte de sortie honorable à Luchaire –, Roland-Marcel suggère que la Société des Nations en adresse confidentiellement une version au gouvernement français, accompagnée de la réponse définitive du directeur de l'IICI, tout en faisant remarquer que « le rapport de M. Vivaldi ne révèle aucune faute grave quant à la gestion financière de l'Institut, mais seulement des erreurs administratives qui relèvent sans aucun doute d'un manque évident d'expérience » et que, pour expliquer la forme polémique des documents annexés, le rapport comme la réponse de Luchaire « se ressentent de la hâte avec laquelle ces deux documents ont dû être rédigés »<sup>1378</sup>.

Mais s'il semble précipiter définitivement le sort du directeur de l'IICI, il ne faut pas surestimer la portée du rapport Vivaldi. Si tout le monde semble s'entendre sur la nécessité de préserver Luchaire face aux conséquences publiques potentiellement désastreuses de l'ébruitement d'un tel audit, c'est que la démission de celui-ci est déjà quasiment acquise quelques jours avant la fin de la session du comité d'études et qu'il est donc inutile d'en faire un levier supplémentaire. Le comité d'études a en effet décidé quelques jours plus tôt de renouveler tout le personnel de l'Institut au 1<sup>er</sup> août 1930 sans exclure que le poste de directeur soit également compris dans cette mesure, et Luchaire écrit le 27 avril à Roland-Marcel – un jour avant de découvrir le contenu du rapport Vivaldi – pour lui confier son désir de démissionner à cette occasion. Évoquant à son compatriote son intention de longue date d'« offrir en juillet prochain [...] la résiliation de son contrat », il ajoute :

*J'aurais pu songer à devancer cette échéance de trois mois. Mais les attaques personnelles, publiques et pour une part diffamatoires dont j'ai été et suis encore l'objet, m'interdisent, pour mon honneur et celui des miens, toute mesure précipitée. Même si le Comité d'Etudes, dans son rapport, ne me décernait que des éloges, les médisants ne*

---

<sup>1375</sup> Lettre de Luchaire à Roland-Marcel, 28 avril 1930, Archives SDN 5B/13977/19193.

<sup>1376</sup> Lettre de Luchaire à Roland-Marcel, 29 avril 1930 et Memorandum [s.d., début mai 1930], Archives SDN 5B/13977/19193.

<sup>1377</sup> CICI, Procès-verbal de la douzième session, juillet 1930, deuxième séance, 23 juillet 1930, p. 19. Document du Conseil C.428.M.192.1930.XII.

<sup>1378</sup> Lettre de Roland-Marcel à Drummond, 2 mai 1930, Archives SDN 5B/13977/19193, p. 2.

*manqueraient pas de dire que ces éloges ont été achetés par mon départ, et que j'avais quelque chose à cacher.*<sup>1379</sup>

Cette porte de sortie honorable, justifiable pour des raisons administratives globales (puisque tous les contrats seront soldés) plutôt qu'imputable à des griefs dont il ne mesurera la gravité que quelques heures plus tard, est une occasion que Roland-Marcel s'empressera de saisir pour éviter au directeur de l'IICI de pénibles démêlés. La fin de la session du comité d'études approchant, et après avoir reçu confirmation de sa décision lors d'une conversation téléphonique<sup>1380</sup>, l'administrateur de la Bibliothèque nationale informe le président de la CICI<sup>1381</sup> et met tout en œuvre pour préserver Julien Luchaire en confirmant l'issue de ces échanges à Paul Painlevé :

*Cette démission est dictée à M. J. Luchaire par un sentiment de dignité que l'on ne saurait trop approuver. Elle est indispensable ; elle se rattache à une mesure d'ensemble qui intéresse tout le personnel de l'Institut comme lui-même et, s'il n'en avait pris l'initiative, nous la lui aurions recommandée.*<sup>1382</sup>

Il ajoute d'ailleurs que le comité d'études prie l'ancien président du Conseil des ministres d'obtenir du gouvernement français que Julien Luchaire retrouve son poste d'inspecteur général du Ministère de l'instruction publique, quitté en 1925, à titre de compensation et pour que celui-ci puisse encore avoir l'occasion d'y « servir la cause de la Coopération intellectuelle ».

Mais heureusement pour la CICI, les trois semaines de session du comité d'études n'ont pas été uniquement consacrées à la situation du directeur de l'Institut. En effet, plutôt que de s'occuper à faire table rase du passé, les travaux portent principalement sur la construction d'une organisation qui tienne compte de toutes les recommandations émises depuis l'été, auxquelles s'ajoutent désormais un certain nombre de rapports produits par les chefs de section de l'Institut<sup>1383</sup>. Tout d'abord, et pour répondre à plusieurs de ces dernières, le comité d'études s'attache à composer une définition générale de la coopération intellectuelle, décrivant son objet, son but et son cadre de la manière suivante :

*La coopération intellectuelle a pour objet la collaboration internationale afin d'assurer le progrès de la civilisation générale et des connaissances humaines, notamment le développement et la diffusion des sciences, des lettres et des arts. Elle a pour but de créer un état d'esprit favorable à la solution pacifique des problèmes internationaux. Son cadre est celui de la Société des Nations.*<sup>1384</sup>

Dix ans après les premières réflexions qui ont présidé à la création de la Commission de coopération intellectuelle, on constate donc que le problème de la définition demeure un serpent

---

<sup>1379</sup> Lettre de Luchaire à Roland-Marcel, 27 avril 1930, Archives SDN 5B/13977/19528, p. 2.

<sup>1380</sup> Lettre de Roland-Marcel à Luchaire, 1<sup>er</sup> mai 1930, Archives SDN 5B/13977/19528.

<sup>1381</sup> Lettre de Roland-Marcel à Murray, 1<sup>er</sup> mai 1930, Archives SDN 5B/13977/19528.

<sup>1382</sup> Lettre de Roland-Marcel à Painlevé, 1<sup>er</sup> mai 1930, Archives SDN 5B/13977/19528 pp. 1-2.

<sup>1383</sup> Archives SDN 5B/13977/19529.

<sup>1384</sup> CICI, Rapport du Comité d'étude, 2 mai 1930, Document C.I.C.I. 220 (24 mai 1930), Archives SDN 5B/13977/19528, p. 2.

de mer. Résumé par la formule « développer la collaboration des peuples dans tous les domaines de l'esprit afin d'assurer l'entente internationale »<sup>1385</sup>, le but essentiel de la coopération intellectuelle souffre d'un manque de précision que le comité d'études cherche vainement à documenter en listant champs d'action, méthodes, programmes, plans de travail ou procédures, sans probablement parvenir à apporter de quoi rendre ses travaux intelligibles au grand public. Plus concrètement, la réforme porte sur la création d'un comité exécutif, l'élargissement de la Commission, et la dissolution des sous-commissions en comités d'experts de trois types. Ces mesures ne sont pas une surprise puisqu'elles sont largement inspirées des discussions informelles qui animent la CICI depuis plusieurs années. Dans l'esprit du comité d'études, le Comité exécutif, qui se réunit quatre fois par an, doit être composé de huit membres, dont cinq forment par ailleurs le comité de direction de l'Institut et trois sont élus par la CICI en dehors d'elle<sup>1386</sup>. Proposant que le président de la CICI soit aussi le président du conseil d'administration de l'IICI, le comité d'études ouvre donc la porte à une présidence non-française du conseil d'administration mais contrebalance cette modification en donnant mandat au membre français du Comité exécutif « dans l'intervalle des sessions de suivre de près l'activité de l'Institut »<sup>1387</sup>. Ce dernier n'est d'ailleurs pas modifié dans son essence : considéré comme « l'instrument de travail de la Commission », n'ayant pas « d'activité autonome » et ne prenant « point d'initiatives de principe », il conserve sa forme générale bien que le comité d'études propose une « réduction des services centraux, suppression des sections » et une « forte compression du personnel »<sup>1388</sup>. Fondamentalement, IICI et CICI sont donc simplifiés dans une même dynamique : casser les divisions trop hermétiques entre leurs composantes pour permettre de mieux tenir compte des chevauchements. Des départements thématiques ne peuvent en effet que difficilement s'adapter aux questions que la Commission met sur la table, les missions données par la CICI doivent donc pouvoir conduire au redimensionnement permanent des instances de l'IICI : dans un système rigide il se pourrait que certaines sections soient sous-employées alors que d'autres reçoivent la totalité des sollicitations. Et pour répondre au reproche fréquemment entendu ces dernières années, le comité d'études recommande qu'une fois le programme de travail arrêté, « nulle question nouvelle ne sera mise à l'étude par l'Institut de Paris ou par tout organe de la Commission, sans une procédure préalable qui en assure un examen sérieux »<sup>1389</sup>. Alors que les travaux du comité d'études sont très portés sur les questions financières, on peut se demander à la lecture de son rapport si ce n'est pas le manque de moyens qui justifie à lui seul la réforme.

---

<sup>1385</sup> *Idem*, p. 3.

<sup>1386</sup> CICI, Rapport du Comité d'étude, 2 mai 1930, Document C.I.C.I. 220 (24 mai 1930), Archives SDN 5B/13977/19528, p. 7.

<sup>1387</sup> *Idem*, p. 8.

<sup>1388</sup> *Idem*, p. 9.

<sup>1389</sup> CICI, Rapport du Comité d'étude, 2 mai 1930, Document C.I.C.I. 220 (24 mai 1930), Archives SDN 5B/13977/19528, p. 6.

Constatant que les subventions des Etats ne sont pas suffisantes, on prévoit en effet de diminuer les charges plutôt que de chercher de nouvelles sources de financement. En conséquence, le comité d'études décide de diminuer drastiquement le personnel de l'Institut, proposant de revenir aux 35 employés de 1926 (il sont alors 96)<sup>1390</sup>. Cette rationalisation serait facilitée par la nouvelle structure : désormais, le personnel de bureau ne serait plus affecté à une section mais serait mis à disposition de toutes les instances au travers d'un service central.

À la lecture du compte-rendu des discussions du comité d'études, Gilbert Murray, qui bien qu'il en ait lui-même préparé l'ordre du jour restait volontairement peu informé des débats<sup>1391</sup>, confie sa jubilation au directeur de la Section des bureaux internationaux, avec lequel il semble entretenir une certaine complicité puisqu'il s'adresse à lui comme s'il partait du principe qu'il fait partie des soutiens d'une telle réforme :

*The report seems to me exceedingly good. It gives effect to practically all our criticisms and suggestions and is not at all lacking in courage. [...] I have heard no inner details about the workings of the Committee. On the whole, however, my general impression is that we ought now to make Intellectual Co-operation a really important function for the League and a powerful force for the uniting of nations. The sort of thing that old Bourgeois had in his mind may now become realisable.*<sup>1392</sup>

Voilà deux ans que le Britannique attendait, avec plus ou moins d'impatience, que la Commission qu'il préside trouve enfin un nouveau souffle. Mais le marathon n'est pas terminé, et même si Murray peut avoir l'impression que son point de vue a emporté une étape capitale, l'application de ces principes se fera attendre encore de longs mois et va subir encore de nombreux amendements.

## Une organisation permanente qui préserve les intérêts français

La démission du directeur de l'Institut, tout comme la prise en compte des conclusions du rapport du comité d'études étant du ressort de la CICI et du Conseil d'administration de l'IICI (qui, on le rappelle, est composé des mêmes personnes, seule la fonction de président passant de Murray à Painlevé), il faut attendre fin juillet 1930 pour connaître le sort définitif de l'Institut et de Julien Luchaire ou de son successeur. Mais personne ne reste inactif en attendant cette échéance et le camp français, en particulier, se met en devoir de proposer un ou plusieurs successeurs à la direction de l'IICI. L'enjeu est multiple pour Paul Painlevé qui, en plus d'essayer de prouver à

---

<sup>1390</sup> Idem, p. 12.

<sup>1391</sup> Ecrivant à Dufour-Féronce que, bien que ses vacances l'empêchaient de se tenir disponible pour intervenir lors des discussions du comité d'études, il pouvait les sacrifier et y participer malgré tout en cas d'urgence, il conclut : « *In some ways, of course, there is a definite advantage in my keeping out of any personal controversies that may arise* ». Lettre de Murray à Dufour-Féronce, 18 avril 1930, Archives SDN 5B/13977/18888.

<sup>1392</sup> Lettre de Murray à Dufour-Féronce, 11 mai 1930, Archives SDN 5B/13977/13977.

l'opinion publique française que ni lui ni le directeur de l'Institut n'ont fauté, doit trouver un moyen de rétablir les intérêts français d'au moins trois manières : tout d'abord, s'assurer que Luchaire confirme dans les faits son intention de démissionner pour faciliter la transition avec un candidat providentiellement placé par la France. Ensuite, trouver ce candidat, français ou très francophile, et lui faire passer tous les éliminatoires avant fin juillet. Et finalement, manœuvrer habilement devant la CICI pour atténuer les conséquences du rapport du comité d'études pour préserver au maximum l'indépendance de l'IICI.

Alors que Painlevé ouvre la séance du Conseil d'administration du 25 juillet 1930 en entretenant le suspense sur les propositions de candidatures à la direction de l'Institut, le nom du champion français est un secret de Polichinelle pour le secrétariat de la SDN. Quelques jours à peine après la clôture de la session du comité d'études, un premier indice lâché par Roland-Marcel montre que celui-ci milite d'ores et déjà pour son compatriote Henri Bonnet, qui travaille depuis dix ans à la Section d'information. Dans une lettre du 6 mai rapportant à Georges Oprescu les termes de sa déclaration aux journalistes qui l'« assaillaient » après la fuite d'informations sur Luchaire dans la presse, il informe le secrétaire qu'après avoir publiquement dédouané le directeur de l'Institut, il est « allé voir [...] les personnalités qualifiées pour [...] faciliter la nomination de M. Bonnet »<sup>1393</sup>. Face au sociologue André Siegfried et au co-directeur de l'Institut des hautes études internationales Paul Mantoux, qui ont les faveurs de Massigli, Roland-Marcel plaide auprès de ce dernier en faveur de Bonnet dont le profil administratif tranche avec les carrières universitaires des premiers<sup>1394</sup>. Sa suggestion est probablement couronnée de succès puisque le président du comité d'études ne fait pas grand mystère du soutien du gouvernement français pour cet administrateur dont l'expérience au sein du Secrétariat de la Société des Nations en fait un candidat de compromis idéal. C'est ainsi que le 7 juillet, Duggan informe Dufour-Féronce que Roland-Marcel lui a confié que Bonnet serait probablement le candidat désigné par la France à la succession de Luchaire<sup>1395</sup>. Mais le choix français n'est arrêté définitivement que quelques jours avant la session d'été de la CICI – incluant un après-midi de séance du conseil d'administration – et Painlevé, sachant que la Commission ne se laissera pas dicter ses choix aussi facilement, feint l'indécision en proposant une demi-douzaine de candidats informels.

Dès les premières minutes de sa séance « secrète », le Conseil d'administration reçoit donc de Paul Painlevé la confirmation de la démission de Luchaire<sup>1396</sup> ainsi que lecture de sa lettre datée

---

<sup>1393</sup> Lettre de Roland-Marcel à Oprescu, 8 mai 1930, Archives SDN 5B/13977/13977.

<sup>1394</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, *op. cit.*, 1999, p. 110.

<sup>1395</sup> Lettre de Duggan à Dufour-Féronce, 7 juillet 1930, Archives SDN 5B/13977/19528.

<sup>1396</sup> Governing body of the International Institute of Intellectual Co-operation, Secret meeting held on Friday July 25<sup>th</sup>, 1930 at 3.30 pm (Provisional record from notes of English interpreter), Archives SDN 5B/13977/23445, p. 1.

du même jour<sup>1397</sup>. Après une longue discussion sur les exigences de l'ex-directeur et les termes de la lettre qui confirmera la décision du conseil d'administration de l'Institut, celui-ci accepte la démission de Luchaire tout en fixant le terme de son engagement à la fin de l'année civile, pour faciliter la transition. Alors que plusieurs membres de la Commission s'interrogent sur les modalités de la succession, Painlevé leur annonce qu'il a « *certain information which I can place before the Committee [...]. I can mention some names* »<sup>1398</sup>, jouant habilement de ses nombreuses casquettes. La tâche de trouver des candidats lui revient officiellement en tant que président du Conseil d'administration mais l'ancien ministre se garde bien de dévoiler d'emblée qu'il est mandaté par le gouvernement français et que celui-ci a déjà procédé à sa propre sélection. Painlevé égraine donc la liste des personnalités approchées par ses soins. Tout d'abord, le sociologue et économiste André Siegfried, « *whose book on America is well-known* » mais qui, « *tempted by the prospect* », est probablement trop attaché à ses travaux et pourrait prochainement devenir directeur de l'École des sciences politiques. Le philosophe et sociologue Célestin Bouglé n'aurait pas accepté l'invitation. Henri Bonnet, « *a distinguished product of the Ecole Normale Supérieure* » dont il est agrégé d'histoire, est bien connu pour son travail au secrétariat de la SDN et bénéficie donc d'une excellente expérience administrative. L'historien Paul Mantoux, qui enseigne à l'Institut d'Etudes internationales de Genève, est également passé par la Société des Nations en qualité d'interprète. Concluant la liste, Fernand Baldensperger, « *highly-esteemed as a Professor at the Sorbonne* » en littérature et Edmond Vermeil, « *a noted Germanist* » qui enseigne l'histoire de la civilisation allemande à Strasbourg, ont des profils d'universitaires confirmés comme les deux premiers, mais Vermeil a déjà décliné l'invitation de Painlevé.

Deux remarques s'imposent quant à la composition de cette liste : Tout d'abord, les six personnalités présentées par Painlevé bénéficient toutes d'une expérience internationale, que ce soit par un ou plusieurs mandats à l'étranger ou un sujet de spécialisation. Même si tous sont français, ce que fera remarquer Kristine Bonnevie tout en notant que malgré le règlement qui stipule que le remplacement d'un directeur de l'IICI doit donner lieu à un changement de nationalité elle se range de l'avis du comité d'études qui proposait que le directeur soit à nouveau français<sup>1399</sup>, tous ces profils offrent des garanties d'internationalisme bien supérieures au curriculum de Julien Luchaire. Ensuite, si la liste présente une certaine diversité et donne l'impression de laisser un choix intéressant, Painlevé y entoure Bonnet de personnalités dont la disponibilité ne leur permet pas d'être des concurrents sérieux : Bouglé et Vermeil ont clairement décliné la proposition, Siegfried et Baldensperger devraient être convaincus à grand renforts de

---

<sup>1397</sup> Lettre de Luchaire au président du conseil d'administration, 25 juillet 1930, Archives SDN 5B/13977/19528.

<sup>1398</sup> Governing body of the International Institute of Intellectual Co-operation, Secret meeting held on Friday July 25<sup>th</sup>, 1930 at 3.30 pm (Provisional record from notes of English interpreter), Archives SDN 5B/13977/23445, p. 7.

<sup>1399</sup> Idem, p. 8.



persuasion et on apprend dans la discussion que Mantoux a fait savoir à Titulescu qu'il n'est pas candidat<sup>1400</sup>. Mais personne ne semble en vouloir à Painlevé – et par lui au gouvernement français puisqu'il est certainement inconcevable pour chacun qu'il n'ait pas consulté les ministères concernés – de présenter un choix aussi limité. La personnalité et surtout le parcours d'Henri Bonnet, chef de cabinet d'Avenol pendant de nombreuses années et donc bien connu des habitués de la Société des Nations, apportent la garantie que le nouveau directeur ne sera pas rétif aux éventuelles instructions de la SDN et qu'ainsi, même s'il n'est pas une personnalité intellectuelle de premier plan comme certains de ses concurrents, les problèmes de personne seront probablement évités. Le comparant à Julien Luchaire dont il parle comme d'« un haut fonctionnaire français dévoué à son pays », Renoliet décrit non sans amertume Bonnet comme « un de ces nouveaux fonctionnaires internationaux secrétés par la SDN<sup>1401</sup> ». Gilbert Murray, ouvrant les débats suite à l'énumération de Painlevé, déclare d'emblée que « *at this crisis in the history of the Institute, what is most needed is someone with exceptional administrative powers* »<sup>1402</sup>, ne cachant pas qu'il a une opinion extrêmement favorable sur Henri Bonnet. Confiant au conseil d'administration s'être livré à un examen préliminaire de ces candidatures avec Lord Robert Cecil, artisan de la première heure de la Société des Nations, il leur rapporte que celui-ci lui aurait suggéré que « *If you can get Bonnet you will be lucky* », montrant bien que la Grande-Bretagne serait très satisfaite de l'élection d'un administrateur connu et prévisible plutôt que d'un intellectuel plus brillant mais d'autant moins malléable. Les Français et les Britanniques étant préalablement d'accord et le soutien de la SDN étant clair depuis plusieurs mois déjà, on comprend que la discussion du conseil d'administration ressemble plus à une formalité qu'à un débat de fond sur l'avenir de l'IICI. Titulescu, Reynold et Castro affichent également leur soutien à la candidature de Bonnet, et les quelques craintes de Bonnevie et Curie de désigner une personnalité dont l'envergure scientifique pourrait ne pas être suffisante pour rallier à sa cause des intellectuels du monde entier sont vite écartées par la formation dudit candidat à l'ENS et son titre de professeur agrégé à l'Université de Paris. Painlevé peut donc abattre sa dernière carte en assurant à ses collègues que « *of all the candidates, M. Henri Bonnet seems to the French Government to be best adapted to the duties of the future Director of the Institute* », tout en reprenant l'argumentation du président de la Commission en affirmant que « *our project at present is not to appoint an "érudit" of the first rank or a great "littérateur"* »<sup>1403</sup> mais plutôt de chercher un grand administrateur. Sans qu'il y ait d'autres interventions c'est donc à l'unanimité que Bonnet est désigné directeur de l'Institut international de coopération

---

<sup>1400</sup> Idem, p. 7.

<sup>1401</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999, p. 329.

<sup>1402</sup> Idem, p. 7.

<sup>1403</sup> Idem, p. 9.

intellectuelle au 1<sup>er</sup> janvier 1931. Dans la foulée, Luchaire est invité à conserver son poste jusqu'à la fin de l'année et à faciliter le passage de témoin.

La nomination d'un Français à la direction de l'Institut n'est pas la seule revanche que prend Painlevé sur le comité d'études. Alors que la CICI discute le rapport de celui-ci, l'ancien ministre fait entendre à la commission la nécessité de ménager le gouvernement et le parlement français, dont dépendent l'accord initial. Il fait donc son possible pour éviter que le rapport du comité d'études et les résolutions de la CICI ne modifient les statuts et donc ne revienne sur l'autonomie de l'IICI. Son travail est d'autant plus facile que Roland-Marcel, récemment nommé préfet du Bas-Rhin, n'a pas pu se libérer pour participer à la session de la Commission : Painlevé a donc les coudées franches pour s'opposer aux autres représentants du comité d'études présents (Heath et Krüss participent aux séances, en plus de Bonnevie, de Casares, Rocco et Reynold). Pendant la première moitié de la session, le représentant français fait l'usage intensif d'une forme de chantage qui consiste à rappeler aux membres de la CICI que ses remarques se fondent sur la crainte que le parlement et le gouvernement français ne désapprouvent la réforme et mettent en route un fastidieux processus de révision des statuts : cet argument est utilisé explicitement pas moins de cinq fois en quatre jours.<sup>1404</sup> Opposant à quasiment chaque point de l'ordre du jour un rappel des statuts originels et un appel à maintenir le statu quo, Painlevé est d'une efficacité redoutable et fait plier la Commission et son comité d'études à plusieurs occasions. C'est par exemple le cas sur des points de programme (le maintien des questions de droits intellectuels ou d'enseignement primaire dans l'éventail de sujets à traiter, par exemple), sur l'organisation du comité exécutif, sur l'autonomie de l'Institut, ou sur le maintien de délégués d'Etats. Cette stratégie a le don d'exaspérer Hugo Krüss, mais l'Allemand ne trouve pas de majorité au sein de la CICI (pas plus qu'au sein du comité d'études, qui était déjà divisé sur certaines questions) pour s'opposer au bon sens et à l'éloquence de l'ancien ministre français, souvent appuyé par Destrée ou Casares. Finalement, ce dernier obtient que le rapport du comité d'études soit accompagné d'une version révisée<sup>1405</sup> et que la majorité des décisions pratiques découlant de ces discussions ne soient pas entérinées une fois pour toutes à l'été 1930 mais attendent les premières séances du comité exécutif qui en discutera avec le nouveau directeur.

Le retournement de situation est complété par le travail des représentants français au Conseil et à l'Assemblée qui suivent la session de la Commission. Le 9 septembre, Aristide Briand présente les rapports de la CICI au Conseil de la Société des Nations en faisant passer la réforme pour une révision des principes et des méthodes plus que d'une remise en question du fonctionnement institutionnel :

---

<sup>1404</sup> CICI, Procès-verbal de la douzième session, 23-29 juillet 1930, Document C.428.M.192.1930.XII, p. 20, 38, 42, 47, 48.

<sup>1405</sup> CICI, « Report of the Committee of Enquiry, as Modified and Adopted by the International Committee at its Session of July 1930 », Appendice 4 de l'Annexe 1230 du Journal officiel de la SDN, 11<sup>e</sup> année, n°11, novembre 1930, pp. 1409-1419.

*It was, of course, never the intention of the members of the Committee of Enquiry or of the International Committee to attempt to restrict the field of intellectual co-operation as conceived by the League of Nations or to reduce the part played by the bodies to which it has entrusted this great work. [...] The work of the International Institute of Intellectual Co-operation, however, like that of the League Secretariat, still remains intact, covers a large field and touches on problems of very great international importance.* <sup>1406</sup>

La même stratégie sera ensuite appliquée quelques jours plus tard pendant la session de l'Assemblée : lorsqu'il présente son rapport<sup>1407</sup> à la Deuxième Commission, le diplomate tchèque Zdenek Fierlinger ne fait étonnamment aucune mention de la réorganisation de l'organisation de coopération intellectuelle<sup>1408</sup>. Mais la discussion de son texte est l'occasion pour le député français André François-Poncet de faire remarquer les corrections apportées par la CICI au rapport du comité d'études relatives au maintien de l'autonomie de l'Institut. Alors que le rapporteur, manifestement peu familier de la coopération intellectuelle, s'était contenté de rédiger des propos généraux, le représentant français ne se gêne pas d'utiliser la table de la Deuxième Commission à des fins beaucoup plus politiques. Se félicitant de la décision de la Commission de laisser au Comité exécutif « le soin de procéder, d'accord avec le Directeur de l'Institut, à ce qu'on a appelé d'une expression très juste, la “ réadaptation administrative ” de l'Institut », il minimise à dessein la portée de la réforme et s'inquiète qu'on évite au nouveau directeur de devenir « semblable à l'un de ces sergents de ville, qui ont des gants magnifiques, des gants blancs superbes, mais dont le rôle se borne à orienter les voitures aux carrefours »<sup>1409</sup>. Dix jours plus tard, François-Poncet est encore plus explicite face à l'Assemblée réunie pour adopter définitivement les modifications proposées par la CICI :

*« Vous êtes aujourd'hui invités à approuver, non pas une transformation radicale ou une refonte, mais plus exactement une réadaptation, un rajustement de l'œuvre jusqu'ici poursuivie. Il n'en faudrait pas conclure que, jusqu'à présent, les organisations et les hommes qui ont été chargés de cette tâche n'aient rien fait ou se soient totalement trompés. »*<sup>1410</sup>

Si on peut penser que de tels propos n'ont pas d'impact immédiat sur les délégués qui connaissent le dossier et sont donc pleinement capables de comprendre que la délégation française défend son pré carré suite à plusieurs mois de rumeurs sur leur mauvaise gestion, cette déclaration permet

---

<sup>1406</sup> SDN, Sixtieth Session of the Council, publiée au Journal officiel, 11<sup>e</sup> année, n°11, novembre 1930, Second Meeting, 9 septembre, p. 1305.

<sup>1407</sup> SDN, Actes de la onzième session ordinaire de l'Assemblée, Procès-verbal de la deuxième commission, Genève 1930, publiés au Journal officiel, supplément spécial n°86, Annexe 3, pp. 109-111.

<sup>1408</sup> SDN, Actes de la onzième session ordinaire de l'Assemblée, Procès-verbal de la deuxième commission, Genève 1930, publiés au Journal officiel, supplément spécial n°86, septième séance, 24 septembre 1930, pp. 61-62.

<sup>1409</sup> Idem, p. 63.

<sup>1410</sup> SDN, Actes de la onzième session ordinaire de l'Assemblée, Genève 1930, publiés au Journal officiel, vingt-deuxième séance plénière, 3 octobre 1930, p. 207.

d'inscrire définitivement au procès-verbal que la situation de l'IICI est dû à un concours de circonstances. Par ailleurs, les premières réactions ainsi que les travaux préparatoires de la Deuxième Commission montraient clairement que le rapport serait accepté sans longs débats et qu'il est donc inutile de remettre de l'huile sur le feu. Fondamentalement, il s'agit donc surtout de blanchir publiquement Julien Luchaire (bien sûr concerné par « les hommes » de la déclaration), dont François-Poncet avait déjà fait remarquer les mérites dans cette « période inévitable de reconnaissance et d'exploration du terrain »<sup>1411</sup> lors des séances de la Deuxième Commission. Bref, la délégation française « se réjouit de constater que les réformes projetées n'auront pas pour conséquence de diminuer, et encore moins d'étouffer, l'activité de l'Institut de Paris. » Celui-ci « ne deviendra ni une simple boîte aux lettres ni un simple guichet de renseignements »<sup>1412</sup>. C'est malgré tout comme une lettre à la poste que le rapport et ses résolutions passent finalement devant une Assemblée unanime<sup>1413</sup>.

Ce retournement de situation est un remarquable tour de force diplomatique. D'une part la France parvient à recadrer partiellement la Commission de coopération intellectuelle et d'autre part elle arrive à minimiser en apparence la réforme en donnant raison à son délégué, le député Jean Mistler, qui annonçait en 1929 que la réforme était « *an overhauling similar to that which a machine that had rendered good and loyal service might from time to time undergo* »<sup>1414</sup>. Dans les faits, il ne s'agit pas d'une victoire sur toute la ligne puisque l'organisation de l'Institut va effectivement être modifiée sous la surveillance d'un directeur beaucoup plus complaisant avec la Société des Nations, mais la France conserve sa mainmise technique et symbolique sur la coopération intellectuelle.

De l'automne 1930 à l'été 1931, le comité exécutif et le nouveau directeur procèdent donc à la réorganisation de l'IICI. Au final, la diminution de personnel est limitée puisque l'Institut compte 68 fonctionnaires en juillet 1931<sup>1415</sup>, mais la réforme qui définit désormais la CICI et l'IICI comme un tout homogène soumis à une direction commune est un pas en avant qui pose de solides bases pour la décennie à venir. Le sentiment d'être arrivé à maturité est tel que dès les premières heures de la session de juillet 1931 se pose la question de faire reconnaître la CICI et toute son organisation comme une subdivision à part entière de la Société des Nations. Cela fait en effet deux ans que ses principaux acteurs désignent épisodiquement et pour se simplifier la tâche le

---

<sup>1411</sup> SDN, Actes de la onzième session ordinaire de l'Assemblée, Procès-verbal de la deuxième commission, Genève 1930, publiés au Journal officiel, supplément spécial n°86, septième séance, 24 septembre 1930, p. 62.

<sup>1412</sup> SDN, Actes de la onzième session ordinaire de l'Assemblée, Genève 1930, publiés au Journal officiel, vingt-deuxième séance plénière, 3 octobre 1930, p. 208.

<sup>1413</sup> Idem, p. 210.

<sup>1414</sup> Cité dans le rapport 1929-1930 de l'IICI. « General report by the Institute to the International Committee on Intellectual Co-operation, 1929-1930 », Appendice 6 de l'Annexe 1230 du Journal officiel de la SDN, 11e année, n°11, novembre 1930, p. 1423.

<sup>1415</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999, p. 116.

regroupement des différentes instances rattachées à la Commission sous le titre d'« Organisation de coopération intellectuelle »<sup>1416</sup>. Maintenant que toute cette « organisation » est effectivement réunie par le nouveau Comité exécutif, une officialisation de ce statut constituerait un aboutissement retentissant et permettrait peut-être de prétendre à un budget digne de ce nom. Le 20 juillet, suite à la lecture des rapports du Comité exécutif de Reynold et de l'IICI de son directeur, Alfredo Rocco attire l'attention de ses collègues sur le peu d'intérêt que manifestent les grands organismes de la SDN à la coopération intellectuelle. Il fait en particulier remarquer que même si c'est bien la même commission de l'Assemblée (la Deuxième Commission, chargée des organisations techniques) qui examine les rapports de la CICI et toutes les questions économiques, financières, de communication et de transit, etc., la coopération intellectuelle passe finalement « au second plan »<sup>1417</sup>. Sa revendication trouve un écho auprès de Jules Destrée et de Georges Oprescu (qui remplace Titulescu), qui ajoute que le président de la Commission pourrait émettre le souhait d'être invité à participer aux séances du Conseil lorsque les discussions touchent à la coopération intellectuelle, « selon un usage qui existe pour d'autres organisations de la Société des Nations »<sup>1418</sup>. Murray chargeant les personnes concernées de rédiger une résolution à ce sujet, celle-ci est adoptée sans débat avant la clôture de la session, le 25 juillet<sup>1419</sup>. Le texte de la résolution est révélateur de la confiance retrouvée : émettant le vœu « que l'Assemblée reconnaisse expressément l'existence de l'Organisation de coopération intellectuelle », constituée de la CICI, de l'IICI, de l'IICE et des commissions nationales, on y demande également que la Commission de coopération intellectuelle soit plus souvent invitée à se faire représenter dans les organes de la Société et que les gouvernements prennent acte de l'importance des questions de coopération intellectuelle en déléguant à la Deuxième Commission de l'Assemblée « des personnalités particulièrement qualifiées, telles que, par exemple, des membres des Commissions nationales de coopération intellectuelle »<sup>1420</sup>.

Le Conseil ne voyant pas d'oppositions aux vœux de la CICI, le rapport du représentant français, le député et futur président du Conseil des ministres Pierre-Étienne Flandin, qui conclut que le Conseil est favorable à reconnaître l'existence de la nouvelle Organisation de coopération

---

<sup>1416</sup> La notion d'« Organisation de Coopération Intellectuelle » est à tort systématiquement utilisée par Renoliet pour décrire la CICI quelle que soit la période concernée. S'inspirant beaucoup des travaux de Pham, qui utilise également cette notion de manière anachronique lorsqu'elle parle de la « création de l'organisation de coopération intellectuelle » dès 1919 (voir par exemple PHAM, *La coopération intellectuelle sous la Société des Nations, op. cit.*, 1962. p. 17.), cet usage ne rend donc que très partiellement compte de l'évolution de la reconnaissance de cette organisation comme une agrégation d'instances hétérogènes puis comme un tout organique.

<sup>1417</sup> CICI, Procès-verbal de la treizième session, première séance, 20 juillet 1931, document C.471.M.201.1931.XII, p. 14.

<sup>1418</sup> Idem, p. 15.

<sup>1419</sup> CICI, Procès-verbal de la treizième session, douzième séance, 25 juillet 1931, document C.471.M.201.1931.XII, p. 45.

<sup>1420</sup> CICI, Procès-verbal de la treizième session, Annexe 16, document C.471.M.201.1931.XII, p. 91.

intellectuelle, est adopté le 4 septembre 1931<sup>1421</sup> et transmis à l'Assemblée qui fait de même le 24 septembre. On peut désormais officiellement parler d'« Organisation de coopération intellectuelle » (OCI) pour désigner le système dans son ensemble. Pour autant, l'accès à ce statut ne signifie pas que cette nouvelle OCI bénéficie d'un traitement de faveur auprès de la SDN puisque l'Assemblée diminue le budget de son secrétariat lors de la même session, forçant la CICI à diminuer le nombre de rencontres du Comité exécutif et à annuler la Conférence générale des commissions nationales prévue en 1934.

GENÈVE	PARIS
<p><b>commission plénière (CICI)</b>  <u>Président</u> : élu à l'interne avec deux vice-présidents  <u>Membres</u> : 17-19 membres CICI  <u>Observateurs</u> : personnes externes du comité exécutif, directeur IICI, et sous-secrétaire général SDN</p>	<p><b>Conseil d'administration</b>  <u>Président</u> : membre français  <u>Membres</u> : 17-19 membres CICI  <u>Observateurs</u> : personnes externes du comité exécutif, directeur IICI, et sous-secrétaire général SDN</p>
<p><b>Comité exécutif</b>  <u>Président</u> : président CICI  <u>Membres</u> : 5 membres CICI et 3 personnes externes</p>	<p><b>Comité de direction</b>  <u>Président</u> : président du Conseil d'administration  <u>Membres</u> : les 5 membres CICI du Comité exécutif et les 3 mêmes personnes externes  <u>Observateurs</u> : directeur IICI, président CICI et sous-secrétaire général SDN.</p>

**Tableau 7.1 Récapitulatif de la composition des organes de direction de l'OCI**

Instances dirigeantes de l'Organisation de coopération intellectuelle après 1931. Le nombre réel de personnes présentes aux séances est sujet à des variations annuelles ou des modifications après quelques années (passage de 3 à 2 personnes externes dans les exécutifs, par exemple), ceci d'autant plus que certaines instances permettent à leurs membres d'être remplacés alors que d'autres l'interdisent.

En définitive, la subtilité du nouvel organigramme de l'OCI, décrit par la figure 7.2, réside dans le jeu de complémentarité des quatre organes centraux (voir tableau 7.1 qui en récapitule la composition). Tout d'abord, et comme précédemment, le Conseil d'administration de l'Institut est constitué des mêmes personnes que la commission plénière mais est présidé par son membre français (Paul Painlevé ou l'un de ses remplaçants entre 1931 et 1933 puis Édouard Herriot). De la même manière, le Comité de direction de l'Institut est dérivé du Comité exécutif de la CICI qui est composé de cinq membres de la Commission auxquels s'ajoutent trois (puis deux) personnes externes (avec le même changement de présidence). Cette symétrie est également valable pour le président du Conseil d'administration qui siège avec le président de la Commission au sein du Comité exécutif (présidé par le président de la Commission) et inversement. À l'été 1931, ce sont Marie Curie, Jules Destrée, Gonzague de Reynold et Alfredo Rocco qui y accompagnent les

<sup>1421</sup> SDN, Sixty-fourth session of the Council, Journal officiel, 12e année, n°11 (novembre 1931), deuxième séance, 4 septembre 1931, pp. 2039-2040.

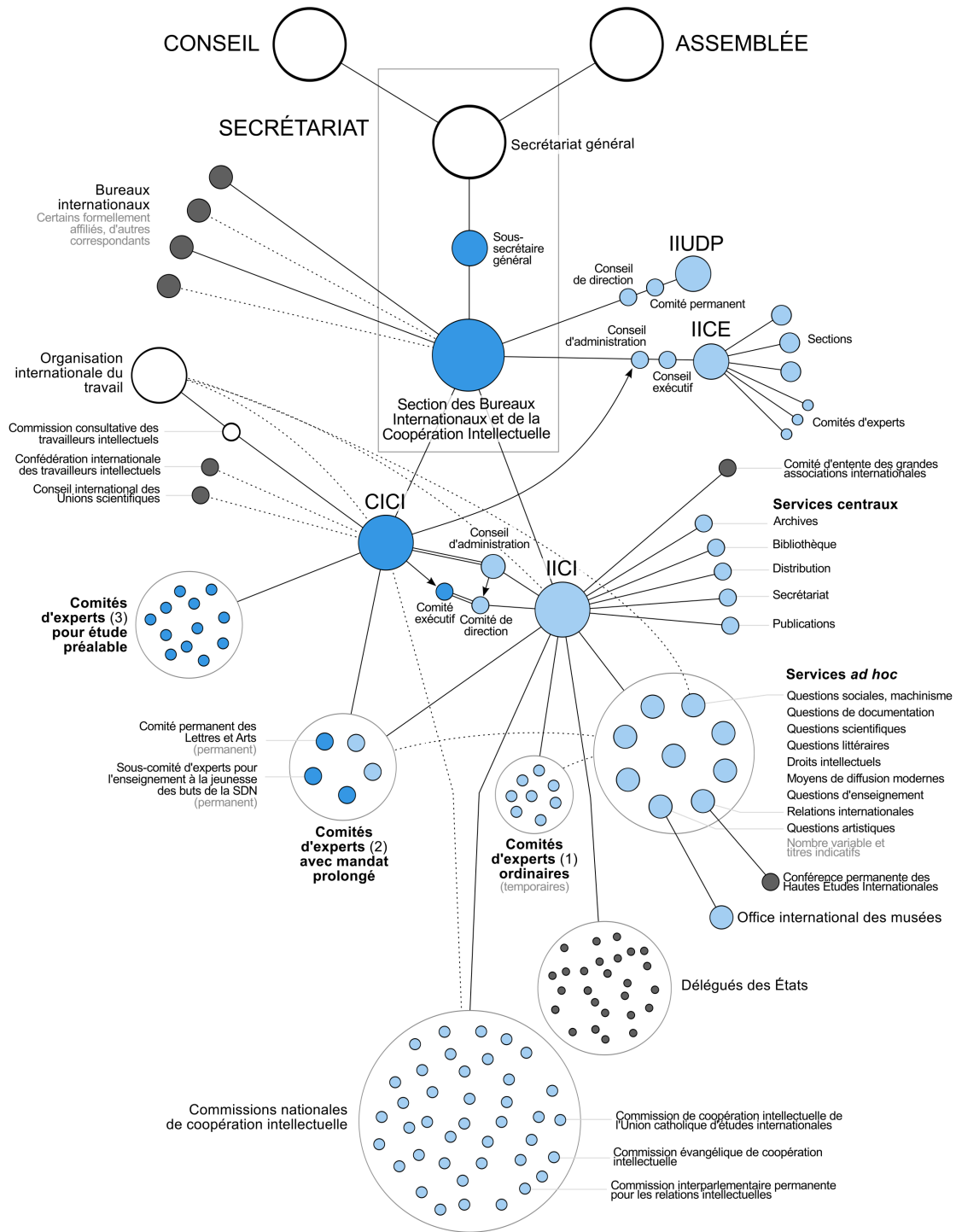
présidents Gilbert Murray et Paul Painlevé. S'ajoutent trois personnes externes qui, pour maintenir le suivi et la mise en œuvre effective des mesures décidées par le comité d'études, sont toutes issues de celui-ci : Frank Heath, Hugo Krüss et Pierre-René Roland-Marcel. À la différence de la CICI, le comité exécutif souffre de disparités flagrantes puisqu'il est principalement composé de personnalités habitant à proximité de Genève et Paris qui ont toutes un engagement professionnel plus tourné vers la politique universitaire que vers la recherche, à l'exception de Marie Curie. Par ailleurs, sur neuf membres, cinq sont francophones, dont trois français.

En théorie, la CICI et son Comité exécutif se réunissent à Genève alors que le Conseil d'administration de l'IICI et son Comité de direction se réunissent à Paris, mais dans les faits, ces instances tenant fréquemment des séances communes – tout en maintenant des ordres du jour et des secrétariats séparés – une certaine mobilité est de mise. Et pour que l'effet de miroir soit parfait, les personnes externes siégeant dans les deux comités réduits sont également invitées à assister aux séances de la CICI et du Conseil d'administration de l'IICI.

Les délégués d'Etats étant maintenus malgré la suggestion du comité d'études (qui contribue tout de même à modérer les dépenses liées aux « services nationaux » pour tendre vers une représentation plus personnelle des Etats tenant à être en contact permanent avec l'IICI) et les commissions nationales restant dans le giron de l'Institut même si elles continuent comme auparavant d'entretenir des relations avec la commission plénière, les modifications les plus visibles résident dans l'organisation du travail des experts. Du côté de la CICI, la transformation des sous-commissions en comités d'experts permet une plus grande souplesse tout en impliquant un nombre toujours plus grand de personnalités du monde scientifique et intellectuel (plutôt qu'un petit nombre sollicité de manière plus régulière, comme auparavant). Et du côté de l'IICI, la suppression des lourdes sections et de leurs cortèges de chefs, de sous-chefs et leurs secrétaires-dactylographes attirés permet de mettre au point un système de services activés selon les besoins exprimés par les comités d'experts et qui empruntent leur personnel de secrétariat à un *pool* commun réuni dans un petit nombre de services centraux permanents. Cette optimisation du temps de travail de chaque niveau hiérarchique permet une revalorisation salariale bienvenue et revendiquée depuis plusieurs années, bien qu'un alignement sur les traitements genevois ou qu'une incorporation au personnel du Secrétariat de la Société des Nations, comme souhaité par le comité d'études<sup>1422</sup>, n'est pas d'actualité en 1931.

---

<sup>1422</sup> CICI, Rapport du Comité d'étude, 2 mai 1930, Document C.I.C.I. 220 (24 mai 1930), Archives SDN 5B/13977/19528, p. 9.



**Figure 7.2 Organigramme de la coopération intellectuelle 1931-1939**

Cette figure fait suite aux fig. 4.7 et 6.4 qui décrivent cette même organisation entre 1922-1926 et 1926-1931. Elle utilise les mêmes codes graphiques : en blanc, les grandes subdivisions de la SDN ; en gris foncé, les institutions tierces ; en bleu foncé, la section des bureaux internationaux et ses subdivisions ; en bleu clair, les institutions affiliées mais extérieures. À partir de 1931, toutes les institutions en bleu clair et bleu foncé forment désormais l'« OCI ». Sont regroupés dans des ensembles les éléments qui n'entretiennent pas une relation individuelle régulière avec l'organisation, ou qui le font de manière souple (dans le cas des services et comités d'experts). Les traits pleins indiquent des relations formalisées alors que les pointillés indiquent des relations de fait. Les traits doubles signalent des organes qui sont composés des mêmes personnes. Les flèches indiquent le sens des relations hiérarchiques dont on ne peut déduire la direction par l'arborescence elle-même.



Même si, les années passant, une certaine cristallisation autour de quelques services ou comités d'experts conféreront à ceux-ci un caractère quasi permanent, ces organes sont classés selon une typologie qui règle leur taille, leur affiliation et leur durée de vie. On distingue tout d'abord le comité d'experts de type 1 (voir numéros sur fig. 7.2), le type ordinaire, qui désigne un comité réduit « constitué à titre temporaire pour l'étude d'une question spéciale »<sup>1423</sup> et dont la vocation est d'aider l'IICI dans ses travaux. Alors que l'impulsion qui conduit à la création d'un comité d'experts de ce type est du ressort de la commission plénière ou de son Comité exécutif entre deux sessions annuelles, il siège en principe à Paris pour être au plus proche du service ad hoc auquel il apporte son expertise. Il est d'ailleurs tout à fait intéressant de constater que le comité d'études a qualifié d'« ordinaire » un type de comité temporaire de petite taille plutôt qu'une structure plus élaborée comme le « comité d'experts avec mandat prolongé ». Ce comité d'experts de type 2 est, lui, chargé des questions « qui exigent un plan de travail réparti sur plusieurs années »<sup>1424</sup>. Dans les faits, deux comités antérieurs à la réforme appartiennent désormais à cette catégorie même si leur caractère permanent a été affirmé à plusieurs reprises : le « Sous-comité pour l'enseignement à la jeunesse des buts de la Société des Nations » et la Section des lettres et des arts qui est recyclée dans un « Comité permanent des lettres et arts ». On notera que le Bureau de l'Office international des musées est également considéré par la Commission comme faisant partie de cette catégorie, parfois renommé « Comité permanent de direction de l'Office international des musées »<sup>1425</sup>, mais vu l'infrastructure que l'IICI lui met à disposition, on le considérera plus volontiers comme l'un des services de l'Institut, illustrant assez bien la perméabilité – souhaitée – de ces nouvelles catégories. Ce deuxième type accueillera également de nouveaux comités de longue durée, qui ont d'ailleurs la particularité de pouvoir être convoqués dans la ville la plus concernée par leur activité, qu'il s'agisse de Genève, Paris, ou de toute autre ville. Le troisième et dernier type de comité d'experts décrit les petits groupes éphémères constitués « par la Commission pour l'étude préalable d'une question, avant qu'elle inscrive définitivement celle-ci à son ordre du jour ». Nommés à Genève, souvent en marge d'une session et pour quelques heures seulement, ces comités d'experts de type 3 sont généralement constitués de membres de la commission plénière puisque le délai de convocation est extrêmement court et rappellent les petits sous-comités qui sont formés pour la rédaction de résolutions ou de courts rapports.

Sous couvert d'une simplification du fonctionnement de l'OCI, la flexibilité introduite par cette réorganisation profite largement à l'Institut puisqu'une part non négligeable de l'activité des sous-

---

<sup>1423</sup> CICI, Rapport du Comité d'étude, 2 mai 1930, Document C.I.C.I.220 (24 mai 1930), Archives SDN 5B/13977/19528, p. 8.

<sup>1424</sup> *Idem*.

<sup>1425</sup> ANDRE, *L'organisation de la coopération intellectuelle*, *op. cit.*, 1938. p. 78.

commissions va désormais être prise en charge par des comités d'experts se réunissant à Paris pour des raisons pratiques.

## La bureaucratisation de la coopération intellectuelle par ses organigrammes

Le résultat de la réorganisation du tournant des années 1930 peut donc se résumer par un organigramme (fig. 7.2) moins contraint que celui que nous dessinions dans le chapitre précédent (fig. 6.4). Or, ces représentations visuelles de l'organisation de l'institution sont des reconstitutions basées sur les délibérations et les décisions des acteurs de la coopération intellectuelle exprimées dans les procès-verbaux de la CICI. Elles ne sont donc pas des images produites puis utilisées par ceux-ci dans l'exercice de leurs fonctions. D'où la question : sachant que ce type de représentation hiérarchique peut acquérir une forme de performativité en ce qu'elle explicite et officialise une organisation qui n'est pas toujours objectivée par ceux qui composent ses instances<sup>1426</sup>, sur quel « organigramme » le Secrétariat de la SDN et en particulier celui de la Section des bureaux internationaux se base-t-il pour la conduite de ses opérations quotidiennes ? Cette question est complexe parce que même si la Société des Nations produit des cartes et des organigrammes pour décrire son fonctionnement une fois passées ses premières années d'activité, cette documentation a surtout pour objectif d'expliquer ses missions au plus grand nombre. Ou du moins, les seules représentations visuelles de l'organisation générale de la SDN qui nous sont parvenues sont celles qui ont été publiées et donc n'étaient pas directement des objets à l'usage des acteurs eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, un rapide survol des représentations hiérarchiques produites par l'institution ou dessinées par la suite pour décrire celle-ci nous permet déjà de commenter les différentes intentions graphiques de leurs auteurs.

Tout d'abord il est étonnant de relever que ces organigrammes sont rarement complets : soit ils dressent un panorama très général des différentes sections du Secrétariat, soit ils concernent uniquement un domaine particulier. Ce constat est d'ailleurs également valable pour la littérature secondaire, les représentations exhaustives de l'organisation de la Société des Nations étant rares. Du côté des organigrammes d'ensemble, on en trouve par exemple dans la brochure *A Pictorial Survey* de 1929, un ouvrage d'un très grand intérêt dans notre cas puisqu'il consacre une ou deux pages à chacune des sections et représente chacune d'entre elles avec un organigramme, une carte ou un tableau. La richesse des illustrations de ce volume s'explique par le fait que celui-ci a été réalisé sur la base d'une exposition en 25 tableaux présentant l'organisation et l'activité de la

---

<sup>1426</sup> À propos du dessin d'organigramme et de réseaux, voir les travaux de José Luis Molina, par ex. MOLINA José Luis, « L'Organigrama informal a les organitzacions. Una aproximació des de l'anàlisi de xarxes socials », *Revista Catalana de Sociologia*, 2000, pp. 65-86., republié en anglais : MOLINA José Luis, « The informal organizational chart in organizations: An approach from the social network analysis », *Connections* 24 (1), 2001, pp. 78-91.

SDN. Depuis plusieurs années en effet, et tout en jonglant avec l'impératif qui lui est signifié dès sa création de ne pas faire sa propre propagande au détriment des Etats qui la composent, la Société des Nations tente d'optimiser sa visibilité en faisant usage de représentations graphiques résolument modernes et « attractives » en particulier à l'attention d'un jeune public, comme l'explique la note introductive de l'ouvrage :

*The Information Section of the League Secretariat has found that its Exhibit of charts and photographs concisely outlining in 25 placards the character and main achievements of the League, the International Labour Organisation, and the Permanent Court of International Justice, has met a definitive requirement in schools and various organisations. The Exhibit has recently been revised and considerably improved, with results that have encouraged the Secretariat to make it available in convenient and attractive form for those who have no need of large and separate placards for exhibition purposes in schools or other places.*<sup>1427</sup>

Dans la fig. 7.3 A, tirée de la brochure de 1929, l'agencement des instances est un peu lacunaire et n'obéit pas à une convention graphique claire : les traits qui relient les rectangles n'ont pas toujours la même signification, englobant parfois tout l'étage inférieur ou indiquant une relation hiérarchique. Quatre ans plus tôt, un « réseau » est tout à fait discernable derrière le grand tableau produit par l'Association universelle d'espéranto<sup>1428</sup> (fig. 7.3 C) qui relie chacun des pays aux organes dans lesquelles il est représenté (Assemblée et/ou Conseil). De leur côté, si les représentations publiées dans l'ouvrage destiné à la jeunesse *The Aims and Organisation of the League of Nations* sont particulièrement intéressantes c'est que les multiples éditions de ce fascicule destiné aux écoles et réalisé par la CICI, de 1929 à 1938, montrent très bien l'évolution de l'organigramme, par ailleurs relativement grossier : Alors qu'on prépare l'édition 1933 sur la base de l'édition 1931 (fig. 7.3 B)<sup>1429</sup>, le volume de cette dernière conservé dans les archives<sup>1430</sup> est copieusement annoté et l'on y voit très distinctement le bloc *Intellectual Cooperation* passer de la catégorie des *Permanent Advisory Committees* à celle des *Technical Organizations*. L'organigramme confirme donc la montée en grade de la coopération intellectuelle dans la hiérarchie de la Société des Nations, signifiée très explicitement par le passage d'un ensemble inférieur à une région supérieure de la représentation graphique.

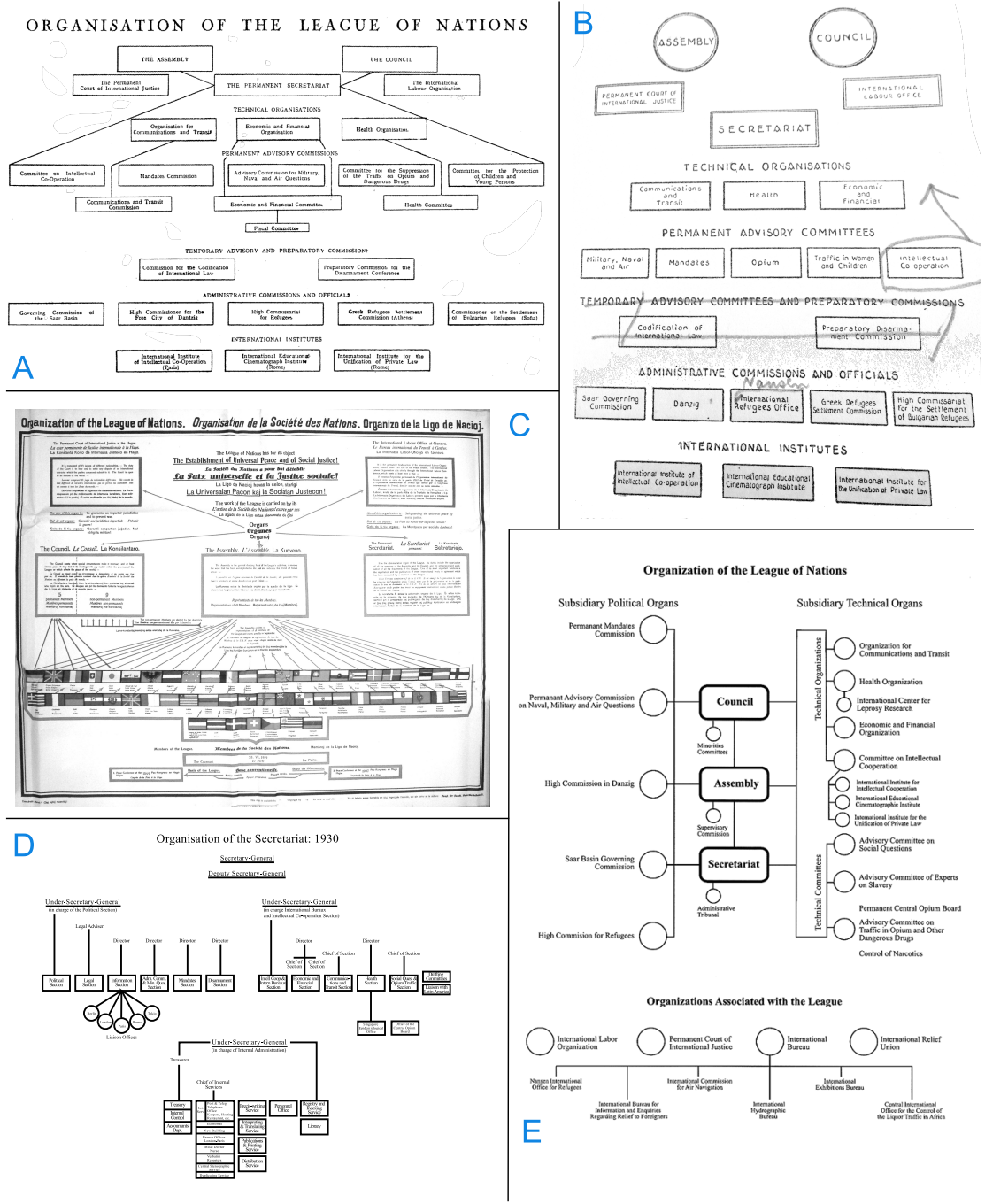
---

<sup>1427</sup> *The League of Nations: A Pictorial Survey*, Genève, Société des Nations, 1929.

<sup>1428</sup> Robert Kreuz, « Organisation de la Société des Nations », Universal Esperanto Association, UEA Archives [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:1925\\_LdN\\_Kreuz.JPG](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:1925_LdN_Kreuz.JPG).

<sup>1429</sup> *The Aims and Organisation of the League of Nations*, Genève, Société des Nations, 1931.

<sup>1430</sup> Archives SDN 5C/5286/8119.



**Figure 7.3 Organigrammes de la Société des Nations**  
 A=1929, B=1931 (avec révisions 1933), C=1925, D=1945 et E=1931. Les références complètes sont données dans le texte.

La représentation la plus originale et dont les organigrammes proposés dans notre étude sont les plus proches est publiée en 1931 dans *Organization of the League of Nations*<sup>1431</sup> (fig. 7.3 E). Elle

<sup>1431</sup> *Organization of the League of Nations*, Genève, Société des Nations, 1931. Organigramme reproduit avec quelques modifications dans *The League of Nations 1920-1946. Organization and accomplishments: a retrospective of the first organization for the establishment of world peace*, New York, United Nations, 1996. et schématisé très sommairement dans GINNEKEN Anique H. M. van, *Historical Dictionary of the League of Nations*, Lanham, Toronto, Oxford, Scarecrow Press, 2006. p. 223.

tranche avec les autres représentations en ce qu'elle ne présente pas une arborescence verticale mais place les éléments principaux au centre pour faire rayonner les organes politiques à gauche et techniques à droite. La hiérarchie n'est d'ailleurs par compréhensible au premier coup d'œil puisque cette représentation lie toutes les instances centrales entre elles. Du coup, elle accentue l'impression de « réseau » de cette structure, ceci d'autant plus qu'elle n'est pas une simple arborescence. Finalement, signalons encore un organigramme publié juste après la guerre<sup>1432</sup> (fig. 7.3 D) et qui a la particularité de suggérer l'imbrication hiérarchique sans représenter toutes les arêtes entre les blocs.

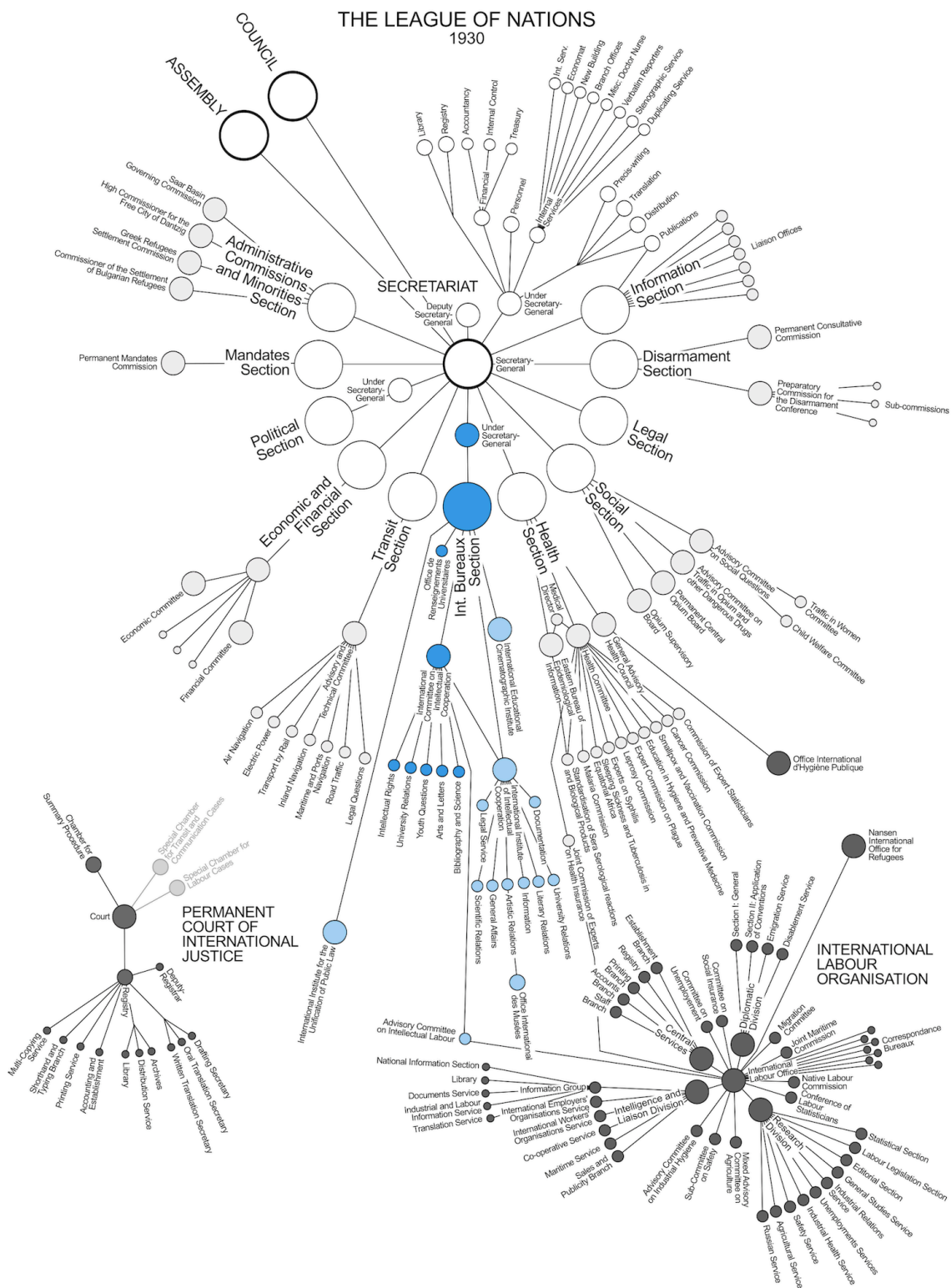
Constatant que les publications récentes n'incluent pas de représentations de l'organisation de la Société des Nations dans sa globalité ou qu'ils réutilisent certaines des visualisations produites du vivant de l'institution, nous proposons un nouvel organigramme le plus exhaustif de cette institution en 1930. La figure 7.4 est une parfaite illustration d'un réseau « reconstitué » (voir notre typologie du chapitre 2.2), un organigramme comprenant plus de 200 éléments hiérarchisés, dessiné sur la base d'une large compilation d'informations. Autour du Secrétariat général s'organisent les secrétariats des onze sections ainsi que les services internes. Du point de vue de la structure, et bien que l'activité de la Société des Nations tourne autour des sessions de son Assemblée et de son Conseil, c'est bien le Secrétariat qui emploie et distribue, une réalité qui n'est pas évidente si on se contente d'étudier les documents officiels de l'institution. Et si certaines sections multiplient les commissions et sous-commissions d'experts, les plus complexes ne sont pas toujours celles qui mobilisent le plus de personnel, ni celles qui influent le plus largement sur les décisions politiques de l'organisation.

Pour les besoins de notre étude, nous nous intéresserons en particulier aux structures apparentées à la Section des bureaux internationaux et de la coopération intellectuelle. À cette occasion, notre lecteur comprendra que les trois organigrammes de la CICI présentés dans les chapitres précédents ont été pensés pour s'intégrer dans cette représentation globale et que les instances mises en évidence en bleu n'en sont qu'une version simplifiée. Ne sont pas représentés les dizaines d'instituts, de congrès et de bureaux indépendants entretenant des relations avec le Secrétariat de la Société des Nations mais n'ayant pas été créés dans son cadre. N'apparaissent pas non plus les instances temporaires : recourir à des comités d'experts est une pratique répandue dans chacune des sections et leur inventaire dépasse largement le cadre de notre étude. Complémentaires et intimement liés à la SDN, la Cour permanente de justice internationale<sup>1433</sup> et l'Organisation internationale du travail forment deux groupes quasiment à part.

---

<sup>1432</sup> RANSHOFEN-WERTHEIMER Egon Ferdinand, *The International Secretariat: A Great Experiment in International Administration*, Washington, D.C., Carnegie Endowment for International Peace, 1945.

<sup>1433</sup> En particulier, en ce qui concerne l'organisation de la Cour Internationale de Justice, HAMMARSKJOLD Ake, « Sidelights on the Permanent Court of International Justice », *Michigan Law Review* 25 (4), 1927, pp. 327-353. et *The Permanent Court of International Justice*, 2nd edition (1939), The Hague, International Court of Justice, 2012.



**Figure 7.4 Organigramme complet de la Société des Nations**

En blanc, le Secrétariat de la SDN et ses sections, en gris clair les organes consultatifs permanents et en gris foncé les organisations tierces affiliées. La CICI et son secrétariat est mise en évidence en bleu foncé alors que ses organisations affiliées (les trois instituts) sont représentées en bleu clair. Comme le nom exact en français de toutes les instances n'a pas pu être établi avec certitude, les intitulés sont tous proposés en anglais.

Dans les faits, les liens entre ces différents pôles sont beaucoup plus nombreux puisque le système de délégation de ces organisations internationales a comme conséquence une multiplication des casquettes pour les délégués nationaux. Mais institutionnellement parlant, si l'on fait le choix de ne pas représenter graphiquement les États membres sur une telle infographie – ce qui la rendrait inintelligible – les relations d'affiliation officielles sont peu nombreuses. Il serait d'ailleurs extrêmement intéressant de réaliser une étude sur les représentations graphiques de la relation entre SDN et BIT dans les organigrammes publiés à l'époque puisqu'il y règne un certain flou : le Bureau international du travail étant une émanation de la Société des Nations, certains le représentent comme inférieur à celle-ci alors que d'autres se gardent bien d'en expliciter la hiérarchie.

On comprend bien que la réalisation d'un tel schéma procède de choix implicites et parfois politiques, c'est le cas dans la plupart des « réseaux reconstitués » qui sont le produit d'un geste consciemment arbitraire pour conserver une certaine intelligibilité. Bien sûr, en plus de la nécessaire limitation du niveau de détail, représenter une telle organisation constamment soumise à des réformes implique que cet état des lieux ne puisse valoir que pour l'année 1930<sup>1434</sup> ; mais il offre néanmoins un panorama et une profondeur que les organigrammes traditionnels ne rendent que très partiellement.

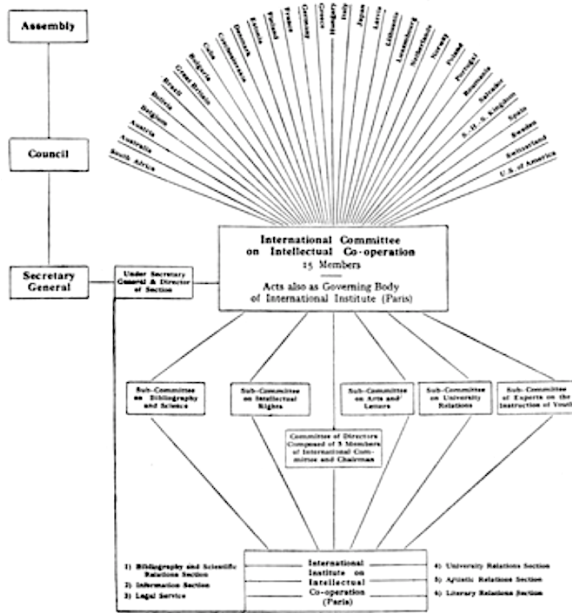
Mais un organigramme est-il véritablement un réseau ? Suffit-il de le représenter avec des points reliés par des arêtes, comme sur la fig. 7.4, plutôt que par des blocs rectangles superposés comme dans certaines représentations d'époque pour justifier l'utilisation du terme ? Ce qui est particulièrement visible dans les réseaux arborescents (organigrammes, généalogies, etc.), qui ne contiennent par définition que très peu de liens entre des éléments du même « étage » et qui laissent penser qu'il ne s'agit pas de réseaux à proprement parler, n'en est pas moins vrai pour les autres réseaux infographiques dessinés sur la base d'une compilation d'informations très diverses. Le réseau des familles florentines<sup>1435</sup> n'est-il pas lui aussi un organigramme ? Les réseaux sociaux égocentrés dessinés par les individus qui livrent ainsi leur parcours de vie ne sont-ils pas aussi des arborescences d'une extrême simplicité ? On le constate, le réseau « reconstitué » est hybride puisqu'il adopte les codes graphiques des réseaux formels mais n'est qu'une étape sur le chemin de la standardisation. Par ailleurs, on a vu que ce réseau très simple se marie parfaitement avec le réseau beaucoup plus dense des archives lors de la mise en place de notre « topographie institutionnelle ».

---

<sup>1434</sup> Plus que la structure elle-même ce sont souvent les dénominations qui changent. On notera en particulier que l'Office international Nansen pour les réfugiés a été en contact puis affecté tour à tour à plusieurs secrétariats, dont celui de l'OIT en 1930 avant de rejoindre la SDN.

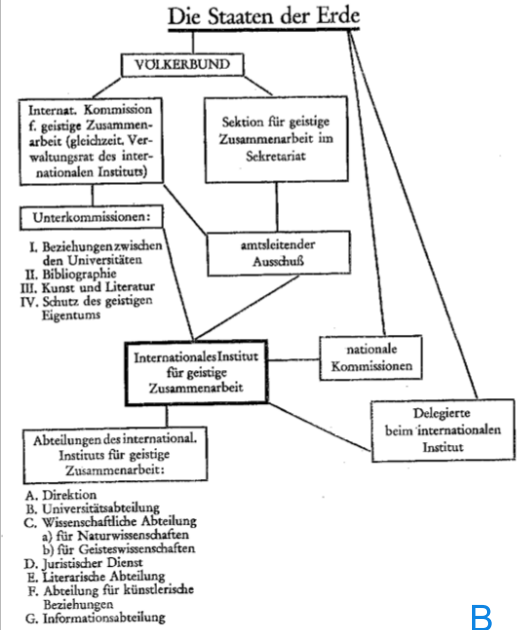
<sup>1435</sup> PADGETT et ANSELL, « Robust Action and the Rise of the Medici, 1400-1434 », *art. cit.*, 1993.



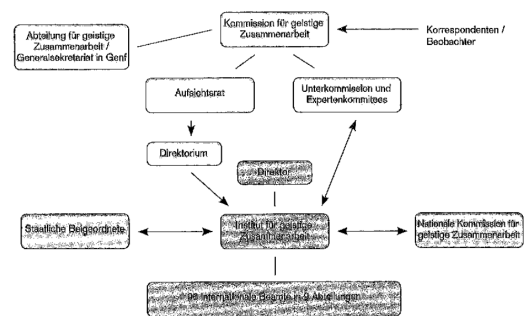
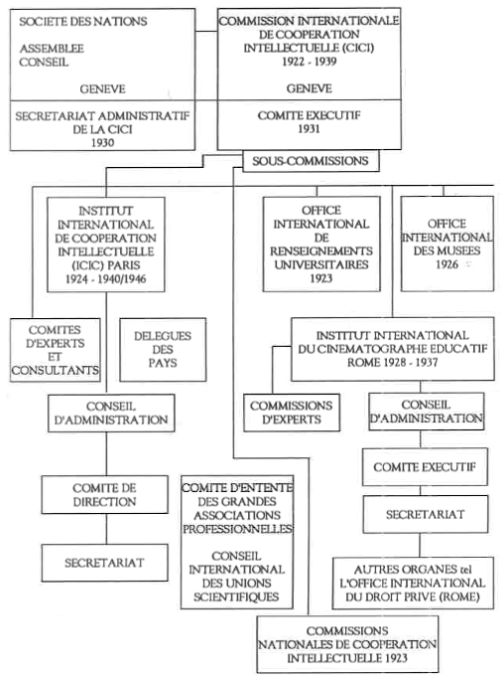


A  
C

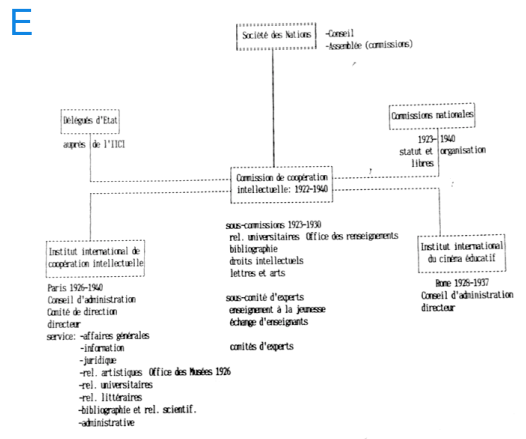
### DIE ORGANISATION DER GEISTIGEN ZUSAMMENARBEIT



B



D



E

Figure 7.5 Organigrammes de l'organisation de coopération intellectuelle  
 A=1929, B=1927, C=1990, D=2010, E=1994. Les références complètes sont données dans le texte.



Il peut néanmoins se prêter à des représentations complexes : si ce n'est pas le cas pour les organigrammes de la Société des Nations, on s'en approche déjà beaucoup plus lorsque l'on se concentre sur la Section des bureaux internationaux et de la coopération intellectuelle en ajoutant aux relations hiérarchiques les relations horizontales qu'entretiennent les sous-commissions, l'IICI, les commissions nationales, etc. Dans une publication de 1927 à destination du public allemand, l'institut parisien se présente par exemple sous la forme d'un organigramme dont toutes les relations ne sont pas verticales (fig. 7.5 B)<sup>1436</sup>. L'originalité de ce réseau réside dans la place primordiale accordée aux « *Staaten der Erde* » qui interviennent à trois niveaux puisqu'ils sont connectés à l'organisation de coopération intellectuelle par la SDN, les commissions nationales et les délégués d'États. Une façon de montrer aux nouveaux partenaires qu'il s'agit bien d'un projet international ? Cette représentation est également intéressante en ce qu'elle ménage la hiérarchie officielle en présentant la CICI au-dessus de l'IICI mais entoure ce dernier d'un trait plus épais et le présente clairement comme l'élément le plus connecté de l'organigramme.

Deux ans plus tard, la SDN produit également une représentation de la CICI dont les codes graphiques – en particulier l'aspect circulaire très esthétique de l'affichage des commissions nationales – contribuent à l'apparenter à une visualisation de réseau (fig. 7.5 A)<sup>1437</sup>.

Dans la littérature plus récente, plusieurs auteurs se sont également livrés à un exercice de cartographie de la structure de l'organisation de coopération intellectuelle. En 1990, Chikh Bekri propose un organigramme (fig. 7.5 C)<sup>1438</sup> graphiquement assez proche du *Pictorial Survey* de 1929 (fig. 7.3 A). Si on peut considérer qu'il en est en effet inspiré, c'est malheureusement surtout parce que la hiérarchisation très imparfaite de ses composantes rappelle les traits presque décoratifs de la version produite par la SDN et que certaines instances flottent dans le schéma sans être rattachées à une entité supérieure. Par ailleurs, certains traits se croisant, il n'est pas possible de savoir par exemple si l'IICI, les comités d'experts, les commissions nationales et l'office de renseignements universitaires sont placés sur le même plan ou s'ils dépendent les uns des autres. Dans d'autres cas, on a l'impression que les instances sont placées comme des perles sur un fil, sans ordre particulier (l'IIUDP n'est pas dépendant de l'IICE, par exemple). Dans son travail, Pascale Demeulenaere reste beaucoup plus prudente : son réseau (fig. 7.5 E)<sup>1439</sup> prend la forme d'un ensemble de cinq blocs connectés à la CICI et dont le développement interne n'est pas figuré graphiquement mais simplement énuméré au-dessous de chaque instance. Encore une fois, il y est difficile toutefois de comprendre la logique des liens. S'agit-il uniquement de traits

---

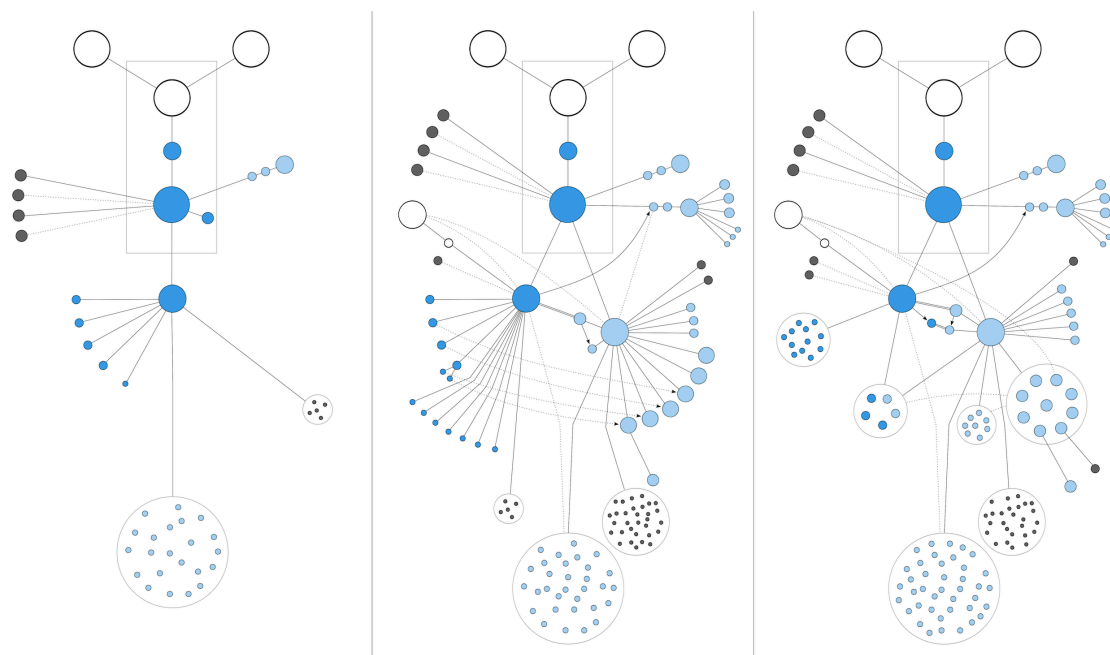
<sup>1436</sup> INTERNATIONAL INSTITUTE OF INTELLECTUAL CO-OPERATION, *Das internationale Institut für geistige Zusammenarbeit*, Frankfurt am Main, Englert & Schlosser, 1927.

<sup>1437</sup> *Société des Nations*, *op. cit.*, 1929. Les sous-commissions y occupent d'ailleurs clairement une position d'interface entre CICI et IICI.

<sup>1438</sup> BEKRI, *L'UNESCO : Une entreprise erronée ?*, *op. cit.*, 1990. p. 257.

<sup>1439</sup> DEMEULENAERE, *L'Organisation internationale de coopération intellectuelle et la Belgique, 1922-1939*, *op. cit.*, 1994. p. 38.

destinés à jouer un rôle graphique esthétisant ou signifient-ils une affiliation (si tel est le cas, pourquoi les délégués d'États « auprès de l'IICI » sont-ils reliés à la Commission et pas à l'Institut ?) ? Finalement, la représentation la plus efficace est probablement celle d'Isabelle Löhr (fig. 7.5 D)<sup>1440</sup> qui, si elle ne s'embarrasse pas de beaucoup de détails, ajoute pour certaines relations une notion de direction avec des flèches qui explicitent la hiérarchie ou la circulation d'information.



**Figure 7.6 Evolution de la structure de l'OCI**

Comparaison de la structure des trois organigrammes de la CICI, 1922-1926, 1926-1931 et 1931-1939 (fig. 4.7, 6.4 et 7.2). Les intitulés ont volontairement été retirés pour améliorer la lisibilité de la structure. Rappel des codes de couleurs : en blanc, les grandes subdivisions de la SDN ; en gris foncé, les institutions tierces ; en bleu foncé, la Section des bureaux internationaux et ses subdivisions ; en bleu clair, les institutions affiliées mais extérieures.

Fondamentalement, en jettant un regard rétrospectif aux trois représentations successives de l'organisation de la coopération intellectuelle produites pour cette étude (fig. 7.6), qu'apportent les organigrammes « reconstitués » à l'historien ? À de rares exceptions où ces représentations graphiques peuvent ouvrir les yeux du chercheur sur une globalité que la compilation d'éléments locaux jusqu'ici pris un à un ne permettait pas de dégager, ces infographies servent surtout à mettre sur le papier des idées et des informations éparses avec pour résultat une illustration pratique pour rendre compte en un coup d'œil de la structuration de l'institution. Bien sûr, l'organisation de la coopération intellectuelle peut être décrite avec précision sur la base des rapports de la CICI, les mécanismes individuels et institutionnels qui président à sa restructuration peuvent être mis au jour dans les échanges de courrier concernés, et les enjeux diplomatiques peuvent être utilement documentés à partir des procès-verbaux de l'Assemblée et du Conseil.

<sup>1440</sup> LÖHR, *Die Globalisierung geistiger Eigentumsrechte*, op. cit., 2010. p. 187. À noter que l'organigramme retenu ici fait partie d'un ensemble de trois organigrammes des périodes de l'organisation.

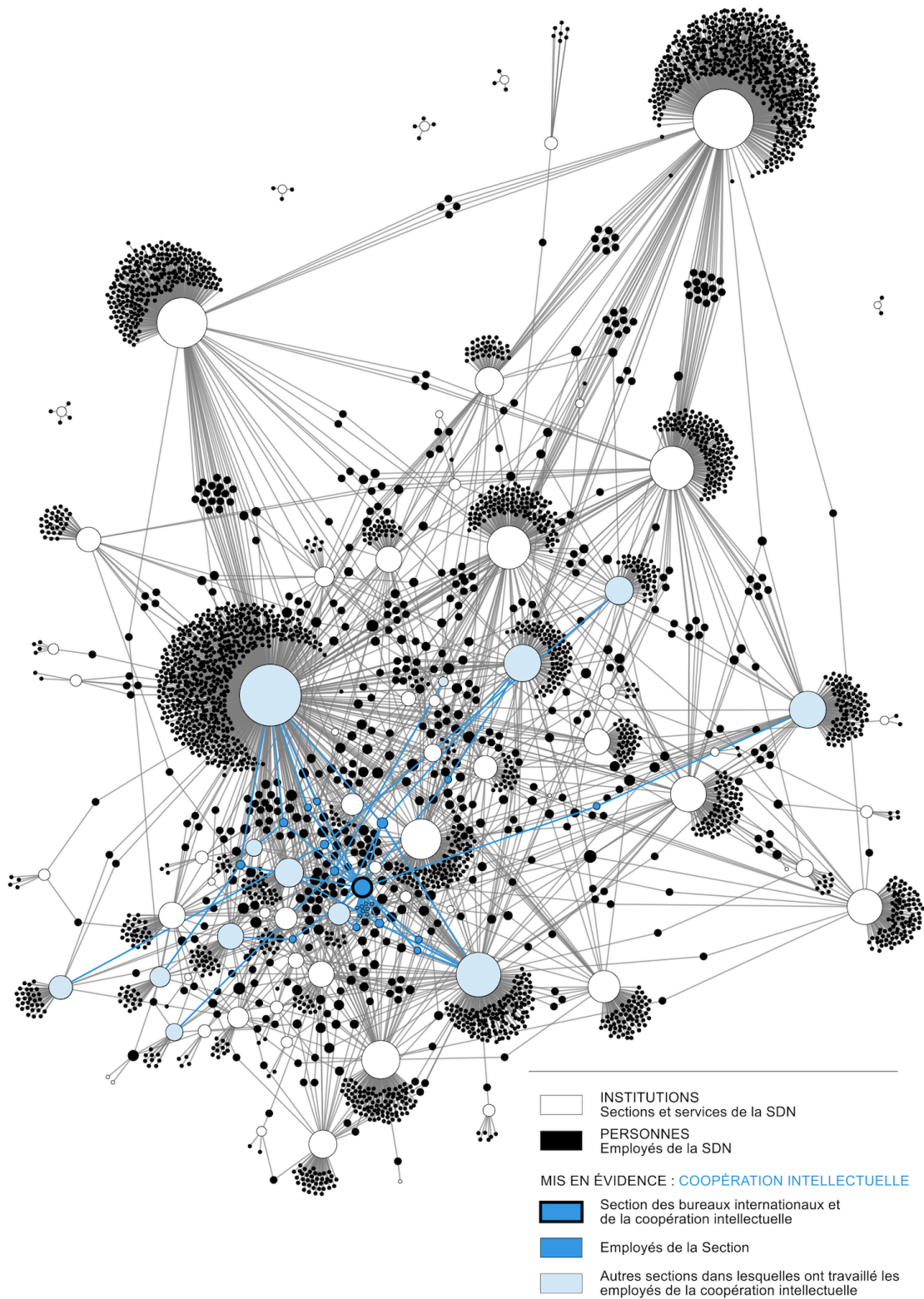
Mais reconstituer – le verbe est choisi à dessein – les trois étapes de l’institution au moyen d’une codification simple nous semble apporter un outil supplémentaire à la compréhension de l’objet. Une fois la codification assimilée, les traits, les points, les couleurs comprises, la figure 7.6, qui reprend les trois organigrammes présentés dans les chapitres précédents, permet en effet de prendre la mesure de l’évolution structurelle de la Commission de coopération intellectuelle et de ses organes. On y lit très bien le peu de moyens des débuts, l’inflation bureaucratique de la fin des années 1920 consécutive à la création de l’IICI, puis la flexibilisation de la réforme du début de la décennie suivante où les comités d’experts et services de l’Institut deviennent des outils ad hoc et non plus des instances figées dans l’organigramme. Ces représentations, si elles ne surprendront pas le chercheur qui vient de passer plusieurs années à étudier la coopération intellectuelle, n’en sont pas moins fort utiles pour réunir, synthétiser et partager d’un coup ce savoir accumulé par petites bribes.

Or, il existe une autre source documentant l’organisation de l’institution. Elle se situe à un niveau de structuration intermédiaire entre l’organigramme décrivant l’agencement hiérarchique des instances à une échelle globale et le réseau des échanges de documents qui nous renseigne sur la façon dont les individus interagissent au niveau micro : il s’agit du réseau d’affiliation des employés de la Société des Nations. Celui-ci peut être extrait des fiches du personnel de la SDN et permet donc de faire le lien – comme nous le montrions dans notre modèle de réseau sur plusieurs échelons (fig. 6.7) – entre l’infiniment grand et l’infiniment petit de notre objet. Près de 3500 individus y sont listés, avec leur appartenance à un peu moins d’une centaine de secrétariats, sections et autres organisations techniques. Ce chiffre est évidemment inférieur au nombre total d’organes de la SDN représentés dans l’organigramme de la fig. 7.4 puisque nombre d’entre eux sont des commissions qui n’emploient pas de personnel salarié mais rassemblent des experts convoqués ponctuellement. Une telle liste est un réseau en puissance, puisque relier employés et départements met en évidence les personnes qui ont travaillé successivement dans plusieurs instances et illustre donc également la proximité de sections qui s’échangent du personnel tout comme les différents types de carrières internationales de ce personnel bien particulier (fig. 7.7). Pour ce faire, nous nous basons sur les données récoltées par le *League of Nations Search Engine* (LONSEA)<sup>1441</sup>, qui met en relation ces fiches de personnel avec les index du « Répertoire des organisations internationales » publié régulièrement par la SDN entre 1921 et 1938<sup>1442</sup>.

---

<sup>1441</sup> League of Nations search engine, [www.lonsea.org](http://www.lonsea.org), un projet de l’Université de Heidelberg sous la direction de Madeleine Herren et Christiane Sibille. Lire SIBILLE Christiane, « LONSEA – Der Völkerbund in neuer Sicht. Eine Netzwerkanalyse zur Geschichte internationaler Organisationen », *Zeithistorische Forschungen (Online-Ausgabe)* 8 (3), 2011, pp. 475-483. et RODOGNO Davide, GAUTHIER Shaloma et PIANA Francesca, « What does transnational history tell us about a world with international organizations? », in: REINALDA Bob (éd.), *Routledge Handbook of International Organizations*, Abingdon, Routledge, 2013, pp. 94-105.

<sup>1442</sup> *Handbook of International Organizations (Associations, Bureaux, Committees, etc.)*, Genève, League of Nations. 8 éditions entre 1921 et 1938. La laborieuse réalisation de ces répertoires est à la charge de la Section des bureaux internationaux et de la coopération intellectuelle.



**Figure 7.7 Graphe d'affiliation des employés de la SDN**

Graphe d'affiliation des près de 3500 employés de la SDN (en noir) à leurs env. 100 sections/services (en blanc). La coopération intellectuelle y est mise en évidence en bleu foncé. La majeure partie des employés n'ayant pas été affiliés à plusieurs organes, ils s'agglutinent autour de leur unique employeur.

LONSEA propose donc à l'utilisateur une base de données relationnelle et biographique complexe et très fournie puisqu'elle contient 12 000 fiches d'individus et plus de 1000 fiches d'organisations. La possibilité de naviguer conjointement dans des fiches tirées du répertoire des organisations et des fiches de personnel rend l'outil très efficace, et l'intégration dans le projet *Metagrid*<sup>1443</sup> au moyen d'identifiants uniques en fait une ressource de grande qualité pour qui étudie la Société des Nations. Pour autant, dans le cadre d'une analyse de réseau qui doit se limiter à un corpus bien délimité, nous nous concentrerons sur la liste du personnel. La richesse de la base de données, qui compile des listes provenant de plusieurs sources, pourrait bien se révéler être une faiblesse pour une telle analyse qui nécessite des données cohérentes.

La figure 7.7 visualise cette compilation de fiches personnelles sous la forme du graphe *two-mode* de départements (en blanc) et d'employés (en noir), où l'on a mis en évidence la Section des bureaux internationaux et de la coopération intellectuelle (bleu foncé cerclé de noir) et ses employés (en bleu foncé). Parmi ces derniers, une quinzaine sont par ailleurs également connectés à une douzaine d'autres départements dans lesquels ils ont aussi eu l'occasion de travailler entre 1919 et 1946 (en bleu clair). On y trouve par exemple Barbara Naomi Abensur, secrétaire sténographe britannique qui va passer successivement par la Section d'information, la Section des bureaux internationaux, le Secrétariat général puis la Bibliothèque, entre 1921 et 1939. Ou encore Werner von Schmieden, diplomate allemand qui quitte la délégation allemande chargée de la négociation du traité de commerce franco-allemand à Paris pour devenir membre de la Section des bureaux internationaux en 1927, assigné en particulier à la commission d'enquête sur la traite des femmes et des enfants en Orient dès 1930, puis affecté pendant un an au bureau du sous-secrétariat général jusqu'à décembre 1933.

Ici, si la démarche d'analyse de réseau ne produit pas le résultat visuel directement intelligible et explicatoire que l'on attendrait d'une visualisation « de démonstration » ou d'un organigramme très synthétique, elle permet justement de passer dans le registre de l'exploratoire pour détecter les trajectoires individuelles remarquables qui échapperaient immanquablement aux yeux du chercheur qui se mettrait en devoir de lire toutes les fiches personnelles une à une. Telle celle la princesse lituanienne Gabrielle Radziwill qui, après avoir servi dans la Croix-Rouge russe pendant la Première Guerre mondiale<sup>1444</sup> est engagée en 1920 comme *senior assistant* au sein de la Section d'information dont elle va gravir les échelons en s'occupant des relations avec les associations féminines<sup>1445</sup>, avant de rejoindre en 1931 la Section sociale puis en 1934 la Section

---

<sup>1443</sup> Metagrid, [www.metagrid.ch](http://www.metagrid.ch), projet de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH), mis en œuvre par les Documents Diplomatiques Suisses (DDS) avec le soutien du Dictionnaire historique de la Suisse (DHS). Voir ZALA Sacha et SIBILLE Christiane, « Metagrid und die Vernetzung von Metadaten », *Arbido* (3), 2017.

<sup>1444</sup> HERREN Madeleine, RÜESCH M. et SIBILLE Christiane, *Transcultural history: theories, methods, sources*, Heidelberg, Springer, 2012. p. 63.

<sup>1445</sup> GUEYBAUD J., « Les femmes et la Société des Nations », *Le mouvement féministe* (15), 1927, pp. 3-4.

des bureaux internationaux. On y retrouve également des traces de la très internationale carrière du journaliste et pacifiste suisse Edmond Privat, engagé quelques mois de 1921 à 1922 par la Section des bureaux internationaux comme interprète. Une expérience professionnelle bien utile lorsqu'il sollicitera le soutien de son ancien employeur en 1924<sup>1446</sup> et 1925<sup>1447</sup> autour de la diffusion de l'espéranto dont il est un fervent promoteur.

De fait, cet exercice est un parfait exemple de la remarque que nous formulions dans le chapitre précédent (6.5), à savoir que c'est la temporalité choisie pour cette analyse qui crée le réseau. C'est le cas dans la majorité des analyses d'affiliations professionnelles : si on analyse la situation à un instant défini, un tel réseau ne sera constitué que de petits réseaux indépendants d'individus reliés à l'institution qui les emploie si ceux-ci ne cumulent pas plusieurs postes simultanément (comme c'est le cas dans des analyses de conseils d'administration, par exemple). C'est donc le fait de choisir une périodisation qui contient des changements de poste qui va connecter les sommets du graphe. Remontant du niveau individuel au niveau global, après avoir vu que ces données pouvaient s'avérer riches pour rendre compte de la réalité peu documentée du personnel administratif de la Société des Nations, cette analyse nous apporte également quelques enseignements sur la façon dont est organisée l'institution.

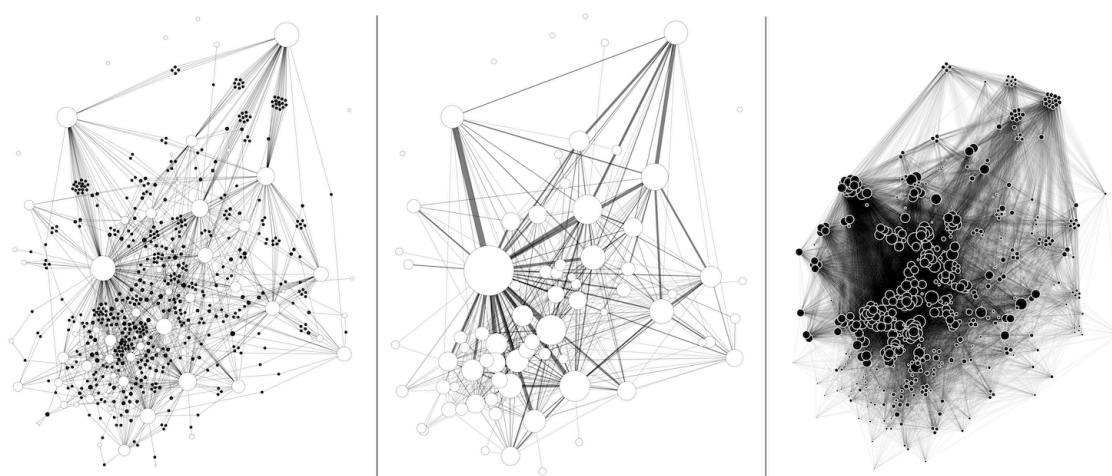
Tout d'abord, elle permet certaines pondérations que rendent mal les organigrammes : certains départements de la SDN emploient dix fois plus de personnel que d'autres, certaines sections bénéficient d'équipes moins nombreuses mais plus stables dans le temps que d'autres qui fonctionnent sur un roulement rapide de travailleurs temporaires, etc. Alors que nous avons précisé que beaucoup d'éléments d'organigrammes ne se retrouvent pas dans ces données puisqu'ils n'emploient pas eux-mêmes du personnel mais des experts défrayés ou des représentants d'États, cette analyse fait également apparaître le phénomène inverse : à leur tour, plusieurs sous-ensembles administratifs employant du personnel technique n'apparaissent pas dans l'organigramme formel de la Société des Nations. C'est par exemple le cas du personnel auxiliaire comme des membres du personnel de secrétariat qui, sans être affectés à un service en particulier, sont mis à disposition des organes en fonction des besoins et qui représentent plus d'un millier de collaborateurs pendant toute la durée d'existence de la SDN.

---

<sup>1446</sup> Archives SDN 13C/23516/40716.

<sup>1447</sup> Archives SDN 13C/23516/44291.

Ensuite, et toujours pour tenter de comprendre les équilibres qui se tissent au niveau global, on projetera le réseau *2-mode* (fig. 7.8 gauche) vers les réseaux *1-mode* institutionnel (fig. 7.8 centre), ce qui nous permet de calculer la proximité des instances entre elles basée sur les employés ayant migré des unes aux autres, et interpersonnel (fig. 7.8 droite), pour mettre en évidence les individus les plus mobiles à l'intérieur de l'institution. Nous mentionnons ces pistes sans toutefois les développer puisque cette analyse d'affiliations a surtout sa place ici à titre d'exemple de la diversification des approches en matière d'analyse de l'organisation d'une institution d'aussi grande envergure. Elles sont donc autant de possibilités de modélisations que de regards sur la Société des Nations.



**Figure 7.8 Décomposition du réseau d'affiliation**

Réseau *2-mode* des affiliations employés (noir) – départements (blanc) et ses deux projections *1-mode*. À gauche, le graphe présenté sur la fig. 7.7 duquel on a retiré les employés qui ne sont connectés qu'à un seul département. Au centre, le réseau des départements, liés entre eux en fonction du nombre d'employés partagés. À droite le réseau des employés, liés entre eux s'ils ont été affiliés au même département.

En définitive, l'organigramme produit par une institution pour se rendre intelligible vis-à-vis de l'extérieur est un objet complètement différent de l'organigramme qu'elle met en place (sans toujours le représenter graphiquement) pour optimiser ses processus décisionnels et les échanges d'information à l'interne. C'est donc à plus forte raison encore que les organigrammes que nous dessinons presque un siècle plus tard ne sont que des tentatives de décrire la structuration d'instances dont il est difficile de savoir si elles étaient réellement vécues comme telles par leurs acteurs. Raison pour laquelle nous n'avons pas limité notre étude de la coopération intellectuelle à ses seuls remaniements institutionnels mais avons utilisé ce matériel de manière à compléter nos approches qualitatives et structurelles.



## 7.3 Vers l'indépendance (1938-1940)

### Préparer l'après-SDN

Le milieu des années 1930 voit la CICI réaffirmer son apolitisme face à un contexte politique difficile pour une SDN qui peine à imposer sa conciliation sur le plan international. Si l'Allemagne, partenaire jusqu'alors symboliquement important bien qu'instable, claque définitivement la porte de la Société des Nations le 19 octobre 1933<sup>1448</sup> en retirant ses représentants dans toutes ses instances (Krüss siège encore lors de la plénière de juillet 1933), le Japon est dans une situation étonnante puisqu'il reste représenté à la CICI (et à la Commission des mandats) malgré son départ en mars 1933 (Masaharu Anesaki succède à Aikitsu Tanakadate qui quitte la Commission la même année). Le cas du Japon, comme celui des Etats-Unis dès la création de la CICI, nous montre que la coopération technique est parfois un moyen d'entretenir des relations malgré la non appartenance de l'Etat en question à la Société des Nations. Ceci ne se vérifiant pas dans tous les cas, l'Italie imitera l'Allemagne lorsqu'elle cessera ses relations avec l'OCI au moment de son départ en 1937, ne laissant Balbino Giuliano siéger qu'une seule et unique fois. Dans ces conditions, et dès la deuxième moitié de la décennie, l'Organisation de coopération intellectuelle cherche à garantir sa pérennité en préparant sa désolidarisation de la SDN. L'étude de cette dynamique est au cœur des travaux de Renoliet<sup>1449</sup> et de Bekri<sup>1450</sup> qui s'attachent tous deux à montrer la continuité entre l'OCI et l'UNESCO. Une démarche que l'on retrouve également chez Pemberton<sup>1451</sup> ou de manière un peu plus ciblée chez Pernet<sup>1452</sup> (qui nuance quelque peu la continuité) et Pita<sup>1453</sup> (sur l'évolution du concept de coopération), qui s'intéressent tous au sort de la coopération intellectuelle dans les années de conflit puis à sa récupération dès la fin des hostilités pour conduire à la création de l'agence des Nations Unies. C'est pourquoi nous proposons ici de pas faire double emploi avec ces études pour conclure en nous concentrant sur le dernier sursaut de la « base » : une réforme initiée en 1938 qui aurait redonné un nouveau souffle à l'OCI si la guerre n'avait pas interrompu définitivement ses travaux. « La crise » est sur toutes les lèvres dès le début des années 1930, et elle « n'est pas seulement économique, mais encore intellectuelle » d'après Krüss qui surenchérit après Radhakrishnan le

---

<sup>1448</sup> Archives SDN 1/7475/7475.

<sup>1449</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, *op. cit.*, 1999.

<sup>1450</sup> BEKRI, *L'UNESCO : Une entreprise erronée ?*, *op. cit.*, 1990.

<sup>1451</sup> PEMBERTON Jo-Anne, « The Changing Shape of Intellectual Cooperation: From the League of Nations to UNESCO », *Australian Journal of Politics & History* 58 (1), 2012, pp. 34-50. (voir en particulier la seconde moitié de l'article).

<sup>1452</sup> PERNET Corinne, « Twists, Turns and Dead Alleys: The League of Nations and Intellectual Cooperation in Times of War », *Journal of Modern European History* 12 (3), 2014, pp. 342-358.

<sup>1453</sup> PITA Alexandra Cristina, « Jaime Torres Bodet and the intellectual/international cooperation of postwar », *Acta Universitatis Danubius. Relationes Internationales* 8 (2), 2015.



17 juillet 1933<sup>1454</sup>. Mais lorsque la crise devient politique, son président ne peut que relever, en ouverture de la session de 1935, « combien il est réconfortant, dans cette période troublée, de voir les représentants des différentes nations se réunir dans l'atmosphère calme et amicale de la coopération intellectuelle »<sup>1455</sup> sans pour autant faire remarquer l'absence de l'Allemagne à la table depuis l'année passée. Se félicitant des résultats de l'OCI, Murray ne dresse pas moins un portrait pessimiste du contexte politique qui les entoure :

*[...] On ne peut se dissimuler qu'il existe un déséquilibre profond, un sentiment d'échec, un sentiment de péril imminent et une grande crainte de l'avenir. Sans vouloir se livrer à des réflexions dogmatiques sur la nature exacte de ce trouble, le Président croit qu'on peut en trouver la cause dans l'organisation même de la collectivité. Il y a certainement quelque chose d'anarchique dans les relations des gouvernements entre eux et il semble que l'on puisse affirmer que l'oppression est actuellement plus violente qu'elle ne l'a été dans les cent dernières années et que cette oppression est en particulier dirigée contre les innocents.*<sup>1456</sup>

C'est le début d'une période si ce n'est de déni, du moins de tentative d'imperméabilité vis-à-vis des remous qui secouent le vaisseau auquel la coopération intellectuelle est encore trop solidement arrimée. Desserrer ces liens, pour se placer au-dessus de la tempête et éviter les écueils contre lesquels la SDN ne peut que s'abîmer, c'est réaffirmer l'élitisme d'une commission principalement axée sur les questions scientifiques en abandonnant par exemple les activités liées à la promotion de la SDN ou les projets éducatifs dont la vocation centralisatrice risque de contrarier certains Etats, ou du moins placer le débat sur un terrain trop politique. Mais c'est également fermer les yeux, au nom de cet apolitisme absolu (et plus que paradoxal vu la composition de la CICI, voir chap. 5), sur les agissements d'Etats totalitaires, accueillant par exemple volontiers un représentant de l'URSS à sa table tout en coupant le contact avec l'Union des groupes académiques russes à l'étranger et le Comité académique ukrainien, qui fonctionnaient tous deux depuis plus de dix ans comme commissions nationales de coopération intellectuelle. Ou plus tard, en restant sourd aux télégrammes dramatiques des universitaires chinois qui voient leurs universités réduites en cendres par les bombes de l'occupant japonais et décrivent les massacres et la systémativité de la destruction des infrastructures académiques.<sup>1457</sup> En ouverture de la session de juillet 1936, Gilbert Murray tente une autre métaphore lorsqu'après avoir affirmé que « notre Commission ne s'occupe pas de politique », il confie à ses collègues que « peut-être sommes-nous pareils à des ouvriers occupés à décorer avec soin le plafond d'une maison qui est sur le point d'être mise en pièces par l'artillerie » mais qu'il est persuadé que

---

<sup>1454</sup> CICI, Procès-verbal de la quinzième session plénière, première séance, 17 juillet 1933, Archives SDN, volume C.I.C.I 1933-34, pp. 4-5.

<sup>1455</sup> CICI, Procès-verbal de la dix-septième session, première séance, 15 juillet 1935, Archives SDN, volume C.I.C.I 1935-36, p. 5.

<sup>1456</sup> Idem, p. 7.

<sup>1457</sup> Archives SDN 5B/30199/30199 « Situation in China »

« pour ce qui nous concerne, nous devons poursuivre notre travail »<sup>1458</sup>. Mais tenter l'effort de « surélever l'Organisation de Coopération intellectuelle au-dessus de la politique et même au-dessus de la Société des Nations politiques », pour « empêcher que la société des esprits fut entraînée dans cet échec »<sup>1459</sup>, c'est également préparer l'« après-SDN », manœuvrer de manière à rendre l'œuvre de l'OCI (et l'organisation elle-même) aussi autonome que possible en cas de destruction subite du toit qui l'abrite. Dès lors, il ne s'agit plus seulement de poursuivre les travaux de la Commission mais de porter une attention particulière à s'assurer que ceux-ci ne sont pas trop intimement liés à la Société des Nations.

Une occasion de clarifier la relation entre l'Organisation de coopération intellectuelle et la SDN se présente lorsque Joseph Avenol, qui avait remplacé Eric Drummond à la tête de l'institution en juin 1933, se propose d'unifier les statuts de toutes les commissions et organisations s'y trouvant affiliées. Le souhait du secrétaire général français, décrit comme peu pénétré de l'idéal sociétaire et plus porté sur la gestion que sur la gouvernance politique globale<sup>1460</sup>, procède d'une volonté de remettre de l'ordre dans une institution dont les organes techniques font preuve de trop de liberté et échappent parfois au contrôle du Secrétariat<sup>1461</sup>. Concrètement, une telle mesure aurait pour conséquence de rendre impossible pour la Commission de coopération intellectuelle – et l'OCI en général – le maintien de relations directes avec les Etats et l'engagement de dépenses sans passer par le Conseil. Il s'agit donc de revenir clairement sur l'indépendance de l'Institut, acquise définitivement à l'issue de la réforme de 1931, même si la mesure n'est évidemment pas uniquement édictée pour compliquer la tâche de la coopération intellectuelle puisqu'elle s'appliquerait à toutes les organisations techniques de la Société.

Or, le contexte politique amène la CICI à n'être plus aussi favorable qu'auparavant à une mise sous tutelle de son Institut, si bien que le comité exécutif ne donne pas immédiatement suite aux propositions du Secrétariat sous prétexte d'une analyse approfondie des statuts de l'organisation<sup>1462</sup>. Ces développements montrent la réticence de la Commission à entrer une énième fois dans le jeu centralisateur du Secrétariat. Si Pernet parle des événements à venir comme d'une contre-attaque<sup>1463</sup>, on notera que la première vraie marque d'un glissement vers plus d'autonomie apparaît lors de la Conférence des commissions nationales de 1937, à Paris où la

---

<sup>1458</sup> CICI, Procès-verbal de la dix-huitième session, première séance, 13 juillet 1936, Archives SDN, volume C.I.C.I. 1935-36, pp. 5, 6 et 7.

<sup>1459</sup> Lettre-rapport de Reynold à Tewksbury, 27 avril 1953, Archives SDN LO 004 R 46, p.3

<sup>1460</sup> MARBEAU Michel, « Réflexions sur un haut fonctionnaire français devenu secrétaire général de la Société des Nations : le cas de Joseph Avenol », *Relations internationales* (75), 1993, pp. 345-361.

<sup>1461</sup> GHEBALI Victor-Yves, « Aux origines de l'ECOSOC : l'évolution des commissions et organisations techniques de la Société des Nations », *Annuaire français de droit international* 18, 1972, p. 496.

<sup>1462</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, *op. cit.*, 1999. p. 126.

<sup>1463</sup> PERNET, « Twists, Turns and Dead Alleys: The League of Nations and Intellectual Cooperation in Times of War », *art. cit.*, 2014. p. 346.

question se pose d'assurer ou d'augmenter les ressources de l'OCI au travers de subventions directes des Etats.

Du 5 au 9 juillet 1937, se rassemblent en effet à Paris les représentants de 43 commissions nationales de coopération intellectuelle pour la deuxième conférence du genre. Contrairement à la première, celle-ci est préparée bien en amont et prend des allures de grande assemblée qui n'est dès lors plus organisée sous la forme d'une « rencontre » pour faire connaissance mais dispose d'un ordre du jour qui se veut utile à la CICI et complémentaire aux réflexions de celle-ci. Cinq « rapporteurs généraux », le professeur d'histoire de l'art français Henri Focillon, le sénateur italien Balbino Giuliano, le ministre des Affaires étrangères du Danemark Peter Munch, le président de l'Académie royale néerlandaise Johan Huizinga et Gonzague de Reynold y présentent des rapports destinés à structurer les débats, accompagnés de sept « rapporteurs particuliers » qui apportent des contenus plus régionaux. D'autre part, les commissions nationales n'y sont souvent pas représentées seulement par leur président, on compte donc plus de 125 participants officiels. Intitulé « Structure de l'organisation de coopération intellectuelle », c'est le rapport de Peter Munch qui retient notre attention ici. Constatant que « les commissions nationales forment pour ainsi dire en permanence une assemblée générale intellectuelle travaillant en intime union »<sup>1464</sup> avec la CICI, le ministre danois met en évidence la spécificité de l'OCI vis-à-vis des autres organisations de la SDN : son rôle de coordination entre de nombreuses administrations nationales nécessite un haut degré d'autonomie. Pour le rapporteur, la situation actuelle est en effet complexe et mériterait d'être traduite juridiquement puisque 18 Etats sont déjà engagés dans une relation financière directe avec l'IICI par le biais de leur contribution et 44 ont désigné auprès de lui un ou plusieurs délégués. Il conclut :

*Il y aurait intérêt, semble-t-il, à ouvrir un acte complémentaire aux accords de 1924, qui serait proposé à la signature des Etats et qui donnerait à l'Institut le caractère que possèdent d'autres organisations internationales fondées par accords ou traités collectifs, tout en lui conservant sa liaison plus étroite avec la Société des Nations.*<sup>1465</sup>

Impliquer directement les Etats, c'est bien sûr court-circuiter la SDN. Mais Munch se garde bien de présenter le problème de cette façon puisqu'il ne propose finalement qu'une optimisation qui ne touche pas à la structure de l'OCI et se présente comme une réponse aux besoins de clarification du Secrétariat. Or, le souhait d'émancipation est dans l'air du temps de la Conférence et est présent dans plusieurs interventions, comme dans celle de Gonzague de Reynold qui rappelle que « l'idée première de la coopération intellectuelle ne fut pas de mettre les intellectuels

---

<sup>1464</sup> Peter Munch, « Structure de l'organisation de coopération intellectuelle », rapport inclus dans les « Actes de la deuxième conférence générale des commissions nationales de coopération intellectuelle », Paris, 5-9 juillet 1937, document C.530.M.369.1937.XII (Genève, janvier 1938), Archives SDN 5B/14390/32496, p. 49.

<sup>1465</sup> Idem, p. 50.

au service de la Société des Nations, mais l'inverse »<sup>1466</sup>. Qu'elle est loin la réunion de 1929 où tout le monde s'accordait pour demander à la SDN de renforcer son contrôle sur l'Institut ! Il faut dire que la situation a changé, de boulet l'Institut est devenu bouée de secours. Les résolutions et vœux de la Conférence reprennent donc la proposition de Munch, cette dernière permettant d'ailleurs de dépasser les clivages habituels puisqu'elle reçoit le soutien des commissions anglaises et américaines, toutes deux traditionnellement défavorables à des mesures renforçant les moyens de la coopération intellectuelle (et donc augmentant les dépenses des Etats en sa faveur). Les raisons de leur soutien est évident et l'intervention de l'Américain Shotwell, qui appelle à la création d'« un organe autonome de coopération intellectuelle, constituant en quelque sorte une chambre des relations intellectuelles »<sup>1467</sup> les rendent d'autant plus explicites : un organe institué sur la base d'un accord international pourrait se passer de la Société des Nations et faire une meilleure place aux Etats-Unis. C'est donc à l'unanimité que la Conférence se conclut en recommandant à la CICI « la mise à l'étude d'un accord intergouvernemental revêtant la forme qui paraîtra la plus appropriée (convention, protocole, déclaration), dont le but serait d'offrir aux autres gouvernements qui s'intéressent à la coopération intellectuelle, la possibilité de s'associer aux engagements souscrits par le Gouvernement français [...] »<sup>1468</sup>. La base a repris le contrôle et s'apprête à s'affranchir du joug de la Société des Nations.

## Un acte international pour s'affranchir de l'Assemblée

Le projet d'acte international est donc formellement mis en chantier dix jours après la Conférence générale des commissions nationales et ne suscite d'ailleurs pas beaucoup de discussions au sein de la CICI qui l'ajoute à son rapport et à ses résolutions à l'attention du Conseil et de l'Assemblée le 17 juillet 1937<sup>1469</sup>. Constitué de dix articles très simples, l'acte se propose de rassembler des Etats qui considèrent que « *the cause of peace would be served by the promotion of cultural relations between peoples through an intellectual body having a threefold character of universality, permanence and independence* »<sup>1470</sup>. Comme la plupart des actes internationaux

---

<sup>1466</sup> Gonzague de Reynold, « Rôle de la coopération intellectuelle dans l'organisation du monde contemporain », rapport inclus dans les « Actes de la deuxième conférence générale des commissions nationales de coopération intellectuelle », Paris, 5-9 juillet 1937, document C.530.M.369.1937.XII (Genève, janvier 1938), Archives SDN 5B/14390/32496, p. 58.

<sup>1467</sup> « Actes de la deuxième conférence générale des commissions nationales de coopération intellectuelle », sixième séance, 7 juillet 1937, document C.530.M.369.1937.XII (Genève, janvier 1938), Archives SDN 5B/14390/32496, p. 75.

<sup>1468</sup> « Rapport général : résolutions et vœux », annexé aux « Actes de la deuxième conférence générale des commissions nationales de coopération intellectuelle », Paris, 5-9 juillet 1937, document C.530.M.369.1937.XII (Genève, janvier 1938), Archives SDN 5B/14390/32496, p. 88.

<sup>1469</sup> CICI, Procès-verbal de la dix-neuvième session, neuvième séance, 17 juillet 1937, Archives SDN, volume C.I.C.I. 1937-39, pp. 75-77.

<sup>1470</sup> « *Draft international act concerning intellectual co-operation* », en appendice à l'annexe 1667 du Procès-verbal de la 98<sup>e</sup> session du Conseil, publié au Journal officiel, 18<sup>e</sup> année, n°12 (décembre 1937), pp. 1080-1081.

finançant un bureau permanent, celui-ci contient un article<sup>1471</sup> qui définit une échelle de contributions qui reste toutefois indicative : Murray et Herriot souhaitent en effet proposer aux Etats six classes qui s'échelonnent entre 1, 3, 10, 20, 30 et 50 unités de 1000 francs suisses chacune avec comme objectif de réunir un total de 500 unités qui complèteraient la contribution française de 500 000 francs pour un budget total de 2 500 000 francs<sup>1472</sup>. On le constate, la contribution des Etats tiers resterait donc très largement inférieure à la contribution française, à un niveau proche de la somme actuelle (en 1937, les Etats contribuent à hauteur de 671 000 francs au budget de l'IICI, mais la moyenne annuelle tourne plutôt autour du demi-million<sup>1473</sup>). Il est certain qu'il s'agit surtout ici de rassurer les futurs partenaires en fixant un plafond qui ne paraisse pas inatteignable dans l'espoir de compter sur une subvention plus régulière que par le passé. Et même si l'argument financier est systématiquement avancé pour justifier cette nouvelle transformation du modèle de l'OCI, on a vu que cet acte a pour fondement un souci de se distancier de la Société des Nations plutôt que de donner lieu à une augmentation immédiate du budget, et le souci financier à moyen terme est très certainement de profiter de cette indépendance pour obtenir une augmentation des collaborations avec les fondations philanthropiques américaines. Gonzague de Reynold l'affirmera d'ailleurs une année plus tard aux délégations présentes lors de la Conférence diplomatique : « Ce serait se tromper totalement que de croire qu'il a été dans l'intention de la Commission ou de l'Institut de donner comme but principal à la présente Conférence un financement suffisant de l'Institut. » Ajoutant que « ce n'est ni la richesse, ni même l'abondance qu'on poursuit, mais seulement la sécurité », le Suisse fait remarquer que « la permanence exige des moyens matériels, de même que le fait pour une maison d'avoir le toit dans l'azur ne la dispense pas de l'obligation d'avoir des fondations en terre »<sup>1474</sup>. Submergé sous les rapports d'une année très chargée pour l'OCI<sup>1475</sup>, le Conseil ne s'y attarde pas non plus puisqu'il accepte sans débat le rapport du député français Yvon Delbos qui propose le 14 septembre 1937 de soumettre directement ces questions à l'Assemblée, tout en faisant remarquer l'intérêt évident de son Gouvernement pour la proposition d'acte international<sup>1476</sup>. Le sort de l'Acte devant l'Assemblée est relativement similaire, « *as good as we could have*

---

<sup>1471</sup> Article 2 : « *Each of the Contracting Parties shall grant the International Institute of Intellectual Co-operation a financial contribution to be fixed in accordance with the scale annexed to the present Act, the total amount of such contributions being additional to the contribution granted by the Government of the French Republic under the Agreement of December 8<sup>th</sup>, 1924* ». Idem, p. 1081.

<sup>1472</sup> « Submission to the Council and to the Assembly of the League of Nations of a draft international act concerning intellectual co-operation », en appendice à l'annexe 1667 du Procès-verbal de la 98<sup>e</sup> session du Conseil, publié au Journal officiel, 18<sup>e</sup> année, n°12 (décembre 1937), p. 1079.

<sup>1473</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, *op. cit.*, 1999. p. 208.

<sup>1474</sup> Procès-verbaux des séances de la Conférence diplomatique concernant la coopération intellectuelle, Paris, deuxième séance plénière, 30 novembre 1938, Archives SDN 5B/33863/35946, pp. 43 et 44.

<sup>1475</sup> Le matériel transmis par la CICI au Conseil représente 100 pages d'annexes dans le *Journal officiel*, soit plus du quart de tous les documents qui lui sont soumis pour sa 98<sup>e</sup> session.

<sup>1476</sup> SDN, Procès-verbal de la 98<sup>e</sup> session du Conseil, publié au Journal officiel, 18<sup>e</sup> année, n°12 (décembre 1937), deuxième séance, 14 septembre 1937, pp. 894-895.

*excepted* »<sup>1477</sup>, dira Murray au secrétaire du Conseil d'administration de l'IICI (et secrétaire-général de l'Institut), le Suisse Jean-Daniel de Montenach, un mois plus tard, puisque celle-ci adopte les résolutions de la CICI le 30 septembre 1937 sans soulever d'oppositions dignes de ce que Renoliet considère être un « coup d'Etat de la base contre le Secrétariat<sup>1478</sup> ». Est-ce dû à la démonstration de force et de confiance de la Conférence des commissions nationales ? Ou tout simplement au fait que les délégués considèrent comme normal qu'une organisation technique bénéficie d'une marge de manœuvre qui rende possible ou souhaitable ce genre d'initiatives ? Probablement un mélange des deux, conjugué à un certain découragement face au peu d'efficacité d'une SDN qui tourne de plus en plus en vase clos et a d'autres préoccupations plus urgentes que la coopération intellectuelle. Toujours est-il que le secrétaire général reçoit la mission de communiquer le projet à tous les Etats – qu'ils soient membres de la Société des Nations ou pas – pour que leurs observations soient analysées par le Comité exécutif de la CICI « *which, having made such enquiries and revisions as may be necessary, will report to the Council of the League, and the latter will, if it thinks fit, summon a Conference to conclude the Act* »<sup>1479</sup>.

Sur 58 Etats-membres et 6 non-membres contactés, 24 réponses sont enregistrées<sup>1480</sup>, confirmant l'adhésion des Etats concernés au principe d'un tel acte international. Constatant « le nombre déjà élevé de ces réponses et les termes favorables dans lesquels elles sont généralement conçues », et signalant que leur « nombre semble destiné à s'accroître rapidement » (9 réponses supplémentaires arrivent ensuite<sup>1481</sup>), le Comité exécutif de la CICI adopte le 25 avril 1938 une résolution invitant le Conseil « à prévoir, dès sa prochaine session, la convocation de la Conférence chargée de conclure la Convention »<sup>1482</sup>. Ce faisant, et pour donner toutes les garanties que cette étape décisive ne risquera pas d'engendrer une tâche et des dépenses supplémentaires pour le secrétariat, il fait également remarquer qu'un gouvernement – pourquoi pas la France ? – pourrait se charger de l'organisation de la Conférence diplomatique.

En acceptant cette proposition dans sa séance du 13 mai, sur un rapport du ministre français des Affaires étrangères Georges Bonnet qui note que « le Gouvernement que j'ai l'honneur de représenter ne se déroberait certainement pas si une telle proposition venait à lui être faite »<sup>1483</sup>, et après que les représentants roumains et chinois Nicolae Petrescu-Comnen et Wellington Koo aient fait part de l'enthousiasme de leurs délégations, le Conseil valide définitivement le nouvel

---

<sup>1477</sup> Lettre de Murray à Montenach, 25 octobre 1937, Archives SDN 5B/30458/31011.

<sup>1478</sup> RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, *op. cit.*, 1999, p. 135.

<sup>1479</sup> Texte de la résolution de l'Assemblée du 30 septembre 1937, reproduit dans la Circulaire du 10 novembre 1937, C.L.188.1937.XII, Archives SDN 5B/30458/31011.

<sup>1480</sup> Extraits des réponses, [s.d.], Archives SDN 5B/30458/30458, 9 p.

<sup>1481</sup> Archives SDN 5B/30458/33749.

<sup>1482</sup> Lettre de Murray et Herriot à Avenol, 25 avril 1938, et sa résolution en annexe, Archives SDN 5B/30458/30458.

<sup>1483</sup> Extrait du procès-verbal de la septième séance de la 101<sup>e</sup> session du Conseil, 13 mai 1938, Archives SDN 5B/33863/33863.

état de fait : c'est désormais la France qui est à l'initiative et qui tient l'avenir de la coopération intellectuelle entre ses mains. Herriot relayant l'appel de la France devant l'Assemblée en septembre 1938, le ministre des Affaires étrangères de la République convoque donc les nations et la CICI<sup>1484</sup> à une Conférence diplomatique du 30 novembre au 3 décembre à Paris.

Réunies au Quai d'Orsay, le nombre élevé de délégations<sup>1485</sup>, une cinquantaine, dont 45 représentées par un ministre plénipotentiaire<sup>1486</sup>, donne une idée de l'intérêt des Etats pour « l'une des plus belles entreprises dont s'honore l'humanité et dont le but est d'améliorer et de resserrer les relations morales, spirituelles et intellectuelles de tous les peuples »<sup>1487</sup>, selon les mots de Georges Bonnet. L'Europe occidentale, qui compte pour seulement 24% des Etats membres de la Conférence diplomatique (mais 41% des membres de la CICI en 1938), est représentée par la France bien sûr, mais également la Belgique, l'Espagne, le Portugal, la Suisse, le Royaume-Uni, les Pays-Bas ainsi que par les trois pays scandinaves, Danemark, Norvège et Suède, et les petits Etats du Luxembourg et de Monaco. Plus à l'est, et comptant également pour un quart (aussi 24% de Etats participants, l'Europe de l'Est étant représentée à la CICI à hauteur de 29%), on trouve l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Grèce, accompagnées par les pays baltes, Estonie, Lettonie et Lituanie, et la Finlande. En ce qui concerne le Continent asiatique (12% des participants ici, mais 18% à la CICI), sont présents la Turquie, l'Irak et l'Iran et, plus à l'est, la Chine, la Thaïlande et le Japon, alors que le Continent africain, absent de la CICI jusqu'en 1939, n'est représenté que par l'Égypte et l'Afrique du Sud. Finalement, c'est d'Amérique, et en particulier d'Amérique latine, que provient le plus gros contingent de cette conférence diplomatique (34%, sans compter les Etats-Unis, également présents), malgré – et peut-être en réaction ? – la très faible représentation de ce continent au sein de la Commission de coopération intellectuelle (6% de latino-américains en 1938). De l'Amérique du Sud, avec l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay ou le Venezuela, à l'Amérique centrale avec le Costa Rica, Cuba, la République dominicaine, le Guatemala, Haïti, le Panama ou encore le Mexique, cette délégation latino-américaine témoigne de l'augmentation de la diversité des acteurs intéressés par la coopération intellectuelle en cette période où plusieurs grandes puissances européennes s'en désinvestissent. Peu affectée par le second conflit mondial, l'Amérique latine sera d'ailleurs le terreau fertile de plusieurs initiatives inspirées des activités de l'OCI, comme les projets répétés de création d'un

---

<sup>1484</sup> Lettre de Léger à Avenol, 8 novembre 1938, Archives SDN 5B/33863/35946.

<sup>1485</sup> Liste tirée du Procès-verbal de la Conférence Diplomatique, Archives UNESCO, IICI, Documents de l'I.I.C.I., CONF.DIPL. 1938, boîte 473.

<sup>1486</sup> « Communication du Gouvernement Français au sujet de l'Acte international concernant la Coopération intellectuelle », communiquée au Conseil, 14 janvier 1939, Archives SDN 5B/33863/36476, p. 1. Parmi les 45 pays dûment accrédités, 5 le sont après l'ouverture de la Conférence diplomatique et ne figurent donc pas dans la liste du procès-verbal mais en note.

<sup>1487</sup> Procès-verbaux des séances de la Conférence diplomatique concernant la coopération intellectuelle, Paris, séance solennelle d'ouverture, 30 novembre 1938, Archives SDN 5B/33863/35946, p. 2.

office ou d'un institut interaméricain de coopération intellectuelle en gestation depuis 1929<sup>1488</sup> et qui est en passe de se concrétiser en 1943<sup>1489</sup> à La Havane ou la « Conférence pan-américaine de coopération intellectuelle et culturelle » dans la même ville, en novembre 1941<sup>1490</sup>, à laquelle Henri Bonnet participe<sup>1491</sup>, ayant quitté Paris pour les USA.

Parmi les absents, on compte l'Italie, l'URSS et l'Allemagne qui ne souhaitent pas participer en raison du rattachement de l'Acte à la SDN. De son côté, la Grande-Bretagne, puissance décisive pour le succès d'une telle entreprise, n'envoie qu'un observateur (parmi les dominions, seule l'Afrique du Sud y participe pleinement), tout comme les Etats-Unis, évidemment intéressés par une initiative qui permet de faire sortir la question du giron de la Société des Nations, mais prudents financièrement. La Hongrie, la Bulgarie et le Japon délèguent également un observateur. On notera par ailleurs que près d'un Etat sur cinq, soit neuf d'entre eux, ne sont pas ou plus membres de la SDN et que quinze n'ont jamais hébergés de commission nationale de coopération intellectuelle<sup>1492</sup>, en particulier en Amérique latine, ce qui confirme que l'ouverture de l'OCI à ce nouveau public a trouvé un certain écho. En revanche, onze Etats ayant fait partie de l'organisation par l'intermédiaire d'une commission nationale ne sont pas présents à la Conférence diplomatique<sup>1493</sup>.

Présidée par Édouard Herriot, accompagné de quatre vice-présidents en les personnes de Leurs Excellences Mahmoud Fakhry Pacha (Égypte), Anouchivarau Sepahbodi (Iran), Nikolaos Politis (Grèce) et Francisco Garcia-Calderon (Pérou)<sup>1494</sup> (dont on remarque une diversité de provenance qui tranche largement avec l'eurocentrisme de la CICI) et d'un secrétaire général, Henri Bonnet, la Conférence diplomatique accueille également en son sein deux représentants de la Commission de coopération intellectuelle : son président Gilbert Murray et son rapporteur Gonzague de Reynold. Une séance suffit au passage en revue des articles de l'Acte et les remarques que

---

<sup>1488</sup> CICI, Procès-verbal de la onzième session, première séance, 22 juillet 1929, Archives SDN document C.342.M.121.1929.XII, pp. 13-14.

<sup>1489</sup> « Pour une collaboration intellectuelle », dépêche de l'Agence Télégraphique Suisse, 22 octobre 1943, Archives SDN 5B/318/41160. Voir les travaux de Juliette Dumont : DUMONT Juliette, « De la coopération intellectuelle à la diplomatie culturelle : le parcours du Brésil dans l'entre-deux-guerres », *Caravelle* (99), 2012, pp. 217-238. DUMONT Juliette, « Un panaméricanisme à la brésilienne ? Le projet d'Institut Interaméricain de Coopération Intellectuelle (1926-1930) », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos. Nouveaux mondes mondes nouveaux - Novo Mundo Mundos Novos - New world New worlds*, 25.01.2016. et DUMONT Juliette, *L'institut international de coopération intellectuelle et le Brésil (1924-1946): le pari de la diplomatie culturelle*, Paris, IHEAL-CREDAL, 2008 (Collection Chrysalides).

<sup>1490</sup> PERNET, « Twists, Turns and Dead Alleys: The League of Nations and Intellectual Cooperation in Times of War », *art. cit.*, 2014. pp. 349-354. Lire également de la même auteure: PERNET Corinne, « Culture as Policy: Cultural Exchanges between Europe and Latin America in the Interwar Period », *Puente@Europa* (5(3/4)), 2007, pp. 121-126.

<sup>1491</sup> Lettre de Anker à Rosenborg, 23 juin 1942, Archives SDN 5B/318/41160.

<sup>1492</sup> Monaco, Albanie, Turquie, Irak, Thaïlande, Égypte, Colombie, Guatemala, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela, Costa Rica, Équateur, Panama.

<sup>1493</sup> Allemagne, Australie, Autriche, Bolivie, Dantzig, Inde, Italie, Salvador, Liban, Islande, Syrie.

<sup>1494</sup> Procès-verbaux des séances de la Conférence diplomatique concernant la coopération intellectuelle, Paris, première séance plénière, 30 novembre 1938, Archives SDN 5B/33863/35946, p. 9.



formulent une poignée de délégations ne sont pas de nature à remettre en question le travail de la CICI. La Conférence procède donc à la désignation de deux commissions chargées de finaliser la rédaction et les questions financières<sup>1495</sup>. Cette dernière propose par exemple de fixer le montant des unités en francs-or plutôt qu'en francs suisses, dans l'espoir d'adosser l'IICI à une monnaie qui soit la plus stable possible : suite à une discussion sur la valeur des unités, dont il a par ailleurs été décidé précédemment que chaque Etat sera libre de choisir un nombre indépendamment de la grille proposée initialement, la Conférence fixe l'unité à 750 francs-or pour la rendre la plus proche possible de la somme initialement prévue (750 francs-or représentent 992 francs suisses)<sup>1496</sup>.

Mais derrière ces questions techniques finalement vite réglées, qu'advient-il de la relation avec la Société des Nations et sa Commission de coopération intellectuelle ? Se réjouissant de l'avancée majeure pour la coopération intellectuelle qu'est l'Acte international, Elizeu Montarroyos, proche de l'OCI puisqu'il a pratiqué les séances de la CICI à trois reprises et qu'il est le délégué du Brésil auprès de l'IICI, proclame avec solennité qu'« il s'agit aujourd'hui d'un mariage, d'une union de la Coopération intellectuelle avec les Gouvernements. [...] Je suis d'autant plus heureux de voir comme marraine de ce mariage la Commission elle-même de Coopération intellectuelle. »<sup>1497</sup> Mais une marraine, n'est-ce pas le témoin bienveillant de l'union de deux êtres désormais arrivés à maturité et dont la route commune va désormais se séparer de celles de leurs parents ? Si la CICI est incluse implicitement dans le troisième paragraphe du préambule de l'Acte qui mentionne que les gouvernements ont « constaté la valeur des efforts accomplis [...] par l'Organisation internationale de Coopération intellectuelle et les divers organes qui la constituent »<sup>1498</sup>, ce texte nomme trois fois l'OCI, deux fois l'IICI et une fois les commissions nationales. Du côté de l'acte lui-même, quatre articles mentionnent l'Institut et deux les commissions nationales, mais la commission plénière n'y est pas non plus présente. Cette situation s'explique bien entendu par le fait que l'acte international a pour objet le financement de l'IICI, mais la translation du centre de l'organisation de Genève à Paris semble ici évidente. C'est d'ailleurs également le sens d'une intervention du diplomate chinois Li Yu Ying<sup>1499</sup> qui fait remarquer aux délégations que le texte primitif de l'Acte contient onze occurrences du terme « Société des Nations » alors que la version révisée n'en compte plus qu'une seule<sup>1500</sup> ! Très lucide

---

<sup>1495</sup> Procès-verbaux des séances de la Conférence diplomatique concernant la coopération intellectuelle, Paris, deuxième séance plénière, 30 novembre 1938, Archives SDN 5B/33863/35946, p. 46.

<sup>1496</sup> Procès-verbaux des séances de la Conférence diplomatique concernant la coopération intellectuelle, Paris, troisième séance plénière, 1<sup>er</sup> décembre 1938, Archives SDN 5B/33863/35946, pp. 47-50.

<sup>1497</sup> Procès-verbaux des séances de la Conférence diplomatique concernant la coopération intellectuelle, Paris, quatrième séance plénière, 2 décembre 1938, Archives SDN 5B/33863/35946, p. 68.

<sup>1498</sup> « Acte International concernant la Coopération Intellectuelle », fait à Paris le 3 décembre 1938, Archives SDN 5B/33863/36476, p. 2.

<sup>1499</sup> Li Shizeng.

<sup>1500</sup> Procès-verbaux des séances de la Conférence diplomatique concernant la coopération intellectuelle, Paris, quatrième séance plénière, 2 décembre 1938, Archives SDN 5B/33863/35946, p. 54.

sur le contexte politique, le représentant chinois est le seul à expliciter l'influence de ce contexte sur les travaux de la Conférence diplomatique :

*Si la suppression de l'expression « Société des Nations » peut faciliter le développement de la Coopération intellectuelle, j'accepte très volontiers. Cela me fait penser qu'on voudrait faire absorber à un malade un médicament dans un sirop. Je ne vois aucun inconvénient à cette manière d'agir, à condition qu'on ne donne pas du sirop sans donner le médicament. Je sais bien qu'on entend parfois dire même aussi dans les couloirs de l'Assemblée de Genève, que la Société des Nations est morte, ou bien sur le point de mourir. Je ne le crois pas. On a dit : les organisations techniques, telles que l'Office du Travail, la Coopération intellectuelle, resteront, mais ces organisations seront détachées de la Société des Nations et deviendront simplement des organisations techniques.<sup>1501</sup>*

Si l'inquiétude du diplomate chinois qui se « demande si on ne cherche pas à éloigner peu à peu la Coopération intellectuelle de la Société des Nations »<sup>1502</sup> est fondée, la disparition du nom de la SDN de l'Acte n'est bien sûr qu'un symptôme de cet éloignement. Comme le fait remarquer Herriot, le remplacement des occurrences de « Société des Nations » par des formulations qui mettent l'Etat français au centre du document est en effet une conséquence mécanique de la résolution du Conseil du 13 mai 1938 qui se repose sur la France pour organiser la Conférence : l'Acte contenant de nombreuses formules protocolaires détaillant sa signature et sa ratification, le nom de l'organisation qui en est la dépositaire apparaît automatiquement un grand nombre de fois. Le président de la CICI, bien que « partisan convaincu de la Société des Nations » et voyant « dans les principes de cette Société l'espoir du monde » fait toutefois preuve d'un certain découragement lorsqu'il répond à Li Yu Ying qu'« il faut avouer [...] que, dans les grandes affaires de la politique de la guerre et de la paix, la machine genevoise, pour le moment, ne marche pas »<sup>1503</sup>. La renaissance de la coopération intellectuelle nouvelle semble donc bien devoir se faire sur les cendres de l'ancienne et on ne peut que conclure que la France, en étant dépositaire de l'Acte, a finalement bel et bien dépossédé la SDN d'une instance qu'elle s'était elle-même évertuée à créer en son sein. Mais pour combien de temps ?

Le 3 décembre 1938, moins de la moitié des Etats présents signent l'Acte. Dans les derniers jours de la Conférence diplomatique, plusieurs délégations font en effet fait savoir qu'elles doivent en référer préalablement à leurs gouvernements alors que d'autres émettent le désir que leur contribution à l'IICI puisse être déduite de leur contribution générale à la SDN. Parmi les 21 nations prêtes à refonder l'IICI, la France est finalement la seule grande puissance occidentale à porter le projet, aux côtés de la Chine, de l'Espagne, des Pays-Bas, de la Suisse, du Portugal, de l'Égypte, de la Pologne, de la Roumanie et de Monaco, auxquels s'ajoutent dix Etats sud-américains : l'Argentine, le Brésil, le Chili, Cuba, la République dominicaine, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela. Et encore doivent-ils ratifier l'Acte, une procédure

---

<sup>1501</sup> Idem, p. 55.

<sup>1502</sup> Idem.

<sup>1503</sup> Idem, pp. 70-71.

dont la durée est très variable d'un Etat à l'autre et est très susceptible d'être reléguée en fin d'ordre du jour dans beaucoup de parlements.

Avant que la guerre n'éclate et n'emporte avec elle les espoirs ténus qui fondent l'Acte de décembre 1938, l'hiver et le printemps 1939 sont mis à contribution d'une part pour encourager d'autres Etats à rejoindre les premiers signataires (et ceux-ci à le ratifier définitivement) et d'autre part pour régler la question épineuse du partage de compétences que pose l'irruption de ce nouveau système où les délégués d'Etats sont théoriquement supposés remplacer le conseil d'administration de l'IICI, pourtant établi par l'accord de 1924. En ce sens, l'Acte qui veut faire de l'Institut un organe politique et représentatif, est une préfiguration de l'UNESCO, institution politique par excellence. Mais si le Conseil de la SDN prend effectivement acte des « résultats de la Conférence internationale » lors de sa séance du 18 janvier 1939<sup>1504</sup>, c'est en partie parce qu'il considère que celui-ci, n'abrogeant pas l'accord passé avec le gouvernement français, n'en est qu'une sorte d'évolution. La communication du gouvernement français au Conseil mentionne d'ailleurs clairement que « les pouvoirs de la Commission internationale de Coopération intellectuelle, dont les membres sont désignés par le Conseil, demeurent entiers »<sup>1505</sup>.

Le 1<sup>er</sup> mai 1939, date de l'ouverture officielle de l'adhésion aux Etats n'ayant pas signé le document de décembre 1938, 37 Etats ont signé l'acte<sup>1506</sup>, soit une proportion très convenable par rapport aux 45 délégations ayant participé à la Conférence diplomatique. Or, seul le Portugal l'a ratifié. Il sera suivi par la France, la Suisse, la Norvège, la Lettonie et la Roumanie avant l'été, dans une course contre la montre qui s'engage dès l'entrée en guerre de la France puisque l'Acte nécessite huit ratifications pour entrer en vigueur et que toute dénonciation ultérieure faisant chuter le nombre de hautes parties contractantes en-dessous de ce chiffre en suspend la validité. La Pologne et les Pays-Bas rejoignant ces six premiers en janvier 1940, l'acte international entre officiellement en vigueur au 31 janvier 1940, avant d'être promulgué par le gouvernement français un mois plus tard. Mais l'Institut international de coopération intellectuelle n'est déjà plus que l'ombre de lui-même, la plupart des réunions ayant été ajournées, et ce n'est pas la ratification de l'Égypte, du Mexique et de l'Afrique du Sud dans les mois qui suivent qui vont lui permettre de reprendre ses activités<sup>1507</sup>, il est fermé le 9 juin 1940.

---

<sup>1504</sup> Extrait du Procès-verbal de la 4<sup>e</sup> séance de la 104<sup>e</sup> session du Conseil, 18 janvier 1939, Archives SDN 5B/33863/36426.

<sup>1505</sup> « Communication du Gouvernement français au sujet de l'Acte international concernant la Coopération intellectuelle », 14 janvier 1939, document du Conseil C.41.1939.XII, Archives SDN 5B/33863/36426, p. 2.

<sup>1506</sup> S'ajoutent aux 21 premiers signataires les Etats suivants : Belgique, Colombie, Danemark, Finlande, Grèce, Guatemala, Haïti, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Thaïlande, Union sud-africaine et Yougoslavie. Voir RENOLIET, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, op. cit., 1999. p 146.

<sup>1507</sup> Renoliet, qui base ses calculs sur les promesses de contribution des Etats ayant ratifié l'Acte, signale pourtant que celui-ci aurait été financièrement viable si la guerre n'était pas venue perturber le processus de ratification et jeter à bas cet édifice soigneusement préparé : les sommes en question auraient avoisiné les subventions reçues par l'IICI pendant les années précédentes. Voir IBID. p. 150.

Un an auparavant, le 21 juillet 1939, 45 jours à peine avant la déclaration de guerre de la France, la dernière action de la Commission de coopération intellectuelle avant l'adoption des dernières résolutions et la clôture de la session avait été d'envoyer un « télégramme de sympathie d'estime [...] à M. Bergson, premier président de la Commission »<sup>1508</sup>, bouclant symboliquement mais encore inconsciemment la boucle de près de deux décennies d'existence.

---

<sup>1508</sup> CICI, Procès-verbal de la vingt et unième session, neuvième séance, 21 juillet 1939, p. 76.



## 8. Conclusion

### La « Société des esprits » face à la bureaucratisation

*Il est possible que, dans l'avenir, les historiens voient dans la coopération intellectuelle le foyer d'une civilisation nouvelle. Il est possible également que l'on enregistre cette tentative comme un échec ou qu'on l'oublie à cause de son insignifiance. Qui peut dire, dès maintenant, ce qui, de tout ce que nous avons entrepris ou tenté, sera fécond ou sera stérile ? Mais nous ne sommes pas responsables des résultats : nous sommes responsables de notre effort. Faisons-le.<sup>1509</sup>*

Même si cette interrogation rhétorique de Gonzague de Reynold, en conclusion de son rapport à la Conférence des commissions nationales de juillet 1937, pourrait nous encourager à tenter de faire le bilan de la coopération intellectuelle, d'aligner d'un côté et de l'autre de la balance d'Osiris les réussites et les échecs de la CICI pour juger une fois pour toutes si elle mérite d'entrer dans la postérité, il est probablement plus intéressant de retenir la dernière partie de son raisonnement. Mettre ainsi l'accent sur les acteurs plutôt que sur le concept, le « nous sommes » plutôt que « la coopération intellectuelle », est une façon de faire écho à la démarche de ce travail, qui a tenté de mettre en lumière ces forces agissantes et leur produit fondamental – en deçà des concrétisations politiques ou techniques plus visibles – : des relations interpersonnelles entre des centaines d'individus désireux de dépasser les frontières et les disciplines pour renouveler la manière d'organiser la science. Or, l'inscription de toutes ces bonnes volontés (par ailleurs pas nécessairement convergentes) dans le contexte d'une administration pléthorique chargée de la gouvernance globale de nations qui sortent d'un conflit mondial n'est pas favorable à la création d'un « parlement des intelligences » débattant sereinement de grands enjeux spirituels. Sans pour autant affirmer que la SDN est par nature un lieu où une telle « coopération intellectuelle » ne peut s'exprimer sans tomber dans une logique d'affrontements nationaux, culturels ou identitaires, on peut se demander si la crainte d'une telle politisation n'a pas mené la CICI dans

---

<sup>1509</sup> Gonzague de Reynold, « Rôle de la coopération intellectuelle dans l'organisation du monde contemporain », rapport inclus dans les « Actes de la deuxième conférence générale des commissions nationales de coopération intellectuelle », Paris, 5-9 juillet 1937, document C.530.M.369.1937.XII (Genève, janvier 1938), Archives SDN 5B/14390/32496, p. 59.

une voie tellement technique et administrative qu'elle a été incapable de réaliser pleinement le rêve caressé par ses fondateurs<sup>1510</sup>.

Au fond, le peu d'influence de la CICI sur les affaires intellectuelles internationales s'explique beaucoup plus par la position complètement marginale de l'organisation de coopération intellectuelle au sein de la Société des Nations que par des échecs à sa propre échelle. Si la création de l'Institut de coopération intellectuelle à Paris en 1926 permet à la Commission de ne plus être qu'une simple réunion d'experts se bornant à produire des rapports suivis d'effets difficiles à évaluer, l'apparente diversité des profils de ses membres et de ses partenaires ne lui permet toutefois pas d'éviter d'être une instance élitiste très mal connectée aux milieux scientifiques hors de son cercle de partisans. Qui plus est, la création de l'Institut accélère la bureaucratisation de la dynamique sans pour autant se donner les moyens de rejoindre la « base » autrement qu'à travers des organes gouvernementaux. En 1927 déjà, Gilbert Murray constate qu'il est difficile pour les membres de la CICI d'être des prophètes en leurs pays, avouant éprouver en Grande-Bretagne « de la difficulté à convaincre les gens de la valeur des résultats obtenus »<sup>1511</sup>. Même si elle n'est pas spécifique à ce territoire en particulier puisque le constat est partagé par d'autres membres de la Commission, cette remarque attire notre attention : et si ce n'était pas ses réalisations manquées qui pénalisaient la CICI mais tout simplement sa nature incompatible avec son propre contexte, et en particulier ici les milieux scientifiques anglo-saxons auxquels fait référence le professeur d'Oxford ? Jusqu'au bout, Murray peinera en effet à faire adopter la coopération intellectuelle dans ses propres cercles, écrivant par exemple à l'ancien premier ministre d'Afrique du Sud Jan Smuts en 1938 que « *unfortunately the British Empire still maintains its mistrust of all that is intellectual* »<sup>1512</sup>, alors que de nombreuses nations ont fait part de leur intention de ratifier l'acte devant assurer un nouveau départ à l'IICI. Plus précisément, n'est-ce pas parce que c'est la définition française qui l'a emporté dès les premières heures des débats sur la création d'une telle commission que cette dernière n'a jamais pu séduire les Britanniques et les Américains dont le soutien lui a systématiquement manqué pour atteindre son seuil d'efficacité ? Cet axe d'analyse est partagé par Gonzague de Reynold quand il écrit rétrospectivement que « l'hostilité de l'Angleterre à l'égard de la coopération » est un des principaux facteurs d'échec de la Commission et s'explique parce qu'elle « y voyait une idée française, une œuvre française, au moment où elle craignait que la France victorieuse – ou qui se croyait victorieuse – prît trop d'importance en Europe »<sup>1513</sup>. Il faut dire que même si ce n'est que par la création de l'IICI à Paris

---

<sup>1510</sup> Sur une autre période et dans un contexte différent, la confrontation entre le « rêve » et la « réalité » est la thèse principale de ARCHIBALD, *Les États-Unis et l'UNESCO*, *op. cit.*, 1993.

<sup>1511</sup> CICI, Procès-verbal de la neuvième session, du 20 au 26 juillet 1927, document C.424.M.157.1927.XII, séance du 23 juillet, p. 19.

<sup>1512</sup> Lettre de Murray à Smuts, 8 décembre 1938, citée dans SMITH, « The Committee for Intellectual Cooperation in Gilbert Murray's Papers », *art. cit.*, 1960, p. 200.

<sup>1513</sup> Lettre-rapport de Reynold à Tewksbury, 27 avril 1953, Archives SDN LO 004 R 46, p. 4.

que la coopération devient manifestement une réalisation française, la France est assez systématiquement associée à ces questions depuis que Paul Appell et Julien Luchaire ont formulé une proposition concurrente aux projets de l'UAI à l'été 1920<sup>1514</sup>. Dans la foulée de cette émulation, le ministre de l'Instruction publique Léon Bérard fait remarquer l'année suivante au ministère des Affaires étrangères que les délégués français à la SDN devraient s'en faire activement les relais pour des raisons qui sont tout sauf désintéressées :

*La gloire de notre pays, sa situation au carrefour des diverses civilisations l'amènent selon moi à prendre cette initiative et l'on ne pourrait lui refuser d'établir chez lui le siège de cet organisme ; ce serait une facilité précieuse dont nous bénéficierions et qui nous permettrait de contribuer à l'expansion de la pensée française dans les deux mondes.*<sup>1515</sup>

Cette primauté de la culture française sera donc par la suite martelée par ses représentants au Conseil et à l'Assemblée de la Société des Nations. Le discours de l'écrivain Jacques Bardoux, rapporteur de la Cinquième commission sur les questions de coopération intellectuelle en 1923, ne cache par exemple pas que derrière un heureux hasard la délégation française se fait un devoir de monopoliser la thématique et d'en verrouiller les mécanismes à tous les niveaux :

*La Société des Nations a bien voulu désigner un grand philosophe français pour présider le Comité de coopération intellectuelle. Elle a également confié à un éminent historien français la tâche de rapporter les questions de coopération intellectuelle devant le Conseil et, enfin, elle a chargé un modeste universitaire français du rapport sur ce problème devant l'Assemblée. [...] Vous avez certainement compris que la pensée française avait un don particulier pour accueillir et comprendre les cultures étrangères.*<sup>1516</sup>

Mais comme on l'a vu, les changements de gouvernement ne permettent pas de stabiliser une véritable stratégie avant 1924 et le soutien de l'État français à l'IICI qu'il finance à partir de 1926 fluctue beaucoup avec le temps. Par ailleurs, la France est soutenue par une large coalition de pays qui reconnaissent son influence sur ces questions. Une telle situation nous permet donc de relativiser l'impact réel de la seule diplomatie française sur les décisions du Conseil et de l'Assemblée : elle ne fait en effet qu'amplifier une dynamique qui semble convenir à une majorité d'acteurs. Ceux-ci ne se trouvent du reste pas uniquement parmi les pays francophones ou latins puisque plusieurs délégués de pays d'Europe centrale ou de l'Est manifestent leur solidarité et leur respect envers la mission spirituelle de la France. Défendant la proposition de François Albert

---

<sup>1514</sup> Lettre de Paul Appell, 8 juillet 1920, Archives SDN, 13B/5381/5381. Publiée au Journal officiel de la Société des Nations, n°7, octobre 1920, p. 445.

<sup>1515</sup> Note de Léon Bérard, 30 avril 1921, citée par SCHOLZ Werner, « Frankreichs Rolle bei der Schaffung der Völkerbundscommission für internationale Zusammenarbeit 1919-1922 », *Francia* 21 (3), 1994, pp. 145-158. (pp. 152-153)

<sup>1516</sup> Rapport de la Cinquième commission (Bardoux) à la quatrième Assemblée de la SDN, Quinzième séance plénière du jeudi 27 septembre 1923, Actes de la quatrième Assemblée au Journal officiel (supplément spécial n°13), p.102.



de créer un institut à Paris, le polonais Oscar de Halecki rappelle par exemple aux délégués rassemblés en septembre 1924 que c'est « sur le pavé parisien » que s'est développée la pensée polonaise et que Marie Curie, professeur à Paris comme à Varsovie est l'exemple vivant d'un internationalisme scientifique encouragé par la France<sup>1517</sup>. Mais, malgré leur situation minoritaire au sein de la CICI comme dans la plupart des lieux de décision de la Société des Nations, nombreux sont ceux qui voient d'un mauvais œil cette omniprésence et ne sont pas dupes du désintéressement français. Parmi les nombreux articles de *L'Europe Nouvelle* parus à l'occasion de l'inauguration de l'IICI et qui donnent la parole à plusieurs membres de la CICI, celui d'Einstein fait remarquer que la situation de l'IICI, dirigé par un Français, en France et sur financement français, « peut faire redouter une prépondérance de l'influence française au sein de la Commission »<sup>1518</sup>. À ceci s'ajoute bien sûr la condition que le président de l'Institut soit toujours le membre français de la Commission, tout comme son premier directeur, puis le second par la force des choses et pour des raisons que nous avons expliquées dans nos chapitres 6 et 7. Le très grand nombre de Français parmi le personnel de l'Institut et le fait que la France soit le dépositaire de l'Acte de 1938 sont autant de marques supplémentaires de son implication, mais on peut toutefois douter que ces éléments aient pu influencer la position anglo-saxonne puisqu'à partir de l'inauguration de l'IICI en 1926 il semble assez clair que ni la Grande-Bretagne ni les États-Unis n'aient intérêt à se positionner comme des acteurs officiels.

Or, ce n'est pas uniquement la domination politique ou diplomatique de la France en tant qu'État qui marque l'Organisation de coopération intellectuelle et en fait un produit difficilement exportable en Grande-Bretagne et aux États-Unis, mais la conception même de la coopération intellectuelle sous la forme d'une entité internationale susceptible d'ingérence dans les politiques éducatives et culturelles des nations membres de la SDN. D'ailleurs, comme les représentants du gouvernement français ne sont pas immédiatement favorables au projet, il est évident que le calcul politique intervient après le concept, la base spirituelle de cette dynamique. Cette réflexion nous permet d'en revenir à la fameuse « Société des esprits » que nous citons en introduction et qui,

---

<sup>1517</sup> « Je crois que c'est pour un travailleur intellectuel polonais un simple et strict devoir de loyauté d'apporter ici le témoignage qu'à une époque où, nulle part dans le monde, la pensée polonaise ne pouvait se développer librement, après nos insurrections malheureuses du dix-neuvième siècle, à deux reprises, notre émigration intellectuelle s'est dirigée vers Paris, où elle a trouvé la possibilité de se développer librement sans aucune empreinte étrangère. C'est sur le pavé parisien, comme l'a dit avec une nostalgie poignante un de nos poètes, qu'ont été conçues les œuvres où notre génie national a pu s'exprimer en pleine originalité et en toute indépendance. [...] Mais pourquoi remonter aussi loin ? Vous savez tous qu'il y a en ce moment même une illustre femme polonaise qui est allée travailler à Paris, qui est actuellement professeur à Paris en même temps qu'à sa propre faculté de Varsovie, qui n'a jamais perdu le souvenir de son pays d'origine – je parle de Madame Curie-Sklodowska – et, dans la Commission de coopération intellectuelle, on a pu constater que si cette grande savante a pour ainsi dire deux patries, il en est résulté pour elle une compréhension plus large et plus profonde de la vie internationale. » Oscar de Halecki, Actes de la Cinquième Assemblée, 18<sup>e</sup> séance plénière, 23 septembre 1924, publiés au Journal officiel de la Société des Nations, supplément spécial n°23 (compte-rendu des débats), p. 141.

<sup>1518</sup> Extrait cité par RENOLLET Jean-Jacques, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999. p. 75.

même si le but de ce travail était justement d'éviter d'en perpétuer une apologie trop simpliste, ne peut s'empêcher de nous accompagner : cette conception, portée par plusieurs intellectuels français, mais qui est également relativement proche des projets d'autres acteurs comme Paul Otlet et Henri La Fontaine<sup>1519</sup>, est définitivement une définition trop vague de la coopération intellectuelle pour qu'elle puisse trouver une application dans les faits. Et quand les missions d'une institution sont mal définies, les décisions reposent sur des individus dont l'influence en est dès lors mécaniquement augmentée. Par exemple, si, comme Annamaria Ducci l'analyse, la politique artistique et patrimoniale de l'IICI relève de la tradition française<sup>1520</sup>, on peut penser que c'est plus parce qu'il n'y a pas de ligne de conduite clairement tracée (et que le choix est donc laissé à quelques individus parmi lesquels plusieurs Français) que parce que la France cherche à y faire lourdement valoir ses intérêts. Aucune chance donc que des délégués désireux de faire observer une stricte rigueur budgétaire à la SDN n'adhèrent à un plan aussi vaguement défini, on se souvient que les représentants de l'Empire britannique plaidaient plutôt pour une intégration des problématiques de travail intellectuel au sein du BIT et pour que les questions académiques soient laissées aux sociétés savantes. D'ailleurs, la lente évolution d'un rassemblement de sommités désintéressées à un lieu d'expression et de représentation des cultures nationales<sup>1521</sup>, sous l'influence d'États souvent extra-européens souhaitant participer à ce cénacle, montre bien que le modèle de « Société des esprits » ne résiste pas à la grande machine bureaucratique dans laquelle elle s'inscrit.

L'« insuffisance des moyens », selon l'expression fréquemment utilisée dans le cadre de la CICI, s'ajoute à l'indifférence des gouvernements et de leurs délégations à Genève pour ces questions très secondaires, avec comme conséquence un suivi très lâche de la coopération intellectuelle qui est laissée à elle-même. Dans une telle situation où l'influence individuelle de tel secrétaire ou de tel expert pourrait s'avérer cruciale pour la définition à court ou moyen terme des missions de la Commission, notre étude des acteurs et des processus de structuration semble donc particulièrement appropriée. Sans postuler que cette absence de définition ait créé une dynamique complètement imprévisible, expliciter qu'elle est le fruit de décisions pratiques liées à de petits projets ponctuels qui s'enchaînent, suscités par des acteurs externes ou internes, permet d'aller au-delà d'une vision finaliste ou manichéenne. Paradoxalement, notre approche très technique et sa tendance à totaliser un objet d'étude comme s'il formait un ensemble parfaitement cohérent et

---

<sup>1519</sup> Dans sa thèse, Saikawa montre bien en quoi les conceptions françaises et belges diffèrent, mais elles restent néanmoins très proches comparées aux plans anglo-saxons.

<sup>1520</sup> DUCCI Annamaria, « Europe and the Artistic Patrimony of the Interwar Period: The International Institute for Intellectual Cooperation at the League of Nations », in: HEWITSON Mark et D'AURIA Matthew (éds), *Europe in Crisis, Intellectuals and the European Idea, 1917-1957*, New York, Oxford, Berghahn Books, 2012, p. 237.

<sup>1521</sup> Il s'agit de la thèse centrale de SAIKAWA, *From Intellectual Co-operation to International Cultural Exchange: Japan and China in the International Committee on Intellectual Co-operation of the League of Nations, 1922-1939*, op. cit., 2014.

homogène s'avère être un moyen de dépasser certaines analyses qui réduisent la coopération intellectuelle à des enjeux politiques puisqu'elle permet de mettre un accent tout particulier sur les gens qui « font » le réseau, au sens imagé comme au sens formel. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne le secrétariat de la Section des bureaux internationaux : toujours négligé dans les études sur la CICI, celui-ci fait partie d'une entité que les historiens considèrent souvent comme un ensemble cosmopolite et unitaire, « le Secrétariat ». Or, est-il réellement cosmopolite ? Si le Secrétariat de la Société des Nations et la CICI sont des corps très composites, faits d'individus toujours aux prises avec leurs propres identités nationales (Daniel Laqua les compare au « cosmopolitisme enraciné » d'Ulrich Beck<sup>1522</sup>), leur unité réside surtout dans le fait que tous partagent un statut social et se prêtent au jeu de l'organisation internationale<sup>1523</sup>. En ce qui concerne la Commission elle-même, en-dehors de la toute première volée qui doit sa relative homogénéité au fait que ses douze membres ont été nommés d'un seul coup, sur le même critère et par les mêmes personnes, on dira surtout qu'elle cultive une unité d'esprit plus qu'une unité dans sa composition. À vrai dire, le lieu le plus homogène est probablement le secrétariat de la Section lui-même, puisqu'en raison de sa taille très réduite il repose entièrement sur la cohésion d'une poignée d'acteurs (voir par exemple la photographie 4.6). Avec les deux diplomates japonais Inazo Nitobe et Ken Harada<sup>1524</sup>, le professeur d'histoire de l'art roumain George Oprescu et le professeur d'histoire polonais Oscar de Halecki, le cœur de la Section des bureaux internationaux au début des années 1920 est d'une composition toute particulière puisque, à la différence de la plupart des instances, elle ne contient ni Anglais ni Français. En raison de cet effectif très réduit et composé de personnalités relativement peu politisées, on peut penser que ce petit secrétariat agit de manière plus concertée – autour de son directeur Nitobe – que la plupart des autres instances de l'organigramme de la SDN. En définitive, ce sont donc eux qui, en l'absence d'une gouvernance politique claire et d'un suivi scientifique régulier, assurent une direction technocratique et définissent au quotidien les contours de la coopération intellectuelle.

---

<sup>1522</sup> BECK Ulrich, « Rooted Cosmopolitanism: Emerging from a Rivalry of Distinctions », in: BECK Ulrich, SZNAIDER Natan et WINTER Rainer (éds), *Global America? The Cultural Consequences of Globalization*, Liverpool, Liverpool University Press, 2003, pp. 15-29. Cité par LAQUA Daniel, « Internationalisme ou affirmation de la nation ? La coopération intellectuelle transnationale dans l'entre-deux-guerres », *Critique internationale* n° 52 (3), 2011, p. 66.

<sup>1523</sup> DYKMANN Klaas, « How International was the Secretariat of the League of Nations? », *The International History Review* 37 (4), 2015, pp. 721-744.

<sup>1524</sup> Ken Harada, dont nous n'avons pas eu l'occasion de décrire le parcours plus haut, a poursuivi sa carrière de diplomate comme envoyé du Japon auprès du Saint-Siège pendant la guerre. Il a ensuite servi dans l'administration japonaise et a occupé plusieurs postes de ministre dans les années 1960. Voir « Ken Harada Death at 80 ; Japanese Envoy, Minister », *New York Times*, 7 décembre 1973, p. 44.

## L'apport de l'analyse du réseau des archives

La mise en évidence de ce « cœur » essentiellement administratif est l'un des apports principaux de ce travail. Cette focale sur des personnalités peu étudiées de la coopération intellectuelle est rendue possible par notre perspective structurelle qui nous rappelle une réalité apparemment triviale : ce sont bel et bien les secrétaires qui « font » l'organisation internationale. Mais ce constat apparemment tellement simple qu'il n'est jamais formulé dans les études concernant la coopération intellectuelle, souvent obnubilées par les personnalités scientifiques de premier plan, ne se base pas seulement sur un comptage du nombre d'occurrences dans les dossiers de la CICI mais dérive comme on l'a vu en détail au chapitre 5.4 d'une étude de la position de ces acteurs dans le réseau global. Ce n'est donc pas une mesure « locale » qui concerne chacun de ces individus pour lui-même et en fonction de son entourage direct mais bien plutôt une mesure « globale » qui permet par exemple de qualifier leur rôle de « généraliste » ou d'« expert » comme nous l'avons montré au moyen d'une analyse de l'intermédiarité. Cette mesure de centralité, qui indique la fréquence à laquelle un acteur du réseau se trouve sur le chemin le plus direct entre les autres individus, nous permet de discuter la capacité de ce noyau dur de la coopération intellectuelle à se poser en centre névralgique de la circulation d'information. C'est d'ailleurs dans l'application de ce genre de concept à nos archives que se pose d'autant plus clairement le double questionnement méthodologique qui sous-tend notre travail : tout d'abord, comment réussir à s'extraire d'un calcul mathématique appliqué aux métadonnées d'un fonds d'archives pour en tirer un enseignement concernant non plus les documents eux-mêmes mais les individus concernés et, plus généralement, le sujet de la recherche ? Ensuite, comment traduire le vocabulaire de la théorie des graphes pour que ces observations prennent un sens dans le contexte d'un discours historique (pour autant qu'elles puissent y faire sens) ? Dans notre cas, nous avons montré que notre modélisation permettait de comprendre cette intermédiarité comme une mesure de la diversité des sujets sur lesquels un individu intervient : elle distingue donc les membres du Secrétariat des membres de la CICI, nous montrant clairement que les premiers sont proportionnellement concernés par des ensembles documentaires beaucoup plus variés que les seconds, dont l'implication n'est pas nécessairement moins importante mais beaucoup plus ciblée autour de l'activité d'une sous-commission ou d'une thématique, par exemple. À l'intérieur de ce noyau composé des individus les plus présents, la comparaison entre l'intermédiarité et la centralité de degré pondéré (le nombre de connexions de chaque acteur) nous a par ailleurs permis de montrer qu'en plus de cette différence entre « experts » et « généralistes », les représentants de l'Institut international de coopération intellectuelle de Paris occupent une position très similaire à celle des secrétaires de la SDN, cela malgré un nombre d'apparitions dans les archives très inférieur (fig. 5.25). Constat : les membres de la CICI ne sont donc que rarement les intermédiaires mais se situent plutôt en début ou en fin de la chaîne d'information. Ils ne sont ni

moins bien ni moins souvent connectés que les autres acteurs de ce « noyau », mais ils forment à eux seuls une petite « communauté » qui entretient beaucoup plus de relations à l'intérieur de celle-ci qu'à l'extérieur.

Second apport de notre travail, où notre effort pour nous sortir d'une étude officielle de la CICI se ressent particulièrement : notre analyse des présences réelles des membres de la Commission au fil des séances (chap. 5.2) ainsi que l'intégration de tous les acteurs moins « visibles » (5.3). De fait, il ne s'agit pas directement de mettre le réseau des archives à contribution mais de compléter celui-ci par l'élaboration d'un autre réseau, plus resserré, autour des séances de la CICI. En ce qui concerne la présence des membres officiellement nommés au sein de la Commission plénière, sans pour autant postuler qu'Albert Einstein, Paul Painlevé ou Robert Andrew Millikan, par exemple, aient eu moins d'influence au sein de la Commission que des personnalités à l'envergure internationale moins reconnue comme Aikitsu Tanakadate, Gonzague de Reynold ou Joseph Susta, le fait qu'une étude systématique de l'absentéisme montre qu'ils participent pour certains à deux fois moins de séances que ces derniers est d'un grand intérêt pour comprendre les équilibres de l'institution. C'est ainsi qu'en plus de permettre une analyse des « générations » produites par le renouvellement par groupe de la Commission, en particulier à partir des années 1930, notre approche rend possible l'évaluation de la présence officielle et réelle de plusieurs catégories « culturelles » qui sont souvent utilisées à l'époque pour discuter la mixité internationale de la CICI. Au-delà de la mise en évidence de la diminution très nette des représentants de pays latins, dont la surreprésentation est un élément largement thématiquement observateurs de l'époque, l'apport principal de cette analyse est de montrer que l'apparente diversification de la composition de la Commission ne profite ni à l'Amérique latine ni vraiment à l'Asie mais bien plus largement à l'Europe de l'Est, ne modifiant donc quasiment pas l'équilibre initial si l'on en reste à des comparaisons à l'échelle continentale (la représentation de l'Europe de l'Ouest décline à peu près dans la même proportion que celle de l'Europe de l'Est augmente). Comme on l'a vu, la seconde partie de cet éclairage sur la composition de la Commission passe par une mise en valeur du personnel administratif et des représentants de différentes institutions qui participent également aux séances de la CICI mais sont généralement passés sous silence malgré leur nombre (plus de 50% des participants dans la moitié des cas). Nous avons ainsi pu montrer que certains remplaçants réguliers sont probablement plus proches de la Commission que les experts auxquels ils suppléent, ou encore que les membres de la direction de l'IICI occupent de fait une position beaucoup plus centrale que bon nombre de membres officiels et assurent ainsi la continuité de l'organisation avec les secrétaires de la CICI (dont cette fonction avait déjà été identifiée). Les remplaçants comme les délégués d'institutions tierces, chefs de service de l'IICI ou représentants d'États appartenant par ailleurs dans une grande partie des cas au personnel diplomatique des nations engagées dans la coopération intellectuelle, l'augmentation très nette de

cette population lors des séances de la CICI à partir de la création de l'Institut parisien, encore accentuée dès les années 1930, participe très concrètement à la bureaucratisation du système.

Dans la continuité de ce raisonnement qui vise à faire une histoire de la CICI à partir de ses données plutôt qu'à partir de son discours officiel, l'indexation systématique des acteurs mais également des thématiques a permis de coupler l'analyse structurelle à une approche quantitative plus traditionnelle qui met en évidence l'évolution dans le temps des chantiers mis en œuvre par la Commission (fig. 2.10), tout en montrant que les personnes impliquées par ces différents projets ne sont ni les mêmes ni ne s'organisent de la même façon. Cette réutilisation de nos données d'indexation est d'ailleurs un excellent exemple de la complémentarité de ces méthodes avec des exposés plus descriptifs de ce en quoi consiste théoriquement la « Société des esprits » puisque nous ne sommes désormais plus limité aux procès-verbaux et aux rapports annuels pour tenter de comprendre la nature des activités de la CICI et leur évolution. La conception d'un graphe comme un outil permettant de comparer des « signatures » temporelles ou thématiques (chap. 6.5) dérive très largement de notre tentative de rendre compte de la verticalité dans l'analyse du réseau des archives (6.4). Or, rendre compte de l'organisation en « couches », en « niveaux » ou en « plans superposés » est un enjeu qui dépasse la question technique de savoir comment les représenter graphiquement dans ce cas précis. Il s'agit en effet d'une question qui traverse le champ de l'histoire globale – entre jeux d'échelle ou perspectives micro, méso et macro – et que nous avons ici eu l'occasion d'incarner en proposant d'écraser la structure administrative de la Société des Nations sur ses archives, créant une « topographie institutionnelle » (fig. 6.9) qui s'insère particulièrement bien dans une étude de la bureaucratisation de la coopération intellectuelle. En effet, fixer la position des acteurs selon leurs affiliations, elles-mêmes organisées selon la hiérarchie de l'institution, a permis comme on l'a vu de comparer la structuration implicite des échanges tels que modélisés à partir des archives avec la structure officielle de la SDN. Or, réorganiser le graphe dans un cadre spatial hérité de l'agencement des instances n'est pas qu'une façon de tenter de démêler visuellement un objet trop complexe pour être lu en un seul coup d'œil, mais c'est également et surtout une conceptualisation beaucoup plus globale de ce que les relations peuvent signifier dans ce contexte institutionnel. Si on a par exemple vu que le changement de focale produit des résultats graphiquement très différents (l'agrégation au niveau méso-organisationnel (fig. 6.13) ou le filtrage par thématique ou plage temporelle (fig. 6.18 et 6.17), ces résultats sont surtout exploitables pour créer de nouvelles métriques : détection du groupe d'acteurs le plus concerné par l'une ou l'autre série documentaire, mesure des relations entrantes et sortantes d'un groupe à l'autre ou de la SDN vis-à-vis de l'extérieur, etc. Autant d'outils qui se combinent pour en revenir aux archives et montrer, par exemple, l'impact de l'irruption de l'IICI entre 1924 et 1926 sur la structure des relations entretenues auparavant par la Section des bureaux internationaux et la Commission de coopération intellectuelle.

Les nombreuses manières de faire jouer l'analyse de réseau pour questionner les premières années de la coopération intellectuelle sous des axes variés, qu'il s'agisse de mettre en évidence le rôle de la temporalité dans la structuration des échanges ou par exemple les différences en termes de répartition entre les instances, et donc de fait les modifications des équilibres entre les lieux supposés du pouvoir et les lieux qui le prennent réellement, nous amènent à penser que cet outil dépasse son utilité de « visualisation de recherche », pour reprendre le terme proposé dans la typologie exposée en introduction. En effet, en plus de rendre possible une analyse d'une très grande finesse, il prouve à tout moment de la recherche son utilité de « portail » vers les données, qu'il s'agisse de vérifier les informations biographiques d'un acteur au fil de l'écriture d'un passage plus monographique, de faire un recoupement pour comprendre dans quels dossiers une personnalité apparaît conjointement avec une autre ou pour prendre un peu de distance par rapport à plusieurs boîtes d'archives dépouillées depuis quelques jours et en récapituler le contenu. Cet outil, s'il n'est pas dans notre cas développé concrètement comme une infrastructure en ligne, coopérative et interopérable, est déjà une véritable interface de recherche à l'échelle individuelle<sup>1525</sup>. Il est non seulement nécessaire pour conduire cette analyse globale du fonds de la coopération intellectuelle mais il est également tout simplement la condition d'une analyse précise des processus qui mènent à la création puis à la structuration de la CICI puisque cette analyse ne peut pas faire l'impasse d'une exploitation intense des pièces de correspondances du fonds. De fait, si l'exercice de « traduction » des résultats mathématiques de l'application de la théorie des graphes à cet objet historique peut paraître incompréhensible sans une certaine expérience de ces concepts, le simple fait de rendre possible l'écriture de cette « autre histoire » de la coopération intellectuelle pour laquelle nous plaidions en introduction suffit à justifier cette approche puisqu'elle permet de produire un travail dont les sources, même si elles proviennent paradoxalement quasiment toutes de la même collection, sont d'une bien plus grande diversité que la documentation officielle généralement convoquée à cet effet. C'est donc cette indexation sérielle des archives de la CICI qui nous permet de rendre compte des petits aléas d'une si ample administration, de ce facteur humain et de ces rencontres qui sont à l'origine de cette grande expérience oscillant sans cesse entre utopie et intérêts à court et moyen terme. C'est également cette approche assumant de ne pas entrer dans les archives avec une question de recherche trop pointue – conditionnant les mots clés de recherche et donc l'éventail de dossiers étalés sur la table de la salle de consultation de la bibliothèque du Palais des Nations – qui nous a permis de laisser émerger les hypothèses, de repérer les individus occupant une position étonnante ou inattendue. L'exemple de l'Union des associations internationales est particulièrement parlant en la matière :

---

<sup>1525</sup> Pour rappel, le lecteur aura un petit aperçu de cette dimension exploratoire au moyen du démonstrateur d'interface partiellement interactif proposé en annexe aux données sources du graphe : GRANDJEAN, « The Network of Intellectual Cooperation », *art. cit.*, 2018. <https://github.com/grandjeanmartin/intellectual-cooperation> (démonstrateur : <https://grandjeanmartin.github.io/intellectual-cooperation/>).

alors que les projets d'Otlet et La Fontaine sont de plus en plus fréquemment cités dans les travaux portant sur la CICI (c'est beaucoup moins le cas dans les études plus anciennes), les historiens se limitent parfois à leurs correspondances reproduites dans le Journal officiel de la SDN, aux décisions de l'Assemblée et du Conseil et aux fascicules que les deux Belges produisent en nombre pour défendre leur point de vue et envoient à Genève<sup>1526</sup>. Or, comme on a pu le constater, leur stratégie va bien au-delà des négociations de 1919-1920 et prend une tournure tantôt glorieuse tantôt humiliante si l'on analyse en détail leurs multiples correspondances du point de vue de la Société des Nations, en y ajoutant par ailleurs les notes internes qui nous permettent de comprendre le dilemme des secrétaires qui tentent de préserver les Belges tout en excluant d'entrer en matière sur des projets aussi manifestement irréalisables. Très concrètement, ce travail apporte de nouvelles clés de lecture sur la stratégie de « réseautage » des deux secrétaires généraux belges : alors qu'Henri La Fontaine est moins présent dans les archives de la coopération intellectuelle, celui-ci y apparaît avec plus de cooccurents que Paul Otlet et, parmi eux, beaucoup plus de membres de la Commission plénière. Mais la qualification de la position structurelle de ces deux acteurs n'est pas le seul élément à retenir des chapitres consacrés à la relation entre la CICI et l'UAI : l'indexation permettant de remonter à toutes les occurrences des deux Belges dans le fonds de la coopération intellectuelle, il nous a été possible de montrer que leur « style » s'exprimait également dans le contenu des documents échangés avec le Secrétariat et la Commission. On y voit un Otlet inlassable administrateur et acharné défenseur de ses projets, souvent à distance et peu soucieux des formes, collaborant avec un La Fontaine qui revêt ses habits de diplomate pour aller à la rencontre des experts de la CICI, au propre à Genève comme au figuré puisqu'il apparaît comme l'homme du compromis, prêt à faire preuve d'humilité pour faciliter un échange de bons procédés.

Finalement, au-delà des apports générés par l'application de l'analyse de réseau à ces archives bien particulières et aux conclusions historiques qu'on peut en tirer, deux éléments plus techniques de ce travail nous semblent également à retenir : d'une part, la solution de modélisation au niveau du dossier qui permet d'intégrer des documents « complexes » (avec plus d'un expéditeur/destinataire) et d'autre part notre proposition de « topographie institutionnelle » comme moyen d'enrichir morphologiquement un graphe. Sans présupposer que ces deux méthodes sont une exclusivité de ce travail, elles en constituent néanmoins la marque de fabrique et pourraient donc nécessiter ici une discussion sur leurs limites et leur reproductibilité.

C'est surtout de la modélisation dont il va être question dans les pages qui suivent, l'aspect topographique n'étant qu'un artefact visuel s'appliquant au graphe et n'en conditionnant pas la

---

<sup>1526</sup> En ce qui concerne les archives de la SDN. D'autres fonds sont évidemment utilisés dans l'étude de ces personnalités et de l'UAI, en provenance du Mundaneum par exemple.



structure elle-même<sup>1527</sup>. Nous proposons donc d'aborder les choix de modélisation dans le cadre des archives de la coopération intellectuelle d'abord, puis de la Société des Nations dans son ensemble, puis nous nous interrogerons sur l'application de cette méthode à d'autres fonds d'archives. Tout d'abord, et concernant la coopération intellectuelle, il s'agit de se demander si notre méthode est globalement applicable aux années qui suivent la période choisie, c'est-à-dire après 1927. En effet, l'avantage du découpage temporel choisi pour notre étude est que celui-ci représente une période relativement bien délimitée et ne souffrant que très peu de la concurrence des archives de l'IICI conservées à l'UNESCO, dont on a vu qu'elles ne contiennent que des séries qui débutent en 1926 (les documents antérieurs sont des copies en provenance de la CICI, voir fig. 2.3). Étendre la focale temporelle à tout l'entre-deux-guerres pose donc la question de la cohabitation entre ces deux « espaces documentaires » qui, même s'ils regroupent des documents très proches dans leurs contenus, ne peuvent dès lors plus être considérés comme l'expression d'une seule et même administration. Ainsi, alors que la concentration autour d'une source unique est déjà problématique dans le cas d'une étude sur 1919 à 1927 dans la mesure où le risque est grand de se limiter à faire œuvre d'illustration et à produire une analyse qui souffre des mêmes travers que les archives elles-mêmes, travailler sur deux corpus multiplie ce risque. D'où l'importance de coupler cette démarche à une critique très sérieuse des biais de ces espaces documentaires et de l'implication de ceux-ci sur les possibles interprétations. Bien sûr, il est envisageable de ne se concentrer que sur les archives de la Commission pendant tout l'entre-deux-guerres et de maintenir le cap d'une analyse de la coopération intellectuelle vue de Genève. Le résultat s'inscrirait donc en droite ligne des analyses menées dans ce travail en ce qu'il participerait encore une fois à montrer la réalité d'une grande machinerie administrative et à mettre en évidence les différentes étapes de bureaucratisation ainsi que leurs acteurs centraux et/ou périphériques. Mais il n'est pas certain que ces conclusions soient très intelligibles pour une communauté d'historiens habitués à des travaux focalisés sur l'Institut parisien : au-delà de l'intérêt purement technique qui consiste à bénéficier d'un objet parfaitement bien délimité et documenté, il est clair que l'histoire de la Commission de coopération intellectuelle à partir du milieu des années vingt peut difficilement faire l'économie d'une intégration de l'IICI et de ses archives, tant on a vu que les deux pôles entretenaient une complémentarité étroite. L'analyse conjointe des archives de la CICI et de l'IICI se heurte à un autre paramètre qui remet partiellement en question les choix de modélisation effectués dans le cadre de notre étude limitée : la disparition d'environ un tiers des archives de l'IICI rend le postulat d'un corpus parfaitement intact invalide et nous semble empêcher toute analyse structurelle à grande échelle tant que les

---

<sup>1527</sup> Nous avons par ailleurs tenté de montrer qu'il pouvait facilement s'appliquer à d'autres réseaux contenant implicitement une composante verticale, comme des réseaux de personnages de romans/de théâtre, par exemple : GRANDJEAN Martin, « Multimode and Multilevel: Vertical Dimension in Historical and Literary Networks », in: *Digital Humanities*, Montreal, 2017.

« trous » ne sont pas documentés avec précision. Bien sûr, cela ne signifie pas pour autant que les archives de la CICI entre 1919 et 1927 forment un ensemble parfait. Il s'agit d'un fantasme finalement très théorique puisqu'il est évident que le processus d'archivage contient ses propres biais, que seuls les documents papiers sont conservés au détriment de supports audiovisuels difficiles à appréhender dans une même analyse, que leur organisation répond à une logique particulière, etc. Mais cette homogénéité offerte par l'intégrité du fonds assure à l'historien que tous les documents qui forment son espace sont là pour la même raison. Ces remarques ne remettent toutefois pas en question la possibilité d'utiliser les archives de la CICI et de l'IICI conjointement, elles nous aident surtout à réaliser que, le cas échéant, il s'agirait de prendre des décisions de modélisation adaptées à ce nouvel objet. Ou alors de produire un graphe dont la vocation serait différente, par exemple en mettant en place un réseau-interface permettant une navigation dans les fonds qui permettrait de s'affranchir partiellement des plans de classement en faisant des ponts entre les deux espaces documentaires. Concrètement, un réseau 2-mode d'acteurs des dossiers (ou des séries, si la masse d'archives est trop importante) des deux fonds permettrait peut-être plus efficacement de faire la différence entre les relations qui se tissent via Genève et via Paris qu'un graphe projeté où les arêtes agrégées feraient perdre cette information fondamentale. Sans avoir la prétention d'être une visualisation destinée à produire des analyses statistiques détaillées, il pourrait s'agir d'un outil interactif très performant pour plonger dans les fonds et contextualiser l'implication de leurs acteurs.

En ce qui concerne les archives de la SDN dans leur ensemble, il est clair qu'il s'agit d'un terrain rêvé pour une telle approche puisque c'est l'une des rares collections dont on peut très précisément délimiter les contours : suffisamment récente et bien conservée pour que l'on puisse attester de son homogénéité ou du moins comprendre ses biais avec précision, elle concerne par ailleurs une institution dont les rouages sont connus et permettent une interprétation bien codifiée de chaque document. Le réseau qui en résulterait serait donc un objet particulièrement propice à une critique archivistique de l'institution. Or, plus que la question de rendre plusieurs corpus compatibles les uns avec les autres (le *registry* fonctionne de la même façon pour toutes les sections de la SDN), c'est ici la taille du fonds qui pose potentiellement problème. Il y a à craindre que l'effet des documents complexes (nombre d'acteurs très important pour le même document, brouillons, notes pas adressées, etc.) soit tellement amplifié que le résultat en devienne difficile à exploiter, voire illisible. Avec l'augmentation massive du nombre de documents se pose donc la question de l'échelle : faut-il réellement conserver la focale au niveau du dossier ou passer à une description au niveau de la série ? Il s'agit du même raisonnement que celui que nous élaborions au début de ce travail : plus la taille de l'objet augmente, plus on prend de la distance avec celui-ci et plus un découpage large se justifie : lorsque l'on analyse les archives d'une correspondance inter-personnelle, se placer au niveau du document est primordial alors que si on s'intéresse à une petite institution comme la CICI le niveau des dossiers est plus intéressant en raison de l'unité

thématique du dossier. Il en va de même pour une grande institution : vu de très haut, la précision thématique d'une série de dossiers est probablement suffisante pour considérer qu'il s'agit d'une « unité » et que les individus qui y apparaissent y sont « connectés » même s'ils ne sont pas indexés dans les mêmes pièces. Cette montée d'un niveau pourrait d'ailleurs s'accompagner d'un tri des acteurs à indexer : en ne gardant que ceux qui apparaissent au moins deux fois dans la série, par exemple, on fixe ainsi un seuil de tolérance aux épiphénomènes et on limite drastiquement l'impact des courriers complexes et autres circulaires. Mais bien sûr, la taille du fonds de la Société des Nations pose un autre problème lorsqu'il s'agit d'imaginer une indexation fine des acteurs des archives : le travail étant jusqu'ici manuel, il devient nécessaire de l'automatiser pour couvrir l'entier des documents. Sans développer ici toutes les stratégies de numérisation et de reconnaissance d'entités, rappelons qu'un processus d'indexation différent entraîne quasi nécessairement un codage différent et donc une modélisation différente. Comme dans le cas d'une indexation conjointe des archives de la CICI et de l'IICI, peut-être qu'une solution médiane consisterait à mettre au point une interface de consultation des inventaires, augmentée de l'annotation des documents numérisés ou d'un index d'apparition des principaux acteurs. L'intérêt d'une telle plateforme dépasserait donc les enjeux d'une visualisation de recherche et résiderait donc dans sa capacité à être enrichie d'autres contenus liés à la SDN, ses documents officiels et son fonds photographique, par exemple<sup>1528</sup>.

Au-delà de la coopération intellectuelle et de la SDN, notre méthode d'indexation, de modélisation puis de visualisation est-elle exportable dans d'autres contextes ? La multitude d'exemples d'analyses de réseau en histoire, dont les quelques dizaines citées dans notre chapitre 2.2 ne couvrent bien sûr pas l'étendue, pourrait nous laisser penser que c'est bien sûr le cas et que ce type de démarche déjà expérimentée depuis longtemps est appelé à se généraliser massivement. Or, ce serait oublier que l'analyse de réseau n'est pas un outil qu'il s'agit d'appliquer mécaniquement à n'importe quel jeu de données historiques : notre processus n'a pas vocation à être transposé dans n'importe quelle situation. Cela tient en particulier au fait que les archives de la Société des Nations ne peuvent en aucun cas être prises comme un modèle universel puisqu'elles ne sont pas représentatives des archives en général : alors que de telles archives internationales permettent d'éviter un certain nationalisme archivistique et que, dans ce cas particulier, elles se présentent sous la forme d'un corpus remarquablement homogène, elles sont difficilement comparables à d'autres ensembles documentaires. En plus de ces considérations sur la particularité de l'institution productrice puis conservatrice, la nature même des documents contenus dans ces fonds présente des caractéristiques qui ont nécessité de notre part une

---

<sup>1528</sup> Voir par exemple notre projet pilote d'interface d'annotation automatique et/ou collective d'images de la SDN, mené lors de deux hackathons : GRANDJEAN Martin, BLUKACZ-LOUISFERT Blandine, WELLS Colin *et al.*, « Collaborative Face Recognition and Picture Annotation for Archives », *OpenData.CH*, 2017, <[http://make.opendata.ch/wiki/project:league\\_of\\_nations\\_pictures\\_annotation](http://make.opendata.ch/wiki/project:league_of_nations_pictures_annotation)>.

modélisation bien particulière : dans le cas des archives de la SDN, la présence de nombreux documents complexes crée une situation sans comparaison avec de grands projets de réseaux de circulation de lettres, par exemple au XVII<sup>e</sup> siècle (pour reprendre un exemple typique de réseau « de métadonnées »), pour lesquels la problématique est inverse puisque la modélisation est relativement simple (un expéditeur et un destinataire par document) mais le corpus parfois très lacunaire et souvent complètement égocentré. Le choix de considérer le dossier comme une unité d'indexation est donc propre à notre corpus et ne peut s'exporter sans une adaptation bien réfléchie à n'importe quel fonds d'archives, en particulier parce qu'il évacue à notre avis l'interprétation « sociale » des relations qui ne représentent en effet plus des échanges interpersonnels mais une information quant à la co-indexation de deux individus comme acteurs d'un même ensemble de documents. Dès lors, et en se rappelant que la solution de modélisation pour laquelle nous avons opté procède à la simplification de relations complexes (et engendre donc inévitablement une certaine perte d'informations), il nous semble qu'elle s'appliquera en particulier à des corpus d'archives institutionnelles ou à des fonds de correspondance suffisamment massifs pour qu'une telle simplification par dossier soit souhaitable. En définitive, ce sont donc bien ces corpus qui réunissent toutes les conditions pour de telles analyses de co-indexation : une taille qui justifie la prise de distance au niveau du dossier ou de la série, une unité thématique ou temporelle assez forte à l'intérieur des subdivisions du fonds pour que la « relation » de deux cooccurrents puisse être investie de sens et représente finalement un processus d'archivage raisonnablement stable pour garantir une interprétation et une critique de la source précise.

Le modèle proposé dans ce travail est donc taillé pour des analyses sérielles de grands corpus administratifs, qu'il s'agisse de ministères ou d'autres institutions publiques, d'organisations internationales ou d'entreprises. Or, comme ces études mobilisent une quantité importante de données (pas par définition mais parce que les fonds concernés sont généralement conséquents), elles reposent d'une part sur le développement d'outils adaptés et fiables pour les traiter et d'autre part sur la qualité et la disponibilité des répertoires d'archives et, parfois, des sources numérisées elles-mêmes. Dès lors, cette conclusion n'est pas seulement un constat, c'est aussi un double plaidoyer : alors que de tels projets nécessitent de la part des institutions patrimoniales qu'elles persévèrent à rendre leurs archives, leurs index et leurs données accessibles en en documentant la production et la conservation avec la plus grande transparence, ils ne peuvent être possibles sans un soutien de nos institutions de recherche au développement et au maintien de logiciels de qualité ainsi qu'à la formation des chercheurs à leur utilisation. Au-delà de l'expression à la mode, si les « humanités numériques » pouvaient alimenter cette prise de conscience et créer un terrain de dialogue propice à la réunion des différents métiers des sciences documentaires, historiques et des données, alors elles feraient une fois pour toutes la preuve de leur utilité et s'inscriraient dans la droite ligne de la « coopération intellectuelle ».



# Index

Index des noms propres des personnalités concernées par la coopération intellectuelle cités dans le texte. On trouvera les indications biographiques plus détaillées sur les membres de la CICI dans l'annexe B.

## A

Abensur B. N., 496  
Albert F., 88, 339, 342, 343, 350, 359, 361  
Allen J., 157, 305, 347  
Alvarez, 272  
Ames H., 62, 136, 191, 192  
Andersen H. C., 110, 111  
Anesaki M., 288, 294, 499, 548, 554  
Anzilotti D., 112, 113  
Appell P., 141, 142, 146, 162, 340, 394, 515, 539  
Arrhenius S., 300, 539  
Attolico B., 62, 88, 165, 207, 221, 237, 238, 261, 342, 367, 368, 369, 379  
Avenol J., 62, 102, 191, 207, 369, 370, 476, 501, 505, 506, 555

## B

Baie E., 205  
Balch E. G., 179  
Baldensperger F., 475  
Balfour A., 145, 167  
Balogh E., 215, 552  
Bannerjea D. N., 62, 163, 166, 189, 194, 196, 200, 223, 224, 225, 237, 279, 280, 288, 411, 539, 542, 551  
Bannerjea P., 280  
Barany R., 244, 245, 252  
Baranyai Z., 215, 216, 355  
Bardoux J., 230, 280, 281, 298, 337, 362, 515  
Barnes G. N., 148, 149, 150, 157, 160  
Bartók B., 24, 249, 251, 252  
Baud-Bovy D., 214, 383  
Bauer S., 179  
Baugniet J., 215, 216  
Bäumer G., 252  
Bellegarde D. L., 159  
Bérard L., 338, 515  
Bergson H., 11, 24, 50, 61, 62, 88, 99, 100, 102, 163, 165, 166, 167, 168, 189, 190, 193, 194, 195, 197, 198, 199, 200, 204, 209, 211, 216, 217, 218, 219, 220, 223, 224, 237, 239, 243, 257, 271, 274, 276, 278, 288, 289, 290, 297, 299, 300, 301, 302, 303, 308, 310, 313, 316, 323, 333, 338, 339, 340, 341, 342, 344, 345, 346, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 360, 362, 379, 382, 384, 411, 431, 439, 511, 539, 542, 551, 559  
Bergson L., 444  
Bialobrzeski C., 288, 549, 554  
Bieler J., 88, 355  
Blondeel F., 263, 265, 267  
Boisnier, 312, 555  
Bonin Longare L., 370

Bonnet G., 505  
Bonnet H., 21, 52, 88, 267, 310, 315, 352, 362, 366, 474, 475, 476, 506, 507, 553  
Bonnievie K., 62, 66, 88, 102, 157, 158, 163, 189, 194, 200, 211, 215, 216, 223, 227, 254, 255, 273, 277, 288, 292, 293, 303, 312, 313, 323, 333, 341, 345, 356, 358, 365, 382, 383, 389, 394, 411, 455, 460, 462, 465, 467, 475, 476, 477, 539, 543, 551  
Bordet J., 255  
Borel E., 162, 315, 316, 539, 552, 559  
Bosanquet T., 227, 445, 560  
Bose J. C., 280, 288, 294, 383, 411, 545, 552  
Bouglé C., 251, 252, 475  
Bourgeois L., 11, 39, 112, 113, 136, 137, 145, 151, 154, 155, 156, 158, 159, 163, 169, 172, 182, 186, 203, 258, 272, 278, 292, 299, 362, 473  
Bovet P., 251, 252  
Branger E., 249  
Branting H., 345, 560  
Briand A., 88, 283, 352, 358, 366, 370, 387, 477  
Brouckère L., 349, 364  
Brunschvicg L., 252, 467, 552

## C

Capart J., 213, 214  
Carrington Lancaster H., 383, 552  
Carton de Wiart H., 464  
Casares J., 62, 161, 189, 206, 213, 214, 287, 288, 313, 355, 382, 383, 396, 411, 460, 463, 465, 467, 477, 547, 552  
Cassin R., 346  
Cassirer E., 246, 249  
Castella G., 223, 311, 551  
Castillejo J., 204, 239, 240, 241, 253, 254, 288, 313, 316, 383, 547, 553  
Castro A., 62, 102, 163, 189, 193, 194, 200, 223, 276, 288, 323, 340, 383, 411, 455, 476, 539, 543, 551, 554  
Castro e Almeida V., 394  
Cavallès J., 250  
Cecil R., 476  
Chagas J. P., 281  
Chaponnière-Chaix P., 273  
Charlton M., 345, 346, 347, 348, 349  
Chavanne E. F., 143  
Chodzko W., 168, 196  
Cippico A., 364, 366, 373  
Claparède E., 179  
Clauzel, 88  
Coleman A., 227, 552, 560  
Comert P., 62, 88, 137, 165, 222, 263, 265, 297, 298, 452, 553  
Cornejo M., 288, 463, 547, 553  
Cosentini F., 204, 205

Costermans H., 62, 190, 191, 211, 212  
Coville A., 338, 341, 431, 552  
Crescitz A., 179  
Cripps C., 345, 560  
Crowdy R., 62, 66, 191, 192, 207  
Cunha M. G., 150  
Curie-Sklodowska M., 11, 24, 44, 62, 66, 102, 137,  
163, 189, 190, 193, 194, 199, 211, 219, 223, 271,  
273, 276, 277, 284, 288, 290, 292, 293, 298, 303,  
304, 305, 313, 323, 340, 351, 353, 354, 355, 383,  
387, 394, 411, 412, 444, 449, 455, 463, 465, 467,  
476, 481, 482, 516, 539, 543, 551  
Cürlis H., 377

## D

Daladier E., 360, 361  
Dalton H., 464, 465, 466  
Dantas J., 288, 548, 554, 559  
Degenfeld-Schonburg F., 288, 549, 554  
Delbos Y., 504  
Destrée J., 62, 88, 102, 120, 139, 140, 163, 189, 190,  
193, 194, 195, 197, 198, 199, 200, 204, 206, 207,  
208, 209, 211, 212, 213, 216, 224, 231, 237, 244,  
245, 255, 256, 257, 258, 260, 261, 263, 264, 276,  
288, 289, 313, 323, 329, 330, 332, 333, 341, 351,  
353, 354, 356, 357, 379, 382, 383, 384, 385, 392,  
393, 411, 438, 465, 466, 467, 477, 480, 481, 539,  
543, 551  
Dickinson G. L., 217, 218, 219, 551  
Doherty C. J., 156, 157  
Doktorowicz H., 241, 242, 243, 249  
Dopsch A., 62, 215, 216, 223, 311, 539, 551, 560  
Douglas H. P., 182  
Doumergue G., 360  
Dreyfuss-Barney L., 206, 207  
Drummond E., 22, 43, 60, 61, 62, 88, 91, 96, 102,  
112, 113, 115, 124, 126, 128, 133, 134, 138, 142,  
146, 148, 152, 153, 154, 156, 160, 162, 164, 165,  
167, 180, 181, 182, 183, 184, 186, 189, 190, 191,  
204, 205, 206, 207, 209, 210, 211, 216, 219, 222,  
231, 245, 246, 259, 264, 266, 267, 272, 273, 282,  
298, 299, 301, 304, 323, 324, 326, 330, 332, 343,  
344, 345, 351, 358, 361, 366, 367, 369, 370, 376,  
379, 431, 436, 456, 457, 458, 470, 501  
Dufour-Féronce A., 62, 102, 189, 207, 213, 265, 267,  
310, 376, 377, 379, 411, 449, 450, 451, 452, 453,  
454, 456, 457, 469, 473, 474, 552  
Duggan S., 204, 205, 225, 316, 465, 467, 474, 553  
Dupierreux R., 62, 98, 102, 213, 214, 216, 323, 326,  
357, 378, 379, 436, 553  
Dyke P. van, 225

## E

Ehrenfest P., 303  
Einstein A., 11, 24, 62, 163, 164, 165, 189, 200, 212,  
219, 246, 250, 251, 252, 271, 277, 278, 283, 287,  
288, 290, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303,  
304, 341, 379, 383, 392, 411, 412, 449, 466, 516,  
520, 540, 543, 552  
Everdingen E., 355  
Eysinga W. van, 223, 365, 366

## F

Fakhry Pacha M., 507  
Feo L., 377, 553  
Ferraris M., 146, 170  
Fierlinger Z., 478  
Flandin P. E., 480  
Fleiner F., 306, 540  
Flury F., 278, 279, 560  
Focillon H., 213, 214, 377, 383, 386, 502  
Folkersma A. F., 144  
Folkierski W., 98  
Forchhammer H., 273, 540  
Forssell G., 288, 547, 553  
Foundoukidis H., 315, 553  
François-Poncet A., 478, 479

## G

Gallavresi G., 206, 207  
Gallié L., 312, 392, 460, 551, 559  
Gama D., 167  
Garay N., 345  
Garcia Calderon F., 288, 312, 314, 315, 507, 549,  
552  
Gerlach H., 298  
Gidel G., 252  
Gilchrist H., 242, 243  
Giuliano B., 288, 499, 502, 549, 554  
Gleditsch E., 288, 292, 540, 549, 555  
Glotz G., 251, 252  
Godet M., 62, 211, 212, 263, 383, 450, 551  
Gordon O. M. M., 162, 246, 273, 540  
Gottl-Ottlilienfeld F., 250, 251, 252  
Gouault E., 179  
Graham R., 352  
Grandi D., 375  
Groom L., 347  
Grosz E., 252  
Guani A., 345  
Guillaume C. E., 179  
Guthrie d'Arcis C., 179

## H

Haas R., 367, 368  
Hadley A. T., 164, 540  
Hagberg Wright C., 62, 211, 212, 445, 551, 559  
Hale G. W., 145, 164, 166, 167, 193, 194, 277, 287,  
288, 302, 411, 540, 543, 551  
Halecki O., 24, 61, 62, 97, 102, 111, 114, 124, 138,  
140, 144, 166, 189, 190, 191, 193, 194, 196, 204,  
208, 209, 211, 214, 216, 217, 218, 219, 223, 224,  
225, 226, 227, 231, 232, 234, 240, 241, 242, 245,  
253, 254, 260, 261, 280, 293, 304, 308, 309, 310,  
323, 324, 326, 330, 332, 348, 355, 357, 411, 430,  
431, 516, 518, 551  
Hallsten-Kallia A., 62, 66, 411, 553  
Hamel J. A. van, 62, 88, 102, 113, 133, 181, 182,  
183, 191, 192, 204, 221, 222, 351, 367, 368, 369,  
379  
Hamilton M. A., 273, 464  
Hamilton-Gordon I., 273  
Hankin G. T., 377

Hanotaux G., 113, 152, 157, 162, 167, 184, 185, 229, 238, 560  
 Hanslik E., 114, 115, 144  
 Harada K., 62, 88, 102, 185, 191, 194, 204, 207, 211, 216, 297, 309, 310, 323, 326, 379, 411, 518  
 Harcourt Smith C., 213, 214  
 Headicar B. M., 211, 212, 232  
 Heath F., 315, 465, 477, 482, 553  
 Heidegger M., 246, 290  
 Hennessy J., 157, 158  
 Herriot E., 88, 288, 292, 315, 316, 339, 343, 344, 350, 352, 355, 359, 360, 370, 388, 389, 481, 504, 505, 506, 507, 509, 546, 548, 554  
 Hertz F., 111  
 Hill A., 204, 205, 232, 560  
 Hitler A., 290, 548  
 Hocking, 358  
 Hoffer H., 62, 111, 179, 191, 411  
 Hoffmann C., 215, 216, 559  
 House E., 133  
 Hrozny, 549  
 Hubbard G., 115  
 Huizinga J., 24, 221, 222, 288, 502, 549, 554  
 Hussein T., 288, 294, 550, 555  
 Huygens C., 81, 362  
 Hymans P., 116, 126, 145, 147, 152, 162, 170, 231, 245, 261, 345, 560

## I

Imperiali G., 162, 186, 187  
 Ishii K., 279, 283, 284, 370, 559

## J

Jeanneret P., 266  
 Johnston G. A., 312, 551  
 Jong van Beek en Donk, 222  
 Jonsesco T., 147  
 Jouvenel H., 88, 282, 344, 345, 349, 350, 351, 355, 356, 364, 394, 552

## K

Kaeckenbeeck S. F. C., 127  
 Kaï-chek T., 291  
 Karnebeek J., 112, 113  
 Kellogg V. L., 62, 164, 316, 355, 356, 377, 379, 383, 465, 540, 552, 559  
 Kemény F., 108  
 Kenyon F., 460, 463  
 Knoph R., 209, 210, 293, 341, 377, 383, 552  
 Kokoschka O., 114, 144  
 Kollarits J., 247, 248, 249, 253  
 Koo W., 154, 279, 505  
 Koranyi A., 248, 251, 252  
 Krüss H., 62, 161, 211, 212, 288, 290, 302, 315, 377, 383, 455, 462, 465, 466, 467, 477, 482, 499, 548, 553  
 Kurnig, 108, 110

## L

La Fontaine H., 39, 62, 88, 96, 102, 106, 109, 115, 116, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 140, 146, 147, 148, 149, 150, 154, 155, 156, 161, 162, 170, 171, 172, 173, 177, 190, 191, 204, 205, 209, 231, 255, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 312, 318, 344, 437, 438, 439, 445, 517, 523, 540, 551, 559  
 Lacaze L., 183  
 Ladeuze P., 231  
 Lange C., 190  
 Langevin P., 251, 252, 300, 303, 304, 553  
 Lanson G., 162, 540  
 Laya J. F., 223, 224  
 Le Corbusier, 266  
 Leak D. A., 42  
 Leland W., 312, 316, 551  
 Lewis Bailey W., 206  
 Li S., 508, 509, 554  
 Lichtenberger H., 252  
 Llewellyn Smith H., 365, 366  
 Lloyd E. M. H., 127, 128, 129, 131, 132  
 Lloyd George D., 133  
 Loder B., 288, 548, 553  
 Loefgren J. E., 158  
 Lorentz A. C., 444  
 Lorentz H. A., 11, 50, 61, 62, 88, 99, 100, 102, 189, 190, 194, 211, 213, 214, 216, 222, 248, 249, 263, 283, 288, 296, 297, 298, 302, 303, 316, 323, 333, 340, 342, 351, 353, 356, 357, 360, 362, 379, 380, 382, 383, 384, 391, 411, 439, 449, 451, 452, 545, 551, 560  
 Luchaire J., 11, 22, 40, 52, 62, 88, 98, 102, 141, 142, 146, 189, 193, 194, 204, 207, 209, 211, 213, 216, 219, 223, 227, 234, 245, 248, 250, 252, 262, 266, 298, 299, 301, 310, 323, 324, 326, 330, 332, 333, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 359, 361, 362, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 384, 385, 387, 388, 389, 390, 392, 393, 395, 431, 432, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 462, 464, 465, 466, 468, 469, 470, 471, 473, 474, 475, 477, 479, 515, 551  
 Lüdtke G., 228  
 Lugones L., 223, 283, 288, 290, 314, 340, 355, 383, 411, 546, 552  
 Lumière L., 377  
 Lutostanski, 551

## M

MacDonald R., 350  
 MacDonnell M. S., 242, 243  
 Madariaga S., 157, 467, 555  
 Magritte R., 357  
 Mahaim E., 231  
 Mann C. R., 467  
 Mann T., 247, 248  
 Mantoux P., 474, 475, 476  
 Martin H. S., 208  
 Martin W., 193, 194, 207, 251, 252, 312, 551  
 Massigli R., 468, 474  
 Matsch F., 143  
 Matteotti G., 370



Maurette F., 312, 355, 383, 390, 391, 392, 552  
 Mayoux J.-J., 22  
 McKinnon Wood, 192  
 Medina F., 364  
 Mello-Franco A., 88, 352  
 Mendelssohn-Bartholdy A., 252  
 Ménier M., 358  
 Mercier A., 162, 306, 540, 555  
 Meyer W., 161  
 Miller D. H., 116  
 Millikan R. A., 62, 145, 164, 166, 167, 189, 193, 194,  
 196, 197, 200, 206, 208, 209, 257, 258, 277, 287,  
 288, 302, 307, 314, 316, 323, 341, 342, 355, 383,  
 390, 411, 412, 520, 545, 551  
 Milliken C. E., 376  
 Mirkin-Getzevich B., 252  
 Mistler J., 479  
 Mistral G., 357, 377  
 Molkenboer H., 107, 108  
 Monnet J., 551  
 Montarroyos E., 394, 508, 552  
 Montenach J. D., 284, 411, 505, 553  
 Montessus de Ballore R., 228  
 Moriaud P., 162, 306, 540  
 Morpurgo F. A., 136, 137  
 Morsbach, 459  
 Motta G., 307, 364  
 Müller P., 247, 249, 250  
 Munch E., 207, 273, 540  
 Munch P., 206, 502, 503  
 Murray G., 24, 62, 88, 102, 143, 157, 158, 159, 161,  
 162, 163, 165, 166, 181, 189, 190, 193, 194, 196,  
 200, 204, 206, 207, 211, 213, 214, 217, 218, 219,  
 220, 223, 232, 255, 264, 273, 277, 278, 284, 285,  
 287, 288, 289, 292, 296, 298, 299, 302, 303, 305,  
 307, 308, 310, 312, 313, 317, 323, 329, 333, 340,  
 341, 345, 346, 355, 357, 358, 364, 365, 377, 379,  
 382, 383, 396, 411, 449, 450, 451, 452, 453, 454,  
 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464,  
 465, 466, 467, 471, 473, 476, 480, 482, 500, 504,  
 505, 507, 514, 540, 542, 544, 551, 560  
 Murray M., 444  
 Murray O. A. R., 181  
 Mussolini B., 245, 290, 307, 364, 370, 371, 375, 376

## N

Nasmyth G., 144  
 Natalini, 88  
 Naville E., 179  
 Negulesco D., 146, 170  
 Nisot J., 457, 553  
 Nitobe I., 23, 24, 52, 60, 61, 62, 63, 64, 88, 96, 97,  
 101, 102, 113, 115, 124, 127, 128, 131, 132, 133,  
 134, 135, 137, 138, 139, 140, 142, 143, 148, 155,  
 158, 160, 161, 162, 164, 165, 166, 175, 176, 177,  
 178, 179, 180, 181, 182, 183, 185, 186, 187, 189,  
 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 204,  
 207, 208, 209, 211, 216, 219, 222, 223, 224, 225,  
 227, 244, 255, 256, 257, 267, 272, 273, 274, 275,  
 279, 280, 282, 284, 289, 297, 298, 299, 302, 304,  
 305, 306, 309, 310, 313, 316, 323, 324, 326, 330,  
 332, 343, 344, 377, 379, 411, 431, 432, 435, 440,  
 518, 551  
 Norlund N. E., 288, 549, 555

## O

Obolensky-Ossinsky V., 549, 554  
 Ocampo V., 288, 290, 292, 550  
 Oppenheimer F., 249  
 Oprescu G., 61, 62, 63, 64, 88, 97, 102, 124, 189,  
 190, 191, 204, 206, 207, 208, 209, 211, 213, 214,  
 216, 223, 227, 232, 243, 248, 249, 260, 261, 263,  
 264, 265, 267, 277, 282, 291, 298, 310, 313, 323,  
 324, 326, 327, 330, 332, 333, 342, 343, 351, 352,  
 353, 357, 359, 362, 367, 368, 371, 376, 377, 378,  
 379, 384, 388, 389, 411, 432, 452, 455, 457, 465,  
 467, 469, 474, 480, 518, 552  
 Ostertag F., 208, 209, 553  
 Otlet P., 32, 39, 62, 88, 96, 102, 106, 109, 110, 115,  
 116, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126,  
 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 139,  
 140, 146, 147, 154, 170, 171, 172, 173, 177, 190,  
 191, 204, 205, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261,  
 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 318, 344, 437,  
 438, 439, 517, 523  
 Ozorio de Almeida M., 550, 555

## P

Painlevé P., 162, 288, 290, 292, 303, 315, 355, 360,  
 373, 374, 379, 383, 388, 411, 455, 456, 458, 461,  
 466, 467, 471, 473, 474, 475, 476, 477, 481, 482,  
 520, 540, 546, 552  
 Palacios y Fau E., 238  
 Paranjpye R. P., 377  
 Parra-Perez C., 281  
 Parry J., 62, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 190,  
 191  
 Paul-Boncour J., 283  
 Peixoto J. A., 396, 463, 553  
 Périgord M. P., 277  
 Petrescu-Comnen N., 505  
 Piaget J., 251, 252, 554  
 Picht W., 98, 323, 326, 330, 332, 378, 553  
 Piip A., 460, 554  
 Pilotti M., 310, 553  
 Pirenne H., 231, 255, 540, 560  
 Pitamic L., 348  
 Plaisant M., 209, 210, 383  
 Poincaré R., 339, 344, 388  
 Politis N., 112, 393, 507  
 Pouillet P., 137, 146, 147, 170, 231  
 Prezzolini G., 62, 98, 211, 323, 326, 329, 330, 332,  
 357, 378, 379, 552  
 Pribram K., 251, 252  
 Primanis M., 285, 288, 549, 555  
 Privat E., 179, 497

## Q

Qadir A., 549, 555  
 Quiñones de León J., 145, 150, 151, 152, 163, 237,  
 283, 345, 559

## R

Radhakrishnan S., 294, 313, 316, 499, 548, 553  
 Radziwill G., 62, 66, 207, 208, 411, 496

Rafique M., 349  
 Rappard W., 120, 251, 252, 278  
 Rathenau W., 165  
 Razet L., 444, 559  
 Redlich J., 162, 540  
 Remoundos G., 239, 552, 559  
 Reverdin H., 223, 311, 551, 560  
 Reynold G., 12, 62, 102, 163, 165, 166, 189, 190,  
 194, 195, 196, 200, 204, 206, 213, 214, 215, 216,  
 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226,  
 227, 230, 234, 237, 246, 248, 251, 252, 276, 278,  
 280, 287, 288, 289, 290, 305, 306, 307, 308, 312,  
 313, 314, 323, 329, 333, 340, 342, 353, 354, 355,  
 356, 357, 372, 376, 377, 379, 383, 385, 386, 390,  
 392, 411, 412, 448, 449, 451, 454, 455, 463, 465,  
 466, 467, 476, 477, 480, 481, 501, 502, 503, 504,  
 507, 513, 514, 520, 540, 544, 551  
 Rivas-Vicuna M., 156  
 Rocco A., 24, 62, 102, 208, 288, 290, 371, 372, 375,  
 377, 379, 383, 391, 411, 412, 453, 455, 462, 465,  
 467, 477, 480, 481, 546, 552  
 Roger G. H., 248  
 Rohan K. A., 143  
 Roland-Marcel P. R., 383, 465, 466, 467, 469, 470,  
 471, 474, 477, 482  
 Rothbarth M., 98, 323, 326, 329, 330, 332, 553  
 Röthlisberger E., 179, 306, 383, 540  
 Rottner E., 179  
 Ruffini F., 62, 162, 163, 189, 193, 194, 200, 208,  
 209, 276, 288, 289, 340, 357, 383, 411, 412, 541,  
 544, 551  
 Ruspoli F., 182, 186  
 Ruysen T., 252

## S

Sagnier H., 179  
 Salandra A., 241, 345, 366, 367  
 Salomon G., 249, 250  
 Sand R., 372  
 Sangro y Ros de Olano P., 377  
 Sanin Cano B., 547  
 Sarasin P., 179  
 Scelle G., 252  
 Schmieden W., 60, 62, 209, 213, 265, 267, 411, 496  
 Schramm J. R., 211, 212, 383  
 Schultze-Gaevernitz G., 357  
 Scialoja V., 360, 362, 369, 370, 373, 384  
 Scott W., 81, 108  
 Seeger C., 190, 191  
 Sepahbodi A., 507  
 Shotwell J. T., 164, 287, 288, 314, 315, 390, 503,  
 541, 548, 553  
 Siegfried A., 474, 475  
 Simonius A., 460  
 Smith H. A., 252  
 Smuts J., 514  
 Solvay A., 245, 246  
 Solvay E., 245  
 Somigliana, 88  
 Sperl H., 252  
 Spicer Simson G. B., 62, 102, 182, 190, 191  
 Srbik H., 288, 290, 548, 553  
 Stafford K. I., 62, 66, 180, 194, 227, 309, 310, 411  
 Strohl, 88  
 Strupp K., 252

Struve P., 245, 552  
 Susta J., 288, 293, 313, 520, 541, 547, 553  
 Sweetser A., 164

## T

Tagore R. N., 237  
 Tanakadate A., 161, 283, 288, 294, 411, 467, 499,  
 520, 541, 547, 552  
 Teleki P., 288, 290, 549, 555  
 Thibaudet A., 252  
 Thomas A., 62  
 Thomas C. M., 164  
 Thomas F., 179  
 Thompson J. D., 62, 210  
 Thorkildsen C., 98  
 Titulescu N., 291, 476, 480, 547, 553  
 Toesca P., 213, 214, 383  
 Toledano, 551  
 Tormay C., 288, 290, 292, 548, 554  
 Torres Quevedo L., 62, 163, 189, 194, 196, 200, 208,  
 209, 239, 276, 283, 287, 288, 355, 411, 545, 551  
 Toynbee A., 157, 158, 166, 220, 305, 358, 383, 552,  
 559  
 Troostwijk D. van, 367, 369  
 Trowbridge, 552, 560  
 Tsai-Fou T., 279

## V

Vacaresco H., 213, 214, 281, 298, 383, 394  
 Valdés-Mendeville J., 464  
 Valéry P., 12, 213, 214, 271, 317, 383, 554  
 Vermeil E., 475  
 Verne H., 445, 552  
 Vilallonga J., 357  
 Vivaldi F., 469, 470, 553  
 Vos van Steenwijk J. E., 62, 98, 102, 204, 211, 264,  
 323, 326, 329, 330, 332, 378

## W

Waldkirch E., 225, 226, 227  
 Walters F. P., 22, 62, 88, 91, 96, 102, 128, 140, 181,  
 184, 186, 187, 191, 207, 229, 367, 369, 452  
 Weingartner F., 213, 214, 383  
 Weismann J., 249  
 Weiss R., 98, 209, 210, 315, 553  
 Wigmore J. H., 209, 210, 277, 551  
 Wilson F., 144  
 Wilson W., 117, 133, 146  
 Wölfers A., 252  
 Wu S. F., 288, 291, 292, 547

## Z

Zaldumbide G., 394, 552, 560  
 Zeeman P., 302, 545  
 Ziehm E., 242  
 Zimmern A., 22, 62, 213, 245, 251, 252, 310, 358,  
 378, 379, 449, 450, 466, 552  
 Zook G., 315, 554



# Table des illustrations

À l'exception des photographies d'archive, toutes les illustrations sont produites par l'auteur.

Figure 1.1 Typologie des représentations graphiques .....	34
Figure 2.1 Exemples de documents d'archive .....	45
Tableau 2.2 En-tête de dossier.....	46
Figure 2.3 Evaluation du volume d'archives de la CICI et de l'IICI.....	49
Figure 2.4 Répartition des dossiers par sujet .....	51
Figure 2.5 Capture d'écran du répertoire des dossiers .....	56
Figure 2.6 Capture d'écran de l'index des acteurs des dossiers.....	59
Tableau 2.7 Individus les plus souvent indexés .....	62
Figure 2.8 Indexation des individus par catégorie .....	64
Figure 2.9 Proportion de femmes.....	65
Figure 2.10 Distribution des dossiers de la coopération intellectuelle .....	67
Figure 2.11 Sociogramme de Moreno.....	73
Figure 2.12 Typologie de l'analyse de réseau.....	75
Figure 2.13 Solutions de modélisation d'un réseau de documents complexes.....	85
Table 2.14 Exemple de résultat d'indexation d'une série.....	88
Figure 2.15 Réseau 2-mode.....	89
Figure 2.16 Réseau 1-mode (après projection) .....	89
Tableau 2.17 Transformation des données pour exploitation en réseau.....	93
Figure 2.18 Réseau 2-mode des dossiers et des acteurs du fonds de la CICI.....	96
Fig. 2.19 Réseaux égo-centrés d'indexation d'Henri Bergson et Hendrik Lorentz.....	99
Fig. 2.20 Réseau du fonds de la coopération intellectuelle 1919-1927 .....	100
Tableau 2.21 Principales arêtes du graphe de la coopération intellectuelle.....	102
Figure 3.1 Réseau d'Otlet et La Fontaine dans les archives CICI.....	125
Figure 4.1 Classement des organisations internationales recensées en 1919.....	178
Figure 4.2 CICI (réseau).....	189
Tableau 4.3 CICI (indexation).....	189
Figure 4.4 Bureaux internationaux (réseau).....	191
Tableau 4.5 Bureaux internationaux (indexation).....	191
Figure 4.6 : Photographie d'une séance de la CICI, 1922 .....	194
Figure 4.7 Organigramme de la coopération intellectuelle 1922-1926 .....	201
Figure 4.8 Relations universitaires (réseau).....	204
Tableau 4.9 Relations universitaires (indexation).....	204
Figure 4.10 Jeunesse (réseau).....	207
Tableau 4.11 Jeunesse (indexation) .....	207
Figure 4.12 Propriété intellectuelle (réseau).....	209

Tableau 4.13 Propriété intellectuelle (indexations).....	209
Figure 4.14 Bibliographie (réseau) .....	211
Tableau 4.15 Bibliographie (indexations) .....	211
Figure 4.16 Arts et Lettres (réseau).....	213
Tableau 4.17 Arts et Lettres (indexations).....	213
Figure 4.18 Dossiers socio-économiques et ponctuels (réseau).....	216
Tableau 4.19 Dossiers socio-économiques et ponctuels (indexations).....	216
Figure 4.20 Carte des commissions nationales .....	233
Tableau 4.21 Liste des commissions nationales de coopération intellectuelle.....	235
Tableau 4.22 Personnalités ayant participé aux Cours universitaires de Davos.....	252
Figure 5.1 Tableau de présence des membres de la CICI.....	286
Tableau 5.2 Taux de présence des membres de la CICI.....	288
Figure 5.3 Évolution du taux de présence .....	289
Figure 5.4 Évolution de la proportion de personnalités politiques dans la CICI.....	291
Figure 5.5 Évolution de la proportion de femmes dans la CICI.....	292
Figure 5.6 Évolution de la proportion de membres d'Europe de l'Ouest dans la CICI.....	293
Figure 5.7 Évolution de la proportion de membres d'Europe de l'Est dans la CICI .....	293
Figure 5.8 Évolution de la proportion de membres d'Asie dans la CICI.....	294
Figure 5.9 Évolution de la proportion de membres d'Amérique latine dans la CICI.....	294
Figure 5.10 Évolution de la proportion de représentants de la « culture latine » .....	295
Figure 5.11 Évolution de la proportion de représentants de la « culture germanique ».....	295
Figure 5.12 Évolution de la proportion de représentants d'un autre groupe culturel.....	296
Figure 5.13 Le visage de la coopération intellectuelle au quotidien.....	309
Figure 5.14 Évolution de la composition de l'assistance pendant les 21 sessions de la CICI.....	311
Figure 5.15 Composante temporelle du réseau des séances .....	312
Figure 5.16 Le réseau des séances de la CICI (matrice).....	314
Figure 5.17 Participation aux sessions .....	316
Figure 5.18 Photographie d'une séance de la CICI en 1939.....	317
Figure 5.19 Résultat du calcul de quatre mesures de centralité sur un même graphe.....	321
Figure 5.20 Centralité de degré pondéré .....	323
Tableau 5.21 Classement du degré pondéré .....	323
Figure 5.22 Comparaison entre degré et degré pondéré .....	324
Figure 5.23 Centralité d'intermédiation .....	326
Tableau 5.24 Classement de l'intermédiation.....	326
Figure 5.25 Comparaison entre degré pondéré et intermédiation .....	328
Figure 5.26 Centralité de proximité .....	330
Tableau 5.27 Classement de la proximité harmonique.....	330
Figure 5.28 Centralité de vecteur propre .....	332
Tableau 5.29 Classement du vecteur propre.....	332
Figure 6.1 Monogramme de l'IICI.....	360

Figure 6.2 Organes affiliés (réseau) .....	379
Tableau 6.3 Organes affiliés (indexation) .....	379
Figure 6.4 Organigramme de la coopération intellectuelle 1926-1931 .....	381
Tableau 6.5 Composition des sous-commissions en 1926.....	383
Figure 6.6 « Réseau » de correspondance de l'IICI avec les commissions nationales .....	396
Figure 6.7 Système théorique de réseau sur plusieurs plans.....	402
Figure 6.8 Aplatissement de la verticalité dans le plan .....	403
Figure 6.9 Réseau de la coopération intellectuelle projeté sur sa topographie institutionnelle.....	406
Figure 6.10 Distribution des mesures de centralité dans la topographie institutionnelle.....	409
Figure 6.11 Focale sur la Section des bureaux internationaux.....	410
Tableau 6.12 Classement des membres de la CICI et du secrétariat de la Section.....	411
Figure 6.13 Réseau des archives au niveau méso-organisationnel.....	415
Tableau 6.14 Arêtes les plus importantes du graphe méso-organisationnel .....	417
Figure 6.15 Évolution du réseau des archives de la coopération intellectuelle année après année.....	424
Tableau 6.16 Évolution de la taille du réseau par année.....	424
Figure 6.17 Évolution du réseau des archives, projeté dans la topographie institutionnelle.....	429
Figure 6.18 Comparaison des 9 ensembles thématiques sur la topographie institutionnelle .....	434
Tableau 6.19 Ensembles thématiques .....	435
Figure 6.20 Catégorisation des cooccurents d'Otlet et La Fontaine.....	438
Tableau 6.21 Statistique des acteurs externes.....	441
Figure 6.22 Acteurs extérieurs connectés à la CICI.....	442
Figure 6.23 Acteurs extérieurs connectés au secrétariat de la Section .....	442
Figure 6.24 Connexion des acteurs externes à la CICI.....	445
Tableau 7.1 Récapitulatif de la composition des organes de direction de l'OCI.....	481
Figure 7.2 Organigramme de la coopération intellectuelle 1931-1939 .....	483
Figure 7.3 Organigrammes de la Société des Nations.....	487
Figure 7.4 Organigramme complet de la Société des Nations .....	489
Figure 7.5 Organigrammes de l'organisation de coopération intellectuelle.....	491
Figure 7.6 Evolution de la structure de l'OCI.....	493
Figure 7.7 Graphe d'affiliation des employés de la SDN.....	495
Figure 7.8 Décomposition du réseau d'affiliation.....	498



# Annexes

## A. Liste des personnalités proposées pour siéger dans la CICI en 1922

Les initiales, titres et fonctions sont directement tirés de la liste établie par le Secrétariat<sup>1529</sup> et des courriers qui les présentent. Il ne s'agit donc pas d'une biographie de référence mais d'une indication sur la façon dont ces candidatures sont présentées au Conseil de la Société des Nations. Les personnalités marquées d'un ● seront nommées à la CICI, celles marquées d'un ○ y siégeront plus tard (soit comme membres à part entière soit comme remplaçants) alors que celles marquées d'un petit • joueront un rôle dans les activités de la Commission.

Andreades, A.	Prof. de science financière et économique à l'Université d'Athènes (Grèce).
• Appell, P.	Prof. de mécanique analytique et recteur de l'Université de Paris, président exécutif de l'Association française pour la S.D.N. (France).
Arnesen, Mlle E.	Curateur du musée zoologique de Christiania (Norvège).
Arrhenius, S.	Prof. d'histoire naturelle à la Haute École de Stockholm (Suède).
Askenazy, S.	Ancien prof. d'histoire moderne à l'Université de Léopol (Pologne).
Baez, O.	Prof. de droit international et recteur de l'Université d'Asunción (Paraguay).
● <b>Bannerjea, D.N.</b>	Prof. d'économie politique à l'Université de Calcutta (Indes).
Bedier, Ch.	Professeur de littérature française au Collège de France (France).
● <b>Bergson, H.</b>	Professeur de philosophie au Collège de France (France).
Bonfante, P.	Prof. de droit romain à l'Université de Rome (Italie).
● <b>Bonnevie, Mlle K.</b>	Prof. de zoologie à l'Université de Christiania (Norvège).
Bordet, J.*	Professeur de bactériologie et président de la Faculté de médecine de l'Université libre de Bruxelles (Belgique).
○ Borel, E.**	Professeur à la Sorbonne (France).
Broegger, W.C.*	Professeur d'archéologie et ancien recteur de l'Université de Christiania (Norvège).
● <b>De Castro, A.</b>	Directeur de la Faculté de médecine à l'Université de Rio de Janeiro (Brésil).
Da Costa, A.	Directeur de la Faculté de droit à l'Université de Lisbonne (Portugal).
● <b>Curie Mme M.</b> <sup>1530</sup>	Professeur de physique à l'Université de Paris (France).
Cvijic, J.	Professeur de géographie à l'Université de Belgrade (État serbe-croate-slovène).
● <b>Destrée, J.</b>	Ancien ministre des Sciences et des Arts (Belgique).
• Dopsch, A.	Professeur d'histoire et ancien recteur de l'Université de Vienne (Autriche).

<sup>1529</sup> « Liste des noms proposés pour la commission pour la coopération intellectuelle » (C.129 (a) 1922 XII), mars 1922, Archives SDN 13/14297/19608. La présente liste se base sur ce document et y ajoute les noms ayant été signalés par courrier après sa transmission au Conseil.

<sup>1530</sup> Initiale originale P. (nous corrigeons). Dans un certain nombre de cas, et en particulier pendant les premiers temps de son mandat à la SDN, Marie Curie-Sklodowska est identifiée comme Mme Pierre Curie.



- **Einstein, A.** Prof. de physique à l'Université de Berlin (Allemagne).
- Ferreira, O.V. Maître de conférences de philosophie à l'Université de Montevideo (Uruguay).
- Ferrero, G. Homme de lettres (Italie).
- Fleiner, F. Professeur de droit public à l'Université de Zurich (Suisse).
- Forchhammer, Mlle H.\* Présidente du « National Council of Danish Women », vice-présidente du « International Council of Women » (Danemark).
- Gallardo, A. Ancien directeur du « Consejo de Educacion » ; ancien directeur du « Museo Nacional » de Buenos Aires, ambassadeur à Rome (Argentine).
- Gleditsch, Mlle E. Privat-Docteur de radio-chimie à l'Université de Christiania (Norvège).
- Hadley, A.T.\* Professeur d'économie politique et depuis 1899, président de l'Université de Yale (États-Unis).
- **Hale, G.E.** Prof. d'astrophysique à l'Université de Chicago. Membre du Comité exécutif du Conseil international de recherches (États-Unis).
- Heiberg, J.L. Professeur de philologie classique à l'Université de Copenhague (Danemark).
- Hirn, Y. Professeur d'esthétique et de littérature moderne à l'Université de Helsingfors (Finlande).
- Jespersen, O. Professeur de langue anglaise à l'Université de Copenhague (Danemark).
- Jorga, N. Professeur d'histoire à l'Université de Bucarest (Roumanie).
- Kellogg, V.L. Professeur d'entomologie à l'Université de Stanford, secrétaire exécutif du National Research Council (États-Unis).
- La Fontaine, H. Secrétaire général de l'Union des associations internationales, vice-président du Sénat (Belgique).
- Lanson G.\*\* Directeur de l'École normale supérieure (France).
- Lowell, A.L. Président de la Harvard University (États-Unis).
- Mercier, A.\*\* Université de Lausanne (Suisse).
- Morawski, C. Président de l'Académie polonaise, professeur de philologie classique et ancien recteur de l'Université de Cracovie (Pologne).
- Moriaud P.\*\* Université de Genève (Suisse).
- Munch, Mme E.\* M. P. (Danemark).
- **Murray, G.** Professeur de philologie grecque à l'Université d'Oxford (Grande-Bretagne).
- Niermeyer, J.P. Professeur d'anthropogéographie à l'Université d'Utrecht (Pays-Bas).
- Ogilvie-Gordon, Mme N. Présidente du « National Council of Women » (Grande-Bretagne).
- Painlevé, P.\*\* Député et ancien ministre de la Guerre (France).
- Pidal, R. M. Professeur de philologie espagnole au Centre d'études de Madrid (Espagne).
- Pirenne, H. Professeur d'histoire et ancien recteur de l'Université de Gand, président de l'Union académique internationale (Belgique).
- **Quevedo, T.** Directeur du laboratoire Electrico-Mecanico à Madrid (Espagne).
- Ramon Y Cajal, S. Prof. d'histologie à l'Université de Madrid, Président de la Junta para Ampliacion de Estudio (Espagne).
- Redlich, J. Professeur de droit à l'Université de Vienne, ancien ministre (Autriche).
- **De Reynold, G.**<sup>1531</sup> Professeur de littérature française à l'Université de Berne (Suisse).
- Romer, E. Professeur de géographie à l'Université de Léopol (Pologne).
- Røthlisberger, E. Professeur à l'Université de Berne, directeur du Bureau international de la propriété industrielle et artistique (Suisse).

---

<sup>1531</sup> J. corrigé.

- **Ruffini, F.** Professeur de droit ecclésiastique à l'Université de Turin, ancien ministre de l'Instruction publique, président de l'Association italienne pour la SDN (Italie).
- Huysen, T. Professeur de philosophie à l'Université de Bordeaux, Secrétaire général de l'Union des associations pour la SDN (France).
- Sadler M.\* Vice-chancelier de l'Université de Leeds (Grande-Bretagne).
- Sakurai, J. Professeur honoraire de l'Université de Tokio (Japon).
- Schück, H. Professeur d'histoire de la littérature à l'Université d'Upsal (Suède).
- Shotwell, J.T. Professeur d'histoire à la Columbia University, secrétaire de l'Union académique internationale (États-Unis).
- Stang, Fr.\* Professeur de droit et recteur de l'Université de Christiania (Norvège).
- Susta, J. Professeur d'histoire à l'Université de Prague ; ancien ministre de l'Instruction publique (Tchécoslovaquie).
- Tanakadate, A. Professeur honoraire à l'Université de Tokio (Japon).
- Thomas, Mlle M. C. Professeur de langue et de littérature anglaise, présidente du Bryn Naur College (États-Unis).
- Troeltsch, E. Professeur de philosophie à l'Université de Berlin (Allemagne).
- Urrutia, F.J. Ministre de Colombie à Berne (Colombie).
- Vianna, J. Professeur à la Faculté de droit à l'Université de Rio de Janeiro (Brésil).
- Van Vollenhoven, C. Professeur de droit colonial à l'Université de Leyde (Pays-Bas).
- Volterra, V. Professeur de physique mathématique à l'Université de Rome, membre du Comité exécutif du Conseil international de recherches (Italie).
- Wells, H.G.\* - (Grande-Bretagne)
- Zolger, J. Professeur de droit à l'Université de Ljubljana, ancien ministre (État serbe-croate-slovène).
- Zyauddin Armed Professeur de mathématiques à l'Université d'Aligarh (Indes).

\* Personnes qui ne figurent pas dans la liste mais sont ajoutées par courrier juste avant la séance du Conseil.

\*\* Personnes qui ont été proposées (par l'Union des associations pour la Société des Nations) mais ne figurent finalement pas dans la liste ensuite compilée par le Secrétariat.

## B. Liste des membres de la CICI

Nous proposons deux champs biographiques distincts : la biographie telle qu'exprimée dans les procès-verbaux des séances et des compléments biographiques contenant des informations (sélectionnées pour leur intérêt dans le cadre de ce travail) plus riches que les simples affiliations qu'on trouve généralement dans les documents officiels. En ce qui concerne la biographie SDN, celle-ci évolue parfois d'une session à l'autre, c'est pourquoi nous notons entre parenthèses le numéro de la session où figurent les informations reportées et ajoutons au fil des années les nouvelles affiliations<sup>1532</sup>. À partir de la 14<sup>e</sup> session (1932), les procès-verbaux changent de forme et ne contiennent plus ces informations sous la forme de listes mais celles-ci sont intégrées au texte du message de bienvenue pour les nouveaux membres, raison pour laquelle les notices sont plus courtes et que celles des membres déjà installés ne sont plus remises à jour.

Nom	Pays	Mandat	Biographie SDN	Compléments biographiques
<b>BANNERJEA Debendra Nath</b>	Inde	1922- 1924	Professeur d'économie politique à l'Université de Calcutta (1). Ancien professeur de littérature anglaise Murray College Sialkot, Ancien professeur d'anglais et d'économie politique auprès du Département de l'instruction publique, Punjab (3).	Réside à Berlin et Baden-Baden.
<b>BERGSON Henri</b>	France	1922- 1925	Professeur honoraire de philosophie au Collège de France, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques (1). Associé de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de la British Academy, membre étranger de la Royal Society d'Edimbourg, de l'Accademia nazionale dei Lincei, de Rome, de la Société royale danoise des sciences de Copenhague, et de l'Institut national genevois (2).	Président de la CICI pendant tout son mandat, Prix Nobel de littérature 1927.

<sup>1532</sup> Sans toutefois rendre également compte des rares cas où des affiliations disparaissent ou se transforment en « ancien professeur » pour « professeur », par exemple.

<b>BONNEVIE Kristine</b>	Norvège	1922- 1931	Professeur de zoologie à l'Université de Christiania, déléguée de la Norvège à l'Assemblée de la Société des Nations (1). Membre de l'Académie des sciences de Christiania (3).	Première femme professeur de Norvège en 1912, membre du Conseil municipal de la ville de Christiania de 1909 à 1918 et parlementaire de 1916 à 1918.
<b>DE CASTRO Aloysio</b>	Brésil	1922- 1931	Professeur de clinique médicale et directeur de la Faculté de médecine à l'Université de Rio de Janeiro (1). Membre de l'Académie brésilienne (3). Directeur général du Département de l'enseignement du Brésil (9).	Siège à l'Académie brésilienne des lettres en raison de son activité en poésie.
<b>CURIE- SKLODOWSKA Marie</b>	France	1922- 1934	Professeur de physique à l'Université de Paris et Professeur honoraire à l'Université de Varsovie, Membre de l'Académie de médecine de Paris, de l'Académie polonaise de Cracovie et de la Société scientifique de Varsovie (1). Membre étranger des Académies des sciences d'Amsterdam et de Stockholm (2).	Prix Nobel de physique 1903 (avec son mari Pierre et Henri Becquerel) et Prix Nobel de chimie 1911, Co-fondatrice de l'Institut du radium.
<b>DESTREE Jules</b>	Belgique	1922- 1932	Ancien ministre des Sciences et des Arts de Belgique, membre de l'Académie belge de langue et de littérature française (1). Député (5).	Docteur en droit, Député socialiste dès 1894 et jusqu'à sa mort, ministre de 1919 à 1921, écrivain.
<b>EINSTEIN Albert</b>	Suisse/Allemagne	1922- 1923 1924- 1932	Professeur de physique aux Universités de Berlin et de Leyde, membre de l'Académie des sciences de Berlin, de la Société royale de Londres et de l'Académie royale d'Amsterdam (1).	Prix Nobel de physique 1921.
<b>HALE George Ellery</b>	USA	1922	Directeur de l'Observatoire de Mount-Wilson, Membre étranger de la Société royale de Londres, associé étranger de l'Institut de France, membre du Comité exécutif du Conseil international de recherches, président honoraire du Conseil national de recherches des États-Unis (1).	Astronome spécialiste du soleil, fait partie des fondateurs du Conseil national de recherche des États-Unis

<b>MURRAY Gilbert A.</b>	Royaume-Uni	1922- 1939	Professeur de philologie grecque à l'Université d'Oxford, membre du Conseil de l'Académie britannique et délégué de l'Afrique du Sud à l'Assemblée de la Société des Nations (1). Président du Comité exécutif de la League of Nations Union (2). Délégué de la Grande-Bretagne à l'Assemblée de la Société des Nations (4).	Né en Australie, Militant du Parti libéral en Grande-Bretagne.
<b>DE REYNOLD Gonzague</b>	Suisse	1922- 1939	Professeur de littérature française à l'Université de Berne (1). Doyen de la Faculté de philosophie à l'Université de Berne, vice-président de l'Union catholique d'études internationales et de la Fédération suisse des travailleurs intellectuels (2). Président de la Commission suisse de coopération intellectuelle (4). Membre du comité permanent des Congrès eucharistiques internationaux, secrétaire général de la Fondation internationale pour la science (9). Membre du Comité international des unions intellectuelles, membre correspondant de l'Institut de France (12).	Intellectuel de droite, dirige le Bureau des conférences de l'armée (1914-1918), est contraint de démissionner de l'Université de Berne en 1931, est engagé à l'Université de Fribourg l'année suivante.
<b>RUFFINI Francesco</b>	Italie	1922- 1925	Professeur de droit canon à l'Université de Turin, ancien ministre de l'Instruction publique, président de l'Union des associations pour la Société des Nations, président de l'Académie royale de Turin (1). Membre correspondant de l'Accademia nazionale dei Lincei de Rome, président de la Famiglia italiana per la Società delle Nazioni (2). Sénateur (4).	Sénateur de 1914 à 1934, Signataire du <i>Manifesto degli intellettuali antifascisti</i> de 1925.

<b>DE TORRES QUEVEDO Leonardo</b>	Espagne	1922- 1926	Directeur du laboratoire électro-mécanique de Madrid, Membre de l'Académie royale des sciences (de Madrid), Membre de la Commission pour l'extension des études scientifiques (Junta para Ampliacion de Estudios), inspecteur général du Corps d'ingénieurs des Ponts et Chaussées (1).	Mathématicien et inventeur prolifique, crée le <i>Telekino</i> , système de télécommande.
<b>MILLIKAN Robert Andrews</b>	USA	1922- 1931	Directeur du laboratoire de physique Norman Bridge à l'Institut de technologie de Californie, secrétaire pour l'étranger de la National Academy of Sciences de Washington, vice-président du Conseil national de recherches des États-Unis, Membre du Conseil international de recherches, Professeur d'échange en Belgique (2).	Prix Nobel de physique 1923 pour ses recherches sur l'électron.
<b>LORENTZ Hendrik Antoon</b>	Pays-Bas	1923- 1928	Professeur de physique théorique à l'Université de Leyde, membre de l'Académie des sciences d'Amsterdam, membre honoraire de l'Académie des sciences de Vienne, membre étranger de la Royal Society de Londres et de l'Accademia nazionale dei Lincei, de Rome, associé étranger de l'Académie des sciences de Paris et de la National Academy of Sciences, de Washington, secrétaire général de la Société néerlandaise des sciences, de Haarlem (2).	Prix Nobel de physique 1902 (avec Pieter Zeeman).
<b>BOSE Jagadis Chandra</b>	Inde	1924- 1931	Fondateur et directeur du Bose Research Institute, Calcutta, professeur émérite du Presidency College, Calcutta, Fellow de la Royal Society de Londres, Fellow de la Société asiatique (4).	Physicien (ondes radio), botaniste (mécanique nerveuse des plantes) et écrivain de science-fiction.

<b>LUGONES Leopoldo</b>	Argentine	1924- 1931	Ancien inspecteur général de l'Instruction publique, directeur de la Bibliothèque nationale des professeurs de Buenos-Aires, professeur d'esthétique à l'Université nationale de La Plata, membre de l'Académie nationale des sciences, Cordoba, publiciste, rédacteur de <i>La Nacion</i> , Buenos-Aires (4).	Ecrivain du <i>Modernismo</i> latino-américain.
<b>PAINLEVE Paul</b>	France	1925- 1933	Membre de l'Institut de France, Membre de l'Académie des sciences de Bologne, de Stockholm, d'Upsal, Lincei de Rome, député de la Seine, ancien président du Conseil, ministre de la Guerre (7).	Mathématicien, théoricien de la mécanique des fluides, Ministre de 1915 à 1917 puis 1925 à 1933, dont deux jours dans le gouvernement Herriot.
<b>ROCCO Alfredo</b>	Italie	1925- 1935	Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Rome, professeur de l'Université commerciale de Milan, membre de l'Istituto Veneto des sciences et des lettres de Venise, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, avocat à la Cour de cassation de Rome, ancien sous-secrétaire d'État aux Pensions, au Trésor et Finances, ancien président de la Chambre des députés, ministre de la Justice et des Affaires de culte, député (7). Professeur à la Faculté des sciences politiques de l'Université de Rome, membre du Conseil du contentieux diplomatique d'Italie, membre de l'Académie des sciences, lettres et arts de Padoue, vice-président du Conseil d'administration de l'Institut national fasciste de culture (9). Président du Conseil d'administration de l'Institut international du cinéma éducatif, président de la Commission nationale italienne de coopération intellectuelle (13).	Juriste du fascisme italien, auteur du Code pénal de 1930.

<b>CASARES Julio</b>	Espagne	1926-1931	Publiciste, membre de l'Académie royale espagnole (8).	Écrivain, lexicographe (a rédigé un dictionnaire historique de la langue espagnole et en maîtrise plus d'une quinzaine d'autres), musicien et diplomate (délégué espagnol à la SDN).
<b>TANAKADATE Aikitu</b>	Japon	1926-1934	Docteur ès sciences, professeur émérite à l'Université impériale de Tokio, membre de l'Académie impériale des sciences, Tokio, et son représentant à la Chambre des pairs, vice-président du Conseil national de recherches du Japon (9).	Physicien spécialisé en sismologie et en aéronautique.
<b>SUSTA Josef</b>	Tchéco-slovaquie	1928-1939	Professeur d'histoire générale à l'Université Charles de Prague, membre de l'Académie tchèque des arts et des sciences, ancien ministre de l'Instruction publique (10).	
<b>CORNEJO ZENTENO Mariano H.</b>	Pérou	1929-1931	Ancien député, sénateur, président du Sénat, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Lima, ministre du Pérou à Paris (11).	Premier professeur de sociologie du Pérou, délégué à l'Assemblée de la SDN.
<b>TITULESCU Nicolae</b>	Roumanie	1930-1939	Professeur à l'Université de Bucarest, juriste, ancien ministre des Finances, ancien ministre des Affaires étrangères (12).	Délégué de la Roumanie à la SDN, président de l'Assemblée à deux reprises (1930 et 1931)
<b>WU SHI-FEE</b>	Chine	1930-1939	Membre de la Faculté de l'Université de Peiyang, Tientsin, et du Nanyang College Shanghai, président du Comité pour l'unification de la prononciation de la langue chinoise, rédacteur du journal Chung Hua Sin Pao (12).	Wu Zhihui, Linguiste et philosophe anti-communiste.
<b>SANIN CANO Baldomero</b>	Colombie	1931-1936	Homme de lettres et publiciste (13).	Ambassadeur de Colombie en Angleterre.
<b>CASTILLEJO José</b>	Espagne	1931-1939	Professeur des Institutions de droit romain à l'Université de Madrid, secrétaire général de la <i>Junta para Ampliacion de Estudios</i> , Madrid (13).	
<b>FORSSELL Gösta S.</b>	Suède	1931-1936	Professeur de radiologie à l'Université de Stockholm, Membre de l'Académie suédoise des Sciences (13).	



<b>RADHAKRISHNAN Sarvapalli</b>	Inde	1931-1939	Professeur de philosophie à l'Université de Calcutta.	Représente l'Inde à l'UNESCO de 1946 à 1952. Président de l'Inde de 1962 à 1967.
<b>VON SRBIK Heinrich</b>	Autriche	1931-1936	Professeur d'histoire à l'Université de Vienne, Ancien ministre de l'Instruction publique.	Ministre de 1929 à 1930, Député au (Grossdeutscher) Reichstag de 1938 à 1945.
<b>LODER Bernard C. J.</b>	Pays-Bas	1932-1935	Ancien président de la Cour permanente de justice internationale (15).	Juge à la Cour suprême des Pays-Bas (1908-1921) puis à la CPJI de 1921 à 1930, Représentant des Pays-Bas lors de la Conférence de la Paix en 1919.
<b>SHOTWELL James T.</b>	USA	1932-1939	Professeur d'histoire à l'Université de Columbia, directeur de la Division économique et d'histoire de la Fondation Carnegie pour la paix internationale (15).	Fait partie des auteurs du projet d'Organisation internationale du travail.
<b>KRÜSS Hugo Andres</b>	Allemagne	1932-1933	Directeur général de la Bibliothèque d'État de Berlin (15).	Docteur en physique (optique), fait partie des fondateurs de la Fédération internationale des associations de bibliothèques (IFLA), Signataire de l'appel <i>Deutsche Wissenschaftler hinter Adolf Hitler</i> (1934).
<b>HERRIOT Edouard</b>	France	1934-1939	Président du Conseil et homme de lettres (16).	Plusieurs charges de ministre dès 1916, participe au Cartel des gauches, plusieurs fois président du Parti radical-socialiste, écrivain (Académie française dès 1946).
<b>ANESAKI Masaharu</b>	Japon	1934-1939	[pas présenté lors de son arrivée (16)]	Écrivain et professeur d'histoire des religions, directeur de la Bibliothèque universitaire de Tokyo.
<b>DANTAS Julio</b>	Portugal	1934-1939	Président de l'Académie du Portugal, ancien ministre de l'Instruction publique et des Affaires étrangères (16).	Dramaturge et médecin, sera ambassadeur du Portugal au Brésil.
<b>DE TORMAY Cécile</b>	Hongrie	1935-1937	"Sa carrière littéraire et artistique" (17).	Écrivaine, fondatrice de la Société hongroise des femmes chrétiennes conservatrices.

<b>BIALOBRZESKI Czeslaw</b>	Pologne	1935- 1939	"Représentant de la science" (17).	Professeur de physique théorique à l'Université de Varsovie
<b>OBOLENSKY- OSSINSKY Valerian</b>	URSS	1935- 1939	Vice-président de la Commission chargée du plan quinquennal (17).	Économiste, président du Conseil économique suprême (1917), professeur à l'Académie des sciences agricoles, dirige l'Office de la statistique (1926-1928), victime des purges de septembre 1938.
<b>HUIZINGA Johan</b>	Pays-Bas	1935- 1939	Professeur d'histoire à l'Université de Leyde (17).	Membre de l'Académie royale néerlandaise des Arts et des Sciences, Décède en 1945 après plus de deux ans de détention suite à ses critiques de l'occupation nazie.
<b>DEGENFELD- SCHONBURG Ferdinand</b>	Autriche	1936- 1937	Professeur d'économie politique à l'Université de Vienne (18).	
<b>GARCIA CALDERON (REY) Francisco</b>	Pérou	1936- 1939	"l'écrivain péruvien bien connu" (18).	Écrivain et diplomate, ambassadeur du Pérou en Belgique, participe à la Conférence de la Paix (1919).
<b>NORLUND Niels Erik</b>	Danemark	1936- 1939	"l'éminent savant danois" (18).	Professeur de mathématiques à l'Université de Copenhague, président de l'Académie royale danoise des sciences et des lettres.
<b>TELEKI Paul (Pál)</b>	Hongrie	1937- 1939	Professeur de géographie économique politique à l'Université de Budapest (19).	Premier ministre de Hongrie de 1920 à 1921, ministre de l'Éducation de 1938 à 1939, délégué à la Conférence de la Paix (1919), Député à plusieurs reprises.
<b>GIULIANO Balbino</b>	Italie	1937	Sénateur, Professeur de philosophie théorique à l'Université de Rome (19).	
<b>GLEDITSCH Ellen</b>	Norvège	1939	[pas présentée lors de son arrivée (21)]	
<b>HROZNY</b>	Tchéco-slovaquie	1939	[pas présenté lors de son arrivée (21)]	
<b>PRIMANIS</b>	Lettonie	1939	[pas présenté lors de son arrivée (21)]	
<b>QADIR Abdul</b>	Inde	1939	[pas présenté lors de son arrivée (21)]	

<b>OZORIO DE ALMEIDA Miguel</b>	Brésil	1939	[pas présenté lors de son arrivée (21)]
<b>HUSSEIN Taha</b>	Egypte	1939	[pas présenté lors de son arrivée (21)]
<b>OCAMPO Victoria</b>	Argentine	1939	[pas présentée (21)]

## C. Liste des personnes ayant assisté à des séances de la CICI

La liste est classée par session d'entrée puis par nombre total de participations. Le nombre de « rencontres », qui indique pour chaque individu le nombre total de personnes ayant participé aux mêmes sessions que lui, correspond exactement à la mesure de centralité de degré du graphe 4.15 (la centralité de degré mesure tous les « voisins » d'un nœud, voir chap. 5.4). Le calcul de cette valeur tient compte du fait que, parmi les personnes présentes, certaines le sont à plusieurs reprises (elle ne contient donc pas de personnes comptées à double).

<b>Nom</b>	<b>Catégorie(s)</b> Catégorie principale puis secondaire(s)	<b>Sessions</b> Numéro des sessions	<b>Participation</b> Nombre total de sessions	<b>Rencontres</b> Participent aux mêmes sessions
De Reynold	CICI	1-21	21	211
Murray	CICI	1, 4, 6, 8-21	17	182
Destrée	CICI	1-9, 11-14	13	123
Bonnevie	CICI (CNCI 1x)	1-3, 5-12, 16	12	126
Curie Sklodowska	CICI	1, 3-5, 7, 9-15	12	126
Luchaire	IICI (expert 4x, remplaçant 2x)	1-6, 8-12	11	91
Nitobe	Secrétariat	1-8	8	74
De Castro	CICI	1, 2, 4, 6, 8, 10, 12	7	61
Ruffini	CICI	1-6	6	62
Bergson	CICI	1-5	5	58
Martin	BIT	1-4	4	51
Millikan	CICI (remplaçant 1x)	1, 4, 9, 12	4	50
Bannerjea	CICI	1-3	3	46
De Torres Quevedo	CICI	1-3	3	46
Hale	CICI	1	1	16
Monnet	Secrétariat	1	1	16
Toledano	Secrétariat	1	1	16
Gallié	Autre (remplaçant 1x)	2, 5, 9-12, 14	7	88
Lorentz	CICI	2-4, 6-9	7	73
De Halecki	Secrétariat (expert 2x, remplaçant 1x)	2-6	5	59
Dopsch	Expert (CNCI 1x)	2-6	5	59
Johnston	BIT (expert 1x)	2, 5, 15, 16, 18	5	104
Castella	Expert	2-4	3	48
Reverdin	Expert	2-4	3	48
La Fontaine	Remplaçant	2-3	2	41
Godet	Expert	2	1	23
Hagberg Wright	Expert	2	1	23
Lowes Dickinson	Remplaçant	2	1	23
Perigord	Remplaçant	2	1	23
Wigmore	Remplaçant	2	1	23
Leland	Remplaçant (autre 1x)	3, 17, 19, 20	4	98
Lutostanski	CNCI	3, 15	2	66

Balogh	Expert	3	1	33
Coleman	Remplaçant	3	1	33
Coville	Autre	3	1	33
De Pauler	CNCI	3	1	33
Felsberg	CNCI	3	1	33
Ivanauskas	CNCI	3	1	33
Kyroff	CNCI	3	1	33
Marinesco	CNCI	3	1	33
Paton	Remplaçant	3	1	33
Posejpal	CNCI	3	1	33
Remoundos	CNCI	3	1	33
Struve	CNCI	3	1	33
Vulic	CNCI	3	1	33
Wallenskold	CNCI	3	1	33
Zerega Fombona	Remplaçant	3	1	33
Oprescu	Secrétariat (remplaçant 8x)	4-20	17	176
Casares	CICI (remplaçant 4x)	4-12	9	67
Einstein	CICI	4, 6-9, 12	6	56
Lugones	CICI	4, 7	2	29
Knoph	Remplaçant	4	1	20
Maurette	BIT	5-14, 17	12	130
Garcia Calderon	CICI (remplaçant 1x)	5, 19, 21	3	71
Carrington Lancaster	Remplaçant	5	1	20
Loudon	Remplaçant	5	1	20
Mangin	Remplaçant	5	1	20
Toynbee	Remplaçant	5	1	20
Verne	Autre	5	1	20
Kellogg	Remplaçant	6, 8, 12	3	41
De Jouvenel	IICI (remplaçant 1x)	6, 14	2	52
Buero	Remplaçant	6	1	18
Cantacuzene	Autre	6	1	18
Borel	Remplaçant	7-9, 15-17, 21	8	131
Rocco	CICI	7-15	9	94
Painlevé	CICI	7, 9-13	6	57
De Montarroyos	Remplaçant (CNCI 1x)	7, 16, 20	3	75
Chatterjee	Remplaçant	7	1	17
Garnett	Remplaçant	7	1	17
Trowbridge	Remplaçant	7	1	17
Bose	CICI	8-12	5	44
De Kowalski	Remplaçant	8	1	19
Hiam	Secrétariat	8	1	19
Prezzolini	IICI	8	1	19
Unsain	Remplaçant	8	1	19
Tanakadate	CICI	9-15	7	84
Dufour Féronce	Secrétariat	9-14	6	70
Zimmern	IICI	9-12	4	39
Zaldumbide	Autre (remplaçant 1x)	9, 16, 17	3	78
Brunschvicg	Expert (remplaçant 1x)	9, 11	2	30
Colin	Secrétariat	9	1	24
De Frontin	Remplaçant	9	1	24
Thompson	Remplaçant	9	1	24

Susta	CICI	10-18	9	127
Krüss	CICI (remplaçant 4x)	10-15	6	79
Duggan	Remplaçant (autre 1x)	10, 20	2	47
Hallsten-Kallia	Secrétariat	10	1	19
De Feo	Autre	11, 12, 15	3	56
Cornejo	CICI	11, 12	2	31
Mann	Remplaçant	11	1	22
Peixoto	Remplaçant	11	1	22
Weiss	IICI	12-16, 18-21	9	143
Heath	Exec	12-19	8	132
Titulescu	CICI	12, 13, 21	3	70
Dupierreux	IICI	12	1	28
Nisot	Secrétariat	12	1	28
Bonnet	IICI	13-21	9	142
Castillejo	CICI	13-20	8	133
De Montenach	Secrétariat	13-20	8	133
Radhakrishnan	CICI	13-19	7	121
Braga	IICI	13-16, 21	5	106
Shotwell	CICI	13, 15, 16, 19	4	84
Von Srbik	CICI	13, 14, 16, 17	4	88
Picht	IICI	13-15	3	62
Cano	CICI	13, 16	2	55
Kullmann	Secrétariat	13, 19	2	50
Lin Yutang	Remplaçant	13	1	26
Ostertag	Autre	13	1	26
Foundoukidis	IICI	14-21	8	139
Pilotti	Secrétariat	14-19	6	117
Langevin	Expert	14-16	3	78
Rothbarth	IICI	14, 16, 21	3	90
Babcock	Remplaçant	14	1	39
Becker	Expert	14	1	39
Burrows	Autre	14	1	39
Comert	Secrétariat	14	1	39
Forssell	CICI	14	1	39
Gerard	Autre	14	1	39
Lyons	Autre	14	1	39
Magrini	Autre	14	1	39
Perrier	Expert	14	1	39
Restrepo	Remplaçant	14	1	39
Rossi	IICI	14	1	39
Sardi	Expert	14	1	39
Tchen	Remplaçant	14	1	39
Vivaldi	Secrétariat	14	1	39
Tienshe Hu	Remplaçant	15-17	3	77
Loder	CICI	15, 16	2	60
Bruccoleri	Secrétariat	15	1	35
Christensen	CNCI	15	1	35
Collijn	Remplaçant	15	1	35
Gombocz	CNCI	15	1	35
Ibrovac	CNCI	15	1	35
Natkevicius	CNCI	15	1	35
Pedroso	Autre	15	1	35

PiolaCasello	CNCI	15	1	35
Sevensma	Secrétariat	15	1	35
Vittas	CNCI	15	1	35
Herriot	CICI	16-21	6	104
Anesaki	CICI	16-20	5	94
Establier	IICI	16, 17, 19-21	5	95
Dantas	CICI	16-18, 21	4	90
Davis	Exec	16, 18, 19, 21	4	87
Knos	Remplaçant	16, 17	2	60
Avinoff	Expert	16	1	43
Filow	CNCI	16	1	43
Foroughi	Autre	16	1	43
Gallarati	Secrétariat	16	1	43
Langfors	CNCI	16	1	43
Nieto Caballero	Remplaçant	16	1	43
Pedro de Alba	CNCI	16	1	43
Pietromarchi	Remplaçant	16	1	43
Rajchman	Expert	16	1	43
Soblys	CNCI	16	1	43
Van Dissel	Autre	16	1	43
Yuan	Expert	16	1	43
Cain	Exec	17-21	5	88
Huizinga	CICI	17-21	5	88
Secretan	IICI	17-21	5	88
Bialobrzieski	CICI	17-19, 21	4	80
De Tormay	CICI	17, 18	2	51
Giuliano	CICI (CNCI 1x)	17, 19	2	52
Blese	CNCI	17	1	37
Braunshausen	CNCI	17	1	37
Cabrera	Autre	17	1	37
De Michelis	Autre	17	1	37
Eybers	CNCI	17	1	37
Finnbogason	CNCI	17	1	37
Kwang	Remplaçant	17	1	37
Obolensky Ossinsky	CICI	17	1	37
Righetti	Autre	17	1	37
Rivas Vicuna	Remplaçant	17	1	37
Valéry	Expert	18, 20, 21	3	65
Degenfeld Schonburg	CICI	18, 19	2	48
Arocha	Autre	18	1	32
Belaunde	Remplaçant	18	1	32
Bersou	CNCI	18	1	32
Chang	Remplaçant	18	1	32
Gache	Autre	18	1	32
Magennis	Autre	18	1	32
Piaget	Expert	18	1	32
Piip	CNCI	18	1	32
Sokoline	Remplaçant	18	1	32
Hrozny	CICI (remplaçant 2x)	19-21	3	61
Li Yu Ying	Remplaçant	19-21	3	61
Castro y Almeida	Remplaçant	19-20	2	48
Zook	Remplaçant	19, 21	2	53

Chavannes	Autre	19	1	34
Friis	Remplaçant	19	1	34
Kotschnig	Autre	19	1	34
Teleki	CICI	19	1	34
TsiZe	Remplaçant	19	1	34
Boisnier	BIT	20, 21	2	49
De Kerekjarto	Remplaçant	20, 21	2	49
De Madariaga	IICI	20, 21	2	49
Lajti	IICI	20, 21	2	49
Pardo	Expert (remplaçant 1x)	20, 21	2	49
Abraham	Secrétariat	20	1	31
Adamovics	CNCI	20	1	31
Avenol	Secrétariat	20	1	31
Linares	CNCI	20	1	31
Norlund	CICI	20	1	31
Trebicki	Remplaçant	20	1	31
Gleditsch	CICI	21	1	35
Hussein	CICI	21	1	35
Mercier	IICI	21	1	35
Ozorio de Almeida	CICI	21	1	35
Primanis	CICI	21	1	35
Qadir	CICI	21	1	35
Skylstad	Secrétariat	21	1	35
Tixier	BIT	21	1	35
Vejarano	Secrétariat	21	1	35



## D. Données sources du réseau des archives

Les données permettant de visualiser le réseau des archives de la coopération intellectuelle (1919-1927) se présentent sous la forme d'un fichier de nœuds et d'un fichier d'arêtes. Ils permettent à eux seuls de reconstituer entièrement la figure 2.20 avec la plupart des logiciels d'analyse de réseau et ainsi de reproduire la plupart des analyses de ce travail.

<b>Titre</b> IntellectualCooperation_edges.csv	<b>Variables</b> source, target, type, weight.
<b>Pages</b> 590 p.	
<b>Lignes</b> 26 536 (634 KB)	
<b>URL</b> <a href="https://github.com/grandjeanmartin/intellectual-cooperation">https://github.com/grandjeanmartin/intellectual-cooperation</a> (voir /data)	

<b>Titre</b> IntellectualCooperation_nodes.csv	<b>Variables</b> id, nom, prénom,
<b>Pages</b> 72 p.	cat1 (affiliation),
<b>Lignes</b> 3 204 (93 KB)	cat2 (genre <sup>1533</sup> ), indexations.
<b>URL</b> <a href="https://github.com/grandjeanmartin/intellectual-cooperation">https://github.com/grandjeanmartin/intellectual-cooperation</a> (voir /data)	

Ces données sont publiées sous licence CC-BY-SA 4.0.

## E. Version interactive du réseau des archives

Une version d'exploration du réseau des archives de la CICI, basé sur les données de l'annexe D, est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://grandjeanmartin.github.io/intellectual-cooperation/>. Les nœuds y sont colorés selon quatre catégories : membres de la CICI (bleu foncé), membres de la Section (bleu moyen), membres d'une sous-commission (bleu clair) et autres (blanc). Son code source est rendu public dans le même répertoire que les données (<https://github.com/grandjeanmartin/intellectual-cooperation>).

## F. Liste complète des mesures de centralité

Liste complète du nombre d'indexations et des mesures de centralité (degré, degré pondéré, proximité, intermédiarité et vecteur propre).

<b>Titre</b> IntellectualCooperation_metrics.pdf	<b>Variables</b> nombre d'indexations, degré,
<b>Pages</b> 43 p.	degré pondéré, proximité,
<b>Lignes</b> 2 866 (710 KB)	intermédiarité, vecteur propre.
<b>URL</b> <a href="https://github.com/grandjeanmartin/intellectual-cooperation">https://github.com/grandjeanmartin/intellectual-cooperation</a> (voir /data)	

---

<sup>1533</sup> 1 = femme ; 2 = homme ; 3 = inconnu.

## G. Transformation du graphe en groupes

Ce processus ne pouvant pas être effectué directement dans Gephi (il est impossible d’y modifier après coup les identifiants des nœuds et l’outil de fusion/regroupement ne tient pas compte de la pondération des arêtes), il nous a semblé utile d’en résumer ici une marche à suivre de manière à le rendre accessible au plus grand nombre<sup>1534</sup>.

Dans un tableur Excel, les données doivent se présenter de la manière suivante, à savoir qu’on ajoute au fichier des arêtes de Gephi (qui peut contenir plus de colonnes, en particulier « Type » et « Weight » dans notre cas) une « clé » de transformation qui affilie chaque nœud au groupe par lequel on veut le remplacer (cette liste fait partie du fichier des nœuds, dans la plupart des cas, puisque l’information d’affiliation est utilisée pour la spatialisation et/ou la couleur des nœuds) :

Jeu de données à transformer				Clé de transformation	
Source	Target	Type	Weight	Individu	Groupe
Personne1	Personne2	Undirected	12	Personne1	GroupeA
Personne1	Personne3	Undirected	1	Personne2	GroupeA
Personne1	Personne4	Undirected	7	Personne3	GroupeB
Personne2	Personne4	Undirected	2	Personne4	GroupeB
Personne3	Personne5	Undirected	3	Personne5	GroupeC

On ouvre ensuite le *Visual Basic Editor* (Menu/Tools/Macro/Visual Basic Editor) dans lequel on crée un nouveau *Module* (Menu/Insert/Module). On y prépare alors le module *MultiFindNReplaceNew* suivant :

```
Sub MultiFindNReplaceNew()  
Dim Rng AS Range  
Dim InputRng AS Range, ReplaceRng AS Range  
xTitleId = "Test"  
Set InputRng = Application.Selection  
Set InputRng = Application.InputBox("Original Range ", xTitleId,  
InputRng.Address, Type:=8)  
Set ReplaceRng = Application.InputBox("Replace Range :", xTitleId, Type:=8)  
Application.ScreenUpdating = False  
For Each Rng In ReplaceRng.Columns(1).Cells  
InputRng.Replace what:=Rng.Value, replacement:=Rng.Offset(0, 1).Value  
Next  
Application.ScreenUpdating = True  
End Sub
```

Puis on exécute cette commande (flèche/triangle bleu dans le menu rapide, intitulée *Run sub/UserForm*). Une première boîte de dialogue apparaît, dans laquelle on renseigne la position du jeu de données à transformer, par exemple A3:B7 pour reprendre l’exemple ci-dessus (zone

<sup>1534</sup> Il ne s’agit que d’une façon parmi d’autres de transformer les données de cette façon. Elle est inspirée de GUPTA, « Find and replace multiple values at once in Excel using VBA », *doc. cit.*, 2016.

rouge). Une seconde boîte de dialogue apparaît, dans laquelle on renseigne la position de la clé de transformation, ici F3:G7.

Les données sont directement remplacées dans le fichier actif. Attention, si les identifiants des données à transformer peuvent se contenir les uns les autres (fréquent en cas de numérotation, « Personnel » est contenu dans « Personne123 »), il faut inverser l'ordre de la clé de transformation. Le logiciel modifie en effet les données de base en suivant l'ordre de la clé : si « Personnel123 » est transformé avant « Personnel » on évite que « Personnel123 » ait déjà été auparavant transformé en « GroupeA23 » (« GroupeA » étant la valeur de destination de « Personnel », « 23 » étant le reliquat de la valeur de base).

Le résultat est donc le suivant :

Jeu de données à transformer				Clé de transformation	
Source	Target	Type	Weight	Individu	Groupe
GroupeA	GroupeA	Undirected	12	Personne5	GroupeC
GroupeA	GroupeB	Undirected	1	Personne4	GroupeB
GroupeA	GroupeB	Undirected	7	Personne3	GroupeB
GroupeA	GroupeB	Undirected	2	Personne2	GroupeA
GroupeB	GroupeC	Undirected	3	Personne1	GroupeA

Pour créer le graphe, ce nouveau fichier d'arêtes est suffisant puisque Gephi va agréger toutes les arêtes (pondérées ou pas, selon la colonne « Weight ») qui concernent le même couple de nœuds :

Source	Target	Type	Weight
GroupeA	GroupeA	Undirected	12
GroupeA	GroupeB	Undirected	10
GroupeB	GroupeC	Undirected	3

Pour ajouter des informations qualifiant ces nouveaux nœuds, on travaillera sur le fichier des nœuds original pour calculer la somme des valeurs précédentes, par exemple, ou attribuer des coordonnées aux groupes issues des coordonnées des points regroupés (leur moyenne, la valeur de l'un d'entre eux, etc.). Si le nombre de groupes n'est pas trop grand (il faut sélectionner tous les nœuds à grouper), cette opération peut être effectuée au moyen de l'outil *Merge* de Gephi, qui propose plusieurs stratégies de gestion des informations des nœuds ainsi fusionnés.

## H. Liste des acteurs « externes » les mieux connectés à la CICI

Liste des 10% d'acteurs externes à la SDN connectés au plus grand nombre de membres de la CICI entre 1919 et 1927. La première colonne indique avec combien de membres de la CICI la personne en question apparaît. La deuxième indique à combien de reprises cette cooccurrence intervient (une forme de « degré pondéré » dans l'*ego-network* de la CICI). La troisième colonne rappelle le nombre total de fois que ces personnes apparaissent dans les dossiers, que ce soit avec des membres de la CICI ou pas. La courte description de chacun n'est pas une biographie mais le titre sous lequel ils interagissent avec la CICI.

Nom	Titre	Connexions avec des membres de la CICI	Cooccurrences pondérées avec ceux-ci	Nombre total d'indexations dans le fonds
V. Kellogg	National Research Council, USA	19	123	31
C. T. Hagberg Wright	Directeur Bibliothèque de Londres	17	73	26
J. D. Thompson	Secrétaire Commission nationale américaine	17	46	26
A. C. Chatterjee	Haut-commissaire UK pour l'Inde	17	30	3
L. Razet	Secrétaire Institut du radium	16	48	8
L. Gallié	Confédération int. des travailleurs intellectuels	16	20	10
K. Ishii	Conseil de la Société des Nations	16	19	9
J. Balinski-Jundzill	Prés. Confédération internationale des étudiants	16	19	9
H. La Fontaine Souza-Dantas	Union des associations int. Ambassadeur du Brésil	15	48	48
J. Duca	Ministre des Affaires étrangères de Roumanie	15	27	3
E. Borel	Député français, mathématicien	15	26	3
Kowalski	Ambassadeur de Pologne	15	25	6
E. van Dorp	Secrétaire Commission nationale néerlandaise	15	23	2
A. Toynbee	Royal Institute for Int. Affairs	15	21	6
Quiñones de León	Ambassadeur d'Espagne	15	21	3
C. Hoffmann	Secrétaire World's Student Christian Federation	15	18	10
J. C. Cantacuzene	Ministre de la Santé publique de Roumanie	15	17	15
A. Gallardo	Ministre des Affaires étrangères d'Argentine	15	15	3
L. Bergson	Épouse d'Henri Bergson	15	15	2
G. Remoundos	Président Commission nationale hellénique	14	21	1
				16

G. Zaldumbide	Ambassadeur d'Équateur	14	21	4
M. Murray	Épouse de Gilbert Murray	14	14	1
De Frontin	Directeur de l'École polytechnique de Rio	14	14	1
A. Dopsch	Président Commission Nationale autrichienne	13	38	31
J. Gérard	Président Confédération int. des étudiants	13	23	12
H. Reverdin	Prof. Université de Genève	13	23	11
A. Hill	Directeur University Bureau of the British Empire	13	19	18
K. Lutostanski	Président Commission nationale polonaise	13	18	9
N. Vulic	Président Commission nationale yougoslave	13	17	7
A. Trowbridge	Int. Education Board, New York	13	17	4
P. Hymans	Ministre des Affaires étrangères de Belgique	13	15	20
J. B. van Blockland	Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas	13	13	2
H. Kohl	Commissaire du commerce de l'Union sud-africaine à Milan	13	13	1
E. Benes	Ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie	13	13	1
H. Branting	Ministre des Affaires étrangères de Suède	13	13	1
Parmoor (Cripps)	Ministère des Affaires étrangères de Grande-Bretagne	13	13	1
A. C. Lorentz-Kaiser	Épouse de Hendrik Lorentz	13	13	1
F. Flury	Suisse	13	13	1
A. Coleman	American University Union in Europe	12	29	12
A. Zerega-Fombona	Collège libre des sciences sociales, Université de Caracas	12	23	4
D. Warnotte	Institut de Sociologie Solvay	12	17	10
W. R. Cooper	The Institution of Electrical Engineers, London	12	17	3
K. Scheel	"Physikalische Berichte", Berlin	12	15	4
J. Zubaty	Président Commission nationale tchécoslovaque	12	14	10
C. Rist	Faculté de droit de Paris	12	14	5
H. Pirenne	Président Union académique internationale	12	13	3
G. Hanotaux	Représentant de la France	12	12	10
P. Pelseeneer	Secrétaire Union académique internationale	12	12	3
M. Knudsen	Secrétaire Société royale des sciences du Danemark	12	12	2
T. Bosanquet	Secrétaire Int. Federation of University Women	11	22	20

E. de Balogh	Secrétaire Académie hongroise des sciences	11	22	17
E. Willems	Secrétaire Club de la fondation universitaire belge	11	22	6
E. Bacha	Directeur Service belge de bibliographie et des échanges int.	11	20	12
E. de Grosz	Université de Budapest	11	16	6
H. Carrington Lancaster	American University Union in Europe	11	14	6
J. Gremaud	Union catholique d'études internationales	11	13	10
S. Bidgrain	Secrétaire Fédération universelle des assoc. chrétiennes d'étudiants	11	12	4
Mikoff	Secrétaire délégation bulgare	11	12	3
Mangin	Président Comité national de recherches pour sci. biologiques	11	12	2
C. R. Pusta	Ambassadeur d'Estonie	11	12	2
E. von Pflagl	Ambassadeur d'Autriche	11	11	10
Petit Dutailis	Directeur Office national des universités et écoles françaises	11	11	5
Petresco-Comnene	Ambassadeur de Roumanie	11	11	4
P. Bucys	Président Commission nationale lituanienne	11	11	3



# Références

## Archives

### **Archives de la Société des Nations (Nations Unies, Genève)**

#### **Fonds du Secrétariat (*registry files*)**

Section des bureaux internationaux et de la coopération intellectuelle

1919-1927

Section 13 (bureaux internationaux)

Sous-section 13A (économique)

Sous-section 13B (social)

Sous-section 13C (coopération intellectuelle)

1928-1932

Section 5 (bureaux internationaux)

Sous-section 5A (général)

Sous-section 5B (coopération intellectuelle)

Sous-section 5C (jeunesse)

1933-1946

Section 5 (bureaux internationaux)

Sous-section 5A (général)

Sous-section 5B (coopération intellectuelle)

Sous-section 5C (jeunesse)

#### **Fonds du Secrétariat (*section files*)**

Section de coopération intellectuelle

#### **Documents officiels**

Journal officiel, comptes rendus des Assemblées et du Conseil, procès-verbaux de la Commission de coopération intellectuelle.

Voir chapitre 2.1 pour une description des fonds de la Société des Nations. Nous ne faisons pas ici la liste des près de 3000 dossiers de la période 1919-1927, ni des centaines de dossiers utilisés provenant des deux périodes suivantes (qui représentent 4500 dossiers à elles deux). Au total, le fonds de la section est contenu dans 300 boîtes. Voir également pp. 394-449 de l'inventaire.



## Archives de l'Institut international de coopération intellectuelle (UNESCO, Paris)

### UNESCO Archive group 1 (AG 1)

Dossiers de correspondance de l'IICI

- A Commissions nationales, délégués d'États, administration, direction
- B Relations entre pays, associations, institutions
- C Universités, étudiants
- D Questions scientifiques, bibliothèques, documentation, archives
- DD Sciences historiques et sociales
- E Service juridique
- F Questions littéraires et artistiques
- G Sciences sociales
- H Presse, publications de l'IICI
- I Pédagogie, enseignement
- K Conférence permanente des Hautes études internationales

Documents de l'IICI

Documents du CICI

Le nombre de boîtes des ensembles ci-dessus est estimé dans la figure 2.3. Nous avons en particulier fait usage des dossiers de correspondance AG 1-A-I (direction) et AG 1-A-III (commissions nationales). Le fonds comprend également les dossiers de correspondance et documents de l'Office international des musées (OIM), et les dossiers de correspondance et documents du Comité français du cinématographe éducatif (CFCE) et les livres de comptes.

### Autres

Quelques documents provenant des archives communales de Davos et des fonds privés rassemblés dans sa *Dokumentationsbibliothek* ont été sollicités dans le chapitre 4.4. Nous renvoyons à notre mémoire pour le descriptif de ces fonds<sup>1535</sup>.

---

<sup>1535</sup> GRANDJEAN Martin, *Les cours universitaires de Davos 1928-1931. Au centre de l'Europe intellectuelle*, Lausanne, Université de Lausanne, 2011.

## Bibliographie (sources)

Documents publiés avant 1945. Parmi les publications de la SDN et de l'IICI, seules les plus importantes y figurent.

ANDRE Charles, *L'organisation de la coopération intellectuelle*, Rennes, Impr. provinciale de l'Ouest, 1938.

BALDWIN Simeon E., « The International Congresses and Conferences of the Last Century as Forces Working Toward the Solidarity of the World », *The American Journal of International Law* 1 (3), 1907, pp. 565-578.

BEAUPIN, *La Coopération internationale dans la vie intellectuelle*, Paris, Les amitiés catholiques françaises, 1926.

BERGSON Henri, *Durée et simultanéité*, Paris, Alcan, 1922.

BERZEVICZY Albert DE, *L'influence de la guerre et des traités de paix sur la science et la littérature*, Budapest, Athenaeum, 1928 (Tiré à part de la Revue de Hongrie (juillet-août 1928)).

BOELCSEY Richard, *La première décade de la Société des Nations*, Berlin, 1930.

BONNET Henri, « Intellectual Cooperation », in: *World Organisation. A Balance Sheet of the First Great Experiment*, Washington, American Council of Public Affairs, 1942, pp. 189-210.

BONNET Henri, « L'oeuvre de l'Institut international de coopération intellectuelle », in: *Recueil des cours de l'Académie de droit international, tome 61*, vol. III, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1937, pp. 457-539.

BOUGLE Célestin, *Le Guide de l'Etudiant en matière de Société des Nation*, Paris, Publications du centre de documentation sociale (ENS), Librairie des sciences politiques et sociales, 1933, SDN, Cote: 5328.

BOURGEOIS Léon, *Solidarité*, Paris, A. Colin, 1896.

BRADFIELD B., *A Little Book on Intellectual Co-operation*, Genève, Kundig, 1929.

COMMISSION FRANÇAISE DE COOPERATION INTELLECTUELLE, *Les échanges intellectuels à travers le monde: Exposition internationale, Paris, 1937*, [Paris, Lang Blanchong & Cie, 1938.

CONFERENCE INTERNATIONALE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, *Problèmes d'université. Travaux de la Conférence... Paris, 26-28 juillet, 1937*, Paris, 1938.

DAVIS Malcolm, « The League of Minds », in: DAVIS Harriet Eager (éd.), *Pioneers in World Order. An American Appraisal of the League of Nations*, New York, Columbia University Press, 1944, pp. 240-249.

DE JOUVENEL Bertrand, *D'une guerre à l'autre*, Paris, Calmann-Lévy, 1940.

DE LA HARPE Jean, *L'opinion publique et la paix*, Neuchâtel, Imprimerie centrale SA, 1927 (série en langue française des brochures de l'Association suisse pour la Société des Nations).

DESCHAMPS Gaston, « L'Institut National et la Coopération Intellectuelle », *Revue Politique et Parlementaire* 123, 1925, p. 23.

FARIES John Culbert, *The rise of internationalism*, New York, W.D. Gray, 1915.

GALABERT Henri, *La commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations*, Toulouse, Lion and fils, 1931.

GEROULD Winifred Gregory, *International congresses and conferences, 1840-1937; a union list of their publications available in libraries of the United States and Canada*, New York, The H.W. Wilson Company, 1938.

- GRAUTOFF Otto, « Die Hochschulkurse in Davos », *Deutsch-Französische Rundschau*, 1929, pp. 419-422.
- GUEYBAUD J., « Les femmes et la Société des Nations », *Le mouvement féministe* (15), 1927, pp. 3-4.
- HAMMARSKJOLD Ake, « Sidelights on the Permanent Court of International Justice », *Michigan Law Review* 25 (4), 1927, pp. 327-353.
- IICI, *Recueil des accords intellectuels*, Paris, IICI, 1938.
- IICI, *A league of mind*, Paris, Internationale institute of intellectual cooperation, 1933 (International series of open letters).
- IICI, *International understanding through youth: interchanges and travel of school pupils*, Paris, International institute of intellectual cooperation, 1933 (International cooperation series).
- IICI, *Pour une société des esprits, lettres de Henri Focillon, Salvador de Madariaga, Gilbert Murray, Miguel Ozorio de Almeida, etc*, Paris, Institut international de coopération intellectuelle, 1933 (Correspondance 1).
- IICI, *Les échanges universitaires en Europe: répertoire des institutions existantes et des mesures prises, dans tous les pays d'Europe, pour favoriser les échanges universitaires internationaux*, 3e éd. (2e éd. française) rev. et augm, Paris, IICI, 1932.
- IICI, *Les échanges universitaires en Europe*, Paris, Hachette, 1928.
- IICI, *Das internationale Institut für geistige Zusammenarbeit*, Frankfurt am Main, Englert & Schlosser, 1927.
- IICI, *L'institut international de coopération intellectuelle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1927.
- IICI, *The Internationa Institute of Intellectual Co-operation*, Annemasse, D'Ambilly, 1927.
- KABAYAMA Ayské (éd.), *Intellectual cooperation and the mutual knowledge of national cultural genius*, Tokyo, National Committee of Japan on Intellectual Cooperation, 1937.
- KANDEL Isaac Leon, *Intellectual cooperation: national and international*, New York, Bureau of publications, Teachers college, Columbia university, 1944.
- LA FONTAINE Henri, *The Great Solution: Magnissima Charta, Essay on Evolutionary and Constructive Pacifism*, Boston, World Peace Foundation, 1916.
- LANGVIN Paul, « L'évolution de l'espace et du temps », *Scientia* (10), 1911, pp. 31-54.
- LEAGUE OF NATIONS, *Les commissions nationales de coopération intellectuelle*, Genève, 1937 (C.I.C.I 461).
- LICHTENBERGER Henri, « Psychologie der deutsch-französische Annäherung, Festvortrag zur Eröffnung der diesjährigen Hochschulkurse in Davos », *Deutsch-Französische Rundschau*, 1929, pp. 354-369.
- LUCHAIRE Julien, « Principes de la coopération intellectuelle internationale », in: *Recueil des cours de l'Académie de droit international*, tome 9, vol. IV, Paris, 1925, pp. 307-406.
- MANN Thomas, *Der Zauberberg*, Berlin, S. Fischer Verlag, 1924.
- MANNHARDT Johann Wilhelm, « Die Universität und die internationale Problemen in Deutschland », *Der Ring* (22), 1931, pp. 393-411.
- MILLER David Hunter, *The Drafting of the Covenant*, New York, London, G. P. Putnam's Sons, 1928.
- MISTLER Jean, *La coopération intellectuelle, Leçon faite le 11 février 1931 à La Nouvelle Ecole de la Paix*, Paris, La Circulaire Modèle, 1931.
- MOLKENBOER Herman, *Journal de Correspondance*, n°12, 1888.

- MOREL Alphonse, *La neutralité de la Suisse et la Société des Nations : deux conceptions de la paix*, Lausanne, F. Rouge, 1931.
- OPPENHEIMER Ludwig, « Deutsch-Französische Disputation, eine politische Aussprache », *Deutsch-Französische Rundschau*, 1929, pp. 103-115.
- OTLET Paul, *Traité de documentation. Le livre sur le livre*, Bruxelles, Editions Mundaneum, 1934.
- OTLET Paul, *Centre Intellectuel Mondial au service de la Société des Nations*, Bruxelles, Union des Associations Internationales, 1919.
- OTLET Paul, *Constitution mondiale de la Société des Nations: Le nouveau droit des gens*, Genève, Atar, 1917.
- OTLET Paul, *Les Problèmes internationaux et la guerre*, Genève, Kundig, 1916.
- OTLET Paul, *La fin de la guerre, Traité de paix générale basé sur une charte mondiale déclarant les droits de l'humanité et organisant la confédération des états*, Bruxelles, O. Lamberty, 1914.
- PEPIN Eugène, « Nouveau statut de l'Institut international de coopération intellectuelle », *Affaires Etrangères*, 1938, pp. 596-601.
- PERI Gabriel, *Genève-Locarno, la Société des Nations et le pacte de garantie*, Paris, Librairie de l'Humanité, 1926.
- RANSHOFEN-WERTHEIMER Egon Ferdinand, *The International Secretariat: A Great Experiment in International Administration*, Washington, D.C., Carnegie Endowment for International Peace, 1945.
- RAPPARD William E., « Small States in the League of Nations », *Political Science Quarterly* 49, 1934, pp. 544-575.
- REYNAUD Louis, *Français et Allemands: histoire de leurs relations intellectuelles et sentimentales*, Paris, Arthème Fayard et Cie., 1930.
- REYNOLD Gonzague de, *La démocratie et la Suisse: Essai d'une philosophie de notre histoire nationale*, Berne, Ed. du Chandelier, 1929.
- RICHTER Robert, *Die internationale geistige Zusammenarbeit im Rahmen des Völkerbundes*, Würzburg, Handelsdruckerei G.m.b.H Würzburg, 1930.
- ROSSELLO Pedro, *Le Bureau International de l'Education à Genève*, Genève, Bureau international de l'éducation, 1931.
- SEABURY William M., *Motion Picture Problems, the Cinema and the League of Nations*, New York, Avondale Press, 1925.
- SOCIETE DES NATIONS, *Les Commissions nationales de coopération intellectuelle*, Genève, Société des Nations, 1932 (CICI 274).
- THIBAUDET Albert, *La République des professeurs*, Paris, Grasset, 1927.
- TROELTSCH Ernst, « Der Krieg und die Internationalität der geistigen Kultur », *IWfWKuT* (9), 1914, pp. 51-58.
- UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES, *La Charte des Intérêts Intellectuels & Moraux: Mémoire adressé à MM. les Délégués de la Conférence de la Paix, à Paris*, Bruxelles, 1919.
- WALTERS Francis Paul, *A History of the League of Nations*, London, Oxford University Press, 1952.
- ZIMMERN Alfred, *The League of Nations and the Rule of Law 1918-1935*, London, Macmillan, 1936.
- La coopération intellectuelle*, Genève, League of Nations Information Section, 1937 (Les activités de la Société des Nations 6).
- The Aims and Organisation of the League of Nations*, Genève, Société des Nations, 1931.

*Dix ans de coopération intellectuelle*, Genève, 1930.

*The League of Nations: A Pictorial Survey*, Genève, Société des Nations, 1929.

*La Société des Nations et la coopération intellectuelle*, Genève, League of Nations Information Section, 1927.

*La Société des Nations et la coopération intellectuelle*, Genève, League of Nations Information Section, 1926.

*La Société des Nations et la coopération intellectuelle*, Genève, League of Nations Information Section, 1923.

## Bibliographie (littérature secondaire)

ADAS Michael, « Reconsidering the macro-narrative in global history: John Darwin's After Tamerlane and the case for comparison. », *Journal of Global History* 4 (01), 2009, pp. 163–173.

AGARWAL, CORVALAN, JENSEN *et al.*, « Social Network Analysis of Alice in Wonderland », *NAACL-HLT*, 2012, pp. 88-96.

AHNERT Ruth et AHNERT Sebastian E., « Protestant Letter Networks in the Reign of Mary I: A Quantitative Approach », *ELH* 82 (1), 2015.

ALEXANDER Michael C. et DANOWSKI James A., « Analysis of an ancient network: Personal communication and the study of social structure in a past society », *Social Networks* 12 (4), 1990, pp. 313-335.

ALLEMAND Sylvain, HEURGON Edith et PAULHAN Claire, « De Pontigny à Cerisy : des lieux pour "penser avec ensemble" », in: *Colloque de Cerisy (21-24 août 2010)*, Paris, Hermann, 2011, p. 568.

ALTER P., « Internationale Wissenschaft und nationale Politik. Zur Zusammenarbeit der wissenschaftlichen Akademien im fruehen 20. Jahrhundert », in: *Notes and Records*, vol. 34, London, Royal Society of London, 1980, pp. 141-164.

ANDURAND Anthony, « Maîtres et élèves dans les Vies des sophistes de Philostrate : essai d'approche relationnelle », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale* (18), 2015.

ARCHIBALD Gail, *Les États-Unis et l'UNESCO: 1944 - 1963 ; les rêves peuvent-ils résister à la réalité des relations internationales?*, Publications de la Sorbonne, 1993.

ARON Raymond, *L'Opium des intellectuels*, Paris, Calmann-Lévy, 1955 (Liberté d'esprit).

ARRHENIUS Svante, « Nobel Prize in Physics 1921, Award Ceremony Speech, December 10 1922 », *Nobel Lectures, Physics 1901-1921*, 1967.

ASHWORTH L. M., « Realism and the spirit of 1919: Halford Mackinder, geopolitics and the reality of the League of Nations », *European Journal of International Relations* 17 (2), 2011, pp. 279-301.

AUBENQUE Pierre, « Le débat de 1929 entre Cassirer et Heidegger », in: SEIDENGART Jean (éd.), *Ernst Cassirer : De Marbourg à New York. L'itinéraire philosophique*, Paris, Cerf, 1990, pp. 81-96.

AUBENQUE Pierre, *Débat sur le kantisme et la philosophie : Davos, mars 1929, et autres textes de 1929-1931. Par Ernst Cassirer et Martin Heidegger*, Paris, Beauchesne, 1972.

AUBENQUE Pierre et ALII, « Philosophie und Politik : Die Davoser Disputation zwischen Ernst Cassirer und Martin Heidegger in der Retrospektive », *Internationale Zeitschrift für Philosophie* (2), 1992, pp. 290-312.

- AYERS Edward, « Turning towards Place, Space, and Time », in: BODENHAMER David J., CORRIGAN John et HARRIS Trevor M., *The Spatial Humanities: GIS and the Future of Humanities Scholarship*, Indiana University Press, 2010, pp. 1-13.
- BACHOUD Andrée, CUESTA Josephina et TREBITSCH Michel, *Les Intellectuels et l'Europe de 1945 à nos jours*, Paris, Publications Denis Diderot, 2000.
- BAECHLER Christian, *Gustave Stresemann (1878-1929) De l'impérialisme à la sécurité collective*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1996.
- BAER George W., *International Organizations 1918-1945. A Guide to Research and Research Materials*, Wilmington, Scholarly Resources, 1981.
- BALDWIN Simeon E., « The International Congresses and Conferences of the Last Century as Forces Working Toward the Solidarity of the World », *The American Journal of International Law* 1 (3), 1907, pp. 565-578.
- BALIBAR Françoise et MATHIEU Jean-Philippe, « Einstein-Lorentz, une correspondance scientifique et politique », *Mil neuf cent* 8 (1), 1990, pp. 23-32.
- BARIETY J. (éd.), *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe, 1919-1932*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2007.
- BARNES John A., « Class and Committees in a norwegian Island Parish », *Human Relations* (7), 1954, pp. 39-58.
- BARROT Olivier et ORY Pascal, *Entre-deux-guerres*, Paris, François Bourin, 1990.
- BARTHES, « An introduction to the structural analysis of narrative », *New Literary History* (6), 1975, pp. 237-272.
- BASTIAN, HEYMANN et JACOMY, « Gephi: an open source software for exploring and manipulating networks », *International AAAI Conference on Weblogs and Social Media*, 2009, pp. 361-362.
- BATAGELJ Vladimir et MRVAR Andrej, « Pajek - Program for Large Network Analysis », *Connections* 21 (2), 1998, pp. 47-57.
- BAVELAS A., « A mathematical model for group structures », *Human Organization* 7, 1948, pp. 16-30.
- BEARMAN Peter, MOODY James et FARIS Robert, « Networks and history », *Complexity* 8 (1), 2002, pp. 61-71.
- BECK Ulrich, « Rooted Cosmopolitanism: Emerging from a Rivalry of Distinctions », in: BECK Ulrich, SZNAIDER Natan et WINTER Rainer (éds), *Global America? The Cultural Consequences of Globalization*, Liverpool, Liverpool University Press, 2003, pp. 15-29.
- BECKER R. A., EICK S. G. et WILKS A. R., « Visualizing Network Data », *IEEE Transactions on Visualization and Graphics* 1, 1995, pp. 16-28.
- BEIGBEDER Yves, *Le rôle international des organisations non gouvernementales*, Bruxelles, Bruylant, 1992.
- BEKRI Chikh, *L'UNESCO : Une entreprise erronée ?*, Paris, Publisud, 1990.
- BELITZ Ina, *Befreundung mit dem Fremden. Die Deutsch-Französische Gesellschaft in den deutsch-französischen Kultur- und Gesellschaftsbeziehungen der Locarno-Ära*, Frank, Peter Lang, 1997.
- BELITZ Ina, « Grenzgänger zwischen Wissenschaften, Generationen und Nationen : Gottfried Salomon-Delatour in der Weimarer Republik », *Lendemains. Etudes comparées sur la France* (87), 1997, pp. 49-75.
- BELLOC Chloé, « La création du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines : idéal et réalité d'un engagement scientifique et intellectuel, 1947-1955 », *Relations internationales* 130 (2), 2007, pp. 47-63.

- BENDICK Rainer, « Irrwege und Wege aus der Feindschaft. Deutsch-französische Schulbuchgespräche im 20. Jahrhundert », in: HOCHSTUHL Kurt (éd.), *Deutsche und Franzosen im zusammenwachsenden Europa 1945-2000*, Stuttgart, Kohlhammer, 2003, pp. 73-104.
- BENIGER James R. et ROBYN Dorothy L., « Quantitative Graphics in Statistics: A Brief History », *The American Statistician* 32 (1), 1978, pp. 1-11.
- BENNETT Alvin Leroy, *The Development of Intellectual Cooperation under the League of Nations and United Nations*, Urbana, University of Illinois, 1950.
- BENSAUDE-VINCENT Bernadette, « Marie Curie », in: JULLIARD Jacques et WINOCK Michel (éds), *Dictionnaire des intellectuels français*, Paris, Seuil, 1996, pp. 324-325.
- BENSAUDE-VINCENT Bernadette et TELKES-KLEIN Eva, « Savants dialogues », in: *Les identités multiples d'Emile Meyerson*, éditions Champion, 2016.
- BENZ Pierre, GRANDJEAN Martin et ROSSIER Thierry, « Elites académiques et (re)définition des frontières disciplinaires. Collaborations interdisciplinaires et structure du pouvoir académique », in: *7e Congrès de l'Association Française de Sociologie*, Amiens, 2017.
- BERGER-WOLF et JARED, « A frame-work for analysis of dynamic social networks », *Proceedings of the 12th ACM SIGKDD international conference on Knowledge discovery and data mining*, 2006, pp. 523-528.
- BERTIN Jacques, *Sémiologie graphique. Les diagrammes. Les réseaux. Les cartes*, Paris, Mouton et Gauthier-Villars, 1967.
- BERTRAND Michel, GUZZI-HEEB Sandro et LEMERCIER Claire, « Introduction : où en est l'analyse de réseaux en histoire ? », *REDES Revista hispana para el analisis de redes sociales* 21 (1), 2011, pp. 12-23.
- BERTRAND Romain, « Histoire globale, histoires connectées : un "tournant" historiographique ? », in: CAILLE A. et DUFOIX S. (éds), *Le « tournant global » des sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2013, pp. 44-66.
- BETZ Albrecht, *Exil et engagement : Les intellectuels allemands et la France, 1930-1940*, Paris, Gallimard, 1991.
- BEYERSDORF Frank, « "Credit of Chaos"? The Austrian Stabilisation Programme of 1923 and the League of Nations », in: LAQUA Daniel (éd.), *Internationalism Reconfigured: Transnational Ideas and Movements Between the World Wars*, London, I.B.Tauris, 2011, pp. 134-159.
- BIDART Claire, « Réseaux personnels et processus de socialisation », *Idées économiques et sociales* (169), 2012, pp. 8-15.
- BIDART Claire, DEGENNE Alain et GROSSETTI Michel, *La vie en réseau. Dynamique des relations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011 (Le lien social).
- BIDART Claire, DEGENNE Alain et LEMERCIER Claire, « Analyse des réseaux sociaux : une "French touch" ? », *Bulletin de Méthodologie Sociologique* (106), 2010, pp. 45-58.
- BIEZUNSKI Michel, « Le réseau français des correspondants d'Einstein », *Mil neuf cent* 8 (1), 1990, pp. 10-22.
- BLAIR Scott G., « Les origines en France de la SDN. La Commission interministérielle d'Etudes pour la Société des Nations 1917-1919 », *Relations internationales* (75), 1993, pp. 277-292.
- BLÄNSDORF Agnes, « Une collaboration scientifique "dans un esprit vraiment oecuménique et international" : Les congrès internationaux d'historiens et le Comité International des Sciences Historiques dans l'Entre-deux-guerres », *Revue germanique internationale* (12), 2010, pp. 209-228.
- BLOODGOOD Elizabeth, « The Yearbook of International Organizations and Quantitative Non-State Actor Research », in: REINALDA Bob (éd.), *The Ashgate Research Companion to Non-State Actors*, Farnham, Ashgate, 2009, pp. 19-34.

BOCK Hans Manfred, « Gottfried Salomon-Delatour als Frankfurter Wegbereiter deutsch-französischer Verständigung und Vordenker transnationaler Begegnung », in: SOEFFNER Hans-Georg (éd.), *Transnationale Vergesellschaftungen*, Springer Fachmedien Wiesbaden, 2012, pp. 1209-1222.

BOCK Hans Manfred, « Die Deutsch-Französische Gesellschaft 1926 bis 1934, Ein Beitrag zur Sozialgeschichte der deutsch-französischen Beziehungen der Zwieschenkriegszeit », *Francia* 17 (3), 1990, pp. 57-102.

BOCK Hans Manfred et KREBS Gilbert, *Echanges culturels et relations diplomatiques. Présences françaises à Berlin au temps de la République de Weimar*, Paris, PIA, 2004.

BOCK Hans Manfred, MEYER-KALKUS Reinhart et TREBITSCH Michel, *Entre Locarno et Vichy: les relations culturelles franco-allemandes dans les années 1930*, Paris, CNRS Editions, 1993 (De l'Allemagne).

BODIN Louis, *Les Intellectuels existent-ils ?*, Paris, Bayard, 1997.

BODIN Louis, *Les Intellectuels*, Paris, Presses Universitaires de France, 1962 (Que sais-je ?).

BODIN Louis et TOUCHARD Jean, « Les intellectuels dans la société française », *Revue française de science politique* 9 (4), 1959, pp. 835-859.

BODLEY John H., *The Power of Scale: A Global History Approach*, Armonk, M.E. Sharpe, 2003.

BOLI John et THOMAS George M., *Constructing World Culture. International Nongovernmental Organizations since 1875*, Stanford, Stanford University Press, 1999.

BOLLNOW Otto-Friedrich, « Gespräche in Davos », in: NESKE Günther (éd.), *Erinnerung an Martin Heidegger*, Pfullingen, Verlag Günther Neske, 1977, pp. 25-29.

BOLTANSKI Ariane, « Du réseau à l'individu », in: DUMA Jean (éd.), *Histoire de nobles et de bourgeois. Individu, groupes, réseaux en France, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Presses Universitaires de Paris Ouest, 2011, pp. 35-60.

BONACICH Philip, « Factoring and weighting approaches to status scores and clique identification », *The Journal of Mathematical Sociology* 2 (1), 1972, pp. 113-120.

BONNET Henri, « La Société des Nations et la coopération intellectuelle », *Cahiers d'histoire mondiale*, 1966, pp. 198-209.

BONNET-BIDAUD Jean-Marc, PRADERIE Françoise et WHITFIELD Susan, « The Dunhuang Chinese sky: A comprehensive study of the oldest known star atlas », *Journal of Astronomical History and Heritage* 12, 2009, pp. 39-59.

BORGATTI Stephen P. et EVERETT Martin G., « Network analysis of 2-mode data », *Social Networks* 19, 1997, pp. 243-269.

BORGATTI Stephen P., EVERETT Martin G. et FREEMAN Linton C., *Ucinet 6 for Windows: Software for Social Network Analysis*, Harvard, Analytic Technologies, 2002.

BORGATTI Stephen P. et MOLINA José Luis, « Ethical and Strategic Issues in Organizational Social Network Analysis », *The Journal of Applied Behavioral Science* 39 (3), 2003, pp. 337-349.

BORSANI Reto, « Die Schweiz und die guten Dienste. Ein weiterer Grund für den Alleingang ? », *Swiss Political Science Review* 1, 1995, pp. 113-138.

BOSTOCK Michael, OGIEVETSKY Vadim et HEER Jeffrey, « D3: Data-Driven Documents », *IEEE Trans. Visualization & Comp. Graphics*, 2011.

BOTS Hans et WAQUET Françoise, *La République des Lettres*, Paris, Bruxelles, Belin et De Boeck, 1997.

BOTT Elizabeth, « Urban Families. Conjugal Roles and Social Networks », in: LEINHARDT Samuel (éd.), *Social Networks. A Developing Paradigm*, Academic Press, 1977, pp. 253-292.

BOTT Elizabeth, *Family and Social Network*, 2ème éd., London, Tavistock, 1957.



- BOUILLE Michel, « Les congrès d'hygiène des travailleurs au début du siècle. 1904-1911 », *Le Mouvement social* 161, 1992, pp. 43-65.
- BOURGEOIS Daniel, « William E. Rappard et la politique extérieure suisse à l'époque des fascismes, 1933-1945 », *Etudes et source* 15, 1989, pp. 7-82.
- BRAILLY J. et CHATELLET J., « Analyse de réseaux sociaux multiniveaux sur un salon de l'audiovisuel en Europe de l'Est. Quelques pistes pour une approche stochastique », *Cahier de Recherche de l'ORIO* (1), 2010, pp. 64-81.
- BRAILLY J. et LAZEGA Emmanuel, « Diversité des approches de modélisation statistique en analyse de réseaux sociaux multiniveaux », *Mathematics and Social Sciences* 198, 2012, pp. 5-28.
- BRAND et PICH C., « Eigensolver methods for progressive multidimensional scaling of large data », *Int. Symp. Graph Drawing (GD), Lect. Notes Comput. Sci. (LNCS)* (4372), 2006, pp. 42-53.
- BRANDES et CORMAN, « Visual Unrolling of Network Evolution and the Analysis of Dynamic Discourse », *Information Visualization* 2 (1), 2006, pp. 40-50.
- BRANDES Ulrik, HENNIG Marina, MERGEL Ines *et al.*, *Studying Social Networks: A Guide to Empirical Research*, Frankfurt am Main, Campus Verlag, 2012.
- BRANDES Ulrik, INDELKOFER N. et MADER M., « Visualization methods for longitudinal social networks and stochastic actor-oriented modeling », *Social Networks* (43), 2012, pp. 291-308.
- BRANDES Ulrik, KENIS Patrick, LERNER Jürgen *et al.*, « Network Analysis of Collaboration Structure in Wikipedia », in: *Proceedings of the 18th International Conference on World Wide Web*, New York, NY, USA, ACM, 2009 (WWW '09), pp. 731-740.
- BRANDES Ulrik, ROBINS Garry, MCCRANIE Ann *et al.*, « What is network science? », *Network Science* 1 (01), 2013, pp. 1-15.
- BRANDES Ulrik et WAGNER Dorothea, « Contextual Visualization of Actor Status in Social Networks », *Konstanzer Schriften in Mathematik und Informatik* 104, 1999, pp. 1-16.
- BREE Pim van et KESSELS Geert, *Noadgoat: a web-based data management, network analysis and visualisation environment*, 2013. En ligne: <<http://www.nodegoat.net>>.
- BREJON DE LAVERGNEE Matthieu, « Sociabilités catholiques. L'apport de l'analyse de réseaux à l'histoire religieuse », *Revue d'Histoire Ecclésiastique* 104 (1), 2009, pp. 138-171.
- BRESSOUX P., COUSTERE P. et LEROY-AUDOUIN C., « Les modèles multiniveau dans l'analyse écologique : le cas de la recherche en éducation », *Revue Française de Sociologie* (38), 1997, pp. 67-96.
- BRIAN Eric, « Y a-t-il un objet Congrès ? Le cas du Congrès international de statistique (1853-1876) », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle* (7), 1989, pp. 9-22.
- BRIN Sergey et PAGE Lawrence, « The Anatomy of a Large-Scale Hypertextual Web Search Engine », in: *Seventh International World-Wide Web Conference*, Brisbane, 1998.
- BRINTON Willard Cope, *Graphic methods for presenting facts*, New York, The Engineering magazine company, 1914.
- BROCHE Laurent, « Julien Luchaire, itinéraire d'un Français faussement « moyen » pendant la tourmente. », *Actes du colloque « Déplacements, dérangements, bouleversement : Artistes et intellectuels déplacés en zone sud (1940-1944) »*, 2005.
- BROUX Yanne et DEPAUW Mark, « Developing Onomastic Gazetteers and Prosopographies for the Ancient World Through Named Entity Recognition and Graph Visualization: Some Examples from Trismegistos People », in: AIELLO Luca Maria et MCFARLAND Daniel (éds), *Social Informatics*, Springer International Publishing, 2014 (Lecture Notes in Computer Science 8852), pp. 304-313.

- BRUGHMANS Tom, « Facebooking the Past: a Critical Social Network Analysis Approach for Archaeology », in: CHRYSANTHI Angeliki, FLORES Patricia Murrieta et PAPADOPOULOS Constantinos (éds), *Thinking beyond the Tool. Archaeological computing and the interpretive process*, Oxford, British Archaeological Reports International Series, 2012, pp. 191-203.
- BRUNET Marion et LANTHIER Pierre (éds), *L'inscription sociale de l'intellectuel*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- BRUNET Roger, *Les villes « européennes »*, Paris, DATAR / La Documentation française, 1989.
- BRUNSCHWIG Henri, « Un dialogue de sourds : un siècle de rapports franco-allemands », *Politique étrangère* 20 (5), 1955, pp. 575-590.
- BRZEZIŃSKI Andrzej M., « Oskar Halecki – the advocate of Central and Eastern European countries in the International Committee on Intellectual Cooperation of the League of Nations (1922-1925) », *Studia z Dziejów Rosji i Europy Środkowo-Wschodniej* 48, 2013.
- BUCKNER C., NIEPERT M. et ALLEN C., « From encyclopedia to ontology: toward dynamic representation of the discipline of philosophy », *Synthese* 182 (2), 2010, pp. 205-233.
- BUMBACA Maria Pia, *Lo spirito e le idee. L'organizzazione della cooperazione intellettuale nella Società delle Nazioni*, Doctoral Thesis, Rome, Università di Roma (Sapienza), 2011.
- BURKE Colin B., *Information and Intrigue: From Index Cards to Dewey Decimals to Alger Hiss*, MIT Press, 2014.
- BUSH Evelyn L., « Measuring Religion in Global Civil Society », *Social Forces* 85 (4), 2007, pp. 1645-1665.
- CAILLOT Marie, *La Revue Mouseion (1927-1946): les musées et la coopération culturelle internationale*, 2 vol., Paris, Ecole Nationale des Chartes, 2011.
- CAIN Julien, « Bergson Président de la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle », *Proceedings of the American Philosophical Society* 104 (4), 1960, pp. 404-407.
- CAIRO Alberto, *The Functional Art: an introduction to information graphics and visualization*, Indianapolis, New Riders, 2012.
- CANALES Jimena, *The Physicist and the Philosopher: Einstein, Bergson, and the Debate that Changed Our Understanding of Time*, Princeton, Princeton University Press, 2015.
- CANALES Jimena, « Einstein, Bergson, and the Experiment that Failed: Intellectual Cooperation at the League of Nations », *MLN Comparative Literature Issue* 120 (5), 2005, pp. 1168-1191.
- CANDAUX J.-D., « Typologie et chronologie des réseaux de correspondance de Georges-Louis le Sage 1744-1803 », *Dix-huitième siècle* (40), 2008, pp. 105-113.
- CARROLL William, *The making of a transnational capitalist class. Corporate power in the twenty-first century*, London, New York, Zed Books, 2010.
- CASSIER Maurice, « Le partage des connaissances dans les réseaux scientifiques : l'invention de règles de "bonne conduite" par les chercheurs », *Revue Française de Sociologie* 39 (4), 1998, pp. 701-720.
- CAUTE David, *Le Communisme et les intellectuels français 1914-1966*, Paris, Gallimard, 1967.
- CHABOT Jean-Luc, *Aux origines intellectuelles de l'Union européenne. L'Idée d'Europe unie de 1919 à 1939*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2005.
- CHAGNON Marie-Eve et IRISH Tomás, *The Academic World in the Era of the Great War*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2018.
- CHARLE Christophe, *Les intellectuels en Europe au XIXe siècle, essai d'histoire comparée*, Paris, Seuil, 1999.
- CHARLE Christophe, *La République des universitaires 1870-1940*, Paris, Seuil, 1994.
- CHARLE Christophe, *Naissance des intellectuels*, Paris, Minuit, 1990.

- CHARRIER Landry, *La Revue de Genève, les relations franco-allemandes et l'idée d'Europe unie (1920-1925)*, Genève, Slatkine, 2009.
- CHARTIER Roger, « La conscience de la globalité », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 56 (1), 2001, pp. 119-123.
- CHATRIOT Alain, « La lutte contre le « chômage intellectuel » : l'action de la Confédération des Travailleurs Intellectuels (CTI) face à la crise des années trente », *Le Mouvement Social* 214 (1), 2006, pp. 77-91.
- CHAUBET François, *Histoire intellectuelle de l'entre-deux-guerres*, Paris, Nouveau Monde, 2006.
- CHAUBET François, « Les décades de Pontigny (1910-1939) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* (57), 1998, pp. 36-44.
- CHEBEL D'APPOLONIA Ariane, *Histoire politique des intellectuels en France*, 2 vol., Bruxelles, Complexe, 1991.
- CHEVALLIER Fabienne, « Sortie de guerre et enjeux urbains : histoire de deux projets parisiens (1919-1939) », *Histoire@Politique* 3 (3), 2007.
- CHRISTIAN David, « Scales », in: HUGHES-WARRINGTON Marnie (éd.), *Palgrave Advances in World History*, New York, Palgrave Macmillan, 2005, pp. 64-89.
- CHRISTIAN David, *Maps of Time: An Introduction to Big History*, Berkeley, University of Berkeley California Press, 2004.
- CICCHINI Marco, « Un bouillon de culture pour les sciences de l'éducation? Le Congrès international d'éducation morale (1908–1934) », *Paedagogica historica* 40 (5-6), 2004, pp. 633-656.
- CLAPP Werner W. et MURRA Kathrine O., « The improvement of bibliographic organization », *The Library Quarterly* 25 (1), 1955, pp. 91-110.
- CLARK Ian, *Globalization and fragmentation. International relations in the twentieth century*, New York, Oxford University Press, 1997.
- CLAVERT Frédéric, « Une histoire par les données ? Le futur très proche de l'histoire des relations internationales », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin* 44 (2), 2016, pp. 119-130.
- CLAVERT Frédéric, « Mise en données du monde, mise en données de l'histoire? », *L'histoire contemporaine à l'ère numérique*, 2013, <<https://histnum.hypotheses.org/1718>>.
- CLAVERT Frédéric, « Lecture des sources historiennes à l'ère numérique », *Frédéric Clavert*, 2012, <<http://www.clavert.net/lecture-des-sources-historiennes-a-lere-numerique/>>.
- CLAVERT Frédéric, DANIEL Johanna, FLECKINGER Hélène *et al.*, « Histoire et humanités numériques : nouveaux terrains de dialogue entre les archives et la recherche », *La Gazette des Archives* 245 (1), 2017, pp. 121-134.
- CLAVIEN Alain, *Les Helvétistes. Intellectuels et politique en Suisse romande au début du siècle*, Lausanne, Société d'histoire de la Suisse romande, Editions d'En Bas, 1993.
- CLEVELAND W. S., *The Elements of Graphing Data*, Summit NJ, Hobart, 1994.
- CLEVELAND W. S., *Visualizing Data*, Summit NJ, Hobart, 1993.
- COHEN Deborah et O'CONNOR Maura, *Comparison and History: Europe in Cross-national Perspective*, New York, Routledge, 2004.
- COINET J.-Ph. et ROTH C., « How Realistic Should Knowledge Diffusion Models Be? », *Journal of Artificial Societies and Social Simulation* 10 (3), 2007, p. 5.
- COLIN Pierre (éd.), *Intellectuels chrétiens et esprit des années 1920*, Paris, Cerf, 1997.
- COLLAR Anna, *Religious Networks in the Roman Empire: The Spread of New Ideas*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

- COLLAR Anna, COWARD Fiona, BRUGHMANS Tom *et al.*, « Networks in Archaeology: Phenomena, Abstraction, Representation », *Journal of Archaeological Method and Theory* 22 (1), 2015, pp. 1-32.
- COMBE David, LARGERON Christine, EGYED-ZSIGMOND Elod *et al.*, « A comparative study of social network analysis tools », in: *Web intelligence and virtual enterprises*, Saint-Etienne, France, 2010.
- CONIL-LACOSTE Michel, *Chronique d'un grand dessein: UNESCO, 1946-1993: les hommes, les événements, les accomplissements*, Paris, Unesco, 1993.
- CONRAD Sebastian, *What is Global History?*, Princeton, Princeton University Press, 2016.
- COSKUN Deniz, « Cassirer in Davos, an intermezzo on magic mountain (1929) », *Law and Critique* (17), 2006, pp. 1-26.
- COURGEAU D., « De l'intérêt des analyses multi-niveaux pour l'explication en démographie », in: TABUTIN D., GOURBIN C. et MASUY-STROOBANT G. (éds), *Théories paradigmes et courants explicatifs en démographie*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, L'Harmattan, 1999, pp. 93-116.
- COURTIAU Catherine, « La cité internationale 1927-1931 », in: *Le Corbusier à Genève, 1922-1932*, Lausanne, Payot, 1987, pp. 53-69.
- COWARD Fiona, *The Connected Past: Challenges to Network Studies in Archaeology and History*, Oxford University Press, 2016.
- CRISTOFOLI Pascal, « Principes et usages des dessins de réseaux en SHS », *Histoire et Informatique* (18), 2015, pp. 23-57.
- CRISTOFOLI Pascal, « Aux sources des grands réseaux d'interactions », *Réseaux* 152 (6), 2008, pp. 21-58.
- CRNOVRSANIN T., MUELDER C. W., FARIS R. *et al.*, « Visualization techniques for categorical analysis of social networks with multiple edge sets », *Social Networks* (37), 2014, pp. 56-64.
- CSARDI Gabor et NEPUSZ Tamas, « The igraph software package for complex network research », *InterJournal Complex Systems*, 2006, p. 1695.
- CUKIER Kenneth et MAYER-SCHÖNBERGER Viktor, « Mise en données du monde, le déluge numérique », *Le Monde diplomatique*, 2013, pp. 20-21.
- DANYI Paul D., *Intellectuals, international relations theory, and change in the international system : Anglo-American league societies and the League of Nations*, Webster University, 2007.
- DARD Olivier, *Le rendez-vous manqué des relèves des années 30*, Paris, PUF, 2002.
- DAVID Paul, *Histoire de la Société des Nations : l'esprit de Genève, vingt ans d'efforts pour la paix*, Genève, Slatkine, 2000.
- DAVID Thomas, HEINIGER Alix et BÜHLMANN Felix, « Geneva's philanthropists around 1900: a field made of distinctive but interconnected social groups », *Continuity and Change* 31 (Special Issue 01), 2016, pp. 127-159.
- DAVIES Thomas R., « Internationalism in a Divided World: The Experience of the International Federation of League of Nations Societies, 1919-1939 », *Peace & Change* 37 (2), 2012, pp. 227-252.
- DAVIES Thomas Richard, « A "Great Experiment" of the League of Nations Era: International Nongovernmental Organizations, Global Governance, and Democracy Beyond the State », *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations* 18 (4), 2012, pp. 405-423.
- DAVY Georges, « Célestin Bouglé (1870-1940) », *Revue française de sociologie* (8-1), 1967, pp. 3-13.

- DE DOMENICO Manlio, « Multilayer modeling and analysis of human brain networks », *GigaScience* 6 (5), 2017, pp. 1-8.
- DE NOOY Wouter, « Fields and networks: correspondence analysis and social network analysis in the framework of field theory », *Poetics* 5 (31), 2003, pp. 305-327.
- DEGENNE Alain et FORSE Michel, *Les réseaux sociaux. Une approche structurale en sociologie*, Paris, Armand Colin, 2004.
- DEMEULENAERE Pascale, *L'Organisation internationale de coopération intellectuelle et la Belgique, 1922-1939*, Louvain, Université catholique de Louvain, 1994.
- DERRIDA J., *Mal d'archive*, Paris, Galilée, 1995.
- DERVIN Fred, « Bergson, précurseur des mobilités académiques contemporaines ? », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale* (6), 2010.
- DESPY-MEYER Andrée et DEVRIESE Didier (éds), *Ernest Solvay et son temps*, Bruxelles, Archives de l'Université libre de Bruxelles, 1997.
- DESROSIERES Alain, « Entre réalisme métrologique et conventions d'équivalence : les ambiguïtés de la sociologie quantitative », *Genèses* 43 (2), 2001, pp. 112-127.
- DESTATTE Philippe, « Richard Dupierreux », in: *Encyclopédie du Mouvement wallon*, vol. 1, Charleroi, Institut Destrée, 2000, pp. 529-530.
- DI BATTISTA G., EADES P., TAMASSIA R. et al., *Graph Drawing: Algorithms for the Visualization of Graphs*, Upper Saddle River, Prentice Hall, 1999.
- DIAZ-BONE Rainer, « Gibt es eine qualitative Netzwerkanalyse? », *Historical Social Research / Historische Sozialforschung* 33 (4/126), 2008, pp. 311-343.
- DIMAGGIO P., « Structural analysis of organizational fields », in: STAW B. et CUMMINGS L. L. (éds), *Annual Review of Sociology*, vol. 13, 1986, pp. 243-282.
- DMITRIEV Aleksandr N., « La mobilisation intellectuelle. La communauté académique internationale et la Première Guerre mondiale », *Cahiers du Monde russe* 43 (4), 2002, pp. 617-644.
- DOBBS Richard, REMES Jaana, MANYIKA James et al., *Urban world: Cities and the rise of the consuming class*, McKinsey Global Institute, 2012.
- DOBOSSY Laszlo, « Bartók and Capek in the League of Nations », *New Hungarian Quarterly* 25 95, 1984, pp. 199-202.
- DOKA Carl, *Les relations culturelles sur le plan international*, Neuchâtel, La Baconnière, 1959.
- DOLLOT Louis, *Les relations culturelles internationales*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Presses Universitaires de France, 1968 (Que sais-je ? 1142).
- DOSSE François, *La marche des idées, histoire des intellectuels - histoire intellectuelle*, Paris, La Découverte, 2003.
- DOUKI Caroline et MINARD Philippe, « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine* 5 (54-4bis), 2007, pp. 7-21.
- DRUCKER Johanna, « Graphical Approaches to the Digital Humanities », in: SCHREIBMAN Susan, SIEMENS Ray et UNSWORTH John (éds), *A New Companion to Digital Humanities*, John Wiley & Sons, Ltd, 2015, pp. 238-250.
- DRUCKER Johanna, « Graphesis: Visual Knowledge Production and Representation », *Poetics Archive Journal* 2 (1), 2010.
- DUCCI Annamaria, « Le musée d'art populaire contre le folklore. L'Institut International de Coopération Intellectuelle à l'époque du Congrès de Prague », *Revue germanique internationale* (21), 2015, pp. 133-148.

- DUCCI Annamaria, « Europe and the Artistic Patrimony of the Interwar Period: The International Institute for Intellectual Cooperation at the League of Nations », in: HEWITSON Mark et D'AURIA Matthew (éds), *Europe in Crisis, Intellectuals and the European Idea, 1917-1957*, New York, Oxford, Berghahn Books, 2012, pp. 227-242.
- DUDOUE François-Xavier, GREMONT Eric et PAGEAUT Audrey, « Les “grands patrons” en Europe: quelques pistes de réflexion pour l'analyse du champ des élites économiques européennes », in: GEORGAKAKIS Didier (éd.), *Le champ de l'Eurocratie. Une sociologie politique du personnel de l'UE*, Paris, Economica, 2012 (Etudes Politiques).
- DULPHY Anne, FRANK Robert, MATARD-BONUCCI Marie-Anne et al., *Les relations culturelles internationales au XXe siècle: de la diplomatie culturelle à l'acculturation*, Bruxelles; New York, P.I.E. Peter Lang, 2010 (Enjeux internationaux 10).
- DUMONT Juliette, « Un panaméricanisme à la brésilienne? Le projet d'Institut Interaméricain de Coopération Intellectuelle (1926-1930) », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos. Nouveaux mondes mondes nouveaux - Novo Mundo Mundos Novos - New world New worlds*, 2016.
- DUMONT Juliette, « De la coopération intellectuelle à la diplomatie culturelle: le parcours du Brésil dans l'entre-deux-guerres », *Caravelle* (99), 2012, pp. 217-238.
- DUMONT Juliette, *L'institut international de coopération intellectuelle et le Brésil (1924-1946): le pari de la diplomatie culturelle*, Paris, IHEAL-CREDAL, 2008 (Collection Chrysalides).
- DUPONT-BOUCHAT Marie-Sylvie, « Du tourisme pénitentiaire à l'"internationale des philanthropes". La création d'un réseau pour la protection de l'enfance à travers les congrès internationaux (1840-1914) », *Paedagogica Historica* 38 (2-3), 2002, pp. 533-563.
- DÜRING Marten, « How reliable are centrality measures for data collected from fragmentary and heterogeneous historical sources? A case study », in: BRUGHMANS Tom, COLLAR Anna et COWARD Fiona (éds), *The Connected Past. Challenges to Network Studies in Archaeology and History*, Oxford, Oxford Publishing, 2016, pp. 85-102.
- DÜRING Marten, « The dynamics of helping behaviour for Jewish refugees during the Second World War. The importance of brokerage », in: GAMPER M., RESCHKE L. et DÜRING M. (éds), *Knoten und Kanten III. Soziale Netzwerkanalyse in Geschichts- und Politikwissenschaften*, Bielefeld, Transcript, 2015, pp. 321-338.
- DÜRING Marten, *Verdeckte soziale Netzwerke im Nationalsozialismus: Die Entstehung und Arbeitsweise von Berliner Hilfsnetzwerken für verfolgte Juden*, Berlin, De Gruyter, 2015.
- DÜRING Marten et KEYSERLINGK Linda, « Netzwerkanalyse in den Geschichtswissenschaften. Historische Netzwerkanalyse als Methode für die Erforschung von historischen Prozessen. », in: SCHÜTZEICHEL Rainer et JORDAN Stefan (éds), *Prozesse - Formen, Dynamiken, Erklärungen*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2015, pp. 337-350.
- DUROSELLE Jean-Baptiste, *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, 11e édition, Paris, Dalloz, 1993.
- DYKMANN Klaas, « How International was the Secretariat of the League of Nations? », *The International History Review* 37 (4), 2015, pp. 721-744.
- EADES P. et WORMALD N. C., « Edge crossings in drawings of bipartite graphs », *Algorithmica* 11, 1994, pp. 379-403.
- EILERS Kerstin, « René Sand (1877-1953) and His Contribution to International Social Work, IASSW-President 1946 – 1953 », *Social Work & Society* 5 (1), 2007, pp. 102-109.
- ELOIRE Fabien, PENALVA-ICHER Elise et LAZEGA Emmanuel, « Les réseaux complets en question: Apports et limites de l'analyse des réseaux sociaux en milieu interorganisationnel », *Terrains & Travaux* (19), 2011, pp. 77-98.
- ERDMANN Karl Dietrich, *Toward a Global Community of Historians. The International Historical Congresses and the International Committee of Historical Sciences*, New York, Oxford, Berghahn Books, 2005.

- ERDMANN Karl Dietrich, « Les Congrès internationaux des Sciences historiques », *Relations internationales* (62), 1990, pp. 201-211.
- ERICKSON Bonnie H., « Social Networks and History: A Review Essay », *Historical Methods* 30 (3), 1997, pp. 149-157.
- ESPAGNE Michel, « Sur les limites du comparatisme en histoire culturelle », *Genèses* (17), 1994, pp. 112-121.
- EULER Leonhard, « Solutio Problematis ad Geometriam Situs Pertinentis », *Opera Omnia* 7, 1736, pp. 128-140.
- EVE Michael, « Deux traditions dans l'analyse des réseaux sociaux », *Réseaux* (115), 2002, pp. 183-212.
- EVERETT M. G. et BORGATTI S. P., « The dual-projection approach for two-mode networks », *Social Networks* 35 (2), 2013, pp. 204-210.
- FARIES John Culbert, *The rise of internationalism*, New York, W.D. Gray, 1915.
- FAUST Katherine, « Comparing Social Networks: Size, Density, and Local Structure », *Metodoloski zvezki* 2 (3), 2006, pp. 185-216.
- FAUST Katherine, « Centrality in affiliation networks », *Social Networks* 19, 1997, pp. 157-191.
- FELLMAN S., PIILAHTI K.-M. et HÄRMÄLÄ V., « From Dense to Loose? Corporate Networks and Interlocks in Finnish Business in the Twentieth Century », in: DAVID THOMAS et WESTERHUIS G. (éds), *The Power of Corporate Networks. A Comparative and Historical Perspective*, New York, Routledge, 2014, pp. 233-253.
- FEW S., *Show Me the Numbers: Designing Tables and Graphs to Enlighten*, 2nd edition, Burlingame, Analytics, 2012.
- FEW S., *Now You See It: Simple Visualization Techniques for Quantitative Analysis*, Oakland, Analytics, 2009.
- FICKERS Andreas, « Towards a New Digital Historicism? Doing History in the Age of Abundance », *VIEW Journal of European Television History and Culture*, 2012, pp. 19-26.
- FIELD Trevor, « Vers une nouvelle datation du substantif intellectuel », *Travaux de linguistique et de littérature* 14 (2), 1976, pp. 159-167.
- FISHER Donald, « The Role of Philanthropic Foundations in the Reproduction and Production of Hegemony: Rockefeller Foundations and the Social Sciences », *Sociology* 17 (2), 1983, pp. 206-233.
- FLANDERS Julia, « Data and Wisdom: Electronic Editing and the Quantification of Knowledge », *Literary and Linguistic Computing* 24 (1), 2009, pp. 53-62.
- FLANDREAU Marc et JOBST Clemens, « The Ties That Divide: A Network Analysis of the International Monetary System, 1890-1910 », *The Journal of Economic History* 65 (4), 2005, pp. 977-1007.
- FLEMING Donald et BAILY, BERNARD, *The Intellectual Migration: Europe and America, 1930-1960*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University Press, 1969.
- FLEURY Antoine, « L'enjeu du choix de Genève comme siège de la Société des Nations », in: FREYMOND J., FRIEDLÄNDER S., KAPUR H. et al. (éds), *L'historien et les relations internationales*, Genève, Institut universitaire de hautes études internationales et du développement, 1981, pp. 251-278.
- FLEURY Antoine et JILEK Lubor (éds), *Une Europe malgré tout. Contacts et réseaux culturels, intellectuels et scientifiques entre Européens dans la guerre froide*, Bruxelles, Peter Lang, 2009.
- FONTAINE Alexandre, « Entre ambitions universalistes et concurrences internationales. Retour sur le pari manqué de l'Association pédagogique universelle (1863-1900) », *Histoire de l'éducation* n° 139 (3), 2015, pp. 31-50.

- FORMAN Paul, « Scientific internationalism and the Weimar physicists: the ideology and its manipulation in Germany after World War I », *Isis* (64), 1973, pp. 151-180.
- FORO Philippe, *L'Italie fasciste*, Paris, Armand Colin, 2006.
- FORSE Michel, « Les réseaux sociaux chez Simmel : les fondements d'un modèle individualiste et structural », in: DEROUCHE-GURCEL L. et WATIER P. (éds), *La Sociologie de Georg Simmel (1908). Eléments actuels de modélisation sociale*, Paris, PUF, 2002, pp. 63-109.
- FRAENKEL Ernst, « Ideen und Realität des Völkerbundes im deutschen politischen Denken », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte* 16 (1), 1968, pp. 1-14.
- FRANK Robert (éd.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012.
- FRANK Robert, « Diplomatie et transferts culturels au XXe siècle », *Relation* (115), 2003, pp. 319-323.
- FRANKE Julia, *Paris, eine neue Heimat ? : Jüdische Emigranten aus Deutschland 1933-1939*, Berlin, Duncker & Humboldt, 2000.
- FREEMAN Linton C., *The Development of Social Network Analysis: A Study in the Sociology of Science*, Vancouver, Empirical, 2004.
- FREEMAN Linton C., « Centrality in Social Networks: Conceptual Clarification », *Social Networks* (1), 1979, pp. 215-239.
- FRIEDMANN Michael, « The Davos Disputation and Twentieth-Century Philosophy », in: HAMLIN Cyrus et KROIS John Michael (éds), *Symbolic Forms and Cultural Studies : Ernst Cassirer's Theory of Culture*, New Haven, Yale University Press, 2004, pp. 227-243.
- FRIEDMANN Michael, *A Parting of the Ways. Carnap, Cassirer, and Heidegger*, Chicago, Open Court, 2000.
- FRIENDLY Michael, « A Brief History of Data Visualization », in: CHEN C., HÄRDLE W. et UNWIN A. (éds), *Handbook of Computational Statistics: Data Visualization*, Heidelberg, Springer, 2007, pp. 1-34.
- FUCHS Eckhardt, « The Creation of New International Networks in Education: The League of Nations and Educational Organizations in the 1920s », *Paedagogica Historica* 43 (2), 2007, pp. 199-209.
- FUCHS Eckhardt, « Wissenschaft, Kongressbewegung und Weltausstellungen : Zu den Anfängen der Wissenschaftsinternationale vor dem Ersten Weltkrieg », in: DIESENER Gerald et MIDDELL Matthias (éds), *Historikertage im Vergleich, Comparativ 6*, Leipzig, Leipziger Univ.-Verl., 1996, pp. 156-177.
- GAILLARD Anne-Marie et GAILLARD Jacques, *Les enjeux des migrations scientifiques internationales: de la quête du savoir à la circulation des compétences*, Editions L'Harmattan, 1999.
- GANGL Manfred et ROUSSEL Hélène (éds), *Les intellectuels et l'Etat sous la république de Weimar*, Rennes, Philia, 1993.
- GARDEY Delphine, *Ecrire, calculer, classer. Comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines (1800-1940)*, Paris, La Découverte, 2008 (TAP/Anthropologie des sciences et des techniques).
- GARDEY Delphine, « La standardisation d'une pratique technique : la dactylographie (1883-1930) », *Réseaux. Communication - Technologie - Société* 16 (87), 1998, pp. 75-103.
- GAY Brigitte, « How do distinct firm assets and behaviors shape the form of alliance networks and provoke their instability? A multi-level network analysis », *Journal of Innovation Economics & Management* (16), 2015, pp. 73-99.
- GERBET Pierre, *Le rêve d'un ordre mondial, de la SDN à l'ONU*, Paris, Imprimerie Nationale Editions, 1996.



- GEROULD Winifred Gregory, *International congresses and conferences, 1840-1937; a union list of their publications available in libraries of the United States and Canada*, New York, The H. W. Wilson Company, 1938.
- GHEBALI Victor-Yves, *Bibliographical handbook on the League of Nations*, Provisional edition, Geneva, United Nations Library, 1980.
- GHEBALI Victor-Yves, « Aux origines de l'ECOSOC : l'évolution des commissions et organisations techniques de la Société des Nations », *Annuaire français de droit international* 18, 1972, pp. 469-511.
- GHEBALI Victor-Yves et GHEBALI Catherine, *A Repertoire of League Serial Documents, 1919-1947*, New York, Dobbs Ferry, Oceana for the Carnegie Endowment for International Peace, 1973.
- GIBBS Frederick W., « New Forms of History: Critiquing Data and Its Representations », *The American Historian*, 2016. En ligne: <<http://tah.oah.org/february-2016/new-forms-of-history-critiquing-data-and-its-representations/>>.
- GIEU J.-M., *Le Rameau et le glaive : les militants français pour la Société des Nations*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- GILBERT Félix, « Intellectual history: its aims and methods », in: GILBERT Félix et GRAUBARD Stephen R. (éds), *Historical Studies Today*, New York, Norton and Company, 1972, pp. 80-97.
- GILLABERT Matthieu, *Dans les coulisses de la diplomatie culturelle suisse. Objectifs, réseaux et réalisations (1938-1984)*, Neuchâtel, Alphil, 2013.
- GILLABERT Matthieu et MILANI Pauline, « Les attachés culturels : des intellectuels à la croisée des chemins », *Traverse : Zeitschrift für Geschichte* 17, 2010, pp. 50-66.
- GINALSKI Stéphanie, DAVID Thomas et MACH André, « From National Cohesion to Transnationalization. The Changing Role of Banks in the Swiss Company Network, 1910-2010 », in: DAVID Thomas et WESTERHUIS G. (éds), *The Power of Corporate Networks. A Comparative and Historical Perspective*, New York, Routledge, 2014, pp. 107-124.
- GINALSKI Stéphanie et HEINIGER Alix, « Les réseaux de la réforme sociale à Genève autour des années 1900 », *Histoire & mesure XXXI* (1), 2016, pp. 85-121.
- GINNEKEN Anique H. M. van, *Historical Dictionary of the League of Nations*, Lanham, Toronto, Oxford, Scarecrow Press, 2006.
- GIRAULT Renés, « Encore une nouvelle histoire des relations internationales : l'histoire des organisations internationales », *Relations Internationales* (75), 1993, pp. 271-275.
- GISPERT Marie, « La politique artistique allemande en France, 1924-1933 », *Zeitschrift für Kunstgeschichte* (3), 2009, pp. 409-431.
- GIUNTELLA Maria Cristina, *Cooperazione intellettuale ed educazione alla pace nell'Europa della Società delle nazioni*, Padua, Cedom, 2001.
- GONDAL Neha et MCLEAN Paul D., « Linking tie-meaning with network structure: Variable connotations of personal lending in a multiple-network ecology », *Poetics* 41 (2), 2013, pp. 122-150.
- GOODMAN Joyce, « Women and international intellectual co-operation », *Paedagogica Historica* 48 (3), 2012, pp. 357-368.
- GORDON Peter E., *Continental Divide: Heidegger, Cassirer, Davos*, Harvard University Press, 2010.
- GORMAN Daniel, *The Emergence of International Society in the 1920s*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.
- GOULD Roger V., « Patron-Client Ties, State Centralization, and the Whiskey Rebellion », *American Journal of Sociology* 102 (2), 1996, pp. 400-429.

- GOULDNER Alvin Ward, *The future of intellectuals and the rise of the new class: a frame of reference, theses, conjectures, arguments, and an historical perspective on the role of intellectuals and intelligentsia in the international class contest of the modern era*, London, etc., Macmillan, 1979 (Critical social studies).
- GRAHAM Shawn, MILLIGAN Ian et WEINGART Scott, *Exploring Big Historical Data, The Historian's Macroscope*, London, Imperial College Press, 2015.
- GRAM-SKJOLDAGER Karen et IKONOMOU Haakon A., « The Construction of the League of Nations Secretariat. Formative Practices of Autonomy and Legitimacy in International Organizations », *The International History Review* 0 (0), 2017, pp. 1-23.
- GRANDI Elisa, *Réseaux d'experts et d'acteurs politiques dans les missions de la banque mondiale : les programmes en Colombie et ses effets globaux sur l'aide au développement (1940-1966)*, Paris, Université Paris Diderot, 2017.
- GRANDJEAN Martin, « Data Visualization for History », in: NOIRET Serge et TEBEAU Mark (éds), *Handbook Digital Public History*, Berlin, De Gruyter, 2019.
- GRANDJEAN Martin, « The Network of Intellectual Cooperation », *Data Set*, 2018. DOI: 10.5281/zenodo.1257288.
- GRANDJEAN Martin, « Analisi e visualizzazioni delle reti in storia. L'esempio della cooperazione intellettuale della Società delle Nazioni », *Memoria e Ricerca* 55 (2), 2017, pp. 371-393.
- GRANDJEAN Martin, « Multimode and Multilevel: Vertical Dimension in Historical and Literary Networks », in: *Digital Humanities*, Montreal, 2017.
- GRANDJEAN Martin, « Archives Distant Reading: Mapping the Activity of the League of Nations' Intellectual Cooperation », in: *Digital Humanities*, Krakow, 2016, pp. 531-534.
- GRANDJEAN Martin, « Social Network Analysis of the League of Nations' Intellectual Cooperation, an Historical Distant Reading », in: *DH Benelux*, Luxembourg, 2016.
- GRANDJEAN Martin, « GEPHI – Introduction to Network Analysis and Visualization », 2015, <<http://www.martingrandjean.ch/gephi-introduction/>>.
- GRANDJEAN Martin, « Introduction à la visualisation de données : l'analyse de réseau en histoire », *Histoire et Informatique* (18), 2015, pp. 107-126.
- GRANDJEAN Martin, « Network visualization: mapping Shakespeare's tragedies », 2015, <<http://www.martingrandjean.ch/network-visualization-shakespeare/>>.
- GRANDJEAN Martin, « Social network analysis and visualisation: Moreno's Sociograms revisited », 2015, <[www.martingrandjean.ch/social-network-analysis-visualization-moreno-sociograms-revisited/](http://www.martingrandjean.ch/social-network-analysis-visualization-moreno-sociograms-revisited/)>.
- GRANDJEAN Martin, « Et si Google n'avait pas compris son propre outil de "Ngram" ? », 2014, <<http://www.martingrandjean.ch/bigdata-litteraire-et-si-google-navait-pas-compris-le-ngram/>>.
- GRANDJEAN Martin, « Franco Moretti : L'objet des humanités numériques, entre perspectives micro et macro », 2014, <<http://www.martingrandjean.ch/franco-moretti-very-small-very-large-digital-humanities/>>.
- GRANDJEAN Martin, « Historical Data Visualization: Minard's map vectorized and revisited », 2014, <<http://www.martingrandjean.ch/historical-data-visualization-minard-map/>>.
- GRANDJEAN Martin, « Intellectual Cooperation after the First World War: Multi-Level Network Analysis of an International Organization », in: *Historical Network Research Conference*, Ghent, 2014.
- GRANDJEAN Martin, « La connaissance est un réseau: perspective sur l'organisation archivistique et encyclopédique », *Les Cahiers du Numérique* 10 (3), 2014, pp. 37-54.
- GRANDJEAN Martin, « The Big Picture, Visualisation of Procurements Volumes », in: *International Symposium on IT-related challenges for external auditing*, Potsdam, 2014.

- GRANDJEAN Martin, « Archives cartographiques : Un exemple de mégalomanie géopolitique et urbanistique », 2013, <<http://www.martingrandjean.ch/archives-cartographique-geopolitique-megalo-organisation>>.
- GRANDJEAN Martin, « Comparing the Relational Structure of the Gospels: Network Analysis as a Tool for Biblical Narratology », in: *Society of Biblical Literature*, St. Andrews, 2013.
- GRANDJEAN Martin, *Les cours universitaires de Davos 1928-1931. Au centre de l'Europe intellectuelle*, Lausanne, Université de Lausanne, 2011.
- GRANDJEAN Martin, BLUKACZ-LOUISFERT Blandine, WELLS Colin *et al.*, « Collaborative Face Recognition and Picture Annotation for Archives », *OpenData.CH*, 2017, En ligne : <[http://make.opendata.ch/wiki/project:league\\_of\\_nations\\_pictures\\_annotation](http://make.opendata.ch/wiki/project:league_of_nations_pictures_annotation)>.
- GRANDJEAN Martin et VAN LEEUWEN Marco, « Mapping Internationalism: Congresses and Organisations in the Nineteenth and Twentieth Centuries », in: LAQUA Daniel, VAN ACKER Wouter et VERBRUGGEN Christophe (éds), *International Organizations and Global Civil Society: Histories of the Union of International Associations*, London, Bloomsbury, 2019.
- GRANGE Daniel J., « Les catholiques français et la coopération internationale durant le premier après-guerre : le Comité catholique des Amitiés françaises », *Relations internationales* (72), 1992, pp. 443-474.
- GRANJON Marie-Christine et TREBITSCH Michel, *Pour une histoire comparée des intellectuels*, Bruxelles, IHTP Complexe, 1998.
- GRANOVETTER Mark S., « La force des liens faibles », in: *Le marché autrement*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000, pp. 45-74.
- GRANOVETTER Mark S., « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology* (78), 1973, pp. 1360-1380.
- GROSSETTI M. et BES M.-P., « La dynamique des cercles et des réseaux. Encastremets et découplages », *Revue d'économie industrielle* (103), 2003, pp. 43-58.
- GROSSI Verdiana, « Une paix difficile : le mouvement pacifiste international pendant l'entre-deux-guerres », *Relations Internationales* (53), 1988, pp. 23-35.
- GROSSMANN (VON) Kurt Richard, *Emigration. Geschichte der Hitler-Flüchtlinge 1933-1945*, Frankfurt am Main, Europäische Verlaganst, 1969.
- GRÜNDER Karlfried, « Cassirer und Heidegger in Davos, 1929 », in: BRAUN Hans-Jürg, HOLZHEY Helmut et ORTH Ernst Wolfgang (éds), *Über Ernst Cassirers Philosophie der Symbolischen Formen*, Frankfurt am Main, Suhrkamp Verlag, 1988, pp. 290-302.
- GRUNDMANN S., « Zum Boycott der deutschen Wissenschaft nach dem 1. Weltkrieg », *Wissenschaftliche Zeitschrift der Technischen Universität Dresden* 14 (3), 1965, p. 805.
- GRÜNEWALD Michel (éd.), *Le milieu intellectuel de gauche en Allemagne, sa presse et ses réseaux (1890-1960)*, Bern, Peter Lang, 2002.
- GUERIN Denis, *Albert Thomas au BIT 1920-1932: de l'internationalisme à l'Europe*, Genève, Institut européen de l'Université de Genève, 1996.
- GUEX Sébastien (éd.), *La Suisse et les Grandes puissances, 1914-1945. Relations économiques avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France.*, Genève, Librairie Droz, 1999.
- GUILIA Simone, « Il Ruolo di Alfredo Rocco alla Società delle Nazioni », *Clio* 48 (1), 2012, pp. 29-48.
- GUZZI-HEEB Sandro, « Revolte und soziale Netzwerke. Mechanismen der politischen Mobilisierung in einem alpinen Tal des 18. Jahrhunderts », *Geschichte und Gesellschaft* 36 (4), 2010, pp. 497-522.

- GUZZI-HEEB Sandro et PAYOT Christine, « Conflits politiques et réseaux sociaux au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (57-4), 2011, pp. 72-96.
- HABERMAN Frederick W., *Nobel Lectures, Peace 1901-1925*, Amsterdam, Elsevier Publishing Company, 1972.
- HABERMANN-BOX Sigrun, « From the League of Nations to the United Nations: The Continuing Preservation and Development of the Geneva Archives », in: HERREN Madeleine (éd.), *Networking the International System. Global Histories of International Organizations*, Switzerland, Springer, 2014, pp. 15-30.
- HALARY Charles, *Les exilés du savoir: Les migrations scientifiques internationales et leurs mobiles*, Editions L'Harmattan, 1994.
- HARLAND Philip A., « Connections with Elites in the World of the Early Christians », in: BLASI A. J., DUHAIME J. et TURCOTTE P.-A. (éds), *Handbook of Early Christianity*, Walnut Creek, Altamira Press, 2002, pp. 385-408.
- HAYNES Steven L., *Alternative Vision: The United States, Latin America, and the League of Nations during the Republican Ascendancy*, Kent State University, 2012.
- HEERIKHUIZEN A. VAN, « Paris 1933: A "Société des Esprits" Chaired by Paul Valéry », *European studies* 32, 2014, pp. 139-154.
- HENNING Christophe, « Der überationale Gedanke der geistigen Einheit. Gottfried Salomon (-Delatour), der vergessene Soziologe der Verständigung », in: BARBOZA Amalia et HENNING Christophe (éds), *Deutsch-jüdische Wissenschaftsschicksale, Studien über Identitätskonstruktionen in der Sozialwissenschaft*, Bielefeld, Transcript Verlag, 2006, pp. 48-100.
- HERMON Elly, « Le Comité d'entente des grandes associations internationales. Un chapitre de l'histoire du mouvement transnational d'éducation pour la paix et la coopération intellectuelle internationale », *Associations Transnationales* 4, 1987, pp. 68-78, 208-217.
- HERREN Madeleine, « Gender and international relations through the lens of the League of Nations (1919-1945) », in: SLUGA Glenda et JAMES Carolyn (éds), *Women, diplomacy and international politics since 1500*, London; New York, NY, Routledge, Taylor & Francis Group, 2016, pp. 182-201.
- HERREN Madeleine, *Networking the International System. Global Histories of International Organizations*, Switzerland, Springer, 2014.
- HERREN Madeleine, « Netzwerke der Zivilgesellschaft im ausgehenden 19. und beginnend 20. Jahrhundert », *Historische Mitteilungen der Ranke-Gesellschaft* (17), 2004, pp. 48-61.
- HERREN Madeleine, « 'Outwardly... an Innocuous Conference Authority': National Socialism and the Logistics of International Information Management », *German History* 20 (1), 2002, pp. 67-92.
- HERREN Madeleine, *Hintertüren zur Macht: Internationalismus und modernisierungsorientierte Außenpolitik in Belgien, der Schweiz und den USA 1865-1914*, Oldenbourg Verlag, 2000.
- HERREN Madeleine, « International History. A view from the Top of the Alps », *Revue suisse d'histoire* 49 (3), 1999, pp. 375-384.
- HERREN Madeleine, « Internationalismus als Aussenpolitik und Integration im Jahrhundert des Internationalismus », in: STUDER Brigitte (éd.), *Etappen des Bundesstaates, Staats- und Nationsbildung der Schweiz, 1848-1998*, Zurich, Chronos, 1998, pp. 127-143.
- HERREN Madeleine, « Bern im Brennpunkt internationaler Bestrebungen », in: SVILAR Maria (éd.), *Bern, Schweiz, Europa, Identität und Identitäten*, Berne, Berner Universitätschriften, 1991, pp. 21-28.
- HERREN Madeleine, RÜESCH M. et SIBILLE Christiane, *Transcultural history: theories, methods, sources*, Heidelberg, Springer, 2012.

- HERREN Madeleine et SIBILLE Christiane, « League of Nations Search Engine (LONSEA) », <<http://www.lonsea.de>>.
- HERREN Madeleine et ZALA Sacha, *Netzwerk Aussenpolitik, Internationale Organisationen und Kongresse als Instrumente der Schweizerischen Aussenpolitik 1914-1950*, Zürich, Chronos, 2002.
- HERREN Madeleine, *Internationale Organisationen seit 1865. Eine Globalgeschichte der internationalen Ordnung*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2009.
- HERZ Andreas et OLIVIER Claudia, « Transnational Social Network Analysis », *Transnational Social Review* 2 (1), 2012, p. O-7-O-27.
- HEUVEL Charles van den, « Building Society, Constructing Knowledge, Weaving the Web: Otlet's Visualizations of a Global Information Society and His Concept of Universal Civilization », in: RAYWARD W. Boyd (éd.), *European Modernism and the Information Society*, London, Ashgate, 2008, pp. 127-153.
- HEUVEL Charles van den, WEINGART Scott B., SPELT Nils *et al.*, « Circles of Confidence in Correspondence », *Nuncius* 31 (1), 2016, pp. 78-106.
- HOFSTETTER Rita, RATCLIFF Marc et SCHNEUWLY Bernard, *Cent ans de vie (1912-2012). La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, héritière de l'Institut Rousseau et de l'ère piagétienne*, Genève, Georg, 2011.
- HOGGART Richard, *An idea and its servants: UNESCO from within*, New York, Oxford university press, 1978.
- HOLLAND P. W. et LEINHARDT Samuel, « An exponential Family of Probability Distributions for Directed Graphs (with discussion) », *Journal of the American Statistical Association* 76, 1981, pp. 33-65.
- HOLLSTEIN Betina et STRAUS Florian, *Qualitative Netzwerkanalyse, Konzepte, Methoden, Anwendungen*, Wiesbaden, VS Verlag, 2006.
- HOPKINS Anthony G., *Global History. Interactions Between the Universal and the Local*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2006.
- HORST Frenz (éd.), *Nobel Lectures, Literature 1901-1967*, Elsevier, Amsterdam, 1969.
- HÜBINGER Gangolf, PICHT Barbara et DABROWSKA Ewa, « Cultures historiques et politique scientifique. Les congrès internationaux des historiens avant la Première Guerre mondiale », *Revue germanique internationale* (12), 2010, pp. 175-191.
- HYTIER Jean, *Questions de littérature, études valéryennes et autres*, Genève, Droz, 1967.
- IHAKA Ross et GENTLEMAN Robert, « R: A Language for Data Analysis and Graphics », *Journal of Computational and Graphical Statistics* 5 (3), 1996, pp. 299-314.
- INGRAO Christian, *Croire et détruire: les intellectuels dans la machine de guerre SS*, Paris, Fayard, 2010.
- IRISH Tomás, « Scholarly identities in war and peace: the Paris Peace Conference and the mobilization of intellect », *Journal of Global History* 11 (3), 2016, pp. 365-386.
- IRISH Tomás, « From international to inter-allied: transatlantic university relations in the era of the First World War, 1905–1920. », *Journal of Transatlantic Studies* 13 (4), 2015, pp. 311-325.
- IRISH Tomás, *The University at War 1914-25: Britain, France, and the United States*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2015.
- IRISH Tomás, « “‘The aims of science are the antitheses to those of war’: The debate about Academic Science in Britain and France during the First World War’ », in: *Other Combatants, Other Fronts: Competing Histories of the First World War*, Cambridge Scholars, 2011, p. 29.
- JACKSON Ronald Lee, *The Cassirer-Heidegger debate: a critical and historical study*, Emory, Department of Philosophy, 1990.
- JACOB Christian, *Lieux de savoir*, 2 vol., Paris, Albin Michel, 2007.

- JACOB Christian, *L'empire des cartes. Approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*, Paris, Albin Michel, 1992.
- JACOBSON Jon, *Locarno diplomacy, Germany and the West, 1925-1929*, Princeton, Princeton University Press, 1972.
- JACOBY Russel, « A New Intellectual History ? », *American Historical Review* (2), 1992, pp. 405-424.
- JACOMY Alexis, *GeoLayout*, 2011. En ligne: <<https://gephi.org/plugins/#/plugin/geolayout-plugin>>.
- JACOMY Mathieu, VENTURINI Tommaso, HEYMANN Sebastien *et al.*, « ForceAtlas2, a Continuous Graph Layout Algorithm for Handy Network Visualization Designed for the Gephi Software », *PLoS ONE* 9 (6), 2014, p. e98679.
- JENNINGS Jeremy (éd.), *Intellectuals in Twentieth-Century France. Mandarins and Samourais*, New York, St. Martin's Press, 1993.
- JERNITE Yacine, LATOUCHE Pierre, BOUVEYRON Charles *et al.*, « The random subgraph model for the analysis of an ecclesiastical network in Merovingian Gaul », *The Annals of Applied Statistics* 8 (1), 2014, pp. 377-405.
- JESSOP Martyn, « Digital visualization as a scholarly activity », *Literary and Linguistic Computing* 23 (3), 2008, pp. 281-293.
- JOST Hans Ulrich et PREZIOSO Stéphanie (éds), *Relations internationales, échanges culturels et réseaux intellectuels*, Lausanne, Antipodes, 2002 (Actes du colloque du Troisième Cycle romand d'histoire moderne et contemporaine).
- JULLIARD Jacques et WINOCK Michel, *Dictionnaire des intellectuels français : les personnes, les lieux, les moments*, Paris, Seuil, 2002.
- JURT Joseph, *Intellektuelle-Elite-Führungskräfte und Bildungswesen in Frankreich und Deutschland, Kolloquium des Frankreich-Zentrums der Albert-Ludwigs-Universität Freiburg i. Br., 7.-8. Juni 1996*, Freiburg in Breisgau, Frankreich-Zentrum, 2004.
- KAESER Marc-Antoine, « Une science universelle, ou « éminemment nationale » ? Les congrès internationaux de préhistoire (1865-1912) », *Revue germanique internationale* (12), 2010, pp. 17-31.
- KALUSZYNSKI Martine, « The international congresses of criminal anthropology: shaping the French and international criminological movement, 1886–1914 », in: BECKER Peter et WETZELL Richard (éds), *Criminals and their scientists: The history of criminology in international perspective*, New York, Cambridge University Press, 2006, pp. 301-316.
- KALUSZYNSKI Martine, « Les Congrès internationaux d'anthropologie criminelle (1885-1914) », *Cahiers Georges Sorel* 7 (1), 1989, pp. 59-70.
- KEVLES Daniel J., « George Ellery Hale, the First World War and the advancement of science in America », *Isis* (59), 1968, pp. 427-437.
- KEYNES J. M., « Historical Development of the Graphical Representation of Statistical Data », *Econ. J.* (48), 1938, pp. 281-282.
- KIVELÄ Mikko, ARENAS Alex, BARTHELEMY Marc *et al.*, « Multilayer networks », *Journal of Complex Networks* 2 (3), 2014, pp. 203-271.
- KLEJMAN Laurence, « Les Congrès féministes internationaux », *Cahiers Georges Sorel* 7 (1), 1989, pp. 71-86.
- KNIPPING Franz, *Deutschland, Frankreich und das Ende der Locarno-Ära 1928-1931*, München, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 1987.
- KOCH Hans-Albrecht, *Die Universität. Geschichte einer europäischen Institution*, Darmstadt, Primus Verlag, 2008.

- KOLASA Jan, *International Intellectual Cooperation: the League Experience and the Beginnings of UNESCO*, Wrocław, Zakład Narodowy im. Ossolińskich, 1962.
- KOSCHÜTZKI Dirk, LEHMANN Katharina Anna, PEETERS Leon *et al.*, « Centrality Indices », in: BRANDES Ulrik et ERLEBACH Thomas (éds), *Network Analysis*, Springer Berlin Heidelberg, 2005 (Lecture Notes in Computer Science 3418), pp. 16-61.
- KOTT Sandrine, « Fighting the War or Preparing for Peace? The ILO during the Second World War », *Journal of Modern European History* 12 (3), 2014, pp. 359–376.
- KOTT Sandrine, « From Transnational Reformist Network to International Organization: The International Associations for Labour Legislation and the International Labour Organization, 1900-1930s », in: RODOGNO Davide, STRUCK Bernhard et VOGEL Jakob (éds), *Shaping the transnational sphere. Experts, networks, and issues from the 1840s to the 1930s*, New York; Oxford, Berghahn, 2014, pp. 239–258.
- KOTT Sandrine, « Internationalism in Wartime. Introduction », *Journal of Modern European History* 12 (3), 2014, pp. 317–322.
- KOTT Sandrine, « Dynamiques de l'internationalisation: L'Allemagne et l'Organisation internationale du travail (1919-1940) », *Critique internationale* 52 (3), 2011, pp. 69–84.
- KOTT Sandrine, « International Organizations: A Field of Research for a Global History », *Zeithistorische Forschungen/Studies in Contemporary History* 8, 2011, pp. 446–450.
- KOTT Sandrine, « Les organisations internationales, terrains d'étude de la globalisation. Jalons pour une approche socio-historique », *Critique internationale* 52 (3), 2011, pp. 9-16.
- KOTT Sandrine et DROUX Joëlle (éds), *Globalizing social rights: The international labour organization and beyond*, Houndmills, Palgrave Macmillan, 2013 (International Labour Organization (ILO) century series).
- KOTT Sandrine et DROUX Joëlle, « Introduction: A Global History Written from the ILO », in: KOTT Sandrine et DROUX Joëlle (éds), *Globalizing social rights. The international labour organization and beyond*, Houndmills, Palgrave Macmillan, 2013, pp. 1–16.
- KRÄUTLI Florian, *Visualising Cultural Data: Exploring Digital Collections Through Timeline Visualisations*, Thesis, Royal College of Art, 2016.
- KREIBICH Rolf, *Die Wissenschaftsgesellschaft. Von Galilei zur High-tech-Revolution*, Frankfurt, Suhrkamp, 1986.
- KRENN Karoline, « Strukturbildung in der Krise : Interlocking Directorates und die Deutschland AG in der Weimarer Republik », *Knoten und Kanten : soziale Netzwerkanalyse in Wirtschafts- und Migrationsforschung*, 2010.
- KRILL Hans-Heinz, « Die Gründung der UNESCO », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte* 16 (3), 1968, pp. 247-279.
- KRZYWINSKI Martin, BIROL Inanc, JONES Steven J. M. *et al.*, « Hive plots - rational approach to visualizing networks », *Briefings in Bioinformatics* 13 (5), 2012, pp. 627-644.
- KURUCZ Jenő, *Struktur und Funktion der Intelligenz während der Weimarer Republik*, Köln, Grote'sche Verlagsbuchhandlung, 1967.
- LAMBERT Franklin J., « Internationalisme scientifique et révolution quantique : les premiers Conseils Solvay », *Revue germanique internationale* (12), 2010, pp. 159-173.
- LANDRY Charrier, « Réseaux de sociabilités et échanges internationaux en Suisse pendant la Grande Guerre », *Revue suisse d'histoire* 3, 2012, pp. 424-438.
- LANGEVIN Paul, « L'évolution de l'espace et du temps », *Scientia* (10), 1911, pp. 31-54.
- LANZA Nicolas, *Inazô Nitobe au Secrétariat de la Société des Nations : entre patriotisme japonais et « esprit de Genève » (1919-1926)*, Genève, Université de Genève, 2003.

- LAQUA Daniel, *Internationalism reconfigured transnational ideas and movements between the World Wars*, London, New York, I.B. Tauris, 2011.
- LAQUA Daniel, « Internationalisme ou affirmation de la nation ? La coopération intellectuelle transnationale dans l'entre-deux-guerres », *Critique internationale* n° 52 (3), 2011, pp. 51-67.
- LAQUA Daniel, « Transnational intellectual cooperation, the League of Nations, and the problem of order », *Journal of Global History* 6 (2), 2011, pp. 223-247.
- LAQUA Daniel, *European Internationalism(s), 1880-1930 Brussels as a Centre for Transnational Cooperation*, London, University College London, 2009.
- LAQUA Daniel, « Transnational endeavours and the “totality of knowledge”: Paul Otlet and Henri La Fontaine as “integral internationalists” in fin-de-siècle Europe », in: BROCKINGTON Grace (éd.), *Internationalism and the Arts in Britain and Europe at the Fin de Siècle*, Oxford, Peter Lang, 2009, pp. 247-271.
- LAQUA Daniel et VERBRUGGEN Christophe, « Beyond the Metropolis: French and Belgian Symbolists between the Region and the Republic of Letters », *Comparative Critical Studies* 10 (2), 2013, pp. 241-258.
- LAURIERE Christine, « La discipline s'acquiert en s'internationalisant. L'exemple des congrès internationaux des américanistes (1875-1947) », *Revue germanique internationale* (12), 2010, pp. 69-90.
- LAZEGA Emmanuel, *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998.
- LAZEGA Emmanuel, LEMERCIER Claire et MOUNIER Use, « A Spinning top model of formal organization and informal behavior: dynamics of advice networks among judges in a commercial court », *European Management Review* 3 (2), 2006, pp. 113-122.
- LAZEGA Emmanuel et VAN DUIJN M. A. J., « Position in formal structure, personal characteristics and choices of advisors in a law firm: A logistic regression model for dyadic network data », *Social Networks* (19), 1997, pp. 375-397.
- LEENHARDT Jacques et PICT Robert, *Au jardin des malentendus. Le commerce franco-allemand des idées*, Arles, Actes Sud, 1997.
- LEMERCIER Claire, « Formal network methods in history: why and how? », in: *Social Networks, Political Institutions, and Rural Societies*, Turnhout, Brepols, 2015, pp. 281-310.
- LEMERCIER Claire, « Taking time seriously. How do we deal with change in historical networks? », in: GAMPER M., RESCHKE L. et DÜRING Marten (éds), *Knoten und Kanten III. Soziale Netzwerkanalyse in Geschichts- und Politikforschung*, Bielefeld, Transcript Verlag, 2015, pp. 183-211.
- LEMERCIER Claire, « Une histoire sans sciences sociales ? », *Annales, Histoire, Sciences Sociales* 70 (2), 2015, pp. 345-357.
- LEMERCIER Claire, « Liens privés et régulation de l'économie : la famille et l'institution (Paris, XIXe siècle) », *Revue d'histoire du XIXe siècle* (33), 2006, pp. 23-53.
- LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 52-2 (2), 2005, pp. 88-112.
- LEMERCIER Claire et PICARD Emmanuelle, « Quelle approche prosopographique ? », in: ROLLET Laurent et NABONNAND Philippe (éds), *Les uns et les autres... Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2012, pp. 605-630.
- LEMERCIER Claire et ZALC Claire, « Pour une nouvelle approche de la relation de crédit en histoire contemporaine », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 67e année (4), 2012, pp. 979-1009.
- LEMERCIER Claire et ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008.



- LEMKE Ute, « Das Pariser Völkerbundinstitut für geistige Zusammenarbeit und die aus Deutschland geflüchteten Intellektuellen », in: SAUVEUR-HENN Anne Saint (éd.), *Fluchtziel Paris. Die deutschsprachige Emigration 1933-1940*, Berlin, 2002, pp. 51–59.
- LEVIE Françoise, *L'homme qui voulait classer le monde : Paul Otlet et le Mundaneum*, Bruxelles, Les Impressions nouvelles, 2006.
- LEYMARIE Michel, « Les Intellectuels et l'Europe (1919-1939) », in: GUILLAUME S. (éd.), *Penser et construire l'Europe de 1919 à 1992*, Paris, Ellipses, 2007, p. 303.
- LEYMARIE Michel et SIRINELLI Jean-François, *L'histoire des intellectuels aujourd'hui*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.
- L'HUILLIER Fernand, *Dialogues franco-allemands, 1925-1933*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1971.
- LIMA Manuel, *Cartographie des réseaux, l'art de représenter la complexité*, [s.l.], Eyrolles, 2013.
- LIMA Manuel, *Visual Complexity: Mapping Patterns of Information*, New York, Princeton Architectural Press, 2011.
- LIU X., STANLEY H. E. et GAO J., « Breakdown of interdependent directed networks », *PNAS* 113 (5), 2016, pp. 1138-1143.
- LIVINGSTONE David, *Putting science in its place : geographies of scientific knowledge*, Chicago, University of Chicago Press, 2003.
- LÖHR Isabella, *Die Globalisierung geistiger Eigentumsrechte: neue Strukturen internationaler Zusammenarbeit, 1886-1952*, Göttingen, Germany, Vandenhoeck & Ruprecht, 2010 (Kritische Studien zur Geschichtswissenschaft).
- LÖHR Isabella, *Auf dem Weg zu einer global governance kultureller Güter: die Globalisierung geistiger Eigentumsrechte in neuen Strukturen internationaler Zusammenarbeit (1886-1952)*, Leipzig, Germany, Universität Leipzig, 2008.
- LOUIS Marieke, *Qu'est-ce qu'une bonne représentation ? L'Organisation internationale du travail de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 2016.
- LOUIS Marieke, *La représentativité : une valeur pratique pour les organisations internationales : le cas de l'Organisation internationale du travail de 1919 à nos jours*, Paris, Institut d'études politiques, 2014.
- LUBELSKI-BERNARD Nadine, « Marie Curie et la coopération internationale », in: *Marie Sklodowska Curie et la Belgique*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 1990, pp. 79-89.
- LUCHAIRE Julien, *Confession d'un Français moyen*, vol. II (1914-1950), Florence, Leo S. Olschki, 1965.
- LUKEN V. et TRANMER M., « Personal support networks of immigrants to Spain: a multilevel analysis », *Social Networks* (32), 2010, pp. 253-262.
- LYNCH Dennis, « Ernst Cassirer and Martin Heidegger: The Davos Debate », *Kantstudien* (81), 1990, pp. 360-370.
- LYON Bryce, *Henri Pirenne. A Biographical and Intellectual Study*, Gand, Story-Scientia, 1974.
- MAC KENZIE Donald, *Statistics in Britain, 1865-1930. The Social Construction of Scientific Knowledge*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1981.
- MANFROID Stéphanie, « Innover ou anticiper. Singularité du Belge Paul Otlet (1868-1944) », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* (1), 2012, pp. 6-11.
- MANIGAND Christine, *Les Français au service de la Société des Nations*, Bern, Peter, 2003.
- MARBEAU Michel, « Les femmes et la Société des Nations (1919-1945). Genève, la clé de l'égalité ? », in: DELAUNAY J.-M. et DENECHERE Y. (éds), *Femmes et relations internationales au XXe siècle*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2007, pp. 163-176.

- MARBEAU Michel, *La Société des Nations*, Paris, PUF, 2001 (Que sais-je ?).
- MARBEAU Michel, « Un acteur des nouvelles relations multilatérales : le Service Français de la Société des Nations (1919-1940) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps* 36 (1), 1994, pp. 11-20.
- MARBEAU Michel, « Réflexions sur un haut fonctionnaire français devenu secrétaire général de la Société des Nations : le cas de Joseph Avenol », *Relations internationales* (75), 1993, pp. 345-361.
- MARSDEN Peter V., « Network Data and Measurement », *Annual Review of Sociology* (16), 1990, pp. 435-463.
- MARTINIERE Guy, « Aux origines de la coopération universitaire entre la France et l'Amérique latine : Georges Dumas et le Brésil (1900-1920) », *Relations internationales* (25), 1981, pp. 41-66.
- MARX Vivien, « Data visualization: ambiguity as a fellow traveler », *Nature Methods* 10 (7), 2013, pp. 613-615.
- MATASCI Damiano, « International Congresses of Education and the Circulation of Pedagogical Knowledge in Western Europe, 1876–1910 », in: RODOGNO Davide, STRUCK Bernhard et VOGEL Jakob (éds), *Shaping the transnational sphere. Experts, networks and issues from the 1840s to the 1930s*, New York, Berghahn Books, 2015 (Contemporary European History 14), pp. 218-238.
- MATHIEU Jean-Philippe, « Sur l'émigration des universitaires », in: BADIA Gibrert et ET ALII (éds), *Les bannis de Hitler*, Paris, Presses Universitaires de Vincennes, 1984, pp. 133-162.
- MATTIOLI Reynold, *Gonzague de Reynold, idéologue d'une Suisse autoritaire*, Fribourg, Editions universitaires, 1997.
- MAUREL Chloé, « L'Unesco : une plate-forme pour les circulations transnationales de savoirs et d'idées (1945-1980) », *Histoire@Politique* (15), 2011, pp. 42-59.
- MAUREL Chloé, « Le rêve d'un « gouvernement mondial » des années 1920 aux années 1950. L'exemple de l'Unesco », *Histoire@Politique* 10 (1), 2010, p. 9.
- MAUREL Chloé, « La World/Global History », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 4 (104), 2009, pp. 153-166.
- MAXMEN Amy, « Three minutes with Hans Rosling will change your mind about the world », *Nature* (540), 2016, pp. 330-333.
- MAYOUX Jean-Jacques, *L'Institut international de coopération intellectuelle 1925-1946*, Paris, IICI, 1947.
- MAZLISH Bruce, « Comparing Global History to World History », *The Journal of Interdisciplinary History* 28 (3), 1998, pp. 385-395.
- MAZLISH Bruce et BUULTJENS Ralph (éds), *Conceptualizing Global History*, Boulder, Westview Press, 1993.
- MAZLISH Bruce et CHANDLER Alfred D. (éds), *Leviathans: Multinational Corporations and the New Global History*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- MAZON Brigitte, *Aux origines de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, le rôle du mécénat américain (1920-1960)*, Paris, Cerf, 1988 (Thèses).
- MAZUMDAR Pauline M. H., « Antitoxine and Anatoxine: The League of Nations and the Institut Pasteur, 1920-1939 », in: *Crafting Immunity. Working Histories of Clinical Immunology*, London, Ashgate, 2011, pp. 177-200.
- MCCARTY Christopher, MOLINA José Luis, AGUILAR Claudia *et al.*, « A Comparison of Social Network Mapping and Personal Network Visualization », *Field Methods* 19 (2), 2007, pp. 145-162.

- MEADOWS R. Darrell, « Engineering Exile: Social Networks and the French Atlantic Community, 1789-1809 », *French Historical Studies* 23 (1), 2000, pp. 67-102.
- MEEUSEN Wim et CUYVERS Ludo, « The Interaction Between Interlocking Directorships and the Economic Behaviour of Companies », in: STOKMAN Frans N., ZIEGLER Rolf et SCOTT John (éds), *Networks of Corporate Power. A Comparative Analysis of Ten Countries*, London, Polity Press, 1985, pp. 45-72.
- MERCKLE Pierre, « La " découverte " des réseaux sociaux », *Réseaux* 2/13/6 (182), 2013, pp. 187-208.
- MERCKLE Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2011.
- MERLIO Gilbert (éd.), *Ni gauche ni droite : les chassés-croisés idéologiques des intellectuels français et allemands dans l'entre-deux-guerres*, Talence, Editions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1995.
- MILLER David Philip, « Intellectual Property and Narratives of Discovery/Invention: The League of Nations' Draft Convention on 'Scientific Property' and its Fate », *History of Science* 46 (3), 2008, pp. 299-342.
- MILLET Lauriane, « "Esprit japonais" et prémices du multiculturalisme: Le Japon et l'Organisation de coopération intellectuelle dans l'entre-deux-guerres », *Relations internationales* 162 (3), 2015, pp. 31-44.
- MIZOGUCHI Koji, « Nodes and edges: A network approach to hierarchisation and state formation in Japan », *Journal of Anthropological Archaeology* 28 (1), 2009, pp. 14-26.
- MOLINA José Luis, « The informal organizational chart in organizations: An approach from the social network analysis », *Connections* 24 (1), 2001, pp. 78-91.
- MOLINA José Luis, « L'Organigrama informal a les organitzacions. Una aproximació des de l'anàlisi de xarxes socials », *Revista Catalana de Sociologia*, 2000, pp. 65-86.
- MONNIER Victor, *William E. Rappard : défenseur des libertés, serviteur de son pays et de la communauté internationale*, Genève, Slatkine, 1995.
- MOODY James, « The structure of a social science collaboration network: disciplinary cohesion from 1963 to 1999 », *Am. Sociol. Rev.* (69), 2004, pp. 213-238.
- MOODY James, MCFARLAND D. A. et BENDER-DEMOLL S., « Dynamic network visualization: methods for meaning with longitudinal network movies », *Am. J. Sociol.* (110), 2005, pp. 1206-1241.
- MORENO J. L., *Who Shall Survive? A New Approach to the Problem of Human Interrelations*, Washington, D.C., Nervous and Mental Disease Publishing Co., 1934.
- MORINI Matteo, FLANDRIN Patrick, FLEURY Eric *et al.*, « Revealing evolutions in dynamical networks », *arXiv:1707.02114 [physics]*, 2017.
- MORRISSEY Robert Michael, « Archives of Connection », *Historical Methods: A Journal of Quantitative and Interdisciplinary History* 48 (2), 2015, pp. 67-79.
- MOULLIER Igor, *Le ministère de l'Intérieur sous le Consulat et l'Empire (1799-1814). Gouverner la France après le 18 brumaire*, Lille, Université de Lille 3, 2004.
- MOUTON Marie-Renée, « Société des Nations et reconstruction financière de l'Europe : la conférence de Bruxelles (24 septembre - 8 octobre 1920) », *Relations internationales* (39), 1984, pp. 309-331.
- MÜLLER Bertrand, « Ecriture de l'histoire et archives ou de la conscience historique des archives ? », *Revue suisse d'histoire* 3 (53), 2003, pp. 263-268.
- MYLONAS Denis, *La conférence des ministres alliés de l'éducation (Londres 1942-1945). De la coopération éducative dans l'Europe en guerre à la création d'une organisation internationale*, Bruxelles, Bruylant, 1976.

- NEWMAN M. E. J., « Modularity and community structure in networks », *Proceedings of the National Academy of Sciences* 103 (23), 2006, pp. 8577-8582.
- NEWMAN M. E. J., « Coauthorship networks and patterns of scientific collaboration », *Proceedings of the National Academy of Sciences* 101 (suppl 1), 2004, pp. 5200-5205.
- NEWMAN M. E. J. et GIRVAN M., « Finding and evaluating community structure in networks », *Physical Review E* 69 (2), 2004.
- NEWMAN Mark, *Networks: an introduction*, Oxford, Oxford University Press, 2012.
- NOIRET Serge et CLAVERT Frédéric (éds), *L'histoire contemporaine à l'ère numérique*, Bern, Peter Lang, 2013.
- NORTHEGE Frederick Samuel, *The League of Nations: Its Life and Times 1920-1946*, New York, Holmes & Meier, 1986.
- NORTHEGE Frederick Samuel, *International Intellectual Co-operation Within the League of Nations: Its Conceptual Basis and Lessons for the Present*, London, University of London, 1953.
- NOVAK Jasminko, WIENEKE Lars, DÜRING Marten *et al.*, « HistoGraph - A Visualization Tool for Collaborative Analysis of Historical Social Networks from Multimedia Collections », in: *Proceedings of 18th International Conference on Information Visualization (IV)*, Paris, 2014.
- OPRESCU G., « Souvenirs de la Ligue des Nations: la CICI », *Revue roumaine d'études internationales* (6), 1969, pp. 61-74.
- ORY Pascal et SIRINELLI Jean-François, *Les intellectuels en France, de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2002.
- OSBORNE Ken, « Creating the "International Mind": The League of Nations Attempts to Reform History Teaching, 1920–1939 », *History of Education Quarterly* 56 (2), 2016, pp. 213-240.
- OSHIRO George Masaaki, *Internationalist in prewar Japan: Nitobe Inazo, 1862-1933*, Vancouver, University of British Columbia, 1985.
- OTLET Paul, *La fin de la guerre, Traité de paix générale basé sur une charte mondiale déclarant les droits de l'humanité et organisant la confédération des états*, Bruxelles, O. Lamberty, 1914.
- PADGETT John F. et ANSELL Christopher K., « Robust Action and the Rise of the Medici, 1400-1434 », *American Journal of Sociology* 98 (6), 1993, pp. 1259-1319.
- PALMIER Jean-Michel, *Weimar en exil: le destin de l'émigration intellectuelle allemande antinazie en Europe et aux Etats-Unis*, vol. 1 / 2, Paris, Payot, 1988.
- PARSHALL Karen Hunger et RICE Adrian C. (éds), *Mathematics unbound: the evolution of an international mathematical research community, 1800-1945*, Providence, R.I.: [London], American Mathematical Society ; London Mathematical Society, 2002 (History of mathematics 23).
- PASSERON, SIGRIST René et BODENMANN, « La république des sciences. Réseaux des correspondances, des académies et des livres scientifiques », *Dix-huitième siècle* 40, 2008, pp. 5-27.
- PEDERSEN Susan, *The Guardians: The League of Nations and the Crisis of Empire*, Oxford, Oxford University Press, 2015.
- PEETERS Benoît, « Paul Otlet », *Revue de la BNF* (42), 2012, pp. 5-12.
- PELLISSIER Béatrice, *Un dialogue franco-allemand de l'entre-deux-guerres: la Deutsch-Französische Rundschau et la Revue d'Allemagne*, Paris, Paris IV, 1991.
- PEMBERTON Jo-Anne, « The Changing Shape of Intellectual Cooperation: From the League of Nations to UNESCO », *Australian Journal of Politics & History* 58 (1), 2012, pp. 34-50.
- PERNET Corinne, « Twists, Turns and Dead Alleys: The League of Nations and Intellectual Cooperation in Times of War », *Journal of Modern European History* 12 (3), 2014, pp. 342-358.

- PERNET Corinne, « Culture as Policy: Cultural Exchanges between Europe and Latin America in the Interwar Period », *Puente@Europa* (5(3/4)), 2007, pp. 121-126.
- PERNET Corinne, « Les échanges d'informations entre intellectuels : La conférence comme outil de coopération intellectuelle à la Société des Nations », in: VALLOTTON François et CLAVIEN Alain (éds), « *Devant le verre d'eau* » : *Regards croisés sur la conférence comme vecteur de la vie intellectuelle 1880-1950*, Lausanne, Editions Antipodes, 2007, pp. 91-106.
- PHAM Thi-Tu, *La coopération intellectuelle sous la Société des Nations*, Genève, Droz, 1962.
- PIGEARD MICAULT Natalie, « The Curie's Lab and its Women (1906–1934) », *Annals of Science* 70 (1), 2013, pp. 71-100.
- PINAULT Michel, « Marie Curie, une intellectuelle engagée ? », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* (24), 2006, pp. 211-229.
- PINAULT Michel, « L'intellectuel scientifique : du savant à l'expert », in: SIRINELLI Jean-François et LEYMARIE Michel (éds), *L'histoire des intellectuels aujourd'hui*, Presses Universitaires de France, 2003, pp. 227-254.
- PINTO Louis, « Une science des intellectuels est-elle possible ? », *Revue de synthèse* (4), 1986, pp. 345-360.
- PISKUREWICZ J., « The collaboration between Albert Einstein and Maria Skłodowska-Curie », *Kwartalnik Historii Nauki i Techniki* 3-4 (50), 2005, pp. 7-24.
- PITA Alexandra Cristina, « Jaime Torres Bodet and the intellectual/international cooperation of postwar », *Acta Universitatis Danubius. Relationes Internationales* 8 (2), 2015.
- PLAYFAIR William, *Commercial and Political Atlas: Representing, by Copper-Plate Charts, the Progress of the Commerce, Revenues, Expenditure, and Debts of England, during the Whole of the Eighteenth Century*, London, 1786.
- POIRRIER Philippe, *Histoire des politiques culturelles de la France contemporaine*, 2e (1ère 1996), Dijon, Bibliest, 1998.
- POPA Anisoara, « Culture and Cooperation during the Interwar Period », *EIRP Proceedings* 10, 2015.
- PREISER-KAPPELLER Johannes, « Calculating the Middle Ages? The Project "Complexities and Networks in the Medieval Mediterranean and Near East" (COMMED) », *Medieval Worlds medieval worlds* (Volume 2015.2), 2015, pp. 100-127.
- PRIESTLEY Joseph, *A chart of biography*, London, British Library 611.I.19, 1765.
- PROCHASSON Christophe, « Les Congrès : lieux de l'échange intellectuel. Introduction », *Cahiers Georges Sorel* 7 (1), 1989, pp. 5-8.
- PROCHASSON Christophe et RASMUSSEN Anne, *Au nom de la patrie: Les intellectuels et la Première Guerre mondiale (1910-1919)*, Paris, La Découverte, 1996.
- PURCHASE H. C., HOGGAN E. et GÖRG C., « How Important is the "Mental Map"? - An Empirical Investigation of a Dynamic Graph Layout Algorithm », in: KAUFMANN M. et WAGNER D. (éds), *Graph Drawing*, Berlin, Heidelberg, Springer, 2007, pp. 184-195.
- PYCIOR Stanley William, *The Most Ineffectual Enterprise: The International Committee on Intellectual Cooperation of the League of Nations, 1922-1931*, South Bend (Indiana), University of Notre Dame, 1978.
- PYENSON Lewis et VERBRUGGEN Christophe, « Ego and the International: The Modernist Circle of George Sarton », *Isis* 100 (1), 2009, pp. 60-78.
- RACINE Nicole, « Les Unions internationales d'écrivains pendant l'entre-deux-guerres », in: WOLIKOW Serge et BLETON-RUGET Annie (éds), *Antifascisme et Nation. Les gauches européennes au temps du Front populaire*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 1998, pp. 31-47.

- RACINE Nicole et TREBITSCH Michel, *Intellectuelles : du genre en histoire des intellectuels*, Bruxelles, Complexe, 2004.
- RACINE Nicole et TREBITSCH Michel, « L'Europe des intellectuels entre les deux guerres », *Equinoxe. Revue de sciences humaines* (17), 1997, pp. 23-36.
- RACINE Nicole et TREBITSCH Michel (éds), *Intellectuels engagés, d'une guerre à l'autre*, Paris, CNRS Editions, 1994 (Cahier de l'IHTP).
- RACINE Nicole et TREBITSCH Michel (éds), *Sociabilités intellectuelles*, 1992 (Cahier de l'IHTP).
- RACINE-FURLAUD Nicole, « Bataille autour d'intellectuel(s) dans les manifestes et contre-manifestes, de 1918 à 1939 », in: BONNAUD-LAMOTTE Danielle et RASPAIL Jean-Luc (éds), *Intellectuel(s) des années trente, entre le rêve et l'action*, Paris, CNRS, 1989, pp. 223-238.
- RANDERAAD Nico, « Triggers of Mobility: International Congresses (1840–1914) and their Visitors », in: *Mobility and Biography*, Berlin, Boston, De Gruyter, 2015, pp. 63-82.
- RANDERAAD Nico, « The International Statistical Congress (1853-1876): Knowledge Transfers and their Limits. », *European History Quarterly* 41 (1), 2011, pp. 50-65.
- RASMUSSEN Anne, « Réparer, réconcilier, oublier : enjeux et mythes de la démobilisation scientifique, 1918-1925 », *Histoire@Politique* (3), 2010, pp. 1-14.
- RASMUSSEN Anne, « Tournants, inflexions, ruptures : le moment internationaliste », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle* (19), 2001, pp. 27-41.
- RASMUSSEN Anne, *L'internationale scientifique (1890-1924)*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 1996.
- RASMUSSEN Anne, « Jalons pour une histoire des congrès internationaux au XIXe siècle : Régulation scientifique et propagande intellectuelle », *Relations internationales* (62), 1990, pp. 115-133.
- RASMUSSEN Anne, « Les Congrès internationaux liés aux Expositions universelles de Paris (1867-1900) », *Cahiers Georges Sorel* 7 (1), 1989, pp. 23-44.
- RAYWARD W. Boyd, « Knowledge organisation and a new world polity: the rise and fall and rise of the ideas of Paul Otlet », *Transnational Associations* 1 (2), 2003, pp. 4-15.
- RAYWARD W. Boyd, « The Origins of Information Science and the International Institute of Bibliography/International Federation for Information and Documentation (FID) », *Journal of the American Society for Information Science* 48 (4), 1997, pp. 289-300.
- RAYWARD W. Boyd, « Visions of Xanadu: Paul Otlet (1868-1944) and Hypertext », *Journal of the American Society for Information Science* 45 (4), 1994, pp. 235-250.
- RAYWARD W. Boyd, « The case of Paul Otlet, pioneer of information science, internationalist, visionary », *Journal of Librarianship and Information Science* 23, 1991, pp. 135-145.
- RAYWARD W. Boyd, *The universe of information: the work of Paul Otlet for documentation and international organization*, Moscou, Viniti, 1975.
- REINBOTHE Roswitha, « L'exclusion des scientifiques allemands et de la langue allemande des congrès scientifiques internationaux après la Première Guerre mondiale », *Revue germanique internationale* (12), 2010, pp. 193-208.
- RENOLIET Jean-Jacques, *L'UNESCO oubliée, la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.
- RENOLIET Jean-Jacques, *L'Institut International de Coopération Intellectuelle (1919-1940)*, Paris, Université de Paris I, 1995.
- RENOLIET Jean-Jacques, « La genèse de l'Institut international de Coopération intellectuelle », *Relations Internationales* (72), 1992, pp. 387-398.
- REVEL Jacques, « Microanalyse et construction sociale », in: REVEL Jacques (éd.), *Jeux d'échelles. La microanalyse à l'expérience*, Gallimard, 1996, pp. 15-36.

- REYNOLD Gonzague de, *Mes Mémoires*, 3 vol., Genève, Editions générales, 1960.
- RICHARD Anne-Isabelle, « Competition and complementarity: civil society networks and the question of decentralizing the League of Nations. », *Journal of Global History* 7 (02), 2012, pp. 233-256.
- RICHARD Anne-Isabelle, « Huizinga, Intellectual Cooperation and the Spirit of Europe, 1933-1945 », in: HEWITSON Mark et D'AURIA Matthew (éds), *Europe in Crisis, Intellectuals and the European Idea, 1917-1957*, New York, Oxford, Berghahn Books, 2012, pp. 243-256.
- RICHARD Lionel, « Aspects des relations intellectuelles et universitaires entre la France et l'Allemagne dans les années vingt », in: BARIETY J. et ET ALII (éds), *La France et l'Allemagne entre deux guerres mondiales*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1987, pp. 112-124.
- RIEMENS Michael, « International academic cooperation on international relations in the interwar period: the International Studies Conference », *Review of International Studies* 37 (02), 2011, pp. 911-928.
- ROBIC Marie-Claire, BRIEND A. M. et RÖSSLER Mechtild (éds), *Géographes face au monde: l'Union géographique internationale et les Congrès internationaux de géographie*, Paris, L'Harmattan, 1996 (Collection « Histoire des sciences humaines »).
- ROBINSON Arthur H., « The thematic maps of Charles Joseph Minard », *Imago Mundi* 21 (1), 1967, pp. 95-108.
- ROCHAT Yannick, *Character Networks and Centrality*, Lausanne, Université de Lausanne, 2014.
- ROCHAT Yannick, « Closeness centrality extended to unconnected graphs: the harmonic centrality index », in: *Applied Social Network Analysis*, Zurich, 2009.
- ROCHAT Yannick, FOURNIER Melanie, MAZZEI Andrea *et al.*, « A Network Analysis Approach of the Venetian Incanto System », in: *Digital Humanities 2014*, Lausanne, 2014.
- RODOGNO Davide, GAUTHIER Shaloma et PIANA Francesca, « What does transnational history tell us about a world with international organizations? », in: REINALDA Bob (éd.), *Routledge Handbook of International Organizations*, Abingdon, Routledge, 2013, pp. 94-105.
- ROIG SANZ Diana, « The International Institute of Intellectual Cooperation: translation policies in the interwar period (1925-1946) », in: *EST Conference*, Aarhus, 2016.
- ROIG SANZ Diana, « Dues fites en la collaboració catalana a l'IICI, la UNESCO i el PEN Club Internacional (1927 i 1959) », in: GALLEN Enric et RUIZ CASANOVA José Francisco (éds), *Lectures dels anys cinquanta*, Lleida, Punctum, 2013, pp. 155-189.
- ROLLET Catherine, « La santé et la protection de l'enfant vues à travers les Congrès internationaux (1880-1920) », *Annales de démographie historique* 101 (1), 2001, pp. 97-116.
- ROLLET Laurent et NABONNAND Philippe (éds), *Les uns et les autres... Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2012.
- ROSE Isabelle, « D'un réseau à l'autre ? Itinéraire de la reine Emma (†934) à travers les actes diplomatiques de son entourage familial », in: JEGOU Laurent, JOYE Sylvie, LIENHARD Thomas *et al.* (éds), *Faire lien. Aristocratie, réseaux et échanges compétitifs*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, pp. 131-143.
- ROSE Isabelle, « Reconstrucción, representación gráfica y análisis de las redes de poder en la alta edad media. Aproximación a las prácticas sociales de la aristocracia a partir del ejemplo de Odón de Cluny († 942) », *Redes. Revista hispana para el análisis de redes sociales* 21 (0), 2011, pp. 139-272.
- ROSENBERG Daniel et GRAFTON Anthony, *Cartographies of Time: A History of the Timeline*, Princeton Architectural Press, 2013.
- ROSENTHAL Naomi, FINGRUTD Meryl, ETHIER Michele *et al.*, « Social Movements and Network Analysis: A Case Study of Nineteenth-Century Women's Reform in New York State », *American Journal of Sociology* 90 (5), 1985, pp. 1022-1054.

- ROSSI Fabrice, VILLA-VIALANEIX Nathalie et HAUTEFEUILLE Florent, « Exploration of a Large Database of French Notarial Acts with Social Network Methods », *Digital Medievalist* 9, 2014.
- ROZENBLAT Céline, « Approches multiplexes des systèmes de villes dans les réseaux d'entreprises multinationales, Multiplex approaches of Urban systems in multinational firms' networks », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* Août (3), 2015, pp. 393-424.
- RYGIEL Philippe, « L'enquête historique à l'ère numérique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (58-4bis), 2012, pp. 30-40.
- SABIDUSSI G., « The centrality index of a graph », *Psychometrika* 31, 1966, pp. 581-603.
- SACHSENMAIER Dominic, *Global Perspectives on Global History: Theories and Approaches in a Connected World*, Cambridge University Press, 2011.
- SAIKAWA Takashi, *From Intellectual Co-operation to International Cultural Exchange: Japan and China in the International Committee on Intellectual Co-operation of the League of Nations, 1922-1939*, Heidelberg, Universität Heidelberg, 2014.
- SAIKAWA Takashi, « From Intellectual Co-operation to International Cultural Exchange: Japan and China in the International Committee on Intellectual Cooperation », *Asian Regional Integration Review* 1, 2009, pp. 83-91.
- SAIKAWA Takashi, « Nationalism of International Cultural Exchange: The case of Japan's Intellectual Co-operation with the League of Nations », *Journal of Next Generation Asia Forum* 1, 2008, pp. 11-30.
- SAIKAWA Takashi, « China's Challenge to the International Committee on Intellectual Co-operation: Transformation of the Idea of International Culture in the Interwar Period », *Waseda Study of Politics and Public Law* 85, 2007, pp. 211-245.
- SAPIRO Gisèle, « Champ », *Politika, la politique à l'épreuve des sciences sociales*, 2017, <<https://www.politika.io/fr/notice/champ>>.
- SAPIRO Gisèle, « Comparaison et échanges culturels : Le cas des traductions », in: REMAUD Olivier, SCHAUB Jean-Frédéric et THIREAU Isabelle (éds), *Faire des sciences sociales. Comparer*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2012, pp. 193-221.
- SAPIRO Gisèle, « L'internationalisation des champs intellectuels dans l'entre-deux-guerres : facteurs professionnels et politiques », in: *L'espace intellectuel en Europe*, La Découverte, 2010, pp. 111-146.
- SAPIRO Gisèle, *L'espace intellectuel en Europe, de la formation des Etats-Nations à la mondialisation XIXe-XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 2009.
- SAPIRO Gisèle, « Les professions intellectuelles entre l'État, l'entrepreneuriat et l'industrie », *Le Mouvement Social* no 214 (1), 2006, pp. 3-18.
- SAPIRO Gisèle, « Réseaux, institutions et champ », in: DE MARNEFF Daphné et DENIS Benoît (éds), *Les Réseaux littéraires*, Bruxelles, Le CRI/CIEL-ULB-Ug, 2006, pp. 44-59.
- SAUNIER Pierre-Yves, « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses* 57, 2004, pp. 110-126.
- SAUNIER Pierre-Yves, « Administrer le monde ? Les fondations philanthropiques et la Public Administration aux Etats-Unis (1930-1960) », *Revue française de science politique* 53 (2), 2003, pp. 237-255.
- SCHAFER Valérie, « Le Mundaneum, un patrimoine inclassable », *Hermès, La Revue* (66), 2013, pp. 155-159.
- SCHMIDLI Julian, PLATTNER Titus, GRANDJEAN Martin *et al.*, « Ex-Beamte profitieren vom Filz », *SonntagsZeitung*, Zürich, 2012, pp. 6-7.
- SCHOCH D. et BRANDES U., « Re-conceptualizing centrality in social networks† », *European Journal of Applied Mathematics*, 2016, pp. 1-15.



SCHOLZ Werner, « Frankreichs Rolle bei der Schaffung der Völkerbundskommission für internationale Zusammenarbeit 1919-1922 », *Francia* 21 (3), 1994, pp. 145-158.

SCHOR Adam M., « Becoming Bishop in the Letters of Basil and Synesius: Tracing Patterns of Social Signaling across Two Full Epistolary Collections », *Journal of Late Antiquity* 7 (2), 2014, pp. 298-328.

SCHÖTTLER Peter, « Désapprendre l'Allemagne : les Annales et l'histoire allemande pendant l'Entre-deux-guerres », in: BOCK Hans Manfred, TREBITSCH Michel et MEYER-KALKUS Reinhart (éds), *Entre Locarno et Vichy : les relations culturelles franco-allemandes dans les années 1930*, Paris, CNRS Editions, 1993, pp. 439-463.

SCHRÖDER-GUDEHUS Brigitte, « Collaboration scientifique et coopération intellectuelle - Un chapitre dans les déboires de la Société des Nations », *Revue d'Allemagne* 20 (4), 1988, pp. 357-377.

SCHROEDER-GUDEHUS Brigitte, « Die Akademie auf internationalem Parkett. Die Programmatik der internationalen Zusammenarbeit wissenschaftlicher Akademien und ihr Scheitern im Ersten Weltkrieg », in: KOCKA et JÜRGEN (éds), *Die Königlich Preussische Akademie der Wissenschaften zu Berlin im Kaiserreich*, Berlin, Akademie Verlag, 1999, pp. 175-195.

SCHROEDER-GUDEHUS Brigitte, « La science ignore-t-elle vraiment les frontières ? Les relations franco-allemandes dans le domaine des sciences », in: BOCK Hans Manfred (éd.), *Entre Locarno et Vichy : les relations culturelles franco-allemandes dans les années 1930*, Paris, CNRS Editions, 1993, pp. 393-403.

SCHROEDER-GUDEHUS Brigitte, « Internationale Wissenschaftsbeziehungen und auswärtige Kulturpolitik 1919-1933. Vom Boykott und Gegen-Boykott zu ihrer Wiederaufnahme », in: VIERHAUS Rudolf et VOM BROCKE Bernhard (éds), *Forschung im Spannungsfeld von Politik und Gesellschaft. Geschichte und Struktur der Kaiser-Wilhelm-/Max-Planck-Gesellschaft*, Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt, 1990, pp. 858-885.

SCHROEDER-GUDEHUS Brigitte, « Les congrès scientifiques et la politique de coopération internationale des académies des sciences », *Relations internationales* (62), 1990, pp. 135-148.

SCHROEDER-GUDEHUS Brigitte, « Pas de Locarno pour la science. La coopération scientifique internationale et la politique étrangère des Etats pendant l'entre-deux-guerres », *Relations internationales* (46), 1986, pp. 173-194.

SCHROEDER-GUDEHUS Brigitte, *Les scientifiques et la paix : la communauté scientifique internationale au cours des années vingt*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1978.

SCHROEDER-GUDEHUS Brigitte et RASMUSSEN Anne, *Les fastes du progrès : Le guide des Expositions Universelles, 1851-1992*, Paris, Flammarion, 1992.

SCHUCHARDT Carmen, *Die Universität Frankfurt am Main in den deutsch-französischen Gesellschafts- und Kulturbeziehungen der Locarno-Ära*, Kassel, Diplomarbeit, 1996.

SERENI Frank, « La Cité internationale universitaire de Paris 1925-1930 », *Relations Internationales* (72), 1992, pp. 399-407.

SHAFIR Nir, « The international congress as scientific and diplomatic technology: global intellectual exchange in the international Prison Congress, 1860-1890 », *Journal of Global History* 9 (1), 2014, pp. 72-93.

SHIBAHARA Taeko, « "The Private League of Nations". The Pan-Pacific Women's Conference and Japanese Feminists in 1928 », *U.S.-Japan Women's Journal* 41, 2011, pp. 3-24.

SHINE Cormac, « Papal Diplomacy by Proxy? Catholic Internationalism at the League of Nations' International Committee on Intellectual Cooperation, 1922-1939 », *Journal of Ecclesiastical History*, 2018, pp. 1-21.

SHINE Cormac, *La contre-Eglise des humanitaristes et des internationalistes: Vatican Multilateral Diplomacy and Catholic Internationalism at the League of Nations, 1917-1939*, Genève, Institut de hautes études internationales et du développement, 2017.

- SIBILLE Christiane, « La musique à la Société des Nations », *Relations internationales* 155 (3), 2014, pp. 89-102.
- SIBILLE Christiane, « LONSEA – Der Völkerbund in neuer Sicht. Eine Netzwerkanalyse zur Geschichte internationaler Organisationen », *Zeithistorische Forschungen (Online-Ausgabe)* 8 (3), 2011, pp. 475-483.
- SIGRIST René et WIDMER Eric D., « Training links and transmission of knowledge in 18th century botany: a social network analysis », *REDES Revista hispana para el analisis de redes sociales* 21 (7), 2011, pp. 347-387.
- SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle : khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 1998.
- SLUGA Glenda, « The transnational history of international institutions. (Editorial) », *Journal of Global History* 6 (02), 07.2011, pp. 219–222.
- SMITH Jean, « The Committee for Intellectual Co-operation in Gilbert Murray's Papers », in: SMITH Jean et TOYNBEE Arnold (éds), *Gilbert Murray, An Unfinished Autobiography*, London, George Allen and Unwin Ltd, 1960, pp. 198-204.
- SMITH Jean et TOYNBEE Arnold (éds), *Gilbert Murray, An Unfinished Autobiography*, London, George Allen and Unwin Ltd, 1960.
- SNIJDERS Tom A. B. et BAERVELDT C., « A multilevel network study of the effects of delinquent behaviour on friendship evolution », *Journal of Mathematical Sociology* (27), 2003, pp. 123-151.
- SNIJDERS Tom A. B. et BOSKER R., *Multilevel Analysis*, Londres, Sage, 1999.
- SNIJDERS Tom A. B., STEGLICH C. E. G. et SCHWEINBERGER M., « Modeling the co-evolution of networks and behaviour », in: VAN MONTFORT K., OUD H. et SATORRA A. (éds), *Longitudinal models in the behavioral and related sciences*, Routledge, 2006.
- SOKAL Alain et BRICMONT Jean, « Un regard sur l'histoire des rapports entre science et philosophie : Bergson et ses successeurs », in: *Impostures intellectuelles*, Paris, Odile Jacob, 1997, pp. 165-184.
- SOTO Bruno Perelli, PINTO Eduardo Hamuy et TRAVERSO Rolando Cori, « Datos sonificados para la improvisación visual », in: *Blucher Design Proceedings*, 2016, pp. 645-650.
- SPEECKAERT G. P., « Ouvrages de références sur les organisations et réunions internationales », *BBF* (11), 1960, pp. 413-419.
- SPEECKAERT Georges Patrick, *Le premier siècle de la coopération internationale, 1815-1914 : l'apport de la Belgique*, Bruxelles, Union des Associations Internationales, 1980.
- SPEECKAERT Georges Patrick, « A Glance at Sixty Years of Activity (1910-1970) of the Union of International Associations », in: *Sixtieth Anniversary, Union of International Associations, 1910-1970, Past, Present, Future*, Bruxelles, UAI Publications, 1970, pp. 19-52.
- STALEY David J., *Computers, Visualization, and History: How New Technology Will Transform Our Understanding of the Past*, M.E. Sharpe, 2003.
- STEPCZYNSKI MAITRE Maryvonne, « L'esprit de Genève » de Robert de Traz. *Retour aux origines de la Genève internationale*, Genève, Slatkine, 2002.
- STROGATZ Steven H., « Exploring complex networks », *Nature* 410 (6825), 2001, pp. 268-276.
- SUBRAHMANYAM Sanjay, « Connected Histories: Notes towards a Reconfiguration of Early Modern Eurasia », *Modern Asian Studies* 31 (3), 1997, pp. 735-762.
- TAILLIBERT Christel, *L'Institut international du cinématographe éducatif: regards sur le rôle du cinéma éducatif dans la politique internationale du fascisme italien*, Paris, Editions L'Harmattan, 1999.
- TAPIA C. et TAIEB J., « Conférences et Congrès Internationaux de 1815 à 1913 », *Relations internationales* (5), 1976, pp. 11-35.

- TAPIA Claude, *Colloques & sociétés*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1980.
- TAYLOR Claire, « Women's Social Networks and Female Friendship in the Ancient Greek City », *Gender & History* 23 (3), 2011, pp. 703-720.
- TIEMANN Dieter, *Deutsch-französische Jugendbeziehungen der Zwischenkriegszeit*, Bonn, Röhrscheid, 1989.
- TOURNES Ludovic, *Les États-unis et la Société des Nations (1914–1946): le système international face à l'émergence d'une superpuissance*, Bern, Peter Lang, 2016.
- TOURNES Ludovic, « Comment devenir une superpuissance intellectuelle? La fondation Rockefeller et la documentation scientifique », in: HAUSER Claude, LOUE Thomas, MOLLIER Jean-Yves et al. (éds), *La diplomatie par le livre. Réseaux et circulation internationale de l'imprimé de 1880 à nos jours*, Lausanne, Nouveau Monde, 2011, pp. 165-180.
- TOURNES Ludovic, *L'argent de l'influence: les fondations américaines et leurs réseaux européens*, Paris, Autrement, 2010.
- TOURNES Ludovic, « Penser global, agir local. La Fondation Rockefeller en France (1914-1960) », in: DULPHY Anne, FRANK Robert, MATARD-BONUCCI Marie-Anne et al. (éds), *Les relations culturelles internationales au XXe siècle*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, pp. 375-382.
- TRAVERS Jeffrey et MILGRAM Stanley, « An experimental study of the small world problem », *Sociometry* (32), 1969, pp. 425-443.
- TRAVERSO Enzo, « Les juifs et la culture allemande. Le problème des générations intellectuelles », *Revue germanique internationale* (5), 1996, pp. 15-30.
- TRONCHET Guillaume, *Diplomatie universitaire ou diplomatie culturelle? La Cité internationale universitaire de Paris entre deux rives (1920-1940)*, Presses universitaires de Rennes, 2013.
- TUBARO Paola, RYAN Louise et D'ANGELO Alessio, « The Visual Sociogram in Qualitative and Mixed-Methods Research », *Sociological Research Online* 21 (2), 2016, p. 1.
- TUFTE Edward R., *The visual display of quantitative information*, Cheshire, Graphics Press, 1983.
- TUKEY John W., *Exploratory Data Analysis*, Reading, Pearson, 1977.
- UNDERWOOD Ted, « A Genealogy of Distant Reading », *Digital Humanities Quarterly* 11 (2), 2017.
- VAÏSSE Maurice, « L'adaptation du Quai d'Orsay aux nouvelles conditions diplomatiques (1919-1939) », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine* 32 (1), 1985, pp. 145-162.
- VALERY Paul et MADARIAGA Salvador de, *Correspondance pour une société des esprits*, Ajaccio, Albiana, Università di Corsica, 2016 (Estru Mediterraniu).
- VALLOTTON François et CLAVIEN Alain, « *Devant le verre d'eau* »: *Regards croisés sur la conférence comme vecteur de la vie intellectuelle (1880-1950)*, Lausanne, Éditions Antipodes, 2007.
- VAN ACKER Wouter, « Architectural Metaphors of Knowledge: The Mundaneum Designs of Maurice Heymans, Paul Otlet, and Le Corbusier », *Library Trends* 61 (2), 2012, pp. 371-396.
- VAN ACKER Wouter, « Hubris or utopia: Megalomania and imagination in the work of Paul Otlet », *Cahiers de la Documentation* 2 (6), 2012, pp. 58-66.
- VAN ACKER Wouter, *Universalism as utopia: a historical study of the schemes and schemas of Paul Otlet (1868-1944)*, dissertation, Ghent University, 2011.
- VAN ACKER Wouter, « Seeing the network for the trees of knowledge: Paul Otlet's (1868-1944) Universal Network of Documentation », in: Universal Publishers, 2009, pp. 396-403.
- VAN ACKER Wouter et SOMSEN Geert, « A Tale of Two World Capitals: The Internationalisms of Pieter Eijkman and Paul Otlet », *Revue belge de philologie et d'histoire* 90 (4), 2012, pp. 1389-1409.

- VAN DE CAMP M. et VAN DEN BOSCH A., « A Link to the past: Constructing Historical Social Networks », in: *Proceedings of the 2nd Workshop on Computational Approaches to Subjectivity and Sentiment Analysis ACL-HLT*, 2011, pp. 61-69.
- VENN John, « On the diagrammatic and mechanical representation of propositions and reasonings », *The London, Edinburgh, and Dublin Philosophical Magazine and Journal of Science* 5, 1880, pp. 1-18.
- VERBRUGGEN Christophe, « 'Intellectual workers' and their search for a place within the ILO during the interwar period », in: *Essays on the International Labour Organization and its impact on the world during the twentieth century*, Peter Lang, 2010, pp. 271-292.
- VERBRUGGEN Christophe et CARLIER Julie, « Laboratories of social thought: the transnational advocacy network of the Institut International pour la Diffusion des Expériences Sociales and its Documents du Progrès », in: RAYWARD W. Boyd (éd.), *Information beyond borders: international cultural and intellectual exchange in the Belle Époque*, Ashgate, 2014, pp. 123-142.
- VERBRUGGEN Christophe et PYENSON Lewis, « History and the history of science in the work of Hendrik de Man », *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis/ Revue Belge de Histoire Contemporaine* 41 (3-4), 2011, pp. 487-511.
- VERBRUGGEN Christophe et VAN GOETHEM Geert, « Transnational Intellectual Cooperation (TIC-Collaborative) », <[www.tic.ugent.be](http://www.tic.ugent.be)>.
- VERHOEVEN Katia, *La Société des Nations et la coopération intellectuelle: l'éducation au service de la paix*, Grenoble, France, Université de Grenoble II, 1993.
- WANG Peng, ROBINS Garry, PATTISON Philippa *et al.*, « Social selection models for multilevel networks », *Social Networks* 44, 2016, pp. 346-362.
- WARNOTTE Daniel, *Ernest Solvay et l'institut de sociologie: contribution à l'histoire de l'énergétique sociale*, 2 vol., Bruxelles, Bruylant, 1946.
- WASSERMAN Stanley et FAUST Katherine, *Social Network Analysis: Methods and Applications*, London, Cambridge University Press, 1994.
- WASSERMAN Stanley et FAUST Katherine, « Canonical Analysis of the Composition and Structure of Social Networks », *Sociological Methodology* (19), 1989, pp. 1-42.
- WERNER Michael et ZIMMERMANN Bénédicte, « Beyond Comparison: Histoire Croisée and the Challenge of Reflexivity », *History and Theory* 45 (1), 2006, pp. 30-50.
- WERNER Michael et ZIMMERMANN Bénédicte, *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Seuil, 2004.
- WERNER Michael et ZIMMERMANN Bénédicte, « Penser l'histoire croisée: entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 58e année (1), 2003, pp. 7-36.
- WERTHEIM Stephen, « The League That Wasn't: American Designs for a Legalist-Sanctionist League of Nations and the Intellectual Origins of International Organization, 1914–1920 », *Diplomatic History* 35 (5), 2011, pp. 797-836.
- WINOCK Michel, *Le siècle des intellectuels*, Paris, Seuil, 1997.
- WONSCH Danielle, « Einstein et la Commission internationale de coopération intellectuelle », *Revue d'histoire des sciences* 57 (2), 2004, pp. 509-520.
- WRIGHT Alex, *Cataloging the World: Paul Otlet and the Birth of the Information Age*, Oxford University Press, 2014.
- XANTHOS Aris, PANTE Isaac, ROCHAT Yannick *et al.*, « Visualising the Dynamics of Character Networks », in: *Digital Humanities*, Krakow, 2016, pp. 417-419.
- YAU Nathan, *Visualize This: The FlowingData Guide to Design, Visualization, and Statistics*, Indianapolis, Wiley, 2011.

ZAPPA Paola et LOMI Alessandro, « The Analysis of Multilevel Networks in Organizations Models and Empirical Tests », *Organizational Research Methods*, 2015.

## Bibliographie (groupes Zotero)

Pour compléter ces références, nous signalons les bibliographies collectives suivantes :

« **Digital Humanities** » par Dan Cohen (683 items)

[https://www.zotero.org/groups/30/digital\\_humanities](https://www.zotero.org/groups/30/digital_humanities)

« **Historical Network Research** » par Marten Düring (924 items)

[https://www.zotero.org/groups/209983/historical\\_network\\_research](https://www.zotero.org/groups/209983/historical_network_research)

« **Lonsea bibliography** » par LONSEA (2057 items)

[https://www.zotero.org/groups/875957/lonsea\\_bibliography](https://www.zotero.org/groups/875957/lonsea_bibliography)